*S
J
103
H63
1907-08
v.6

CANADA. PARLEMENT.

Documents de la session.

*S
J
103
H63
1907-08
v.6
ex.2

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

VOLUME 6

QUATRIÈME SESSION DU DIXIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1907-8

VOLUME XLII

Voir aussi la liste numérique, page 7.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

DU

PARLEMENT DU CANADA

QUATRIÈME SESSION, DIXIÈME PARLEMENT, 1907-8

A

Acétylène, bouées à gaz.. 209
Actionnaires des banques autorisées.... 6
Affaires des sauvages, rapport annuel.. 27
Agent des sauvages Yeomans.. 103
Agriculture, rapport annuel.. 15
Alaska, frontières de l'.. 54
Aluminium, importations et exportations.. .. ..136, 136*a*
Annuaire du Canada.. 66
Arc, rivière de l'.. 202
Archives canadiennes.. 18
Arpentages topographiques, rapport sur les.. .. .. 25*b*
Artillerie de garnison, compagnie d'.... 196
Association des manufacturiers canadiens.. .. ..234, 234*a*
Assurances, relevés des.. 9
Assurances, rapport annuel.. 8
Astronome en chef, rapport de l'.. 25
Auditeur général, rapport de l'.. 1

B

Baie d'Hudson, chemin de fer jusqu'à la.. 138
Baie Georgienne, canal de la..19a, 178 à 178b
Balances impayées dans les banques.. 7
Banques chartées.. 6
Bastedo, Samuel Tovel.. 139
Bate, H. N. et Cie.. 199
Bateaux à vapeur, inspection des.. .. 23*a*
Beauharnois, canal de.. 83
Belleville, port de.. 163
Bibliothèque du parlement, rapport annuel.. 33
Blunden Frederick.. 165

B

Bois, demande de coupes de.. 78
Boone, la compagnie C.. 177
Brodeur, Hon. L.-P., etc., frais de voyage.. .. ..109, 109*b*
Budget.. .. ..3 à 4*a*

C

Camps volontaires, contrats pour les.. 118
Cassels, Hon. Walter.. .. ..182 à 182*c*
Chambre des communes:
Changement dans le personnel.. .. 149
Elections à la.. .. .. 17*b*
Economie interne.. .. ..37, 37*a*
Réponses présentées.. 150
Chemins de fer et des Canaux, rapport annuel.. 20
Chemin de fer Canadien du Pacifique:
Affaires avec le ministère de l'Intérieur.. 45
Terres vendues par le.. 69
Obligation de payer des taxes.. 203
Chemin de fer Grand-Tronc:
Entrée à Toronto.. 63
Emplacement du parc de la Côte du Major.. 76
Vente de boissons.. .. ..61, 61*a*
Chemin de fer National Transcontinental.. .. ..39 à 39*h*
Personnel d'ingénieurs.. .. .. 62*a*
Résignation de M. Hodgins.. 62
Routes dans le Nouveau-Brunswick. 180
Valeur des soumissions.. .. .. 62*b*
Chemins de fer non sous la direction de la Commission.. .. .. 39*j*
Chemins de fer, statistique des.. .. .. 20*b*

C

Chinois et Japonais.. .. ..74*b* à 74*g*.
Colombie-Britannique:
Chinois dans les écoles publiques.. 74
Désaveu.. 84
Terres fédérales.. 46
Réserves des sauvages.. 169
Joly de Lotbinière, sir Henri.. 75
Réserve sauvage de Metlakatla.. .. 89
Acte du Natal.. 99
Patterson, J. W.. .. .. 90*b*
Revenus et dépenses.. 219
Richard L. Drury.. 164
W. Maxwell Smith.. 111
Colonisation, terres de.. .. ..155 à 155*d*
Commerce du grain, rapport de la Commission royale.. 59
Commerce, rapport annuel.. 10
Commerce et navigation, rapport annuel 11
Commissions d'enquête.. .. .. 182*d*
Commission des chemins de fer, rapport de la.. .. .. 20*c*
Commission des ports.. 23
Commission internationale des eaux limitrophes.. .. ..19*b*, 19*c*
Compagnie de prêts et de placements britannique-canadienne.. 128
Compagnie de téléphone Bell.. 122
Comptes publics, rapport annuel.. 2
Conférence coloniale, 1907.. .. .. ..58, 109*a*
Conférence commerciale aux Barbades.. 158
Conférence impériale, 1907.. .. .. ..58, 109*a*
Conflits ouvriers, loi sur les enquêtes relatives aux.. 131
Congdon, F. T.. .. ..55 à 55*f*
Conseil de la milice, rapport annuel.. 35
Cour de l'Echiquier, règles de la.. .. 53
Cour suprême, N.-E., procès devant la.. 117

D

Décrets du conseil.. 47
Delisle, Michel Siméon.. 210
Demandes de traverser les lignes de chemins de fer.. 86
Dépense du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse.. 102
Dépenses imprévues.. 48
Détenus dans les pénitenciers.. 179
Dividendes impayés dans les banques.. 7
Dragage, ouvrages de.124 à 124*c*, 141, 141*a*, 204
Drysdale, Hon. Arthur.. 176
Dunne, M. C... .. .. 81*a*

E

Eclipse Manufacturing Co.. 129
Edifices publics.. .. ..229, 232
Edwards, W. C. et Cie.. 199
Elections, Chambre des communes.. .. 17*b*
Election, formules pour.. 64
Elections partielles, Chambre des communes.. .. .. 17*b*
Embargo sur les bestiaux.. 187
Emmagasinage à froid et congélateur de boitte.. 101
Engrais, analyse des.. 235
Etablissement pour l'emmagasinage à froid et la congélation de la boitte.. 101
Etats-Unis, navires de guerre des.. .. 191
Exportation de l'électricité et des fluides, loi concernant l'.. 137
Extincteurs d'incendie.. .. ..160, 160*a*

F

Falsification des substances alimentaires.. 14
Fermes expérimentales.. 16
Ferme expérimentale centrale.. .. ..80, 112
Fonctionnaires du ministère des Douanes.. .. .. 156*c*
Forbes, juge F. F.. 85
Fournitures pour le ministère de la Marine et des Pêcheries.. 214
France et Canada, commerce.. .. ..10*a*, 10*b*
Frontière internationale.. .. .. ..54*a*, 54*b*

G

Gaudet, Victor, rapport de.. 211
Gaz, inspection du.. 13
Gendarmerie à cheval.. 28
Géographie, commission de.. .. .. 21*a*
Géologie, rapport sommaire.. 26
Gouverneur général, dépenses du bureau du.. 146
Gouverneur général, mandats du.. .. 50
Gouvernement, navires du.. ..148, 148*a*, 170
Grains de semence.. .. .. 25*d*
Grain, mouvement du.. 192
Grand Trunk Pacific Town and Development Co.. .. .. 90*c*

H

Heath-Point.. 198
Hillsboro', pont de.. 186
Huntingdon, cours d'eau dans.. 161

I

Ile-du-Prince-Edouard:
- Alex. McLeod.. .. .. 171*b*
- Archibald McDonald.. .. ..171*d*
- Lignes d'embranchements de chemins de fer.. 190
- Dépenses.. 216
- Tarifs du fret et des passagers.. .. 205*a*
- Fret sur les steamers en hiver.. .. 110
- Louage de propriétés.. 145
- Pêche du homard.. .. .. 231*a*
- Service postal.. .. .. 171*i*
- Madame Mary Finlay.. .. .. 171*b*
- Déplacement du bureau de poste.. 171*g*
- Droits des navires.. 208
- Conditions de l'Union.. 189
- Quai à Little-Lands.. 125
- Communication en hiver.. 212
- Retrait des steamers en hiver.. .. 110*a*

Immigrants, dépenses pour les.. .. .. 81*j*
Immigrants en Canada.. .. ..81*d*, 81*g*
Immigration, agents d'.. .. ..81*c*, 81*b*
Immigration, agents dans l'Ontario..81*d*, 81*h*
Immigration de l'Orient et des Indes.. 36*a*
Impressions et lithographie.. 220
Impressions et papeterie publiques.. .. 32
Inspection des bateaux à vapeur.. .. 23*a*
Installations frigorifiques, rapport.. .. 15*a*
Institutions militaires, provisions pour. 104
Intercolonial, chemin de fer:
- Accident à Mulgrave.. .. .. 205*b*
- Belfast et Murray-Harbour.. .. .. 205*i*
- Réclamations pour dommages... .. 205
- Clôtures.. .. .. 205*g*
- Tarifs du fret.. .. ..119, 205*a*
- Traverses de voies publiques.. ..39*k*, 39*l*
- Locomotives.. .. ..205*d*, 205*f*
- Nouveau système de comptabilité....205*h*
- Rails d'acier.. .. .. 205*e*
- Marche des trains interrompue.. .. 205*c*
- Dépenses diverses.. 78
- Tarifs d'été et d'hiver.. 127

Intérieur, rapport annuel.. 25

J

Japonais et Chinois.. .. ..74*b* à 74*g*
Joly de Lotbinière, sir Henri.. 75
Journaux, argent payé à des.. .. ..174 à 174*b*
Justice, rapport annuel.. 34

L

Laiterie et installations frigorifiques, rapport.. .. .. 15*a*
Lake, major-général, mémoire du.. .. 228
La Société canadienne.. 200

L

Ligne rapide de steamers.. 100
Liste des navires.. .. .. 21*b*
Loi d'inspection des viandes et des aliments.. .. ..91, 134, 134*a*
Lumière électrique, inspection de la.... 13

M

Madden, rapport du juge.. 60
Main-d'œuvre orientale, rapport de W. L. M. King.. .. ..74*a*, 74*h*
Manitoba, inscriptions de homesteads.. 155*b*
Marconi, postes de télégraphe.. .. ..183, 183*a*
Marine et Pêcheries, tenue des livres du ministère.. 142
Marine, rapport annuel.. 21
Matériaux pour la construction des ponts et venant des Etats-Unis.. 194
Membres du parlement nommés à des emplois.. .. ..52, 230
Mesures, inspection des.. 13
Midland Towing and Wrecking Co.. .. 123
Milice, colonels dans la.. 73
Milice, conseil de la, rapport annuel.. 35
Milice, règlements sur les uniformes de la.. .. .. 41*a*
Milice, ordres généraux.. 41
Miller, N. B.. 81
Mill Settlement, ouest.. 171
Mines, rapport du ministère des.. ..26 à 26*b*
Moncton, ateliers des wagons de.. 107
Monnaie royale.. 71
Montcalm-Milwaukee, collision... 221
Montréal, entrepôt de vérification de.. 120
Montréal, chemin à barrières de.. ..126, 126*a*
Mulgrave, Nouvelle-Ecosse.. .. .. 205*b*

Mc

McDonald, A. G.. .. .. 81*i*
McIlreith, R. T.. .. ..181, 181*a*

N

Navires de guerre des Etats-Unis... .. 191
Navires, liste des.. .. .. 21*b*
North-Grove, Grenville.. .. .. 171*a*
Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse. 171*c*
Nouvelle-Ecosse, dépense faite par le gouvernement dans la.. 102

O

Obligations et effets enregistrés.. 44
Office Specialty Co.. 184
Opium, commerce de l'.. .. ..36*b*, 36*c*
Ottawa, commission d'embellissement d'.. 70
Ouimet, juge J.-A.. 65

P

Paix, vallée de la rivière de la.. 106
Pêcheries, rapport annuel.. 22
Pêcheries, violation de la loi des.. 168
Pêches, primes de.. .. ..56 à 56*b*
Pénitenciers, rapport annuel.. 34
Permis de pêche.. 143
Petit-Rocher, brise-lames de.. .. .. ..147, 147*a*
Petrel, steamer.. 218
Pevelan & Co.. 72
Piers ou docks dans l'Ontario.. .. .. .. 92*a*
Poids, mesures, etc.. 13
Police fédérale.. 67
Ports britanniques et continentaux.. .. 21*c*
Port-Burwell, havre de.. 217
Port-Maitland.. .. ..92, 92*a*
Postes, directeur général des, rapport annuel.. 24
Pouvoirs de signer des traités.. 144
Power, Augustus, rapport de.. 55
Primes payées par le gouvernement.. .. 93
Publications jouissant du tarif des journaux.. 195

Q

Québec, fondation de.. 207
Québec, port de.. 233
Québec, pont de:
Rapport de la Commission royale.. 154
Rapports et décrets du conseil.. .. 154*a*
Actions souscrites.. .. .. 154*b*

R

Recensement agricole.. 188
Recensement, provinces du Nord-Ouest.. 17*a*
Réductions et remises.. 95
Régina, district des terres de.. 77
Règlements sur les uniformes de la milice.. .. .. 41*a*
Réserves des sauvages.. 159
Rets en enclos, permis de.. 130
Revenu de l'accise.. 12
Revenu de l'Intérieur, rapport annuel. 12
Robertson, E. Blake, rapport de.. .. .. 81*k*
Robins Irrigation Co.. 206
Ross Rifle Company.. .. ..68 à 68*d*
Ross Rifle Hand-book.. 42
Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.. 28

S

Sabourin, Major.. 153
Saint-Gabriel-de-Brandon.. .. .. 171*f*
Saint-Laurent, barrages dans le fleuve.140, 140*a*

S

Saisies par le ministère du Revenu de l'Intérieur.. .. ..156 à 156*b*
Salles d'exercices militaires.. 193
Samovici, A., et Bolocan, H... 116
Saskatchewan, province de la:
Permis de pêche.. .. ..105, 151
Inscriptions de homesteads.. .. ..90, 90*a*
Loi de la Saskatchewan.. 185
Valley Land Co.. .. .. 90*d*
Sauvages Dolkees.. .. ..197, 197*a*
Sauvages Metlakakla et Soughees.. .. .. 197*b*
Savard, Docteur Edmond.. 222
Secrétariat d'Etat, rapport annuel.. .. 29
Sénat:
Nominations au.. .. ..52, 114
Bills envoyés du.. 121
Comité des chemins de fer, etc.. .. 166
Débats.. 135
Sénateurs nommés à des charges.... 230
Service civil:
Assurance.. 49
Examinateurs.. 31
Liste.. 30
Rapport de la Commission royale.. 29*a*
Pensions.. 51
Service militaire, nominations au.. .. 94
Service postal, retards dans le.. .. .. .. 171*e*
Shepley, M. C. R.. 175
Six Nations, sauvages des.. .. .. 197*c*
Soldes non réclamés dans les banques.. 7
Sorel, piers à.. 167
Spain, commandant, dépenses du.. 162
Standard Chemical Co.. 72
St. Andrew's, rapides de.. 96
Statistique criminelle.. 17
Statistique des chemins de fer.. .. .. .. 20*b*
Statistique des canaux.. .. .. 20*a*
Steamers, ligne rapide de.. 100
Steamers, trafic des.. .. .. 10*c*
Steel Concrete Co.. 172
Subventions postales à des steamers.. .. 82
Sutherland Rifle Sight Co.. 226
Sylviculture, rapport du surintendant de la.. 25

T

Tabac, industrie du.. .. ..157, 157*a*
Tarif postal.. .. .. 171*i*
Tempérance, compagnie de colonisation de.. 223
Terres à pâturages.. .. .. 155*a*
Terres de colonisation.. .. ..155 à 155*d*
Terres fédérales.. .. .. 90*c*

T

Terres houillères.. .. ..108 à 108*h*
Terres houillères, forestières et minières.. .. ..88 à 88*bb*
Tonnage à Saint-Jean et Halifax.. 227
Toronto, port de.. 213
Trafic des steamers.. .. .. 10*c*
Traité concernant les pêcheries.. ..215, 215*a*
Traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.. .. ..215, 215*a*
Transcontinental, chemin de fer.. ..39 à 39*h*
Transport au compte du gouvernement. 224
Transport canadien.. .. .. 21*c*
Travail, ministère du, rapport annuel. 36
Travaux publics, rapport annuel.. 19
Traverses de chemins de fer..39*i*, *k* et *l*, 115
Trent, canal de la.. 133

U

Unions ouvrières.. 43

V

Valleyfield, régiment à.. .. .. 153*a*

W

Waugh, James S.. .. .. 81*e*
Wilberforce, barrage à.. 132
M. J. Wilson Cordage Co.. 113
Windsor, Detroit and Belle-Ile Ferry Co.. 98

Y

Yukon:
Conspiration criminelle.. 97
Successions de personnes décédées.. 55*b*
Finnie, O. S.. 152
Terres à White Horse.. .. .. 55*c*
Loi concernant l'observance du dimanche.. 57
Règlements miniers.. 201
Moralité dans le Yukon.. .. .. 55*d*
Ordonnances.. 40
Mines de placers.. .. ..173, 173*a*
Rapport du commissaire.. .. .. 25*c*
Rapport de M. Beddoe.. .. .. 55*h*
Rév. John Pringle.. .. ..55*c*, 55*f*
Droit de détourner de l'eau.. 87
W. H. P. Clement.. .. .. 55*i*
W. W. B. McInnis.. .. .. 55*g*

Voir aussi l'index alphabétique, page 1.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Arrangés par ordre numérique, avec leurs titres au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME N° 1.

(Ce volume est relié en deux parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Rapport partiel présenté le 28 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding; aussi le 2 décembre et le 7 décembre.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 2.

2. Comptes publics du Canada pour la période de neuf mois expirée le 31 mars 1907. Présentés le 28 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pour les douze mois expirant le 31 mars 1909. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

3a. Budget supplémentaire additionnel pour l'exercice finissant le 31 mars 1909. Présenté le 9 juillet 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice finissant le 31 mars 1908. Présenté le 3 février 1908, par l'honorable W. S. Fielding.

4a. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 31 mars 1908. Présenté le 16 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5. (Pas de publication.)

6. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, jusqu'au 31 décembre 1907. Présentée le 8 mai 1908, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 3.

7. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés et des traites et lettres de change impayées depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1907, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 29 juin 1908, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 4.

8. Rapport du surintendant des assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

9. Précis des rapports des compagnies d'assurance en Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1907. Présenté le 14 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 5.

10. Rapport du ministère du Commerce, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Partie I.—Commerce du Canada. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding. Partie II.—Commerce des pays étrangers et traités et conventions. Présenté le 11 mars 1908, par l'honorable W. Paterson.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 6.

10*a*. Convention concernant les relations commerciales entre la France et le Canada conclue à Paris le 19 septembre 1907, entre Sa Majesté et le président de la République française. Présenté le 28 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.

Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

10*b*. Correspondance et mémoires au sujet de la convention de 1907 concernant les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 9 janvier 1908, par l'honorable W. S. Fielding.. .. .. ..*Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*c*. Rapport supplémentaire du ministère du Commerce, avec statistiques concernant le trafic des steamers, etc. Présenté le 17 mars 1908, par sir Wilfrid Laurier.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

11. Tableaux du commerce et de la navigation du Canada pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présentés le 2 décembre 1907, par l'honorable W. Paterson.

Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 7.

12. Partie 1. Accise. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 28 novembre 1907, par l'honorable W. Templeman.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

13. Partie II. Inspection des poids, mesures, gaz et lumière électrique, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présentée le 28 novembre 1907, par l'honorable W. Templeman.

Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

14. Partie III. Falsification des substances alimentaires, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présentée le 28 novembre 1907.

Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

15. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1907. Présenté le 2 décembre 1907, par l'honorable S. A. Fisher.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15*a*. Rapport du commissaire de l'industrie laitière et de l'emmagasinage à froid, pour l'exercice expiré le 31 mars 1907. Présenté le 10 février 1908, par sir Wilfrid Laurier.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 8.

16. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1906. Présenté le 10 janvier 1908, par l'honorable S. A. Fisher.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17. Statistique criminelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 1907.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17*a*. Recensement de la population et de l'agriculture des provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1906. Présenté le 18 février 1908, par l'honorable S. A. Fisher. *Voir 17a, 1907.*

17*b*. Rapport des élections partielles pour la Chambre des communes du Canada, tenues durant l'année 1907. Présenté le 6 mars 1908, par sir Wilfrid Laurier.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

18. Archives canadiennes. *Voir n° 15, page lv.*

VOLUME N° 9.

19. Rapport du ministre des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 3 décembre 1907, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

19*a*. Explorations du canal de la baie Georgienne. Rapport sur le niveau précis; de 1904 à 1907. Publié par le ministère des Travaux publics.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19*b*. Rapport supplémentaire de la Commission internationale des eaux limitrophes. (Supplément au rapport de 1907.) Présenté le 5 juin 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19*c*. Rapport supplémentaire de la Commission internationale des eaux limitrophes, 1908.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20. Rapport du ministre des Chemins de fer et des Canaux, pour la période comprise entre le 1er juillet 1906 et le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable G. P. Graham.. .. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 10.

20*a*. Statistique des canaux pour la saison de navigation, 1906.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*b*. Statistique des chemins de fer du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1907. Présenté le 16 janvier 1908, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*c*. Second rapport de la Commission des chemins de fer pour le Canada, du 1er avril 1906 au 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1907 (Marine). Présenté le 18 décembre 1907, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21*a*. Septième rapport de la Commission de géographie, 1907-1908.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21*b*. Liste des navires, préparée par le ministère de la Marine et des Pêcheries, étant une liste des vaisseaux inscrits sur les registres canadiens de la navigation au 31 décembre 1907. Présentée le 24 juin 1908, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 11.

21*c*. Rapport sur les ports britanniques et continentaux, en vue du développement du port de Montréal et des moyens de transport au Canada.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

22. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1907 (Pêcheries). Présenté le 18 décembre 1907, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

23. Rapport de la Commission des ports, etc.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

23*a*. Rapport de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'exercice financier 1907. Présenté le 27 février 1908, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 12.

24. Rapport du ministre des Postes pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 3 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25. Rapport du ministère de l'Intérieur pour la période comprise entre le 1er juillet 1906 et le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 13.

25*a*. (1906) Rapport de l'astronome en chef, pour l'exercice terminé le 30 juin 1906. Présenté le 17 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*a*. (1907) Rapport de l'astronome en chef pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*b*. Rapport annuel du service des arpentages topographiques (ministère de l'Intérieur) 1906-1907. Présenté le 8 juin 1908, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*c*. Rapport du commissaire pour l'exercice finissant le 31 mars 1908.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*d*. Correspondance et papiers concernant les grains de semence dans la Saskatchewan et l'Alberta. Présentés le 18 juillet 1908 par l'honorable F. Oliver.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

26. Rapport sommaire du ministère des Mines pour 1907. Présenté le 16 janvier 1908, par l'honorable W. Templeman.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*a*. Rapport sommaire de la division des mines du ministère des Mines pour l'exercice 1907-1908. Présenté le 17 juillet 1908, par l'honorable W. Templeman.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*b*. Rapport annuel sur la production des minéraux en Canada, durant l'année civile 1906.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 14.

27. Rapport annuel du département des Sauvages, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

28. Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1907. Présenté le 29 janvier 1907, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

29. Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 15.

29*a*. Rapport de la Commission Royale sur le service civil, avec des appendices et la preuve faite devant les commissaires. Présenté le 26 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding, et aussi un index analytique de la preuve et des mémoires.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 16.

29*a*. Rapport de la Commission Royale sur le service civil—*Suite.*

30. Liste du service civil du Canada, 1907. Présentée le 3 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 17.

31. Rapport de la Commission des examinateurs du service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1907. Présenté le 8 mai 1908, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

32. Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 11 mai 1908, par l'honorable S. A. Fisher.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

33. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, 1907. Présenté le 28 novembre 1907, par l'Orateur.. .. ..*Imprimé pour les documents parlementaires.*

34. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 4 décembre 1907, par l'honorable J. Bureau.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35. Rapport du conseil de la milice du Canada, 1907. (Rapport intérimaire présenté le 6 mars 1908.).. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

36. Rapport du département du Travail pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 18 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36*a*. Rapport de M. W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, au sujet de sa mission en Angleterre aux fins de conférer avec les autorités britanniques relativement à l'immigration des orientaux en Canada, et spécialement à celle des Hindous.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36*b*. Rapport de M. W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, sur l'urgence de la suppression du trafic de l'opium en Canada. Présenté le 3 juillet 1908, par l'honorable R. Lemieux.... ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

36*c*. Réponse à une adresse du Sénat en date du 16 juillet, demandant toute la correspondance, les rapports, les mémoires et les protêts envoyés au Gouvernement relativement au trafic de l'opium au Canada, soit pour en demander la suppression, ou pour toutes autres fins. Présenté le 18 juillet 1908.—*L'honorable sir Mackenzie Bowell.*
Pas imprimée.

37. Rapport des commissaires de l'économie interne de la Chambre des communes, conformément à la règle 9 de la Chambre. Présenté le 2 décembre 1907, par l'honorable M. l'Orateur.. .. ..*Pas imprimé.*

37*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 10 février 1908. Copie des minutes du bureau de la commission interne de la Chambre des communes depuis le 1er janvier 1902 jusqu'au 1er janvier 1906. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Roche (Marquette.).. .. ..Pas imprimée.*

38. Copie des nouvelles règles de la cour suprême du Canada promulguées le 19 juin 1907. Présentée le 28 novembre 1907, par l'Orateur.. .. ..*Pas imprimée.*

38*a*. Règles de cour et ordonnances de la cour suprême de judicature d'Ontario, édictées le 27 mars 1908, en vertu de l'autorité conférée par le Code criminel. Présentées le 12 mai 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. ....*Pas imprimées.*

39*a*. Rapport des commissaires du chemin de fer National-Transcontinental, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

39*b*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907, état montrant: 1. Les quantités estimatives sur lesquelles s'est basée la Commission du chemin de fer Transcontinental pour déterminer le montant respectif des soumissions pour la construction des 50 milles (plus ou moins) à partir de Moncton en gagnant l'ouest; des 62 milles (plus ou moins) à partir de Grand-Falls en gagnant l'ouest; des 150 milles à partir de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en gagnant vers

VOLUME N° 17—*Suite.*

l'est; des 45 milles (plus ou moins) à partir d'un point près La-Tuque en gagnant l'ouest, et des 150 milles, à partir d'un point près de l'Abitibi, en gagnant l'est connus sous le nom de section de l'Abitibi. 2. Les différents prix que chaque soumissionnaire a inscrit en regard des différents items dans la cédule ou formule de soumission. 3. Le montant total de chaque soumission ainsi déterminé. Présentée le 24 janvier 1908.—*M. Schell (Glengarry)*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908. Copie de toutes les soumissions reçues jusqu'au 30 novembre 1907, relativement aux contrats maintenant adjugés par la Commission Royale constituée pour les fins de la construction de cette partie de la ligne du chemin de fer Transcontinental entre la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et la cité de Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick; cet état devant mentionner: (1) les signatures apposées à la soumission; (2) le chiffre total de chaque soumission tel que "calculé" par la dite commission; (3) les quantités de chaque classe ou espèce de matériaux, sur lesquelles la dite commission s'est basée pour faire le calcul du coût; (4) le prix par unité de quantité inscrit par ceux qui ont répondu à la demande de soumissions, et (5) le coût total de chacun des items portés à la cédule, qui, additionnés ensemble ont produit la somme totale du coût de chaque section de l'entreprise dans les soumissions. Présentée le 24 janvier 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908. Etat indiquant à qui et quand la Commission du chemin de fer National-Transcontinental a accordé des contrats pour le transport d'approvisionnements dans le district E, entre les points suivants, savoir: (*a*) entre Grassett et la cache 9; (*b*) entre Montizambert et la nouvelle cache 9A sur la rivière Negogami; (*c*) entre Jackfish et les caches 10, 10A, 11A et 12; (*d*) entre Nepigon et les caches 12A, 13, 14, 15, les dépôts d'Ombabika et de Wabinosh et la cache 16 dans le district F; quelles sont les distances comprises dans chaque contrat; les chiffres et les conditions des contrats; quelles sommes ont été payées jusqu'à ce jour à compte de chaque contrat; qui a érigé la cache et la demeure du gardien au point où la ligne traverse la rivière Kebinakagami; aussi les nouvelles maisons au point où la ligne traverse la rivière Negagami, ainsi que le dépôt à Jackfish; quel a été le coût de ces différentes constructions respectivement; si des soumissions ont été demandées pour ces différents services de transport et cette construction; et si des soumissions n'ont pas été demandées, quelle en est la raison. Présentée le 6 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908. Copie des clauses et conditions, règlements ou spécifications contenues dans les contrats en vertu desquels se construit le chemin de fer National Transcontinental et qui ont pour but de sauvegarder, assurer ou garantir aux fournisseurs des entrepreneurs, à qui ont été adjugés les travaux de construction, le paiement de leurs réclamations contre les dits entrepreneurs, liste des contrats signés jusqu'à présent et dans lesquels figurent les dites clauses garantissant ou assurant aux dits fournisseurs le paiement de leurs dites créances ou réclamations. Présentée le 13 février 1908.—*M. Morin*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908. Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, arpentages, contrats, soumissions, conventions, livres, mémoires, documents et papiers, de quelque nature que ce soit, indiquant, ou concernant la longueur du chemin de fer National Transcontinental de (*a*) Winnipeg à Québec, (*b*) Québec à Moncton, et le coût moyen estimatif ou probable par mille de ce chemin, et tous les autres renseignements relatifs au coût par mille du dit chemin de fer. Présentée le 21 avril 1908. *M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

39*g*. Lettres du président de la commission du chemin de fer Transcontinental, de l'ingénieur en chef et autres, au sujet de certaines allégations faites par le major A. E. Hodgins, ex-ingénieur de district de la section F, chemin de fer Transcontinental. Présentées le 24 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimées.*

39*h*. Copie de la commission nommant M. Lucien Pacaud, de la cité de Québec, magistrat de police, aux fins de mettre en vigueur la loi prohibant la vente des boissons enivrantes dans certaines zônes le long du prolongement vers l'est du chemin de fer Transcontinental. Présentée le 8 mai 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimée.*

39*i*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 1er avril 1908, pour la production d'un état basé sur les données du bureau de la Commmission des chemins de fer, indiquant le nombre de personnes blessées ou tuées par les convois de chemins de fer aux croisements à niveau de voie publique; le nombre de personnes ainsi blessées ou tuées sur chaque chemin de fer en particulier, durant les années écoulées le 31 mars 1895, 1896 et 1897; aussi, les noms de toutes personnes blessées ou tuées à ces endroits, sans égard à l'opinion des compagnies de chemins de fer et à celle des officiers de la Commission des chemins de fer, relativement aux droits qu'elles avaient de se servir de ces croisements à niveau de voie publique, au moment des accidents. Présentée le 12 mai 1908.—*L'honorable M. McKay (Truro)*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*j*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 9 avril 1908, pour la production d'un état indiquant tous les chemins de fer du Canada qui ne sont pas sous le contrôle et la juridiction de la Commission des chemins de fer; aussi, en chaque cas, la raison pour laquelle ce chemin de fer n'est pas sous le contrôle de la Commission. Présentée le 12 mai 1908.—*L'honorable M. McKay (Truro)*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*k*. Réponse partielle à un ordre du Sénat en date du 27 mars 1908, pour la production d'un état indiquant, séparément, les croisements à niveau de la voie publique sur tous les chemins de fer, sauf ceux qui sont en construction, sous la juridiction de la Commission des chemins de fer, et au sujet desquels la dite commission a accordé sa protection depuis sa création; le dit état indiquant la nature de la protection accordée, dans chaque cas, le nom de la compagnie de chemin de fer, la désignation locale de chaque croisement à niveau de la voie publique et le comté et la province dans lesquels ils sont situés, ainsi que la date de l'ordonnance et du règlement qui s'y rapportent; aussi, un semblable état indiquant les croisements à niveau de la voie publique à être protégés par décision de l'autorité compétente au sujet de tous les chemins de fer qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission, y compris le chemin de fer Intercolonial, et indiquant aussi les règlements promulgués concernant les chemins de fer en construction; et aussi un état semblable au sujet de tous les croisements à niveau de la voie publique, y compris les ordonnances et règlements en vigueur, depuis le premier jour de février 1904, à leur endroit. Présentée le 18 juillet 1908.—*L'honorable M. Ferguson.* *Pas imprimée.*

39*l*. Réponse supplémentaire au n° 39*k*. Présentée le 4 juin 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

40. Ordonnances du territoire du Yukon rendues par le conseil du Yukon en 1907. Présentées le 3 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimées.*

41. Ordres généraux de la milice émis entre le 2 novembre 1906 et le 1er novembre 1907. Présentés le 9 décembre 1907, par sir Frederick Borden.. .. ..*Pas imprimés.*

41*a*. Règlements concernant les uniformes de la milice canadienne, 1907. Présentés le 9 décembre 1907, par sir Frederick Borden.. .. ..*Pas imprimés.*

42. Manuel de la carabine Ross, 1907. Présenté le 9 décembre 1907, par sir Frederick Borden. *Pas imprimé.*

43. Etat sous l'empire du chapitre 125 des statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi des Unions ouvrières", soumis au Parlement conformément à l'article 33 de la dite loi. Présenté le 9 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

44. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 4 décembre 1906, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des statuts revisés du Canada, 1906. Présenté le 9 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. .. *Pas imprimé.*

45. Etat donnant la correspondance, les arrêtés du conseil, plans et papiers, etc., (en tant que le ministère de l'Intérieur est concerné) depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. .. *Pas imprimé.*

46. Etat donnant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er décembre 1906 et le 1er décembre 1907, aux termes du paragraphe (*d*) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zône de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. .. *Pas imprimé.*

47. Etat donnant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1906, et le 1er décembre 1907, conformément aux dispositions de l'article 8 du chapitre 55 des statuts revisés du Canada, 1906. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. .. *Pas imprimé.*

48. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1907 au 28 novembre 1907, conformément à la loi des subsides, 1907. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.. .. .. *Pas imprimé.*

49. Relevé conforme à l'article 17 de la loi d'assurance du service civil pour les 9 mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding. *Pas imprimé.*

50. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1907-1908. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.. .. .. *Pas imprimé.*

51. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1907. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.. .. .. *Pas imprimé.*

52. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907: 1. Etat donnant les noms (*a*) des membres du Parlement, et (*b*) des ex-membres du Parlement qui ont été faits sénateurs par l'administration actuelle, en tenant compte de la classification (*a*) et (*b*), donnant, pour la classe (*b*) la date à laquelle ils ont cessé d'être membres du Parlement, et la date de la commission comme sénateurs pour les deux classes. 2. Les noms des membres du Parlement et des ex-membres du Parlement nommés à des charges salariées sous la couronne par l'administration actuelle, en tenant compte des deux classes, et les dates de nomination comme il est mentionné dans le paragraphe qui précède. 3. Les noms des sénateurs et des ex-sénateurs nommés à des charges salariées par l'administration actuellee, en tenant compte des deux classes, et les dates de nomination comme il est mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus. Présentée le 12 décembre 1908.—*M. Lennox*.. .. .. *Pas imprimée.*

53. Règles de la cour de l'Echiquier (modifiées), ordre général du 12 septembre 1907. Présentées le 12 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. .. *Pas imprimées.*

54. Copie des articles de la convention du 21 août 1906, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne quant à la délimitation de la ligne frontière entre l'Alaska, dans les Etats-Unis, et les possessions anglaises, dans l'Amérique du nord. Présentée le 16 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. .. *Imprimée pour les documents parlementaires.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

54a. Copie d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à l'effet de mieux définir et délimiter la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 11 avril 1908. Présentée le 19 mai 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

54b. Correspondance, arrêtés du conseil et dépêches se rattachant à la négociation d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour les fins de déterminer et de marquer la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis. Présenté le 4 juin 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

55. Rapport de l'enquête tenue l'hiver dernier par M. Augustus Power, C.R., du ministère de la Justice, au sujet de M. F. T. Congdon. Présenté le 16 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

55a. (1) Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908..—Etat faisant connaître toute la correspondance, les pétitions, déclarations, rapports et documents se rapportant en quoi que ce soit à la réclamation de madame Louise F. Wiley et sa fille mineure au sujet de certaines concessions minières que son mari possédait dans le Yukon, et que l'on dit, lors de son décès *ab intestat*, être venues en la possession de Frederick Tennyson Congdon, ou prises en fidéicommis par le dit Congdon, alors administrateur public du Yukon, en vertu d'une nomination faite par le gouvernement du Canada; aussi, copie de toute correspondance, rapports et documents en rapport avec l'examen, la défense de M. Congdon et de la part prise par lui en cette affaire. Présentée le 24 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55. Rapport de l'enquête tenue l'hiver dernier par M. Augustus Power, C.R., du ministère Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, mémoires, preuve et autres documents et papiers de toute espèce concernant la succession de feu Orrin Leonard Wiley ou la réclamation de Louise F. Wiley ou de sa fille contre le gouvernement ou contre Frederick T. Congdon, en qualité d'administrateur public, ou autrement à titre de fonctionnaire ou employé de ce gouvernement, les dits papiers ci-dessus ne devant pas comprendre, cependant, les pièces relatives aux sujets qui peuvent être inclus dans l'ordre de la Chambre du 13 courant adopté sur motion de l'honorable député de Toronto-nord. Présentée le 24 février 1908. *M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55b. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, preuve, mémoires et autres documents et papiers de quelque nature que ce soit se rapportant à la conduite de toutes les personnes qui ont rempli les fonctions d'administrateur dans le territoire du Yukon, ou qui, en raison de leur position officielle, ont eu la charge ou le contrôle de la succession de personnes décédées dans le territoire du Yukon; aussi, tous tels documents et papiers, susdits qui mentionnent et font connaître la décision (s'il en est) prise par le gouvernement relativement à toute réclamation, accusation ou projet de poursuite contre tout tel fonctionnaire au sujet de ses devoirs, de ses actes ou décision en qualité d'administrateur public. Présentée le 24 février 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

55c. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître tous les télégrammes, affidavits, documents envoyés par, ainsi que toute la correspondance échangée avec le révérend John Pringle, actuellement dans le Yukon, sur l'état des affaires publiques dans ce territoire, et avec les fonctionnaires publics qui s'y trouvent, et spécialement au sujet d'un certain Frederick Tennyson Congdon, à une certaine époque commissaire du Yukon, un nommé Girouard, régistrateur, et un nommé Lithgow, contrôleur et membre du conseil du Yukon; et spécialement les lettres envoyées par le révérend John Pringle en janvier ou vers le mois de janvier 1902, en janvier ou vers le mois de janvier 1905, ainsi que le ou vers le 31 juillet 1907, au premier ministre du Canada et aux autres ministres rendant compte

VOLUME N° 17—*Suite.*

de la condition des affaires publiques dans le Yukon, et les réponses à ces lettres; aussi, faisant connaître quelle décision (s'il en est) a été prise par le gouvernement concernant les questions traitées dans cette correspondance, et les rapports de tout commissaire nommé aux fins de faire une enquête au sujet des accusations, ou d'une partie des accusations portées. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance concernant la moralité dans le Yukon. Présentée le 11 mars 1908. —*M. Thompson*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître les noms des personnes auxquelles la Couronne a octroyé en premier lieu les terrains compris dans les limites de la ville du Cheval-Blanc, territoire du Yukon, et toute cession qui en a été faite, ainsi que les noms des parties, les dates et les prix payés. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*f*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître tous les télégrammes, affidavits, documents envoyés par, ainsi que toute la correspondance échangée avec le révérend John Pringle, actuellement dans le Yukon, sur l'état des affaires publiques dans ce territoire, et avec les fonctionnaires publics qui s'y trouvent, et spécialement au sujet d'un certain Frederick Tennyson Congdon, à une certaine époque commissaire du Yukon, un nommé Girouard, régistrateur, et un nommé Lithgow, contrôleur et membre du conseil du Yukon; et spécialement les lettres envoyées par le révérend John Pringle en janvier ou vers le mois de janvier 1902, en janvier ou vers le mois de janvier 1905, ainsi que le ou vers le 31 juillet 1907, au premier ministre du Canada et aux autres ministres rendant compte de la condition des affaires publiques dans le Yukon, et les réponses à ces lettres; aussi, faisant connaître quelle décision (s'il en est) a été prise par le gouvernement concernant les questions traitées dans cette correspondance, et les rapports de tout commissaire nommé aux fins de faire une enquête au sujet des accusations, ou d'une partie des accusations portées. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Foster*.

Pas imprimée.

55*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 février 1907.—Copie de toutes lettres, mémoires, télégrammes, pétitions, résolutions et autres communications, documents et papiers adressés par toutes personne ou personnes dans le Yukon au premier ministre ou au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres ou officiers concernant les actes ou la conduite officielle de M. W. W. B. McInnes, comme commissaire du Yukon, y compris toutes pétition ou pétitions demandant la révocation de M. McInnes comme commissaire. Présentée le 7 avril 1908.—*M. White*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

55*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie du rapport de M. Beddoe sur la condition dans laquelle se trouvaient les livres, les comptes, etc., relatifs à l'administration financière du Yukon, et notamment en ce qui concerne la condition dans laquelle se trouvait le bureau de l'administrateur public. Présenté le 21 avril 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*i*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la nomination de M. W. M. P. Clement en qualité d'aviseur légal du conseil du territoire du Yukon ou l'administration publique dans le dit territoire ou pour tout autre emploi salarié dans le dit territoire, ou concernant sa démission d'aucune de ces charges, ou concernant les circonstances dans lesquelles le dit W. M. P. Clement a cessé d'agir comme il est dit ci-dessus, avec indication des raisons qui l'ont porté à en agir ainsi. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Sproule*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

56. Relevé des dépenses se rattachant aux primes versées aux pêcheurs maritimes pour l'année 1906-1907. Présenté le 18 décembre 1907, par l'honorable L.-P. Brodeur.

Pas imprimé.

56*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître les noms et la résidence de tous les pêcheurs, dans le comté de Cap-Breton, à qui des primes de pêche ont été payées entre le 1er décembre 1905 et le 1er janvier 1908; aussi, la somme payée à chaque personne, la date du paiement, et le nom du fonctionnaire ou de la personne par qui la somme a été payée. Présentée le 11 février 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

56*b*. Réponse supplémentaire au n° 56*a*. Présentée le 13 juillet 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

57. Correspondance et instructions concernant l'application de la loi du Dimanche dans le territoire du Yukon. Présentée le 18 décembre 1907, par l'honorable A. B. Aylesworth.

Pas imprimée.

VOLUME N° 18.

58. Minutes des séances de la Conférence coloniale, tenue au ministère des Colonies, Downing street, Londres, du 15 avril au 14 mai 1907. Présentées le 22 mai 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.*

59. Rapport de la Commission royale sur le commerce des céréales en Canada. Présenté le 8 janvier 1908, par l'honorable F. Oliver.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie du rapport de l'honorable juge James Henry Madden, nommé par décret du conseil en date du 15 mai 1907, pour faire une enquête et un rapport au sujet d'arrérages de loyer pour certaines forces hydrauliques sur le coursier d'alimentation du canal Welland à Dunnville. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Lalor*.. .. ..*Pas imprimée.*

61. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute la correspondance, les pétitions, états, documents, décrets du conseil et proclamations concernant la délimitation de la zône dans laquelle la vente des boissons enivrantes est prohibée le long de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique sous le régime de la loi concernant la construction des travaux publics. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

61. Réponse supplémentaire au n° 61. Présentée le 27 janvier 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

62. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance, documents, papiers, mémoires et rapports concernant le départ, la démission ou le renvoi de M. Hodgins, I.C., du service de la Commission du chemin de fer National Transcontinental et les motifs ou raisons s'y rapportant. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

62*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quels changements ont été opérés dans le personnel des ingénieurs de la Commission du Transcontinental durant la présente année civile. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Macdonell*... .. ..*Pas imprimée.*

62*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Etat montrant: 1. Les quantités estimatives sur lesquelles s'est basée la Commission du chemin de fer transcontinental pour déterminer le montant respectif des soumissions pour la construction des 50 milles (plus ou moins) à partir de Moncton en gagnant l'ouest; des 62 milles (plus ou moins) à partir de Grand-Falls en gagnant l'ouest; des 150 milles à partir de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en gagnant vers l'est; des 45 milles (plus ou moins) à partir d'un point près La Tuque en gagnant l'ouest, et des 150 milles, à partir d'un point près de l'Abitibi, en gagnant l'est connus sous le nom de

VOLUME N° 18—*Suite.*

section de l'Abitibi. 2. Les différents prix que chaque soumissionnaire a inscrit en regard des différents item dans la cédule ou formule de soumission. 3. Le montant total de chaque soumission ainsi déterminé. Présentée le 9 janvier 1908. *M. Schell (Glengarry). Voir aussi n° 39b*.. .. ..*Pas imprimée.*

63. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, opinions du ministère de la Justice, mémoires, papiers et documents, et de tous plans ou tracés concernant le nouveau projet d'entrée du chemin de fer du Grand-Tronc dans la partie est de la cité de Toronto. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Macdonell*.. .. ..*Pas imprimée.*

64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les brefs, formules et instructions émis et employés pour les différentes élections fédérales durant le cours de l'année 1907. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Barker*.. .. ..*Pas imprimée.*

65. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie du décret du conseil nommant l'honorable J.-A. Ouimet juge de la cour du Banc du Roi, ainsi que copie de toute correspondance, rapports, certificats de médecins et décrets du conseil concernant sa mise à la retraite. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Lanctôt (Laprairie et Napierville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

66. Annuaire du Canada pour 1906. Présenté le 10 janvier 1908, par l'honorable M. Fisher. *Imprimé séparément.*

67. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1907. Présenté le 13 janvier 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimé.*

68. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant combien de fonctionnaires du gouvernement civils ou militaires, ou d'officiers de la milice active sont employés en quelque manière pour la fabrication des carabines manufacturées par la compagnie de carabines Ross pour le compte du gouvernement; quels sont leurs noms, grades, fonctions et appointements; quel est le montant total (à part le coût de la carabine d'après le contrat) des sommes dépensées par le gouvernement pour la compagnie de carabines Ross, y compris tous boni, prêts, inspections, frais d'essais, commissions ou autres dépenses quelconques et les montants dans chaque cas. Présentée le 16 janvier 1908.—*M. Worthington.*
Pas imprimée.

68*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les contrats passés entre la compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le ministère de la Milice, pour la fourniture de carabines, munitions et autres articles; aussi de tous décrets du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers se rapportant à tels contrats et aux matières qui s'y rattachent, ainsi qu'aux opérations de la compagnie avec le gouvernement ou aucun des ministères, y compris le ministère des Douanes et la Banque de Montréal, ou autre banque ou compagnie de banque. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

68*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses ministères et la compagnie de carabines Ross ou aucun de ses représentants, ou entre le gouvernement et aucune banque ou autre institution ayant fait des avances sous la garantie du contrat passé entre le gouvernement et la dite compagnie, ou aucun représentant de la dite banque ou institution, concernant les comptes et les affaires financières ou autres de la compagnie de carabines Ross, y compris copie de toute correspondance ou lettre adressée par quelque officier de la Banque de Montréal à l'Auditeur général. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

68*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 mars 1908.—Copie de toute correspondance, rapports, lettres et autres papiers et documents de quelque nature et description que ce soit, non produits jusqu'ici, touchant la carabine connue sous le nom de "carabine Ross", ou le contrat passé entre le gouvernement et toute personne ou corporation relativement à la dite carabine, ou à la valeur ou efficacité de telle carabine, ou à tout prétendu défaut de cette arme; aussi, de toutes lettres, télégrammes, dépêches, rapports et autres communications, de quelque nature que ce soit, échangés entre le gouvernement britannique, ou l'un quelconque des membres ou des fonctionnaires du dit gouvernement, ou le bureau de la Guerre, ou le ministre de la Guerre, ou tout officier ou fonctionnaire ou personne employée par le gouvernememnt du Canada, ou le ministre de la Milice, ou tout officier, ou fonctionnaire, ou personne employés dans l'administration publique du Canada, concernant la dite carabine, ou la valeur ou l'efficacité de la dite carabine, ou tout défaut de fabrication, ou toute matière ou chose qui s'y rattache. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington..Pas imprimée.*

68*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les contrats passés entre la compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le ministère de la Milice, pour la fourniture de carabines, munitions et autres articles; aussi de tous décrets du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers se rapportant à tels contrats et aux matières qui s'y rattachent, ainsi qu'aux opérations de la compagnie avec le gouvernement ou aucun des ministères, y compris le ministère des Douanes et la Banque de Montréal, ou autre banque ou compagnie de banque. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington.. .. ..Pas imprimée.*

69. Relevé de toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er octobre 1906 au 1er octobre 1907. Présenté le 13 janvier 1908, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

70. Rapport de la compagnie d'embellissement d'Ottawa pour les 9 mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 13 janvier 1908, par l'honorable W. S. Fielding.

Imprimé pour les documents parlementaires.

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant: 1. Quel est le montant dépensé jusqu'à date pour la Monnaie royale à compte de la construction et de l'équipement. 2. Quels montants sont nécessaires pour compléter les travaux sous ces deux chefs. 3. Quels officiers et employés sont nécessaires pour conduire l'institution et quels sont leurs salaires annuels. 4. Quelle est la valeur apparente du cuivre, de l'argent et de l'or obtenus par le gouvernement, par année, pendant les dix dernières années, et quel montant le gouvernement a dépensé, chaque année, pour cet objet. 5. Quel est le profit total réalisé par le monnayage pendant ces dix années. 6. Quel montant se propose-t-on de monnayer et d'émettre en 1908, et de quelles dénominations. 7. Qui doit faire l'achat et fixer le prix des lingots nécessaires pour l'usage de la Monnaie. 8. Quel est le système adopté pour la nomination, la promotion et la révocation des officers et employés de la Monnaie. Présentée le 13 janvier 1908.—*M. Foster.. .. ..Pas imprimée.*

72. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes, en date du 10 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et autres papiers concernant la *Standard Chemical Company (Limited)* ou Peuchen et Cie, et ses opérations avec le ministère des Douanes et du Revenu de l'Intérieur depuis la date de la constitution légale de cette compagnie jusqu'à présent. Présentée le 16 janvier 1908.—*M. Robitaille.. .. ..Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat faisant connaître les promotions au grade de colonel faites dans la milice active durant le cours de l'année dernière, avec les noms; si ces promotions ont été faites au mérite ou à l'ancienneté; si pour le premier de ces motifs, quelle était la nature des services;

VOLUME N° 18—*Suite.*

l'état de service de guerre de tels officiers; la position que ces officiers occupaient sur la liste d'ancienneté des lieutenants-colonels, avant que les dites promotions aient été publiées dans la *Gazette Officielle*; combien de lieutenants-colonels ont ainsi perdu leur tour de promotion, et quels sont leurs noms et leurs états de service. Présentée le 17 janvier 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

74. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, documents et papiers concernant les Chinois qui demandent à être admis dans les écoles publiques de la Colombie-Britannique en qualité d'élèves, et aussi concernant la remise de la taxe de capitation imposée à ces personnes. Présentée le 20 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

74*a*. Rapport de W. L. Mackenzie King, commissaire chargé de faire une enquête sur les méthodes en vertu desquelles des ouvriers orientaux ont été induits à émigrer en Canada. Présenté le 20 janvier 1908, par l'honorable R. Lemieux.. .. ..*Pas imprimé.*

74*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et toutes personne ou personnes, et de tous rapports communiqués au gouvernement au sujet de la convention anglo-japonaise concernant le Canada. Présentée le 21 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

74*c*. Réponse supplémentaire au n° 74*b*. Présentée le 21 janvier 1908.

Imprimée pour les documents parlementaires.

74*d*. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, documents et papiers, échangés cette année au sujet de l'immigration chinoise et japonaise en Canada. Présentée le 24 février 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

74*e*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, documents et papiers, échangés cette année au sujet de l'immigration japonaise en Canada. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

74*f*. Rapport de W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, commissaire nommé aux fins de faire une enquête sur les pertes subies par la population chinoise de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, lors des émeutes qui ont eu lieu dans cette cité en septembre 1907. Présenté le 30 juin 1908, par l'honorable R. Lemieux.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

74*g*. Rapport de W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, commissaire nommé aux fins de faire une enquête sur les pertes et les dommages subis par la population japonaise de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, lors des émeutes qui ont eu lieu dans cette cité en septembre 1907. Présenté le 30 juin 1908, par l'honorable R. Lemieux.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

74*h*. Rapport de W. L. Mackenzie King, C.M.G., commissaire chargé de s'enquérir des moyens pris pour induire les journaliers orientaux à émigrer en Canada. Présenté le 13 juillet 1908, par l'honorable R. Lemieux.. .. ..*Pas imprimé.*

75. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance, instructions ou communications adressées par le gouvernement du Canada par l'entremise du Secrétaire d'Etat ou autrement à sir Henri Joly de Lotbinière en qualité de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique pendant les années 1905 et 1906, respectivement. Présentée le 21 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

76. Copie d'un décret du conseil concernant la vente d'une partie du parc de la côte du Major à la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc comme emplacement d'un hôtel. Présentée le 21 janvier 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Pas imprimée*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Copie de toutes déclarations ou affidavits faits par Robert Cruikshank ou autres personnes dans le district du bureau des terres de Régina, ou de toutes autres plaintes au sujet des demandes impropres et non autorisées faites par des particuliers soit employés par le gouvernement ou non, pour diriger des colons sur les homesteads, ou pour obtenir en leur faveur des inscriptions de homesteads, soit par voie d'annulation, soit autrement; aussi, copie de toute correspondance, rapports ou autres documents se rapportant au même sujet; aussi, copie de toutes communications, rapports, correspondance ou autres documents entre le ministère de l'Intérieur et l'un quelconque de ses fonctionnaires et toute personne ou toutes personnes, concernant les inscriptions de homesteads, les annulations, les protections, les rapports d'inspecteurs, etc., au sujet du quart sud-ouest de la section 16, le quart nord-ouest de la section 20, et les quarts nord-ouest et sud-ouest de la section 36, le tout dans le township 14, rang 9, à l'ouest du deuxième méridien. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Lake....Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant combien de demandes faites par des propriétaires de scieries pour permis de coupes de bois, tels qu'accordés par un décret du conseil en date du 16 mai 1906 ont été refusées. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Roche (Marquette).. .. ..Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 février 1907.—Etat indiquant le montant total de dépenses, dans chaque comté, tel que défini avant le dernier acte de redistribution, pendant les années 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905 et 1906 pour: (*a*) Ports et rivières, y compris le dragage, les quais, bassins, brise-lames, jetées ou autres améliorations et réparations. (*b*) Edifices publics et terrains, y compris les réparations et agrandissements. (*c*) Entretien et gardiens, y compris le chauffage et l'éclairage. (*d*) Dépenses relatives à l'Intercolonial, y compris l'achat de terrains, construction de bâtiments, réparations et améliorations, et la localité où les dépenses ont été faites. Présentée le 29 janvier 1908.—*M. Sproule.. .. ..Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat donnant l'inventaire des animaux de ferme, instruments et machines aratoires, effets mobiliers, céréales, foin, plantes-racines, et toute autre espèce de fourrage, avec leur valeur, pour les années terminées le 1er décembre 1906 et 1907, à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa; aussi, les sommes payées pour toutes sortes d'animaux de ferme vivants, leur espèce et leur nombre; les sommes payées pour l'achat d'aliments de toutes sortes; le total des produits de toutes sortes vendus, ainsi que leurs diverses espèces; les sommes payées, durant les dites années, pour l'achat de grains de semence et de graines, de toute sorte, pour les fins de distribution. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Jackson (Elgin).. .. ..Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat donnant le nombre d'immigrants placés par M. N. B. Miller, de la ville de Napanee, dans le comté de Lennox et Addington, le nom de chaque immigrant, son âge, les noms des diverses personnes chez lesquelles ces immigrants ont été placés et le township où ces personnes sont domiciliées; aussi, le montant d'argent reçu du gouvernement par le dit N. B. Miller, pour ses services, à titre de salaire, commission, ou des deux; aussi, le montant d'argent reçu par le dit N. B. Miller des diverses personnes domiciliées dans le dit comté pour ses services en leur procurant les dits immigrants. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington).. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

81*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat donnant le nombre d'immigrants placés par M. M. C. Dunne, de Yarker, dans le comté de Lennox et Addington, le nom de chaque immigrant, son âge, les noms des diverses personnes chez lesquelles ces immigrants ont été placés, et le township où elles sont domiciliées; aussi, le montant d'argent reçu du gouvernement par le dit M. C. Dunne, pour ses services, à titre de salaire, commission, ou les deux; aussi, le montant d'argent reçu par le dit M. C. Dunne des diverses personnes domiciliées dans le dit comté pour ses services en leur procurant les dits immigrants.—*M. Wilson (Lennox et Addington)*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat donnant la liste des noms des agents d'immigration nommés par le gouvernement dans chaque comté de la province d'Ontario, du comté dans lequel chaque tel agent est employé; le nombre d'immigrants placés par chaque tel agent; aussi, les sommes payées à chaque agent en rémunération de ses services et pour ses dépenses. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Clements*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les rapports reçus par le gouvernement de chacun des agents spéciaux d'immigration envoyés dans la Grande-Bretagne et sur le continent européen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1907. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington)* .. ..*Pas imprimée.*

81*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat indiquant le nombre des immigrants arrivés et établis en Canada durant les exercices 1905-1906 et 1906-1907, et leur pays d'origine. Présentée le 11 février 1908.—*M. Paquet*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère de l'Intérieur et James S. Waugh, agent de distribution des immigrants, après le 1er décembre 1907. Présentée le 11 février 1908.—*M. Gordon*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Etat faisant connaître si le gouvernement du Canada a dans les îles britanniques un agent ou des agents spéciaux d'immigration, et dans ce cas quels sont leurs noms et de quelle partie du Canada ils sont originaires; les arrangements qui ont été faits par le gouvernement avec le ou les dits agents quant à leurs appointements et dépenses; la date de leur nomination respective, et en quel temps ils ont quitté le Canada pour prendre leur poste. Présentée le 11 février 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington)*..*Pas imprimée.*

81*g*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de tous décrets du conseil actuellement en vigueur au sujet de l'immigration de chaque pays qui nous envoie des immigrants, et de toutes circulaires actuellement émises au sujet de l'immigration. Présentée le 13 février 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington). Pas imprimée.*

81*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de tous les certificats délivrés par des fermiers domiciliés dans la division électorale de Kent-ouest et expédiés au ministère par les agents d'émigration pour la dite division électorale, sur lesquels certificats les dits agents ont été payés pour le placement d'immigrants chez chacun des dits fermiers. Aussi, état donnant les noms de chaque immigrant placé chez chacun de ces fermiers, et le montant total reçu par chaque agent jusqu'à date. Présentée le 3 mars 1908.—*M. Clements*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de tous certificats de A. G. McDonald, agent d'immigration pour le comté de Prince Edward, Ontario, réclamant son paiement pour des immigrants qu'il allègue avoir

VOLUME N° 18—*Suite.*

placé chez des cultivateurs ou autres employeurs de main-d'œuvre. Aussi, copie de tous certificats ou communications des dits cultivateurs ou employeurs de main-d'œuvre reçus par le ministère de l'Intérieur concernant les immigrants que le dit McDonald allègue avoir placé, avec indication, dans chaque cas, du nom et de l'adresse de l'immigrant et du cultivateur ou autre employeur de main-d'œuvre. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Alcorn*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*j*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître quelle somme a été dépensée par le gouvernement pour nourriture, vêtements et autres subsistances des immigrants après leur débarquement en Canada durant les années 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907 et jusqu'au 1er mars 1908.—*M. Schaffner.* *Pas imprimée.*

81*k*. Rapport de E. Blake Robertson, sous-surintendant d'immigration, au sujet de Joseph Bernstein, Halifax. Présenté le 27 mai 1908, par l'honorable F. Oliver. *Pas imprimé.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quelle est la somme totale payée par le gouvernement, durant le cours des cinq dernières années, à des paquebots à titre de subventions postales, mentionnant le nom des contrées desservies et le nom des steamers et de leurs propriétaires. Aussi, quelles sont les subventions accordées aux paquebots. Présentée le 28 janvier 1908.—*M. Armstrong.* *Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.*

83. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie du bail passé entre le gouvernement du Canada et une compagnie pour l'usage du canal de Beauharnois, et des conditions stipulées en cette affaire. Présentée le 24 janvier 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

84. Copie d'une lettre et de télégrammes échangés entre le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique et l'honorable secrétaire d'Etat du Canada concernant le désaveu d'un bill de la législature de la Colombie-Britannique, intitulé: *"An Act to regulate immigration in British Columbia"*. Présentée le 24 janvier 1908, par sir Wilfrid Laurier. *Pas imprimée.*

85. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Justice ou autre ministère du gouvernement et M. Frederick Fraser Forbes, actuellement juge de district dans la province de la Saskatchewan, ou quelqu'autre personne ou personnes concernant la situation civile ou professionnelle ou le caractère de M. Forbes ou sa nomination comme juge, et de tous écrits ou documents de toute espèce concernant la question ci-dessus. Présentée le 28 janvier 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître le nombre de demandes adressées à la Commission des chemins de fer pour le privilège de faire passer en travers des voies ferrées des fils de téléphone et de télégraphe ainsi que des conduites d'eau, respectivement, durant la période écoulée entre le 1er février 1904 et le 1er janvier 1908; le nombre total des demandes accordées durant la dite période; le nombre total des demandes refusées; la date de chaque demande, la date à laquelle chaque demande a été accordée; le temps écoulé entre la réception de la demande et l'octroi de telle demande; et le délai qui devrait s'écouler avant que les commissaires rendent leur décision. Présentée le 27 janvier 1908.—*M. Barr*.. .. ..*Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne tous les permis de détournement de cours d'eau et de construction de fossés accordés en vertu des dispositions de la loi minière du Yukon,

VOLUME N° 18—*Suite.*

1906, le numéro du claim, le nom et le domicile du concessionnaire, la date du permis et sa durée, l'endroit d'où vient l'eau, la quantité qui peut être détournée, la dépense estimative au cours d'une année, le délai fixé pour la construction, la somme versée pour le privilège et le nom et le domicile du détenteur actuel dans le cas de transfert de droits. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907. Etat indiquant les terres boisées vendues ou louées par le ministère de l'Intérieur subséquemment à la date des ventes comprises dans le document parlementaire n° 167*a*, déposé à la Chambre le 9 avril 1907, la description et la superficie des dites terres, les demandes faites à cet effet, l'avis de vente ou de demande de soumissions, les soumissions reçues, le nom de la personne ou de la compagnie à laquelle chaque lot a été vendu ou loué, et le nom et le domicile de chaque personne ou compagnie à laquelle quelqu'un de ces baux a été transféré. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907. Etat relatif à la concession forestière n° 1279 et contenant toutes les demandes, correspondance, rapports, annonces publiques, soumissions, baux, transferts ou mémoires, de quelque nature que ce soit. Présentée le 3 février 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1031, 1118, 1119, 1097, 1908, tous les boni, loyers ou redevances payés jusqu'à date par les locataires ou autres ayants droit au gouvernement, et copie de toutes demandes, correspondance, rapports, annonces, soumissions, baux, transferts ou mémoires de toute espèce concernant les dites concessions. Présentée le 18 février 1908.—*M. White*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1050, 1265, 1267, 1274 et 1275, tous les boni, loyers ou redevances payés jusqu'à date par les locataires ou ayants-droit au gouvernement, et copie de toutes demandes, correspondance, rapports, annonces, soumissions, baux, transferts ou mémoires de toute espèce concernant les dites concessions. Présentée le 18 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les concessions forestières numéros 1050, 1265, 1267, 1274 et 1275; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les concessions forestières numéros 1031, 1118, 1119, 1097, 1098; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. White*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les concessions forestières numéros 1048, 1049, 1122 et 1168; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Que l'officier compétent dépose sur la table de la Chambre, pour examen, les demandes et soumissions originales concernant les concessions forestières numéros 1220, 1226, 1238 et

VOLUME N° 18—*Suite.*

1272; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur, après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1048, 1049, 1122 et 1168, tous les boni, loyers ou redevances payés jusqu'à date par les locataires ou autres ayants-droit au gouvernement, et copie de toutes demandes, correspondance, rapports, annonces, soumissions, baux, transferts ou mémoires de toute espèce concernant les dites concessions. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne toutes les concessions forestières actuellement accordées, ou qui sont autorisées à être accordées dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, d'Alberta et des territoires du Nord-Ouest: (*a*) le numéro ou la désignation de chaque concession; (*b*) le numéro de la licence pour 1907-1908; (*c*) la superficie de la concession en milles carrés; (*d*) le nom et le domicile du porteur actuel de la licence; (*e*) le nom et le domicile du premier postulant et la date de sa demande; (*f*) la date de publication de l'annonce à Ottawa; (*g*) la date fixée dans l'annonce pour l'ouverture des soumissions; (*h*) le nom et le domicile du soumissionnaire heureux; (*i*) le montant du bonus versé; (*j*) la date de la sélection définitive des blocks et rapports d'arpentages adressés au ministère de l'Intérieur à Ottawa; (*k*) le montant des droits perçus pendant l'exercice terminé le 30 avril 1907, pour chaque concession à titre de loyer du terrain, droit de souche, coût des mesures prises contre l'incendie, etc., ainsi que le montant (s'il en est) non payé et échu à la fin de chaque année; (*l*) si la licence a été émise conformément au décret du conseil du 14 avril 1903 ou du 23 juillet 1906; (*m*) dans le cas de concessions sur lesquelles il n'a pas été abattu de bois en 1906-1907, si le porteur de licence a été notifié d'exploiter une scierie, et dans ce cas, la date de cette notification. Présentée le 11 mars 1908.—*M. McCarthy (Calgary)*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*j*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat fournissant le supplément, jusqu'à cette date, des renseignements contenus dans le document parlementaire, n° 167*b*, déposé devant la Chambre le 26 avril 1907. Présentée le 13 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*k*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toutes lettres, correspondance, annonces, rapports, mémoires, évaluations, estimés, soumissions, transferts ou autres papiers se rattachant aux coupes de bois numéros 1413, 1414 et 1415. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*l*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes demandes pour homesteads ou acquisitions de terres, rapports, contrats de location ou de vente, correspondance entre le ministère de l'Intérieur et le ministre de l'Intérieur et toute personne quelconque, et aussi copie de papiers de toute nature concernant la vente ou l'affermage des droits de surface, de mines, de coupes de bois ou tous autres droits ayant rapport au ¼ N.-O. de la section 8, township 53, rang 4, à l'ouest du 5e méridien. Présentée le 19 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*m*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1220 à 1226, 1238 et 1272, tous les boni, loyers ou droits de coupe payés jusqu'à ce jour par les locataires ou autres ayants-cause au gouvernement, ainsi que copie de toutes demandes, correspondance, rapports, avis publics, soumissions, baux, transferts ou memoranda, de quelque nature que ce soit, se rapportant aux dites concessions. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Lake.*
Pas imprimée.

VOLUME N° 18—*Suite.*

88*n*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie des demandes, recommandations à l'appui les annonces; de plus, copie de toutes les soumssions et réponses à telles soumissions, au sujet des coupes de bois numéros 652, 657, 677, 679, 681, 683, 684, 721, 722, 730 et 743. Présentée le 30 mars 1908.—*M. McCraney*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*o*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les coupes de bois numéros 1046, 1047, 1052, 1058, 1073, 1093, 1094, 1099, 1191, 1192; les dits documents ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur, après examen. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*p*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, recommandations, soumissions ou communications de toute nature concernant l'octroi de 16 townships et de certaines coupes de bois dans la région de la rivière de la Paix, tel que mentionné dans une motion du 15 janvier dernier, référence 102, non déjà produits. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Hughes (Victoria et Haliburton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*q*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître la somme totale (en argent ou en scrip) reçue par le gouvernement à compte de terres, mines, minerais, bois, etc., dans les divers bureaux des terres fédérales dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, chaque province étant mentionnée séparément, durant les périodes suivantes: du 1er juillet 1896 au 30 juin 1905, et du 1er juillet 1905 au 31 décembre 1907. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*r*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître toutes les ventes de terres publiques, autres que les terrains houillers, par lopins de 160 acres et plus, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, effectuées par le gouvernement durant l'année civile de 1907; mentionnant les prix obtenus, les noms des acheteurs, les dates des ventes, et d'une manière générale, les motifs pour lesquels ces ventes ont été autorisées. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*s*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Etat indiquant combien de demandes pour coupes de bois ont été reçues de M. Mackenzie par le gouvernement; quelle superficie en milles carrés elles couvraient; combien de demandes ont été accordées et quelle superficie elles couvraient; dans combien de ces concessions des travaux ont été réellement exécutés, et quelle superficie elles comprenaient. 2. Combien de demandes pour coupes de bois ont été reçues par le gouvernement, du 1er novembre 1878 au 1er juillet 1896, et quelle superficie en milles carrés elles couvraient; combien de demandes ont été accordées et quelle superficie elles couvraient; dans combien de ces concessions des travaux ont été réellement exécutés et quelle superficie elles comprenaient. 3. Combien de permis de coupe ont été accordés à des postulants, comme il est dit ci-dessus, dans des cas où des demandes n'avaient pas été accordées pendant chacune des susdites périodes. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Foster*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

88*t*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat donnant une liste des coupes de bois accordées entre le 1er juin 1904 et le 15 juillet 1906, avec le nombre des soumissions en chaque cas; le chiffre de chaque soumision; le nom du soumissionnaire heureux; la superficie de chaque coupe de bois; les dates des avis publics et de l'ouverture des soumissions en chaque cas. Présentée le 22 avril 1908.—*M. Crawford*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

88*u*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat faisant connaître quels terrains houillers ont été concédés à diverses personnes par l'intermédiaire de P. E. Lessard, d'Edmonton; ainsi que copie de toutes lettres, papiers et document se rapportant à la demande, la vente, la location ou l'annulation des concessions relatives aux dits terrains; le tout tel que formant partie du dossier général touchant le groupe de réclamations, et non le dossier spécial de chaque section. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Ames*.. .. ..***Pas imprimée.***

88*v*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître quelles étendues de terrains houillers sont détenues par F. E. Keniston, de Minneapolis; le dit état devant comprendre copie de toutes lettres, documents et correspondance ayant rapport à la demande, la vente, la location ou annulation de location des dits terrains, formant le dossier général de chaque groupe de claims, et non le dossier spécial de chaque section. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Ames.* ***Pas imprimée.***

88*w*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant quels terrains houillers sont actuellement ou ont été en aucun temps possédés, contrôlés, loués ou exploités dans les townships 53 et 54, rang, 7, à l'ouest du 5e méridien, par la compagnie de développement d'Alberta, limitée; aussi, copie de toutes demandes, correspondance, actes de vente et autres documents à ce sujet. Présentée le 12 mai 1908. *M. Ames*.. .. ..***Pas imprimée.***

88*x*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant quels terrains houillers dans les townships 9 et 10, rangs 21, 22 et 23, à l'ouest du 4e méridien, ont été concédés par l'entremise de J. W. Bettes (ou ses associés) de Winnipeg, Manitoba, avec copie de toutes lettres, documents et papiers concernant la demande, la vente, l'affermage ou l'annulation des dits terrains. Le tout devant provenir du dossier général contenant la totalité des réclamations et non du dossier spécial pour chaque section. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Ames*.. .. ..***Pas imprimée.***

88*y*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Production et dépôt de toutes les soumissions originales, en la possession du ministère de l'Intérieur relatives aux coupes de bois numéros 645, 646, 675, 703, 705 et de 733 à 737; les dits documents ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être retournés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 20 mai 1908.—*M. McCraney*.. .. ..***Pas imprimée.***

88*z*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître quelles étendues de terrains houillers ont été obtenues par l'agence de Malcolm McKenzie pour le compte de certains clients; avec copie de toutes lettres, documents et correspondance se rapportant à la demande, la vente, la location ou annulation de location des dits terrains; mêmes renseignements relativement à J. H. Moss, de Toronto; le tout provenant des dossiers généraux de chaque groupe de claims, et non du dossier spécial de chaque section. Présentée le 27 mai 1908.—*M. Ames.* ***Pas imprimée.***

88*aa*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes demandes, baux, cessions, correspondance et documents de quelque nature que ce soit relatifs à l'octroi ou à la vente de droits miniers dans les sections 17, 20, 21, 28, 29, 32 et 33, township 8, rang 4, à l'ouest du cinquième méridien. Présentée le 27 mai 1908.—*M. Perley*.. .. ..***Pas imprimée.***

88*bb*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant quels terrains houillers dans les townships 41 et 42, rangs 17 et 18, à l'ouest du 5e méridien, ont été concédés par l'entremise de McGivern et Hayden, d'Ottawa, avec copie de toutes lettres, documents et papiers concernant la demande, la vente, l'affermage ou

VOLUME N° 18—*Suite.*

l'annulation des dits terrains. Le tout devant provenir du dossier général contenant la totalité des réclamations et non du dossier spécial pour chaque section. Présentée le 27 mai 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

89. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique concernant la demande de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique d'acheter une partie de la réserve sauvage de Metlakatla, C.-B., et concernant la question générale de la réclamation de la dite province à la possession des réserves sauvages y situées, depuis la date de la susdite demande. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Ross (Yale-Caribou)*.. .. ..*Pas imprimée.*

90. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, rapports, situations, preuve de paiements faits, de paiements remboursés, d'inscriptions de homesteads et de leur annulation, de tout ordre, instruction ou autre autorité donnés à quelque colon ou personne qui avait pris une inscription de homestead de prendre une nouvelle inscription après annulation ou défaut de remplir les conditions requises, de toute preuve de vente par Pierre Luenson à Fred. Heintz, et de toute correspondance, affidavits, mémoires ou autres documents échangés entre le ministère ou quelqu'un de ses officiers et W. L. Mackenzie, Peter Luenson, Fred. Heintz, Alex. R. Thom, Wm R. Gardner, Thos. J. Oliver ou toute autre personne au sujet du ¼ N.-E. de la section 32, township 36, rang 16 à l'ouest du second méridien, de la Saskatchewan. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Porter*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*a*. Réponse supplémentaire au n° 90. Présentée le 1er avril 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

90*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat faisant connaître combien de terres fédérales près New-Westminster, C.-B., ont été vendue à un nommé J. W. Patterson, et quel ministère a fait telle vente; si de telles terres ont été vendues, elles formaient, ou quelques-unes d'entre elles, formaient partie de réserves militaires ou des sauvages; si quelques-unes de ces terres ont été vendues à M. Patterson, quel prix il les a payées; si telle vente a eu lieu, à quelle date. Présentée le 27 avril 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Etat faisant connaître toutes les terres acquises du gouvernement par la *Grand Trunk Pacific Town and Development Company*; y compris la superficie, l'endroit, le prix d'achat de chaque terrain, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie, ou tout particulier qui y a des intérêts ou qui en forme partie, quant aux conditions auxquelles des terres du gouvernement peuvent être octroyées à la dite compagnie. Présentée le 27 avril 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Etat indiquant toutes les terres accordées à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan aux termes de son contrat de mai 1902, avec indication de celles pour lesquelles des lettres patentes ont été émises, et de celles pour lesquelles il n'en a pas été émis jusqu'à date. Présentée le 30 avril 1908.—*M. Roche (Marquette)*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître quelle est approximativement la superficie totale des terres publiques dont le gouvernement a disposé dans chacune des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, entre le 1er juillet 1896 et le 30 juin 1905, en faisant la distinction entre les terres propres: (1) aux fins agricoles; (2) aux fins de pâturages; (3) aux fins d'irrigation; (4) aux fins d'exploitation forestière; (5) à l'extraction du charbon; les mêmes renseignements quant à la période écoulée entre le 1er juillet 1905 et le 31 décembre 1907. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

91. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître quels sont les noms et le nombre des établissements exploités en vertu de la loi et des règlements concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires; quand chacun de ces établissements a été soumis aux dispositions de cette loi; quels sont les noms et le nombre des inspecteurs nommés pour chaque établissement. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Hughes (Victoria-Haliburton).. .. .. ..Pas imprimée.*

92. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Copie de tous les documents, correspondance, soumissions et contrats concernant la construction de jetées à Port-Maitland, Ontario. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Lalor.*

Pas imprimée.

92*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute correspondance, contrats, télégrammes, rapports, plans et devis et de tous renseignements, non encore soumis à la Chambre, en la possession du gouvernement concernant la construction de jetées, ou docks déjà construits ou en voie de construction à Bayfield, Grand-Bend et Saint-Joseph, comté de Huron, Ontario; aussi, état indiquant tous les deniers dépensés, à qui payés, la date du paiement et la nature des travaux exécutés ou des matériaux employés. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Armstrong.*

Pas imprimée.

92*b*. Réponse supplémentaire au n° 92*a*. Présentée le 11 mai 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

93. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître le montant total des primes payées par le gouvernement depuis 1896, et le montant payé sur chaque article, chaque année. Présentée le 30 mai 1908.—*M. Clements.. .. ..Imprimée pour les documents parlementaires.*

94. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 19 février 1907.—Etat indiquant les noms, prénoms, âge, pays d'origine de toutes les personnes qui, venant des Iles Britanniques, de colonies anglaises ou d'un pays étranger au Canada, ont été placées, soit par arrêté du conseil, par décision du conseil militaire ou autrement, dans quelque branche que ce soit du service militaire du Canada, force permanente ou force volontaire, ainsi que la date de chacune de ces nominations, la nature de l'emploi, le rang du titulaire (antérieur et postérieur à sa nomination) et le montant annuel qu'il reçoit pour ses services. Présentée le 22 janvier 1908.—*L'honorable M. Landry.*

Imprimée pour les documents parlementaires.

95. Etat des réductions et des remises faites en conformité des S.R.C., chapitre 81, article 88, paragraphe 2. Présentée (Sénat) le 22 janvier 1908, par l'honorable M. Scott.

Pas imprimé.

96. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, demandes de soumissions, soumissions, devis de toute sorte, plans, dessins, rapports, lettres, télégrammes, correspondance, contrats, conventions et autres documents et papiers de toute nature concernant tous travaux aux rapides Saint-André, ou dans les environs, dans la province du Manittoba, et spécialement copie tous documents, comme susdit, concernant toute soumission ou contrat par ou au nom de Charles Whitehead ou Kelly Brothers, ou autres soumissionnaires ou entrepreneurs. Présentée le 29 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton).. .. ..Pas imprimée.*

97. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de tous papiers, correspondance et preuve faite concernant la poursuite pour conspiration criminelle intentée à certaines personnes dans le Yukon au sujet des élections fédérales de 1904. Présentée le 3 février 1908.—*M. Foster.. .. ..Pas imprimée.*

98. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre le maire E. H. Wigle, de Windsor, l'honorable R. F. Sutherland, A. H. Clarke et le ministre du Revenu de l'Intérieur concernant l'extension de la concession de la compagnie de traverse Windsor, Détroit et Belle-Isle. Présentée le 3 février 1908.—*M. Clements.. .. . .Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

99. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes ou rapports concernant le refus du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique de donner sa sanction à un bill passé par la législature de cette province en 1907 au sujet de l'immigration et communément cité sous le nom d'Acte du Natal. Présentée le 3 février 1908.—*M. Smith (Nanaïmo).*

Imprimée pour les documents parlementaires.

100. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous papiers et correspondance entre le gouvernement du Canada et quelqu'un de ses ministres au sujet de l'établissement d'une ligne de steamers rapides entre la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et des ports canadiens. Présentée le 3 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

101. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance, extraits de journaux compris, conventions, rapports, etc., entre le gouvernement, ou l'un des membres du gouvernement, et notamment le ministre de la Marine et des Pêcheries, le ministre des Chemins de fer, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Milice et sir Wilfrid Laurier, et F. E. Williams, de Saint-Jean, N.-B., W. H. Trueman, de Saint-Jean, et toute autre personne ou toutes autres personnes que ce soit relativement à un établissement pour l'emmagasinage à froid et la congélation de la boitte à Saint-Jean, N.-B. Présentée le 5 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

102. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant les dépenses faites par le gouvernement fédéral relativement aux: (*a*) quais; (*b*) améliorations dans les ports et rivières; (*c*) dragage; (*d*) édifices publics, durant chaque année depuis 1896, dans les comtés de Digby, Yarmouth, Shelburne-Queen, Lunenburg et Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, donnant en détail les différentes classes de travaux et les sommes dépensées respectivement pour les dits travaux. Présentée le 6 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

103. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie des lettres, télégrammes et rapports concernant les plaintes formulées par John Franklin et Stapleton Brothers, au sujet de Yeomans, agent des sauvages. Présentée le 6 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat indiquant le montant payé chaque année pour provisions pour le collège militaire Royal, la garnison de Halifax et l'école militaire permanente de Québec, le nombre moyen d'hommes pour lesquels des provisions ont été achetées, chaque année, dans chacune des institutions ci-dessus, et le coût par homme et par jour. Présentée le 10 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant les permis de pêche dans quelqu'un des lacs de la province de la Saskatchewan, accordés par le gouvernement; à qui des permis ont été donnés et dans quels lacs. Présentée le 10 février 1908.—*M. Chisholm (Huron-est)*.. .. ..*Pas imprimée.*

106. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelles terres ont été vendues, louées, données comme homesteads, transférées ou réservées en quelque manière par le gouvernement à chaque particulier, compagnie, syndicat ou autre organisation, dans la vallée de la Rivière de la Paix ou le long ou dans le voisinage de ses affluents, dans le nord-ouest du Canada; quand chaque étendue de terre a été concédée; à quelles conditions ces concessions ont été faites; quel prix, par acre, a été réalisé par suite de ces opérations; avec qui le gouvernement a fait ces opérations dans chaque cas; quels sont les règlements concernant la concession des terres dans la vallée de la Rivière de la Paix; quelle distance il y a entre Edmonton et Dunvegan. Présentée le 11 février 1908.—*M. Hughes (Victoria-Haliburton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

107. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, mémoires, correspondance, documents, plans, soumissions et avis publics, de quelque caractère et de quelque nature que ce soit relativement à l'acquisition projetée par voie de location de certains ateliers de construction de voitures et fourgons reliés aux voies de garage à Moncton, N.-B. Présentée le 12 février 1908.—*M. Barker*.. .. ..*Pas imprimée.*

108. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat faisant connaître tous les terrains houillers loués, vendus ou autrement cédés, entre le 1er mars 1907 et ce jour, donnant la superficie des terrains dont on a disposé, à qui cédés, le prix, les abandons (s'il en est), la date de tel abandon et le nom du cessionnaire dans chaque cas. Présentée le 13 février 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître, en ce qui concerne chacun des blocs ci-dessous mentionnés dont le gouvernement a disposé comme terrains houillers, savoir: Section 13, township 9, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 16, township 10, rang 3, à l'ouest du 5e méridien; section 15, township 11, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 20, township 12, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 5, township 13, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 21, township 19, rang 7, à l'ouest du 5e méridien; quand et par qui a été faite la première demande pour droit d'acquisition; quand et à qui a été fait l'octroi primitif de droit miniers; quels transferts de droits ont été enregistrés, quelle est la date de chaque transfert et la date de son enregistrement; qui en est le propriétaire ou occupant; quels sont les nom et adresse de chaque compagnie ou personne visée ci-dessus. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Copie (*a*) d'un arrêté du conseil du 19 mai 1902, et des règlements qui y sont mentionnés et approuvés, quant à la disposition des terres houillères appartenant au Canada, et situées dans le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique. (*b*) De tous les arrêtés du conseil modifiant, amendant ou annulant tous tels règlements, ou approuvant d'autres règlements pour les mêmes fins, et de tels règlements amendés ou d'autres règlements. (*c*) De tous les arrêtés du conseil approuvant, modifiant ou annulant, en ce qui concerne le Yukon, des règlements pour les fins susdites, et de tels règlements et règlements amendés. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Barker.*
Pas imprimée.

108*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître, en rapport avec chacun des blocs ci-dessous mentionnés, et dont le gouvernement a disposé à titre de terrains houillers, savoir: Section 2, 4, 9, 15, 17 et 28, township 7, rang 3, à l'ouest du 5e méridien; quand et de qui a été reçue la première demande d'achat; quand et à qui la première concession de droits miniers a été faite; quels transferts de droits ont été enregistrés dans le ministère, qui, à la connaissance du ministère est le propriétaire ou l'occupant actuel; quels sont les noms et les adresses de chaque compagnie ou personne ci-dessus mentionnée. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes investigations, demandes, baux, contrats ou arrangements, cessions, correspondance et papiers de toute nature se rapportant à l'octroi de privilèges d'exploitation de mines de houille dans la section 11, township 8, rang 4, à l'ouest du 5e méridien. Présentée le 27 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Etat faisant connaître: (*a*) Quels baux de terrains houillers dans les territoires du Nord-Ouest ont été accordés par le gouvernement dans le cours des années 1903 et 1904. (*b*) A qui et à quelles dates ils ont été accordés. (*c*) Quelles sommes ont été versées

VOLUME N° 18—*Suite.*

pour ces baux. (*d*) Si celui à qui le bail a été accordé était le postulant en première instance. (*e*) Si quelques-uns de ces baux ont été cédés; dans l'affirmative, quand et à qui; et (*f*) Qui sont les locataires actuels. Présentée le 1er avril 1908.—*M. Boyce.*

Pas imprimée.

108*f*. Réponse supplémentaire au n° 108*e*. Présentée le 6 avril 1908... .. .. ..*Pas imprimée.*

108*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Copie de toutes demandes, rapports, correspondance, baux, contrats, actes de vente et documents de toute nature au sujet de l'achat de terrains miniers, en leur propre nom ou pour des clients, par la raison sociale Hough, Campbell et Ferguson, ou par quelqu'un de ses membres. Aussi, copie des règlements concernant la vente de tels droits en vigueur à l'époque de l'achat. Présentée le 30 avril 1908.—*M. Herron..Pas imprimée.*

108*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître relativement aux terrains houillers mentionnés ci-dessous, savoir: Township 7, rang 3, à l'ouest du 5e méridien; sections 1, 2, 3, 4, 5, 6 (moins le quart est); section 7 (moins la moitié est); section 8; section 9; section 10 (moins le quart sud-ouest); section 11 (moins le quart sud-est); section 14 (moins la moitié est); section 15; section 16 (moins le quart nord-est); section 17; section 20 (moins la moitié est du quart nord-est); section 21 (moins la moitié sud et le quart nord-ouest); section 22, section 28; section 27 (moins la moitié est); section 32 (moins la moitié est); section 33; section 34 (moins la moitié est). Township 7, rang 2, à l'ouest du 5e méridien; sections 18, 20 et 21. Township 6, rang 3, à l'ouest du 5e méridien. Sections 27 et 28; section 32 (moins la moitié ouest); section 33 et 34:

1. Le nom et l'adresse du premier postulant, et la date de la demande; 2. Les noms et l'adresse de tous les postulants subséquents, ainsi que les dates des demandes, dans l'ordre chronologique; 3. Le nom et l'adresse de celui à qui les droits miniers ont été accordés, ainsi que la date de la vente ou de la location par le gouvernement; 4. Le prix payé, par acre, dans le cas de vente ou de location; 5. La date et le montant du premier paiement à compte du prix d'achat; 6. Les dates et les montants du premier paiement subséquent à compte du prix d'achat; 7. La somme totale versée à compte du prix d'achat et le solde, s'il en reste dû; 8. Pendant quelle période de temps le ministère a-t-il gardé des terrains, combien mis à part, en faveur du concessionnaire ou de ses ayants cause; 9. Le nom et l'adresse de toutes les personnes en faveur de qui des abandons ont été faits, avec la date de chaque tel abandon, et celle de l'enregistrement de tel abandon dans le ministère; 10. Le nom et l'adresse du détenteur actuel des dits droits miniers; 11. Toute la correspondance se rattachant à cette matière. Présentée le 22 avril 1908.—*M. Ames.*

Pas imprimée.

109. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat indiquant à quelles dates, depuis le 30 juin 1906, des sommes d'argent ont été avancées, à compte de frais de voyage, à l'honorable L.-P. Brodeur; à M. Wiallard, son secrétaire particulier, et à Nap. Potvin, son messager, respectivement; le montant des avances; à quels comptes elles ont été portées respectivement; aussi, quels remboursements (s'il en est) ont été faits sur chacune de ces avances et à quelles dates. Présentée le 14 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat faisant connaître toutes les avances faites aux ministres de la Couronne et à leurs secrétaires particuliers, à compte de frais de voyage ou autres dépenses relatives à la conférence impériale de 1907, la date de chaque avance, et le crédit auquel telle avance a été portée. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître les avances faites chaque année, entre le 1er juillet 1904 et le 31

VOLUME N° 18—*Suite.*

décembre 1907, à compte de frais de voyages, à l'honorable L.-P. Brodeur, à son secrétaire particulier et à son messager; la date et le montant de chaque avance et le crédit auquel elle a été portée; les dates auxquelles il en a été rendu compte définitivement; les dates respectives des remboursements faits au trésor, ainsi que les montants de tels remboursements; aussi, toute la correspondance échangée avec le département de l'Auditeur général à ce sujet. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

110. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelle a été la quantité totale de fret transportée par les steamers d'hiver entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant les deux saisons de 1905-1906 et 1906-1907; quelle quantité de fret a été retardée dans son transit pendant ces deux saisons; quel est le tarif de transport imposé sur les diverses classes de marchandises transportées; quel montant a été reçu pour transport de marchandises pendant ces deux saisons; quel montant a été reçu pour voyageurs et quel nombre a été transporté; pendant combien de jours les steamers n'ont pu faire la traversée, chacune des dites années; quel montant de dommages a été payé aux expéditeurs pour le retard des marchandises en transit. Présentée le 14 février 1908.—*M. Martin (Queen).*

Pas imprimée.

110*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un quelconque des membres ou des fonctionnaires du gouvernement, relativement à l'abandon, arrivé le ou vers le 8 janvier courant, du service des steamers d'hiver partant de Charlottetown, et le rétablissement du même service quelques jours plus tard. Présentée le 14 février 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

111. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute correspondance, rapports et papiers concernant le salaire, les dépenses, les fonctions et la période annuelle d'emploi de W. Maxwell Smith, inspecteur fédéral des fruits dans la Colombie-Britannique, et aussi le montant détaillé de ses dépenses en 1906 et 1907, respectivement. Présentée le 14 février 1908.—*M. Jackson (Elgin).*

Imprimée pour les documents parlementaires.

112. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître si l'administration de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa a vendu des animaux de race en 1906 et 1907; quel nombre par année, et de quelle espèce; le nom de l'acheteur, son domicile et le prix payé. Présentée le 14 février 1908.—*M. Jackson (Elgin)*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

113. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de tous documents, comptes et correspondance, relatifs à la saisie exécutée contre la compagnie de corderie M. J. Wilson, de la ville de Chatham, Ont., par le gouvernement fédéral dans le cours de l'année 1904. Présentée le 10 février 1908.—*M. Clements.*

Pas imprimée.

114. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 31 janvier 1908.—Etat indiquant les nominations au Sénat depuis la Confédération, la date de chacune d'elles et la date à laquelle les personnes nommées ont cessé d'être sénateurs. Présentée le 11 février 1908.—*L'honorable M. Wilson*.. .. ..*Imprimée pour la distribution.*

115. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 29 janvier 1902.—Etat indiquant le nombre de personnes tuées et celui des personnes blessées aux traverses de chemins de fer, au cours des trois dernières années; le nombre de ces victimes pour chaque années séparement; aussi indiquant séparément, pour chaque année, le nombre des personnes tuées ou blessées dans les endroits peuplés et celui des personnes ainsi tuées ou blessées dans les districts ruraux; et indiquant aussi le nombre des accidents aux traverses protégées et à celles qui ne le sont pas. Présentée le 11 février 1908.—*L'honorable M. Béique.*

Pas imprimée.

VOLUME N° 18—*Suite.*

116. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toutes communications, rapports, correspondance ou autres papiers entre le ministère de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers et E. Samovici H. Bolocan et toutes autres personne ou personnes au sujet du ¼ nord-ouest, section 20, township 22, rang 13. à l'ouest du 2e méridien, y compris toutes demandes d'annulation, protection, inspection de homesteads, rapports, etc. Présentée le 18 février 1908.—*M. Lake..Pas imprimée.*

117. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et celui de la Justice et le procureur général de la Nouvelle-Ecosse ou autre fonctionnaire agissant en son nom, concernant la cause portée devant la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, *Le Roi par le Dr Tait*, de Chéticamp, dans le comté d'Inverness, N.-E. *versus William Aucoin.* Présentée le 18 février 1908.—*M. McLennan.. .. ..Pas imprimée.*

118. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous contrats pour la nourriture des volontaires dans les camps d'exercices en 1907, et aussi pour les troupes régulières à Halifax, Québec et autres lieux. Présentée le 18 février 1908.—*M. Smith (Wentworth).. .. ..Pas imprimée.*

119. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre la commission des chemins de fer et le ministère des Chemins de fer et Canaux ou le chemin de fer Intercolonial; entre la Commission des chemins de fer et le chemin de fer Canadien du Pacifique et le Grand-Tronc; ainsi qu'entre la Commission des chemins de fer et la chambre de commerce de Fredericton au sujet du prétendu traitement de préférence à l'encontre des intérêts de la cité de Fredericton quant aux taux de fret; aussi copie de tous papiers ou documents en la possession de la Commission des chemins de fer se rapportant à cette question. Présentée le 19 février 1908.—*M. Crocket.. .. ..Pas imprimée.*

120. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Copie des offres, rapports, évaluations, plans, actes de vente, correspondance et autres papiers de toute espèce concernant l'achat de l'emplacement du nouvel entrepôt de douane à Montréal. Aussi, relevé jusqu'à date de toute dépense ou dette à ce sujet. Présentée le 19 février 1908.—*M. Ames.. .. ..Pas imprimée.*

121. Réponse à un ordre du Sénat en date du 30 janvier 1908, pour la production d'un état indiquant: 1. Le titre de chaque projet de loi transmis par la Chambre des communes au Sénat, chaque année, depuis 1867 à 1907, et qui n'a pas été amendé (*a*) par le Sénat, ou (*b*) rejeté. 2. Le nombre total des projets de loi de chaque année, mis en tableaux pour quatre périodes: (*a*) de 1867 à 1874, la première session inclusivement; (*b*) de 1874 à 1878 inclusivement; (*c*) de 1879 à 1896, la première session inclusivement; (*d*) de 1896 à 1907, inclusivement. Présentée le 19 février 1908.—*L'honorable M. Ross (Middlesex.)*

Pas imprimée.

122. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête au sujet d'un différend entre la compagnie de téléphone Bell du Canada (à responsabilité limitée), et les téléphonistes de la dite compagnie à Toronto, quant aux gages et aux heures de travail, etc., aussi copie de la preuve faite devant la Commission royale chargée de l'enquête au sujet du différend entre la compagnie de téléphone Bell et téléphonistes en février 1907. Présentés le 24 févier, et le 11 mars 1908, par l'honorable R. Lemieux.

Pas imprimés.

123. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copie du contrat et de toute correspondance concernant un paiement de $3,900 à la *Midland Towing and Wrecking Company*, tel que mentionné à la page P—32 du rapport de l'Auditeur général pour 1906-1907, et de l'annonce demandant des soumissions. Présentée le 10 mars 1908.—*M. Bennett.. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

124. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quelles sommes ont été dépensées ou votées pour draguer la rivière à la Graisse à Rigaud; à qui ont été donnés les contrats; quelles sommes ont été votées ou payées pour draguer la baie de Dorion, Vaudreuil-station. Présentée le 24 février 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

124*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quelles sommes ont été votées ou dépensées pour draguer la rivière entre Charlemagne et Terrebonne; depuis quand drague-t-on là; quelles sommes ont été votées ou dépensées pour des quais à Terrebonne et à Saint-François-de-Sales; qui a eu les contrats, etc. Présentée le 24 février 1908.—*M. Bergeron*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

124*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat faisant connaître pour quels ports ou rivières de la province d'Ontario des soumissions ont été demandées cette année par le ministère des Travaux publics pour travaux de dragage; quels ont été les soumissionnaires heureux à chacun des dits endroits pour lesquels des soumissions de dragage ont été demandées dans l'Ontario en 1907, et quel était le prix mentionné dans chaque soumission; quelles étaient les soumissions respectives des diverses personnes qui ont soumissionné pour les travaux à faire dans chacun des dits endroits; si les travaux ont été exécutés dans chaque cas par le plus bas soumissionnaire; si, dans la négative, de nouvelles soumissions ont été demandées, et dans ce cas, pour quels endroits et pour quel motif. Présentée le 9 juin 1908.—*M. Bennett.* *Pas imprimée.*

124*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et MM. J. B. Mongenais, Hugh McMillan et autres relativement aux travaux de dragage faits dans la rivière Rigaud (ci-devant rivière à la Graisse), jusqu'en 1890. Copie de rapports et correspondance relatifs à la construction ou à l'achat du quai de Graham. Copie des rapports et de la correspondance relatifs au dragage fait à Como, à venir jusqu'en 1900. Copie de rapports et correspondance relatifs au dragage fait au village de Vaudreuil et aussi ce qui a trait à la construction et aux réparations du quai situé dans ce village depuis 1867. Copie de rapports et correspondance relatifs au creusage de la rivière Saint-Louis à Beauharnois. Présentée le 30 juin 1908.—*M. Boyer*.. .. ..*Pas imprimée.*

125. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute corespondance, tous télégrammes, rapports d'ingénieurs, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires concernant les réparations projetées au quai de Little-Sands, dans l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 25 février 1908.—*M. Martin (Queen.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

126. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie du rapport de John Fraser, du département de l'Auditeur général, du 7 janvier 1898, à la suite de l'examen spécial par lui fait des affaires financières du syndicat des chemins à barrières de Montréal. Présentée le 10 mars 1908.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

126*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître: 1. La somme due actuellement au gouvernement fédéral par la Commission des chemins à barrières de Montréal (*a*) à compte du capital, (*b*) pour arrérages d'intérêts. 2. Les sommes perçues à chaque barrière appartenant à la dite commission durant les trois années terminées respectivement le 31 décembre 1905-1906-1907. 3. Les noms de toutes les personnes qui ont payé une somme fixe au lieu de péages distributifs durant chacune des années susdites, 1905-1906-1907, et le total des sommes ainsi payées dans chaque cas. 4. Les sommes dépensées sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission durant chacune des dites années terminées le 31 décembre 1905, 1906 et 1907, respectivement; les contrats donnés durant chacune des dites années, ainsi que le nom de l'entrepreneur, la date et le chiffre de

VOLUME N° 18—*Suite.*

chaque contrat, et, de plus, si, dans chaque cas, l'entreprise a été adjugée après des soumissions demandées par la voie des journaux. 5. Les sommes dépensées durant chacune des dites trois années (1905-1906-1907) à chaque barrière pour salaires des gardiens de jour et de nuit, et toutes autres dépenses faites pour chaque barrière. 6. Les noms de tous ceux qui ont eu des permis de circulation gratuite sur les chemins contrôlés par la dite commission durant chacune des trois années susdites (1905-1906-1907), avec mention des raisons pour lesquelles chacun de ces permis a été accordé. 7. Les dépenses de la dite commission durant chacune des dites années au compte de loyer, salaires des employés (service intérieur et extérieur), avec mention des noms et des salaires de chaque employé. 8. La dette actuelle détaillée de la dite commission, en dehors des obligations dues au gouvernement du Canada. 9. Les sommes perçues par la dite commission, d'année en année, depuis le 1er février 1905, des municipalités, en vertu de conventions spéciales, comme leur quotepart au *pro rata* des obligations dues par la dite commission. 10. Les noms de tous les membres de la commission nommés ou élus comme représentants des détenteurs d'obligations, depuis le 1er juillet 1893, ainsi que la date de chaque élection. 11. Les sommes payées par la commission à l'un quelconque de ses membres ou fonctionnaires durant chacune des trois années susdites (1905-1906-1907), soit à titre de frais de voyage ou de dépenses personnelles, ou à titre d'indemnité pour présence aux assemblées, ou à tout autre titre que ce soit. 12. Le nom de l'examinateur ou vérificateur des comptes de la commission, les dates de l'examen des livres de la commission, durant chacune des trois années susdites (1905-1906-1907) respectivement. 13. Copie des conventions entre la commission et toute municipalité située dans l'île de Montréal, en vertu desquelles la commission a cédé à cette municipalité une partie quelconque de ses chemins à barrières; chaque copie devant être certifiée par le président et le secrétaire de la dite commission. Présentée le 20 mars 1908.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

127. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 24 janvier 1908.—Copie des différents tarifs en vigueur sur l'Intercolonial en 1896-1897 et 1906-1907, entre Québec et Sainte-Flavie et toutes les stations intermédiaires entre ces deux points pour le transport des voyageurs ou des marchandises, sous l'opération du tarif d'hiver et sous celle du tarif d'été. Présentée le 24 février 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

128. Etat des affaires de la compagnie de prêts et de placements Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année expirée le 31 décembre 1907. Présenté le 25 février 1908, par l'Orateur.. .. ..*Pas imprimé.*

129. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître combien d'argent a été payé, depuis 1896, à l'*Eclipse Manufacturing Company of Ottawa*; combien chaque année; quelle était la nature générale des articles fournis. Présentée le 27 février 1908.—*M. Blain*.. .. ..*Pas imprimée.*

130. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre M. A. E. Dyment, M.P., et le ministère de la Marine et des Pêcheries au sujet de permis pour faire la pêche au moyen de rets à enclos accordés en 1905 à MM. Lowe et Roque, de Killarney, et à toutes autres personnes. Aussi, liste des personnes auxquelles de semblables permis ont été accordés pendant la même année. Présentée le 27 février 1908.—*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

131. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Etat faisant connaître: 1. Le nombre des conflits, jusqu'au 1er décembre, soumis aux dispositions de la loi de 1907 sur les enquêtes relatives aux conflits ouvriers. 2. Les dates auxquelles ont été reçues les diverses demandes d'application de la loi. 3. Les noms des personnes intéressées dans ces conflits. 4. Le nom du postulant. 5. La localité où a eu lieu le cônflt. 6. Le nombre personnes concernées. 7. La nature du conflit. 8. Les noms des membres du bureau de conciliation et d'enquête là où ces bureaux ont été établis.

VOLUME N° 18—*Suite.*

9. La date de l'établissement du bureau. 10. Les dates des séances. 11. Le résultat obtenu dans chaque cas. Présentée le 27 février 1908.—*M. Smith (Nanaïmo.)* *Pas imprimée.*

132. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toute correspondance, plans et autres documents concernant la submersion des routes en amont du barrage de Wilberforce, dans le comté de Haliburton, et des propositions, s'il en est, faites pour améliorer les dites routes et le pont, de manière à empêcher l'obstruction du trafic. Présentée le 27 février 1908. —*M. Hughes (Victoria-Haliburton).* *Pas imprimée.*

133. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copie de tous rapports, plans, explorations et autres données au sujet du projet de construction d'un canal entre le lac Balsam, sur le canal de la Trent, et les sources de la rivière Gull, dans le comté d'Haliburton. Présentée le 27 février 1908.—*M. Hughes (Victoria-Haliburton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

134. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance reçue par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'inspection des viandes et des règlements établis sous le régime de la loi concernant les viandes et les conserves alimentaires. Présentée le 27 février 1908.—*M. Clements.* *Pas imprimée.*

134*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes, rapports et recommandations entre les mains du gouvernement concernant l'inspection des établissements de salaison ou la loi d'inspection des viandes, y compris la nomination d'inspecteurs. Présentée le 25 mars 1908.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

135. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 26 février 1908.—Etat détaillé des dépenses faites, durant les trois dernières années, au sujet des rapports résumés des débats du Sénat, tels que fournis par le sténographe spécial de cette Chambre, indiquant aussi les termes et conditions du contrat intervenu entre le Sénat et le sténographe actuel. Présentée le 27 février 1908.—*L'honorable M. Wilson*.. .. ..*Pas imprimée.*

136. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 11 février 1908.—Etat des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905 et jusqu'à date, avec indication de la valeur pour chaque année séparément. Présentée le 28 février 1908.—*L'honorable M. Ellis*.. .. ..*Pas imprimée.*

136*a*. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 11 février 1908.—Etat de l'aluminium exporté pendant les années 1903-1904-1905-1906, et jusqu'à date, avec indication de la valeur pour chaque année séparément. Présentée le 28 février 1908.—*L'honorable M. Ellis*.. .. ..*Pas imprimée.*

137. Règlements conformes aux dispositions du chapitre 16, 6-7 Edouard VII "Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides". Présentée le 17 mars 1908, par l'honorable W. Templeman.. .. ..*Pas imprimés.*

138. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de toute la correspondance, des documents, résolutions et autres papiers, échangés entre le gouvernement canadien, ou aucun membre du gouvernement, et toute compagnie de chemin de fer ou tout particulier, relativement à la construction d'une voie ferrée entre un point quelconque du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique et Fort-Churchill ou un autre endroit sur la baie d'Hudson. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Schaffner*.. .. ..*Pas imprimée.*

139. Copie d'un arrêté du conseil constituant M. Samuel Tovel Bastedo, agent du gouvernement fédéral, aux fins de conférer avec les gouvernements provinciaux en vue d'en arriver à un règlement de la question des pêcheries. Présentée le 11 mars 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

140. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toute correspondance, papiers, écrits, plans et lettres entre le gouvernement et la commission des voies fluviales internationales, d'une part, et la compagnie de force hydraulique du Saint-Laurent et la compagnie de développement du Long-Sault, d'autre part, concernant le barrage complet du Saint-Laurent dans le voisinage de Cornwall; aussi, copie de tous mémoires, lettres et résolutions de protestation adressés au gouvernement par la chambre de commerce de Montréal, la chambre de commerce du district de Montréal, la fédération maritime de Montréal, l'association maritime du Canada, et autres. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Gervais*.. .. ..*Pas imprimée.*

140*a*. Réponse supplémentaire au n° 140. Présentée le 13 juillet 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

141. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copies de toutes annonces demandant des soumissions pour travaux de dragage dans la rivière Holland (canal de la Trent), des soumissions reçues, des listes de prix, de la recommandation pour la nomination d'un inspecteur, avec la date des paiements faits aux entrepreneurs, et copie du contrat passé avec l'entrepreneur. Présentée le 2 mars 1908. —*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

141*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1908.—Etat faisant connaître les contrats adjugés durant les années 1904, 1905, 1906 et 1907 pour dragage dans la rivière Sainte-Marie, la rivière Kaministiquia, la rivière de la Mission, le havre de Port-Arthur, celui de Fort-William, dans la baie du Tonnerre et dans quelqu'unes des criques ou rivières qui s'y jettent, indiquant en même temps (*a*) les noms, les adresses et les occupations de tous les soumissionnaires, dans chaque cas; (*b*) le montant de chaque soumission; (*c*) la nature et l'étendue de l'ouvrage adjugé dans chaque cas; (*d*) le nom, l'adresse et l'occupation de chaque soumissionnaire heureux, en chaque cas; (*e*) le chiffre de chaque contrat adjugé; (*f*) la nature et la forme du cautionnement garantissant, dans chaque cas, l'exécution complète de chacune de ces entreprises, et (*g*) quelle disposition a été faite de telle garantie, ou quelle modification y a été apportée après qu'elle a été fournie ou déposée en première instance. Aussi, copie des soumissions, contrats, cautionnements ou autres garanties, et de toute la correspondance ayant un rapport direct ou indirect avec toutes les dites soumissions ou contrats, ou l'un quelconque d'eux, y compris toute la correspondance concernant tels contrats, ou s'y rapportant, avant et durant l'exécution des travaux, et consigné aux archives jusqu'à la date du présent ordre. Présentée le 17 juillet 1908.—*M. Boyer.*
Pas imprimée.

142. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance, contrats, documents et rapports relatifs à l'emploi de certains experts pour préparer une méthode de comptabilité et de tenue de livres dans le ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 2 mars 1908. –*M Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

143. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute la correspondance au sujet de la demande, de l'octroi, de l'exploitation ou du renouvellement du permis et bail comportant le droit de pêche dans les lacs des Cèdres, de l'Orignal, du Cormoran et Eau-Claire; aussi, copie du dit permis et bail. Présentée le 3 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

144. Certains papiers concernant les pouvoirs de faire des traités, etc. Présentés le 3 mars 1908, par l'honorable L.-P. Brodeur..*Imprimés pour les documents parlementaires.*

145. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1907.—Copie de tous papiers, affidavits et correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses officiers et le chemin de fer l'Ile du Prince-Edouard ou quelqu'un de ses officiers ou toutes autres personnes concernant la location de la propriété de la veuve James Wiggins et de Charles Molloy, à Alberton, I.P.-E. Présentée le 3 mars 1908.—*M. Lefurgey.*
Pas imprimée.

VOLUME N° 18—*Suite.*

146. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant les sommes totales payées, d'année en année, depuis l'année 1882 jusqu'au 1er décembre 1907, pour chacun des item suivants: (*a*) Appointements du Gouverneur général; (*b*) frais de voyage du Gouverneur général; (*c*) dépenses pour Rideau-Hall, au compte du capital; dépenses pour Rideau-Hall, entretien; dépenses pour terrains de Rideau-Hall, compte du capital; dépenses pour terrains de Rideau-Hall, entretien; (*d*) dépenses d'ameublement de toute sorte pour Rideau-Hall; (*e*) dépenses sous tout autre chef que ce soit, ayant rapport aux fonctions officielles du Gouverneur général; (*f*) dépenses sous tout autre chef que ce soit, ayant rapport à Rideau-Hall, et les terrains de Rideau-Hall; (*g*) dépense totale de toute sorte, faite annuellement depuis 1892 ayant rapport au poste officiel du Gouverneur général; (*h*) dépense totale de toute sorte, faite annuellement, pour les terrains de Rideau-Hall. Présentée le 5 mars 1908.—*M. Wilson (Lennox-Addington).. .. ..Pas imprimée.*

147. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Copie de toute la correspondance, de tous télégrammes, arrêtés du conseil, contrats, soumissions (avec noms, dates et montant de chacune), en la possession du gouvernement, ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, relativement à la construction d'un brise-lames à Petit-Rocher, sur le bord sud-ouest de la Baie des Chaleurs, et dont il est fait mention à la page 74 du rapport du ministre des Travaux publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présentée le 5 mars 1908.—*M. Taylor.*

Pas imprimée.

147*a*. Réponse supplémentaire au n° 147. Présentée le 12 juin 1908.. .. .. ..*Pas imprimée.*

148. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 198.—Etat faisant connaître les noms et domiciles respectifs du capitaine et des matelots de chacun des steamers du gouvernement, savoir: le *Lansdowne*, l'*Aberdeen*, le *Druid*, le *Brant*, le *Lady Laurier*, le *Minto* et le *Stanley*. Présentée le 5 mars 1908.—*M. Stanfield.*

Pas imprimée.

148*a*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 5 février 1908.—Etat donnant dans autant de colonnes: 1. Les noms des officiers actuellement employés à bord des bateaux du gouvernement ou des bateaux nolisés par lui pour la saison de la navigation, dans le fleuve Saint-Laurent. 2. Le montant des gages ou salaires mensuellement payés à chacun d'eux pour la période de leur engagement annuel. 3. Le montant des gages ou salaires mensuellement payés à ceux qui ne sont employés qu'une partie de l'année. 4. Le montant des gages ou salaires mensuellement payés à ceux qui en dehors de leur service réel, reçoivent une partie de leurs gages ou salaires pendant les mois d'hivernement des bateaux. Présentée le 20 février 1908.—*L'honorable M. Landry..Pas imprimée.*

149. Etat faisant connaître quels changements sont survenus dans les services de la Chambre des communes relevant de la Chambre et du sergent-d'armes, depuis le 1er juillet 1907. Présenté le 5 mars 1908.—*M. Owen.. .. ..Pas imprimé.*

150. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat indiquant, depuis le 1er janvier 1906, combien de réponses ou de documents parlementaires ont été présentés au Parlement à la suite de motions les demandant. 2. Depuis cette date, combien de ces réponses ont été retirées du bureau des affaires courantes et archives, et de celui du journal, par des membres de cette Chambre; avec mention des noms des députés auxquels elles ont été remises. 3. Combien de temps ces réponses sont restées entre les mains des députés qui le ont obtenues. 4. Combien de ces réponses, au 1er janvier 1907, n'avaient pas été retournées au fonctionnaire de la Chambre qui en a la charge. 5. Quant à celles qui ont été retournées, combien de temps elles ont été gardées par les députés. 6. Combien de ces réponses sont encore entre les mains des députés, et depuis combien de temps. 7. Quelles mesures sont ordi-

VOLUME N° 18—*Suite.*

nairement prises par le commis préposé aux affaires courantes et archives, ainsi que par le commis préposé aux documents de la session courante pour en obtenir le retour dans leurs bureaux. 8. Quelle a été la dépense moyenne faite durant la dite période par les différents ministères, dont la matière relevait, pour les fins de la préparation de ces réponses. Présenté le 6 mars 1908.—*M. Johnston*.. .. ..*Pas imprimée.*

151. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat faisant connaître le nombre de permis de pêche accordés, les noms des personnes à qui ils ont été accordés; ainsi que les droits perçus pour chaque permis de pêche dans l'un quelconque ou dans tous les lacs de la province de la Saskatchewan; copie de toute la correspondance échangée au sujet de chaque permis déjà accordé ou qui est sur le point de l'être; copie des différentes formules employées dans la rédaction des permis de pêche dans la province de la Saskatchewan. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Chisholm (Huron-est)*.. .. ..*Pas imprimée.*

152. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, et de tous documents et papiers se rapportant à l'enquête faite au sujet de M. O. S. Tinnie, commis principal dans le bureau du commissaire de l'or, à Dawson, territoire du Yukon. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Thompson.*

Pas imprimée.

153. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie de la correspondance échangée entre le lieutenaut-colonel Malette, du 64e bataillon, et le ministère de la Milice et de la Défense concernant le major Sabourin, de Saint-Jean, P.Q. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

153*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie de toute correspondance entre le lieutenant-colonel Mallette, du 64e bataillon, et le ministère de la Milice et de la Défense, au sujet de l'organisation d'un régiment à Valleyfield, P.Q. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

154. Rapport de la Commission royale chargée de l'enquête du pont de Québec, y compris la preuve; aussi le rapport touchant le plan du pont de Québec par C. C. Schneider, avec annexes. Présenté le 9 mars 1908, par l'honorable M. Graham.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 19.

154. (Vol. 2.) Commission royale sur l'enquête du pont de Québec. Procès-verbaux. Témoignages et pièces.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

154*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, mémoires, papiers et documents, depuis le 1er janvier 1900, au sujet du pont de Québec, y compris les rapports et arrêtés du conseil concernant les plans et de vis des travaux du dit pont ou leur approbation par le Gouverneur en conseil ou par le ministère des Chemins de fer et Canaux. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Voir n° 154.*

154*b*. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 29 janvier 1908, demandant un état indiquant: 1. Si la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec a rempli l'obligation qui lui était imposée par la clause 4 du traité intervenu entre elle et le gouvernement à la date du 19 octobre 1903, et qui se lit comme suit: " 4. La compagnie fournira des souscriptions pour des actions additionnelles jusqu'à concurrence de $200,000, lesquelles seront émises à un prix non inférieur à leur valeur nominale et devront être immédiatement acquittées en entier, le produit devant être appliqué en premier lieu au paiement de l'escompte subi par les obligations de la compagnie comme susdit, savoir: la somme de $188,721" (étant exactement la différence entre la somme de $472,000, montant des débentures émises, et la somme de $283,279 pour laquelle ces mêmes débentures ont

VOLUME N° 19—*Suite.*

été acceptés)?. 2. Quand la compagnie a ainsi fourni des souscriptions pour des actions additionnelles au montant de $200,000. 3. Quelles sont les personnes ou les compagnies qui se sont partagées ces actions additionnelles au montant global de $200,000. 4. A quelle date et pour quel montant chacune de ces personnes ou de ces compagnies est devenue propriétaire des actions susdites. 5. A quelle date chacune des personnes ou des compagnies susmentionnées a versé entre les mains de la compagnie le prix (partiel ou complet) des actions ainsi souscrites. 6. Si ce montant de $200,000 a été payé en entier et de quelle manière, combien en argent comptant, combien en billets à ordre et combien de toute autre manière. Présentée le 2 juin 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Voir n° 154.*

154*c*. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 29 janvier 1908, demandant un état indiquant: 1. Le montant d'argent versé réellement par chacun des directeurs actuels de la *Quebec Bridge and Railway Company* au capital-actions de la dite compagnie. 2. Les dates auxquelles chacun de ces directeurs a fait chacun de ses paiements. 3. Parmi ces paiements ou ces versements la proportion de ceux qui ont été faits au moyen de billets à ordre ou de chèques non acceptés. 4. Par qui, individuellement, et pour quel montant chacun. 5. Le montant d'argent reçu par chacun des directeurs de la *Quebec Bridge Company* et de la *Quebec Bridge and Railway Company*, jusqu'à ce jour, directement ou indirectement, personnellement ou autrement. 6. La nature des services rendus pour lesquels chacun de ces montants a été payé. 7. Le montant touché par le secrétaire actuel sur les fonds de la compagnie depuis qu'il est au service de la compagnie. 8. La résolution que subséquemment à l'effondrement du pont de Québec, dans les quelques jours qui ont immédiatement suivi le désastres, la compagnie du pont a passée, accordant un bonus de $3,000 à son président. 9. Les fonds sur lesquels le montant de ce bonus a été prélevé. 10. La résolution passée par la compagnie dans la même occasion, s'il y en a eu, accordant un montant quelconque pour venir en aide aux familles des victimes de ce désastre. Présentée le 18 février 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

155. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître quelles terres ont été retranchées de celles destinées à l'établissement de colons, ou affectées ou vendues pour des fins de colonisation, depuis 1896; avec mention de l'endroit et de la superficie en chaque cas, spécifiant les townships, les sections, les demi-sections ou les quarts de section; à qui elles ont été vendues, ou en faveur de qui elles ont été aliénées; à quelles conditions d'occupation; à quel prix par acre, et à quels termes de paiement; et quelle est la nationalité des colons dans chaque colonie; quand ces terres ont été vendues. aliénées, mise de côté, ou réservées pour telles fins, en chaque cas; combien de ces compagnies ont rempli les conditions de leurs contrats, et jusqu'à quel degré. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Sproule*.. .. ..*Pas imprimée.*

155*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître quelles terres (s'il en est) ont été mises à part pour des fins de pâturages ou d'acquisition par le moyen d'irrigation, dans la zone décrite comme suit: townships 12 à 19 inclusivement, dans les rangs 15 à 21, les deux inclusivement, à l'ouest du 4e méridien; quand ces terres ont été ainsi mises à part, et pour quelle période de temps le gouvernement se propose de maintenir telle réserve. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

155*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes, rapports, demandes, plans d'arpenteurs et cartes se rattachant aux inscriptions de homesteads dans le quart sud-ouest de la section 27, township 18, rang 10, est, dans la province du Manitoba. Présentée le 27 mars 1908.—*M. Staples*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

155*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communues, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, demandes, recommandations pour lettres patentes et papiers se rattachant en quelque manière à la disposition du ¼ S.-E. de la section 2, T. 8. R. 4, à l'ouest du 5e méridien, ou à l'octroi de privilège ayant rapport à ces terrains. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Herron*.. .. ..*Pas imprimée.*

155*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de toute correspondance, demandes, et de tous autres papiers et documents se rapportant en quelque manière que ce soit, et de toutes les demandes relatives au quart S.-E. de la section 14, township 12, rang 6, à l'ouest du 4e méridien. Présentée le 6 avril 1908.—*M. Herron*.. .. ..*Pas imprimée.*

156. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Etat faisant connaître qui a opéré les saisies ordonnées par le ministère du Revenu de l'Intérieur, durant les exercices financiers 1906 et 1907, à Cornwall, London, Ottawa, et à Sainte-Catherine, Toronto, Joliette et Montréal, et quels effets ont été saisis; quels sont les noms de la ou des personnes dont les effets ont été saisis; quelle somme a rapporté la vente des effets ainsi saisis; de quelle manière on a disposé des effets saisis; à l'enchère publique, ou par vente privée. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Barr.*
Pas imprimée.

156*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître le nombre de saisies ordonnées par le ministère du Revenu de l'Intérieur, en 1906 et 1907; le nom de la personne ou des personnes dont les effets ont été saisis; de quelle manière on a disposé des effets saisis, soit à l'enchère publique, soit par vente privée, et la somme réalisée. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Barr.*
Pas imprimée.

156*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Etat indiquant le nombre de saisies opérées par le ministère des Douanes pendant les exercices 1905, 1906 et 1907, la raison pour laquelle chaque saisie a été faite, de quelle manière on a disposé de chaque cas, le montant reçu par le gouvernement et par la personne qui a opéré la saisie ou qui a donné les renseignements dans chaque cas, et les noms des ports douaniers où ces saisies ont été opérées. Présentée le 23 avril 1908.—*M. Cockshutt*.. .. ..*Pas imprimée.*

156*c*. Etat indiquant le nom de tous les fonctionnaires employés dans le ministère des Douanes aux ports de Niagara-Falls, Port-Erié, Sarnia et Windsor; leur grade et les fonctions lors de leurs nominations respectives; leurs appointements à la date de leurs nominations, leur grade actuel, et l'augmentation d'appointements à l'un quelconque de ces fonctionnaires depuis la date de leur nomination. Présenté le 4 mai 1908.—*L'honorable W. Paterson*.. .. ..*Pas imprimé.*

157. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Copie de tous documents, requêtes, mémoires et correspondances reçus par le gouvernement depuis 1904 à ce jour, concernant les modifications à faire à la loi du Revenu de l'Intérieur à l'effet de favoriser et de protéger davantage l'industrie du tabac canadien. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Dubeau*.. .. ..*Pas imprimée.*

157*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toute la correspondance échangée entre le percepteur des douanes, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et le ministre des Douanes, ou le commissaire des douanes; y compris les déclarations écrites de la part de MM. Donald Nicholson et Evelyn A. Harnett, de la *Hickey and Nicholson Tobacco Company, Limited,* relativement à l'accusation d'infraction des dispositions de la loi du Revenu de l'Intérieur, et des règlements concernant le tabac et les cigares et les manufactures de tabac et cigares alléguée contre MM. T. B. et D. J. Riley, de Charlottetown, ou contre l'un d'eux; aussi copie des rapports de William Caven ou autres fonctionnaires et percepteurs du revenu de

VOLUME N° 19—*Suite.*

l'intérieur; aussi de toute correspondance, lettres et télégrammes, échangés entre T. B. et D. J. Riley, ou l'un des deux, et le gouvernement, ou l'un des ministères de l'administration ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires; aussi, copie de toute la la correspondance échangée entre les officiers du revenu de l'intérieur, à Charlottetown, et le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères ou fonctionnaires concernant la dite accusation d'infraction de la dite loi et des dits règlements; ainsi que toute autre correspondance, déclaration ou information entre les mains du gouvernement se rapportant à la matière ci-dessus mentionnée; aussi un état des sommes payées volontairement ou autrement, des amendes imposées par suite de telle transgression de la loi, montrant à qui ces sommes ont été payées, et les dates des paiements. Présentée le 16 mars 1908.—*M. McLean (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

158. Documents concernant la conférence commerciale aux Barbabes. Présentés le 10 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimés.*

159. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toutes demandes, soumissions, correspondance, télégrammes ou communications écrites de toute nature concernant la vente de certains terrains dans les réserves sauvages de Ocean-Man, Pheasant-Rump et Chesastapassin, le 15 novembre 1901; et aussi, copie des annonces de vente, des noms des journaux qui les ont publiées, et les dates de publication. Présentée le 12 mars 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

160. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître combien d'extincteurs ont été achetés par le gouvernement pour les divers ministères du service public entre le 30 juin 1906 au 1er janvier 1908; de qui ils ont été achetés, et à quels prix; quel montant total a été payé pour ces appareils. Présentée le 12 mars 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

160*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908 (en tant qu'il s'applique au ministère de la Marine et des Pêcheries).—Etat faisant connaître combien d'extincteurs ont été achetés par le gouvernement pour les divers ministères du service public entre le 30 juin 1906 au 1er janvier 1908; de qui ils ont été achetés, et à quels prix; quel montant total a été payé pour ces appareils. Présentée le 26 mars 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

161. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de toutes lettres, correspondance, plans, relevés, estimations, etc., ayant rapport au projet d'ouvrir un débouché dans Saint-Anicet et Sainte-Barbe, dans le comté de Huntingdon, entre le lac Saint-François et la rivière Saint-Louis. Présentée le 12 mars 1908.—*M. Walsh (Huntingdon)*.. .. ..*Pas imprimée.*

162. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 mars 1908.—Copie de toute correspondance entre l'Auditeur général et le ministère de la Marine et des Pêcheries concernant les dépenses de voyage du commandant Spain en 1905-1906. Présentée le 12 mars 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur*.. .. ..*Pas imprimée.*

163. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Etat indiquant quel a été le revenu total du port de Belleville, Ont., pour les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907. 2. Quelle a été la dépense faite durant les années ci-dessus mentionnées dans ce port, aux comptes de (*a*) salaires et à qui payés; (*b*) dragage pour chaque année; (*c*) construction de murs de soutènement le long du fleuve aux entrées du port; (*d*) à qui les dites dernières sommes ont été payées. 3. Si le gouvernement a avancé quelque argent aux commissaires du port de Belleville pour améliorations, et combien et quand. 4. Quelle garantie de remboursement a le gouvernement pour ces avances. 5. Combien de soumissions ont été reçues pour la construction de murs de soutènement, aux fins d'améliorer le port de Belleville; qui étaient les soumissionnaires; quel était le chiffre de chaque soumission; quelle soumission a été acceptée. Présentée le 13 mars 1908.—*M. Porter*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

164. Copie du décret du conseil nommant M. Richard L. Drury, de Victoria, C.-B., officier spécial de la division d'immigration du ministère de l'Intérieur, au Japon. Présentée le 17 mars 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

165. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, documents et papiers (qui ne sont pas d'une nature confidentielle) se rapportant au procès et à la condamnation d'un nommé Fredk. Blunden, pour vol de bétail à McLeod, dans la province d'Alberta, en 1904. Présentée le 19 mars 1908.—*M Ward*.. .. ..*Pas imprimée.*

166. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 17 mars 1908.—Copie des minutes du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres du Sénat portant les dates du 21 et du 22 mai 1901. Présentée le 18 mars 1908.—*L'honorable M. Landry....Pas imprimée.*

167. Copie du rapport intérimaire du commissaire chargé de faire une enquête sur les prétendues irrégularités commises à Sorel relativement à la construction de jetées dans le lac Saint-Pierre. Présentée le 23 mars 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur.*
Pas imprimée.

168. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat faisant connaître toutes les amendes imposées à la suite d'infractions de la loi des pêcheries dans le district numéro 2, Nouvelle-Ecosse, comprenant les comtés d'Antigonish, Colchester, Cumberland, Guysboro, Halifax, Hants et Pictou; indiquant le montant de chaque amende, les dates auxquelles chaque amende a été imposée et acquittée, l'endroit où le procès a eu lieu pour chaque infraction, la nature de l'infraction et les noms des magistrats ou des inspecteurs des pêcheries qui ont rendu les sentences. Présentée le 23 mars 1908.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

169. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil, rapports, documents, lettres, correspondance et papiers non encore produits, concernant l'octroi par Sa Majesté de toutes réserves des sauvages dans la Colombie-Britannique à la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ou à tout officier de cette compagnie ou à toute autre personne pour le compte de cette compagnie. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Borden (Carleton).*
Imprimée pour les documents parlementaires.

170. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat indiquant le montant payé chaque année, pendant les trois derniers exercices, pour les provisions nécessaires à chacun des steamers du gouvernement, le nombre moyen des officiers et marins sur chaque steamer, pour lesquels des provisions ont été achetées, chaque année, et le coût par homme par jour. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

171. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant l'établissement d'un bureau de poste à Mill-Settlement (ouest) et sur le côté nord de Newcastle-Creek, dans la division électorale de Sunbury et Queen. Présentée le 26 mars 1908.—*M. Wilmot*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toutes lettres, pétitions, correspondance et autres documents au sujet de la demande d'établir un bureau de poste à North-Grove, dans le comté de Grenville. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes et pétitions en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de Madame Mary Finlay comme directrice de poste au village de Head of St. Peter's-Bay, et la nomination de son remplaçant. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

171*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître le nombre de bureaux de poste recevant une malle quotidienne, bi-hebdomadaire, tri-hebdomadaire et hebdomadaire dans chaque comté des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et le total du revenu postal, comme de la dépense postale, dans chacun de ces comtés. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Crocket.* *Pas imprimée.*

171*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, pétitions, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, concernant la destitution de Archibald McDonald, maître de poste à Whim-Road-Cross, I.P.-E., et la nomination de Wm. McKinnon, comme son remplaçant. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Martin (Queen).* *Pas imprimée.*

171*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat faisant connaître le nombre de plaintes reçues par le ministère des Postes depuis le 1er janvier 1907 sur l'inefficacité du service postal ou autres défauts dans le transport des malles, et la nature de ces plaintes, en général. Présentée le 29 avril 1908.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toutes pétitions, lettres de recommandation, demandes écrites et correspondance avec le gouvernement au sujet de l'ouverture d'une caisse d'épargne postale au bureau de poste Saint-Gabriel-de-Brandon, province de Québec. Présentée le 29 avril 1908.—*M. Monk.* *Pas imprimée.*

171*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes et pétitions signées en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant le transfert du bureau de poste de la résidence de Angus McDonald, de Pisquid, I.-P.-E., à celle de Russel Birt, du même lieu. Présentée le 29 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de toute correspondance, pétitions, télégrammes, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, concernant la destitution de Alex. M. McLeod, en 1905, comme maître de poste à Valleyfield-East, I.-P.-E., et la nomination de son successeur. Présentée le 29 avril 1908.—*M. McLean (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*i*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 28 février 1908.—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes, rapports, mémoires, résolutions et tous autres renseignements que possède le gouvernement concernant les changements apportés dans les taux ou les règlements des postes, au cours des deux dernières années, entre les Etats-Unis et le Canada. Présentée le 5 mai 1908.—*M. Armstrong.* *Pas imprimée.*

171*j*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et mémoires en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, concernant l'établissement de malles quotidiennes et l'amélioration du service des malles dans le comté de Queen, I.-P.-E. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

172. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître les sommes d'argent payées pendant les exercices 1905-1906 et 1906-1907 par tout ministère du gouvernement à la *Steel Concrete Company, Limited*; pour quel objet ces paiements ont été faits; quelles commandes sont actuellement exécutées pour travaux à faire ou pour matériaux à fournir par la dite compagnie; quel est le montant total payable à cet effet. Présentée le 26 mars 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

173. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Etat faisant connaître combien de renouvellements de concessions de claims de placer ont été accordés par l'assistant-commissaire de l'or, à White-Horse, le ou après le 1er août 1906, à un honoraire de $10 chacun; pourquoi, dans ce cas, l'honoraire de $15 fixé par 6 Edouard VII, chapitre 39, n'a pas été perçu; et combien de ces écarts d'honoraires ont été remboursés. Présentée le 27 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

173*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Etat faisant connaître combien de renouvellements de concessions de claims de placer ont été accordés par le commissaire de l'or, à Dawson, le ou après le 1er août 1906, à un honoraire de $10 chacun; pourquoi, dans ce cas, l'honoraire de $15 fixé par 6 Edouard VII, chapitre 39, n'a pas été perçu; et combien de ces écarts d'honoraires ont été remboursés subséquemment. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

174. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Etat indiquant quelles sommes d'argent ont été payées pour annonces et impressions, respectivement, au *Sun* et au *Star*, de Saint-Jean, N.-B., au *Chronicle*, de Halifax, à l'*Echo* et à la *Gazette*, de Glace-Bay, pendant les périodes suivantes, savoir: pendant les exercices 1904-1905 et 1905-1906, et du 30 juin 1906 jusqu'à date; et en quels ateliers ont été faites les impressions pour le *Sun*, le *Star*, le *Chronicle* et l'*Echo*. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

174*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelles sommes ont été payées par le gouvernement ou par quelqu'un de ses ministères ou officiers durant les années 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907, pour annonces, impressions ou toute autre fin, ou pour tout autre objet que ce soit, au *Sault Express*, journal publié à Sault-Sainte-Marie, Ontario, ou à toute personne, société ou compagnie, ou l'un quelconque des ministères ou des officiers de l'administration. Aussi, quels montants, s'il en est, sont contestés et impayés; et aussi, pour quelles fins ces deniers ont été payés et ces dépenses ont été faites, respectivement, et par quels ministères ou officiers du gouvernement. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Boyce.*

Pas imprimée.

174*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelle somme a été payée par le gouvernement du Canada, à un titre quelconque, entre le 1er janvier 1904 et le 1er janvier 1908, aux journaux suivants: *Alberta Star* (Cardston), *Lethbridge Herald*, *McLeod Advance*, *Nanton News*, *The Frank Paper*. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Herron*.. .. ..*Pas imprimée.*

175. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître quels sont les divers services pour lesquels le gouvernement a engagé M. Shepley, C.R., depuis 1896, et quels montants il a reçus à titre de salaire et de dépenses pour chacun des dits services. Présentée le 30 mars 1908.—*M Foster.*

Pas imprimée.

176. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, correspondance et papiers de toute nature au sujet de la nomination de l'honorable Arthur Drysdale comme juge de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, et plus spécialement copie de tous documents concernant la date de son acceptation de la dite charge ou la date à laquelle il a fait connaître son intention de l'accepter. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Taylor.*

Pas imprimée.

177. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître combien a été payé à C. Boone, ou à la compagnie C. Boone, depuis 1896, et quelle somme a été payée, chaque année, et pour chaque endroit, en solde de travaux accomplis par la dite personne, raison sociale ou compagnie. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

178. Cartes et plans se rattachant au canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne. Présentés le 30 mars 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Voir n° 178b.*

178*a*. Autres cartes et plans se rattachant au canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne. Présentés le 13 mai 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Voir n° 178b.*

178*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 juillet 1908.—Copie du rapport de l'ingénieur sur le canal à navires de la baie Georgienne, ainsi que les estimations, les plans, etc., faisant connaître les traits principaux de l'entreprise. Présentée le 6 juillet 1908.—*L'honorable W. Pugsley.*

Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

179. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 12 février 1908.—Etat donnant: 1. Le nombre de forçats âgés de vingt ans, et leurs nationalités respectives. 2. Le nombre de forçats de vingt ans et plus, et leurs nationalités respectives, qui sont dans chacun des pénitenciers sous le contrôle du gouvernement fédéral, pour les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907. Présentée le 31 mars 1908.—*L'honorable M. Comeau.. .. ..Pas imprimée.*

180. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 février 1908.—Etat indiquant relativement aux deux routes du chemin de fer transcontinental explorées entre Grand-Falls et Chipman, province du Nouveau-Brunswick, le coût estimatif des lignes suivantes: 1. La *Back Route.* 2. La route de la vallée de Saint-Jean. Avec les détails suivants: (*a*) Verges cubes d'excavation ordinaire et de remplissage; (*b*) verges cubes de pierre détachées; (*c*) verges cubes de roc solide; (*d*) verges cubes de béton; (*e*) milles de chevalets en acier et leur valeur; (*f*) le nombre et le coût des ponts. Indiquant aussi, relativement à la *Back Route,* tous les détails ci-dessus au sujet des sub-divisions suivantes de cette route: 1. Grand-Falls et rivière Tobique. 2. rivière Tobique et chemin de fer Intercolonial. 3. Chemin de fer Intercolonial et Chipman. Et demandant si c'est l'intention de construire un *pusher grade* sur la voie choisie. Présentée le 31 mars 1908.—*L'honorable M. Thompson.. .. ..Pas imprimée.*

181. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1907.—Copie de toutes lettres, comptes, pièces justificatives, chèques, correspondance et documents concernant tout montant payé par le gouvernement fédéral à M. R. T. MacIlreith, avocat, de Halifax, pour services professionnels, chacun des exercices terminés respectivement les 30 juin 1902, 1903, 1904, 1905 et 1906; aussi, concernant tous paiements semblables faits à tout agent ou représentant légal du gouvernement à Halifax pendant chaque exercice terminé les 30 juin 1891 jusqu'à 1897, respectivement. Présenté le 1er avril 1908.—*M. Crocket.. .. ..Pas imprimée.*

181*a*. Réponse supplémentaire au n° 181. Présentée le 3 avril 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

182. Copie de l'arrêté du conseil relatif à la nomination de l'honorable Walter Cassels comme commissaire chargé de faire une enquête et un rapport au sujet de certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 2 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

182*a*. Correspondance entre sir Wilfrid Laurier et Son Honneur le juge Cassels au sujet de la mission confiée à ce dernier de faire une enquête et un rapport sur certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 7 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée*

182*b*. Correspondance entre l'honorable M. Aylesworth et Son Honneur le juge Cassels au sujet de la mission confiée à ce dernier de faire une enquête et un rapport sur certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 19 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

182*c*. Lettre d'instructions du ministre de la Justice à M. Geo. H. Watson, C.R., au sujet de la nomination de ce dernier comme aviseur aux fins d'agir avec l'honorable M. le juge Cassels dans l'enquête relative à certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil touchant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 1er mai 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimée.*

182*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître toutes les commissions d'enquête nommées entre 1896 et 1908; les dates de la création de telles commissions; les noms des commissaires nommés ainsi que du secrétaire et de l'aviseur légal et autres personnes nommés pour les aider; le but ou l'objet de chaque telle commission; la date du rapport de chaque telle commission; quelle législation (s'il en est) a été édictée par suite du travail et des rapports de telles commissions; le coût de chaque telle commission y compris salaires, frais de voyage, émoluments des témoins, honoraires des aviseurs légaux, et autres frais d'assistance, ainsi que frais d'impression, chaque item séparément. Présentée le 5 mai 1908.—*M. Porter*.. .. ..*Pas imprimée.*

183. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître les différentes stations Marconi établies par le gouvernement, les endroits où elles sont établies, le coût de la construction et du maintien de chacune d'elles, les dépêches expédiées par chacune d'elles, le taux et les recettes; aussi, copie de tous les contrats, rapports, documents et correspondance ayant rapport aux dites stations. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

183*a*. Réponse supplémentaire au n° 183. Présentée le 11 mai 1908... .. .. ..*Pas imprimée.*

184. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Etat indiquant quelle quantité ou quelles quantités d'effets ou de marchandises ont été fournies par l'*Office Specialty Company* au gouvernement du Canada, dans chaque ministère de l'administration, depuis 1896, et quel a été le chiffre total pour chaque année. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

185. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie d'un mémoire adressé au Gouverneur général concernant le renvoi au conseil privé de la question de constitutionnalité de l'Acte de la Saskatchewan passé par l'Assemblée législative de cette province le 23 mai 1906. Aussi, copie de toute correspondance et de tous télégrammes ou autres communications échangés à ce sujet entre le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres et le gouvernement de la Saskatchewan ou quelqu'un de ses membres. Présentée le 31 mars 1908.—*M. Lake.*

Imprimée pour les documents parlementaires.

186. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date de 29 janvier 1908.—Copie de tous rapports, plans, devis, soumissions, correspondance, télégrammes et de tous autres papiers, documents, et autres renseignements relatifs à la construction du pont de Hillsboro et de ses abords; y compris l'achat du terrain nécessaire à cette fin. Présentée le 6 avril 1908.—*M. Lefurgey*.. .. ..*Pas imprimée.*

187. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître quelles mesures (s'il en est) ont été prises par le gouvernement, depuis le 19 mars 1903, ayant pour objet de faire lever l'embargo sur les bestiaux canadiens entrant dans la Grande-Bretagne; s'il est à la connaissance du gouvernement qu'une résolution a été adoptée, il y a quelques années, par le comité de l'Agriculture, demandant que le ministre de l'Agriculture du Canada invite les ministres de l'Agriculture des différentes provinces du Canada à se constituer en comité, dans le but d'insister auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne sur l'importance de lever l'embargo sur le bétail; si quelques efforts ont été tentés par le ministre de l'Agriculture

VOLUME N°.19—*Suite.*

dans le but de se rendre aux désirs exprimés par le comité susmentionné; quand un rapport en sera fait à la Chambre, et si aucun effort n'a été tenté en ce sens, quelle raison (s'il en est) le gouvernement a de ne pas agir en la matière. Présentée le 6 avril 1908.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

188. Recensement et statistiques, Bulletin V. Recensement agricole de l'Ontario, de Québec et des provinces maritimes, 1907. Présentés le 6 avril 1908, par l'honorable S. A. Fisher. *Pas imprimés.*

189. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de tous mémoires, documents, télégrammes et correspondance, entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et celui du Canada, depuis le 30 juin 1904, au sujet de la non réalisation des conditions de l'union, et relativement aux réclamations en dommages en découlant. Présentée le 7 avril 1908.—*M. McLean (Queen)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

190. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports, mémoires, résolutions et autres renseignements en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la construction de lignes d'embranchement de chemin de fer dans l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*..*Pas imprimée.*

191. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil, rapports, documents, correspondance et papiers, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'à date, concernant le passage de navires de guerre et de navires-écoles des Etats-Unis par les canaux du Saint-Laurent et les grands lacs, y compris un état indiquant le nombre de navires susdits qui sont passés par les canaux du Saint-Laurent durant la même période. Aussi, un état indiquant le nombre de tous les dits navires actuellement sur les grands lacs, y compris les détails quant au tonnage, à la force motrice, à l'armement et à l'équipage de chacun des navires susdits, et aux réserves ou autres troupes du gouvernement des Etats-Unis ou de quelque gouvernement d'Etat sur les grands lacs. Aussi, copie de toute correspondance concernant le passage projeté de la canonnière *Nashville* par les canaux du Saint-Laurent et dans ce fleuve à destination des grands lacs l'été prochain. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Taylor.* *Pas imprimée.*

192. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de tous papiers, représentations, mémoires et correspondance avec le ministre des Finances ou tout autre membre du gouvernement au sujet des moyens à adopter par le gouvernement, par l'entremise des banques ou conjointement avec elles, en vue de faciliter par un mouvement de fonds le transport des céréales des provinces de l'ouest du Canada. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

193. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant depuis 1906, combien de salles d'exercices militaires ont été construites ou sont en voie de construction par le gouvernement; dans quelles localités ces salles ont été construites et le coût de la construction dans chaque cas; quelles organisations militaires sont en existence dans les localités respectives où ces salles ont été construites, et la force numérique de chacune d'elles. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

194. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil et règlements faits par le Gouverneur en conseil ou prescrits par le ministre des Douanes en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts de 1907 (6-7 Edouard VII) concernant les matériaux devant servir en Canada à la construction de ponts ou tunnels traversant la frontière entre les Etats-Unis et le Canada, et de tous règlements ou dispositions législatives ou administratives similaires des lois douanières des Etats-Unis concernant les dits matériaux. Présentée le 8 avril 1908. *M. Clements*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

195. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Liste complète des publications en Canada jouissant du tarif des journaux. Présentée le 8 avril 1908.—*M. Cockshutt*.. .. .. *Pas imprimée.*

196. Réponse partielle à un ordre du Sénat, en date du 17 mars 1908.—Copie du rôle de service des compagnies d'artillerie de place d'Ottawa et de Morrisburg, donnant les noms des miliciens qui ont été en service actif et qui ont été casernés au fort Wellington (Prescott) pendant les mois de novembre et décembre 1865 et pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 1866; ainsi que d'un état indiquant quelle était la solde quotidienne payée aux soldats de ces deux corps et celle que recevaient, dans le même temps, les miliciens appartenant à la compagnie n° 2 de la batterie de campagne d'Ottawa, ou à d'autres corps du district militaire d'Ottawa, alors appelés en service actif. Présentée le 8 avril 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. .. *Pas imprimée.*

197. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de tous les arrêtés du conseil, rapports, mémoires, conventions, contrats et autres documents et papiers de quelque nature et description que ce soit, depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à ce jour se rapportant à la réserve des sauvages Dorkese ou Dorkis, ou concernant la cession de cette réserve ou du bois qui s'y trouve, et, notamment, de tous documents tels que ci-dessus spécifiés qui se rattachent à toutes propositions ou arrangements ayant rapport à la cession d'aucuns des droits des sauvages sur la dite réserve ou sur le bois qui s'y trouve, ou à la vente ou disposition du dit bois, ou d'une partie quelconque du dit bois. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Borden (Carleton)*..*Pas imprimée.*

197*a*. Réponse supplémentaire au n° 197. Présentée le 2 juillet 1908.. .. .. .. *Pas imprimée.*

197*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de toutes opinions données depuis le 1er janvier 1906, par le ministre de la Justice ou par son député ou par quelque fonctionnaire de son ministère au ministre de l'Intérieur relativement aux réserves sauvages de Metlakatla et des Songhees ou à l'une ou l'autre des dites réserves, depuis le 1er jour de janvier 1906. Présentée le 22 avril 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. .. *Pas imprimée.*

197*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toutes requêtes, mémoires, documents, correspondance et papiers, concernant toutes matières, opérations et négociations entre le département des Affaires des Sauvages et le conseil de la réserve des Six-Nations, ou le chef ou les chefs du dit conseil, ou l'association des droits des sauvages, ou l'association des guerriers, entre le 1er janvier 1906 et l'époque actuelle. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Lake*.. .. .. *Pas imprimée.*

198. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie du contrat et de toute correspondance concernant l'achat de ciment de E. A Wallberg, par le ministère de la Marine et des Pêcheries, pour élever le phare de Heath-Point, Présentée le 13 avril 1908.—*M. Staples*.. .. .. *Pas imprimée.*

199. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître quel montant la maison H. N. Bate et Cie a reçu de chaque ministère du gouvernement depuis 1896 pour approvisionnements, et quel montant a été payé chaque année pendant cette période; quel montant la maison W. C. Edwards et Cie a reçu de chaque ministère du gouvernement depuis 1896 pour approvisionnements, et quel montant a été payé chaque année pendant cette période. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Taylor*.. .. .. *Pas imprimée.*

200. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toutes pétitions, lettres et demandes par ou au nom de "La Société Canadienne d'immigration et de placement", pour obtenir de l'aide du gouvernement, et de la réponse faite à ces demandes, etc., par le gouvernement ou ses officiers. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Monk*.. .. .. *Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

201. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie d'un sommaire, (tel que publié dans le *Yukon World* et la *Gazette Officielle* pendant les neuf mois de l'exercice 1906-1907, des règlements miniers mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général pour 1906-1907, page L—37; aussi, relevé du nombre de fois que la dite annonce a été publiée dans le dit journal pendant le temps indiqué.—Présentée le 13 avril 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

202. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toute la correspondance, baux ou autres documents ayant rapport à la location ou au projet de location des chutes Kananaski, sur la rivière de l'Arc. Aussi, copie de toute la correspondance et autres documents ayant rapport à la vente, ou autre aliénation, de 1,000 acres, ou de terres quelconques, en faveur de la *Calgary Power and Transmission Company, Limited.* Aussi, état faisant connaître le nombre approximatif d'acres de terres et de territoire contenus dans la réserve des sauvages *Stony*, tenus en fidéicommis pour les sauvages; mentionnant les quantités respectives de chaque côté de la rivière de l'Arc. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

203. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et rapports échangés entre le gouvernement et ses fonctionnaires ou procureurs, et les gouvernements des provinces ou des territoires concernant les actions intentées dans le but de faire décréter si la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est tenue de payer certaines taxes, savoir: la municipalité rurale de Cyprès-nord *vs* le chemin de fer Canadien du Pacifique; la municipalité rurale d'Argyle *vs* le chemin de fer Canadien du Pacifique; le district scolaire de Springdale *vs* le chemin de fer Canadien du Pacifique; aussi copie de tous jugements rendus par les tribunaux devant lesquels ces causes ont été portées; ainsi que du refus du comité judiciaire du conseil privé de permettre d'interjeter appel devant cette cour. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

204. Copie d'un rapport du conseil privé, approuvé par Son Excellence l'administrateur le 21 avril 1908, sur un mémoire, daté le 20 avril 1908, du ministre des Travaux publics, recommandant que l'arrêté du conseil du 30 mars 1908, autorisant la continuation de certains contrats, y mentionnés, pour dragage à divers endroits dans les provinces de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse, soit rescindé. Présentée le 23 avril 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Pas imprimée.*

205. Etat indiquant les réclamations pour dommages causés à la propriété, ou blessures, pertes ou dommages causés aux personnes sur le chemin de fer Intercolonial, lesquelles ont été réglées depuis le 1er janvier 1908; la nature des réclamations ainsi réglées; le montant du dommage réclamé en chaque cas; la nature des règlements établis, et les noms des personnes qui ont accepté ces règlements. Présenté le 27 avril 1908.—*L'hon. G. P. Graham*.. .. ..*Pas imprimé.*

205*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie du rapport du sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux et du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à leur rencontre avec les délégués de la chambre de commerce de l'Ile du Prince-Edouard, à Charlottetown, au mois de juin dernier, pour étudier les mesures propres à diminuer les taux élevés du trafic des colis et des voyageurs sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et l'Intercolonial, et les taux régissant le trafic des marchandises et des voyageurs venant de l'Ile du Prince-Edouard ou s'y di[illegible]t; aussi, toute correspondance, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires, relatifs à cette question, et aux autres questions discutées à cette réunion. Présentée le 27 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents se rapportant à un accident survenu

VOLUME N° 19—*Suite.*

sur le chemin de fer Intercolonial, à l'endroit connu sous le nom de Hanlon's-Crossing, près Mulgrave, N.-E., le 3 décembre 1907, et dans lequel le capitaine James Forrestall a perdu la vie, y compris, entre autres documents, la preuve reçue à l'enquête tenue subséquemment par des fonctionnaires du ministère, et le rapport de cette preuve. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat faisant connaître le nombre de convois, tant de marchandises que de voyageurs, sur le chemin de fer Intercolonial, dont la marche a été interrompue ou qui ont été arrêtés dans leur course par suite de défauts dans les locomotives, durant le cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1907, et les causes de tels accidents. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant le nombre des locomotives hors de service sur l'Intercolonial au 31 décembre 1907, la date à laquelle chaque locomotive hors de service a été achetée, de qui elle a été achetée, le type de locomotive (à voyageurs ou à marchandises), la puissance de traction quand elle était en bon état, la date à laquelle elle a été mise hors de service, et quand elle a été employée en dernier lieu. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant le nombre de tonnes de nouveaux rails d'acier disséminés le long de la ligne de l'Intercolonial et non employés, la date à laquelle ils ont été achetés, s'ils sont nécessaires, et quand ils seront employés. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant le nombre de locomotives en service sur l'Intercolonial les divers dimanches des mois d'octobre, novembre et décembre 1907 pour la traction des trains de marchandises. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*g*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 12 mai 1908, pour production d'une copie de toute la correspondance échangée en 1906 et 1907 entre M. L. C. A. Casgrain, de Nicolet, et MM. J. Butler, sous-ministre des chemins de fer, et T. C. Burpee, ingénieur, ou autres personnes du ministère des Chemins de fer, au sujet de la clôture bordant la ligne du chemin de fer Intercolonial à travers le comté de Nicolet et les comtés avoisinants. Présentée le 21 mai 1908.—*L'honorable M. Landry*....*Pas imprimée.*

205*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 juin 1908, pour copie de tous les comptes, pièces justificatives, correspondance et autres documents se rapportant à un paiement de $8,399.68 fait à K. Falconer au sujet du nouveau mode de comptabilité sur les chemins de fer du gouvernement, tel que porté à la page W—192, du rapport de l'Auditeur général, 1906. Présentée le 10 juin 1908.—*L'honorable G. P. Graham*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et recommandations en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant l'amélioration du service des trains sur le chemin de fer d'embranchement de Belfast et Murray-Harbour. Présentée le 10 juin 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

206. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mars 1908.—Copie de tous les papiers nécessaires pour compléter jusqu'à date les renseignements contenus dans le document parlementaire n° 90 de 1907. (*Robins Irrigation Company.*) Présentée le 28 avril 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

207. Copies certifiées des rapports du comité du conseil privé, datés du 30 mars 1908 et du 16 avril 1908, approuvés par Son Excellence l'administrateur, et du 28 avril 1908, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, sur certaines estimations des

VOLUME N° 19—*Suite.*

dépenses relatives à la célébration de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, soumises par la Commission des champs de bataille nationaux à la sanction et à l'approbation du Gouverneur général en conseil. Présentées le 30 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimées pour les documents parlementaires.*

208. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, résolutions, pétitions, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la demande formulée par la chambre de commerce de Charlottetown, ou autres personnes de l'Ile du Prince-Edouard, pour une loi fédérale à l'effet de donner aux voiliers et steamers des droits égaux pour prendre, chacun à son tour, son chargement de charbon aux ports de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton. Présentée le 5 mai 1908.—*M. Martin (Queen).. .. ..Pas imprimée.*

209. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 10 avril 1908.—Etat montrant: 1. Le nombre de bouées automatiques et à basse pression, au gaz acétylène, achetées par le gouvernement pendant les années 1904, 1905, 1906 et 1907, de la compagnie de signaux de marine internationale, d'Ottawa, en indiquant chaque année séparément, et les montants payés pour ces bouées. 2. A-t-on demandé des soumissions pour ces approvisionnements? Dans l'affirmative, quel est le nombre de soumissions reçues, de qui, et à quel prix a-t-on soumissionné? 3. Combien d'autres bouées à gaz, signaux, bouées à sifflet et autres appareils de lumière achetés de la même compagnie durant la même période, et les montants payés? A-t-on demandé des soumissions et, dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et les montants demandés? 4. Le montant de carbure acheté par le gouvernement durant les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907, les montants payés, les noms des vendeurs, par soumissions ou autrement. Présentée le 6 mai 1908.—*L'honorable sir Mackenzie Bowell.. .. ..Pas imprimée.*

210. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 30 janvier 1908.—Etat indiquant: 1. Si, en aucun temps, après les élections générales de 1896, M. Michel Siméon Delisle, de la paroisse de Portneuf, dans le comté de Portneuf, marchand, et, depuis 1900, membre de la Chambre des communes, a touché un montant d'argent quelconque, venant du trésor fédéral. 2. Dans l'affirmative, quand, combien et pour quel objet, chaque fois. Présentée le 6 mai 1908.—*L'honorable M. Landry.. .. ..Pas imprimée.*

211. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mai 1908, pour copie du rapport fait par M. Victor Gaudet comme résultat de l'enquête tenue par lui sur les accusations portées contre E. Roy, contremaître des travaux sous le contrôle du ministère de la Marine et des Pêcheries; et de la preuve faite en l'espèce. Présentée le 11 mai 1908.—*L'hon. L.-P. Brodeur.. .. ..Pas imprimée.*

212. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers non encore produits, en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, au sujet de la communication d'hiver et de la construction d'un tunnel entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. Présentée le 2 juillet 1908.—*M. Martin (Queen).*

Pas imprimée.

213. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toutes les soumissions, contrats, correspondance, plans, devis, certificats, échelles de prix et tous autres papiers et documents, y compris les conventions de règlements, réclamations ou liquidations ayant rapport au contrat de MM. Murray et Cleveland, adjugé pour les travaux à exécuter à l'entrée de l'est du port de Toronto, lesquels ont été terminés en l'année ou vers l'année 1896. Présentée le 14 mai 1908.—*M. Macdonell.. .. ..Pas imprimée.*

214. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes, mémoires et correspondance, de quelque nature que ce soit,

VOLUME N° 19—*Suite.*

échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou quelque fonctionnaire de son ministère, et toute autre personne, ou personnes, concernant l'achat d'approvisionnements pour le ministère de la Marine et des Pêcheries à Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax durant le cours des années 1892, 1893, 1894, 1895 et 1896. Présentée le 14 mai 1908.—*M. Johnston*.. .. ..*Pas imprimée.*

215. Copie d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis concernant la pêche dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, signé à Washington le 11 avril 1908. Présentée le 19 mai 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

215*a*. Correspondance, arrêtés du conseil et dépêches se rapportant à la négociation d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis au sujet des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis. Présentée le 4 juin 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.*

216. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Etat indiquant quel est le total des sommes dépensées par le ministère des Travaux publics dans l'Ile du Prince-Edouard, durant les périodes suivantes: 1873 à 1878; 1878 à 1896; 1896 à 1907; quel est le total des sommes dépensées par le ministère des Travaux publics dans le comté de Prince, durant les périodes suivantes: 1873 à 1878; 1878 à 1882; 1882 à 1887; 1887 à 1891; 1891 à 1896; 1896 à 1900; 1900 à 1907 respectivement, et les dépenses faites par le ministère des Travaux publics dans les comtés de Queen et de King au cours des années et durant les périodes ci-dessus mentionnées. Aussi le chiffre total des dépenses faites par le ministère de la Marine et des Pêcheries, y compris le développement, la propagation et la protection des pêcheries, et le maintien de la communication d'hiver à travers le détroit de Northumberland, durant les années et les périodes d'années ci-haut mentionnées. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Lefurgey.*
Pas imprimée.

217. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance et contrats et de toutes nominations de surveillants, au port de Port-Burwell, dans le comté d'Elgin, Ontario, depuis le 1er janvier 1907; aussi, état montrant les bordereaux de paie, la quantité de nouveaux matériaux employés, de qui achetés, tout ouvrage exécuté dans le dit port, à la journée ou par contrat, les noms des conducteurs des travaux et par qui nommés. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Marshall*.. .. ..*Pas imprimée.*

218. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 mai 1908.—Etat donnant les noms des personnes qui ont fourni des approvisionnements au steamer *Petrel* entre le 31 mars 1907 et le 30 avril 1908, le montant payé à chacune de ces personnes et la date de chaque paiement. Présentée le 4 juin 1908.—*M. Chisholm (Huron).*
Pas imprimée.

219. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître (*a*) le revenu contribué par la province de la Colombie-Britannique, pour chacune des années de la période écoulée de 1872-1873 à 1905, inclusivement, des chefs suivants: 1. Douanes. 2. Immigration chinoise. 3. Revenu de l'intérieur, accise, inspection des poids et mesures, inspection du gaz, inspection de la lumière électrique, alcools méthyliques, divers. 4. Hôtels des postes. 5. Travaux publics, lignes télégraphiques, bassin de radoub d'Esquimalt, divers. 6. Ferme expérimentale. 7. Pénitencier. 8. Marine et pêcheries, fonds des matelots malades, inspection des bateaux à vapeur, examens des capitaines et seconds, fins diverses et ports, pêcheries. Fonds de retraite. 10. Terres de la couronne et coupes de bois. 11. Bureau d'essai de l'or à Vancouver. 12. Divers. 13. Fonds de la dette publique. 14. Toute autre source. Aussi (*b*) les dépenses faites par le Canada pour le compte de la province de la Colombie-Britannique, durant chacune des années de la période écoulée de 1872-1873 à 1905, inclusivement, pour les services

VOLUME N° 19—*Suite.*

suivants: 1. Dette publique. 2. Frais d'administration. 3. Le lieutenant-gouverneur. 4. Administration de la justice, les juges, etc. 5. Pénitencier. 6. Ferme expérimentale. 7. Quarantaine. 8. Immigration. 9. Pensions, etc. 10. Milice. 11. Travaux publics, édifices, ports et rivières, dragage. 12. Lignes télégraphiques, agence. 13. Subvention pour le transport des malles. 14. Marine et pêcheries: vapeurs du gouvernement, phares, service météorologique, hôpital de marine, inspection des bateaux à vapeur, divers, pêcheries, service de protection, établissements de pisciculture. 15. Sauvages. 16. Subventions. 17. Terres de la couronne. 18. Douanes. 19. Revenu de l'intérieur: accise, poids et mesures, gaz et lumière électrique. 20. Bassin de radoub d'Esquimalt. 21. Hôtels des postes. 22. Immigration chinoise. 23. Défenses d'Esquimalt. 24. Enquête sur l'immigration chinoise. 25. Primes sur les minerais. 26. Divers. 27. Bureau d'essai de l'or à Vancouver. 28. Subventions aux chemins de fer. 29. Tout autre service. Présentée le 10 juillet 1908.—*M. Ross (Yale-Cariboo).*

Imprimée pour la distribution.

220. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Etat faisant connaître les sommes dépensées, d'année en année, par le gouvernement du jour, durant le cours des dix dernières années, pour des ouvrages d'impressions et de lithographie exécutés en dehors du Canada; et pour quelle raison cet ouvrage a été commandé en dehors du Canada. Présentée le 4 juin 1908.—*M. Macdonell.*

Pas imprimée.

221. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 juin 1908, pour copie de la preuve faite dans l'affaire de la collision *Montcalm-Milwaukee,* et de la décision rendue par le commissaire des naufrages et des assesseurs au sujet de cette collision Présentée le 5 juin 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur.. .. ..Pas imprimée.*

222. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908: 1. Copie de la nomination du docteur Edmond Savard, de Chicoutimi, comme paie-maître pour le comté de Chicoutimi. 2. Copie des instructions qui lui ont été données comme tel concernant la validité des reçus. 3. Toute la correspondance qui a eu lieu entre le docteur Edmond Savard et le ministère des Travaux publics du Canada, concernant la jetée de Saint-Fulgence, dans le comté de Chicoutimi. 4. Toute la correspondance qui a eu lieu entre l'Auditeur général et le ministère des Travaux publics concernant le dit docteur Edmond Savard, paie-maître, relativement à la jetée de Saint-Fulgence. 5. Tous les bordereaux de paye, concernant la dite jetée de Saint-Fulgence, durant le temps que le dit docteur Savard était paie-maître. Présentée le 9 juin 1908.—*M. Bergeron.. .. ..Pas imprimée.*

223. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Etat faisant connaître: 1. Toutes les terres ou les intérêts dans les terres, accordés par le gouvernement à la Société de colonisation de tempérance, ainsi que les dates de ces concessions; description des terres concédées; sommes versées en l'espèce, ou les conditions auxquelles les concessions ont été faites, et tous autres détails se rapportant à la vente. 2. Les conditions d'établissement, ou autres, auxquelles les dites terres ont été accordées à la société, ou sont détenues par elle, ainsi que les conditions ou les règlements en vigueur, déterminés de temps à autre, à l'égard de ces concessions ou de la jouissance de ces terres, respectivement. 3. En quoi, sous quels rapports ou pour quelles terres, la dite société a rempli les conditions et s'est conformée aux règlements; et là où la société a fait défaut sous ce rapport. 4. Quelles terres (s'il en est) ont été reprises par le gouvernement, parce que la société n'a pas rempli les dites conditions, ou pour quelqu'autre raison que ce soit. 5. Quelles terres, autant que la chose est connue, sont encore en la possession de la société. 6. Si la société existe encore, et, dans l'affirmative, qui, autant que la chose est connue, en sont les membres. 7. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, mémoires, arrêtés du conseil ou autres documents, entre les mains du gouvernement concernant la dite société ou les terres qui lui ont été concédées. Présentée le 10 juin 1908.—*M. Macdonell.. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

224. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat indiquant le nombre d'hommes et la quantité d'approvisionnements, matériaux et malles transportés pour le gouvernement par le chemin de fer de Qu'Appelle, Lac-Long et Saskatchewan, le chemin de fer de Calgary à Edmonton, la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba et le chemin de fer de *Winnipeg and Great Northern*, et le coût du transport, aux taux courants, depuis le commencement des contrats conclus avec chacune de ces compagnies, jusqu'à date. Présentée le 17 juin 1908. *M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

225. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1906: 1. Copie de tous baux et arrangements entre le gouvernement, représenté par le ministère de la Marine et des Pêcheries et, (*a*) La *Athabaska Fish Company* (J. K. McKenzie, Selkirk, Man.), ou leurs représentants, MM. Butterfield et Dee; (*b*) A. McNee, Windsor, Ont.; (*c*) La *British-American Fish Corporation*, de Montréal et Selkirk (F. H. Markey). 2. Copie de tous rapports, correspondance, ou documents concernant ou ayant rapport à la demande d'obtention, de transfert ou de jouissance d'aucuns privilèges appartenant aux dits baux. 4. Toutes informations que le gouvernement possède ou peut se procurer, concernant, (*a*) le nombre de remorqueurs et d'hommes employés; (*b*) la quantité et la valeur des filets en usage; (*c*) la quantité et la valeur du poisson pris; et (*d*) la quantité de poissons exportés, d'après chaque bail, pour la période de 12 mois, si ces chiffres peuvent être obtenus. Présentée le 26 juin 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

226. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de tous contrats, papiers et autres documents entre le gouvernement ou le ministère de la Milice et de la Défense, ou quelqu'un de ses membres, ou quelque personne agissant en son nom et la compagnie de mires de carabines Sutherland ou quelqu'un agissant en son nom, concernant l'achat de mires ou autres matériaux. Présentée le 26 juin 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

227. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 juin 1908, pour la production d'un état indiquant le tonnage enregistré à Saint-Jean, N.-B., et à Halifax, N.-E., pour les années 1905, 1906 et 1907, ainsi que la valeur des importations pour les mêmes années à Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., et la valeur des exportations, pour les mêmes années, de Saint-Jean, N.-B., et de Halifax, N.-E. Présentée le 7 juillet 1908.—*L'honorable M. Domville*.. .. ..*Pas imprimée.*

228. Réponse à un ordre de la Chambre des commnues, en date du 13 juillet 1908, pour copie d'un mémoire préparé par le major général P. H. N. Lake C.B., C.M.G., inspecteur général, touchant cette partie du rapport des commissaires du service civil qui a trait à l'administration militaire de la milice. Présentée le 13 juillet 1908.—*Sir Frederick Borden*.. .. ..*Imprimée pour la distribution.*

229. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître la population de chaque ville, village ou autre endroit en Canada dans lesquels quelque édifice public a été érigé aux frais du Canada, depuis le 1er janvier 1897, ou pour lequel des fonds publics ont été votés, dépensés ou affectés depuis cette date; ainsi qu'un état de la somme votée, dépensée ou affectée dans chaque cas, le coût total de chaque tel édifice, l'estimation du coût total de tout tel édifice non encore terminé, les fins auxquelles chacun de ces édifices est destiné, le coût annuel d'entretien de chacun d'eux; le dit état préparé de manière à fournir le renseignement ci-dessus énoncé, en répartissant les dits villes, villages, ou autres endroits dans les classes suivantes: 2,000, 3,000, 4,000, 5,000, 6,000, 7,000, 8,000, 9,000, 10,000. Aussi, état supplémentaire faisant connaître les noms des autres villes et villages en Canada, de chacune des classes susdites, dans lesquels il n'a pas été érigé, jusqu'à ce jour, de tels édifices publics. Présentée le 13 juillet 1908.—*M. Borden (Carleton)*......*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

230. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 2 juillet 1908, demandant un rapport indiquant: 1. Les noms de tous les sénateurs et députés de la Chambre des communes, qui ont été nommés à des charges auxquelles sont attachées des émoluments, durant les années 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908. 2. Le nom de la charge à laquelle chaque sénateur et chaque député a été nommé. 3. Le salaire attaché à chaque charge. Présentée le 4 juillet 1908.—*L'honorable M. Landry.* *Pas imprimée.*

231. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Copie de toutes pétitions, lettres, correspondance, rapports, documents, papiers et autres informations se rapportant à l'octroi, en 1905, d'un permis en faveur de E. H. McLennan et G. A. Redmond, tous deux de River-John, Nouvelle-Ecosse, à l'effet de faire la pêche du homard, et d'ériger une fabrique de conserves; aussi, la date du dit permis. Présentée le 16 juillet 1908.—*M. McLean.* . . . . . . *Pas imprimée.*

231*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908, pour une copie de toute correspondance, télégrammes, pétitions, décrets du conseil, demandes de permis, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant l'octroi de permis de pêche et de mise en boîte du homard dans l'île du Prince-Edouard pendant les années de 1904 à 1908 inclusivement, et aussi copie des rapports des inspecteurs. Présentée le 18 juillet 1908.—*M. Martin (Queen).* *Pas imprimée.*

232. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat faisant connaître les sommes payées par les différents ministères de l'administration depuis juillet 1896, pour des emplacements à être affectés aux fins suivantes, respectivement: (*a*) palais de justice; (*b*) postes de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest; (*c*) prisons ou pénitenciers; (*d*) arsenaux; (*e*) hôtel des postes; (*f*) bureaux des terres fédérales; (*g*) bureau d'enregistrement des titres des terres; (*h*) hôtel des douanes; (*i*) bureaux du revenu de l'intérieur; (*j*) bureaux des poids et mesures; (*k*) édifices pour d'autres fins fédérales, dans les villages, villes et cités qui suivent, respectivement: Winnipeg, Brandon, Regina, Moosejaw, Medecine-Hat, Lethbridge, Calgary, Macleod, Cardston, Pincher-Creek, Red-Deer, Lacombe, Metaskiwin, Edmonton, Battleford, Prince-Albert, Saskatoon, Yorkton, Dauphin. Présentée le 17 juillet 1908.—*M. McCarthay (Calgary).* *Pas imprimée.*

233. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de devis, plans, soumissions, contrats, décrets du conseil, extensions ou renouvellements des contrats relatifs aux améliorations du port de Québec en 1903 et subséquemment, et de toutes lettres, correspondance et mémoires à ce sujet. Aussi, un relevé des deniers payés à compte de ces travaux en 1903 et subséquemment. Présentée le 17 juillet 1908.—*M. Lennox.* . . . . . . *Pas imprimée.*

234. Copie d'un télégramme de l'Association des manufacturiers canadiens au sujet des lainages, et la réponse à cette dépêche. Présentée le 18 juillet 1908, par sir Wilfrid Laurier. . . . . . . *Pas imprimée.*

234*a*. Correspondance, etc., de la part de l'Association des manufacturiers canadiens, concernant l'industrie des lainages en Canada. Présentée le 20 juillet 1908, par sir Wilfrid Laurier. . . . . . . *Pas imprimée.*

235. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 6 mai 1908, pour la production de copies de toute correspondance entre le ministère du Revenu de l'Intérieur et ses officiers, relativement à l'analyse des engrais, et la décision rendue par ce ministère sur les questions soumises, durant les années 1906, 1907, 1908, jusqu'à cette date. Présentée le 18 juillet 1908.—*L'honorable M. Domville.* . . . . . . *Pas imprimée.*

CONVENTION

RESPECTING

THE COMMERCIAL RELATIONS

BETWEEN

CANADA AND FRANCE

CONVENTION DE COMMERCE

ENTRE

LE CANADA ET LA FRANCE

OTTAWA
PRINTED BY S. E. DAWSON, PRINTER TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY
1907

[No. 10a—1908]

CONVENTION RESPECTING THE COMMERCIAL RELATIONS BETWEEN CANADA AND FRANCE.

His Majesty the King of the United Kingdom of Great Britain and Ireland and of the British Dominions beyond the seas, Emperor of India, and the President of the French Republic, being desirous of improving and extending the commercial relations between Canada and France, have resolved to conclude a Convention with that object and have named as their respective Plenipotentiaries, that is to say:

His Majesty the King of the United Kingdom of Great Britain and Ireland and of the British Dominions beyond the seas, Emperor of India.

His Excellency the Right Honorable Sir Francis Leveson Bertie, Knight Grand Cross of the Most Distinguished Order of St. Michael and St. George, Knight Grand Cross of the Royal Victorian Order, Knight Commander of the Most Honorable Order of the Bath, His Majesty's Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the Government of the French Republic;

The Honorable William Stevens Fielding, a Member of His Majesty's Honorable Privy Council for Canada, a Member of the Parliament of Canada, Minister of Finance and Receiver General of Canada;

CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE.

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, et le Président de la République Française, également animés du désir d'améliorer et d'étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, ont résolu de conclure une Convention à cet effet et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir:

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Empereur des Indes:

Son Excellence le Très Honorable Sir Francis Leveson Bertie, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre du Bain, Son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Gouvernement de la République française;

L'honorable William Stevens Fielding, Membre de l'Honorable Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre des Finances et Receveur général du Canada;

The Honorable Louis-Philippe Brodeur, a Member of His Majesty's Honorable Privy Council for Canada, a Member of the Parliament of Canada, Minister of Marine and Fisheries of Canada;

And the President of the French Republics:

Mr. Stephen Pichon, Senator, Minister of Foreign Affairs;

Mr. Joseph Caillaux, Deputy, Minister of Finance;

Mr. Gaston Doumergue, Deputy, Minister of Commerce and Industry;

Mr. Joseph Ruau, Deputy, Minister of Agriculture;

Who after communicating to each other their respective full powers, found in good and due form, have agreed upon the following articles:

Article I.

The natural and manufactured products of Canadian origin enumerated in Schedule A to this Convention shall enjoy, on their importation into France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China, the benefit of the Minimum Tariff and of the lowest rates of Customs duty applicable to like products of other foreign origin.

Article II.

Every reduction of Customs duty granted by France to any foreign country whatever on any of the products enumerated in Schedule A shall apply to the fullest extent to similar Canadian products.

L'honorable Louis-Philippe Brodeur, Membre de l'Honorable Conseil privé de Sa Majesté(pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada;

Et le Président de la République Française:

M. Stéphen Pichon, Sénateur, Ministre des Affaires étrangères;

M. Joseph Caillaux, Député, Ministre des Finances;

M. Gaston Doumergue, Député, Ministre du Commerce et de l'Industrie;

M. Joseph Ruau, Député, Ministre de l'Agriculture;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, son convenus des articles suivants:

Article I.

Les produits naturels et fabriqués énumérés dans le tableau A annexé à la présente Convention, originaires du Canada, bénéficieront à leur entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, du tarif minimum et des taxes de douane les plus réduites applicables aux produits similaires de toute autre origine étrangère.

Article II.

Toute réduction de droit de douane accordée par la France à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés au tableau A sera applicable de plein droit au produit similaire canadien.

ARTICLE III.

The natural and manufactured products enumerated in Schedule B to this Convention originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China shall enjoy, on their importation into Canada, the benefit of the Intermediate Tariff and of the lowest rates of Customs duty applicable to like products of other foreign origin.

ARTICLE IV.

Every reduction of Customs duty granted by Canada to any foreign country whatever on any of the products enumerated in Schedule B shall apply to the fullest extent to similar products originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China.

ARTICLE V.

The natural and manufactured products enumerated in Schedule C to this Convention originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China, shall enjoy, on their importation into Canada, the benefit of the Customs duties set forth in the said Schedule C.

ARTICLE VI.

Every reduction in the Customs duties set forth in Schedule C granted by Canada to any foreign country whatever on any of the products enumerated in the said Schedule shall apply to the fullest extent to similar products originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China.

ARTICLE III.

Les produits naturels et fabriqués, énumérés dans le tableau B annexé à la pérsente Convention, originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, bénéficieront, à leur entrée au Canada, du tarif intermédiaire et des taxes de douane les plus réduites applicables aux produits similaires de toute autre origine étrangère.

ARTICLE IV.

Toute réduction de droit de douane accordée par le Canada à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés au tableau B sera applicable de plein droit au produit correspondant, originaire de France, d'Algerie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine.

ARTICLE V.

Les produits naturels et fabriqués, énumérés dans le tableau C annexé à la présente Convention, originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, bénéficieront, à leur entrée au Canada, des droits de douane inscrits audit tableau C.

ARTICLE VI.

Toute réduction des droits de douane inscrits au tableau C accordée par le Canada à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés audit tableau sera applicable de plein droit au produit correspondant, originaire de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine.

ARTICLE VII.

If any product now exempt from Customs duty under the French minimum tariff in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China shall hereafter become liable to Customs duty, such product on its importation from Canada shall enjoy the benefit of the lowest rate of duty applicable to a like product when imported from any other foreign country. Reciprocally if any product now admitted free of duty under the Canadian intermediate tariff in Canada shall hereafter become liable to Customs duty such product when imported from France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China shall enjoy the benefit of the lowest rate of duty applicable to a like product when imported from any other foreign country.

ARTICLE VII.

Si un produit admis actuellement en exemption de droit de douane en vertu du tarif minimum français à l'entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, devenait passible de droits de douane, ledit produit lorsqu'il sera importé du Canada bénéficiera du tarif le plus réduit applicable au produit similaire importé d'un pays étranger quelconque. Par réciprocité, si un produit admis actuellement en franchise, à l'entrée au Canada en vertu du tarif canadien intermédiaire, devenait passible de droit de douane, ledit produit, lorsqu'il sera importé de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, bénéficiera du tarif le plus réduit applicable au produit similaire, importé d'un pays étranger quelconque.

ARTICLE VIII.

To enjoy the benefits of the aforementioned tariff advantages, products originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions and the territories of the Protectorate of Indo-China, shall be conveyed without transhipment from a port of those territories or from a port of a territory enjoying the preferential tariff or intermediate tariff into a sea or river port of Canada.

To enjoy the benefits of the aforementioned tariff advantages, Canadian products shall be conveyed without transhipment from a Canadian port or from a port of a country enjoying the French minimum tariff to a port in France, Algeria, the French Colonies and Possessions and the territories of the Protectorate of Indo-China.

ARTICLE VIII.

Pour bénéficier des avantages tarifaires stipulés aux articles ci-dessus, les produits originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine devront être transportés sans transbordement d'un port de ces territoires ou d'un port d'un territoire jouissant du tarif préférentiel ou du tarif intermédiaire dans un port maritime ou fluvial du Canada.

Pour bénéficier des avantages tarifaires stipulés aux articles ci-dessus, les produits canadiens devront être transportés sans transbordement d'un port du Canada ou d'un port d'un pays jouissant du tarif minimum français dans un port de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine.

Provided however that nothing in this Article shall exempt the products of either country from any surtaxe d'entrepôt that is now, or hereafter may be, imposed on products imported indirectly.

Ces dispositions ne dérogent en rien au régime des surtaxes d'entrepôt qui sont ou pourront être établies dans l'un et l'autre pays sur les importations indirectes.

ARTICLE IX.

For the purposes of the foregoing articles Canada and France may require that the products be accompanied by certificates of origin or declarations made in conformity with the laws of the respective countries.

If the Canadian Government or the Franch Government deem it necessary to have such certificates or declarations *visés*, they may appoint or designate for such purpose officers who shall give such *visés* free of charge.

ARTICLE IX.

Pour l'application des articles précédent, le Canada ou la France pourront exiger que les produits soient accompagnés de certificats d'origine ou de déclarations établis en conformité de leurs législations respectives.

Si le Gouvernement canadien ou le Gouvernement français estiment nécessaire que ces certificats et ces déclarations soient visés, ils pourront nommer ou désigner, à cet effet, des agents qui donneront ce visa gratuitement.

ARTICLE X.

Canada and France undertake not to establish one against the other any prohibition or restriction of importation, exportation or transit which shall not at the same time be applicable to other countries.

Provided however that Canada and France reserve to themselves the right to establish in regard to products originating in or destined for the one or other country any temporary prohibition or restriction of importation, exportation or transit which either of them adjudges necessary to protect the public health, to prevent the spread of animal disease or the destruction of crops, or in view of the events of war.

ARTICLE X.

Le Canada et la France s'engagent à n'établir l'une envers l'autre aucune prohibition ni restriction d'importation, d'exportation ou de transit, qui ne soit en même temps applicable aux autres pays.

Toutefois, le Canada et la France se réservent le droit de prononcer, à l'égard de tout produit en provenance ou à destination de l'un ou de l'autre pays, les prohibitions ou les restrictions temporaires d'entrée, de sortie ou de transit qu'ils jugeraient nécessaires d'établir pour des motifs de police sanitaire, pour empêcher la propagation des épizoties ou la destruction des récoltes, ou bien en vue d'événement de guerre.

ARTICLE XI.

Except as regards tariff provisions Canada and France accord to each other reciprocally the most favoured nation treatment in everything relating to im-

ARTICLE XI.

Réserve faite des dispositions tarifaires, le Canada et la France se concèdent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée pour tout ce qui

portation, exportation, re-exportation, transit, warehousing, storage, trauship-ment, consumption, fulfilment of Customs formalities, and in general to everything relating to the pursuit of trade and industry.

These provisions shall not apply:

1° To privileges which have been or may be granted to bordering states for facilitating frontier traffic within a limit not exceeding fifteen kilometers on each side of the boundary;

2° To special privileges arising out of the Customs union of France with Monaco.

ARTICLE XII.

Products of Canadian origin of any kind imported into France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China, shall not be subject to any other or higher duties of excise, internal consumption or octroi than those which are or may be charged upon like products of French origin.

In like manner, products of any kind originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China, when imported into Canada shall not be subject to any other or higher duties of excise, internal consumption or octroi than those which are or may be charged upon like products of Canadian origin.

The natural and manufactured products of either country when imported into the territory of the other and intended for warehousing or transit shall not be subject to any internal duty.

concerne l'importation, l'exportation, la réexportation, le transit, l'entreposage, l'emmagasinage, le transbordement, la consommation, l'accomplissement des formalités de douane et, en général, pour tout ce qui se rapporte à l'exercice du commerce et de l'industrie.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas:

1° Aux faveurs qui sont ou pourront être accordées à d'autres Etats limitrophes pour faciliter le trafic frontière dans un rayon qui ne dépassera pas 15 kilomètres de chaque côté de la frontière;

2° Aux faveurs spéciales résultant de l'union douanière de la France avec la Principauté de Monaco.

ARTICLE XII.

Les produits de toute nature, originaires du Canada et importés en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine, ne pourront être assujettis à des droits d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou grèveraient les produits similaires d'origine française.

De même, les produits de toute nature, originaires de France, d'Algérie, des colonies et posessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, importés au Canada, ne pourront être assujettis à des droits d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou grèveraient les produits similaires d'origine canadienne.

Les produits naturels et fabriqués de l'un des deux pays, importés dans le territoire de l'autre et destinés à l'entreposage ou au transit, ne seront soumis à aucun droit intérieur.

ARTICLE XIII.

Drawbacks on the exportation of French or Canadian products shall not exceed the amount of Customs duties, excise duties, duties of internal consumption, or duties of octroi, collected on the said products or the materials used in the manufacture thereof.

ARTICLE XIV.

Products liable to duty serving as patterns or samples, imported into Canada or into France, Algeria, the French Colonies and Posssession, and the territories of the Protectorate of Indo-China, by commercial travellers or agents shall be admitted on payment of duty, which shall be refunded after re-exportation of such products.

This provision shall be subject to the conditions of the law of the respective countries. The time within which the re-exportation of such patterns or samples may take place shall not exceed twelve months.

ARTICLE XV.

For the application of *ad valorem* duties, exporters of products originating in France, Algeria, the French Colonies and Possessions, and the territories of the Protectorate of Indo-China, and reciprocally exporters of Canadian products, may produce certificates of value issued by any Chamber of Commerce or by any other similar commercial organization. Such certificates shall be taken into consideration by the respective Customs officials, in levying the duties to which the imported products may be liable, without however restricting their rights of appraisement.

ARTICLE XIII.

Les drawbacks à l'exportation des produits français ou canadiens ne pourront être supérieurs au montant des droits d'entrée, d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi perçus sur lesdits produits ou les matières employées à leur fabrication.

ARTICLE XIV.

Les produits passibles de droits et servant de modèles ou d'échantillons, qui seront introduits au Canada ou en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises et dans les pays de protectorat de l'Indo-Chine par les voyageurs ou représentants de commerce, seront admis moyennant versement des droits, lesquels seront remboursés après réexportation.

Ce régime fonctionnera sous les conditions de la législation respective de chaque pays. Le délai de réexportation des modèles ou des échantillons ne pourra dépasser douze mois.

ARTICLE XV.

Les exportateurs de produits originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises et des pays de protectorat de l'Indo-Chine, et réciproquement, les exportateurs de produits d'origine canadienne, pour l'application des droits d'entrée *ad valorem*, pourront produire des certificats de valeur délivrés par les Chambres de commerce ou par toutes autres institutions commerciales analogues. Ces certificat seront pris en considération, pour la perception des droits dont seront passibles les produits importés, par les autorités douanières respectives, sans toutefois lier leurs pouvoirs d'appréciation.

ARTICLE XVI.

If importers of French wines furnish certificates of analysis thereof issued by the scientific establishments under the control of the Minister of Agriculture of France and designated by him, such certificates shall be taken into consideration for determining the alcoholic strength of such wines by the Canadian Customs authorities, without however restricting their rights of appraisement.

ARTICLE XVI.

S'il est produit par les importateurs de vins français au Canada des certificats d'analyse délivrés par les établissements scientifiques placés sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture de France et désignés par lui, ces certificats seront pris en considération, pour déterminer le taux alcoolique des vins, par les autorités douanières canadiennes sans toutefois lier leurs pouvoirs d'appréciation.

ARTICLE XVII.

Canada and France grant to each other reciprocally the most favoured nation treatment for the protection of trade marks, patents, commercial names and industrial designs and patterns.

ARTICLE XVII.

Le Canada et la France se concèdent réciproquement le régime de la nation la plus favorisée pour la protection des marques de fabrique et de commerce, des brevets d'invention, des noms commerciaux, des dessins et modèles industriels.

ARTICLE XVIII.

This Convention may be extended to Tunis on a declaration to that effect exchanged between the High Contracting Parties.

ARTICLE XVIII.

La présente Convention pourra être étendue à la Tunisie par une déclaration échangée à cet effet entre les Hautes Parties contractantes.

ARTICLE XIX.

From the date of the coming into force of this Convention, the Agreement of the sixth day of February, 1893, respecting the commercial relations between Canada and France shall be terminated.

ARTICLE XIX.

A partir de la date de la mise en vigueur de la présente Convention, l'arrangement du 6 février 1893 réglant les relations commerciales entre le Canada et la France cessera ses effets.

ARTICLE XX.

This Convention, after being approved by the French Chambers and by the Parliament of Canada, shall be ratified and the ratifications shall be exchanged at Paris as soon as practicable.

ARTICLE XX.

La présente Convention, après avoir été approuvée par les Chambres françaises et par le Parlement du Canada, sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris, aussitôt que faire se pourra.

It shall come into force immediately after the completion of that formality and shall remain in force for a period of ten years, unless however, one of the Contracting Parties shall within such period signify to the other Party its intention to terminate this Convention, in which case this Convention shall cease to have effect twelve months after the reception by the other Party of the notification as above.

In case neither of the Contracting Parties shall have signified before the expiry of such term the intention of terminating this Convention, it shall remain binding until expiry of twelve months from the day on which either of the two Parties shall have denounced it.

In Witness whereof the respective Plenipotentiaries have signed this Convention and have affixed thereto their seals.

Done, in duplicate, at Paris, the 19 day of september in the year 1907.

(*L. S.*) *Signed:* Francis BERTIE.
(*L. S.*) *Signed:* W. S. FIELDING.
(*L. S.*) *Signed:* L. P. BRODEUR.

Elle entrera en vigueur immédiatement après l'accomplissement de cette formalité et demeurera exécutoire pendant une période de dix année, à moins cependant que l'une des parties contractantes ne vienne, au cours de cette période, à notifier à l'autre partie son intention de mettre fin à la Convention, auquel cas la présente convention cessera ses effets douze mois après la réception par l'autre partie de la notification en question.

Dans le cas où aucune des Parties contractantes n'aurait notifié avant l'expiration du terme ainsi fixé son intention de faire cesser les effets de la présente Convention, celle-ci restera en vigueur jusqu'à l'expiration de douze mois, à partir du jour où l'une ou l'autre des Parties l'aura dénoncée.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé la présente Convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 19 septembre 1907.

(*L. S.*) *Signé:* S. PICHON.
(*L. S.*) *Signé:* J. CAILLAUX.
(*L. S.*) *Signé:* Gaston DOUMERGUE.
(*L. S.*) *Signé:* J. RUAU.

ANNEXE 1 À LA CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE.

TABLEAU A.

PRODUITS CANADIENS BENEFICIANT DU TARIF MINIMUM.

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
1	Chevaux.
4	Bœufs.
5	Vaches.
6	Taureaux.
7	Bouvillons, taurillons, et génisses.
Ex 14 *bis*	*Volailles.*
16	Viandes fraîches: de mouton; de porc; de bœuf et autres.
17	Viandes salées: de porc (jambon, lard, etc.); de bœuf et autres.
17 *bis*	Charcuterie fabriquée.
Ex 18	*Volailles mortes.*
19	Conserves de viandes en boîtes.
20	Extraits de viande en pains ou autres.
30	Graisses animales autres que de poisson: suifs; saindoux; autres.
Ex 34	Œufs de volailles et de gibier.
35 *bis*	Lait concentré pur.
35 *ter*	*a*) Lait concentré additionné de sucre. *b*) Farine lactée additionnée de sucre.
36	Fromages.
Ex 37	Beurre salé.
38	Miel.
41	Noir d'os (Noir animal).

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
45	Poissons frais d'eau douce: salmonidés; autres. Poissons frais de mer.
46	Poissons secs, salés ou fumés: morues (y compris le klippfish); stockfish; harengs; autres.
47	Poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés.
49	Homards et langoustes: frais; conservés au naturel ou préparés.
51	Graisses de poissons.
52	Blanc de baleine et de cachalot.
53	Rogues de morue et de maquereau.
68	*Froment, épautre et méteil:* *grains;* *farines.*
69	*Avoine:* *grains;* *farines.*
70	*Orge:* *grains;* *farines.*
71	*Seigle:* *grains;* *farines.*
72	*Maïs:* *grains;* *farines.*
73	*Sarrasin:* *grains;* *farines.*
74	*Malt (orge germé).*
76	*Gruaux, semoules en gruau (grosse farine), grains perlés ou mondés.*
76 bis	*Millet décortiqué et mondé.*
80	*Légumes secs:* *fèves décortiquées ou brisées, en grains, en branches ou en gousses;* *farines de fèves;* *pois pointus.* *Autres légumes secs:* *en grains;* *décortiqués;* *en farines.*

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
83	Pommes de terre.
Ex 84	Fruits de table frais: pommes et poires: de table; à cidre et à poiré; pêches.
Ex 85	Fruits de table secs ou tapés: pommes et poires: de table; à cidre et à poiré; pêches.
86	Fruits de table confits ou conservés.
89	*Graines à ensemencer (y compris la jarosse).*
89 *ter*	Graines de luzerne et de trèfle.
93	Sirops, bonbons, fruits confits au sucre.
95	Confitures: au sucre ou au miel; sans sucre ni miel.
115 *bis*	Goudrons.
128	Bois communs: bois ronds, bruts, non équarris, avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieure à 60 centimètres; bois équarris ou sciés de 80 millimètres d'épaisseur et au-dessus; bois équarris ou sciés d'une épaisseur inférieure à 80 millimètres et supérieure à 35 millimètres; bois sciés de 35 millimètres d'épaisseur et au-dessous.
129	Pavés en bois débités en morceaux.
130	Merrains.
131	Bois en éclisses.
132	Bois feuillards et échalas fabriqués.
133	Perches, étançons et échalas bruts de plus de 1^{m} 10 de longueur et de circonférence atteignant au maximum 60 centimètres au gros bout.
135 *bis*	Bois d'essences résineuses en rondins, avec ou sans écorce, de tous diamètres, longueur maxima 1^{m} 10.
136	Charbons de bois et de chènevottes.
136 bis	Paille ou laine de bois.
158	Légumes. frais; salés ou confits; conservés ou desséchés.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
162	Fourrages (1).
165	*Son de toutes sortes de grains.*
168	Pâtes de cellulose mécaniques et chimiques.
174	Alcools.
174 *quater*	Eaux minérales (cruchons compris).
178 *ter*	Emeris appliqués sur papiers et sur tissus, agglomérés en meules, pierres ou toutes autres formes quelconques.
185	Ciment: à prise lente; à prise rapide.
190	*Houille:* *crue ou carbonisée (coke);* *cendres de houille.*
205	Fonte: fonte brute de moulage et fonte d'affinage contenant moins de 25 p. 100 de manganèse; ferro-manganèse contenant plus de 25 p. 100 de manganèse; ferro-silicium contenant plus de 5 p. 100 de silicium; silico-spiegel riche contenant au moins 30 p. 100 de silicium et de manganèse; ferro-chrome contenant 10 p. 100 de chrome ou plus; ferro-aluminium contenant 10 p. 100 d'aluminium ou moins; ferro-aluminium contenant plus de 10 p. 100 et moins de 20 p. 100 d'aluminium.
206	Fers bruts en massiaux, prismes ou barres.
207	Fer étiré en barres, fer d'angle et à T, essieux et bandages bruts de forge.
210	Tôles: laminées ou martelées, planes, de plus d'un millimètre d'épaisseur; minces et fers noirs en feuilles planes de plus de six dixièmes de millimètre jusqu'à un millimètre d'épaisseur; minces et fers noirs en feuilles planes de six dixièmes de millimètre d'épaisseur ou moins.
212	Fils de fer ou d'acier, qu'ils soient ou non étamés, cuivrés, zingués ou galvanisés.
212 *ter*	Rails de fer ou d'acier.
213	Acier en barres.
214	Essieux et bandages de roues bruts de forge en acier.
216	Acier en tôles ou bandes brunes laminées à chaud. Acier en tôles ou bandes blanches laminées à froid.

(1) Le foin est compris sous ce numéro.

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
221	Cuivre: minerai; cuivre pur ou allié de zinc ou d'étain: de première fusion, en masses, barres, saumons ou plaques; laminé ou battu, en barres ou planches; en fils de toute dimension, polis ou non, autres que dorés ou argentés; bronze d'aluminium brut ne contenant pas plus de 20 p. 100 d'aluminium; cuivre doré ou argenté, en masses ou lingots, battu, tiré, laminé ou filé sur fil ou sur soie; limailles et débris de vieux ouvrages.
222	Plomb: minerais, mattes et scories de toutes sortes; plomb en masses brutes, saumons, barres ou plaques: argentifères; non argentifères; plomb allié d'antimoine en masse; plomb battu ou laminé; limailles et débris de vieux ouvrages.
225	Nickel: minerai; produits de première fusion (fonte, mattes, speiss); affiné en lingots ou masses brutes; pur, battu, laminé ou étiré; allié au cuivre, avec ou sans zinc, en lingots ou masses brutes; allié au cuivre avec ou sans zinc, battu, laminé, étiré.
227	Antimoine.
238 *bis*	Extrait de châtaignier et autres sucs tanins, liquides ou concrets, extraits de végétaux.
282	*Produits chimiques non dénommés* (1).
315	Médicaments composés: eaux distillées.
316	Médicaments composés non dénommés.
318	Amidon proprement dit.
324	Colles de poisson, de tendons de baleine et autres similaires.
361	Lampes électriques à incandescence.
Ex 363	Fils de chanvre non polis, simples, écrus, en écheveaux jusqu'à 5,000 mètres de fil simple au kilogramme pour la fabrication des lignes et filets de pêche et des cordages.
Ex 363 *bis*	Fils de chanvre non polis, retors, écrus, en écheveaux jusqu'à 5,000 mètres de fil simple au kilogramme pour la fabrication des lignes et filets de pêche et des cordages.

(1) Le carbure de calcium est compris sous ce numéro.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
Ex 366 *bis*	Fils de phormium tenax, d'abaca et d'autres végétaux filamenteux non dénommés, non polis, purs ou mélangés, le phormium, l'abaca, etc., dominant en poids, pour moissonneuses-lieuses.
461	Papier ou carte.
462	Carton brut en feuilles, pesant au moins 350 grammes le mètre carré.
462 *bis*	Carton moulé dit papier mâché.
463	Carton coupé ou façonné pour cartonnages.
464	Carton assemblé en boîtes recouvertes ou non de papier blanc ou de couleur.
464 *bis*	Tubes coniques et cylindriques dits busettes pour filature et tissage.
464 *ter*	Cartonnages décorés de peintures, reliefs, étoffes, bois, paille aressée, métaux communs.
Ex 476	Peaux entières préparées, seulement tannées, lissées ou mégissées, autres que celles de chèvre, de chevreau, de mouton et d'agneau.
478	Semelles découpées, en cuir battu et lissé et talons.
479	Tiges de bottes, bottines, bottillons, empeignes, claques (cambrées ou non), quartiers en veau, vache, cheval, chèvre ou chevreau.
480	Bottes.
481	Bottines pour hommes et pour femmes.
482	Souliers.
484	Gants.
488	Courroies et cordes en cuir pour transmission, tuyaux de cuir et autres ouvrages en cuir ou en peaux pour machines.
490	Malles en bois ou en carton recouvertes en cuir.
493	Pelleteries: préparées ou en morceaux cousus: loups marins et loutres de mer; phoques et bluebacks; petit-gris et sacs de petit-gris; hamsters et lapins blancs; astrakans moirés et frisés, en peaux et en touloupes; lièvres blancs et sacs de lièvres blancs; chèvres, en peaux et en nappes; moutons et mouflons du Caucase, en peaux et en nappes; non dénommées.
494	Pelleteries ouvrées ou confectionnées.
512	Machines à vapeur locomotives; machines à vapeur routières.
513	Tenders de machines à vapeur locomotives.
522	Machines pour l'agriculture (moteurs non compris).
523	Machines à coudre.

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
524	Machines dynamo-électriques.
Ex 525	Machines à composer dites linotypes.
Ex 525 *bis*	Mécanique générale: transmissions, balances, bascules, presses, appareils de levage, appareils non dénommés, actionnés par un moteur mécanique.
Ex 526 *quater*	Bouées à gaz en tôle de fer ou d'acier, de plus d'un millimètre d'épaisseur, non galvanisée ni étamée.
534	Ressorts en acier forgé pour carrosserie, wagons et locomotives, non polis.
536	Induits de machines dynamo-électriques.
536 *bis*	Lampes électriques à arc.
537	Outils emmanchés ou non.
541	Toiles métalliques en fer ou en acier.
542	Toiles métalliques en cuivre ou en laiton: ordinaires; pour machines à papier.
552	Coussinets de chemins de fer, plaques ou pièces coulées à découvert.
554	Fonte mécanique ou d'ornement.
557	Objets bruts en fonte malléable, en fer et en acier coulé.
558 *ter*	Ferrules de voitures et spécialement celles rentrant dans la construction du matériel roulant des chemins de fer.
565	Pointes en fil de fer ou d'acier, fabriquées à la mécanique, qu'elles soient ou non étamées, cuivrées, zinguées ou coaltérées.
567	Tubes en fer ou en acier, non soudés. Tubes en fer ou en acier soudés. Raccords de toute espèce. Tubes en fer ou en acier emboutis ou sans soudure.
576	Tuyaux et autres ouvrages en plomb de toute sorte.
576 *bis*	Accumulateurs électriques.
579	Ouvrages en nickel allié au cuivre et au zinc (maillechort) ou en métaux nickelés.
590	Meubles en bois courbé, montés ou non montés.
591	Meubles autres qu'en bois courbé: sièges: sans sculpture, ni marqueteries, ni ornements de cuivre, ni dorure, ni laque; en bois commun; en bois d'ébénisterie; sièges sculptés ou marquetés, ou ornés de cuivre, dorés ou laqués, en toute espèce de bois.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
592	Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges, plaqués de toute espèce de bois.
592 *bis*	Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges, massifs: en bois commun; en bois d'ébénisterie.
593	Meubles garnis et recouverts de toute espèce.
597	Pièces de charpente et de charronnage façonnées: bois dur; bois tendre.
600	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés, planches, frises ou lames de parquet rabotées, rainées et (ou) bouvetées: en chêne ou bois dur; en sapin ou bois tendre.
601	Portes, fenêtres, lambris et pièces de menuiserie assemblées ou non: en bois dur; en bois tendre.
602	Boissellerie: boîtes en bois blanc, bois de brosse et petits manches d'outils ayant moins de 10 centimètres; bobines pour filature et tissage, tubes, brochettes, biots, épeulots, canettes, busettes: ayant une longueur ne dépassant pas 10 centimètres; ayant une logueur supérieure; petites bobines à dévider pour fil à coudre en bois commun, ni verni, ni teinté; autres objets: non vernis; vernis.
602 *bis*	Ouvrages de tournerie.
602 *ter*	Les mêmes ouvrages vernis.
603	Bois équarris pour navettes au-dessous de 500 grammes.
603 *bis*	Navettes pour tissage de toute sorte, finies ou non finies.
603 *quater*	Autres ouvrages en bois.
Ex 604	Pianos. Orgues, harmoniums, instruments à anches libres métalliques, à un ou plusieurs jeux. Orgues d'église, complètes et pièces détachées.
Ex 605	Accessoires et pièces détachées des instruments de musique ci-dessus dénommés (Ex 604).
Ex 614	Voitures pour voies non ferrées: carrosserie proprement dite: voitures; voitures de commerce, d'agriculture et de roulage; voitures de tramways; caisses ou parties de caisses de voitures pour tramways.

Numéros du Tarif français.	Désignation des Produits.
Ex 615	Bâtiments de mer en bois.
Ex 616	Coques de bâtiments de mer en bois.
Ex 617	Bateaux de rivière de toutes dimensions en bois.
620	Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha.
620 *bis*	Ouvrages en amiante, filé, feutré, tissé ou moulé, avec ou sans mélange de matières textiles ou minérales.
620 *ter*	Mica en feuilles ou plaques; objets en mica; micanite et agglomérés de mica; papiers et toiles micacés.
Ex 646	Machines à écrire, sans parties nickelées.

NOTE 1.—Les articles en italique sont ceux qui figurent seulement au tarif général ou dont les droit sont identiques aux deux tarifs.

NOTE 2.—Les numéros indiqués sont les numéros du tarif français actuel.

NOTE 3.—Le terme "ex", placé devant un numéro du tarif, signifie "un extrait" de l'article auquel se réfère ce numéro.

Signé: FRANCIS BERTIE.
Signé: W. S. FIELDING.
Signé: L. P. BRODEUR.
Signé: S. PICHON
Signé: J. CAILLAUX.
Signé: GASTON DOUMERGUE.
Signé: J. RUAU.

ANNEX 1 *bis* TO THE CONVENTION RESPECTING THE COMMERCIAL RELATIONS BETWEEN CANADA AND FRANCE.

SCHEDULE A.

CANADIAN PRODUCTS ENJOYING THE BENEFIT OF THE MINIMUM TARIFF.

Number of the French Tariff.	Products.
1	Horses.
4	Oxen.
5	Cows.
6	Bulls.
7	Steers, bullocks and heifers.
Ex 14 bis	*Poultry.*
16	Fresh meat: mutton; pork; beef and other.
17	Meat salted: pork (ham, bacon, &c.); beef and other.
17 *bis*	Pork-butchers' produce.
Ex 18	*Poultry, dead.*
19	Meat, preserved in tins.
20	Extracts of meat, in cakes or otherwise.
30	Animal fat, other than fish oils: tallow; lard; other.
Ex 34	Eggs of poultry or game.
35 *bis*	Milk, condensed pure.
35 *ter*	*a*) Milk condensed with addition of sugar. *b*) Milky farina, with an addition of sugar.
36	Cheese.
Ex 37	Butter, salted.
38	Honey.
41	Bone black (animal black).

Number of the French Tariff.	Products.
45	Fish; fresh; fresh water: of the salmonoid family; other. Fresh sea fish.
46	Fish, dried, salted or smoked: cod (including klippfish); stockfish; herrings; other.
47	Fish preserved "au naturel," pickled or otherwise prepared.
49	Lobsters: fresh; preserved "au naturel" or prepared.
51	Fish oils.
52	Spermaceti.
53	Roe of cod and of mackerel.
68	*Wheat, spelt, and meslin:* *grain;* *flour.*
69	*Oats:* *grain;* *meal.*
70	*Barley:* *grain;* *meal.*
71	*Rye:* *grain;* *meal.*
72	*Maize:* *grain;* *meal.*
73	*Buckwheat:* *grain;* *meal.*
74	*Malt.*
76	*Groats: grits (coarse flour), pearled or cleaned grain.*
76 bis	*Millet, hulled or cleaned.*
80	*Pulse:* *beans, decorticated or broken, whole, in clusters or pods;* *bean meal;* *chick peas (pois pointus).* *Other:* *in the grain;* *decorticated;* *in flour.*

Number of the French Tariff.	Products.
83	Potatoes.
Ex 84	Table fruits: fresh: apples and pears: for table use; for cider and perry; peaches.
Ex 85	Table fruits: dried or drained: apples and pears: for table use; for cider and perry; peaches.
86	Table fruits candied or preserved.
89	*Seed grain (including the Jarosse, a kind of pea).*
89 *ter*	Luzern, and clover seed.
93	Syrups, bonbons, and candied fruits.
95	Preserves: manufactured with sugar or honey; without sugar or honey.
115 *bis*	Tar.
128	Woods common: logs round, rough, not squared, with or without the bark, of any length, and of a circumference at the thickest end of more than 60 centimetres; wood, sawn, or squared, 80 millimetres in thickness and above; wood squared or sawn, less than 80 millimetres, and exceeding 35 millimetres; wood sawn, 35 millimetres in thickness or less.
129	Paving blocks sawn.
130	Stave wood.
131	Splints.
132	Hoopwood and prepared poles.
133	Perches, poles, and staffs, rough, exceeding 1 metre 10 centimetres in length, and of a maximum circumference of 60 centimetres at the thickest end.
135 *bis*	Resinous woods in logs, with or without the bark, of any diameter, of a maximum length of 1 meter 10 centimetres.
136	Charcoal and charred boon.
136 *bis*	Straw, or wool of wood (paille ou laine de bois).
158	Vegetables: fresh; salted or pickled; preserved or dried.

Number of the French Tariff.	Products.
164	Fodder (1).
165	*Bran from any kind of cereal.*
168	Cellulose pulp (wood pulp), mechanical or chemical.
174	Spirits.
174 *quater*	Mineral waters (receptacles included).
178 *ter*	Emery on paper or tissues, grindstones and whetstones of emery, or emery in any other form.
185	Cement: slow; quick.
190	*Coal:* *coal or coke,* *cinders of.*
205	Cast iron: foundry iron, and forge-pig, containing less than 25% of manganese; ferro-manganese, containing more than 25% of manganese; ferro-silicon, containing more than 5% of silicon; rich silico-spiegal iron containing at least 30% of silicon and manganese; chromic iron containing 10% or more of chromium; ferro-aluminum, containing 10% or less of aluminum; ferro-aluminum, containing more than 10% and less than 20% of aluminum.
206	Wrought iron crude, in blooms, prisms or bars.
207	Iron, drawn in bars, angle and T iron, axles and tyres, in the rough.
210	Sheet and plate iron: rolled or hammered flat, more than 1 millimetre in thickness; thin, and black iron plates, flat, more than $\frac{5}{10}$ of a millimetre and up to 1 millimetre in thickness; thin and black iron plates, flat, of $\frac{5}{10}$ of a millimetre or less in thickness.
212	Iron or steel wire, whether tinned, coppered, zincked, galvanised or not.
212 *ter*	Rails of iron or steel.
213	Steel in bars.
214	Axles and tyres rough, in steel.
216	Steel: in sheets or bands, brown, hot rolled; in sheets or bands, white, cold rolled.

(1) Hay is included in this item

Number of the French Tariff.	Products.
221	Copper; ore; pure, or alloyed, with zinc or tin: of first fusion, in lumps, bars, pigs or slabs; rolled or hammered in bars or plates; in wire of all sizes, polished or not, other than gilt or silvered. aluminum bronze, crude not containing more than 20% of aluminum; gilt, or silvered, in lumps or ingots hammered, drawn, rolled, or spun on thread or on silk; filings and fragments of old manufactures.
222	Lead: ores, mattes, and slag of all kinds; in crude lumps, pigs, bars, or slabs: argentiferous; not argentiferous. alloyed with antimony in lumps; hammered or rolled; filings and fragments of old manufactures.
225	Nickel: ore; produce of first fusion (cast, matte, speiss); refined, in ingots or crude lumps; pure, hammered, rolled, or drawn; alloyed with copper, with or without zinc, in ingots, or crude lumps; alloyed with copper, with or without zinc, hammered, rolled or drawn.
227	Antimony.
238 *bis*	Extract of chestnut-wood, and other tannic vegetable saps, liquid or solid.
282	*Chemical products not mentioned* (1).
315	Compound medicines: distilled waters.
316	Compound medicines not specified.
318	Starch.
324	Isinglass, glue manufactured from tendons of whales, and other similar glues.
361	Incandescent electric lamps.
Ex 363	Yarns of hemp not glazed, pure and raw in skeins up to 5,000 metres of single thread to the kilogramme, for the manufacture of fishing lines and nets, and of cordage.
Ex 363 *bis*	Yarns of hemp not glazed, twisted, unbleached in skeins up to 5,000 metres single thread to the killogramme for the manufacture of fishing lines and nets, and of cordage.

Number of the French Tariff.	Products.
Ex 366 *bis*	Yarns of phormium tenax, abaca, and other vegetable fibres not mentioned, not glazed, pure or mixed; the phormium, abaca, etc., predominating in weight, for self-binding harvesters.
461	Paper or card.
462	Card board, rough in sheets, weighing at least 350 grammes per square metre.
462 *bis*	Moulded card board, called papier maché.
463	Card board cut, or shaped for boxes.
464	Card board boxes covered or not with white or coloured paper.
464 *bis*	Cylindrical and conical tubes called "busettes" for spinning and weaving.
464 *ter*	Card board goods oranmented with paintings, reliefs, stuffs, wood, plaited straw, and common metals.
Ex 476	Skins and hides prepared, simply tanned, tawed, or smoothed, not including goat, kid, sheep and lambskins.
478	Soles, cut out, of beaten and smoothed leather, and heels.
479	Uppers of top boots, boots, shoes, vamps, galoches (cambered or not) and upper heels of calf, cow, horse, goat, or kid leather and skins.
480	Top boots.
481	Boots for men and women.
482	Shoes.
484	Gloves.
488	Transmission belts, &c., of leather, hose of leather, and other articles of leather or skins for machinery.
490	Trunks of wood or pasteboard, covered with leather.
493	Peltries: prepared, or in sewn pieces; sea lions, and sea otters; seals and bluebacks; grey squirrels and pouches of grey squirrels; hamsters and white rabbits; astrakhan clouded and curled, in skins and "touloupes"; white hares and pouches of white hares; goats, in skins and covers; sheep and mouflons of the Caucasus, in skins and covers. not specially mentioned.
494	Peltries made up into articles.
512	Locomotives, and traction engines.
513	Tenders for locomotives.
522	Agricultural machinery (motors not included).

(1) Calcium carbide is included under this number.

Number of the French Tariff.	Products.
523	Sewing machines.
524	Dynamos.
Ex 525	Typesetting machines known as linotypes.
Ex 525 *bis*	General machinery, transmission gearing, balances, scales, presses, lifting apparatus, apparatus not mentioned driven by mechanical power.
Ex 526 *quater*	Gas buoys in iron or steel plate of over one millimetre in thickness, not galvanized or tinned.
534	Springs of wrought steel, for carriages, railway carriages, and locomotives, not polished.
536	Dynamo-conductors.
536 *bis*	Arc lamps known as regulators.
537	Tools: with or without handles.
541	Wire gauze, of iron or steel.
542	Wire gauze, of copper or brass: ordinary; for paper machines.
552	Railway chairs, plates or other castings from the open mould.
554	Iron castings for machinery or for ornament.
557	Rough articles of malleable cast iron, of wrought iron and of cast steel.
558 *ter*	Iron work for carriages, and especially such as enters into the construction of railway rolling stock.
565	Wire nails of iron, or steel, machine made, whether tinned, coppered, zincked or coaltarred or not.
567	Tubes of iron or steel, not welded; tubes of iron or steel, welded; jointings of all kinds; tubes of iron or steel, stamped or without welding.
576	Lead pipes, and all other manufactures of lead.
576 *bis*	Electric accumulators.
579	Articles of nickel, alloyed with copper or zinc (German Silver) or of nickeled metals.
590	Furniture of bent wood, fitted or not.
591	Furniture, other than of bent wood. chairs: neither carved, inlaid, ornamented with copper, gilt, nor lacquered; of common wood; of cabinet makers' wood; carved, inlaid, ornamented with copper, gilt or lacquered, of any kind of wood.

Number of the French Tariff.	Products.
592	Furniture, other than of bent wood, other than chairs, veneered with any kind of wood.
592 *bis*	Furniture, other than of bent wood, other than chairs, massive: of common wood; of cabinet makers' wood.
593	Furniture, upholstered in any manner.
597	Builders and cartwrights wood, shaped: hard wood; soft wood.
600	Wood, planed, grooved and (or) tongued, planks, strips or veneers for parquetry, planed, grooved, and (or) tongued. of oak or other hard wood; of fir or other soft wood.
601	Doors, windows, wainscoting and other carpenters work, fitted together or not: of hard wood; of soft wood.
602	Small wooden wares: boxes of white wood, wood shaped for brushes, and small handles for tools, less than 10 centimetres in length; bobbins for spinning and weaving, tubes, skewers, biots, spindles, busettes: not exceeding 10 centimetres in length; exceeding 10 centimetres in length. small reels of common wood for sewing thread, neither varnished nor stained. other articles: not varnished; varnished.
602 *bis*	Wood turners' wares.
602 *ter*	Wood turners' wares varnished.
603	Wood squared for shuttles less than 500 grammes in weight.
603 *bis*	Shuttles for any kind of weaving, finished or not.
603 *quater*	Other articles of wood.
Ex 604	Pianos. Organs, harmoniums, instruments with free metallic reeds, with one or several stops. Church organs, complete, and detached parts thereof.
Ex 605	Accessories, and detached parts of musical instruments above mentioned (Ex 604).
Ex 614	Carriages (not for rail uses): carriages properly so called; carts for trade, agricultural purposes, and transport; tramway cars; bodies, or parts of bodies for tramway cars.

Number of the French Tariff.	Products.
Ex 615	Seagoing ships of wood.
Ex 616	Hulls of seagoing ships of wood.
Ex 617	River boats of any size, of wood.
620	Manufactures of India-rubber and gutta-percha.
620 *bis*	Articles of asbestos, spun, felted, woven, or moulded, with or without admixture of textile, or mineral substances.
620 *ter*	Mica in sheets or flakes, articles in mica, "micanite" and agglomerates of mica, mica paper and tissues.
Ex 646	Typewriters, without nickeled parts.

NOTE 1.—Articles in italics are those appearing only in the general tariff, or on which the duties are identically the same in both tariffs.

NOTE 2.—The numbers of the tariff items have reference to the present French tariff.

NOTE 3.—The term "ex" in the case of the number of an item means a part of the item to which the number refers.

Signed: FRANCIS BERTIE.
Signed: W. S. FIELDING.
Signed: L. P. BRODEUR.

Signed: S. PICHON.
Signed: J. CAILLAUX.
Signed: GASTON DOUMERGUE.
Signed: J. RUAU.

ANNEXE 2 À LA CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE.

TABLEAU B.

PRODUITS FRANÇAIS BENEFICIANT DU TARIF INTERMEDIAIRE.

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
8	Viande, volaille et gibier en boîtes de fer-blanc, extraits de viande, fluid beef non médicamenté et potages de toute espèce.
17	*Fromage.*
23	Préparations de cacao ou de chocolat, n. d.
67	Macaroni et vermicelle.
72	*Graines pour jardins et champs et autres graines pour l'agriculture ou autres usages, n. d., graines de tournesol, d'alpiste (des Canaries), de chanvre et de millet, en paquets de plus d'une livre chacun.*
78	Plantes de fleuristes, savoir: palmes, fougères, caoutchouc (Ficus), glaïeuls, balisiers, dahlias et pivoines.
81	Arbres, savoir: pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers de toutes espèces, et petits pêchers connus sous le nom de June buds.
82	Vignes; groseilliers à maquereau, framboisiers, groseilliers à grappes et rosiers; plantes fruitières n. d.; arbres, plantes et arbrisseaux, communément appelés plants de pépinières, n. d.
Ex 86	Tomates et maïs cuits, en boîtes de fer-blanc ou autres emballages hermétiques, n. d., y compris le poids des boîtes ou autres emballages.
88	Pickles, sauces et catsups.
94	Dattes et figues sèches.
99	Pruneaux et prunes séchées, avec les noyaux; raisins secs et raisins de Corinthe.
105	Fruits en boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques, n. d., y compris le poids de l'emballage.
109	Amandes douces, grosses noix (walnuts), noix du Brésil, "pécanes" et pistaches de terre décortiquées, n. d.
112	Noix de toute sorte, n. d.
114	Noix sans coques, n. d.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
Ex 120	Anchois, sardines, sprats et autre poisson, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc, y compris le poids de l'emballage. *a*) Quand la boîte pèse plus de 20 onces et n'excède pas 36 onces; *b*) Quand la boîte pèse plus de 12 onces et n'excède pas 20 onces; *c*) Quand la boîte pèse 8 onces ou au-dessous.
121	Poisson conservé dans l'huile, n. d.
141	Sucre candi et confiseries de toute espèce, y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le maïs crevé, fruits candis, noix candies, poudres aromatiques (flavouring), poudres à custard, poudres à gelée, sucreries, pains sucrés, gâteaux, pâtés, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre.
152	Jus de limon et autres sirops et jus de fruits, n. d.
156	*Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde d'éthyle hydraté ou d'esprit-de-vin, n. d.; genièvre (gin) de toute espèce, n. d.; rhum, whisky et tous liquides alcooliques ou spiritueux, n. d.; alcool amylique ou huile de pommes de terre ou huile de grains; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxilique, ou tout produit désigné sous le nom d'esprit de bois ou de spiritueux méthylés, absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eau-de-vie, n. d.; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n. d.; suc d'agave fermenté (mescal), pulque, extrait de punch au rhum (rhum shrub), genièvre de Hollande (schiedam) et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n. d., renfermant plus de 40 p. 100 d'esprit de preuve.*
159	*Spiritueux et eaux spiritueuses de toute espèce mélangés avec un ou plusieurs ingrédients et connus ou désignés sous le nom de calmants, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, essences de fruits éthérées ou spiritueuses, n. d.*
160	*Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, eau de laurier (bay rum), eau de Cologne et de lavande, lotion pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques.*
162	*Vins médicinaux ou combinés avec des médicaments, y compris le vermout et le vin de gingembre ne titrant pas plus de quarante pour cent d'esprit de preuve.*
180	Photographies, chromos, chromotypes, artotypes, oléographies, peintures, dessins, tableaux, reproductions par décalcomanie de toute espèce, gravures ou estampes, ou leurs épreuves, et œuvres d'art semblables, n. d.; impressions sur fond bleu, plans d'architecture, cartes géographiques et hydrographiques, n. d.
213	Acides acétique et pyroligneux, n. d., et vinaigre.

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
Ex 220	*Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles sont composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et dits* proprietary, *les teintures, pilules, poudres, tablettes et trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anondins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n. d.:* a) *à l'état sec;* Ex b) *autres contenant de l'alcool.* Toutefois ne sont pas comprises dans le présent numéro les drogues, la pâte à pilules et les préparations, à l'exception des pilules et des emplâtres et taffetas médicinaux, reconnues comme officinales par la pharmacopée anglaise ou celle des Etats-Unis, ou par le Codex français.
228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral, et savon, n. d.
230	Savon de Marseille (Castile soap).
232	Colle forte, liquide, en poudre ou en feuilles, et mucilage, gélatine, caséine, pâte adhésive et colle de poisson.
233	Pommades, parfums de fleurs ou parfums français, conservés dans des graisses ou des huiles destinées à retenir le parfum des fleurs qui ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes en fer-blanc d'au moins dix livres chacune.
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées, n. d.; pour la chevelure, la bouche ou la peau.
236	Pansements antiseptiques, tels que cotons absorbants, ouate, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gaze et filasse, préparés pour pansements chirurgicaux, médicamentés ou non; ceintures et bandages chirurgicaux, pessaires et suspensoirs de toute sorte.
237	Celluloïd, moulé en forme pour manches de couteaux ou de fourchettes, mais non foré ni autrement ouvré; aussi, balles et cylindres de celluloïd moulé, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis ni autrement ouvrés; et ébauches d'abat-jour en celluloïd pour lampes, et ébauches de peigne.
256	Encre d'imprimerie.
257	Encre à écrire.
264	Huiles essentielles, n. d.
287	Articles de table en porcelaine, en faïence blanche dure (white granite ware) ou faïence feldspathique (iron stone ware).
290	Ciment, ciment de Portland et ciment hydralique ou chaux hydraulique, en barils, sacs ou barriques, y compris le poids de l'emballage.
316	Charbons et pointes de charbon de toute espèce, pour l'éclairage électrique, n. d.
318	Verre à vitres commun et incolore.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
320	*Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'excédant pas sept pieds carrés, chacun, n. d.*
321	Glaces, non biseautées, en feuilles ou carreaux excédant sept pieds carrés chacun, mais n'excédant pas vingt-cinq pieds carrés, chacun, n. d.
323	Verre étamé, biseauté ou non, et encadré ou non.
326 a	Articles en verre autres que les glaces ou le verre en feuille, destinés à être taillés ou montés; et verrerie, n. d.
339	Articles en plomb, n. d.
352	Clous, broquettes, rivets et découpures ou rondelles en laiton ou en cuivre; cloches, clochettes et gongs, n. d., et articles de laiton ou de cuivre, n. d.
354	Articles en aluminium, n. d.
361	Or, argent et aluminium en feuilles; clinquant ou métal dit *schlag* en feuilles; poudres dites *brocade* et *bronze*.
362	Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autre argenterie, en nickel plaqué, doré ou argenté par des procédés électriques, n. d.; articles en or et en argent, n. d.
366	Ressorts et mouvements de montres, et leurs parties, finis ou non finis, y compris les remontoirs et leurs gaines.
368	Horloges, montres, enregistreurs de l'heure, clefs d'horloges et de montres, caisses d'horloges et mouvements d'horloges.
418	Toile ou treillage en fil de laiton ou de cuivre.
419	Aiguilles de toute matière et de toute sorte, et épingles fabriquées avec toute espèce de fil métallique, n. d.
420	Boucles et fermoirs en fer, acier, laiton ou cuivre de toute sorte, n. d. (autres que les boucles considérées comme bijoux).
426	Couteaux et fourchettes et toute autre coutellerie, en acier, plaqués ou non, n. d.
438	Locomotives et voitures automotrices pour chemins de fer et tramways; et automobiles et véhicules automoteurs de toute espèce.
Ex 453	Appareils pour téléphones et télégraphes, batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques, dynamos, générateurs, douilles, isolateurs de toute sorte; appareils électriques, n. d.; et parties intégrantes en fer ou en acier des appareils et machines ci-dessus.
454	Articles fabriqués ou marchandises en fer ou acier, ou dont le fer et l'acier (ou l'un ou l'autre) forment les éléments constitutifs dont la valeur est la principale, n. d.
506	Articles en bois, n. d.
512	Cadres pour tableaux et photographies, de quelque matière qu'ils soient.

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
519	Meubles en bois, fer ou autre matière, d'appartement, de bureau, de cabinet ou de magasin, finis ou en pièces détachées; châssis, portes et fenêtres garnis de toile métallique; compteurs de caisse mécaniques; galeries de fenêtres et tringles de fenêtres de toute sorte; matelas en crin, sommiers élastiques et autres; châssis à étendre les rideaux, ressorts à meubles et balais roulants.
526	Dentelle et broderie blanches et couleur crème, en coton ou en lin.
536	Fil de coton ou de lin, n. d., pour travaux au crochet et tricotage.
563	Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, draps italiens, alpacas, draps d'Orléans, cachemire henriettas, serges, étamine à pavillon, tissus pour vêtements de religieuses, bengalines, tissus à côtes ou croisés, et tissus similaires, unis ou façonnés au métier Jacquard, composés en tout ou en partie de laine, de laine peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux similaires, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, importés écrus ou non finis, pour être teints ou finis au Canada, sous le régime des règlements établis par le Ministre des douanes.
567	*Tissus, articles, vêtements et confections, composés totalement ou partiellement de laine, de laine peignée, de poils de chèvre ou d'autres animaux similaires, n. d.; draps, tissus dits doeskins, casimirs, tweeds, étoffes à habits et à pardessus, et draps feutrés, n. d.*
570	Paillassons de portes ou de voitures, autres qu'en métal, n. d.
571	Tapis, paillassons et nattes en fibre de coco, en paille, en chanvre ou en jute; doublures de tapis et coussinets d'escaliers.
573a	Vêtements sacerdotaux de toute sorte.
574	Tulle-bobin, uni, en pièce.
Ex 575	Soutaches, n. d.; franges, n. d.; cordons, élastiques, glands et embrasses; mouchoirs de toute sorte; dessus d'oreillers et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis; corsets de toute sorte; linge en toile ou en coton, n. d.
580	Crêpes noirs.
Ex 581	Velours autres que de soie pure, velvantines, tissus en peluche.
597	Pianos, orgues et instruments de musique de toute sorte, n. d.; phonographes, graphophones, gramophones, et parties de ces instruments, y compris les plaques et cylindres; et pianos et orgues mécaniques.
598	Instruments de musique en cuivre; pièces détachées de pianos et d'orgues; et cornemuses.
603	*Peaux à fourrures, préparées en tout ou en parties, n. d.*
604	Cuir dongola, de Cordoue, de veau, de mouton, d'agneau, de chevreau ou de chèvre, de kanguroo, d'alligator, et tout cuir préparé, ciré, glacé et dont la préparation a dépassé le tannage, n. d.; cuir à harnais et peaux de chamois.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
611a	Bottes, bottines, souliers, pantoufles et fausses semelles (*insoles*), de toute matière, n. d.
618	Colle pour caoutchouc, et articles en caoutchouc et en gutta-percha, n. d.
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, portemanteaux, sacs pour outils, et paniers de toute sorte, n. d.
623	Boîtes d'instruments de musique et coffrets, boîtes ou étuis de fantaisie de toute sorte, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles, portefeuilles à hameçons et leurs parties, n. d.
624	Ornements en rassades, et ornements en albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, ou composition; éventails, poupées et jouets de toute sorte; statues et statuettes de tous matériaux.
627	Gants et mitaines de toute sorte.
628	Bretelles et parties achevées de bretelles.
630	Lacets de chaussures, de chemisettes et de corsets, de toutes matières.
633	Plumes (*feathers*) dans leur état naturel.
634	Plumes (*feathers*) et articles en plumes, n. d., plumes, fruits, grains, feuilles et fleurs artificiels, propres à garnir les chapeaux.
637	Agrafes de corsets, buscs, ébauches et lames d'aciers, et fils métalliques à corsets sous gaines ou non, coupés de longueur, et garnis ou non aux bouts; roseau, rotin ou corne, sous gaine.
647	Bijoux de toute matière pour parure, n. d.
648	*Pierres précieuses et leurs imitations, non montées ou serties; et perles et leur imitations, percées, fendues, enfilées ou non, mais non serties ou montées.*
651	Boutons de toute sorte, recouverts ou non, n. d.; y compris les boutons d'identité, et boutons de manchettes ou faux-cols.
652	Peignes de parure et de toilette, y compris les peignes pour crinières de chevaux, de toute sorte.
653	Brosses de toute sorte.
655	Crayons de mine, plume, porte-plumes, et règles de toute sorte.
656	Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, étuis à cigares et à cigarettes, et porte-cigares et porte-cigarettes, et leurs étuis, nécessaires de fumeurs et leurs étuis, et blagues à tabac.
657	Lanternes magiques et leurs vues, instruments de physique, de photographies, de mathématique et d'optique, n. d., cyclomètres et pédomètres, et mesures à ruban de toute matière.
710	*Les emballages, intérieurs et extérieurs, servant à couvrir ou contenir des produits importés dans ces emballages.*

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.
711	Tous les produits non énumérés dans le présent tableau (1) comme étant soumis à quelque autre taux de droit, ni autrement déclarés admis en franchise, et dont l'importation n'est pas prohibée par la loi (2).

(1) Les mots "présent tableau" se réfèrent au tarif douanier du Canada actuellement en vigueur.

(2) Sont compris sous ce numéro notamment les eaux minérales en bouteilles, les drogues et les préparations reconnues comme officinales par le Codex français.

NOTE 1.—Les articles *en italique* sont ceux dont les droits sont identiques au tarif général et au tarif intermédiaire.

NOTE 2.—L'abréviation n. d. signifie: "non dénommé" ailleurs dans le tarif canadien.

NOTE 3.—Les numéros indiqués sont les numéros du tarif canadien actuel.

NOTE 4.—Le terme "Ex" placé devant un numéro du tarif signifie "un extrait" de l'article auquel se réfère ce numéro.

Signé: FRANCIS BERTIE.
Signé: W. S. FIELDING.
Signé: L. P. BRODEUR.
Signé: S. PICHON.
Signé: J. CAILLAUX.
Signé: GASTON DOUMERGUE.
Signé: J. RUAU.

ANNEX 2 *bis* TO THE CONVENTION RESPECTING THE COMMERCIAL RELATIONS BETWEEN CANADA AND FRANCE.

SCHEDULE B.

FRENCH PRODUCTS ENJOYING THE BENEFIT OF THE INTERMEDIATE TARIFF.

Number of the Canadian Tariff.	Products.
8	Canned meats, canned poultry and game; extracts of meats and fluid beef not medicated, and soups of all kinds.
17	*Cheese.*
23	Preparations of cocoa or chocolate, n. o. p.
67	Macaroni and vermicelli.
72	*Garden, field and other seeds for agricultural and other purposes, n. o. p., sunflower, canary, hemp and millet seed, when in packages, weighing over one pound each.*
78	Florist stock, viz.:—palms, ferns, rubber plants (Ficus), gladiolus, cannas, dahlias and pæonies.
81	Trees, viz.:—apple, cherry, peach, pear, plum and quince, of all kinds, and small peach-trees known as June buds.
82	Grape vines; gooseberry, raspberry, currant and rose bushes; fruit plants, n. o. p.; trees, plants and shrubs, commonly known as nursery stock, n. o. p.
Ex 86	Tomatoes, and cooked corn in cans, or other air-tight packages, n. o. p., the weight of the packages or cans to be included.
88	Pickles, sauces and catsups.
94	Dates and figs, dried.
99	Prunes and dried plums, unpitted; raisins and dried currants.
105	Fruits in air-tight cans or other air-tight packages, n. o. p., the weight of the cans or other packages to be included in the weight for duty.
109	Almonds, walnuts, Brazil nuts, pecans and shelled peanuts, n. o. p.
112	Nuts of all kinds, n. o. p.
114	Nuts, shelled, n. o. p.

Number of the Canadian Tariff.	Products.
Ex 120	Anchovies, sardines, sprats, and other fish, packed in oil or otherwise, in tin boxes, the weight of the tin box to be included in the weight for duty:— *a*) When weighing over twenty ounces and not over thirty-six ounces each; *b*) When weighing over twelve ounces and not over twenty ounces each; *d*) When weighing eight ounces each or less.
121	Fish preserved in oil, n. o. p.
141	Sugar candy and confectionery of all kinds, including sweetened gums, candied peel, candied pop-corn, candied fruits, candied nuts, flavouring powders, custard powders, jelly powders, sweetmeats, sweetened breads, cakes, pies, puddings and all other confections containing sugar.
152	Lime juice and other fruit syrups and fruit juices, n. o. p.
156	*Ethyl alcohol, or the substance commonly known as alcohol, hydrated oxide of ethyl or spirits of wine, n. o. p.; gin of all kinds, n. o. p.; rum, whiskey and all spirituous or alcoholic liquors, n. o. p.; amyl alcohol or fusil oil, or any substance known as potato spirit or potato oil; methyl alcohol, wood alcohol, wood naphta, pyroxilic spirit or any substance known as wood spirits or methylated spirits, absinthe, arrack or palm spirit, brandy, including artificial brandy and imitations of brandy, n. o. p.; cordials and liqueurs of all kinds, n. o. p.; mescal, pulque, rum shrub, schiedam and other schnapps; tafia, angostura and similar alcoholic bitters or beverages; and wines, n. o. p., containing more than forty per cent of proof spirit.*
159	*Spirits and strong waters of any kind, mixed with any ingredient or ingredients, as being known or designated as anodynes, elixirs, essences, extracts, lotions, tinctures or medicines, or ethereal and spirituous fruit essences, n. o. p.*
160	*Alcoholic perfumes and perfumed spirits, bay rum, cologne and lavender waters, hair, tooth and skin washes, and other toilet preparations containing spirits of any kinds.*
162	*Medicinal or medicated wines, including vermouth and ginger wine, containing not more than forty per cent of proof spirits.*
180	Photographs, chromos, chromotypes, artotypes, oleographs, paintings, drawings, pictures, decalcomania transfers of all kinds, engravings or prints or proofs therefrom, and similar works of art, n. o. p.; blue prints, building plans, maps and charts, n. o. p.
213	Acid, acetic and pyroligneous, n. o. p., and vinegar.
Ex 220	*All medicinal, chemical and pharmaceutical preparations, compounded of more than one substance, including patent and proprietary preparations, tinctures, pills, powders, troches, lozenges, syrups, cordials, bitters, anodynes, tonics, plasters, liniments, salves, ointments, pastes, drops, waters, essences and oils, n. o. p.:—* (a) *When dry.* (ex b) *Others containing alcohol.*

Number of the Canadian Tariff.	Products.
	Provided that drugs, pill mass and preparations, not including pills or medicinal plasters, recognized by the British or the United States pharmacopœia, or the French Codex as officinal, shall not be held to be covered by this item.
228	Soap powders, powdered soap, mineral soap, and soap, n. o. p.
230	Castile soap.
232	Glue, liquid, powdered or sheet, and mucilage, gelatine, casein, adhesive paste and isinglass.
233	Pomades, French or flower odors, preserved in fat or oil for the purpose of conserving the odors of flowers which do not bear the heat of distillation, when imported in tins of not less than ten pounds each.
234	Perfumery, including toilet preparations, non alcoholic, viz.:—hair oils, tooth and other powders and washes, pomatums, pastes and all other perfumed preparations, n. o. p., used for the hair, mouth or skin.
236	Antiseptic surgical dressing, such as absorbent cotton, cotton wool, lint, lamb's wool, tow, jute, gauzes and oakum, prepared for use as surgical dressings, plain or medicated; surgical trusses, pessaries and suspensory bandages of all kinds.
237	Celluloid, moulded into sizes for handles of knives and forks, not bored nor otherwise manufactured; moulded celluloid balls and cylinders, coated with tinfoil or not, but not finished or further manufactured; and celluloid lamp shade blanks and comb blanks.
256	Printing ink.
257	Writing ink.
264	Essential oils, n. o. p.
287	Tableware of china, porcelain, white granite or ironstone.
2900	Cement, Portland, and hydraulic or water lime, in barrels, bags, or casks, the weight of the package to be included in the weight for duty.
316	Electric light carbons and points, of all kinds, n. o. p.
318	Common and colourless window glass.
320	*Plate glass, not bevelled, in sheets or panes not exceeding seven square feet each, n. o. p.*
321	Plate glass, not bevelled, in sheets or panes exceeding seven square feet each, and not exceeding twenty-five square feet each, n. o. p.
323	Silver glass, bevelled or not and framed or not.
326 a	Articles of glass, not plate or sheet, designed to be cut or mounted; and manufactures of glass, n. o. p.
339	Manufactures of lead, n. o. p.

Number of the Canadian Tariff.	Products.
352	Brass and Copper nails, tacks, rivets and burrs or washers; bells and gongs, n. o. p.; and manufactures of brass or copper, n. o. p.
354	Manufactures of aluminum, n. o. p.
361	Gold, silver and aluminium leaf; Dutch or schlag metal leaf; brocade and bronze powders.
362	Articles consisting wholly or in part of sterling or other silverware, nickelplated ware, gilt or electroplated ware, n. o. p.; manufactures of gold and silver, n. o. p.
366	Watch actions and movements, and parts thereof, finished or unfinished, including winding bars and sleeves.
368	Clocks, watches, time recorders, clock and watch keys, clock cases, and clock movements.
418	Wire cloth, or woven wire of brass or copper.
419	Needles, of any material or kind, and pins manufactured from wire of any metal, n.o.p.
420	Buckles and clasps of iron, steel, brass or copper, of all kinds, n.o.p. (not being jewelry).
426	Knives and forks and all other cutlery, of steel, plated, or not, n.o.p.
438	Locomotives and motor cars, for railways and tramways; and automobiles and motor vehicles of all kinds.
Ex 453	Telephone and telegraph instruments, electric and galvanic batteries, electric motors, dynamos, generators, sockets, insulators of all kinds; electric apparatus, n.o.p.; and iron and steel castings, and iron or steel integral parts of all machinery above specified.
454	Manufactures, articles or wares of iron or steel or of which iron and steel (or either) are the component materials of chief value, n.o.p.
506	Manufactures of wood, n.o.p.
512	Picture frames and photograph frames, of any material.
519	House, office, cabinet or store furniture of wood, iron, or other material, in parts or finished; wire screens, wire doors and wire windows; cash registers; window cornices and cornice poles of all kinds; hair, spring and other mattresses; curtain stretchers, furniture springs and carpet sweepers.
526	White and cream coloured lace and embroideries, of cotton or linen.
536	Cotton or linen thread, n.o.p.; crochet and knitting cotton.
563	Women's and children's dress goods, coat linings, Italian cloths, alpacas, Orleans, cashmeres, henriettas, serges, buntings, nun's cloth, bengalines, whip cords, twills, plains or jacquards of similar fabrics, composed wholly or in part of wool, worsted, the hair of the camel, alpaca, goat, or like animal, not exceeding in weight six ounces to the square yard, when imported in the gray or unfinished state for the purpose of being dyed or finished in Canada, under regulations prescribed by the Minister of Customs.

Number of the Canadian Tariff.	Products.
567	*Fabrics, manufactures, wearing apparel and ready made clothing, composed wholly or in part of wool, worsted, the hair of the goat, or other like animal, n.o.p.; cloths, doeskins, cassimeres, tweeds, coatings, overcoatings and felt cloth, n.o.p.*
570	Mats, door or carriage, other than metal, n.o.p.
571	Carpeting, rugs, mats and matting of cocoa, straw, hemp or jute; carpet linings and stair pads.
573 a	Church vestments of any material.
574	White cotton bobinet, plain, in the web.
Ex 575	Braids, n.o.p.; fringes, n.o.p.; cords; elastic; tassels; handkerchiefs of all kinds; shams and curtains, when made up, trimmed or untrimmed; corsets of all kinds; linen or cotton clothing, n.o.p.
580	Black mourning crapes.
Ex 581	Velvets other than of pure silk, velveteens, and plush fabrics.
597	Pianofortes, organs and musical instruments of all kinds, n.o.p.; phonographs, graphaphones, gramaphones and finished parts thereof, including cylinders and records therefor; and mechanical piano and organ players.
598	Brass band instruments; parts of pianofortes and parts of organs; and bagpipes.
603	*Fur skins, wholly or partially dressed, n.o.p.*
604	Dongola, Cordovan, calf, sheep, lamb, kid or goat, kangaroo, alligator, and all leather, dressed, waxed, glazed or further finished than tanned, n.o.p.; harness leather, and chamois skin.
611 a	Boots, shoes, slippers and insoles of any material, n.o.p.
618	Rubber cement and all manufactures of India-rubber and gutta-percha, n.o.p.
622	Trunks, valises, hat boxes, carpet bags, tool bags, and baskets of all kinds, n.o.p.
623	Musical instrument cases and fancy cases or boxes of all kinds, portfolios and fancy writing desks, satchels, reticules, card cases, purses, pocket books, flybooks and parts thereof.
624	Bead ornaments, and ornaments of alabaster, spar, amber, terra cotta or composition; fans, dolls and toys of all kinds; statues and statuettes of any material.
627	Gloves and mitts, of all kinds.
628	Braces or suspenders, and finished parts thereof.
630	Boot, shoe, shirt and stay laces of any material.
633	Feathers, in their natural state.

Number of the Canadian Tariff.	Products.
634	Feathers and manufactures of feathers, n. o. p.; artificial feathers, fruits, grains, leaves and flowers suitable for ornamenting hats.
637	Corset clasps, busks, blanks and steels, and covered corset wires, cut to lengths, tipped or untipped; reed, rattan and horn, covered.
647	Jewelry of any material, for the adornment of the person, n. o. p.
648	*Precious stones, and imitations thereof, not mounted or set; and pearls and imitations thereof, pierced, split, strung or not, but not set or mounted.*
651	Buttons of all kinds covered or not, n. o. p., including recognition buttons, and cuff or collar buttons.
652	Combs for dress and toilet, including mane combs, of all kinds.
653	Brushes of all kinds.
655	Lead pencils, pens, penholders and rulers of all kinds.
656	Tobacco pipes of all kinds, pipe mounts, cigar and cigarette cases, cigar and cigarette holders, and cases for the same, smokers' sets and cases therefor, and tobacco pouches.
657	Magic lanterns and slides therefor, philosophical, photographic, mathematical and optical instruments, n. o. p., cyclometers and pedometers, and tape lines of any material.
710	*Coverings, inside and outside, used in covering or holding goods imported therewith.*
711	All goods not enumerated in this schedule (1) as subject to any other rate of duty, and not otherwise declared free of duty, and not being goods the importation whereof is by law prohibited. (2).

(1) The words "this schedule" refer to the Canadian customs tariff now in force.

(2) Are included under this number more especially, mineral waters in bottles, drugs, and preparations recognized as officinal by the French Codex.

NOTE 1.—Articles *in italics* are those on which duties are identical in the general and intermediate tariff.

NOTE 2.—Abbreviation: n. o. p. means "not otherwise provided for" elsewhere in the Canadian tariff.

NOTE 3.—The numbers of the tariff items have reference to the present Canadian tariff.

NOTE 4.—The term "Ex" in the case of the number of an item means a part of the item to which the number refers.

Signed: FRANCIS BERTIE.
Signed: W. S. FIELDING.
Signed: L. P. BRODEUR.
Signed: S. PICHON.
Signed: J. CAILLAUX.
Signed: GASTON DOUMERGUE.
Signed: J. RUAU.

ANNEXE 3 À LA CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE.

TABLEAU C.

PRODUITS FRANÇAIS BENEFICIANT D'UN TARIF SPECIAL.

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.	Unités.	Droits.
Ex 86	Légumes autres que tomates, y compris haricots cuits en boîtes de fer-blanc ou autres emballages hermétiques n.d.; y compris le poids des boîtes ou autres emballages..	Livre.	1 cent.
Ex 120	Anchois, sardines, sprats et autre poisson conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc, y compris le poids de l'emballage.		
	c) quand la boîte pèse plus de huit onces et n'excède pas douze onces..	La boîte.	2 cents.
Ex 163	Vins de raisin frais de toute espèce, non mousseux, importés en cercles ou en bouteilles:		
	a) titrant 20 p. 100 ou moins d'esprit de preuve (1)..	Le gallon.	15 cents.
	b) titrant plus de 20 p. 100 (1) et pas plus de 23 p. 100 d'esprit de preuve (2).. ..	Le gallon.	20 cents.
	c) titrant plus de 23 p. 100 et pas plus de 26 p. 100 d'esprit de preuve...	Le gallon.	25 cents.
	Et de plus pour chaque degré au-dessus de 26 p. 100 d'esprit de preuve jusqu'à 40 p. 100..	.....	3 cents.
	Six bouteilles d'une pinte [quart] (3) ou 12 bouteilles d'une chopine [pint] (4) représentent un gallon pour l'application des droits dénommés dans le présent numéro.		
165	Champagne ou tous autres vins mousseux en bouteilles renfermant:		
	a) au plus une pinte (quart) mais plus d'une chopine (pint) [ancienne mesure à vin].	La douzaine de bouteilles.	$3.30
	b) au plus une chopine (pint), mais plus d'une demi-chopine (one-half pint) [ancienne mesure à vin]..	*Idem.*	$1.65

(1) Soit 11° 6 à l'alcoomètre centésimal.
(2) Soit 13° 3 à l'alcoomètre centésimal.
(3) C'est-à-dire 0 litre 946.
(4) C'est-à-dire 0 litre 473.

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.	Unités.	Droits.
	c) une demi-chopine (one half pint), ou moins..	*Idem.*	82 cents.
	d) plus d'une pinte (quart) [ancienne mesure à vin]..	Le gallon.	$1.50
Ex 169	Livres: romans, contes, fables ou ouvrages analogues, non reliés, brochés ou en feuilles détachées en langue française, non compris les éditions annuelles dites de Noël ou autres publications connues généralement comme livres pour la jeunnesse ou l'enfance..	.....	15 p. %
Ex 171	Livres, imprimés, publications périodiques et leurs parties, n. d. en langue française; non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'ecritures, les cahiers pour écrire et les albums à dessin..	.....	5 p. %
Ex 220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles sont composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et dits proprietary, les teintures, pilules, poudres, tablettes et trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n. d.		
	Ex *b*) Tous autres qu'à l'état sec et ne contenant pas d'alcool... .. Toutefois ne sont pas comprises dans le présent numéro: les drogues, la pâte à pilules et les préparations, à l'exception des pilules et des emplâtres et taffetas médicinaux, reconnues comme officinales par la pharmacopée anglaise ou celle des Etats-Unis ou par le codex français.	.....	25 p. %
262	Huile d'olive, n. d...	.....	15 p. %
Ex 575	Broderies, n. d.; dentelles, n. d.; collets ou collerettes en dentelles et tous articles de dentelle; filets en coton, en toile, en soie ou autres matières, n. d...	.....	27½ %
Ex 581	Velours de soie pure et tissus en soie..	.....	20 p. %

DOC. PARLEMENTAIRE No 10a

Numéros du Tarif canadien.	Désignation des Produits.	Unités.	Droits.
582	Rubans de toute sorte et de toute matière. ..	.....	25 p. %
583	Articles confectionnés en soie ou dont la soie est l'élément constitutif de principale valeur, n. d...	.....	32½ %

NOTE 1.—Le terme "Ex", placé devant un numéro du tarif, signifié "un extrait" de l'article auquel se réfère ce numéro.

NOTE 2.—Les numéros indiqués sont les numéros du tarif canadien actuel.

Signé: FRANCIS BERTIE.
Signé: W. S. FIELDING.
Signé: L. P. BRODEUR.
Signé: S. PICHON.
Signé: J. CAILLAUX.
Signé: GASTON DOUMERGUE.
Signé: J. RUAU.

ANNEX 3 *bis* TO THE CONVENTION RESPECTING THE COMMERCIAL RELATIONS BETWEEN CANADA AND FRANCE.

SCHEDULE C.

FRENCH PRODUCTS ENJOYING THE BENEFIT OF A SPECIAL TARIFF.

No. of the Canadian Tariff.	Product.	Per	Duties.
Ex 86	Vegetables, tomatoes excepted, including baked beans, in cans, or other air-tight packages, n. o. p., the weight of the cans or other packages, to be included in the weight for duty.....	Pound.	1 cent.
Ex 120	Anchovies, sardines, sprats, and other fish, packed in oil or otherwise, in tin boxes, the weight of the tin box to be included in the weight for duty:		
	(*c*) When weighing over eight ounces, and not over twelve ounces each..	Box.	2 cents.
Ex 163	Wines of the fresh grape of all kinds not sparkling, imported in barrels or in bottles:		
	(*a*) containing 20% or less proof spirit (1)...	Gallon	15 cents.
	(*b*) containing more than 20% (1) and not more than 23% proof spirit (2)..	*Idem.*	20 cents.
	(c) containing more than 23% and not more than 26% of proof spirit	*Idem.*	25 cents.
	For each degree in excess of 26% of proof spirit until the strength reaches 40% of proof spirit	.....	3 cents.
	Provided that six quarts (3) bottles, or twelve pint (4) bottles, shall be held to contain a gallon for duty purposes under this item.		
Ex 165	Champagne and all other sparkling wines in bottles containing:		
	(*a*) not more than a quart, but more than a pint (old wine measure)....	Dozen Bottles.	$3.30.
	(*b*) not more than a pint, but more than one half pint (old wine measure)..	*Idem.*	$1.65
	(*c*) one half pint, or less..	*Idem.*	82 cents.
	(*d*) over one quart (old wine measure).. ...	Gallon.	$1.50

(1) Or 11° 6 by centesimal alcoholometer.
(2) Or 13° 3 by centesimal alcoholometer.
(3) Equal to ·946 of a litre.
(4) Equal to ·473 of a litre.

Number of the Canadian Tariff.	Products.	Per	Duties.
Ex 169	Books, viz.: Novels or works of fiction, or literature of a similar character, unbound or paper bound or in sheets, in the French language, but not to include Christmas Annuals, or publications commonly known as juvenile and toy books	.....	15%
Ex 171	Books, printed, periodicals and pamphlets, or parts thereof, in the French language, n. o. p.; not to include blank account books, copy books, or books to be written or drawn upon	.....	5%
Ex 220	All medicinal, chemical and pharmaceutical preparations, compounded of more than one substance, including patent and proprietary preparations, tinctures, pills, powders, troches, lozenges, syrups, cordials, bitters, anodynes, tonics, plasters, liniments, salves, ointments, pastes, drops, waters, essences, and oils, n. o. p. Ex (*b*) All other than dry, and not containing alcohol	.....	25%
	Provided that drugs, pill mass and preparations, not including pills or medicinal plasters, recognized by the British or United States Pharmacopœia, or the French Codex as officinal, shall not be held to be covered by this item.		
262	Olive oil, n. o. p.	.....	15%
Ex 575	Embroideries, n. o. p.; lace, n. o. p.; collars or collarettes in lace and all manufactures of lace; nettings of cotton, linen, silk, or other material, n. o. p.	.....	27½%
Ex 581	Velvets of pure silk and silk fabrics	.....	20%
582	Ribbons of all kinds, and materials	.....	25%
583	Manufactures of silk or of which silk is the component part of chief value, n. o. p.	.....	32½%

NOTE 1.—The term "Ex" in the case of the number of an item means a part of the item to which the number refers.

NOTE 2.—The numbers of the tariff items have reference to the present Canadian tariff.

Signed: FRANCIS BERTIE.
Signed: W. S. FIELDING.
Signed: L. P. BRODEUR.

Signed: S. PICHON.
Signed: J. CAILLAUX.
Signed: GASTON DOUMERGUE.
Signed: J. RUAU.

CORRESPONDANCE ET MEMORANDUM

RELATIFS À

LA CONVENTION DE 1907

CONCERNANT LES

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1908

[No 10*b*—1908.]

CORRESPONDANCE

AMBASSADE ANGLAISE, PARIS, 10 juillet 1907.

CHER MONSIEUR BRODEUR,—Monsieur Pichon sera heureux de vous recevoir, vous et M. Fielding, vendredi, à onze heures et demie de l'avant-midi.

Bien à vous,

(Signé) FRANCIS BERTIE,

PARIS, 12 juillet 1907.

EXCELLENCE,—J'ai trouvé, en arrivant de Londres hier soir, votre note du 10, dans laquelle vous m'informez que Monsieur Pichon recevra M. Fielding et moi ce matin à onze heures et demie.

Veuillez accepter nos meilleurs remerciements pour nous avoir obtenu cette entrevue.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur

(Signé) L. P. BRODEUR,

A Son Excellence
Sir FRANCIS BERTIE,
Ambassadeur anglais,
à Paris.

AMBASSADE ANGLAISE, PARIS, 24 juillet 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, relativement à notre conversation du 22 de ce mois, que j'ai reçu du ministre français des affaires étrangères une note, en date de ce jour, m'informant que le gouvernement de la République a nommé comme ses représentants dans les négociations qui sont sur le point d'être entamées avec vous et M. Brodeur: M. Arsène Henry, ministre plénipotentiaire de première classe et directeur des Consulats et des Affaires Commerciales au Ministère des Affaires Etrangères; M. Chapsal, directeur des Affaires Commerciales et Industrielles au Ministère du Commerce et de l'Industrie; M. Vassilière, directeur de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture; et M. Delauney, directeur général des Douanes. Ces délégués seront assistés de MM. Peretti de la Rocca, Drouets et Lesage, qui agiront en qualité de secrétaires de la Commission.

On me prie de plus de vous informer qu'il est proposé que la première séance de la Commission ait lieu au Ministère des Affaires Etrangères jeudi prochain, le 25 de ce mois, à deux heures et demie de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre serviteur très obéissant et très humble,

(Signé) FRANCIS BERTIE,

A l'honorable
W. S. FIELDING, LL. D.,
HÔTEL DU PALAIS DE L'ÉLYSÉE.

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

AMBASSADE ANGLAISE, PARIS, 24 juillet 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, que concernant notre conversation du 22 de ce mois, j'ai reçu du ministre français des affaires étrangères une note, en date de ce jour, m'informant que le gouvernement de la République a nommé comme ses représentants dans les négociations qui sont sur le point d'être entamées avec vous et M. Fielding: M. Arsène Henry, ministre plénipotentiaire de première classe et directeur des Consulats et des Affaires Commerciales au Ministère des Affaires Etrangères; M. Chapsal, directeur des Affaires Commerciales et Industrielles au Ministère du Commerce et de l'Industrie; M. Vassillière, directeur de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture; et M. Delauney, directeur général des Douanes. Ces délégués seront assistés de MM. Peretti de la Rocca, Drouets et Lesage, qui agiront en qualité de secrétaires de la Commission.

On me prie de plus de vous informer qu'il est proposé que la prémière séance de la Commission ait lieu au Ministère des Affaires Etrangères jeudi prochain, le 25 de ce mois, à deux heures et demie de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre serviteur très obéissant et très humble,

(Signé) FRANCIS BERTIE.

A l'honorable
L. P. BRODEUR, C.R., LL.D.,
HÔTEL DU PALAIS DE L'ÉLYSÉE.

HÔTEL DU PALAIS DE L'ÉLYSÉE, PARIS, 24 juillet 1907.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, m'informant des arrangements faits par le Gouvernement Français pour la conduite des négociations concernant les relations commerciales avec le Canada.

L'honorable M. Brodeur et moi aurons l'honneur de nous présenter au Ministère des Affaires Etrangères demain, jeudi, le 25 de ce mois à deux heures et demie de l'après-midi, conformément à la lettre de Votre Excellence.

Nous serons accompagnés et assistés dans nos négociations par les messieurs dont les noms suivent: M. T. C. Boville, Sous-Ministre des Finances du Canada; M. Anatole Poindron, Agent Commercial Canadien en France; M. R. B. Viets, mon secrétaire; et M. R. A. Wiallard, secrétaire de l'hon. M. Brodeur.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Excellence le serviteur très obéissant et très humble,

(Signé) W. S. FIELDING.

A Son Excellence,
Sir FRANCIS BERTIE,
Ambassadeur anglais,
Paris.

HÔTEL DU PALAIS DE L'ELYSÉE, PARIS, 25 juillet 1907.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour m'informent des arrangements faits par le Gouvernement Français pour la conduite des négociations concernant les relations commerciales avec le Canada.

L'honorable M. Fielding et moi aurons l'honneur de nous présenter au Ministère des Affaires Etrangères aujourd'hui jeudi, le 25 de ce mois, à deux heures et demie de l'après-midi, conformément à la lettre de Votre Excellence.

Nous serons accompagnés et assistés dans nos négociations par les messieurs dont les noms suivent: M. T. C. Boville, Sous-Ministre des Finances du Canada; M. Anatole Poindron, Agent Commercial canadien en France; M. R. B. Viets, secrétaire de M. Fielding; et M. R. A. Wiallard, mon secrétaire.

J'ai l'honneur d'être
De Votre Excellence, le serviteur très obéissant et très humble,

(Signé L. P. DRODEUR,

A Son Excellence
Sir Francis Bertie,
Ambassadeur anglais,
Paris.

(Original.)

MEMORANDUM des Propositions de la Part du Canada pour un Nouveau Traité entre le Président de la République Francaise et Sa Majesté le Roi Edouard VII, Concernant les Relations Commerciales entre la France et le Canada.

CONCESSIONS OFFERTES PAR LE CANADA À LA FRANCE.

I. Les réductions de droits de douane sur certains produits d'origine française repris à l'article premier du traité du 6 février 1893 seront maintenues.

II. En outre, le Canada accordera le bénéfice des taux de son tarif intermédiaire dans les termes et conditions ci-après prévus à tous les articles d'origine française qui ne sont pas inclus dans le dit article premier du traité de 1893.

CONCESSIONS DEMANDÉES À LA FRANCE PAR LE CANADA.

III. Les réductions de droits sur certains produits d'origine canadienne repris à l'article 3 du traité du 6 février 1893 seront maintenues.

IV. En outre, le Canada demande que le bénéfice du tarif minimum français soit accordé à tous les produits d'origine canadienne qui ne sont pas inclus dans le dit article 3 du traité de 1893.

STIPULATIONS GÉNÉRALES.

V. Le traité de 1893 prendra fin et un nouveau traité lui sera substitué.

VI. Le traité sera conclu pour une période de dix ans. A l'expiration de dix ans, le traité continuera à être en vigueur, mais l'une ou l'autre partie pourra y mettre fin en donnant un avis de six mois.

VII. La réduction des droits sur les produits canadiens importés en France ne s'appliquera qu'aux importations directes, et la réduction des droits sur les produits importés de France au Canada ne s'appliquera que lorsque les produits seront importés directement de France ou par voie de la Grande-Bretagne et débarqués dans un port canadien.

VIII. Si, dans le cas d'un produit qui, lors de son importation en France, est actuellement sujet aux droits du tarif général, en l'absence de taux de tarif minimum, la France place à l'avenir ce produit sur la liste du tarif minimum, le dit produit, quand il sera importé directement du Canada en France, bénéficiera du taux minimum ainsi établi.

IX. Si, dans le cas d'un produit qui, lorsqu'il est importé au Canada, est actuellement sujet aux droits du tarif général, les taux du tarif général et du tarif inter-

médiaire étant les mêmes, le Canada adopte à l'avenir un taux réduit dans le tarif intermédiaire, alors le dit produit, lorsqu'il sera importé de France au Canada, bénéficiera du taux réduit ainsi établi.

X. Si la France, pendant que le traité restera en opération, accorde, n'importe quand, quelque concession douanière à quelque pays qui ne soit pas sous le drapeau français, le bénéfice de cette concession sera pleinement étendu au Canada.

XI. Si le Canada, pendant que le traité restera en opération, accorde, en n'importe quel temps, quelque concession douanière à quelque pays qui ne soit pas sous le drapeau britannique, le bénéfice de cette concession sera pleinement étendu à la France.

XII. Il est entendu de part et d'autre que pendant la durée de ce traité les droits de douane perçus ne pourront pas être plus élevés que ceux existant aujourd'hui tant pour les importations du Canada en France que pour les importations de la France au Canada.

XIII. Les concessions accordées par la France au Canada incluront des concessions similaires aux articles canadiens importés en Algérie, en Tunisie et dans les Colonies françaises.

XIV. Les concessions accordées par le Canada à la France incluront des concessions similaires aux articles importés d'Algérie, de la Tunisie et des Colonies françaises.

(Signé) W. S. FIELDING.
L. P. BRODEUR.

PARIS, 25 juillet 1907.

NOTE EN RÉPONSE AU MEMORANDUM REMIS OFFICIELLEMENT PAR LA DÉLÉGATION CANADIENNE LE 25 JUILLET 1907.

Les deux articles dominants du memorandum remis par la délégation canadienne sont:—

1. L'échange du tarif intermédiaire canadien et du tarif minimum français;

2. La consolidation, pendant toute la durée du traité, des droits actuels des tarifs minimum et intermédiaire.

A son grand regret, le Gouvernement français ne peut souscrire à ces deux propositions: La première, parce que la loi du 11 janvier 1892 (art. 1er, paragraphe 2) ne l'autorise à accorder le tarif minimum qu'aux pays faisant bénéficier les produits français de leurs tarifs les plus réduits: or, on ne peut reconnaître ce caractère au tarif intermédiaire du Canada; la seconde, parce qu'il est de principe dans la législation douanière française que les pouvoirs publics ne sauraient renoncer au droit de réviser ou de modifier les tarifs: si quelques exceptions ont été faites à cette règle, c'est en raison de circonstances spéciales et pour une durée extrêmement limitée. Mais la délégation française estime que la convention du 6 février 1893, sans en modifier les principes, fournirait la meilleure base de négociations; il suffirait d'en étendre la portée.

(Signé) A. HENRY,
J. CHAPSAL,
L. VASSILLIERE,
M. DELANNEY,
HENRY DALLEMAGNE.

26 juillet 1907.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

HÔTEL DU PALAIS DE L'ELYSÉE,
PARIS, 22 août 1907.

MONSIEUR,—Relativement à l'entrevue que vous avez eu la bonté de m'accorder à Londres il y a quelques jours, concernant les négociations commerciales entre les représentants des gouvernements français et canadien, j'ai l'honneur de vous informer que, bien qu'aucune conclusion définitive n'ait encore été arrêtée sur les questions en discussion, il a été fait dans les négociations un progrès qui nous permet de croire que d'ici quelques jours nous pourrons soumettre à votre approbation un projet de traité qui sera acceptable au gouvernement français. Dans l'attente de ce résultat satisfaisant, mon collègue, M. Brodeur, et moi sollicitons les bons offices de votre ministère pour faciliter les démarches officielles en vue de la conclusion du traité aussi tôt que possible après que le projet aura reçu votre approbation.

Nous supposons qu'après une session prolongée et laborieuse, vous serez peut-être absent de Londres lorsque nous serons prêts à vous soumettre la question. Pouvons-nous espérer que, s'il est probable que vous soyez absent, les fonctionnaires compétents de votre ministère aient instruction de nous recevoir et de nous aider à faire marcher l'affaire avec toute la rapidité raisonnable? Il serait peut-être facile de faire immédiatement les arrangements nécessaires en vue de donner à l'ambassadeur et aux ministres canadiens l'autorisation requise pour la signature du traité.

J'ai l'honneur d'être,
Votre serviteur très obéissant et très humble,
(Signé) W. S. FIELDING.

Au très honorable
Sir EDWARD GREY,
Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères, Londres.

HÔTEL DU PALAIS DE L'ELYSÉE,
PARIS, 24 août 1907.

CHER MONSIEUR,—En vertu d'arrangements faits il y a quelque temps entre sir Edward Grey et sir Wilfrid Laurier, mon collègue. M. Brodeur, et moi, avec la coopération de l'ambassadeur anglais, avons conduit des négociations avec les représentants du gouvernement français en vue d'étendre la portée du traité actuel concernant les relations commerciales entre la France et le Canada. Bien que les négociations ne soient pas encore terminées, elles sont assez avancées pour nous permettre de croire que d'ici quelques jours nous serons en état de préparer un projet de traité qui sera acceptable au gouvernement français et que le gouvernement canadien sera disposé à adopter, sujet à l'approbation du gouvernement impérial. Nous soumettrons immédiatement le projet aux ministères des affaires étrangères et des colonies et demanderons leur coopération en vue de faciliter la conclusion officielle des négociations et l'accomplissement du traité qui, conformément à l'arrangement entre sir Edward et sir Wlifrid, sera signé par l'ambassadeur anglais et les deux ministres canadiens.

Je suppose qu'après une session du parlement prolongée et laborieuse, les ministres des affaires étrangères et des colonies quitteront Londres prochainement. J'espère que leur absence ne nécessitera aucun retard dans toute action qui pourra être requise pour la conclusion de l'entente projetée.

Je considérerai une faveur que vous informiez lord Elgin de l'état de l'affaire et lui demandiez de nous rendre service en donnant les instructions qui pourront être nécessaires, dans son ministère, pour permettre aux fonctionnaires compétents de s'occuper de l'affaire, si nous sommes en mesure de la leur soumettre.

J'ai informé sir Edward Grey de la situation et ai sollicité sa coopération aux mêmes fins.

Bien à vous,

(Signé) W. S. FIELDING.

A Sir Francis Hopwood,
Ministère des colonies,
Londres.

Ministère des Colonies, 27 août 1907.

Cher Monsieur Fielding,—Je pars moi-même en congé demain, mais avant de partir je parlerai à lord Elgin comme vous le désirez, et verrai à ce que des arrangements soient pris pour empêcher tout délai inutile concernant le projet de traité.

Je suis très heureux que vos négociations aient si bien réussi; veuillez en accepter mes félicitations.

Sincèrement à vous,

(Signé) FRANCIS J. S. HOPWOOD.

Ministère des Affaires Etrangères, 28 août 1907.

Monsieur,—J'ai été heureux d'apprendre, par votre lettre du 22 courant qu'il a été fait du progrès au sujet des négociations commerciales entre les représentants des gouvernements français et canadien. Au reçu du projet de traité que vous espérez pouvoir me soumettre bientôt, je le transmettrai immédiatement au ministère des colonies. Il doit aussi être montré.

Il n'y aura aucun retard causé par ce ministère et je demanderai au secrétaire d'Etat pour les colonies et au président du Board of Trade d'expédier l'affaire aussi rapidement que possible.

Dès que leur approbation aura été reçue, votre autorisation vous sera envoyée.

Je suis, monsieur,
Votre serviteur très obéissant et très humble.

(Signé) E. GREY.

A l'hon. W. S. Fielding, LL.D.,
Hôtel du palais de l'Elysée,
103, Avenue des Champs-Elysées, Paris.

(Original.)

Hôtel du palais de l'Elysée,
Paris, 2 septembre 1907.

Excellence,—A la cloture des récentes conférences entre les représentants des Gouvernements Français et Canadien, au sujet d'un projet de traité commercial entre les deux pays, la question suivante nous a été posée par MM. les Délégués Français:—

"Les mots 'silk fabrics' de l'article 581 comprennent-ils les tissus de soie pure et ceux dont la soie est l'élément constitutif de principale valeur?"

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

Nous avons répondu que c'était là l'interprétation que nous donnions à l'article, mais qu'avant de répondre définitivement, nous désirions communiquer avec les autorités douanières à Ottawa. Il a été convenu que nous devions vous envoyer la réponse définitive.

Conformément à cette entente, nous avons l'honneur de vous dire que nous sommes en mesure de répondre dans l'affirmative à la question qui nous a été faite.

Nous avons l'honneur d'être,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé) W. S. FIELDING.
L. P. BRODEUR.

(Original.)

PARIS, 5 septembre 1907.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Le 2 de ce mois, vous m'avez adressé une lettre signée de Votre Excellence et de Son Excellence Monsieur Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, pour me donner une interprétation officielle de l'expression " silk fabrics " contenue à l'article 581 du Tarif des douanes du Canada.

J'ai l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier de cette communication dont je me suis empressé de faire part, à toutes fins utiles, à mes collègues, M.M. les Ministres du Commerce, de l'Agriculture et des Finances.

Agréez les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,
Monsieur le ministre de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) S. PICHON.

Son Excellence
M. FIELDING,
Ministre des Finances du Canada,
Hôtel du palais de l'Elysée,
Paris.

PARIS, 5 septembre 1907.

EXCELLENCE,—Nous avons l'honneur de vous inclure sous ce pli quatre copies d'épreuves confidentielles de l'entente projetée concernant les relations commerciales entre la France et le Canada.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très humbles et obéissants serviteurs,

(Signé) W. S. FIELDING,
L. P. BRODEUR.

A Son Excellence
le Très Honorable Sir FRANCIS BERTIE,
Ambassadeur anglais,
Paris.

NOMINATION DES MINISTRES CANADIENS COMME PLENIPOTENTIAIRES.

EDOUARD, R. et E.

EDOUARD, par la grâce de Dieu roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Possessions Britanniques situées au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde, etc., etc., etc. A toutes et chacune des personnes à qui les Présentes parviendront, Salut·

ATTENDU que, pour mieux traiter et régler certaines questions qui sont ou peuvent être discutées entre Nous et notre bon ami le Président de la République Française, au sujet de relations commerciales entre la France et le Canada, Nous avons jugé à propos d'investir des personnes compétentes du plein pouvoir d'en diriger la discussion de notre part; qu'il soit connu que Nous, reposant une foi et une confiance particulières dans la sagesse, la loyauté, la diligence et la circonspection de notre fidèle et bien-aimé l'honorable William Fielding, membre du parlement du Canada, membre de notre conseil privé pour le Canada, ministre des Finances et Receveur général du Canada et de notre fidèle et bien-aimé l'honorable Louis Philippe Brodeur, membre de notre conseil privé pour le Canada, un de nos savants conseils, ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, les avons nommés, faits, constitués et désignés, comme par les présentes nous les nommons, faisons, constituons et désignons nos véritables commissaires, procureurs et plénipotentiaires; leur donnant tout pouvoir et toute autorisation de discuter, élaborer et conclure avec tel ministre ou tels ministres pouvant être investis de tel pouvoir et de pareille autorisation de la part de notre bon ami le Président de la République Française tout traité, toute convention ou entente pouvant tendre à la réalisation de l'objet ci-dessus mentionné, et de signer pour nous et en notre nom tout ce qui aura été ainsi convenu et conclu et de faire exécuter toute autre chose pouvant s'y rattacher, de la même manière et avec le même effet que nous le pourrions nous-même, étant personnellement présent, prenant l'engagement et promettant, sur notre parole royale, que tout ce qui aura été ainsi fait et conclu par nos dits plénipotentiaires sera, sujet à notre ratification, si c'est nécessaire, agréé, reconnu et accepté par nous, de la façon la plus entière, et que dans toute la mesure de nos forces nous ne souffrirons jamais que personne enfreigne les décisions par eux rendues ou y contrevienne au moindre degré. En foi de quoi nous avons fait apposer le sceau de notre Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande aux présentes que nous avons signées de notre main royale.

Donné à notre cour de Saint-James le huitième jour d'août, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

[Sceau.]

TABLEAU A.

PRODUITS CANADIENS JOUISSANT DE L'AVANTAGE DU TARIF MINIMUM FRANÇAIS.

TARIF FRANÇAIS GÉNÉRAL ET MINIMUM ET VALEUR TOTALE DES MARCHANDISES IMPORTÉES PAR LA FRANCE, DANS CHAQUE CAS, DURANT L'ANNÉE 1905, ET DROITS IMPOSÉS EN VERTU DU TRAITÉ.

100 kilogrammes équivalent à 220 livres ; 1 franc équivaut à 19.3 cents.

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
1	Chevaux, âgés de cinq ans et plus, chacun..	150 00	200 00	Minimum.	11,987,785
	" âgés de moins de cinq ans, chacun.	100 00	150 00	"	
	" poulains, chacun	50 00	75 00	"	
		100 kilogrammes.			
	Bœufs (poids des animaux vivants).....	20 00	30 00	"	7,571,584
4	Vaches " "	20 00	30 00	"	1,114,474
5	Taureaux " "	20 00	30 00	"	93,011
6	Bouvillons, taurillons et génisses (vivants)..	20 00	30 00	"	427,040
7	Volailles	.....	20 00	"	3,077,150
Ex 14 bis	Viandes fraîches :—				
16	" de mouton	35 00	50 00	"	291,779
	" de porc	25 00	40 00	"	87,278
	" de bœuf et autres..	35 00	50 00	"	1,619,648
17	Viandes salées :—				
	" de porc (jambon, lard, etc.)	30 00	50 00	"	6,579,592
	" de bœuf et autres.....	30 00	50 00	"	441,080
17 bis	Charcuterie fabriquée	50 00	100 00	"	3,613,145
Ex 18	Volailles mortes	.....	20 00	"	4,122,439
19	Conserves de viandes en boîtes.....	15 00	20 00	"	2,678,130
20	Extraits de viandes en pains ou autres	30 00	40 00	"	2,795,766
30	Graisses animales autres que de poisson :—				
	Suif	En franchise	En franchise	"	8,719,888
	Saindoux	25 00	40 00	"	4,535,025
	Autres	En franchise	En franchise	"	4,825,618
Ex 34	Œufs de volailles et de gibier.....	6 00	10 00	"	36,732,561
35 bis	Lait concentré pur	5 00	10 00	"	1,639,498
35 ter	(a) Lait concentré additionné de sucre :—				
	Moins de 50 pour 100 de sucre.....	.....	60 50	"	8,521,709
	Moins de 40 " "	18 40	.....	"	
	40 pour 100 inclusivement jusqu'à 50 pour 100 exclusivement.....	21 50	.....	"	
	(b) Farine lactée additionnée de sucre :—				
	Moins de 50 pour 100 de sucre	.....	60 50	"	
	Moins de 40 " "	18 40	.....	"	
36	Fromage	.....	35 00	"	48,629,540
	" dur, connu sous le nom de fromage de Hollande et de Gruyère.....	12 00	.....	"	
	" autres.....	15 00	.....	"	
Ex 37	Beurre salé	20 00	30 00	"	1,436,345
38	Miel	10 00	15 00	"	1,285,362
41	Noir d'os (noir animal)	2 00	3 00	"	117,642
45	Poisson frais d'eau douce :—				
	Salmonidés.....	10 00	15 00	"	4,417,347
	Autres	5 00	10 00	"	1,419-657
	Poisson frais de mer	20 00	25 00	"	3,500,641
46	Poissons secs, salés ou fumés :—				
	Morue (y compris le *klippfish*).....	48 00	60 00	"	26,922,970
	Stockfish.....	15 00	48 00	"	335,163
	Harengs.....	15 00	20 00	"	25,895
	Autres	25 00	50 00	"	3,028,461

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
47	Poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés	25 00	50 00	"	11,402,431
49	Homards et langoustes :—				
	Frais	15 00	40 00	"	2,992,996
	Conservés au naturel ou préparés	25 00	40 00	"	3,374,814
51	Graisses de poissons	6 00	7 00	"	7,561,790
52	Blanc de baleine et de cachalot :—				
	Crû	5 00	6 00	"	1,459
	Pressé	10 00	12 00	"	
	Raffiné	15 00	19 00	"	19,608
53	Rogues de morue et de maquereau	0 60	0 80	"	2,408,080
68	Froment, épautre et méteil :—				
	Grains		7 00	"	186,666,015
	" écrasés et moulus contenant plus de 10 pour 100 de farine		11 00	"	
	Farines, au taux de 70 pour 100 et plus d'extraction		11 00	"	5,887,879
	" au taux de 70 et 60 pour 100 d'extraction		13 50	"	
	" au taux de 60 pour 100 d'extraction ou moins		16 00	"	
69	Avoine :—Grains		3 00	"	50,401,249
	" Farines		5 00	"	15,591
70	Orge :—Grains		3 00	"	26,051,503
	" Farines		5 00	"	6,897
71	Seigle :—Grains		3 00	"	121,149
	" Farines		5 00	"	71,165
72	Maïs :—Grains		3 00	"	51,873,508
	" Farines		5 00	"	56,448
73	Sarrasin :—Grains		2 50	"	63
	" Farines		4 00	"	564
74	Malt (orge germé)		4 00	"	468,637
76	Gruaux, semoules en gruau (grosse farine), grains perlés ou mondés		16 00	"	1,127,994
76 bis	Millet, décortiqué ou mondé		6 00	"	5,488
80	Légumes secs :—				
	Fèves décortiquées ou brisées		3 50	"	5,664,239
	" en grains		3 00	"	
	" en branches ou en gousses		1 50	"	
	Farine de fèves		6 00	"	3,402
	Pois pointus		En franchise	"	8,576,567
	Autres légumes secs, en grains		3 00	"	25,371,621
	" " décortiqués		6 00	"	
	" " en farines crues		6 00	"	
	" " " cuites		8 00	"	
83	Pommes de terre	0 40	3 00	"	6,849,096
Ex 84	Fruits de table frais :—				
	Pommes et poires de table	2 00	5 00	"	3,500,691
	" " à cidre et à poiré	1 50	2 00	"	104,939
	Pêches	3 00	5 00	"	
Ex 85	Fruits de table, secs ou tapés				
	Pommes et poires de table	10 00	15 00	"	285,794
	" " à cidre et à poiré	4 00	6 00	"	534,091
	Pêches	5 00	15 00	"	
86	Fruits de table, confits ou conservés :—				
	Dans le cognac	80 00	100 00	"	839,339
	Dans le sucre (voir 93)	31 00	31 00	"	
	Dans le miel (voir 95)	15 50	15 50	"	
	Autres :—				
	Ananas		30 00	"	
	Cornichons, concombres, olives, petites olives et câpres	8 00	20 00	"	
	Autres fruits non désignés	8 00	10 00	"	

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum. français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
89	Graines à ensemencer, y compris la jarosse (espèce de pois)	3 00	3 00	"	5,846,828
89 ter	Graines de luzerne et de trèfle	25 00	30 00	"	87,339
93	Sirops, bonbons et fruits cuits au sucre	31 00	31 00	"	1,084,222
95	Confitures au sucre ou au miel	15 50	15 50	"	283,273
	" sans sucre ni miel	8 00	10 00	"	839,339
115 bis	Goudron	3 00	4 00	"	636,466
128	Bois communs :—				
	Bois ronds, non équarris, avec ou sans écorce, de n'importe quelle longueur et ayant au bout le plus gros une circonférence de plus de 60 centimètres	0 65	1 00	"	3,218,225
	Bois, sciés ou équarris, de 80 millimètres d'épaisseur et au-dessus	1 00	1 50	"	10,156,375
	Bois, équarris ou sciés, d'une épaisseur inférieure à 80 millimètres et supérieure à 35 millimètres	1 25	1 75	"	59,447,765
	Bois sciés de 35 millimètres d'épaisseur ou au-dessous	1 75	2 50	"	46,502,530
129	Pavés en bois, sciés	1 75	2 50	"	2,880
130	Merrains	0 75	2 00	"	26,461,770
131	Bois en éclisses	1 50	2 00	"	894,000
132	Bois feuillards et échalas fabriqués	1 75	2 50	"	354,750
133	Perches, étançons et échalas bruts de plus de 1 mètre 10 centimètres de longueur et d'une circonférence de pas moins de 60 centimètres au bout le plus gros	0 30	0 45	"	2,655,210
135 bis	Bois d'essences résineuses en rondins, avec ou sans écorce, de n'importe quel diamètre, d'une longueur maxima de 1 mètre 10 cent.	0 02	0 03	Minimum.	3,600,937
136	Charbon de bois et de chènevottes	1 00	1 50	"	593,600
136 bis	Paille ou laine de bois	0 50	0 75	"	198,000
158	Légumes :—				
	Frais	6 00	15 00	"	5,243,291
	Salés ou confits	12 00	15 00	"	76,179
	Conservés ou desséchés	16 00	20 00	"	1,046,230
164	Fourrages (y compris le foin)	0 50	0 75	"	932,697
165	Son de toutes sortes de grains	0 60	0 60	"	9,692,971
168	Pâtes de cellulose :—Mécanique :				
	Sèches	1 00	1 50	"	15,657,419
	Humides	0 50	0 75	"	
	Chimiques	2 00	2 50	"	21,248,419
		par hectolitre de liquide.			
174	Alcools :—				
	Cognacs en bouteilles	70 00	80 00	"	11,261,266
		hectolitre d'alcool pur.			
	" autrement qu'en bouteilles	70 00	80 00	"	
	Autres alcools	70 00	80 00	"	
		100 kilogrammes.			
174 quater	Eaux minérales (cruchons compris)	En franchise		"	2,396,269
178 ter	Emeris appliqués sur papiers et sur tissus, en meules, en pierres ou sous toute autre forme	30 00	50 00	"	568,867
185	Ciment :—A prise lente	0 50	0 75	"	636,689
	" A prise rapide	0 25	0 50	"	
190	Houille :—Crue ou carbonisée (coke)	1 12	0 12	"	241,236,657
		1,000 kilogrammes.			
	" Cendres de houille	0 12	0 12	"	5,788
		100 kilogrammes.			
205	Fonte :— Fonte brute de moulage et fonte d'affinage contenant moins de 25 p. c. de manganèse	1 50	2 00	"	9,035,574

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
	Ferro-manganèse contenant plus de 25 p. c. de manganèse ; ferro-silicium contenant plus de 5 p. c. de silicium : silico-spiegel riche contenant au moins 30 p. c. de silicium et de manganèse ; ferro-chrome contenant 10 p.c. au plus de chrome ; ferro-aluminium contenant 10 p.c. au moins d'aluminium	3 50	4 75	"	2,769,862
	Ferro-aluminium contenantplus de 10 p.c. et moins de 20 p.c. d'aluminium	7 50	9 00	"	3,783
206	Fers bruts en massiaux, prismes ou barres—				
	Contenant 4 p.c. ou plus de scories	4 50	5 00	"	2,637,100
	Autres	5 00	6 00	"	
207	Fer étiré en barres, fer d'angle et à T, essieux et bandages bruts de forge	5 00	6 00	"	1,860,891
210	Tôles :—Laminées ou martelées, de plus de 1 millimètre d'épaisseur :				
	Non taillées	7 00	7 50	"	1,073,976
	Taillées de quelque forme que ce soit	7 50	8 00	"	
	Tôles minces et noires, en feuilles plates, de plus de 6 dixièmes de millimètre jusqu'à un millimètre d'épaisseur : —				
	Taillées	9 00	10 00	"	202,513
	" de quelque forme que ce soit	10 00	11 00	"	
	Tôles minces et noires, en feuilles plates, de 6 dixièmes de millim. ou moins d'épaisseur :—				
	Non taillées	10 00	11 00	"	817,052
	Taillées de quelque forme que ce soit	11 00	12 00	"	
212	Fils de fer ou d'acier, qu'ils soient ou non étamés, cuivrés, zingués ou galvanisés :—				
	Plus de 2 millim. de diamètre	7 00	8 00	Minimum.	790,534
	Plus d'un millim. de diamètre jusqu'à 2 millim. inclusivement	10 00	11 00	"	
	De 5-10 à 1 millim. inclusivement	12 00	13 00	"	
	Moins de 5-10 de millim. de diamètre	20 00	22 00	"	
212 ter	Rails de fer ou d'acier	6 00	7 00	"	126,275
213	Acier en barres :—Lingots	5 00	6 00	"	705,490
	" Massiaux	6 00	7 00	"	
	" Autres de toutes sortes	6 00	7 00	"	
214	Essieux et bandages de roues bruts, en acier.	8 00	10 00	"	133,934
216	Acier :—				
	Acier en feuilles ou bandes brunes, laminées à chaud :—				
	De plus d'un millim. d'épaisseur :				
	Non taillé	7 00	7 50	"	307,251
	Taillé de quelque façon que ce soit	9 00	9 50	"	
	De plus de 6-10 de millim. jusqu'à un millim :—				
	Non taillé	7 50	8 00	"	
	Taillé de quelque forme que ce soit	9 50	10 00	"	
	De 6-10 de millim. ou moins :—				
	Non taillé	10 00	11 00	"	
	Taillé de quelque façon que ce soit	11 00	12 00	"	
	Acier en feuilles ou bandes, laminées à froid :—				
	N'importe quelle épaisseur, non taillé	15 00	19 00	"	138,690
	" " taillé, de quelle façon que ce soit	16 50	20 00	"	

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
221	Cuivre :—Minerai	En franchise	En franchise	"	9-976,683
	Pur ou allié de zinc ou d'étain :—				
	De première fusion, en masses, barres, saumons ou plaques	En franchise	En franchise	"	98,349,472
	Laminé ou battu en barres ou en planches	10 00	13 00	"	870,818
	En fils de toute dimension, polis ou non autres que dorés ou argentés	10 00	13 00	"	639,600
	Bronze d'aluminium brut, ne contenant pas plus de 20 p.c, d'aluminium	10 00	13 00	"	116,621
	Cuivre doré ou argenté, en masses ou lingots, battu, tiré, laminé ou tissé sur fil ou sur soie	100 00	130 00	"	256,620
	Limailles ou fragments de vieux ouvrages.	En franchise	En franchise	"	12,571,672
222	Plomb :—Minerai, mattes et scories de toutes sortes :—				
	30 p.c. de métal et au-dessous	En franchise	En franchise	"	6,318,574
	Au-dessus de 30 p.c. de métal	1 25	1 50	"	
	Plomb en masses brutes, saumons, barres ou plaques :—				
	Argentifères, contenant 25 grammes ou plus d'argent par 100 kilogr. d'ouvrage en plomb	2 50	3 00	"	15,108,672
	Non argentifères, contenant moins de 25 grammes d'argent par 100 kilogr. :—				
	Provenant d'un pays où les plombs argentifères sont exempts de droits d'exportation	3 50	4 00	"	14,249,507
	D'autres origines	3 50 avec, en sus, le montant des droits d'exportation imposés par ces pays.	4 00 avec, en sus, le montant des droits d'exportation imposés par ces pays.	"	
	Plomb allié d'antimoine en masses	6 50	7 00	"	29,364
	Plomb battu ou laminé	6 50	7 00	"	8,993
	Limailles et fragments de vieux ouvrages.	3 50	4 00	"	219,936
225	Nickel :—Minerai	En franchise	En franchise	"	4,472,835
	Produits de 1re fusion (fonte, mattes ou speiss)	En franchise	En franchise	"	38,823
	Affiné en lingots ou masses brutes	En franchise	En franchise	"	1,007,601
	Pur, battu, laminé ou étiré	10 00	13 00	"	649,470
	Allié au cuivre, avec ou sans zinc, en lingots ou masses brutes	7 50	10 00	"	24,272
	Allié au cuivre, avec ou sans zinc, battu, laminé ou étiré	17 50	23 00	"	1,170,824
227	Antimoine :—				
	Minerai	En franchise.		Minimum.	195,538
	Minerai gris passé au haut fourneau	En franchise.		"	
	Métallique ou régulus	6 00	6 00	"	
238 bis	Extrait de châtaignier et autres sucs tannins végétaux, liquides ou solides	3 00	5 00	"	418,520
282	Produits chimiques non dénommés :— (Le carbure de calcium est compris sous ce numéro.)	Valeur.			

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
	A base d'alcool		Les droits seront établis par le Bureau Consultant des Arts et manufactures d'après la quantité d'alcool entrant dans leur composition : les droits de douane ne devront dans aucun cas être de moins de 5%	"	11,861,976
	Autres		5%	"	
215	Médicaments composés, eaux distillées :—				
	Alcooliques	Même tarif que le cognac 100 kilogrammes.		"	27,870
	Non alcooliques	10 00	12 00	"	
316	Médicaments composés non dénommés :— Valeur.				
	Mentionnés dans une Pharmacopée, officielle, les droits spécifiques devront être fixés par l'Ecole Supérieure de Pharmacie au taux de	15%	20%	"	2,303,300
	Médicaments qui ne sont mentionnés dans aucune Pharmacopée officielle	Prohibés 100 kilogrammes.		"	
318	Amidon proprement dit	18 00	22 00	"	331,794
324	Colles de poisson, de tendons de baleine et autres similaires	40 00	50 00	"	2,438,436
361	Lampes électriques à incandescence :—				
	Avec garnitures	350 00	400 00	"	940,200
	Sans garnitures	700 00	800 00	"	
Ex 363	Fils de chanvre non polis, purs et écrus en échevaux jusqu'à 5,000 mètres de fil simple au kilogramme pour la fabrication des lignes et filets de pêche et des cordages:—				
	2,000 mètres ou moins	16 00	21 00	"	11,215,658
	Plus de 2,000 mètres mais ne dépassant 5,000 mètres	18 00	24 00	"	
Ex 363 bis	Fils de chanvre non polis, tordus, écrus, en échevaux jusqu'à 5,000 mètres de fil simple au kilogramme pour la fabrication des lignes et filets de pêche et des cordages:—				
	2,000 mètres ou moins	20 80	27 00	"	71,199
	Plus de 2,000 mètres mais ne dépassant pas 5,000 mètres	23 40	31 00	"	
Ex 366 bis	Fils de phornium tenax, d'abaca et d'autres végétaux filam. non dénommés, non polis, purs ou mélangés: le phornium, abaca, etc, dominant en poids, pour moissonneuses-lieuses:—				
	Ecrus	10 00	12 50	"	494,820
	Blanchis ou teints	13 00	16 50	"	

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
461	Papier ou carte :—				
	Autres que papier de fantaisie :—				
	Fabriqué à la machine	10 00	13 00	"	6,522,954
	Fabriqué à la forme, ou à la main, importé en feuilles, dont les quatre coins n'ont pas été rognés	12 00	15 00	"	
	Papier de fantaisie :—				
	Blanc ou de couleur, marbré, imitation de l'Inde, gauffré, timbré, taillé	30 00	36 00	Minimum.	
	Papier recouvert d'un métal quelconque, en feuilles ou en poudre	60 00	72 00	"	
462	Carton brut en feuilles, pesant au moins 350 grammes le mètre carré	10 00	13 00	"	136,706
462 bis	Carton moulé, dit papier mâché	9 00	12 00	"	5,186
463	Carton coupé ou façonné pour cartonnages	16 00	19 00	"	59,808
464	Boîtes en carton recouvertes ou non de papier blanc ou de couleur	36 00	45 00	"	728,672
464 bis	Tubes cylindriques et coniques, dit "busettes" pour filer et tisser	20 00	25 00	"	67,746
464 ter	Cartonnages décorés de peintures, reliefs, étoffes, bois, paille tressée et métaux communs	70 00	90 00	"	373.565
Ex 476	Peaux préparées, simplement tannées, lissées ou mégissées, autres que celles de chèvre, de chevreau, de mouton et d'agneau :—				
	Peaux entières	25 00	50 00	"	23,345,353
	Peaux de vache (croupons)	32 00	60 00	"	
	Rognures et épilures	18 00	40 00	"	
478	Semelles, taillées, en cuir battu et lissé et talons	50 00	80 00	"	24,828
479	Tiges de bottes, bottines, bottillons, empeignes, claques (cambrées ou non) et quartiers en veau, vache, cheval, chèvre ou chevreau :—				
	Non vernis	125 00	175 00	"	504,570
	Vernis	175 00	275 00	"	
		Par paire.			
480	Bottes	2 00	2 50	"	10,104,828
481	Bottines pour hommes et pour femmes	1 50	2 50	"	
482	Souliers	75	1 00	"	
		Par 12 paires			
484	Gants :—				
	En agneau ou en veau :—				2,209,116
	Simplement cousus	50	1 00	"	
	A coutures piquées	75	1 50	"	
	En chèvre ou en chevreau :—				
	Simplement cousus	1 00	2 00	"	
	A coutures piquées	1 25	2 50	"	
		100 kilogrammes			
488	Courroies, etc, en cuir pour transmission, tuyaux en cuir, et autres ouvrages en cuir ou en peau pour machines	60 00	100 00	"	1,241,167
490	Malles en bois ou en carton, recouvertes en cuir	60 00	74 00	"	221,580

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
493	Pelleteries :—				
	Préparées ou en morceaux cousus :—				
	Loups marins et loutres de mer ; phoques et bluebacks ; petit-gris et sacs de petit-gris ; hamsters et lapins blancs ; astrakans moirés et frisés, en peaux et en touloupes ; lièvres blancs et sacs de lièvres blancs ; chèvres, en peaux et en nappes ; moutons et mouflons du Caucase, en peaux et en nappes	En franchise	En franchise	"	27,631,968
	Non dénommées spécialement	100 00	100 00	"	
494	Pelleteries ouvrées ou confectionnées :—				
	Communes	160 00	200 00	"	1,451,760
	Belles	500 00	650 00	"	
512	Locomotives et machines à traction :—				
	A voie ordinaire	15 00	20 00	"	4,667,874
	A voie étroite	18 00	24 00	"	
513	Tenders de locomotives :—				
	A voie ordinaire	10 00	15 00	"	847,504
	A voie étroite	12 00	18 00	"	
522	Machines pour l'agriculture (moteurs non compris)	9 00	15 00	"	34,830,599
523	Machines à coudre :—				
	Tables et pièces de transmission	8 00	10 00	Minimum.	17,149,035
	Les machines proprement dites	35 00	50 00	"	
524	Machines dynamo-électriques :—				
	Pesant 1,000 kilogrammes et plus		30 00	"	
	Pesant 5,000 kilogrammes et plus :—				
	Contenant au moins 50% de fonte ou d'acier	13 00		"	
	Contenant moins de 50% de fonte ou d'acier	20 00		"	
	2,000 kilogrammes inclusivement jusqu'à 2,000 kilogrammes exclusivement :—				
	Contenant au moins 50% de fonte ou d'acier	18 00		"	
	Contenant moins de 50% de fonte ou d'acier	20 00		"	6,284,634
	1,000 kilogrammes inclusivement jusqu'à 2,000 kilogrammes exclusivement	20 00		"	
	50 kilogrammes inclusivement jusqu'à 1,000 kilogrammes exclusivement	30 00	45 00	"	
	10 kilogrammes inclusivement jusqu'à 50 kilogrammes exclusivement	80 00	120 00	"	
	Moins de 10 kilogrammes		150 00	"	
	5 kilogrammes inclusivement jusqu'à 10 kilogrammes exclusivement	100 00		"	
	Moins de 5 kilogrammes	110 00		"	
Ex 525	Machines à composer dites linotypes :—				
	Lourdes, pesant plus de 1,000 kilogrammes	10 00	15 00	"	18,266,121
	Moyennes, pesant de 250 à 1,000 kilogrammes	16 00	20 00	"	
	Petites et à précision, pesant moins de 250 kilogrammes	50 00	70 00	"	
Ex 525 bis	Mécanique générale : transmissions, balances, bascules, presses, appareils de levage, appareils non dénommés, actionnés par un moteur mécanique	10 00		"	16,104,920
Ex 526 quater	Bouées à gaz en tôle de fer ou d'acier, de plus d'un millimètre d'épaisseur, non galvanisée ni étamée	8 00	12 00	"	3,181,966

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droits en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
534	Ressorts en acier forgé pour carrosserie, wagons de chemin de fer, et locomotives, non polis	12 00	18 00	"	127,268
536	Induits de machines dynamo-électriques :—				
	1,000 kilogrammes et plus	.....	50 00	"	
	2,000 kilogrammes et plus	25 00	.....	"	
	1,000 kilogrammes inclusivement jusqu'à 2,000 kilogrammes exclusivement	30 00	.....	"	
	200 kilogrammes inclusivement jusqu'à 1,000 kilogrammes exclusivement	40 00	.....		
	50 kilogrammes inclusivement jusqu'à 1,000 kilogrammes exclusivement	.....	100 00	"	4,041,405
	50 kilogrammes inclusivement jusqu'à 200 kilogrammes exclusivement	50 00	.....	"	
	Moins de 50 kilogrammes	.....	150 00	"	
	10 kilogrammes inclusivement jusqu'à 50 kilogrammes exclusivement	80 00	.....	"	
	5 kilogrammes inclusivement jusqu'à 10 kilogrammes exclusivement	100 00	.....	"	
	Moins de 5 kilogrammes	110 00	.....	"	
536 bis	Lampes électriques à arc connues sous le nom de régulateurs	80 00	150 00	"	91,915
537	Outils, emmanchés ou non : —				
	En fer pur	12 00	18 00	"	
	En acier ou en fer fini en acier	22 00	27 00	"	5,161,219
	En cuivre	30 00	35 00	"	
541	Toiles métalliques en fer ou en acier :—				
	En fil de pas plus de 2 millimètres de diamètre	8 00	12 00	"	
	En fil de plus de 1 millimètre et jusqu'à 2 millimètres de diamètre	11 00	16 00	"	91,782
	En fil de 5-10 de millimètre jusqu'à 1 millimètre de diamètre	13 00	20 00	"	
	En fil de moins de 5-10 de millimètre de diamètre	21 00	30 00	"	
542	Toiles métalliques en cuivre ou en laiton :—				
	Ordinaires	20 00	30 00	"	
	Pour machines à papier : —				480,972
	Pesant plus de 500 grammes au mètre carré	40 00	60 00	"	
552	Coussinets de chemin de fer, plaques ou autres pièces coulées à découvert	2 50	3 00	"	
554	Fonte mécanique ou d'ornement :—				
	Pesant plus de 50 kilogrammes chacune	4 00	6 00	Minimum.	
	Pesant de 5 à 50 kilogrammes chacune	5 00	7 00	"	2,019,772
	Pesant moins de 5 kilogrammes chacune	6 00	8 00	"	
557	Objets bruts en fonte malléable, en fer forgé on en acier fondu :—				
	Pesant plus de 3 kilogrammes	8 00	12 00	"	
	Pesant de 1 à 3 kilogrammes	15 00	20 00	"	1,123,747
	Pesant un kilogramme ou moins	18 00	25 00	"	
558 ter	Ferrures de voitures et spécialement celles rentrant dans la construction du matériel roulant des chemins de fer	10 00	15 00	"	1,574,209
565	Pointes en fil de fer ou d'acier, fabriquées à la mécanique, qu'elles soient ou non étamées, zinguées ou coaltérées :—				
	Plus de 2 millimètres de diamètre	8 00	15 00	"	
	Plus de 1 millimètre et jusqu'à 2 millimètres de diamètre	11 00	20 00	"	7,991
	Un millimètre de diamètre ou moins	24 00	35 00	"	

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droit en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
567	Tubes en fer ou en acier, non soudés :—				
	D'un diamètre intérieur de :—				
	9 millimètres et plus..	9 00	12 00	"	126,595
	Moins de 9 millimètres	14 00	21 00	"	
	Tubes en fer ou en acier soudés :—				
	Bouts soudés, d'un diamètre de :—				
	9 millimètres et plus	10 00	13 00	"	317,581
	Moins de 9 millimètres	18 00	24 00	"	
	A soudures plates, ou doublés	18 00	24 00	"	
	Raccords de toute espèce	18 00	24 00	"	631,034
	Tubes en fer et en acier emboutis ou sans soudure :—				
	D'un diamètre intérieur de 10 millimètres ou plus :—				
	Acier, mou	40 00	50 00	"	666,833
	Acier, fondu ou trempé	80 00	100 00	"	
	En acier mou, fondu ou trempé, d'un diamètre intérieur de :—				
	De 9 à 5 millimètres	200 00	225 00	"	
	De 5 à 2 millimètres	450 00	550 00	"	
	2 millimètres et moins	4,000 00	5,000 00	"	
576	Tuyaux et tous autres ouvrages en plomb.	6 50	8 00	"	284,117
576 bis	Accumulateurs électriques	16 50	21 00	"	158,894
579	Ouvrages en nickel allié au cuivre ou au zinc (maillechort) ou en métaux nickelés	100 00	150 00	"	5,253,402
590	Meubles en bois courbé, montés ou non :—				
	Vernis	18 00	28 00	"	2,944,982
	Non vernis	12 00	16 00	"	
591	Meubles autres qu'en bois courbé :—				
	Sièges :—				
	Sans sculpture, ni marqueterie, ni ornements de cuivre, dorure ou laque :—				
	En bois commun	9 00	11 00	"	1,512,876
	En bois d'ébénisterie	14 00	20 00	"	
	Sièges sculptés ou marquetés, ou ornés cuivre, dorés ou laqués, de toute espèce de bois	20 00	30 00	"	
592	Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges, plaqués de toute espèce de bois :—				
	Ni sculptés ni marquetés, ni ornés de cuivre, ni dorés ni laqués	15 00	19 00	"	
	Sculptés, marquetés, ornés de cuivre, dorés ou laqués, de toute espèce de bois	30 00	35 00	"	
592 bis	Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges massifs :—				
	En bois commun	5 00	6 00	"	5,189,846
	En bois d'ébénisterie :—				
	Avec ou sans moulures, mais ni sculptés ni marquetés, ni ornés de cuivre, ni dorés ni laqués	10 00	13 00		
	Sculptés, marquetés, ornés de cuivre, dorés ou laqués	20 00	30 00	"	
		Valeur.			
593	Meubles garnis et recouverts de toute espèce	15 p.c.	20 p.c.	"	
		Avec, en sus, les droits d'après la catégorie.			
597	Bois de charpente et de charronnage façonnés :—	100 kilogrammes.			
	En bois dur	2 50	3 50	Minimum.	280,372
	En bois tendre	2 00	3 00	"	

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droit en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
600	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés, planches, frises ou lames de parquet rabotées, rainées et (ou) bouvetées :—				
	En chêne ou autre bois dur	5 00	6 00	"	425,086
	En sapin ou autre bois tendre	3 50	5 00	"	
601	Portes, fenêtres, lambris et autres pièces de menuiserie assemblées ou non :—				
	En bois dur	20 00	25 00	"	74,192
	En bois tendre	12 50	15 00	"	
602	Boissellerie :—				
	Boîtes en bois blanc, bois à brosses et petits manches d'outils ayant moins de 10 centimètres de longueur	20 00	40 00	"	18,332
	Bobines pour filage et tissage, tubes, brochettes, biots, épeulots, canettes, busettes :—				
	D'une longueur ne dépassant pas 10 centimètres	30 00	50 00	"	204,848
	Plus de 10 centimètres de longueur	10 00	15 00	"	
	Petites bobines à dévider pour fil à coudre, en bois commun, ni verni ni teinté	7 50	10 00	"	504,855
	Autres objets :				
	Non vernis	7 50	10 00	"	365.834
	Vernis	12 00	16 00	"	
602 bis.	Ouvrages de tournerie, non vernis	15 00	25 00	"	671,606
602 ter.	Ouvrages de tournerie, vernis	20 00	30 00	"	
603	Bois équarris pour navettes, pesant moins de 500 grammes	20 00	30 00	"	145,368
603 bis.	Navettes pour tissage de toute sorte, finies ou non finies	60 00	100 00	"	
603 ter.	Autres ouvrages en bois	12 50	15 00	"	598,097
		chacun.			
	Pianos :—				
Ex 604	Pianos droits	50 00	60 00	"	618,500
	Pianos à queue	75 00	85 00	"	
	Orgues, harmoniums, instruments à anches libres métalliques, à un ou plusieurs jeux, pesant (l'emballage compris): —				
	Moins de 30 kilogrammes	10 13	13 00	"	52,2000
	30 kilogrammes mais moins de 50	20 00	26 00	"	
	50 " " de 100	40 00	52 00	"	
	100 " " de 150	70 00	91 00	"	
	150 " " de 170	100 00	130 30	"	
	170 " " de 200	150 00	195 00	"	
	200 " " de 300	200 00	260 00	"	
	300 kilogrammes et plus	250 00	325 00	"	
		100 kilogrammes.			
	Orgues d'églises, complètes et parties détachées, emballage compris	45 00	60 00	"	20,672

PRODUITS canadiens jouissant de l'avantage du tarif minimum—*Suite.*

N° du tarif français.	Article.	Tarif minimum français.	Tarif général français.	Droit en vertu du traité.	Montant total des marchandises importées par la France. — Valeur.
		Fr. c.	Fr. c.		Fr.
Ex 605	Accessoires et parties détachées des instruments de musique ci-dessus dénommés (Ex 604) :—	Chacun.			
	Pédaliers	40 00	52 00	"	4,560
	Parties détachées d'orgues à tuyaux, à anches, et d'harmoniums	100 kilogrammes. 35 00	45 00	"	
	Tuyaux de montre pour orgues :—				
	En étain	30 00	40 00	"	
	D'autre composition	20 00	25 00	"	
	Toutes autres parties non spécialement dénommées	Droits sur les articles en bois, en métal, etc., selon la substance dont ils sont fabriqués.			
Ex 614	Voitures pour voies non ferrées :—	100 kilogrammes.			
	Carrosserie proprement dite :—				
	Voitures pesant 125 kilogrammes ou plus	50 00	60 00	Minimum.	1,231,140
	" moins de 125 kilogrammes	120 00	150 00	"	
	Vélocipèdes et parties de vélocipèdes	220 00	250 00	"	
	Voitures de commerce, d'agriculture et de roulage :—				
	Suspendues sur des ressorts	12 00	15 05	"	446,721
	Non suspendues sur des ressorts	6 00	8 00	"	
	Voitures de tramways :—				
	A voie ordinaire	16 00	20 00	"	714,236
	A voie étroite	20 00	25 00	"	
	Caisses ou parties de caisses de voitures pour tramways	20 00	20 00	"	31,319
		Par tonneau (tonnage français).			
Ex 615	Bâtiments de mer en bois	2 00	5 00	"	345,930
Ex 615	Coques de bâtiments de mer en bois	2 00	5 00	"	2,300
Ex 616	Bateaux de rivière, de toutes dimensions, en bois	10 00	12 00	"	67,080
620	Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha :—	100 kilogrammes.			
	Feuilles de caoutchouc pur, non vulcanisé, et fils de caoutchouc vulcanisé	40 00	60 00	"	6,657,540
	En tissus élastiques	200 00	250 00	"	1,939,215
	Caoutchouc appliqué sur tissus	200 00	250 00	"	362,912
	Tissus spéciaux ou caoutchouc pour cardes, sans les dents	70 00	90 00	"	225,217
	Vêtements en caoutchouc, confectionnés	250 00	300 00	"	753,840
	Bottes et bottines, doublées en feutre, laine ou autres étoffes mélangées de laine	100 00	150 00	"	3,050,768
	Bottes et bottines doublées en étoffes de coton, de chanvre ou de toile	80 00	120 00	"	
	Courroies, tuyaux, valves et autres ouvrages en caoutchouc ou gutta-percha, pur ou mélangé, flexible ou dur, combiné ou non avec d'autres tissus ou autres matières	70 00	90 00	"	11,860,569
620 bis	Ouvrages en amiante, filé, feutré, tissé ou moulé, avec ou sans mélange de matières textiles ou minérales	50 00	70 00	"	577,297
620 ter	Mica en feuilles ou en plaques ; objets en mica ; micanite et agglomérés de mica ; papiers et toiles micacés	35 00	70 00	"	10,249,280
Ex 646	Machines à écrire, sans parties nickelées	60 00	75 00	"	

TABLEAU B

PRODUITS FRANÇAIS BÉNÉFICIANT DU TARIF INTERMÉDIAIRE CANADIEN.

TARIF PRÉFÉRENTIEL BRITANNIQUE, TARIF INTERMÉDIAIRE ET TARIF GÉNÉRAL DANS CHAQUE CAS, AINSI QUE LE TARIF EN VERTU DU TRAITÉ.

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
8	Viandes en boîtes, volaille et gibier, extraits de viande et fluid beef non médicamentés, et potages de toute esp..	17½ p. c.	25 p. c.	27½ p. c.	Interméd.
17	Fromage, par livre	2 cents.	3 cents.	3 cents.	Interméd.
23	Préparations de cacao ou de chocolat non dénommées..	22½ p. c.	32½ p. c.	35 p. c.	Interméd.
67	Macaroni et vermicelle, par 100 livres....	75 cents.	$1.00	$1.25	Interméd
72	Graines pour jardins et champs et autres graines pour l'agriculture ou autres usages, non dénommées, graines de tournesol, d'alpiste (des Canaries), de chanvre et de millet, en paquets de plus d'une livre chacun....	5 p. c.	10 p. c.	10 p. c.	Interméd.
78	Plantes de fleuristes, savoir : palmes, fougères, caoutchouc (Ficus), glaïeuls, balisiers, dahlias et pivoines	15 p. c.	22½ p. c.	15 p. c.	Interméd.
81	Arbres, savoir : pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers de toutes espèces, et petits pêchers connus sous le nom de "June Buds." chac.	2 cents.	2½ cents.	3 cents.	Interméd.
82	Vignes, groseillers à maquereau, framboisiers, groseillers à grappes et rosiers ; plantes fruitières non dénommées ; arbres, plantes et arbrisseaux non dénommés, communément appelés plants de pépinières....	12½ p. c.	17½ p. c.	20 p. c.	Interméd.
Ex. 86	Tomates et maïs cuits, en boîtes de ferblanc ou autres emballages hermétiques, non dénommés, y compris le poids des boîtes ou de l'emballage, par livre	1 cent.	1½ cent.	1½ cent.	Interméd.
88	Cornichons, sauces et catsups.....	25 p. c.	32½ p. c.	35 p. c.	Interméd.
94	Dattes et figues sèches, par 100 livres.....	40 cents.	54 cents.	62½ cents.	Interméd.
99	Pruneaux et prunes séchés, avec noyaux ; raisins secs et raisins de Corinthe, p. liv.	½ cent.	⅔ cent.	1 cent.	Interméd.
105	Fruits en boîtes de ferblanc ou autres emballages hermétiquement fermés, non dénommés, y compris le poids de la boîte ou autre emballage, par livre.....	1½ cent.	2 cents.	2¼ cents.	Interméd.
109	Amandes douces, grosses noix (walnuts), noix du Brésil, "pécanes," et pistaches de terre décortiquées, non dénommées, par livre	1⅔ cent.	2 cents.	3 cents.	Interméd.
112	Noix de toutes sortes, non dénom., p. liv.	1¾ cent.	2 cents.	3 cents.	Interméd.
114	Noix sans coque, " " .	3 cents.	3½ cents.	4 cents.	Interméd.
Ex. 120	Anchois, sardines, sprats et autre poisson, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de ferblanc, le poids de la boîte devant être compris dans la computation des droits :—				
	(*a*) Quand la boîte pèse plus de 20 onces et n'excède pas 36 onces.....	3½ cents.	5 cents.	6 cents.	Interméd.
	(*b*) Quand la boîte pèse plus de 12 onces et n'excède pas 20 onces.....	2½ cents.	4 cents.	4½ cents.	Interméd.
	(*c*) Quand la boîte pèse 8 onces ou moins	1¼ cent.	2 cents.	2½ cents.	Interméd.

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tatif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
121	Poisson conservé dans l'huile, non dénom.	20 p. c.	30 p. c.	35 p. c.	Interméd.
144	Sucre candi et confiseries de toute espéce, y compris les gommes sucrées, les écorcee candies, le maïs crevé, les fruits candis, noix candies, poudres aromatiques (flavoring powders), poudres à custard, poudres à gelée, sucreries, pains sucrés, gâteaux, pâtés, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre.....	22½ p. c.	32½ p. c.	35 p. c.	Interméd.
152	Jus de limon et autres sirops et jus de fruits non dénommés.....	15 p. c.	17½ p. c.	20 p. c.	Interméd
156	Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyle ou esprit-de-vin, non dénommés, genièvre (gin) de toute espèce, non dénommé ; rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques non dénommées ; alcool amylique (fusil oil) ou toute substance connue sous le nom d'esprit ou d'huile de pommes de terre ; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pioxilique ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou d'esprits méthylés, absinthe, arrack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eaux-de-vie, non dénommés ; cordiaux et liqueurs de toute espèce non denommés ; suc d'agave fermenté (mescal), pulque, extrait de punch au rhum (rum schrub), genièvre de Hollande (schiedam) et autres schnapps ; tafia, angostura et amers ou breuvages alcooliques similaires, et vins non dénommés contenant plus de 40 p. c. d'esprit de preuve, par gallon de la force de preuve.	$2.40	$2.40	$2.40	Interméd.
	Il est aussi spécifié cependant, quant à tous les articles mentionnés ci-haut quand ils ont une force moindre que la force de preuve, qu'aucune réduction ou remise ne sera faite, dans leur computation pour les fins de paiement des droits, au-dessous de la force de 15 p. c. au-dessous de la preuve.				Interméd.
	Il est aussi spécifié que, quand les articles mentionnés ci-haut sont d'une force plus grande que la force de preuve, leur computation et le montant de droits à payer seront augmentés en proportion de la force supérieure à la force de preuve.				
	Il est de plus spécifié que les bouteilles, flacons et emballages de genièvre (gin) rhum, whiskey et eaux-de-vie de toute sorte et imitations d'eaux-de-vie, seront supposés contenir les quantités suivantes (sujettes aux dispositions relatives à l'addition et à la réduction en rapport avec le degré de force), savoir :—				
	Les bouteilles, flacons et emballages contenant pas plus de trois-quarts de gallon à la douzaine, comme contenant trois-quarts de gallon à la douzaine ;				

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
	Les bouteilles, flacons et emballages contenant plus de trois-quarts de gallon, mais pas plus d'un gallon, à la douzaine, comme contenant un gall. à la douzaine ; Les bouteilles, flacons et emballages contenant plus d'un gallon, mais pas plus d'un gallon et demi à la douzaine, comme contenant un gallon et demi à la douz. ; Les bouteilles, flacons et emballages contenant plus d'un gallon et demi mais pas plus de deux gall. à la douzaine, comme contenant deux gallons à la douzaine ; Les bouteilles, flacons et emballages contenant plus de deux gall. mais pas plus de deux gall. et quatre cinquièmes à la douzaine, comme contenant deux gall. et quatre cinquièmes à la douzaine ; Les bouteilles, flacons et emballages contenant plus de deux gall. et quatre cinquièmes, mais pas plus de trois gal. à la douzaine, comme contenant trois gall. à la douzaine ; Les bouteilles, flacons et emballages contenant plus de trois gall. mais pas plus de trois gall. et un cinquième à la douzaine, comme contenant trois gall. et un cinquième à la douzaine. Il est de plus spécifié que des bouteilles ou flacons de liqueurs pour des fins spéciales, tels qu'échantillons qui ne doivent pas être vendus au commerce, peuvent être entrés, pour le paiement des droits, à leur mesure réelle, en vertu des règlements faits par le ministre des Douanes.				
159	Spiritueux et eaux spiritueuses de toute espèce, mélangés avec ou plusieurs ingrédients et connus ou désignés sous le nom de calmants, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments ou essences de fruits éthérées et spiritueuses, non dénommés, par gallon.....	$2.40	$2.40	$2.40	Intermédiaire.
	et	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	
160	Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, (eau de laurier (bay rum), eaux de Cologne et de Lavande, lotions pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques :—				
	(*a*) En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun.....	50 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	Intermédiaire.
	(*b*) En bouteilles, flacons ou auttes emballages contenant plus de quatre onces chacun.....	$2.40	$2.40	$2.40	Intermédiaire.
	et	40 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	
162	Vins médicinaux ou combinés avec des médicaments, y compris le vermouth ou le vin de gingembre, ne titrant pas plus de quarante pour cent d'esprit de preuve.	50 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	Intermédiaire.
180	Photographies, chromos, chromotypes, artotypes, oléographies, peintures, dessins, tableaux, reproductions par décalcomanie de toute espèce, gravures ou estampes ou leurs épreuves, et œuvres d'art semblables non dénommées ; impressions sur fond bleu, plans d'architecture, cartes géographiques, non dénommés...	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Intermédiaire.

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
213	Acides acétiques et pyroliqueux, non dénommés, et vinaigre :—par gallon d'une force quelconque ne dépassant pas la force de preuve	10 cents.	12½ cents.	15 cents.	Interméd.
	—et de plus, pour chaque degré de preuve au-dessus de la force de preuve	1½ cents.	1¾ cents.	2 cents.	Interméd.
	Il est spécifié que la force de preuve sera égale à six pour cent de l'acide absolu, et sera déterminée de la façon prescrite par le gouverneur en conseil.				
Ex 220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et dits "proprietary," les teintures, pilules, poudres, tablettes et trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, calmants, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, non dénommés :—				
	(*a*) à l'état sec	20 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	Interméd.
	(Ex *b*) autres contenant de l'alcool	50 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	Interméd.
	Il est stipulé que les drogues, pâte à pilules, et les préparations ne comprenant pas les pilules ou emplâtres médicinaux reconnus comme officinales par la Pharmacopée anglaise ou celle des Etats-Unis, ne seront pas censées couvertes par ce numéro ;				
	Il est aussi spécifié que tout article, dans ce numéro, contenant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve, sera sujet aux droits suivants : par gallon	$2.40	$2.40	$2.40	Interméd.
	et	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	Interméd.
228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral et savon non dénommé	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	Interméd.
230	Savon de Marseille (*Castile soap*), par liv.	1 cent.	1 cent.	2 cents.	Interméd.
232	Colle forte, liquide, en poudre ou en feuilles, et mucilage, gélatine, caséine, pâte adhésive et colle de poisson	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	Interméd.
233	Pommades, parfums de fleurs ou parfums français, conservés dans des graisses ou des huiles dans le but de retenir le parfum des fleurs qui ne peuvent supporter la distillation, importées en boîtes de fer-blanc d'au moins dix livres chacune.	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	Interméd.
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcoliques pour la toilette, savoir :—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées non dénommées, pour la chevelure, la bouche ou la peau	25 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	Interméd.
236	Pansements antiseptiques, tels que cotons absorbants, ouate, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gaze et filasse, préparés pour pansements chirurgicaux, médicamentés ou non ; ceintures et bandages chirurgicaux, pessaires et suspensoirs de toutes sorte	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	Interméd.
237	Celluloïd, moulé en forme pour manche de couteaux et de fourchettes, mais non foré ou autrement ouvré ; balles et cylindres de celluloïd moulé, revêtus d'étain ou non, mais ni finis ni autrement ouvrés ; et ébauches d'abat-jour en celluloïd pour lampes et ébauches de peignes	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	Interméd.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif différentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
256	Encre d'imprimerie	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	Interméd.
257	Encre à écrire	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interméd.
264	Huiles essentielles non dénommées	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	Interméd.
287	Articles de table en porcelaine, en porcelaine blanche dure (*white granite ware*) ou en faïence feldspathique (*iron stone work*)	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
290	Ciment, ciment de Portland et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, en barils, sacs ou barriques, le poids de l'emballage devant être compris dans le poids pour les fins de douane..par 100 liv.	8 cents.	11 cents.	12½ cents.	Interméd.
316	Charbons et pointes de charbon de toute espèce, non dénommés, pour l'éclairage électrique	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	Interméd.
318	Verre à vitres commun et incolore	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	Interméd.
320	Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'excédant pas sept pieds carrés chacun, non dénommés	7½ p.c.	10 p.c.	10 p.c.	Interméd.
321	Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux excédant sept pieds carrés chacun, et n'excédant pas vingt-cinq pieds carrés chacun, non dénommés	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	Interméd.
323	Verre étamé, biseauté ou non et encadré ou non	22½ p.c.	36 p.c.	35 p.c.	Interméd.
326a	Articles en verre autres que les glaces et le verre en feuilles, destinés à être taillés ou montés, et verrerie, non dénommés	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.	Interméd.
339	Articles en plomb, non dénommés	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
352	Clous, broquettes, rivets et découpures ou rondelles en laiton ou en cuivre ; cloches et gongs, non dénommés, et articles en laiton ou en cuivre, non dénommés	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
354	Articles en aluminium, non dénommés	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interméd.
361	Or, argent et aluminium en feuilles ; clinquant ou métal dit schlag en feuilles ; poudres dites *brocade* et *bronze*	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	Interméd.
362	Articles consistant, entièrement ou partiellement, en argent sterling ou autre argenterie, nickelée, ou dorée par des procédés électriques, non dénommée ; articles en os et en argent, non dénommés	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	Interméd.
366	Ressorts et mouvements de montres et leurs parties, finis ou non finis, y compris les remontoirs et leurs gaines	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	Interméd.
368	Horloges, montres, enregistreurs de l'heure, clefs d'horloges et de montres, caisses d'horloges et mouvements d'horloges	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
418	Toile ou treillage en fil de laiton ou de cuivre	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interméd.
419	Aiguilles de toute matière et de toute sorte, et épingles fabriquées avec toute espèce de fil métallique, non dénommées	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
420	Boucles et fermoirs en fer, en acier, laiton ou cuivre de toute sorte, non dénommés (autres que de la bijouterie)	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
426	Couteaux et fourchettes et toute autre coutellerie en acier, plaqué ou non, non dénommés	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
438	Locomotives et voitures automotrices pour chemins de fer et tramways ; et automobiles et véhicules automoteurs de toute espèce	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	Interméd.
Ex 453	Appareils pour téléphones et télégraphes, batteries électriques galvaniques, mo-				

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
	teurs électriques, dynamos, générateurs, douilles, isolateurs de toute sorte ; appareils électriques non dénommés ; et parties intégrantes, en fer ou en acier, des appareils et machines ci-dessus mentionnés	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	Interméd.
454	Articles fabriqués ou marchandises en fer ou en acier, ou dans lesquels le fer et (ou l'un ou l'autre) forment les éléments constitutifs dont la valeur est la principale, non dénommés	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
506	Articles en bois, non dénommés	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interméd.
512	Cadres pour tableaux et photographies, de quelque matière qu'ils soient	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
519	Meubles en bois, en fer ou autre matière, d'appartement, de bureau, de cabinet ou de magasin, finis ou en parties séparées : châssis, portes et fenêtres garnis de toile métallique ; compteurs de caisse mécaniques ; galeries et fenêtres et tringles de fenêtres de toute sorte ; matelas en crin, sommiers élastiques et autres, châssis à étendre les rideaux, ressorts à meubles et balais roulants	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	Interméd.
526	Dentelle et broderie de couleur blanche ou crême, en coton ou en lin	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	Interméd.
536	Fil de coton ou de lin, non dénommé ; fil pour travaux au crochet et tricotage	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interméd.
563	Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, draps italiens, alpacas, draps d'Orléans, cachemires, henriettas, serges, étamines à pavillons, tissus pour vêtements de religieuses, bengalines, tissus à côtes ou croisés, et tissus similaires, unis ou façonnés au métier Jacquard, composés en tout ou en partie de laine, de laine peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux similaires, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, importés écrus ou non finis, pour être teints ou finis au Canada, sous le régime des règlements établis par le ministre des Douanes.	16 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interméd.
567	Tissus, articles, vêtements et confections, composés totalement ou partiellement de laine, de laine peignée, de poil de chèvre ou d'autres animaux similaires, non dénommés ; draps, tissus dits doeskins, casimirs, tweeds, étoffes à habits et à pardessus, et draps feutres, non dénommés.	30 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	Interm.
570	Paillassons de portes ou de voitures, autres qu'en métal, non dénommés	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"
371	Tapis, paillassons et nattes en fibre de coco, en paille, en chanvre ou en jute ; doublures de tapis et cousinets d'escaliers, non dénommés	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	"
573a	Vêtements sacerdotaux de toute sorte	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	"
574	Tulle-bobin, uni, en pièce	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	"
Ex 575	Soutaches, non dénommés ; franges, non dénommées ; cordons, élastiques, glands ; mouchoirs de toute sorte ; dessus d'oreillers et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis ; corsets de toute sorte ; linge en toile ou en coton, non dénommé	25 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	"
580	Crêpes noirs	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	"

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
Ex 581	Velours autres que de soie pure, velvantines, et tissus en peluche	17½ p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
597	Pianos, orgues et instruments de musique de toute sorte, non dénommés ; phonographes ; graphophones, gramaphones, et parties finies de ces instruments, y compris les plaques et cylindres ; et pianos et orgues mécaniques	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
598	Instruments de musique en cuivre ; parties détachées de pianos et d'orgues, et cornemuses	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	"
603	Peaux à fourrures, préparées en tout ou en partie, non dénommées	10 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	"
604	Cuir dongola, de Cordoue, de veau, de mouton, d'agneau, de chevreau ou de chèvre, de kangarou, d'alligator, et tout cuir préparé, ciré, glacé, ou dont la préparation a dépassé le tannage, non dénommé ; cuir à harnais et peaux de chamois	12½ p.c.	15 p.c.	17½ p.c.	"
611a	Bottes, bottines, souliers, pantouffes et fausses semelles (insoles) de toute matière, non dénommés	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
618	Colle en caoutchouc et tous articles en caoutchouc et de gutta-percha, non dénommés	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	"
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, portemanteaux, sacs à outils et paniers de toute sorte, non dénommés	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
623	Boîtes d'instruments de musique, et coffrets ou boîtes de fantaisie de toute sorte, serviettes et secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles, portefeuilles à hameçon et leurs parties	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"
624	Ornements en rassades, et ornements en albâtre, fluorine, ambre, terre cuite ou composition ; éventails, poupées et jouets de toute sorte ; statues et statuettes de tous matériaux	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
627	Gants et mitaines de toute sorte	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"
628	Bretelles et parties achevées de bretelles	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"
630	Lacets de chaussures, de chemisettes et de corsets de toutes matières	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
633	Plumes (feathers) dans leur état naturel	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	"
634	Plumes et articles en plumes non dénommés ; plumes, fruits, grains, feuilles et fleurs artificiels, propres à garnir les chapeaux	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	"
637	Agrafes de corsets, buscs, ébauches et larmes d'acier, et fils métalliques à corsets, couverts, coupés de longueur, et garnis ou non au bout ; roseau, rotin et corne, sous gaine	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"
647	Bijoux de toute matière pour parure, non dénommés	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"
648	Pierres précieuses et leurs imitations, non montées ou sorties ; et perles et leurs imitations, percées, fendues, enfilées ou non, mais non serties ou montées	7½ p.c.	10 p.c.	10 p.c.	"
651	Boutons de toute sorte, recouverts ou non, non dénommés, y compris les boutons d'identité et boutons de manchettes ou de faux-cols	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	"

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
652	Peignes de parure et de toilette, y compris les peignes pour crinières de chevaux, de toute sorte	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	"
653	Bourses de toute sorte	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	"
655	Crayons de mine, plumes, porte-plumes, et règles de toute sorte	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	"
656	Pipes à fumer de toute espèce, montures de pipes, étuis à cigares et à cigarettes, et portes-cigares et portes-cigarettes et leurs étuis, nécessaires de fumeurs et leurs étuis, et blagues à tabac	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	"
657	Lanternes magiques et leurs vues, instruments de physique, de photographie, de mathématique, et d'optique, non dénommés ; cyclomètres et pédomètres, et mesures à ruban de toute matière	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	Interm.
710	Les emballages, intérieurs et extérieurs, servant à couvrir ou contenir des produits importés dans les dits emballages, seront soumis aux règlements suivants, savoir :—				
	(*a*) Emballages ordinaires, contenant seulement des marchandises admises en franchise ; emballages ordinaires, excepté les réceptacles capables de contenir des liquides, contenant seulement des marchandises sujettes à un droit spécifique, non dénommés				
	(*b*) Emballages ordinaires contenant des marchandises sujettes à un droit ad valorem, quand ils ne sont pas compris, dans la feuille d'expédition, dans la valeur des marchandises qu'ils contiennent	En franchise	chise	En franchise	"
	(*c*) Il est spécifié que les emballages ordinaires contenant des marchandises sujettes à un droit ad valorem ; s'ils sont compris, dans la feuille d'expédition, dans la valeur des marchandises qu'ils contiennent, et ne sont pas chargés séparément sur la feuille d'expédition, devront être soumis au même taux de droits ad valorem que les marchandises qu'ils contiennent, et peuvent être combinés avec les marchandises, pour les fins d'évaluation et de paiement des droits, à leur entrée en douane				
	(*d*) Il est de plus spécifié que les réceptacles capables de contenir des liquides, seront soumis aux taux de droits qui seraient imposés si ces réceptacles étaient importés séparément, excepté quand les emballages et les marchandises qu'ils contiennent sont évalués ensemble dans le tableau du tarif				
	(*e*) Il est de plus spécifié que les emballages ordinaires destinés à d'autre usage que le transport *bona fide* des marchandises qu'ils contiennent, seront soumis aux taux de droits qui seraient imposés si ces emballages étaient importés séparément				
	(*f*) Il est aussi spécifié que le mot "emballages", dans ce paragraphe, comprendra les boîtes d'emballage, caisses,				

DOC. PARLEMENTAIRE No 10b

PRODUITS français bénéficiant du tarif intermédiaire canadien—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
	tonneaux, cartons, enveloppes, sacs, toile d'emballage, corde, ficelle, paille ou autres articles employés pour couvrir ou retenir les marchandises contenues dans ces emballages, et la main-d'œuvre et le prix chargé pour l'emballage de ces marchandises, conformément aux règlements prescrits par le ministre des douanes..				
711	Tous les produits non énumérés dans le présent tableau (1) comme étant soumis à quelque autre taux de droits ni autrement déclarés admis en franchise, et n'étant pas des marchandises dont l'importation est prohibée par la loi (2).....	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	"
	Il est stipulé que des droits ne seront pas censés imposés par ce numéro sur des marchandises imposables mentionnées comme " non dénommées ", dans un numéro quelconque de ce tarif.....				
	Il est de plus stipulé que, quand la matière intégrante ayant la plus grande valeur, dans un article non énuméré, est une matière imposable énumérée dans ce tableau comme étant sujette à un droit plus élevé que celui pécifié dans ce numéro du tarif, cet article non énuméré sera sujet au droit le plus élevé qui serait imposable s'il était composé entièrement de la matière intégrante ayant la plus grande valeur, la dite "matière intégrante ayant la plus grande valeur" étant la matière intégrante qui dépasse en valeur n'importe qu'elle autre matière intégrante dans l'état dans lequel elle se trouve dans l'article.				
	(1) Les mots "présent tableau" se réfèrent au tarif douanier du Canada actuellement en vigueur.				
	(2) Sont compris sous ce numéro notamment les eaux minérales en bouteilles, les drogues et les préparations reconnues comme officinales par le Codex français.				

TABLEAU C.

PRODUITS FRANÇAIS JOUISSANT D'UN TARIF CANADIEN SPÉCIAL.

TARIF PRÉFÉRENTIEL BRITANNIQUE, TARIF INTERMÉDIAIRE ET TARIF GÉNÉRAL DANS CHAQUE CAS, AINSI QUE LE TARIF EN VERTU DU TRAITÉ.

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
Ex 86	Légumes autres que tomates, y compris haricots cuits en boîtes de fer-blanc ou autres emballages hermétiques non dénommés ; y compris le poids des boîtes ou autres emballages .....par livre	1 cent.	1¼ cent.	1½ cent.	1 cent.
Ex 120	Anchois, sardines, sprats et autre poisson, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc, y compris le poids de la boîte de fer-blanc :—				
	(*e*) quand la boîte pèse plus de huit onces et n'excède pas douze onces..par boîte.	2 cents.	3 cents.	3½ cents.	2 cents.
Ex 163	Vins de raisin frais de toute espèce, non mousseux, importés en barils ou en bouteilles :—				
	(*a*) titrant 20 p. 100 d'esprit de preuve (1) le gallon	25 cents.	25 cents.	25 cents.	15 cents.*
	et	.....	.....	30 p.c.	
	(*b*) titrant plus de 20 p. 100 et pas plus de 23 p. 100 d'esprit de preuve (2) le gallon	25 cents.	25 cents.	25 cents.	20 cents.*
	et	.....	.....	30 p.c.	
	(*c*) titrant plus de 23 p. 100 et pas plus de 26 p. 100 d'esprit de preuve..le gallon	25 cents.	25 cents.	25 cents.	25 cents.
	et	.....	.....	30 p.c.	
	Et de plus pour chaque degré au-dessus de 26 p. 100 d'esprit de preuve jusqu'à ce que la force atteigne 40 p. 100 d'esprit de preuve	3 cents.	3 cents.	3 cents.	3 cents.
	Il est spécifié que six bouteilles d'une pinte (quart) (3) ou douze bouteilles d'une chopine (pint) (4) sont censées contenir un gallon pour les fins de droits de douane en vertu du présent numéro.				
	(1) Soit 11° 6 à l'alcoomètre centésimal.				
	(2) Soit 13° 3 à l'alcoomètre centésimal.				
	(3) C'est-à-dire 0 litre 946.				
	(4) C'est-à-dire 0 litre 473.				
Ex 165	Champagne et tous autres vins mousseux en bouteilles contenant :—				
	(*a*) pas plus d'une pinte mais plus d'une chopine (ancienne mesure à vin), la douzaine de bouteilles	$3.30	$3.30	$3.30	$3.30
	et	.....	.....	30 p.c.	
	(*b*) pas plus d'une chopine mais plus d'une demi-chopine (ancienne mesure à vin), la douzaine de bouteilles.	$1.65	$1.65	$1.65	$1.65
	et	.....	.....	30 p.c.	

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

PRODUITS français jouissant du tarif canadien spécial—*Suite.*

Numéro du tarif canadien.	Article.	Tarif préférentiel britannique.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.	Droits en vertu du traité.
	(*c*) une demi-chopine ou moins, la douzaine de bouteilles	82 cents.	82 cents.	82 cents.	82 cents.
	et	.....	.....	30 p.c.	
	(*d*) plus d'une pinte (ancienne mesure à vin) .....le gallon	$1.50	$1.50	$1.50	$1.59
	et	.....	.....	30 p.c.	
Ex 169	Livres, savoir :—Romans, contes, fables ou ouvrages littéraires d'un caractère analogue, non reliés, brochés ou en feuilles détachées, en langue française, non compris les éditions annuelles dites de Noël ou autres publications connues généralement sous le nom de livres pour l'enfance.....	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.
Ex 171	Livres, imprimés, publications périodiques et pamphlets, et leurs parties, non dénommés, en langue française, non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écrire et les albums à dessin	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	5 p.c.
Ex 220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles sont composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et dits "proprietary", les teintures, pilules, poudres, tablettes et trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, non dénommés :—				
	(Ex *b*) Tous autres qu'à l'état sec et ne contenant pas d'alcool	50 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	25 p.c.*
	Il est stipulé que les drogues, pâte à pilules et préparations, excepté les pilules ou emplâtres médicinaux reconnus comme officinales par la pharmacopée britannique ou celle des Etats-Unis, ou par le Codex français, ne seront pas comprises dans le présent numéro.				
262	Huile d'olive, non dénommée	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	15 p.c.
Ex 575	Broderies non dénommées ; dentelles non dénommées ; collets ou collerettes en dentelle et tous articles en dentelle ; filets en coton, en toile, en soie ou autre matière, non dénommés.....	25 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	27½ p.c.
Ex 581	Velours de soie pure et tissus en soie	17½ p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c.
Ex 582	Rubans de toute sorte et de toute matière.	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	25 p.c.
Ex 583	Articles confectionnés en soie ou dont la soie est l'élément constitutif ayant la plus grande valeur, non dénommés.....	30 p.c.	35 p.c.	37½ p.c.	32½ p.c.

*NOTE.—On se propose d'appliquer ces taux réduits aux importations similaires de tous les pays britanniques.

SURTAXES D'ENTREPOT.

En vertu des dispositions de la loi douanière française (article 2), les produits d'un pays autre qu'un pays européen, importés en France d'un pays européen sont soumis aux surtaxes mentionnées dans la loi. Ces droits additionnels, généralement connus sous le nom de Surtaxes d'Entrepot, sont comme suit:—

Numéro du tarif.	ARTICLES.		Régime. Frs. Cts.
658	Sucre de toute sorte	100 kil.	(Voir N° 91)
659	Café en fèves	"	10 00
660	Bris de cacao	"	20 00
661	Epices	"	40 00
662	Canelle et "cassia lignea"	"	40 00
663	Poivre et piment	"	40 00
664	Amomums et cordamums	"	10 00
665	Vanille	"	10 00
666	Thé	"	60 00
667	Tabac :—		
	En feuilles ou sur la tige	"	6 00
	Manufacturé	"	8 00
668	Baumes	"	6 00
669	Racines, herbes, feuilles, fleurs et écorces, pour fins médicales, autres que l'écorce de quinquina	"	5 00
669 bis	Ecorce de quinquina	.....	en franchise.
670	Fruits médicinaux	"	6 00
671	Eponges	"	5 00
672	Ecaille de tortue (carapaces, onglons, caouanes)	"	6 00
673	Nacre de perle, scié ou séparé de la croûte	"	6 00
674	Guano	"	1 80
675	Huiles minérales et leurs essences	"	5 00
676	Borax, brut, à demi-raffiné ou raffiné	"	5 00
677	Cochenille	"	12 00
678	Laque, en teinture ou en trochisques	"	6 00
679	Indigo et ses composés	"	25 00
680	Colle de poisson	"	5 00
681	Tissus de soie	"	100 00
682	Laine, en masse ou sur la peau, d'Australie du Cap ou de l'Inde	.....	en franchise.
683	Coton de l'Inde, brut	.....	"
684	Jute, aloès, phormium tenax, chanvre de manille, fibre de coco et autres fibres végétales (le coton excepté), bruts, peignés, tordus ou en étoupe ou en filasse, pour les fabricants de nattes et de cordages ou pour le filage	.....	"
685	Tabac de santé ou d'habitude	.....	"
686	Sulfure de plomb (galène) de Ceylon	.....	"
687	Porcelaine, chinoise ou japonaise	100 kil.	30 00
688	Emaux et mosaïques	"	50 00
689	Bronzes	"	40 00
690	Ouvrages tressés (vannerie) et paniers	"	5 00
691	Meubles	"	30 00
692	Muscade et macia :—		
	Dans la coque	"	40 00
	Sans coque	"	50 00
693	Toutes autres marchandises	"	3 60

CANADA

SUPPLÉMENT

AU

RAPPORT DU MINISTÈRE DU COMMERCE

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1907

AVEC STATISTIQUES INDIQUANT LE TRAFIC PAR STEAMERS JUSQU'AU 31 DEC. 1907, ET CREDITS POUR L'EXERCICE 1908-9.

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1908

[No 10c—1908.]

EXPLICATION DES CRÉDITS demandés pour l'année expirant le 31 mars 1909, comparativement à ceux de l'exercice expiré le 31 mars 1908, avec un relevé des services rendus et des dépenses faites au 31 décembre 1907, pour le compte des subventions postales et aux paquebots.

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET AUX PAQUEBOTS.

Crédit à être voté $1,291,550 00

Numéro du crédit.	Service.	1907-8.	1908-9.
		$ c.	$ c.
153	Service océanique et postal entre la Grande-Bretagne et le Canada..	500,000 00	550,000 00
154	Service de steamers entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er avril 1908 au 31 mars 1909....	20,000 00	20,000 00
155	Service de steamers entre Saint-Jean et Glasgow, pendant l'hiver de 1908-9	15,000 00	15,000 00
156	Service de steamers entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, pendant l'hiver de 1908-9	7,500 00	7,500 00
157	Ligne ou lignes de steamers devant faire le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres	40,000 00	40,000 00
158	Communication par steamers entre Saint-Jean et Digby, du 1er avril 1908 au 31 mars 1909	20,000 00	20,000 00
159	Ligne ou lignes de steamers devant faire le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un ou l'autre de ces ports, et les Indes Occidentales de l'Amérique du Sud	80,700 00	80,700 00
160	Service de steamers entre Victoria et San Francisco	3,000 00	3,000 00
161	Communication par steamer, entre Halifax et Terre-Neuve, *viâ* les ports du Cap-Breton	2,000 00	2,000 00
162	Communication par steamers pendant la saison de 1908, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre la terre ferme et les Iles de la Madeleine	15,000 00	15,000 00
163	Communication par steamers pendant la saison de 1908, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	12,500 00	12,500 00
164	Communication par steamers, du 1er avril 1908 au 31 mars 1909, entre Grand-Manan et la terre ferme	5,000 00	5,000 00
165	Communication par steamers pendant l'année 1908, *i.e.*, au moins 52 voyages hebdomadaires entiers, aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *viâ* Yarmouth et les autres ports intermédiaires	10,000 00	10,000 00
166	Communication par steamers pendant la saison de 1908, *i.e.*, depuis l'ouverture jnsqu'à la clôture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas	3,000 00	3,000 00
167	Communication par steamers, du 1er avril 1908 au 31 mars 1909, entre Pictou, Murray Harbour, Georgetown et Montague Bridge	3,000 00	3,000 00
168	Communication par steamers, du 1er avril 1908 au 31 mars 1909, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en touchant aux ports intermédiaires	8,500 00	8,500 00
169	Communication par steamers entre un port ou des ports dans l'Ile du Prince-Edouard et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne.	7,000 00	7,000 00
170	Service direct bi-mensuel de steamers entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant la saison d'hiver	35,000 00	35,000 00
171	Communication directe mensuelle par steamers entre le Canada et l'Afrique du Sud	146,000 00	146,000 00
172	Communication par steamers pendant la saison de 1908-9, entre Baddeck, Grand-Narrows, Iowa, Big-Pond et East-Bay	5,000 00	5,000 00
173	Communication par steamers pendant la saison de 1908, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or	6,000 00	6,000 00
174	Communication par steamers pendant la saison de 1908, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton	15,000 00	15,000 00
	A reporter		

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET AUX PAQUEBOTS.

Numéro du crédit.	Service.	1907-8.	1908-9.
		$ c.	$ c.
175	Communication par steamers pendant la saison de 1908, *i. e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp	2,000 00	2,000 00
176	Service de steamers pendant la saison de 1908, entre Sydney et Whycocamagh	1,000 00	1,000 00
177	Service de steamers pendant l'année 1908, entre St-Stephen, N.-B., les ports sur la rivière Sainte-Croix, Deer Island, Campobello et les îles intérieures, la Baie de Passamaquoddy et l'Etête ou Black Bay	3,000 00	3,000 00
178	Service de steamers pendant l'année 1908, entre Québec et Blanc Sablon, faisant escale aux ports et endroits situés sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre ces deux points	20,000 00	20,000 00
179	Service de steamers pendant la saison de 1908, entre Sydney, C.-B., et Bay St. Lawrence, faisant escale aux ports intermédiaires	1,500 00	1,500 00
180	Service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1908 au 31 mars 1909	4,000 00	3,000 00
181	Service d'été entre Murray Bay et la rivière Ouelle	6,000 00	6,000 00
182	Service de steamers entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway	12,500 00	12,500 00
183	Services de steamers entre Victoria et la côte ouest de l'Ile Vancouver.	5,000 00	5,000 00
184	Service de steamers entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pendant l'hiver de 1908-9	2,500 00	2,500 00
185	Communication par steamers entre l'Ile du Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve	8,000 00	8,000 00
186	Service de steamers entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave	4,000 00	4,000 00
187	Service de bateaux à vapeur entre le Canada et le Mexique	100,000 00	100,000 00
188	Service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., Westport et autres ports intermédiaires	1,500 00	1,125 00
189	Communication par steamers entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, savoir, le long du côté ouest du Bassin Annapolis	1,500 00	1,125 00
190	Communication par steamers entre Saint-Jean et des ports dans le Bassin Cumberland	3,000 00	37,500 00
191	Service de steamers entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou les deux	5,000 00	5,000 00
192	Service de bateaux à vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.	50,000 00	50,000 00
193	Communication par steamers entre Port Essington, C.-B., et les Iles de la Reine Charlotte pour l'année fiscale 1908-9	1,500 00	1,500 00
194	Pour un service de steamers sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports intermédiaires et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, province de la Nouvelle-Ecosse.	2,000 00	2,000 00
195	Communication par steamers entre Saint-Jean, Digby, Bear River et Clementsport	1,500 00	1,500 00
196	Communication par steamers entre New-Castle, Neguac et Escuminac, faisant escale à tous les points intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Miramichi	1,500 00	1,500 00
197	Pour aider la communication par steamers avec les îles Pelée	1,500 00	1,500 00
198	Pour établir des communications par steamers entre Québec et l'île d'Orléans pendant le temps où la navigation régulière est close à l'automne et la prise du pont entre l'île et la terre ferme ; de plus, après la débâcle du pont de glace jusqu'à la réouverture de la navigation régulière au printemps.	500 00	500 00
199	Pour établir un service bi-mensuel de goélette, pendant la saison de navigation libre, entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et du golfe de Saint-Laurent	1,000 00	1,000 00
200	Communication par steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port George, Harbourville et Marden, N.-E	1,500 00	1,500 00
201	Pour aider les communications directes par steamers entre le Canada et Terre-Neuve	20,000 00	20,000 00
202	Pour communication mensuelle par steamers entre Prince Rupert, C.-A., et Jedway, îles de la Reine Charlotte, pour l'année fiscale 1908-9	750 00	750 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET AUX PAQUEBOTS.

Numéro du crédit.	Service.	1907-8.	1908-9.
		$ c.	$ c.
203	Pour communication de bateaux à vapeur entre Fronde's Point et Lockeport, N.-E., pour l'année fiscale 1908-9	600 00	600 00
204	Service à vapeur entre la rivière Bonaventure, Qué., et Petit Rocher, N.-B., pendant la saison de 1908	3,000 00	3,000 00
205	Communication par steamers entre Mulgrave et Canso	4,000 00	4,000 00
206	Communication par steamers entre Mulgrave et Guysboro' avec escale aux ports intermédiaires	5,000 00	5,000 00
207	Communication par steamers entre Mulgrave et Chéticamp	5,000 00	5,000 00
208	Communication par steamers entre Halifax et Spry Bay	2,500 00	2,500 00
	Crédits non requis pour 1908-9	194,709 00	.....
		1,436,259 00	1,291,550 00
	EN VERTU DE LA LOI.		
	Canada, Chine et Japon	73,000 00	73,000 00
	Canada et France	133,333 33	133,333 33
		1,642,592 33	1,497,883 33

EXPLICATIONS RELATIVES AUX SERVICES EXECUTES OU EN VOIE D'EXECUTION PENDANT L'ANNEE EXPIRANT LE 31 MARS 1908, ET A CEUX PROJETES POUR L'ANNEE EXPIRANT LE 31 MARS 1909.

NOTE.—Les numéros qui suivent correspondent à ceux des crédits mentionnés au relevé ci-dessus.

153.

Le service est actuellement fait en vertu des termes d'un contrat passé avec MM. H. et A. Allan, représentant la compagnie dite *Allan Line Steamship Company, Limited,* en date du 19 janvier 1906, qui expire le 1er mai 1912. Les principales dispositions, entre autres, se lisent comme suit:—

1. " Les entrepreneurs possédant ou contrôlant en leur susdite qualité les steamers *Virginian* et *Victorian,* tous deux d'une vitesse effective garantie de dix-sept nœuds, et d'autres steamers qui peuvent être approuvés par le ministre, et étant sur le point de faire un contrat pour la construction de deux autres steamers d'une vitesse effective garantie de dix-huit nœuds qui devront être délivrés et prêts à commencer à faire le service ci-après décrit le, ou avant le premier jour d'août 1907, devront le premier jour d'août 1906, commencer à faire et après cette date faire le service ci-après décrit, c'est-à-dire un service hebdomadaire régulier entre le Canada et la Grande-Bretagne jusqu'au premier jour de mai 1912, à moins qu'il ne soit mis fin au contrat plus tôt en vertu des dispositions de l'article 28 des présentes.

2. " Jusqu'à ce que les dits steamers à vitesse de dix-huit nœuds soient prêts à commencer, le service sera fait par les steamers *Victorian, Virginian, Tunisian,* avec un quatrième steamer de vitesse effective égale et autrement au *Tunisian* et à tous autres steamers qui pourront être nécessaires pour l'exécution effective du service en la manière approuvée par le ministre.

3. " Les contracteurs s'engagent à construire et mettre en service au 1er août 1907, deux steamers garantis d'une vitesse de vingt nœuds à leurs voyages d'essai sur un mille mesuré, et d'une vitesse effective garantie de dix-huit nœuds.

4. " Les steamers *Victorian, Virginian, Tunisian,* avec un quatrième steamer égal en vitesse effective et autrement au *Tunisian,* et tels autres steamers que le ministre pourra approuver, devront, jusqu'à ce que deux steamers de dix-huit nœuds aient été mis en service, faire dix voyages complets, aller et retour, par année, chacun, et après que les deux steamers de dix-huit nœuds auront été mis en service, ceux-ci, et le *Victorian* et le *Virginian* devront chacun faire dix voyages complets, aller et retour, par année.

5. " Sauf les autres conditions, stipulations et réserves mentionnées aux présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et ayants cause que si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent bien et fidèlement les conventions et stipulations énoncées de leur part et contenues dans les présentes, il paiera bien et véritablement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou ayants cause, une subvention comme suit:—

(*a*) Pour chaque voyage complet, aller et retour, entre Liverpool et Rimouski ou North-Sydney, fait à une vitesse de dix-huit nœuds à l'heure, 2,500 livres sterling.

(*b*) Pour chaque voyage complet, aller et retour, entre Liverpool et Saint-Jean ou Halifax, fait à une vitesse de dix-huit nœuds à l'heure, 3,000 livres sterling.

(*c*) Pour chaque voyage complet, aller et retour, entre Liverpool et Rimouski ou North-Sydney, fait à une vitesse de dix-sept nœuds à l'heure, 2,000 livres sterling.

(*d*) Pour chaque voyage complet, aller et retour, entre Liverpool et Saint-Jean ou Halifax, fait à une vitesse de dix-sept nœuds à l'heure, 2,500 livres sterling.

(*e*) Pour chaque voyage complet, aller et retour, fait à une vitesse de quinze nœuds à l'heure, 1,000 livres sterling.

" La dite subvention étant payable à la fin de chaque quartier pour tous les voyages complètement faits et complétés pendant chaque quartier, c'est-à-dire, à la fin des mois de septembre, décembre, mars et juin, pendant la durée de ce contrat; pourvu, cependant, qu'aucun montant ou versement de subvention ne soit payable ni payé en aucun temps à moins qu'il ne paraisse à la satisfaction du ministre que, jusqu'à l'époque de l'échéance de ce versement, tel que stipulé aux présentes, le service décrit et défini aux présentes a été entièrement et fidèlement fait et que toutes les dispositions et stipulations quant aux dates de partance, à la vitesse et à la durée des voyages aient été sous tous rapports fidèlement observées et exécutées, conformément à l'intention véritable et à la signification des présentes; et c'est une autre condition de ce contrat que les entrepreneurs devront, à la fin de chaque voyage, fournir au ministre des extraits certifiés du livre de loch du navire ainsi que des cartes de la route suivie, ou toute autre information requise, pour lui permettre de constater si le service pendant ce voyage a été fait suivant les exigences du présent contrat.

(*a*) Pourvu toujours, qu'en aucun temps pendant la durée de ce contrat, excepté durant trente jours entre le quinze décembre et le quinze février suivant, il n'y aura pas plus de deux vaisseaux de la classe de dix-sept et dix-huit nœuds de retirés en même temps du service ci-décrit.

6. "Il est de plus compris et convenu que le service qui sera fait durant la saison où la navigation sera fermée sur le Saint-Laurent sera comme suit:—

"Entre le port de Liverpool et les ports d'Halifax et Saint-Jean, un des dits steamers devra, à chaque voyage d'ouest, partir de Liverpool tous les jeudis, ou tel autre jour que pourra approuver le ministre, pour Halifax et Saint-Jean, faisant escale à Moville pour prendre les malles, si on exige l'arrêt à ce port, et à Halifax pour le débarquement de telles malles; et un des dits steamers devra, à chaque voyage d'est, partir de Saint-Jean tous les samedis, ou tel autre jour que pourra approuver le ministre, faisant escale à Halifax pour prendre les malles et à Moville pour le débarquement des dites malles, si on exige l'arrêt à ce port; étant compris et convenu que si, pour aucune raison, il devenait impossible aux steamers faisant le service de s'assurer d'une cargaison suffisante à Saint-Jean durant la saison d'hiver, ou si, en aucune saison, il n'y a pas d'accommodations suffisantes dans le port de Saint-Jean pour aucun des dits steamers, le ministre peut, dans sa discrétion, dispenser les contracteurs de l'obligation d'aller à, ou partir de, ce port dans chaque voyage ou voyages particuliers.

7. "Il est de plus compris et convenu que le service à être fait durant la saison de navigation ouverte sur le Saint-Laurent sera comme suit :—

(a) " Dans tous les voyages de Montréal et Québec allant à l'est jusqu'à Liverpool, les steamers auront la liberté de faire route par la voie des détroits de Belle-Isle, et dans tous tels voyages le port d'escale en bas de Québec sera Rimouski pour y prendre les malles et à Moville (si l'arrêt à Moville est déterminé) pour le débarquement des malles.

(b) "Dans tous les voyages à l'ouest de Liverpool les steamers arrêteront à Moville pour l'embarquement des malles (si l'arrêt à Moville est déterminé) et auront la lib rté de faire route par les détroits de Belle-Isle, et dans tous tels

voyages le port d'escale en bas de Québec sera Rimouski pour le débarquement des dites malles.

(c) "Dans tous les voyages à l'est ou à l'ouest, de ou à, Montréal et Québec, *via* Cap-Race, le port de Sydney-nord peut, au choix du ministre, être substitué au port de Rimouski pour l'embarquement ou le débarquement des dites malles.

8. "Il est compris et convenu qu'à Rimouski et Sydney-nord, les malles seront délivrées et reçues à bord d'allèges fournies par les autorités postales du Canada.

9. "Pour les fins de ce contrat, il est entendu que les distances suivantes seront celles entre les points ci-après mentionnés, *i.e.*, entre Moville et Rimouski par voie de Belle-Isle, 2,300 milles, et entre Moville et Rimouski par voie de Cap-Race, 2,500 milles, excepté quand il deviendra nécessaire pour les steamers de dévier au sud afin d'éviter la glace, dans chacun de ces cas le nombre actuel de milles parcourus pendant le voyage, n'excédant pas dans aucun cas 2,800 milles, devra pour les fins de ce contrat être considérée comme étant la distance susdite; et entre Halifax et Moville, 2,555 milles, excepté quand il pourra devenir nécessaire pour les steamers de dévier de leur course comme susdit, dans aucun de ces cas le nombre actuel de milles parcourus pendant le voyage, n'excédant pas dans aucun cas 2,550 milles, devra pour les fins de ce contrat être considérée comme étant la distance susdite; et entre Moville et Sydney 2,105 milles, excepté quand il pourra devenir nécessaire de dévier de la route comme susdit, dans aucun de ces cas, le nombre actuel de milles parcourus pendant le voyage n'excédant pas dans aucun cas 2,405 milles, devra pour les fins de ce contrat être considérée comme étant la distance susdite.

10. "Il est compris et convenu que chaque steamer employé sous ce contrat devra être muni d'appareils frigorifiques à la satisfaction du ministre.

11. "Les entrepreneurs s'engagent à faire mouvoir chacune des trois classes de steamers ci-haut mentionnés au taux moyen de vitesse pour chaque voyage, tel que spécifié dans la clause 5, en faisant les différents voyages de port à port, excepté quand dans l'opinion du capitaine du dit steamer le susdit taux de vitesse pourrait mettre en danger la vie ou la sûreté du vaisseau, ou quand la vitesse du vaisseau est retardée par raison de brume, glace, neige ou mauvais temps, ou en portant secours à des navires en détresse, dans chacun de ces cas, les contracteurs soumettront au ministre les explications du capitaine sur la cause du délai, et toute autre évidence que le ministre pourra requérir afin de lui permettre de décider, et le ministre sur telles explications et preuve décidera si les circonstances étaient suffisantes pour justifier le capitaine de réduire la vitesse du voyage ou expliquer suffisamment le délai dans la complétion du voyage, et dans tous les cas où tel manque de maintenir le taux moyen de la vitesse sera jugé justifiable ou expliqué d'une manière satisfaisante, le ministre pourra, dans sa discrétion, omettre le voyage en question en calculant la moyenne pour le quartier dans lequel tel voyage eût lieu, ou pourra déduire la période de tel délai en calculant la moyenne.

12. "Si, durant aucun quartier, les malles transportées par les steamers *Victorian* et *Virginian* ainsi que par les deux steamers à dix-huit œuds ne sont pas transportées de port à port au taux moyen de vitesse mentionné dans la clause 5 pour les dits quatre steamers après avoir omis les voyages et déduit les délais tel que pourvu dans la dernière clause précédente, ou si, pendant aucun quartier, les malles transportées par les steamers à quinze nœuds requis pour les fins de ce contrat ne sont pas transportées de port à port au taux moyen de vitesse mentionné dans la clause 5 pour les dits steamers de quinze nœuds, après avoir omis les voyages et déduit les délais, tel que pourvu dans la dernière clause précédente, alors, et toutes les fois que la même chose aura lieu, les entrepreneurs fourniront au ministre les livres de loch certifiés par les capitaines des steamers, expliquant les causes des délais, et il sera déduit de la subvention payable aux entrepreneurs pour le dit quartier un montant égal à cinq pour cent de tel subside pour chaque quart de nœud dans lequel la vitesse moyenne actuellement

parcourue sera trouvée être en dessous de la vitesse moyenne mentionnée dans la clause 5 de ce contrat.

"Pourvu, toutefois, que pour la période entre le quinzième jour de décembre et le quinzième jour suivant de février quand les steamers de différentes classes sont employés dans le service, le taux moyen de vitesse sera déterminé en prenant la moyenne des vitesses de tous les steamers employés dans le service durant la dite période.

"Pourvu de plus, que le montant total de la somme déduite en raison de tel défaut ou manque des deux classes de steamers mentionnés dans cette clause ne dépassera pas le plein montant du subside accordé à telle classe pour le quartier ou la période en question.

13. "Sujets aux prévisions de la clause 11 ci-jointe, les autres steamers requis pour la mise en opération de ce contrat, et qui peuvent être de temps en temps approuvés par le ministre, tel que prévu par la clause 2 ci-jointe, auront droit en service de recevoir une subvention ayant la même proportion à la somme de £1,000 que la vitesse actuelle des dits steamers portera à la vitesse de quinze nœuds à l'heure.

14. "Il est de plus compris et convenu que les taux à être chargés pour fret ou passagers entre ports dans les voyages d'est et ouest, dans des circonstances et conditions substantiellement semblables, seront chargée d'une manière égale pour toute les personnes, et au même taux, soit au poids ou autrement, sous le rapport de tout trafic de même description et recevant pour le transport le même avantage; et, de plus, qu'il ne sera chargé aucun taux qui pourrait différencier envers les marchands canadiens ou les expéditeurs ou envers les émigrants au Canada.

15. "Si les entrepreneurs remplissent les conditions de ce contrat, alors à l'expiration d'icelui Sa Majesté fera un nouveau marché avec les dits entrepreneurs pour une période ultérieure de cinq ans pour le paiement aux entrepreneurs de telle subvention que Sa Majesté sera alors prête à payer à qui que ce soit, pourvu que les entrepreneurs dans tel nouvel arrangement entreprennent de faire tel service que Sa Majesté pourra alors requérir durant le dit nouveau terme de cinq années, de telle manière et dans telles conditions que Sa Majesté pourra alors prescrire.

La clause 28 à laquelle il est fait allusion dans la clause 1 se lit comme suit:—

28. "Il est entendu comme étant la véritable intention et signification des présentes que le ministre aura le droit en tout temps durant la durée de ce contrat, après trente jours d'avis par écrit aux entrepreneurs, leurs successeurs ou ayants cause, de mettre fin à ce contrat et à tout sujet et chose y contenue s'il appert au ministre qu'il y a défaut de la part des entrepreneurs, leurs successeurs ou ayants cause de se conformer à aucuns des contrats, conditions, stipulations ou prévisions y compris et consenties de la part des entrepreneurs; et il est déclaré et consenti que le ministre sera en tout temps le seul juge du fait qu'il y a eu telle violation, et sa décision sera absolue, finale et décisive."

Les steamers employés dans ce service sont comme suit:—

Le steamer *Tunisian* a été construit à Linthouse en 1900, en acier, enregistré à Glasgow la même année; longueur, 500 pieds 6 pouces; largeur, 59 pieds 2 pouces; creux de la cale, 39 pieds 8 pouces; tonnage net, 6,802; tonnage brut, 10,576; capacité, 8,500; force en chevaux nominaux, 849; vitesse, 15½ nœuds.

Le steamer *Ionian* a été construit à Belfast en 1901, en acier, et entregistré à Glasgow la même année; longueur, 470 pieds; largeur, 57 pieds 5 pouces; creux de la cale, 37 pieds; tonnage net, 5,334; tonnage brut, 8,265; capacité, 6,500; force en chevaux nominaux, 604; vitesse, 14½ nœuds.

Le steamer *Parisian* a été construit à Govan en 1881, en acier, et enregistré à Glasgow en 1887; longueur, 440 pieds 8 pouces; largeur, 46 pieds 2 pouces; creux de la cale, 25 pieds 2 pouces; tonnage net, 3,385; tonnage brut, 5,395; capacité, 4,200; force en chevaux nominaux, 774; vitesse, 14½ nœuds.

Le steamer *Corsican,* longueur, 500 pieds; largeur, 61 pieds 2 pouces; creux de la cale, 38 pieds; tonnage net, 7,300; tonnage brut, 11,500; capacité, 8,000; force en chevaux nominaux, 917; vitesse, 15½ nœuds.

Le steamer *Pretorian* a été construit à Hartlepool en 1901, en acier, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 436 pieds 9 pouces; largeur, 53 pieds 1 pouce; creux de la cale, 29 pieds 7 pouces; tonnage net, 4,066; tonnage brut, 6,450; capacité, 7,500; force en chevaux nominaux, 800; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Victorian* a été construit à Belfast en 1904, en acier, et enregistré à Glasgow; longueur, 520 pieds; largeur, 60 pieds 4 pouces; creux de la cale, 38 pieds; tonnage net, 6,744; tonnage brut, 10,629; capacité, 4,000; vitesse, 17½ nœuds.

Le steamer *Virginian* a été construit à Glasgow en 1904, en acier, et enregistré au même endroit ; longueur, 520 pieds 4 pouces ; largeur, 60 pieds 3 pouces ; creux de la cale, 38 pieds ; tonnage net, 6,844 ; tonnage brut, 10,754 ; capacité, 4,000 ; vitesse, 17½ nœuds.

Tous les steamers sont munis d'appareils frigorifiques.

Les chambres frigorifiques dans chacun des navires ci-dessus énumérés ont la capacité suivante :—

Victorian.

	Pieds cubes.
A	2,600
B	2,600
C	4,440
D	4,440
E	3,180
	17,260

Virginian.

	Pieds cubes.
A	3,720
B	3,720
C	2,500
D	2,500
	12,440

Tunisian.—Chambre supérieure, 4,617 pieds cubes ; chambre de babord inférieur, 8,572 pieds cubes; tribord inférieur d'avant, 5,640 pieds cubes; tribord inférieur d'arrière, 2,930 pieds cubes; total, 21,759 pieds cubes.

Ionian.—Chambre de tribord, 2,416 pieds cubes ; chambre de babord, 2,457 pieds cubes ; total, 4,873 pieds cubes.

Pretorian.—Chambre de babord, 4,296 pieds cubes ; chambre de tribord, 3,030 pieds cubes ; total, 7,326 pieds cubes.

Outre ce qui précède, il a été fait un arrangement par la ligne Allan avec la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique par lequel les steamers suivants sont employés dans ce service :—

Steamer *Empress of Britain.*—Longueur, 548 pieds 8 pouces; largeur, 65 pieds 7 pouces; profondeur, 36 pieds 7 pouces; tonnage net, 8,024; tonnage brut, 14,189; capacité, 6,000; force de chevaux nominaux, 3,168; vitesse, 18½ nœuds.

Steamer *Empress of Ireland.*—Longueur, 548 pieds 9 pouces; largeur, 65 pieds 7 pouces; profondeur, 36 pieds 7 pouces; tonnage net, 8,028; tonnage brut, 14,191; capacité, 6,000; force de chevaux nominaux, 3,168; vitesse, 18½ nœuds.

La distance entre Liverpool et Rimouski par la voie de Belle-Isle est computée à 2,490 milles; entre Liverpool et Halifax, à 2,450 milles; entre Liverpool et Saint-Jean, à 2,729 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est évalué comme suit par les contracteurs:—

Nombre total de voyages, aller et retour, faits par les steamers Allan, 28; par les steamers de la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, 22.

Nombre de passagers transportés par les steamers Allan à l'est, 13,075; à l'ouest, 30,356; total, 43,431.

Nombre de passagers transportés par les steamers de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien à l'est, 6,686; à l'ouest, 10,278; total, 16,964.

Tonneaux de fret transportés par les steamers Allan à l'est, 57,487; à l'ouest, 52,121; total, 109,608.

Tonneaux de fret transportés par les steamers de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien à l'est, 25,220; à l'ouest, 27,661; total, 52,881.

Le montant total de subside payé aux contracteurs pour services rendus pendant la même période fut de $412,542.47.

154.

Ce service est actuellement fait sous les termes d'un contrat avec Messrs. Furness, Whity et Company, Limited, de West-Hartlepool, Angleterre, en date du 31 mai 1907, expirant le 31 mars 1908. Les principales conditions, hormis celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant, avant la date de ces présentes, mis sur la route entre la cité ou le port d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et la cité ou le port de Saint-Jean de Terre-Neuve, et le port de Liverpool en Angleterre, leurs steamers *Ulunda, Dahome* et *Annapolis,* et ayant depuis la dite date maintenu et devant continuer à maintenir jusqu'au 31ème jour de mars de l'année 1908, au moyen des dits steamers ou avec tels autres steamers qui pourront être approuvés par le ministre entre les villes et ports susdits, partant et retournant à chacun des ports terminus d'Halifax et Liverpool susdits à intervalles réguliers d'une fréquence pas moindre qu'une fois par chaque dix-sept jours, et à telles dates fixes que le ministre pourra sanctionner, faisant aussi escales dans tous les voyages au port de Saint-Jean de Terre-Neuve.

2. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures prescrites par les présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et leurs représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs exécutent bien et fidèlement toutes et chacunes des promesses et stipulations ci-jointes énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou leurs agents une subvention au taux de vingt mille dollars ($20,000) par année, payable comme suit:—

La moitié, ou dix mille dollars ($10,000), le premier jour d'octobre après la date de ces présentes, et la balance, dix mille dollars ($10,000) à l'accomplissement du service au premier jour d'avril 1908.

Pourvu, néanmoins, que l'intention et la signification véritable des présentes est qu'il ne sera payé aucun montant ou versement de subvention en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement sera devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service décrit et défini dans les présentes a été accompli pleinement et fidèlement, et que toutes les conditions et stipulations relatives au fret et au taux du fret et aux dates de départ ont été sous tous les rapports observées et accomplies fidèlement, selon la véritable intention et l'objet de ces présentes; et il est compris et accepté comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront, au moins deux semaines avant la date du premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant la date des départs proposés, et quand ils auront été approuvés par le ministre, ils seront dûment publiés de

telle manière qu'il ordonnera; et il est aussi convenu que dans le cas ou aucun des steamers ci-nommés, ou un steamer remplaçant sanctionné par le ministre, ne part pas d'un port terminus comme ci-décrit dans l'espace de trois jours de la date fixée par les horaires, il sera déduit du montant du subside payable pour tel voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour l'accomplissement de tel voyage, et de même en proportion pour délais ultérieurs ou défaut de départ de tel port terminus. Pourvu, toutefois, que le ministre puisse permettre à aucun vaisseau de partir plus à bonne heure ou plus tard que la date mentionnée dans les dits horaires, s'il jugeait convenable de le faire. Il est entendu et convenu que, dans le cas où aucun des dits steamers deviendrait en aucun temps hors de service de manière à être obligé d'entrer en cale-sèche pour réparations, le défaut d'exécuter les termes de ce contrat à cause de tel accident et le temps raisonnablement dépensé dans les réparations du steamer avarié ne seront pas considérés comme défaut ou violation des stipulations de ce contrat et ne soumettra pas les entrepreneurs à subir des réductions comme susdit, s'il y en a, payables pour tout voyage qui aura été retardé par le fait de telle mise en cale-sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation ni paiement d'aucune subvention pour aucun voyage qui n'aura pas été actuellement accompli.

4. " Les entrepreneurs devront, au moins trois semaines avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans chacun des voyages à l'est et ouest, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'elle aura été approuvée par lui ne sera pas changée excepté de son consentement; et le ministre pourra en aucun temps, s'il le juge opportun, fixer le taux maximum qui sera chargé pour aucun article ou classe de marchandises; et les entrepreneurs transporteront entre les ports susdits, dans tous les voyages des dits steamer employés sous les termes de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourra s'offrir ou qui pourra raisonnablement être obtenu, à tels taux ne devant pas excéder le taux maximum fixé par le ministre, s'il juge opportun de fixer tel taux maximum, et dans aucun cas il ne sera fait de différence, en tant que les taux, ou autrement, sont concernés, directement ou indirectement, contre les marchands ou expéditeurs canadiens qui devront toujours avoir la préférence pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret dans les voyages à l'est, partant d'Halifax, comme ci-dessus prescrit, avec connaissements complets pour Liverpool, d'aucun endroit dans les provinces d'Ontario et Québec, ou d'aucuns autres points plus à l'ouest, ne devront en aucun cas être plus élevés que ceux du même endroit à Liverpool par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis; et dans les voyages à l'ouest les taux de Liverpool à aucune place dans Ontario ou Québec ou aucuns endroits canadiens plus à l'ouest, seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis au même endroit; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports d'Halifax et Liverpool susdits, dans aucun voyage fait sous les termes de ce contrat, soit des madriers, du bois en grume ou du bois de construction pour un montant excédant cinquante pour cent de la quantité totale de la cargaison transportée en tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où d'autres produits canadiens ne seront pas offerts ou ne pourront être obtenus. Pourvu, toutefois, que dans le cas où il serait impossible d'obtenir d'autre cargaison, sur preuve satisfaisante de tel fait fournie au ministre, les entrepreneurs aient alors la permission de compléter le reste du chargement avec des madriers, planches ou bois de construction.

6. " Les entrepreneurs devront, pendant la durée de ce contrat, transporter dans chacun et tout voyage du steamer faisant les services susdits, dans les voyages d'aller et retour, toutes les malles qui seront offertes aux officiers qualifiés ou aux personnes agissant en telle qualité sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale auxquels

il est ici fait allusion, et délivreront toutes les dites malles à leur destination propre aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés plus haut, et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou des stations de chemins de fer et du steamer aux buraux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou ultérieurement en force pendant la continuation de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes les dites malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou prévu.

Les steamers employés dans ce service sont les suivants:—

Le steamer *Annapolis,* construit à Flensburg en 1888, en acier, et enregistré à West-Hartlepool en 1906; longueur, 284 pieds; largeur, 36 pieds; profondeur, 24 pieds 3 pouces; tonnage net, 1,290; tonnage brut, 2,057; capacité, 2,500; force en chevaux nominaux, 265; vitesse, 12½ nœuds.

Le steamer *Ulunda,* construit à Linthouse en 1885, en fer, et enregistré à West-Hartlepool en 1898; longueur, 275 pieds; largeur, 35 pieds; profondeur, 15 pieds 4 pouces; tonnage net, 1,096; tonnage brut, 1,717; capacité, 2,200; force en chevaux nominaux, 207; vitesse, 11½ nœuds.

Le steamer *Dahome,* construit à Wallsend en 1891, en acier, et enregistré à West-Hartlepool en 1898; longueur, 300 pieds 6 pouces; largeur, 41 pieds; profondeur, 21 pieds 6 pouces; tonnage net, 1,552; tonnage brut, 2,470; capacité, 3,050; force en chevaux nominaux, 330; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *London City,* construit à Linthouse en 1882, en fer, et enregistré à West-Hartlepool en 1902; longueur, 324 pieds 5 pouces, largeur, 38 pieds; profondeur, 23 pieds 8 pouces; tonnage net, 1,509; tonnage brut, 2,367; capacité, 3,625; force en chevaux nominaux, 324; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Almeriana,* construit à Middlesborough en 1889, en acier, et enregistré à West-Hartlepool en 1906; longueur, 324 pieds 8 pouces; largeur, 40 pieds 2 pouces; profondeur, 25 pieds 1 pouce; tonnage net, 1,824; tonnage brut, 2,906; capacité, 4,000; force en chevaux nominaux, 349; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Evangeline,* construit à Linthouse en 1891, en acier, et enregistré à West-Hartlepool en 1902; longueur, 305 pieds; largeur, 39 pieds; profondeur, 23 pieds 3 pouces; tonnage net, 1,417; tonnage brut, 2,266; capacité, 3,400; force en chevaux nominaux, 306; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Halifax City,* construit à Hoboken, Anvers, en 1894, en acier, et enregistré à West-Hartlepool en 1906; longueur, 321 pieds; largeur, 40 pieds 2 pouces; profondeur, 17 pieds 3 pouces; tonnage net, 1,562; tonnage brut, 2,464; capacité, 3,500; force en chevaux nominaux, 315; vitesse, 12 nœuds.

La distance entre Halifax et Liverpool est de 2,453 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est computé par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre de voyages faits à l'est, 23; à l'ouest, 27; total, 50.

Nombre total de milles parcourus, 128,150.

Nombre de passagers transportés à l'est, 215; à l'ouest, 138; total, 353.

Tonneaux de fret transportés à l'est, 14,466; à l'ouest, 51,366; total, 65,832.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fût de $13,750.

155.

Ce service est fait par MM. Donaldson, Frères, de Glasgow, représentés par leur agent dûment autorisé, M. Robert Reford, associé de la maison Robert Reford Company, Limited, de Montréal, comme service d'hiver seulement, en vertu d'un contrat exécuté le 7 novembre 1907, pour une saison seulement.

Les conditions du contrat, à part celles qui sont communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs possédant et contrôlant les vapeurs *Concordia, Alcides, Lakonia, Tritonia et Salacia* qui sont tous garantis par les entrepreneurs comme étant classés à Lloyds 100 A1, mettront tels vapeurs, et s'il devient nécessaire pour remplir les conditions de ce contrat, d'autres steamers de la même classe et capacité sur la route entre le port de Glasgow en Ecosse et le port de Saint-Jean dans la province du Nouveau-Brunswick et feront avec eux pendant la saison d'hiver de 1907-1908 un service hebdomadaire régulier entre les dits ports commençant au mois de novembre courant et continuant jusqu'à ce qu'ils aient accompli pas moins de vingt voyages complets aller et retour, avant le 30ème jour d'avril prochain après la date de ces présentes, partant de et retournant à chacun des ports susdits à intervalles réguliers, et à telles dates fixes que pourra sanctionner le ministre, lesquelles dates devront être annoncées au moins vingt jours avant la date des départs. Chacun des dits steamers, quand il sera employé comme susdit, devra marcher à une vitesse moyenne de pas moins de dix nœuds à l'heure, excepté par le mauvais temps.

2. " Sujet aux conditions ultérieures, stipulations et réserves ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et ayants cause que si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent bien et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-après énumérées et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou ayants cause une subvention au taux de sept cent cinquante dollars ($750) pour chaque voyage aller et retour de Glasgow à Saint-Jean susdit et retour de cet endroit à Glasgow, bien accomplis, faisant un total pour les dix voyages aller et retour, s'ils sont faits et bien complétés en vertu des termes de la clause 1 ci-jointe, quinze mille dollars $15,000); ou en proportion égale pour un nombre moindre de voyages ainsi faits et complétés avant le 30ème jour d'avril susdit; telle subvention étant payable en trois versements; le premier de sept mille cinq cent dollars ($7,500) quand dix voyages complets, aller et retour auront été faits régulièrement selon les termes de cet arrangement; le second au taux susdit par chaque voyage d'aller et retour pour tous les voyages additionels régulièrement faits en vertu des termes de cet arrangement avant le premier jour d'avril sus-dit; et la balance quand le service sous contrat aura été accompli ou aussitôt après que les fonds seront disponibles pour cet objet.

" Pourvu, toutefois, que la vraie intention et signification de ces présentes soit qu'aucun montant ou versement de subside ne sera payable ou ne sera payé en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service décrit et défini dans les présentes a été pleinement et fidèlement exécuté, et que toutes les conditions et stipulations en rapport avec le fret et les taux du fret et les dates des départs ont été sous tous les rapports fidèlement observées et accomplies, selon la vraie intention et l'idée de ces présentes; et il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront, au moins deux semaines avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant la date des départs proposés, et quand ces horaires auront été approuvés par le ministre, ils seront dûment annoncés de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que dans le cas où aucun des steamers ci-nommés ou un steamer suppléant approuvé par le ministre, ne pourrait partir d'un port terminus tel que spécifié dans les présentes dans l'espace de deux jours de la date fixée par les dits horaires, il sera déduit du montant du subside payable pour tel voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour l'exécution de tel voyage, et de même en proportion pour tous délais ultérieurs ou défaut de partir de tel port terminus. Pourvu, toutefois, que le ministre puisse permettre à aucun vaisseau de partir à une date antérieure ou ultérieure à celle spécifiée dans les dits horaires dans le cas où il jugerait

opportun pour aucune raison de ce faire; étant compris et convenu que dans le cas où aucun des dits steamers deviendrait en aucun temps avarié au point d'être obligé d'être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat en vertu de tel accident et pour le temps raisonnablement employé dans les réparations du steamer avarié ne soit pas considéré comme étant une violation des conditions de ce contrat, et ne rende pas les entrepreneurs sujets aux réductions comme susdit du montant de la subvention ,s'il y en a, payable pour tout voyage qui aura été retardé par le fait de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation pour non paiement d'aucune subvention pour aucun voyage qui n'aura pas été actuellement accompli.

4. " Les entrepreneurs devront, au moins trois semaines avant le premier départ sous ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans les voyages d'est et ouest, laquelle cédule devra être sujette à l'approbation du minitre, et après qu'il l'aura approuvée elle ne sera pas changée, excepté de son consentement; et le ministre peut en aucun temps, s'il le juge opportun, déterminer les taux maximum qui devront être chargés sur aucun article ou classe de marchandises; et les entrepreneurs transporteront entre les ports ci-dessus nommés, dans tous les voyages des dits steamships employés selon les termes de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourra s'offrir ou qui pourra être raisonnablement obtenu à des taux qui ne devront pas excéder les taux maximum fixés par le ministre, s'il jugeait opportun de fixer les dits taux maximum, et dans aucun cas il ne sera fait de différence en tant que les taux sont concernés, ou autrement, d'une manière directe ou indirecte, contre les marchands ou expéditeurs canadiens, qui auront toujours preséance pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret pour les départs de Saint-Jean comme susdit, avec connaissements complets jusqu'à Glasgow en Ecosse, d'aucune place dans la province d'Ontario et de Québec ou d'aucuns endroits canadiens plus à l'ouest, n'excéderont pas en aucun cas ceux du même endroit à Glasgow par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis; et dans les voyages à l'ouest les taux de Glasgow à aucune place dans Ontario ou Québec ou autres endroits canadiens plus à l'ouest, seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis au même endroit; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports de Saint-Jean et ceux de Glasgow susdits, dans aucun voyage fait sous les termes de ce contrat, soit des madriers, du bois de construction ou du bois en grume à un montant plus élevé que cinquante pour cent de la cargaison transportée dans tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où il ne serait pas offert ou qu'on ne pourrait se procurer de produits canadiens. Pourvu, toutefois, que dans le cas où l'on ne pourrait se procurer d'autre cargaison, sur preuve satisfaisante de ce fait au ministre, alors les entrepreneurs auront la permission de compléter le reste de la cargaison avec des madriers, des planches ou du bois de grume.

6. " Les entrepreneurs pendant l'exécution de ce contrat, devront transporter dans chacun et tous les voyages des steamers accomplissant le service susdit, dans les voyages d'aller et retour, toutes les malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes préposées à cet effet sur les dits steamers par ou de la part ou par ordre des autorités postales du Canada, ou de ceux qui sont au port ou ports d'escale terminus ci-mentionnés, et délivreront toutes dites malles à leurs destinations propres au port ou ports d'escale terminus ci-dessus mentionnés; et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou des stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale seront à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Il ne sera fait ou exigé aucun paiement pour le transport de toutes dites malles en sus ou au delà du montant ci-mentionné et prévu.

Les steamers employés dans ce service sont comme suit:—

Le steamer *Alcides,* construit en acier à Yoker en 1886, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 340 pieds; largeur, 42 pieds; profondeur de cale, 30 pieds; tonnage net, 2,181; tonnage brut, 3,421; capacité, 4,250; force en chevaux nominaux, 360; vitesse, 12½ nœuds.

Le steamer *Parthenian,* construit en acier à Hartlepool en 1901, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 400 pieds; largeur, 52 pieds; profondeur, 29 pieds 3 pouces; tonnage net, 3,310 ;tonnage brut, 5,160; capacité, 7,550 force en chevaux nominaux, 489; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Marina,* construit en acier à Hartlepool en 1900, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 400 pieds; largeur, 52 pieds; profondeur, 29 pieds 3 pouces; tonnage net, 3,322; tonnage brut, 5,204; capacité, 7,425; force en chevaux nominaux, 510; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Cassandra,* construit en acier à Greenock en 1906, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 455 pieds; largeur, 52 pieds 2 pouces; profondeur, 29 pieds; tonnage net, 4,726; tonnage brut, 7,396; capacité, 7,200; force en chevaux nominaux, 862; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Lakonia,* construit en acier à Govan en 1899, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 401 pieds 7 pouces; largeur, 49 pieds 2 pouces; profondeur, 28 pieds; tonnage net, 3,046; tonnage brut, 4,686; capacité, 6,378; force en chevaux nominaux, 520; vitesse, 12½ nœuds.

Le steamer *Salacia,* construit en acier à Whiteinch en 1895, et enregistré à Glas-Glow en 1898; longueur, 390 pieds; largeur, 46 pieds; profondeur, 20 pieds 6 pouces; tonnage net, 2,636; tonnage brut, 4,134; capacité, 5,008; force en chevaux nominaux, 501; vitesse, 13 nœuds.

Le steamer *Kastalia,* construit en acier à Govan en 1897, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 377 pieds; largeur, 46 pieds 6 pouces; profondeur, 18 pieds 8 pouces; tonnage net 2,562; tonnage brut, 4,039; capacité, 6,265; force en chevaux nominaux, 395; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Athenian* construit en acier à Barrow en 1904, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 478 pieds; largeur, 56 pieds 6 pouces; profondeur, 36 pieds 6 pouces; tonnage net, 5,113; tonnage brut, 9,080; capacité, 8,938; force en chevaux nominaux, 855; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Tritonia,* construit en acier à Partick en 1893, et enregistré à Glasgow la même année; longueur, 389 pieds; largeur, 46 pieds 1 pouce; profondeur, 28 pieds; tonnage net, 2,720; tonnage brut, 4,272; capacité, 5,800; force en chevaux nominaux, 411; vitesse, 12 nœuds.

La distance entre Saint-Jean et Glasgow est évaluée à 2,630 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre de voyages faits à l'ouest, 19; à l'est, 17.

Nombre de passagers transportés à l'ouest, 1,764; à l'est, 91; total, 1,855.

Tonneaux de fret transportés à l'ouest, 39,980; à l'est, 47,511; total, 87,491.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $8,500.

156.

Ce service est fait en vertu d'un contrat passé le 10 juin 1905, avec la *Ulster Steamship Company, Limited,* de Belfast, Irlande, représentée en Canada par MM. McLean, Kennedy et Cie, de Montréal, propriétaires de la ligne connue sous le nom de *Head Line Steamers.* Ce service consiste dans un service d'hiver seulement, partant de Saint-Jean, N.-B., pour Belfast ou Dublin, à intervalles réguliers comprenant

en moyenne deux départs chaque mois jusqu'à ce que dix voyages complets aller et retour aient été faits.

Les principales conditions de ce contrat, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les contracteurs possédant et contrôlant les steamships *Rathlin Head, Carrigan Head, Bray Head, Ramore Head, Inishowen Head, Bengore Head, Torr Head, Malin Head, Teelin Head, Dunmore Head,* et *Glenarm Head,* de la Head Line, qui sont tous garantis être classés à Lloyds 100 A1, mettront durant le mois de décembre prochain après la date de ces présentes, ou plus à bonne heure, tels des dits steamers qu'il faudra pour remplir les conditions de cet engagement sur la route entre le port de Saint-Jean, N.-B., et les ports de Belfast et Dublin, en Irlande, et feront avec iceux pendant la saison d'hiver de 1907 et 1908 un service comprenant en moyenne deux départs par mois entre les dits ports, partant de Belfast ou Dublin pour Saint-Jean susdit, et y revenant, partant de Saint-Jean à intervalles réguliers à telles dates fixes que pourra sanctionner le ministre, telles dates devant être annoncées au moins vingt jours avant les départs, jusqu'à ce que pas plus de dix voyages complets aller et retour aient été faits avant l'ouverture de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent au printemps de 1908. Chacun des dits steamers, quand il sera employé comme susdit, devra dans tous les voyages à l'est maintenir une vitesse moyenne d'au moins dix nœuds à l'heure, excepté quand il fera un mauvais temps extraordinaire. Il est compris et convenu que les dits steamers ne devront pas faire escale à aucun port intermédiaire ou autre, soit dans les voyages à l'est ou à l'ouest, quand ils seront employés en vertu des termes de ce contrat, excepté dans les voyages à l'ouest à un port dans la Grande-Bretagne pour s'approvisionner de charbon, ou pour obtenir de la cargaison devant être transportée à Saint-Jean, Terre-Neuve, ou à un port canadien autre que le port de Saint-Jean, N.-B., susdit, le transport de telle cargaison et l'arrêt aux ports autres que Saint-Jean, N.-B., étant sujets à révocation selon le bon plaisir du ministre; étant compris et convenu que le port de Saint-Jean, N.-B., sera dans tous les cas le port terminus pour tous les voyages à l'ouest et le dernier port de départ pour tous les voyages à l'est.

2. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-pourvues, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, stipule avec les contracteurs, leurs successeurs et représentants, que dans le cas où les entrepreneurs et leurs successeurs exécuteront bien et fidèlement toutes et chacune des conditions et stipulations ci-après détaillées et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera exactement et réellement, ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de sept cent cinquante dollars ($750) pour chaque voyage aller et retour dûment fait de Belfast et Dublin à Saint-Jean comme susdit et revenir de là à Belfast ou Dublin, faisant pour les dix voyages aller et retour ci-dessus mentionnés la somme de sept mille cinq cents dollars ($7,500); telle subvention étant payable en deux versements, le premier de trois mille dollars ($3,000) sur accomplissement de quatre voyages complets aller et retour faits selon les termes de cet arrangement, et la balance sur accomplissement du service contracté.

3. "Pourvu, toutefois, que la véritable intention et signification de ces présentes soit qu'aucun montant ou versement de la subvention ne sera payable ou payé en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement deviendra dû, tel que spécifié dans les présentes, le service décrit et expliqué dans les présentes a été bien et fidèlement rempli, et que toutes les conditions et stipulations en rapport avec le fret et les taux du fret et les dates des départs ont été sous tous les rapports fidèlement observées et accomplies, selon la véritable intention et signification de ces présentes ; et il est compris et entendu comme condition ultérieure de ces présentes, que les entrepreneurs devront, au moins deux semaines avant la date du premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant les départs proposés, et quand ces horaires auront été aprouvés par le mi-

nistre, ils seront dûment annoncés de telle manière qu'il pourra ordonner ; et il est aussi convenu que dans le cas où aucun des steamers ci-nommés, ou un autre steamer approuvé par le ministère, ne partirait pas d'un port terminus tel que spécifié dans les présentes deux jours après la date fixé par les dits horaires, il sera déduit du montant du subside payable pour tel voyage ou somme égale à un dixième du montant autrement payable pour la complétion de tel voyage, et de même en proportion pour tous délais ou défaut ultérieurs de partir de tel port terminus. Pourvu, toutefois, que le ministre pourra permettre à aucun vaisseau de partir soit avant ou après la date spécifiée dans tels horaires, s'il croit judicieux pour aucune raison de ce faire; étant compris et entendu que, dans le cas ou aucun des dits steamers serait en aucun temps avarié au point d'être obligé d'entrer en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les termes de ce contrat, en raison de tel accident et pour le temps raisonnablement employé à réparer le steamer endommagé, ne soit pas considéré comme défaut ou manque de se conformer aux stipulations de ce contrat, et ne soumette pas les contracteurs aux déductions susdites du montant du subside, s'il y en a, payable pour tout voyage retardé en raison de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y sera pas faite de réclamation ni demande de paiement d'aucun subside pour aucun voyage non réellement accompli.

4. " Les entrepreneurs devront, au moins trois semaines avant le premier départ sous ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans les voyages d'est et ouest, laquelle cédule devra être sujette à l'approbation du ministre, et après qu'il l'aura approuvée elle ne sera pas changée, excepté de son consentement; et le ministre peut en aucun temps, s'il le juge opportun, déterminer les taux maximum qui devront être chargés sur aucun article ou classe de marchandises; et les entrepreneurs transporteront entre les ports ci-dessus nommés, dans tous les voyages des dits steamships employés selon les termes de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourra s'offrir ou qui pourra être raisonnablement obtenu à des taux qui ne devront pas excéder les taux maximum fixés par le ministre, s'il jugeait opportun de fixer les dits taux maximum, et dans aucun cas il ne sera fait de différence en tant que les taux sont concernés, ou autrement, d'une manière directe ou indirecte, contre les marchands ou expéditeurs canadiens, qui auront toujours préséance pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret pour les départs de Saint-Jean comme susdit, avec connaissements complets jusqu'à Dublin ou Belfast, d'aucune place dans la province d'Ontario et de Québec ou d'aucuns endroits canadiens plus à l'ouest, n'excéderont pas en aucun cas ceux du même endroit à Dublin ou Belfast par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis; et dans les voyages à l'ouest les taux de Dublin ou Belfast à aucune place dans Ontario ou Québec ou autres endroits canadiens plus à l'ouest, seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis au même endroit; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports de Saint-Jean et ceux de Dublin et Belfast susdits, dans aucun voyage fait sous les termes de ce contrat, soit des madriers, du bois de construction ou du bois en grume à un montant plus élevé que cinquante pour cent de la cargaison transportée dans tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où il ne serait pas offert ou qu'on ne pourrait se procurer de produits canadiens. Pourvu, toutefois, que dans le cas où l'on ne pourrait se procurer d'autre cargaison, sur preuve satisfaisante de ce fait au ministre, alors les entrepreneurs auront la permission de compléter le reste de la cargaison avec des madriers, des planchers ou du bois de construction.

6. " Les entrepreneurs devront, pendant la durée de ce contrat, transporter à chaque voyage des steamers faisant le service ci-dessus mentionné, aller et retour, toutes les malles qui seront présentées aux officiers ou personnes préposées à cette fin sur les steamers, par les autorités postales du Canada ,en leur nom ou sous leur direction, ou au nom des autorités établies aux ports terminaux ou aux ports d'escale énumérées au présent contrat, et ils devront délivrer toutes ces malles à leurs destinations propres

aux ports terminaux ou aux ports d'escale ci-dessus énumérés; et les frais de transport de ces malles des bureaux de poste ou des stations de chemins de fer aaux steamers, et des steamers aux bureaux de poste ou aux stations de chemins de fer aux ports terminaux et aux ports d'escale seront à la charge des entrepreneurs, qui seront soumis, pendant la durée de ce contrat, à tous les règlements généraux et spéciaux, actuels ou futurs, concernant le service postal. Pour le transport de toutes ces malles, nul paiement ne sera fait ni exigé en sus ou au delà du montant de la subvention mentionnée ou stipulée au présent contrat."

Les steamers employés dans ce service pendant l'année de calendrier 1907, furent comme suit:—

Le steamer *Inishowen Head,* construit en acier et fer à Belfast en 1886, et enregistré au même endroit la même année; longueur, 341 pieds 6 pouces; largeur, 40 pieds 2 pouces; profondeur, 26 pieds 4 pouces; tonnage net, 1,987; tonnage brut, 3,050; capacité, 228,679; force en chevaux nominaux, 309; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Bengore Head,* construit en fer à Glasgow en 1884, et enregistré à Belfast la même année; longueur, 324 pieds; largeur, 37 pieds 2 pouces; profondeur, 17 pieds 7 pouces; tonnage net, 719; tonnage brut, 2,490; capacité, 182,418; force en chevaux nominaux, 260; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Dunmore Head,* construit en acier à Belfast en 1889, et enregistré au même endroit la même année; longueur, 302 pieds 4 pouces; largeur, 40 pieds 2 pouces; profondeur, 19 pieds 5 pouces; tonnage, net, 1,447; tonnage brut, 2,230; capacité, 165,117; force en chevaux nominaux, 258; vitesse, 10 nœuds.

Il n'y a pas d'appareils frigorifiques sur ces steamers.

La distance de Saint-Jean à Dublin est computée à 2,550 milles; de Saint-Jean à Belfast à 2,500 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages, aller et retour, faits, 8.

Nombre total de milles parcourus, 40,400.

Ces steamers ne transportent pas de passagers.

Total de tonnage de fret transporté, 26,039.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $4,500.

157.

Ce service est fait durant toute l'année par MM. Furness, Withy & Company, Limited, entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres, et par la compagnie du chemin de fer Canadian Pacific entre les mois de novembre et avril entre Saint-Jean, N.-B., et Londres, Angleterre, faisant escale à chaque voyage à l'est à Halifax, et à tous les voyages à l'ouest à Anvers.

Le contrat avec les MM. Furness, Withy & Company, Limited, est daté du 1er mai 1907, et expire le 31 mars 1908. Ses principales conditions, à part celles qui sont communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant avant le premier jour d'avril dernier expiré, mis sur la route entre Saint-Jean, N.-B., et Londres, G.-B., faisant escale à tous les voyages, aller et retour, à Halifax, N.-E., un nombre suffisant de steamers pour faire le service tel que ci-après pourvu, et ayant avec les dits steamers maintenu depuis telle date et devant continuer à maintenir jusqu'au trente et unième jour de mais prochain après la date de ces présentes un service régulier entre les dits ports, partant des ports terminus à intervalles réguliers de pas plus de quinze jours, ou durant la saison de l'expédition des fruits à intervalles de dix jours si le ministre l'exige.

2. "Les steamers qui seront employés en vertu de ce contrat devront être sujets à l'approbation du ministre, et aucun steamer ne sera employé jusqu'à ce qu'il ait été

sanctionné par le ministre, et tous les dits steamers seront pourvus d'accommodations propres à transporter une cargaison susceptible de se détériorer, comme les pommes et autres fruits, produits de la laiterie, et autres provisions, sans détérioration; la cale et l'entrepôt seront pourvus d'un système complet de ventilation au moyen de la circulation forcée d'air frais par des éventails électriques ou à vapeur de telle manière qu'il y ait toujours une température uniforme et fraîche. Les tuyaux de prise d'air seront protégés par des appareils à cet effet, semblable aux ventilateurs des steamers "Gibbs", de manière à pouvoir être mis en opération dans tous les temps sans permettre à l'eau, l'écume et autre humidité de s'introduire dans aucun endroit où il y a de la cargaison, et ces appareils de ventilation devront être mis en opération toutes les fois qu'il y aura de la cargaison à bord. Au moins un des steamers ainsi employés devra être muni d'un appareil frigorifique pour la circulation forcée de l'air frais dans les endroits où se trouvent des pommes douces ou hâtives, et l'espace qui sera ainsi rafraîchi devra être de vingt-cinq mille à quarante mille pieds. Sa température sera maintenue entre 50 et 55 degrés Farhenheit.

3. "Les steamers, lorsqu'ils seront ainsi employés, ne devront pas transporter dans le cale ou l'entrepôt plus de cinq rangées de barils de pommes ou d'autre fruits hormis qu'ils soient arrangés de telle manière et de tel arrimage de manière à ce qu'aucun rang ne subisse le poids de plus de quatre autre rangs.

4. "La manutention, le chargement, l'arrimage et le déchargement d'aucun fruit transporté par le dit vaisseau seront sujets à et sous la surintendance d'un officier nommé pour cet objet si le ministre le juge opportun.

5. "Les steamers transportant des fruits devront maintenir une vitesse moyenne d'au moins douze nœuds à l'heure.

6. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent exactement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-décrites et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera exactement et dûment, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de vingt-cinq mille dollars ($25,000) payable comme suit:—

Une moitié, ou la somme de douze mille cinq cent dollars ($12,500) le premier jour d'octobre prochain après la date de ces présentes et la balance de douze mille cinq cent dollars (12,500) à l'accomplissement du service le premier jour d'avril 1908.

Pourvu ,toutefois, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'il ne soit payé aucun montant ou versement de la subvention en aucun temps, hormis qu'il soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement deviendra dû, tel que stipulé dans les présentes, le service ci-décrit et détaillé a été complètement et fidèlement exécuté, et que toutes les conditions et stipulations en rapport avec le fret et les taux du fret et les dates de départ ont été sous tous rapports fidèlement observées et remplies, selon la véritable intention et signification de ces présentes; et il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront, au moins deux semaines avant la date du premier départ sous ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant les départs proposés, lesquels ayant été approuvés par le ministre, seront dûment annoncés de telle manière qu'il pourra enjoindre; et il est aussi convenu que dans le cas où aucuns des steamers ci-nommés, ou un steamer substitut sanctionné par le ministre, ne part pas d'un port terminus tel que spécifié par les présentes dans l'espace de quarante-huit heures de la date fixée par tels horaires, il sera déduit du montant du subside payable pour tel voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour la complétion du tel voyage, et de même en proportion pour délais ou défauts ultérieurs de partir de tel port terminus. Pourvu, toutefois, que le ministre pourra autoriser aucun vaisseau de partir à une date antérieure ou ultérieure à celle mentionnée dans les dits horaires s'il juge opportun pour aucune raison de ce faire; étant compris et convenu

que, dans le cas où aucun des dits steamers deviendrait en aucun temps avarié de manière à être obligé d'entrer en cale sèche pour réparations, le défaut de remplir les conditions de ce contrat, en raison de tel accident et pour le temps raisonnablement employé le steamer endommagé, ne devra pas être considéré comme étant un défaut ou violation des stipulations de ce contrat ,et ne rendra pas les entrepreneurs passibles des déductions susdites du montant du subside, s'il y en a, payable pour tout voyage retardé en conséquence de telle mise en cale sèche pour réparations; mais il n'y aura pas de réclamations ni paiement à aucune subvention pour aucun voyage qui n'aura pas été actuellement accompli.

8. " Les entrepreneurs devront, au moins trois semaines avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans chacun des voyages d'est et ouest, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'elle aura été approuvée par lui ne sera pas changée excepté de son consentement; et le ministre pourra en aucun temps s'il le juge opportun, fixer le taux minimum qui sera chargé pour aucun article ou classe de marchandises; et les contracteurs transporteront entre les ports susdits, dans tous les voyages des dits steamers employés sous les termes de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourra s'offrir ou qui pourra raisonnablement être obtenu, à tels taux ne devant pas excéder le taux maximum fixé par le ministre, s'il juge opportun de fixer tel taux maximum, et dans aucun cas il ne sera fait de différence, en tant que les taux ou autrement sont concernés, directement ou indirectement contre les marchands ou expéditeurs canadiens qui devront toujours avoir la préférence pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret dans les voyages à l'est partant de Saint-Jean ou Halifax, comme ci-dessus prescrit avec connaissements complets pour Londres, d'aucun endroit dans les provinces d'Ontario et Québec ,ou d'aucuns autres points plus à l'ouest, ne devront en aucun cas être plus élevés que du même endroit à Londres par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis; et dans les voyages à l'ouest, les taux de Londres à aucune place dans Ontario et Québec ou autres endroits canadiens plus à l'ouest seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis au même endroit; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports de Saint-Jean ou Halifax et Londres, dans aucun voyage fait sous les termes de ce contrat soit des madriers, du bois en grume ou du bois de construction à un montant excédant cinquante pour cent de la quantité totale de la cargaison transportée en tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où d'autres produits canadiens ne seraient pas offerts ou ne pourraient être obtenus. Pourvu, toutefois, que dans le cas où il serait impossible d'obtenir d'autre cargaison, sur preuve satisfaisante de tel fait fournie au ministre ,alors les contracteurs auront la permission de compléter le reste du chargement avec des madriers, planches ou bois de construction.

10. " Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat transporter dans chacun et tout voyage des steamers faisant les services susdits, dans les voyages d'aller et retour, toutes les malles qui seront offertes aux officiers réguliers, ou aux personnes agissant en telle qualité sur les dits steamers par, ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est ici fait allusion, et délivreront toutes les dites malles à leur destination propre aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés plus haut, et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou des stations de chemins de fer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou ultérieurement en force pendant la continuation de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes les dites malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou prévu."

Les steamers employés dans ce service sont comme suit :—

Le steamer *St. John City,* construit en acier à Linthouse, en 1891 et enregistré à West-Hartlepool en 1903 ; longueur, 302 pieds ; largeur, 39 pieds ; profondeur, 23 pieds 3 pouces; tonnage net, 1,412; tonnage brut, 2,265; capacité, 3,400; force en chevaux nominaux, 306 ; vitesse 12 nœuds.

Le steamer *Almeriana* construit en acier à Middlesborough en 1889, et enregistré à West-Hartlepool en 1906 ; longueur, 324 pieds 8 pouces ; largeur, 402 pieds ; profondeur, 25 pieds 1 pouce ; tonnage net, 1,824 ; tonnage brut, 2,906 ; capacité, 4,000; force en chevaux nominaux, 349; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Evangeline,* construit en acier à Linthouse en 1891 ,et enregistré à West-Harttlepool en 1902 ; longueur, 305 pieds ; largeur, 39 pieds ; profondeur, 23 pieds 3 pouces ; tonnage net, 1,417 ; tonnage brut, 2,266 ; capacité, 3,400 ; force en chevaux nominaux, 306 ; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Durango,* construit en acier à Sunderland en 1895 et enregistré au même endroit la même année ; longueur, 332 pieds ; largeur, 41 pieds 7 pouces ; profondeur, 18 pieds ; tonnage net, 1,907 ; tonnage brut, 3,008 ; capacité, 4,500 ; force en chevaux nominaux, 299; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *London City,* construit en fer à Linthouse en 1882, et enregistré à West-Hartlepool en 1902 ; longueur, 324 pieds 5 pouces ; largeur, 38 pieds ; profondeur, 23 pieds 8 pouces ; tonnage net, 1,509 ; tonnage brut, 2,367 ; capacité, 3,625 ; force en chevaux nominaux, 324 ; vitesse 12 nœuds.

Le steamer *Halifax-City,* construit en acier à Hoboken, Anvers, en 1894, et enregistré à West-Hartlepool en 1906 ; longueur, 321 pieds ; largeur, 402 pieds ; profondeur, 17 pieds 3 pouces ; tonnage net, 1,562 ; tonnage brut, 2,464 ; capacité, 3,500 ; force en chevaux nominaux, 315 ; vitesse 12 nœuds.

Le steamer *Kanawha,* construit en acier à Linthouse en 1893, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 370 pieds ; largeur, 44 pieds ; profondeur, 28 pieds 6 pouces ; tonnage net, 2,488 ; tonnage brut, 3,884 ; capacité, 550 ; force en chevaux nominaux, 491 ; vitesse, 12½ nœuds.

Le steamer *Rappahannock,* construit en acier à Linthouse en 1893, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 370 pieds ; largeur, 44 pieds ; profondeur, 28 pieds 6 pouces ; tonnage net, 2,490 ; tonnage brut, 3,884 ; capacité, 5,500 ; force en chevaux nominaux, 485 ; vitesse, 12½ nœuds.

e steamer *Shenandoah,* construit en acier à Linthouse en 1893, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 370 pieds ; largeur, 44 pieds ; profondeur, 28 pieds 6 pouces ; tonnage net, 2,492 ; tonnage brut, 3,886 ; capacité, 5,500 ; force en chevaux nominaux, 491 ; vitesse, 12½ nœuds.

Le steamer *Florence,* construit en acier à Sunderland en 1889, et enregistré à West-Hartlepool en 1902 ; longueur, 293 pieds 5 pouces ; largeur, 40 pieds 2 pouces ; profondeur, 18 pieds 5 pouces ; tonnage net, 1,609 ; tonnage brut, 2,492 ; capacité, 2,700 ; force en chevaux nominaux, 220 ; vitesse 12 nœuds.

Les steamers, tel que prévu par les termes du contrat, sont munis d'accommodation convenable pour le transport de cargaison susceptible de se détériorer, la cale et l'entrepôt étant pourvus d'un système complet de ventilation au moyen de la circulation forcée d'air frais au moyen d'éventails électriques ou à vapeur, de telle manière qu'il y ait toujours une température uniforme et fraîche.

La distance entre Saint-Jean, N.-B., et Londres, Ang., est de 2,900 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit :—

Nombre de voyages aller, 31 ; retour, 32.

Nombre total de milles parcourus, 182,700.

Nombre de passagers transportés à l'aller, 3 ; au retour, 14 ; total, 17.

Tonneaux de fret transportés à l'aller, 53,160 ; au retour, 119,198 ; total, 172,358.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $19,250.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

Le contrat avec la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien est daté du 20 novembre 1907 et se termine au 30 avril 1908, et les principales conditions, hormis celles qui sont communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant, durant le mois de novembre courant, établi un service entre les cité ou port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le port de Londres en Angleterre, au moyen de leurs steamers, le *Mount Temple,* de 4,980 tonneaux jauge nette, le *Montreal,* de 5,552 tonneaux jauge nette, le *Montezuma,* de 5,358 tonneaux jauge nette, et ayant maintenu et continueront à maintenir au moyen des dits steamers ou avec tels autres steamers qui pourront être approuvés par le ministre un service régulier entre les cités et ports susdits, partant de et retournant à chacun des ports terminus de Saint-Jean et Londres susdits, à intervalles réguliers et à telles dates fixes que pourra sanctionner le ministre, et faisant escale à tous les voyages d'est au port d'Halifax dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et faisant escale à tous les voyages d'ouest au port d'Anvers en Belgique. Le service commencera de Londres pendant le mois de novembre courant, et dans le voyage de retour partant de Saint-Jean le 11ème jour de décembre prochain, et continuer jusqu'au 30ème jour du mois d'avril 1908, pendant lequel temps il sera fait dix voyages complets aller et retour; étant compris toutefois, que le ministre pourra autoriser aucun changement ou changements dans le service ci-dessus décrit qui ne seront pas incompatibles avec le vote pourvoyant au paiement du subside.

2. " Les entrepreneurs promettent et conviennent que les steamers plus haut mentionnés ou aucun steamer substitué qui sera employé en leur place, seront munis de tels appareils frigorifiques satisfaisants et d'espace qui pourront être requis pour l'arrimage convenable et la conservation de toute cargaison sujette à se détériorer qui y sera transportée ,aussi bien que de conduites de ventilation et machines complètes et appropriées pour la ventilation convenable de tout l'espace ou pourra être arrimé ou transporté des fruits, des végétaux ou toute cargaison semblable exigeant une provision constante d'air frais, et que tels appareil frigorifique et appareil de ventilation seront en opération constante tant qu'il y aura à bord de la cargaison susceptible de se détériorer, des fruits ou des végétaux qui l'exigent, et que la température dans l'espace occupé par telle cargaison devra, durant chaque et tous voyages, être maintenue uniforme et à un tel degré qui pourra satisfaire le ministre.

3. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs que si les entrepreneurs et leurs successeurs exécutent bien et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-dessus décrites et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera bien et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de quinze cents dollars $1,500) pour chaque voyage fait et complété dans le temps ci-dessus spécifié, ne devant pas, cependant, excéder dix voyages; payable le premier jour d'avril après la date de ces présentes pour tous les voyages faits et complétés avant cette date; et la balance sur accomplissement du service ou aussitôt après lorsque les fonds seront disponibles pour cet objet.

Mais toutefois la vraie intention et l'idée de ces présentes est qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable ou ne sera payé en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service décrit et défini dans les présentes a été pleinement et fidèlement exécuté, et que toutes les conditions et stipulations en rapport avec le fret et les taux du fret et les dates des départs ont été sous tous les rapports fidèlement observées et accomplies selon la vraie intention et l'idée de ces présentes; et il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront au moins deux semaines avant le premier départ en vertu de ce contrat fournir au ministre des horaires montrant la date des départs proposés, et quand ces horaires auront été approuvés par le ministre, ils seront dûment annoncés de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que

dans le cas où aucun des steamers ci-nommés ou un steamer suppléant approuvé par le ministre, ne pourrait partir d'un port terminus tel que spécifié dans les présentes dans l'espace de trois jours de la date fixée par les dits horaires, il sera déduit du montant du subside payable pour tel voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour l'exécution de tel voyage, et de même en proportion pour tous délais ultérieurs ou défaut de partir de tel port terminus. Pourvu, toutefois, que le ministre peut permettre à aucun vaisseau de partir à une date antérieure ou ultérieure à celle spécifiée dans les dits horaires dans le cas où il jugerait opportun pour aucune raison de ce faire; étant compris et convenu que dans le cas où aucun des dits steamers deviendrait en aucun temps avarié au point d'être obligé d'être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat en vue de tel accident et pour le temps raisonnablement employé dans les réparations du steamer avarié ne sera pas considéré comme étant une évasion ou une violation des conditions de ce contrat, et ne rendra pas les entrepreneurs sujets aux réductions comme susdit du montant du subside, s'il y en a, de payable pour tout voyage qui aura été retardé par le fait de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation pour non paiement d'aucun subside pour aucun voyage qui n'aura pas été actuellement accompli.

5. " Les entrepreneurs devront, au moins trois semaines avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans chacun des voyages d'est et ouest, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'elle aura été approuvée par lui ne sera pas changée excepté de son consentement; et le ministre pourra en aucun temps s'il le juge oportun, fixer le taux maximum qui sera chargé pour aucun article ou classe de marchandises; et les entrepreneurs transporteront entre les ports susdits, dans tous les voyages des dits steamers employés sous les termes de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourra s'offrir ou qui pourra raisonnablement être obtenu, à tels taux ne devant pas excéder le taux maximum fixé par le ministre, s'il juge opportun de fixer tel taux maximum, et dans aucun cas il ne sera fait de différence, en tant que les taux ou autrement sont concernés, directement ou indirectement contre les marchands ou expéditeurs canadiens qui devront toujours avoir la préférence pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret dans les voyages à l'est partant de Saint-Jean comme ci-dessus prescrit avec connaissements complets pour Londres, d'aucun endroit dans les provinces d'Ontario et Québec, ou d'aucuns autres points plus à l'ouest, ne devront en aucun cas être plus élevés que du même endroit à Londres par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis ; et dans les voyages à l'ouest, les taux de Londres à aucune place dans Ontario ou Québec ou autres endroits canadiens plus à l'ouest seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis au même endroit; et il de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports de Saint-Jean et Londres, dans aucun voyage fait sous les termes de ce contrat soit des madriers, du bois en grume ou du bois de construction à un montant excédant cinquante pour cent de la quantité totale de la cargaison transportée en tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où d'autres produits canadiens ne seraient pas offerts ou ne pourraient être obtenus. Pourvu, toutefois, que dans le cas où il serait impossible d'obtenir d'autre cargaison sur preuve satisfaisante de tel fait fournie au ministre, alors les entrepreneurs auront la permission de compléter le reste du chargement avec des madriers, planches ou bois de construction.

Les steamers employés dans ce service pendant la saison de 1907 furent comme suit :—

Le steamer *Montrose,* construit en acier à Middlesborough en 1897, et enregistré à Londres la même année ; longueur, 444 pieds 3 pouces ; largeur, 52 pieds ; profondeur de cale, 27 pieds 5 pouces ; jauge nette, 3,968 ; jauge brute, 6,278 ; capacité de poids mort, 8,220 tonneaux; pouvoir nominal, 750 chevaux ; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Lake Michigan,* construit en acier à Wallsend en 1902, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 469 pieds 5 pouces ; largeur, 56 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 31 pieds 9 pouces ; jauge nette, 5,340 ; jauge brute, 8,200 ; capacité de poids mort, 10,480 tonneaux; pouvoir nominal, 722 chevaux, vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Mount Temple,* construit en acier à Walker-on-Tyne en 1901, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 485 pieds ; largeur, 59 pieds ; profondeur de cale, 30 pieds 4 pouces; jauge nette, 6,661; jauge brute, 8,790; capacité de poids mort, 11,200 tonneaux ; pouvoir nominal, 694 chevaux ; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Montezuma,* construit en acier à Linthouse en 1899, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 485 pieds ; largeur, 59 pieds ; profondeur, 30 pieds 5 pouces ; tonnage net, 5,358 ; tonnage brut, 8,360 ; capacité, 10,900 ; force en chevaux nominaux, 660 ; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Montreal,* construit en acier à Wallsend en 1900, et enregistré à Liverpool la même année ; longueur, 469 pieds 5 pouces ; largeur, 56 pieds 2 pouces ; profondeur, 31 pieds 9 pouces ; tonnage net, 5,552 ; tonnage brut, 8,664 ; capacité, 10,600 ; force en chevaux nominaux, 702 ; vitesse, 12 nœuds.

La distance entre Londres et Saint-Jean par voie d'Anvers est computée à 3,002 milles ; entre Saint-Jean et Londres par voie d'Halifax à 2,959 milles. Ces distances sont approximatives.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit :—

Nombre de voyages faits à l'ouest, 9 ; à l'est, 11.

Nombre total de milles parcourus, 50,144.

Nombre de passagers transportés à l'ouest, 8,212; à l'est, 4,197; total, 12,409.

Tonneaux de fret transportés à l'ouest, 39,328 ; à l'est, 61,123 ; total, 100,451.

Le montant du subside payé pour services rendus durant la même période fût de $15,000.

158.

Ce service est fait par la *Dominion Atlantic Railway Company* de Kentville, N.-E., en vertu d'un contrat en date du 1er mai 1907, qui expire le 31 mars 1908; les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats en sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant antérieurement à la date d'icelui mis leur steamer, le *Prince Rupert,* sur la route entre la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Bunswick et Digby, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, devront aussi depuis cette date faire et maintenir au moyen du dit steamer, ou un steamer substitut d'égale classe et capacité approuvé par le ministre, pour et durant la période d'une année du dit premier jour d'avril, un service régulier et ininterrompu entre les ports et endroits ci-dessus nommés, faisant des voyages complets aller et retour, de Saint-Jean à Digby et retourner à Saint-Jean (dimanches exceptés) correspondant chaque jour avec les trains à Saint-Jean, et il est spécialement compris et convenu de la part des entrepreneurs que, dans tous les voyages de Digby à Saint-Jean, le steamer devra arriver à Saint-Jean en temps ample pour permettre aux passagers et aux malles allant à l'ouest de faire correspondance avec le train de l'après-midi par voie du chemin de fer Canadian-Pacific pour Montréal.

2. "Il est compris et convenu que si, durant la continuation de ce contrat, il est fait d'autres voyages que ceux ci-dessus spécifiés, toutes les malles qui seront offertes devront être transportées sans aucune rémunération additionnelle au subside prévu dans les présentes.

3. " Ce contrat demeurera en force et sera valable pendant une année du premier jour d'avril comme susdit, pourvu, toutefois, que le dit contrat sera sujet à renouvellement ou continuation pour une autre année à la discrétion du ministre.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent exactement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-décrites et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de vingt mille dollars ($20,000) lequel subside sera payable tous les trois mois, c'est-à-dire, comme suit:—

Pendant le mois de juillet prochain qui suivra la date de ce contrat, cinq mille dollars ($5,000), ou telle partie de la dite somme qui pourra avoir été gagnée dans la proportion de voyages journaliers. Le premier jour de chacun des mois d'octobre et avril suivants ensuite, une égale somme de cinq mille dollars ($5,000), et une égale subvention payable de la même manière pour une autre année de services, dans le cas où le ministre déciderait de continuer ce contrat pour une autre année tel que prévu par la clause (3) susdite.

Pourvu, toutefois, que dans le cas de manque de la part des entrepreneurs sous aucun rapport d'exécuter le service à être fait, ou aucune partie d'icelui, une réduction proportionnelle sera faite sur le subside en rapport avec le service non exécuté; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encourre aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs de remplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu de payer par les présentes, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucun des versements de subvention qu'il est convenu de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et des documents montrant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il était convenu de faire par les présentes a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et idée de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tels paiements il n'y a pas eu de violation de la part des contracteurs d'aucunes conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport soit absolue, obligatoire, finale et concluante en tant que les entrepreneurs leurs successeurs et représentants sont concernés.

6. " Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat transporter dans chaque et tout voyage du steamer faisant les services susdits, dans les voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers ou personnes préposées à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou sous la direction des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports ci-mentionnés, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés plus haut; et le coût de transporter les dites malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des contracteurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la continuation de ce contrat en rapport avec le service postal. Pous le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou demandé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue."

Les steamers affectés à ce service sont les suivants:—

Le steamer *Prince Rupert,* construit en acier à Dumbarton en 1894, et enregistré à Londres la même année; longueur, 268 pieds; largeur, 32 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 11 pieds 6 pouces; jauge nette, 620; jauge brute, 1,158; pourvoir nominal, 260 chevaux; vitesse, 15 nœuds.

Le steamer *Yarmouth,* construit en acier à Dumbarton en 1887, et enregistré à Yarmouth, N.-E., en 1892; longueur, 226 pieds 6 pouces; largeur, 35 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 11 pieds 9 pouces; jauge nette, 725; jauge brute, 1,452; pouvoir nominal, 219 chevaux; vitesse, 14 nœuds.

La distance entre Saint-Jean et Digby est computée à 47 milles.

Le trafic durant l'année de calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages faits	258
Nombre total de milles parcourus	24,252
Nombre total de passagers transportés	27,068
Nombre total de tonneaux de fret transportés	21,285
Le montant du subside payé pour les services rendus pendant la même période fut de	$16,245.29

159.

Il y a deux services faits en vertu de ce vote, savoir, de Saint-Jean et Halifax à Georgetown, Demerara, et d'Halifax à la Jamaïque, par voie des Bermudes.

Le service de Demerara est fait en vertu des termes d'un contrat exécuté avec les MM. Pickford et Black, d'Halifax, N.-E., en date du 20 juin 1906, et expirant le 30 juin 1910. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs devront, au premier jour de juillet prochain après la date de ces présentes, mettre sur la route entre le port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le port d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, comme ports de départ de la Puissance du Canada, et Georgetown, en Guyane anglaise, comme port d'arrivée, un nombre suffisant de steamers de la classe et description ci-après décrite dans la clause 4, pour faire et avec les dits steamers feront, durant la période de quatre années de cette date, le service suivant:—

Expédiant un vaisseau tous les douze jours du port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, au port d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et de là au premier voyage à Georgetown, dans la Guyane anglaise, faisant le voyage en quatorze jours, avec escale au premier voyage et à chaque voyage alternativement au sud aux ports suivants dans l'ordre donné ci-après:—

1. Hamilton dans les Bermudes; 2. Basseterre, en St-Kitts; 3. Saint-Jean en Antigues; 4. Roseau, dans la Dominique; 5. Bridgetown, dans la Barbade; 6. Port of Spain, en Trinidad.

Et au voyage de retour de Georgetown, dans la Guyane anglaise, à Halifax et Saint-Jean, faisant escale à:—

1. Port of Spain, en Trinidad; 2. Bridgetown, dans la Barbade; 3. Castries, en Sainte-Lucie; 4. Roseau, dans la Dominique; 5. Saint-Jean, en Antigues; 6. Basseterre, en St-Kitts; 7. Hamilton, dans les Bermudes.

Et faisant escale au suivant ou second voyage et à chaque voyage alternatif au sud à:—

1. Hamilton, dans les Bermudes; 2. Plymouth, dans Monserrat; 3. Castries, dans Sainte-Lucie; 4. Kingston, dans Saint-Vincent; 5. Bridgetown, dans la Barbade; 6. Port of Spain, en Trinidad;

Et au voyage de retour de Georgetown en Guyane anglaise faisant escale à:—

1. Port of Spain, en Trinidad; 2. Bridgetown, dans la Barbade; 3. Kingstown, dans Saint-Vincent; 4. Castries, dans Sainte-Lucie; 5. Roseau, dans la Dominique; 6. Plymouth, dans Monserrat; 7. Saint-Jean, en Antigues; 8. Basseterre, en Saint-Kitts; 9. Hamilton, dans les Bermudes.

L'ordre susdit des escales ne devra pas être changé excepté du consentement préalable du gouvernement de Sa Majesté et du gouvernement canadien.

Les deux gouvernements auront le droit en aucun temps d'exiger que les entrepreneurs retournent au service d'une fois par quinzaine qui existait auparavant en donnant six mois d'avis de telle demande, c'est-à-dire: partant tous les quatorze jours de Saint-Jean pour Halifax et faisant escale au premier et à chaque voyage alternatif au sud à Bermudes, Saint-Kitts, Antigues, Monserrat, Dominique, Sainte-Lucie, Barbades, Saint-Vincent, Grenada jusqu'à Port of Spain en Trinidad; et au voyage de retour de Trinidad à Halifax ou Saint-Jean faire escale aux mêmes ports dans l'ordre inverse tel que mentionné ci-dessus; et au voyage suivant et à chaque voyage alternatif partir de Saint-Jean et Halifax pour Georgetown en Guyane anglaise, faisant escale dans tous les voyages aux Bermudes, à Sainte-Lucie et Barbades jusqu'à Port of Spain en Trinidad, faisant le voyage en dedans de onze jours et de là continuant à Georgetown en Guyane anglaise, faisant escale à Scarboro en Tobago, complétant le voyage en dedans de quatorze jours; et au voyage de retour de Georgetown en Guyane anglaise jusqu'à Halifax ou Saint-Jean, faisant escale aux ports suivants dans l'ordre qui suit: Tobago, Trinidad, Barbades, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Dominica, Monserrat, Antigua, Saint-Kitts et Bermudes; et continuant les voyages tels que décrits alternativement jusqu'à Port of Spain en Trinidad et Georgetown en Guyane anglaise, partant de Saint-Jean et Halifax à intervalles réguliers de quatorze jours chacun.

2. "Il est compris et convenu que toutes les autres spécifications et exigences contenues dans ce contrat s'appliqueront également au service de douze jours ou au service de quinze jours si on y revient.

3. "Sujet aux conditions ci-après contenues tout steamer faisant tel voyage comme susdit le commencera et le complètera et arrivera aux, et laissera les dits ports intermédiaires respectivement à telles dates qui seront spécifiées dans un horaire précédemment soumis par les entrepreneurs et approuvé par le ministre; et chaque voyage au sud sera complété en dedans de quatorze jours de son commencement sous une pénalité telle que ci-après décrite pour chaque jour ou partie de jour excédant les quatorze jours qui seront employés dans tel voyage. Avant le commencement de ce service les entrepreneurs fourniront au ministre pour son approbation le brouillon du dit horaire, et qaund il l'aura approuvé, les entrepreneurs le publieront en tels temps et endroits et de telle manière que le ministre pourra exiger de temps en temps. Pendant la durée de ce contrat, il ne sera fait aucuns changements dans le dit horaire à moins que tel changement n'ait été approuvé par écrit par le ministre et publié en tels temps et endroits et de telle manière qu'il pourra exiger.

4. "Les steamers employés dans ce service seront des steamers britanniques d'un registre d'au moins 1,000 tonneaux, et seront de bons, substantiels et efficaces vaisseaux à vapeur de vitesse et pouvoir adéquats, et munis d'engins à vapeur convenables de première classe, et sous tous rapports appropriés à l'exécution du service, et devront être capables de maintenir, et maintiendront quand ils seront employés dans ce service, une vitesse moyenne d'au moins dix nœuds à l'heure, et seront aussi pourvus d'accommodement convenable pour au moins quarante passagers de première classe, et pour tous tels passagers de seconde classe et de pont que le trafic demandera, et seront munis de toutes les choses nécessaires à la réception, l'arimage et le transport de cargaison.

6. "Les entrepreneurs devront, durant l'exécution de ce contrat, transporter dans chaque et tout voyage des steamers faisant les services susdits, dans les voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers et per-

sonnes préposées à cet effet sur les dits steamers, par ou de la part ou sous les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés en dehors du Canada, et délivreront toutes dites malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion ci-dessous; et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste aux steamers et des steamers aux bureaux de poste aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des contracteurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes dites malles, il ne sera fait ou demandé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-après mentionné ou pourvu ; ceci ne devra pas, cependant, empêcher le paiement de subsides en aide du service par les différentes colonies anglaises où les vaisseaux arrêteront.

1. " Les entrepreneurs devront soumettre pour approbation les taux maximum pour les passagers et le fret, aux et des. Indes Occidentales au gouvernement du Canada et au secrétaire d'Etat pour les colonies, et devront transporter sur chaque steamer faisant le service en vertu de ce contrat suivant sa capacité, tout le fret et passagers qui pourront raisonnablement être offerts et obtenus, et à tels taux de tarif pour les passagers et le fret qui auront été ainsi soumis et approuvés. Il ne sera pas fait de distinction, en tant que les taux sont concernés ou autrement, directement ou indirectement, contre les marchands et expéditeurs canadiens, anglais ou des Indes Occidentales anglaises qui auront toujours la préférence pour le fret et les marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs ; et les entrepreneurs devront, immédiatement à la terminaison de chaque voyage fournir au ministre des copies entières et complètes des manifestes de la cargaison et des listes de passagers transportés sur le dit steamer exécutant tel voyage à ses voyages d'aller et retour, certifiés par les officiers réguliers des douanes, de même que des copies du loch et des cartes marines dûment certifiées par le capitaine du steamer, de même que tous autres documents, information et preuve que le ministre pourra raisonnablement exiger afin de montrer le volume, l'étendue et la valeur du commerce fait par les dits steamers, et tels autres certificats de douane, document et preuve qui peut être nécessaire ou qui peut être raisonnablement exigé par le ministre dans le but de prouver l'exécution des services contractés par les présentes, et pour permettre au ministre de juger si ce contrat est soigneusement et fidèlement fait et exécuté ; et l'action de fournir tels certificats, documents et preuves sera une condition qui devra précéder le paiement du subside ci-devant prescrit ou d'aucune partie d'icelui ; un retour supplémentaire des passagers et du fret transportés de chaque côté devra être fourni annuellement par les entrepreneurs, pour l'information du gouvernement de Sa Majesté et du gouvernement du Canada.

12. " Les steamers employés dans l'exécution des conditions de ce contrat ne devront pas dans aucun de leurs voyages aller et retour arrêter à aucun port des Etats-Unis d'Amérique.

16. " Un steamer ou des steamers extra pour la cargaison, dans le but de rencontrer les besoins du commerce, seront fournis par et aux frais des entrepreneurs pendant la saison des récoltes aux Indes occidentales, s'il y a assez de cargaison offerte pour partir des îles de l'Inde occidentale servies en vertu de ce contrat, et aussi de l'île de Névis à Halifax.

17. " Il est compris que, si l'un ou l'autre des dits steamers est, par le danger de la mer ou autre accident inévitable, perdu, détruit ou temporairement incapable de faire les voyages qui devront être faits suivant la véritable intention et idée de ces présentes, les entrepreneurs pourront en tel cas, dans un délai raisonnable eu égard aux circonstances, remplacer le dit steamer par un autre d'égale classe, vitesse, équipement, description et capacité à la satisfaction et approbation du ministre, dans le cas où le dit steamer n'aurait été rendu incapable que temporairement, et continuer le service contracté par les présentes avec tel autre steamer substitut ou réparé sous le

plus court délai possible dans toutes les circonstances; pourvu, toutefois, qu'il ne sera fait aucun paiement de subside pour tout voyage qui n'aura pas actuellement été accompli.

18. " Et Sa Majesté pour elle-même, ses héritiers et successeurs, convient par les présentes avec les entrepreneurs, leurs exécuteurs, administrateurs et représentants que si les dits contracteurs accomplissent parfaitement et fidèlement toutes et chacune des conventions, accords et stipulations ci-dessus et ci-après mentionnées et contenues, il paiera bien et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs héritiers, administrateurs ou représentants, pendant la durée de ce contrat, une subvention annuelle de soixante-cinq mille sept cents dollars ($65,700) à même le fonds consolidé ou autres argents convenables de la Puissance du Canada, et la somme ultérieure de soixante-cinq mille sept cents dollars ($65,700) à même les argents fournis par le gouvernement de Sa Majesté (si les dits argents sont fournis au gouvernement de la Puissance du Canada pour tels objets, mais non autrement), payable comme suit: au dernier jour de chaque mois pendant la durée de ce contrat, la somme de cinq mille quatre cent soixante-quinze dollars ($5,475), et une somme ultérieure égale au même montant, pourvu que la dite somme soit appropriée par le gouvernement de Sa Majesté pour l'objet ci-dessus mentionné, pourvu, toutefois, qu'il ne sera fait aucun tel paiement jusqu'à ce qu'il soit établi à la satisfaction du ministre que tous les voyages exigés par le contrat jusqu'à cette date ont été régulièrement et proprement accomplis.

19. " Chaque fois et aussi souvent que les entrepreneurs feront défaut de commencer aucun des dits voyages au jour où il doit être commencé, aux termes de ce contrat et du dit horaire, ou manqueront de compléter aucun tel voyages dans la période où il devrait être accompli, suivant ce contrat et le dit horaire, alors (excepté dans tel cas où les entrepreneurs prouveront à la satisfaction du ministre que tel défaut est attribuable à des causes tout à fait hors de contrôle des contracteurs) les contracteurs paieront au ministre en rapport avec tel défaut une somme égale à un vingt sixième de la subvention payable en vertu de ce contrat; et si tel défaut se renouvelle trois fois dans aucune période de deux mois de calendrier, alors (excepté comme susdit) le ministre pourra, en donnant avis par écrit aux contracteurs, résilier ce contrat, mais sans préjudice aux droits de chaque partie en rapport avec aucun défaut précédent d'icelui. Tous les argents qui deviendront payables en vertu de cette clause seront payés comme dommages liquidés et non comme pénalités, et pourront être déduites de la subvention par le ministre, ou pourront être recouvrées des contracteurs par le ministre au nom de Sa Majesté."

Le steamer *Orinoco* fut construit en acier à Flushing en 1888, et enregistré à Londres en 1901; longueur, 319 pieds 9 pouces; largeur, 36 pieds 7 pouces; profondeur de cale, 23 pieds 2 pouces; jauge nette, 1,550; jauge brute, 2,486; capacité, 2,100; force en chevaux nominaux, 57; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Olenda,* construit en acier à Whiteinch en 1898, et enregistré à Liverpool en 1900; longueur, 345 pieds; largeur, 42 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 23 pieds; tonnage net, 2.005; tonnage brut, 3,171; capacité, 3,800; force en chevaux nominaux, 300; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Dahome,* construit en acier à Wallsend en 1891, et enregistré à Hartlepool en 1898; longueur, 300 pieds 6 pouces; largeur, 41 pieds; profondeur, 21 pieds 6 pouces; tonnage net, 1,552; tonnage brut, 2,470; capacité, 2,400; force en chevaux nominaux, 333; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Oruro,* construit en acier à Glasgow en 1878, et enregistré à Londres en 1879; longueur, 301 pieds 5 pouces; largeur, 33 pieds 2 pouces; profondeur, 25 pieds 1 pouce; tonnage net, 1,249; tonnage brut, 1,919; capacité, 1,700; force en chevaux nominaux, 233; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Ocamo,* construit en fer à Glasgow en 1877, et enregistré à Londres la même année; longueur, 300 pieds 1 pouce; largeur, 33 pieds 8 pouces; profondeur,

25 pieds; tonnage net, 1,228; tonnage brut, 1,910 ; capacité, 1,700; force en chevaux nominaux, 229; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Sobo*, construit en acier à Whiteinch en 1899, et enregistré à Londres la même année; longueur, 245 pieds; largeur, 44 pieds; profondeur, 23 pieds 7 pouces; tonnage net, 2,313; tonnage brut, 3,652; capacité, 3,800; force en chevaux nominaux, 370; vitesse, 11 nœuds.

Outre les vaisseaux susdits, trois steamers, le *Talisman,* l'*Uller* et le *Parima* furent employés et firent plusieurs voyages outre ceux requis dans le contrat portant une cargaison totale à tous les voyages extra de 7,668 tonneaux.

Les distances sont computées comme suit: de Saint-Jean, N.-B., à Demerara, G.A., 2,848 milles; de Demerara à Saint-Jean, 2,684 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est dit par les entrepreneurs être comme suit:—

Nombre total de voyages aller et retour, 30.

Nombre total de milles parcourus, 165,960.

Nombre de passagers transportés en allant, 3,528; en revenant, 2,982; total, 6,510.

Tonneaux de fret transportés en allant, 62,625; en revenant, 57,162; total, 119,787.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $63,510.

Le service entre Halifax et la Jamaïque est fait sous les termes d'un contrat avec la *Halifax and West India Steamship Company, Limited,* d'Halifax, N.-E., en date du 21 mars 1907, et expire le 31 mars 1908. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant, avant la date susdite, mis leur steamer le *Beta* sur la route entre Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et Kingston, dans l'île de la Jamaïque, et devront, depuis le premier jour d'avril prochain après la date susdite, avec le dit steamer, ou un autre steamer d'égale capacité, à la satisfaction du ministre, maintenir un service mensuel régulier entre les dits ports, partant une fois par mois d'Halifax sudit par voie et faisant escale à Bermuda et Turks Island à Kingston, dans l'île de la Jamaïque susdite, revenant de là et faisant escale à Turk's-Island et Bermuda à Halifax susdit, complétant le voyage dans l'espace d'un mois de la date du départ d'Halifax.

2. " Le ministre se réserve le droit de faire aucun changement ou changements dans le service ci-dessus qui ne seront pas incompatibles avec le vote pourvoyant au paiement du subside.

3. " Ce contrat demeurera en force jusqu'au trente et unième jour de mars de l'année mil neuf cent huit, mais expirera lors de l'arrivée du steamer à Halifax qui aura quitté ce port dans le mois de mars susdit.

4. " Le steamer *Beta* est garanti être de mil quatre vingt-sept (1,087) tonneaux enregistrés, et les entrepreneurs ayant récemment fait des améliorations au système de ventilation à la satisfaction de l'inspecteur des vapeurs, consentent à faire tous changements ultérieurs dans le vaisseau que pourra demander le ministre qui pourront paraître nécessaires pour obtenir une ventilation convenable et le rendre en tous temps capable de transporter des fruits ou autres substances susceptibles de se détériorer.

5. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les contractteurs et leurs successeurs accomplissent parfaitement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-décrites et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera parfaitement et réellement ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants un subside au taux de treize mille huit cent dollars ($13,800) par année payable comme suit: sur complétion de chaque voyage mensuel aller et retour finissant à Halifax, la somme de mil cent cinquante dollars ($1,150).

" Mais, toutefois, la véritable intention et signification de ces présentes est qu'aucun montant ou versement de subside ne sera payable ou payé en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service ci-décrit et défini, a été complètement et fidèlement exécuté, et que toutes les conditions et stipulations en rapport avec le fret et les taux du fret et les dates de départ ont été sous tous rapports fidèlement observées et remplies, selon la véritable intention et idée de ces présentes; et il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront au moins deux semaines avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant la date des départs proposés, et quand ils auront été approuvés par le ministre, ils seront dûment annoncés de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que dans le cas où aucun des steamers ci-nommés, ou un steamer substitut sanctionné par le ministre ne peut partir d'un port terminus dans l'espace de deux jours de la date fixée dans les dits horaires, il sera déduit du montant du subside payable pour tel voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour l'exécution de tel voyage, et de même en proportion pour délais ultérieurs ou défaut de partir de tel port terminus. Mais, toutefois, que le ministre peut permettre à aucun vaisseau de partir soit plus tôt ou plus tard que la date mentionnée dans les dits horaires, s'il jugeait nécessaire pour aucune raison de ce faire. Etant compris et convenu que dans le cas ou aucun des dits steamers deviendrait en aucun temps avarié au point d'être obligé d'être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'exécuter les conditions de ce contrat, en raison de tel accident et pour le temps raisonnablement employé dans les réparations du steamer avarié ne sera pas considéré comme défaut ou manque de se conformer aux stipulations de ce contrat, et ne soumettra pas les contracteurs à déductions comme susdit de montant du subside, s'il y en a de payable pour aucun voyage retardé en raison de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation pour non paiement d'aucun subside en rapport avec aucun voyage non actuellement accompli.

7. " Les entrepreneurs devront, durant l'exécution de ce contrat, dans chaque et tout voyage du steamer faisant les services susmentionnés, dans les voyages d'aller et retour, transporter toutes les dites malles qui seront offertes aux officiers responsables ou aux personnes en cette capacité sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivreront toutes dites malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion ci-dessus; et le coût de transporter les dites malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer ou steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des contracteurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes dites malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou prévu.

Le ss. *Beta* auquel il est fait allusion plus haut fut bâti en fer à Whiteinch en 1873 et enregistré à Glasgow en 1874. Sa longueur est de 235 pieds 1 pouce; largeur, 28 pieds 5 pouces; profondeur de cale, 14 pieds 7 pouces; jauge nette, 677; jauge brute, 1,087; capacité, 1,350; pouvoir nominal, 226 chevaux; vitesse, 11 nœuds. Il est éclairé à la lumière électrique et peut accommoder cinquante passagers de première et trente passagers de seconde classe outre les passagers du pont. Ce steamer est aussi muni d'appareils frigorifiques.

Les steamers suivants furent employés comme steamers substituts ou extras:—

Le steamer *Boston,* longueur, 225 pieds; largeur, 33 pieds 7 pouces; profondeur, 12 pieds 7 pouces; jauge nette, 738; jauge brute, 1,168; capacité, 2,080; force en chevaux nominaux, 119; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Kathinka,* longueur, 225 pieds; largeur, 33 pieds 7 pouces; profondeur, 12 pieds 7 pouces; tonnage net, 727; tonnage brut, 1,162; capacité, 2,060; force en chevaux nominaaux, 109; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Kjeld,* longueur, 231 pieds; largeur, 35 pieds 3 pouces; profondeur, 19 pieds 3 pouces; tonnage net, 910; tonnage brut, 1,448; capacité, 2,600; force en chevaux nominaux, 232; vitesse, 11 nœuds.

La distance entre Halifax et Kingston, Jamaïque, est computée à 1,800 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est dit par les entrepreneurs être comme suit :—

Nombre de voyages faits, aller, 27, retour, 26.

Nombre total de milles parcourus, 103,476.

Nombre de passagers transportés, aller, 715 ; retour, 323 ; total, 1,038.

Tonneaux de fret transportés, aller, 29,029 ; retour, 16,737, total, 45,766.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fût de $13,800.

160.

Ce service est dans un sens fait en vertu des termes de l'Acte de Confédération qui pourvoyait à ce qu'un service à vapeur fut maintenu entre Victoria et San Francisco, qui était alors le seul mode de voyage ou de transport des malles ; mais depuis quelques années la nécessité d'un service comme route de malle a cessé de se faire sentir vu que les lettres expédiées par la malle sont invariablement transportés par le chemin de fer et il n'y a que les journaux et autres colis sembables qui sont transportés en petite quantité par les steamers.

Ce service est actuellement fait par la Pacific Coast Steamship Company, de San Francisco, représentée par MM. R. P. Rithet et Cie, Limitée, de Victoria, C.-B., en vertu d'un contrat en date du 10 mai 1906, et expirant le 31 mars 1910. Les principales clauses de ce contrat, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit :—

1. "Les entrepreneurs ayant, le ou avant le premier jour de juillet de l'année mil neuf cent cinq mis leurs steamers *Queen,* de 2,727 tonneaux ; *City of Puebla,* 2,623 tonneaux, et l'*Umatilla,* de 3,069 tonneaux, sur la route entre la cité ou port de San Francisco susdit et la cité ou port de Victoria aussi susdit, et ayant avec les dits steamers maintenu depuis cette date un service régulier entre les cités ou ports susdits, partant de, et revenant à, chacun de ces ports à intervalles de pas moins de sept jours et devant continuer de la même manière à maintenir avec ces steamers ou avec tels autres steamers que le ministre pourra approuver, tel service jusqu'au trente et unième jour de mars, mil neuf cent dix, hormis que ce contrat soit résilié plus tôt en vertu des prévisions de la clause 16 d'icelui ; ou hormis que les dits steamers cessent, avant cette date, d'arrêter à Victoria susdit, dans tel cas ce contrat expirera et cessera d'être en opération.

2. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les contracteurs et leur successeurs exécutent bien et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-jointes décrites et contenues de la part des contracteurs, il paiera complètement et fidèlement ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants une subvention aux taux de trois mille dollars ($3,000) par année payable comme suit, savoir: trois mille dollaars ($3,000) au premier jour de juillet prochain après la date de ces présentes ; deux mille deux cent cinquante dollars ($2,250) au premier jour d'avril de l'année mil neuf cent sept; et trois mille dollars à chaque premier jour d'avril suivant tombant durant la continuation ultérieure de ce contrat.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun point le service à être accompli par les présentes, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service qui n'aura pas été accompli; et pourvu aussi que si Sa Majesté encourre aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus et c'est la véritable intention et idée de ces présentes, qu'aucun des versements du subside qu'il est ici convenu de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, montrant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service convenu d'être exécuté par les présentes a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et idée de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu de violation de la part des contracteurs d'aucune des conventions, conditions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les contracteurs, leurs successeurs et représentants."

4. "Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant le service susdit, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes dites malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou en vertu de, ou par les ordres des autorisés postales du Canada, ou de ceux placés aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion dans les présentes, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion plus haut; et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou stations de chemin de fer aux steamers et ds steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'scale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existants maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes dites malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus et au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu."

Les steamers employés dans ce service, pendant l'année de calendrier 1907, furent comme suit:—

Le steamer *City of Puebla,* longueur, 320 pieds 6 pouces; largeur, 38 pieds 6 pouces; profondeur, 26 pieds 3 pouces; tonnage net, 1,713; tonnage brut, 2,624; capacité, 1,800; force en chevaux nominaux, 477; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Governor,* longueur, 391 pieds; largeur, 48 pieds; profondeur, 19 pieds 7 pouces; tonnage net, 2,401; tonnage brut, 5,217; capacité, 2,500; force en chevaux nominaux, 601; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *President,* longueur, 391 pieds; largeur, 48 pieds; profondeur, 19 pieds 7 pouces; tonnage net, 2,393; tonnage brut, 5,217; capacité, 2,500; force en chevaux nominaux, 601; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Spokane,* longueur, 270 pieds; largeur, 40 pieds; profondeur, 17 pieds 3 pouces; tonnage net, 1,289; tonnage brut, 2,036; capacité, 1,500; force en chevaux nominaux, 284; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Umatilla,* longueur, 310 pieds; largeur, 40 pieds 6 pouces; profondeur, 22 pieds; tonnage net, 2,168; tonnage brut, 3,070; capacité, 2,000; force en chevaux nominaux, 336; vitesse, 13 nœuds.

La distance entre Victoria, C.A., et San-Francisco, E.-U.A., est de 750 milles.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est dit par les entrepreneurs être comme suit:—

Nombre de voyages faits au sud, 70; au nord, 67; total, 137.

Nombre total de milles parcourus, 102,750.

Nombre de passagers transporté au sud, 1,146; au nord, 902; total, 2,048.

Tonneaux de fret transportée au sud, 2,021; au nord, 4,747; total, 6,768.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $750.

161.

Ce service est fait par MM. Pickford et Black, d'Halifax, N.-E. Le contrat en date du 8 août 1905, expira à la fin de la navigation dans cette année, mais il a été depuis renouvelé d'année en année aux mêmes termes. Les principales conditions du contrat, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs, ayant à l'ouverture de la navigation de la présente saison mis leur steamer *Harlaw* sur la route entre Halifax dans la province de la Nouvelle-Ecosse et la côte ouest de l'île de Terre-Neuve, et ayant depuis lors et continuant à faire et maintenir au moyen du dit steamer un service régulier tous les quinze jours entre Halifax et la côte ouest de Terre-Neuve, faisant escale en allant et revenant à Saint-Peter's, Grand-Narrows, Baddeck, North-Sydney, South-Sydney, Ingonish, Neil's-Harbour, et Aspey-Bay dans Cap-Breton, et à l'île Saint-Paul à la hauteur de la côte nord du Cap-Breton quand le temps permettra à un vaisseau d'arrêter à cet endroit, et à Channel, Bay St. George, Godroy, Bay of Islands et Bonne-Bay dans Terre-Neuve. Ce service devra être continué sans interruption jusqu'à ce que quatorze voyages aller et retour aient été accomplis ou jusqu'à la clôture de la navigation si cette dernière se termine avant que les dits quatorze voyages puissent être faits, c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace empêche le steamer de parcourir la route susdite. Le temps compris dans l'exécution de chaque voyage du service à faire en vertu des présentes, y compris le retour à Halifax, ne devra pas dépasser treize jours.

2. " Ce contrat demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation de la présente année, mais sera sujet à renouvellement pour une autre année au choix du ministre.

3. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-pourvues, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les contracteurs et leurs successeurs exécutent complètement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-présentes et contenues de la part des contracteurs, il paiera parfaitement et réellement ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants, une subvention n'excédant pas deux mille dollars ($2,000), laquelle subvention sera payable comme suit: c'est-à-dire:—

Le premier jour de septembre prochain après la date de ces présentes une somme égale à cent quarante dollars ($140) pour chaque voyage complet aller et retour qui aura été entièrement fait selon l'intention de ces présentes avant cette date ; et la balance de la subvention sera payée lors de la conclusion du service de la saison.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas où les entrepreneurs manqueraient sous aucun rapport d'accomplir le service qu'ils se sont engagés de faire par les présentes, ou aucune partie d'icelui, il soit fait une déduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encourre aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des contracteurs de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus que

c'est l'intention et l'idée véritable de ces présentes qu'aucuns des versements de la subvention qu'il est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les contracteurs aient fourni au ministre des pièces justificatives authentiques et des documents régulièrement certifiés établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que spécifié dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire par les présentes a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des contracteurs d'aucunes conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et conclusive pour les contracteurs, leurs successeurs et représentants.

5. "Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susdits, aux voyages d'aller aussi bien qu'à ceux de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes préposées à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou celles aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations régulières aux ports terminus ou ports d'escale ci-haut mentionnés; et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemin de fer aux ports terminus et ports d'escale sera à la charge des contracteurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside mentionné et prévu dans les présentes.

Le steamer *Harlaw* mentionné plus haut fut construit en fer à Port-Glasgow en 1881, et enregistré à Windsor, N.-E., en 888; longueur, 1659 pieds; largeur, 24 pieds 5 pouces; profondeur, 11 pieds 8 pouces; tonnage net, 267; tonnage brut, 451; vitesse, 10 nœuds.

La distance entre Halifax et Bonne-Bay, Terre-Neuve, est de 427 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est dit par les entrepreneurs être comme suit:—

Nombre de voyages faits de chaque côté, 15.

Nombre total de milles parcourus, 16,680.

Nombre de passagers transportés en allant, 317; en revenant, 300; total, 617.

Tonneaux de fret transportés en allant, 3,980; en revenant, 2,288; total, 6,268.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fût de $2,000.

162.

Ce service est fait par la "Magdalen Island Company, Limited", d'Halifax, N.-E., en vertu d'un contrat passé à la date du 7 avril 1903, pour une période de cinq années. Les conditions principales, à part celles qui sont communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "L'entrepreneur devra aussitôt l'ouverture de la navigation dans la présente année, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra de mettre des steamers sur la route décrite ci-après, mettre les steamers *Amelia* et *Lunenburg* sur la route entre Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse et les îles de la Madeleine dans la province de Québec, et devra pendant la durée de ce contrat faire et maintenir au moyen des dits steamers, tel que ci-après pourvu, un service régulier bi-hebdomadaire faisant

chaque semaine deux oyages complets, aller et retour, entre Pictou et les susdites îles et en revenir arrêtant à chaque voyage, aller et retour, au quai du chemin de fer à Souris et une fois chaque semaine, aller et retour, à Georgetown, tous deux dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, et aux ports des Iles de la Madeleine comme suit: à tous les voyages à l'île Amherst, Pointe-Basse et l'île aux Meules; et à l'Etang du Nord et Grande-Entrée une fois la semaine; tels arrêts hebdomadaires auront lieu aux voyages alternatifs; et une fois par mois pendant les mois de juin, juillet, août et septembre prochains après la date de ce contrat à l'île Bryan; et dans le cas et toutes les fois que le temps ne permettra pas de laisser les malles à l'Etang du Nord, l'entrepreneur devra laisser les malles des dits steamers pour Havre-aux-Maisons et l'Etang du Nord à l'île aux Meules, et les steamers devront demeurer assez longtemps à cet endroit pour permettre aux dites malles d'être transportées à et revenir du Havre-aux-Maisons et Etang du Nord; faisant aussi arrêt à tel autre port ou ports, place ou places en route que le ministre pourra désigner de temps en temps.

2. "Le dit service se continuera régulièrement et sans interruption jusqu'à la clôture de la navigation à Pictou susdit chaque automne ou hiver pendant la durée de ce contrat, et depuis la date de la clôture de la navigation, le dit service se continuera de quelque port dans Cap-Breton à tel port ou ports des îles de la Madeleine au choix du ministre jusqu'à clôture de la navigation aux îles de la Madeleine, c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace empêche la navigation par steamer sur telle route; étant compris et convenu que les arrêts à Grande-Entrée ne devront pas être faits après l'expiration du mois de septembre de chaque année.

"Les jours de la semaine et la date du départ de Pictou susdit seront en tout temps sujets à l'approbation du ministre, de même que le temps maximum accordé pendant lequel tel voyage complet aller et retour devra être fait.

3. "Ce contrat demeurera en force pendant cinq années de cette date, et il est compris et convenu que le ministre pourra autoriser tous changements dans le service tel que ci-dessus décrit qui ne seront pas incompatibles aux conditions du vote pourvoyant au paiement du subside.

4. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient que si l'entrepreneur et ses successeurs accomplissent bien et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-décrites et contenues de la part du contracteur, il paiera fidèlement et réellement ou fera payer au contracteur, ses successeurs ou représentants un subside au taux de quinze mille dollars ($15,000) par année, lequel subside sera payable comme suit, c'est-à-dire:—

Aux premiers jours de chacun des mois de juillet et octobre, advenant pendant la durée de ce contrat, la somme de cinq mille dollars ($5,000) et à la fin de la navigation comme ci-dessus décrit dans chaque année pendant la durée de ce contrat, une somme ultérieure de cinq mille dollars ($5,000).

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part de l'entrepreneur d'accomplir en aucune manière le service qui doit être fait par les présentes ou aucune partie d'icelui, une réduction proportionnelle sera faite du subside en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route, par cause de négligence de la part de l'entrepreneur de faire le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer; et pourvu de plus que la véritable intention et signification des présentes, est qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu de payer par les présentes ne sera payable que lorsque le contracteur aura fourni au ministre des pièces justificatives authentiques et des documents régulièrement certifiés, montrant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu par les présentes de faire a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et fait selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi

qu'aucun montant du versement de subvention ne soit payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a eu aucune violation de la part du contracteur d'aucune des conventions, conditions ou stipulations de ce contrat et que la décision du ministre sous ce rapport sera considérée comme absolue, obligatoire, finale et concluante pour le contracteur, ses successeurs et représentants.

6. " Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les services susdits, dans les voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offerte aaux officiers préposés ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part de, ou d'après les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion dans les présentes et délivreront toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale susdits; et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers, et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard durant la continuation de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu.

Le steamer *Amélia,* employé dans ce service, fut construit en acier à Ayr en 1894, et enregistré aux îles de la Madeleine en 1905; longueur, 145 pieds; largeur, 22 pieds 8 pouces; profondeur, 9 pieds 9 pouces; jauge nette, 103; jauge brute, 356; pouvoir nominal, 60 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

La distance entre Pictou et les îles de la Madeleine est de 145 milles, avec 50 milles extra à l'île Bryan.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par l'entrepreneur comme suit:—

Nombre total de voyages faits, 58.

Nombre total de milles parcourus, 18,760.

Nombre de passagers transportés des îles de la Madeleine, 450; aux îles de la Madeleine, 430; total, 880.

Tonneaux de fret transportés des îles de la Madeleine, 2,600; aux îles de la Madeleine, 3,300; total, 5,900.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $15,000.

163.

Ce service est fait par la *Charlottetown Steamer Navigation Company, Limited,* en vertu d'un contrat daté le 5 octobre 1905, expirant le 31 décembre 1910. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Aussitôt l'ouverture de la navigation sur les routes ci-après énoncées, c'est-à-dire, dans la première période de l'année mil neuf cent six, lorsque, ou aussitôt que, la glace permettra aux steamers de circuler entre Charlottetown, dans la province de l'île du Prince-Edouard et Pictou dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et entre Summerside dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, et Pointe-du-Chêne dans la province du Nouveau-Brunswick, les entrepreneurs mettront leurs steamers le *Northumberland,* jaugeant 1,255 tonneaux bruts, d'une vitesse de seize nœuds à l'heure et la *Princess,* jaugeant 541 tonneaux bruts, d'une vitesse de douze nœuds et demi à l'heure, lequel dit steameur *Princess* sera remplacé le, ou avant le mois de juin prochain suivant par un autre steamer maintenant en construction et non encore nommé—d'un plus fort tonnage et avec plus d'accommodation pour le fret et les passagers que le

Northumberland, d'une vitesse de seize nœuds et demi à l'heure—sur les dites routes, et devront avec ceux-ci ou tels autres steamers que pourra approuver le ministre, faire et maintenir pendant la durée de ce contrat un service journalier entre les ports ou endroits ci-dessus nommés, faisant un voyage complet aller et retour tous les jours (dimanches exceptés) de Charlottetown et Pictou et revenant à Charlottetown; et un voyage complet aller et retour, tous les jours (dimanches exceptés) de Summerside à Pointe-au-Chêne et revenant à Summerside ou *vice versa* tel que le ministre pourra ordonner; les heures de départ et d'arrivée des dits steamers de et à chacun des ports ou endroits susnommés, étant en tous temps sujettes à l'approbation du ministre, qui pourra en aucun temps les changer après avis donné aux contrateurs; pourvu toujours qu'il sera accordé un temps raisonnable pour le transport du fret des et aux chemins de fer.

Il est compris et convenu que les steamers employés dans l'exécution de ce contrat seront munis et feront usage de tels appareils et convenances frigorifiques que le ministre pourra juger nécessaires ou exiger de temps en temps.

2. " Les services susdits seront faits régulièrement et sans interruption pendant la saison et jusqu'à la clôture de la navigation chaque hiver pendant la durée de ce contrat, c'est-à-dire, chaque saison jusqu'à ce que la glace empêche les steamers de circuler sur les routes nommées ou l'une d'elles.

3. " Et Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que s'ils accomplissent complètement et fidèlement toutes et chacune des conventions, conditions et stipulations ci-après et ci-dessus énumérées et contenues de leur part, il paiera ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants chaque année pendant la continuation de ce contrat la somme de douze mille cinq cents dollars ($12,500), laquelle subvention sera payable comme suit, c'est-à-dire·—

Au premier jour de juillet suivant après la date de ces présentes, la somme de trois mille cinq cent dollars ($3,500).

Au premier jour d'octobre suivant, la somme de cinq mille dollars ($5,000), et à la clôture de la navigation pour la saison ci-dessus décrite, la balance payable de quatre mille dollars ($4,000); et ainsi de suite de la même manière chaque année pendant la durée de ce contrat; pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le plein service qu'ils ont contracté de faire, il sera fait une déduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus qu'aucun montant ou versement du subside ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucune des conventions, conditions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre à cet effet sera absolument obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

4. " Ce contrat devra, à moins qu'il ne soit terminé plus tôt dans la manière ci-après prévue, demeurer en force et en exécution jusqu'au trente et unième jour de décembre mil neuf cent dix, ou jusqu'à telle date subséquente où la glace empêchera les steamers de circuler par les routes ci-dessus décrites. Il est, toutefois, de plus pourvu et convenu qu'aucune des parties concernées dans ce contrat auront le droit de le terminer en aucun temps pendant sa durée en donnant six mois d'avis par écrit à l'autre partie à cet effet, et dans le cas où ce contrat serait ainsi terminé la Couronne ne sera pas sujette aux dommages.

5. " Les entrepreneurs devront garder des comptes complets et réguliers de, et en rapport avec, l'exécution du dit service, et tiendront les dits comptes séparés et distincts de tous autres comptes de, ou en rapport avec, d'autres divisions des affaires des contracteurs, et dans tel cas où, dans l'opinion du ministre, tel procédé deviendrait nécessaire, les entrepreneurs permettront à tout officier ou officiers nommés par le ministre d'avoir libre accès aux dits comptes, et à tous les livres, papiers et documents y ayant rapport

7. "Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les services susdits, aux voyages d'aller aussi bien qu'à ceux de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers par ou de la part de ou par l'ordre des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion dans les présentes, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale susdits; et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la continuation de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou demandé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu.

Ses steamers employés dans ce service sont comme suit:—

Sur la route entre Charlottetown et Pictou.

Le steamer *Northumberland,* construit en acier à Newcastle-on-Tyne en 1891, et enregistré à Charlottetown, I.P.-E., la même année; longueur, 225 pieds; largeur, 33 pieds; profondeur, 20 pieds; tonnage net, 519; tonnage brut, 1,255; capacité, 500; force en chevaux nominaux, 350; vitesse, 15 nœuds.

Sur la route entre Summerside et Pointe-du-Chêne.

Le steamer *Empress,* construit en acier à Newcastle-on-Tyne en 1906, et enregistré à Charlottetown, I.P.E., la même année; longueur, 235 pieds; largeur, 34 pieds; profondeur, 20 pieds; tonnage net, 612; tonnage brut, 1,342; capacité, 650; force en chevaux nominaux, 365; vitesse, 16½ nœuds.

La distance entre Charlottetown et Pictou est de 52 milles; entre Summerside et Pointe-du-Chêne, 40½ milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Sur la route entre Charlottetown et Pictou.

Nombre total de voyages aller et retour faits, 177.

Nombre total de milles parcourus, 18,408.

Nombre de passagers transportés de Charlottetown à Pictou, 4,450; de Pictou à Charlottetown, 4,412; total, 8,862.

Tonneaux de fret transportés de Charlottetown à Pictou, 6,790; de Pictou à Charlottetown, 9,457; total, 16,247 tonneaux.

Sur la route entre Summerside et Pointe-du-Chêne.

Nombre total de voyages aller et retour faits, 199.

Nombre total de milles parcourus, 16,119

Nombre de passagers transportés de Summerside à la Pointe-du-Chêne, 15,868; de la Pointe-du-Chêne à Summerside, 13,267; total, 29,135.

Tonneaux de fret transportés de Summerside à la Pointe-du-Chêne, 12,427; de la Pointe-du-Chêne à Summerside, 7,890; total, 20,317.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $12,500.

164.

Ce service est fait par la *Grand-Manan Steamboat Company,* de Grand-Manan, N.-B., en vertu d'un contrat daté le 1er juin 1906, qui expire le 31 mars 1909. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs devront au premier jour de juillet prochain après la date de ces présentes, mettre leur steamer *Aurora* sur les routes ci-après décrites entre l'île

de Grand-Manaan et la terre ferme, et devront depuis cette date jusqu'au trente-et-unième jour de mars mil neuf cent neuf, faire et maintenir avec le dit steamer *Aurora* les services suivants, c'est-à-dire qu'ils devront pendant chacun des mois de juin, juillet, août et septembre pendant la durée de ce contrat, faire avec le dit steamer un voyage par semaine entre Grand-Manan susdit et St. Andrews, sur la terre ferme, *via* et arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Campobello et Eastport, Maine; un voyage toutes les semaines entre Grand-Manan et Saint-Jean *via* et arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Campobello et Eastport susdits; un voyage toutes les semaines entre Grand-Manan et Eastport *via* et arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Campobello susdit; un voyage chaque semaine entre Grand-Manan et St. Stephen *via* et arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Campobello, Eastport et St. Andrews; et pendant les huit derniers mois de chaque année advenant pendant la continuation de ce contrat feront un voyage chaque semaine entre Grand-Manan et St. Stephen *via* et arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Campobello, Eastport et St. Andrews; un voyage chaque semaine entre Grand-Manan et Saint-Jean *via* et arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Campobello et Eastport susdits.

2. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants que si l'entrepreneur, ses successeurs et représentants accomplissent parfaitement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues de la part de l'entrepreneur, elle paiera fidèlement et réellement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représentants, une subvention au taux de cinq mille dollars par année, payable comme suit:—

Un premier versement le premier jour du mois d'octobre prochain après la date de ce contrat de douze cent cinquante dollaars ($1,250); et un égal montant de douze cent cinquante dollars ($1,250) à chaque premiers jours subséquents de janvier, juillet et octobre pendant la durée de ce contrat, y compris le premier jour d'avril mil neuf cent neuf.

Pourvu, toutefois, que dans le cas où l'entrepreneur manquerait sous aucun rapport d'accomplir le service qu'il est convenu par contrat d'accomplir, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli, et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés, comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part de l'entrepreneur de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu de payer par les présentes, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu de payer par les présentes, ne sera payable que lorsque l'entrepreneur fournira au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qui est convenu d'être fait, a été complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a eu nulle violation de la part de l'entrepreneur d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour l'entrepreneur, ses successeurs et représentants.

4. " Les entrepreneurs devront pendant la durée de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susmentionnés, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers préposés à cet effet ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part de ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations propres

aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés plus haut; et le coût de transport des dites malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes dites malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu.

Le steamer *Aurora* sus-mentionné fut construit en bois à Brooklyn, E.-U.-A., en 1893, et enregistré à St. Andrews, N.-B., en 1900; longueur, 114 pieds 8 pouces; largeur, 26 pieds 6 pouces; profondeur de cale, 10 pieds 9 pouces; jauge nette, 183; jauge brute, 364; pouvoir nominal, 32 chevaux; vitesse, 12 nœuds.

Les distances entre les différents ports sont comme suit:—

De Grand-Manan à Saint-Jean, *via* Eastport, 63 milles.

De Grand-Manan à St. Stephen, *via* Eastport, 48 milles.

De Grand-Manan à St. Andrews, *via* Eastport, 30 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre de voyages d'aller et retour de Grand-Manan à Saint-Jean, 52; de Grand-Manan à St. Stephen, 52; de Grand Manan à St. Andrews, 35.

Nombre total de milles parcourus, 13,866.

Nombre de passagers transportés en allant, 3,549; en revenant, 2,975; total 6,524.

Tonneaux de fret transportés en allant, 160; en revenant, 3,887; total, 4,047.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $5,000.

165.

Ce service est fait par MM. William Thomson et cie, de Saint-Jean, N.-B., en vertu d'un contrat daté le 1er février 1904, expirant le 31 décembre 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant au 14 janvier dernier mis le steamer *Senlac,* du registre de 687 tonneaux nets et 1,010 tonneaux bruts et d'une vitesse de 12½ nœuds, sur la route, entre Saint-Jean dans la province du Nouveau-Brunswick et Halifax dans la province de la Nouvelle-Ecosse, feront et maintiendront au moyen du dit steamer un service régulier entre Saint-Jean et Halifax, arrêtant à l'aller et au retour à Yarmouth, Barrington, Shelburne, Lockeport, Liverpool et Lunenburg, tous dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une fois tous les sept jours, c'est-à-dire faisant un voyage d'aller et retour en sept jours, jusqu'au 31 décembre de chaque année pendant la durée de ce contrat.

2. " Le ministre pourra permettre aucun changement ou changements dans le service tel que ci-dessus décrit qui ne seront pas incompatibles avec le vote régissant le paiement du subside.

3. " Le service contracté par les présentes devra se continuer sans interruption de la manière susdite en tant que le vent, le temps, la glace ou la brume ou aucune autre force majeure le permettra, mais il ne sera demandé ou payé aucun subside pour tout voyage omis autrement.

4. " Ce contrat, à moins qu'il ne soit terminé plus tôt en vertu des conditions de la clause 19 ci-jointe, demeurera en force jusqu'au 31 décembre 1908.

5. " Sujet aaux conditions, stipulations et réserves ultérieures prescrites dans les présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent complètement et fidèlement toutes et chacunes des conventions

et stipulations ci-mentionnées et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera fidèlement et réellement on fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention n'excédant pas dix mille dollars ($10,000), tel subside étant payable tous les trois mois, c'est-à-dire, deux mille cinq cent dollars ($2,500) aux premiers jours d'avril, juillet et octobre, et la balance de deux mille cinq cent dollars ($2,500) quand le service sera fini au 31e jour de décembre 1904;

" Pourvu toujours, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service contracté par les présentes, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli, et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part des contracteurs de faire le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront soumis au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire par les présentes a exactement, complètement et fidèlement été exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a eu aucune violation de la part des contracteurs d'aucunes des conventions, conditions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

7. " Les entrepreneurs devront, durant l'exécution de ce contrat, à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susdits, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, transporter toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part de, ou par l'ordre des autorités postales du Canada, ou de celles aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion ci-dessus, et devront délivrer toutes dites malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion ci-dessus; et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer ou steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu."

Le steamer employé dans ce service est le SS. *Senlac;* longueur, 200 pieds; largeur, 33 pieds; profondeur, 12 pieds; tonnage net, 624; tonnage brut, 1,014; force en chevaux nominaux, 66⅔; vitesse, 11 nœuds.

La distance entre Saint-Jean et Halifax est computée à 320 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre total de voyages faits, 41.

Nombre total de milles parcourus, 26,240.

Nombre de passagers transportés à l'est, 216; à l'ouest 205; total, 421

Tonneaux de fret transportés à l'est, 12,140; à l'ouest, 6,310; total, 18,450.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $7,692.31.

166.

Ce service est fait par Wililam R. Potter, de Canning, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 8 avril 1907, expirant à la clôture de la navigation, en 1907. Ses principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " L'entrepreneur ayant, à la première ouverture de la navigation dans la présente année, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra à un steamer de circuler sur la route ci-après décrite, mis le steamer *Brunswick* sur la route entre la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et les ports de Spencer's Island, Canning, Wolfville, Parrsboro, Kingsport, Maitland et bass-River, tous situés sur le Bassin des Mines ou sur les eaux adjacentes, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, maintenu et continuera à faire et maintenir au moyen du dit steamer *Brunswick* un service hebdomadaire régulier entre la cité de Saint-Jean et tous et chacun des ports ci-nommés et revenant d'iceux à la dite cité de Saint-Jean, avec cette exception que le service aux ports de Maitland et Bass-River aura lieu toutes les quinzaines au lieu de toutes les semaines. Le dit service devra être continué sans interruption jusqu'à la fin de la navigation sur la route ci-décrite, et pendant ce temps il ne sera pas fait moins de trente-deux voyages complets aller et retour de la cité de Saint-Jean à, et de, tous les ports ci-dessus énumérés, à l'exception des ports de Maitland et Bass-River auxquels et desquels il ne sera pas fait moins de seize voyages complets aller et retour tous les quinze jours. Il est, cependant, convenu et compris que le port de Windsor sera substitué à celui de Wolfville comme port d'escale si le ministre le juge nécessaire.

2. " Ce contrat demeurera en force jusqu'à la fin de la navigation de l'année 1907, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des stipulations de la clause 17 de ce contrat, ou à moins qu'il ne soit continué au choix du ministre pendant la saison de navigation ouverte de l'année 1908.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ci-après énumérées, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants que si l'entrepreneur et ses successeurs, accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-jointes énumérées et contenues de la part de l'entrepreneur, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représentants une subvention de trois mille dollars ($3,000), lequel subside sera payable comme suit: au premier jour de septembre la somme de quinze cents dollars ($1,500) et la balance de quinze cents dollars à la terminaison du service tel qu'il s'engage par les présentes à faire chaque année pendant la durée de ce contrat.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part de l'entrepreneur d'exécuter en aucune manière le service qu'il a contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus qui si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-nommés comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part du contracteur de faire le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors toute tel dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, que nul des versements de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer ne deviendra payable que jusqu'à ce que l'entrepreneur ait fourni au ministre les pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu de faire a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant du versement du subside ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu de violation de la part de l'entrepreneur d'aucune des conventions, conditions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport

sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour l'entrepreneur, ses successeurs et représentants.

5. " L'entrepreneur devra pendant la durée de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susdits, aux voyages d'aller et retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés, et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et ports d'escale sera à la charge du contracteur, qui sera sujet à tous les règlements généraux ou spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu."

Le steamer *Brunswick* ci-dessus mentionné, fut construit en bois à Canning, N.-E., en 1901, et enregistré à Windsor, N.-E., en 1902; longueur, 110 pieds; largeur, 23 pieds; profondeur de cale, 8 pieds 7 pouces; jauge nette, 73; jauge brute, 184; pouvoir nominal, 42 chevaux.

La distance entre les ports terminus est computée à 164 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre total de voyages aller et retour faits, 35.

Nombre de passagers transportés en allant, 187; en revenant, 196; total, 383.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fût de $3,000.

167.

Ce service est fait par la Three Rivers Steamship Company, de Charlottetown, I.P.-E., en vertu d'un contrat daté le 6 juin 1907, expirant le 31 mars 1,909. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs devront au premier jour de juillet prochain après la date de ces présentes, mettre leur steamer *Enterprise* sur la route entre Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et Murray-Harbour, Georgetown et Montague, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, faire et maintenir jusqu'au trente-et-unième jour de mars, mil neuf cent neuf, par le moyen du dit steamer un service régulier trois fois la semaine entre les ports ou endroits ci-dessus énumérés, arrêtant à ces endroits à tous les voyages de Pictou et à tous les voyages en y revenant; arrêtant aussi chaque fois que le temps et la marée le permettront à tous les voyages en allant et en revenant à Pictou au quai de Beach-Point; arrêtant aussi à Murray-Harbour-nord, Murray-Harbour-sud et Murray River une fois par semaine; et une fois par chaque deux semaines ou plus souvent, quand les affaires à ce port exigeront des arrêts plus fréquents , àLower-Montagne, tous dans la province de l'Ile du Prince-Edouard; les dits voyages et arrêts devant être faits régulièrement et sans interruption depuis le dit premier jour de juillet 1907, jusqu'à la clôture de la navigation pendant l'hiver suivant; c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace empêche le steamer de parcourir la dite route; tel service devant être repris de bonne heure le printemps, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra de nouveau au vaisseau de parcourir la dite route, et continuer en conséquence de même manière jusqu'au trente-et-unième jour de mars dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf.

2. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescries, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs,

leurs successeurs et représentants, que si les contracteurs et leurs successeurs accomplissent complètement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera réellement et fidèlement ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants un subside de trois mille dollars ($3,000) comme suit, c'est-à-dire; au premier jour d'octobre prochain suivant la date de ces présentes, mille dollars ($1,000); à la clôture de la navigation de l'année courante tel que ci-dessus mentionné, mille dollars ($1,000); et pendant l'année 1908, mille dollars ($1,000) au premier jour de chaque mois de juillet et octobre, et la balance de mille dollars à la clôture de la navigation à la fin de cette année.

"Pourvu toujours, que dans le cas où les entrepreneurs feront défaut en aucune manière d'accomplir le service qu'ils ont contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part des contracteurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun versement du subside qu'il est convenu par les présentes de payer ne sera payable jusqu'à ce que les entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service tel qu'il est convenu de faire par les présentes a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a eu nulle violation de la part des contracteurs d'aucunes des conditions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les contracteurs, leurs successeurs et représentants.

4. "Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part de ou par ordre des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale susdits; et le coût de transporter les dites malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus ou ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux ou spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné et pourvu."

Les steamers employés dans ce service pendant l'année de calendrier 1907 furent comme suit:—

Le steamer SS. *Electra* construit en bois à Arcadia en 1887 et enregistré à Charlottetown, I.P.-E., en 1892; longueur, 86 pieds; largeur, 17 pieds; profondeur, 8 pieds; tonnage net, 78; tonnage brut, 107; capacité 300 brls.; force en chevaux nominaux, 25; vitesse, 10 nœuds.

SS. *Enterprise,* longueur, 120 pieds; largeur, 25 pieds; profondeur, 8 pieds 6 pouces; tonnage net, 99; tonnage brut, 211; capacité, 1,200 brls; force en chevaux nominaux, 42; vitesse, 12 nœuds.

La distance de Montague à Pictou *via* Beach-Point est de 45 milles; de Montague à Pictou *via* Murray-Harbour, 69 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre total de milles parcourus, 9,386.

Nombre de passagers transportés de Pictou, 635; à Pictou, 685; total, 1,320.

Tonneaux de fret transportés de Pictou, 1,448; à Pictou, 1,016, total, 2,464.

Le montant de subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $2,400.

168.

Ce service est fait par MM. Bouchard Frères, de Québec en vertu d'un contrat daté le 10 mai 1904, expirant à la clôture de la navigation en 1908. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant, à l'ouverture de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent, au printemps de l'année courante, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra à un steamer de faire la route suivante, mis leur steamer *Gaspésien* sur la route entre Québec et le Bassin-de-Gaspé et s'étant engagés, pendant la saison de navigation ouverte sur le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire aussi longtemps que la glace permettra à un vaisseau de parcourir la dite route chaque année pendant la durée de ce contrat, à faire et maintenir au moyen du dit steamer ou au moyen d'un autre vaisseau de la même classe à l'agrément du ministre, un service régulier de deux voyages complets aller et retour chaque mois entre Québec et le Bassin de Gaspé, arrêtant en allant et revenant, pourvu que le temps et la mer le permettent, à Matane, Cap Chatte, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Louis, Grande-Vallée, Chlorydorme, Rivière-au-Renard, Anse-au-Gris-Fond, Anse-à-Louise, Grande-Grève, Douglastown, Bassin-de-Gaspé, et aux endroits suivants une fois à chaque voyage aller et retour, soit en allant ou en descendant, savoir, Sainte-Félicité, Méchins, Rivière-à-Marthe, Rivière-à-Claude, Sainte-Antoine, Petite-Madeleine, Cap Madeleine, Petite-Vallée, Pte. Frégate, Pte-Sèche, Grand-Etang, Anse-à-Valeau, Pointe-Jaune, Petite-Rivière-au-Renard Cap Rosier, ou à toute autre port ou ports, places ou endroits, en route que le ministre pourra désigner de temps en temps.

2. "Le ministre pourra permettre tel changement ou changements dans le service ci-dessus mentionné qui ne seront pas incompatibles avec les conditions du vote pourvoyant au paiement du subside.

3. "Ce contrat, à moins qu'il ne soit plustôt terminé en vertu des termes de la clause vingt, demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation, dans l'année mil neuf cent huit.

4. "Le dit steamer *Gaspésien* est garanti mesurer 160 pieds de longueur, 27 de largeur, avec une profondeur de cale de 11 pieds 3 pouces, une jauge brute d'au moins 490 tonneaux, une jauge nette de 287 tonneaux, et une capacité de poids mort variant de 580 à 600 tonneaux, avec ample accommodation pour les passagers de première et seconde classes, les malles et le fret qui pourront être transportés sur la route en question.

5. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les contracteurs et leurs successeurs remplissent exactement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-jointes énumérées et contenues de la part des entrepreneurs, il paiera fidèlement et réellement ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants, un subside de huit mille cinq cents dollars ($8,500) par année, payable comme suit, savoir: chaque année pendant la durée de ce contrat la somme de deux mille cinq cents dollars ($2,500) au premier jour de juillet; trois mille dollars ($3,000) au premier jour d'octobre, et la balance de trois mille dollars ($3,000) à la clôture de la navigation tel que ci-dessus décrit; pourvu, toutefois, que, après la termination du service pen-

dant l'année courante, et pendant la durée ultérieure de ce contrat, il sera loisible aux contracteurs de discontinuer les arrêts ci-dessus mentionnés à Matane, Sainte-Félicité, Méchins, Saint-Antoine et Douglastown; et dans le cas où ils en agiraient ainsi le subside subséquent payable durant le reste du temps compris dans ce contrat sera au taux de sept mille cinq cents dollars ($7,500) par année, payables comme suit: deux mille cinq cents dollars ($2,500) aux premiers jours de chacun des mois de juillet et octobre tombant pendant la durée ultérieure de ce contrat, et une somme égale de deux mille cinq cents dollars ($2,500) à l'accomplissement du service de chaque année tel que ci-dessus décrit.

"Pourvu, toutefois, qu'au cas de défaut de la part des entrepreneurs d'exécuter sous aucun rapport le service qu'ils se sont engagés de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-nommés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucuns des versements de la subvention convenue d'être payé ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministère des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que spécifié dans les présentes, le dit service qu'il est convenu par les présentes de faire, a été complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement du subside ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à l'époque de tel paiement il n'y a eu nulle violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, conditions et stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

8. "Les entrepreneurs devront pendant la durée de ce contrat transporter à chaque voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien qu'à ceux de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou de celles aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés, et devront délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus énumérés; et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus et au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu."

Le steamer *Gaspésien* ci-dessus mentionné fut construit en fer à Welland en 1874, et enregistré à Québec en 1904 (autrefois le *Warkworth*); longueur, 160 pieds 8 pouces; largeur, 27 pieds; profondeur de cale, 11 pieds; jauge nette, 270; jauge brute, 490; vitesse, 10½ nœuds.

La distance entre Montréal et Gaspé est de 620 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre total des voyages aller et retour, 15.

Nombre total de milles parcourus, 18,600.

Nombre de passagers transportés en allant, 1,540; en revenant, 1,225; total 2,275.

Tonneaux de fret transportés en allant, 1,540; en revenant, 660; total, 2,200.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $8,500.

169.

Il n'y a pas eu de servicen entre l'île du Prince-Edouard et la Grande-Bretagne pendant l'année 1907, et aucun contrat n'a été fait pour l'année prochaine.

170.

Ce service est fait par la Manchester Liners, Ltd., de Manchester, Angleterre, en vertu d'un contrat daté le 11 juin 1907, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs étant possesseurs et propriétaires des steamers *Manchester Importer, Manchester Shipper, Manchester Trader, Manchester City, Manchester Commerce* et *Manchester Corporation*, ayant au premier jour d'avril prochain, avant la date de ces présentes, mis les dits steamers sur la route entre le Canada et la cité de Manchester, en Angleterre, et ayant avec iceux ou avec d'autres steamers de même classe et capacité ,approuvés par le ministre, maintenu et devront, jusqu'au trente-et-unième jour de mars prochain après la date de ces présentes, continuer à maintenir un service régulier de tous les quinze jours entre le Canada et la dite cité de Manchester, c'est-à-dire, partant de chacun des ports terminus de Montréal ou Saint-Jean, suivant le cas, et de Manchester à telles dates fixes que le ministre pourra sanctionner, et à intervalles réguliers de pas plus de quatorze jours, les dites dates étant dûment annoncées par les contracteurs; les départs pendant la saison de navigation sur le fleuve Saint-Laurent devront être du port de Montréal dans la province de Québec à la dite cité de Manchester et de Manchester au dit port de Montréal, arrêtant à chaque voyage d'aller et retour au port de Québec, dans la dite province; et pendant le reste de l'année quand la navigation est close sur le fleuve Saint-Laurent partant du port de Saint-Jean dans la province du Nouveau-Brunswick, à la dite cité de Manchester, et de Manchester au dit port de Saint-Jean, arrêtant à tous les voyages de retour, c'est-à-dire de Manchester à Saint-Jean, au port d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; et il est de plus compris et convenu que les entrepreneurs prendront les mesures nécessaires pour que toute facilité soit donnée au transport de tout fret qui pourra s'offrir à Halifax pour Manchester, lequel fret sera pris à bord à Halifax dans les voyages d'aller, et que les taux du fret chargés pour ces marchandises ne seront pas plus élevés que si ces marchandises étaient expédiées directement, et quant aux steamers pourvus d'appareils frigorifiques employés dans ce service, les contracteurs devront maintenir les appareils y ayant rapport en efficacité continuelle et les feront manœuvrer en tous temps pendant qu'on aménage ou transporte la cargaison dans les compartiments affectés à cet objet.

2. "Il est compris et convenu, et c'est une condition qui devra précéder le paiement de la subvention ci-après mentionnée, ou aucune partie d'icelle, que les taux du fret qui ont été ou pourront être chargés par les entrepreneurs sur les marchandises transportées ou qui pourront être transportées par les dits steamers entre les ports susdits pendant la durée et en vertu de ce contrat, n'excéderont pas les taux usuels des autres vaisseaux ou autres lignes moins les taux chargés ou à être chargés par la Manchester Ship Canal Company pour l'usage du, ou le tonnage dans, le dit canal, ou pour les deux.

3. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que, si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent complètement et fidèlement toutes et chacunes des conditions et stipulations ci-jointes, énumérées et contenues de la part des contracteurs, il paiera complètement et parfaitement ou fera payer aux contracteurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de trente-cinq mille dollars ($35,000) payable tous les trois mois par

sommes de huit mille sept cent cinquante dollars ($8,750) chacunes pendant les mois de juillet, octobre, janvier et avril prochains après la date de ces présentes.

" Pourvu, toutefois, que c'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable ou payé en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service ci-décrit et détaillé a été complètement et fidèlement exécuté, et que toutes les conditions et stipulations relatives au fret et aux taux du fret et aux dates des départs ont été sous tous les rapports fidèlement observées et accomplis, suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront, quinze jours au moins avant la date du premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant la date des départs proposés, et quand les dits horaires auront été approuvés par le ministre, il seront dûment annoncés de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que dans le cas où aucun des steamers ci-nommés, ou un steamer substitut approuvé par le ministre, ne pourrait partir d'un port terminus tel que spécifié dans les présentes dans l'espace de quarante-huit heures de la date fixée dans tels horaires, il sera déduit du montant autrement payable pour l'accomplissement de tel voyage une somme égale à un dixième du montant payable autrement pour l'accomplissement de tel voyage, et ainsi de suite en proportion pour tous délais ou défaut de partir de tel port terminus. Pourvu, toutefois, que le ministre pourra permettre à aucun vaisseau de partir soit à une date antérieure ou ultérieure que celle mentionnée dans les dits horaires s'il juge pour aucune raison nécessaire de ce faire; étant compris et convenu que, dans le cas où aucun des dits steamers subirait des avaries au point d'être obligé d'être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat, en raison de tel accident et du temps raisonnablement employé à réparer le steamer avarié, ne sera pas considéré comme défaut ou violation des stipulations de ce contrat, et ne rendra pas les contracteurs passibles des réductions susdites du montant du subside, s'il y en a, payable pour aucun voyage retardé et raison de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation ni paiement d'aucun subside pour tout voyage non actuellement accompli.

4. " Les entrepreneurs devront fournir et établir à leurs propres frais les agents nécessaires exigés pour l'exécution efficace de ce contrat, et devront diligemment, aussitôt que possible après la terminaison de chaque voyage, fournir au ministre des copies entières et complètes des manifestes des cargaisons et des listes des passagers transportés à chaque voyage, dûment certifiées par les officiers réguliers de douane, et aussi tels autres documents, information et preuve que le ministre pourra raisonnablement exiger montrant le volume, l'étendue et la valeur du commerce fait par les dits steamers, et l'exécution complète de leur part des services, besoins et conditions de ce contrat, afin de lui permettre de juger si les conditions de ce contrat ont été, ou sont, complètement et fidèlement exécutées et accomplies, selon la véritable intention et signification d'icelui, et sa décision sous ce rapport sera obligatoire, finale et concluante; et l'action de fournir tels certificats, documents et preuve tel que spécifié ci-dessus sera une condition qui devra précéder le paiement de la subvention ci-prévue, ou aucune partie d'icelle, et si dans l'opinion du ministre, toutes les conditions de ce contrat n'ont pas été complètement accomplies par les contracteurs, il pourra déduire du subside payable autrement, telle partie d'icelui qu'il jugera convenable et propre, prenant en considération toutes les circonstances qui s'y rapportent, et les contracteurs devront en tous temps pendant la durée de ce contrat, s'en tenir complètement et fidèlement et se conformer à toutes telles demandes que pourra faire le ministre en rapport avec les dits steamers dans l'exécution de ce contrat.

5. " Les entrepreneurs devront, trois semaines au moins avant la date du premier départ en vertu de ce contrat, fourni au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans les voyages d'est et ouest, la-

quelle cédule sera sujette à approbation par le ministre, et après qu'il l'aura approuvée, elle ne sera pas changée excepté de son consentement; et le ministre pourra en aucun temps, s'il le juge à propos, fixer les taux maximum qui seront chargés pour aucun article ou classe de marchandises, et les entrepreneurs devront transporter entre les ports ci-dessus nommés, à tous les voyages des dits steamships employés en vertu de ce contrat tous les passagers ou le fret qui pourra s'offrir ou qui peut raisonnablement se procurer, à des taux qui ne devront pas excéder les taux minimum fixés par le ministre, s'il juge opportun de fixer tels taux maximum, et en aucun cas, il ne sera fait de différence en rapport avec les taux, ou autrement, directement ou indirectement envers les marchands ou expéditeurs canadiens qui devront toujours avoir précédence pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret dans les voyages à l'est, partant de Saint-Jean ou Montréal tel que pourvu ci-haut, avec connaissements complets pour Manchester d'aucun endroit dans les provinces d'Ontario et Québec, ou d'aucuns endroits canadiens plus à l'ouest, ne devront en aucun cas être plus élevés que du même endroit à Manchester par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis; et dans les voyages d'ouest les taux de Manchester à aucun endroit dans Ontario ou Québec ou autres endroits canadiens plus à l'ouest, seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou port des Etats-Unis au même endroit; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports de Saint-Jean ou Montréal susdits, dans aucun voyage fait en vertu de ce contrat, des madriers, du bois en grume ou du bois de construction pour un montant excédant cinquante pour cent de la quantité totale de la cargaison transportée à tel voyage, et telle quantité seulement quand il n'y pas d'offre ou qu'on ne peut se procurer d'autres produits canadiens. Pourvu, toutefois, que dans le cas où il serait impossible d'obtenir une autre cargaison, et sur preuve satisfaisante du fait fournie au ministre, alors les entrepreneurs auront la permission de compléter le reste de la cargaison avec des madriers, des planches ou du bois de construction.

7. "Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant le susdit service, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers par ou de la part ou par ordre des autorités postales du Canada, ou des personnes au port terminus ou ports d'escale auxquels il est fait allusion dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres au port terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût de transporter les dites malles aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des contracteurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de subside ci-mentionné ou pourvu".

Les steamers employés dans ce service sont les suivants:—

Le steamer *Manchester Shipper,* construit en acier à West-Hartlepool en 1900, et enregistré à Manchester la même année; longueur, 370 pieds; largeur, 26 pieds 3 pouces; tonnage net, 2,542; tonnage brut, 4,038; capacité, 268,000; force en chevaux nominaux, 379; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Manchester Importer,* construit en acier à West-Hartlepool en 1899, et enregistré à Manchester la même année; longueur, 370 pieds; largeur, 48 pieds; profondeur, 26 pieds 3 pouces; tonnage net, 2,538; tonnage brut, 4,028; capacité, 260,000; force en chevaux nominaux, 379; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Manchester Trader,* construit en acier à Londonderry en 1890, et enregistré à Manchester en 1898; longueur, 340 pieds; largeur, 42 pieds 7 pouces; pro-

fondeur, 27 pieds; tonnage net, 2,136; tonnage brut, 3,318; capacité, 195,000; force en chevaux nominaux, 354; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Manchester Exchange,* construit en acier à Hartlepool en 1901, et enregistré à Manchester en 1901; longueur, 360 pieds 5 pouces; largeur, 48 pieds 2 pouces; profondeur, 23 pieds; tonnage net, 2,649; tonnage brut, 4,091; capacité, 282,000; force en chevaux nominaux, 372; vitesse, 10 nœuds.

La distance de Manchester à Montréal est de 3,050 milles; de Manchester à Saint-Jean, 2,820 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre de voyages faits en revenant, 23.

Nombre de voyages faits en allant, 22.

Nombre total de milles parcourus, 126,900.

Nombre de passagers transportés en revenant, 66; en allant, 44; total, 110.

Tonneaux de fret transportés en revenant, 23,835; en allant, 93,317; total, 122,152.

Le subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $26,250.

171.

Ce service est fait par MM. Elder Dempster & Company, de Liverpool, Angleterre, en vertu d'un contrat daté le 18 mai 1907, expirant le 30 septembre 1912. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Pendant la durée de cinq ans, du premier jour d'octobre mil neuf cent sept, les entrepreneurs devront organiser, faire et maintenir un service (ci-après dénommé "le service") de steamships propres à transporter les cargaisons et les malles, des descriptions ci-après mentionnées, partant de Montréal et arrêtant à Québec, et au choix des contracteurs à d'autres ports canadiens pendant la saison de navigation sur le Saint-Laurent; et de Saint-Jean et arrêtant à Halifax, et au choix des entrepreneurs à d'autres ports canadiens pendant le reste de l'année (ci-après dénommés "les ports canadiens"), et allant directement à Cape-Town et tels autres ports sud-africains (pas moins de deux autres ports) selon l'arrangement (ci-après dénommés "les ports sud-africains) en vertu des et sujet aux conditions et prévisions ci-après mentionnées.

2. "Les entrepreneurs devront en tous temps pendant la durée de ce contrat fournir et maintenir des steamships tels que ceux mentionnés dans la description ci-après (appelés ci-après "les steamers") qui pourront de temps en temps être requis pour les besoins du service. Chacun des steamers devra:—

(*a*) Etre un vaisseau anglais d'une capacité de pas moins de cinq mille tonneaux poids mort, muni d'espace suffisant pour la cargaison, et être un vaisseau à vapeur substantiel et efficace de pouvoir et vitesse adéquats, et pourvu d'engins à vapeur convenables de première classe et sous tous rapports être propre à l'accomplissement du service pendant les périodes respectives ci-stipulées et devra être entretenu et maintenu par les entrepreneurs dans un état propre à tenir la mer et en réparation et préparation complètes à la satisfaction du ministre.

(*b*) Quand il sera employé au service, maintenir un taux moyen de vitesse d'au moins dix nœuds à l'heure.

(*c*) Etre convenablement pourvu d'accommodation et appareils frigorifiques réputés de temps en temps être les meilleurs à cet effet et capables de transporter de cette manière au moins deux cents tonneaux de cargaison. Pourvu que les entrepreneurs fournissent de temps en temps dans le cas où il s'offrirait des marchandises à expédier, telle accommodation ultérieure pour l'emmagasinage à air froid qui sera suffisant pour rencontrer les besoins du commerce offert.

(*d*) Etre muni d'un nombre adéquat de chaloupes et d'appareils de sauvetage en conformité à la loi, et être muni de lumières électriques et de tous les appareils et commodités modernes et être d'ailleurs convenablement ou substantiellement construit, aménagé et équipé proprement et substantiellement d'une manière convenable à tous les besoins du service et sous tous rapports, être sujet à l'approbation du ministre; pourvu que les entrepreneurs de temps en temps, dans le cas où il s'offrirait des marchandises à transporter, fournissent d'autres vaisseaux de capacité de transport, accommodation et appareils suffisants pour rencontrer les besoins du commerce offert.

3. " Les steamers devront:—

(*a*) Transporter toutes les malles expédiées par l'autorité du maître général des Postes de la Puissance du Canada (ci-après dénommé le maître des Postes général) pour être transmise du Canada à l'Afrique-sud, sans considération de leur origine et destination ultérieure.

(*b*) A l'exception de telles lettres que la loi n'exige pas devoir passer par le bureau de poste, les contracteurs ne recevront pas ou ne permettront pas qu'il soit reçu à bord d'aucun steamship pour transport aucunes lettres autres que celles mentionnées. Il ne sera pas transporté de malles par aucun tel steamship venant d'aucune colonie ou pays étrangers sans l'assentiment du maître général des Postes. Le port entier d'aucune malle transportée par aucun steamship sera, dans toutes les circonstances, à la disposition du maître général des Postes.

(*c*) L'expression " malles " devra comprendre toutes boîtes, paniers ou paquets de ou contenant des lettres, livres, ou papiers imprimés ou paquets, et tous autres articles qui, en vertu de l'acte et des règlements de poste alors en force peuvent être expédiés par la poste sans égard à l'endroit où ils peuvent être adressés ou à celui d'où ils proviennent; et aussi toutes boîtes vides, sacs, paniers, paquets ou autres affaires et autres effets et articles employés ou à être employés dans le service des postes.

(*d*) Les entrepreneurs devront, à leurs propres frais, fournir l'accommodation et l'espace suffisant et convenable pour les malles dans chaque steamer à la satisfaction du maître général des Postes (telle accommodation étant placée aussi loin que raisonnablement possible de chaque extrémité du vaisseau), être fermé à clef et garni et éclairé de la manière qu'il pourra approuver pour y garder les malles quand elles seront sous transport en cet endroit, et l'aide de l'équipage de chaque vaisseau sera de temps en temps affecté au transport des malles à, et de, la chambre ou chambres des malles.

(*e*) Les malles seront reçues par les entrepreneurs aux quais de Montréal, Québec, Halifax, Saint-Jean ou autre port canadien suivant le cas, et le coût de transporter les malles aux steamships des quais aux dits endroits sera à la charge des contracteurs, et le débarquement et la livraison au bureau de poste le plus près à chaque port d'escale de toutes malles dans l'Afrique-sud sera fait par les entrepreneurs à leurs propres frais et à la satisfaction du maître général des Postes.

(*f*) Les entrepreneurs seront responsables pour la perte de, ou dommage à, tout paquet ou colis postal chargé d'aucune sorte transporté ou offert pour transport en vertu de ce contrat, à moins que telle perte ou dommage ne soit causé ou occasionné par l'acte de Dieu, les ennemis du Roi, les pirates, les répressions des princes, gouverneurs ou peuples, l'action de jeter la cargaison à la mer, baratrie, feu, collisions ou périls ou accidents de mers, rivières et navigation de rivière; et dans le cas de telle perte ou dommage, excepté comme susdit, les contracteurs seront obligés de payer au maître général des Postes pour tout paquet ou colis postal chargé, perdu ou endommagé, en vertu du proviso ci-après contenu, telle somme d'argent égale au montant qui aura pu être adjugé et payé par le maître général des Postes à son choix propre et discrétion à l'expéditeur, ou à la personne à qui était adressé tel paquet ou colis postal chargé, comme compensation pour la perte ou le dommage d'icelui, n'excédant pas néanmoins en aucun cas cinq dollars par paquet ou dix dollars par paquet postal chargé.

4. " Les entrepreneurs devront au premier jour d'octobre mil neuf cent sept, et jusqu'au trentième jour de septembre 1912, une fois par mois au moins pendant les quinze premiers jours de chaque mois, faire qu'un des steamers régulièrement équipé sous tous rapports quitte un des ports canadiens et se dirige de cet endroit vers l'un des ports sud-africains, et de là arrêter à l'un des ports canadiens, et de là procéder directement vers l'un des ports sud-africains, et de là arrêter aux autres ports sud-africains; et les entrepreneurs conviennent de plus que dans le cas où il s'offrirait des marchandises à expédier, de fournir tels vaisseaux additionnels qui auront la capacité, l'accommodation et des appareils suffisants pour rencontrer les besoins du commerce offert.

5. " Chaque steamer faisant tout tel voyage comme susdit devra le commencer et le compléter et arriver aux et quitter les ports ci-dessus mentionnés à telles dates respectives qui seront mentionnées dans un horaire approuvé auparavant par le ministre. Au moins trois semaines avant aucun changement dans les dates des départs, les entrepreneurs fourniront le brouillon du dit horaire au ministre pour son approbation, et quand le dit horaire aura été ainsi approuvé, les entrepreneurs le publieront de telle manière que le ministre pourra exiger d temps en temps. Pendant la durée de ce contrat, il ne sera pas fait de changement dans les dits horaires à moins qu'ils n'aient été approuvés par le ministre et publiés en tels temps et endroits et de telle manière qu'il pourra exiger.

6. " Les entrepreneurs n'accorderont pas de préférence, priorité ou avantages quelconques pour l'expédition et le transport d'aucunes marchandises ou produits directement ou indirectement contre les expéditeurs de marchandises et produits canadiens qui auront toujours précédence pour telles marchandises et tels produits canadiens sur tous les autres expéditeurs pourvu que tels expéditeurs de marchandises et produits canadiens, donnent au moins dix jours d'avis par écrit aux entrepreneurs à leur bureau au port d'expédition, spécifiant la nature et le montant de telles marchandises et produits avant la date annoncée pour le départ d'aucun steamer de leur intention d'expédier des marchandises et produits, et paieront en même temps, si les contracteurs l'exigent, un dépôt d'au moins dix pour cent sur le fret à être chargé pour le transport de telles marchandises et produits, et sujet à icelui les contracteurs devront expédier toutes telles marchandises et produits dans l'ordre et priorité suivant le temps où celles-ci auront été actuellement reçues pour expédition par les entrepreneurs.

7. " Les taux chargés par les entrepreneurs devront dans les mêmes circonstances être de même échelle de taux pour tous les expéditeurs et classes d'expéditeurs pour toute classe de marchandises, de manière qu'il ne soit pas accordé d'avantage, privilège ou monopole injustes à aucune personne ou classes de personnes en rapport avec les dits taux.

8. " Les entrepreneurs n'accorderont à aucune corporation de chemins de fer en Canada d'avantage, privilège ou préférence quelconque contre aucune autre corporation de chemin de fer, mais accorderont à toutes telles corporations de chemins de fer dans les mêmes circonstances des avantages, privilèges et facilités égales.

9. " Toutes les marchandises et produits devront être transportés à des taux justes et raisonnables et le ministre pourra demander aux entrepreneurs de lui fournir une cédule des taux de fret maximum qu'ils se proposent de charger entre les différents ports, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'elle aura été ainsi approuvée ne sera pas élevée excepté de son consentement.

10. " Les entrepreneurs devront en tous temps pendant le dit terme fournir et maintenir un bureau ou agence dans chaques ports canadiens, et faire tels arrangements que le ministre pourra raisonnablement exiger dans le but de recevoir des marchandises que devront transporter les steamers.

11. " Les entrepreneurs devront aussi après la fin de chaque année fiscale, commençant au premier jour d'avril 908, fournir au ministre un état de retours du trafic du service pendant chaque année. Tout tel état devra être de telle forme et contenir de

tels détails et être certifié de telle manière que le ministre pourra exiger de temps en temps, et pourra être employé à tels objets que le ministre considérera nécessaire.

12. " Les entrepreneurs en tout temps pendant le dit terme garderont et maintiendront chacun des steamers en bon et efficace état de réparation et dans une condition convenable et propre à tenir la mer et fourniront et maintiendront sur chacun des steamers des officiers et des équipages convenables et expérimentés à la satisfaction du ministre. Le ministre pourra de temps en temps pendant la durée de ce contrat, faire inspecter tout steamer employé ou qui pourra être employé en vertu de ce contrat, soit au sujet de ses machines, de sa coque, de ses appareils ou autrement, et les entrepreneurs devront rémédier, à la satisfaction du ministre, tous défauts dans aucuns des steamers qu'il pourra exiger être rémédiés. Les entrepreneurs devront aussi, avec toute diligence possible, fournir et substituer un autre steamer convenable pour remplacer aucun steamer que le ministre pourra demander aux entrepreneurs de cesser d'employer dans le service en raison qu'il est devenu, dans l'opinion du ministre, impropre pour tel emploi et qu'il ne peut être convenablement réparé de manière à pouvoir le remplir. Si, et aussi souvent que les entrepreneurs manqueront dans un temps raisonnable de se conformer dûment à toute demande faite en vertu de cette clause, alors, et dans chaque cas semblable, le ministre, en sus et sans préjudice de ses autres droits et remèdes en vertu de ce contrat, pourra détenir le paiement du subside ci-après mentionné jusqu'à ce que les entrepreneurs se soient pleinement conformés à telle demande.

13. " Si, et aussi souvent que les entrepreneurs manqueront de commencer aucuns des dits voyages le jour où ils devront être commencés selon ce contrat et le dit horaire, ou manqueront de compléter tout tel voyage dans le temps qu'il devrait être complété selon ce contrat et le dit horaire, alors (excepté dans aucun cas où les entrepreneurs prouveront à la satisfaction du ministre que tel défaut provient d'une raison tout à fait hors de leur contrôle) les entrepreneurs paieront au ministre une somme de cinquante livres pour chaque période de vingt-quatre heures ou fraction de vingt-quatre heures pendant laquelle tel défaut continuera ; et si tel défaut arrive en rapport avec trois voyages consécutifs, alors, (excepté comme susdit) le ministre pourra en donnant avis par écrit aux entrepreneurs, résilier ce contrat, mais sans préjudice aux droits d'aucune partie en rapport avec aucune violation antérieure du contrat. Les dates du commencement et de la fin de chacun des dits voyages seront constatées et finalement établies par un officier nommé de temps en temps par le ministre pour cet objet. Tous les argents qui deviendront dûs en vertu de cette clause seront payés comme dommages soldés, et non comme pénalités, et pourront être déduits du subside ou pourront être recouverts des contracteurs par le ministre.

14. " Si, en aucun temps, les entrepreneurs commettent une violation des conditions de ce contrat ou d'aucune d'icelles, (excepté dans le cas où les entrepreneurs prouveront à la satisfaction du ministre que cette que telle violation a été causée pour une raison tout à fait hors du contrôle des entrepreneurs) alors le ministre pourra en donnant avis par écrit aux entrepreneurs, résilier ce contrat, mais sans préjudice aux droits des parties en rapport avec toute violation antérieure d'icelui.

15. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leur successeurs accomplissent parfaitement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues de la part des entrepreneurs, elle paiera fidèlement et réellement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs et représentants un subside annuel de la somme de cent quarante six mille dollars ($146,000) de et à même les argents propres de la puissance du Canada, la dite somme devant être payée et payable dans la cité d'Ottawa en quatre paiements tous les trois mois payables dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque et toute année pendant la durée de ce contrat, et sujet toujours au vote de tel subside par le parlement de la puissance du Canada.

16. " Les entrepreneurs ne devront pas en rapport avec les services, recevoir ou accepter aucun subside ou aide pécuniaire ou autrement d'aucune colonie ou pays étranger ou d'aucune autorité provinciale, civique ou municipale ou d'aucune personne ou personnes ou corporation ou corporations, et dans le cas ou tel subside ou aide serait reçu par les entrepreneurs, le gouvernement de la puissance pourra en déduire le montant du montant du prochain paiement de trois mois à payer et dû en vertu de ce contrat, et de la même manière de temps en temps et aussi souvent que les entrepreneurs recevront tel subside ou aide de tout gouvernement colonial ou étranger, des autorités civiques ou municipales ou d'aucune personne ou personnes ou corporation ou corporations ; mais cette prévision ne doit pas être considérée comme donnant permission ou autorité aux entrepreneurs de recevoir aucun tel subside ou aide.

17. " Les entrepreneurs ne devront pas transférer, sous-louer ou disposer de l'avantage de ce contrat ou d'aucune partie d'icelui sans le consentement préalable par écrit du ministre. Tout mandataire ou sous-locataire de l'avantage de ce contrat ou d'aucune partie d'icelui devra faire un arrangement avec le ministre de telle manière et contenant telles conditions qu'il pourra exiger en vue de rendre tel mandataire ou sous-locataires responsables et rapport avec les obligations imposées par les présentes aux entrepreneurs.

18. " Sujet à la due exécution par les entrepreneurs des obligations qui leur sont imposées par ce contrat, il seront libres en partant des ports canadiens aux ports d'Afrique-sud d'arrêter seulement pour prendre du charbon à aucuns ports non situés sur le continent d'Amérique.

19. " Si, en aucun temps, les entrepreneurs fournissent au ministre des preuves satisfaisantes pour lui qu'il n'y a pas suffisamment de cargaison provenant des ports d'arrêts en Canada, il pourra, dans sa discrétion, exempter soit temporairement ou permanemment les steamers des entrepreneurs de visiter ces ports.

20. " Tout avis, détermination, direction, demande, requisition, nomination ou expression d'opinion, approbation ou consentement à être donné ou signifié de la part de Sa Majesté pour aucun des objets de ou en rapport avec ce contrat ou aucun des pouvoirs ou prévisions contenues dans les présentes, seront suffisants et obligatoires s'ils sont par écrit signé par le ministre, son député ou le ministre agissant à sa place pour le temps présent. Tout avis ou autre communication en vertu ou en rapport avec ce contrat pourra être donné aux entrepreneurs en les laissant à aucun de leurs bureaux ou agences ordinaires ou connues en dernier lieu pour le temps présent.

21. " Rien dans ce contrat, non plus que toute inspection, approbation ou acte fait, donné ou exécuté par ou en faveur de Sa Majesté, ne devra exempter les entrepreneurs ou aucun des steamers ou aucune personne ou personnes employées sur ou près d'aucuns des steamers ou autrement pour aucns des objets de ce contrat des prévisions de toute loi impériale ou coloniale maintenant en opération ou qui pourra être passée plus tard en rapport avec les vaisseaux ou la navigation, ou d'aucunes règles ou règlements faits pour le temps présent et en force sous et en vertu de telle dite loi.

22. " Toute et chaque dispute, différence ou question qui pourra surgir en aucun temps entre le ministre d'un côté et les entrepreneurs de l'autre côté, ou entre aucunes personnes ou corporations réclamant par ou en vertu d'icelles respectivement relatives à la construction, intention ou effet de ce contrat, ou d'aucune clause ou chose y contenu, ou les droits ou engagements de tout tel gouvernement, personne ou corporation en vertu de ce contrat ou autrement cependant en rapport avec les prémices devront (excepté dans aucun cas où il est autrement prévu comme ci-dessus) être référée au seul arbitrage du ministre pour le temps présent, et la décision du dit ministre sera finale.

25. " Ce contrat deviendra en force et aura effet le et du premier jour d'octobre mil neuf cent sept."

Les steamers faisant ce service sont les suivants:—

Le steamer *Melville,* construit en acier à Port-Glasgow en 1902, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 385 pieds; largeur, 48 pieds 8 pouces; profondeur de cale, 26 pieds 9 pouces; tonnage net, 2,872; tonnage brut, 4,439; capacité, 6,500; force en chevaux nominaux, 359; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Canada Cape,* construit en acier à Howdon-on-Tyne en 1904, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 360 pieds; largeur, 48 pieds; profondeur de cale, 20 pieds 2 pouces; tonnage net, 2,795; tonnage brut, 4,286; capacité, 6,500; force en chevaux nominaux, 372; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Yola,* construit en acier à Sunderland en 1898, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 356 pieds; largeur, 45 pieds 2 pouces; profondeur, 18 pieds 7 pouces; tonnage net, 2,246; tonnage brut, 3,504; capacité, 5,625; force en chevaux nominaux, 296; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Degama,* construit en acier Hartlepool en 1899, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 337 pieds 5 pouces; largeur, 45 pieds 2 pouces; profondeur, 18 pieds 8 pouces; tonnage net, 2,245; tonnage brut, 3,507; capacité, 5,500; force en chevaux nominaux, 271; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Memmon,* construit en acier à Belfast en 1890, et enregistré à Liverpool en 1904; longueur, 345 pieds 6 pouces; largeur, 40 pieds 9 pouces; profondeur, 26 pieds 7 pouces; tonnage net, 2,046; tonnage brut, 3,176; capacité, 4,800; force en chevaux nominaux, 278; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Monarch,* construit en acier à Wallsend en 1897, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 470 pieds; largeur, 56 pieds; profondeur, 31 pieds 9 pouces; tonnage net, 4,776; tonnage brut, 7,355; capacité, 12,000; force en chevaux nominaux, 548; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Ashanti,* construit en acier à Wallsend en 1897, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 330 pieds; largeur, 45 pieds 2 pouces; profondeur, 18 pieds 2 pouces; tonnage net, 2,186; tonnage brut, 3,389; capacité, 5,575; force en chevaux nominaux, 293; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Montenegro,* construit en acier à Partrick en 1898, et enregistré à Liverpool en 1899; longueur, 375 pieds; largeur, 50 pieds; profondeur, 26 pieds; tonnage net, 2,856; tonnage brut, 4,408; capacité, 7,170; force en chevaux nominaux, 368; vitesse, 10 nœuds.

La distance entre Saint-Jean et Cape-Town, Afrique-Sud, est computée à 6,978 milles; entre Montréal et Cape-Town, Afrique-Sud, à 7,338 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre total des voyages faits, 12.

Nombre total de milles parcourus, 86,256.

Total de tonneaux de fret transporté, 47,314.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fût de $146,000.

172.

Ce service est fait par la Victoria Steamship Company, Limited, Baddeck, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 21 avril 1906, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à l'exception de celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs devront au premier jour d'avril présent, mettre leur steamer le *Blue Hill* sur la route entre Baddeck, Iona et Grand-Narrows, et faire depuis cette date et pendant la durée de ce contrat avec le dit steamer, ou un autre steamer qui pourra satisfaire le ministre, deux voyages complets par jour aller et retour, pendant la saison de navigation, entre Baddeck, Iona et Grand-Narrows, arrê-

tant en allant et en revenant à McKay's-Point quand le quai sera fini à cet endroit, un voyage par chaque quinzaine durant la saison de navigation libre devant se prolonger jusqu'à Big-Pond et East-Bay.

2. " Le ministre pourra autoriser tous changements dans le service ci-dessus décrit qui ne seront pas incompatibles avec les conditions du crédit pourvoyant au paiement du subside.

3. " Ce contrat demeurera en force jusqu'au trente et unième jour de mars de l'année mil neuf cent huit, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt par le ministre en vertu de la clause 18 de ce contrat.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants un subside de cinq mille dollars ($5,000) par année payable comme suit:—

" Chaque année pendant la durée de ce contrat, au premier jour de juillet, la somme de douze cent cinquante dollars ($1,250); au premier jour d'octobre, la somme de douze cent cinquante dollars ($1,250); au premier jour de janvier, la somme de douze cent cinquante dollars ($1,250); et au premier jour d'avril, la somme de douze cent cinquante dollars ($1,250);

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils ont contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense encourue sera déduite du subside qu'il est convenu de payer par les présentes, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, que nul versement du subside qu'il est convenu par les présentes de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service que les entrepreneurs sont convenus de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant ou versement du subside ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu de violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conditions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport soit absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

6. " Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à le charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat relatifs au service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné et pourvu."

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

Le steamer *Blue Hill,* ci-dessus mentionné, fut construit en bois en 1887 à East-Boston, E.-U.A., et enregistré à Halifax en 1893; longueur, 135 pieds; largeur, 18 pieds; profondeur de cale, 7 pieds; jauge nette, 98; jauge brute, 199; pourvoir nominal, 38 chevaux; vitesse, 15 nœuds.

La distance entre Baddeck et Iona est de 12 milles; entre Iona et East-Bay, *viâ* Big-Pond, 30 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre de voyages aller et retour entre Baddeck et Iona, 492;

Nombre de voyages aller et retour entre Baddeck et Iona, 492 ; Iona et East-Bay, 17 ; total 509.

Nombre total de milles parcourus, 6,414.

Nombre total de pasagers transportés, 4,377.

Tonneaux de fret transportés de Baddeck à Iona, 50 ; d'Iona à Baddeck, 1,190 ; total, 1,240.

Le montant du subside payé pour services rendus durant la même période fut de $5,000.

173.

Ce service est fait par la Richmond Steamship Company, de Sydney, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 26 juillet 1906, expirant à la clôture de la navigation, en 1907. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit :—

1. " Les entrepreneurs ayant, aussitôt après l'ouverture de la navigation dans le présente année, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra au steamer de naviguer sur les routes ci-après spécifiées, mis leur steamer *Vega* sur telles routes et ayant de temps en temps fait et maintenu, et devant continuer à faire et maintenir par le moyen du dit steamer ou de tout autre steamer que pourra approuver le ministre, le service suivant jusqu'à la clôture de la navigation, l'hiver après la date de ces présentes, c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace empêche le dit steamer de naviguer sur la dite route, et ainsi de suite de la même manière pendant la saison de navigation ouverte dans l'année mil neuf cent sept, savoir : deux voyages complets, aller et retour, chaque semaine entre Port-Mulgrave, Poulamond, Grande-Digue, Saint-Pierre, Johnston's-Harbour, Irish-Cove et Grand-Narrows, tous sis et contigus aux eaux du détroit de Canso et du lac Grand Bras-d'Or, et quatre voyages complets aller et retour chaque semaine entre Grand-Narrows et Marble-Mountain, deux desquels voyages devant être prolongés chaque semaine jusqu'à West-Bay, tous sis et contigus au lac du Grand Bras-d'Or.

3. " Ce contrat demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation de l'année mil neuf cent cinq.

4. " Sujets aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera fidèlement et réellement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de six mille dollars ($6,000) par année, payable comme suit:

" Chaque année pendant la durée de ce contrat, au premier jour de juillet, la somme de mille cinq cents dollars ($1,500); au premier jour d'octobre, mille cinq cents dollars ($1,500); au premier jour de décembre, mille cinq cents dollars ($1,500); et la balance de mille cinq cents dollars ($1,500) à la fin des services de la saison tel que convenu de faire par les présentes;

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le service qu'ils se sont engagés de faire, ou aucune partie

d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir tel service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, que nul des versements de subvention qu'il est convenu par les présentes de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, montrant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu de faire a été exactement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conditions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport soit absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

6. "Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susmentionnés, aux voyages d'aller aussi bien que retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou par ordre des autorités postales du Canada ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamers et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée et pourvue".

Le steamer *Richmond* fut employé à faire ce service; steamer à hélices construit en 1905; longueur, 112 pieds 5 pouces; largeur, 18 pieds; profondeur de cale, 8 pieds 3 pouces; jauge nette, 105; jauge brute, 162; force en chevaux nominaux, 21; vitesse, 9 nœuds.

La distance entre Grand-Narrows et Mulgrave est computée à 66 milles et entre Grand-Narrows et Marble-Mountain à 17 milles entre Marble-Mountain et West-Bay, 12 milles.

Le trafic pendant l'année de calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages faits à Mulgrave, 68; à Marble-Mountain, 138; à West-Bay, 72.

Nombre total de milles parcourus, 15,396.

Nombre de passagers transportés à l'ouest, 820; à l'est, 300; total, 1,120.

Tonneaux de fret transportés à l'ouest, 200; à l'est, 450; total, 650.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $4,500.

174.

Ce service est fait par la Interprovincial Navigation Company du Canada, Limitée, de Campbellton, N.-B., en vertu d'un contrat daté le 6 octobre 1904, expirant à la clôture de la navigation en 1909. Les conditions principales, à part celles comprises à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "A l'ouverture de la navigation sur la route entre Campbellton susdit et le bassin de Gaspé, dans la province de Québec, au printemps de l'année mil neuf cent cinq, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra à un steamer de naviguer sur la dite route, les entrepreneurs devront mettre un steamer nouveau à hélice, maintenant en construction et non encore nommé, garanti devoir être classé A. 1 à Lloyds, d'une longueur totale de 180 pieds; largeur, 31 pieds; tirant d'eau, 9 pieds; jauge brute, environ 1,000 tonneaux; jauge nette, envion 600 tonneaux; d'une vitesse de 12 nœuds à l'heure, complètement et régulièrement aménagé pour l'accommodement de 90 à 100 passagers de première classe et de 50 ou plus de pasagers de seconde classe, chauffé à vapeur et fourni partout de lumières électriques, et possédant des aménagements adéquats pour le fret qui pourrait être offert pour transport sur la dite route; et devront avec tel steamer maintenir un service bi-hebdomadaire régulier depuis l'ouverture de la navigation jusqu'à la clôture d'icelle à l'automne de la même année, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la glace empêche le steamer de naviguer sur la dite route, pendant laquelle période il sera fait au moins 60 voyages complets de Campbellton au basin de Gaspé susdit et retour et ainsi de suite de la même manière pendant chaque année comprise dans ce contrat.

"A tout voyage soit en allant à, ou revenant du bassin de Gaspé comme susdit, le steamer arrêtera à chacun des ports de Dalhousie, Carleton, Maria, New-Richmond, Saint-Charles de Caplan, Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Saint-Godfroi, Port-Daniel, l'Anse-aux-Gascons, Newport, Grand-Pabos-Mills, Petit-Pabos, Grande-Rivière, Petite-Rivière-est, Anse-du-Cap, Barachois de Malbaie, Percé, Point-Peter, Douglastown et Grande-Grève.

2. "Ce contrat demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation dans l'année mil neuf cent neuf, à moins qu'il ne soit plus tôt résilié par le ministre, en vertu des prévisions de la clause 17 ci-après.

3. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures et présentes, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs exécutent exactement et fidèlment toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs sucesseurs ou représentants, une subventon au taux de quinze mille dollars ($15,000) par année en versements égaux de cinq mille dollars ($5,000) au premier jour de juillet et octobre advenant la durée de ce contrat, et la balance de cinq mille dollars ($5,000) de chaque montant annuel à la termination du service de chaque année tel que ci-dessus contracté; étant compris, déclaré et convenu que si, pour aucune raison, il n'est pas fait pendant chaque saison au moins soxante voyages complets, un montant proportonnel sera déduit du paiement final qui serait autrement dû pour tel service de l'année;

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir d'aucune manière le service qu'ils sont convenus de faire ou aucune parttie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que, si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucun des versements de subvention qu'il est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les entrepre-

neurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant, à la satisfaction du ministre, que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé par les présentes, le dit service qu'il est convenu par les présentes de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du minisre que, jusqu'à la dete de tel paiement, il n'y a pas eu de violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, provisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre à cet effet sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

5. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susmentionnés, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer, par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux potrs terminus ou ports d'escale mentionnés plus haut; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règelments généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force existant pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de subvention ci-mentionnée ou prévue."

Le steamer *Lady Eileen,* employé dans l'exécution de ce service, est un vaisseau en acier, construit à Glasgow en 1905, autorisé à transporter 500 passagers, avec chambres à coucher pour 100; éclairé partout à la lumière électrique et chauffé à la vapeur, gouvernail à vapeur, communication double par télégraphe et téléphone entre la chambre du pilote et la chambre aux engins, muni d'une lumière de recherche puissante et d'ancres brevetés et de clochettes électriques par tout le vaisseau. Longueur, 185 pieds; largeur, 31 pieds; jauge nette, 526; vitesse, 12 nœuds.

La distance entre les points terminus est de 225 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre de voyages faits, 52.

Nombre total de milles parcourus, 23,400.

Nombre de passagers transportés à l'est, 4,108 ; à l'ouest, 5,152, total. 9.260.

Tonneaux de fret transportés à l'est, 2,908 ; à l'ouest, 1,105, total, 4,013.

Le montant de subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $13,250.

175.

L'ancien contrat pour ce service fait avec M. R. J. Leslie, expira à la clôture de la navigation en l'année 1905. Il n'a pas été fait de nouveau contrat, mais un arrangement fut fait avec M. W. A. Beattie, de Pictou, N.-E., de faire le service avec le steamer *Arcadia* aux mêmes conditions que celles de l'ancien contrat avec M. Leslie, savoir:—

Un service hebdomadaire régulier entre Pictou et Chéticamp arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Port-Hood, Margaree-Harbour, Eastern-Harbour, Big-Pond, Henry-Island, Mabour-Mouth, Inverness, Red-Cape, Port-Bain et Broad-Cove-Mines.

Une subvention de deux mille dollars ($2,000) devra être payable comme suit : Au premier jour de juillet la somme de cinquante-sept dollars ($57) pour chaque voyage d'aller et retour qui aura été complètement exécuté à cette date; au premier jour d'octobre une somme ultérieure de cinquante-sept dollars ($57) pour chaque voyage d'aller et retour qui aura été fait avant cette date, sauf, néanmoins, le paiement des voyages d'aller et retour qui avaient été complètement faits lors du paiement précédent; et la balance de la subvention restant alors payable, à être payée à la fin du service qu'on s'est engagé de faire.

Le steamer *Arcadia,* ci-dessus mentionné, fut construit en bois à Yarmouth, N.-E., en 1884, et enregistré à Pictou, N.-E., en 1892; longueur, 68 pieds; largeur, 16 pieds 7 pouces; profondeur, 6 pieds 4 pouces; tonnage net, 42; tonnage brut, 62; capacité, 65; force en chevaux nominaux, 15; vitesse, 8 nœuds.

La distance entre Pictou et Chéticamp, par voie des ports intermédiaires, est de 123 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages aller et retour faits, 24.

Nombre total de milles parcourus, 5,904.

Nombre total de passagers transportés, 181.

Total de tonneaux de fret transportés, 670.

Le montant total du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $1,197.

176.

Ce service est fait par la Bras-d'Or Steamboat Company, Limited, de North-Sydney, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 25 janvier 1905, expirant à la clôture de la navigation en 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs, étant engagés à l'ouverture de la navigation dans l'année suivant ces présentes, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra à un steamer de circuler sur la route, de mettre leur steamer l'*Elaine* sur la route entre Sydney et Whycocomagh et avec le dit steamer ou un autre steamer qui pourra satisfaire le ministre, de continuer à faire le service suivant:—

" De l'ouverture de la navigation du 15 juin, et du 15 octobre à la clôture de la navigation de chaque année, deux voyages complets, aller et retour, chaque semaine; et du 15 juin au 15 octobre trois voyages complets, aller et retour, chaque semaine, entre Sydney et Whycocomagh, arrêtant en allant et revenant à North-Sydney, Big-Bras-d'Or, New-Campbellton, Boullarderie, Baddeck et Little-Narrows.

2. " Le ministre pourra autoriser tous changements dans le service ci-dessus décrit, qui ne seront pas incompatibles avec le vote pourvoyant au paiement de la subvention.

3. " Ce contrat demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation de l'année mil neuf cent huit.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chaeunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représntants, un subvention de mille dollars ($1,000) payable, la moitié ou la somme de cinq cents dollars ($500) à la terminaison du service de chaque année pendant la durée de ce contrat.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils ont par les présentes contracté de faire,

ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits sus-mentionnés comme ports terminus ou ports en route par raison de négligence de la part des entrepreneurs de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu de payer ne deviendra payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu de faire, a été pleinement, complètment et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfacion du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucune des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

6. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part, ou par ordre des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention mentionné ou pourvu dans les présentes.

Ce service est maintenant fait par le steamer *Marion,* construit en bois à New-York en 1876, et enregistré à Halifax en 1883; longueur, 145 pieds; largeur, 26 pieds 5 pouces; profondeur de cale, 8 pieds; jauge nette, 260; jauge brute, 478; pouvoir nominal, 50 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

La distance entre Sydney et Whycocomagh est de 75 milles.

Letrafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages aller et retour faits, 75.

Nombre total de milles parcourus, 11,250.

Nombre de passagers transportés en allant, 2.059; en revenant, 1,973; total, 4,032.

Tonneaux de fret transportés en allant, 563; en revenant, 678; total, 1,241.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fût de $1,000.

177.

Ce service est fait par la Deer Island et Campobello Steamship Company, de St. Stephen, N.-B., en vertu d'un contrat daté le 1er février 1905, expirant le 31 décembre 1907. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

1. " Les entrepreneurs ayant, au premier jour de janvier dernier, mis le steamer *Viking* sur la route entre La-Tête et St. Stephen, tous deux dans la province du Nouveau-Brunswick, ont maintenu et continueront de maintenir jusqu'au trente et unième jour de décembre de l'année mil neuf cent sept, le service suivant:—

Du premier janvier au premier mai, et du premier novembre au trente et un décembre de chaque année pendant la durée de ce contrat, deux voyages aller et retour chaque semaine entre les ports susmentionnés, arrêtant en route en allant de même qu'en revenant à Back-Bay, Lord's-Cove, Richardsonville, Leonardville, Wilson's-Beach, Welch-Pool, Eastport (Maine), Indian-Island, Fairhaven et St. Andrews; et du premier mai au premier novembre, trois voyages complets aller et retour chaque semaine entre les dits ports, arrêtant en allant et revenant aux endroits susmentionnés; mais, toutefois, que le ministre pourra autoriser tous changements dans le service ci-dessus décrit qui ne sera pas incompatible avec le vote affectant le paiement de la subvention.

2. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs représentants accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenus, il paiera exactement et pleinement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, une subvention de trois mille dollars ($3,000) par année, payable comme suit:—

La somme de mille dollars ($1,000) au premier jour de juillet, et la balance de deux mille dollars ($2,000) à la terminaison du service de chaque année pendant la durée de ce contrat;

" Pourvu, toutefois que, en cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils ont par les présentes contracté de raire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que, si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer ne deviendra payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécutés et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

4. " Les entrepreneurs devront, pendant la durée de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer, par, ou de la part, ou par des ordres des autorités postales du Canada ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste aux stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous

les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force existant pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles, il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue."

Le steamer *Viking* fut construit en bois à Astubula, E.-U.A., en 1891, et enregistré à St. Andrews, N.-B., en 1897; longueur, 75 pieds 3 pouces; largeur, 21 pieds 1 pouce; profondeur de cale, 6 pieds 4 pouces; jauge nette, 87; jauge brute, 128; pouvoir nominal, 17 chevaux; vitesse, 9 nœuds.

La distance entre St. Stephen et Back-Bay est computée à 50 milles; entre Black's-Harbour et Back-Bay, à 8 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre de voyages aller et retour faits de St. Stephen à Back-Bay, 130; de Black's-Harbour à East, 25.

Nombre de milles parcourus, 29,480.

Nombre de passagers transportés en descendant, 4,500; en montant, 4,700; total, 9,200.

Tonneaux de fret transportés en descendant, 2,300; en montant, 230; total, 2,530.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $3,000.

178.

Ce service est fait par les MM. Holliday Frères, de Québec, en vertu d'un contrat daté le 17 juin 1907, expirant à la clôture de la navigation en 1911. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant à l'ouverture de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent au printemps de la présente année, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra à un vaisseau de circuler sur la dite route, mis le steamer *King Edward* sur la route entre Québec et Natashquan, côte nord du fleuve Saint-Laurent; et plus tard, c'est-à-dire pendant le mois de mai dernier, ayant aussi mis le steamer *Aranmore* sur la dite route, feront et continueront de faire avec les dits steamers ou d'autres de même capacité et équipement, approuvés par le ministre, un service régulier de cinq voyages aller et retour pendant chaque mois où la saison de navigation sera ouverte sur le fleuve Saint-Laurent, et ainsi de suite, de la même manière, pendant chaque année de la durée de ce contrat, de la manière suivante :—

" De Québec à la Pointe-aux-Esquimaux, cinq voyages complets aller et retour chaque mois, arrêtant à tous les voyages aux Escoumains, à Maniconagan, Godbout, Pointe-des-Monts, Baie de la Trinité, Sept-Iles, Moisie, Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Magpie, Rivière Saint-Jean, Long-Point et Mingan; trois des dits voyages chaque mois devant être prolongés chaque saison jusqu'à Nathasquan, avec une prolongation ultérieure d'un voyage chaque mois jusqu'à Harrington, arrêtant aux ports intermédiaires entre Natashquan et Harrington, et en sus, prolongeant un voyage chaque saison jusqu'aux Blanc-Sablons, arrêtant aussi aux ports intermédiaires.

" Il est compris et convenu que les arrêts aux Escoumains commenceront à bonne heure dans le mois courant de juin et devront être continués régulièrement ensuite chaque fois que les conditions du temps et de la marée le permettront, ou lorsqu'il y aura du fret et des passagers à débarquer ou embarquer à cet endroit ; et que le premier voyage à Natashquan et Harrington sera aussi fait durant le mois courant de juin, et sera continué régulièrement tel que ci-dessus prévu.

2. " Ce contrat demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation de l'année 1911.

3. "Le dit steamer *King Edward* est garanti mesurer quatre cents tonneaux bruts, avoir une capacité moyenne de vitesse de 12 nœuds à l'heure, capable d'accommoder 30 passagers de cabine et 50 de pont et pouvoir transporter de 1,500 à 2,000 barils, éclairé à l'électricité et classé A 1 à Lloyds. Et le steamer *Aranmore* est de la même manière garanti mesurer onze cent soixante-dix tonneaux bruts, même vitesse moyenne, et accommodation semblable pour pas moins de 75 passagers de première classe, 20 de seconde et 00, au plus, passagers de pont.

4. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera fidèlement et pleinement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, une subvention de vingt mille dollars ($20,000) par année, payable comme suit, c'est-à-dire: chaque année, pendant la continuation de ce contrat la somme de six mille dollars ($6,000) au premier jour de juillet; six mille dollars ($6,000) au premier jour d'octobre, et labalance de huit mille dollars ($8,000) à la clôture de la navigation, tel que ci-dessus décrit;

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs de faire exécuter sous aucun rapport le service qu'ils sont convenus par les présentes d'exécuter, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non exécuté; et pourvu, deplus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'exécuter le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors, toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer; et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives, établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, ainsi que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu par les présentes de faire a été complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à date de tel paiement, il n'y a pas eu de violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conditions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

7. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter, à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susmentionnés, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part de, ou par ordre des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention mentionnée ou prévue dans les présentes."

Le steamer *King Edward* fut construit en acier à Beverley en 1902, et enregistré à Hull la même année; longueur, 150 pieds; largeur, 24 pieds; profondeur de cale, 11

pieds 1 pouce; jauge nette, 155; jauge brute, 450; pouvoir nominal, 58 chevaux; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Restigouche,* l'autre steamer employé sur ce service, fut construit en fer à Port-Glasgow en 1877, et enregistré à Québec en 1903; longueur, 229 pieds; largeur, 31 pieds; profondeur de cale, 16 pieds; jauge nette, 463; jauge brute, 945; pouvoir nominal, 150 chevaux; vitesse, 12 nœuds.

La distance de Québec à Natashquan est de 510 milles; de Québec à Harrington 615 milles; de Québec aux Blancs-Sablons, 720 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre de voyages aller et retour entre Québec et Natashquan, 28; entre Québec et Harrington, 4; entre Québec et Blancs-Sablons, 1; total, 33.

Nombre total de milles parcourus, 34,920.

Nombre total de passagers transportés en allant, 1,438; en revenant, 1,070; total, 2,508.

Tonneaux de fret transportés en allant, 17,700; en revenant, 6,300; total, 24,000.

Le montant du subside payé pour services rendus pendant la même période fut de $20,000.

179.

Ce service est fait par la Bras-d'Or Steamboat Company, Limited, de North-Sydney, C.-B., en vertu d'un contrat daté du 25 janvier 1905, et qui expire à la clôture de la navigation, en 1908. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit: —

1. " Les entrepreneurs s'étant engagés à l'ouverture de la navigation prochaine après la date de ces présentes, c'est-à-dire aussitôt que la glace permettra à un steamer de circuler, à mettre leur steamer *Weymouth* sur les routes entre Sydney et St. Anne's-Bay et Bay-St. Lawrence et, de cette date, à faire et continuer de faire avec le dit steamer ou un autre steamer qui sera acceptable au ministre, le service suivant:—

" Depuis l'ouverture de la navigation tel que susdit jusqu'au quinzième jour de juin et du quinzième jour d'octobre à la clôture de la navigation dans chaque année, c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace empêche un steamer de voyager sur ces routes, un voyage complet, aller et retour, chaque semaine, entre Sydney et St. Anne's-Bay, arrêtant en allant et revenant à North-Sydney, Breton-Cove, Englishtown et North-River; et un voyage complet, aller et retour, chaque semaine, entre Sydney et Bay-St. Lawrence, arrêtant en allant et revenant à North-Sydney, Ingonish, Neil's-Harbour, Aspey-Bay et Cape-North; et du quinzième jour de juin jusqu'au quinzième jour d'octobre deux voyages complets, aller et retour, chaque semaine, entre Sydney et St. Anne's-Bay, avec des arrêts comme susdit; et deux voyages complets, aller et retour, chaque semaine, entre Sydney et Neil's-Harbour, arrêtant en allant et revenant à North-Sydney et Ingonish, un voyage devant être prolongé chaque semaine jusqu'à Bay-St. Lawrence avec arrêts à Aspey-Bay et Cape-North.

2. " Le ministre pourra autoriser tous changements dans le service ci-dessus décrit qui ne seront pas incompatible avec les conditions du crédit pourvoyant au paiement de la subvention.

3. " Ce contrat demeurera en force jusqu'à la clôture de la navigation de l'année mil neuf cent huit.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et réellement ou fera payer aux entre-

preneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de mille cinq cent dollars ($1,500), payable la moitié ou la somme de sept cent cinquante dollars ($750) au 15 août et la balance de la somme de sept cent cinquante dollars ($750) à la fin du service de chaque année pendant la durée de ce contrat.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière ce qu'ils ont contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors, toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenus de faire a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant du versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu de violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat et que la décision du ministre à cet effet sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

6. " Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et ax ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée et prévue."

Le steamer *Weymouth,* ci-dessus mentionné, fut construit en bois à Weymouth-Bridge, N.-E., en 1890, et enregistré à Pictou, N.-E., en 1897. Longueur, 102 pieds 7 pouces; largeur, 19 pieds; profondeur de cale, 7 pieds 6 pouces; jauge nette, 96; jauge brute, 153; pouvoir nominal, 27 chevaux; vitesse, 10 nœuds.

Les distances entre les points terminus sont comme suit:—

Sydney à Neil's-Harbour, 47 milles; Sydney à Bay-St.-Lawrence, 75 milles; Sydney à St. Anne's-Bay, 37 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages aller et retour faits, 108.

Nombre total de milles parcourus, 10,994.

Nombre de passagers transportés en allant, 1,394; en revenant, 1,372; total, 2,766.

Tonneaux de fret transportés en allant, 1,240; en revenant, 327; total, 1,567.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,500.

180.

Ce service est fait par la Halifax and Canso Steamship Company, Limited, d'Halifax, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 27 février 1907, expirant le 1er avril 1912. Ses conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les dits entrepreneurs ayant, avant la date d'icelui, mis le steamer *Strathcona* sur un service entre Halifax et Canso, lequel steamer ayant été perdu, ils devront le remplacer par un nouveau maintenant en construction, et devront avec ce steamer, ou jusqu'à ce qu'il soit complété, avec un autre steamer approuvé par le ministre, continuer à maintenir un service hebdomadaire régulier entre Guysboro et Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, arrêtant à tous les voyages à Queensport, Canso, Whitehead, Drumhead, Isaac's-Harbour, Goldboro, Port-Beckerton et Port-Hilford; et pendant les mois de janvier et février, advenant pendant la durée de ce contrat, à Port-Dufferin, Sonora et Moser's-River, tous dans la province de la Nouvelle-Ecosse, de même qu'à tels autre port ou ports que le ministre pourra désigner de temps en temps. Le steamer pourra être requis d'arrêter à aucun des dits ports d'escale où il a été construit et maintenu un quai public, quand il aura reçu tel avis du ministre.

" Les entrepreneurs garantissent que le nouveau steamer ci-dessus mentionné aura une capacité de cargaison égale à 2,500 barils, avec accommodation pour 40 passagers, éclairé à l'électricité partout et muni d'appareils frigoriques convenables et adéquats pour le transport du poisson frais.

2. " Ce contrat demeurera en force, à moins qu'ils ne soit résilié plus tôt en vertu des conditions ci-après énumérées, jusqu'au premier jour d'avril 1912; et il est compris et convenu que le ministre pourra autoriser aucun changement ou changements dans le service susdit qui ne seront pas incompatibles avec les conditions du crédit pourvoyant au service de la subvention à cet effet.

3. " Il est compris et convenu que le steamer faisant le service tel que susdit pourra l'interrompre pour faire des réparations pendant deux voyages chaque année, à telle époque ou époques qui occasionneront le moins de dérangements dans les exigences du service.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, leurs successeurs ou représentants, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entreprenurs, leurs successeurs ou représentants, une subvention au taux de quatre mille dollars ($4.000) par année, payable comme suit, c'est-à-dire:—

" En quatre versements égaux de mille dollars chacun aux premiers jours de juillet, octobre et janvier après la terminaison du service de chaque année pendant la durée de ce contrat;

" Pourvu, toutefois, que, dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le service qu'ils ont contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun versement de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à

la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu de violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions et stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport soit absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

5. Les entrepreneurs devront, durant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés, et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou pourvue."

Le steamer employé dans ce service est le SS. *Scotia;* longueur, 137 pieds; largeur, 27 pieds; profondeur, 9 pieds 6 pouces; tonnage net, 268; tonnage brut, 376; capacité, 2,000 barils; vitesse, 10½ nœuds.

Ce nouveau steamer *Scotia* fut mis sur la route en septembre 1907; avant cette date, le service fut fait par le steamer *Dufferin* et le steamer *Margaret.*

La distance entre Halifax et Guysborough est de 218 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 107 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages faits aller et retour, 52.

Nombre total de milles parcourus, 22,672.

Nombre de passagers transportés en allant, 335; en revenant, 289; total, 624.

Tonneaux de fret transportés en allant, 4,347; en revenant, 1,200; total, 5,547.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $4,000.

181

Il n'a pas été fait de contrat pour le service d'été entre Murray-Bay et la Rivière-Ouelle; et nul service n'a été fait pendant l'année du calendrier 1907.

182 et 183.

Ce service est fait par la compagnie du chemin de fer Canadian-Pacific en vertu d'un contrat en date du 14 septembre 1906. Ce contrrat est expiré le 31 mars 1907, mais fut renouvelé jusqu'au 31 mars 1908. Ses principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant, avant le premier jour de juillet dernier, mis les steamers nécessaires pour faire convenablement les services ci-après spécifiés, de telle classe quant à la grandeur, vitesse et équipe à satisfaire le ministre; et ayant depuis

cette date, et continuant pendant la durée de ce contrat, à faire circuler les dits steamers sur ces routes de la manière suivante, c'est-à-dire:—

"*Route A.*—Entre Victoria et Vancouver, dans la province de la Colombie-Anglaise, et Skagway, Alaska.

"*Route B.*—Entre Victoria et Vancouver susdits et Naas-Harbour et Skidegate, aussi dans la province de la Colombie-Anglaise, arrêtant à tous les voyages aux points ou endroits intermédiaires, tels que ci-après énumérés.

"*Route C.*—Entre Victoria susdit et Ahousset ou Mosquito-Harbour, Quatsino et Cape-Scott, aussi dans la province de la Colombie-Anglaise, arrêtant à tous les voyages aux ports ou endroits intermédiaires, tel que ci-après énumérés.

2. "*Sur la route A.*—Il y aura quatre voyages complets, aller et retour, de faits pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre de chaque année comprise dans ce contrat; et pas moins de trois voyages complets, aller et retour, chaque mois, pendant les mois de mars, avril et mai, et deux voyages complets, aller et retour, pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février de chaque année comprise dans ce contrat. Les jours de départ de Victoria et Vancouver seront tels qu'approuvés par le ministre, et en cas de changement, tel changement sera dûment annoncé au moins deux semaines d'avance.

3. "*Sur la route B.*—Il sera fait deux voyages complets, aller et retour, chaque mois pendant la durée du contrat, arrêtant à tous les voyages, aller et retour, si le temps le permet, à Sointula, Wadhams, Hartley-Bay, Claxton, Oceanic, Alert-Bay, River-Inlet, Bella-Bella, Metlakatla, Arrandale, Namu, Sowe-Inlet, Balmoral, Inverness, Port-Hardy, China-Hat, Kitkatla, fabrique de conserves North-Pacific, fabrique de conserves Dominion, et Qualiaski-Cove à Naas-Harbour, et à tels autres ports ou endroits que le ministre pourra exiger ou ordonner, arrêtant une fois par mois à Skidegate et Bella-Cool alternativement; aussi arrêtant à tous les voyages une fois seulement à Aberdeen; aussi arrêtant à Port-Simpson et Port-Essington, sur demande, pour les passagers et le fret. Il est compris que Naas-Harbour est un havre où la marée se fait sentir, et l'arrêt à cet endroit pourrait de temps en temps occasionner un délai considérable; dans de telles circonstances les arrêts pourront être faits à Port-Nelson ou Arrandale au lieu de cet endroit.

4. "*Sur la route C.*—Il sera fait, pendant la durée de ce contrat, dans les mois d'avril à septembre, inclusivement, chaque année, quatre voyages complets, aller et retour, comme suit: deux voyages seulement de Victoria à Ahousset ou Mosquito-Harbour; un à Ahousset ou Mosquito-Harbour et Quatsino, et un à Ahousset ou Mosquito-Harbour, Quatsino et Cape-Scott; et dans les autres mois de l'année, trois voyages complets, aller et retour, de Victoria à Ahousset ou Mosquito-Harbour et retour, un des dits voyages devant être continué jusqu'à Cape-Scott, arrêtant, allant et revenant, à tous les voyages faits sur cette route, si le temps le permet, à Port-Renfrew, New-Alberni, Alberni, Ucluelet et Clayoquot, et un voyage chaque mois à Hesquiat, Friendly-Cove, Nootka-Sound, Nuchatlitz, Kyuquot, Winter-Harbour, Fregou, Coal-Harbour et Yreka-Mine; et, à tous les voyages, à tels ports ou endroits intermédiaires que le ministre pourra exiger ou ordonner. Dans les voyages d'aller seulement, les steamers employés à accomplir les conditions de ce contrat, surtout en ce qui a rapport à la route A, auront le privilège d'arrêter aux ports américains d'Alaska, malgré les dispositions contraires de la clause 13.

5. "Cet arrangement demeurera en force et aura effet jusqu'au trentième et unième jour de mars 1907, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé de consentement mutuel ou en vertu des prévisions de la clause 19 ci-jointe, ou à moins qu'il ne soit prolongé pour une année de telle date, à l'option du ministre.

7. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer, par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans

les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles, il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou pourvue; ou déjà ultérieurement pourvue par le ministère des Postes.

14. " Les entrepreneurs ne transporteront pas ni ne permettront qu'il soit transporté sur aucun steamer, lorsqu'il sera employé dans ce service, de la nitro-glycérine ou aucun autre article qui, dans l'opinion du ministre, pourra être considéré dangereux, hormis qu'ils y soient spécialement autorisé.

20. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures pourvues dans les présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et rprésentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et réellement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, une subvention au taux de dix-sept mille cinq cents dollars ($17,500) par année, ce'st-à-dire par l'accomplissement effectif des services sur les routes A et B ,tel qu'énuméré dans les paragraphes 1, 2 et 3, au taux de douze mille cinq cents dollars ($12,500) par année; et sur la route C comme susdit, au taux de cinq mille dollars ($5,000) par année ,payable par versements trimestriels au premier jour de chacun des mois d'octobre, janvier, avril et juillet de chaque année comprise dans ce contrat, de trois mille cent vingt-cinq dollars ($3,125) pour les services A et B, et mille deux cents cinquante dollars ($1,250) pour le service C.

21. " Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le service qu'ils ont contrracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une déduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors, toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer une deviendra payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenus de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

Les steamers faisant ces services sont comme suit—

Le steamer *Amur,* construit en acier à Sunderland en 1890, et enregistré à Victoria, C.-A., en 1900; longueur, 216 pieds; largeur, 28 pieds 1 pouce; profondeur de cale, 17 pieds 9 pouces; jauge nette, 570; jauge brute, 907; pouvoir nominal, 160 chevaux; vitesse, 12 nœuds.

Le steamer *Princess May* (ci-devant le *Hating*) fut construit en acier à Newcastle-on-Tyne en 1888, et enregistré à Vancouver, C.-A., en 1903; longueur, 249

pieds; largeur, 33 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 19 pieds; jauge nette, 697; jauge brute, 1,393; capacité, 600; pouvoir nominal, 250 chevaux; vitesse 14 nœuds.

Le steamer *Princess Beatrice* fut construit en bois à Victoria, C.-A., en 1903, et enregistré au même endroit la même année; longueur, 193 pieds 4 pouces; largeur, 37 pieds 4 pouces; profondeur de cale, 17 pieds; jauge nette, 635; jauge brute, 1,289; pouvoir nominal, 125 chevaux; vitesse, 13 nœuds.

Le steamer *Tees* fut construit en acier à Thornaby-on-Tees en 1893, et enregistré à Victoria, en 1899; longueur, 165 pieds; largeur, 26 pieds; profondeur de cale, 16 pieds; jauge nette, 330; jauge brute, 569; capacité, 450; pouvoir nominal, 97 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Princess Royal,* longueur, 240 pieds, largeur, 39 pieds; profondeur de cale, 18 pieds; jauge nette, 981; jauge brute, 1997; capacité, 890; pouvoir nominal, 200 chevaux; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Queen City,* construit en bois à Vancouver, C.-A., en 1894, et enregistré à Victoria, C.-A., en 1898; longueur, 116 pieds; largeur, 27 pieds; profondeur de cale, 12 pieds; jauge nette, 243; jauge brute, 391; capacité, 200; pouvoir nominal, 38 chevaux; vitesse, 9 nœuds.

Les distances entre les points terminus sont comme suit:—

Victoria à Skagway, 987 milles; Victoria à Quatsino et Cape-Scott, 478 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Routes A et B.:

Nombre total de voyages aller et retour faits, 62.

Nombre total de milles parcourus, 117,616.

Nombre total de passagers transportés au nord, 5,448; au sud, 5,578; total, 11,206.

Tonneaux de fret transportés au nord; 12,154; au sud, 5,523; total, 18,177.

Route C.:

Nombre total de voyages aller et retour faits, 47.

Nombre total de milles parcourus, 31,850.

Nombre de passagers transportés au nord, 2,868; au sd, 3,169; total, 6,037.

Tonneaux de fret transportés au nord, 5,102; au sud, 3,897; total, 8,999.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $9,375.

184.

Ce service est fait par Joseph Samson, de Québec, en vertu d'un contrat daté le 15 novembre 1907, expirant le 15 mai 1908.

Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "L'entrepreneur étant propriétaire ou ayant le contrôle du remorqueur à vapeur *Marie Joséphine,* jaugeant cent dix-sept tonneaux bruts mettra, au jour et à la date ci-dessus prescrits, le dit remorqueur en service entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, tous deux dans la province de Québec, et fera avec le dit remorqueur des voyages réguliers chaque jour entre les dits endroits, c'est-à-dire, fera au moins deux voyages aller et retour, un dans l'avant-midi et l'autre dans l'après midi tous les jours jusqu'au quinzième jour de mai prochain après la date de ces présentes.

2. "Ce contrat, à moins qu'il ne soit autrement résilé en vertu de la clause 8 ci-jointe, ou à moins qu'il ne soit ultérieurement prolongé pour une autre année à l'option du ministre, demeurera en force et aura effet seulement jusqu'au dit quinzième jour de mai prochain.

4. "L'entrepreneur devra, pendant l'exécution de ce contrat, transporter, à chaque et tout voyage du steamer faisant le susdit service, aux voyages d'aller et de

retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou de ceux aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer, et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge de l'entrepreneur, qui sera sujet à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles, il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue.

9. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants que si l'ntrepreneur et ses successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer à l'entreprneur, ses successeurs ou représentants, une subvention de deux mille cinq cent dollars ($2,500) payable comme suit, savoir: mille dollars ($1,000) le premier jour de février prochain après la date de ces présentes; mille dollars ($1,000) e premier jour d'avril prochain, et la balance de cinq cents dollars ($500) à la terminaison du service pendant la durée de ce contrat ou aussitôt après que les fonds seront disponibles pour cet objet; et ainsi de suite, de la mKme manière pour un autre service de saison semblable s'il est continué à l'option du ministre en vertu des prévisions de la clause deux (2) ci-jointe;

" Pourvu, toutefois, que dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut en aucune manière d'accomplir le service qu'il s'est engagé par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part de l'entrepreneur d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer ne sera payable que lorsque l'entrepreneur aura fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu par les présentes de faire, a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part de l'entrepreneur d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour l'entrepreneur, ses successeurs et représentants."

Le steamer *Marie Joséphine* ci-dessus mentionné fut construit en bois à la Rivière-du-Loup en 1891 ,et enregistré à Québec la même année; longueur, 88 pieds 4 pouces; largeur, 22 pieds 8 pouces; profondeur, 8 pieds 2 pouces; tonnage net, 80; tonnage brut, 117.

La distance entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac est de 2 milles.

L'entrepreneur n'a pas fourni de statistiques et n'a pas fait de réclamation pour services faits jusqu'au 31 décembre 1907.

Le montant de la subvention payée pour services rendus depuis le 15 novembre jusqu'au 31 décembre 1907 fut nul.

185.

Ce service est fait par la Dominion Coal Company, Limited, de Glace-Bay, C.-B., en vertu d'un contrat daté le 24 avril 1907, expirant à la clôture de la navigation la même année. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme sui:—

1. "Les entrepreneurs étant les propriétaires et ayant le contrôle du steamer *Bonavista,* d'une capacité de 1,300 tonneaux, jauge brute, avec accommodation pour au moins quarante-cinq passagers de première et trente de seconde classe mettront aussitôt après l'ouverture de la navigation, après la date de ces présentes, le dit steamer sur la route entre Montréal, dans la province de Québec, et Saint-Jean de Terreneuve, et feront sur la dite route et jusqu'à la clôture de la navigation de l'automne prochain après la date de ces présentes, avec le dit steamer, ou dans le cas ou le dit steamer serait perdu ou désemparé, avec un autre des steamers possédés et employés par les entrepreneurs, à l'approbation du ministre, un service régulier environ tous les dix-huit jours entre Charlottetown, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard et Saint-Jean de Terreneuve susdit, arrêtant dans tous les voyages à l'est à Souris dans la dite province de l'Ile du Prince-Edouard et à North-Sydney et Sydney, ans la province de la Nouvelle-Ecosse; et dans tous les voyages à l'ouest à Sydney susdit; étant compris que les arrêts à Souris dépendront du fait qu'il y aura une profondeur suffisante d'eau pour permettre au steamer d'entrer et sortir avec sûreté en tout temps de la marée.

2. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour li-même, ses hérieiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de huit mille dollars ($8,000) payable comme suit, ce'st-à-dire: au premier jour de chacun des mois de juillet et octobre, advenant pendant la durée de ce contrat, la somme de trois mille dollars ($8,000(et à la termination du service tel que ci-dessus décrit, la somme ultérieure de deux mille dollars ($2,000).

Aux premiers jours de chacun des mois de juillet et octobre tombant pendant la durée de ce contrat la somme de trois mille dollars ($3,000), et à la terminaison du service tel que ci-dessus décrit, la somme ultérieure de deux mille dollars ($2,000).

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir d'aucune manière le service qu'ils ont contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés, comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devnu dû, tl que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenus de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli, suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu de violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre

sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

4. "Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tous voyages des steamers faisant les susdits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale susmentionnés; et le coût du transport des dites malles des bureaaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers, et des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui sera sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue."

Le steamer *Bonavista,* mentionné ci-dessus, fut construit en fer à Low-Walker en 1884 et enregistré à Montréal en 1885; longueur, 240 pieds; largeur, 33 pieds 5 pouces; profondeur, 18 pieds 3 pouces; jauge nette, 837; jauge brute, 1,306; capacité, 1,200; pouvoir nominal, 160 chevaux; vitesse, 10½ nœuds.

La distance entre Montréal et Saint-Jean, Terre-Neuve, *via* Charlottetown et Sydney, est de 1,370 milles; entre Saint-Jean, Terre-Neuve et Montréal, *via* Sydney, 1,150 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages, aller et retour, faits, 11.

Nombre total de milles parcourus, 27,720.

Nombre total de passagers transportés, 830.

Nombre total de tonneaux de fret transportés, 3,629.

En sus du susdit steamer, le steamer *Louisburg* et le steamer *Cacouna* firent 11 voyages entre Montréal et Saint-Jean, Terre-Neuve, transportant une cargaison totale de 4,116 tonneaux, outre quantité d'animaux vivants qui forment une grande partie du fret sur ces steamers.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $8,000.

186.

Ce service est fait par MM. Hugh Cann & Son, de Yarmouth, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 19 octobre 1905, expirant le 31 mars 1907, mais qui fut renouvelé jusqu'au 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant, avant le premier jour de juillet dernier, tombant avant la date de ces présentes, mis leur steamer *Percey Cann* sur la route de Petit-de-Grat, Arichat et Mulgrave, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et ayant depuis cette date et s'engageant, avec le dit steamer ou avec l'emploi, quand la chose deviendra nécessaire, d'un steamer remplaçant approuvé par le ministre, à continuer de faire un service de steamship consistant en un voyage complet, aller et retour, chaque jour (dimanches exceptés), avec arrêts à tous les voyages d'aller et de retour à Arichat et Arichat-ouest, le dit service devant être régulier et ininterrompu, excepté tel que prévu ci-après, pendant la durée de ce contrat, c'est-à-dire jusqu'au trente et unième jour du mois de mars de l'année 1907.

2. "Il est de plus convenu et prévu que, pendant le mois d'avril prochain, après la date de ces présentes, les entrepreneurs auront la permission de retirer le steamer

faisant ce service pour le peinturer, le nettoyer, etc., et que pendant ce temps le steamer faisant le service de Canso-Mulgrave devra, au lieu du premier, arrêter à Arichat à chaque voyage d'aller et de retour.

3. " Pourvu, toutefois, que dans le cas où aucun voyage ou voyages seraient omis, par cause d'impossibilité de faire le dit service en raison du vent ou de la glace, sur preuve satisfaisante fournie au ministre, il pourra ordonner que nulle réduction ne soit faite sur la subvention autrement payable pour les voyages ainsi omis, et la clause 5 de ce contrat est de fait modifiée dans cette seule intention et signification.

4. " Ce contrat prendra fin et sera résilié au trente et unième jour susdit de mars, mil neuf cent sept, à moins qu'il ne soit terminé plus tôt, tel que ci-après pourvu, ou à moins qu'il ne soit continué pour une autre année de cette date au choix du ministre.

5. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-présentes, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlemnt toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et réellement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de trois mille dollars ($3,000) par année, laquelle subvention sera payable comme suit:—

" La somme de sept cent cinquante dollars ($750) pendant le présent mois d'octobre; et une somme égale de sept cent cinquante dollars ($750) pendant chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre qui suivront pendant la durée de ce contrat;

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils ont contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli, et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure quelque dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenu de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification des ces présentes; et pourvu aussi que nul montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrrat et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

7. " Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les services susdits, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale susmentionnés; et le coût de transporter telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemin de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des contracteurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes dites malles, il ne sera fait ou demandé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci-mentionné ou pourvu.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

Le steamer *Percy Cann* (autrefois le *Westport*) fut construit en bois à Meteghan, N.-E., en 1882 et enregistré à Yarmouth, N.-E., en 1899; longueur, 77 pieds; largeur, 17 pieds 1 pouce; profondeur de cale, 6 pieds 6 pouces; jauge nette, 56; jauge brute, 80; pouvoir nominal, 13½ chevaux; vitesse, 8½ nœuds.

La distance entre Petit-de-Grat et Mulgrave est dite être de 32 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages aller et retour faits, 283.

Nombre total de milles parcourus, 18,112.

Nombre total de passagers transportés, 1,972.

Total de tonneaux de fret transportés, 852.

Le montant de la subvention payée pendant la même période fut de $3,000.

187.

Il y a deux services de faits en vertu de ce vote, savoir, de Montréal, en été, et d'Halifax, en hiver, aux ports Méxicains sur l'Atlantique; et de Vancouver et Victoria aux ports dans le Méxique sur la côte du Pacifique.

Le service de l'Atlantique est fait par MM. Elder Dempster et compagnie, de Liverpool, Angleterre, en vertu d'un contrat daté le 21 juin 1907, expirant le 14 septembre 1909. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs, propriétaires et contrôlant les steamships de jauge brute et nette ci-après mentionnées, savoir, le *Sokoto,* de 3,092 tonneaux bruts et 1,969 nets; *Bornu,* de 3,238 tonneaux bruts et 2,070 nets; chacun possédant de l'accommodation pour au moins 60 passagers de première et 20 de seconde classe, et garantis être classés 100 A 1 à Lloyds, ayant mis le ou avant le premier jour d'avril dernier avant la date de ces présentes, les dits steamships ou tels autres approuvés par le ministre jugés nécessaires pour remplir les conditions de cet arrangement, sur la route entre la Puissance du Canada et la république du Méxique, tel que ci-après mentionné, et ayant depuis cette date et devant continuer à maintenir avec les dits steamships, jusqu'au quatorzième jour de septembre de l'année 1909, un service mensuel comme suit:—

(a) Du port de Montréal, pendant la saison de navigation libre sur le fleuve Saint-Laurent, arrêtant à Charlottetown, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, toutes les fois qu'il y aura du fret ou des passagers de ce port, et à Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, Nassan, dans les îles Bahamas, et un port ou des ports ports dans l'île de Cuba, prolongeant chaque et tout tel voyage jusqu'à, et arrêtant, aux ports de Progresso, Vera-Cruz et Tampico, et lorsque requis de ce faire par le ministre, à Coatzacoalcos, dans la république du Méxique ,et arrêtant à tous les voyages de retour aux dits ports; et,

(b) Durant la saison où la navigation est fermée sur le fleuve Saint-Laurent, du port d'Halifax, arrêtant à Nassan, dans les îles Bahamas, et un port ou ports dans Cuba, aux susdits ports de Progresso, Vera-Cruz et Tampico, et quand requis par le ministre de ce faire, à Coatzacoalcos, dans la république du Méxique, et revenant de là à Halifax, arrêtant au dit port de Nassan et à un port ou des ports dans Cuba; les dits départs des ports canadiens de départ étant faits à intervalles réguliers à telles dates fixés que pourra sanctionner le ministre; les dites dates devant être annoncées au moins vingt jours avant les départs.

2. "Chacun des dits steamers, quand il sera employé tel que convenu dans les présentes, devra à tous les voyages nord et sud maintenir une vitesse moyenne d'au moins dix nœuds à l'heure, excepté quand le mauvais temps ne le permettra pas.

3. "Il est compris et convenu que les steamers ainsi employés pourront transporter et débarquer de la cargaison et des passagers à Cuba dans tous les voyages au

sud, et pourront prendre à bord aux ports cubains de la cargaison et des passagers pour le Méxique; et à tous les voyages au nord du Méxique, ils pourront prendre à bord de la cargaison et des passagers pour aucun port cubain, mais ils ne pourront pas prendre de cargaison aux ports cubains pour le Canada.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les contracteurs et leurs successeurs accomplissent parfaitement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-décrites et contenues, il paiera parfaitement et réellement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, une subvention au taux de cinquante mille dollars ($50,000) par année payable en paiements mensuels de quatre mille cent soixante-six dollars et soixante-six cents ($4,166.66) à la fin de chaque voyage mensuel, aller et retour, ainsi fait en conformité avec les conditions de ce contrat; étant compris que le gouvernement de la république du Méxique a fait ou devra faire un arrangement semblable avec les entrepreneurs pour l'exécution du service tel que spécifié dans les présentes, et le paiement de la subvention comme susdit est sujet à la continuation de l'arrangement avec et de la part du gouvernement du Méxique tant qu'au temps, aux termes et conditions dans lesquelles ce service doit être maintenu.

5. " C'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucun montant ou versement de la subvention ne sera payable ou payé en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service ci-décrit et détaillé a été complètement et fidèlement exécuté, et que tous les prévisions et stipulations relatives au fret et aux taux du fret et aux dates de départ ont été sous tous rapports fidèlement observées et accomplies suivant la véritable intention et signification de ces présentes.

6. " Il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que les entrepreneurs devront de temps en temps fournir au ministre des horaires montrant la date des départs projetés, et quand le ministre aura approuvé les dits horaires ils seront régulièrement annoncés de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que dans le cas où aucun des steamers ci-nommés, ou un steamer suppléant approuvé par le ministre, ne pourraient partir d'un port terminus, tel que spécifié dans les présentes, dans l'espace de trois jours de la date mentionnée dans tels horaires, il sera déduit du montant de la subvention payable pour le dit voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour l'accomplissement de tel voyage, et ainsi de suite en proportion pour délais ultérieurs ou défaut de partir de tel port terminus; pourvu, toutefois, que le ministre pourra permettre à aucun vaisseau de partir à une date antérieure ou postérieure à celle mentionnée dans les dits horaires s'il juge pour aucune raison à propos de ce faire.

7. " Il est compris et convenu que dans le cas où quelqu'un des dits steamers serait en aucun temps avarié au point d'être obligé d'être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat, par cause de tel accident et pendant le temps raisonnablement employé à réparer le steamer avarié, ne sera pas considéré comme étant un défaut ou violation des stipulations de ce contrat, et ne rendra pas les entrepreneurs sujets aux réductions ci-dessus du montant de la subvention, s'il y en a de payable pour aucun voyage en retard par raison de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation ni de paiement d'aucune subvention pour tout voyagne non actuellement accompli.

9. " Les entrepreneurs devront, de temps en temps, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'ils se proposent de charger entre les différents ports dans les voyages nord et sud, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'elle aura été approuvée par lui, ne devra pas être changée sans son consentement; et le ministre pourra en aucun temps, s'il le juge nécessaire, fixer les taux maximum à être chargés pour aucun article ou classe de marchandises; et les entrepreneurs devront transporter entre les ports susdits, à tous les voyages des dits steamships

employés en vertu des conditions de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourront s'offrir ou qui pourront raisonnablement être obtenus, à des taux qui ne devront pas excéder les taux maximum fixés par le ministre, s'il juge à propos de fixer tels taux maximum; et en aucun cas il ne sera fait de différence eu égard aux taux ou autrement, directement ou indirectement, envers les marchands ou expéditeurs canadiens qui devront toujours avoir la préférence pour leurs fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret aux voyages sud, partant d'aucun port canadien, tel que ci-prévu, avec connaissements complets pour aucuns ports étrangers mentionnés dans ce contrat, d'aucun endroit dans les provinces d'Ontario et Québec ou d'aucun endroit canadien plus à l'ouest seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou d'aucun port des Etats-Unis au même endroit; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports canadiens susdits à aucun voyage fait en vertu des conditions de ce contrat, soit des madriers, du bois en grume ou du bois de construction pour un plus gros montant que cinquante pour cent de la quantité totale de la cargaison transportée en tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où il ne serait offert ou qu'on ne pourrait se procurer d'autres produits canadiens. Pourvu, toutefois, que dans le cas où l'on ne pourrait se procurer d'autre cargaison, sur preuve satisfaisante de ce fait fournie au ministre, les entrepreneurs auront alors la permission de compléter le reste de la cargaison avec des madriers, des planches ou du bois.

11. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes au port terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres au port terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force durant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue."

Les steamers sur ce service sont comme suit:—

Le steamer *Yoruba* construit en acier à Whiteinch en 1894, et enregistré à Liverpool en 1897; longueur, 322 pieds; largeur, 42 pieds 3 pouces; profondeur de cale, 16 pieds 8 pouces; jauge nette, 1,913; jauge brute, 3,000; pouvoir nominal, 77 chevaux; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Dahomey,* construit en acier à Middlesbrough en 1891, et enregistré à Londres la même année; longueur, 312 pieds; largeur, 40 pieds; profondeur de cale, 26 pieds 6 pouces; jauge nette, 1,828; jauge brute, 2,854; capacité, 400; pouvoir nominal, 258 chevaux; vitesse, 10 nœuds.

Le steamer *Sokoto,* construit en acier à Barrow en 1899 et enregistré à Liverpool en 1900; longueur, 345 pieds, largeur, 42 pieds 2 pouces; profondeur, 23 pieds; jauge nette, 1969; jauge brute, 3,092; capacité, 4,600; pouvoir nominal, 296 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Bornu,* construit en acier à Barrow en 1899, et enregistré à Liverpool en 1900; longueur, 345 pieds; largeur, 42 pieds 2 pouces; profondeur, 23 pieds; jauge nette, 2,074; jauge brute, 3,238; capacité, 4600; pouvoir nominal, 296 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Montauk,* construit en acier à West Hartlepool en 1894, et enregistré à Liverpool en 1899; longueur, 365 pieds; largeur, 47 pieds; profondeur, 27 pieds 1 pouce; jauge nette, 2,612; jauge brute, 4,040; capacité, 6,700; pouvoir nominal, 404 chevaux; vitesse, 9 nœuds.

Le steamer *Andoni*, construit en acier à Port Glasgow en 1898, et enregistré à Liverpool la même année; longueur, 329 pieds 2 pouces; largeur, 45 pieds 5 pouces; profondeur, 16 pieds 2 pouces; jauge nette, 2,034; jauge brute, 3,188; capacité, 5,000; pouvoir nominal, 301 chevaux; vitesse, 9 nœuds.

La distance de Montréal à Vera Cruz est computée à 3,745 milles; de Vera Cruz à Montréal, 2,941 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre de voyages faits en allant 17; en revenant, 12.

Nombre total de milles parcourus, 98,957.

Nombre de passagers transportés en allant, 515; en revenant, 185; total, 700.

Tonneaux de fret transportés en allant, 33,570; en revenant, 12,241; total, 45,811.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $50,000.

187.

Le service sur la côte du Pacifique est fait par Thomas Herbert Worsnop, de Londres, Angleterre, en vertu d'un contrat daté le 17 septembre 1906, pour une période de deux années. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "L'entrepreneur, ayant le contrôle de deux ou plus de deux steamships portant le pavillon anglais, chacun d'une capacité de transport d'au moins 3,500 tonneaux, avec un classement garanti A 1 à Lloyds et possédant de l'accommodation pour au moins 20 passagers de première classe et 100 passagers d'entrepont devront, six mois après la date de ces présentes, mettre le dit steamer ou d'autres steamships de capacité égale ou plus grande, approuvés par le ministre, sur la route entre Vancouver et Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, et les ports de Maatlan, Manzanillo, Acapulco et Salina Cruz, situés sur la côte du Pacifique de la république du Mexique ; et maintiendront avec les dits steamers, pendant une période de deux années du premier départ des dits steamers des ports terminus de Vancouver et Salina Cruz, un service mensuel régulier entre les dits ports terminus et arrêtant à tous les voyages au sud et au nord aux ports intermédiaires sus-mentionnés, et à tels autres ports dans la province de la Colombie-Britannique et de la république du Mexique que pourra approuver le ministre, partant de chaque tels ports terminus régulièrement une fois pendant chaque mois du calendrier et à tels jours fixes que pourra sanctionner le ministre ; telles dates devant être annoncées au moins vingt jours avant les départs ; et devront accomplir chaque année douze voyages complets, aller et retour, pendant la durée de ce contrat.

2. "Chacun des steamers employés, tel que convenu dans les présentes, devront à tous les voyages au sud et au nord avoir une vitesse moyenne d'au moins dix nœuds à l'heure, excepté dans le mauvais temps.

3. "L'entrepreneur devra transporter à chaque voyage de tout steamer employé en vertu de ce contrat, suivant sa capacité, tout le fret et les passagers qui pourront raisonnablement être offerts ou obtenus, et à des taux de tarif, tant pour les passagers que pour le fret, que le ministre pourra approuver de temps en temps.

4. "Il est compris et convenu, comme condition ultérieure de ces présentes, que l'entrepreneur devra, avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant les dates des départs proposés, et lorsque le ministre les aura approuvés ,elles seront dûment annoncées de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que, dans le cas où l'un ou l'autre des steamers mentionnés dans les présentes, ou un steamer suppléant sanctionné par le ministre, ne peut partir d'un port terminus tel que mentionné dans les présentes dans l'espace de trois jours de la date fixée par les dits horaires, il sera déduit du montant de la sub-

vention payable pour tel voyage une somme égale à un dixième du montant autrement payable pour l'exécution de tel voyage, et de même en proportion pour délais ou défaut ultérieurs de partir de tel port terminus; pourvu cependant, que le ministre pourra permettre à aucun vaisseau de partir à une date antérieure ou ultérieure que celle mentionnés dans tel horaire s'il considère à propos pour aucune raison de ce faire.

5. " L'entrepreneur devra, avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'il se propose de charger entre les différents ports dans les voyages nord et sud, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'elle aura été approuvée par lui ne devra pas être changée sans son consentement; et le ministre pourra en aucun temps, s'il le juge nécessaire, fixer les taux maximum à être chargés pour aucun article ou classe de marchandises; et l'entrepreneur devra transporter entre les ports susdits à tous les voyages des dits steamships employés en vertu des conditions de ce contrat, tous les passagers ou le fret qui pourront s'offrir ou qui pourront raisonnablement être obtenus, à des taux qui ne devront pas excéder les taux maximum fixés par le ministre, s'il juge à propos de fixer tels taux maximum, et en aucun cas il ne sera fait de différence eu égard aux taux ou autrement, directement ou indirectement, envers les marchands ou expéditeurs canadiens, qui devront toujours avoir la préférence pour leurs fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs ; et il est convenu et compris que les taux du fret dans les voyages au sud, avec connaissements complets d'aucun endroit canadien à l'ouest du lac Supérieur ne devront en aucun cas être plus élevés que du même endroit par voie d'aucune route ou d'aucun port des Etats-Unis; et dans les voyages au nord les taux à aucuns endroits canadiens à l'ouest du lac Supérieur seront aussi favorables que par voie d'aucune route ou d'aucun port des Etats-Unis.

7. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants que si l'entrepreneur et ses successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, ses successeurs ou représentants, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représentants une subvention au taux de cinquante mille dollars ($50,000) par année, payable en versements trimestriels de douze mille cinq cent dollars ($12,500) ou telles parties de tel montant qui pourra avoir été gagné dans chaque cartier finissant aux derniers jours de juin, septembre, décembre et mars advenant pendant la durée de ce contrat; étant compris que le gouvernement de la république du Mexiqu a fait un arrangement semblable avec l'entrepreneur pour l'exécution du service tel que spécifié dans les présentes, et le paiement de la subvention tel que susdit est sujet à la continuation de la convention avec le, et de la part du, gouvernement du Mexique quant au temps, termes et conditions sous lesquelles le service doit être maintenu;

'Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part de l'entrepreneur d'accomplir sous aucun rapport le service qu'il a contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une déduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part de l'entrepreneur d'accomplir le dit service ou aucunes partie d'icelui, alors, toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne deviendra payable que lorsque l'entrepreneur aura fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit ser-

vice qu'il est convenu de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu, aussi, qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part de l'entrepreneur d'aucunes des conventions, conditions et stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour l'entrepreneur, ses successeurs et représentants.

8. " Il est compris et convenu que dans le cas où aucun des dits steamers serait en aucun temps avarié au point d'être obligé d'être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat, par cause de tel accident et pendant le temps raisonnablement employé à réparer le steamer avarié, ne sera pas considéré comme étant un défaut ou violation des stipulations de ce contrat, et ne rendra pas l'entrepreneur sujet aux réductions ci-dessus du montant de la subvention, s'il y en a de payable pour aucun voyage en retard par raison de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation ni de paiement d'aucune subvention pour tout voyage non actuellement accompli.

9. " Il est compris que si aucun des dits steamers est, en raison du danger de la mer ou par autre accident inévitable, perdu, détruit on rendu incapable de faire les voyages convenus d'être faits suivant la véritable et signification de ces présentes, les entrepreneurs pourront en tel cas aussitôt que possible, selon les circonstances, remplacer le dit steamer par un autre d'égale classe, vitesse, équipement, caractère et capacité, à la satisfaction et approbation du ministre, dans le cas où le dit steamer n'aurait été désemparé que temporairement, et continuer le service sous ce contrat par les présentes avec tel steamer suppléant ou réparé et avec aussi peu de retard que possible dans toutes circonstances, si par occasion, en raison de mauvais temps habituel, (duquel fait on devra fournir la preuve à la satisfaction du ministre) aux ports intermédiaires ouverts sur la route, les steamers sont obligés d'omettre des arrêts, telles omissions ne seront pas considérées comme étant une violation de ce contrat.

11. " L'entrepreneur devra, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge de l'entrepreneur, qui sera sujet à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue.

16. " Les steamers employés à exécuter les conditions de ce contrat ne devront à aucuns des voyages d'aller ou de retour arrêter à aucun part étranger non mentionné dans ce contrat, excepté aux ports mexicains.

Les steamers employés dans ce service pendant l'année du calendrier 1907 furent les suivants:—

Le steamer *Georgia* (autrefois le *Sikh*) fut construit en acier à Newcastle-on-Tyne en 1889, et enregistré à Londres en 1906; longueur, 335 pieds; largeur, 40 pieds 2 pouces; profondeur, 27 pieds 2 pouces, jauge nette, 1,778; jauge brute, 2,796; capacité, 3,800; pouvoir nominal, 402 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

Le steamer *Lonsdale* fut construit en acier à Sunderland en 1890, et enregistré au même endroit en 1903; longueur, 340 pieds; largeur, 41 pieds; profondeur, 26 pieds

3 pouces; jauge nette, 2,043; jauge brute, 3,171; capacité, 4,200; pouvoir nominal, 292 chevaux; vitesse, 10½ nœuds.

La distance de Vancouver à Salina-Cruz est de 2,965 milles; de Salina-Cruz à Vancouver, par voie de Guaymas, 3,572 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par l'entrepreenur:—

Nombre de voyages faits allant au sud, 7; allant au nord, 6.

Nombre total de milles parcourus, 42,187.

Nombre de passagers transportés allant au nord, 38; allant au sud, 19; total, 57.

Tonneaux de fret transportés en allant, 6,374; en revenant, 736; total, 7,110.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $25,000.

188.

Ce service est fait par la Insular Steamship Company, Limited, de Wesport, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 24 juin 1907, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant, avant le premier jour d'avril dernier, mis leur steamer à hélices, le *Westport III,* vaisseau de 101 pieds de longueur, de 21 pieds de largeur, d'une profondeur de 9 pieds, d'une jauge brute enregistrée de 140 tonneaux, avec accommodation et cabines convenables pour messieurs et dames, sur la route entre Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick et Westport et Yarmouth, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris les voyages déjà faits depuis le premier jour d'avril dernier expiré, feront avant le trente et unième jour de mars prochain, après la date de ces présentes, avec le dit steamer, au moins quarante-quatre voyages réguliers entre les dits ports et retour, arrêtant à chaque voyage des deux côtés à Freeport, Tiverton, Little-River, Minto-Cove, Sandy-Cove, Weymouth et Meteghan, à moins que la glace ne l'en empêche, à laquelle date ci-après nommée ce contrat sera terminé et cessera d'être en force, à moins qu'il ne soit terminé plus tôt en vertu des prévisions de la clause 9 ci-après, ou à moins qu'il ne soit continué pour une autre année depuis telle dernière date aux mêmes termes et conditions, au choix du ministre.

2. "Sujet aux conditions, stiplations et réserves ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de mille cinq cents dollars ($1,500) payable en sommes de trois cent soixante-quinze dollars ($375) durant chacun des mois de juillet, octobre, janvier et avril prochains après la date de ces présentes, et ainsi de suite de la même manière pendant toute continuation de ce contrat, tel que prévu ci-dessus;

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le service qu'ils ont contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une déduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les

entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants."

Le steamer *Westport III*, ci-dessus mentionné, fut construit en bois à Shelburne, N.-E., en 1903, et enregistré à Yarmouth, N.-E., la même année; longueur, 101 pieds; largeur, 21 pieds 3 pouces; profondeur de cale, 9 pieds; jauge nette, 49; jauge brute, 140; pouvoir nominal, 24 chevaux; vitesse, 10 nœuds.

La distance entre Saint-Jean et Yarmouth, par voie de Tiverton, est de 100 milles; entre Westport et Weymouth, de 32 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages faits, 44.

Nombre total de milles parcourus, 11,610.

Nombre total de passagers transportés, 1,800.

Tonneaux de fret transportés en allant de Saint-Jean, 1,700 ; en revenant, 90 ; total, 1,790.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,500.

189.

Ce service est fait par la Valley Steamship Company, Limited, de Granville-Ferry, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 7 novembre 1906. Ce contrat expira le 31 mars 1907, mais fut renouvelé pour une période d'une année jusqu'au 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant, avant le 1er jour de juillet dernier, mis leur steamer *Granville*, vaisseau de 105 pieds de longueur, 22 pieds de largeur, d'un tirant d'eau de 10 pieds chargé, d'une capacité de transport égale à mille barils de cargaison, et d'accommodation adéquate pour 40 passagers, d'une vitesse de 10 nœuds à l'heure, sur la route entre le port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et les ports d'Annapolis-Royal et Granville-Ferry, tous deux dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et ayant depuis cette date mis le dit steamer, toutes les semaines, sur la dite route, et devant continuer de ce faire pendant la durée de ce contrat, arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Victoria-Beach et au quai de Littlewoods (vis-à-vis Goat-Island), et quand la marée et le temps le permettront, devant continuer les dits voyages jusqu'à Granville-Centre et Round-Hill, avec le privilège de la part des entrepreneurs de continuer ultérieurement la route jusqu'à Bridgetown, tous dans la province de la Nouvelle-Ecosse; étant compris et convenu cependant que pendant les mois d'hiver, au cas où la glace ne permettra pas de remonter le bassin et la rivière Annapolis, le voyage de Saint-Jean sera censé se terminer à Digby.

2. " Ce contrat demeurera en force seulement jusqu'au 31e jour de mars prochain après la date des présentes, à moins qu'il ne soit terminé plus tôt en vertu des prévisions de la clause 10 ci-jointe, ou à moins qu'il ne soit continué pour une période ultérieure d'une année, de cette date, au choix du ministre.

3. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreeurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement, ou fera payer aux entrepre-

neurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de mille cent vingt-cinq dollars ($1,125) payable un tiers de la somme de trois cents soixante-quinze dollars ($375) à chacun des premiers jours d'octobre, janvier et avril tombant pendant la continuation de ce contrat; et en sommes égales de trois cents soixante-quinze dollars ($375) à chacun des premiers jours de juillet, octobre, janvier et avril, pendant l'année suivante pourvu que ce contrat soit continué pour cette période au choix du ministre en vertu des prévisions de la clause 2 ci-jointe.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le service qu'ils ont contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une déduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du montant de la subvention qu'on est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intetntion et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer ne deviendra payable que jusqu'à ce que les entrepreneurs aient fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authenetiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenus de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intentin et signification de ces présentes; et pourvu aussi que nul montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à raison qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part de sentrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre à cet effet sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

Le steamer *Granville,* ci-dessus mentionné fut construit en bois à Shelburne, N.-E., en 1904, et enregistré à Yarmouth, N.-E., la même année ; longueur, 97 pieds ; largeur, 21 pieds 6 pouces ; profondeur de cale, 9 pieds ; jauge nette, 49 ; jauge brute, 97 ; pouvoir nomal, 30 chevaux ; vitesse, 10 nœuds.

La distance entre les ports terminus est dite être de 75 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné par des entrepreneurs comme suit :—

Nombre total de voyages, aller et retour, faits, 52.

Nombre total de milles parcourus, 7,500.

Nombre total de passagers transportés, 100.

Total de tonneaux de fret transportés, 2,721.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,500.

190.

Aucun contrat n'a été passé pour ce service entre Saint-Jean et Cumberland-Basin, et il n'y a pas eu de service de fait pendant l'année 1907 en vertu de ce crédit.

191.

Il n'y a pas eu de service de fait entre Annapolis et Hull, Angleterre, pendant l'année 1907, et aucun contrat n'a été passé pour l'année prochaine.

192.

Ce service est fait en vertu d'un contrat passé avec Richard A. Alley, de Vancouver, C.-B., en date du 28 décembre 1905, et qui expire à la terminaison de trois ans de service complet Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit :—

1. "L'entrepreneur étant propriétaire et ayant le contrôle du steamship *Africander* jaugeant 2,742 tonneaux bruts, et d'autres steamers, établira avec ce dernier dans l'espace de trois mois de la date ci-jointe, ou avec des steamships de la même classe, de même ordre et d'une capacité non moindre, approuvés par le ministre, un service régulier entre le port de Vancouver, dans la province de la Colombie-Anglaise, et les ports d'Auckland, Wellington, Littleton, Dunedin et Bluff, dans la colonie de la Nouvelle-Zélande, le dit service à commencer par le départ d'un des dits steamers des dits ports de la Nouvelle-Zélande pour Vancouver dans l'espace de trois mois de la date de la signature de l'arrangement de la Nouvelle-Zélande, suivi d'une autre deux mois plus tard, le premier steamship partant à son voyage de retour de Vancouver dans l'espace des deux mois suivants après la date du premier départ de la Nouvelle-Zélande, suivi par l'autre deux mois plus tard, et continuer ainsi en partant des deux ports terminus à intervalles de deux mois, pendant la durée de ce contrat, avec le choix de la part de l'entrepreneur d'arrêter à tous ou aucuns voyages à Fiji, et avec le choix additionnel d'arrêter aussi au port de Victoria, dans la Colombie-Anglaise, à chacun ou à tous les voyages faits.

2. "Il est compris et convenu qu'en tant que les ports ci-dessus mentionnés dans la Nouvelle-Zélande sont concernés, il sera fait des arrêts à trois d'iceux à chaque voyage avec alternations si l'occasion l'exige, et avec le choix de la part de l'entrepreneur d'arrêter à d'autres ports de la Nouvelle-Zélande quand la chose sera nécessaire, tels arrêts additionnels ne devant pas cependant affecter le cours régulier du service, ou le départ de la Nouvelle-Zélande à des dates telles que fixées dans les conditions ci-après décrites.

3. "Il est compris et convenu que dans le cas où le trafic sur la dite route augmenterait de manière à justifier le placement de plus grands steamers, ou de faire partir des steamers plus souvent qu'il est convenu ci-dessus, l'entrepreneur devra fournir et opérer les dits steamers ou tel service additionnel, sujet toujous à l'approbation du ministre quant aux dates et conditions, sans, toutefois, le paiement d'aucune subvention additionnelle que celle prévue ci-après.

4. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, leurs successeurs et représentants que si l'entrepreneur et ses successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représntants une subvention au taux de dix milles livres sterling (£10,000) par année, payable en cinq versements de mille six cent livres ($£1,600) chacun, à la fin de chacun des cinq voyages complets, d'aller et de retour; et la balance de deux mille livres (£2,000) à l'accomplissement d'une année de service tel que contracté dans les présentes; et ainsi de suite et avec les mêmes versements pendant chaque année de la continuation de ce contrat;

"Pourvu, toutefois, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun montant ou versement de la subvention ne sera payable ou payé en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le service ci-mentionné et décrit a été complètement et fidèlement exécuté, et que toutes les prévisions et stipulations en rapport avec le fret et les taux du fret et les dates de départ ont été sous tous les rapports fidèlement observées et accomplies, suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et il est compris et convenu comme condition ultérieure de ces présentes que l'entrepreneur devra, au moins deux semaines avant le

premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre des horaires montrant les dates des départs proposés, et sur approbation du ministre, ces horaires seront dûment annocés de telle manière qu'il pourra ordonner; et il est aussi convenu que dans le cas où aucun des steamers ci-mentionnés, ou un steamer substitut sanctionné par le ministre, ne peut partir d'un port terminal tel que spécifié dans les présentes dans l'espace de six jours de la date fixée dans tels horaires, il sera déduit du montant de la subvention payable pour tel voyage un montant égal à un dixième de la somme autrement payable pour l'accomplissement de tel voyage, et ainsi de suite en proportion pour tous délais ou défauts ultérieurs de partir de tel port terminal. Pourvu, toutefois, que le ministre pourra permettre à aucun vaisseau de partir plus tôt ou plus tard que la date spécifiée dans les dits horaires, s'il juge à propos, pour aucune raison, de ce faire ; étant compris et convenu que dans le cas où aucun des dits steamers subirait des avaries de manière à le forcer à être mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat, en raison de tel accident et pour le temps raisonnablement employé à réparer le steamer avarié, ne sera pas considéré comme défaut ou violation des conditions de ce contrat, et ne rendra pas l'entrepreneur sujet aux déductions susdites du montant de la subvention, s'il y en a, de payable pour aucun voyage retardé en raison de telle mise en cale sèche pour réparations, mais il n'y aura pas de réclamation ni paiement d'aucune subvention pour tout voyage non actuellement accompli.

6. "L'entrepreneur devra, trois semaines au moins avant le premier départ en vertu de ce contrat, fournir au ministre une cédule des taux de fret qu'il se propose de charger entre les différents ports aux voyages nord et sud, laquelle cédule sera sujette à l'approbation du ministre, et après qu'il l'aura approuvée, elle ne sera pas changée sans son consentement; et le ministre pourra en aucun temps, s'il le juge à propos, fixer les taux maximum qui devront être chargés sur aucun article ou classe de marchandises; et l'entrepreneur devra transporter entre les ports ci-dessus mentionnés, à tous les voyages des dits steamships employés en vertu des conditions de ce contrat, le fret qui pourra s'offrir ou que l'on pourra raisonnablement se procurer à des taux qui ne devront pas excéder les taux maximum fixés par le ministre, s'il juge à propos de fixer tels taux maximum, et dans aucun cas il ne sera fait de différence quant aux taux ou autrement, directement ou indirectement, envers les marchands ou expéditeurs canadiens, qui devront toujours avoir la préférence pour leur fret et marchandises sur tous les autres marchands et expéditeurs; et il est convenu et compris que les taux du fret ne devront jamais être plus élevés que les taux ordinaires par voie d'aucune route ou port des Etas-Unis sur le Pacifique; et il est de plus compris et convenu que les dits steamers ne transporteront pas entre les ports terminaux susdits dans aucun voyage fait en vertu des conditions de ce contrat soit des madriers, du bois en grume ou du bois de construction pour un montant plus élevé que cinquante pour cent de la quantité totale de la cargaison transportée à tel voyage, et telle quantité seulement dans le cas où d'autres produits ne s'offriraient pas ou ne pourraient être obtenus. Pourvu, toutefois, que dans le cas où on ne pourrait obtenir d'autre cargaison, sur preuve satisfaisante de tel fait fournie au ministre, alors l'entrepreneur aura la permission de compléter le reste de la cargaison avec des madriers, des planches ou du bois de construction.

7. " Les steamers qui seront employés, tel que spécifié dans les présentes, devront en tous temps pendant la durée de ce contrat être entièrement propres à tenir la mer, pourvus d'officiers capables, bien équipés, pourvus de vivres, équipés, pourvus et fournis ayant égard au service que l'entrepreneur a par les présentes entrepris de faire; et ils devront avoir de l'accommodation ample et convenable pour les malles et le fret qui devront être transportés sur les routes spécifiées; et devront en tous temps avoir des chaloupes et des appareils de sauvetage en conformité avec la loi, et devront sous tous rapports être sujets à l'approbation du ministre.

8. " L'entrepreneur devra pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien

que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou par les personnes aux ports terminaux ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres au port terminal ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers, et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminaux et aux ports d'escale sera à la charge de l'entrepreneur, qui sera sujet à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue.

10. "Pour les fins de ce contrat, le mot 'malles' devra être censé comprendre et inclure toutes boîtes, sacs, paniers ou paquets de, ou contenant, des lettres, cartes postales, journaux, paquets, livres ou papiers imprimés, ou tous autres effets pouvant être expédiés par la malle en Canada en vertu de la Loi des Postes et des règlements des postes alors en force, sans égard soit à l'endroit d'expédition ou de destination, et aussi tous sacs vides, boîtes vides et autres réceptacles, marchandises et articles employés ou devant être employés à faire le service des postes ou qui seront usuellement envoyés par, ou à, ou des bureaux de poste, tel que déterminé par la clause 21 de ce contrat.

20. "Il est compris et convenu que, dans le cas où l'on ne pourrait se procurer d'autre cargaison, les steamers employés dans le service pourront arrêter à un port ou des ports d'Australie et à Honolulu pour y prendre et décharger de la cargaison; pourvu, toujours, que le dit arrêt ou arrêts additionnels ne soient pas susceptibles d'empêcher le steamer d'exécuter son départ d'un port terminal à la date fixée; et il est de plus compris que tout changement dans la route ordinaire directe ne devra en aucune manière faire compétition au service subventionné entre le Canada et l'Australie.

21. "Il est compris et convenu que, dans le cas où il serait occasionné aucune perte ou dommage aux 'malles' (tel que défini dans la clause 10) en raison de négligence ou manque d'attention ordinaire de la part de l'entrepreneur, ses agents ou serviteurs, le maximum de la responsabilité encourue et de la pénalité à être mise en force sera limité à un montant ne dépassant pas la subvention payable pour le voyage dans lequel telle perte ou tel dommage a eu lieu.

22. "Il est compris et convenu qu'il n'y aura pas lieu d'exécuter les pénalités contre l'entrepreneur; s'il est établi que le délai d'être prêt à prendre la mer ou d'exécuter aucunes des autres conditions de ce contrat n'est aucunement attribuable à la négligence ou défaut de l'entrepreneur, ses agents ou serviteurs, mais à l'action de la Providence, aux ennemis du Roi ou autre force majeure.

23. "Il est compris et convenu que, dans le cas où un des steamers de l'entrepreneur partirait pour son voyage et que le ministre déciderait de résilier ce contrat pour toute cause ou raison hors du contrôle et sans la faute de l'entrepreneur, le dit steamer sera censé avoir gagné la subvention à laquelle avait droit le steamer parti.

28. "Il est de plus stipulé, compris et convenu que ce contrat est sujet à l'octroi par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande d'une subvention annuelle semblable à celle prévue ci-dessus, à défaut de quoi cet arrangement deviendra nul et invalide à dater du jour où telle subvention de la Nouvelle-Zélande cessera.

29. "Ce contrat expirera au bout de trois années de service complet, à moins qu'il ne soit plus tôt résilié en vertu des conditions des clauses 18, 19 et 28 ci-jointes."

Les steamers employés dans ce service sont les suivants:—

Le steamer *Pondo,* construit en acier à Sunderland en 1892, et enregistré à Londres la même année; longueur, 310 pieds; largeur, 40 pieds 5 pouces; profondeur, 25 pieds 5 pouces ; jauge nette, 1,723 ; jauge brute, 2,741.

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

Le steamer *Bucentour* autrefois l'*Oolong*) fut construit en acier à Govan en 1893 et enregistré à Londres la même année; longueur, 560 pieds; largeur, 44 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 26 pieds 2 pouces; jauge nette, 2,284; jauge brute, 3,593; pouvoir nominal, 550 chevaux.

La distance de Vancouver à Wellington, N.-Z., est dite être de 6,500 milles; de Vancouver à Auckland, N.-Z., de 7,400 milles. Ces distances sont approximatives.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par l'entrepreneur:—

Nombre de voyages faits en allant, 5; en revenant, 4.

Nombre total de milles parcourus, 61,900.

Nombre de passagers transportés, nul.

Tonneaux de fret transportés en allant, 15,221; en revenant, 4,392; total, 19,613.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $36,976.66.

193.

Il n'a pas été fait de contrat pour ce service entre Port-Essington et les îles de Queen-Charlotte, et nul service ne fut accompli pendant l'année 1907 en vertu de ce vote.

194.

Ce service est fait par la Shepody Navigation Company, Limited, de Moncton, N.-B., en vertu d'un contrat passé le 10 janvier 1906. Ce contrat expira le 31 mars 1907, mais fut renouvelé pour une période d'une année jusqu'au 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant le contrôle du steamer *Wilfrid C,* jaugeant quatre-vingt-dix-neuf tonneaux bruts, et ayant mis et maintenu le dit steamer en service pendant la saison de navigation de l'année mil neuf cent cinq, sur la route ou les routes entre Moncton susdit et les ports sur la rivière Petitcodiac et les autres ports ci-après mentionnés dans la province du Nouveau-Brunswick et dans la province de la Nouvelle-Ecosse sur la baie de Fundy, et s'engageant à continuer à maintenir en service sur la dite route, ou routes, le dit steamer ou un autre de même classe, capacité et équipement, approuvé par le ministre, pendant la saison où la navigation est libre sur les dites routes jusqu'au trente et unième jour de mars de l'année mil neuf cent sept à la quelle date ce contrat cessera et finira à moins qu'il ne soit plus tôt terminé de la manière ci-après prévue, ou à moins qu'il ne soit continué au choix du ministre pour une autre année d la dite date.

2. " Le service ci-dessus mentionné et entrepris comprendra des voyages réguliers tri-hebdomadaires entre Moncton et Hillsboro, Edgetts'-Landing et Hopewell-Cape, des voyages hebdomadaires entre Moncton et Hopewell-Hill, Riverside et Harvey, N.-B., Shulee et Joggins, N.-E., les dits voyages hebdomadaires devant être continués chaque seconde semaine jusqu'à River-Hebert, N.-E.

3. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, à dater du premier jour de juillet mil neuf cent cinq, une subvention au taux de deux mille dollars ($2,000) par année, payable en montants de mille dollars ($1,000) à la clôture de la navigation de chaque année tombant pendant la durée de ce contrat; mille dollars ($1,000) au premier jour

de juillet prochain après la date de ces présentes, et cinq cents dollars ($500) à la terminaison du service au trente et unième jour de mars mil neuf cent sept, et dans le cas où le service serait continué pour une autre année, au choix du ministre, tel que ci-dessus prévu, la dite subvention de l'année sera payable en un seul montant à la clôture de la navigation de chaque année.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils se sont engagés de faire ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminaux ou ports en route par raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucuns des versements de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenus de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli, suivant la véritable intention et signification de ces présentes ; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants."

Le steamer *Wilfred C,* ci-dessus mentionné, fut construit en bois à Yarmouth, N.-E., en 8197, et enregistré à alifax, N.-E., en 1898 ; longueur, 8 pieds ; largeur, 18 pieds 5 pouces ; profondeur de cale, 8 pieds ; jauge nette, 48 ; jauge brute, 99 ; pouvoir nominal, 17 chevaux ; vitesse, 10-12 nœuds.

La distance de Moncton à Riverside et retour est de 78 milles ; de Moncton à River Hebert et retour, 114 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs :—

Nombre de voyages faits de Moncton à Hillsboro', Hopewell-Cape, 118 ; Moncton à Riverside, Harvey, Hopewell-Hill et Joggins, 35 ; Moncton à Shulee et River Hebert, N.-E., 21.

Nombre total de milles parcourus, 12,624.

Nombre de passagers transportés en revenant, 775 ; en allant, 670 ; total, 1,445.

Tonneaux de fret transportés en revenant, 454, en allant, 2,332 ; total, 2,786.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $500.

195.

Ce service est fait par la Bear River Steamship Company, Limited, de Bear-River, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 2 octobre 1905. Ce contrat expira le 31 mars 1907, mais fut renouvelé pour une période d'une année jusqu'au 31 mars 1908. Les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit :—

1. " Les entrepreneurs étant propriétaires d'un steamer appelé *Bear River,* d'une capacité de transport de 1,000 barils de fret et de trente passagers, et d'une vitesse de

neuf nœuds à l'heure, mettront pendant le présent mois d'octobre le dit steamer sur la route entre le port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et Bear-River et Clementsport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et maintiendront avec icelui un service régulier entre les dits ports ou endroits arrêtant à tous les voyages des deux côtés à Victoria-Bridge et Digby, dans la dite province de la Nouvelle-Ecosse, avec le privilège d'arrêter aussi à Deep-Brook, dans la dite province, quand les travaux du quai seront complétés ; étant compris et convenu que, pendant les mois d'hiver, lorsque la glace ne permettra pas au steamer de se rendre à Bear-River, les voyages pourront se terminer soit à Victoria-Bridge ou Digby; et, de plus, que les voyages à Clementsport pourront être omis quand la marée et le temps ne permettront pas d'arrêter à cet endroit, la preuve de telle impossibilité d'atteindre Bear-River ou d'arrêter à Clementspot devant être en chaque cas, soumise au ministre.

2. "Le service ci-dessus décrit et convenu d'être fait de la part des entrepreneurs sera régulier et ininterrompu; un voyage complet de Saint-Jean aux ports mentionnés et retour devra être fait chaque semaine depuis le commencement de ce service jusqu'au trente et unième jours de mars de l'année mil neuf cent sept, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé de la manière ci-après prévue, ou à moins qu'il ne soit continué, au choix du ministre, pour une autre année de la dite date.

3. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prévus, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer, aux entrepreneurs, leurs sucesseurs ou représentants, une subvention au taux de mille cinq cents dollars ($1,500) par année, payable en versements trimestriels de trois cent soixante et quinze dollars ($375) aux premiers jours des mois de janvier, avril, juillet et octobre prochains après la date de ces présentes et ainsi de suite de la même manière pendant la durée ultérieure de ce contrat, tel que prescrit ci-dessus;

"Pourvu, toujours, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun rapport le service qu'ils ont contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route par raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service, ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu par les présentes de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucuns des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne seront payables que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi que nul montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants."

Le steamer *Bear River*—Longueur, 95 pieds ; largeur, 20 pieds ; profondeur de cale, 8 pieds; jauge enregistrée, 70 tonneaux; vitesse, 9 nœuds.

Les distances sont données comme suit: Bear-River à Victoria-Bridge, 4 milles; Victoria-Bridge à Clementsport, 6 milles; Clementsport à Digby, 10 milles; Digby à Saint-Jean, 45 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages faits, aller et retour, 51.

Nombre total de milles parcourus, 7,236.

Nombre de passagers transportés, 0.

Tonneaux de fret transportés à Saint-Jean, 622 ; de Saint-Jean, 1,865 ; total, 2,487.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,500.

196.

Ce service est fait par la Miramichi Steam Navigation Company, Limited, de Chatham, N.-B., en vertu d'un contrat daté le 21 mars 1907, expirant à la clôture de la navigation dans cette année. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs étant propriétaires et ayant le contrôle du steamer *Alexandra* de la jauge enregistrée de 201 tonneaux, et devant, à l'ouverture de la navigation, c'est-à-dire, aussitôt, après la date des présentes, que la glace permettra à un steamer de circuler sur la route ci-après mentionnée, mettre le dit steamer sur la route entre Newcastle, Chatham, Loggieville, Escuminac, Neguac et autres ports ou endroits, tous dans la province du Nouveau-Brunswick, et devant, avec le dit steamer, faire un service journalier régulier, tel que ci-après décrit, jusqu'à la clôture de la navigation pendant l'année courante sur la rivière et la baie de Miramichi, c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace empêche un steamer de circuler sur cette rivière et baie; tel service devant être fait les lundis, mercredis et vendredis de Newcastle susdit à et arrêtant, aller et retour à Chatham, Loggieville, Oak-Point, Church-Point, Escuminac et Neguac, et aux jours alternatifs, à savoir, les mardis, jeudis et samedis de Newcastle à et arrêtant aller et retour à Chatham, Loggieville, Oak-Point, Baie-du-Vin, Church-Point et Neguac.

2. "Ce contrat demeurera en force et effet, à moins qu'il ne soit terminé plus tôt en vertu des prévisions de la clause 17 ci-jointe, jusqu'à la clôture de la navigation dans l'automne ou l'hiver suivants après la date de ces présentes, à laquelle date il cessera et finira, à moins qu'il ne soit continué avec des conditions semblables, au choix du ministre, pour la saison de navigation libre de l'année 1908.

3. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de mille cinq cents dollars ($1,500) pour les services de la saison, payable à l'accomplissement du service et ainsi de la même manière pour la saison de 1908, si le service est continué pendant cette saison au choix du ministre, tel que ci-devant prévu.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir le service qu'ils ont contracté de faire ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route par raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucuns des versements de la subvention qu'on est convenu

de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'ils sont convenus de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes ; et pourvu aussi que nul montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

5. "Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les sudits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part, ou par l'ordre des autorités postales du Canada, ou des personnes au port terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres au port terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrpeneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au deà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue."

Le steamer *Alexandra,* ci-dessus mentionné, fut construit en bois à Chatham, N.-B., en 1902, et enregistré au même endroit la même année; longueur, 102 pieds ; largeur, 24 pieds ; profondeur de cale, 9 pieds ; jauge nette, 136 ; jauge brute, 201 ; pouvoir nominal, 38 chevaux ; vitesse, 10 nœuds.

La distance de Newcastle à Escuminac est de 45 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs : —

Nombre de voyages, aller et retour, faits, 175.

Nombre total de milles parcourus, 17,500.

Nombr total de passagers transportés, 4,000.

Tonneaux de fret transportés en allant, 1,200 ; en revenant, 300 ; total, 1,500.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,500.

197.

Ce service est fait par Thomas Jefferson Stockwell, de Leamington, Ont., en vertu d'un contrat daté le 20 septembre 1906, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit: —

1. "L'entrepreneur étant le propriétaire ou ayant le contrôle du steamer *Premier,* vaisseau d'une jauge brute enregistrée d'au moins 300 tonneaux, ayant au premier jour de mai dernier, avant la date de ces présentes, mis le dit steamer sur la route ou les routes entre l'île connue sous le nom d'île Pelée, dans le lac Erié, et la terre ferme, et ayant depuis cette date et devant, pendant la durée ultérieure de ce contrat, continuer à maintenir avec le dit steamer, ou avec quelqu'autre steamer de même classe, capacité et équipement, approuvé par le ministre, jusqu'à la clôture de la navigation entre les endroits ci-après nommés, c'est-à-dire jusqu'à ce que la glace ne permette pas à un steamer de circuler dans l'automne prochain âprès la date de ces présentes; et devant commencer à faire le dit service à l'ouverture de la navigation au printemps de 1907, et continuer ainsi de la même manière pendant la durée ultérieure de la navigation

libre jusqu'à la date où ce contrat expire, tel que ci-après déterminé; et devant pendant toutes les périodes de la navigation close, c'est-à-dire, quand la glace ne permettra pas au steamer de circuler, continuer le service par terre ou par autres moyens de transport selon que les circonstances le demanderont, comme suit: savoir: pendant la saison de navigation ouverte par steamer un voyage complet, aller et retour, chaque semaine, entre l'île Pelée, Amhersburg et Windsor sur la terre ferme, et retour; et un autre voyage, aller et retour, chaque semaine, entre l'île Pelée, Kingsville et Leamington et retour; et durant la navigation close un voyage aller et retour, chaque semaine, entre l'île et les ports ou endroits mentionnés plus haut sur la terre ferme.

2. "Ce contrat demeurera en force jusqu'au trente et unième jour de mars 1908, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des prévisions de la clause 18 ci-jointe, ou à moins qu'il ne soit continué pour une autre année après cette date, au choix du ministre.

3. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants que si l'entrepreneur et ses successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représentants une subvention au taux de quinze cents dollars ($1,500) par année, payable trimestriellement à chacun des derniers jours des mois de septembre, décembre, mars et juin advenant pendant la durée de ce contrat, en montants de trois cent soixante et quinze dollars ($375), ou telles parties d'iceux qui pourront être gagnées pendant chaque quartier finissant ainsi.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas où l'entrepreneur manquerait sous aucun rapport d'accomplir le service qu'il est convenu par contrat d'accomplir, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli, et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés, comme ports terminus ou ports en route, en raison de négligence de la part de l'entrepreneur de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu de payer par les présentes, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne sera payable que lorsque l'entrepreneur fournira au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire, a été complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a eu nulle violation de la part de l'entrepreneur d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour l'entrepreneur, ses successeurs et représentants.

6. "L'entrepreneur devra pendant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale mentionnés dans les présentes, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale susmentionnés; et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamers, et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge de l'entrepreneur qui sera sujet à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le

service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue, excepté tel montant supplémentaire qui pourra être payé par le ministère des Postes."

Le steamer *Premier*, longueur, 130 pieds; largeur, 26 pieds; profondeur, 10 pieds; jauge nette, 219; jauge brute, 312; capacité, 175; vitesse, 10½ œnds.

La distance de l'île Pelée à Leamington est de 21 milles; de l'île Pelée à Kingsville, 29 milles; de l'île Pelée à Windsor, 65 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par l'entrepreneur:—

Nombre total de voyages faits, 113.

Nombre total de milles parcourus, 8,203.

Nombre total de passagers transportés en allant, 506 ; en revenant, 2,165 ; total, 2,730.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,500.

198.

Ce service est fait par la Québec et Lévis Ferry Company, Limited, de Québec, en vertu d'un contrat daté le 2 novembre 1906, expiré en avril 1907. Ce contrat fut renouvelé pour une autre année, c'est-à-dire jusqu'en avril 1908, aux mêmes conditions. Les conditions principales du contrat, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs étant propriétaires et ayant le contrôle du steamer *Polaris*, vaisseau de 532 tonnetaux bruts enregistrés, possédant telle accommodation convenable pour les passagers et le fret nécessaire pour le service ci-entrepris devront, aussitôt après pendant le mois courant ou pendant le mois de décembre prochain, lorsque la chose pourra être nécessaire ou requise, mettre le dit steamer sur la route entre la cité de Québec et l'île d'Orléans et faire avec le dit steamer un service d'au moins quatre voyages complets, aller et retour, chaque semaine, de, et aux dits ports ou endroits et revenir pendant le temps advenant entre la clôture de la navigation régulière de l'automne présent et la prise du pont de glace entre la dite île d'Orléans et la terre ferme, et de nouveau dans le printemps suivant depuis le temps de la débâcle du pont de glace et la réouverture de la navigatio nrégulière.

4. " Ce contrat, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des prévisions de la clause 5 ci-jointe, ou à moins qu'il ne soit prolongé à une date ultérieure pour une autre année au choix du ministre, devra demeurer en force et avoir effet seulement jusqu'à ce que les dites communications régulièrs, soient reprises entre les endroits mentionnés dans le mois d'avril prochain.

6. " Sujet aux conditions ultérieures, stipulations et réserves ci-prescrites, Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent bien et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-après énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs et représentants, une subvention de cinq cent dollars ($500) payable à la terminaison du service ci-auparavant entrepris; et un semblable montant pour un semblable service ultérieur pendant l'automne, l'hiver et le printemps des années 1907 et 1908, s'il est continué au choix du ministre en vertu des prévisions de la clause quatre des présentes;

" Pourvu, toutefois, que dans le cas où les entrepreneurs manqueraient sous aucun rapport d'accomplir le service qu'ils se sont engagés de faire par les présentes, ou aucune partie d'icelui, il soit fait une déduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli ; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dé-

pense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des contracteurs de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer, et pourvu de plus que c'est l'intention et l'idée véritable de ces présentes qu'aucuns des versemeits de la subvention qu'il est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les contracteurs aient fourni au ministre des pièces justificatives authentiques et des documents régulièrement certifiés établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que spécifié dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire par les présentes a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des contracteurs d'aucunes conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les contracteurs, leurs successeurs et représentants".

Le steamer *Polaris,* mentionné plus haut, fut construit en bois à Lévis en 1883, et enregistré à Québec la même année ; longueur, 118 pieds 5 pouces ; largeur, 31 pieds 4 pouces ; profondeur, 16 pieds 5 pouces ; jauge nette, 335 ; jauge brute, 532 ; capacité, 450 ; pouvoir nominale, 200 chevaux ; vitesse, 10 nœuds.

La distance entre les points terminus est de 5 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs : —

Nombre total de voyages, aller et retour, 22.

Nombre total de milles parcourus 220.

Nombre total de passagers transportés, 1,307.

Nombre total de tonneaux de fret transportés, 37.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $500.

199.

Ce service fait par Louis S. Cormier, de la Pointe-aux-Esquimaux, Québec, en vertu d'un contrat en date du 21 mai 1906. Ce contrat expira à la clôture de la navigation de cette année, mais fut renouvelé pour la saison de navigation libre de 1907. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit :—

1. "Que partout ou le mot "steamer" se trouve dans ce contrat, il devra être lu et interprété comme s'il était écrit ou imprimé "goélette" ; l'intention et l'idée de ce contrat étant pour un service de goélette.

2. "L'entrepreneur, étant propriétaire ou ayant le contrôle de la goélette *Sea-Star* de cinquante deux tonneaux enregistrés, fera avec la dite goélette, à commencer de ce jour, un service régulier tous les quinze jours entre le bassin de Gaspé et les ports suivants sur la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, y arrêtant dans tous les voyages au, ou du, bassin de Gaspé susdit, c'est-à-ire, faisant le service entre et arrêtant pendant le reste de la saison de navigation de l'année courante du bassin de Gaspé à Mingan, Long-Point, Mingan, Pointe-aux-Esquimaux Batchewan, Piastre-Bay, Aganish, Isle-Michon et Nathasquan, et à la rivière Saint-Jean, Magpie, Thunder-River, Sheldrake, quand le transport des malles, passagers ou fret l'exigent ; et à tels autres ports intermédiaires que le ministre pourra demander.

3. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants que si l'entrepreneur, ses successeurs et représentants ac-

complissent parfaitement et fidèlement toutes et chacune des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera fidèlement et réellement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représentants, une subvention au taux de mille dollars ($1,000) pour le service de la saison, payable par versements de trois cent cinquante dollars ($350) au premier jour de septembre prochain, après la date de ces présentes; un égal montant de trois cent cinquante dollars ($350) au premier jour de novembre prochain; et la balance de trois cents dollars ($300) à la terminaison du service qu'il s'est engagé par les présentes de faire; à laquelle date ce contrat cessera et se terminera à moins qu'il n soit continué au choix du ministre pour une autre de navigation au taux de mille dollars ($1,00) pour toute la dite saison, payabe en montants semblables à ceux ci-dessus mentionnés aux premiers jours de juillet, novembre et de la clôture de la navigation, ou à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des prévisions de la clause 16 ci-jointe.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part de l'entrepreneur sous aucun rapport d'accomplir le service qu'il a contracté de faire ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépensne pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route par raison de négligence de la part de l'entrepreneur d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'on est convenu de payer, et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucuns des versements de la subvention qu'on est convenu de payer ne sera payable que lorsque l'entrepreneur aura fourni au ministre les pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu de faire a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli suivant la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi que nul montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part de l'entrepreneur d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

5. "L'entrepreneur devra pendant l'exécution de ce contrat transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les susdits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur le dit steamer par, ou de la part, ou par l'ordre des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer, et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus ou aux ports d'escale, sera à la charge de l'entrepreneur qui sera sujet à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en froce pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue."

La goélette *Sea Star,* mentionnée plus haut, a une jauge de 57; vitesse, 8 nœuds.

La distance entre les points terminus est computée à 205 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par l'entrepreneur:—

Nombre total de voyages faits, aller et retour, 8.

Nombre total de milles parcourus, 1,640.

Nombre total de passagers transportés, 50.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $800.

200.

Ce service est fait par la Margaretville Steamship Company, Limited, de Margaretville, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 1er mai 1907, expirant à la clôture de la navigation dans la même année. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs, étant propriétaires et ayant le contrôle du steamer Ruby *L.*, vaisseau de 118 tonneaux bruts enregistrés, avec telle accommodation convenable pour les passagers et le fret nécessaire pour le service ci-entrepris, et ayant avant cette date mis le dit steamer sur la route entre le port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et Margaretville, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et devront avec le dit steamer continuer à faire et maintenir un service hebdomadaire régulier entre les dits ports jusqu'à la clôture de la navigation, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la glace et les conditions de la température ne permettra pas à un steamer de circuler sur la dite route pendant l'automne prochain après la date de ces présentes, avant laquelle date au moins quarante voyages complets, aller et retour, devront avoir été faits, arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Port-Lorne, Port-George, Morden et Harbourville.

2. " Ce contrat demeurera en force seulement jusqu'à la clôture de la navigation telle que ci-dessus décrite, à moins qu'il ne soit continué pour une autre saison, au choix du ministre, qui se réserve le droit d'exercer tel choix.

4. " Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant le service susmentionné toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer, par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus mentionnés plus haut; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste au steamer et du steamer au bureau de poste aux ports terminus et aux ports d'escale sera la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force existant pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue.

9. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de quinze cents dollars ($1,500) en paiements trimestriels, c'est-à-dire dans chacun des mois de juillet, octobre, janvier et avril prochains après la date de ces présentes le montant de trois cent soixante et quinze dollars ($375) ou telle partie d'icelui qui pourra avoir été gagnée dans la proportion d'au moins quarante voyages complets, aller et retour, pendant l'année, et ainsi de suite de la même manière pour une autre année si le service est continué au choix du ministre, tel que prévu ci-dessus.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de manque de la part des entrepreneurs sous aucun rapport d'exécuter le service à être fait, ou aucune partie d'icelui, une réduction proportionnelle sera faite sur le subside en rapport avec le service non exécuté; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs de remplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi ncourue sera déduite du subside qu'il est convenu de payer par les présentes, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes qu'aucun des versements de subvention qu'il est convenu de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au

ministre des pièces justificatives et des documents montrant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il était convenu de faire par les présentes a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et idée de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu de violation de la part des contracteurs d'aucunes conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport soit absolue, obligatoire, finale et concluante en tant que les contracteurs, leurs successeurs et représentants sont concernés."

Le steamer *Ruby L.*, longueur, 90 pieds; largeur, 20 pieds; profondeur, 8½ pieds; jauge nette, 49; jauge brute, 119; pouvoir nominal, 16⅔ chevaux; vitesse, 9 nœuds.

La distance entre Margaretville et Saint-Jean, par voie des ports intermédiaires, est de 50 milles; entre Saint-Jean et Margaretville, par voie d'Harbourville, de 64 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entre-

Nombre de voyages faits, aller et retour, 36.

Nombre total de milles parcourus, 4,104.

Nombre total de passagers transportés, 149.

Montant total de fret transporté, tonneaux, 2,300.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $1,125.

201.

Il n'y a pas eu de service de fait entre le Canada et Terreneuve, en vertu de ce vote, pendant l'année 1907.

202.

Aucun contrat n'a été passé pour ce service entre Prince-Rupert, C.-A., et Jedway, îles Queen-Charlotte, et nul service n'a été fait pendant l'année 1907, en vertu de ce crédit.

203.

Aucun contrat n'a été passé pour ce service entre Froude's-Point et Lockport, N.-E., et nul service n'a été fait pour l'année 1907, en vertu de ce crédit.

204.

Ce service est fait par la Bonaventure and Gloucester Interprovincial Ferry Company, Limited, de Bonaventure, Québec, en vertu d'un contrat daté le 1er mai 1907, expirant à la clôture de la navigation dans cette année. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs étant propriétaires et ayant le contrôle du steamer *Otranto,* vaisseau de 35 tonneaux bruts enregistrés et possédant des accommodations convenables pour les passagers et le fret telles que nécessaires pour service contracté par les présentes devront, aussitôt après cette date, pendant le mois courant, que les conditions

de la navigation sur la route ci-après décrite le permettront, mettre leur dit steamer sur la route entre la rivière Bonaventure, dans la province de Québec, et Petit-Rocher, dans la province du Nouveau-Brunswick, et devront maintenir avec le dit steamer un service régulier tri-hebdomadaire, aller et retour, entre les dits ports ou endroits jusqu'à ce que la glace et les autres conditions de la navigation ne permettent plus à un steamer de circuler sur la route dans l'automne de la présente année; et ainsi de suite de la même manière pour la saison de navigation de l'année 1908 si le service est continué en vertu des prévisions ci-après mentionnées pendant la dite saison .

3. " Les entrepreneurs devront pendant l'exécution de ce contrat transporter dans chacun et tout voyage du steamer faisant le service susdit, toutes les malles qui seront offertes aux officiers réguliers, ou aux personnes agissant en telle qualité sur le dit steamer par. ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, et délivreront toutes les dites malles à leurs destinations propres aux ports terminus mentionnés plus haut; et le coût du transport des dites malles des bureaux de poste ou des stations de chemis de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste au steamer, sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou ultérieurement en force pendant la continuation de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes les dites malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus et au delà du montant du subside ci-mentionné ou prévu.

8. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et réellement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de trois mille dollars ($3,000) pour la saison complète de navigation libre, payable en deux versements égaux de quinze cents dollars ($1,500), le premier pendant le mois de septembre suivant après la date de ces présentes, et la balance à l'accomplissement du service de la saison à la clôture de la navigation; et ainsi de suite de la même manière pour la saison de 1908 si ce service est continué, au choix du ministre, dans le cas où il déciderait de continuer le service tel que ci-dessus pendant cette saison.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils ont par les présentes contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route par raison de négligence de la part des entrepreneurs de faire le dit service en aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu de payer ne deviendra payable que lorsque l'entrepreneur aura fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu de faire, a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part des entrepreneurs d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

13. " Ce contrat demeurera en force seulement jusqu'à la clôture de la navigation de l'automne prochain après la date de ces présentes, à moins qu'il ne soit continué pour une autre saison au choix du ministre qui se réserve par ces présentes le droit d'exercer tel choix."

Le steamer *Otranto,* mentionné plus haut, fut construit en bois à Baltimore, E.-U.A., en 1893, et enregistré à Québec en 1906; longueur, 78 pieds; largeur, 12 pieds; profondeur, 11 pieds; jauge nette, 24 pieds; jauge brute, 35; vitesse, 9½ nœuds.

La distance entre les endroits terminus est de 17 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné par les entrepreneurs comme suit:—

Nombre total de voyages faits, aller et retour, 70.

Nombre total de milles parcourus, 2,380.

Nombre total de passagers transportés, 1,245.

Total de tonneaux de fret transportés, 145.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $2,857.14.

205.

Ce service est fait par MM. Hugh Cann et Fils, de Yarmouth, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 26 avril 1907, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs ayant le, ou avant le, premier jour du mois d'avril courant, mis leur steamer, le *John L. Cann,* de 81 tonneaux nets enregistrés, sur la route entre Port-Mulgrave et Canso, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et ayant depuis la dite date fait et maintenu et promettant, pendant la durée ultérieure de ce contrat, de continuer de faire et maintenir au moyen du dit steamer, ou tel autre steamer que pourra approuver le ministre, un service régulier, aller et retour, (dimanche exceptés) entre les dits ports, arrêtant à tous les voyages, aller et retour, à Arichat, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, si le ministre l'exige.

" Le dit service devant se continuer jusqu'au trente et unième jour de mars, de l'année 1908, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des prévisions de la clause 17, ou à moins qu'il ne soit continué pour une autre année de la dite date, au choix du ministre; étant compris et convenu que les entrepreneurs auront le privilège de retirer le dit steamer pendant un mois de chaque année pour réparations, peinturage et nettoyage; durant tel retrait, le service sera fait, aux jours alternatifs, par le steamer *Malcolm Cann,* ou par un autre steamer approuvé par le ministre.

3. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs accomplissent exactement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de quatre mille dollars ($4,000) par année ,la quelle subvention sera payable comme suit:—

" Au mois d'octobre prochain après la date de ces présentes la somme de deux mille dollars ($2,000); et la balance de deux mille dollars ($2,000 à la terminaison d'une année de services qui devront être accomplis tel que contracté par les présentes, et ainsi de suite de la même manière pendant la durée ultérieure de ce contrat, s'il est continué tel que ci-dessus prévu.

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir en aucune manière le service qu'ils ont contracté par les présentes de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention

en rapport avec le service non accompli; pourvu, toutefois, que dans le cas où aucuns voyage ou voyages seraient omis en raison d'impossibilité de les faire à cause du vent ou de la glace, sur preuve évidente à cet effet fournie au ministre, il pourra ordonner qu'il ne soit fait aucune réduction de la subvention autrement payable pour le voyage ainsi omis; et pourvu, de plus, que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors, toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer; et pourvu, de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu par les présentes de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, établissent à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service convenu d'être fait par les présentes a été exactement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violence de la part des entrepreneurs d'aucune des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants.

5. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les susdits services, aux voyages d'aller aussi bien qu'à ceux de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou personnes à cet effet sur les dits steamers par, ou de la part de, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles, il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou pourvue."

Le steamer *John L. Cann* fut construit en bois à Yarmouth en 1891 et enregistré au même endroit en 1896; longueur, 97 pieds 8 pouces; largeur, 19 pieds 8 pouces; profondeur de cale, 9 pieds; jauge nette, 79; jauge brute, 166; pouvoir nominal, 34 chevaux; vitesse, 9½ nœuds.

La distance entre Canso et Mulgrave est de 24 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

La distance entre Canso et Mulgrave est de 24 milles.

Nombre total de voyages faits, aller et retour, 271½.

Nombre total de milles parcourus, 13,032.

Nombre total de passagers transportés, 2,535.

Total de tonneaux de fret transportés, 2,665.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $2,000.

Ce service est fait par MM. Hugh Cann et Fils, de Yarmouth, en vertu d'un contrat daté le 26 avril 1907, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les entrepreneurs ayant le, ou avant le, premier du mois présent d'avril, mis leur steamer le *Malcolm Cann,* d'une jauge nette de 78 tonneaux enregistrés, sur la route entre Port-Mulgrave et Guysboro, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; et ayant depuis la dite date fait et maintenu et devant, pendant la durée ultérieure de ce contrat, continuer à faire et maintenir au moyen du dit steamer ou avec tel autre steamer que pourra approuver le ministre, un service journalier régulier d'aller et retour (dimanches exceptés) entre les dits ports, arrêtant chaque jour une fois à Queensport, et prolongeant les voyages trois fois chaque semaine, pendant la saison de navigation libre, jusqu'au port de Boylston.

"Le service devra être continué jusqu'au 31ème jour de mars de l'année 1908, à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des prévisions de la clause 17, ou à moins qu'il ne soit continué pour une autre année, au choix du ministre; étant compris et convenu que les entrepreneurs auront le privilège de retirer le dit steamer pendant un mois chaque année pour des réparations, le peinturage et le nettoyage; pendant tel retirement le service sera fait à des jours alternatifs par le steamer *John L. Cann* ou par un autre steamer approuvé par le ministre.

8. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et représentants que si les entrepreneurs et leurs successeurs remplissent exactement et fidèlment toutes et chacune des conventions et stipulations ci-décrites et contenues, il paiera exactement et dûment, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention au taux de cinq mille dollars ($5,000) par année, laquelle subvention sera payable comme suit:—

"Pendant le mois d'octobre prochain, après la date de ces présentes, la somme de deux mille cinq cent dollars ($2,500) à la terminaison d'une année de services tels que contractés par les présentes d'être faits ; et ainsi de suite de la même manière pendant la durée ultérieure de ce contrat, s'il est continué, tel que prévu ci-dessus.

"Pourvu, toutefois, que dans le cas où les entrepreneurs manqueraient sous aucun raport d'accomplir le service qu'ils se sont engagés de faire par les présentes, ou aucune partie d'icelui, il soit fait une déduction proportionnelle du subside en rapport avec le service non accompli ; pourvu, toutefois, que dans le cas où aucun voyage ou voyages seraient omis en raison d'impossibilité de les faire vu le vent ou la glace, une preuve satisfaisante à cet effet fournie au ministre, il pourra ordonner qu'il ne soit pas fait de déduction de la subvention autrement payable pour le voyage ainsi omis ; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des contracteurs de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer ; et pourvu de plus que c'est l'intention et l'idée véritable de ces présentes qu'aucuns des versements de la subvention qu'il est convenu de payer ne sera payable que jusqu'à ce que les contracteurs aient fourni au ministre des pièces justificatives authentiques et des documents régulièrement certifiés établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que spécifié dans les présentes, le dit service qu'on est convenu de faire par les présentes a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes ; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement il n'y a pas eu violation de la part des contracteurs d'aucunes conventions, prévisions ou stipulations

de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les contracteurs, leurs successeurs et représentants.

5. " Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat transporter à chaque tout voyage des steamers faisant les services susdits, aux voyages d'aller aussi bien qu'à ceux de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes préposées à cet effet sur les dits steamers par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivreront toutes telles malles à leurs destinations régulières aux ports terminus ou ports d'escale ci-haut mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemin de fer aux steamers et des steamers aux bureaux de poste ou stations de chemin de fer aux ports terminus et ports d'escale sera à la charge des contracteurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux existant maintenant ou plus tard pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside mentionné et prévu dans les présentes.

Le steamer *Malcolm Cann* fut construit en bois à Lockport en 1898, et enregistré à Yarmouth, N.-E., la même année. Longueur, 112 pieds; largeur, 20 pieds 1 pouce; profondeur de cale, 10 pieds 8 pouces; jauge nette, 78; jauge brute, 212; pouvoir nominal, 53 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

La distance entre les ports terminus est donnée comme suit: Guysboro à Mulgrave, 29½ milles; Guysboro à Roylston, 5 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre de voyages faits, aller et retour, entre Guysborough et Mulgrave, 250½; entre Guysborough et Boylston, 102; total	352½
Nombre total de milles parcourus	15,799
Nombre total de passagers transportés	3,202
Total de tonneaux de fret transportés	783
Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de	$2,500

207.

Ce service est fait par William G. Leslie, de Grindstone, îles de la Madeleine, en vertu d'un contrat daté le 11 juillet, 1907, expirant à la clôture de la navigation en cette année. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Qu'à l'ouverture de la navigation, c'est-à-dire, aussitôt que la glace aura permis à un steamer de circuler sur la route ci-après décrite, dans le mois de mai dernier avant la date de ces présentes, les entrepreneurs ayant mis leur steamer, la *Magdalen,* vaisseau de 135 tonneaux bruts enregistré, avec ample accommodation pour les passagers et le fret telle que requise pour le service, sur la route entre Port Mulgrave et Cheticamp (quai du gouvernement), tous deux dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ont fait avec le dit steamer, depuis l'ouverture de la navigation, et continueront pendant la durée de ce contrat de faire un service bi-hebdomadaire régulier entre tels ports terminus, arrêtant à tous les voyages d'aller et retour à Port Hawkesbury, Port Hastings, Port Hood, Enverness, Margaree et Grand Etang, et une fois chaque semaine à Mabou (quai du gouvernement), ou plus souvent s'ils en sont requis, avec un service tri-hebdomadaire entre Port Mulgrave et Port Hood, arrêtant en allant et en revenant aux Ports Hawkesbury et Hastings susdits; les dits voyages bi-hebdomadaires devant partir de Port Mulgrave à l'arrivée du train régulier d'Halifax les lundis et jeudis, et le troisième voyage à l'arrivée de tel train les samedis;

DOC. PARLEMENTAIRE No 10c

" Le service tel que susdit devra se continuer régulièrement et sans interruption jusqu'à la clôture de la navigation dans l'automne ou hiver après la date de ces présentes, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la glace ne permettra plus à un steamer de circuler sur la route ci-décrite, auquel temps ce contrat sera terminé à moins qu'il ne soit plus tôt terminé en vertu des prévisions de la clause 16 ci-jointe, ou à moins qu'il ne soit continué aux mêmes termes et conditions pour une autre année, au choix du ministre.

2. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec l'entrepreneur, ses successeurs et représentants, que si l'entrepreneur et ses successeurs exécutent complètement et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-décrites et contenues, il paiera parfaiement et réellement ou fera payer à l'entrepreneur, ses successeurs ou représentants, une subvention au taux de cinq milles dollars ($5,000) par année payable comme suit: c'est-à-dire:—

" Pendant le mois de juillet courant, mille dollars ($1,000), ou telle partie de ce montant qui pourra avoir été gagné jusqu'au 30ième jour de juin dernier expiré; deux mille dollars ($2,000) au premier jour d'octobre suivant, après la date de ces présentes; et la balance de deux mille dollars ($2,000) à la terminaison du service à la clôture de la navigation; et de la même manière en montants semblables et de la même manière pendant l'année 1908 si le service est continué pendant cette saison, au choix du ministre, tel que prévu par la clause 1 ci-jointe;

" Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part de l'entrepreneur d'accomplir en aucune manière le service qu'il a par les présentes contracté de faire, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service non accompli; et pourvu de plus que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route par raison de négligence de la part de l'entrepreneur de faire le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite de la subvention qu'il est convenu de payer, et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, qu'aucun des versements de la subvention qu'il est convenu de payer ne deviendra payable que lorsque l'entrepreneur aura fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques établissant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service qu'il est convenu de faire, a été pleinement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et signification de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant de versement de la subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part de l'entrepreneur d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour l'entrepreneur, ses successeurs et représentants.

4. " L'entrepreneur devra, pendant la durée de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susdits, aux voyages d'aller et retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer par ou de la part ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer telles malles à leurs destinations propres aux ports terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et ports d'escale sera à la charge du contracteur, qui sera sujet à tous les règlements généraux ou spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant du subside ci mentionné ou pourvu.'

Le steamer *Magdalen,* mentionné ci-dessus, fut construit en bois à Shelburne, N.-E., en 1906 et enregistré aux îles de la Madeleine en 1906; longueur, 98 pieds 6 pouces; largeur, 21 pieds 6 pouces; profondeur, 8 pieds 8 pouces; jauge brute, 92; jauge nette, 135; capacité, 150; pouvoir nominal, 28 chevaux, vitesse, 10 nœuds.

La distance entre Mulgrave et Cheticamp est de 81 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par l'entrepreneur:—

Nombre total de voyages faits	54
Nombretotal de milles parcourus	8,640
Nombre de passagers transportés en allant, 204; en revenant, 231, total	435
Tonneaux de fret transportés en allant, 1,073; en revenant, 150	1,223
Le montant de la subvention payée pendant la même période fut de	$4,500

208.

Ce service est fait par la Halifax and Sheet Harbour Steamship Company, Limited, d'Halifax, N.-E., en vertu d'un contrat daté le 7 mai 1907, expirant le 31 mars 1908. Les conditions principales, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. "Les dits entrepreneurs ayant mis, avant le premier jour d'avril dernier, le steamer *Margaret,* vaisseau de 186 tonneaux bruts enregistrés, d'une capacité de transport d'environ 1,500 barils, capable d'accommoder 50 passagers, sur la route entre Halifax et Spry-Bay, tous deux dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et ayant fait depuis la dite date et devant continuer à faire et maintenir pendant une année de la susdite date un service hebdomadaire régulier entre les dits ports arrêtant à tous les voyages à Jeddore, Owl's Head, Tangier, Pope's-Harbour, Ship-Harbour, Sheet-Harbour et l'Ile Sober, tous dans la dite province de la Nouvelle-Ecosse, de même qu'à tels autres ports au endroits entre les dits ports terminus que le ministre pourra demander de temps en temps.

2. "Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures prescrites par les présentes, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs et leurs représentants, que si les entrepreneurs et leurs successeurs exécutent bien et fidèlement toutes et chacunes des conventions et stipulations ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et fidèlement, ou fera payer aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants une subvention de deux mille cinq cents dollars ($2,500) payable en deux versements égaux de douze cents cinquante dollars ($1,250) chacun dans les mois d'octobre et avril suivants après la date de ces présentes;

"Pourvu, toutefois, que dans le cas de défaut de la part des entrepreneurs d'accomplir sous aucun point le service à être accompli par les présentes, ou aucune partie d'icelui, il sera fait une réduction proportionnelle de la subvention en rapport avec le service qui n'aura pas été accompli; et pourvu aussi que si Sa Majesté encoure aucune dépense pour le transport des malles entre les endroits ci-mentionnés comme ports terminus ou ports en route en raison de négligence de la part des entrepreneurs d'accomplir le dit service ou aucune partie d'icelui, alors toute telle dépense ainsi encourue sera déduite du subside qu'il est convenu par les présentes de payer ,et pourvu de plus, et c'est la véritable intention et idée de ces présentes, qu'aucun des versements du subside qu'il est ici convenu de payer ne sera payable que lorsque les entrepreneurs auront fourni au ministre des pièces justificatives et documents régulièrement certifiés et authentiques, montrant à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date où tel

versement est devenu dû, tel que stipulé dans les présentes, le dit service convenu d'exécuté par les présentes a été entièrement, complètement et fidèlement exécuté et accompli selon la véritable intention et idée de ces présentes; et pourvu aussi qu'aucun montant ou versement de subvention ne sera payable en aucun temps à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que, jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu de violation de la part des contracteurs d'aucune des conventions, conditions ou stipulations de ce contrrat, et que la décision du ministre sous ce rapport sera absolue, obligatoire, finale et concluante pour les contracteurs, leurs successeurs et représentants.

4. "Les entrepreneurs devront, pendant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage du steamer faisant les services susmentionnés, aux voyage d'aller aussi bien que de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur le dit steamer, par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes aux ports terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres aux ports terminues ou ports d'escale mentionnés plus haut; et le coût du transport de telles malles des bureaux de postes ou stations de chemins de fer au steamer et du steamer aux bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force existant pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour tel transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de subvention ci-mentionnée ou prévue."

Le steamer *Margaret,* longueur, 92 pieds; largeur, 19 pieds 6 pouces; profondeur, 8 pieds 6 pouces; jauge nette, 99; jauge brute, 194; pouvoir nominal, 27 chevaux; vitesse, 11 nœuds.

La distance entre Halifax et l'île Sober, par voie des ports d'escale, est de 100 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages faits, aller et retour	43
Nombre total de milles parcourus	8,600
Nombre total de passagers transportés	2,186
Total de tonneaux de fret transportés	4,500
Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de	$1,250

CANADA ET AUSTRALIE.

Ce service est fait par la Union Steamship Company, New-Zealand, Limited, agents administrateurs de la Canadian-Australian Royal Mail Line. Le contrat original, en date du 1er mai 1893, fut passé avec M. James Huddart pour une période de dix années, les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, étant comme suit:—

1. "Il fournira, établira et maintiendra pendant la durée de ce contrat, et continuera et fera de manière ci-après décrite un service régulier de steamship entre la cité de Sydney, dans l'île d'Australie, et la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Anglaise, arrêtant à Honolulu, dans les îles Sandwich et au quai extérieur de la cité de Victoria, dans la dite province, aux voyages d'aller et retour de Sydney à Vancouver, et de Vancouver à Sydney, avec le choix d'arrêter à Moreton-Bay ou Brisbane, dans Queensland, Australie, et le dit service fera jonction à Sydney avec toutes les lignes locales de steamers voyageant entre Sydney et les autres ports d'Australie et de la Nouvelle-Zélande de manière à fournir et assurer un service de steamship men-

suel effectif entre la Colombie-Anglaise et les colonis australiennes et la Nouvelle-Zélande.

2. " Les deux steamships *Miowera* et *Warrimoo* seront régulièrement et continuellement employés dans le dit service, chacun des dits steamers étant garantis être d'une longueur de pas moins de 340 pieds; d'une largeur d'au moins 45 pieds, d'une profondeur d'au moins 25 pieds 2 pouces, d'une jauge brute d'au moins 3,300 tonneaux et capables d'atteindre une vitesse moyenne d'au moins 15½ nœuds à l'heure; chacun des dits steamships est de plus garanti avoir des appareils frigorifiques des plus perfectionnés mus par des machines à triple expansion pour l'usage des vaisseaux; des engins de lumière électrique doubles; ventilation spéciale pour voyages aux tropiques; ample accommodation de salon et cabine pour au moins 130 passagers, et pourvus de tout le confort et des commodités qu'on trouve sur les meilleurs vaisseaux atlantiques de leur grandeur. Chacun des dits steamships est aussi garanti être classé dans la plus haute classe à Lloyds et avoir actuellement des certificats de la Chambre de commerce de Londres; et chacun des dits steamships devra, pendant la durée de ce contrat, être en tout temps solide, étanche et fort, bien et suffisamment manœuvré, approvisionné et équipé et être sous tout rapport propres à tenir la mer, et devront avoir en tout temps, pendant la durée de ce contrat, les propriétés et la classe qu'ils sont garantis avoir comme ci-dessus; et le dit James-Huddart devra à, ou avant, l'expiration de trois années de la date de ces présentes fournir pour le dit service un steamship additionnel, qui sera au moins égal sous tous les rapports à ceux décrits ci-dessus, et dans la suite pendant la dernière période que ce contrat demeurera en force le dit steamship additionnel sera régulièrement et continuellement employé dans le dit service pendant au moins six mois de l'année.

3. " Le voyage d'aller et retour pour chacun des dits steamships devra commencer et finir à Sydney, et un des dits steamships devra partir de Sydney, à son premier voyage dans l'exécution de ce contrat, pas plus tard que le dix-huit mai prochain après la date de ces présentes. Le temps employé dans chaque voyage de Sydney à Vancouver et de Vancouver à Sydney, ou de Moreton-Bay ou Brisbane à Vancouver, et de Vancouver à Moreton ou Brisbane ,dans le cas où les dits steamships arrêteraient à Moreton-Bay ou Brisbane, ne devra pas dépasser vingt et un jours, y compris un jour de détention à Honolulu à chaque voyage d'aller et retour, et le dit service sera fait mensuellement, les dits steamships arrivant alternativement à Vancouver et à Sydney à des intervalles de pas plus d'un mois après le premier arrivage d'un des dits steamships à Vancouver dans l'exécution de ce contrat; pourvu que pour les périodes respectives durant lesquelles tels steamships additionnels, tel que susdit, seront employés dans le dit service, les dits trois steamships arriveront alternativement à Vancouver et Sydney à des intervalles de pas plus de trois semaines.

4. " Les dits steamships ne devront pas pendant la durée de ce contrrat arrêter à aucun port d'Amérique autres que ceux ci-dessus mentionnés.

7. " Pendant la continuation de ce contrrat, les dits steamships devront, aux frais et charges du dit James Huddart, ses exécuteurs, administrateurs ou représentants, recevoir et transporter à tout et chaque voyage toutes telles malles qui seront offertes pour transport aux dits steamships ou aux capitaine ou à aucun officier de bord aux susdits ports de Vancouver et Victoria par, ou de la part ou par les ordres de l'honorable maître général des Postes du Canada pour le temps courant, ses officiers, agents ou serviteurs ,et délivrer telles malles à leurs ports propres de destination sur la route de parcours des dits steamships tel qu'indiqué ci-dessus; et afin d'assurer la due et convenable exécution de cette convention, les dits steamships seront munis d'accommodation et protection suffisantes et convenables pour toutes telles malles, à la satisfaction de l'honorable maître général des Postes pour le temps courant; et le dit James Huddart, ses exécuteurs, administrateurs ou représentants, devront de plus prendre toutes les précautions raisonnables et nécessaires pour la protection des dites malles, pendant que'lles seront à bord des dits steamships, pour empêcher qu'elles soient perdues, endommagées ou avariées d'aucune manière, et lui et eux seront respon-

sables pour toute perte ou dommage occasionné aux dites malles par négligence ou manque d'attention ou accommodation suffisante de la part du dit James Huddart, ses exécuteurs, administrateurs ou représentants ou ses, ou leurs, agents et serviteurs, ou de la part des officiers employés ou de l'équipe à bord des dits steamships.

9. " L'honorable maître général des Postes du Canada aura le droit, en cas d'urgence et dans le but d'expédier régulièrement les dites malles tel que requis, de retarder le départ d'aucuns des dits steamships pour une durée de vingt-quatre heures.

12. " Ce contrat, ni aucun droit ou intérêt en icelui, ne devra être transféré avant que le consentement écrit du ministre n'ait été obtenu pour tel transport, hormis que ce soit à une société en commandite dans laquelle le dit James Huddart possédera le plus grand nombre d'actions.

14. " Et Sa Majesté, pour lui-même, ses héritiers et successeurs, convient avec le dit James Huddart, ses exécuteurs, administrateurs et représentants que, si lui et eux, exécutent complètement et fidèlement toutes et chacunes des conventions, conditions et stipulations susdites telles que ci-énumérées et contenues, il paiera exactement et réellement ou fera payer à lui ou à eux pendant la durée de ce contrat, une subvention au taux de vingt-cinq livres sterling (£25,000) par année, payable en versements proportionnels en rapport avec chaque voyage aller et retour entièrement accompli; pourvu, toutefois, que nul montant ou versement de la subvention ne sera payable en aucun temps, à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du ministre que jusqu'à la date de tel paiement, il n'y a pas eu violation de la part du dit James Huddart, ses exécuteurs, administrateurs ou représentants d'aucunes des conventions, prévisions ou stipulations de ce contrat.

15. " Ce contrat demeurera en force pendant une période de dix années de la date de ces présentes, pourvu que le ministre ait le droit en aucun temps de résilier ce contrat et toute matière et chose y contenues, s'il est satisfait qu'il y a eu quelque violation de la part du dit James Huddart, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs ou représentants d'aucunes des conventions, stipulations, accords ou prévisions ci-contenues et agréés de la part du dit James Huddart, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs ou représentants; et il est signifié et convenu que le ministre sera en tout temps le seul juge final afin de décider s'il y a eu aucune telle violation, et sa décision sera finale et concluante.

" Pourvu, toutefois, et c'est la véritable intention et signification de ces présentes, que si les dits steamships ou l'un ou l'autre ou aucun d'eux se perdent par les périls de la mer ou toute autre cause inévitable, sont détruits ou temporairement mis dans l'impossibilité d'accomplir leurs voyages suivant la véritable intention et signification des arrangements, stipulations, et prévisions ci-contenus, telle perte ou impossibilté ne sera pas considérée comme étant une violation de ces présentes ou de toute matière ou chose y contenue; mais le dit James Huddart, ses exécuteurs, adminitsrateurs ou représentants devront en telle occurrence, aussitôt qu'il est raisonnablement possible, eu égard aux circonstances, remplacer le dit steamship perdu ou détruit par un autre de même classe, vitesse, équipement, marque et capacité, à la satisfaction et approbation du ministre, ou réparer le dommage occasionné dans le cas où le dit steamship n'aurait été que temporairement avarié et continuer le dit service tel que contracté avec le moins de perte de temps possible dans les circonstances; pourvu toujours qu'il ne sera fait aucun paiement d'aucune subvention pour tout voyage non actuellement et pleinement accompli; et de plus pourvu que le ministre soit l'unique et seul juge et qu'il ait le droit final de décider si aucune suspension ou discontinuation temporaire ou délai dans le dit service mensuel régulier a été actuellement occasionné par les dangers de la mer ou autres accidents inévitables selon l'intention de cette clause, et son jugement et sa décision seront finals."

Ce contrat fut continué avec la Union Steamship Company, Limited, de la Nouvelle-Zélande, en qualité d'agents administrateurs de la Canadian Australian Royal Mail Line, pour une période de deux années à dater du 1er mai 1903, avec une aug-

mentation de subvention en considération d'un service amélioré. Les principales conditions de cet arrangement sont comme suit:—

" Considérant que par contrat en date du premier jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-treize, dont copie est ci-jointe, M. James Huddart s'est engagé à fournir, établir et faire un service de malle en vertu de, et sujet aux, termes, conventions et conditions contenues dans le dit arrangement ,entre la cité de Sydney dans la Commonwealth d'Australie et la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Anglaise; et considérant que le dit arrangement est expiré, et considérant que les entrepreneurs ont accompli le dit service depuis la date de l'expiration du dit arrangement jusqu'à, et y compris, la date de ces présentes, et qu'ils conviennent de plus de continuer à faire les dits services de malle dans les termes et sujet aux conditions et conventions énumérées dans le dit arrangement pour une période ultérieure de deux années du premier jour de mai 1903, sous tous les rapports comme si le dit arrangement avait originairement été fait pour expirer au premier jour de mai 1905, à part et excepté l'augmentation de subvention ci-après mentionnée, qui devra être payée le, et après le, premier jour de mai 1903, et la condition ultérieure ci-après mentionnée ayant rapport aux réparations et améliorations du steamship *Miowera.*

" Maintenant cet arrangement atteste qu'en considération de ces choses, il a été convenu entre l'honorable ministre du Commerce pour lui-même et ses successeurs en office et les entrepreneurs pour eux-mêmes et leurs représentants comme suit:—

1. " Que les entrepreneurs ont accompli le dit service depuis la date de l'expiration du dit arrangement jusqu'à, et y compris, la date de ces présentes et conviennent de plus de continuer à faire les services de malle spécifiés dans le dit arrangement pendant deux années du premier jour de mai 1903, et d'observer et accomplir toutes les conditions et conventions du dit arrangement qu'ils devront de leur part observer et accomplir. .

3. " Que le ministre du Commerce paiera, ou fera payer, aux entrepreneurs, sujet à leur accomplissement fidèle de toutes les conventions, arrangements et stipulations qu'ils auront à remplir selon le dit arrangement et cet arrangement, une subvention au taux de trente-quatre mille quatre-vingt-dix livres, dix-huit chelins et deux deniers (£34,090 18s. 2d.) par année, formant une augmentation de neuf mille quatre-vingt-dix livres, dix-huit chelins et deux deniers (£9,090 18s. 2d.) à être payée en versements proprotionnels en considération de chaque voyage aller et retour complètement accompli.

4. " Que les entrepreneurs ayant réparé et amélioré le steamship *Miowera,* un des steamships employés dans ce service en vertu du dit arrangement, de manière à être égal au *Mo*ana ou à l'*Aorangi,* deux autres steamships employés dans le dit service, le dit steamer sera employé régulièrement et continuellement dans le dit service."

Cet arrangement fut ultérieurement continué pour une période d'une ou deux années, sous les conditions suivantes:—

1. " Que les entrepreneurs feront les services de malle spécifiés dans le dit arrangement du premier jour d'août 1905.

2. " Que les entrepreneurs feront les services de malle spécifiés dans cet arrangement pour une période ultérieure de douze mois à compter du premier jour d'août 1906, à moins qu'un des parties à cet arrangement ne donne avis par écrit au contraire trois mois avant le trente et unième jour de juillet 1906.

3. " Que le ministre du Commerce paiera mensuellement, ou fera payer aux entrepreneurs, sujet à leur accomplissement fidèle de toutes les conventions et stipulations à être exécutées de leur part en vertu de cet arrangement, une subvention au taux de trente-sept mille quatre-vingt-dix livres, dix-huit chelins et deux deniers sterling (£37,090 18s. 2d.) par année, soit une augmentation de trois mille livres (£3,000) par année, à être payée en versements proportionnels en rapport avec chaque voyage, aller et retour, pleinement accompli.."

A la date du 1er août 1907, ce contrat fut encore renouvelé dans les termes suivants:—

1. " Que les entrepreneurs continueront encore à faire les services mentionnés dans le dit contrat en date du premier jour de mars 1904, tel que modifié et continué par le dit contrat suplémentaire en date du 14ème jour d'août 1905, pour une durée ultérieure n'excédant pas deux années de la date d'icelui, sujet aux termes et conditions suivantes, savoir:—

2. " La route et les conditions générales devront être les mêmes que dans le contrat ou arrangement ci-dessus mentionné; sujet, toutefois, aux conditions spéciales à l'effet que ce contrat ou arrangement pourra être terminé à l'expiration d'une année de sa date, au choix du ministre, s'il donne quatre mois d'avis de son intention de ce faire; et

3. " Les entrepreneurs devront remplacer en mars 1908, d'une manière permanente, le steamship *Miovera,* jusqu'ici employé dans le service par un autre steamship de plus grande capacité et vitesse; le temps employé par le dit steamship pour faire les voyages entre les ports terminus de Vancouver et Sydney et *vice versa* devant être réduit de vingt-quatre heures de celui qui aura été auparavant employé; et de plus

4. " Les entrepreneurs devront mettre un second steamship sur la route de plus grande capacité et vitesse à dater du mois de mars à juillet 1908, et pendant la même période en 1909—si ce contrat est continué au delà de juillet 1908—remplaçant pendant les dites périodes l'un et l'autre des steamships faisant actuellement le service; le temps employé par le dit second steamship, en faisant les voyages, devant aussi être réduit de vingt-quatre heures.

5. " La subvention payable pour le service et les conditions de paiement devront être les mêmes qu'auparavant, c'est-à-dire: au taux de trente-sept mille quatre-vingt-dix livres, dix-huit chelins et deux deniers (£37,090) 18s. 2d.) par année, en versements proportionnels en rapport avec chaque voyage pleinement accompli."

Les steamers employé dans ce service furent les suivants:—

Le steamer *Manuka,* construit en acier à Dumbarton en 1903, et enregistré à Dunedin, N.Z., en 1904; longueur, 369 pieds; largeur, 47 pieds; profondeur, 31 pieds; jauge nette, 2,784; jauge brute, 4,505; capacité, 2,000; pouvoir nominal, 423 chevaux; vitesse, 15 nœuds.

Le steamer *Moana,* construit en acier à Dumbarton en 1897, et enregistré à Dunedin, N.-Z., la même année; longueur, 350 pieds; largeur, 44 pieds; profondeur, 32 pieds; jauge nette, 2,414; jauge brute, 3,914; capacité, 1,700; pouvoir nominal, 531 chevaux; vitesse, 14½ nœuds.

Le steamer *Aorangi,* construit en acier à Glasgow en 1883, et enregistré à Londres en 1888; longueur, 389 pieds; largeur, 46 pieds, profondeur, 23 pieds 7 pouces; jauge nette, 2,782; jauge brute, 4,267; capacité, 2,200; pouvoir nominal, 739 chevaux; vitesse, 14 nœuds.

Le steamer *Miowera,* construit en acier à Wallsend en 1892, et enregistré à Londres la même année; longueur, 345 pieds; largeur, 42 pieds; profondeur, 25 pieds; jauge nette, 1,888; jauge brute, 3,393; capacité, 1,600; pouvoir nominal, 722 chevaux; vitesse, 13 nœuds.

La distance de Sydney, Australie, à Vancouver, C.-A., est dite être de 7,200 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre de voyages faits en revenant, 12; en allant, 13.

Nombre total de milles parcourus, 180,000.

Nombre de passagers transportés en revenant, 2,931; en allant, 1,756; total, 4,687.

Tonneaux de fret transportés en revenant, 12,768; en allant, 17,816; total, 30,684.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $124,967.79.

AUTORISE PAR STATUT.

CANADA, CHINE ET JAPON.

Ce service est fait en vertu d'un contrat entre le gouvernement impérial et la Candian Pacific Railway Company, en date du 12 octobre 1901, et qui expira le 6 avril 1906.

A part des exigences usuelles, ce contrat pourvoit entre autres choses comme suit :—

2. " Sujet aux prévisions de cet arrangement, la compagnie fera et devra pendant la durée de cet arrangement, à ses propres frais et charges sous tous rapports, transporter ou faire transporter une fois dans chaque quatre semaines dans chaque direction toutes les malles que le maître général des Postes, ou aucun de ses députés, officiers, serviteurs ou agents, requerra être transportées de temps en temps dans l'une ou l'autre direction entre Halifax ou Québec (tel que ci-après prévu) dans la Puissance du Canada et le port de Hong-Kong en Chine et entre les divers ports et endroits mentionnés dans la première clause d'icelui. Chaque transport devra se faire par voie du port de Vancouver, dans la province de la Colombie-Anglaise, et sera effectué entre Halifax et Québec (suivant le cas) et le dit port de Vancouver au moyen de trains de chemins de fer, et entre le dit port de Vancouver et le dit port de Hong-Kong au moyen de vaisseaux à malles. Tous les dits trains et vaisseaux à malles respectivement devront être fournis par la compagnie, et tel transport devra être fait entièrement comme étant un service continu et complet; et la compagnie sera responsable pour le transport et la délivrance des malles au moyen de tels trains et vaisseaux à malles.

3. " Sujet aux prévisions de cet arrangement, toutes les malles à être transportées par la compagnie en vertu de cet arrangement au moyen de chemins de fer seront transportées par les chemins de fer de la compagnie pendant la saison d'été ou pendant la période à laquelle la navigation du Saint-Laurent est ouverte de et à Québec directetement et des vaisseaux à malles qui partiront du, et arriveront au dit port de Vancouver ; et pendant la saison d'hiver ou la période pendant laquelle la navigation du fleuve Saint-Laurent est fermée de, et à, Halifax directement à et des dits vaisseaux à malles au dit port de Vancouver.

5. " Sujet aux prévisions de cet arrangement, le transport des malles entre Halifax ou Québec (suivant le cas) et Hong-Kong sera fait par la compagnie de la manière suivante :—

(1) " Au voyage d'Halifax ou Québec (suivant le cas) à Hong-Kong, la compagnie fournira un train qui partira du terminus du chemin de fer Intercolonial à Halifax ou du Bassin Louise, à Québec (suivant le cas), au jour nommé par le maître général des Postes ou aussitôt après que les malles auront été délivrées à bord du train et qu'elles pourront être mises sur tel train. La compagnie devra charger les malles sur tel train, et tel train partira avec les dites malles pour le dit port de Vancouvert. La compagnie devra accepter à toutes les stations où tel train arrêtera, telles malles qui lui seront offertes en vertu des prévisions de cet arrangement, et au dit port de Vancouver la compagnie devra transférer les malles transportées en vertu de cet arrangement à un des vaisseaux de la malle et acceptera et embarquera dans tel vaisseau à malle toutes telles autres malles qui pourront être offertes pour transport par tel vaisseau à malle au dit port de Vancouver, et le dit vaisseau de malle, quand il aura été ainsi pourvu, prendra la mer du dit port aussitôt que les malles auront été embarquées et commencera son voyage à Hong-Kong, touchant ou arrêtant aux différents ports ou endroits ci-après mentionnés.

(2) " Au voyage de Hong-Kong à Halifax ou Québec (suivant le cas) un des vaisseaux de la malle mettra à la mer de Hong-Kong à la date fixée par le maître

général des Postes et continuera son voyage à Vancouver, touchant ou arrêtant aux divers ports ou endroits ci-après mentionnés; et au dit port de Vancouver, la compagnie débarquera les dites malles et mettra à bord d'un des trains à être fournis par la compagnie toutes telles dites malles qui doivent être transportées à Halifax ou Québec (suivant le cas) ou à aucune station ou endroit où tel train devra arrêter entre Vancouver et Halifax ou Québec, et délivrera le reste des dites malles au maître de poste du dit port de Vancouver; et un train fourni par la compagnie partira de Vancouver aussitôt que les dites malles, comme susdit en premier lieu, pourront être mises à bord de tel train et se rendra avec les dites malles jusqu'au terminus du chemin de fer Intercolonial ou au Bassin Louise à Québec (suivant le cas); et à son arrivée là, délivrera les malles au steamer Atlantique faisant le voyage au Royaume-Uni ou à aucun allège servant tel steamer; mais si nul steamer n'est prêt à Halifax ou Québec (suivant le cas) à prendre les malles pour le Royaume-Uni, la compagnie délivrera les malles au maître de poste à Haifax ou Québec (suivant le cas).

6. " Aux voyages d'aller du port de Vancouver susdit au port de Hong-Kong, les vaisseaux de la malle feront escale à Yokohama et Shanghai; et aux voyages de retour du port de Hong-Kong au port de Vancouver, les vaisseaux de la malle feront escale à Shanghai et Yokohama, et au choix du ministre, ou port d'Hiogo (Kobi).

7. " Toutes malles à être transportées en vertu des prévisions de cet arrangement par tels trains et vaisseaux de malles respectivement, comme susdit, d'Halifax ou Québec (suivant le cas) devront être ainsi transportées par la compagnie pendant la continuation de cet arrangement durant les périodes suivantes complètes et entières ci-après mentionnées: c'est-à-dire entre le 1er avril et le 30 novembre (tous deux inclusivement) de chaque année, durant une période totale de 684 heures, et du 1er décembre au 31 mars (tous deux inclusivement) de chaque année, durant une période totale de 732 heures, lesquelles dites périodes seront respectivement calculées de la manière ci-après mentionnée ou spécifiée, et devront respectivement comprendre tous les arrêts des steamers de malles et trains.

10. "Si le maître général des Postes désirait en aucun temps délivrer les malles à la compagnie, ou recevoir les malles de la compagnie, à Montréal au lieu d'Halifax, ou Québec, la compagnie devra, après avis raisonnable, prendre tous les arrangements nécessaires pour recevoir ou délivrer les malles en conséquence (selon le cas). Dans tel cas, les périodes de transit susdites seront réduites à 679 et 708 heures respectivement, dans une direction ou l'autre; mais, sous tous autres rapports, les prévisions de cet arrangement seront mises en force *multatis mutandis.*

35. " En considération des conventions et arrangements ci-contenus et qui devront être observés et accomplis par la compagnie, et de la complète et fidèle exécution par la compagnie de tous les services compris dans cet arrangement, il sera payé à la compagnie pendant la durée de cet arrangement (à même tels aides ou fonds votés de temps en temps par le parlement à cet effet) une subvention annuelle ou somme au taux de £60,000 par année ou (dans le cas de tel défaut ou manque tel que ci-après mentionné) autant de la dite subvention ou somme qui sera payable en rapport avec aucune année après avoir fait telles réductions d'icelle (s'il y en a), telles que mentionnées ci-après à cet égard par rapport à aucun tel défaut ou manque.

40. (1) " Ce contrat sera censé être commencé le 7 avril 1901, et demeurera en force jusqu'au 6e jour d'avril 1906, et sera alors entièrement terminé.

(2) " Pourvu, néanmoins, qu'il sera légal pour le maître général des Postes de mettre fin à cet arrangement le 31e jour de janvier 1905, en donnant à la compagnie six mois d'avis par écrit à cet effet par sa signature ou par la signature d'un des secrétaires ou secrétaires conjoints du bureau de poste; et dans le cas où tel avis serait donné, cet arrangement sera terminé en conséquence au dernier jour susmentionné.

(3) "Pourvu, aussi, que dans le cas de terminaison de cet arrangement au 31e jour de janvier 1905, tel que prévu ci-dessus, le maître général des Postes paiera à la compagnie, en sus de la subvention ou somme qui pourra lui être payable en vertu de cet

arrangement jusqu'au 31e jour de janvier 1905, la somme de £7,500, laquelle dite dernière somme sera reçue et acceptée par la compagnie comme paiement complet de tous les dommages, dépenses, réclamations et demandes qu'elle aura pu souffrir ou encourir en raison ou par suite de telle terminaison de cet arrangement comme susdit.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant l'année du calendrier 1907 fut de $73,000.

AUTORISE PAR STATUT.

CANADA ET FRANCE.

Ce service est fait par MM. H. et A. Allan, de Montréal, en vertu d'un contrat daté le 9 février 1905, (statuts, chap. 44, de 3 Ed. VII), pour une durée de trois années, dont les principales conditions, à part celles communes à tous les contrats, sont comme suit:—

1. " Les entrepreneurs, étant propriétaires et contrôlant dans leur capacité susdite les steamers *Laurentian, Pomeranian, Sardinian* ou *Buenos Ayres*, établiront à l'ouverture de la navigation de l'année datant de la date de ces présentes (et avec l'aide de tels autres steamships que le ministre pourra approuver) et depuis cette date maintiendront pour une période de trois années, un service de steamships régulier et direct entre un port ou des ports de la Puissance du Canada et un port ou des ports en France avec alternative, de la part des entrepreneurs, de prolonger tout voyage à l'est jusqu'à un port ou des ports de la Grande-Bretagne, tel que ci-après décrit, avec au moins trois steamers jaugeant chacun au moins 3,000 tonneaux bruts enregistrés, avec une capacité de transport de 4,500 tonneaux, propres à transporter des produits agricoles, des marchandises et autres qualités de fret, chacun des dits steamers devant être aussi muni de telle accommodation d'emmagasinage frigorifique et de telle manière que le ministre pourra exiger, et depuis lors pendan la durée de ce contrat être sujet en tous temps à l'approbation du ministre. La vitesse des dits steamers, quand ils seront en mer chargés et ainsi employés, devra être, pendant la durée du contrat, d'au moins dix nœuds à l'heure, les dits steamers devant être complètement équipés de la manière la plus approuvée et la plus moderne.

2. " Il est compris et convenu que pendant la saison de navigation ouverte chaque année sur le fleuve Saint-Laurent, comprise dans ce contrat, les ports terminus en Canada seront Montréal et Québec, et pendant la saison de chaque année où la navigation est close sur le Saint-Laurent, les dits ports terminus seront Halifax ou Saint-Jean, suivant le choix des entrepreneurs, sujet à l'approbation du ministre; et il est compris et convenu que les ports d'escale en France, à chaque voyage à l'est et à l'ouest, seront Cherbourg ou le Havre ou les deux, au choix des entrepreneurs, et chaque voyage à l'est sera prolongé, au choix des entrepreneurs, jusqu'à un port ou des ports de la Grande-Bretagne; pourvu, toutefois, que dans tous les cas le premier port d'arrêt après avoir quitté le Canada sera un port de France et que le dernier port de départ pour le Canada sera aussi un port de France.

3. " Il est compris et convenu que le nombre des voyages complets de la France au Canada et retour, tel que stipulé pendant la durée de ce contrat, devra au moins être de dix-huit par année; c'est-à-dire que, des mois de mai à novembre inclusievement dans chaque année, il sera fait au moins deux voyages complets chaque mois, et pendant les autres mois de décembre à avril inclusivement dans chaque année comprise dans ce contrat, les autres voyages seront faits; le dit service devant être régulier et ininterrompu, avec départs à telles dates fixes que le ministre pourra approuver et les dites dates seront anoncées régulièrement par les entrepreneurs au moins deux semaines avant chaque tel départ. Il est de plus compris et convenu qu'au choix des entrepre-

neurs le nombre des voyages complets de France au Canada et retour, tel que stipulé dans les présentes, pourra être augmenté jusqu'au maximum de vingt-quatre par année, tels voyages additionnels, s'ils sont faits, devant être faits régulièrement avec telles dates fixes de départ que pourra approuver le ministre, et telles dates seront annoncées régulièrement par les entrepreneurs tel que ci-dessus prévu.

4. " Sujet aux conditions, stipulations et réserves ultérieures ci-prescrites, Sa Majesté pour lui-même, ses héritiers et successeurs, contracte et convient avec les entrepreneurs, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs et représentants, que si les entrepreneurs, leurs héritiers, exécuteurs et représentants accomplissent chaque et toutes les entreprises et conventions ci-énumérées et contenues, Sa Majesté paiera ecxatement et fidèlement ou fera payer aux entrepreneurs, leurs exécuteurs, administrateurs, ou représentants une subvention au taux de cent mille dollars par année basée sur, et pour le service de dix-huit voyages complets, et ainsi de suite en proportion pour l'augmentation dans le service, tel qu'aussi prévu dans les présentes; pourvu, toutefois, que le montant total de la subvention exigible ou payable pour aucune année de service ne devra en aucun cas dépasser la somme de cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois cents, la dite subvention étant payable en versements trimestriels au premier jour de checun des mois de juillet, octobre, janvier et avril, tombant pendant la durée de ce contrat; pourvu aussi que la véritable intention et signification de ces présentes est que les entrepreneurs n'auront aucune réclamation à faire pour le paiement d'aucun versement de la subvention ou aucune partie d'icelui, à moins que, jusqu'à la date où tel versement devient dû, tel que stipulé dans les présentes, le service ci-décrit et défini ait été complètement et fidèlement accompli et à moins que toutes les prévisions et stipulations quant au fret et aux taux du fret et aux dates de départs aient été sous tous rapports fidèlement observées et accomplies, suivant la véritable intention et signification de ces présentes; étant compris et convenu que, dans le cas où aucun des dits steamers serait en aucun temps avarié au point d'être obligé dêtre mis en cale sèche pour réparations, le défaut d'accomplir les conditions de ce contrat, pendant tel accident et le temps raisonnablement employé à faire les dites réparations, ne sera pas censé être un défaut ou violation des stipulations de ce contrat, et ne rendra pas les entrepreneurs passibles de réductions du montant de la subvention s'il y en a de payable pour aucun voyage retardé en raison de telle mise en cale sèche pour telles réparations, mais il n'y aura aucune réclamation ni paiement d'aucune subvention pour aucun voyage non actuellement accompli.

8. " Les entrepreneurs devront durant l'exécution de ce contrat, transporter à chaque et tout voyage des steamers faisant les susdits services, aux voyages d'aller et de retour, toutes telles malles qui seront offertes aux officiers réguliers ou aux personnes à cet effet sur les dits steamers, par, ou de la part, ou par les ordres des autorités postales du Canada, ou des personnes au port terminus ou ports d'escale ci-mentionnés, et délivrer toutes telles malles à leurs destinations propres au port terminus ou ports d'escale ci-dessus mentionnés; et le coût du transport de telles malles des bureaux de poste ou stations de chemins de fer aux steamers, et des steamers aux buraux de poste ou stations de chemins de fer aux ports terminus et aux ports d'escale sera à la charge des entrepreneurs, qui seront sujets à tous les règlements généraux et spéciaux maintenant ou plus tard en force pendant la durée de ce contrat en rapport avec le service postal. Pour le transport de toutes telles malles il ne sera fait ou exigé aucun paiement en sus ou au delà du montant de la subvention ci-mentionnée ou prévue.

21. " Les entrepreneurs auront le droit d'annuler ce contrat à l'expiration de la première saison.

Les steamers employés dans ce service sont les suivants:—

Le steamer *Pomeranian* (autrefois le *Grecian Monarch*) fut construit en fer à Hull en 1882, et enregistré à Glasgow en 1887; longueur, 381 pieds; largeur, 43 pieds; pro-

fondeur de cale, 33 pieds 1 pouce, jauge nette, 2,700; jauge brute, 4,207; capacité, 5,080; pouvoir nominal, 316 chevaux; vitesse, 13 nœuds.

Le steamer *Sardinian* fut construit en fer à Greenock en 1875 et enregistré à Glasgow en 1887; longueur, 400 pieds; largeur, 42 pieds 3 pouces; profondeur de cale, 34 pieds 6 pouces; jauge nette, 2,788; jauge brute, 4,349; capacité, 5,000; pouvoir nominal, 316 chevaux; vitesse, 13 nœuds.

Le steamer *Parisian* fut construit en acier à Govan en 1881 et enregistré à Glasgow en 1887; longueur, 440 pieds; largeur, 46 pieds; profondeur, 25 pieds; jauge nette, 3,385; jauge brute; capacité, 4,200; pouvoir nominal, 774 chevaux; vitesse, 14½ nœuds.

La distance entre le Havre et Halifax est dite être de 2,569 milles; entre le Havre et Montréal de 2,951 milles.

Le trafic pendant l'année du calendrier 1907 est donné comme suit par les entrepreneurs:—

Nombre total de voyages, aller et retour, faits, 20.

Nombre total de passagers transportés à l'est, 1,078; à l'ouest, 3,612; total, 4,690.

Tonneaux de fret transportés à l'est, 9,440; à l'ouest, 15,033; total, 24,473.

Le montant de la subvention payée pour services rendus pendant la même période fut de $88,888.80.

NOTE.—Quelques-unes des principales clauses communes à tous les contrats, et qui, comme telles, sont fréquemment mentionnées dans les présentes, se lisent comme suit:—

" Les entrepreneurs devront fournir et établir à leurs propres frais tous les agents nécessaires pour l'exécution efficace de ce contrat, et devront diligemment, aussitôt après la terminaison de chaque voyage, suivant le cas, fournir au ministre des copies des connaissements des cargaisons et des listes des passagers transportés à chaque voyage, dûment certifiées par les officiers réguliers de douane, et aussi tous autres documents, information et preuve que le ministre pourra raisonnablement exiger afin de faire voir le volume, l'étendue et la valeur du commerce transporté par les dits steamers, et la pleine exécution de leur part des services, exigences et conditions de ce contrat, afin de lui permettre de décider si les conditions de ce contrat ont été fidèlement exécutées et accomplies, selon la véritable intention et signification d'icelui, et sa décision sous ce rapport sera obligatoire, finale et concluante; et le fait de fournir tels certificats, documents et preuve comme susdit sera une condition préalable au paiement de la subvention ci-prévue, ou aucune partie d'icelle, et si, dans l'opinion du ministre, toutes les conditions de ce contrat n'ont pas été entièrement accomplies par les entrepreneurs, il pourra déduire de la subvention payable autrement toute partie d'icelle qu'il jugera convenable et propre, prenant en considération toutes les circonstances qui s'y rapportent ,et les entrepreneurs devront en tous temps, pendant la durée de ce contrat, s'en tenir et se conformer exactement et fidèlement à toutes les demandes qui pourront être faites par le ministre en rapport avec les dits steamers dans l'exécution de ce contrat.

" Les steamers qui seront employés tel que spécifié dans les présentes devront en tous temps pendant la durée de ce contrat être entièrement propres à tenir la mer, pourvus d'officiers compétents, bien manœuvrés, approvisionnés, équipés, pourvus et fournis, en rapport avec le service que les entrepreneurs ont par les présentes entrepris d'exécuter; et ils devront avoir ample et convenable accommodation pour les passagers, les malles et le fret qui devront être transportés sur les routes spécifiées; et ils devront en tous temps être pourvus de chaloupes et d'appareils de sauvetage en conformité à la loi, et seront sous tous les rapports sujets à l'approbation du ministre.

" Les dits steamers devront être pourvus d'accommodation et protection suffisante et convenable pour toutes telles malles à la satisfaction de l'honorable maître général des Postes du Canada pour le temps présent, et les entrepreneurs devront en sus pren-

dre toutes les précautions raisonnables et nécessaires pour la protection des dites malles lorsqu'elles seront sur les dits steamers ou en charge ou aux soins des entrepreneurs de manière qu'elles ne soient en aucune manière perdues, endommagées ou avariées, et les entrepreneurs seront responsables pour toute perte ou dommage aux dites malles occasionné par négligence ou manque d'attention ou d'accommodation suffisante de la part des entrepreneurs, leurs agents ou serviteurs, ou de la part des officiers, employés ou équipage à bord des dits steamers, et ce, sans qu'il soit question de la responsabilité légale du maître général des Postes envers les propriétaires des articles de malle contenus dans telles malles pour dommage ou perte encourue en transit.

" Pour les fins de ce contrat, l'expression ' malles ' sera censée comprendre et inclure toutes boîtes, sacs, paniers ou paquets de, ou contenant des, lettres, cartes postales, journaux, paquets, livres, ou papiers imprimés, et tous les autres articles qui peuvent être transmis par la malle en Canada en vertu de la Loi des Postes et des règlements postaux alors en force sans égard à l'endroit d'expédition ou de destination, et aussi tous sacs vides, boîtes vides, et autres réceptacles, effets et articles employés ou à être employés en faisant le service de la malle, ou qui seront ordinairement envoyés par, ou à, ou des, bureaux de poste.

" Les entrepreneurs, ni aucuns de leurs agents ou serviteurs, ni officiers ni équipage sur les dits steamers ne recevront ou permettront de recevoir à bord des dits steamers aucunes lettres à transporter autres que celles contenues dans les malles de Sa Majesté, ou qui sont ou qui peuvent être privilégiées en loi, ni les malles d'aucuns autres pays excepté ceux qui sont spécifiés par le maître général des Postes pour le temps présent.

" L'honorable maître général des Postes du Canada, ou l'honorable ministre du Commerce pour le temps présent, ou aucun inspecteur ou officier du ministère des Postes ou du ministère du Commerce qui aura dans l'exécution de son devoir à voyager par les dits steamers devra être transporté sans frais.

" Les entrepreneurs devront tenir des comptes complets et réguliers de la manière dont ce service est fait, et tiendront les dits comptes séparément et distinctement de tous les autres comptes se rapportant aux autres divisions de leurs affaires, et dans aucun cas où, dans l'opinion du ministre, telle chose deviendrait nécessaire, les entrepreneurs permettront à tout officier ou officiers nommés par le ministre d'avoir libre accès à tous tels comptes et à tous livres, papiers et documents s'y rapportant.

" Les entrepreneurs ne devront pas transporter ou permettre qu'on transporte sur aucun steamer pendant son emploi dans ce service aucune nitro-glycérine ou aucun autre article qui, dans l'opinion du ministre, pourrait être considéré dangereux.

" Il est convenu, déclaré et accepté que le paiement de la subvention, tel que ci-dessus stipulé, est sujet à ce que le montant spécifié pour cet objet soit octroyé par un vote du Parlement du Canada, et que s'il n'est pas voté de montant pour cet objet, ou si tout montant voté est épuisé en paiement d'icelle, et que nul montant ultérieur ne soit voté pour cet objet, ce contrat ou arrangement sera terminé et deviendra nul et de nul effet, et la partie de la première part ne sera pas passible de dommages.

" Il est stipulé, comme étant la véritable intention et signification de ces présentes, que le ministre aura le droit en tout temps pendant la durée de ce contrat, en donnant trente jours d'avis par écrit aux entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, de mettre fin à ce contrat, et à tout ce qui s'y rapporte, s'il vient à la connaissance du ministre qu'il y a eu quelque violation de la part des entrepreneurs, leurs successeurs ou représentants, d'aucune des conventions, arrangements, stipulations ou prévisions ci-contenus et convenus de la part des entrepreneurs; et il est déclaré et convenu que le ministre sera en tous temps le seul et final arbitre pour décider s'il y a eu aucune telle violation, et sa décision sera absolue, finale et concluante.

" Ce contrat, de même qu'aucun droit ou intérêt en icelui, ne devra pas être transporté sans que le consentement par écrit du ministre ait été obtenu en premier lieu.

" Une des conditions de ces présentes est qu'aucun membre de la Chambre des Communes du Canada ne pourra bénéficier d'aucune part de ce contrat ou arrangement ni d'aucun profit qui en surgirait.

" Le ministre pourra autoriser tous changement ou changements dans les conditions de ce contrat qui ne seront pas incompatibles avec le crédit pourvoyant au paiement de la subvention.

" Le ministre sera en tous temps le juge pour décider si les conditions de ce contrat ont été pleinement et fidèlement exécutées et accomplies selon la véritable intention et signification d'icelui, et sa décision sous ce rapport sera obligatoire, finale et concluante."

TABLEAUX

DU

COMMERCE ET DE LA NAVIGATION

DU

CANADA

POUR LES

NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

1907

COMPILÉS DES RAPPORTS OFFICIELS

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1907

[N° 11—1907].

A Son Excellence le Très honorable Sir Albert Henry George, comte de Grey, vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni et baronnet ; chevalier Grand'-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907, tels que compilés des rapports officiels et à lui soumis par le Commissaire des Douanes.

Le tout respectueusement soumis,

W. PATERSON,
Ministre des Douanes.

OTTAWA, 12 septembre 1907.

MINISTÈRE DES DOUANES,

OTTAWA, 26 juillet 1907.

A l'honorable WILLIAM PATERSON,

Ministre des Douanes.

J'ai l'honneur de vous soumettre les tableaux ordinaires annuels concernant le commerce et la navigation du Canada, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

L'état présent est préparé pour neuf mois seulement en conséquence du changement dans la loi qui fixe le terme de l'exercice financier le 31 mars au lieu du 30 juin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McDOUGALL,

Commissaire des Douanes.

INDEX DES TABLEAUX.

Numéro du tableau.	Chef.	Description.	Page, partie I.
		PARTIE I.	
		Tableaux comparatifs.	
1	Importations et exportat.	Total des exportations et importations, articles entrés pour la consommation et droits perçus depuis 1868 jusqu'à 1907...	3
2	Ensemble du commerce..	Total du commerce (entrés pour la consommation et exportés) par pays, 1873 à 1907	4
3	do ..	Total du commerce, importations et exportations, 1868 à 1907..	6
4	Exportations	Total des exportations par pays, 1873 à 1907	7
5	Importations	Valeur totale des articles entrés pour la consomm., 1873 à 1907.	9
6	Revenu	Total des droits perçus, par pays, 1873 à 1907	11
7	do pour-cent	Proportion des droits sur les importations, droits par tête, proportion des frais de perception, 1868 à 1907	13
8	Importations et exportat.	Tableau comparatif des importat. et exportat., indiq. l'excédent proport. des importat. sur les exportat., etc., 1868 à 1907.	14
9	Exportations	Total des navires construits, enregistrés et vendus, et le tonnage total à l'entrée et à la sortie depuis la confédération.	16
10	do	Tableau comparatif par ports, exportations, importations entrées pour la consommation, 3 années	18
11	do	Articles entrés pour la consommation aux principaux ports	28
12	do	Articles exportés des principaux ports	44
		Tableaux pour l'exercice 1907.	
13	Revenu	Tableau des droits de douanes perçus à chaque port et port secondaire, 1907	61
14	Importations	Tableau sommaire, articles imposables, 1907	80
14	do	do do articles exempts de droits, 1907	148
15	do	Tableau des importations de pays compris dans l'empire britannique et autres pays, 1907	164
15	do	Tableau des articles entrés pour la consommation, 1906 et 1907.	164
16	do	Tableau, par pays et provinces, des articles importés en 1907 en vertu du traité français	173
17	do	Tableau des importations et des exportations des Antilles anglaises, 1907	176
18	Importations et exportat.	Relevé de la valeur des importations, par pays, 1907 (imposables et exempts de droits), et exportations (de provenance canadienne et de provenance étrangère)	182
19	Importations	Relevé par pays de la valeur des effets entrés pour la consommation, 1907.	184
20	Exportations	Relevé par pays de la valeur des articles exportés du Canada, 1907	186
21	do	Tableau sommaire des exportations, indiquant les effets de provenance canadienne et de provenance étrangère	190
22	do	Tableau des articles exportés, 1906 et 1907.	200
22	do	Tableau des exportations aux pays compris dans l'empire britannique et tous autres pays	200
23	Importations et exportat.	Valeur totale des articles exportés *via* des ports des E.-U., 1907.	214
24	Articles entreposés	Tableau de la valeur des articles restant en entrepôt, 1905, 1906 et 1907	215
25	Transbordement	Relevé du transbordement à Montréal	216
26	Importations et exportat.	Valeur des articles importés et exportés *via* Saint-Laurent	223

INDEX DES TABLEAUX—*Fin.*

Numéro du tableau.	Chef.	Description.	Page, partie II
		PARTIE II.	
1	Importations générales	Tableau général des importations, par pays, articles imposables	2
1	do	Tableau général des importations, par pays, articles exempts de droits	300
2	do	Résumé par pays, de la valeur des articles importés et entrés pour consommation	362
3	Exportations générales	Tableau général des exportat. (articles de provenance canad. et articles de proven. étrangère) par pays et provinces	366
4	do	Résumé par pays du total des exportations	424
5	Exportations	Tableau des navires venant de la mer, par ports et ports secondaires	426
6	do	Résumé par pays des navires venant de la mer	432
7	do	Tableau des navires allant à la mer, par ports et ports secondaires	436
8	do	Résumé par pays des navires allant à la mer	442
9	do	Etat sommaire des navires de long cours qui sont arrivés et partis de chaque port	446
10	do	Tableau des nationalités des navires de long cours	450
11	do	Sommaire des navires de long cours, entrés et sortis	452
12	do	Etat sommaire des navires arrivés et partis	453
13	do	Commerce avec chaque pays et la nationalité des navires venant de la mer	454
14	do	Tableau sommaire, par pays, des nationalités des navires de long cours venant de la mer	484
15	do	Commerce avec chaque pays et la nationalité des navires allant à la mer	486
16	do	Tableau sommaire, par pays, des nationalités des navires allant à la mer	514
17	do	Tableau des relations par navigation intérieure entre le Canada et les Etats-Unis—à l'entrée	516
18	do	Tableau des relations par navigation intérieure entre le Canada et les Etats-Unis—à la sortie	520
19	do	Tableau sommaire de la navigation intérieure à l'entrée et à la sortie	523
20	do	Tableau des navires engagés dans le cabotage	524
21	do	Tableau des navires construits et enregistrés	536

NOTES EXPLICATIVES.

DANS LE TABLEAU GÉNÉRAL N° 1 (Partie ii) DES IMPORTATIONS ET DES ARTICLES ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION, le terme " entrés pour la consommation " est le terme technique en usage à la douane, et ne signifie pas que ces articles ont été réellement consommés au Canada, mais qu'ils sont passés en la possession de l'importateur et que les droits ont été payés sur ces articles.

La valeur des articles importés est basée sur l'article 40 de l'Acte des douanes, lequel pourvoit que la valeur des articles importés sujets à un droit *ad valorem* " en sera le prix courant, quand vendus pour la consommation aux principaux marchés de provenance et aux temps où ceux-ci ont été exportés directement au Canada ".

DANS LE TABLEAU GÉNÉRAL N° 3 (Partie ii) DES EXPORTATIONS, le terme " de provenance canadienne " comprend tous les articles importés qui ont été changés de forme ou augmentés en valeur par d'autres procédés de fabrication au Canada, tels que le sucre raffiné au Canada du sucre brut importé, la farine moulue de blé importé, et autres articles construits ou manufacturés de matériaux importés.

" Articles n'étant pas de provenance canadienne " indique les exportations d'articles étrangers qui ont été antérieurement importés.

En vertu des nouveaux règlements commençant le 1er juillet 1900, toutes les entrées d'*exportations* sont délivrées au *port d'expédition de la frontière*, et les totaux en sont crédités aux ports respectifs où les marchandises quittent le Canada. En vue d'obtenir des rapports plus complets d'après ce système, les additions ci-devant faites aux statistiques des exportations (antérieurement au 1er juillet 1900) sous l'en-tête " rapports incomplets " sont maintenant omises.

Dans ce rapport, les tableaux des importations et des exportations aux différents ports indiquent que la marchandise à la valeur indiquée est *entrée* ou *sortie* aux ports mentionnés, mais ne comportent pas que les importations étaient toutes pour la consommation à ces ports, ni que les exportations en dérivaient.

Le commerce par pays, avec le Canada comme ensemble, est inscrit dans les tableaux des importations et exportations.

La valeur des " articles de provenance canadienne " est leur valeur lors de leur exportation aux ports du Canada d'où ils sont expédiés.

La valeur des " articles non de provenance canadienne " est le coût réel de ces articles.

Les initiales N.A.E. signifient " non ailleurs énuméré ".

" N.A.P. signifient " non autrement pourvu ".

L'expression " gallon " signifie un gallon impérial.

" " tonneau " signifie deux milles livres, et " qtl " cent livres.

" " cent étalon ", lorsqu'on l'applique à des madriers, signifie 2,750 pieds mesure de planche.

" " tonneau ", appliquée au bois carré, signifie 40 pieds cubes.

Dans les tableaux de la navigation le tonnage est donné en tonneaux nets.

NOTE SPÉCIALE.

En vertu d'un amendement au tarif des douanes passé en 1903, il a été pourvu à la perception d'une surtaxe sur les articles de tous les pays étrangers qui traitent les importations du Canada moins favorablement que celles d'autres pays.

Il est particulièrement à remarquer que la surtaxe ne s'applique pas aux articles d'autres pays importés d'Allemagne, mais seulement aux articles qui sont de production ou de manufacture de l'Allemagne. Diverses classes d'articles qui sont *d'origine autre qu'allemande* paraissent pour cela dans ces tableaux comme des importations de l'Allemagne, entrés en vertu du tarif général et non sujets à une surtaxe.

ERRATA

Partie 2, page 148—5e article—Pour "courroies de poulies", lisez "poulies, courroie".
" 150—3e et 5e art.—Unité de quantité, pour "tonnes" lisez "qtx".
" 196—2e art.—Droit de tarif général, pour $ "12.65" lisez "1,265.00".
" 229—1er art.—Droit préférentiel G.-B., pour $ "943.36" lisez "945.36", et droit total de surtaxe, pour $ "82.26" lisez "85.26".
" 294—2e art.—Pour "Terreneuve" lisez "Nouvelle-Zélande".
" 328—8e art.—Omettez les mots "blanc de zinc".
" 333—1er art.—Insérez le mot "prussiate" avant "et sulphate".
6e art.—Pour "pour alcool dénaturé" lisez "pour être dénaturé".
7e art., etc.—Unité de quantité devrait lire "liv."
" 339—5e art.—Valeur totale des importations, pour "29.918" lisez "79.918".
" 396—3e art.—Quantité totale, pour "525,283" lisez "525.483".

PARTIE I

TABLEAUX

DU

COMMERCE ET DE LA NAVIGATION

N° 1.—Valeur de toutes les exportations, importations et des marchandises déclarées pour la consommation au Canada, avec indication des droits perçus pour les années ci-dessus mentionnées :—

	Total des exportations.	Total des importations.	Entrées pour la consommation.	Droits.
	$	$	$	$ c.
Exercice terminé le 30 juin 1868	57,567,888	73,459,644	71,985,306	8,819,431 63
do do 1869	60,474,781	70,415,165	67,402,170	8,298,909 71
do do 1870	73,573,490	74,814,339	71,237,603	9,462,940 44
do do 1871	74,173,618	96,092,971	86,947,482	11,843,655 75
do do 1872	82,639,663	111,430,527	107,709,116	13,045,493 50
do do 1873	89,789,922	128,011,281	127,514,594	13,017,730 17
do do 1874	89,351,928	128,213,582	127,404,169	14,421,882 67
do do 1875	77,886,979	123,070,283	119,618,657	15,361,382 12
do do 1876	80,966,435	93,210,346	94,733,218	12,833,114 48
do do 1877	75,875,393	99,327,962	96,300,483	12,548,451 09
do do 1878	79,323,667	93,081,787	91,199,577	12,795,693 17
do do 1879	71,491,255	81,964,427	80,341,608	12,939,540 66
do do 1880	87,911,458	86,489,747	71,782,349	14,138,849 22
do do 1881	98,290,823	105,330,840	91,611,604	18,500,785 97
do do 1882	102,137,203	119,419,500	112,648,927	21,708,837 43
do do 1883	98,085,804	132,254,022	123,137,019	23,172,308 97
do do 1884	91,406,496	116,397,043	108,180,644	20,164,963 37
do do 1885	89,238,361	108,941,486	102,710,019	19,133,558 99
do do 1886	85,251,314	104,424,561	99,602,694	19,448,123 70
do do 1887	89,515,811	112,892,236	105,639,428	22,469,705 83
do do 1888	90,203,000	110,894,630	102,847,100	22,209,641 53
do do 1889	89,189,167	115,224,931	109,673,447	23,784,523 23
do do 1890	96,749,149	121,858,241	112,765,584	24,014,908 07
do do 1891	98,417,296	119,967,638	113,345,124	23,481,069 13
do do 1892	113,963,372	127,406,068	116,978,943	20,550,581 53
do do 1893	118,564,352	129,074,268	121,705,030	21,161,710 93
do do 1894	117,524,949	123,474,940	113,093,983	19,379,822 52
do do 1895	113,638,803	110,781,682	105,252,511	17,887,269 47
do do 1896	121,013,852	118,011,508	110,587,480	20,219,037 32
do do 1897	137,950,253	119,218,609	111,294,021	19,891,996 77
do do 1898	164,152,683	140,323,053	130,698,006	22,157,788 49
do do 1899	158,896,905	162,764,308	154,051,593	25,734,228 75
do do 1900	191,894,723	189,622,513	180,804,316	28,889,110 13
do do 1901	196,487,632	190,415,525	181,237,988	29,106,979 89
do do 1902	211,640,286	212,270,158	202,791,595	32,425,532 31
do do 1903	225,849,724	241,214,961	233,790,516	37,110,354 59
do do 1904	213,521,235	259,211,803	251,464,332	40,954,349 14
do do 1905	203,316,872	266,834,417	261,925,554	42,024,339 92
do do 1906	256,586,630	294,286,015	290,360,807	46,671,101 18
do do *1907	205,277,197	259,786,007	257,254,882	40,290,171 70

* 9 mois, changement de l'exercice.

N° 2.—Ensemble du commerce du Canada, basé sur la valeur des marchandises déclarées pour la consommation, et exportés, par pays.

Exercice terminé le 30 juin.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne	Espagne.	Portugal.	Italie.	Hollande.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1873	107,266,624	89,808,204	2,055,195	1,176,478	502,966	266,188	229,657	229,770
1874	108,083,642	90,524,060	2,569,712	1,022,428	459,027	294,007	236,296	271,043
1875	100,379,969	80,717,803	2,154,065	839,442	390,784	236,790	214,366	260,503
1876	81,457,737	78,003,492	2,394,812	608,355	445,151	199,195	183,199	297,895
1877	81,139,708	77,087,914	1,730,062	404,918	340,757	175,425	242,942	296,860
1878	83,372,719	73,876,437	1,754,394	521,580	325,245	145,941	205,171	266,764
1879	67,288,848	70,904,720	2,247,066	552,999	394,445	161,258	181,933	210,288
1880	80,307,286	62,696,857	1,928,670	532,028	297,245	201,652	623,295	273,837
1881	97,335,378	73,570,337	2,294,043	1,019,198	446,337	165,487	234,723	440,944
1882	95,871,802	96,229,763	2,922,931	1,633,118	570,301	201,656	256,841	613,241
1883	99,197,682	97,701,056	2,934,210	1,942,851	749,897	243,192	322,554	324,800
1884	87,154,242	89,333,366	2,160,804	2,171,346	648,569	240,235	322,499	333,977
1885	83,284,482	86,903,935	2,239,890	2,385,344	481,910	227,096	255,712	361,879
1886	82,143,828	81,436,808	2,509,581	2,408,821	432,540	301,927	215,298	309,559
1887	89,534,079	82,767,265	2,415,001	3,672,985	481,289	204,671	245,560	309,920
1888	79,383,705	91,053,913	2,642,557	3,563,106	427,249	230,397	235,816	332,169
1889	80,422,515	94,059,844	2,562,893	3,836,173	420,794	238,106	186,186	414,302
1890	91,743,935	92,814,783	2,894,154	4,286,136	392,294	291,811	244,545	423,309
1891	91,328,384	94,824,352	2,565,877	4,336,232	555,917	191,148	322,808	404,532
1892	106,254,984	92,125,599	2,770,173	6,526,228	489,652	155,479	490,839	846,167
1893	107,228,906	102,144,986	3,096,164	4,576,224	387,861	135,482	661,403	656,427
1894	107,256,123	88,844,040	3,081,950	7,887,594	445,567	126,469	511,631	625,764
1895	92,988,727	95,932,197	2,920,456	5,421,135	436,580	115,921	415,919	348,164
1896	99,670,030	103,022,434	3,392,482	6,688,990	445,592	88,262	287,676	436,980
1897	106,639,690	111,022,513	3,292,047	7,538,800	436,984	82,337	333,512	480,531
1898	137,499,735	124,410,926	5,000,613	7,421,462	578,462	135,154	495,023	750,486
1899	136,151,978	138,140,687	5,447,017	9,613,025	593,660	92,937	520,684	872,941
1900	152,526,098	178,463,401	5,743,272	10,099,401	647,157	187,801	405,029	767,781
1901	148,347,120	182,867,238	6,979,352	9,162,957	897,893	181,707	642,424	984,840
1902	166,533,983	192,004,734	8,061,042	13,515,747	856,793	234,874	963,641	1,195,856
1903	190,099,222	209,389,119	7,921,647	14,380,336	962,497	293,376	837,555	1,889,869
1904	179,368,950	223,599,447	7,804,453	9,994,827	963,674	210,053	642,891	1,951,398
1905	162,301,480	240,142,642	8,570,437	7,842,068	779,482	227,281	819,610	1,505,474
1906	202,289,527	273,668,593	9,788,078	8,859,871	984,477	218,202	769,610	2,004,640
*1907	169,717,174	234,964,509	8,108,984	6,541,513	934,469	282,622	807,347	1,816,967

*9 mois.

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 2.—Ensemble du commerce du Canada, basé sur la valeur des marchandises déclarées pour la consommation, et exportées, par pays —*Fin.*

Exercice terminé le 30 juin.	Belgique.	Terre-neuve.	Antilles.	Amérique du Sud.	Chine et Japon.	Suisse.	Autres pays.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1873	364,456	4,609,552	1,163,425	1,701,633	1,709,856	120,514	1,099,998	217,304,516
1874	534,153	2,657,547	6,086,529	1,686,508	1,263,728	139,674	927,743	216,756,097
1875	337,674	2,806,055	6,139,910	1,064,593	694,472	116,128	1,153,082	197,505,636
1876	374,880	2,675,477	5,291,433	975,762	971,314	56,168	1,764,483	175,699,653
1877	318,724	2,753,748	5,031,667	656,591	455,755	69,066	1,471,734	172,175,376
1878	805,692	2,767,347	4,397,996	669,804	486,244	61,178	1,366,532	170,523,244
1879	219,461	2,280,823	4,753,099	745,830	505,513	94,781	1,291,709	151,832,863
1880	837,897	2,002,261	6,489,257	1,073,421	931,457	94,225	1,314,429	159,693,807
1881	671,267	2,175,773	6,962,516	1,369,731	1,430,734	141,789	1,644,170	189,902,427
1882	645,568	2,468,432	7,018,956	2,314,779	1,635,717	268,093	2,134,932	214,786,130
1883	611,112	2,953,273	7,494,291	2,954,628	1,750,642	336,040	1,706,595	221,222,823
1884	746,528	2,701,120	6,726,486	2,756,371	1,970,541	242,380	2,078,676	199,587,140
1885	551,645	2,022,073	5,698,057	2,802,042	2,528,369	217,666	1,989,280	191,948,380
1886	517,472	2,139,301	5,266,042	2,111,029	2,495,703	203,085	2,363,014	184,854,008
1887	927,580	2,072,946	4,017,593	2,625,066	2,819,584	219,777	2,841,913	195,155,239
1888	505,800	1,945,426	5,870,149	2,487,240	2,261,155	194,938	2,016,480	193,050,100
1889	595,496	1,791,496	6,138,109	2,813,587	2,048,712	166,905	3,167,496	198,862,814
1890	763,146	1,655,400	5,808,189	2,555,849	2,161,816	316,923	3,162,393	209,514,733
1891	728,120	2,218,911	6,360,926	1,782,950	2,202,102	244,319	3,685,842	211,762,420
1892	573,244	2,503,963	7,638,846	1,905,346	3,300,108	193,033	5,168,657	230,942,318
1893	1,268,551	3,247,903	7,390,377	2,099,356	2,766,712	258,464	4,465,666	240,269,382
1894	1,258,692	3,633,154	7,121,172	2,264,677	3,065,768	276,065	4,220,266	230,618,932
1895	693,019	3,065,046	8,681,622	1,610,470	2,906,574	260,040	3,059,444	218,891,314
1896	1,018,789	2,333,721	4,707,243	2,063,145	3,339,429	332,405	3,771,454	231,601,332
1897	1,518,218	2,144,874	4,322,230	2,026,085	3,300,331	223,192	5,882,830	249,244,274
1898	2,204,054	2,632,184	3,829,346	2,505,195	2,829,890	357,003	4,201,156	294,850,689
1899	3,168,136	2,335,323	4,398,902	2,631,635	3,194,849	571,526	5,215,018	312,948,498
1900	4,421,716	2,804,748	4 202,119	2,423,994	2,749,759	529,976	6,726,187	372,699,039
1901	6,634,592	2,886,067	4,707,677	2,567,278	3,149,591	603,397	7,113,487	377,725,620
1902	4,156,049	3,498,482	5,472,747	3,440,987	2,555,462	780,183	11,161,301	414,431,881
1903	4,950,732	3,714,157	6,021,294	4,532,008	2,440,999	952,326	11,255,103	459,640,240
1904	4,255,930	3,975,418	8,397,290	5,613,612	3,134,959	1,392,895	13,679,770	464,985,567
1905	3,514,994	4,528,326	10,039,302	6,916,171	3,990,776	1,776,405	12,288,038.	465,242,426
1906	4,175,238	4,972,281	9,944,179	9,425,735	3,684,769	2,042,635	14,119,602	546,947,437
*1907	3,553,137	3,708,200	6,935,876	8,814,147	3,001,144	1,609,063	11,736,927	462,532,079

*9 mois.

N° 3.—Montrant le grand ensemble du commerce de 1868 à 1906 inclusivement, basé sur les "exportations et les importations totales".

Années.	Total des exportations.	Total des importations	Grand total, importations et exportations.
	$	$	$
1868	57,567,888	73,459,644	131,027,532
1869	60,474,781	70,415,165	130,889,946
1870	73,573,490	74,814,339	148,387,829
1871	74,173,618	96,092,971	170,266,589
1872	82,639,663	111,430,527	194,070,190
1873	89,789,922	128,011,281	217,801,203
1874	89,351,928	128,213,582	217,565,510
1875	77,886,979	123,070,283	200,957,262
1876	80,966,435	93,210,346	174,176,781
1877	75,875,393	99,327,962	175,203,355
1878	79,323,667	93,081,787	172,405,454
1879	71,491,255	81,964,427	153,455,682
1880	87,911,458	86,489,747	174,401,205
1881	98,290,823	105,330,840	203,621,663
1882	102,137,203	119,419,500	221,556,703
1883	98,085,804	132,254,022	230,339,826
1884	91,406,496	116,397,043	207,803,539
1885	89,238,361	108,941,486	198,179,847
1886	85,251,314	104,424,561	189,675,875
1887	89,515,811	112,892,236	202,408,047
1888	90,203,000	110,894,630	201,097,630
1889	89,189,167	115,224,931	204,414,098
1890	96,749,149	121,858,241	218,607,390
1891	98,417,296	119,967,638	218,384,934
1892	113,963,375	127,406,068	241,369,443
1893	118,564,352	129,074,268	247,638,620
1894	117,524,949	123,474,940	240,999,889
1895	113,638,803	110,781,682	224,420,485
1896	121,013,852	118,011,508	239,025,360
1897	137,950,253	119,218,609	257,168,862
1898	164,152,683	140,323,053	304,475,736
1899	158,896,905	162,764,308	321,661,213
1900	191,894,723	189,622,513	381,517,236
1901	196,487,632	190,415,525	386,903,157
1902	211,640,286	212,270,158	423,910,444
1903	225,849,724	241,214,961	467,064,685
1904	213,521,235	259,211,803	472,733,038
1905	203,316,872	266,834,417	470,151,289
1906	256,586,630	294,286,015	550,872,645
*1907	205,277,197	259,786,007	465,063,204

*9 mois.

N° 4.—Valeur des exportations, par pays.

Exercice terminé le 30 juin.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Hollande.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1873	38,743,848	42,072,526	31,907	76,553	25,080	191,156	177,232	13,142
1874.....	45,003,882	36,244,311	267,212	65,511	960	193,463	190,211	14,905
1875.....	40,032,902	29,911,983	212,767	91,019	7,300	170,784	170,408	28,724
1876.....	40,723,477	31,933,459	553,935	125,768	9,417	127,540	142,787	30,816
1877.....	41,567,469	25,775,245	319,330	34,324	62,659	129,960	213,692	94,303
1878....	45,941,539	25,244,898	369,391	122,254	47,816	104,028	151,861	53,750
1879 ...	36,295,718	27,165,501	714,875	112,090	50,596	135,748	148,472	9,713
1880 ...	45,846,062	33,349,909	812,829	82,237	60,727	165,885	163,787	102,592
1881.....	53,571,570	36,866,225	662,711	84,932	46,653	108,594	145,997	215,754
1882 ...	45,274,461	47,940,711	825,573	153,114	108,082	149,744	163,755	365,198
1883.....	47,145,217	41,668,723	617,730	133,697	164,925	179,843	218,113	27,599
1884	43,736,227	38,840,540	390,955	195,575	144,092	172,252	247,151	15,500
1885	41,877,705	39,752,734	303,309	264,075	132,695	166,730	147,550	24,094
1886	41,542,629	36,578,769	534,363	253,298	53,075	245,450	108,601	7,587
1887	44,571,846	37,660,199	341,531	437,536	72,020	146,528	125,681	14,859
1888. ...	40,084,984	42,572,065	397,773	198,543	52,317	155,821	55,090	378
1889	38,105,126	43,522,404	334,210	143,603	13,526	166,021	60,062	1,222
1890 .. .	48,353,694	40,522,810	278,552	507,143	69,788	207,777	81,059	1,042
1891	49,280,858	41,138,695	253,734	532,142	67,110	120,611	90,999	14,741
1892.....	64,906,549	38,988,027	367,539	942,698	93,476	102,370	149,280	567,879
1893.... .	64,080,493	43,923,010	264,047	750,461	44,355	83,001	87,387	282,569
1894.....	68,538,856	35,809,940	544,986	2,046,052	56,274	79,363	109,188	281,058
1895.....	61,856,990	41,297,676	335,282	626,976	34,101	58,781	34,325	140,264
1896....	66,690,288	44,448,410	581,540	757,531	83,814	41,666	56,759	139,828
1897.....	77,227,502	49,373,472	690,696	1,045,432	50,452	36,745	108,627	104,422
1898.....	104,998,818	45,705,336	1,025,262	1,837,448	89,675	87,835	73,765	376,439
1899.....	99,091,855	45,133,521	1,557,722	2,219,569	59,178	29,641	125,265	372,548
1900.....	107,736,368	68,619,023	1,374,770	1,715,903	86,456	115,016	260,456	188,199
1901.....	105,328,956	72,382,230	1,581,331	2,141,552	155,354	85,403	315,063	187,378
1902.....	117,320,221	71,197,684	1,388,848	2,692,578	161,823	105,495	236,899	320,241
1903	131,202,321	71,783,924	1,341,618	2,097,699	138,553	164,184	295,770	619,329
1904	117,591,376	72,772,932	1,597,928	1,819,223	98,578	109,340	240,963	1,035,327
1905.. ..	101,958,771	77,404,071	1,511,298	1,146,654	50,223	128,993	198,973	550,821
1906.	133,094,937	97,806,552	2,120,091	1,872,557	55,686	89,598	215,855	824,768
*1907.....	105,135,801	79,021,480	1,409,572	1,066,605	48,315	154,438	352,842	814,977

* 9 mois.

N° 4.—Valeur des exportations, par pays—*Fin.*

Exercice terminé le 30 juin.	Belgique.	Terre-neuve.	Antilles.	Amérique du Sud.	Chine et Japon.	Australie.	Autres pays.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1873.....	17,754	2,800,555	3,988,493	1,285,434	46,466	41,822	277,954	89,789,922
1874.....	240,494	1,569,079	3,778,796	1,212,978	39,222	98,733	432,171	89,351,928
1875.....	59,563	1,901,831	3,945,506	785,797	37,046	181,938	349,411	77,886,979
1876.....	13,825	1,900,891	3,675,320	688,209	23,075	79,643	938,273	80,966,435
1877.....	66,912	2,112,106	3,788,858	651,625	37,149	185,610	836,151	75,875,393
1878.....	49,998	2,094,682	3,414,147	654,357	102,568	370,723	651,655	79,323,667
1879.....	40,430	1,641,417	3,500,670	741,442	56,551	290,762	587,270	71,491,255
1880.....	688,811	1,510,300	3,544,103	789,940	37,546	139,901	616,829	87,911,458
1881.....	258,433	1,523,469	3,147,369	732,111	19,761	146,363	580,881	98,290,823
1882 ...	142,358	1,974,923	2,995,572	941,162	106,675	340,608	655,267	102,137,203
1883.....	195,705	2,187,338	3,125,031	1,489,957	105,388	375,065	451,473	98,085,804
1884... .	287,378	1,920,450	3,119,569	1,277,383	60,979	502,181	496,264	91,406,496
1885... ..	72,385	1,670,968	2,535,283	1,461,206	29,918	415,887	383,822	89,238,361
1886.....	6,565	1,754,980	2,121,570	1,010,034	63,118	259,960	711,315	85,251,314
1887.....	223,729	1,718 604	2,075,411	1,426,660	69,196	269,471	362,540	89,515,811
1888	17,057	1,523,827	2,601,486	1,510,637	132,448	446,019	454,555	90,203,000
1889.....	64,756	1,303,335	2,759,455	1,488,999	84,174	661,208	481,051	89,189,167
1890.....	41,814	1,185,739	2,719,141	1,551,887	61,751	471,028	695,924	96,749,149
1891.....	72,672	1,467,908	3,122,770	1,063,172	78,791	589,100	523,993	98,417,296
1892.....	56,212	1,750,714	3,546,559	1,027,525	283,251	436,603	744,693	113,963,375
1893.....	669,040	2,594,633	3,145,708	1,326,743	341,140	288,352	683,413	118,564,352
1894.....	708,455	2,818,592	3,443,761	1,392,285	540,849	322,745	832,545	117,524,949
1895.....	251,402	2,325,196	3,725,426	1,303,474	378,160	417,124	853,626	113,638,803
1896.....	98,031	1,782,309	2,810,817	1,496,118	668,011	517,258	841,472	121,013,852
1897	354,584	1,692,798	2,643,360	1,405,359	908,922	1,418,289	894,593	137,950,253
1898.....	973,944	2,167,860	2,749,080	1,060,420	511,919	1,630,714	864,168	164,152,683
1899.....	849,413	1,808,317	3,043,963	1,456,051	425,350	1,506,138	1,218,374	158,896,905
1900.....	1,197,798	2 144,070	2,870,343	1,431,107	368,615	1,626,441	2,160,158	191,894,723
1901.....	2,806,142	2,260,499	2,905,937	1,519,190	699,569	2,311,405	1,807,623	196,487,632
1902.....	2,444,450	2,381,082	3,298,912	1,781,913	570,586	2,586,554	5,153,000	211,640,286
1903.....	2,150,550	2,516,576	3,642,176	2,542,056	501,057	2,929,861	3,924,050	225,849,724
1904.....	1,126,417	2,898,751	3,583,475	2,456,608	568,983	2,622,756	4,898,578	213,521,235
1905 .. .	1,739,807	3,473,713	4,401,115	2,880,552	1,520,053	2,194,223	4,157,605	203,316,872
1906.....	1,565,166	3,213,856	4,575,212	3,623,065	1,467,252	2,082,219	3,979,816	256,586,630
*1907.....	1,857,958	2,244,469	3,527,153	3,584,329	890,425	1,998,968	3,169,865	205,277,197

* 9 mois.

N° 5.—Valeur des marchandises déclarées pour la consommation, par pays.

Exercice terminé le 30 juin.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Hollande.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1873	68,522,776	47,735,678	2,023,288	1,099,925	477,886	75,032	52,425	216,628
1874	63,076,437	54,283,072	2,302,500	956,917	458,067	100,544	46,085	256,138
1875	60,347,067	50,805,820	1,941,298	748,423	383,484	66,006	43,958	231,779
1876	40,734,260	46,070,033	1,840,877	482,587	436,034	71,655	40,412	267,079
1877	39,572,239	51,312,669	1,410,732	370,594	278,098	45,465	29,250	202,557
1878	37,431,180	48,631,739	1,385,003	399,326	277 429	41,913	53,310	213,014
1879	30,993,130	43,739,219	1,532,191	440,909	343,849	25,510	33,461	200,575
1880	34,461,224	29,346,948	1,115,841	449,791	236,518	35,767	459,508	171,245
1881	43,583,808	36,704,112	1,631,332	934,266	399,684	56,893	88,726	225,190
1882	50,597,341	48,289,052	2,097,358	1,480,004	462,219	51,912	93,086	248,043
1883 ...	52,052,465	56,032,333	2,316,480	1,809,154	584,972	63,349	104,441	297,201
1884	43,418,015	50,492,826	1,769,849	1,975,771	504,477	67,983	75,348	318,477
1885	41,406,777	47,151,201	1,935,581	2,121,269	349,215	60,366	108,162	337,785
1886	40,601,199	44,858,039	1,975,218	2,155,523	379,465	56,477	106,697	301,972
1887	44,962,233	45,107,066	2,073,470	3,235,449	409,269	58,143	119,889	295,061
1888	39,298,721	48,481,848	2,244,784	3,364,563	374,932	74,576	180,726	331,791
1889	42,317,389	50,537,440	2,228,683	3,692,570	407,268	72,085	126,124	414,080
1890	43,390,241	52,291,973	2,615,602	3,778,993	322,506	84,034	163,486	232,267
1891	42,047,526	53,685,657	2,312,143	3,804,090	488,807	70,537	241,809	389,791
1892	41,348,435	53,137,572	2,402,634	5,583,530	396,176	53,109	341,559	278,288
1893	43,148,413	58,221,976	2,832,117	3,825,763	343,506	52,481	170,564	373,858
1894 . ..	38,717,267	53,034,100	2,536,964	5,841,542	389,293	47,106	402,443	344,706
1895	31,131,737	54,634,521	2,585,174	4,794,159	402,479	57,140	381,594	243,900
1896	32,979,742	58,574,024	2,810,942	5,931,459	361,778	46, .96	230,917	299,852
1897	29,412,188	61,649,041	2,601,351	6,493,368	386,532	45,592	224,885	376,109
1898	32,500,917	78,705,590	3,975,351	5,584,014	488,787	47,319	421,258	374,047
1899	37,060,123	93,007,166	3,889,295	7,393,456	534,482	63,296	395,599	500,393
1900	44,789,730	109,844,378	4,368,502	8,383,498	560,701	72,785	144,573	579,582
1901	43,018,164	110,485,008	5,398,021	7,021,405	742,539	96,304	327,361	797,462
1902	49,213,762	120,807,050	6,672,194	10,823,169	694,970	129,379	726,742	875,615
1903	58,896,901	137,605,195	6,580,029	12,282,637	823,944	129,192	541,785	12 70,540
1904	61,777,574	150,826,515	6,206,525	8,175,604	865,096	106,713	401,928	916,071
1905	60,342,709	162,738,571	7,059,139	6,695,414	729,259	98,288	620,637	954,653
1906	69,194,588	175,862,071	7,667,987	6,987,314	928,791	128,604	553,755	1,179,892
*1907	64,581,373	155,943,029	6,699,412	5,474,908	886,154	128,084	454,505	1,001,990

*9 mois.

N° 5.—Valeur des marchandises déclarées pour la consommation, par pays—*Fin.*

Exercice terminé le 30 juin.	Belgique.	Terre-neuve.	Antilles.	Amérique du Sud.	Chine et Japon.	Suisse.	Autres pays.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1873	346,702	1,808,997	2,174,932	416,199	1,663,390	120,514	780,222	127,514,594
1874	293,659	1,088,468	2,307,733	473,530	1,224,506	139,674	396,839	127,404,169
1875	278,311	904,224	2,194,404	278,796	657,426	116,128	621,733	119,618,657
1876	361,055	774,586	1,616,113	287,553	948,239	56,168	746,567	94,733,218
1877	251,812	641,642	1,242,809	4,971	418,606	69,066	449,973	96,300,483
1878	255,694	672,665	1,033,849	15,447	383,676	61,178	344,154	91,199,577
1879	179,031	639,406	1,252,429	4,388	448,962	94,781	413,767	80,341,608
1880	149,086	581,961	2,945,154	283,481	893,911	94,225	557,689	71,782,349
1881	412,834	652,304	3,815,147	637,620	1,410,973	141,789	916,926	91,611,604
1882	503,210	493,509	4,023,384	1,373,617	1,529,042	268,093	1,139,057	112,648,927
1883	415,407	765,935	4,369,260	1,464,671	1,645,254	336,040	880,057	123,137,019
1884	459,150	780,670	3,606,917	1,478,988	1,909,562	242,380	1,080,231	108,180,644
1885	479,260	351,105	3,162,774	1,340,836	2,493,451	217,666	1,189,571	102,710,019
1886	510,907	384,321	3,144,472	1,100,995	2,432,585	203,085	1,391,739	99,602,694
1887	703,851	354,342	1,942,182	1,198,406	2,750,388	219,777	2,209,902	105,639,428
1888	488,743	421,599	3,268,663	876,603	2,128,707	193,838	1,117,006	102,847,100
1889	530,740	488,161	3,378,654	1,324,588	1,964,538	166,890	2,025,237	109,673,447
1890	721,332	469,711	3,089,048	1,003,962	2,100,065	316,523	1,995,841	112,765,584
1891	655,448	751,003	3,238,156	719,778	2,123,311	244,319	2,572,749	113,345,124
1892	517,032	753,249	4,092,287	877,821	3,016,857	192,365	3,988,029	116,978,943
1893	599,511	653,270	4,244,669	772,613	2,425,572	258,464	3,782,253	121,705,030
1894	550,237	814,562	3,677,411	872,392	2,524,919	274,825	3,066,216	113,093,983
1895	441,617	739,850	4,794,020	469,172	2,528,414	259,400	1,789,334	105,252,511
1896	920,758	551,412	1,896,426	567,027	2,671,418	332,120	2,413,009	110,587,480
1897	1,163,632	452,076	1,678,870	620,250	2,396,409	222,173	3,571,545	111,294,021
1898	1,230,110	464,324	1,080,266	1,425,653	2,317,971	349,678	1,732,721	130,698,006
1899	2,318,723	527,006	1,354,939	1,175,584	2,769,499	568,768	2,493,264	154,051,593
1900	3,223,918	660,678	1,331,776	992,887	2,381,144	529,176	2,940,988	180,804,316
1901	3,828,450	625,568	1,801,740	1,048,088	2,450,022	602,658	2,995,198	181,237,988
1902	1,711,599	1,117,400	2,173,835	1,659,074	1,984,876	765,010	3,436,920	202,791,595
1903	2,800,182	1,197,581	2,379,275	1,989,952	1,939,942	944,727	4,408,634	233,790,516
1904	3,129,513	1,076,667	4,813,815	3,157,004	2,565,976	1,389,000	6,062,331	251,464,332
1905	1,775,187	1,054,613	5,638,187	4,035,619	2,470,723	1,766,991	5,945,564	261,925,554
1906	2,610,072	1,758,425	6,591,083	5,869,075	2,217,517	2,012,405	6,799,228	290 360,807
*1907	1,695,179	1,463,731	3,406,723	5,229,818	2,110,719	1,604,692	6,574,479	257,254,882

*9 mois.

N° 6.—Droits perçus.

Exercice terminé le 30 juin.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Hollande.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1873....	7,398,460 17	2,966,119 34	627,831 95	334,415 51	102,711 21	21,245 21	9,320 80	294,569 02
1874....	7,867,481 41	3,695,564 03	744,059 10	272,234 68	112,918 73	27,674 63	13,626 76	361,153 47
1875....	8,881,997 81	3,860,877 10	604,092 47	173,427 65	113,599 78	28,421 97	8,502 45	394,017 97
1876....	6,075,759 82	4,117,223 40	723,368 24	134,282 11	157,287 53	29,302 21	24,629 25	459,887 63
1877....	6,377,596 23	4,426,394 79	480,340 56	75,762 93	79,515 38	20,322 20	15,783 10	316,156 00
1878....	6,445,985 38	4,794,599 63	400,600 04	79,673 10	87,755 88	13,452 55	19,652 43	308,153 30
1879....	5,561,933 02	5,529,150 64	501,747 90	104,211 80	120,385 81	7,970 14	19,474 58	329,634 07
1880....	6,737,997 05	4,521,311 08	427,937 89	103,156 82	106,720 56	14,935 79	30,031 12	301,570 50
1881....	8,772,949 97	5,657,292 75	597,948 79	215,108 04	167,412 55	25,307 99	40,956 25	372,335 63
1882....	10,011,811 00	7,082,722 29	742,774 93	338,691 39	210,766 86	29,105 63	34,283 98	420,607 91
1883....	9,897,785 16	8,158,023 35	824,963 17	388,556 85	231,866 95	34,135 50	44,340 03	535,741 81
1884....	8,001,370 74	7,420,461 79	645,152 71	554,181 88	192,946 21	34,228 80	32,186 80	493,807 39
1885....	7,617,249 45	6,636,405 83	650,515 29	572,947 91	154,680 24	29,345 65	33,380 25	521,318 20
1886....	7,817,357 45	6,790,080 76	735,666 52	588,168 44	150,268 47	30,510 74	35,667 84	602,570 19
1887....	9,318,920 08	7,299,591 68	699,840 07	1,190,267 30	176,449 17	33,329 81	31,404 53	623,894 26
1888....	8,972,739 84	7,131,006 23	796,242 70	1,214,748 15	171,790 38	36,621 03	42,004 78	704,034 45
1889....	9,450,242 70	7,413,354 83	854,805 00	1,266,638 56	185,969 33	36,895 32	32,456 70	756,785 89
1890....	9,576,965 75	8,220,299 55	957,312 22	1,165,158 67	170,028 06	36,528 91	37,938 11	806,261 40
1891....	9,114,271 75	7,799,318 12	932,032 53	1,320,583 23	217,612 94	30,680 47	44,888 99	741,462 43
1892....	9,074,200 71	7,814,666 93	931,044 99	783,740 50	186,168 39	27,446 98	35,846 83	697,184 17
1893....	9,498,747 08	7,636,075 81	1,058,095 75	857,264 35	180,132 25	27,1[illegible]1 69	30,816 89	815,200 70
1894....	8,245,845 87	6,960,950 68	1,019,568 12	978,224 53	207,724 63	22,894 36	49,073 63	879,107 85
1895....	7,006,676 58	6,897,395 04	985,945 87	892,547 04	184,788 45	24,361 92	46,697 12	755,251 48
1896....	7,358,514 15	7,767,992 63	1,020,804 74	1,329,186 36	162,118 81	22,269 68	39,386 07	792,609 63
1897....	6,205,366 80	8,147,075 10	969,539 64	1,489,755 60	150,587 43	23,191 61	33,474 05	920,096 46
1898....	6,649,428 60	9,941,624 48	1,183,890 30	1,364,159 04	176,764 64	20,606 24	46,466 82	908,046 37
1899....	7,328,191 92	11,713,858 94	1,300,876 33	1,903,223 16	181,346 14	25,559 36	52,842 44	1,061,622 69
1900....	8,074,541 07	13,491,872 86	1,428,019 46	2,189,798 17	183,147 69	28,548 59	26,842 73	1,171,550 06
1901....	7,845,406 49	13,311,749 58	1,794,455 55	1,811,974 55	191,527 27	37,138 80	45,171 84	1,350,098 08
1902....	8,424,693 04	15,155,136 39	2,163,016 40	2,741,263 29	205,803 43	42,700 86	88,174 27	1,306,967 57
1903....	9,841,627 33	17,069,881 19	2,098,633 61	3,255,121 88	212,104 39	45,912 40	87,457 75	1,527,113 35
1904....	10,838,017 31	19,554,585 54	2,113,667 94	2,172,571 04	228,532 66	41,226 25	88,831 12	1,726,681 98
1905....	11,171,010 04	20,580,301 56	2,224,967 73	1,826,789 33	216,933 42	39,295 27	123,388 07	1,570,378 88
1906....	12,944,249 35	22,187,102 94	2,520,034 97	1,852,538 47	289,363 62	44,716 82	118,725 17	1,620,711 72
*1907...	11,823,197 06	18,084,738 46	2,219,577 38	1,521,946 23	197,483 36	43,941 45	91,853 93	1,309,895 96

*9 mois.

N° 6.—Droits perçus—*Fin.*

Exercice terminé le 30 juin.	Belgique.	Terre-neuve.	Antilles.	Amérique du Sud.	Chine et Japon.	Suisse.	Autres pays.	Droits additionnels en vertu de l'article 8 des S.R., c. 23	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1873	94,504 87	97,147 31	831,930 86	182,660 79	157 95	15,994 95	40,660 23	.... ..	13,017,730 17
1874	51,171 82	54,929 33	935,653 11	194,325 88	26,185 10	21,950 85	42,953 77	.. ....	14,421,882 67
1875	42,489 19	12,584 62	926,463 33	124,963 29	83,469 42	20,917 93	85,557 14	.. ....	15,361,382 12
1876	61,407 14	4,890 45	603,819 86	120,843 58	132,042 28	10,274 57	178,096 41	.....	12,833,114 48
1877	50,106 26	9,735 83	435,718 43	1,834 11	68,261 35	12,387 96	178,535 96	.....	12,548,451 09
1878	45,144 82	4,921 23	341,240 28	6,874 10	113,447 24	9,855 02	124,338 17	.....	12,795,693 17
1879	45,107 35	3,230 76	454,872 58	2,591 84	127,283 34	16,597 54	115,349 29	.....	12,939,540 66
1880	41,886 44	3,168 48	1,305,495 00	161,936 81	207,920 61	18,764 19	156,016 88	.....	14,138,849 22
1881	90,250 84	3,251 22	1,584,622 00	280,009 74	348,466 71	33,740 02	311,133 47	.....	18,500,785 97
1882	119,492 16	1,781 73	1,615,945 44	504,255 74	178,499 40	65,780 72	352,318 25	. ....	21,708,837 43
1883	106,234 50	7,365 17	1,770,682 99	692,562 12	157,516 29	83,492 95	239,042 13	. .....	23,172,308 97
1884	103,953 96	4,158 34	1,397,926 55	688,702 68	273,708 37	56,966 92	265,210 23	.....	20,164,963 37
1885	121,660 61	2,268 61	1,327,363 99	655,708 66	450,153 25	51,863 04	308,698 01	.....	19,133,558 99
1886	132,116 62	2,467 99	1,384,327 91	503,735 53	148,098 67	49,052 66	478,033 91	.....	19,448,123 70
1887	166,445 16	1,624 70	968,496 12	848,562 83	222,799 93	59,393 20	828,686 99	.....	22,469,705 83
1888	117,228 81	3,211 68	1,831.368 64	641,854 29	162,844 61	43,778 82	340,166 62	.....	22,209,641 53
1889	122,116 44	1,087 36	1,727,816 27	849,431 97	185,782 89	38,653 78	845,532 61	7,952 63	23,784,523 23
1890	150,349 40	3,386 14	1,223,589 61	559,312 13	216,956 50	79,331 47	804,400 21	7,089 94	24,014,908 07
1891	126,180 23	3,452 92	1,337,754 14	260,102 71	265,198 43	63,161 46	1,215,178 05	9,190 73	23,481,069 13
1892	104,003 88	4,191 49	272,167 34	75,439 20	273,256 10	49,388 45	201,112 48	20,723 09	20,550,581 53
1893	112,081 99	1,494 56	314,148 32	78,592 25	313,798 23	70,418 15	160,133 95	7,538 96	21,161,710 93
1894	119,020 54	1,623 12	292.464 66	73,489 61	273,712 97	73,695 14	172,318 29	10,108 32	19,379,822 32
1895	93,303 46	1,053 95	380,955 12	68,786 81	230,890 41	72,742 85	231,349 72	14,523 65	17,887,269 47
1896	192,457 64	1,197 81	478,829 02	106,494 83	265,572 02	93,87. 62	521,413 34	64,312 97	20,219,037 32
1897	250,770 38	1,274 89	454,418 06	109,914 69	267,575 35	64,153 55	757,363 19	47,439 87	19,891,996 77
1898	287,411 60	1,690 86	304,971 01	209,761 33	291,747 74	91,525 82	328,978 26	*350,715 08	22,157,788 49
1899	663,898 07	1,669 28	374,161 69	97,167 56	349,381 86	156,108 44	414,930 52	109,390 35	25,734,228 75
1900	916,374 13	2,740 46	363,563 81	120,148 16	279,351 97	143,983 86	414,866 20	53,760 91	28,889,110 13
1901	1,081,162 82	1,190 88	471,923 66	205,344 97	341,473 58	159,147 86	416,207 47	43,006 49	29,106,979 89
1902	387,008 06	7,023 17	550,252 39	199,921 52	370,966 45	199,638 08	509,973 06	72,994 33	32,425,532 31
1903	602,178 47	1,914 12	684,985 96	303,880 29	355,971 92	255250 99	680,547 56	87,773 38	37.110,354 59
1904	444.514 69	2,780 11	1,202,659 24	731,277 80	444-747 26	376,616 39	873,447 83	114,191 98	40,954,349 14
1905	321,094 73	2,435 99	1,184,429 72	591,697 60	489,814 72	469,943 37	982,112 49	229,747 00	42,024,339 92
1906	511,584 66	1,092 68	1,531,148 25	712,435 40	486,583 62	546,901 63	1,070,251 05	233,660 83	46,671 101 18
†'07	261,262 94	1,153 91	692,072 94	809,020 77	376,798 58	415,707 02	977,657 28	163,864 53	40,290,171 70

* Y compris $309,999.04 perçus à Fort-Cudahy et Dawson, pour lesquels aucun rapport statistique n'a été reçu. † 9 mois.

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 7.—Proportion des droits prélevés sur la valeur totale des marchandises imposables et exemptes des droits qui ont été importées et déclarées pour la consommation ; et proportion des frais de perception du revenu des douanes au Canada, pendant chaque année de 1868 à 1907, inclusivement.

Année.	Proportion des droits prélevés sur la valeur totale des marchandises importées, imposables et exemptes de droits.	Proportion des droits prélevés sur la valeur totale des marchandises déclarées pour la consommation, imposables et exemptes de droits.	Proportion des frais de perception du revenu des douanes.
	p. c.	p. c.	p. c.
1868	12·00	12·25	05·99
1869	11·78	12·31	07·09
1870	12·65	13·28	05·41
1871	12·32	13·62	04·21
1872	11·70	12·11	04·04
1873	10·17	10·20	04·35
1874	11·25	11·32	04·55
1875	12·48	12·83	04·44
1876	13·76	13·44	05·61
1877	12·63	13·03	05·75
1878	13·74	14·03	05·58
1879	15·78	16·10	05·56
1880	16·34	19·70	05·04
1881	17·56	20·19	03·87
1882	18·18	19·27	03·33
1883	17·52	18·82	03·26
1884	17·32	18·64	03·96
1885	17·55	18·61	04·14
1886	18·60	19·50	04·10
1887	19·87	21·24	03·64
1888	20·03	21·57	03·81
1889	20·60	21·65	03·62
1890	19·63	21·21	03·63
1891	19·52	20·06	03·83
1892	16·13	17·56	04·39
1893	16·39	17·38	04·26
1894	15·69	17·13	04·75
1895	16 14	16·99	05·13
1896	17·13	18·28	04·43
1897	16.68	17.87	04·75
1898	15·79	16·95	04·37
1899	15·81	16·70	04·02
1900	15·23	15·98	03·71
1901	15·28	16·06	03·86
1902	15·28	15·99	03·62
1903	15·38	15·87	03·31
1904	15·80	16·28	03·31
1905	15·75	16·04	03·49
1906	15·52	15·73	03·31
*1907	15·51	15·66	03·04

*9 mois.

N° 8.—Tableau comparatif de la valeur totale des importations et exportations du portionnel des importations sur les exportations et

Exercice.	Importations.				Exportations.			
	Marchandise.		Espèces et lingots.	Totaux.	Marchandise.		Espèces et lingots.	Totaux.
	Imposables.	Exemptes de droits.			Canadiennes	Etrangères.		
	$	$	$	$	$	$	$	$
1868	45,250,395	23,314,102	4,895,147	73,459,644	43,504,899	4,196,821	4,866,168	57,567,888
1869	44,081,563	22,086,373	4,247.229	70,415,165	52,400,772	3,855,801	4,218,208	60,474,781
1870	48,665,547	21,813,263	4,335,529	74,814,339	59,043,590	6,527,622	8,002,278	73,573,490
1871	70,295,223	23,064,654	2,733,094	96,092,971	57,630,024	9,853,244	6,690,350	74,173,618
1872	72,157,423	36,519,355	2,753,749	111,430,527	65,831,083	12,798,182	4,010,398	82,639,663
1873	74,217,954	50,787,862	3,005,465	128,011,281	76,538,025	9,405,910	3,845,987	89,789,922
1874	77,070,460	46,919,840	4,223,282	128,213,582	76,741,997	10,614,096	1,995,835	89,351,928
1875	81,504,477	39,355,717	2,210,089	123,070.283	69,709,823	7,137,319	1,039,837	77,886,979
1876	58,794,777	32,195,458	2,220,111	93,210,346	72,491,437	7,234,961	1,240,037	80,966,435
1877	63,986,376	33,167,497	2,174,089	99,327,962	68,030,546	7,111,108	733,739	75,875,393
1878	61,700,190	30,577,871	803,726	93,081,787	67,989,800	11,164,878	168,989	79,323,667
1879	57,052,042	23,273,296	1,639,089	81,964,427	62,431,025	8,355,644	704,586	71,491,255
1880	68,895,483	15,712,457	1,881,807	86,489,747	72,899,697	13,240,006	1,771,755	87,911,458
1881	85,516,908	18.690,657	1,123,275	105,330,840	83,944,701	13,375,117	971'005	98,290,823
1882	93,339,930	24,575,827	1,503,743	119,419,500	94,137,657	7,628,453	371,093	102,137,203
1883	100,827,816	30.150,683	1,275,523	132,254,022	87,702,431	9,751,773	631,600	98,085,804
1884	88,349,492	25,839,885	2,207,666	116,397,043	79,833,098	9,389,106	2,184,292	91,406,496
1885	79,614,108	26,373,134	2,954,244	108,941,486	79,131,735	8,079,646	2,026,980	89,238,361
1886	75,536,758	25,277,246	3,610,557	104,424,561	77,756,704	7,438,079	56,531	85,251,314
1887	85,479,400	26,880,618	532.218	112,892,236	80,960,909	8,549,333	5,569	89,515,811
1888	77,784,037	30,935,121	2,175,472	110,894,630	81,382,072	8,803,394	17,534	90,203,000
1889	80,059,966	34,589,714	575,251	115,224,931	80,272,456	6,938,455	1,978,256	89,189,167
1890	86,258,633	34,516,597	1,083,011	121,858,241	85,257,586	9,051,781	2,439,782	96,749,149
1891	81,286,372	36,870,096	1,811,170	119,967,638	88,671,738	8,798,631	946,927	98,417,296
1892	81,190,844	44,396,694	1,818,530	127,406,068	99,032,466	13,121,791	1,809,118	113,963,375
1893	77,378,091	45,161,977	6,534,200	129,074,268	105,488,798	8,941,856	4,133,698	118,564,352
1894	73,341,506	46,110,362	4,023,072	123,474,940	103,851,764	11,833,805	1,839,380	117,524,949
1895	64,064,587	42,140,475	4,576,620	110,781,682	102,828,441	6,485,043	4,325,319	113,638,803
1896	74,259,940	38,525,249	5,226,319	118,011,508	109,707,805	6,606,738	4,699,309	121,013,852
1897	74,108,590	40,433,825	4,676,194	119,218,609	123,632,540	10,825,163	3,492,550	137,950,253
1898	84,141,104	51,791,105	4,390,844	140,323,053	144,548,662	14,980,883	4,623,138	164,152,683
1899	98,349,633	59,709,541	4,705,134	162,764,308	137,360,792	17,520,088	4,016,025	158,896,905
1900	112,943,896	68,381,179	8,297,438	189,622,513	168,972 301	14,265,254	8,657,168	191,894,723
1901	115,574,658	71,303,573	3,537.294	190,415,525	177,431,386	17,077,757	1,978,489	196,487,632
1902	127,955,254	78,003,499	6,311,405	212,270,158	196,019,763	13,951,101	1,669,422	211,640,286
1903	143,839,632	88,398,532	8,976,797	241,214,961	214,401,674	10,828,087	619,963	225,849,724
1904	156,108, 453	95,229,037	7,874,313	259,211,803	198,414,439	12,641,239	2,465,557	213,521,235
1905	157,164,975	99,361,007	10,308,435	266,834,417	190,854,946	10,617,115	1,844,811	316,872
1906	176,790,332	110,417,080	7,078,603	294,286,015	235,483,956	11,173,846	9,928,828	256,586,630
*'07	154,856,659	97,412,340	7,517,008	259,786,007	180,545,306	11,541,927	13,189,964	205,277,197

*9 mois.

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

Canada, chaque année, depuis 1868 jusqu'à 1907, indiquant aussi l'excédent pro- des exportations sur les importations, chaque année.

Excédent des importations.		Excédent des exportations totales sur les importations totales.	Excédent proportionnel des importations sur les exportations totales.	Excédent proportionnel des exportations sur les importations totales.	Proportion de l'augmentation ou de la diminution.			
					Importations comparées avec l'année précédente.		Total des export. comp. avec l'année précédente.	
Sur les exportations canadiennes.	Sur les exportations canadiennes et étrang.				Augment.	Diminut.	Augm.	Dimin.
$	$	$	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.
20,059,598	15,862,777		27·6					
13,767,164	9,911,363		16·4			04·1	05·05	
11,435,220	4,907,598		01·7		06·2		21·6	
35,729,853	25,876,609		29·5		28·4		0·8	
42,845,695	30,047,513		34·8		15·0		11·4	
48,467,791	39,061,881		32·5		14·9		08·6	
47,248,303	36,634,207		43·5		00·16			00·5
51,150,371	44,013,052		58·0			0·4		12·8
18,498,798	11,263,837		15·1			24·2	03·9	
29,123,327	22,012,219		30·9		06·5			06·3
24,288,261	13,123,383		17·3			06·3	04·5	
17,894,313	9,438,669		14·6			11·9		09·6
11,708,243		1,421,711		01·6	05·5		22·9	
20,262,864	6,887,747		07·1		21·8		11·8	
23,778,100	16,149,647		14·5		13·3		03·9	
43,276,068	33,524,295		28·8		10·7			03·9
34,356,279	24,967,173		21·4			11·9		06·8
26,855,507	18,775,861		18·0			06·4		02·3
23,057,300	15,619,221		18·3			04·1		04·3
31,399,109	22,849,776		20·7		08·1		05·0	
27,337,086	18,533,692		18·6			01·8	00·7	
34,377,224	27,438,769		22·6		03·9			01·1
35,517,644	26,465,863		20·6		05·4		07·8	
29,484,730	20,686,099		17·9			01·5	01·7	
26,555,072	13,432,281		10·5		06·2		16·0	
17,051,270	8,109,414		08·1		01·3		4·0	
15,600,104	3,766,299		04·8			04·3		00·8
3,376,621		2,857,121		02·21		09·95		03·3
3,077,384		3,002,344		02·54	06·14		6·49	
		18,731,644		15·71	01·02		14·00	
		23,829,630		16·98	17·70		18 99	
20,698,382	3,178,294		02·4		16·00			03·2
12,352,774		2,272,210		01·2	14·16		20·77	
9,446,845		6,072,107		03·2	00·42		02·39	
9,938,990			00·3		11·47		07·71	
17,836,490	7,008,403		06·4		13·63		06·29	
52,923,051	40,281,812		21·4		7·46			05·4
65,671,036	55,053,921		31·2		02·94			4·77
51,723,456	40,549,610		14·69		10·29		26·2	
71,723,693	60,181,766							

N° 9.—TABLEAU COMPARATIF indiquant le tonnage total de tous les navires entrés et sortis du Canada pendant chaque exercice terminé le 30 juin, de 1868 à 1907, inclusivement.

NAVIGATION.

Exercice terminé le 30 juin.	Tonnage des navires construits.	Tonnage des navires enregistrés.	Tonnage des navires entrés et sortis (navigation de long cours et intérieure), excepté le cabotage	Tonnage des navires employés au cabotage, entrés et sortis.	Tonnage et valeur des navires vendus à d'autres pays.	
					Tonnage.	Valeur.
	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	$
1868	87,230	113,692	12,982,825			
1869	96,439	125,408	10,461,044			
1870	93,166	110,852	11,415,870			
1871	106,101	121,724	13,126,028			
1872	114,065	127,371	12,808,160			
1873	140,370	152,226	11,748,997			
1874	174,404	163,016	11,399,857			
1875	188,098	204,002	9,537,155			
1876	165,041	144,422	9,911,199	10,300,939	64,134	2,189,270
1877	127,297	126,160	11,091,244	8,968,862	46,329	1,576,244
1878	106,976	100,089	12,054,890	11,047,661	35,039	1,218,145
1879	103,551	94,882	11,646,812	12,066,683	19,318	529,824
1880	68,756	64,982	13,577,845	14,053,013	16,208	464,327
1881	79,364	70,210	13,802,432	15,116,766	16,808	348,018
1882	68,240	78,076	13,379,882	14,791,064	16,161	402,311
1883	73,576	78,229	13,770,735	15,683,566	23,896	506,538

1884	70,287	80,822	14,359,026	15,473,707	17,368	416,756
1885	57,486	65,962	14,084,712	15,944,422	13,177	246,277
1886	37,531	40,872	13,969,232	16,368,274	14,343	266,363
1887	26,798	67,662	14,090,998	17,513,677	9,263	143,772
1888	22,698	33,298	15,217,308	18,789,279	14,479	289,969
1889	23,835	31,998	16,054,221	19,834,577	16,173	266,817
1890	39,434	53,853	18,446,100	22,797,115	22,844	442,781
1891	55,477	52,506	18,803,648	24,694,580	15,143	280,474
1892	44,321	61,457	18,692,455	24,783,844	36,399	506,747
1893	38,521	45,796	18,539,534	24,579,123	31,317	363,916
1894	23,497	29,878	20,353,081	26,560,968	21,960	243,429
1895	18,728	26,125	19,100,963	25,473,434	16,567	172,563
1896	10,753	14,144	21,870,473	27,431,753	12,203	99,392
1897	12,058	22,959	23,373,933	27,267,979	9,158	105,164
1898	22,426	27,716	24,746,116	29,653,950	17,210	191,069
1899	22,085	28,257	25,420,110	30,212,496	7,562	126,466
1900	28,544	40,443	26,914,095	33,631,730	13,354	205,618
1901	20,156	35,156	26,029,808	34,444,796	4,490	66,468
1902	28,288	34,236	30,025,404	40,700,907	11,360	235,865
1903	30,856	41,405	33,655,043	44,990,358	11,172	220,602
1904	28,397	33,192	31,202,205	45,505,122	7,208	87,115
1905	21,865	27,583	32,277,820	44,377,261	3,696	100,363
1906	18,724	37,639	34,732,172	46,324,062	9,487	187,725
*1907	33,205	31,635	30,595,891	31,691,420	3,855	68,190

N° 10.—Tableau comparatif (par provinces) de la valeur des exportations montant des droits perçus à chaque port du Canada, pour les exercices

PROVINCE

Numéro.	Ports.	Exercice terminé le 30 juin 1905.				Exercice
		Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Exportations.
		$	$	$	$ c.	$
1	Amherstburg	133,394	433,415	332,300	44,876 54	176,231
2	Belleville	2,185	543,502	537,006	89,028 14	2,926
3	Berlin	.....	1,871,873	1,868,663	182,626 61	.....
4	Bowmanville	.....	170,698	170,698	9,787 03	.....
5	Brantford	.....	1,787,565	1,769,931	225,662 86	.....
6	Bridgeburg	4,481,786	2,047,155	1,695,050	358,970 97	4,948,202
7	Brockville	44,081	897,786	906,563	114,954 24	51,754
8	Chatham	12,568	1,129,901	1,072,725	179,442 70	17,939
9	Cobourg	8,604	353,405	353,405	26,011 86	3,772
10	Collingwood	13,221	412,987	412,118	39,257 30	106,048
11	Cornwall	410,644	850,304	849,804	37,338 26	359,869
12	Deseronto	237,636	139,988	139,988	19,160 11	196,100
13	Fort-William	2,823,895	2,879,274	2,482,150	412,266 10	11,371,361
14	Galt	.....	1,230,640	1,230,640	102,204 13	.....
15	Gananoque	6,652	371,517	371,517	25,996 52	7,172
16	Goderich	.....	547,352	546,612	61,810 39	1,859
17	Guelph	.....	1,647,190	1,638,374	137,601 72	.....
18	Hamilton	1,159	9,589,241	9,391,454	1,270,311 06	25
19	Ingersoll	.....	276,006	227,863	32,609 38	.....
20	Kenora	4,155	255,393	258,311	36,238 03	4,615
21	Kingston	180,020	1,488,368	1,489,565	174,123 28	219,522
22	Lindsay	.....	270,010	270,010	27,052 39	.....
23	London	.....	5,191,223	5,118,607	806,889 34	.....
24	Midland	419,879	532,626	520,350	17,057 89	468,502
25	Morrisburg	8,411	46,331	46,331	3,051 25	14,492
26	Napanee	.....	162,836	162,836	9,954 79	.....
27	Niagara-Falls	16,781,777	2,576,077	2,577,405	536,345 12	16,433,198
28	Orillia	.....	.....	.....	.....	.....
29	Oshawa	.....	365,046	365,046	40,684 66	.....
30	Ottawa	75,940	4,762,116	4,624,416	747,507 42	91,976
31	Owen-Sound	842	400,114	387,097	49,404 72	28,891
32	Paris	.....	646,124	645,184	39,535 85	.....
33	Parry-Sound	1,341,042	180,144	180,144	44,019 29	1,335,378
34	Peterboro'	.....	2,352,739	2,171,524	335,597 29	.....
35	Picton	1,326	145,784	144,833	18,104 31	3,487
36	Port-Arthur	1,355,957	2,660,807	2,697,575	141,459 75	4,157,342
37	Port-Hope	4,508	193,840	193,840	16,116 69	242
38	Prescott	8,002,467	2,559,743	2,503,081	97,251 80	7,994,962
39	Sainte-Catherine	6,101	1,927,791	1,922,378	201,163 18	4,329
40	Saint-Thomas	38,089	1,138,771	1,124,083	184,068 25	48,622
41	Sarnia	2,379,661	2,879,679	3,080,230	426,122 02	3,478,699
42	Saut-Sainte-Marie	4,521,357	2,544,254	2,436,051	321,140 58	4,457,478
43	Simcoe	84	312,835	312,835	28,988 57	.....
44	Stratford	.....	1,316,087	1,316,338	160,735 55	5,087
45	Toronto	10,948	50,838,296	50,271,583	9,586,707 17	17,959
46	Trenton	22,132	125,110	124,038	19,173 09	1,593
47	Wallaceburg	50,537	184,302	184,302	18,567 31	37,223
48	Whitby	3,127	116,728	116,728	7,095 24	1,499
49	Windsor	3,233,935	4,521,526	4,505,236	881,283 13	3,676,892
50	Woodstock	.....	651,881	651,656	75,692 73	.....
	Total	46,618,115	118,526,380	116,398,474	18,421,046 61	59,725,246

et importations, de la valeur des articles importés et entrés pour la consommation, et du terminés le 30 juin 1905, 1006 et les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

D'ONTARIO.

terminé le 30 juin 1906.				Neuf mois terminés le 31 mars 1907.				Numéro.
Importations	Entrés pour la consommation.	Droits.		Exportations.	Importations.	Entrée pour la consommation.	Droits.	
$	$	$	c.	$	$	$	$ c.	
336,143	244,695	31,890	09	63,717	251,736	221,865	31,121 83	1
686,059	691,460	115,549	55	910	475,848	477,149	74,603 38	2
2,168,894	2,169,617	193,506	07	....	1,826,433	1,829,284	167,339 09	3
222,536	222,536	13,374	30	....	174,575	174,575	8,688 61	4
2,236,046	2,232,813	290,453	62	.....	2,317,488	2,305,281	308,104 58	5
1,956,866	2,089,774	479,299	58	4,906,342	1,812,487	1,386,528	326,347 73	6
866,375	754,235	93,955	42	41,696	668,293	946,046	135,857 46	7
1,147,021	1,092,863	194,047	33	11,479	1,217,719	1,183,075	178,772 69	8
282,845	283,410	30,505	44	.....	228,070	227,817	24,935 48	9
1,258,404	811,899	70,470	81	53,441	708,032	703,586	49,602 54	10
976,557	975,957	28,889	91	255,239	734,090	733,795	31,317 26	11
153,512	153,645	22,077	87	107,376	89,033	89,033	14,489 28	12
2,103,727	2,134,278	406,548	16	6,041,943	1,978,691	2,066,296	316,344 44	13
1,208,608	1,208,508	109,581	69	....	1,059,307	1,059,307	98,324 72	14
383,966	383,966	34,401	40	5,293	352,141	352,141	43,029 64	15
551.299	551,126	64,433	77	.. ..	432,200	433,674	49,150 06	16
1,732,128	1,731,354	153,170	74	.....	1,739,915	1,740,803	148,560 99	17
11,070,806	10,974,455	1,564,034	04	1,802	9,862,630	9,667,417	1,340,824 38	18
333,513	239,579	35,840	09	... .	447,176	479,897	75,714 18	19
361,028	363,890	55,308	01	2,997	334,410	337,164	83,052 58	20
1,535,744	1,540,450	177,355	91	229,469	1,418,940	1,406,751	147,169 24	21
292,657	293,423	25,465	50	.....	300,433	300,465	25,639 10	22
5,435,135	5,369,300	855,493	51	.....	4,485,300	4,548,032	708,355 19	23
613,544	621,486	27,444	50	447,676	708,992	691,567	10,513 90	24
46,763	46,840	2,904	12	5,060	65,957	65,957	9,546 00	25
145,073	145,073	14,225	74	.....	144,563	144,563	12,327 51	26
2,004,874	1,973,620	379,007	23	14,421,885	1,128,414	1,116,199	162,884 28	27
.....	.....	.....		.....	1,572,544	1,572,544	35,114 89	28
413,212	413,212	50,325	69	... .	463,357	463,357	50,042 61	29
5,547,048	5,414,984	954,897	26	51,743	4,286,178	4,255,096	769,567 92	30
480,281	476,100	58,221	57	123,279	358,519	357,116	45,526 52	31
661,804	661,904	48,992	85	.....	457,990	457,990	38,303 41	32
196,335	196,335	43,415	91	982,005	164,947	164,947	32,156 00	33
3,101,674	2,451,316	369,638	79	.....	2,040,883	1,927,762	283,058 83	34
164,174	162,998	27,413	05	1,927	155,159	155,071	20,565 01	35
1,640,700	1,535,712	195,372	12	2,222,739	1,399,046	1,368,545	226,232 01	36
220,673	221,146	16,147	66	226	213,508	213,508	15,276 90	37
1,257,346	1,237,150	102,294	87	6,226,181	1,190,316	1,142,038	124,762 56	38
2,027,133	2,019,901	241,770	28	513	2,315,393	2,313,145	206,489 39	39
1,107,464	1,139,175	231,440	63	29,392	1,258,223	1,189,505	235,790 98	40
2,498,691	2,359,189	290,735	06	2,479,578	2,184,455	1,915,293	288,158 50	41
3,150,330	3,147,235	309,171	03	3,681,884	3,191,230	3,057,155	298,309 87	42
379,387	380,180	41,249	98	2,174	357,848	357,861	38,147 77	43
1,416,230	1,412,430	149,105	79	3,133	977,287	977,451	118,701 39	44
58,116,363	57,459,516	9,731,165	16	5,685	50,494,667	50,306,001	8,196,760 39	45
116,135	116,713	24,775	32	7,723	117,191	117,191	19,916 71	46
133,237	133,237	13,569	89	11,090	128,464	128,464	11,212 11	47
110,957	110,957	9,070	99	1,521	75,042	75,042	6,830 03	48
5,174,716	5,084,161	721,070	71	3,049,080	4,441,712	4,455,046	615,667 48	49
630,254	630,254	67,563	29	....	584,263	584,263	64,546 93	50
128,654,267	126,064,517	19,166,642	30	45,476,198	113,391,095	112,242,658	16,323,694 35	

N° 10.—TABLEAU COMPARATIF des exportations

PROVINCE

Numéro.	Ports.	Exercice terminé le 30 juin 1905.				Exercice
		Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Exportations.
		$	$	$	$ c.	$
1	Abercorn	2,036,876	80,499	80,499	3,502 07	3,006,441
2	Athelstan					
3	Coaticook	9,133,026	152,775	152,825	11,261 37	11,121,095
4	Cookshire	385,958	81,501	81,944	8,531 62	479,925
5	Gaspé	302,946	11,108	11,108	2,317 24	314,238
6	Hemmingford	3,304,502	427,153	427,153	6,547 05	3,349,684
7	Mansonville	19,329	11,655	11,655	675 34	17,943
8	Montréal	59,411,278	78,451,031	76,332,640	11,591,656 70	81,589,542
9	Paspébiac	268,784	54,848	54,753	8,148 94	325,680
10	Percé	32,886	8,361	8,361	784 39	58,666
11	Québec	3,717,471	8,824,728	8,860,273	1,526,131 93	4,163,567
12	Rimouski	270,526	48,534	46,513	16,294 35	186,198
13	Saint-Armand	4,367,312	54,553	53,654	3,850 96	4,632,212
14	Saint-Hyacinthe		401,119	401,118	38,106 82	
15	Saint-Jean	6,294,197	2,489,078	2,486,999	146,361 27	8,569,252
16	Sherbrooke		1,222,014	1,223,585	176,666 42	
17	Sorel		160,453	160,979	21,054 39	
18	Stanstead	2,387,200	550,814	549,324	18,674 92	3,239,476
19	Trois-Rivières	504,758	328,148	328,544	81,903 40	219,820
20	Valleyfield		671,389	670,188	29,235 27	
	Grand total	92,437,049	94,029,761	91,942,115	13,691,704 45	121,273,739

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

et importations à chaque port, etc.—*Suite.*

DE QUÉBEC.

terminé le 30 juin 1906.				Neuf mois terminés le 31 mars 1907.				Numéro.
Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.		Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	
$	$	$	c.	$	$	$	$ c.	
78,654	78,654	3,898	97	2,897,309	76,421	76,421	3,560 58	1
.....	.....	....	..	2,608,732	525,393	525,393	7,309 49	2
193,644	193,644	11,744	67	11,057,892	186,866	186,866	10,926 21	3
99,608	100,678	11,052	22	297,379	65,847	65,847	3,186 26	4
11,829	11,871	3,740	22	233,047	13,916	13,916	4,025 77	5
575,911	575,911	16,748	02	7,493	24,438	24,438	549 57	6
9,862	9,862	811	55	12,311	9,180	9,180	542 91	7
82,256,937	80,821,740	13,275,623	17	70,510,144	73,154,676	72,098,846	11,433,595 61	8
57,652	56,528	8,740	56	296,413	40,896	40,223	7,349 49	9
7,318	7,338	740	68	119,125	3,498	3,503	515 98	10
9,157,346	9,136,774	1,502,320	73	4,518,354	7,772,650	7,818,059	1,156,576 64	11
33,215	35,225	17,997	65	223,475	33,155	35,344	10,751 72	12
56,241	56,241	4,390	96	2,831,031	40,469	37,618	3,804 03	13
322,057	324,571	42,370	94	....	263,701	263,919	37,240 88	14
2,120,922	2,121,302	177,895	90	6,303,231	1,841,994	1,843,460	139,693 82	15
1,254,320	1,228,120	182,373	52	.....	1,076,743	1,056,602	167,652 13	16
228,751	229,928	20,020	42	.....	206,068	209,066	42,767 45	17
916,882	916,882	31,368	05	2,369,434	890,191	890,291	44,433 56	18
957,900	956,606	126,609	24	295,057	1,143,359	1,143,310	160,511 27	19
1,533,182	1,530,337	35,621	35	.....	992,443	995,068	41,161 72	20
99,872,231	97,392,212	15,474,068	82	104,580,427	88,361,904	87,337,370	13,276,155 09	

N° 10.—TABLEAU COMPARATIF des exportations

PROVINCE DE

Numéro.	Ports.	Exercice terminé le 30 juin 1905. Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Exportations.
		$	$	$	$	$
1	Amherst	328,681	550,983	551,016	82,414 46	332,339
2	Annapolis	273,999	93,366	95,178	6,102 02	193,488
3	Antigonish	15,749	28,413	28,413	5,695 57	9,505
4	Arichat	1,170	3,100	4,565	244 67	2,360
5	Baddeck	18,627	3,424	3,474	711 55	12,750
6	Barrington	3,062	6,318	6,276	540 69	.....
7	Canso	174,778	64,991	49,135	4,960 76	127,764
8	Digby	115,426	36,240	36,240	3,490 17	146,285
9	Glace Bay	.....	.....	.....	.....	.....
10	Halifax	8,444,149	8,187,740	7,728,027	1,360,546 94	10,192,631
11	Kentville	62,681	127,417	127,468	15,581 04	79,674
12	Liverpool	165,340	14,364	14,922	1,393 63	116,255
13	Lockeport	39,089	6,862	7,084	345 45	41,367
14	Lunenburg	543,775	231,032	262,901	28,619 48	738,744
15	Middleton	.....	51,538	51,538	11,153 16	.....
16	New Glasgow	.....	328,577	329,155	44,742 03	3,450
17	Sydney-Nord	570,736	433,946	431,197	33,131 54	734,621
18	Parrsboro'	700,901	24,522	24,661	1,137 10	778,241
19	Pictou	12,456	205,126	205,515	10,655 85	61,063
20	Port-Hawkesbury	170,986	9,173	9,171	818 77	177,850
21	Port-Hood	61,530	10,454	10,415	1,885 99	8,990
22	Shelburne	54,516	7,283	7,592	783 87	34,603
23	Sydney	1,403,478	1,380,774	1,315,843	170,773 03	1,546,157
24	Truro	.....	300,969	303,901	69,650 28	.....
25	Weymouth	217,016	23,318	23,566	2,152 54	260,724
26	Windsor	415,733	150,697	150,876	6,042 53	478,610
27	Yarmouth	1,495,894	606,632	607,391	52,658 77	1,544,800
	Total	15,289,772	12,887,259	12,385,520	1,916,231 89	17,622,271

PROVINCE DU

1	Bathurst	133,145	32,862	32,870	4,325 44	.....
2	Campbellton	361,890	49,488	51,370	16,744 85	451,680
3	Chatham	658,377	150,210	149,772	13,003 44	827,636
4	Dalhousie	253,357	17,384	18,663	5,229 89	207,580
5	Fredericton	47,592	467,295	467,295	40,015 03	9,024
6	McAdam-Junction	1,228,927	281,456	281,456	56,447 46	1,721,418
7	Moncton	392,373	494,222	493,241	46,983 91	629,548
8	Newcastle	562,116	33,292	33,317	8,706 44	462,603
9	Sackville	106,006	66,666	66,703	7,048 91	122,310
10	Saint-Jean	13,548,041	5,582,477	5,560,764	1,091,568 12	18,532,039
11	Saint-Stephen	556,101	791,322	791,324	34,882 03	473,442
12	Woodstock	82,778	148,138	153,258	28,916 24	111,673
	Total	17,930,703	8,114,812	8,100,033	1,353,871 76	23,548,953

et importations à chaque port, etc.—*Suite.*

LA NOUVELLE-ECOSSE.

Exercice terminé le 30 juin 1906.			Neuf mois terminés le 31 mars 1907.				Numéro.
Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	
$	$	$ c.	$	$	$	$ c.	
594,080	594,496	89,949 65	355,881	701,790	701,564	96,539 14	1
69,778	71,050	6,064 32	196,091	39,682	41,248	4,563 32	2
23,989	23,989	6,571 13	4,024	16,390	16,390	4,765 43	3
5,150	6,817	575 20	3,392	6,944	6,968	118 53	4
4,531	4,531	955 81	46,453	5,534	5,534	753 82	5
7,969	7,939	647 62	.....	29,796	29,824	6,136 51	6
63,973	79,806	12,746 96	127,606	19,268	19,484	2,191 41	7
34,173	34,298	3,582 79	106,330	23,906	23,909	2,102 72	8
476,111	476,111	92,329 06	.....	216,117	216,117	29,907 82	9
8,709,717	8,867,759	1,586,925 83	6,983,555	6,412,862	6,298,692	1,133,024 62	10
128,937	128,934	12,638 62	60,003	106,302	106,436	10,993 83	11
24,155	24,540	2,418 13	154,861	23,097	22,926	2,708 75	12
7,711	8,104	323 46	18,175	4,012	4,022	250 80	13
326,007	346,016	43,432 37	858,490	102,091	97,952	14,433 23	14
33,261	33,261	6,540 57	.....	26,429	26,429	5,624 99	15
266,507	267,238	41,066 05	1,550	203,478	204,586	34,673 41	16
392,652	397,325	40,686 17	380,606	271,343	273,626	32,966 35	17
4,795	4,894	856 98	572,660	11,285	11,508	2,262 94	18
198,999	199,633	8,947 39	53,404	264,658	265,583	6,438 94	19
15,299	15,285	2,916 98	82,635	8,396	8,414	1,227 59	20
8,271	8,277	1,541 39	10,530	13,205	13,205	3,424 03	21
11,928	11,328	1,610 78	31,482	5,438	5,365	750 97	22
1,488,866	1,493,318	146,345 11	914,891	1,401,631	1,400,521	116,767 40	23
289,608	294,347	66,699 15	.....	243,706	243,735	46,685 29	24
18,477	18,668	1,916 76	199,319	14,901	15,110	1,398 91	25
218,487	218,861	8,033 89	357,145	114,437	114,789	4,838 07	26
680,625	675,539	59,634 35	995,000	549,542	553,546	43,111 20	27
14,104,056	14,312,364	2,245,956 52	12,514,083	10,836,240	10,727,483	1,608,660 02	

NOUVEAU-BRUNSWICK.

34,371	34,416	4,672 38	276,782	31,629	31,629	4,842 58	1
52,564	56,594	22,719 18	550,446	46,162	47,226	15,892 27	2
165,894	155,616	11,206 04	585,243	173,680	173,694	9,277 63	3
9,092	9,862	2,276 02	215,194	73,891	74,536	13,588 39	4
460,474	460,675	49,241 38	4,204	440,385	440,916	41,528 95	5
120,539	120,539	6,450 68	1,835,641	93,373	93,373	6,011 63	6
557,315	559,419	60,088 97	395,325	446,515	448,838	49,943 72	7
21,381	21,426	5,249 81	450,197	43,634	43,634	9,587 33	8
52,008	52,022	5,178 40	141,726	53,385	53,393	5,782 82	9
6,327,760	6,352,339	1,212,614 42	13,342,838	5,603,685	5,611,180	1,037,393 25	10
800,967	801,035	40,597 60	452,408	801,136	769,022	38,051 52	11
256,299	261,466	37,721 24	90,857	299,867	304,623	37,835 68	12
8,848,664	8,886.409	1,458,016 12	18,340,861	8,107,342	8,092,064	1,269,735 77	

N° 10.—ETAT COMPARATIF (par provinces) des

PROVINCE DE LA

Numéro.	Ports.	Exercice terminé le 30 jun 1905. Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Exercice Exportations.
		$	$	$	$ c.	$
1	Grand-Forks	766,891	818,886	822,232	100,760 86	3,563,214
2	Kaslo	2,646	91,193	91,193	9,128 39	441,947
3	Nanaïmo	2,859,598	381,818	381,361	78,911 82	3,687,390
4	Nelson	1,115,189	899,257	904,003	175,122 09	1,214,655
5	New-Westminster	2,711,422	896,240	896,175	162,399 96	5,152,115
6	Prince-Rupert	.....	.....	.....	.....	.....
7	Revelstoke	.....	.....	.....	.....	.....
8	Rossland	1,829,344	362,710	363,674	56,098 21	507,624
9	Vancouver	5,331,402	6,147,861	6,106,952	1,505,706 92	7,283,155
10	Victoria	2,061,390	2,967,054	2,926,478	724,685 12	967,478
	Total	16,677,882	12,565,019	12,492,068	2,812,813 37	22,817,578

PROVINCE DU

1	Brandon	10,475	883,644	889,036	140,200 39	13,301
2	Emerson	2,145,241	495.810	494,850	23,296 60	1,603,047
3	Portage-la-Prairie	.....	.....	.....	.....	.....
4	Winnipeg	419,344	12,932,139	12,898,493	2,704,232 69	318,815
	Total	2,575,060	14,311,593	14,282,379	2,867,729 68	1,935,163

ILE DU PRINCE-

1	Charlottetown	644,032	505,642	502,308	110,997 16	755,008
2	Summerside	10,480	88,138	88,063	10,841 84	36,853
	Total	654,512	593,780	590,371	121,839 00	791,861

TERRITOIRES DU NORD-

1	Calgary	.....	1,005,199	1,014,233	194,942 14	.....
2	Edmonton	.....	291,690	296,961	57,934 87	.....
3	Lethbridge	211,654	1,021,745	1,023,502	124,358 55	329,217
4	North-Portal	542,251	1,238,788	1,238,788	58,328 33	540,370
5	Regina	.....	649,819	644,423	106,606 96	.....
6	Dawson	839,317	1,274,708	1,192,362	240,554 66	405,512
7	White-Horse	9,540,557	309,125	309,586	53,091 49	7,596,720
8	Fullerton et Erick	.....	620	620	462 19	.....
	Total	11,133,779	5,791,694	5,720,475	836,279 19	8,871,819

exportations et importations, à chaque ports, etc.—*Fin.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

terminé le 30 juin 1906.			Neuf mois terminés le 31 mars 1907.				Numéro.
Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Exportations.	Importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	
$	$	$ c.	$	$	$	$ c.	
802,268	807,354	112,883 61	2,237,075	838,298	842,979	91,166 41	1
73,578	73,578	4,545 77	318,813	56,706	56,706	4,836 96	2
772,881	775,285	82,581 21	2,701,318	543,179	563,610	64,167 64	3
1,082,421	1,084,246	221,586 04	844,248	686,661	692,209	158,138 77	4
928,206	913,884	187,249 65	2,839,236	471,003	479,124	91,176 04	5
.....	.....	.....	.....	142	142	19 80	6
.....	.....	.....	.....	236,125	246,889	64,197 47	7
470,353	471,424	56,340 76	494,211	283,390	284,510	43,602 95	8
8,254,412	8,193,647	1,862,278 64	3,542,955	5,838,738	6,654,828	1,621,947 47	9
3,334,460	3,265,002	809,339 98	3,160,549	3,010,697	2,882,079	681,262 93	10
15,718,579	15,584,420	3,336,805 66	16,138,405	12,964,939	12,703,076	2,820,516 44	

MANITOBA.

1,104,946	1,111,152	192,555 68	178,292	1,172,241	1,183,414	199,535 42	1
416,288	415,708	37,251 97	2,138,118	535,716	535,716	15,677 43	2
.....	.....	.....	.....	1,808,912	1,809,511	466,699 48	3
17,556,273	17,590,366	3,620,072 03	514,070	15,633,730	15,625,394	3,144,554 47	4
19,077,507	19,117,226	3,849,879 68	2,830,480	19,150,599	19,154,035	3,826,466 80	

EDOUARD.

453,890	457,516	87,560 44	461,010	306,406	310,296	66,585 77	1
81,366	81,301	11,090 81	14,147	61,161	61,275	7,395 35	2
535,256	538,817	98,651 25	475,157	367,567	371,571	73,981 12	

OUEST ET YUKON.

1,375,097	1,386,497	281,926 87	.....	1,698,419	1,707,795	340,717 77	1
462,195	469,833	104,316 04	.....	599,407	612,417	134,231 47	2
971,879	971,971	134,213 07	249,637	948,628	944,597	154,640 33	3
2,537,148	2,537,148	89,137 03	440,348	1,230,198	1,230,198	76,183 09	4
799,117	798,388	144,086 01	.....	946,900	946,969	187,328 86	5
951,947	922,579	224,506 78	133,660	991,254	992,839	160,208 03	6
359,673	360,027	59,214 88	4,097,941	171,054	171,349	33,560 50	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
7,457,056	7,446,443	1,037,400 68	4,921,586	6,585,860	6,606,164	1,086,870 05	

N° 10.—Tableau comparatif (par provinces) indiquant la valeur totale des
tion, et le montant des droits perçus au Canada pendant

Numéro.	Provinces.	Exercice terminé le 30 juin 1904.				Exercice
		Total des exportations.	Total des importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Total des exportations.
		$	$	$	$ c.	$
1	Ontario	46,618,115	118,526,380	116,398,474	18,421,046 61	59,725,246
2	Québec	92,437,049	94,029,761	91,942,115	13,691,704 45	121,273,739
3	Nouvelle-Ecosse	15,289,772	12,887,259	12,385,520	1,916,231 89	17,622,271
4	Nouveau-Brunswick	17,930,703	8,114,812	8,100,033	1,353,871 76	23,548,953
5	Manitoba	2,575,060	14,311,593	14,282,379	2,867,729 68	1,935,163
6	Colombie-Britannique	16,677,882	12,565,019	12,492,068	2,812,813 37	22,817,578
7	Ile du Prince-Edouard	654,512	593,780	590,371	121,839 00	791,861
8	Territoires du Nord-Ouest	753,905	4,207,241	4,217,907	542,170 85	869,587
9	District du Yukon	10,379,874	1,583,833	1,501,948	293,646 15	8,002,232
10	Territoires du Nord-Est	.....	620	620	462 19	.....
	Total	203,316,872	266,820,298	261,911,435	42,021,515 95	256,586,630
	Colis postaux anglais payés d'avance ; droits perçus par le ministère des Postes	.....	14,119	14,119	2,823 97	.....
	Grand total	203,316,872	266,834,417	261,925,554	42,024,339 92	256,586,630

exportations, la valeur totale des effets importés et entrés pour la consommales exercices terminés le 30 juin 1905-1906, et les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

terminé le 30 juin 1905.			Neuf mois terminés le 31 mars 1907.				
Total des importations.	Entrés pour la consommation.	Droits.	Total des exportations.	Total des importations.	Total, entrés pour la consommation.	Droits.	Numéro.
$	$	$ c.	$	$	$	$ c.	
128,654,267	126,064,517	19,166,642 30	45,476,198	113,391,095	112,242,658	16,323,694 35	1
99,872,231	98,392,212	15,474,068 82	104,580,427	88,361,904	87,337,370	13,276,155 09	2
14,104,056	14,312,364	2,245,956 52	12,514,083	10,836,240	10,727,483	1,608,660 02	3
8,848,664	8,886,409	1,458,016 12	18,340,861	8,107,342	8,092,064	1,269,735 77	4
19,077,507	19,117,226	3,849,879 68	2,830,480	19,150,599	19,154,035	3,826,466 80	5
15,718,579	15,584,420	3,336,805 66	16,138,405	12,964,939	12,703,076	2,820,516 44	6
535,256	538,817	98,651 25	475,157	367,567	371,571	73,981 12	7
6,145,436	6,163,837	753,679 02	689,985	5,423,552	5,441,976	893,101 52	8
1,311,620	1,282,606	283,721 66	4,231,601	1,162,308	1,164,188	193,768 53	9
.....	....	....	. .....	.....	.....	....	10
294,267,616	290,342,408	46,667,421 03	205,277,197	259,765,546	257,234,421	40,286,079 64	
18,399	18,399	3,680 15	.....	20,461	20,461	4,092 06	
294,286,015	290,360,807	46,671,101 18	205,277,197	259,786,007	257,254,882	40,290,171 70	

N° 11.—TABLEAU indiquant la valeur des articles entrés pour la consommation aux ports ci-dessous mentionnés pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Articles imposables.	Brantford	Calgary	Dawson.	Halifax.	Hamilton.	London.	Montréal.	Ottawa.	Québec.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Ale, bière et porter	85	8,325	20,342	15,871	1,259	870	62,348	6,845	1,266
Animaux, vivants	146	911	9,696	1,819	1,793	618	4,097	906	1,404
Articles pour pansements antiseptiques				3,220	771	1,525	34,239	483	179
Tables de bagatelle					36		27		
Sacs contenant du ciment	14	555		74	76	363	19,543		4,678
Poudre à levain			1,693	27			45,547		161
Billes, queues et râteliers pour tables de bagatelle				4			3,597		31
Paniers	53	230	28	437	576	1,818	16,365	1,367	1,069
Courroies de toutes sortes, excepté de caoutchouc et de cuir	228	706	6	2,116	4,166	7	32,109	135	
Ceintures et bandages chirurgiques, trousses et suspensoirs		80	96	438	743	214	3,778	688	353
" de toutes sortes, N.A.E	249	78		725	876	1,647	27,246	1,445	1,545
Cloches	8	101		205	1,006	1,050	12,417	2,161	304
Billiards		265	288	666	110	111	3,051	150	
Cirage, encre à souliers et de cordonniers	7	336	46	1,839	,981	678	22,843	630	9,722
Stores en bois, métal ou autre matière, excepté de tissu ou papier							297	236	
Bleu pour buanderie, de toutes sortes	153	59		593	1,689	1,230	7,305	855	673
Bateaux		49		559	300	143	3,325	2,142	1,099
Traversins et oreillers	136	22	17	274	530	78	620	149	59
Os, articles en									
Livres, publications périodiques et autres matières imprimées	9,530	16,048	3,068	39,079	37,436	50,504	438,612	53,078	23,106
Lacets de chaussures et de corsets		125	96	409	733	379	73,761	306	2,338
Bottes, souliers et pantouffes, excepté en caoutchouc et en cuir		757	684	32	12,091	2,147	36,169	2,849	
Bretelles et parties de	141	149		1,460	729	311	25,678	702	850
Laiton et articles en	4,775	4,691	2,063	8,076	72,454	12,833	317,899	18,854	8,957
Céréales, savoir :—									
Arrowroot, biscuits, riz, macaroni, sagon et tapioca	28	3,749	1,979	10,739	14,055	10,020	206,141	3,240	7,962
Grain, fleur et farine	286	12,690	8,926	8,668	40,627	13,358	52,882	3,768	3,959
Gomme anglaise, dressine, crème d'encollage, etc	1,353			36	473	208	18,596	2,466	746
Briques, tuiles et poterie, N.A.E	6,978	7,842		2,073	40,402	12,998	74,653	5,045	7,612
Balais et brosses	254	1,070	428	2,843	8,495	2,308	89,757	2,785	1,229
Boutons	279	72	23	3,435	7,972	2,590	94,137	3,662	5,856
Chandelles	7		938	374	3,255	1,183	10,892	246	1,853
Toile à voiles				2,079			136		167
Canne, jonc ou rotin, fendus et ouvrés	30			106	149	161	4,867	3,848	658
Voitures de toutes sortes, wagons de ch. de f., camions et parties de	4,336	25,070	5,150	3,175	9,136	18,728	120,216	23,119	23,235
Tapis, N.A.E									

Balais à tapis						48		398		
Enregistreurs de monnaie							200	594		
Celluloïde, articles en			8	26	214	70	15,086	179	72	
Ciment	359	2,286	3	39,647	1,267	7,315	128,622	511	62,288	
Craie, préparée		49	1	349	932	242	4,325	357	201	
Charbon de bois				10,488	232	18	1,210	144	8	
Chicorée		37		322	233	66	1,712	433	165	
Vêtements d'église		205		150	120	33	8,217	163	1,350	
Cidre							128		10	
Horloges, boîtes d'horloges, ressorts et mouvements	107	666	615	4,414	8,510	2,337	80,726	2,445	2,904	
Tordeuses				82	2,177	414	3,396	132	139	
Étoffes non caoutchoutées ou rendues imperméables, p. fabricants							3,148			
Houille bitumineuse et poussière	60,803	9	509	1,004	246,834	254,198	52,870	168,227	36,671	
Tapis et nattes en fibre de coco			186	29	754	54	3,563	31	10	
Noix de coco				27,083	348	115	580			
Noix desséchées			44							
Pâte de cacao, pâte de chocolat, cosses, pellicules et autres prépar.		211	242	19,352	1,111	12,991	242,753	1,173	9,561	
Café, de toutes sortes, N.A.E. (*Voir* Effets exempts de droits)	40	156	3,740	2,774	4,920	1,398	22,988	1,666	82	
Faux-cols	472	95	151	3,517	3,079	1,734	56,446	4,161	2,246	
Peignes de toilette, etc	535	757	39	2,455	8,182	5,596	82,795	3,662	6,733	
Cuivre et articles en	219	67	2,657	3,051	9,778	2,015	22,678	1,774	762	
Cordages de toutes sortes	57	1,970	1,393	8,493	2,717	133	58,258	1,931	6,070	
Bouchons de liège et autres articles en bois de liège		1,289		3,723	1,959	122	81,567	187	6,640	
Agrafes de corsets, etc	80	768	66	1,473	3,318	504	28,304	2,221	1,811	
Costumes et scènes de théâtre		1,271		117	548	757	4,905	773	135	
Cotonnades	38,251	31,621	5,303	86,148	295,427	233,223	3,404,835	106,865	275,207	
Crêpe noir				110	247	210	4,698	6	1,582	
Manchettes				64	129	13	1,226	100		
Rideaux confectionnés	2,062	2,113		10,567	11,414	15,556	101,143	8,148	11,098	
Cyclomètres et pédomètres							51	197		
Vernis pour harnais et cuir										
Drogues teintures, produits chimiques et médicaments	5,179	4,603	392	57,068	46,689	32,488	788,634	61,593	23,399	
Poterie et porcelaine	5,066	2,503	511	32,913	46,655	55,309	314,055	25,421	44,500	
Œufs			4,650	59			38,581	4,141	372	
Elastique	168	247		1,064	878	1,938	34,414	1,965	5,710	
Charbons et pointes de charbon pour lumière électrique	68	11	20	317	596	30	5,048	959	305	
Appareils électriques, moteurs, etc	4,154	5,024	42,405	17,670	392,268	21,316	543,444	35,389	37,562	
Broderies, N.A.E	329	397		790	1,848	1,755	27,236	1,623	994	
Roues d'émeri et articles en émeri	4,742	10	57	97	1,004	802	11,511	163	606	
Colis de messagerie	10,095	13,129	3,594	13,470	33,655	19,376	97,711	24,716	16,237	
Articles de fantaisie	6,938	1,464	594	27,404	59,876	45,956	772,608	40,147	65,372	
Lits de plumes, etc		1,116				107	2,627	57	7,031	
Tiges de plumes						174				
Engrais				42	768	21	721	41	1,286	
Articles en fibre, N.A.E	999	313		155	4,426	333	11,092	1,708	428	
Pièces d'artifice		6		25	5,038	2,507	6,675	2,113	5	
Poisson. (*Voir* Effets exempts de droits)	3,880	7,376	6,365	9,356	26,173	17,651	90,548	19,240	6,975	
Lin, chanvre et jute, et articles en	8,118	9,043	774	39,227	51,763	54,150	971,395	33,890	45,072	
Parements en fonte	891			191	591	332	5,592	136	40	
Fruits et noix. (*Voir* Effets exempts de droits)	39,451	131,976	32,845	137,634	149,367	160,950	804,440	94,986	50,524	

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

Articles imposables.	Sault-Ste-Marie.	St-Jean, N.-B.	St-Jean, Qué.	Sydney.	Toronto.	Vancouver.	Victoria.	Windsor.	Winnipeg.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Ale, bière et porter	56	22,836	95	10,435	22,525	36,970	29,775	1,380	90,162
Animaux, vivants	5,511	510	261	505	6,284	77,740	65,177	5,698	58,853
Articles pour pansements antiseptiques		924		27	15,627	4,832		118	8,084
Tables de bagatelle								1,995	179
Poudre à levain					111	33,036	1,280	82	9
Billes, queues et râteliers pour tables de bagatelle			25		4,678	206	69		
Sacs, ciment	71	1,558			270				14,100
Paniers	4	1,185	2	23	17,305	2,964	676	122	4,178
Courroies de toutes sortes, excepté de caoutchouc et de cuir		4,721	28		5,684	481	11,842	1,957	2,215
Ceintures et bandages chirurgiques et suspensoirs		113			7,890	645	255	70	4,017
" de toutes sortes, N.A.E		5,106		25	27,860	1,207	715	55	8,308
Cloches	11	2,230	23	33	5,030	630	399	67	3,467
Billards		460			19,790	1,748	41	264	532
Cirage, encre à souliers et de cordonniers		1,443		171	13,721	1,871	536	183	1,888
Stores en bois, métal ou autr. matériaux, excepté de tissus ou de pap.		40			204		37		
Bleu pour la buanderie, de toute sorte		633		80	5,274	994	167	2	2,617
Bateaux	1,036	230	150	60	1,101	1,702	3,660	418	1,803
Traversins et oreillers					1,499	257			7,699
Os, articles en									
Livres, publications périodiques, et autres matières imprimées	1,636	29,778	4,183	3,468	879,627	55,931	22,682	34,592	160,853
Lacets de chaussures et de corsets		833		31	47,002	1,496	71		4,855
Bottes, souliers et pantouffes, excepté en caoutchouc et en cuir	24	4,237			13,729	7,279	3,541		15,508
Bretelles et parties de	6	957		65	13,936	1,779	1,030	111	8,445
Laiton et articles en	1,268	15,216	1,541	1,170	214,950	31,741	12,385	14,952	76,836
Céréales, savoir :—									
Arrowroot, biscuits, riz, macaroni, sagou et tapioca	941	10,807	334	2,500	81,057	96,803	42,744	1,609	54,904
Grain, fleur et farine	916	4,469		830	165,302	68,266	74,329	135,651	68,953
Briques, tuiles et poterie, N.A.E	9,605	6,606	397	24,763	18,546	11,325	801	6,490	46,661
Gomme anglaise, dressine, crème d'encollage, etc.		442	185		10,971		48	191	23
Balais et brosses	993	8,726	141	172	90,861	12,266	3,781	455	32,709
Boutons	22	6,058	48	45	84,515	2,788	2,563	865	10,426
Chandelles		951			5,601	6,852	6,853		2,761
Toiles à voiles		197				492	1,452		
Canne, jonc ou rotin, fendus ou ouvrés		96	7,005		9,681	26	59	6,513	
Voitures de toutes sortes, wagons de ch. de fer. camions et parties de	2,009	13,415	7,897	323	77,893	31,059	14,943	14,894	234,639
Tapis, N.A.E									
Balais à tapis					14,169				
Enregistreurs de monnaie		305			136,513	4,060		211	4,695

Celluloïde, articles en	.....	1,425	1,474	.....	41,515	803	105	8	2,523
Ciment	841	29,521	4	1,339	9,769	27,501	1,632	13,924	43,998
Craie, préparée	77	581	.....	119	6,810	813	141	232	1,125
Charbon de bois	.....	.....	.....	.....	1,579	26	34	723	260
Chicorée	.....	1	.....	3	1,750	459	407	.....	1,689
Vêtements d'église	.....	64	.....	.....	2,406	29	27	.....	497
Cidre	3	.....	.....	.....	78	219	60	.....	.....
Horloges, boîtes d'horloge, ressorts et mouvements	86	5,840	.....	86	95,940	7,107	2,683	580	31,355
Tordeuses	49	1,080	.....	18	10,677	336	370	48	1,775
Etoffes non caoutchoutées ou rendues imperm., p. fabricants	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Houille, bitumineuse et poussier	364,169	1,529	6,603	111,585	643,614	16,722	1,606	677,960	68,526
Tapis et nattes en fibre de coco	.....	.....	.....	.....	2,843	260	.....	21	1,087
Noix de coco	.....	9,953	.....	.....	8,337	258	.....	17	508
" desséchées	.....	.....	1	.....	397	1,167	.....	836	367
Pâte de coco, pâte de chocolat, cosses, pellicules et autres prépar.	.....	5,364	732	441	110,109	20,206	13,711	.....	49,775
Café de toutes sortes, N.A.E. (*Voir* Effets exempts de droits)	126	5,489	1	10	19,136	3,542	4,222	1,455	24,507
Faux-cols	53	3,002	.....	49	24,951	3,371	1,084	36	14,380
Peignes de toilette, etc	36	7,340	.....	77	87,803	3,265	736	71	18,338
Cuivre rouge et articles en	.....	5,513	.....	127	23,782	5,518	3,065	982	9,182
Cordages de toutes sortes	111	13,346	60	624	29,006	8,610	5,910	1,617	9,430
Bouchons de liège et autres articles en	13	1,502	.....	14	26,026	1,350	1,309	17,532	185
Agrafes de corsets, etc	.....	1,249	.....	55	38,089	3,039	1,651	362	17,630
Costumes et scènes de théâtres	.....	190	20	50	2,028	467	890	.....	165
Cotonnades	2,463	162,834	8,254	3,391	3,129,977	133,794	73,250	33,660	687,027
Crêpe noir	.....	88	.....	.....	1,302	14	.....	.....	1,111
Manchettes	.....	25	.....	.....	1,075	47	78	.....	161
Rideaux confectionnées	.....	13,711	.....	560	258,563	15,034	3,209	795	43,803
Cyclomètres et pédomètres	.....	.....	.....	.....	2,041	.....	.....	10	97
Vernis pour harnais et cuir	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Drogues, teintures, produits chimiques, médicaments	1,759	33,084	35,356	1,408	384,278	121,580	217,814	53,574	105,404
Poterie et porcelaine	161	92,014	271	466	428,626	57,230	22,458	7,361	139,407
Œufs	2,491	105	.....	.....	11,999	22,349	4,740	83	24,276
Elastique	4	986	.....	59	44,927	2,266	405	94	6,348
Charbons et pointes de charbon pour lumière électrique	248	77	.....	439	17,049	79	301	491	726
Appareils électriques, moteurs, etc	46,909	49,148	5,497	7,287	244,667	34,338	11,876	19,380	74,881
Broderies, N.A.E	.....	391	.....	.....	39,816	613	125	204	5,115
Roues d'émeri et articles en émeri	706	525	526	69	11,652	2,540	370	388	936
Paquets de messageries	10,566	19,009	2,782	3,728	97,590	19,524	15,534	55,423	49,112
Articles de fantaisie	666	93,231	5,799	1,472	373,204	34,599	16,006	5,164	141,814
Lits de plume, etc	.....	.....	.....	.....	805,664	151	233	.....	767
Tiges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Engrais	.....	10,847	43	.....	450	2,344	52	.....	50
Articles en fibre, N.A.N	66	623	.....	25	5,745	339	123	239	824
Pièces d'artifice	5	11	.....	.....	1,764	1,700	904	.....	6,742
Poisson. (*Voir* Effets exempts de droits)	1,187	8,135	1,805	443	141,837	76,312	23,480	1,603	62,181
Lin, chanvre, jute et articles en	701	52,108	7,690	13,803	785,480	119,991	47,844	9,393	405,895
Parement en fonte	187	151	.....	.....	1,787	.....	.....	1,015	.....
Fruits et noix. (*Voir* Effets exempts de droits)	9,756	127,646	232	15,961	752,505	248,815	93,834	14,054	721,272
Meubles en bois, en fer ou autre matériel	2,461	10,022	56	515	172,565	34,149	10,101	17,808	98,664
Fourrures et articles en. (*Voir* Effets exempts de droits)	.....	13,185	156	858	231,816	3,914	3,682	1,310	12,388

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

Articles imposables.	Brantford.	Calgary.	Dawson.	Halifax.	Hamilton.	London.	Montréal.	Ottawa.	Québec.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Meubles en bois, en fer et autre matériel	1,604	4,906	642	6,528	6,830	5,807	78,761	10,905	5,744
Fourrures et articles en *Voir* Effets exempts de droits)	404	4,016	832	3,790	12,853	48,558	480,799	14,807	150,991
Fusées			259	5,223			20,892	845	92
Verre et verrerie	1,445	22,889	2,363	41,756	41,177	74,047	639,028	26,436	55,863
Gants et mitaines	1,809	2,988	774	9,969	13,485	20,437	735,028	12,785	12,152
Or et argent, articles en	267	758	994	8,367	6,592	11,435	206,742	7,646	7,371
Graisse à essieux	40	9	159	3,808	4,670	106	2,511	223	72
Poudre à canon et autres matières explosives		982	37	114,534	16,406	9,218	76,313	9,527	12,379
Gutta-percha, et caoutchouc ouvré	891	876	19,349	13,162	37,058	8,717	156,073	18,032	8,134
Cheveux et crin, et articles en	11		297	383	628	104	10,877	307	391
Chapeaux d'hommes et de femmes	3,761	7,121	2,893	27,274	41,847	115,075	601,659	44,601	118,367
Foin			44,812						
Miel		1,716	226	1,615	1,730	152	243		
Houblon			231	10,578	3,282	6,732	45,578	376	14,957
Encre	664	846	111	2,626	3,974	5,182	34,823	3,468	1,401
Fer et acier ouvrés (*Voir* Effets exempts de droits)	970,716	493,332	33,067	280,072	2,251,149	574,671	9,488,534	619,930	722,481
Ivoire				7,231			233		
Gelées, confitures et marmelades	101	3,957	668		1,240	598	21,439	3,262	2,408
Bijouterie	441	1,517	3,340	5,374	62,229	20,643	282,882	8,414	8,693
Tricot		42							75
Plomb et plomb ouvré			8	12,354	8,346	9,095	244,231	1,466	924
Cuir et cuir ouvré	11,424	40,992	15,395	18,923	85,574	45,011	1,056,646	61,878	139,068
Chaux	21	98	66		668		2,543	2,511	
Jus de citron et autres jus de fruits		286	263	978	95	65	7,923	493	227
Presses lithographiques			168				6,091		
Pierres lithographiques non gravées							312		
Garnitures de cardes mécaniques				10	221		3,595	870	1,782
Lanternes magiques et vues	85	51	83	103	298	64	1,706	138	108
Malt	105		2,104			56	863		
Malt, extrait de				31	2,493		2,079	45	
Marbre et marbre ouvré	407	638		1,630	16,028	1,076	26,263	5,376	1,897
Matelas	34	27	86	15	447		100	205	212
Nattes et paillassons	2,187	10,265	7	4,602	4,382	10,752	79,936	14,931	3,338
Métal et métal ouvré	17,252	5,475	560	11,601	114,580	25,401	318,659	26,903	17,535
Lait condensé			394			18	203		20
Substance minérales, N.A.E	1,729	218	449	6,209	14,099	3,367	78,379	4,678	940
Eaux minérales et gazeuses	29	4,455	45	1,501	1,741	36	91,296	1,429	6,031
Marqueterie et mosaïque					724	762	5,164	1,437	373

Mucilage	137	138		638	261	251	2,884	362	376
Instruments de musique	179	6,098	627	5,645	3,082	3,274	98,083	21,868	12,700
Moutarde et tourteaux de moutarde	376	539		2,146	6,613	5,066	24,698	2,422	2,165
Huiles, de toutes sortes, N.A.E.	12,393	10,756	7,645	133,626	49,683	22,690	539,624	37,552	10,215
Prélarts de toutes sortes, nattes tapis en liège	4,774		134	13,483	24,357	24,943	245,781	23,105	40,929
Instruments d'optique, de philosophie, de photogr. et de mathém.	476	1,158	369	2,286	15,049	3,399	77,957	16,964	1,687
Emballages	1,831	11,928	12,239	46,768	17,500	17,449	277,593	27,194	66,322
Teintures à l'huile et aquarelles				213	389			92	
Peintures et à couleurs	7,732	255	13	46,159	17,381	10,037	430,456	17,064	3,308
Papier et articles en	60,339	10,139	6,527	40,681	130,696	40,608	677,533	71,930	37,626
Crayons de plomb	449	84	34	3,383	7,320	3,095	39,799	4,771	3,283
Plumes, porte-plumes et règles	312	609	166	3,326	4,929	1,624	64,839	1,606	972
Parfums, non dans l'alcool	383	886	76	3,194	4,871	2,634	41,222	1,806	2,611
Plaques photographiques sèches		89	169		106	60	9,582	37	14
Cadres d'images et de photographies	195	492		1,208	916	968	14,964	1,121	1,488
Marinades	666	1,523	1,521	11,811	4,136	9,990	30,729	5,380	3,325
Plantes et arbres	337	213		171	1,165	984	4,063	1,743	162
Plâtres de Paris		2,887		62	144		496	19	38
Gravures sur bois ou métal		55		31	188	36	100	12,516	47
Porte-monnaie, bourses	323	837	11	2,308	5,921	3,142	47,106	4,798	2,669
Poli ou composition, couteaux et autres	369	520	108	3,214	2,511	2,223	16,491	1,076	1,854
Pommades		140					636	97	
Colis-postaux	3,655	14,970	1,901	12,618	14,811	9,325	37,805	15,910	8,661
Pierres précieuses, N.A.E.			1,920		91,857	2,665	154,532	105	
Presses et machines à imprimer et parties de	18	7,393		3,854	1,762	3,129	68,717	27,947	1,338
Provisions, savoir—									
Beurre, fromage et saindoux		20,967	10,259	34,159	11,708	17,049	69,636	7,869	26,259
Viandes de toutes sortes	45	60,118	81,728	76,533	7,582	1,564	148,907	142,620	140,377
Insignes		322		504	47		1,216	692	868
Rubans, N.A.E.	5,159	1,417	5	10,391	20,389	31,687	343,850	16,401	21,619
Couvertures de voyages et couvertures de genoux		64		373	792	2,035	5,706	527	800
Voiles							70		
Sel (*voir* Effets en franchise)	133	1,245	114	25	1,459	305	511	329	23
Papier sablé, verré, de silex ou d'émeri	369			897	5,285	2,117	30,798	1,191	1,624
Sauces, catsups et soy	275	2,015	671	4,397	1,979	716	18,845	1,556	872
Enveloppes à saucisses, nettoyés	1,285	538	169	3,085	12,571	1,215	16,860	2,865	
Graines, N.A.E.	1,166	9,703	61	5,225	20,690	14,092	120,551	19,505	78,707
Navires et bâtiments, et réparations de				1,500	25,000				
Enseignes de tous matériaux et lettres pour enseignes	5	188	49	280	3,090	858	13,876	1,435	753
Soie et articles en	5,606	6,172	3,125	20,917	47,848	36,512	930,341	44,514	56,060
Ardoise	1,773	593		1,585	4,529	4,593	10,623	1,448	813
Savons	1,386	2,033	1,418	13,605	21,285	8,757	146,148	7,156	6,362
Epices	162	547	68	25,080	23,249	14,640	41,502	4,014	3,307
Spiritueux	2,636	31,867	8,219	116,622	19,787	12,291	647,079	55,871	117,187
" vins, non mousseux	169	3,028	863	9,746	2,593	1,732	137,378	9,079	19,690
" " mousseux		4,957	2,116	2,652	803	1,171	132,290	3,525	1,530
Eponges	70			196	1,334	519	10,810	24	406
Engrais	7	399	138	683	731	2,174	8,113	820	387
Acide stéarique								100	
Tissus (*stockinettes*) pour la fabrication de chaussures caoutch., etc.							17,540		

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

Articles imposables	Saut Ste-Marie.	St-Jean, N.-B.	St-Jean, Qué.	Sydney.	Toronto.	Vancouver.	Victoria.	Windsor, Ont	Winnipeg.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Fusées		3,602			183	3,064	3,839		
Verre et verrerie	2,453	46,662	726	963	544,277	87,973	18,155	31,939	287,402
Gants et mitaines	26	23,325	3,715	929	215,419	28,042	14,033	3,759	87,642
Or et argent, articles en	180	4,801	159	122	109,086	9,203	6,572	727	17,698
Graisse à essieux	39	240	20	183	28,895	2,186	399	284	3,650
Poudre à canon et autres explosifs	689	9,741	39		26,406	38,810	11,342	36	75,290
Gutta-percha, et caoutchouc ouvrés	4,822	11,547	805	454	168,879	31,487	13,481	4,905	28,550
Cheveux et crin, et articles en	41	270		2,274	7,837	142	388		1,900
Chapeaux d'hommes et de femmes	718	87,487	50	1,195	811,132	55,628	15,019	705	118,287
Foin	13,050					355	40	72	334
Miel	76	30			687	3,543	1,772		7,593
Houblon	1,108	10,515			30,822	476	222	3,040	10,323
Encre	35	3,488	106	72	41,132	4,217	2,239	221	11,167
Fer et acier ouvrés (*voir* Effets exempts de droits)	1,109,727	565,466	270,431	238,314	4,642,356	1,050,614	264,390	1,195,610	3,761,498
Ivoire					258	213	70		
Gelées, confitures et marmelades	64	2,570		1,852	14,827	19,536	8,737	64	30,663
Bijouterie		7,301	187	414	395,052	10,078	3,133	364	70,362
Tricots									
Plomb et plomb ouvré	38	15,769	3	2,489	45,531	6,542	3,713	25,961	12,275
Cuir et cuir ouvré	1,246	27,085	3,882	1,336	614,693	87,972	21,153	1,512	170,635
Chaux	1,333		738		1,530	174		69	9,930
Jus de limon et autres jus de fruits		699		149	3,559	2,587	1,789		1,141
Presses lithographiques					47,768	136			
Pierres " non gravées					7,558	19	121		688
Ganitures de cardes mécaniques		775			2,364				
Lanternes magiques et vues		46			2,969	7	215	40	370
Malt				93	916	6,808	965	49	1,488
" extrait de				4,686		64			1,433
Marbre et marbre ouvré	163	1,790	794	53,524	1,033	1,666	828	1,340	22,862
Matelas			41	419		901	85	154	144
Nattes et paillassons		15,130	63	174,743	112	22,118	5,079	3,291	18,068
Métaux et métaux ouvrés	678	26,584	1,916	388,101	2,667	41,159	11,786	16,459	123,210
Lait, condensé		4		68	22	1,890	760		301
Substances minérales, N.A.E.	583	3,318	1,012	34,564	519	5,071	1,892	4,597	27,453
Eaux minérales et gazeuses	74	1,487		6,576		2,084	4,671	98	
Marquetterie en mosaïque				6,437		3,974	126	308	783
Mucilage		369	9	4,276	37	606	236	573	1,525
Instruments de musique	140	9,313	5	270,035	2,080	21,201	7,133	1,947	40,599

Moutarde et tourteaux de moutarde		2,653		18,911		5,681	1,366	36	11,724
Huiles de toutes sortes, N.A.E	3,497	90,461	8,165	389,742	1,377	63,704	31,191	27,862	240,779
Prélarts de toutes sortes, nattes ou tapis en liège et linoléum	219	18,399	239	244,265	4,999	29,465	12,000	3,434	117,551
Instruments d'optique, de philosophie, de photographie et de mathématiques	838	4,128	503	104,245	133	5,561	1,869	618	14,981
Emballages	1,258	66,694	1,559	175,256	6,892	49,606	38,378	4,173	99,967
Peintures et couleurs	1,702	12,659	2,336	176,171	320	8,212	23,922	15,184	52,827
Papiers et articles en	3,026	44,815	3,771	931,422	6,117	55,538	34,705	24,485	219,395
Crayons de plomb	63	4,314	3	54,242	223	3,093	683	175	12,653
Plumes, porte-plumes et règles	42	1,760	19	53,205	97	1,560	646	217	11,837
Parfums, non dans l'alcool	179	2,849	33	27,433	61	6,508	503	1,570	8,104
Plaques photographiques, sèches		79	16	25,922		998	281		3,242
Cadres d'images et de photographies	167	975	21	35,211	306	1,043	398	1,376	6,162
Marinades	68	10,214		27,366	3,767	18,703	6,023	983	25,013
Plantes et arbres		192	3	16,669		12,411	2,437	742	2,804
Plâtre de Paris	286			164		11,679	3,475	719	21,535
Gravures sur bois, ou métal		88		1,758		58			387
Porte-monnaie, bourses	224	2,193	46	66,166	23	6,686	2,755	224	17,844
Poli ou composition, couteaux ou autres	31	2,136	84	14,612	837	2,152	1,151	2,568	2,541
Pommades				1,484				2,684	
Colis postaux	4,258	10,777	954	73,471	2,186	17,708	23,578	2,711	30,357
Pierres précieuses, N.A.E	125		58	78,618		824	544		513
Presses et machines à imprimer et partie de	47	3,913	540	91,569	53	9,259	677	45	38,047
Provisions, savoir :—									
Beurre, fromage et saindoux	7,433	32,339		84,259	908	112,495	28,491	7,577	157,368
Viandes de toutes sortes	25,044	71,408	38	59,273	6,134	221,457	68,168	3,203	248,471
Insignes		97	10	1,241	191	185	152	12	622
Rubans, N.A.E		49,893	39	472,756	1,203	22,514	9,149	1,838	60,756
Boudin, importé pour la fabrication de la ficelle d'engerbage									
Couvertures de voyage et couvertures de genoux		995		4,593	22	1,415	441		4,840
Voiles				77	30				98
Sel. (*Voir* Effets exempts de droits)	600	54	56	3,993		1,337	707	433	5,769
Papier sablé, verré, de silex et d'émeri)	256	940	1,035	29,052	95	1,487	313	454	2,602
Sauces, catsup et soy	54	1,999		13,582	452	20,845	10,736	61	15,247
Enveloppes à saucisses nettoyées	18	3,820		9,786	225	1,448	505	295	3,359
Graines, N.A.E	15	13,475	246	198,687		8,892	12,952	13,781	6,846
Navires et bâtiments et réparations de	235	8,800			4,000	17,040	11,015	7,300	
Enseignes de tous matériaux et lettres pour enseignes	28	901	176	13,852	84	870	898	547	6,600
Soie et articles en	118	54,332	34,093	1,677,917	2,034	98,493	38,075	9,242	172,596
Ardoise		2,564		45,405		1,167	1,399	1,162	2,263
Savon	280	11,669	319	124,606	985	31,014	9,735	3,050	30,942
Epices		8,981	2	45,361	46	7,932	4,024	638	17,006
Spiritueux	1,268	154,486	4,350	154,653	18,989	101,481	114,704	1,488	137,224
" vins, non mousseux	151	5,801	200	31,211	675	32,479	21,173	840	18,529
" " mousseux	14	1,403		21,278	64	10,428	28,739	38	15,571
Eponges	37	507		18,702		1,499	221	1	1,261
Empois	72	2,931	1	4,843	140	2,035	935	61	1,405
Acide stéarique				236					104
Tissus *(stokinettes)* pour la fabric. de chauss. caoutchoutées, etc			8,722		6,112				
Pierre et articles en	633	1,744	101	11	62,069	3,761	395	6,261	19,578

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

Articles imposables.	Brantford.	Calgary.	Dawson.	Halifax.	Hamilton.	London.	Montréal.	Ottawa.	Québec.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Pierre et articles en	456	210	.....	1,922	25,461	5,363	104,564	12,200	2,400
Paille	.....	612	.....	289	20	295	13,455	.....	70
Sucres et sirops	1,237	2,140	6,565	1,220,925	2,852	3,845	4,077,523	2,775	88,446
Mélasse	.....	1,194	.....	93,124	732	.....	.....	.....	7,823
Sucre candi et confiserie	1,595	988	2,567	7,407	7,897	8,812	71,219	3,317	6,845
Glucose, saccharine, sucre et sirop d'érable	802	.....	1,137	11	140	7,044	8,161	.....	76
Suif	.....	4	.....	.....	.....	.....	275	231	.....
Galon-mesure	.....	6	5	367	1,224	415	7,387	337	99
Thé. (*Voir* Effets exempts de droits)	.....	105	.....	154	822	377	17,768	52	86
Dents artificielles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Etain et articles en	1,370	1,741	378	3,428	18,469	7,924	24,687	1,873	2,048
Tabac et tabac manufacturé	141	10,092	26,768	16,287	5,406	1,670	237,761	10,191	3,535
Pipes à fumer	12	197	68	7,116	5,231	1,360	158,973	6,538	8,394
Lignes de fond, cuillers, etc	31	.....	.....	491	296	457	1,793	633	442
Térébenthine, esprit de	2,953	.....	438	12,352	7,928	7,887	122,600	2,626	77
Valises, malles, boîtes à chapeaux	.....	257	32	774	1,075	619	23,059	1,881	1,869
Ficelle et fabrication de	.....	12	50	52	882	2,551	1,739	498	65
Parapluies, parasols et ombrelles	209	72	41	491	1,583	1,868	8,274	1,574	1,154
Articles non énumérés	830	1,348	1,276	2,868	10,919	6,336	51,855	3,347	5,258
Vernis, laques du Japon, siccatifs, etc	711	.....	37	1,934	6,169	1,367	22,841	2,337	2,784
Légumes	3,268	8,714	27,967	15,550	9,591	3,045	141,276	8,398	7,527
Vinaigre	35	393	195	268	747	206	5,124	574	296
Montres, boîtiers, mouvem. et rouage de montres, verres de, etc	142	278	2,919	1,319	11,153	8,475	534,792	1,212	683
Cire et articles en	.....	106	18	1,402	13,624	329	30,976	381	2,594
Tissu élastique	118	151	.....	15	313	206	62,777	1,579	8,582
Fouets, courroies et lanières	.....	572	.....	73	388	166	2,124	192	105
Saule et osier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Corniches et fenêtres	.....	.....	.....	169	661	579	395	1,498	.....
Bois et bois ouvré	23,954	11,080	3,614	16,513	47,726	17,027	187,221	22,764	.....
Rouleaux de stores	55	6	.....	22	14	20	509	737	53
Laines et articles en	29,355	42,521	9,818	228,298	657,228	309,612	6,069,373	254,744	23,248
Zinc "	206	113	.....	212	220	235	2,521	141	374,132
Marchandises avariées	.....	.....	.....	6,890	.....	.....	1,708	.....	222
Total, articles imposables	1,440,236	1,214,022	579,779	3,580,621	5,923,028	2,809,483	43,268,287	2,661,514	3,365,607

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

Articles imposables.	Sault Ste-Marie.	St-Jean, N.-B.	St-Jean. Qué.	Sydney.	Toronto.	Vancouver.	Victoria.	Windsor, Ont.	Winnipeg.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Paille	47	1,669			26,199	4,706	2,289	853	2,976
Sucre et sirops	176	108,922	1,728	115	33,675	779,819	3,216	171	14,375
" mélasses		41,745			15,167	1,095	2,896		13,276
" candi et confiseries		9,527	67	359	82,402	17,294	9,064	1,481	25,250
Glucose, saccharine, sucre et sirop d'érable					33,343	559	516	261	1,532
Suif	20				14	174	28		3,497
Galon-mesure	41	247			4,757	1,184	275	2,822	2,779
Thé. (*Voir* Effets exempts de droits)		196		14	6,459	315	55	12	2,135
Dents artificielles									
Etain et articles en	42	4,046	4,264	46	37,618	11,470	2,249	12,201	11,108
Tabac et tabac manufacturé	11	6,348	2,723	108	108,373	131,141	32,448	5,158	70,112
Pipes à tabac		6,948	88	86	103,202	18,319	1,865	64	19,431
Lignes de fond, cuillers		2,495			16,621	1,260	616		1,401
Valises, malles, boîtes à chapeaux, etc	58	2,084		33	18,858	550	1,188	207	5,259
Térébenthine, esprits de		4,819	157	44	91,013	3,940	57	10,265	15,958
Ficelle et fabrication de		1,803	30		11,393	927	6		3,400
Parapluies, parasols et ombrelles		724	2,138		16,076	5,561	2,424	10	5,282
Articles non énumérés	779	4,009	295	1,424	30,021	6,072	3,191	1,271	10,222
Vernis, laques du Japon, siccatifs, etc	18	1,604	471	114	34,292	1,580	664	129	2,040
Légumes	6,963	11,771		2,778	91,052	40,646	13,229	2,970	54,778
Vinaigre		205		77	10,847	3,621	3,236	44	2,510
Montres, boîtiers, mouvements et rouages de montres, etc	35	1,012	322	17	211,480	2,866	1,251	581	25,090
Déchets de coton, etc		1,544	1,006	1,096	8,859	1,996	1,123		3,030
Cire et articles en	40	356		2	12,719	942	146	1,698	1,928
Sangles-élastiques		152	405		35,668	447	390	205	658
Fouets, courroies et lanières		120		37	461	1,163	117		612
Saule et osier									
Corniches de fenêtres, rouleaux de stores		412			1,496		120		432
Bois et bois ouvré	11,759	21,802	21,504	816	258,136	44,205	21,123	19,954	259,735
Stores de fenêtres et rouleaux		52	10		35,353	589	132		945
Laines et articles en	2,251	267,451	2,515	11,670	4,424,745	235,121	126,398	27,185	776,329
Zinc et articles en		134			3,198	383	109	21	3,093
Marchandises avariées						5,596			328
Total articles imposables	1,681,818	3,016,076	489,839	549,631	31,314,738	5,419,046	2,092,287	2,705,593	11,968,762

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

Articles en franchise.	Brantford.	Calgary.	Dawson.	Halifax.	Hamilton.	London.	Montréal.	Ottawa.	Québec.
PRODUITS DES MINES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Argiles	2,444	110	16	1,336	12,154	1,361	35,237	9,360	754
Houille anthracite	125,498	.....	.....	123,828	422,264	296,674	969,893	525,640	216,980
Minéraux	116	.....	.....	57	11	1,127	33,092	.....	.....
Minerais	.....	.....	.....	.....	2,398	.....	300	.....	.....
Pierre précieuses, non polis	.....	.....	16,940	.....	6,086	1,970	405,430	2,365	.....
Sel	.....	70	.....	28,374	.....	.....	80,873	57	32,160
Blanc de céruse	.....	88	.....	711	376	.....	23,589	286	589
Autres articles	9,687	7,249	.....	10,146	17,401	4,407	51,022	11,125	1,552
Total	137,745	7,517	16,956	164.452	460,690	305,539	1,599,436	548,833	252,035
LES PÊCHERIES.									
Poisson de toutes sortes	.....	.....	.....	804,224	.....	.....	20,030	.....	3
Huile de poisson	.....	.....	.....	15,137	.....	961	19,385	.....	27
Autres articles	.....	.....	2	1,639	117	6	546	221	.....
Total	.....	.....	2	821,000	117	967	39,961	221	30
LA FORÊT.									
Bois de liège	.....	.....	.....	1,114	221	21	9,721	.....	.....
Ecorce de liège	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ivoire végétal	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,728	.....	.....
Bois en grume et bois non équarri	.....	.....	.....	27,684	1,242	9,452	.....	.....	66
Bois de service et de charpente, madriers, etc., scié, non travaillé	121,083	3,667	5,381	771	109,202	112,908	1,339,971	33,655	58,190
Autres articles	5,276	.....	.....	30,927	22,709	61,726	10,881	9,236	.....
Total	126,359	3,667	5,381	60,496	133,374	184,107	1,362,301	42,891	58,256
ANIMAUX ET LEUR PRODUITS.									
Animaux pour l'amélioration de la race	5,510	13,470	.....	292	6,309	6,814	416,492	12,245	22,649
Soies de cochons	.....	.....	.....	40	22,604	10,157	8,339	43	.....
Pelleteries, non préparées	.....	283	2,833	232	23,512	5,085	1,602,238	38,779	239,483
Graisse	832	5,944	.....	1,574	8,855	18,736	56,573	73	3,537
Peaux vertes et salées, non préparées	9,401	50	.....	6,974	113,772	27,118	1,037,060	154	387,512
Soie brute	.....	.....	.....	.....	1,636	.....	215,006	.....	.....

Laine	14,469			1,538	42,909		46,638	87,774	221
Autres articles	2,595	2		7,889	4,684	1,445	61,353	2,734	4,612
Total	32,807	19,749	2,833	18,539	224,281	69,355	3,443,699	141,802	658,014
PRODUITS AGRICOLES.									
Millet à balais	491			673	17,238	11,879	6,221	4,811	5,097
Fibres, du Mexique et légumes	394			943	4,196	1,354	3,310	238	
Fruits, verts	29,608	17,433	972	57,786	60,208	39,001	281,922	75,185	38,699
Chanvre, non préparé	110,369			44,415			228,468		
Maïs	46,606	164	44	103,788	38,054	22,386	2,423,632	21,113	48,850
Riz, non nettoyé		589	8	554	4,295	2,675	21,615	709	84
Graines							3,352,171		
Tabac en feuile pour fins d'accise	26,104	3,471		2,334	148,630	255,413	1,785,943	3,999	64,026
Autres articles	135,303	88	34	441,074	5,350	2,560	75,493	5,261	1,990
Total	348,875	21,745	1,058	651,567	277,971	335,268	8,178,775	111,316	158,746
ARTICLES MANUFACTURÉS ET EN PARTIE MANUFACTURÉS.									
Cloches pour églises		87			9,055	24	1,027	1,331	10,758
Toile à bluteau					812	19	624		
Déchets de coton et de laine	9,398		118	148,923	780,151	5,634	2,002,187	52,536	768,791
Drogues, teintures et préparations chimiques	24,806	6,744	1,112	70,665	97,167	241,960	1,004,946	57,747	33,923
Toile pour courroies et boyaux			2,687				31,786		
Hameçons, rets, seines, etc				98,484	5,202		9,425	826	9,183
Gutta-percha, à l'état naturel, caoutchouc, etc	2,752	34		68	23,052	132	879,155	112	4,638
Vieux cordages et étoupe			9	5,989	393	52	9,952	1,930	858
Métaux—									
Cuivre jauve	3,615		12	7,795	49,979	69,789	493,784	9,824	1,467
" rouge	2,524	18		5,770	181,834	59,460	1,906,145	5,197	58,975
Fer et acier	49,707	176,296	135,113	106,159	658,492	169,830	1,146,271	115,118	112,183
Etain	128	244	9	20,889	121,334	37,822	329,741	110	9,238
Zinc	12,965	24		6,392	17,107	18,088	149,193	296	292
Autres	1,439	21	6	12,154	19,355	41	190,462	563	215
Journeaux et revues	243	5	3	787	102	794	73,735	299	165
Tourteaux oléagineux et farine et tourteaux de graine de coton			32	1,105	1,176	3,220	100,315	917	2,782
Huile de cotonnier et de palmier	25	1,122		229	195	4,771	16,236		
Poix de goudron de pin		126	10	3,765	124	119	4,053	69	535
Tresses, paille d'Italie et herbe	110			120	513	9,595	43,793	84	3,041
Guenilles	1,922			1,372	1,681	1,048	121,915	6,386	9,394
Résine	4,505	7,228		6,468	8,755	3,633	58,103	8,643	10,015
Placages d'ivoire									
Autres articles	76,201	77,341	566	177,907	365,585	65,356	2,118,400	164,585	93,594
Total	190,340	269,290	139,677	675,041	2,342,064	691,387	10,691,248	426,573	1,130,047

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

EFFETS EXEMPTS DE DROITS.	Saut Ste-Marie.	St-Jean, N.-B.	St-Jean, Qué.	Sydney.	Toronto.	Vancouver.	Victoria.	Windsor, Ont.	Winnipeg.
PRODUITS DES MINES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Argile	3,059	1,455	13,595	14,762	21,779	888	561	806	978
Houille anthracite	59,688	210,479	576,652	4,157	1,944,795	.....	.....	93,366	67,865
Minerais	.....	.....	4,410	.....	6,128	681	278	93	.....
Pierres précieuses, brutes	541,175	.....	.....	514,018	4	618	.....	186	5
Minéraux	10,924	.....	.....	.....	381,375	5,501	1,872	.....	116
Sel	.....	26,240	240	.....	321	18,015	6,872	109	13
Blanc de céruse	.....	760	.....	.....	1,814	14	1,131	328	1,291
Autres articles	21,627	12,614	5,816	.....	20,781	333	1,704	15,188	5,424
Total	636,473	251,548	600,713	560,448	2,376,997	26,050	12,418	110,076	75,692
PÊCHERIES.									
Poisson de toutes sortes	.....	7,131	.....	474	77	.....	6	.....	.....
Huile de poisson	.....	977	.....	20	5,555	.....	.....	.....	1,020
Autres articles	.....	23	.....	.....	240	.....	140	177	73
Total	.....	8,131	.....	494	5,872	.....	146	177	1,093
LA FORÊT.									
Liège	.....	350	.....	.....	37,310	.....	.....	.....	31
Ecorce de liège	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ivoire végétal	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bois en grume et bois carré	1,100	.....	490	.....	.....	11,902	41	3,361	48,350
Bois de serv. et de charpente, scié en madriers, non autrem. ouvré	16,837	155,819	74,388	27,238	469,043	36,113	9,806	139,673	230,383
Autres articles	2,294	.....	283	.....	39,627	413	471	106,922	117,737
Total	20,231	156,169	75,161	27,238	545,980	48,428	10,318	249,956	396,470
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.									
Animaux pour l'amélioration de la race	88	16,112	159	66	119,857	3,865	2,217	33,387	29,742
Soies de cochon	.....	34,237	.....	.....	17,259	37	.....	11,697	51
Pelleterie non préparées	320	4,239	279	.....	855,873	1,526	64,198	.....	17,171
Graisse	2,903	20,931	.....	.....	117,510	972	6,703	.....	15,479
Peaux crues et salées	.....	132,149	.....	.....	1,381,576	.....	.....	10,642	153
Soie, brute	.....	.....	113,290	.....	2,556	.....	.....	.....	.....

Laine		3,893	12,970		272,668				
Autres articles		2,436	037		222,157	7,022	345	371	3,612
Total	3,311	213,997	126,735	66	2,988,856	13,422	73,463	56,097	66,208
PRODUITS AGRICOLES.									
Millet à balai		18,424			21,856	3,399		31	2,663
Fibres du Mexique et autres		9,934			13,542	213	2,130	1,549	198
Fruits, verts	7,192	153,441	3,356	8,271	349,771	71,080	24,982	26,100	97,767
Chanvre, non préparé					69,048		20		
Maïs	4,656	216,683	68,327		140,556	11,476	16,160	526,176	987
Riz, non nettoyé						89,817	26,966		
Graines		73	8		25,804	1,872	273	5,631	157
Tabac en feuilles, pour fins d'accise	625	3,994	38,006	299	217,309	41,607	15,963	3,754	60,399
Autres articles	71	1,067	6	27	209,061	7,091	1,542	459	3,225
Total	12,544	403,616	109,703	8,597	1,046,947	226,555	88,036	563,700	165,396
ARTICLES MANUFACTURÉS ET EN PARTIE MANUFACTURÉS.									
Cloches pour églises		220		127	599	1,950	80		2,155
Toile à bluteau		8			7,950			4	1,523
Déchets de coton et de laine	322	205,446	61,061	811	126,044	4,547	1,037	658	11,969
Drogues et préparations chimiques	1,984	121,312	46,686	1,826	1,185,656	18,156	226,623	70,692	68,308
Toile pour courroies et boyaux					21,649				
Hameçons, rets, seines, etc	6,278	26,202	94	95	80,554	65,585	7,984	3,183	45,737
Gutta percha, à l'état naturel, caoutchouc, etc	9		232,625		609,707	77		32	
Vieux cordage et étoupes	118	4,564		154	3,701	4,324	1,211	148	1,579
Métaux—									
Cuivre jaune	124	6,008	2,699	1,874	122,877	4,815	1,979	7,926	3,627
Cuivre rouge	1,992	58,154	2,857	13,210	224,881	4,126	1,033	16,697	3,998
Fer et acier	113,725	130,176	46,247	120,335	999,914	105,300	62,451	91,872	366,456
Etain	2,620	20,216	3,838	5,523	248,202	71,823	14,612	2,394	374
Zinc		19,332			97,185	3,375	2,135	112	3,445
Autres		27,149		69	78,103	10,078	2,319	713	4,110
Journaux et revues		117		10	136,130	13,504	4,780	11,211	1,288
Tourteaux oléagineux et tourteaux de graine de coton	52	5,295			600	31	1,822	14	9
Huile de cocotier et de palmier		5,086			77,154	2,234	3,252		10,069
Poix et goudron de pin	12	1,511			866	922	800	11	2,319
Tresses, paille d'Italie et herbe	28	3,350	16,455		61,206	438	129	10	706
Guenilles	13	1,734			32,691		113	865	365
Résine	101	7,995			93,893	2,572	2,641	8,261	16,566
Placage d'ivoire									
Autres articles	487,211	141,317	8,985	101,289	1,310,384	102,179	21,272	135,768	1,086,864
Total	614,589	785,196	421,547	245,323	5,519,946	416,036	356,273	350,571	1,631,467

IMPORTATIONS pour la consommation par ports—*Suite.*

EFFETS EXEMPTS DE DROITS.	Brantford.	Calgary.	Dawson.	Halifax.	Hamilton.	London.	Montréal.	Ottawa.	Québec.
ARTICLES DIVERS.	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Articles pour le gouvernement fédéral	.....	157	1,521	88,717	755	227	161,164	183,582	619,697
" l'armée et la marine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	.....
Café, vert (*voir* Effets imposables)	.....	4,755	.....	7,760	45,848	28,376	189,998	12,641	.....
Modèles d'inventions	859	.....	.....	.....	735	.....	6,459	213	60
Effets de colons	15,598	132,554	5,285	12,548	62,725	34,032	228,564	68,044	1,504,567
Thé (*voir* Effets imposables)	9,883	34,088	9	144,200	108,639	79,524	666,571	29,122	38,621
Monnaies et lingots	.....	.....	237,031	45,340	80,132	4,054	1,514,685	260	478
Autres articles	2,579	251	3,307	28,411	7,058	5,713	747,707	28,072	31,901
Total	28,919	171,805	247,153	326,976	305,892	151,926	3,515,148	321,946	2,195,324
Total, effets exempts de droits	865,045	493,773	413,060	2,718,071	3,744,389	1,738,549	28,830,559	1,593,582	4,452,452
" " imposable	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grand total	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

IMPORTATIONS pour la consommation, par ports—*Suite.*

Effets exempts de droits.	Saut-Ste-Marie.	St-Jean, N.-B.	St-Jean, Qué.	Sydney.	Toronto.	Vancouver.	Victoria.	Windsor, Ont.	Winnipeg.
ARTICLES DIVERS.	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Articles pour le gouvernement fédéral	633	2,243			28,736	2,163	129,654	100	86,523
" l'armée et la marine							343		
Café vert (*voir* Effets imposables)		1,776			94,141	50,919	4,833		123,556
Modèles d'inventions	25	55			2,290	25	20	428	169
Effets de colons	32,300	20,497	18,247	6,991	267,725	109,464	46,154	82,318	697,983
Thé (*voir* Effets imposables)	565	730,707			617,312	274,091	27,197	2,358	241,923
Monnaies et lingots		1,751	10		5,419,623	29,185	18,570	8,044	138,847
Autres articles	54,666	19,418	1,505	1,693	76,838	39,444	22,367	325,628	31,066
Total	88,189	776,447	19,762	8,684	6,506,665	505,291	249,138	418,876	1,320,067
Total, effets exempts de droits	1,375,337	2,595,104	1,353,621	850,890	18,991,263	1,235,782	789,792	1,749,453	3,656,393
" imposables									
Grand total									

N° 12.—EXPORTATIONS de produits canadiens des ports sous-mentionnés pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Exportations.	Abercorn.	Bridgeburg.	Coaticook.	Fort-William.	Halifax.	Athelstan.	Montréal.	Nanaïmo.	New-Westminster.	Chutes Niagara.
LES MINES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Arsenic										
Asbeste	505	53,837	4,515			23,587	158,706		32	1,450
Barytes, moulues ou non moulues										
Houille	542				98,231		489	1,781,780	8,602	
Chromite (fer chromique)		1,628								
Felspath		2,918								
Quartz aurifère, poussière d'or, pépites, etc.		5,653				240	124,172	101,258	1,477,106	5,397
Gypse ou plâtre, à l'état naturel					16,678					
Métaux, savoir :—										
Cuivre fin, dans le minerai, matte, régule, etc.		7,095					124,076	336,833	440,769	27,282
" noir ou commun						4,843	21,628			
Plomb, métallique, dans le minerai, etc.									47,885	
" en gueuse										
Nickel, fin, dans le minerai, matte ou speiss		1,200					336,926			190
Platine, dans des concentrations ou autres formes										
Argent métall., dans le minerai, concentrations, etc.	19,692	41,639				800	564,351	51,374	178,442	3,157,694
Mica	6,906	732	10,771		200	31,819	23,095			727
Couleurs minérales, oxydes de fer, ocres, etc.						534	3			
Eau minérale	105	2,265	3		389	33				11
Huiles—minérale, pétrole et kérosine (crue)							141			
" " (raffinée)					519					
Minerais, savoir :—										
Antimoine					26,510		1,620			
Fer	90	660				509				
Autres		14,141			505	17,081	62,254			9,728
Plombagine, naturelle, minerai et concentrations, etc.										
Pyrites		8,979								
Sel					32		670			574
Sable et gravier		15,329								12,321
Pierre d'ornement., granit, marbre, etc., non ouvrés	50		470							
" à bâtir, de taille, calc., etc., non ouvrées										
" pour la fabrication de meules à aiguiser, brute						1,709				
Autres articles	2,568	33,857	5,120		69	3,086	35,387	1,320	30	1,860
Total	30,458	189,933	20,879		143,133	84,241	1,453,518	2,272,565	2,152,866	3,217,234

LES PÊCHERIES.										
Morue, y compris égrefin, lingue et merlan, frais					6					
Salée sèche			1		1,917,258	114,161	35			
" verte			2		3,434					
Saumurée										
Langues et noues					570					
Maquereau, frais					37,867	17,240				
En boîtes					493					
Saumuré					268,791					
Flétan, frais	41,874				149				2,490	
Saumuré										
Hareng, frais ou gelé					2,752	1,772		32,775		823
Saumura			138		161,162	952	180	29,483	5	
En boîtes					10					
Fumé			3		8,020	18,171	223		18	
Poisson de mer, autre, frais	1	10,225	9		1,564	48,407	12			
Saumuré	25		789		24,484					
En conserves			1,201		2,126					
Huîtres, fraîches		13	10		135	5	223		185	
" conservées en boîtes					25					
Homard, frais		1,025			29,301					
En boîtes		120	4,685		668,840	55,015	222,945		315	
Boitte, poisson										
Moules ou autre								75		
Saumon, frais	9,451		7,447		2,939	8,861	15,560		10,781	
Fumé			2							
En boîtes	1,800				400		12,245		27,184	
Sau muré					21,518	4,080		87	116,782	
Saumon ou truite des lacs			30			449				353
Poisson, tout autre, frais	397	270,449	1,196		2,744	7,627	26	193	1,745	75,367
Saumuré			108		56	4				
Huile de poisson, morue					24,808		802			
" loup marin	61		2,451		15,462		320			
" baleine					350		45,266			
Autre	385				1,795					
Fourr. et peaux, le prod. de poissons ou d'animaux marins					16,691					
Autres articles		3,085			1,785	217	1,550		100	64
Total	53,994	284,917	18,072		3,215,535	276,961	299,387	62,613	159,605	76,607
LA FORÊT.										
Alcalis, potasse et perlasse	90		1,916			9,182	16,168			497
Lavés										3,793
Tous autres	1,283	3,611	882			255				17,674
Ecorce pour les tanneurs	1,000		608				173			
Bois de chauffage	72	749	5,382		180				51	299
Courbes et allonges			85		33	3,200				
Billots, cèdre, suscept. d'être conv. en billes à bardeaux									4,465	182

N° 12.—EXPORTATIONS des produits canadiens par ports—*Suite.*

Exportations.	Prescott.	Québec.	Rossland.	St-Armand.	St-Jean, Qué.	St-Jean, N.-B.	Sault-Ste-Marie.	Sydney.	Vancouver.	Winnipeg.
LES MINES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Arsenic	4,021						897			
Asbeste		62,557		87,865	7,399	83,702	360		1,126	
Barytes, moulues et non moulues										
Houille			1,607	3,704			12	771,207	1,545	497
Chromite (fer chromique)	588					4,400				
Feldspath										
Quartz aurifère, poussière d'or, pépites, etc	253,479		313,079	1,808	124,027				5,002	1,291
Gypse ou plâtre, à l'état naturel										
Métaux, savoir :—										
Cuivre, fin, dans le minerai, etc	2,096,333		124,686		444	87,612	1,025		22,249	
Cuivre, noir, etc					4,483					
Plomb, métallique, dans le minerai			9,582			132,165			7,868	6,904
Plomb, en gueuse									5,817	
Nickel, fin, dans le minerai, matte ou speiss	1,307,666				1					
Platine, dans les concentrations, etc					180	144,238				
Argent, métall., dans le minerai, concentrations, etc.	330,763		26,355	26,238	589,020	48,511	200		134,679	10,941
Mica	8,593				315,897	12,838				
Couleurs minérales, oxydes de fer, ocres, etc										
Eau minérale	76			25	13					
Huile minérale, pétrole et kérosine (crue)				2						
" " " (rafinée)						21				
Minerais, savoir :—										
Antimoine						3,347				
Fer							63,135			
Autres	4,289			681	65,504	18,154			500	
Plombagine, naturelle, minerai et concentration, etc										
Pyrites							4,757			
Sel						20				
Sable et gravier					4					27
Pierre, d'ornement, granit, marbre, etc.. non ouvrés					8					
A bâtir, de taille, calcaire, etc., non ouvrés				24					300	
Pour la fabrication de meules à aiguiser, brute				484	230					
Autres articles	75	332	67	1,107	3,060	86	2,497	2	731	61
Total	4,005,883	62,889	475,376	121,938	1,110,270	535,094	72,883	771,209	179,817	19,721

LES PÊCHERIES.										
Morue, y compris égrefin, lingue et merlan, frais					34					
" salée, sèche		130,226		71,794	11	63,840			4,180	
" salée, verte		1,280				1,462				
" saumurée										
" langues et noues						4,280				
Maquereau, frais					30	6,664				
" en boîtes										
" saumuré					64	16,936	550			
Flétan, frais	958			10	42				1,794	
" saumuré										
Hareng, frais ou gelé				7		21,270			526	
" saumuré	625			300	8	11,626			56,776	
" en boîtes						4,337			75	
" fumé					2	11,192			95	
Poisson de mer, autre, frais					8,793	354			727	
" " saumuré		160		17	244	20,526				
" " en conserves		2			1	5,073			1,460	
Huîtres, fraîches		266		44	1,074	784	11			
Homards, frais				6	10	1,645	1,548			
" en conserves		21,000		468	10,623	65,232				
Boitte, poisson										
Moules ou autres					1	79,104				
Saumon, frais	6,668	35,828		74	3,190	29,965			5,039	
" fumé					10				29	
" en boîtes	35,000	23,750			216	6,986			1,477,379	
" saumuré	165,390	234		83	50				77,761	
" ou truite des lacs				35	97		5,519			
Poisson, tout autre, frais	30,740			319	61,612	4,674	14,773		2,563	16,631
" saumuré				223	180	1,965			1,530	
Huile de poisson, morue		820			10	321				
" " loup-marin						4,400				
" " baleine						39				
" " autre		985		11		1,292				
Fourr. et peaux, le prod. de poiss. ou d'animaux marins	142,500	649				90				
Autres articles	64			879	8	1,250			2,118	
Total	381,945	215,200		74,270	86,310	365,304	22,401		1,632,051	16,631
LA FORÊT.										
Alcalis, potasse et perlasse					240	1,839				
" tous autres	511			7,059	767					
Ecorce pour les tanneurs							12,153			
Bois de chauffage				3,819	2,013	4,483	3,612			
Courbes et allonges										
Bois à lattes										
Billots, cèdre, suscept. d'être convertis en billes à bard										

N° 12.—EXPORTATIONS de produits canadiens par ports—*Suite.*

Exportations.	Abercorn.	Bridgeburg.	Coaticook.	Fort-William.	Halifax.	Athelstan.	Montréal.	Nanaïmo.	New-Westminster.	Chutes-Niagara.
	$	$	$	$	$		$	$	$	$
Billots, orme			1,007				1,322			
" pruche					135					
" chêne										1,257
" pin										
" épinette blanche	5,169		160							
" tous autres	3,534	220	6,514				3,787	9,090	34,005	611
Bois de service, savoir :—										
Voliges					13,229					
Tilleul	2,344	29,789	1,812			1,108	10,556			5,345
Madriers, pin		2,086	15,334		1,286	2,631	1,725,118			
Epinette blanche et autre			2,145		412,330	4,201				
Bouts de madriers			6,481		8,740		103,972			
Lattes		33,029	300		64,656	50,455	2,827	2,654	1,711	7,592
Palis										
Piquets							12,545	741		
Madriers et planches	242,104	312,625	197,633		264,700	624,811	552,828	313,708	101,909	365,715
Chevrons										
Voliges			957		82,186	730				
Bardeaux	23,004	5,266	14,256		2,143	87,986	13,107	6,207	71,597	12,278
Douves, autres			92,683		14,413	8,420	18,185			7,400
" et fonds		42,182	10,958		3,111	4,763	14,656			46,231
Tous autres bois de service, N.A.E.	11,027	1,796	14,328		924	16,539	12,444			2,876
Blocs pour allumettes			9,867							
Mâts et espars					1,742					
Pilotis										
Echalas à houblon, cercles, poteaux de télégr. et autres.	405	3,519	74		91		1,408		12,089	1,932
Poteaux de cèdre, épinette rouge et autres	18	681	264			118				806
Billes à bardeaux, en pin ou en cèdre									16,126	50
Traverses et liens de chemin de fer	66	717			14,590	44,251	8,300		10,000	
Billes à douves		396								
Bois de construction, carré, savoir :—										
Frêne							376			
Bouleau					9,817		37,406			498
Orme							6,793			
Erable										
Chêne										
Pin, rouge							2,000			
" blanc						561	5,811			

Tous autres	160	1,405	574		915		96			209
Bois, blocs et autres, pour la pulpe	9,333	3,419	263,640			9,308	78,180			23,893
Autres articles de la forêt	32	133			33					
Total	299,641	441,623	647,860		895,254	863,519	2,628,058	332,400	251,953	499,198
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.										
Animaux, chevaux âgés d'un an ou moins										
" " " de plus d'un an	2,840	49,189	2,440		3,825	3,125	75,315		3,045	38,377
" bestiaux " d'un an ou moins		749,402	194			900	60			970
" " " de plus d'un an	1,306,390	81,734	772,550		1,742		6,145,380		5,350	153,657
" porcs		1,161	12		70					759
" moutons, âgés d'un an ou moins	61,176	394,189	9,850			71,050				2,625
" " " de plus d'un an	50,644	48,197	76,536		2,785	8,535	48,743		110	4,158
" volailles	198	20,303	124		1,351				112	4,019
" tous autres	5	3,542	502		126	25			75	3,123
Os	400	1,502			750		610			3,489
Beurre		210	14,325		109,955	50	3,807,120			123
Fromage	6,507	108,691	1,996,283		162,694	10	18,101,834		7	224,674
Œufs		233	22,125		17,563		441,322			49
Fourrures, préparées			240		1,640	2,047	1,370			95
" non préparées	880	19,613	28,969		41,204	96,699	480,335		1,546	53,828
Graisse et graillons		5,269	163		375	27,482	3,849			48,128
Colle, matière		2,905							679	2,905
Crin	3,921	13,056	1,238			2,111	2,800			36,117
Peaux et pelleteries, autres que fourrures	194,188	414,767	31,927		11,425	110,460	20,134		10,506	246,811
Cornes et sabots	507		400		164	1,737				312
Miel	16	90	13		4		35			44
Saindoux					7,557		12,881			
Viandes, savoir :—										
Lard, séché		54	1,944,260		50,531		3,694,921			2,470,440
Bœuf	33,037	823	6,680		6,075		10,619		1,649	2,075
Jambons		19	51,123		6,491		60,868			54,465
Mouton					832				353	24
Lard		1,867	4,788		11,132		3,138		384	12,403
Volailles, préparées ou non préparées	5	347	16,231		2,798		325			349
Gibier, préparé ou non préparé	5	2,506			15	18	25			972
Langues			568				89			
En conserves			1,540		1,509		374,879			5,948
Toutes autres, N.A.E.		8,100	3,769		3,109		48,862		168	16,853
Lait et crème, condensés		4			2,715		12,431			15,969
Peaux de moutons	159	809	1,218				732			36,694
Queues	165	30					7			21
Suif	1				229		2,842			1,144
Laine	69,405	23,654	550		12	545	37,887			7,085
Autres articles	39	2,045	790		399	1,127	23,696		128	52,090
Total	1,730,488	1,954,311	4,989,408		449,077	325,921	33,413,109		24,112	3,500,795

N° 12.—EXPORTATIONS des produits canadiens par ports—*Suite.*

Exportations.	Prescott.	Québec.	Rossland.	Saint-Armand.	St-Jean, Qué.	St-Jean, N.-B.	Saut-Ste-Marie.	Sydney.	Vancouver.	Winnipeg.
	$	$	$	$	$	$	$	$		$
Billots, orme										
" pruche										
" chêne										
" pin							1,225			
" épinette blanche					22,279	82				
" tous autres						3,190	59,389		112,066	
Bois de service, savoir :—										
Voliges						4,378				
Tilleul	45,987			2,028	4,041	625				
Madriers, pin		10,395		17,883	11,488	16,810				
" épinette blanche et autre		1,054,155		1,726	52,781	2,205,864				
" bouts de		10,193			352	76,067				
Lattes	39,483			2,347	50,554	401,961	133,863		6,925	
Palis										
Piquets	5,941				2,719	750	29,373		3,048	
Madriers et planches	1,217,584	104,941		111,747	2,567,090	593,579	2,447,962	984	426,837	75
Chevrons										
Voliges		33,467		187	4,173	199,161				
Bardeaux	39,559			80,222	81,767	73,477	8,443		50	
Douves pour boîtes		78,407		2,781		48,262			2,647	
" autres et fonds	3,843	400		530	2,953	8,719				
Tous autres bois de service, N.A.E.	827	3,800		3,205	129,194	52,386	1,250			
Blocs pour allumettes					599					
Mâts et espars						185				
Pilotis						5,450		650		
Echalas à houblon, cercles, pot. de télég. et autres	4,707		5,172		2,291	144			1,838	900
Poteaux de cèdre, épinette rouge et autres				365	42		4,186			
Billes à bardeaux, en pin ou en cèdre			85						5	
Traverses et liens de chemin de fer			261	548	38,109	890	49,158		65,491	
Billes à douves										
Bois de construction, carré, savoir :—										
Frêne		1,201								
Bouleau		31,449				7,231				
Orme		237034								
Erable		582								
Chêne		187,751								
Pin, rouge		93,116					1,957			
" blanc		835,158			269					

Tous autres		3,250			1,458	4,500				
Bois, blocs et autres, pour la pulpe	8,233	191,203		34,179	803,026	2,993	42,672			
Autres articles de la forêt					490	450	1,779			
Total	1,366,675	2,876,501	5,518	268,626	3,778,695	3,711,456	2,797,022	1,634	618,907	975
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.										
Animaux, chevaux, âgés d'un an ou moins						25				
" " " de plus d'un an	16,960		865	5,946	7,365	9,190	2,115	1,155	2,150	3,880
" bestiaux, âgés d'un an ou moins	220				35					
" " " de plus d'un an	740	38,850		305,284	50	1,269,580				
" porcs	8								75	
" moutons, âgés d'un an ou moins	13,932			9,151	133,481					
" " " de plus d'un an	20			34,221	2,136	6,141				
" volailles	443		33	1,855	73	171			45	
" tous autres	66			266	894	54	15		155	57
Os	270			3,969	3,239					
Beurre	4	10,089		101	13,112	225	4	190	14,474	
Fromage		210,089		18,724	5,169	1,147,259			5,212	10
Œufs	5	21,626		8,642		32,130		8		98
Fourrures, préparées		15,857			7,356	1,870				
" non préparées	7,851	33,909	50	329	145,100	183,131	1,168		993	303,731
Graisse et graillons				3,643	2,141					
Colle, matière				388	525	240				
Crin				1,127	2,232	12				
Peaux et pelleteries, autres que fourrures	21,725	115	215	126,214	110,272	81,403	78,121	255	50,854	
Cornes et sabots				1,634	2,628	60			528	
Miel	1			19	4	40				
Saindoux						2				
Viandes, savoir :—										
Lard, séché		92,729		405,359	66	359,545				
Bœuf				6,996		3,541		1,397		
Jambons		1,790		16,374	27	10,841			142	
Mouton	86				2,833			13		
Lard				322	515	10,212				
Volailles, préparées ou non préparées	5			5,412	866	37,091		24		
Gibier				11	3,023		80			
Langues				968						
En conserves					122	29,114				
Tous autres, N.A.E.				1,084	4,506	44,779	19	3		
Lait et crème, condensés		1,344							6,816	
Peaux de moutons	11,638				2	458				
Suif					24	2,195				
Laine				175,461		8,396				
Autres articles	151			1,968	2,773	20,534	44		367	
Total	74,125	426,398	1,163	1,135,463	450,569	3,258,239	81,566	3,045	81,811	307,776

N° 12.—EXPORTATIONS des produits canadiens par ports—*Suite.*

——	Abercorn.	Bridge-burg.	Coaticook.	Fort-William.	Halifax.	Athelstan.	Montréal.	Nanaïmo.	New West-minster.	Chutes Niagara.
PRODUITS AGRICOLES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Baume			2,545			807				
Cidre			2,086				106			
Lin		7,800					125			28,018
Fruits, savoir :—										
Pommes sèches			2,000		830		9,980			194,615
" vertes ou mûres	7,846	12,652	526,896		747,288	22	1,076,464			28,612
Baies de toutes sortes		2,515	17,937		850					4,178
En boîtes ou en conserves		18,551	44,409		10,537	2,250	86,980			76,449
Tous autres, N.A.E		1,915	10		1,110	2	22,172			30,377
Grain et produits du, savoir :—										
Orge			39,578		15,941		162,158			109,147
Fèves		5,940			3,563		291			36,910
Sarrasin			1,790		4		56,767			122,572
Blé-d'inde	10				4					
Avoine	5,422	199	66,866		64,617		890,319			304,886
Pois	6,020	17,013	167,143		8,173		87,442			83,380
" fendus		875	15,685		64,663		23,784			58,539
Seigle							7			
Blé	2,259	1,400	2,965,492	6,019,256	14		6,901,694			467,825
Autres grains				7.319	250					1,120
Son	20,116	8,127	2,250		10,890		112,719			47,776
Farine de blé	28,470	11,499	323,751		243,368	810	1,686,775			806,791
" de maïs					1,561					
" d'avoine	39,061	1,540	67,086		240	2	141,119			54,110
Farine, toute autre		1,563	1,545		2,252		2,685			908
Foin	50,488	11,618	53,915		27,293	15,644	376,286			24,050
Chanvre						20	13,697			
Houblon					210		3,200			
Malt					1,226		4,514			
Sucre d'érable	406	12,886	11				1,239			
Sirop "		6					415			8
Noix					9					
Graines—										
Trèfle		68,051	16,961				17,371			144,556
Lin			140,439							
Herbe		9,790	258				1,386			6,742
Toutes autres		11,664			51		5			3,685
Paille	98		855		10	588	165			

Tabac en feuilles			11		672	945				472
Arbres, arbrisseaux et plantes		1,164			13	5	32		114	439
Légumes :—										
En boîtes et en conserves		920	75		476		3,102			1,291
Pommes de terre	2	3			310,300		374		1,100	1,849
Navets	3,091	39,813	986		781					34,212
Tous autres légumes		4,072	619		5,843	546	812			251
Nourritures de céréales, préparées	247,989	4	2,705		1,152	30	293,716			300,602
Autres articles	3,247	5,280			800	974	1,755			2,197
Total	414,525	256,860	4,463,904	6,026,575	1,524,991	22,645	11,979,656		1,214	2,976,567
ARTICLES MANUFACTURÉS.										
Instruments aratoires	69	34,594	1,750		24,585	11	177,607			1,996,990
Aluminium en barres, gueuses, etc		6,000				36,376	429,279			
" sous toutes autres formes										
Livres, brochures, cartes, etc	5,653	14,433	6,870		8,378	8,291	26,945		990	25,672
Biscuits et pain		579			19,579		3,770			1,157
Briques		30	464		155		983		575	
Boutons		2,222							257	
Chandelles		14,014			875					
Cartouches	1,173					14,862	10,162			97
Charbon de bois	1,280		5				2,500			41
Ciment					2,609		146	2,160		36
Cendres										159
Argile, articles en										
Vêtements et hardes	411	4,874	250		4,663	656	7 990		770	4,347
Coke							450	12,455		140
Cordage, câble et ficelle	45	3,355			31,777	5,585	10,420			37,411
Cotonnades			3,596		22,108	15,886	12,596			34,045
Cotons, autres	20	505	805		2,050		3,278			11,168
Déchets de coton	2,634		356			178	14,699			663
Drogues, prod. chimiques et médicaments, N.A.E.	2,725	43,836	78,278		45,248	22,053	157,679		204	28,906
Matières tinctoriales					552	3,173	365			301
Appareils électriques	327	1,049	8		747	360	3,320		475	3,857
Electrotypes	3	252			15	4,241				2,315
Extrait d'écorce de pruche					16,354					
Explosifs et fulminates de toutes sortes		17			16,796					
Feutre, articles en										89
Engrais	9,370	30,715			300	356	11,250		569	75,704
Fourrures, articles en		38	250		1,252	8	1,044			1,028
Verre et verrerie, N.A.E	10	49	9		283	100	5,958			149
Pierres à aiguiser, ouvrées					1,201					
Gypse ou plâtre moulu			2		211					
Chapeaux et casquettes		59	17		3,288	221	232			132
Effets de ménage, N.A.E	46,173	95,973	25,593	200	30,638	22,131	51,880	50	33,000	102,915
Glace	80	9,267								1,050
Caoutchouc, articles en	99	6,112	9,841		1,600	5,491	29,146		263	21,698

N° 12.—EXPORTATIONS de produits canadiens des ports sous-mentionnés—Exercice 1907—*Suite.*

—	Prescott.	Québec.	Rossland.	St-Armand.	St-Jean, Qué.	St-Jean. N.-B.	Sault St-Marie.	Sydney.	Vancouver.	Winnipeg.
PRODUITS AGRICOLES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Baume		489		150	473					
Cidre										
Lin				22,492	5,107					
Fruits, savoir :—										
Pommes sèches				24,125						
" vertes ou mûres	23	34,529		77,930	263	115,984	105		1,054	
Baies de toutes sortes	1,314			1	16	25,856	5,408			
En boîtes ou en conserves		12		4,487	38	42,759	4		198	
Tous autres, N.A.E.	889	6		8,162	589	3,393	242		536	
Grain et produits du, savoir :—										
Orge				418		304,528				4,950
Fèves				42	1,292	613			10	
Sarrasin				884		13,980				
Blé-d'inde					8	4,218				
Avoine	380		60	33	524	418,795	4	1,020	403	663
Pois		569		20,905	9,002	29,248	1,175			
" fendus						6,847				
Seigle										
Blé	380	104,093		32,138		1,504,815			25,893	143,449
Autres grains										
Son				23,197	646	14,059		125		
Farine de blé	81,591	27,186		93,219	10,869	568,675		1,175	177,877	246
" de maïs						1,136				
" d'avoine		38,869		25,733	2,632	173,977				
Farine, toute autre		840		1,082		19,660				
Foin		16,114		175,321	124,473	127,234		468		
Chanvre										
Houblon						2,500				
Malt										
Sucre d'érable	3	20		12	14	10	6,510		132	
Sirep	3			302	24	280				
Noix										
Graines—										
Trèfle		750		7,560		61,452	50			3,065
Lin										
Herbe				66						
Toutes autres				2		24,144			170	
Paille				1,187	1,267	1,008				

Tabac en feuille				1,357						
Arbres, arbrisseaux et plantes	11	26			75				48	
Légumes en boîtes ou en conserves				11		356				
Pommes de terre	21			2	1	4,831		30	9,560	
Navets				11,331		32				
Tous autres légumes	20			1,523	4,131	155	94		366	
Nourriture de céréales, preparés		2,329		163,041	29	105,081			14,081	
Autres articles					42	18,418			225	
Total	84,635	225,832		696,713	161,515	3,594,045	13,592	2,818	230,553	152,373
ARTICLES MANUFACTURÉS.										
Instruments agricoles	10,853	24		87,912	149	82,287	105		67,091	1,472
Aluminium en gueuse, barres, etc.		112,248				227,117				
" sous toutes autres formes				317					1,309	
Livres, brochures, cartes, etc	440	2,037		4,826	5,909	19,188	174	101	3,669	288
Biscuits et pain				53	2	2,844				
Briques	1,000			127		50				
Boutons										
Chandelles										
Cartouches	17			41	19	1,863			8,135	
Charbon de bois							10,021			
Ciment										
Cendres										
Argile et articles en						125				
Vêtements et nardes	125	2,689	82	1,149	782	5,914	448	110	14,100	203
Coke									97	
Cordage, câble et ficelle				31,653	277	123	24		172	
Cotonnades				850	31	7,386			143,822	
Cotons, autres				132	91	287				
Déchets de coton				2	11,446	2,250				
Drogues, prod. chimiques et médicaments, N.A.E	6,205	54	6	6,283	17,168	123,255	259	31,764	46,356	280
Matières tinctoriales				818						
Appareils électriques		25		1,162	1,236	462	305	22	3,963	
Electrotypes		5			112					
Extrait d'écorce de pruche						30,250				
Explosifs et fulminates de toutes sortes	116,109									
Feutre, articles en					73					
Engrais	2,162			13,190	11,455	1,265			3,518	
Fourrures, articles en		2,610			1,792	2,343				
Verre et verrerie, N.A.E		5		11	99	1,281			127	
Pierres à aiguiser										
Gypse ou plâtre, moulu						96				
Chapeaux et casquettes	13	7		16	2	26	75			
Effets de ménage, N.A.E	10,146	2,799	7,642	57,061	41,852	20,762	34,812	1,468	31,768	4,692
Glace										
Caoutchouc, articles en		969		5	291	3,217			63,215	
" déchets et autres	7,545		54	32,475	2,347	2,200	171			

N° 12.—EXPORTATIONS des produits canadiens par ports—*Suite*,

———	Abercorn.	Bridgeburg.	Coaticook.	Fort-William.	Halifax.	Athelstan.	Montréal.	Nanaïmo.	New-Westminster.	Niagara-Falls.
ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Caoutchouc, déchets et autres	1,579	61,977	.....	.....	3,314	7,812	616	.....	432	19,952
Fer et acier et articles en, savoir :—										
Poêles	73	18	57	.....	5,014	22	290	.....	26	.....
Fonte, N.A.E	1,443	3,211	181	.....	3,596	194	2,510	.....	125	2,530
Fer en gueuse	.....	1,550	.....	.....	.....	.....	1,792	.....	.....	.....
Machines, N.A.E	7,252	19,384	9,476	.....	6,350	35,432	23,242	.....	75	66,144
Machines à coudre	4,857	826	1,205	.....	2,683	5,002	4,774	.....	267	1,021
Clavigraphes	.....	3,560	.....	.....	411	16,690	55,846	.....	.....	40
Rebuts de fer et d'acier	.....	51,701	.....	.....	.....	.....	2,465	.....	5,214	613
Ferronnerie, N.A.E	1,805	8,819	2,948	.....	5,116	46,028	24,471	.....	488	10,303
Acier et articles en	1,878	37,516	576	.....	14,715	15,541	59,380	56	2,656	43,671
Balayures d'orfèvre	2,555	7,551	.....	.....	.....	.....	23,466	.....	.....	5,277
Vieux câbles	3,293	42,439	6,392	55	33,654	86,510	60,201	.....	15,643	53,517
Lampes et lanternes	17	3,041	.....	.....	110	.....	1,898	.....	.....	479
Cuir—										
A semelle	.....	.....	213,441	.....	13,859	2,129	376,017	.....	.....	24,952
A empeignes	.....	.....	46,479	.....	1,278	.....	84,234	.....	.....	472
Cuir, N.A.E	1,173	1,894	3,887	.....	760	.....	161,969	.....	.....	18,004
Bottes et souliers	758	439	2,058	.....	28,135	1,236	33,206	.....	40	8,897
Harnais et sellerie	56	420	2	.....	1,334	25	343	.....	30	385
Autres articles en	20	105	702	.....	25	.....	2,082	.....	6	1,303
Chaux	.....	5,555	.....	.....	15	.....	.....	4,437	.....	19,330
Liqueurs—										
Ale et bière	.....	214	3	.....	264	.....	25	.....	.....	115
Genièvre	386	.....	148	.....	.....	.....	52	.....	.....	.....
Eau-de-vie	46	26,895	8	.....	497	245	12,426	.....	.....	109,243
Vins	.....	11	30	.....	658	.....	305	.....	.....	120
Autres spiritueux, N.A.E	.....	71	.....	.....	.....	.....	14,987	.....	.....	.....
Métaux, N.A.E	39	2,440	60	.....	7,628	4,755	6,129	.....	.....	7,311
Mélasse	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Instruments de musique, savoir :—										
Orgues	.....	10,630	89,891	.....	740	.....	29,637	.....	40	16,095
Pianos	564	2,180	550	.....	2,250	.....	1,723	.....	650	1,635
Autres	90	350	14	.....	55	2	109	.....	.....	994
Etoupe	.....	.....	.....	.....	173	.....	.....	.....	.....	.....
Tourteaux oléagineux	.....	.....	25,145	.....	25	.....	185,657	.....	.....	23,172
Huile, N.A.E	.....	2,136	.....	.....	657	5	664	.....	813	2,527

Papier à tenture	79	134			1,123	2,566	1,586			1,416
" N.A.E.	42,541	5,346	126,720		22,837	417,585	531,723		10	2,090
Photographies		100	10		335		41		8	220
Plombagine, articles en										
Guenilles	30,529	33,345	2,270		531	3,518	30,608			13,115
Voiles					258					
Navires vendus à d'autres pays					2,600					
Savon		2			14,687		336			541
Empois							182			
Pierre d'ornement, savoir :—										
Granit, marbre, etc					584		18,504	750		
Pierre à bâtir, savoir :—Pierre de taille, calc., etc										
Sucre de toutes sortes, N.A.E							4			
Sirop de sucrerie									1,879	
Goudron		1,647			2,013					710
Ferblanc, articles en		423	3		269	47	1,579			3,586
Tabac, savoir :—										
Cigares					811		110			
Cigarettes										118
Tabac à priser										
Tiges à déchets	3,168	2,692				1,423	6,565			6,761
Tous autres, N.A.E	2	86	16		3,116	358	9,795			3,204
Filasse										3,960
Voitures, savoir :—										
Voitures	180				2,708	90	7,763			250
" parties de			8		1,840	620	2,729			7,420
Charrettes					20	100				4,155
Chariots							152		40	185
Automobiles		5,220					11,880			29,334
Bicycles	20	8,600			90	40	460			31,165
" parties de		1,323					354			6,123
Voitures, autres	273	1,238	483		182	160	1,261		10,810	18,709
Vinaigre					71					
Bois, savoir :—										
Barils, vides		173	165		1,402		85			131
Meubles de ménage	1,090	122	3,052		8,150	707	51,866			6,909
Portes, châssis et persiennes	4	100	9,402				51,207			218
Allumettes et éclisses			12,384		32,713	1,035	105			
Moulures, garnitures et autres fournitures	2		342				2,068			96
Seaux, cuves, barattes, etc			51		2	44	2,599			1,791
Bois à bobines et bobines										
Bois à pulpe	16,456	6,455	158,631		30,613	131,661	104,504			98,837
Autres articles en bois	3,885	9,676	19,967		38,790	1,571	56,899		16	109,533
Lainages	2,561	32	89		7,676	156	5,662			286
Autres articles	2,205	55,135	6,320	27	70,996	9,900	164,608	375	4,532	55,468
Total	200,951	694,755	871,240	282	612,997	933,188	3,197,450	20,283	80,903	3,194,463

N° 12.—EXPORTATIONS de produits canadiens par ports—*Suite.*

Exportations.	Prescott.	Québec.	Rossland.	Saint-Armand.	St-Jean, Qué.	St-Jean, N.-B.	Saut-Ste-Marie	Sydney.	Vancouver.	Winnipeg.
MANUFACTURÉS—*Suite.*	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Fer et acier et articles en, savoir :—										
Poêles				15	5	131		220	165	
Fontes, N.A.E.	11			85	430	496	1,059	185		
Fer en gueuse										
Machines, N.A.E.	86	225		11,925	4,781	8,050	6,120	1,142	40,741	1,165
" à coudre	185	78	115	1,345	210	135	165	35	289	151
Clavigraphes	38	6,985		80	2,188	40,075			100	
Rebuts de fer et d'acier	16,493			1,754	1,253					
Ferronnerie, N.A.E.		205	60	550	1,660	3,429	75	685	1,777	302
Acier et articles en	4,003	32	193	1,589	12,086	25,229	1,240	12,820	16,818	1,072
Balayures d'orfèves				24,551	922	2,982			180	
Vieux câbles	2,787		275	15,723	14,841	61,840	334	50	4,226	
Lampes et lanternes	562				43	476	94		251	
Cuir :—										
A semelle		4,924		10,423		112,078			1,265	
A empeignes		3,722				98,127				
Cuir, N.A.E.	29	8,849		3,366	4,836	130,875		98	2,254	
Bottes et souliers	15	43		349	1,462	1,976		287	3,672	14
Harnais et sellerie	100		35	49	140	267		41		60
Autres articles en		8,217		8	25	2,821				
Chaux	4				2	277			1,044	
Liqueurs :—										
Ale et bière					29					
Eau de vie				9	2					
Genièvre									106	
Rhum										
Whiskey	1,993			177	104	5,289	1,155		11,871	
Vins					8					
Autres spiritueux, N.A.E.				18	209	5,936				
Métaux, N.A.E.				374	1,269	8,863			1,867	
Mélasse										
Instruments de musique, savoir :—										
Orgues	150	10,670		3,770	75	24,429			5,427	
Pianos	550	400		498	1,020	1,950	300		10,052	325
Autres			47		258	65				
Etoupe										

Tourteaux oléagineux				5,752		93,474				
Huile, N.A.E	85		3	2,340	232	59				581
Papier à tenture					13,012					
Papier, N.A.E	63,605	101,603		11,172	46,319	202,768	500	542	33,521	2,030
Photographies		104		40	216	113	6		3	
Plombagine, articles en	2,506									
Guenilles				22,843	2,889	4,672				
Voiles										
Navires vendus à d'autres pays									6,000	
Savon				3	11	11,098			6,327	
Empois						2,207				
Pierre d'ornement, savoir :—										
Granit, marbre, etc					15	404			1,000	
Pierre à bâtir, savoir :—Pierre de taille, calc., etc										
Sucre de toutes sortes, N.A.E					4	15,609			334	
Sirop de sucrerie									17,525	
Goudron				376		98		83,453		
Ferblanc, articles en				320	155	166		68		
Tabac, savoir :—										
Cigares					11					
Cigarettes				300						
Tabac à priser										
Tiges et déchets				1,058		853				
Tous autres				1,549	319	7,085	67	746	6	
Filasse				1,023						
Voitures				167	1,314	1,458		40		
" parties de				100						
Charrettes				160	2,141					
Chariots	25		50	10	720			60		120
Automobiles									8,334	
Bicycles		40			9	235			45,160	
" parties de						1,092			17,298	
Voitures, autres	200		30	544	727	440			1,660	
Barils, vides										
Filasse	3				76	219			80	
Meubles de ménage	40	1,260		2,021	2,348	40,749	4	69	1,068	
Portes, châssis et persiennes						19,125				
Allumettes et éclisses										
Moulures, garnitures et autres fournitures										
Seaux, cuves, barattes, etc						38				
Bois à bobines et bobines		221			6	100				
Bois à pulpe	34,239	295,886		7,459	262,160	156,678	558,929		2,579	
Autres articles en bois	1,324	4,712		2,556	2,950	32,853	2,047	516	4,422	90
Lainages	1,582	179		177	1,321	408				
Autres articles	1,006	13,530	77	5,086	31,700	70,171	7,201	86	45,848	1,438
Total	286,236	585,357	8,669	380,063	511,646	1,732,559	625,690	134,608	680,612	14,283

N° 12.—EXPORTATIONS de produits canadiens, par ports—*Fin.*

——	Abercorn.	Bridgeburg.	Coaticook.	Fort-William.	Halifax	Athelstan.	Montréal.	Nanaïmo.	New-Westminster.	Chutes-Niagara.
DIVERS ARTICLES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Café					194					
Fruits secs, N.A.E.										
Riz							24			
Farine de riz							17,870			
Peintures à l'huile, etc.		6			913	195	34,245			200
Autres divers articles					2,369		1,522			140
Total		6			3,476	195	53,661			340
Grand total	2,730,057	3,822,405	11,011,363	6,026,857	6,844,463	2,511,670	53,024,839	2,687,861	2,670,653	13,465,204

Exportations.	Prescott.	Québec.	Rossland.	St-Armand.	St-Jean, Qué.	St-Jean, N.-B.	Saut-Ste-Marie.	Sydney.	Vancouver.	Winnipeg.
DIVERS ARTICLES.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Café						10				
Riz										
Farine de riz										
Peintures à l'huile, etc.		1,700		4,775	22,825	13,055				
Autres divers articles		11,350				164			4,105	
Total		13,050		4,775	22,825	13,229			4,105	
Grand total	6,199,499	4,405,227	490,786	2,681,848	6,121,830	13,209,946	3,613,154	913,314	3,427,856	511,759

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 13.—TABLEAU indiquant les revenus perçus aux différents ports et ports secondaires du Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

ONTARIO.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Amherstburg		5,742 64			
	Essex-Centre	5,157 44			
	Kingsville	2,308 55			
	Leamington	17,546 80			
	West-Dock	366 40			
		31,121 83	.....	31,121 83	
Belleville		70,258 65			
	Campbellford	4,344 73			
		74,603 38	.....	74,603 38	
Berlin		167,339 09	.....	167,339 09	
Bowmanville		8,680 16			
	Newcastle	8 45			
		8,688 61	.....	8,688 61	
Brantford		308,104 58	.....	308,104 58	
Bridgeburg		326,347 73	2,252 63	328,600 36	
Brockville		135,857 46	91 45	135,948 91	
Chatham		83,041 54			
	Dresden	30 19			
	Glencoe	2,404 67			
	Ridgetown	18,039 98			
	Rondeau	40,615 83			
	Tilbury	20,260 71			
	Blenheim	14,379 77			
		178,772 69	.....	178,772 69	
Cobourg		22,217 51	1 20		
	Brighton	1,982 55			
	Colborne	735 42			
		24,935 48	1 20	24,936 68	
Collingwood		24,084 77			
	Meaford	25,517 77			
		49,602 54	.....	49,602 54	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Ontario—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Cornwall		31,102 12	18 50		
	Aultsville	215 14			
		31,317 26	18 50	31,335 76	
Deseronto		14,489 28		14,489 28	
Fort William		316,344 44		316,344 44	
Galt		72,069 22			
	Preston	25,348 10			
	Ayr	907 40			
		98,324 72		98,324 72	
Gananoque		42,518 58			
	Rockport	242 22			
	Riverview	8 47			
	Pool's-Resort	260 37			
		43,029 64		43,029 64	
Goderich		8,238 33	70 00		
	Clinton	14,788 60			
	Kincardine	3,814 51			
	Seaforth	10,281 84			
	Southampton	5,199 31			
	Wingham	6,827 47			
		49,150 06	70 00	49,220 06	
Guelph		140,448 58	1 88		
	Walkerton	7,948 66			
	Durham	28 91			
	Harriston	28 90			
	Mount-Forest	73 19			
	Palmerston	28 29			
	Hanover	4 46			
		148,560 99	1 88	148,562 87	
Hamilton		1,257,494 03	872 63		
	Burlington	4,389 92			
	Dundas	52,531 67			
	Dunnville	24,398 27			
	Oakville	2,010 49			
		1,340,824 38	872 63	1,341,697 01	
Hope		15,276 90		15,276 90	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Ontario—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douanes.	Autres revenus.	Total	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Ingersoll		36,608 10			Tilsonburg et Port-Burwell, du 1er janvier 1907.
	Tilsonburg	3,423 84			
	Port-Burwell	35,682 24			
		75,714 18		75,714 18	
Kenora		83,052 58		83,052 58	
Kingston		147,128 62	864 73		
	Bath	40 62			
		147,169 24	864 73	148,033 97	
Lindsay		25,639 10		25,639 10	
London		696,710 66			
	Strathroy	11,644 53			
		708,355 19		708,355 19	
Midland		4,171 13			
	Penetanguishene	6,342 77			
		10,513 90		10,513 90	
Morrisburg		9,046 39	67 10		
	Iroquois	499 61	1 00		
		9,546 00	68 10	9,614 10	
Napanee		12,327 51		12,327 51	
Niagara-Falls		155,357 71	736 06		
	Chippawa	6,325 66			
	Niagara	1,176 24	11 00		
	Queenston	24 67			
		162,884 28	747 06	163,631 34	
Orillia		35,114 89		35,114 89	
Oshawa		50,042 61	8 00	50,050 61	
Ottawa		621,089 81	242 70		
	Alexandria	5,584 45			
	Almonte	4,859 98			
	Arnprior	3,839 31			
	Carleton Place	4,329 42			
	Pembroke	20,441 69			
	Perth	11,588 60			
	Renfrew	3,392 89			
	North-Bay	50,356 97			
	Smith's-Falls	27,392 07			
	Sturgeon-Falls	16,692 73			
		769,567 92	242 70	769,810 62	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Ontario—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Owen-Sound		45,500 55	7 56		
	Chesley	25 97			
		45,526 52	7 56	45,534 08	
Paris		35,172 96			
	Saint-George	3,130 45			
		38,303 41		38,303 41	
Parry-Sound		29,081 14			
	Byng-Inlet	2,498 27			
	French-River	576 59			
		32,156 00		32,156 00	
Peterboro		283,058 83		283,058 83	
Picton		19,729 61			
	Wellington	835 40			
		20,565 01		20,565 01	
Port-Arthur		205,898 96			
	Fort-Francis	10,861 85			
	Lee Blain	16 28			
	Rainy-River	9,454 92	24 15		
		226,232 01	24 15	226,256 16	
Prescott		118,116 64	181 00		
	Cardinal	6,645 92			
		124,762 56	181 00	124,943 56	
Sainte-Catherine		133,638 41			
	Port-Colborne	6,556 29	18 63		
	Port-Dalhousie	7,248 62			
	Thorold	13,021 33			
	Welland	46,024 74			
		206,489 39	18 63	206,508 02	
Saint-Thomas		127,543 27			
	Aylmer	9,826 24			
	Port-Burwell	35,302 04			Pour six mois. Sous Ingersoll, 1er janvier 1907.
	Port-Stanley	63,119 43			
		235,790 98		235,790 98	
Sarnia		111,533 55	40 50		
	Courtright	2,626 66			
	Petrolia	15,667 33			
	Pointe-Edouard	158,312 41			
	Stag-Island	18 55			
		288,158 50	40 50	288,199 00	

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 13.—TABLEAU des revenus p rçus, etc.—Ontario—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Saut-Sainte-Marie		191,943 44	816 93		
	Algoma-Mills	38,764 41			
	Bruce-Mines	801 90			
	Gore-Bay	528 01			
	Little-Current	2,822 93			
	Michipicoten River	3,586 67			
	Ile Saint-Joseph	64 62			
	Sudbury	49,590 80			
	Thessalon	4,098 88			
	Ile Cockburn	22 37			
	Cutler	5,858 05			
	Manitowaning	227 79			
		298,309 87	816 93	299,126 80	
Simcoe		28,501 89			
	Tilsonburg	6,584 61			Pour 6 mois. Sous Ingersoll, 1er janvier 1907.
	Port-Dover	2,391 52			
	Port-Rowan	669 75			
		38,147 77		38,147 77	
Stratford		62,948 87			
	Mitchell	5,872 78			
	Sainte-Marie	13,119 57			
	Listowel	32,849 87			
	Park-Hill	33 24			"Mount Forest." Rapport à Guelph, Ont., 1er mai 1906.
	Wiarton	3,877 06			
		118,701 39		118,701 39	
Toronto		7,914,128 38	4,701 75		
	Aurora et Newmarket	13,430 53			
	Barrie	13,512 92			
	Brampton	12,285 14			
	Georgetown	11,427 44			
	Orangeville	14,610 36			
	Orillia	1,619 39			Fait port le 1er juillet 1906.
	Port-Credit	25,759 54			
	Streetsville	2,821 62			
	Toronto-Junction	187,105 07	86 00		
		8,196,700 39	4,787 75	8,201,488 14	
Trenton		19,916 71		19,916 71	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc —Ontario—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Wallaceburg		10,182 22			
	Lampton	297 17			
	Sombra	578 40			
	Ile Walpole	154 32			
		11,212 11		11,212 11	
Whitby		6,830 03		6,830 03	
Windsor		384,814 10	3,635 00		
	Walkerville	228,610 15			
	Belle-River	2,243 23			
		615,667 48	3,635 00	619,302 48	
Woodstock		61,245 25			
	Norwich	3,301 68			
		64,546 93		64,546 93	
	Ontario, totaux	16,323,694 35	14,750 40	16,338,444 75	

QUÉBEC.

Abercorn		3,560 58		3,560 58	
Athelstan		7,309 49		7,309 49	
Coaticook		10,825 52			
	Island-Pond	14 25			
	Stanhope	86 44			
		10,926 21		10,926 21	
Cookshire		1,644 34	2 00		
	Comin's-Mills	538 76			
	Lac-Mégantic	955 99			
	Hereford	47 17			
		3,186 26	2 00	3,188 26	
Gaspé		4,025 77	0 67	4,026 44	
Huntingdon		261 10			
	Athelstan				Erigé en port le 1er juillet 1906.
	Franklin-Centre	156 77	20 21		
	Roxham				Fermé le 1er juillet 1906.
	Vicars-Station	112 25			
	Huntingdon	19 45			
		549 57	20 21	569 78	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Québec.—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Mansonville		236 73			
	Mansonville-Station.	306 18			
		542 91		542 91	
Montréal		11,404,462 25	24,847 59		
	Dundee	1,493 85	55 00		
	Joliette	10,939 50			
	Saint-Jérôme	10,994 18			
	Saint-Régis	92 31			
	Rivière-à-la-Truite	68 68			
	Côteau-Landing				Fermé le 1er juille 1907.
	Marieville	5,544 84			
		11,433,595 61	24,902 59	11,458,498 20	
Paspébiac		7,139 75			
	New-Richmond	209 74			
		7,349 49		7,349 49	
Percé		514 74			
	Grand-River	1 24			
		515 98		515 98	
Québec		1,113,803 93	338 30		
	Beauceville	954 70			
	Chicoutimi	7,683 58			
	Iles de la Madeleine	267 68			
	Victoriaville	15,035 66			
	Rivière-du-Loup	18,591 12	6 96		
	St-Thomas	58 57			
	Baie-Bradore	181 15			
	English-Bay	0 25			
		1,156,576 64	345 26	1,156,921 90	
Rimouski		10,737 14			
	Matane	14 58			
		10,751 72		10,751 72	
Saint-Armand		3,626 22	92 75		
	Philipsburg	177 81			
		3,804 03	92 75	3,896 78	
Saint-Hyacinthe		36,079 63			
	Drummondville	1,161 25			
		37,240 88		37,240 88	

N° 13—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Québec—*Fin.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Saint-Jean		107,816 73	561 00		
	Clarenceville	366 68	4 25		
	Frelighsburg	108 72			
	Granby	28,335 01			
	Lacolle	2,840 63			
	Rouse's-Point	37 73			
	Noyan-Junction	188 32			
		139,693 82	565 25	140,259 07	
Sherbrooke		144,441 71			
	Richmond	13,017 13			
	Windsor-Mills	3,741 16			
	Thetford-Mines	6,452 13			
		167,652 13		167,652 13	
Sorel		42,767 45		42,767 45	
Stanstead		6,229 72	609 97		
	Georgeville	422 53	100 07		
	Magog	24,657 89			
	Stanstead-Junction	13,123 42	12 68		
		44,433 56	722 72	45,156 28	
Trois-Rivières		57,255 17			
	Grand'Mere et Shawinigan-Falls	102,883 39			
	Nicolet	372 71			
		160,511 27		160,511 27	
Valleyfield		41,161 72		41,161 72	
	Totaux, Québec	13,276,155 09	26,651 45	13,302,806 54	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Bathurst		4,521 28			
	Caraquet	140 46			
	Shippigan	130 03			
	Tracadie	50 81			
		4,842 58		4,842 58	
Campbellton		15,892 27		15,892 27	
Chatham		8,991 81	50 00		
	Bouctouche	149 53			
	Richibouctou	136 29			
		9,277 63	50 00	9,327 63	
Dalhousie		13,588 39		13,588 39	
Fredericton		41,528 95		41,528 95	
McAdam-Junction		6,011 63	12 00	6,023 63	
Moncton		46,794 52	1 50		
	Cocagne	2 90			
	Alma	9 53			
	Dorchester	1,002 76			
	Harvey	111 52			
	Hillsboro'	1,297 72			
	Shediac	724 77			
		49,943 72	1 50	49,945 22	
Newcastle		9,587 33		9,587 33	
Sackville		4,678 12			
	Baie-Verte	1,104 70			
		5,782 82		5,782 82	
Saint-Jean		1,024,360 54	1,993 17		
	Saint-George	567 53			
	Sussex	11,771 06			
	Musquash	9 83			
	Saint-Martin	365 41			
	Back-Bay	18 38			
	Beaver-Harbour	300 50			
		1,037,393 25	1,993 17	1,039,386 42	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Nouveau-Brunswick—*Fin.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
St-Stephen		30,493 91	1,888 64		
	Campobello	926 03			
	Milltown	3,246 24			
	North-Head	912 93			
	St-Andrews	2,009 20			
	Upper-Mills	53 10			
	Lords-Cove	133 88			
	Grand-Harbour	276 23			
		38,051 52	1,888 64	39,940 16	
Woodstock		16,407 27	924 50		
	Aroostock-Junction	2,613 80	50 00		
	Centreville	573 20	86 00		
	Edmundston	2,174 39	129 10		
	Debec	837 77			
	Grand-Falls	521 68			
	St-Leonards	681 27			
	Clair	13,921 70	15 00		
	Green-River	104 60			
		37,835 68	1,204 60	39,040 28	
	Totaux, Nouveau-Brunswick	1,269,735 77	5,149 91	1,274,885 68	

NOUVELLE-ECOSSE.

Amherst		90,965 24			
	Northport	2 33			
	Oxford	1,100 05			
	Pugwash	402 63			
	Rivière Hebert	299 81			
	Spring-Hill	3,688 87			
	Tidnish	1 50			
	Wallace	78 71			
		96,539 14		96,539 14	
Annapolis-Royal		2,506 54			
	Bridgetown	1,810 65			
	Clementsport	217 78			
	Thorn's-Cove				Aboli le 1er juillet 1906.
	Port-Wade	28 35			
		4,563 32		4,563 32	
Antigonish		4,652 96			
	Bayfield	89 13			
	Havre-au-Bouche	23 34			
		4,765 43		4,765 43	

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Arichat		84 87			
	St-Peter	19 66			
	West-Arichat	3 35			
	Descouse	4 37			
	L'Ardoise	6 28			
		118 53		118 53	
Baddeck		676 57			
	Aspey-Bay	3 82			
	Ste-Anne	69 42			
	New-Campbellton	4 01			
		753 82		753 82	
Barrington		5,401 49			
	Clarks-Harbour	287 34			
	Port-La-Tour	447 68			
		6,136 51		6,136 51	
Canso		1,225 52	0.42		
	Guysboro	133 45			
	Sherbrooke	42 68			
	Isaacs-Harbour	680 00			
	Liscombe	1 11			
	Queensport	2 44			
	Port-Mulgrave	106 21			
		2,191 41	0.42	2,191 83	
Digby		947 09			
	Bear-River	917 45			
	Freeport	141 41			
	Sandy-Cove	55 72			
	Westport	41 05			
		2,102 72		2,102 72	
Glace-Bay		29,907 82		29,907 82	
Halifax		1,132,917 72	655 16		
	Sheet-Harbour	106 90			
		1,133,024 62	655 16	1,133,679 78	
Kentville		8,070 65	1 79		
	Berwick	291 11			
	Canning	157 26			
	Kingsport	701 85			
	Port-Williams	674 45			
	Wolfville	860 01			
	Aylsford-Station	238 50			
		10,993 83	1 79	10,995 62	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite*.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Liverpool		2,688 08			
	Port-Medway	20 67			
		2,708 75		2,708 75	
Lockport		250 80		250 80	
Lunenburg		7,459 45			
	Chester	508 50			
	Bridgewater	4,871 83			
	Mahone-Bay	212 53			
	La-Have	1,380 92			
		14,433 23		14,433 23	
Middleton		5,483 86			
	Port-George	48 85			
	Margaretsville	92 28			
		5,624 99		5,624 99	
New-Glasgow		34,635 43			
	Merigomish	37 98			
		34,673 41		34,673 41	
North-Sydney		29,557 43	457 00		
	Grand-Narrows	69 18			
	Sydney-Mines	3,339 74			
		32,966 35	457 00	33,423 35	
Parrsboro		835 29	100 00		
	Advocate-Harbour	719 37			
	Rivière-aux-Pommes	661 62			
	Port-Greville	41 12			
	Five-Islands	5 54			
		2,262 94	100 00	2,362 94	
Pictou		6,242 60			
	Tatamagouche	106 10			
	River-John	90 24			
		6,438 94		6,438 94	
Port-Hawkesbury		1,114 64			
	Port-Hastings	4 83			
	Whycocomagh	44 27			
	West-Bay	32 15			
	Marble-Mountain	7 16			
	Orangedale	24 54			
		1,227 59		1,227 59	

N° 13—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douanes.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Port-Hood		530 73			
	Cheticamp	393 86			
	Margaree	64 80			
	Mabou	1,469 42			
	Inverness	965 22			
		3,424 03		3,424 03	
Shelburne		649 26	100 00		
	Jordan-Bay	08			
	North-East-Harbour	101 63			
		750 97	100 00	850 97	
Sydney		115,943 19			
	Port-Morien	177 30			
	Louisburg	640 79	600 00		
	Gabarouse-Bay	4 12			
	Main-à-Dieu	2 00			
		116,767 40	600 00	117,367 40	
Truro		45,197 34			
	Economy	4 26			
	Londonderry	1,482 86			
	Little-Bass-River	0 83			
		46,685 29		46,685 29	
Weymouth		879 31			
	Belliveau's-Cove	12 23			
	Meteghan	233 78	100 00		
	Barton	120 33			
	Church-Point	153 26			
		1,398 91	100 00	1,498 91	
Windsor		4,494 58			
	Cheverie	1 52			
	Hantsport	294 05			
	Maitland	42 93			
	Walton	4 96			
		4,838 07		4,838 07	
Yarmouth		42,578 70			
	Pubnico	319 12			
	Salmon-River	104 89			
	Tusket-Wedge	21 76			
	Tusket	86 73			
		43,111 20		43,111 20	
	N.-Ecosse, totaux	1,608,660 02	2,014 37	1,610,674 39	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—*Suite.*

MANITOBA.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douanes.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Brandon		157,420 43	5 50		
	Carberry	1,547 60			
	Deloraine	2,050 64			
	Killarney	4,075 75			
	Virden	22,597 64			
	Rapid-City	139 57			
	Melita	11,703 79			
		199,535 42	5 50	199,540 92	
Emerson		15,677 43	330 60	16,008 03	
Portage-la-Prairie		457,395 06			
	Birtle	257 83			
	Neepawa	4,547 06			
	Gladstone	85 40			
	Yorkton	4,140 42			
	Minnedosa	249 29			
	Lloydminster	24 42			
		466,699 48		466,699 48	
Winnipeg		3,099,702 36	9,868 39		
	Crystal-City	1,817 39			
	Gretna	18,925 04			
	Morden	4,186 62			
	Neepawa	13 60			Sous Portage-la-Prairie, 1er juillet '06, Portage-la-Prairie érigé en port, 1er juillet '06.
	Portage-la-Prairie	151 06			
	Mowbray	319 27			
	Selkirk	987 70			
	Stonewall	61 45			
	Manitou	26 63			
	Yorkton	79 81			Sous Portage-la-Prairie, 1er juillet '06.
	Gladstone	63 85			
	Sprague	197 28			
	Pilot-Mound	48 60			
	York-Factory	3,996 33			
	Battleford	5 10			
	Moose-Factory	13,972 38			
		3,144,554 47	9,868 39	3,154,422 86	
	Manitoba, totaux	3,826,466 80	10,204 49	3,836,671 29	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douanes.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Grand-Forks		20,216 02	100 00		
	Cascade-City	1,027 97			
	Midway	22,251 29			
	Osoyoos	792 40			
	Sidley	1,536 80	102 50		
	Greenwood	30,661 03			
	Carson	905 81	250 00		
	Keremeos	218 40			
	Phœnix	13,556 09			
		91,166 41	452 50	91,618 91	
Kaslo		3,749 99			
	Rykerts	1,086 97			
		4,836 96		4,836 96	
Nanaïmo		43,300 77	500 00		Comox aboli le 1er juillet '06.
	Crofton	226 83			
	Chemainus	9,646 77			
	Ladysmith	5,870 26			
	Courtney	98 85			
	Cumberland	166 35			
	New-Alberni	57 90			
	Alberni	53 93			
	Union Bay	4,745 98	32 20		
		64,167 64	532 20	64,699 84	
Nelson		81,860 48	8 52		
	Cranbrook	28,029 52			
	Fernie	35,314 12			Fort-Steele, aboli le 26 sept. '05.
	Pilot-Bay				
	Waneta	3,594 53			
	Erie	5 11			
	Gateway	8,967 77			
	Kingsgate	367 24			
		158,138 77	8 52	158,147 29	
New-Westminster		62,735 26	1 07		
	Alder-Grove	322 00			
	Ashcroft				Avec Revelstoke, le 1er juillet '06.
	Douglas	10,704 50			
	Golden				Avec Revelstoke, le 1er juillet '06.
	Huntingdon	15,833 22			
	Kamloops				Avec Revelstoke, le 1er juillet '06.
	Revelstoke				Faire rapport, le 1er juillet '06.
	Upper Sumas	198 91			
	Vernon				Avec Revelstoke, le 1er juillet '06.
	Ladner	1,002 10	123 00		
	Agassiz	117 93			
	Chilliwack	225 90			
	Yale	36 22			
		91,176 04	124 07	91,300 11	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—Colombie-Britannique—*Fin.*

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douanes.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Revelstoke		25,990 51			
	Ashcroft	9,651 79			
	Golden	4,203 32			
	Kamloops	9,342 01			
	Vernon	15,009 84			
		64,197 47		64,197 47	
Prince-Rupert		19 80		19 80	
Rossland		37,313 97	15 00		
	Paterson	409 92			
	Trail	5,879 06			
		43,602 95	15 00	43,617 95	
Vancouver		1,621,947 47	34,833 51	1,656,780 98	
Victoria		678,276 49	8 802 57		
	Stickeen	609 43			
	Sidney	34 60			
	Duncan	752 32			
	Port-Essington	104 24			
	Metlakatla	31 16			
	Esquimalt	0 50			
	Massett-Inlet	48 33			
	Salt Spring Island	152 53			
	Bella-Coola	19 04			
	Fort Simpson	1,234 29	480 00		
		681,262 93	9,282 57	690.545 50	
	Totaux, Col.-Brit.	2,820,516 44	45.248 37	2,865,764 81	

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 13. —TABLEAU des revenus perçus, etc.—*Suite.*

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de de douanes.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
Charlottetown		64,104 14	141 07		
	Cardigan	114 44			
	Crapaud	115 26			
	Georgetown	76 94			
	Montague-Bridge	547 57			
	Murray-Harbour	139 72			
	Rustico	8 10			
	Souris	1,268 75			
	Saint-Peters	122 07			
	Rivière Vernon	72 61			
	New-London	16 17			
		66,585 77	141 07	66,726 84	
Summerside		5,862 88			
	Alberton	128 41			
	Malpeque	4 36			
	Port-Hill	56 15			
	Tignish	1,343 55			
		7,395 35		7,395 35	
	Totaux, I.-P.-E.	73,981 12	141 07	74,122 19	

ALBERTA.

Ca'gary		317,499 76			
	Banff	173 76			
	Medicine-Hat	23,044 25			
		340,717 77		340,717 77	
Edmonton		134,230 87			
	Wostok	0 60			
		134,231 47		134,231 47	
Lethbridge		32,711 56	3 90		
	Cardston	2,260 35			
	Coutts	25,123 96			
	Macleod	21,229 60	355 35		
	Maple-Creek	3,843 60	270 75		
	Pend-d'Oreille	23,678 65			
	Pincher-Creek	312 50			
	Wood-Mountain	12,301 93			
	Twin-Lakes	4,661 80			
	Willow-Creek	28,446 38			
	Kootenia	70 09			
		154,640 33	630 00	155,270 33	
	Totaux, Alberta	629,589 57	630 00	630,219 57	

N° 13.—Tableau des revenus perçus, etc.—*Suite.*

SASKATCHEWAN.

Ports.	Ports secondaires.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.	Observations.
		$ c.	$ c.	$ c.	
North-Portal		76,183 09	79 50	76,262 59	
Régina		115,071 43	866 67		
	Broadview	98 22			
	Grenfell	160 40			
	Indian-Head	286 70			
	Moose-Jaw	21,091 74			
	Moosomin	157 74			
	Prince-Albert	16,313 96	1,587 25		
	Qu'Appelle	130 94			
	Saskatoon	33,620 37			
	South-Qu'Appelle	126 37			
	Wapella	55 71			
	Whitewood	96 01			
	Wolsley	119 27			
		187,328 86	2,453 92	189,782 78	
	Totaux, Saskatch.	263,511 95	2,533 42	266,045 37	

TERRITOIRE DU YUKON.

Dawson		158,576 58			
	Forty-Mile	1,631 45			
		160,208 03		160,208 03	
White-Horse		19,344 35	729 84		
	Atlin	327 31			
	Carcross	12,324 22			
	Dalton-Trail				Fermé le 1er mai, 1906.
	White-Pass	1,564 62			
		33,560 50	729 84	34,290 34	
	Totaux, territoire du Yukon	193,768 53	729 84	194,498 37	
Colis postaux anglais		4,092 06		4,092 06	

N° 13.—TABLEAU des revenus perçus, etc.—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Droits de douane.	Autres revenus.	Total, revenus.
	$	$	$
Ontario	16,323,694 35	14,750 40	16,338,444 75
Québec	13,276,155 09	26,651 45	13,302,806 54
Nouveau-Brunswick	1,269,735 77	5,149 91	1,274,885 68
Nouvelle-Ecosse	1,608,660 02	2,014 37	1,610,674 39
Manitoba	3,826,466 80	10,204 49	3,836,671 29
Colombie-Britannique	2,820,516 44	45,248 37	2,865,764 81
Ile du Prince-Edouard	73,981 12	141 07	74,122 19
Alberta	629,589 57	630 00	630,219 57
Saskatchewan	263,511 95	2,533 42	266,045 37
Territoire du Yukon	193,768 53	729 84	194,498 37
Colis postaux anglais	4,092 06		4,092 06
Totaux, Canada	40,290,171 70	108,053 32	40,398,225 02

N° 14.—TABLEAU sommaire des marchandises étrangères importées au Canada, tarifs général, préférentiel et de surtaxe, le droit perçu sur ces articles entrés pour la consommation, et le montant

	ARTICLES ET TAUX DU TARIF GÉNÉRAL.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES.			$		$	$ c.
1	Ale, bière et porter en bouteilles	galls.	567,895	381,961	549,330	371,503	131,839 16
2	" " en fûts	"	189,090	38,483	185,427	37,539	29,668 32
	Total, ales, etc		756,985	420,444	734,757	409,042	161,507 48
3	Bière de gingembre	$	.....	22,741	.....	1,228	245 60
	Animaux, vivants, savoir—						
4	Cochons	liv.	580	110	330	50	4 95
5	Bêtes à cornes	nomb.	4,566	67,019	4,554	64,519	13,059 05
6	Chevaux âgés de plus d'un an, valeur $50 au moins (dep. le 29 nov. 1906)	"	914	37,792	911	37,706	11,387 50
7	Chevaux	"	16,263	860,133	14,581	608,804	126,806 25
8	Moutons	"	73,964	242,410	73,463	227,380	47,052 55
9	Tous autres, N.A.E	$	.....	39,925	.....	30,723	6,604 65
	Total, animaux		.....	1,247,389	.....	969,182	204,914 95
10	Articles pour pansements antiseptiques, tels que coton absorbant, coton en laine, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gaze et filasse, préparés pour pansements simples ou médicamentés.	$	.....	71,652	.....	51,138	10,227 60
11	Tables de bagatelle	nomb.	9	315	9	315	110 25
12	Sacs contenant du ciment	$	.....	73,118	.....	49,557	11,901 30
13	Poudre à levain	liv.	293,957	83,914	292,353	83,399	17,541 18
14	Billes, queues et râteliers pour tables de bagatelle et de billard	$	.....	8,860	.....	5,033	1,761 55
15	Paniers de toutes sortes, N.A.E	"	.....	57,586	.....	35,913	10,773 90
16	Ceintures de toutes sortes, excepté caoutchouc et cuir	"	.....	78,864	.....	24,031	5,502 58
17	Ceintures et bandes chirurgiques, ceintures électriques, pessaires et suspensoirs de toutes sortes	"	.....	20,666	.....	17,731	3,546 20
18	Ceintures de toutes sortes, N.A.E	"	.....	78,595	.....	46,610	16,315 50
19	Cloches, et gongs, N.A.E	"	.....	31,582	.....	29,918	8,975 40
20	Tables de billard	nomb.	555	28,793	537	24,065	8,422 75
21	Cirage, encre à souliers et de cordonniers ; vernis à chaussures, harnais et cuir, N.A.P	$	.....	64,746	.....	58,415	14,844 81
22	Stores en bois, métal ou autre matériel non textile ou papier	"	.....	1,229	.....	881	264 30
23	Bleu—pour la buanderie de toutes sortes	"	.....	22,834	.....	2,505	606 04
24	Bateaux—de plaisance, à voiles, esquifs et canots	nomb.	354	48,604	343	47,392	11,848 00
25	Traversins et oreillers (au 29 nov. 1906)	$	.....	11,548	.....	10,675	3,211 50
26	Livres imprimés, publications périodiques et revues, N.A.E	"	.....	918,660	.....	711,512	71,151 20
27	Livres—Romans ou ouvrages de fiction, ou littérature de même genre, papier non relié ou relié, ou en feuilles, y compris taux de transport de ch. de fer et taux de télégraphe, reliés en livres ou formes de brochures, non compris les annuaires de Noël ou publications communément connues comme livres d'enfants (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	.....	51,556	.....	39,999	7,999 80
28	Romans ou ouvrages de fiction, ou littérature de même genre, papier non relié ou relié ou en feuilles, non compris les annuaires de Noël, livres d'enfants etc. (depuis le 29 nov. 1906)	"	.....	33,201	.....	24,957	6,239 25

la qualité et la valeur des articles entrés pour la consommation en vertu des sous chaque tarif, la quantité et la valeur totale de chaque article des droits perçus pendant l'exercice 1907.

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préferentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	1,579	1,178	505 28	550,909	372,681	132,344 44	1
.....	.....	.....	10,027	2,936	2,139 09	195,454	40,475	31,807 41	2
.....	.....	.....	11,606	4,114	2,644 37	746,363	413,156	164,151 85	
.....	11,497	1,565 47	.....	.....	.....	.....	12,725	1,811 07	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	330	50	4 95	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,554	64,519	13,059 05	5
3	86	30 00	.....	.....	.....	914	37,792	11,417 50	6
11	769	104 15	.....	.....	.....	14,592	609,573	126,910 40	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	73,463	227,380	47,052 55	8
.....	180	26 72	.....	224	60 74	.....	31,127	6,692 11	9
.....	1,035	160 87	.....	224	60 74	.....	970,441	205,136 56	
.....	20,369	2,599 10	.....	49	13 06	.....	71,556	12,839 76	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	315	110 25	11
.....	22,740	3,740 36	.....	200	60 00	.....	72,497	15,701 66	12
250	44	10 00	.....	.....	.....	292,603	83,443	17,551 18	13
	3,827	885 66	.....	.....	.....	.....	8,860	2,647 21	14
.....	4,509	901 80	.....	15,034	6,013 60	.....	55,456	17,689 30	15
.....	48,853	8,080 40	.....	25	6 67	.....	72,909	13,589 65	16
.....	2,343	306 29	.....	592	157 88	.....	20,666	4,010 37	17
.....	21,299	4,899 40	.....	10,633	4,962 04	.....	78,542	26,174 94	18
.....	814	162 80	.....	728	291 20	.....	31,460	9,429 40	19
18	4,728	1,094 95	.....	.....	.....	555	28,793	9,517 70	20
.....	6,055	964 18	.....	.....	.....	.....	64,470	15,808 99	21
.....	68	13 60	.....	.....	.....	.....	949	277 90	22
.....	21,030	3,422 14	.....	.....	.....	.....	23,535	4,028 18	23
11	1,212	193 52	.....	.....	.....	354	48,604	12,041 52	24
.....	863	187 50	.....	10	4 00	.....	11,548	3,403 00	25
.....	196,720	12,276 91	.....	8,588	1,145 08	.....	916,820	84,573 19	26
.....	11,383	1,517 85	.....	159	42 41	.....	51,541	9,560 06	27
.....	8,098	1,214 70	.....	146	48 67	.....	33,201	7,502 62	28

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des taux.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Livres—*Suite.* Billets de banque, obligations, livres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites et tous ouvrages semblables non signés, et cartes ou autres formes ou cotes commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou imprimés sur plaques d'acier, cuivre ou autres, et autres imprimés, N.A.E.	$	.....	140,784	.....	123,288	43,150 80
2	Taux de transport et de télégr. reliés en livres (depuis le 29 nov. 1906)...	$	.....	628	.....	628	157 00
3	Placards, pancartes et feuilles pliées...	liv.	77,940	18,589	73,950	17,771	11,092 50
4	Etiquettes p. boîtes à cigares, fruits, légumes, viandes, poisson, confiserie et autres articles : aussi jetons, billets et étiquettes d'expédition, de prix et autres, lithographiés ou imprimés ou en partie imprimés, N.A.E.	$	.....	110,097	.....	89,276	31,246 60
5	Cartes géogr. et cartes marines, N.A.E.	$	.....	19,182	.....	12,872	2,924 00
6	Journaux ou édition supplémentaires, ou parties de, en partie imprimés et avec l'intention d'être achevés ou publiés en Canada	$	.....	549	.....	547	136 75
7	Annonces en brochures, pancartes enluminées, catalogues et listes de prix illustrés, calendriers et almanachs d'annonces illustrés : circulaires d'annonces de médecines brevetées ou autres, feuilles volantes ou brochures	liv.	483,762	121,799	454,519	110,998	68,177 85
8	Chromos, chromotypes, oléographes ou œuvres artistiques de semblable nature, produits autrement que par le dessin ou la peinture à la main, et ayant des annonces imprimées, lithographiées ou étampées ou y attachées, ou œuvres artistiques de semblable nature, lithographiées, imprimées ou étampées sur papier ou carton pour des fins de commerce ou d'annonces, N.A.E.	liv.	3,019	948	2,215	639	332 25
9	Musique imprimée, reliée ou en feuilles	$	.....	93,205	.....	74,120	7,412 00
10	Photographies, chromos, chromotypes, artotypes, oléographes, peintures, dessins, images, gravures ou impressions ou épreuves d'icelles, et sembl. travaux d'art, N.A.E., impr., photographiées et plans de construction..	$	.....	572,882	.....	325,979	71,739 85
	Total, livres, etc.		.....	2,082,080	.....	1,532,586	321,759 85
11	Lacets de chauss.et corsets de toute mat.	$	.....	133,549	.....	49,884	14,965 20
12	Bottes, souliers et pantoufles de toutes sortes, excepté en caoutch. ou cuir....	$	.....	107,764	.....	57,691	14,896 40
13	Bretelles et leurs accessoires en métal...	$	.....	75,993	.....	59,897	20,963 95
	Cuivre jaune et articles en—						
14	Laiton en barres, baguettes, en roul., ou autrement, en longueurs de pas moins de 6 pds (dep. le 29 nov. 1906)	qtx.	3,167	66,255	3,037	63,848	6,384 80
15	Clous, broquettes, rivets et contre-rivets ou roudelles	$	.....	5,015	.....	3,482	1,044 60
16	Pompes	$	.....	12,560	.....	11,801	3,540 30
17	Bandelettes feuilles et plaques non polies, planées ou enduites (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	6,549	123,185	6,425	120,762	12,076 20
18	Fil métallique uni	liv.	82,041	19,008	69,518	15,916	1,798 76
19	Tissus métalliques, etc., N.A.E.	$	.....	40,969	.....	7,683	1,920 75
20	Articles en, N.A.E.	$	.....	676,072	.....	609,746	182,923 80
	Total, cuivre jaune		.....	943,064	.....	833,238	209,689 21

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	15,597	3,601 68	.....	1,742	812 94	.....	140,627	47,565 42	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	628	157 00	2
3,885	732	388 50	.....	.....	.....	77,835	18,503	11,481 00	3
.....	6,644	1,533 12	.....	16,393	7,650 04	.....	112,313	40,429 76	4
.....	6,384	902 20	.....	.....	.....	.....	19,256	3,826 20	5
.....	2	0 34	.....	.....	.....	.....	549	137 09	6
58,500	14,223	5,850 00	2,797	1,263	559 40	515,816	126,484	74,587 25	7
588	73	58 80	216	236	43 20	3,019	948	434 25	8
.....	16,070	977 04	.....	2,286	304 80	.....	92,476	8,693 84	9
.....	105,078	14,726 67	.....	140,494	41,077 28	.....	571,551	127,543 80	10
.....	381,004	43,047 81	.....	171,307	51,683 82	.....	2,084,897	416,491 48	
.....	68,507	13,701 40	.....	15,628	6,251 20	.....	134,019	34,917 80	11
.....	43,946	7,386 77	.....	6,999	2,339 81	.....	108,636	24,622 98	12
.....	16,211	3,706 49	.....	3	1 40	.....	76,111	24,671 84	13
130	2,407	120 35	.....	.....	.....	3,167	66,255	6,505 15	14
.....	360	72 00	.....	1,173	469 20	.....	5,015	1,585 80	15
.....	401	80 20	.....	942	376 80	.....	13,144	3,997 30	16
119	2,312	115 60	.....	.....	.....	6,544	123,074	12,191 80	17
11,833	2,826	196 01	690	266	36 00	82,041	19,008	2,030 77	18
.....	32,705	5,570 94	.....	581	193 66	.....	40,969	7,685 35	19
.....	59,263	11,852 60	.....	6,317	2,526 80	.....	675,326	197,303 20	20
.....	100,274	18,007 70	.....	9,279	3,602 46	.....	942,791	231,299 37	

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES TAUX.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Céréales, etc., savoir :—						
1	Arrowroot	liv.	28,123	1,410	2,835	225	45 00
2	Biscuits de toutes espèces, non sucrés.	"	292,669	19,691	210,483	12,021	3,005 25
3	" " sucrés	"	338,446	43,117	107,108	9,076	2,496 13
4	Macaroni et vermicelle	"	2,378,734	102,529	2,481,776	104,175	28,806 09
5	Riz, nettoyé	"	8,044,818	186,169	4,363,606	96,012	43,307 41
6	Riz, non nettoyé, non décort., ou *paddy* (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	8,653,369	142,563	2,454,657	61,039	12,273 29
7	Fleur de riz et sagou	"	877,441	13,376	48,593	1,152	347 03
8	Tapioca	"	2,359,001	91,980	439,385	20,108	5,130 25
9	Orge, mondée et perlée, roulée, grillée ou moulue (depuis le 29 novembre 1906)		69,966	2,582	12,437	527	158 10
	Total, céréales		23,042,567	603,417	10,120,880	304,335	95,568 55
	Grain et produits du, savoir :—						
10	Orge	boiss.	443,071	221,058	2,275	1,371	395 10
11	Fèves	"	23,797	40,511	24,075	40,966	4,748 15
12	Sarrasin	"	3,467	3,566	3,467	3,566	506 15
13	Blé-d'inde pour les fins de distillation.	"	967,219	538,942	935,325	524,370	70,149 49
14	Avoine	"	484,554	176,791	5,957	2,645	595 70
15	Pois, N.A.E.	"	5,734	12,058	5,431	11,241	706 10
16	Riz	"	114,949	74,419	35,045	24,879	3,504 50
17	Blé	"	1,364,434	1,167,434	24,747	17,725	2,969 64
	Total, grain		3,407,225	2,234,779	1,036,322	626,763	83,574 83
18	Son, etc.	$	.....	57,527	.....	57,526	11,505 20
19	Fleur de farine de sarrasin	liv.	130,804	3,780	131,004	3,785	498 31
20	Fleur ou farine de blé-d'inde	brls.	23,777	62,684	23,957	63,325	5,989 25
21	Farine d'avoine	liv.	5,384	187	1,440	46	8 64
22	Avoine roulée	"	10,220	315	12,720	354	76 33
23	Farine de seigle	brls.	2,188	6,993	2,206	7,078	1,103 00
24	Farine de blé	"	34,128	117,913	34,012	119,118	20,407 20
25	*Hominy*, maïs concassé, évaporé ou séché	$	.....	2,575	.....	2,568	513 60
26	Nourriture de céréales, préparée	$	.....	102,707	.....	94,547	18,909 40
27	" " préparée en paquets n'excédant pas 25 liv. en poids (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	45,154	.....	39,944	9,986 00
28	Toutes autres céréales, N.A.E.	$	.....	49,780	.....	42,065	8,413 00
29	Grain, fleur et farine, etc., de toutes sortes, avariées par l'eau en transit.	$	.....	10	.....	10	2 00
	Total, grain et produits du		.....	449,625	.....	430,366	77,411 93
	Briques et tuiles (*voir* Poterie) ;—						
30	" réfract. et doubl.de poêle, N.A.E.	$	.....	157,616	.....	138,885	13,843 35
31	Briques à couteaux	$	.....	1,067	.....	255	51 00
32	" à construire	M.	8,495	88,144	8,094	82,310	16,912 10
33	" pour pavage	"	2,182	23,256	2,152	22,845	4,637 03
34	Tuyau d'égout, non vernis	$	.....	12,106	.....	11,193	2,238 60
35	" de drain, d'intér. de cheminées ou évents, capuch. de cheminées et blocs inverses, vernis ou non	$	.....	93,458	.....	78,801	27,580 35
36	Articles en argile, N.A.P.	$	.....	45,845	.....	22,231	4,718 28
	Total, briques, etc		.....	421,492	.....	356,520	69,980 71
37	Gomme anglaise, dressine, crème d'encollage	liv.	1,320,467	42,474	1,222,592	39,041	3,904 10
38	Balais	$	.....	4,149	.....	3,818	763 60
39	Brosses	$	.....	271,273	.....	227,442	59,024 60
40	Boutons pour pantalons, ent. en métal (jusqu'au 29 nov. 1906)	gross.	154,818	18,108	104,295	14 135	3,533 75

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtax.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
15,819	805	109 74	.....	.....	.....	18,654	1,030	154 74	1
82,984	7,709	1,238 24	.....	.....	.....	293,467	19,730	4,243 49	2
229,604	33,628	6,077 69	30	6	2 20	336,742	42,710	8,576 02	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,481,776	104,175	28,806 09	4
3,851,195	92,941	28,571 81	.....	.....	.....	8,214,801	188,953	71,879 22	5
6,449,445	86,595	21,498 16	.....	.....	.....	8,904,102	147,634	33,771 45	6
829,844	12,244	2,250 15	218	14	4 67	878,655	13,410	2,601 85	7
1,940,116	72,958	12,377 69	.....	.....	.....	2,379,501	93,066	17,507 94	8
57,673	2,070	414 00	.....	.....	.....	70,110	2,597	572 10	9
13,456,680	308,950	72,537 48	248	20	6 87	23,577,808	613,305	168,112 90	
253	294	57 50	.....	.....	.....	2,528	1,665	452 60	
17	38	2 55	.....	.....	.....	24,092	41,004	4,750 70	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,467	3,566	506 15	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	935,325	524,370	70,149 49	12
612	555	42 84	.....	.....	.....	6,569	3,200	638 54	13
29	80	2 90	231	719	46 20	5,691	12,040	755 20	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,045	24,879	3,504 50	15
8	10	0 64	.....	.....	.....	24,755	17,735	2,970 28	16
919	977	106 43	231	719	46 20	1,037,472	628,459	83,727 46	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57,526	11,505 20	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	131,004	3,785	498 31	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,957	63,325	5,989 25	21
3,656	125	16 46	.....	.....	.....	5,096	171	25 10	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,720	354	76 33	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,206	7,078	1,103 00	24
97	538	38 80	.....	.....	.....	34,109	119,656	20,446 00	25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,568	513 60	26
.....	6,727	938 25	.....	97	25 87	.....	101,371	19,873 52	27
.....	6,985	1,222 41	.....	.....	.....	.....	46,929	11,208 41	28
.....	6,876	950 68	.....	83	22 13	.....	49,024	9,385 81	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	2 00	30
.....	21,251	3,166 60	.....	180	48 00	.....	451,797	80,626 53	
.....	18,731	1,850 36	.....	.....	.....	.....	157,616	15,693 71	31
.....	821	111 73	.....	.....	.....	.....	1,076	162 73	32
401	5,834	770 89	.....	.....	.....	8,495	88,144	17,682 99	33
30	411	51 37	.....	.....	.....	2,182	23,256	4,688 40	34
.....	913	121 74	.....	.....	.....	.....	12,106	2,360 34	35
.....	14,657	3,426 27	.....	.....	.....	.....	93,458	31,006 62	36
.....	23,547	3,071 37	.....	67	17 87	.....	45,845	7,807 52	37
.....	64,914	9,403 73	.....	67	17 87	.....	421,501	79,402 31	
96,212	2,935	172 73	73,603	2,307	307 60	1,392,407	44,283	4,384 43	38
.....	331	48 50	.....	.....	.....	.....	4,149	812 10	39
.....	22,534	3,829 49	.....	21,301	7,395 40	.....	271,277	70,249 49	40
19,988	1,986	331 03	30,525	1,987	662 31	154,818	18,108	4,527 09	

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droits.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Boutons—*Fin.*						
1	Parties métalliq. pour la fabric. de boutons recouverts (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	2,925	.....	2,339	467 80
2	Boutons pour souliers, N.A.E.	grosses	4,504	497	4,386	446	111 50
3	Boutons, toutes sortes, N.A.E.	"	.....	232,575	.....	186,232	65,181 20
	Total, boutons		.....	254,105	.....	203,152	69,294 25
	Total boutons		.....		.....		
4	Chandelles—		38,900	5,088	38,555	5,035	1,258 75
5	Cire paraffine	liv.	378,029	47,550	305,135	40,288	10,072 00
	Toutes autres, N.A.E.	"					
	Total, chandelles		416,929	52,638	343,690	45,323	11,330 75
6	Canne, jonc ou rotin, fendus ou autrement ouvrés, N.A.E.		.....	50,115	.....	44,483	5,670 45
7	Toile à voiles pour bâteaux et navires	$	.....	5,731	.....	1,368	68 40
	Voitures—						
8	Bogheis, carosses, charrettes à ress. et véh. du même genre, N.A.E.	nomb.	1,018	72,708	889	64,052	22,418 20
9	Cutters	"	8	192	8	192	67 20
10	Grosses voitures de ferme	"	4,346	174,859	4,346	174,859	43,714 75
11	Voitures de roulage, camions de voitures du même genre	"	870	58,766	870	58,766	14,691 50
12	Parties de bogheis, de carosses et véh. du même genre, N.A.E., y compris parties de cutters, voitures d'enfants, et traîneaux, N.A.E.	$	.....	91,097	.....	88,801	31,080 35
13	Wag. de ch. de fer, voyag.	nomb.	1	1,700	1	1,700	510 00
14	" de tramway ou à chev.	"	20	6,485	20	6,485	1,945 50
15	" platef. et wag. ferm.	$	455	125,858	455	125,858	37,757 40
16	" parties de wag.	"	.....	289,192	.....	218,892	65,667 60
17	" éboueurs et éboueuses	"	.....	35,549	.....	35,549	10,664 70
18	Traîneaux	"	814	23,813	814	23,813	5,953 25
19	Brouettes, trucks et charrettes à bras.	"	10,989	64,480	11,022	64,457	19,337 10
20	Bicycles et tricycles	"	1,511	25,481	1,363	20,567	6,170 10
21	" " parties de	"	.....	44,645	.....	37,814	11,344 20
22	Voitures et train d'enfants	"	.....	46,712	.....	46,287	16,200 45
	Total, voitures, etc.		.....	1,061,537	.....	968,092	287,522 30
23	Balais à tapis	nomb.	7,684	14,632	7,540	14,506	4,351 80
24	Registres à monnaie	"	1,076	147,303	1,076	147,303	44,190 90
25	Celluloïde, moulée, façonnée pour manches de couteaux et fourchettes' non percée ou autrement ouvrée, aussi billes et cylindres de celluloïde moulés, recouverts d'étain ou non, mais non finis ou autrement ouvrés et formes d'abat-jour de lampe en celluloïde	$	.....	946	.....	946	94 60
26	Celluloïde, xylonite, xyolite en feuilles, masses, blocs en boules, à l'état brut (depuis le 29 nov. 1906)		.....	28,838	.....	27,784	1,389 20
27	Celluloïde, articles en, N.A.E.	$	.....	40,729	.....	27,952	5,590 40
	Total, celluloïde		.....	70,513	.....	56,682	7,074 20
28	Ciment, pierre et chaux hydraulique	qtx.	1,192	685	1,192	685	149 01
29	" Portland	"	1,556,601	524,003	758,195	276,187	94,774 75
30	" N.A.E. et articles en N.O.P.	$	.....	16,209	.....	12,231	2,506 58
	Total, ciment		1,557,793	540,897	759,387	289,103	97,430 34
31	Craie, préparée	$	.....	17,446	.....	15,171	3,034 20
32	Charbon de bois	$	.....	17,156	.....	6,684	1,336 80

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	.....	586	156 25	.....	2,925	624 05	1
98	48	8 00	20	3	1 00	4,504	497	120 50	2
.....	26,691	6,125 06	.....	20,397	9,518 53	.....	233,320	80,824 79	3
.....	28,725	6,464 09	.....	22,973	10,338 09	.....	254,850	86,096 43	
300	43	7 17	45	10	3 33	38,900	5,088	1,269 25	4
93,801	8,734	1,391 22	3,368	577	192 33	402,304	49,599	11,655 55	5
94,101	8,777	1,398 39	3,413	587	195 66	441,204	54,687	12,924 80	
.....	1,872	153 70	.....	3,760	748 60	.....	50,115	6,572 75	6
.....	4,329	151 29	.....	.....	.....	.....	5,697	219 69	7
6	2,920	681 07	.....	.....	.....	895	66,972	23,099 27	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	192	67 20	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,346	174,859	43,714 75	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	870	58,766	14,691 50	11
.....	2,215	502 47	.....	66	30 80	.....	91,082	31,613 62	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,700	510 00	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	6,485	1,945 50	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	455	125,858	37,757 40	15
.....	13,003	2,600 60	.....	57,297	22,918 80	.....	289,192	91,187 00	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,549	10,664 70	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	814	23,813	5,953 25	18
.....	.....	.....	3	139	55 60	11,025	64,596	19,392 70	19
145	4,414	882 80	.....	.....	.....	1,508	24,981	7,052 90	20
.....	6,933	1,386 60	.....	31	12 40	.....	44,778	12,743 20	21
.....	418	97 14	.....	7	3 27	.....	46,712	16,300 86	22
.....	29,903	6,150 68	.....	57,540	23,020 87	.....	1,055,535	316,693 85	
144	126	25 20	.....	.....	.....	7,684	14,632	4,377 00	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,076	147,303	44,190 90	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	946	94 60	25
.....	.....	.....	.....	1,054	70 27	.....	28,838	1,459 47	26
.....	9,451	1,326 72	.....	3,285	876 00	.....	40,688	7,793 12	27
.....	9,451	1,326 72	.....	4,339	946 27	.....	70,472	9,347 19	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,192	685	149 01	28
773,265	238,949	64,136 00	20,033	7,984	3,338 83	1,551,493	523,120	162,249 58	29
.....	2,867	380 98	.....	1,103	306 66	.....	16,201	3,194 22	30
773,265	241,816	64,516 98	20,033	9,087	3,645 49	1,552,685	540,006	165,592 81	
.....	1,164	159 60	.....	1,111	296 25	.....	17,446	3,490 06	31
.....	10,435	1,391 36	.....	1	1 87	.....	17,126	2,730 03	32

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.			
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.	
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$	c.
1	Chicorée, naturelle ou verte	liv.	3,927	203	20	1	0	60
2	" séchée, grillée ou moulue	"	152,871	6,508	25,637	1,582	967	52
	Total, chicorée		156,798	6,711	25,657	1,583	968	12
3	Vêtements d'église de tous matériel	$	.....	13,974	.....	13,038	2,607	60
4	Cidre, clarifié ou purifié	galls.	1,506	868	1,491	876	149	10
5	" non clarifié ou purifié	"	4,448	483	4,277	456	213	85
	Total, cidre		5,954	1,351	5,768	1,332	362	95
6	Horloges, clefs et mouvements d'	$	.....	259,712	.....	218,055	58,937	50
7	Tordeuses et parties de, pour l'usage domestique	No.	8,601	22,949	8,597	22,923	8,023	05
8	Etoffes non caoutch. ou rendues imperméables, en laine, coton, soie ou ramie de 60 pcs ou plus de largeur, et ne pesant pas plus de 7 onces par verge carrée, lorsq. sont importées exclusiv. pour la fabrication de pardessus *mackintosh* (jusqu'au 29 nov. 1906)	verges.	19,352	3,148	.....	.....	.....	
9	Houille, bitumineuse	ton'x.	4,113,617	8,123,099	3,775,955	7,409,464	2,001,256	18
10	" poussière, N.A.E.	"	639,329	576,748	624,123	559,709	80,318	98
	Total, houille		4,752,946	8,699,847	4,400,078	7,969,173	2,081,575	16
11	Nattes et tapis en fibre de coco	$	.....	10,083	.....	1,944	486	00
12	Noix de coco, importées du pays de production par navire, directement à un port canadien	nomb.	2,460,716	47,121	70,518	1,226	352	59
13	Noix de coco, N.A.S.	"	55,489	1,553	55,489	1,553	554	89
	Total, noix de coco		2,516,205	48,674	126,007	2,779	907	48
14	Noix de coco, désséchées, sucrées ou non.	liv.	45,629	3,202	4,924	565	246	20
15	Pâte de chocolat et de cacao, beurre de coco et de cacao, N.A.P. (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	592,031	117,331	316,065	58,239	12,642	60
16	Pâte ou liqueur de cacao et pâte ou liqueur de chocolat, non sucrées, en blocs ou pains et beurre de coco (depuis le 29 nov. 1906)	"	294,618	76,863	135,965	33,486	4,078	95
17	Pâte ou liqueur de cacao et pâte ou liqueur de chocolat sucrées, en blocs ou en pains ne pesant pas moins de 2 livres (depuis le 29 nov. 1906)	"	258,439	47,267	246,963	45,320	8,643	71
18	Cacao, coques et pellicules, chocolat et autres préparations de cacao, N.A.E. (jusqu'au 92 nov. 1906)	"	783,916	184,167	422,836	112,907	22,581	40
19	Préparations de cacao ou de chocolat, en poudre (depuis le 29 nov. 1906)	"	176,163	54,046	140,118	45,655	9,131	00
20	Préparations de cacao ou de chocola, N. A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	"	170,728	41,858	77,499	21,265	7,442	75
21	Cacao, coques et pellicules (depuis le 29 nov. 1906)	"	432	255	240	135	13	50
	Total, cacao, etc		2,276,327	521,787	1,339,686	317,007	64,533	91

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
6,689	305	133 78	.....	.....	.....	6,709	306	134 38	1
135,691	5,275	3,343 18	.....	.....	.....	161,328	6,857	4,310 70	2
142,380	5,580	3,476 96	.....	.....	.....	168,037	7,163	4,445 08	
.....	936	121 03	.....	.....	.....	.....	13,974	2,728 63	3
9	15	0 60	.....	.....	.....	1,500	891	149 70	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,277	456	213 85	5
9	15	0 60	.....	.....	.....	5,777	1,347	363 55	
.....	7,388	1,351 60	.....	34,233	12,140 10	.....	259,676	72,429 20	6
4	26	6 00	.....	.....	.....	8,601	22,949	8,029 05	7
19,352	3,148	314 80	.....	.....	.....	19,352	3,148	314 80	8
31,649	81,581	11,117 01	.....	.....	.....	3,807,604	7,491,045	2,012,373 19	9
3,602	5,246	309 36	.....	.....	.....	627,725	564,955	80,628 34	10
35,251	86,827	11,426 37	.....	.....	.....	4,435,329	8,056,000	2,093,001 53	
.....	8,004	1,356 22	.....	.....	.....	.....	9,948	1,842 22	11
2,390,198	45,895	7,542 42	.....	.....	.....	2,460,716	47,121	7,895 01	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	55,489	1,553	554 89	13
2,390,198	45,895	7,542 42	.....	.....	.....	2,516,205	48,674	8,449 90	
35,520	2,219	1,107 24	.....	.....	.....	40,444	2,784	1,353 44	14
270,337	58,302	7,209 06	7,986	1,174	425 92	594,388	117,715	20,277 58	15
155,708	42,058	3,892 70	5,200	1,612	208 00	296,873	77,156	8,179 65	16
5,600	1,042	154 00	5,000	762	233 33	257,563	47,124	9,031 04	17
353,557	71,499	9,533 12	1,465	219	58 40	777,858	184,625	32,172 92	18
53,151	10,935	1,640 25	732	128	34 14	194,001	56,718	10,805 39	19
87,172	17,213	4,142 69	.....	.....	.....	164,671	38,478	11,585 44	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	240	135	13 50	21
925,525	201,049	26,571 82	20,383	3,895	959 79	2,285,594	521,951	92,065 52	

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Effets imposables.—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Café, vert, N.A.E.	liv.	385,149	41,600	384,339	41,533	4,153 30
2	" extrait de, N.A.E., ou substituts de café de toutes sortes.	"	82,328	10,291	55,172	4,770	1,655 16
3	" grillé ou moulu, quand il n'est pas importé directement du pays de production.	"	187,419	33,808	182,725	32,548	6,909 30
4	" grillé ou moulu, et imitations et substituts de, N.A.E.	"	195,493	22,396	196,630	22,242	3,932 60
5	" condensé avec du lait	"	.....	3	.....	3	0 90
	Total, café		850,389	108,098	818,866	101,096	16,651 26
6	Faux-cols de coton ou de toile, xylonite, xyolite ou celluloïde	douz.	146,346	127,774	105,555	90,166	32,535 26
7	Peignes de toilette, de toutes sortes	$	.....	234,863	.....	139,244	48,735 40
	Cuivre et articles en—						
8	Clous, broquettes, rivets et contre-rivets ou rondelles	$	.....	2,222	.....	1,591	477 30
9	Fil de, uni, étamé ou plaqué	liv.	138,975	30,739	136,932	30,192	4,090 20
10	Tissu métallique, etc	$	.....	2,770	.....	411	102 75
11	Tous autres art. en cuivre, N.A.E.	$	.....	85,698	.....	80,953	24,285 90
	Total, cuivre		.....	121,429	.....	113,147	28,956 15
12	Cordages en coton, de toutes sortes	liv.	90,318	12,875	75,443	10,691	2,672 75
13	" et ficelles " N.A.E. (*voir* Ficelles)	"	1,303,075	172,872	515,184	72,368	18,092 00
	Total, cordages et ficelles		1,393,393	185,747	590,627	83,059	20,764 75
14	Bouchons de liège et articles en bois ou écorce de liège, N.A.E. (jusqu'au 29 novembre 1906)	$	.....	78,781	.....	89,713	17,942 60
15	Bouchons fabriqués de bois de liège de plus de ¾ pcs de diamètre (depuis le 29 novembre 1906)	liv.	167,078	43,526	152,263	41,253	7,613 15
16	Bouchons fabriqués de bois de liège de ¾ pcs de diamètre et moins (depuis le 29 novembre 1906)	"	10,337	3,231	7,595	2,190	607 60
17	Bouchons de liège et autres articles en bois de liège ou écorce de liège, N.A.E. (depuis le 29 nov, 1906)	$	.....	12,419	.....	10,957	2,191 40
	Total, liège		.....	137,957	.....	144,113	28,354 75
18	Corsets	$	.....	102,666	.....	101,174	35,410 50
19	Agrafes de corsets, buscs d'acier et fil mét. p. corsets à bouts garnis ou non.	$	.....	2,348	.....	2,314	809 90
20	Costumes et scènes de théâtre	$	.....	15,146	.....	12,614	2,650 00
	Cotonnades—						
21	Duck, gris ou blanc, N.A.E.	vgs.	412,649	90,099	238,903	57,390	11,838 75
22	Broderies, blanches	$	.....	1,075,339	.....	725,036	153,986 05
23	Tissu de coton jaune ou blauc	vgs.	4,381,087	282,626	1,723,723	124,785	31,196 25
24	" blanc ou blanchi	"	15,604,880	1,392,897	2,843,337	237,694	59,423 50
25	" imprimés, teints ou colorés N.A.E.	"	31,528,139	3,161,063	4,065,423	426,521	143,139 76
26	Coutils et coutils satinés, importés par des corsetiers pour être employés dans leurs fabriques	"	833,623	95,313	792,993	89,871	17,974 20
27	Mouchoirs	$	.....	314,820	.....	44,231	15,480 85
82	Ouate, à la livre ou en feuille	liv.	143,436	17,307	139,940	16,793	4,198 25
29	Fil à tricoter, à broder ou autres fils de coton	"	355,534	79,928	120,038	29,506	7,376 50
30	Chaîne de coton	$	.....	1,149	.....	161	40 25
31	Sacs sans coutures	$	.....	11,288	.....	10,201	2,040 20

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	50	5	0 67	384,389	41,538	4,153 97	1
26,819	5,376	536 38	.....	.....	.....	81,991	10,146	2,191 54	2
614	118	16 06	.....	.....	.....	183,339	32,666	6,925 36	3
778	176	11 30	.....	.....	.....	197,408	22,418	3,943 90	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90	5
28,211	5,670	563 74	50	5	0 67	847,127	106,771	17,215 67	
36,701	33,241	8,004 17	3,731	4,063	1,933 21	145,987	127,470	42,472 64	6
.....	72,630	16,650 65	.....	23,037	10,750 69	.....	234,911	76,136 74	7
.....	631	126 20	.....	.....	.....	.....	2,222	603 50	8
2,038	545	40 92	.....	.....	.....	138,970	30,737	4,131 12	9
.....	2,359	397 20	.....	.....	.....	.....	2,770	499 95	10
.....	3,478	695 60	.....	1,239	495 60	.....	85,670	25,477 10	11
.....	7,013	1,259 92	.....	1,239	495 60	.....	121,399	30,711 67	
14,715	2,153	430 60	.....	.....	.....	90,158	12,844	3,103 35	12
786,442	99,946	19,989 20	190	67	22 33	1,301,816	172,381	38,103 53	13
801,157	102,099	20,419 80	190	67	22 33	1,391,974	185,225	41,206 88	
.....	1,039	138 54	.....	371	98 93	.....	91,123	18,180 07	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	152,263	41,253	7,613 15	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,595	2,190	607 60	16
.....	1,462	219 30	.....	.....	.....	.....	12,419	2,410 70	17
.....	2,501	357 84	.....	371	98 93	.....	146,985	28,811 52	
.....	2,093	507 76	.....	129	60 19	.....	103,396	35,978 85	18
.....	34	7 93	.....	.....	.....	.....	2,348	817 83	19
.....	757	94 80	.....	.....	.....	.....	13,371	2,744 80	20
173,687	32,699	4,904 87	.....	.....	.....	412,590	90,089	16,743 62	21
.....	307,761	38,664 88	.....	50,672	13,803 18	.....	1,083,469	206,454 11	22
2,545,143	156,233	23,733 85	517	243	81 00	4,269,383	281,261	55,011 10	23
12,749,131	1,153,681	197,971 38	26,348	3,299	1,099 70	15,618,816	1,394,674	258,494 58	24
26,476,164	2,698,961	657,881 40	227,847	42,366	19,199 64	30,769,434	3,167,848	820,220 80	25
40,630	5,442	702 20	.....	.....	.....	833,623	95,313	18,676 40	26
.....	268,958	64,359 66	.....	84	39 20	.....	313,273	79,879 71	27
2,346	393	67 15	1,150	121	40 33	143,436	17,307	4,305 73	28
234,496	50,341	8,670 53	.....	.....	.....	354,534	79,847	16,047 03	29
.....	988	164 67	.....	.....	.....	.....	1,149	204 92	30
.....	1 087	158 85	.....	.....	.....	.....	11 288	2 199 05	31

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.			
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.	
	Effets imposables—*Suite.*			$		$	$	c.
1	Cotonnades—*Fin.*							
	Draps de lits et couvre-pieds et damas de coton, N.A.E.	$	.....	192,696	.....	20,983	6,294	90
2	Chemises de coton	douz.	30,512	145,510	19,948	90,914	31,819	90
3	Fil à coudre sur bobines	$	.....	285,127	.....	146,656	36,664	00
4	Fil de coton à coudre en échevaux de 3 à 6 brins	liv.	478,630	334,888	823	419	62	85
5	Coton à crochet sur bobines, sur tubes ou en peloton	$	.....	35,991	.....	15,508	3,877	00
6	Tous autres fils de coton, N.A.E.	liv.	8,549	5,413	4,637	2,702	675	50
7	Vêtements, N.A.E.	$	.....	589,028	.....	301,352	105,473	20
8	Blouses et plastrons de chemises	$	.....	95,311	.....	88,568	30,998	80
9	Sacs en coton, confectionnés à l'aiguille, N.A.E.	$	.....	39,817	.....	31,026	10,859	10
10	Mèches de lampe	$	.....	7,548	.....	6,547	1,636	75
11	Châles	$	.....	1,148	.....	650	196	20
12	Chaussettes et bas	douz. de prs.	178,769	235,633	19,353	18,418	6,446	30
13	Galon, non teint ou coloré	$	.....	39,640	.....	8,595	2,148	75
14	" teint ou coloré	$	.....	22,570	.....	4,884	1,685	05
15	Essuie-mains	$	.....	88,932	.....	3,398	1,019	40
16	Camisoles et caleçons	$	.....	56,707	.....	46,523	16,283	05
17	Tissus de coton non coloré, blanchis,sav.: Gazes (*scrims*) et rideaux de fenêtres en gaze, baptistes, mousseline à carreaux pour tabliers, brillantés, cordés, piqués toiles ouvrées, mouss. à ride'x et moustiq.; m. suisse, jaconas et percale, et limons unis, ray. ou à carreaux.	vgs.	1,753,181	163,004	267,948	29,725	7,431	25
18	Tissus de velours, velvantine et peluche, N.A.E.	"	1,542,405	397,914	327,174	95,204	28,561	20
19	Autres articles faits par les couturières de cotonnades, N.A.P.	$	.....	157,640	.....	112,414	39,344	90
	Total, cotonnades		.....	9,416,346	.....	2,786,675	778,172	66
10	Crêpes noirs	$	.....	10,047	.....	2,556	511	20
21	Manchettes en coton, toile, xylonite, xyolite ou celluloïde	prs.	26,222	3,000	17,730	1,931	703	56
22	Rideaux et pardessus d'oreillers, confectionnés, garnis ou sans garnitures	$	.....	524,605	.....	164,445	57,555	75
23	Cyclomètres et pédomètres	$	.....	2,396	.....	1,511	377	75
	Drogues, teint., prod. chimiq. et médic.—Acides :—							
24	Acide acétiq. et pyroligneux, N.A.E., n'excédant pas la force de preuve.	galls.	66	33	66	33	9	90
25	Acide acétique et pyroligneux, excédant la force de preuve	"	10,557	8,210	749	654	733	41
26	Acide acétique et pyroligneux, à l'état naturel, n'excédant pas 30 pour 100	"	14,527	3,612	14,527	3,612	903	00
27	Phosphate acétique, N.A.P.	liv.	421,859	22,410	419,984	22,180	5,077	90
28	Acides, mélangés, N.A.E.	"	477,299	15,674	470,285	13,394	3,012	02
29	Muriatiq. et nitriq. (jusq 29 nov. '06)	"	53,734	2,647	50,392	2,386	477	20
30	Muriatique (dep. le 29 nov. 1906)	"	11,688	488	11,552	488	28	87
31	Nitrique (depuis le 29 nov. 1906)	"	25,311	1,332	35,695	1,348	303	32
32	Sulfurique	"	732,932	6,892	732,951	6,886	1,684	98
33	Autres, N.A.E.	"	194,315	28,494	106,555	7,515	1,569	97
34	Albumine de sang, œufs et jaunes d'œufs (depuis le 29 nov. 1906)	"	57,903	3,444	51,889	2,995	299	50
35	Alun en vrac, moulu ou non, mais non calciné (depuis le 29 nov. '06)	"	441,807	4,102	441,807	4,102	410	20
36	Sulphate d'alumine et tourteaux alumineux (depuis le 29 nov. 1906)	"	865,909	8,290	802,021	7,700	770	00
37	Teintures d'aniline en paquets de pas moins de 1 livre	"	284	451	284	451	90	20
38	Cendre, potasse et perlasse en paquets de moins de 25 liv. (dep. le 29 nov.'06	"	1,426	103	1,370	96	14	40
39	Gélatine et colle de poisson	"	199,206	61,300	104,427	29,827	7,752	34
40	Colle forte en poudre ou en feuilles	"	2,020,624	158,931	1,136,655	91,057	23,549	74

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préferentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droits.	Quantité.	Valeur.	Droits.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus	
		$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	170,160	34,032 00	.....	703	281 20	.....	191,846	40,608 10	1
10,478	54,187	13,127 26	14	48	22 40	30,440	145,149	44,969 56	2
.....	136,542	23,308 56	.....	928	309 33	.....	284,126	60,281 89	3
477,807	334,469	33,446 90	.....	.....	.....	478,630	334,888	33,509 75	4
.....	20,483	3,482 56	.....	.....	.....	.....	35,991	7,359 56	5
3,406	2,203	380 64	.....	.....	.....	8,043	4,905	1,056 14	6
.....	254,844	61,764 40	.....	32,551	15,190 48	.....	588,747	182,428 08	7
.....	5,736	1,400 18	.....	1,007	469 96	.....	95,311	32,868 94	8
.....	8,825	2,149 01	.....	7	3 27	.....	39,858	13,011 38	9
.....	916	157 74	.....	85	28 34	.....	7,548	1,822 83	10
.....	477	106 10	.....	21	8 40	.....	1,148	310 70	11
65,193	83,995	19,760 17	94,827	133,087	62,107 81	179,373	235,500	88,314 28	12
.....	29,054	4,892 60	.....	1,932	644 00	.....	39,581	7,685 35	13
.....	16,171	3,860 23	.....	1,602	747 16	.....	22,657	6,292 44	14
.....	83,917	16,783 40	.....	180	72 00	.....	87,495	17,874 80	15
.....	9,701	2,226 50	.....	121	56 47	.....	56,345	18,566 02	16
1,472,092	131,665	22,636 07	1,968	422	140 66	1,742,008	161,812	30,207 98	17
1,081,063	266,103	51,137 59	135,540	40,918	16,367 20	1,543,777	402,225	96,065 99	18
.....	37,899	9,136 55	.....	6,465	3,017 05	.....	156,778	51,498 50	19
.....	6,323,891	1,301,067 90	.....	316,862	133,728 78	.....	9,427,428	2,212,969 34	
.....	7,531	970 69	.....	65	17 34	.....	10,152	1,499 23	20
8,067	1,010	241 06	425	59	27 53	26,222	3,000	972 15	21
.....	361,926	88,486 94	.....	1,319	615 55	.....	527,690	146,658 24	22
.....	885	154 88	.....	.....	.....	.....	2,396	532 63	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	66	33	9 90	24
9,292	7,194	8,433 55	.....	.....	.....	10,041	7,848	9,166 96	25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,527	3,612	903 00	26
1,875	230	35 33	.....	.....	.....	421,859	22,410	5,113 23	27
6,290	1,970	295 50	724	310	93 00	477,299	15,674	3,400 52	28
2,512	202	26 93	.....	.....	.....	52,904	2,588	504 13	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,552	488	28 87	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,695	1,348	303 32	31
200	15	2 50	.....	.....	.....	733,151	6,901	1,687 48	32
84,779	19,675	2,760 96	4,695	1,247	356 90	196,029	28,437	4,687 83	33
672	102	5 10	5,342	347	46 27	57,903	3,444	350 87	34
.....	.....	.....	.....	.....	.....	441,807	4,102	410 20	35
.....	.....	.....	63,888	590	78 67	865,909	8,290	848 67	36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	284	451	90 20	37
			56	7	1 40	1,426	103	15 80	38
58,642	17,903	3,052 35	38,798	14,744	5,060 55	201,867	62,474	15,865 24	39
457,998	36,661	6,190 39	465,567	33,933	11,510 22	2,060,220	161,651	41,250 35	40

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droits.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Drogues, teintures, etc.—*Fin.*						
1	Colle, liquide	$	.....	10,510	.....	9,814	2,521 60
2	Glycérine, N.A.E.	liv.	882,651	79,631	35,520	4,206	841 20
3	Glycérine importée par des fabricants de mat. expl. pour être employée à cette fin dans leurs propres fabr. jusqu'au 29 nov. 1906	"	1,618,758	153,778	62,416	5,448	544 80
4	Gommes—Camphre	"	35,725	34,470	6,081	5,279	1,055 80
5	" Opium (à l'état nat)	"	68,938	270,096	28,660	110,578	28,660 00
6	" Autres, N.A.E.	"	13,720	2,975	13,645	2,952	590 40
7	Réglisse en pâte, en roul. et en bâton	"	1,555,240	120,948	1,652,822	118,008	24,584 40
8	Magnésie	"	226,883	9,469	159,079	4,582	916 40
9	Aliments lactés et autres préparations semblables	$	.....	63,466	.....	42,701	12,092 55
10	Morphine	onces.	1,523	1,960	266	625	125 00
11	Opium, en poudre	liv.	206	523	202	635	272 70
12	Médicaments brevetés, liquides, contenant de l'alcool	$	.....	69,146	.....	66,464	33,232 00
13	Médicaments brevetés, non ailleurs énumérés	"	.....	356,655	.....	266,842	66,710 50
14	Potasse, bicarbonate de	liv.	4,474	760	1,674	162	32 40
15	Sel Glauber	"	68,215	333	23,415	186	37 20
16	Soude, bicarbonate de	"	3,314,099	34,327	476,443	5,216	1,043 20
17	Soude caustique en paquets de moins de 25 liv. chaque (depuis le 29 nov. 1906	"	21,949	308	21,519	299	44 85
18	Soude, hyposulphite	$	.....	2,303	.....	2,289	457 80
19	Ether sulphurique, chloroforme et solutions de péroxides d'hydrogène	liv.	108,824	23,436	80,485	12,425	3,106 25
20	Thorium, nitrate	"	.....	4,352	.....	.....	.....
21	Vaseline et autre préparations de pétrole pour la toilette, médicaments et autres fins	$	.....	11,647	.....	11,529	2,882 25
22	Tablette de levain	liv.	7,220	1,900	3,020	778	181 20
23	Levain comprimé, en paquets pesant moins de 50 liv	"	1,872	467	1,872	467	112 32
24	Levain comprimé, en vrac ou masse de moins de 50 liv	"	194,270	40,952	194,270	40,952	5,828 10
25	Toutes autres drogues, teintures et produits chimiques, N.A.E.	$	.....	515,599	.....	305,237	61,047 40
	Total, drogues, etc.		.....	2,136,424	.....	1,212,398	293,607 27
	Poterie et porcelaine ;—*Voir* briques et tuiles).						
26	Bains, cuves et lavabos en faïence, pierre ciment ou argile, ou d'autre matériel, N.A.E.	$	.....	62,772	.....	45,998	15,513 50
27	Brune ou colorée, et poterie de Rockingham	"	.....	9,625	.....	3,749	1,124 70
28	Décorée, imprimée ou épongée, et toute poterie, N.A.E.	"	.....	155,442	.....	43,683	13,104 90
29	Dames-jeannes, barattes et jarres	"	.....	9,342	.....	9,232	2,769 60
30	Faïence blanche étamée en granit ou fer, poterie coul. crême ou autre	"	.....	26,248	.....	1,507	452 10
31	Porcelaine de table ou autre	"	.....	874,873	.....	164,725	49,417 50
32	Porcelaine, non ailleurs énumérée	"	.....	135,361	.....	71,043	21,312 90
33	Tuiles en terre cuite	"	.....	66,802	.....	43,911	15,368 85
34	Articles en poterie, N.A.E.	"	.....	82,636	.....	50,619	15,185 70
	Total, poterie		.....	1,423,101	.....	434,467	134,249 75
35	Œufs	douz.	666,574	144,630	661,104	143,184	19,833 12
36	Cordon élastique rond ou plat, y compris élastique à jarretière	$	.....	105,765	.....	25,839	9,043 65
37	Charbons pour lumière électr. ou pointes de char. de toutes sortes, N.A.E.	m.	3,145	30,693	2,572	22,396	7,838 60

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	468	80 84	.....	.....	.....	.....	10,282	2,602 44	1
846,247	78,724	10,809 23	.....	.....	.....	881,767	82,930	11,650 43	2
1,529,091	147,543	9,836 25	.....	.....	.....	1,591,507	152,991	10,381 05	3
31,774	29,234	4,238 98	.....	.....	.....	37,855	34,513	5,294 78	4
38,804	152,240	25,869 34	.....	.....	.....	67,464	262,818	54,529 34	5
75	23	3 07	.....	.....	.....	13,720	2,975	593 47	6
47,305	4,937	692 42	.....	.....	.....	1,700,127	122,945	25,276 82	7
50,211	3,815	542 92	19,093	1,097	292 53	228,383	9,494	1,751 85	8
.....	21,484	4,012 65	.....	.....	.....	.....	64,185	16,105 20	9
1,257	1,335	178 01	.....	.....	.....	1,523	1,960	303 01	10
104	234	93 60	.....	.....	.....	306	869	366 30	11
.....	.....	.....	.....	2,247	1,498 01	.....	68,711	34,730 01	12
.....	84,973	15,126 67	.....	3,189	1,063 02	.....	355,004	82,900 19	13
2,800	598	89 70	.....	.....	.....	4,474	760	122 10	14
44,800	147	21 43	.....	.....	.....	68,215	333	58 63	15
2,832,086	29,009	3,941 43	30	3	0 80	3,308,559	34,228	4,985 43	16
430	9	0 90	.....	.....	.....	21,949	308	45 75	17
.....	14	2 10	.....	.....	.....	.....	2,303	459 90	18
7,714	5,651	913 54	19,803	4,691	1,563 66	108,002	22,767	5,583 45	19
.....	.....	.....	.....	2,711	722 93	.....	2,711	722 93	20
.....	118	18 99	.....	.....	.....	.....	11,647	2,901 24	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,020	778	181 20	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,872	467	112 32	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	194,270	40,952	5,828 10	24
.....	155,256	21,572 83	.....	54,164	14,443 77	.....	514,657	97,064 00	25
.....	799,764	118,847 51	.....	119,280	36,731 73	.....	2,131,442	449,186 51	
.....	16,549	3,309 80	.....	.....	.....	.....	62,547	18,823 30	26
.....	4,497	899 40	.....	1,379	551 60	.....	9,625	2,575 70	27
.....	100,810	20,162 00	.....	10,386	4,154 40	.....	154,879	37,421 30	28
.....	107	21 40	.....	3	1 20	.....	9,342	2,792 20	29
.....	24,505	4,901 00	.....	701	280 40	.....	26,713	5,633 50	30
.....	612,177	91,826 55	.....	99,183	39,673 20	.....	876,085	180,917 25	31
.....	25,595	5,119 00	.....	38,037	15,214 80	.....	134,675	41,646 70	32
.....	23,085	5,552 78	.....	31	14 46	.....	67,027	20,936 09	33
.....	28,037	5,607 40	.....	3,331	1,332 40	.....	81,987	22,125 50	34
.....	835,362	137,399 33	.....	153,051	61,222 46	.....	1,422,880	332,871 54	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	661,104	143,184	19,833 12	35
.....	79,789	19,208 07	.....	138	64 39	.....	105,766	28,316 11	36
13	231	52 46	557	7,939	3,704 87	3,142	30,566	11,595 93	37

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations. Quantité.	Total des importations. Valeur.	Tarif général. Quantité.	Tarif général. Valeur.	Tarif général. Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Appareils de lumière électriq., N.A.E., isoloirs de toutes sortes, etc., batteries électr. et galvaniques, instruments de télégraphe et de téléphone	$	.....	2,018,602	.....	1,912,409	500,611 47
2	Moteurs électriques, générateurs, dynamos et bobèches	$	.....	467,238	.....	456,885	117,878 34
	Total, appar. électriques		.....	2,485,840	.....	2,369,294	618,489 81
3	Broderies, non ailleurs énumérées	$	.....	87,350	.....	56,163	19,657 05
4	Roues d'émeri et articles en émeri	$	.....	41,080	.....	40,737	10,184 25
5	Paquets de messag. de peu de valeur	$	.....	847,759	.....	844,821	221,480 42
	Articles de fantaisie, savoir :—						
6	Ornem. d'albâtre, spath, ambre, terre cuite ou de composition	$	.....	2,530	.....	2,210	734 50
7	Ornem. en rassade et statuettes, N.A.E.	$	.....	59,284	.....	43,889	14,557 40
8	Boîtes de fantaisie, coffrets d'ornements et pupitres, etc	$	.....	128,483	.....	71,769	25,119 15
9	Millerets, bracelets, cordes, franges, galons, etc	$	.....	333,430	.....	135,006	47,252 10
10	Guipures et franges pour cercueils et broderies ou chiffons importés par des fabricants de cercueils ou robes pour telle fabrication (jusqu'au 29 nov. 1906)	$	.....	3,444	.....	3,353	335 30
11	Boîtes à bijoux, montres, argenterie, articles plaqués et coutellerie	$	.....	19,739	.....	13,588	4,755 80
12	Articles en os, écaille, corne et ivoire, N.A.E.	$	.....	199	.....	199	69 65
13	Eventails	$	.....	11,319	.....	9,428	3,164 85
14	Fleurs artificielles	$	.....	306,070	.....	178,952	51,490 60
15	Plumes et articles en plumes, N.A.E., plumes artificielles, fruits, grains, feuilles, fleurs et millerets de fantaisie, pour garnir des chapeaux (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	171	.....	158	47 40
16	Plumes de fantaisie non préparées	$	.....	12,503	.....	10,390	1,866 45
17	" " N.A.E.	$	.....	323,160	.....	141,935	42,580 50
18	" d'autruche et de vautour, pr.		.....	20,237	.....	3,110	933 00
19	Dés, dames ou pions en ivoire ou en os, etc	$	.....	1,039	.....	867	173 40
20	Dentelles, colles en dent. et autres art. sembl., tulle de dent., tulle de coton, toile, soie et autres matériaux	$	.....	1,088,347	.....	397,994	139,297 90
21	Chapellerie, non ailleurs énumérée		.....	36	.....	36	9 80
22	Jouets et poupées de toutes sortes	$	.....	323,297	.....	120,527	40,686 50
23	Tous autres, N.A.E.	$	.....	16,181	.....	13,442	4,704 70
	Total, articles de fantaisie		.....	2,649,469	.....	1,146,853	377,779 00
24	Plumes à lits et autres, non préparées, N.A.P.	$	.....	11,919	.....	11,877	2,131 30
25	Plumes à lits et autres, prép., N.A.P.	$	.....	923	.....	463	138 90
26	Plumes et tous autres, N.A.E.	$	.....	2,093	.....	983	294 90
27	Tiges de plumes en rouleaux	$	.....	174	.....	174	34 80
28	Engrais composés ou fabriqués	$	.....	145,831	.....	142,988	14,298 80
29	Articles en fibre, cartavert, fibre durcie fibre vucanisée, et tous articles de matières analogues, N.A.E.	$	.....	34,321	.....	34,283	8.570 75
30	Pièces d'artifice, pétards, torpilles, toutes sortes	$	.....	29,127	.....	29,136	7.284 00
	Poisson :—						
31	Morue, égrefin, lingue et merlan frais importés autrement qu'en barils, etc	liv.	1,324,219	51,095	1,164,465	43,963	8,865 21
32	Morue, égrefin, lingue et merlan salés, sec	"	307,356	14,965	247,704	12,119	1,780 92

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	79,219	12,851 00	.....	1,570	535 88	.....	1,993,198	513,998 35	1
.....	1,097	167 80	.....	.....	.....	.....	457,982	118,046 14	2
.....	80,316	13,018 80	.....	1,570	535 88	.....	2,451,180	632,044 49	
.....	18,248	4,461 06	.....	11,226	5,239 00	.....	85,637	29,357 11	3
.....	311	51 90	.....	38	12 66	.....	41,086	10,248 81	4
.....	2,896	678 49	.....	85	23 89	.....	847,802	222,182 80	5
.....	146	33 31	.....	174	77 13	.....	2,530	844 94	6
.....	1,069	242 25	.....	14,777	6,657 49	.....	59,735	21,457 14	7
.....	23,675	5,473 15	.....	32,791	15,302 55	.....	128,235	45,894 85	8
.....	58,293	14,015 86	.....	140,092	65,376 69	.....	333,391	126,644 65	9
.....	91	6 07	.....	.....	.....	.....	3,444	341 37	10
.....	1,239	287 15	.....	4,805	2,242 34	.....	19,632	7,285 29	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	199	69 65	12
.....	695	143 56	.....	1,081	462 41	.....	11,204	3,770 82	13
.....	89,654	17,132 05	.....	37,342	14,285 77	.....	305,948	82,908 42	14
.....	13	2 60	.....	.....	.....	.....	171	50 00	15
.....	649	80 73	.....	1,464	390 40	.....	12,503	2,337 58	16
.....	139.843	27,968 60	.....	41,482	16,592 80	.....	323,260	87,141 90	17
.....	15 976	3,195 20	.....	1,151	460 40	.....	20,237	4,588 60	18
.....	61	8 14	.....	111	29 60	.....	1,039	211 14	19
.....	433,084	103,655 71	.....	246,436	115,003 91	.....	1,077,514	357,957 52	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	9 80	21
.....	15,999	3,565 44	.....	186,235	85,606 44	.....	322.761	129,858 38	22
.....	2,410	562 35	.....	329	153 52	.....	16,181	5,420 57	23
.....	782.897	176,372 17	.....	708,270	322,641 45	.....	2,638,020	876,792 62	
.....	42	4 20	.....	.....	.....	.....	11,919	2,135 50	24
.....	441	88 20	.....	19	7 60	.....	923	234 70	25
.....	1,097	219 40	.....	13	5 20	.....	2,093	519 50	26
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	174	34 80	27
.....	2,631	173 45	.....	212	28 26	.....	145,831	14,500 51	28
.....	38	6 55	.....	.....	.....	.....	34,321	8,577 30	29
.....	20	3 35	.....	30	10 00	.....	29,186	7,297 55	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,164,465	43,963	8,865 21	31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	247 704	12,119	1,780 92	32

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Poisson—*Suite.*						
1	Morue, égrefin, lingue et merlan, salés verts	liv.	200	16	200	16	2 00
2	Morue, égrefin, lingue et merlan, fumés	"	63,809	3,307	39,930	2,643	399 30
3	Morue, égrefin, lingue et merlan, saumurés, en barils	"	745	68	745	68	7 45
4	Flétan, frais, non en barils	"	791,264	36,588	791,264	36,588	5,415 06
5	Hareng, frais, non en barils	"	22,350	1,031	2,650	47	26 50
6	Hareng, saumuré ou salé	"	654,562	29,615	478,111	22,514	2,390 55
7	" fumé	"	1,757	113	1,757	113	17 57
8	Maquereau, frais	"	3,699	357	3,699	357	36 99
9	" saumuré	"	130,303	5,160	8,180	717	81 80
10	Poisson de mer, autre, non en barils	"	58,141	3,686	58,141	3,686	453 79
11	" " saumuré, en barils	"	16,140	496	940	89	9 40
12	" " en conserves, N.A.E.	"	39,816	3,354	18,937	1,399	418 75
13	Huîtres, fraîches, en écailles	brls.	2,944	21,322	2,931	21,198	5,299 50
14	" non en écaille, à la mesure	galls.	189,239	262,544	189,237	262,540	18,923 70
15	" en boîtes ne contenant pas plus d'une chopine	boîtes.	47,699	4,796	27,227	3,014	816 81
16	" en boîtes conten. plus d'une chop. et pas plus d'une pinte.	"	25,557	11,528	23,764	10,169	1,188 20
17	" en boîtes contenant plus d'une pinte	"	33	55	33	55	6 60
18	" préparées ou conservées, N.A.E	liv.	225,857	23,190	308,083	28,683	7,962 20
19	Homards, frais (mort)	brls.	4	63	4	63	15 75
20	" en boîtes, N.A.E	liv.	491	111	441	100	27 50
21	Boitte, fraîche, non en barils	"	6,000	203	.....	.....	.....
22	Saumon, frais, non en barils	"	109,821	7,965	109,821	7,965	1,040 65
23	" fumé	"	3,017	478	3,017	478	30 17
24	" en boîtes, préparé ou en conserves, N.A.E	"	411,478	28,446	411,478	28,446	8,004 05
25	" saumuré ou salé	"	3,458	296	3,458	296	34 58
26	Poisson fumé et poisson désossé, N.A.E.	"	38,427	2,268	36,683	1,992	366 83
27	Anchois et sardines, conservées dans l'huile ou autr., en boîtes de ferb. n'ayant pas plus de 5 pcs de long., 4 pcs. de large et 3½ de prof. (jusqu'au 29 nov. 1906)	boîtes.	112	23	12	3	0 60
28	Anchois et sard. conservées dans l'huile ou autrem., en boîtes de ferblanc pesant plus de 20 onces et pas plus de 36 onces (dep. le 29 nov. .1906)	"	4,123	344	237	44	14 22
29	Anchois et sardines, en demi-boîte n'ayant pas plus de 5 pcs de longueur, 4 pcs de largeur et 1⅞ de profondeur (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	21,278	3,170	21,978	3,379	549 45
30	Anchois et sardines conservées dans l'huile ou autrement en boîtes de ferblanc pesant plus de 12 onces et pas plus de 20 onces (dep. le 29 nov. '06)	"	16,816	1,379	14,608	1,280	657 36
31	Anchois et sardines, en quarts de boîtes de pas plus de 4¾ pcs de longueur, de 3½ pcs de largeur et 1¼ pc. de profondeur (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	1,061,696	69,439	1,019,521	67,564	20,390 42
32	Anchois et sardines conservées dans l'huile ou autremect en boîtes de ferblanc pesant plus de 8 onces et pas plus de 12 onces, (dep. le 29 nov. '06)	"	13,344	1,403	12,764	1,042	446 74
33	Anchois et sard. conservées d. l'huile ou autrem. en boît. de ferbl. pesant 8 onc. ou moins (dep. le 29 nov. 1906)	"	727,686	39,594	558,438	33,163	13,960 95
34	Anchois et sardines, importés sous toutes autres formes	$	.....	3,210	.....	2,108	648 10
35	Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines	$	.....	12,474	.....	6,214	1,888 75
36	Poisson, tout autre, non en barils ou demi-barils, frais	liv.	196,175	14,246	196,175	14,246	1,823 40
37	Poisson, tout autre, non en barils ou demi-barils, saumuré	"	20,300	773	.....	.....	.....
38	Poisson frais ou séché, N.A.E., importé en barils ou demi-barils	"	56,124	2,442	19,524	1,627	195 24

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	16	2 00	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,930	2,643	399 30	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	745	68	7 45	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	791,264	36,588	5,415 06	4
18,300	949	61 00	.....	.....	.....	20,950	996	87 50	5
167,082	6,692	570 77	9,369	409	62 46	654,562	29,615	3,023 78	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,757	113	17 57	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,699	357	36 99	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,180	717	81 80	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	58,141	3,686	453 79	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	940	89	9 40	11
11,003	868	145 83	.....	.....	.....	29,940	2,267	564 58	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,931	21,198	5,299 50	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	189,237	262,540	18,923 70	14
288	26	5 76	.....	.....	.....	27,515	3,040	822 57	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,764	10,169	1,188 20	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	55	6 60	17
30	3	0 50	.....	.....	.....	308,113	28,686	7,962 70	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	63	15 75	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	441	100	27 50	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	109,821	7,965	1,040 65	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,017	478	30 17	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	411,478	28,446	8,004 05	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,458	296	34 58	25
448	200	2 24	.....	.....	.....	37,131	2,192	369 07	26
100	20	3 34	.....	.....	.....	112	23	3 94	27
2,126	195	74 41	.....	.....	.....	2,363	239	88 63	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,978	3,379	549 45	29
6,510	497	162 75	500	63	30 00	21,618	1,840	850 11	30
3,572	209	47 64	.....	.....	.....	1,023,093	67,773	20,438 06	31
800	28	16 00	.....	.....	.....	13,564	1,070	462 74	32
150,017	5,669	1,875 21	2,500	194	83 33	710,955	39,026	15,919 49	33
.....	948	189 60	.....	.....	.....	.....	3,056	837 70	34
.....	9,261	1,852 20	.....	.....	.....	.....	15,475	3,740 95	35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	196,175	14,246	1,823 40	36
18,000	681	60 00	.....	.....	.....	18,000	681	60 00	37
.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,524	1,627	195 24	38

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Poisson—*Fin.*						
1	Poisson, toute autre, saumuré ou salé, en barils	liv.	34,429	1,398	6,929	479	69 29
2	Poisson, préparé ou conservé, N.A.E.	"	506,610	45,970	249,887	21,817	5,957 10
	Huile de poisson—						
3	Morue, N.A.E.	galls.	6,946	2,452	5,405	2,258	472 22
4	Foie de morue	"	11,396	6,408	13,820	7,323	1,503 24
5	Blanc de baleine, N.A.E.	"	3,259	2,201	3,132	2,108	445 93
6	Autre, N.A.E.	"	22,503	7,948	22,503	7,948	1,667 20
7	Colis contenant des huitres ou autres poissons, N.A.P.	$	.....	8,973	.....	8,481	2,120 25
8	Autres articles provenant des pêcheries, non spécialement pourvus	$	.....	15,967	.....	15,958	3,377 35
	Total, poisson		.....	752,930	.....	686,360	119,809 64
	Lin, chanvre et jute, articles en, savoir :—						
9	Sacs de chanvre, toile ou jute	$	.....	159,908	.....	23,396	4,679 20
10	Tapis, paillassons, nattes de chanvre et jute	$	.....	44,352	.....	14,986	3,746 50
11	Doublure de tapis et couss. d'escalier	$	.....	2,628	.....	2,276	569 00
12	Ficelle à voile de lin ou chanvre, pour voiles de chaloupe ou navire	liv.	6,938	1,493	798	253	12 65
13	Toile damassée, toile d'escalier, toile diaprée, serviettes, dessus de plats, couv. de plateaux, couvre-pieds et autres articles de toile, N.A.P.	$	.....	622,767	.....	102,504	30,751 20
14	Mouchoirs	$	.....	192,793	.....	45,232	15,831 20
15	Couvertures de chevaux, confectionnées ou autrement fabriquées	$	.....	2,657	.....	1,702	510 60
16	Essuie-mains	$	.....	158,259	.....	4,999	1,499 70
17	Draps de lit	vgs.	5,565	1,495	1,520	660	198 00
18	Toiles écrues ou blanchies	"	1,776,114	173,098	51,444	4,483	1,120 75
19	Toiles de lin, canevas, toile ouvrée ou autres articles de lin, N.A.E.	$	.....	527,675	.....	46,805	11,701 25
20	Vêtements en toile, N.A.E.	$	.....	10,297	.....	3,056	1,069 60
21	Blouses et plastrons de chemise	$	.....	2,894	.....	.....	.....
22	Fil de lin	liv.	170,449	119,087	5,203	3,050	762 50
23	Chemises de toile	douz.	1,452	12,523	880	7,767	2,718 45
24	Fil simple, de lin, chanvre et jute, N.A.E.	liv.	13,503	1,163	3,004	236	59 00
25	Tapisserie, jute	$	.....	22	.....	22	5 50
26	Toile de jute, simplement blanchie ou calandrée	vgs.	15,235,796	712,529	511,004	28,301	2,830 10
27	Autres articles faits par les couturières, N.A.E.	$	.....	16,596	.....	9,039	3,163 65
28	Autres articles en chanvre ou jute, N.A.E., ou de lin, chanvre et jute mélangés	$	.....	106,327	.....	19,058	4,764 50
	Total des articles en lin, chanvre et jute		.....	2,868,563	.....	317,825	85,993 35
29	Parements en fonte de toutes sortes	$	.....	12,238	.....	9,634	2,408 50
	Fruits, y compris noix, savoir :—						
30	Sèches—Pommes	liv.	174,471	11,477	136,711	9,083	2,270 75
31	Raisins de Corinthe	"	8,708,502	395,665	8,316,381	367,463	83,163 81
32	Dattes	"	2,256,007	49,378	2,409,103	52,501	13,868 41
33	Figues	"	5,455,616	162,069	5,310,405	153,510	39,182 75
34	Prunes	"	10,538,821	354,105	9,877,832	332,749	98,387 83
35	Raisins	"	14,567,231	912,625	13,965,978	886,722	139,659 78
36	Tous autres, N.A.E.	"	1,541,865	146,230	1,426,752	134,847	33,711 75
37	Amendes, écalées	"	589,865	137,216	608,990	137,858	21,033 89
38	" non écalées	"	729,798	80,860	753,319	81,649	15,693 51
39	Noix du Brésil, non écalées	"	129,914	15,832	138,920	16,651	3,706 26
40	Pécanes, non écalées et pistaches écalées, N.A.E.	"	806,820	43,305	792,358	43,553	18,500 16
41	Noix (*walnuts*) non écalées	"	1,994,298	202,386	1,845,478	192,989	38,162 04
42	Toutes autres noix, N.A.P.	"	4,081,093	197,069	4,058,011	193,538	94,103 92

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,929	479	69 29	1
232,055	21,521	3,624 41	50	20	6 67	481,992	43,358	9,588 18	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,405	2,258	472 22	3
127	109	13 68	30	21	5 60	13,977	7 453	1,522 52	4
127	93	11 63	.....	.....	.....	3,259	2,201	457 56	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,503	7.948	1,667 20	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,481	2.120 25	7
.....	9	1 35	.....	.....	.....	.....	15.967	3,378 70	8
.....	47,978	8,718 32	.....	707	188 06	.....	735,045	128,716 02	
.....	126,582	17,439 09	.....	105	28 00	.....	150,083	22,146 29	9
.....	29,450	5,070 20	.....	509	169 67	.....	44,945	8,986 37	10
.....	352	59 74	.....	.....	.....	.....	2,628	628 74	11
6,140	1,240	41 35	.....	.....	.....	6,938	1,493	54 00	12
.....	510,588	102,117 60	.....	8,985	3,594 00	.....	622,077	136,462 80	13
.....	146,632	35,174 45	.....	1,129	526 87	.....	192,993	51,532 52	14
.....	940	188 00	.....	.....	.....	.....	2,642	698 60	15
.....	152,757	30,551 40	.....	1,872	748 80	.....	159,628	32,799 90	16
4,045	835	167 00	.....	.....	.....	5,565	1,495	365 00	17
1,718,892	167,551	29,105 97	672	46	15 34	1,771,008	172,080	30,242 06	18
.....	472,437	75,804 78	.....	4,248	1,416 02	.....	523,490	88,922 05	19
.....	7,144	1,754 11	.....	97	45 27	.....	10,297	2,868 98	20
.....	2,894	679 39	.....	.....	.....	.....	2,894	679 39	21
165,106	115,934	19,816 44	140	103	34 34	170,449	119,087	20,613 28	22
579	4,746	1,132 16	.....	.....	.....	1,459	12,513	3,850 61	23
10,499	927	154 50	.....	.....	.....	13,503	1,163	213 50	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	5 50	25
14,421,564	670,350	46,751 67	.....	.....	.....	I4,932,568	698,651	49,581 77	26
.....	7,029	1,683 19	.....	44	20 54	.....	16,112	4,867 38	27
.....	87,295	14,133 34	.....	205	68 33	.....	106,558	18,966 17	28
.....	2,505,683	381,824 38	.....	17,343	6,667 18	.....	2,840,851	474,484 91	
.....	2,604	431 31	.....	.....	.....	.....	12,238	2 839 81	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	136,711	9,083	2,270 75	30
422	22	2 81	.....	.....	.....	8,316,803	367,485	83,166 62	31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,409,103	52,501	13,868 41	32
634	31	3 61	.....	.....	.....	5,311,039	153,541	39,186 36	33
.....	.....	.....	3,224	136	42 99	9,881,056	332,885	98,430 82	34
1,445	133	9 63	.....	.....	.....	I3,967,423	886,855	139,669 41	35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,426,752	134,847	33,711 75	36
935	242	30 81	.....	.....	.....	609,925	138,100	21,064 70	37
228	33	4 56	.....	.....	.....	753,547	81,682	15,698 07	38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	138,920	16,651	3,706 26	39
.....	.....	.....	.....	.....	.....	792,358	43,553	18,500 16	40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,845,478	192,989	38,162 04	41
5,294	473	90 76	.....	.....	.....	4,063,305	194,011	94,194 68	42

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Fruits—*Fin.*						
1	Toutes autres noix écalées	liv.	361,093	48,097	301,447	44,792	7,397 23
2	Verts—Pommes	brls.	43,392	138,544	43,111	137,209	17,244 40
3	Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.A.E	liv.	175,295	16,123	175,115	16,099	3,502 30
4	Cerises	"	53,892	6,495	53,742	6,484	1,074 84
5	Atocas	boiss.	26,523	75,044	26,515	75,017	18,754 25
6	Raisins de Corinthe	liv.	30	4	30	4	0 60
7	Raisins	"	2,047,292	135,675	2,045,006	135,540	40,900 12
8	Oranges, citrons et limons, en boîtes n'excédant pas la capacité de 2½ pds cubes (jusqu'au 29 nov. 1906)	boîtes.	152,308	528,516	166,369	564,826	41,592 25
9	Oranges, citrons et limons en ½ btes n'excédant pas la capacité de 1¼ pied cube (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	1,396	2,862	6,915	10,078	898 95
10	Oranges, citrons et limons, en boîtes ou autres colis, N.A.E., capacité en pieds cubes (jusqu'au 29 nov. 1906)	pds c.	8,420	8,136	8,080	7,881	808 00
11	Oranges, citrons et limons, en vrac (jusqu'au 29 nov. 1906)	nomb.	12,900	194	12,900	194	19 35
12	Oranges, citrons et limons, en barils, n'excédant pas la capacité des barils à farine (jusqu'au 29 nov. 1906)	brls.	8,960	24,232	1,378	4,842	757 90
13	Pêches, N.A.P	liv.	3,497,067	106,000	3,492,047	105,631	34,920 47
14	Prunes	boiss.	59,982	89,122	59,904	88,967	22,217 25
15	Coings (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	91	223	91	223	55 75
16	Tous autres, verts, N.A.E. (jusqu'au 29 nov. 1906)	$	.....	83,656	.....	83,470	16,694 00
17	Tous autres, verts, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	liv.	45,252	1,905	39,392	1,475	196 96
18	Fruits en boîtes hermét. fermées ou autres paquets	"	2,499,980	137,005	1,110,518	76,041	24,986 94
19	Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux	galls.	95	311	181	521	304 50
	Total, fruits et amandes		.....	4,110,361	.....	3,962,407	833,770 92
20	Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces détachées	$	.....	570,283	.....	528,544	158,563 20
	Fourrures et articles en, savoir :—						
21	Pelleteries préparées ou en partie préparées, N.A.E	$	.....	726,580	.....	402,178	60,326 70
22	Bonnets, chapeaux, manch., pèlerines, collets de manteaux, pard., mant. et autres art. en fourrures, N.A.P	$	.....	282,216	.....	89,679	26,903 70
	Total, fourrures et articles en		.....	1,008,796	.....	491,857	87,230 40
23	Fusées, N.A.P	$	.....	47,998	.....	12,026	2,405 20
	Verre et verrerie :—						
24	Bulles de verre p. les lum. électriques	douz.	421,760	39,364	410,430	37,592	5,296 41
25	Dames-jeannes en verre, clissées ou non, vides ou pleines, bouteilles, carafes, flacons et fioles	$	.....	279,170	.....	183,951	57,163 92
26	Jarres et boules de verre, et verrerie de table, taillée, pressée ou moulée, décorée ou non	$	.....	284,188	.....	261,277	80,983 56
27	Cheminées de lampes, abat-jour ou globes, et verre de table soufflé	$	.....	108,445	.....	93,017	28,987 84
28	Verre de couleur, de fantaisie, ouvragé et émaillé, et verre commémoratif et autres vitraux de fantaisie, N.A.P	$	.....	29,621	.....	7,281	2,174 45
29	Verre peint ou vitrifié, coupé, verre blanc ouvragé, émaillé ou dépoli	pds c.	80,107	6,912	32,783	1,965	589 50
30	Verre à vitre c mmun ou incolore	"	26,007,067	656,159	17,861,385	430,683	64,602 45

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
8,677	824	277 24	.....	.....	.....	310,124	45,616	7,674 47	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	43,111	137,209	17,244 40	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	175,115	16,099	3,502 30	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	53,742	6,484	1,074 84	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,515	75,017	18,754 25	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	4	0 60	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,045,006	135,540	40,900 12	7
5.012	7,205	835 40	.....	.....	.....	171,381	572,031	42,427 65	8
46	46	3 99	.....	.....	.....	6,961	10,124	902 94	9
340	255	22 68	.....	.....	.....	8,420	8,136	830 68	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,900	194	19 35	11
7,539	19,312	2,764 39	.....	.....	.....	8,917	24,154	3,522 29	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,492,047	105,631	34,920 47	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	59,904	88,967	22,217 25	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	91	223	55 75	15
.....	7	0 93	.....	.....	.....	.....	83,477	16,694 93	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,392	1,475	196 96	17
1,247,776	54,574	18,716 70	410	64	12 30	2,358,704	130,679	43,715 94	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	181	521	304 50	19
.....	83,157	22,763 51	.....	200	55 29	.....	4,045,764	856,589 72	
.....	31,541	6,308 20	.....	2,118	847 20	.....	562,203	165,718 60	20
.....	108,766	10,876 60	.....	222,532	44,506 40	.....	733,476	115,709 70	21
.....	188,259	37,651 80	.....	3,733	1,493 20	.....	281,671	66,048 70	22
.....	297,025	48,528 40	.....	226,265	45,999 60	.....	1,015,147	181,758 40	
.....	37,448	5,280 53	.....	249	66 40	.....	49,723	7,752 13	23
.....	.....	.....	11,330	1,772	236 26	421,760	39,364	5,532 67	24
.....	38,306	7,661 20	.....	56,462	23,187 95	.....	278,719	88,013 07	25
.....	10,523	2,104 60	.....	8,679	3,532 46	.....	280,479	86,620 62	26
.....	2,062	412 40	.....	14,740	6,099 12	.....	109,819	35,499 36	27
.....	22,340	4,460 10	.....	.....	.....	.....	29,621	6,634 55	28
47,324	4,947	989 40	.....	.....	.....	80,107	6,912	1,578 90	29
18,203910	226,990	17,024 12	.....	.....	.....	26,065,295	657,673	81,626 57	30

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des taux		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Verre et verrerie—*Suite.*						
1	Verre uni coloré, opaque, teint ou nuancé en carreaux	pds car.	272,538	17,885	191,233	11,046	2,209 20
2	Verre bombé et carreaux, N. A. E. (depuis le 29 novembre 1906)	"	333,923	25,923	182,431	15,184	3,796 00
3	Glaces non biseautées, en carreaux ou panneaux de plus de 7 pds carrés chaque, N.A.E.	"	646,074	123,120	442,002	88,119	8,811 90
4	Glaces non biseautées, en carreaux ou panneaux de plus de 7 pds carrés chaque et de pas plus de 25 pieds carrés chaque, N.A.P.	"	612,557	109,211	339,681	59,806	15,580 96
5	" " N.A.E.	"	840,847	182,043	338,068	68,695	24,043 25
6	" " biseautées, N.A.P.	"	647	161	647	161	56 35
7	" " passées au rouleau	"	248,533	21,064	19,657	3,325	1,006 35
8	Miroirs allemands (minces) non étamés ou pour être étamés	$	.....	2,038	.....	1,520	304 00
9	Verre à vitre, biseauté ou non, encadré ou non	$	.....	71,090	.....	34,198	11,969 30
10	Verre à vitre, teint ou nuancé	$	.....	1,905	.....	1,190	357 00
11	Tous autres, et articles en verre non ailleurs énumérés, y compris le verre bombé ou autre verre en manchons	$	.....	152,356	.....	123,240	27,810 86
	Total, verre et verrerie		.....	2,110,655	.....	1,422,250	335,743 30
12	Gants et mitaines de toutes sortes	$	.....	1,229,153	.....	686,205	240,171 75
	Or et argent, articles en—						
13	Or, argent, aluminium et clinquant, en feuilles	$	.....	35,021	.....	7,997	2,073 97
14	Articles en or, N.A.E.	$	.....	7,870	.....	7,249	2,329 80
15	Electro-plaqués et dorures de toutes sortes, N.A.E.	$	.....	255,860	.....	157,783	50,086 65
16	Art. en argent sterling ou autre	$	.....	132,770	.....	73,592	23,309 10
	Total, or et argent et articles en		.....	431,521	.....	246,621	77,799 52
17	Graisse à essieux	liv.	1,368,849	55,132	1,280,368	54,212	10,842 40
	Poudre à canon et autres explosifs, etc.—						
18	Poudre à fusil et de chasse	"	92,848	31,794	50,397	15,415	1,511 91
19	Poudre à canon et à mousquet	"	111	28	111	28	3 33
20	" pétarder et à miner	"	545,610	65,315	27,410	2,404	548 20
21	" gros grain, nitro, nitro-glycerine et autres explosifs	"	160,054	36,842	57,748	8,317	1,676 86
22	Cartouches de fusil et pistolet ou autres munitions, N.A.P.	$	.....	353,257	.....	166,717	50,015 10
23	Bourres et capsules de fusil, amorces et étuis à cartouches	$	.....	19,190	.....	13,768	4,130 40
24	Couverts ou étuis de fusils ou pistolets, carnassières, outils à charger et ceintures à cartouche de t. matériel	$	.....	9,622	.....	8,965	2,689 50
	Total, poudre à canon et explosifs		.....	516,048	.....	215,614	60,575 30
	Gutta-percha et caoutchouc ouvrés—						
25	Bottes et souliers	$	.....	63,909	.....	89,589	22,397 25
26	Courroies	$	.....	28,500	.....	25,035	6,524 96
27	Vêtements ou hardes rendus imperméables au moyen du caoutchouc	$	.....	29,273	.....	12,187	4,265 45
28	Boyaux, y compris coton ou toile, doublés en caoutchouc	$	.....	32,491	.....	28,174	9,860 90
29	Garnitures, nattes et paillassons	$	.....	60,878	.....	59,950	20,982 50
30	Tous autres, N.A.E.	$	.....	353,960	.....	272,439	71,066 12
	Total, gutta-percha et caoutchouc ouvrés		.....	569,011	.....	487,374	135,097 18

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
81,305	6,839	918 57	.....	.....	.....	272,538	17,885	3,127 77	1
151,492	10,739	1,879 28	.....	.....	.....	333,923	25,923	5,675 28	2
204,172	35,001	2,415 73	.....	.....	.....	646,174	123,120	11,227 63	3
273,179	49,463	7,972 53	.....	.....	.....	612,860	109,269	23,553 49	4
498,667	112,490	26,012 89	.....	.....	.....	836,735	181,185	50,056 14	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	647	161	56 35	6
228,876	17,739	3,549 13	.....	.....	.....	248,533	21,064	4,555 48	7
.....	.....	.....	.....	518	138 13	.....	2,038	442 13	8
.....	24,933	5,754 58	.....	12,024	5,611 73	.....	71,155	23,335 61	9
.....	55	11 00	.....	660	264 00	.....	1,905	632 00	10
.....	18,809	2,706 92	.....	10,230	2,991 12	.....	152,279	33,508 90	11
.....	581,236	83,872 45	.....	105,085	42,060 77	.....	2,108,571	461,676 52	
.....	364,329	83,960 05	.....	177,651	82,903 69	.....	1,228,185	407,035 49	12
.....	2,460	381 96	.....	24,124	8,336 57	.....	34,581	10,792 50	13
.....	388	86 12	.....	233	93 20	.....	7,870	2,509 12	14
.....	87,417	18,211 37	.....	10,665	4,315 20	.....	255,865	72,613 22	15
.....	56,642	11,854 28	.....	2,552	1,046 73	.....	132,786	36,210 11	16
.....	146,907	30,533 73	.....	37,574	13,791 70	.....	431,102	122,124 95	
83,113	582	76 72	966	83	22 13	1,364,447	54,877	10,941 25	17
40,916	16,145	818 32	.....	.....	.....	91,313	31,560	2,330 23	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	111	28	3 33	19
518,200	62,911	6,909 33	.....	.....	.....	545,610	65,315	7,457 53	20
67,066	32,633	1,310 55	.....	.....	.....	124,814	40,950	2,987 41	21
.....	186,037	37,207 40	.....	39	15 60	.....	352,793	87,238 10	22
.....	5,222	1,044 40	.....	110	44 00	.....	19,100	5,218 80	23
.....	657	131 40	.....	.....	.....	.....	9,622	2,820 90	24
.....	303,605	47,421 40	.....	149	59 60	.....	519,368	108,056 30	
.....	35	5 83	.....	.....	.....	.....	89,624	22,403 08	25
.....	3,465	693 00	.....	.....	.....	.....	28,500	7,217 96	26
.....	17,714	4,032 29	.....	.....	.....	.....	29,901	8,297 74	27
.....	3,850	887 55	.....	49	22 87	.....	32,073	10,771 32	28
.....	686	154 95	.....	10	4 67	.....	60,646	21,142 12	29
.....	57,899	9,091 68	.....	23,589	8,255 06	.....	353,927	88,412 86	30
.....	83,649	14,865 30	.....	23,648	8,282 60	.....	594,671	158.245 08	

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Cheveux et crin et articles en, N.A.E.—						
1	Soutaches, chaînes ou cordes	$	.....	820	.....	814	284 90
2	Crin frisé ou teint	liv.	1,798	3,124	1,576	2,744	548 80
3	Tissus en crin de toutes sortes	$	.....	10,437	.....	1,395	418 50
4	Autres articles, N.A.E.	$	.....	12,183	.....	9,656	3,379 60
	Total, cheveux et articles en		.....	26,564	.....	14,609	4,631 80
	Chapeaux, casquettes et bonnets, N.A.E.—						
5	Castor, soie ou feutre	$	.....	1,218,664	.....	490,178	155,918 80
6	Paille, herbe, copeaux ou autres matières, N.A.E.	$	.....	920,290	.....	550,918	186,470 10
7	Formes de chapeaux, hom. et femme.	$	.....	42,798	.....	14,895	4,709 35
	Total, chapeaux, etc.		.....	2,181,752	.....	1,055,991	347,098 25
8	Foin	tonn.	6,546	115,230	6,416	111,935	12,832 00
9	Miel en gâteaux ou autrement et imitations	liv.	323,653	20,270	185,335	15,891	5,560 05
10	Houblon	"	909,811	180,536	593,412	112,416	39,078 59
11	Lingotières, moules en verre ou métal (depuis le 29 novembre 1906)	$	.....	13,214	.....	13,185	1,318 50
12	Encre à écrire	$	.....	46,703	.....	34,208	6,962 90
13	" imprimer	$	.....	76,976	.....	69,384	13,876 80
	Total, encres		.....	123,679	.....	103,592	20,839 70
	Fer et acier, et fer et acier ouvrés, ou les deux combinés—						
	Instruments aratoires, N.A.E., savoir—						
14	Bineuses et sarcleuses	nomb.	1,896	12,942	1,895	12,920	2,584 00
15	Semoirs mécaniques	"	5,269	177,287	5,268	177,256	35,451 20
16	Rouleaux pour fermes et chemin	"	117	8,328	117	8,328	2,082 00
17	Fourches	"	7,817	4,573	5,978	3,759	886 96
18	Herses	"	5,618	82,728	5,616	82,710	16,542 00
19	Moissonn. avec ou sans app. d'eng.	"	2,878	315,744	2,876	315,360	62,938 25
20	Charge-foin	"	220	10,402	220	10,402	2,600 50
21	Attache-foin	"	82	3,838	82	3,838	959 50
22	Houes	"	2,043	613	1,741	553	128 36
23	Râteaux à cheval	"	697	14,337	696	14,288	2,857 60
24	Couteaux à foin ou paille	"	5,832	1,047	5,280	574	133 22
25	" tranchants	"	5	23	5	23	5 75
26	Tondeuses à pelouse	"	1,321	6,309	1,315	6,208	2,076 53
27	Etendeurs d'engrais	"	2,262	212,783	2,262	212,783	42,556 60
28	Faucheuses	"	290	8,815	290	8,815	1,757 38
29	Charrues	"	17,818	498,444	17,818	498,444	99,688 80
30	Instruments à creuser	"	687	558	687	558	139 50
31	Arrache-pommes de terre	"	448	18,119	400	15,702	3,925 50
32	Râteaux, N.A.E.	"	4,181	1,142	4,155	1,129	259 12
33	Moissonneuses	"	223	11,007	219	10,895	2,168 88
34	Faulx	douz.	746	3,854	639	3,351	762 65
35	Faulx ou faucilles	"	163	289	50	60	13 50
36	Bêches et pelles et ébauches de bêches et pelles, et fer ou acier taillé de forme pour en faire	"	6,824	25,223	1,797	10,785	3,685 81
37	Parties d'instruments aratoires payant 17½ p. 100 (depuis le 29 nov. 1906)		.....	46,235	.....	46,225	8,089 40
38	Parties d'instruments aratoires payant 20 p. 100	$	.....	332,832	.....	332,201	66,440 20
39	Tous autres instruments aratoires, N.A.E.	$	.....	48,176	.....	43,525	10,881 25
40	Enclumes et étaux	$	.....	60,334	.....	27,940	8,382 00
41	Caisses de charrettes ou chariots	liv.	405,706	9,917	258,602	7,939	2,381 70
42	Ressorts, essieux, et barres à essieux, N. A. E., et parties de ressorts, ébauches d'essieu de fer ou acier p. voit. de ch. de f., tramway, etc.		59,320	156,201	28,364	84,973	29,740 55

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus,	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	6	1 40	.....	.....	.....	.....	820	286 30	1
196	307	40 32	26	73	19 47	1,798	3,124	608 59	2
.....	9,008	1,801 60	.....	.....	.....	.....	10,403	2,220 10	3
.....	1,996	451 68	.....	531	247 80	.....	12,183	4,079 08	4
.....	11,317	2,295 00	.....	604	267 27	.....	26,530	7,194 07	
.....	728,494	150,852 47	.....	345	138 87	.....	1,219,017	306,910 14	5
.....	368,994	77,679 05	.....	529	235 80	.....	920,441	264,384 95	6
.....	27,799	5,649 60	.....	.....	.....	.....	42,694	10,358 95	7
.....	1,125,287	234,181 1[illegible]	.....	874	374 67	.....	2,182,152	581,654 04	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,416	111,935	12,832 00	8
131,163	4,171	2,623 2[illegible]	.....	.....	.....	316,498	20,062	8,183 31	9
154,006	39,306	6,160 2[illegible]	27,288	8,423	2,365 42	774,706	160,145	47,604 24	10
.....	.....	.....	.....	29	3 87	.....	13,214	1,322 37	11
.....	12,697	1,703 3[illegible]	.....	8	2 13	.....	46,913	8,668 33	12
.....	7,368	947 6[illegible]	.....	28	7 47	.....	76,780	14,831 89	13
.....	20,065	2,650 92	.....	36	9 60	.....	123,693	23,500 22	
1	22	2 94	.....	.....	.....	1,896	12,942	2,586 94	14
1	31	4 13	.....	.....	.....	5,269	177,287	35,455 33	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	117	8,328	2,082 00	16
1,776	791	128 20	63	23	6 90	7,817	4,573	1,022 06	17
4	49	6 54	.....	.....	.....	5,620	82,759	16,548 54	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,876	315,360	62,938 25	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	220	10,402	2,600 50	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	82	3,838	959 50	21
302	60	9 79	.....	.....	.....	2,043	613	138 15	22
1	49	6 54	.....	.....	.....	697	14,337	2,864 14	23
552	473	78 83	.....	.....	.....	5,832	1,047	212 05	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	23	5 75	25
6	101	23 57	.....	.....	.....	1,321	6,309	2,100 10	26
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,262	212,783	42,556 60	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	290	8,815	1,757 38	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	17,818	498,444	99,688 80	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	687	558	139 50	30
49	2,445	407 51	.....	.....	.....	449	18,147	4,333 01	31
26	13	1 95	.....	.....	.....	4,181	1,142	261 07	32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	219	10,895	2,168 88	33
57	360	57 07	40	143	42 90	736	3,854	862 62	34
113	229	35 16	.....	.....	.....	163	289	48 66	35
4,721	12,082	2,670 39	5	19	8 25	6,523	22,886	6,364 45	36
.....	10	1 25	.....	.....	.....	.....	46,235	8,090 65	37
.....	52	6 53	.....	10	2 67	.....	332,263	66,449 40	38
.....	4,224	642 64	.....	398	132 65	.....	48,147	11,656 54	39
.....	32,203	6,440 60	.....	191	76 40	.....	60,334	14,899 00	40
147,032	1,978	395 60	.....	.....	.....	405,634	9,917	2,777 30	41
29,424	69,445	15,786 95	.....	.....	.....	57,788	154,418	45,527 50	42

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.			
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.	
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$	c.
	Fer et acier—*Suite.*							
1	Fer ou acier en barres laminées, soit en rouleaux, bottes, baguettes ou barres, y compris les formes rondes, ovales, carrées et plates, N.A.P.	qtx.	1,352,438	2,147,785	862,350	1,417,011	301,822	53
2	Pentures et gonds, N.A.E.	$	.....	75,261	.....	75,057	22,517	10
3	Fontes, fer et acier, non ouvrées, N.A.E.	$	.....	299,185	.....	279,157	74,413	50
4	Tôles du Canada ; fer de Russie, plaques étamées et feuilles de fer et d'acier laminées en huites de zinc, spelter ou autres métaux, de toute largeur ou épaisseur, N.A.P.	qtx.	237,872	558,091	60,717	177,999	9,744	42
5	Tuyaux de fonte de toute description	"	279,505	360,203	31,477	58,727	12,590	80
6	Vieille fonte	ton'x.	13,852	198,686	7,007	108,491	17 517	50
7	Chaînes, chaîne en rouleau, chaînons et entraves en fer ou acier de $\frac{5}{16}$ de pouce de diamètre et plus	qtx.	47,841	159,499	32,154	107,738	6,274	25
8	Chaînes malléables ou chaînons pour lieuses	$	.....	53,603	.....	52,777	10,555	40
9	Chaînes, N.A.E.	$	.....	62,808	.....	43,412	13,023	60
10	Pointes à chaussures	liv.	5,627	547	5,071	526	184	10
11	Pointes à chauss. et broquettes coupées, broquettes à double pointe et autres broq. de fer et d'ac., N.A.P.	"	66,221	4,412	63,021	4,073	1,425	55
12	Locomotives pour chemins de fer, N.A.E.	nomb.	41	204,525	38	180,264	63,092	40
13	Pompes à incendie	"	2	1,953	2	1,953	683	55
14	Extincteurs chimiques, machines	$	.....	36,070	.....	36,263	12,692	05
15	Machine à gazoline	nomb.	1,486	306,433	1,478	304,915	78,668	90
16	" vapeur et chaudières	"	1,982	566,221	1,901	466,710	120,522	26
17	Garniture, fer et acier, pour tuyaux de fer ou acier	liv.	5,325,165	338,670	5,103,476	329,750	98,925	00
18	Ferro-silicium, fonte blanche et ferro-manganèse	ton'x.	19,609	779,392	3,751	150,166	7,299	15
19	Pièces forg. de fer ou d'acier de quelque forme ou dimens. que ce soit ou en quelque phase de façon, qu'elle se trouve, N.A.E., et arb. de couche en ac. tourn., comp. ou polis ; et f. en ac. forgé en b. ou façon., N.A.E.	liv.	3,052,107	151,204	2,994,256	149,050	44,715	00
20	Ferronnerie, sav. :—Ferrures à l'usage des construct., ébénistes, tapissiers, harnacheurs, selliers et ferrures de carrossiers, y comp. étrilles et bottes pour chevaux, N.A.E.	$	.....	598,028	.....	534,793	160,437	90
21	Fers à cheval, mule et bœuf	$	.....	8,758	.....	8,667	2,600	10
22	Lingots de fer ou d'acier, ling. dentés, massoques et semelles, massets, barres puddlées, et loupes ou aut. formes, N.A.E., moins finis que les barres de fer ou d'acier, mais plus av. que le fer en gueuse, les fontes, etc.	qtx.	383,003	467,554	279,696	316,575	29,277	40
23	Ponts ou parties de ponts de fer ou d'acier, structures, colonnes, formes ou sections forées, découpées ou à toute autre phase de fabrication que laminées ou fondues, non ailleurs énumérés	"	67,433	194,551	64,384	184,802	64,680	70
24	Fer en gueuses	ton'x.	151,739	2,310,892	68,430	1,123,155	171,075	00
25	" " charbon de bois	"	30	675	30	675	75	00
26	Serrures de toutes sortes	$	.....	256,835	.....	250,922	75,276	60
	Machines, machineries, etc.—							
27	Automobiles	nomb.	350	534,620	330	480,201	168,070	35
28	Vanneuses	"	1,307	18,202	1,307	18,202	4,550	50
29	Broyeurs de grain	"	42	1,259	42	1,259	314	75
30	Moulins à vent	"	519	27,556	519	27,556	6,300	50
31	Broyeurs de minerai et concasseurs de roche, bocards, épaules et rouleaux de courroie, forets, compriméurs d'air, grues, élévateurs, machines à laver ou abattre la houille.	$	.....	115,588	.....	98,616	25,230	69

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
489,086	728,957	111,898 07	964	1,741	449 85	1,352,400	2,147,709	414,170 45	1
.....	204	40 80	.....	.....	.....	.....	75,261	22,557 90	2
.....	18,667	3,248 79	.....	.....	.....	.....	297,824	77,662 29	3
177,155	380,092	12,670 04	.....	.....	.....	237,872	558,091	22,414 46	4
248,028	301,476	67,492 00	.....	.....	.....	279,505	360,203	80,082 80	5
6,845	90,195	10,971 36	.....	.....	.....	13,852	198,686	28,488 86	6
15,660	51,622	1,920 48	1	5	0 33	47,815	159,365	8,195 06	7
.....	826	110 97	.....	.....	.....	.....	53,603	10,666 37	8
.....	17,874	3,574 80	.....	1,518	607 20	.....	62,804	17,205 60	9
556	21	4 90	.....	.....	.....	5,627	547	189 00	10
3,200	339	68 16	.....	.....	.....	66,221	4,412	1,493 71	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	180,264	63,092 40	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,953	683 55	13
.....	7	1 60	.....	.....	.....	.....	36,270	12,693 65	14
1	620	102 73	.....	.....	.....	1,479	305,535	78,771 63	15
71	98,171	15,847 97	.....	.....	.....	1,972	564,881	136,370 23	16
221,389	8,901	1,780 20	.....	.....	.....	5,324,865	338,651	100,705 20	17
12,638	458,937	16,175 37	25	1,772	118 13	16,414	610,875	23,592 65	18
57,851	2,154	430 80	.....	.....	.....	3,052,107	151,204	45,145 80	19
.....	60,193	12,038 60	.....	2,581	1,032 40	.....	597,567	173,508 90	20
.....	.....	.....	.....	91	36 40	.....	8,758	2,636 50	21
102,922	149,541	7,444 66	385	1,438	51 45	383,003	467,554	36,773 51	22
3,049	9,749	2,273 87	.....	.....	.....	67,433	194,551	66,954 57	23
81,697	1,157,705	131,577 35	.....	.....	.....	150,127	2,280,860	302,652 35	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	675	75 00	25
.....	4,548	909 60	.....	1,365	546 00	.....	256,835	76,732 20	26
20	46,900	10,716 89	.....	3,927	1,832 60	350	531,028	180,619 84	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,307	18,202	4,550 50	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	1,259	314 75	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	519	27,556	6,300 50	30
.....	15,784	2,573 74	.....	1,188	418 29	.....	115,588	28,222 72	31

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.			
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.	
	DROITS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$	c.
	Fer et acier—*Suite.*							
	Machines portatives :—							
1	Machines à hacher le fourrage.....	nomb.	415	5,023	415	5,023	1,255	75
2	Manèges.....	"	12	1,209	12	1,209	302	25
3	Machines portatives.....	"	533	588,234	528	580,444	146,126	77
4	Scieries portat. et mach. à raboter..	"	38	38,241	38	38,241	10,021	25
5	Accessoires de mach. à battre consistant en traction ou de mach. portatives et séparateurs (depuis le 29 nov. 1906).....		.....	36,653	.....	36,653	7,330	60
6	Machines à battre et séparateurs...	nomb.	643	327,652	637	326,439	81,277	20
7	Toutes autres machines portatives.	"	1,059	82,653	1,035	81,973	20,861	06
8	Parties de " " ...	$	.....	78,257	.....	78,257	19,886	70
9	Machines à coudre et parties d'ic...	nomb.	13,682	259,311	12,558	239,350	71,805	00
10	Vendeuses mécaniques.....	"	533	16,547	533	16,547	4,234	20
11	Mach. à fondre du caractère et à comp., etc. (dep. le 29 nov. 1906).	"	15	59,474	15	59,474	11,894	80
12	Clavigraphes.....	"	4,423	283,494	4,418	283,259	63,137	23
13	Garnitures de cardes mécaniques pour carder, filer, tisser ou tricoter importées par des fabricants pour de tels fins (depuis le 29 nov. 1906).....		.....	157,508	.....	155,709	15,570	90
14	Toutes autres machines faites entièrement ou en partie de fer ou d'acier, N.A.P.....	$	.....	5,040,990	.....	4,691,241	1,225,939	69
15	Fontes malléables de fer et fontes de fer ou d'acier, N.A.P.....	qtx.	14,620	51,252	14,620	51,252	15,059	20
16	Clous, carvelles et clous à bordage et de composition.....	liv.	21,192	4,042	2,980	247	37	05
17	Clous et carv. forgés et pressés, clous à valise, à tête plate, de tonnel., à boît. à cigares, hongrois, à fer à cheval et autres clous, N.A.E.....	"	137,814	7,462	100,319	5,610	1,802	70
18	Clous et carvelles coupées et carvelles pour chemins de fer.....	"	4,894,080	90,105	4,891,968	90,061	24,459	85
19	Clous de fil de fer, de toutes s., N.A.P..	"	362,462	12,586	356,228	12,423	2,137	32
20	Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments arat., lorsqu'elles sont ébauchées et découp. de plaques d'ac. laminées mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées (jusqu'au 29 nov. 1906).....	qtx.	36,180	100,070	36,158	100,031	5,001	55
21	Poulies, courroies de transmission (depuis le 29 nov. 1906).....	$	.....	470	.....	470	129	26
22	Pompes, N.A.E.....	"	.....	153,095	.....	144,799	37,819	65
23	Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, percées ou non, N.A.E., pour voies ferrées, comprenant pour les fins de cet item toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises et des voyageurs.....	ton'x.	72,811	1,867,865	63,998	1,631,878	447,986	00
24	Eclisses et couss. p. voies de ch. de fer.		4,960	215,045	4,411	194,001	35,288	00
25	Cornièr., tés, poutr., cann., soliv., longr., zèdes étoiles ou pièc. d'au. formes en fer ou acier lam., et pièce en forme de gout., ou autr. forme ou sec. emp. d. les ponts et aut. const. non déc. ou for., et n'ay. pas été soum. à d. proc. de fab. pl. av. que le lam., N.A.E., et ébau. de bar. à œill., plat. non découp. ou f..	qtx.	953,024	1,298,390	466,680	683,722	68,355	99

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.			$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	415	5,023	1,255 75	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	1,209	302 25	2
2	3,154	525 67	.....	.....	.....	530	583,598	146,652 44	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	38,241	10,021 25	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36,653	7,330 60	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	637	326,439	81,277 20	6
19	322	50 59	2	45	15 00	1,056	82,340	20,926 65	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	78,257	19,886 70	8
756	14,164	2,832 80	3	557	222 80	13,317	254,071	74,860 60	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	533	16,547	4,234 20	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	59,474	11,894 80	11
2	91	15 70	.....	.....	.....	4,420	283,350	63,152 93	12
.....	.....	.....	.....	1,799	239 86	.....	157,508	15,810 76	13
.....	258,111	40,558 80	.....	78,651	27,034 10	.....	5,028,003	1,293,532 59	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,620	51,252	15,059 20	15
18,212	3,652	365 20	.....	.....	.....	21,192	3,899	402 25	16
37,570	1,821	364 20	100	21	8 40	137,989	7,452	2,175 30	17
2,112	44	6 33	.....	.....	.....	4,894,080	90,105	24,466 18	18
2,034	54	8 13	.....	.....	.....	358,262	12,477	2,145 45	19
22	39	1 30	.....	.....	.....	36,180	100,070	5,002 85	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	470	129 26	21
.....	4,213	702 97	.....	4,037	1,446 39	.....	153,049	39,969 01	22
8.312	222,461	38,760 70	501	13,526	4,675 99	72,811	1,867,865	491,422 69	23
546	20,929	2,906 68	3	115	32 00	4,960	215,045	38,226 68	24
175,739	238,439	15,894 53	310,605	376,229	50,163 82	953,024	1,298,390	134,414 34	25

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*					$	$ c.
	Fer et acier—*Suite.*						
1	Cornières, poutres, cannelures, formes ou section de construct., non découpées, forées, et n'ayant pas été soumises à des procédés de fabr. plus avancés que le lamin., N.A.E. et éb. de barres à œillets plates non déc. ou forées (depuis le 29 nov. 1906...	qtx.	288,392	415,164	194,851	307,922	29,803 13
2	Feuillard, roul., bandes et bandelettes de fer ou acier lam. de 8 pcs ou m. de larg. du calib. 18 ou plus épais, N.A.E. (jusqu'au 29 nov. 1900).....	"	31,677	54,379	19,452	33,748	6,808 20
3	Feuillard, rouleaux, bandes et bandelettes en fer ou acier laminé de 12 pcs ou moins de larg. du calibre 13 et p. épais, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	"	28,750	51,810	21,600	38,701	7,560 03
4	Feuillard, roul., bandes et bandelettes de fer ou acier lam., plus mince que le calibre 18, N.A.E.....	"	25,407	73,242	19,733	59,951	2,997 55
5	Feuillard, rouleaux, bandes et bandelettes en fer ou acier lam., moins épais que le calibre 14, galvanisé ou non (depuis le 29 nov. 1906).....	"	28,779	62,710	28,754	62,623	4,653 88
6	Cornières, tés, poutres longrines ou aut. pièc. lam d'aut. formes ou sect. en fer ou en acier lam., pes. m. de 35 liv. à la vg. lin., non déc., ou forés, n'ayant pas été soum. à des proc. de fabric. plus avancés que le lam., N.A.E...	"	458,975	704,889	331,009	520,157	115,853 15
7	Feuilles ou plaques de fer ou d'acier lam., rognées ou non, et lames de fer ou d'acier découpées ou laminées en cannelures, N.A.E.....	"	277,715	458,890	188,795	319,668	66,078 25
8	Plaques de fer ou d'acier de pas moins de 48 pcs de longueur et excédant ½ pce d'épais (depuis le 29 nov. 1906)	"	3,163	5,000	3,163	5,000	500 00
9	Feuilles ou plaques de fer ou d'ac. lam., d'au moins 40 pcs de larg. et pas moins de ¼ pouce d'épais., N.A.P..	"	342,157	543,283	242,200	390,144	38,615 39
10	Feuillard de fer ou d'acier lam., du cal. 17 et plus mince, N.A.P., (jusqu'au 29 nov. 1906).....	"	177,435	390,899	71,231	173,224	8,661 20
11	Feuillard de fer ou d'acier laminé du calibre 14 et plus mince, N.A.E., (depuis le 29 nov. 1906).....	"	80,791	183,346	83,316	183,429	13,492 86
12	Rouleaux en fer ou acier durci.....	"	12,536	32,293	12,175	30,867	9,260 10
13	Fers à repas. de chapel. et de taill. pla. en tout ou en partie ou non...	$	.....	11,304	.....	10,757	2,793 35
14	Cof. de sûr., por. de c. de s. et de v..	"	.....	139,171	.....	139,016	41,704 80
15	Vis de fer ou d'acier, communément appelées "vis à bois," N.A.E.....	gross.	167,606	24,561	167,025	24,482	8,568 70
16	Balances et romaines et machines à essayer la force musculaire.....	$	.....	106,186	.....	102,333	30,699 90
17	Fer ou acier en feuilles, galvanisées....	qtx.	240,595	765,816	106,712	336,314	19,153 90
18	Fer ou acier en feuilles, cannelées, galvanisées.....	"	2,813	8,982	1,248	4,407	1,185 55
19	Fer ou acier en feuilles cannelées, non galvanisées.....		965	1,910	24	37	11 10
20	Patins de tout. sort. et part. de patins.	paires.	72,397	73,273	24,489	32,842	11,494 70
21	Lames de fer ou d'acier, déc. ou lam. en cannell., lorsqu'imp. par des fab. de tuy. de fer ou d'acier forgé pour être empl. seul. dans leurs propres manufact. à la fabr. de tuyaux de fer ou d'acier forgé.....	qtx.	669,532	965,335	668,770	964,271	48,213 55
22	Poêles de toutes sortes et parties de poêles, N.A.E.....	$	.....	433,587	.....	431,449	107,862 25
23	Baguettes de fer de Suède laminées et baguettes d'acier de Suède lam., de moins de ¼ pce de diamètre pour la fabrication de clous de fer à cheval.	qtx.	14,373	33,766	14,373	33,766	5,064 90

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
36,633	44,447	3,549 79	56,908	62,795	11,223 57	288,392	415,164	44,576 49	1
12,225	20,631	2,852 75	.....	.....	.....	31,677	54,379	9,660 95	2
7,140	13,089	1,517 17	.....	.....	.....	28,740	51,790	9,077 20	3
5,077	11,950	398 33	581	1,257	83 81	25,391	73,158	3,479 69	4
.....	.....	.....	22	47	3 13	28,776	62,670	4,657 01	5
117,569	170,997	26,629 83	10,397	13,735	4,851 92	458,975	704,889	147,334 90	6
87,818	137,341	20,100 57	720	1,037	336 00	277,333	458,046	86,514 82	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,163	5,000	500 00	8
99,957	153,139	10,149 22	.....	.....	.....	342,157	543,283	48,764 61	9
104,975	215,514	7,183 89	1,229	2,161	144 06	177,435	390,899	15,989 15	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	83,316	183,429	13,492 86	11
361	1,426	285 20	.....	.....	.....	12,536	32,293	9,545 30	12
.....	362	64 31	.....	185	67 40	.....	11,304	2,925 06	13
.....	182	36 40	.....	.....	.....	.....	139,198	41,741 20	14
66	25	5 63	495	54	25 20	167,586	24,561	8,599 53	15
.....	2,371	474 20	.....	1,424	569 60	.....	106,128	31,743 70	16
133,883	429,502	14,316 81	.....	.....	.....	240,595	765.816	33,470 71	17
1,565	4,575	831 17	.....	.....	.....	2,813	8,982	2,016 72	18
941	1.873	374 60	.....	.....	.....	965	1,910	385 70	19
.....	.....	.....	47,908	40,431	18,867 80	72,397	73,273	30,362 50	20
762	1,064	35 47	.....	.....	.....	669,532	965,335	48,249 02	21
.....	630	99 70	.....	1,348	449 32	.....	433,427	108,411 27	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,373	33,766	5,064 90	23

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL LES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Fer et acier—*Suite.*						
1	Aiguilles de changement de voie et intersections de ch. de fer	qtx.	10,334	46,550	9,955	43,062	13,431 72
	Tubes—						
2	Tuyaux bouilleurs en fer forgé et acier, y compris tubes et carneaux cannelés pour chaudières marines.	$	.....	309,745	.....	260,517	13,025 85
3	Tubes d'acier laminé sans joints, non assemblés ou soudés d'un diam. ne dépassant pas 1½ pce..	$	.....	7,952	.....	7,661	766 10
4	Tubes d'acier sans joints, p. bicycles.	$	.....	11,560	.....	5,013	501 30
5	Tubes sans joints, d'une valeur de pas moins de 3½c. la liv. (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	680	3,045	680	3,045	152 25
6	Tubes laminés ou étirés carrés pour l'usage de manufacturiers d'instruments aratoires (depuis le 29 novembre 1906)	$	.....	3,764	.....	3,764	188 20
7	Tubes en fer forgé ou acier, unis ou galvanisés, filetés et accouplés ou non, de plus de 2 pces de diam. N.A.E. (jusqu'au 29 novembre 1906)	$	.....	266,269	.....	260,778	39,116 70
8	Tubes en fer forgé ou acier unis ou galvanisés, filetés et accouplés ou non, de 4 pces ou moins de diam. N. A. P. (depuis le 29 novembre 1906)	$	.....	87,621	.....	86,224	12,933 60
9	Tubes en fer forgé ou acier, unis ou galvanisés, filetés et accouplés ou non, de 2 pces ou moins de diam. N.A.E. (jusqu'au 29 novembre 1906)	$	.....	80,849	.....	77,450	27,107 50
10	Tubes en fer ou acier, unis ou galvanisés, filetés et accouplés ou non, de 4 pces ou moins de diam. N.A.E. (depuis le 29 novembre 1906)	$	.....	102,301	.....	99,016	34,655 60
11	Autres tuyaux ou tubes en fer ou acier, N.A.P.	$	.....	61,773	.....	57,460	17,238 00
12	Articles en tôle, de fer ou acier galvanisé, N.A.P.	$	.....	23,508	.....	21,099	5,485 30
13	Ustensiles en agate, granit, fer ou acier émaillé	$	.....	124,359	.....	95,417	33,395 95
14	Articles en fer ou acier émaillé, N.A.E.; ustensiles en fer ou acier, noir, uni, étamé ou enduit, et ustensiles en nickel et aluminium p. la cuisine et les usages domestiques, N.A.E...	$	.....	70,443	.....	64,521	19,356 30
15	Attaches métal. par ballots, paq. de..	250	2,456	4,566	2,456	4,566	1,369 80
16	Tissu métallique et treillis en fer ou en acier	liv.	487,953	33,092	190,580	16,832	5,049 60
17	Fil d'acier fondu au creuset coûtant 6 c. la liv. et plus (dep. 29 nov. 1906.		73,523	7,076	61,231	3,970	198 50
18	Ecrans fil métall. p. portes et châssis.	$	.....	8,513	.....	5,172	1,551 60
19	Fil de fer barbelé et fil de fer galvanisé pour clôtures, N.A.E.	$	637,805	23,609	621,019	22,748	3,412 20
20	Fer ou acier galv. des calibres 9, 12 et 13 (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	447,496	458,082	347,496	455,394	22,769 70
21	Fil de fer simple et à plusieurs brins, couverts en coton, toile, soie, caoutchouc ou autres matières, N.A.E...	liv.	1,509,092	264,595	1,332,642	228,649	68,594 70
22	Fil de fer de toutes sortes, N.A.P....	"	8,609,692	231,963	6,792,627	181,317	36,263 40
23	Corde fil mét. en torons ou tordue p. faire sécher le linge, susp. des cadres, en tor. ou tordu, et câbles, N.A.E..	"	2,878,438	217,829	769,301	63,675	15,918 75
24	Ecrous, rondelles, rivets et boulons en fer ou acier, filetés ou non, et ébauches d'écrous, boulons et pentures et pent. en T et long. t. s. N.A.E..	"	3,765,123	150,716	3,198,391	135,869	57,955 95

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
379	3,488	697 60	.....	.....	.....	10,334	46,550	14,129 32	1
.....	44,490	1,483 02	.....	4,683	312 21	.....	309,690	14,821 08	2
.....	291	14 55	.....	.....	.....	.....	7,952	780 65	3
.....	6,547	436 48	.....	.....	.....	.....	11,560	937,78	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	680	3,045	152 25	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,764	188 20	6
.....	3,556	355 60	.....	.....	.....	.....	264,334	39,472 30	7
.....	2,509	250 90	.....	.....	.....	.....	88,733	13,184 50	8
.....	3,366	785 45	.....	.....	.....	.....	80,816	27,892 95	9
.....	3,842	768 40	.....	.....	.....	.....	102,858	35,424 00	10
.....	4,306	861 20	.....	.....	.....	.....	61,766	18,099 20	11
.....	2,409	414 17	.....	.....	.....	.....	23,508	5,899 47	12
.....	16,062	3,691 84	.....	12,864	6,003 19	.....	124,343	43,090 98	13
.....	4,610	922 00	.....	1,326	530 40	.....	70,457	20,808 70	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,456	4,566	1,369 80	15
297,373	16,260	3,252 00	.....	.....	.....	487,953	33,092	8,301 60	16
.....	.....	.....	12,292	3,106	207 07	73,523	7,076	405 57	17
.....	3,341	668 20	.....	.....	.....	.....	8,513	2,219 80	18
16,786	861	86 10	.....	.....	.....	637,805	23,609	3,498 30	19
.....	.....	.....	100,000	2,688	179 20	447,496	458,082	22,948 90	20
94,283	24,516	4,903 20	81,603	10,929	4,371 60	1,508,528	264,094	77,869 50	21
655,390	24,990	3,519 14	1,162,755	25,956	6,921 58	8,610,772	232,263	46,704 12	22
2,098,639	152,679	26,071 03	7,691	726	242 01	2,875,631	217,080	42,231 79	23
564,236	14,628	5,662 33	2,664	237	105 63	3,765,291	150,734	63,723 91	2

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Fer et acier—*Fin.*						
1	Ferraille de fer ou d'acier forgé, étant des déchets ou rebuts, y compris les découp. au poinçon, retailles ou rognures de tôle ou plaq. de fer ou acier ayant servi ; bouts coupés de barres de ferbl. ou de loupes de fonte ou de rails n'ayant pas encore servi	qtx.	509,768	412,527	165,163	140,465	8,258 16
2	Canifs, couteaux à ressort et couteaux de poche de toutes sortes	$	.....	72,451	.....	2,759	827 70
3	Coutellerie de table, de tout. s., N.A.P.	$	.....	220,703	.....	31,588	9,476 40
4	Toute autre coutellerie, N.A.E.	$	.....	277,225	.....	72,251	21,675 30
5	Fusils, carabines, y compris fusils et carab. à vent qui ne sont point des jouets, mousquets, canons, pistolets, revolvers ou autres armes à feu	$	.....	572,173	.....	334,783	100,434 90
6	Bayonnettes, épées, fleurets et masques	$	.....	1,845	.....	1,092	327 60
7	Aiguilles de t. mat. et de t. esp., N.O.P.	$	.....	74,020	.....	32,417	9,725 10
8	Boules d'acier adaptées pour l'usage de machineries ou voitures (depuis le 29 novembre 1906)	$	.....	5,054	.....	4,803	480 30
9	Acier chromaté	qtx.	3,367	15,826	3,367	15,826	2,373 90
10	Plaques d'acier pour ponts, ébauches ou à bords repl. (*universal mill*) lorsqu'importées pour construction de ponts (jusqu'au 29 novembre 1906).	"	117,593	166,538	116,026	163,759	16,375 90
11	Plaques d'acier pour ponts, ébauches ou à bords repliés (*universal mill*) de plus de 12 pcs de large, lorsqu'imp. p. const. de ponts (dep. le 29 nov.'06)	"	46,730	74,789	46,730	74,789	7,370 15
12	Acier en barres, bandes, feuillard, rouleaux ou bandelett., feuilles ou plaq. de toute grosseur, épaisseur ou larg., lorsqu'il sont plus de 2½c. la livre, N.A.E., (depuis le 29 nov. 1906)	"	85,258	454,288	61,913	274,348	13,717 40
13	Acier en barres, bandes, feuillard, rouleaux ou bandelett., feuilles ou plaq. de toute grosseur, épaisseur ou larg., lorsqu'il sont plus de 3½c. la livre, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	"	61,582	294,521	61,209	290,240	14,512 00
14	Laine d'acier (depuis le 29 nov. 1906).	$	.....	341	.....	56	5 60
	Outils et instruments—						
15	Herminettes, couperets, nachettes, coins, marteaux, leviers, renards et outils de chemin de fer ; piques, pioches et œils et manches pour ces outils	$	.....	60,952	.....	56,897	17,069 10
16	Haches	douz.	3,115	18,074	3,114	18,064	4,320 01
17	Scies	$	.....	166,571	.....	162,924	48,877 20
18	Limes et râpes, N.A.E.	$	.....	71,859	.....	63,291	18,987 30
19	Outils à main ou pour machines de toutes sortes, N.A.P.	$	.....	902,343	.....	809,141	242,742 30
20	Lames ou ébauches de cout. et fourch. de fer ou d'acier à l'état brut, sans manches, non repass. à la lime ou à la meule autrement ouvrées	$	.....	1,175	.....	165	16 50
21	Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouvrés	$	.....	3,031,370	.....	2,745,780	823,734 00
	Total, fer et acier		.....	38,721,015	.....	30,143,084	5,705,277 06
22	Ivoire ouvrée, N.A.P.	$	.....	774	.....	619	123 80
23	Gelées, confitures et marmelades, N.A.E.	liv.	1,814,147	139,516	87,129	9,728	2,831 71
24	Bijouterie, N.A.P.	$	.....	925,380	.....	752,192	242,415 00
25	Tricots de toutes sortes, N.A.E.	$	.....	831	.....	175	61 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
344,791	272,201	11,320 97	.....	.....	.....	509,954	412,666	19,579 13	
.....	55,536	11,107 20	.....	14,246	5,698 40	.....	72,541	17,633 30	2
.....	178,252	35,650 40	.....	10,859	4,343 60	.....	220,699	49,470 40	3
.....	86,640	17,328 00	.....	118,658	47,463 20	.....	277,549	86,466 50	4
.....	235,440	47,088 00	.....	1,063	425 20	.....	571,286	147,948 10	5
.....	162	32 40	.....	384	153 60	.....	1,638	513 60	6
.....	39,095	7,819 00	.....	2,508	1,003 20	.....	74,020	18,547 30	7
.....	.....	.....	.....	251	33 47	.....	5,054	513 77	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,367	15,826	2,373 90	9
1,567	2,779	185 26	.....	.....	.....	117,593	166,538	16,561 16	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	46,730	74,789	7,370 15	11
22,893	176,244	5,874 92	495	3,837	255 80	85,301	454,429	19,848 12	12
.....	.....	.....	373	4,281	285 38	61,582	294,521	14,797 38	13
.....	.....	.....	.....	285	38 00	.....	341	43 60	14
.....	4,232	846 40	.....	3	1 20	.....	61,132	17,916 70	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,114	18,064	4,320 01	16
.....	2,131	426 20	.....	1,237	494 80	.....	166,292	49,798 20	17
.....	8,288	1,657 60	.....	293	117 20	.....	71,872	20,762 10	18
.....	52,808	10,561 60	.....	40,242	16,096 80	.....	902,191	269,400 70	19
.....	1,010	50 50	.....	.....	.....	.....	1,175	67 00	20
.....	220,730	44,146 00	.....	52,123	20,849 20	.....	3,018,633	888,729 20	21
.....	7,373,011	881,416 24	.....	928,649	241,954 5	3.....	38,444,744	7,828,547 83	
.....	155	20 67	.....	.....	.....	.....	774	144 47	22
1,607,167	119,598	35,187 53	288	47	12 48	1,694,584	129,373	38,031 72	23
.....	94,700	19,696 62	.....	78,461	32,834 77	.....	925,353	294,946 39	24
.....	656	150 40	.....	.....	.....	.....	831	211 65	25

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Plomb et plomb ouvré :—						
1	Vieux, de reb. en saumon et en bloc..	qtx.	84,046	293,453	2,081	4,473	670 95
2	En barres et en feuilles	"	13,575	56,689	889	3,816	954 00
3	Tuyaux	liv.	74,470	3,884	64,858	3,332	1,162 05
4	Plomb de chasse et balles	"	89,950	4,023	1,820	151	51 50
5	" ouvré, N.A.P.	$	.....	74,659	.....	67,414	20,224 20
	Total, plomb		.....	432,708	.....	79,186	23,062 70
	Cuir et cuir ouvré :—						
6	Cuir à semelle de toutes sortes	liv.	627,651	167,642	133,941	40,797	6,127 78
7	Cuir, cuir à courroies de toutes sortes..	"	551,570	193,327	8,080	1,437	215 55
8	Cuir à empeignes, non corroyé, ciré, ou verni	"	216	151	216	151	22 65
9	Peaux de veau, chevreau, ou chèvre, agneau et mouton, tannées	"	10,139	6,768	9,439	6,352	952 80
10	Peaux de veau,chèvr.ou chèvre,agneau et moutons corr., cirées ou vernis	"	230,107	228,441	188,307	186,394	32,619 23
11	Cuir à gants, tannés ou mégissés, teints ou naturel, lorsqu'ils sont imp. par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures	"	481,314	339,531	467,801	325,927	34,599 30
12	Cuir à harnais	"	42,933	20,701	2,670	1,235	216 14
13	Déchets de cuir des tanneurs	"	227,216	9,574	225,928	9,146	1,371 90
14	Cuir à empeignes, y compris le dongola, le kangarou, l'aligator et le chamois, ou autre cuir à empeignes, N.A.E., corroyés, cirés ou vernis	"	253,264	225,676	169,212	165,889	29,031 13
15	Cuir vernissé, ciré ou émaillé et maroquin	"	71,486	102,993	67,206	98,007	24,501 75
16	Peaux de maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées	"	80,366	30,103	55,453	17,764	2,664 60
17	Tous aut.cuirs et peaux tannées,N.A.P.	"	310,654	100,202	47,038	15,103	2,265 45
18	Tous autres cuirs, corroyés, cirés ou vernis, etc., N.A.E.	"	33,938	17,977	29,073	13,480	2,359 22
	Total, cuir		2,920,854	1,443,086	1,404,364	881,682	136,947 50
	Cuir et cuir ouvré, savoir :—						
19	Bottes et souliers	$	.....	1,057,923	.....	986,052	258,820 75
20	Harnais et sellerie, N.A.E.	$	.....	86,055	.....	57,151	17,145 30
21	Courroies en cuir	$	.....	50,838	.....	29,373	5,990 68
22	Tous autres cuirs et peaux crues ouvrés, non autrement énumérées	$	.....	221,402	.....	191,503	47,876 25
	Total, cuir et cuir ouvré		.....	1,416,218	.....	1,264,079	329,832 98
23	Chaux	brls.	88,919	67,573	88,919	67,573	13,514 60
24	Jus de limon et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de 25 pour 100 de spiritueux de preuve	galls.	155	276	82	150	49 20
25	Jus de limon et jus de fruits contenant plus de 25 pour 100 de spiritueux de preuve	"	.....	.....	10	21	20 00
26	Jus de limon et autres sirops et jus de fruits, N.A.P.	"	20,036	20,608	9,179	9,798	1,959 60
	Total, jus de limon		20,191	20,884	9,271	9,969	2,028 80
27	Presses lithogr. et access. de ces presses pour la confection des caractères	$	.....	54,180	.....	52,817	5,281 70
28	Pierres lithographiques non gravées	$	.....	8,698	.....	1,047	209 40
29	Garnitures de cardes mécaniques	$	.....	14,324	.....	4,075	1,018 75
30	Lanternes magiq. et leurs verres peints.	$	.....	7,668	.....	3,906	976 25
31	Malt (jusqu'au 29 nov. 1906)	boiss.	25,693	19,199	24,025	17,401	3,612 75
32	Malt (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	1,074	2,302	1,034	2,116	423 19

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
77,494	272,997	27,299 70	.....	.....	.....	79,575	277,470	27,970 65	1
12,821	52,814	8,395 71	.....	.....	.....	13,710	56,630	9,349 71	2
10,022	591	134 57	.....	.....	.....	74,880	3,923	1,296 62	3
85,720	3,708	824 04	.....	.....	.....	87,540	3,859	875 54	4
.....	7,074	1,414 80	.....	423	169 20	.....	74,911	21,808 20	5
.....	337,184	38,068 82	.....	423	169 20	.....	416,793	61,300 72	
493,710	126,845	13,564 84	.....	.....	.....	627,651	167,642	19,692 62	6
531,209	187,357	18,976 36	.....	.....	.....	539,289	188,794	19,191 91	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	216	151	22 65	8
700	416	41 60	.....	.....	.....	10,139	6,768	994 40	9
49,849	50,083	5,991 16	1,251	1,678	391 52	239,407	238,155	39,001 91	10
4,946	3,804	254 66	9,678	9,805	1,446 66	482,425	339,536	36,300 62	11
40,263	19,466	2,331 99	.....	.....	.....	42,933	20,701	2,548 13	12
1,288	428	42 80	.....	.....	.....	227,216	9,574	1,414 70	13
89,919	68,231	8,306 95	1,803	1,332	309 83	260,934	235,452	37,647 91	14
3,452	3,956	617 11	828	1,030	343 33	71,486	102,993	25,462 19	15
26,803	13,001	1,300 10	.....	.....	.....	82,256	30,765	3,964 70	16
245,700	77,743	7,774 30	800	788	157 60	293,538	93,634	10,197 35	17
4,257	4,230	511 21	608	267	62 31	33,938	17,977	2,932 74	18
1,492,096	555,560	59,713 08	14,968	14,900	2,711 25	2,911,448	1,452,142	199,371 83	
.....	71,326	12,327 01	.....	222	74 00	.....	1,057,600	271,221 76	19
.....	27,044	5,408 80	.....	.....	.....	.....	84,195	22,554 10	20
.....	15,554	2,041 95	.....	.....	.....	.....	44,927	8,032 63	21
.....	25,853	4,062 05	.....	3,175	1,058 32	.....	220,531	52,996 62	22
.....	139,777	23,839 81	.....	3,397	1,132 32	.....	1,407,253	354,805 11	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	88,919	67,573	13,514 60	23
31	47	16 80	.....	.....	.....	113	197	66 00	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	21	20 00	25
11,557	11,425	1,606 07	60	60	16 00	20,796	21,283	3,581 67	26
11,588	11,472	1,622 87	60	60	16 00	20,919	21,501	3,667 67	
.....	1,363	68 15	.....	.....	.....	.....	54,180	5,349 85	27
.....	423	56 40	.....	7,228	1,927 48	.....	8,698	2,193 28	28
.....	9,776	1,672 58	.....	815	271 67	.....	14,666	2,963 00	29
.....	1,454	248 07	.....	2,308	769 31	.....	7,668	1,993 63	30
460	946	46 00	.....	.....	.....	24,485	18,347	3,658 75	31
40	186	16 00	.....	.....	.....	1,074	2,302	439 19	32

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles ettarif général des droits.		Total des importations. Quantité.	Valeur.	Tarif général. Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES ET TARIF—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Malt, extrait de (non alcool.), pour fins médic.et pour la boulangerie (jusqu'au 29 novembre 1906)	$	.....	8,067	.....	6,404	1,601 00
2	Malt. extrait de non alcool.), pour fins médic.et pour la boulangerie (jusqu'au 29 novembre 1906)	liv.	67,941	4,083	61,669	3,705	2,211 44
	Marbre et marbre ouvré :						
3	Marbre scié seulement	$	.....	81,715	.....	81,449	16,289 80
4	Non dégr. au mart. ni dres. au ciseau.	$	.....	6,435	.....	6,435	965 25
5	Marbre ouvré, N.O.P	$	.....	88,391	.....	84,013	29,404 55
	Total, marbre		.....	176,541	.....	171,897	46,659 60
6	Matelas, y compris les matelas de crin à ressorts et autres	$	.....	4,477	.....	4,416	1,324 80
7	Nattes et paillassons, y compris paillass. de portes et tapis de voit., N.A.E		.....	415,282	.....	70,484	24,669 40
	Métal et métal ouvré. N.A.E. :—						
8	Articles en aluminium, N.A.P	$	.....	20,656	.....	18,609	4,652 25
9	Métal antifriction.....s	$	.....	46,937	.....	38,272	4,791 15
10	" anglais ouvré, non plaqué	$	.....	15,371	.....	12,763	2,364 65
11	Statuettes ou ornements en bronze	$	.....	6,555	.....	5,344	1,733 80
12	Boucles en fer, acier, laiton ou cuivre, de toutes sortes, N.A.P., (n'étant pas de la bijouterie)	$	.....	44,649	.....	37,589	11,276 70
13	Cages d'ois., de perr., d'écur. et ratières en fil métal. et leurs part. mét.	$	.....	4,237	.....	4,212	1,474 20
14	Composition métallique pour la fabrication de bijouterie et le rempliss. des boîtes de montre en or	$	.....	396	.....	396	39 60
15	Composition métallique, plaquée, en barres, lingots pour la fabrication de bijouterie et le remplissage des btes. de montres en or et art. en argent sans joints (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	4,929	.....	4,929	492 90
16	Montures,agrafes et fermoirs p.albums boîtes et bourses, chât., sacs ou réticules, n'ayant pas plus de 7 pcs de larg. lorsqu'ils sont imp. par d. fabr. de bourses, chât. ou réticules pour usage dans leurs fabriques	$	.....	12,590	.....	12,134	2,426 80
17	Ressorts à meubles	$	.....	11,522	.....	11,517	3,455 10
18	Ferblanc phosphoré et bronze phosph. en lingots, barres, feuilles et fil	$	.....	12,519	.....	11,353	1,135 30
19	Arrosoirs pour jardin ou pelouses	$	.....	1,753	.....	1,753	525 90
20	App. ou parties d'app. d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole et à l'électricité, y comp. les becs ou laves ou autres brûleurs. collets,porte-globes, et porte-abat-jour	$	.....	335,842	.....	309,118	92,735 40
21	Manteaux de cheminées et becs de gaz incadescents	$	.....	39,702	.....	39,310	11,793 00
22	Gazomètre	nomb.	2,047	37,724	1,850	35,758	12,515 30
23	Argent d'Allemagne, du Névada et nickel, articles en, non plaqués	$	.....	28,864	.....	22,568	6,046 30
24	Ressorts de lampes	$	.....	1,432	.....	1,352	135 20
25	Lampes, faneaux de côté et faneaux d'avant et lanternes	$	.....	371,301	.....	327,235	98,170 50
26	Articles nickelés, N.A.E	$	.....	135,215	.....	117,722	37,707 95
27	Argent, argent d'Allemagne et nickel en barres, bandes, lames, feuilles et et plaques de pas moins de 6 pds de long (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	48,835	.....	48,680	4,868 00
28	Anodes de nickel	$	.....	19,461	.....	19,461	1,946, 10
29	Modèles en cuivre, fer, acier ou autre métal	$	.....	9,284	.....	9,284	2,785 20
30	Epingles, N.A.P	$	.....	79,890	.....	28,299	8,489 70
31	Vis en laiton ou autre métal, excepté le fer ou l'acier	$	.....	13,158	.....	12,404	4,341 40

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	1,596	266 00	.....	.....	.....	.....	8,000	1,867 00	1
2,990	211	119 60	.....	.....	.....	64,659	3,916	2,331 04	2
.....	266	39 90	.....	.....	.....	.....	81,715	16,329 70	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,435	965 25	4
.....	3,755	918 66	.....	532	248 27	.....	88,300	30,571 48	5
.....	4,021	958 56	.....	532	248 27	.....	176,450	47,866 43	
.....	61	12 20	.....	.....	.....	.....	4,477	1,337 00	6
.....	333,670	81,485 06	.....	11,006	5,136 23	.....	415,160	111,290 69	7
.....	656	104 64	.....	1,439	479 67	.....	20,704	5,236 56	8
.....	8,665	767 89	.....	.....	.....	.....	46,937	5,559 04	9
.....	1,051	178 23	.....	1,557	584 60	.....	15,371	4,127 48	10
.....	19	4 34	.....	1,192	549 01	.....	6,555	2,287 15	11
.....	4,455	891 00	.....	2,592	1,036 80	.....	44,636	13,204 50	12
.....	.....	.....	.....	25	11 67	.....	4,237	1,485 87	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	396	39 60	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,929	492 90	15
.....	.....	.....	.....	456	121 59	.....	12,590	2,548 39	16
.....	5	1 00	.....	.....	.....	.....	11,522	3,456 10	17
.....	1,166	60 09	.....	.....	.....	.....	12,519	1,195 39	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,753	525 90	19
.....	17,243	3,448 60	.....	7,668	3,067 20	.....	334,029	99,251 20	20
.....	531	106 20	.....	.....	.....	.....	39,841	11,899 20	21
197	1,966	453 64	.....	.....	.....	2,047	37,724	12,968 94	22
.....	6,239	1,063 49	.....	57	22 27	.....	28,864	7,132 06	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,352	135 20	24
.....	8,972	1,794 40	.....	31,998	12,799 20	.....	368,205	112,764 10	25
.....	13,186	2,782 31	.....	4,030	1,649 48	.....	134,938	42,139 74	26
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	48,680	4,868 00	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,461	1,946 10	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,284	2,785 20	29
.....	45,340	9,068 00	.....	6,097	2,438 80	.....	79,736	19,996 50	30
.....	754	170 79	.....	.....	.....	.....	13,158	4,512 19	31

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Métal et métal ouvré, N.A.E.—						
1	Stéréotypes, électrotypes et planches de celluloïde p. almanachs, calendr. brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux et tous autr. ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N.A.E.; et matrices ou coquilles en cuivre p. ces choses....	pds car.	399,175	12,744	383,617	11,867	5,754 41
2	Stéréotypes, électrotypes et planches de celluloïde p. colonnes de journ. et leurs supports, compos. en tout ou en partie de métal ou de cellul.	"	454,057	3,831	454,057	3,831	861 59
3	Stéréotype, électrotype et planches de celluloïde, matrices ou coquilles en cuivre pour ces choses.....	"	343	37	343	37	3 17
4	Caractère d'imprim., y compr. châssis, coins et lingots de toutes sortes....	$	.....	88,747	.....	59,913	11,982 60
5	Métal pour caractère d'imprimerie....	$	.....	2,298	.....	1,524	186 75
6	Etain, platine et composition en métal, N.A.E.....	$	.....	3,487	.....	3,289	986 70
7	Fil métall. de toutes sortes, N.A.P..	liv.	66,969	12,626	49,158	11,443	2,288 60
8	Fil métallique tordu, etc., excepté le fer ou l'acier, N.A.E.....	$	.....	899	.....	899	224 75
	Total, métaux et articles en.....		.....	1,427,491	.....	1,222,865	339,190 97
9	Lait, condensé.....	liv.	78,426	5,878	63,524	4,283	2,064 52
	Substances minérales, N.A.E.—						
10	Asbeste, autrement qu'à l'état naturel et tout article fabriqué de ce prod.	$	.....	127,509	.....	115,747	28,936 75
11	Mine de plomb.....	$	.....	16,457	.....	10,182	2,545 50
12	Substances minérales et bitumineuses, N.A.E.....	$	.....	50,735	.....	38,343	7,668 60
13	Plombagine, moulue ni autrement ouvrée., N.A.E.....	$	.....	3,176	.....	3,176	317 60
14	Plombagine, moulue et articles en, N.A.E.....	$	.....	13,702	.....	11,942	2,985 50
	Total, substances minérales.....		.....	211,579	.....	179,390	42,453 95
15	Eaux minérales et gazeuses, N.A.E....	$	.....	146,675	.....	100,824	20,164 80
16	Marqueterie à parquet de toute mat....	$	.....	21,497	.....	17,885	5,365 50
17	Mucilage.....	$	.....	15,309	.....	14,410	3,658 37
	Instruments de musique, savoir—						
18	Instruments en cuivre p. corps de m.	$	.....	31,540	.....	19,187	4,796 75
19	Orgues de salon.....	nomb.	206	13,370	203	13,181	3,954 30
20	Orgues à tuyaux.....	"	2	1,750	2	1,750	525 00
21	Parties d'orgues.....	$	.....	12,808	.....	12,055	3,013 75
22	Phonographes, gramophones et graphophones, et registres et parties de (depuis le 29 novembre 1906).....	$	.....	86,417	.....	83,144	24,943 20
23	Pianos.....	nomb.	1,068	211,076	1,038	205,202	61,560 60
24	Pianos, parties de.....	$	.....	108,217	.....	104,512	26,128 00
25	Accessoires de piano et d'orgues (depuis le 29 novembre 1906).....	nomb.	73	13,543	73	13,543	4,062 90
26	Autres instrum. de musique, N.A.E.	$	.....	111,873	.....	42,502	12,750 60
	Total, instruments de musique		.....	590,594	.....	495,076	141,735 10
27	Moutarde, moulue.....	liv.	483,448	79,695	203,846	11,764	3,071 69
28	" française, liquide.....	$	.....	7,499	.....	8,393	2,937 55
	Total, moutarde.....		.....	87,194	.....	20,157	6,009 24

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
12,939	730	129 41	2,619	147	52 39	399,175	12,744	5,936 21	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	454,057	3,831	861 59	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	343	37	3 17	3
.....	28,760	3,753 01	.....	74	19 74	.....	88,747	15,755 35	4
.....	463	37 37	.....	.....	.....	.....	1,987	224 12	5
.....	40	8 00	.....	158	63 20	.....	3,487	1,057 90	6
35	6	0 80	17,776	1,177	313 84	66,969	12,626	2,603 24	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	899	224 75	8
.....	140,247	24,823 21	.....	58,667	23,209 46	.....	1,421,779	387,223 64	
8,123	563	168 83	.....	.....	.....	71,647	4,846	2,233 35	9
.....	8,594	1,379 82	.....	3,168	1,056 01	.....	127,509	31,372 58	10
.....	6,464	1,052 13	.....	.....	.....	.....	16,646	3,597 63	11
.....	8,632	1,210 10	.....	3,801	1,013 61	.....	50,776	9,892 31	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,176	317 60	13
.....	1,798	287 64	.....	.....	.....	.....	13,740	3,273 14	14
.....	25,488	3,929 69	.....	6,969	2,069 62	.....	211,847	48,453 26	
.....	5,511	751 79	.....	35,844	9,558 41	.....	142,179	30,475 00	15
.....	3,714	742 80	.....	.....	.....	.....	21,599	6,108 30	16
.....	899	152 71	.....	.....	.....	.....	15,309	3,811 08	17
.....	11,411	1,831 72	.....	1,337	445 71	.....	31,935	7,074 18	18
1	95	19 00	.....	.....	.....	204	13,276	3,973 30	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,750	525 00	20
.....	753	116 92	.....	.....	.....	.....	12,808	3,130 67	21
.....	3,273	654 60	.....	.....	.....	.....	86,417	25,597 80	22
22	3,223	644 60	6	1,351	540 40	1,066	209,776	62,745 60	23
.....	80	13 34	.....	3,325	1,208 33	.....	108,217	27,349 67	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	73	13,543	4,062 90	25
.....	2,016	403 20	.....	65,646	26,258 40	.....	110,164	39,412 20	26
.....	20,851	3,683 38	.....	71,959	28,452 84	.....	587,886	173,871 3	
277,821	68,476	11,596 17	.....	.....	.....	481,667	80,240	14,667 86	27
.....	5	1 20	.....	.....	.....	.....	8,398	2,938 75	28
.....	68,481	11,597 37	.....	.....	.....	.....	88,638	17,606 61	

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Huiles, minérales—						
1	De charbon et kérosine distillées, purifiées ou raffinées, naphte et pétrole, N.A.E.	galls.	6,446,965	532,952	6,870,207	576,367	171,755 38
2	Produits du pétrole, N.A.E.	"	1,604,296	183,682	1,595,897	181,817	39,897 60
3	Pétrole cru, huiles à combust. et à gaz (autre que la benz. ou la gazoline).	"	10,146	1,214	10,146	1,214	152 62
4	Huiles d'éclairage, composées en tout ou en partie de pétrole, de houille, de schiste ou de lignite, coûtant plus de 30c. le gallon	"	4,996	1,189	1,820	648	129 60
	Huiles, animales—						
5	Huile de saindoux	"	14,403	5,451	13,623	5,060	1,265 00
6	" pied de bœuf	"	15,412	11,331	15,392	11,331	2,832 75
7	Autre huile animale, N.A.E.	"	3,031	1,548	3,119	1,558	311 60
	Végétale—						
8	De ricin	"	52,601	27,322	2,554	1,585	317 00
9	Graine de coton	"	1,003,700	383,440	980,302	376,978	75,395 60
10	" lin, crue ou bouillie (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	364,894	136,198	98,842	30,231	7,557 75
11	Graine de lin, crue ou bouillie (depuis le 29 novembre 1906)	liv.	1,142,442	54,197	264,095	13,499	3,217 98
12	Olive, N.A.E.	galls.	64,040	68,603	54,978	53,060	10,612 00
13	Menthe angl. (dep. le 29 nov. 1906).	liv.	1,173	2,705	1,170	2,685	537 00
14	Graine de sésame	galls.	777	455	777	455	113 75
15	Huile végétale, N.A.E.	"	81,767	49,099	65,364	39,817	7,963 40
16	Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole, et coûtant moins que 25c. par gallon	"	1,904,957	248,855	1,902,585	248,179	47,565 02
17	Toutes autres huiles à lubrif., N.A.E.	"	480,305	108,632	433,252	92,954	18,590 80
18	Huile essentielle	liv.	131,613	117,610	121,113	109,557	10,955 70
19	Toutes autres huiles, N.A.E.	galls.	46,365	19,007	38,065	14,048	2,809 60
	Total, huiles		.....	1,953,490	.....	1,761,043	401,980 15
20	Draps et soies huilés, et galon ou autres tissus caoutchoutés, tontissés ou enduits de caoutchouc, N.A.P.	$	.....	203,551	.....	164,244	49,273 20
21	Toile cirée p. voitures, prélart p. parq., toile cirée p. tablett., tapis de table, nattes ou tapis en liège et linoléum.	vgs.	2,424,003	731,046	159,288	43,704	13,114 80
	Total, toile cirée, etc		.....	934,597	.....	207,948	62,388 00
22	Instruments d'optique, de physique, de photographie et de mathématique, N.A.E.	$	.....	222,519	.....	166,924	41,731 00
23	Lunettes et lorgnons	$	.....	14,336	.....	13,519	4,055 70
24	" " et parties métalliques de	$	.....	39,584	.....	39,584	7,916 80
	Total, instruments d'optique, etc		.....	276,439	.....	220,027	53,703 50
25	Emballages	$	.....	902,990	.....	582,222	116,444 40
26	Emballages payant 25% en vertu du tarif général (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	61,026	.....	57,109	14,277 25
27	Emballages payant 32½% en vertu du tarif général (depuis le 29 nov. 1906).	$	.....	80,677	.....	87,436	28,416 94
	Total, emballages		.....	1,044,693	.....	726,767	159,138 59
28	Peintur. à l'huile ou aquarel. et pastels, les droits n'exc. pas $50 (dep. le 29 nov.'06)	$	.....	10,012	.....	9,326	739 50
	Peintures et couleurs—						
29	Brocard, poudre de bronze et peinture d'or liquide (jusq. 29 nov. '06)	$	.....	20,913	.....	4,558	1,139 50
30	Brocard et poudre de bronze (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	7,139	.....	2,864	787 68
31	Peinture d'or liq. (dep. le 29 nov. 1906)	$	.....	4,361	.....	3,046	761 50
32	Couleurs sèches, N.A.E.	liv.	1,857,918	115,622	1,499,903	91,842	19,479 45
33	Blanc de plomb, sec	"	5,505,060	269,861	205,772	13,644	4,093 20

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
9,287	1,962	150 28	.....	.....	.....	6,879,494	578,329	171,905 66	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,595,897	181,817	39,897 60	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,146	1,214	152 62	3
2,834	323	48 4	.....	.....	.....	46 54	971	178 05	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	13,623	5,060	1,265 00	5
42	67	10 0	.....	.....	.....	15,434	11,398	2,842 80	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,119	1,558	311 60	7
50,760	25,649	3,509 1	.....	.....	.....	53,314	27,234	3,826 13	8
15,831	6,674	939 2	10	5	1 33	996,143	383,657	76,336 13	9
260,495	107,172	17,862 1	.....	.....	.....	359,337	137,403	25,419 85	10
838,553	39,341	7,031 2	.....	.....	.....	1,102,648	52,840	10,249 24	11
9,912	13,234	1,803 1	84	83	22 13	64,974	66,377	12,437 31	12
3	20	3 0	.....	.....	.....	1,173	2,705	540 00	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	777	455	113 75	14
14,035	7,606	1,076 1	.....	.....	.....	79,399	47,423	9,039 59	15
117	21	2 1	.....	.....	.....	1,902,702	248,200	47,567 15	16
14,480	5,321	695 7	107	118	31 47	447,839	98,393	19,318 03	17
2,581	3,661	214 0	8,098	4,569	609,22	131,792	117,790	11,778 93	18
5,335	2,566	341 7	870	1,476	393 60	44,270	18,090	3,544 99	19
.....	213,620	33,686 5	.....	6,251	1,057 75	.....	1,980,914	436,724 43	
	40,630	8,126 0	.....	693	277 20	.....	205,567	57,676 40	20
2,263,160	687,339	137,725 2	239	88	35 20	2,422,687	731,131	150,875 25	21
.....	727,969	145,851 25	.....	781	312 40	.....	936,698	208,551 65	
.....	29,920	5,113 30	.....	20,126	6,708 64	.....	216,970	53,552 94	22
.....	310	62 00	.....	508	203 20	.....	14,337	4,320 90	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,584	7,916 80	24
.....	30,230	5,175 30	.....	20,634	6,911 84	.....	270,891	65,790 64	
.....	256,062	37,654 99	.....	14,616	3,897 70	.....	852,900	157,997 09	25
.....	6,971	1,220 19	.....	41	13 66	.....	64,121	15,511 10	26
.....	31,707	6,341 40	.....	276	119 58	.....	119,419	34,877 92	27
.....	294,740	45,216 58	.....	14,933	4,030 94	.....	1,036,440	208,386 11	
.....	656	98 40	.....	30	9 99	.....	10,012	847 89	28
.....	90	15 01	.....	16,261	5,420 33	.....	20,909	6,574 84	29
.....	445	66 75	.....	3,843	1,409 14	.....	7,152	2,263 57	30
.....	95	14 25	.....	1,231	410 33	.....	4,372	1,186 08	31
285,794	16,979	2,406 34	72,355	6,943	1,949 25	1,858,052	115,764	23,835 04	32
4,649,982	220,433	44,086 60	1,096	50	20 00	4,856,850	234,127	48,199 80	33

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES TAUX.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Peintures et couleurs—*Fin.*						
1	Blanc de plomb sec moulu d. l'huile.	liv.	234,654	12,198	27,399	1,152	403 20
2	Rouge de plomb ou minium oranges..	"	677,561	36,056	194,698	13,999	699 95
3	Ocres et argile ocrée et terre de Sienne.	"	1,256,546	15,194	990,985	10,897	2,002 50
4	Blanc de zinc	"	3,812,103	174,051	2,829,337	134,541	6,727 05
5	Oxydes réfractaires, terre d'ombre et terre de Sienne brûlée, N.A.E.	"	1,692,106	24,865	1,102,921	11,944	2,934 66
6	Peint. et couleurs, matières à encoller et abreuver le bois, peintures anti-corrosiv. et anti-salissantes employ. p. les carènes de navire, et peintures broyées et liquides, N.A.E.	"	3,493,323	199,494	3,009,468	163,517	42,217 31
7	Peintures, matière à encoller et abreuver le bois (depuis le 29 nov. 1906).	"	238,941	16,736	112,371	9,958	2,673 25
8	Vert de Paris, sec	"	39,014	11,835	3,114	720	72 00
9	Peint. et couleurs broyées dans l'alcool et tous vernis et laques à l'alcool..	galls.	844	2,353	814	2,265	841 55
10	Mastic	liv.	230,315	3,692	221,563	3,438	688 10
	Total, peintures et couleurs			914,370		468,385	85,520 90
	Papier et articles en, N.A.E.:—						
11	Papier album. et autres auxquels on a fait subir une préparation chimique pour l'usage des photographes	$		69,664		58,316	17,494 80
12	Sacs de papier, imprimés ou non	$		20,551		18,104	4,760 07
13	Cartes à jouer	pqts.	523,556	64,773	270,540	30,047	18,324 52
14	Carton, carton de pâte, en feuilles ou coupés de mesures, N.A.E.	$		50,725		44,451	13,719 95
15	Enveloppes	mille.	62,547	52,825	49,671	39,555	13,844 25
16	Papier-feutre ou carton de paille	$		194,033		192,537	48,134 25
17	Papiers peints ou à tenture, y compris bordures	roul. de 8 vgs.	1,277,602	159,563	1,246,625	134,162	46,956 70
18	Carton-cuir et cuiroïde et articles en	$		29,504		29,488	7,372 00
19	Carton de pâte et non de paille	$		42,410		40,619	6,457 70
20	Papier-toile Union, p. faux-cols, en roul. ou en feuilles, non glacé ou fini.	$		1,107		1,107	166 05
21	Papier-toile Union p. faux-cols, en roul. ou en feuilles, glacé ou fini	$		429		401	80 20
22	Bloc-notes non imprimés, articles en papier mâché, N.A.E., et articles de papier, N.A.E.	$		649,040		494,853	173,198 55
23	Patrons en papier de bottes et de souliers (depuis le 29 nov. 1906)	$		650		650	97 50
24	Papier à imprimer, ne coûtant pas plus de 2½c. la livre	liv.	254,951	5,235	254,951	5,235	785 25
25	Papier à imprimer, N.A.E.	"	6,132,346	399,921	4,070,888	266,712	66,678 00
26	Papier réglé, à bordure et en boîte	$		177,600		134,203	46,971 05
27	Carton de paille, en feuille ou roul	liv.	311,886	5,758	311,886	5,758	1,439 50
28	Stores de fen. en papier de toutes sort.	$		164		164	57 40
29	Papier d'emballage	liv.	1,408,474	52,718	1,168,858	43,880	10,970 00
30	Toutes sortes, N.A.E.	$		636,104		499,496	124,874 00
	Total, papier			2,612,774		2,039,738	602,381 74
31	Crayons de plomb en bois ou autrem.	$		145,661		101,088	26,292 06
32	Plumes, p.-plumes et règles de t. sortes.	$		155,100		124,951	32,413 59
	Parfums non alcooliques, savoir :—						
33	Huile à cheveux, poudres et eaux dentifrices, pommades, pâtes et toutes préparations, N.A.P., pour la chevelure, la bouche ou la peau	$		113,844		101,555	32,149 55
54	Plaques photographiques sèches	$		40,979		31,613	9,483 90
33	Cadres de photographies et gravures de quelque matière que ce soit	$		74,532		56,698	17,009 40

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
194,711	10,444	2,509 30	.....	.....	.....	222,110	11,596	2,912 50	1
366,546	16,465	548 86	116,307	5,592	372 80	677,551	36,056	1,621 61	2
211,935	3,153	396 65	53,626	1,144	289 20	1,256,546	15,194	2,688 35	3
367,702	10,428	347 58	615,064	29,082	1,938 79	3,812,103	174,051	9,013 42	4
529,197	11,348	1,859 05	37,864	1,189	395 22	1,669,982	24,481	5,188 93	5
465,490	33,683	5,698 34	11,366	2,062	697 94	3,486,324	199,262	48,613 59	6
126,735	6,201	1,085 21	.....	.....	.....	239,106	16,159	3,758 46	7
35,900	11,115	700 24	.....	.....	.....	39,014	11,835	772 24	8
30	88	22 50	.....	.....	.....	844	2,353	864 05	9
4,272	186	23 74	.....	.....	.....	225,835	3,624	711 84	10
.....	341,153	59,780 42	.....	67,397	12,903 00	.....	876,935	158,204 32	
.....	11,089	2,046 80	.....	259	103 60	.....	69,664	19,645 20	11
.....	1,286	206 16	.....	1,161	393 95	.....	20,551	5,360 18	12
251,487	34,669	10,831 75	527	71	42 16	522,554	64,787	29,198 43	13
.....	4,986	1,112 78	.....	1,158	475 49	.....	50,595	15,308 22	14
11,126	11,939	2,742 79	1,569	1,218	568 43	62,366	52,712	17,155 47	15
.....	382	61 64	.....	.....	.....	.....	192,919	48,195 89	16
91,180	21,231	4,818 60	64,503	9,171	4,279 76	1,402,308	164,564	56,055 06	17
.....	64	9 60	.....	.....	.....	.....	29,552	7,381 60	18
.....	1,873	156 87	.....	.....	.....	.....	42,492	6,614 57	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,107	166 05	20
.....	.....	.....	.....	28	7 47	.....	429	87 67	21
.....	114,537	26,433 18	.....	40,154	18,738 65	.....	649,544	218,370 38	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	650	97 50	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	254,951	5,235	785 25	24
1,966,488	127,131	20,347 92	48,700	4,080	1,360 00	6,086,076	397,923	88,385 92	25
.....	41,108	9,475 07	.....	2,289	1,068 20	.....	177,600	57,514 32	26
.....	.....	.....	.....	.....	.....	311,886	5,758	1,439 50	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	164	57 40	28
229,527	8,298	1,340 50	8,773	522	174 01	1,407,158	52,700	12,484 51	29
.....	128,684	20,634 71	.....	9,229	3,076 38	.....	637,409	148,585 09	30
.....	507,277	100,218 37	.....	69,340	30,288 10	.....	2,616,355	732,888 21	
.....	4,074	657 28	.....	40,573	14,106 54	.....	145,735	41,055 88	31
.....	28,529	4,545 98	.....	1,602	563 52	.....	155,082	37,523 09	32
.....	10,691	2,330 65	.....	843	354 27	.....	113,089	34,834 47	33
.....	9,109	1,821 80	.....	257	102 80	.....	40,979	11,408 50	34
.....	7,594	1,518 80	.....	9,155	3,662 00	.....	73,447	22,190 20	35

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Effets imposables—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Marinades, en bout. jarres ou autr. récip.	galls.	172,029	152,963	29,693	24,608	8,612 80
2	Marinades en vrac	"	74,971	23,106	73,840	22,768	7,968 80
3	Olives dans la saumure (depuis le 29 nov. 1906)	"	9,034	6,460	9,181	6,396	1,918 80
	Total, marinades		256,034	182,529	112,714	53,772	18,500 40
	Plantes et arbres, savoir —						
4	Pommiers	nomb.	73,387	5,473	73,387	5,473	2,201 61
5	Cerisiers	"	24,635	4,107	24,635	4,107	739 05
6	Gadeliers	"	14,069	340	14,069	340	68 00
7	Plantes de floristes, savoir :—Palmes, fougères, caoutchoucs (ficus) gladiolus, cannas, dahlias et pivoines (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	3,932	.....	3,660	915 00
8	Arbres à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornem., arbustes et pl., N.A.E.	$	.....	32,384	.....	31,162	6,232 40
9	Groseiliers	nomb.	27,404	1,260	10,604	458	91 60
10	Pêchers	"	62,012	3,601	62,012	3,601	1,860 36
11	Poiriers	"	4,262	527	4,262	527	127 86
12	Pruniers	"	15,445	1,253	15,445	1,253	463 35
13	Fraisiers	"	20,797	274	20,797	274	54 80
14	Rosiers	"	40,166	3,325	39,111	3,152	630 40
15	Cognassiers	"	740	82	740	82	22 20
	Total, arbres et plantes		.....	56,558	.....	54,089	13,406 63
16	Plâtre de Paris, ou gypse, moulu, non calciné	barils.	2,032	1,619	1,889	1,042	156 30
17	Plâtre de Paris ou gypse, calciné ou manufacturé	qtx.	198,494	58,364	197,971	57,697	24,746 44
	Total, plâtre de Paris		.....	59,983	.....	58,739	24,902 74
18	Plaques gravées sur bois, sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces plaques, y compris les planches d'acier des graveurs, polies, gravées ou pour être gravées	$	.....	15,913	.....	15,658	3,131 60
19	Portefeuilles et bourses, réticules et boîtes d'instruments de musique	$	.....	170,414	.....	112,334	36,284 65
20	Poudre ou composition à polir les couteaux ou autre, N.A.E.	$	.....	63,434	.....	55,832	14,540 25
21	Pommades françaises ou parfums de fleurs, etc., importées en boîtes de pas moins de 10 livres, toutes autres	liv.	3,499	4,552	3,499	4,552	682 80
22	Pommades françaises ou parfums de fleurs, etc., N.A.E	"	613	532	613	532	177 55
	Total, parfumerie		4,112	5,084	4,112	5,084	860 35
23	Colis posteaux et paquets	$	.....	474,614	.....	367,375	89,998 72
24	Pierres précieuses, N.A.E., polies, mais non montées, percées ou autrem. manufacturées, et imitations de	$	.....	230,361	.....	211,018	12,860 15
25	Diamants non montés (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	104,982	.....	104,982	5,249 10
	Total, pierres précieuses		.....	335,343	.....	316,000	18,109 25
26	Presses et machines à impr., machines à plier, outils et instrum. de reliure, de réglage, pour ouvrages en relief et pour couper le papier, N.A.E.	$	.....	280,867	.....	240,828	24,082 80
	Provisions, non autrement spécifiés:—						
27	Beurre	liv.	868,348	157,052	216,629	54,716	8,665 16
28	Fromage	"	879,089	129,980	351,996	70,431	10,559 88

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
143,881	129,134	30,492 56	.....	.....	.....	173,574	153,742	39,105 36	1
1,422	798	188 53	10	12	5 60	75,272	23,578	8,162 93	2
470	626	125 20	.....	.....	.....	9,651	7,022	2,044 00	3
145,773	130,558	30,806 29	10	12	5 60	258,497	184,342	49,312 29	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	73,387	5,473	2,201 61	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,635	4,107	739 05	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,069	340	68 00	6
.....	111	16 65	.....	.....	.....	.....	3,771	931 65	7
.....	1,010	129 83	.....	212	56 53	.....	32,384	6,418 76	8
16,800	802	100 26	.....	.....	.....	27,404	1,260	191 86	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	62,012	3,601	1,860 36	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,262	527	127 86	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	15,445	1,253	463 35	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,797	274	54 80	13
555	64	8 53	500	109	29 07	40,166	3,325	668 00	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	740	82	22 20	15
.....	1,987	255 27	.....	321	85 60	.....	56,397	13,747 50	
143	577	57 70	.....	.....	.....	2,032	1,619	214 00	16
523	667	43 60	.....	.....	.....	198,494	58,364	24,790 04	17
.....	1,244	101 30	.....	.....	.....	.....	59,983	25,004 04	
.....	255	38 25	.....	.....	.....	.....	15,913	3,169 85	18
.....	35,417	7,439 92	.....	21,482	9,233 03	.....	169,233	52,957 60	19
.....	5,415	873 96	.....	1,436	488 24	.....	62,683	15,902 45	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,499	4,552	682 80	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	613	532	177 55	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,112	5,084	860 35	
.....	106,133	25,223 22	.....	1,106	428 70	.....	474,614	115,650 64	23
.....	9,049	614 90	.....	10,294	1,074 28	.....	230,361	14,549 33	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	104,982	5,249 10	25
.....	9,049	614 90	.....	10,294	1,074 28	.....	335,343	19,798 43	
.....	28,361	1,675 40	.....	11,678	1,557 07	.....	280,867	27,315 27	26
59,501	14,500	1,785 03	.....	.....	.....	276,130	69,216	10,450 19	27
10,115	2,503	202 30	.....	.....	.....	362,111	72,934	10,762 18	28

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.			
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.	
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$	c.
	Provisions, etc--*Fin.*							
1	Saindoux	liv.	6,092,308	590,106	6,009,072	577,683	120,181	44
2	Saindoux, mélanges et subst. similaires, cotolène et stéarine animale de toutes sortes, N.A.E.	"	237,743	20,719	198,283	16,561	3,965	66
	Total, provisions		8,077,488	897,857	6,775,980	719,391	143,372	14
	Viandes, savoir :—							
3	Lard séché et jambon, épaules et flancs.	liv.	5,203,868	652,602	5,165,485	643,594	103,309	70
4	Bœuf salé, en barils	"	3,227,574	132,747	2,269,554	92,205	45,391	08
5	Conserves de viandes, de volaille et de gibier	"	325,874	42,297	253,275	33,227	8,520	19
6	Extraits et tné de bœuf non médicamentés, et soupes	$	.....	51,881	.....	35,452	9,205	54
7	Mouton et agneau frais	liv.	1,059,029	50,689	1,036,289	49,247	25,781	45
8	Lard en barils, saumuré	"	7,911,430	641,768	7,675,498	622,115	153,509	96
9	Volaille et gibier, N.A.P	$	.....	42,737	.....	40,190	8,038	00
10	Séchées ou fumées, et viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.A.E.	liv.	1,122,458	144,052	1,115,825	147,613	22,316	50
11	Autres viandes fraîches	"	208,763	21,687	169,792	20,584	5,093	76
12	Autres viandes salées, N.A.E.	"	482,776	52,588	473,426	52,645	9,468	52
	Total, viandes		.....	1,833,048	.....	1,736,872	390,634	70
13	Insignes	$	.....	9,510	.....	7,653	2,678	55
14	Rubans	$	.....	1,130,403	.....	1,071,162	374,906	70
15	Couvertures de voyage et couvertures de genoux de toute espèce	$	.....	26,526	.....	4,765	1,429	50
16	Voiles pour chaloupes et navires	$	.....	2,245	.....	1,812	453	00
17	Sel, gros, N.A.E	liv.	12,231,955	25,309	12,231,955	25,309	6,115	98
18	Sel, fin, en vrac	"	3,340,990	7,732	3,340,990	7,732	1,670	51
19	Sel, N.A.E., en sacs, barils et autres emballages	"	6,267,630	25,487	6,244,990	25,491	4,683	75
	Total, sel		21,840,575	58,528	21,817,935	58,532	12,470	24
20	Papier sablé, verre, de silex et d'émeri et toile d'émeri	$	.....	98,416	.....	97,151	24,287	75
21	Sauces et catsups, en bouteilles	galls.	65,915	88,073	32,184	34,335	12,017	25
22	" " en vrac	"	24,026	8,148	21,457	5,882	2,058	70
23	Soy	"	26,067	5,493	26,062	5,486	1,920	10
	Total, sauces		116,008	101,714	79,703	45,703	15,996	05
24	Enveloppes à saucisse, N.A.E	$	.....	68,205	.....	51,040	10,208	00
	Graines, savoir :—							
25	Graines de jardin, de champ et autres p. des fins agr. ou autres, N.A.P., en vrac ou en grandes quantités	$	.....	417,364	.....	369,421	36,942	10
26	Fléole et trèfle (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	190,313	.....	176,439	17,643	90
27	Graines de jardin, de champ et autres p. des fins agr. ou autres, N.A.P., en petits-papiers ou paquets	$	.....	9,389	.....	4,581	1,145	25
28	Racines bulbeuses, N.A.P	$	.....	7,567	.....	6,768	1,353	60
	Total, graines		.....	624,633	.....	557,209	57,084	85
29	Navires construits en pays étrangers, dem. des permis de cabot. canadiens (jusqu'au 29 nov. 1906)		.....	112,240	.....	112,240	28,060	00

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
34,339	3,618	492 68	.....	.....	.....	6,043,411	581,301	120,674 12	1
21,280	2,322	293 07	.....	.....	.....	219,563	18,883	4,258 73	2
125,235	22,943	2,773 08	.....	.....	.....	6,901,215	742,334	146,145 22	
10,717	2,073	157 98	.....	.....	.....	5,176,202	645,667	103,467 68	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,269,554	92,205	45,391 08	4
32,504	5,894	1,013 96	1,671	255	85 26	287,450	39,376	9,619 41	5
.....	14,812	2,486 31	.....	73	25 43	.....	50,337	11,717 28	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,036,289	49,247	25,781 45	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,675,498	622,115	153,509 96	8
.....	740	92 52	.....	.....	.....	.....	40,930	8,130 52	9
1,143	203	16 61	.....	.....	.....	1,116,968	147,816	22,333 11	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	169,792	20,584	5,093 76	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	473,426	52,645	9,468 52	12
.....	23,722	3,767 38	.....	328	110 69	.....	1,760,922	394,512 77	
.....	1,853	422 90	.....	4	1 87	.....	9,510	3,103 32	13
.....	9,144	2,100 08	.....	60,970	28,452 95	.....	1,141,276	405,459 73	14
.....	21,140	4,228 00	.....	509	203 60	.....	26,414	5,861 10	15
.....	433	64 95	.....	.....	.....	.....	2,245	517 95	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,231,955	25,309	6,115 98	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,340,990	7,732	1,670 51	18
.....	.....	.....	16,500	21	16 50	6,261,490	25,512	4,700 25	19
.....	.....	.....	16,500	21	16 50	21,834,435	58,553	12,486 74	
.....	827	136 94	.....	.....	.....	.....	97,978	24,424 69	20
33,401	52,174	12,397 44	.....	.....	.....	65,585	86,509	24,414 69	21
1,147	1,011	244 13	.....	.....	.....	22,604	6,893	2,302 83	22
5	7	1 63	.....	.....	.....	26,067	5,493	1,921 73	23
34,553	53,192	12,643 20	.....	.....	.....	114,256	98,895	28,639 25	
.....	15,615	2,140 15	.....	500	133 33	.....	67,155	12,481 48	24
.....	34,089	1,712 73	.....	9,338	1,245 10	.....	412,848	39,899 93	25
.....	18,012	900 60	.....	680	90 67	.....	195,131	18,635 17	26
.....	3,262	490 06	.....	1,548	516 02	.....	9,391	2,151 33	27
.....	799	119 85	.....	.....	.....	.....	7,567	1,473 45	28
.....	56,162	3,223 24	.....	11,566	1,851 79	.....	624,937	62,159 88	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	112,240	28,060 00	29

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.	Total des importations.		Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		$		$	$ c.
	Navires—*Fin.*					
1	Navires construits en pays étrangers, enregistrés comme britanniques dep. le 1er nov. 1902, sur demande p. permis canadiens (dep. le 29 sept. 1902,) nomb.	5	8,190	5	8,190	2,047 50
2	Navires et bâtiments pour réparations (jusqu'au 29 novembre 1906) ..... $	.....	2,285	.....	2,285	443 75
3	Navires et bâtim., dragueurs, chalans, yachts, bateaux et autres embarcations construites à l'étranger de tout matériel destinés pour l'usage ou le service dans les eaux canadiennes (depuis le 29 novembre 1906).....nomb.	11	9,695	11	9,695	2,423 75
	Total, navires.....	.....	132,410	.....	132,410	32,975 00
4	Enseignes de tous matér., avec ou sans cadres, et lettres de tous matér. pour les enseignes et autres usages semblables.. $	.....	52,479	.....	43,812	13,143 60
	Soie, et articles en—					
5	Soiries, N.A.E..... $	.....	2,409,947	.....	2,031,339	609,401 70
6	Soie, y compris satin importé par des fabric'ts de cercueils ou de robes mortuaires, pour l'usage dans leurs manufactures (jusq. 29 novembre 1906) $	.....	13,921	.....	5,224	522 40
7	Soie, lorsqu'importée par des fabricants d'articles de cou pour hommes pour l'usage exclusif à la fabric. de tels articles dans leurs propres fabriques (jusqu'au 29 novembre 1906) ..... $	.....	235,782	.....	147,781	14,778 10
8	Moucnoirs..... $	.....	116,341	.....	86,143	30,150 05
9	Matinées et chemises-corsages..... $	.....	28,909	.....	9,337	3,290 38
10	Vêtements..... $	.....	202,074	.....	78,732	27,746 18
11	Soie grège ou filée, moulinée seulement, trame et organzine dévidée, non teinte..... liv.	9,875	22,314	1,424	5,043	756 45
12	Soie à coudre et à broder, et soie torse..... $	.....	34,442	.....	12,557	3,139 25
13	Châles..... $	.....	7,123	.....	6,367	1,926 38
14	Chemises ..... douz.	72	1,399	37	488	170 80
15	Soie et soieries, non ailleurs énumérées, ou dont la soie constitue la plus grande valeur, N.A.E..... $	.....	129,313	.....	69,015	25,124 98
16	Chaussettes et bas.....douz. prs.	1,223	10,335	82	1,153	403 55
17	Camisoles et caleçons..... $	.....	2,352	.....	1,457	509 95
18	Velours, velvantines, articles en peluche, N.A.E..... vgs.	385,500	240,186	110,696	78,318	23,495 40
	Total, soie.....	.....	3,454,438	.....	2,532,954	741,415 57
	Ardoise et articles en—					
19	Ardoises à toiture..... carrés.	14,402	51,826	14,357	51,356	10,649 68
20	" d'écolier ..... $	.....	17,679	.....	16,256	4,064 00
21	Crayons d'ardoise..... $	.....	2,495	.....	499	124 75
22	Ardoises et articles en, N.A.E..... $	.....	23,670	.....	22,716	6,814 80
	Total, ardoise et article en.....	.....	95,670	.....	90,827	21,653 23
	Savon—					
23	Commun ou de buanderie ..... liv.	1,578,827	89,715	1,516,899	85,098	15,168 99
24	Savon de Marseille, marbré ou blanc.. "	1,484,347	78,570	1,451,765	77,372	15,141 81
25	Commun, mou ou liquide..... "	135,008	5,248	69,255	2,736	957 60
26	Harnais ..... "	10,776	1,395	9,671	1,249	314 93
27	Savon de toilette ..... $	.....	138,737	.....	109,401	38,290 35
28	Savon, N.A.E., y compris savon de pierre ponce, d'argent et minéral, sapolio et autr. articles semblables.. liv.	959,801	60,816	1,010,925	65,589	22,956 15
29	Pearline et autres poudre saponif. "	1,615,373	65,594	1,664,325	67,907	21,335 55
	Total, savon	.....	440,075	.....	409,352	114,165 38

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	8,190	2,047 50	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,285	443 75	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	9,695	2,423 75	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	132,410	32,975 00	
.....	7,289	1,457 80	.....	290	116 00	.....	51,391	14,717 40	4
.....	271,034	50,797 65	.....	96,257	38,502 80	.....	2,398,630	698,702 15	5
.....	.....	.....	.....	8,955	1,194 01	.....	14,179	1,716 41	6
.....	39,583	2,638 92	.....	52,223	6,962 98	.....	239,587	24,380 00	7
.....	32,569	7,807 69	.....	142	66 27	.....	118,854	38,024 01	8
.....	16,889	4,189 47	.....	2,588	1,207 73	.....	28,814	8,687 58	9
.....	112,379	27,770 07	.....	9,962	4,699 09	.....	201,073	60,215 34	10
8,451	17,271	1,727 10	.....	.....	.....	9,875	22,314	2,483 55	11
.....	21,870	3,748 46	.....	263	87 67	.....	34,690	6,975 38	12
.....	590	118 00	.....	166	66 40	.....	7,123	2,110 78	13
35	911	219 23	.....	.....	.....	72	1,399	390 03	14
.....	46,895	13,234 17	.....	12,836	6,241 19	.....	128,746	44,600 34	15
886	7,195	1,678 17	255	1,987	927 26	1,223	10,335	3,008 98	16
.....	895	206 70	.....	.....	.....	.....	2,352	716 65	17
198,415	118,136	22,807 75	80,776	45,823	18,329 20	389,887	242,277	64,632 35	18
.....	686,217	136,943 38	.....	231,202	78,284 60	.....	3,450,373	956,643 55	
45	470	22 50	.....	.....	.....	14,402	51,826	10,672 18	19
.....	575	95 44	.....	728	242 67	.....	17,559	4,402 11	20
.....	.....	.....	.....	2,006	668 68	.....	2,505	793 43	21
.....	914	182 80	.....	.....	.....	.....	23,630	6,997 60	22
.....	1,959	300 74	.....	2,734	911 35	.....	95,520	22,865 32	
26,316	1,223	172 38	.....	.....	.....	1,543,215	86,321	15,341 37	23
112	6	1 12	.....	.....	.....	1.451,877	77,378	15,142 93	24
65,053	1,975	456 32	.....	.....	.....	134,308	4,711	1,413 92	25
1,105	146	24 34	.....	.....	.....	10,776	1,395	339 27	26
.....	28,336	6,519 26	.....	1,624	757 89	.....	139,361	45,567 50	27
33,579	2,435	562 36	.....	.....	.....	1,044,504	68,024	23,518 51	28
2,650	198	40 32	.....	.....	.....	1,666,975	68,105	21,375 87	29
.....	34,319	7,776 10	.....	1,624	757 89	.....	445,295	122,699 37	

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.			
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.	
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$			$	c.
	Epices—							
1	Gingembre et épices de toutes sortes, N.A.E., non moulus	liv.	1,739,209	156,142	754,352	63,213	7,902	06
2	Gingembre et épices de toutes sortes, N.A.E., moulus	"	210,657	22,220	158,275	13,541	3,765	11
3	Gingembre confit	"	131,681	9,257	123,488	7,492	2,247	60
4	Muscade et macis (jusq. 29 nov. 1906)	"	63,401	10,752	17,230	3,138	784	50
5	Muscades et macis en entier ou non moulus (depuis le 29 nov. 1906)	"	46,776	6,328	11,165	1,603	320	60
6	Muscades et macis moulus (depuis le 29 nov. 1906)	"	5,735	1,370	1,755	706	211	80
	Total, épices		2,197,459	206,069	1,066,265	89,693	15,231	67
	Spiritueux et vins, savoir :—							
7	Amylique, acétate et acétone (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	4,667	.....	4,667	1,400	10
8	Alcool éthylique ou la subst. appelée alcool, oxyde hydraté d'alcool, ou esprit de vin	galls.	152,158	31,877	25	70	60	00
9	Alcool méthyl., alcool de bois, naphte de bois, esprits pyroxyliques, esprit de bois ou alcool méthylique	"	45	28	37	19	88	80
10	Absinthe	"	2,892	4,693	3,030	4,561	7,272	00
11	Arrack ou esprit de palme	"	337	161	367	231	880	80
12	Eau-de-vie, y compris eau-de-vie artificielle et imitations	"	262,743	457,274	287,875	483,971	690,900	00
13	Cordiaux et liqueurs de toutes sortes, N.A.E., mescal, pulque, sorbets au rhum, shiedams et autres schnapps, tafia, angostura et amers ou breuvages alcooliques de ce genre	"	31,638	81,602	29,787	72,748	71,488	80
14	Genièvre de toutes sortes, N.A.E.	"	551,774	313,106	584,290	311,665	1,402,296	00
15	Rhum	"	106,571	59,678	118,108	59,481	283,459	20
16	Whisky	"	505,501	843,210	517,199	838,129	1,241,277	60
17	Tous esprits ou liqueurs alcooliques, N.A.P	"	14,362	10,979	13,402	9,162	32,164	80
18	Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelqu'autre ingréd. ou ingrédients, et étant connus et désignés comme anodins, élexirs, essenc., extraits, lotions, teintures, ou médicaments ou vins médicamentés (soi-disant), ou essences de fruits à l'éther ou à l'alcool, N.A.E	"	2,120	15,847	1,916	14,714	9,012	60
19	Vins médicinaux ou médicamentés ne contenant pas plus de 40 pour 100 d'esprit de preuve	"	555	3,386	2,389	6,158	3,152	50
20	Parfums alcoolisés et spiritueux parfumés, bayrum, eau de Cologne et de lavande, eaux pour chevelure ou la peau, dentifrices et autres préparat. p. la toilette conten. des spirit. de toutes sortes en boîte ou flacon, ne conten. pas plus de 4 onces chacun.	"	3,067	49,423	2,584	45,937	22,968	50
21	Parfums alcool. et spirit. parfumés, bayrum, eaux de Cologne et de lavande, eaux p. chev. ou la peau, dentifrices et autres prépar. de toilette, conten. des spirit. d'auc. sorte, en bouteille, flacons ou autres colis contenant plus de 4 onces chacune	"	3,227	51,122	3,219	50,703	28,006	80
22	Vermouth ne contenant pas plus de 36 p. 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	10,731	13,959	8,501	10,303	7,650	90
23	Vermouth ne contenant pas plus de 40 p. 100 de spiritueux de preuve, (depuis le 29 nov. 1906)	"	4,918	5,360	5,357	6,811	3,405	50
24	Vermouth contenant plus de 36 p. 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	.....	.....	143	166	343	20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
951,251	91,250	8,194 66	536	80	13 33	1,706,139	154,543	16,110 05	1
52,373	8,490	1,529 87	.....	.....	.....	210,648	22,031	5,294 98	2
6,930	1,590	318 00	.....	.....	.....	130,418	9,082	2,565 60	3
47,367	7,777	1,296 32	.....	.....	.....	64,597	10,915	2,080 82	4
30,836	4,083	510 42	.....	.....	.....	42,001	5,686	831 02	5
3,980	664	132 80	.....	.....	.....	5,735	1,370	344 60	6
1,092,737	113,854	11,982 07	536	80	13 33	2,159,538	203,627	27,227 07	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,667	1,400 10	7
.....	.....	.....	106	94	339 20	131	164	399 20	8
.....	.....	.....	4	3	12 80	41	22	101 60	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,030	4,561	7,272 00	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	367	231	880 80	11
.....	.....	.....	11	24	35 20	287,886	483,995	690,935 20	12
.....	.....	.....	260	481	832 00	30,047	73,229	72,320 80	13
.....	.....	.....	16	9	51 20	584,306	311,674	1,402,347 20	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	118,108	59,481	283,459 20	15
.....	.....	.....	3	4	9 60	517,202	838,133	1,241,287 20	16
.....	.....	.....	27	26	86 40	13,429	9,188	32,251 20	17
.....	.....	.....	117	256	476 80	2,033	14,970	9,489 40	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,389	6 158	3,152 50	19
.....	.....	.....	555	3,221	2,146 98	3,139	49,158	25,115 48	20
.....	.....	.....	44	387	347 20	3,263	51,090	28,354 00	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,501	10,303	7,650 90	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,357	6,811	3,405 50	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	143	166	343 20	24

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.	Total des importations.		Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		$		$	$ c.
1	Spiritueux et vins—*Suite.*					
2	Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé .... galls.	481	1,413	416	1,325	1,395 90
3	Vin de gingembre ne contenant pas plus de 26 p. 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. 1906)..... "	835	634	728	554	655 20
4	Vin de gingembre ne contenant pas plus de 40 p. 100 de spiritueux de preuve (dep. le 29 novembre 1906). "	350	323	1,158	1,112	556 00
	Vin de gingembre contenant plus de 40 pour 100 de spiritueux de preuve (depuis le 29 nov. 1906)..... "	81	56	81	56	194 40
	Total, spiritueux.....	1,654,386	1,948,798	1,580,612	1,922,543	3,808,629 60
	Vins de toutes sortes, excepté les vins mousseux, y comp. les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau et gadelles—					
5	Conten. 26 p. 100 ou moins de spirit. galls.	214,859	136,957	223,828	135,521	61,275 10
6	Contenant plus de 26 et pas plus de 27 pour 100..... "	5,048	2,353	6,113	2,870	2,572 64
7	Contenant plus de 27 et pas plus de 28 pour 100..... "	12,483	5,264	13,843	5,955	6,077 83
8	Contenant plus de 28 et pas plus de 29 pour 100..... "	21,422	9,856	22,332	10,784	10,828 08
9	Contenant plus de 29 et pas plus de 30 pour 100..... "	20,084	9,704	20,469	11,091	10,900 83
10	Contenant plus de 30 et pas plus de 31 pour 100..... "	24,599	22,453	23,434	20,385	15,489 10
11	Contenant plus de 31 et pas plus de 32 pour 100..... "	23,959	24,765	26,506	26,405	19,319 08
12	Contenant plus de 32 et pas plus de 33 pour 100..... "	22,564	24,602	24,697	27,401	19,580 91
13	Contenant plus de 33 et pas plus de 34 pour 100..... "	21,604	27,816	22,038	28,867	19,458 72
14	Contenant plus de 34 et pas plus de 35 pour 100..... "	12,110	18,868	12,737	19,877	12,586 34
15	Contenant plus de 35 et pas plus de 36 pour 100..... "	6,721	11,776	8,035	14,097	8,648 35
16	Contenant plus de 36 et pas plus de 37 pour 100..... "	2,341	3,865	2,872	5,027	3,173 66
17	Contenant plus de 37 et pas plus de 38 pour 100..... "	676	1,326	506	1,247	682 76
18	Contenant plus de 38 et pas plus de 39 pour 100..... "	408	607	141	31	99 54
19	Contenant plus de 39 et pas plus de 40 pour 100..... "	395	165	395	165	314 15
	Total des vins non mousseux.....	389,273	300,377	407,946	309,723	191,007 09
	Champagne et tous autres vins mousseux—					
20	En bouteille contenant chacune pas plus d'une pinte et plus d'une chopine, ancienne mesure de vin. douz.	6,164	83,462	6,035	82,908	20,842 50
21	En bouteilles contenant pas plus d'une chopine et plus d'une demi-chopine, ancienne mesure de vin.. "	21,188	154,609	22,027	149,392	36,635 25
22	En bouteilles conten. une demi-chopine chacune ou moins..... "	1,136	2,486	1,379	3,127	1,137 38
23	En bouteilles contenant plus d'une pinte chacune.....douz. et galls.	Doz. Galls. 4 10	12	Doz. Galls. 9 23	143	38 10
	Total des vins mousseux.....	.....	240,569	.....	235,570	58,653 23

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	.....	.....	10	50	52 00	426	1,375	1,447 90	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	728	554	655 20	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,158	1,112	556 00	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	81	56	194 40	4
.....	.....	.....	1,153	4,555	4,389 38	1,581,765	1,927,098	3,813,018 98	
.....	.....	.....	4,897	9,391	5,388 70	228,725	144,912	66,663 80	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,113	2,870	2,572 64	6
.....	.....	.....	23	20	17 50	13,866	5,975	6,095 33	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,332	10,784	10,828 08	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,469	11,091	10,900 83	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,434	20,385	15,489 10	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,506	26,405	19,319 08	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,697	27,401	19,580 91	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,038	28,867	19,458 72	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,737	19,877	12,586 34	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,035	14,097	8,648 35	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,872	5,027	3,173 66	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	506	1,247	682 76	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	141	31	99 54	18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	395	165	314 15	19
.....	.....	.....	4,920	9,411	5,406 20	412,866	319,134	196,413 29	
.....	.....	.....	247	1,930	1,858 80	6,282	84,838	22,701 30	20
.....	.....	.....	284	1,192	1,101 60	22,311	150,584	37,736 85	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,379	3,127	1,137 38	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	Doz. Galls 9 23	143	38 10	23
.....	.....	.....	.....	3,122	2,960 40	.....	238,692	61,613 63	

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	DROITS IMPOSABLES.—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Eponges	$	.....	37,816	.....	31,298	6,259 60
2	Emp., y compr. la féc., l'amid. de m.,etc	liv.	1,139,101	37,084	601,924	19,528	9,028 83
3	Acide stéarique	"	98,493	10,550	98,493	10,550	2,110 00
4	Tissus pour la fabrication de chaussures caoutchoutées,lorsqu'ils sont importées par des fabricants de chaussures caoutchoutées pour être employés exclusivement dans leurs fabriques	$	.....	51,982	.....	49,357	7,403 55
	Pierre et articles en :—						
5	Dalles granit, pierre de t. brute, pierre à sablon et toute pierre à bâtir, non dégrossis au mart. ni dr. au ciseau..	ton'x.	14,374	58,398	14,362	58,285	8,742 75
6	Granit, dalles et pierre de taille dressés, et toute autre pierre à bâtir dressée, excepté le marbre	"	12,353	78,967	12,208	77,720	15,544 00
7	Granit, scié seulement	"	5,128	31,931	5,090	31,711	6,342 20
8	Granit, articles en, N.A.P	$	.....	69,673	.....	4,567	1,598 45
9	Meules, non montées et de pas moins de 36 pouces de diamètre	$	.....	34,187	.....	29,750	4,462 50
10	Meules, N.A.E	$	.....	6,593	.....	6,453	1,613 25
11	Blocs pour pavage	$	.....	15,028	.....	13,217	2,643 40
12	Articles en pierre, N.A.P	$	.....	20,147	.....	17,854	5,356 20
	Total, pierre et articles en		.....	314,924	.....	239,557	46,302 75
13	Paille	ton'x.	79	679	79	679	136 00
14	" tapis, paillassons et nattes	$	.....	40,142	.....	39,440	9,860 00
15	" articles en, N.A.P	$	.....	16,819	.....	8,420	1,684 00
	Total, paille et articles en		.....	57,640	.....	48,539	11,680 00
	Sucres, sirops et mélasses—						
16	Sucre, au-dessus du n° 16 T.H. en couleur, et tous autres sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type	liv.	23,875,826	707,084	668,397	21,295	7,854 91
17	Sucre N.A.E. non au-dessus du n° 16 T.H. en coul.,égouts de sucre ou pompages égout. pend. le transp., mélado ou mélanges concentrés, tous fonds de cuves et toutes concrétion	"	268,563,701	5,321,131	26,347,837	519,193	193,933 75
18	Sirops et mélasses de t. sortes, N.A.P., le produit de la canne à sucre et de la betterave, N.A.E., et toutes imitat. ou t. substances de ces sirops et mélasses.	"	1,613,092	34,212	1,507,014	31,545	9,818 48
	Total, sucres et sirops		294,052,619	6,062,427	28,523,248	572,033	211,607 14
	Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le sucre de la canne sans aucun mélange d'autres ingrédients, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du point de production, et qu'elle n'a été soumise ensuite à aucun procédé de traitement ou de mélange :—						
19	Accusant au polariscope 40 degrés ou plus	galls.	431,950	82,967	902,426	179,418	16,692 39
20	Sucre candi,brun ou blanc,et confiserie, y compris les gommes sucrées et écorces candies, et le maïs crevé	liv.	2,207,214	274,214	789,099	108,114	40,186 61
21	Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, et tous sirops contenant quelque mélange	"	2,677,789	58,747	2,655,939	57,785	16,590 78
22	Matière saccharine ou tout produit contenant plus qu'un ½ pour 100	"	2,110	1,086	1,960	999	199 80
23	Sucre d'érable et sirop d'érable	"	8,579	1,158	11,493	1,255	251 00

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.	$	$	$ c.		$	$ c.	
.....	5,043	733 65	.....	109	29 06	.....	36,450	7,022 31	1
412,710	14,887	4,127 10	5,500	300	110 00	1,020,134	34,715	13,265 93	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	98,493	10,550	2,110 00	3
.....	2,625	262 50	.....	.....	.....	.....	51,982	7,666 05	4
12	113	11 30	.....	.....	.....	14,374	58,398	8,754 05	5
145	1,247	166 27	.....	.....	.....	12,353	78,967	15,710 27	6
38	220	29 33	.....	.....	.....	5,128	31,931	6,371 53	7
.....	65,106	16,235 38	.....	.....	.....	.....	69,673	17,833 83	8
.....	4,437	443 70	.....	.....	.....	.....	34,187	4,906 20	9
.....	140	23 56	.....	.....	.....	.....	6,593	1,636 81	10
.....	1,811	241 47	.....	.....	.....	.....	15,028	2,884 87	11
.....	756	151 20	.....	1,537	614 80	.....	20,147	6,122 20	12
.....	73,830	17,302 21	.....	1,537	614 80	.....	314,924	64,219 76	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	79	679	136 00	13
.....	409	68 31	.....	115	38 32	.....	39,964	9,966 63	14
.....	229	32 37	.....	8,120	2,165 31	.....	16,769	3,881 68	15
.....	638	100 68	.....	8,235	2,203 63	.....	57,412	13,984 31	
25,622,586	682,564	214,566 69	3,784	128	62 81	26,294,767	703,987	222,484 41	16
258,319195	5,188,392	1,315,783 47	.....	.....	.....	284667032	5,707,585	1,509,717 22	17
50,874	2,153	212 76	.....	.....	.....	1,557,888	33,698	10,031 24	18
283,992655	5,873,109	1,530,562 92	3,784	128	62 81	312519687	6,445,270	1,742,232 87	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	902,426	179,418	16,692 39	19
1,431,699	164,449	41,654 93	133	102	47 60	2,220,931	272,665	81,889 14	20
14,000	665	49 00	.....	.....	.....	2,669,939	58,450	16,639 78	21
50	11	1 47	100	76	20 27	2,110	1,086	221 54	22
27	11	1 47	.....	.....	.....	11,520	1,266	252 47	23

N° 14.—Tableau sommaire des marchandises étrangères

	Articles et tarif général des droits.		Total des importations.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Suif	"	68,821	5,654	37,101	2,691	538 20
2	Galon de toute espèce de matériaux	$	.....	23,249	.....	14,837	3,709 25
3	Thé de Ceylan, noir	liv.	5,354	874	5,354	874	87 40
4	" " vert	"	103,074	11,962	103,074	11,962	1,196 20
5	" des Indes, noir	"	1,049	156	14,242	1,380	138 00
6	" " vert	"	15,066	1,646	8,935	1,121	112 10
7	" de Chine, noir	"	635	139	635	139	13 90
8	" " vert	"	1,822	372	1,822	372	37 20
9	" du Japon, vert	"	92,859	7,198	92,598	7,198	719 80
10	" d'autres pays, noir	"	39,682	5,438	39,344	5,321	532 10
11	" " vert	"	1,225	539	1,225	539	53 90
	Total, thés		260,766	28,324	267,229	28,906	2,890 60
12	Ferblanterie unie, vernissée ou lithographiée, et tous articles de ferblanterie, N.A.P.	$	.....	243,481	.....	210,577	52,644 25
	Tabac et tabac manufacturé—						
13	Cigarettes	liv.	28,484	69,991	26,830	64,447	96,601 75
14	Cigares	"	106,224	408,106	99,335	383,318	393,834 50
15	Tabac, haché	"	299,393	179,626	303,737	174,955	167,055 35
16	Tabac à priser	"	43,051	19,390	43,606	19,704	21,803 00
17	" manufacturé, tout autre, N.A.E.	"	100,431	43,717	100,490	44,482	50,245 00
18	Tabac étranger, en feuille, à l'état naturel, non fabriqué	"	13	6	13	6	5 20
	Total, tabac et tabac manufacturé		577,596	720,836	574,011	686,912	729,544 80
19	Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et porte-cigaret., et boîte pour les contenir, nécessaire de fum. et leurs étuis et blagues à tabac	$	.....	337,940	.....	233,427	81,699 45
20	Lignes de fond, cuill., hameç., p. pêche à la mouche, poids, émérill. et amorc. de pêche des sportmen et ameçons, N.A.P.	$	.....	27,267	.....	9,112	2,987 80
21	Valises, malles, boîtes à chap., sacs en tapis, sacs ou paniers pour outils, porte-manteaux, porte-feuilles à hameçons, et parties de, N.A.P.	$	.....	66,520	.....	52,753	15,825 90
22	Térébenthine, esprit de (jusqu'au 12 février 1907)	galls.	453,594	295,200	453,405	295,118	14,755 90
23	Ficelles, articles en, sav.: hamacs et filets pour jeu de paume, puises de spormen et autres articles, N.A.P.	$	.....	26,813	.....	24,621	7,386 30
24	Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux	$	.....	53,559	.....	9,998	3,499 30
25	Articles non énumérés	$	.....	162,524	.....	120,218	24,043 60
26	Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs en poudre, siccatifs liquides et huile pour finir, N.A.E.	galls.	53,789	105,630	41,109	75,099	23,328 08
	Légumes, savoir;—						
27	Melons	nomb.	532,488	37,911	532,741	37,892	9,461 10
28	Pommes de terre	boiss.	97,046	72,284	94,492	70,910	14,651 65
29	Patates, sucrées et ignames	"	28,574	24,092	28,489	23,978	2,848 90
30	Tomates, fraîches (jusqu'au 29 novembre 1906)	"	32,417	53,233	32,412	53,215	11,803 90
31	Tomates, fraîches (depuis le 29 novembre 1906)	liv.	44,011	4,794	43,699	4,755	952 84
32	Tomates et autres légumes, y compris maïs et fèves cuites en boîtes ou autres colis, N.A.E.	"	1,412,470	102,383	1,360,865	98,212	20,412 99
33	Frais ou salés, secs, N.A.P.	$	.....	225,436	.....	223,557	60,380 85
	Total, légumes		.....	520,133	.....	512,519	120,512 23

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Vealur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
31,720	2,963	444 45	.....	.....	.....	68,821	5,654	982 65	1
.....	7,747	1,310 67	.....	665	221 58	.....	23,249	5,241 50	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,354	874	87 40	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	103,074	11,962	1,196 20	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,242	1,380	138 00	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,935	1,121	112 10	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	635	139	13 90	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,822	372	37 20	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	92,598	7,198	719 80	9
.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,344	5,321	532 10	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,225	539	53 90	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	267,229	28,906	2,890 60	
.....	27,948	4,444 58	.....	5,053	1,684 29	.....	243,578	58,773 12	12
.....	.....	.....	25	57	119 00	26,855	64,504	96,720 75	13
.....	.....	.....	709	1,050	3,185 99	100,044	384,368	397,020 49	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	303,737	174,955	167,055 35	15
.....	.....	.....	100	22	66 67	43,706	19,726	21,869 67	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	100,490	44,482	50,245 00	17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	6	5 20	18
.....	.....	.....	834	1,129	3,371 66	574,845	688,041	732,916 46	
.....	91,186	21,023 05	.....	21,036	9,816 85	.....	345,649	112,539 35	19
.....	18,038	3,956 24	.....	117	46 80	.....	27,267	6,990 84	20
.....	10,836	2,167 20	.....	2,409	963 60	.....	65,998	18,956 70	21
189	82	2 75	.....	.....	.....	453.594	295,200	14,758 65	22
.....	1,927	385 40	.....	13	5 20	.....	26,561	7,776 90	23
.....	43,491	9,913 69	.....	24	11 20	.....	53,513	13,424 19	24
.....	37,562	5,112 21	.....	4,628	1,234 14	.....	162,408	30,389 95	25
12,805	30,673	6,010 17	19	87	29 80	53,933	105,859	29,368 05	26
17	9	1 50	.....	.....	.....	532,758	37,901	9,462 60	27
12	46	1 20	.....	.....	.....	94,504	70,956	14,652 85	28
36	20	2 40	.....	.....	.....	28,525	23,998	2,851 30	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	32,412	53,215	11,803 90	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	43,699	4,755	952 84	31
36,012	2,286	360 12	527	51	10 54	1,397,404	100,549	20,783 65	32
.....	98	15 30	.....	922	337 46	.....	224,577	60,733 61	33
.....	2,459	380 52	.....	973	348 00	.....	515,951	121,240 75	

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.		TOTAL DES IMPORTATIONS. Quantité.	TOTAL DES IMPORTATIONS. Valeur.	Tarif général. Quantité.	Tarif général. Valeur.	Tarif général. Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
1	Vinaigre, de toute force, n'excédant pas la force de preuve	galls.	87,702	24,606	22,232	3,820	3,334 80
2	Vinaigre, au-dessus de la force de preuve.	"	6,946	5,136	2,517	1,460	835 50
	Total, vinaigre		94,648	29,742	24,749	5,280	4,170 30
3	Déchets ou effilochures de coton, laine ou autres tissus ou de laine filée ou fil, faits à la machine, etc., préparés pour être emyloyés (depuis le 29 nov. 1906).	liv.	972,905	61,718	788,967	43,389	5,423 98
4	Montres	$	.....	51,657	.....	48,968	13,059 00
5	Boîtiers de montres	$	.....	51,765	.....	51,571	15,471 30
6	Mouvements ou rouages de montres	$	.....	697,153	.....	695,827	84,874 60
7	Verres de montres et clefs de montres	$	.....	10,355	.....	5,679	1,505 35
	Total, montres, boîtiers mouvements, verres, etc		.....	810,930	.....	802,045	114,910 25
8	Cire d'abeilles	liv.	44,253	14,802	38,134	12,555	1,255 50
9	Cire parafine	"	54,759	5,912	49,649	5,515	1,378 75
10	Cire à cacheter (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	2,902	.....	1,108	277 00
11	Cire végétale ou minérale (depuis le 29 nov. 1906)	liv.	78,302	17,055	68,959	13,649	1,364 90
12	Cire et articles en, N.A.E.	$	.....	38,173	.....	31,443	6,288 60
	Total, cire et articles en		.....	78,844	.....	64,270	10,564 75
13	Sangles élastique et non-élastique	$	.....	179,272	.....	123,260	24,652 00
14	Fouets de toutes espèces, y compris lanières et mèches	$	.....	7,241	.....	5,056	1,687 70
15	Corniches de fenêtres et rouleaux de fenêtres de toutes sortes	$	.....	6,881	.....	6,848	2,054 40
16	Rouleaux de stores	$	.....	33,757	.....	29,107	10,187 45
17	Stores en pièces ou taillés, et ourlés ou montés sur rouleaux, N.A.E.	v. car.	43,733	5,587	2,602	357	124 95
	Total, corniches de fenêtres, rouleaux, stores, etc		.....	46,225	.....	36,312	12,366 80
	Bois et bois ouvré :—						
18	Barils contenant du pétrole ou ses produits, ou tout mélange dont le pétrole est une des parties, quand le contenu est soumis à un droit spécifique	nomb.	20,607	21,365	20,273	21,032	4,103 25
19	Cannes à pêche	$	.....	13,324	.....	9,040	2,712 00
20	Manches, toutes sortes, noyer dur	$	.....	28,204	.....	28,120	7,030 00
21	" " frêne	$	.....	5,832	.....	5,832	1,458 00
22	Bière et cercueils et leurs parties métalliques	$	.....	16,350	.....	16,350	4,087 50
23	Manches de pelles en bois à poignées en 'D' (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	16,489	.....	16,489	2,473 35
24	Formes en bois	$	.....	26,403	.....	26,403	6,600 75
25	Moulures unies, dorées et ouvrées autrement	$	.....	68,935	.....	68,303	17,075 75
26	Râteaux à foin	nomb.	5,791	743	5,710	728	169 90
27	Vitrines et leurs parties métalliques	"	1,684	17,747	1,428	16,559	5,795 65
28	Ustensiles en bois, barattes, planches à laver, pilons et rouleaux	$	.....	8,548	.....	8,511	1,702 20
29	Seaux et cuves	$	.....	12,559	.....	12,579	3,144 75
30	Bois et bois ouvrés, N.A.P.	$	.....	851,651	.....	821,053	205,263 25
31	Planches, madriers et voliges, sciés, rabotés ou aplanis sur une seule face ou sur deux faces, si leurs bords sont varlopés ou à rainure et languette	M. pds.	3,384	70,258	3,380	70,155	17,538 75
32	Bois de service et bois de construction, N.A.E.	"	696	14,373	696	14,373	2,874 60

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
54,320	19,470	5,432 00	8,870	606	1,774 00	85,422	23,896	10,540 80	1
5,766	4,646	6,069 48	500	86	260 00	8,783	6,192	7,164 98	2
60,086	24,116	11,501 48	9,370	692	2,034 00	94,205	30,088	17,705 78	
177,328	17,834	1,337 65	6,210	475	79 16	972,505	61,698	6,840 79	3
.....	1,502	274 71	.....	1,187	418 85	.....	51,657	13,752 56	4
.....	54	10 80	.....	198	79 20	.....	51,823	15,561 30	5
.....	560	49 23	.....	1,266	175 93	.....	697,653	85,099 76	6
.....	623	110 80	.....	4,053	1,447 12	.....	10,355	3,063 27	7
.....	2,739	445 54	.....	6,704	2,121 10	.....	811,488	117,476 89	
758	154	8 10	.....	.....	.....	38,892	12,709	1,263 60	8
4,718	285	42 75	654	122	40 66	55,021	5,922	1,462 16	9
.....	1,794	269 10	.....	.....	.....	.....	2,902	546 10	10
54	24	1 20	1,021	145	19 33	70,034	13,818	1,385 43	11
.....	5,059	696 20	.....	787	209 87	.....	37,289	7,194 67	12
.....	7,316	1,017 35	.....	1,054	269 86	.....	72,640	11,851 96	
.....	54,203	7,050 14	.....	1,809	482 40	.....	179,272	32,184 54	13
.....	2,185	490 73	.....	.....	.....	.....	7,241	2,178 43	14
.....	33	6 60	.....	.....	.....	.....	6,881	2,061 00	15
.....	4,650	1,063 82	.....	.....	.....	.....	33,757	11,251 27	16
41,131	5,230	1,191 04	.....	.....	.....	43,733	5,587	1,315 99	17
.....	9,913	2,261 46	.....	.....	.....	.....	46,225	14,628 26	
100	100	13 34	.....	.....	.....	20,373	21,132	4,116 59	18
.....	4,284	856 80	.....	.....	.....	.....	13,324	3,568 80	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,120	7,030 00	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,832	1,458 00	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,350	4,087 50	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,489	2,473 35	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,403	6,600 75	24
.....	626	104 33	.....	.....	.....	.....	68,929	17,180 08	25
81	15	2 50	.....	.....	.....	5,791	743	172 40	26
234	1,006	230 46	3	18	8 40	1,665	17,583	6,034 51	27
.....	18	2 67	.....	45	12 00	.....	8,574	1,716 87	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,579	3,144 75	29
.....	19,122	3,294 24	.....	10,514	3,504 60	.....	850,689	212,062 09	30
3	68	11 90	1	35	11 67	3,384	70,258	17,562 32	31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	696	14,373	2,874 60	32

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES TAUX.		TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
	Bois et bois ouvré—*Suite.*						
1	Parapluies, parasols et poignées ou manches d'ombrelles, N.A.E.	$	.....	12,149	.....	9,069	1,813 80
2	Placage de bois de pas plus de $\frac{3}{32}$ de pouce d'épaisseur	$	.....	165,649	.....	165,308	17,164 75
3	Cannes de toutes sortes, N.A.E.	$	.....	15,449	.....	10,329	3,098 70
4	Bois de pulpe	$	.....	35,960	.....	35,413	8,853 25
5	Articles en osier et toute fabrication de pareille matière, N.A.E.	$	.....	10	.....	.....	.....
	Total, bois et bois ouvré		.....	1,401,998	.....	1,355,646	312,960 20
	Laines et lainages—						
6	Couvertures	liv.	317,790	96,223	20,520	6,831	2,390 85
7	Casimirs, draps et doeskins	vgs.	3,211,912	2,224,296	216,426	135,741	47,509 35
8	Etoffes à habits et pardessus	"	1,591,760	1,084,926	10,884	9,500	3,325 00
9	Tweeds	"	3,175,388	1,715,165	55,882	27,504	9,626 40
10	Feutre, N.A.E.	"	23,885	22,491	11,775	14,319	5,011 65
11	Flanelle	"	488,854	91,514	64,196	16,091	5,631 85
12	Tricots, y compris les vêtements de dessous tricotés, N.A.E.	$	.....	313,093	.....	49,501	17,325 35
13	Courtes-pointes	nomb.	5,494	13,603	1,876	2,675	936 25
14	Châles	$	.....	69,759	.....	4,387	1,340 65
15	Chemises de flanelle	douz.	2,078	14,677	215	1,465	512 75
16	Chaussettes et bas de laine filée, peignée, de poil d'alpaca, chèvre, etc.	douz.prs.	498,693	966,188	11,246	20,242	7,084 60
17	Camisoles et caleçons	$	.....	131,426	.....	29,869	10,454 15
18	Laine filée, coûtant 30c. la liv. et plus lorsqu'elle est importée en bob., fus. ou échev. par des fabric. de lainages p. servir à la fabric. de leurs produits.	liv.	1,134,468	579,271	19,133	10,140	2,028 00
19	Laine filée, N.A.E.	"	170,969	109,549	10,567	3,546	1,063 80
20	Tous autres tissus, composé en tout ou en partie de laine filée, etc., N.A.E.	$	.....	4,667,598	.....	1,437,435	503,102 25
21	Tissus de laine, sav.:—doublures italiennes, cobourgs, lustrines, poils de chèv. et d'alpacas (dep. le 29 nov.'06)	$	.....	402,770	.....	6,457	2,259 95
22	Etoffes à robes pour femmes et enfants, doubl. d'habits, draps italiens, alp., drap d'Orl'ns, cachemire, henriettes, serges, étamine à pav., drap de relig., bengaline, étoffe cordée, croisée, en bourre de soie ou jacquard, comp. en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameaux, d'alpaca, de chèvre ou d'aut. anim. semblables, ne pesant pas plus de 6 onc. par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état brut et non finis, pour être teints ou finis au Canada	vgs. car.	220,892	49,640	92,628	24,182	6,045 50
23	Vêtements de dessus pour dames et enfants	$	.....	445,293	.....	95,903	33,566 05
24	Vêtements et articles d'habillement composé en tout ou en partie de laine filée, N.A.E.	$	.....	593,315	.....	170,069	59,524 15
25	Tapis, Bruxelles	vgs.	206,808	162,604	1,609	943	330 05
26	" tapisserie	"	696,389	281,046	2,950	1,948	681 80
27	" laine, N.A.E.	"	1,031,128	631,023	26,550	28,755	10,064 25
28	Feutre pressé de toute espèce, n'étant ni rempli ni recouvert d'aucun tissu.	"	627,810	183,104	414,601	107,040	23,345 90
29	Effilochure	"	251,673	24,534	26,938	1,547	309 40
	Laine, savoir :—						
30	Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South-Down ou laines lustrées et autres laines de peignes de même espèces que celles produites en Canada		.....	.....	.....	.....	.....

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	2,521	350 72	.....	559	149 05	.....	12,149	2,313 57	1
.....	341	20 40	.....	.....	.....	.....	165,649	17,185 15	2
.....	4,960	992 00	.....	64	25 60	.....	15,353	4,116 30	3
.....	421	70 16	.....	126	42 00	.....	35,960	8,965 41	4
.....	.....	.....	.....	10	3 33	.....	10	3 33	5
.....	33,482	5,949 52	.....	11,371	3,756 65	.....	1,400,499	322,666 37	
304,172	91,457	21 075 02	307	129	60 21	324,999	98,417	23,526 08	6
2,953,172	2,051,115	615,334 50	104,396	59,401	27,720 53	3,273,994	2,246,257	690,564 38	7
1,569,907	1,060,174	318,052 20	23,577	18,080	8,437 30	1,604,368	1,087,754	329,814 50	8
3,090,002	1,671,185	501,355 50	30,027	15,132	7,061 74	3,175,911	1,713,821	518,043 64	9
11,230	7,762	2,296 47	880	410	191 34	23,885	22,491	7,499 46	10
412,319	71,583	16,525 16	12,451	3,447	1,608 60	488,966	91,121	23,765 61	11
.....	217,140	49,996 74	.....	47,113	21,986 23	.....	313,754	89,308 32	12
3,618	10,928	2,550 25	.....	.....	.....	5,494	13,603	3,486 50	13
.....	48,589	10,021 28	.....	17,808	7,202 74	.....	70,784	18,564 67	14
1,842	13,167	3,161 59	78	484	225 86	2,135	15,116	3,900 20	15
438,836	859,046	200,579 70	48,619	88,510	41,304 51	498,701	967,798	248,968 81	16
.....	95,389	21,982 66	.....	6,168	2,878 40	.....	131,426	35,315 21	17
1,139,335	579,409	74,950 15	2,532	1,573	419 47	1,161,000	591,122	77,397 62	18
111,078	73,258	14,651 60	38,664	27,544	11,017 60	160,309	104,348	26,733 00	19
.....	3,038,845	911,653 50	.....	151,266	70,590 89	.....	4,627,546	1,485,346 64	20
.....	398,501	89,663 50	.....	487	227 28	.....	405,445	92,150 73	21
163,723	31,891	5,315 70	.....	.....	.....	256,351	56,073	11,361 20	22
.....	102,657	30,797 10	.....	246,828	115,185 97	.....	445,388	179,549 12	23
.....	332,046	99,613 80	.....	97,192	45,356 07	.....	599,307	204,494 02	24
221,835	173,989	42,017 64	489	457	213 27	223,933	175,389	42,560 96	25
694,447	280,028	68,111 18	57	32	14 94	697,454	282,008	68,807 92	26
997,081	596,203	145,356 06	8,033	5,315	2,480 32	1,031,664	630,273	157,900 63	27
108,042	43,355	6,247 44	76,602	26,318	7,491 33	599,245	176,713	37,084 67	28
224,735	22,987	3,071 80	.....	.....	.....	251,673	24,534	3,381 20	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des marchandises étrangères

	ARTICLES ET TARIF GÉNÉRAL DES DROITS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		$		$	$ c.
	Laine, savoir :—*Fin.*					
1	Pompons faits de laine filées telles que mentionnées dans l'item précédent.. $	.....	6	.....	.....	.....
	Total, laine et lainages.....	.....	14,873,114	.....	2,206,090	753,469 95
2	Zinc, articles en, N.A.P..... $	.....	12,556	.....	12,226	3,056 50
3	Marchandises avariées, en vertu des articles 49 à 50 des Stat. revisés, chap. 32 $	.....	15,105	.....	1,903	428 94
4	Colis postaux payés d'avance, droits reçus pour les Douanes du ministère des Postes..... $	.....	20,461	.....	20,461	4,092 06
5	Droits spéciaux sur articles expédiés au Canada à des taux plus bas que le marché canadien..... $	.....	.....	.....	.....	72,683 31
6	Droits additionnels perçus plus tard, etc..... $	.....	.....	.....	.....	163,864 53
	Total, effets imposables.....	.....	154,856,659	.....	98,657,154	28,391,899 02

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

importées au Canada, etc.—*Suite.*

ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantit.	Valeur.	Droits perçus.	
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.	
.....	6	0 60	.....	.....	.....	.....	6	0 60	1
.....	11,870,710	3,254,381 14	.....	813,694	371,674 60	.....	14,890,494	4,379,525 69	
.....	194	29 32	.....	136	45 34	.....	12,556	3,131 16	2
.....	13,202	1,578 84	.....	.....	.....	.....	15,105	2,007 78	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,461	4,092 06	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72,683 31	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	163,864 53	6
.....	48,352,437	10,015,578 44	.....	5,055,938	1,882,694 24	.....	152,065,529	40,290,171 70	

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS.			$		$
PRODUITS DES MINES.					
Pierre à meules, en blocs, brutes et non ouvrées, non liées ni préparées pour être liées en meules de moulins	nomb.	31	245	31	245
Craie, argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse, moulus ou non moulus	$	.....	7,376	7,376	.....
Argiles, savoir :—					
Terre à porcelaine	qtx.	202,181	78,772	202,181	78,772
Réfractaire	$	.....	85,044	.....	85,044
Cimoli	"	.....	307	.....	307
Argiles, toutes autres, N.A.E.	"	.....	14,117	.....	14,117
Total, argiles		.....	178,240	.....	178,240
Houille, anthracite et poussière d'anthracite	ton'x.	2,014,846	9,487,574	2,014,846	9,487,574
Emeri, en grenier, broyé ou moulu	$	.....	20,498	.....	20,498
Silex, pierre à fusil et silex moulu	qtx.	48,964	35,219	48,964	35,219
Fossiles	$	.....	230	.....	230
Pierre à foulon en vrac seulement et non préparée pour la toilette ni pour d'autres fins	$	.....	4,483	.....	4,483
Sable réfractaire	qtx.	10,829	2,218	10,829	2,218
Graviers et sable	ton'x.	171,700	177,412	171,700	177,412
Gypse naturel (sulfate de chaux)	"	9,189	23,410	9,189	23,410
Pierre ponce, brute ou broyée	$	.....	5,745	.....	5,745
Minéraux, savoir :—					
Aluminium, ou oxide d'aluminium	qtx.	82,045	206,181	82,045	206,181
Cryolite ou kryolite	"	6,315	35,360	6,315	35,360
Litharge	"	11,311	49,183	11,311	49,183
Nickel	"	1	50	1	50
Total, minéraux		.....	290,774	.....	290,774
Eaux minérales, naturelles, non en bouteilles	galls.	6,106	1,237	6,106	1,237
Minéralogie, échantillons de	$	.....	562	.....	562
Minéraux de mét. de toutes sortes, y comp. min. de cobalt	qtx.	17,408,995	1,869,268	17,408,995	1,869,268
Phosphate en pierre (engrais)	$	.....	30,950	.....	30,950
Pierres précieuses, brutes (jusq. 29 nov. 1906)	$	.....	63,565	.....	63,565
Diamants, non montés ou poussière de diamants, et diamants noirs pour forets	$	.....	819,430	.....	819,430
Sel, importé du Royaume-Uni ou des possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe	qtx.	1,394,599	240,841	1,394,599	240,841
Pierre de rebut, non sciée, martel. ou ciselée ne pouv. servir de dalles, pierre à bâtir ou à paver (dep. le 29 nov.'06)	ton'x.	40,558	17,847	40,558	17,847
Silex ou quartz crystalisé	qtx.	11,964	12,969	11,964	12,969
Blanc de céruse ou bl. d'Esp., bl. de doreurs et de Paris	"	128,018	33,453	128,018	33,453
Total, mines		.....	13,323,546	.....	13,323,546
LES PÊCHERIES.					
Ambre gris	$	.....	343	.....	343
Détritus de poisson et de peaux de poisson	"	.....	302	.....	302
Peaux et fourrures, non prép., le prod. d'animaux marins	"	.....	1,637	.....	1,637
Nacre de perle, non ouvré	"	.....	3,741	.....	3,741
Ecailles de tortue et autres	"	.....	2,666	.....	2,666
Tortues	"	.....	606	.....	606
Fanons de baleine, non ouvrés	liv.	6	35	6	35
Naissains et huîtres pour la reproduction importés dans le but d'être mis dans des eaux canadiennes	$	.....	28	.....	28
RÈGLEMENT SPÉCIAL POUR TERRENEUVE.					
Poisson—Morue, égrefin, lingue et merlan, frais	liv.	15,165	1,595	15,165	1,595
" " salés, secs ou fumés	qtx.	124,377	616,121	124,377	616,121
" " saumurés	"	1,480	8,182	1,480	8,182
Flétan, frais	liv.	1,081	78	1,081	78
Hareng, frais	"	1,369,400	26,996	1,369,400	26,996
" saumuré	"	7,802,108	121,599	7,802,108	121,599
Homard, en boîtes	"	104,948	29,428	104,948	29,428

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—RÈGLEMENT SPÉCIAL POUR TERRENEUVE—*Fin.*			$		$
Poisson—*Fin.*					
Saumon, frais	liv.	179,980	14,168	179,980	14,168
" fumé	"	146	15	146	15
" en boîte	"	2,018	229	2,018	229
" saumuré	"	767,865	39,547	767,865	39,547
Poisson, tout autre, frais	$	.....	463	.....	463
" " saumuré	liv.	136,882	4,459	136,882	4,459
Total, poisson de Terreneuve		.....	862,880		862,880
Huile de poisson, savoir :—Morue	galls.	98,517	31,457	98,517	31,457
Phoque	"	54,665	16,884	54,665	16,884
Autre	"	12,622	3,467	12,622	3,467
Total, huile de poisson		165,804	51,808	165,804	51,808
Total, pêcheries		.....	924,046	.....	924,046
LA FORÊT.					
Liège	$	.....	49,254	.....	49,254
Ecorce, savoir :—					
Liège	$	.....	5	.....	5
Pruche	cordes.	24	114	24	114
Chêne et pour les tanneurs	"	305	277	305	277
Manches de pelles en bois à poignées en D (jusqu'au 29 nov. 1906)	$	.....	24,451	.....	24,451
Jantes de noyer dur, ébauchées seulement, ou ébauchées et pièces non rabotées, polies ou autrement ouvrées	"	.....	25,849	.....	25,849
Bille à man. d'out., bil. à fonç., bil. à douv. et bil. à bar.	"	.....	55,480	.....	55,480
Billes de noyer dur	"	.....	11,985	.....	11,985
Noyer dur débité pour rais de roues	"	.....	1,704	.....	1,704
Rais de roues en noyer dur, dégrossis au tour, non façonnés à tenons, onglets, rainures, tenons, ronds, ni aplanis, dégrossis, coupés de longueur ou polis	"	.....	150,604	.....	150,604
Moyeux de roues, poteaux, blocs à faire des formes, des wagons, des rames, des crosses de fusil, des fonds de futail., et tous blocs ou pièc. sim., dég. ou sciés seul.	"	.....	12,090	.....	12,090
Ivoire (végétal)	"	.....	22,459	.....	22,459
Poteaux de clôture et traverses de chemin de fer	"	.....	291,966	.....	291,966
Bois en grume, et bois non équarri, non manufacturé	"	.....	410,264	.....	410,264
Bois de serv. et de charp., scié en madriers et planches, lorsqu'ils ne sont pas autrem. ouvrés que sciés ou fendus ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation que ce soit :—					
Buis	$	.....	50	.....	50
Cerise, châtaignier, gommier, noyer dur et bois blanc	pieds.	9,285,739	390,965	9,285,739	390,965
Acajou	"	1,596,987	184,450	1,596,987	184,450
Chêne	"	35,760,953	1,395,210	35,760,953	1,395,210
Pin résineux	"	40,191,594	1,288,791	40,191,594	1,288,791
Bois rouge	"	96,097	3,383	96,097	3,383
Bois de rose	"	19,334	2,263	19,334	2,263
Cèdre d'Espagne	"	36,545	4,332	36,545	4,332
Sycamore	"	7,872	289	7,872	289
Noyer	"	708,893	38,821	708,893	38,821
Frêne blanc	"	1,580,509	80,552	1,580,509	80,552
Bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge et bois satiné	$	.....	26,478	.....	26,478
Bois de construction pour navires, N.A.E.	"	.....	1,324	.....	1,324
Bois de charp. équarri ou avivé sur deux faces ou créosoté	"	.....	40,409	.....	40,409
Bois de service sciés ou fendus, lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés que varlopés d'un côté seulement ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation	M. pds.	39,415	959,081	39,415	959,081
Pois de pin de lambrissage	"	377	3,510	377	3,510
Lattes	M.	559	1,738	559	1,738
Bardeaux	"	4,642	10,362	4,642	10,362
Douves, non courb. ou assembl., en bois de toute espèce	"	5,101	204,793	5,101	204,793
Total, bois de service		.....	4,636,801	.....	4,636,801

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LA FORÊT—*Fin.*			$		$
Sciure de bois suivants :—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, châtaignier, noyer, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de santal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, chêne noir, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné, frêne blanc, plaqueminier et cornouillier	$	.....	2,466	.....	2,466
Bois de chauffage	cordes.	26,680	72,592	26,680	72,592
Total, forêt		.....	5,768,361	.....	5,768,361
ANIMAUX ET LEUR PRODUIT.					
Animaux pour l'amélioration de la race, savoir :—					
Chevaux	nomb.	1,885	1,103,458	1,900	1,105,158
Bestiaux	"	233	29,655	242	30,555
Moutons	"	530	14,615	530	14,615
Porcs	"	66	2,509	66	2,509
Chiens	"	294	10,237	294	10,237
Chèvres	"	19	151	19	151
Volailles, domestiques, race pure	"	1,990	7,026	1,990	7,026
Total, animaux pour l'amélioration de la race.		5,017	1,167,651	5,041	1,170,251
Animaux entrés au Canada temporairement et pour une période n'excédant pas trois mois, dans le but de les exhiber ou pour concourrir dans les prix offerts par un comice agricole ou autres, savoir :—					
Chevaux	nomb.	5	500	.....	.....
Tous autres, N.A.E.	$	.....	300	.....	.....
Total, animaux pour fins d'exposition		.....	800	.....	.....
Abeilles	$	.....	55	.....	55
Os, bruts, non ouvrés, brûlés, calcinés, moulus ou pressés à la vapeur	qtx.	17,861	15,519	17,861	15,519
Poussière d'os noir animal ou os calcinés ou cendre d'os	"	24,159	35,448	24,159	35,448
Soies de cochon	liv.	123,091	95,530	123,091	95,530
Corde de boyaux ou corde à boyaux non travaillée pour fouets et autres cordes	$	.....	1,362	.....	1,362
Jaune d'œuf (jusqu'au 29 nov. 1906)	$	.....	809	.....	809
Pelleteries de t. espèc., non prép. d'auc. manière, N.A.E.	$	.....	2,933,734	.....	2,933,734
Graisse, degras et oléostarine	liv.	1,447,841	59,585	1,447,841	59,585
Graisse brute, déchets du gras animal, pour la fabrication du savon et des huiles seulement	"	6,506,878	376,811	6,506,878	376,811
Total, graisse		7,954,719	436,396	7,954,719	436,396
Guano et autres engrais d'animaux	qtx.	5,589	14,138	5,589	14,138
Poil nettoyé ou non, mais non frisé, teint ou autrement ouvré	liv.	615,596	48,015	615,596	48,015
Crin de cheval, non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin	"	57,090	63,202	57,090	63,202
Poil pour chapeliers, séparé de la peau	$	.....	50,758	.....	50,758
Peaux crues, soit salées à sec ou saumurées et queues d'animaux non préparées	$	.....	5,677,425	.....	5,677,425
Sabots, lames de cornes, cornes, et bouts de cornes bruts, non polis ou autrement ouvrés que nettoyés	$	.....	69	.....	69
Ivoire, non ouvré	liv.	708	6,606	708	6,606
Sangsues	$	.....	265	.....	265
Musc en vessies ou en grumeaux	onces.	137	2,116	137	2,116
Peaux vertes	$	.....	166,017	.....	166,017
Pigeons-voyageurs, faisans et cailles	$	.....	2,366	.....	2,366
Plumes d'oies à l'état naturel ou déplumées	$	.....	360	.....	360
Présure, crue ou préparée	$	.....	38,764	.....	38,764
Soie, au naturel, telle que dévidée du cocon, nétant pas doublée, torse ou travaillée d'aucune manière	liv.	79,059	327,040	79,059	327,040
Soie filée, importée par les fabricants de tricots de soie pour être employée à cette fabrication dans leurs propres fabriques	"	1,542	7,075	1,542	7,075
Cocons et déchets de soie	$	.....	3,947	.....	3,947

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMP. DE DROITS—ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Fin.*			$		$
Enveloppes de saucisses, non préparées	$	.....	1,542	.....	1,542
Laine non autrement préparée que lavée, N.A.E.	liv.	3,928,791	853,152	3,928,791	853,152
Total, animaux et leurs produits		.....	11,950,161	.....	11,951,961
PRODUITS AGRICOLES.					
Roseaux de bambous, non autrement ouvrés que coupés de longueurs seulement pour cannes et pour manches de parapluies, de parasols au d'ombrelles, et bambous non manufacturés	$	.....	6,988	.....	6,988
Millet à balais	$	.....	167,654	.....	167,654
Joncs et rotins non ouvrés	$	.....	10,096	.....	10,096
Fèves de cacao, non rôties, broyées ou moulues	liv.	1,587,498	240,575	1,587,498	240,575
Herbes, esparto ou espagnoles, et autres herbes et pulpe d'herbes, y compris les herbes décoratives séchées, mais non colorées ou autrement ouvrées	qtx.	149	1,384	149	1,384
Fibre du Mexique, fibrille, ou tampico	qtx.	3,629	29,970	3,629	29,970
Fibre de lin et étoupe de lin	"	933	3,535	933	3,535
Fibre, végétale, N.A.E.	"	4,659	27,727	4,659	27,727
Total, fibre		9,221	61,232	9,221	61,232
Plantes de fleuristes, savoir :— Palmes, bulbes, cornes, tubercules, rhizomes, araucaria, spirée et muguet	$	.....	105,932	.....	105,932
Fruits, verts, savoir :— Bananes	rég.	857,984	817,669	857,984	817,669
Oranges, citrons et limons (depuis le 29 nov. 1906)	boîtes.	279,328	528,756	276,905	526,151
" " " " "	½ btes	61,469	17,487	61,469	17,487
" " " " "	pds cub.	215,621	112,032	215,621	112,032
" " " " "	brls.	13,147	35,008	13,147	35,008
Ananas	nomb.	448,042	40,556	448,042	40,556
Goyaves, mangues, figues-bananes, grenades et pammouses	$	.....	29,722	.....	29,722
Baies, savoir : Airelles, fraises et framboises sauvages	$	.....	509	.....	509
Total, fruits verts		.....	1,581,739	.....	1,579,134
Tourteaux de coton, faits de marc de graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non quand elle est traitée avec des alcalis	qtx.	2,570	17,139	2,570	17,139
Chanvre, non préparé	"	75,037	573,615	75,037	573,615
Blé-d'inde, N.A.E.	boiss.	9,911,301	5,175,875	9,911,301	5,175,875
Jute en tige et jute	qtx.	4,218	22,683	4,218	22,683
Caroube et farine de caroube	liv.	25,332	657	25,332	657
Herbe de manille	qtx.	141,250	1,141,125	141,250	1,141,125
Osiers ou bambous, non ouvrés	$	.....	1,798	.....	1,798
Feuilles de palmier, non manufacturées	$	.....	1,046	.....	1,046
Riz non nettoyé, non décort. ou *paddy* (dep. 29 nov. '06)	liv.	4,834,860	117,346	6,006,448	138,961
Arbres, arbustes et plantes, savoir :—Pruniers, pommiers, pêchers et autres arbres fruitiers	$	.....	5,824	.....	5,824
Graines, savoir :— Arnotto	liv.	5,410	499	5,410	499
Betterave et mangold	"	450,458	32,122	450,458	32,122
Carotte	"	16,393	3,036	16,393	3,036
Chanvre	"	I52,331,474	3,351,390	I52,331,474	3,351,390
Navet	"	178,948	16,503	178,948	16,503
Moutarde	"	49,232	2,335	49,232	2,335
Fèves de semence de Bretagne	"	8,057	515	8,057	515
Pois " "	"	17,245	1,742	17,245	1,742
Navettes	"	159,181	7,968	159,181	7,968
Blanc de champignons	$	.....	732	.....	732
Total, graines		I53,216,398	3,416,842	I53,216,398	3,416,842
Tabac, non manufacturé, pour fins d'accise, en vertu des dispositions de l'Acte du Revenu de l'Intérieur	liv.	14,585,972	2,963,085	14,347,476	2,848,972
Arbres, N.A.E.	$	.....	2,132	.....	2,132
Total, produits agricoles		.....	15,614,767	.....	15,519,664

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS ET EN PARTIE MANUFACTURÉS.			$		$
Cartes marines	$	.....	1,107	.....	1,107
Intérieurs d'albums, faits de papier	$	.....	172	.....	172
Membres artificiels	$	.....	14,190	.....	14,190
Dents artificielles	$	.....	68,080	.....	68,080
Cendre, potasse et perlasse en paq. de pas m. de 25 liv..	liv.	127,111	5,291	127,111	5,291
Asphaltum ou asphalte	qtx.	263,017	239,811	263,017	239,811
Peaux d'astracan ou de Russie,et tapis de poil de chèvre de Chine, total. ou en partie mégiss., mais non teintes.	$	.....	70,501	.....	70,501
Cloches, importées pour l'usage des églises	$	.....	43,269	.....	43,269
Ficelle d'engerbage, de chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangé	liv.	15,676,309	1,647,780	15,676,309	1,647,780
Ficelle d'engerb., et articles pour la manufacture de..	$	.....	268,000	.....	268,000
Blanc fixe et blanc satin	liv.	560,284	6,408	560,284	6,408
Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les cylindres de cuivre à imprimer, lorsqu'ils sont imp. par des fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier à tenture pour usage dans leurs propres fabriques...	$	.....	8,741	.....	8,741
Scories de hauts-fourneaux	$	.....	1,870	.....	1,870
Toile à bluteau, non confectionnée	$	.....	18,118	.....	18,118
Poix animale, à l'état naturel seulement	$	.....	1,246	.....	1,246
Livres, sav. : bibles, livres de prières, psautiers et livres d'hymnes et opuscules religieux, etc.	$	.....	147,743	.....	147,743
Livres imprimés par tout gouvernement ou par toute association scientifique pour la diffusion des sciences ou des lettres, et rapports officiels annuels d'associations relig. ou de bienfaisance, et publiés comme résultat de leurs trav. et fournis à leurs membres pend. leurs délibér. mais non pour fins de négoce ou comm..	$	.....	3,272	.....	3,272
Livres pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles	$	.....	202	.....	202
Livres non impr. ou réimpr. au Canada, qui sont compr. et servent de manuel dans le progrès des écoles des universités, collèges ou écoles norm. constitués en corporation au Can.: livres spécialem. importés p. l'usage *bona fide* des instituts d'artisans const. en corpor., des bibliothèques publ., des bibliothèques d'universités,de collèges ou d'écoles, ou p. bibl. d'aucune association ou société médicale, légale, littéraire, scientifique ou artist., et qui sont la propriété des autorités de cette bibliothèque et non la propriété de particuliers	$	.....	229,894	.....	229,894
Livres reliés ou non, qui ont été imprimés depuis plus de douze ans	$	.....	18,648	.....	18,648
Livres, sav. : livres sur l'application des sciences aux industries de toutes sortes, y compris livr. sur l'agric., l'horticulture, les forêts, la pêche et les pêcheries, la métallurgie. l'architect., l'électr. et autr. branches du génie civil, la menuis., la constr. des nav., la mécan., la teint., le blanchiss. des tissus, la tannerie, la fabr. des tissus et autr. arts mécan., et tous livres trait. de l'industrie en gén.: aussi les livres impr. en toute autre langue que l'anglais et le français ou en 2 langues autr. que l'anglais ou le franç., ou en 3 lang. ou plus.	$	.....	103,665	.....	103,665
Manuscrits et cartes d'assurance	$	.....	5,498	.....	5,498
Total, livres et cartes		.....	508,922	.....	508,922
Toile pour relieurs	$	.....	38,074	.....	38,074
Briques réfractaires pour des fins de fabrication	M.	15,883	349,185	15,883	349,185
Bougran p. la fabr. des chap. et de formes de chapeaux.	vgs.	91,023	11,663	91,023	11,663
Franges d'or et d'argent	$	.....	3,686	.....	3,686
Boutons de chaussure en papier mâché	gross.	62,065	1,658	62,065	1,658
Toile ou tissus non gommés p. la fabr.des band. pneum. de bicycle lorsqu'imp. par des fabr.de band. de bicyc. p. être empl. exclusiv. à la fabr. des band. de bicycles dans leur propre manufacture (jusq. 29 nov. 1906)...	$	.....	8,670	.....	8,670
Capelines, chapeaux de paille d'Italie non finis	$	.....	2,227	.....	2,227
Carbons de plus de 6 pcs de circonférence à l'usage des manufacturiers canadiens	nomb.	383,011	74,992	383,011	74,992
Corde de boyau pour instruments de musique	$	.....	4,914	.....	4,914
Celluloïde, xylonite, ou xyolite, en feuilles et en masses, blocs ou boules, à l'état brut	$	.....	50,414	.....	50,414
Chronomètres et boussoles pour les navires	$	.....	3,987	.....	3,987

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.		IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFAC., ETC.—*Suite.*			$		$
Citron, pelure de limon et d'orange dans la saumure	$	.....	214	.....	214
Goudron et poix de houille	galls	2,150,845	114,071	2,150,845	114,071
Coke	ton'x	400,536	1,132,680	400,536	1,132,680
Couleurs métalliques, savoir : oxide de cobalt, étain et de cuivre rouge, N.A.E	liv.	197,148	65,589	197,148	65,589
Vases sacrés, importés pour l'usage des églises	$	.....	17,319	.....	17,319
Fil de coton, naturel ou filé	liv.	160,871	8,208	160,871	8,208
Déchets de coton, non teints, etc	"	4,791,994	253,169	4,791,994	253,169
Laine de coton ou coton brut	"	61,462,760	6,631,489	61,462,760	6,631,489
Creuset en argile ou plombagine	$	.....	27,271	.....	27,271
Platines de creuset (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	482	.....	482
Galets pour le jeu de curling	nomb.	2,887	14,787	2,887	14,787
Forets diamentés pour la recherche des minerais, ne contenant pas la force motrice	"	7	21,681	7	21,681
Drogues, teintures, prép. chimiques et médicaments :—					
Acide boracique	liv.	159,902	8,319	159,902	8,319
Acide-fluo-silicique	"	400	11	400	11
Acide oxalique	"	177,126	11,003	177,126	11,003
Acide tannique, albumine de sang	$	.....	8,244	.....	8,244
Alizarine naturelle et artificielle	liv.	17,237	4,593	17,237	4,593
Alun, en vrac seulement, moulue ou non, et tourteaux alumineux	"	2,882,511	26,905	2,882,511	26,905
Sulfate d'alumine	"	2,557,433	19,381	2,557,433	19,381
Nitrate d'ammoniaque	"	43,050	2,800	43,050	2,800
Sulfate d'ammoniaque	"	446,195	12,582	443,995	12,472
Teinture d'aniline et de coltar, en vrac ou en colis de pas moins d'une livre	"	1,132,346	262,671	1,132,346	262,671
Sels anilins et arséniate d'aniline	"	170,718	15,020	170,718	15,020
Huile aniline, naturelle	"	5,974	800	5,974	800
Arnotto, liquide ou solide	"	75,133	9,954	75,133	9,954
Antimoine ou régule d'antimoine, non moulu, pulvérisé ou autrement ouvré	"	228,168	51,881	228,168	51,881
Sels d'antimoine	"	93,217	19,612	93,217	19,612
Tartre brut	"	4,413	894	4,413	894
Arsenic	"	95,843	6,116	95,843	6,116
Oxide arsénique (depuis le 29 nov. 1906)	"	252,473	16,011	252,473	16,011
Fèves, sav.: noix vomique, à l'état naturel seulement	"	2,445	64	2,445	64
De tonka, à l'état naturel seulement	"	2,838	1,614	2,838	1,614
De vanille, à l'état naturel seulement	"	13,706	25,435	13,706	25,435
Bichlorure d'étain (depuis le 29 nov. 1906)	"	7,008	862	7,008	862
Borax, moulu ou non, en vrac de pas moins de 25 livres	"	2,126,206	73,820	2,126,206	73 820
Soufre naturel, en rouleaux ou en poudre, et soufre à l'état naturel, en rouleaux et en poudre	"	25,854,615	277,439	25,854,615	277,439
Brome	"	2,233	567	2,233	567
Pois de Bourgogne	"	2,294	93	2,294	93
Bois de campêche et sumac et extrait de	"	658,663	17,331	658,663	17,331
Chlorure ou clorure d'aluminium	"	3,514	70	3,514	70
Chlorure de chaux en paquets de pas moins de 25 liv.	"	5,075,000	52,113	5,075,000	52,113
Cochenille	"	633	260	633	260
Cuivre, précipité de, à l'état naturel	"	6,530	1,067	6,530	1,067
Crême de tartre en cristaux	"	1,068,802	159,802	1,068,802	159,802
Cyanure de potassium	"	108,916	19,682	108,916	19,682
Sang de dragon	"	259	151	259	151
Teintures préparées brevetées	"	2,443	1,087	2,443	1,087
Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, employés pour teindre ou tanner, N.A.E	"	939,337	17,647	939337	17,647
Extrait de bois de campêche, de fustet et d'écorce de chêne et quebracho	"	16,889,219	438,719	16,889,219	438,719
Prod. fermentés p. être employé d. la fabric. d. beurre	$	.....	39	.....	39
Fleurs, feuilles et racine :—					
Racine méd., sav.: d'orcan. à l'état naturel, aconite broyée ou moulu, de colombo, de digitate, de ginseng, de gentiane, de jalap, d'ipécacuanha, d'iris, de réglisse, de salspar., de scille, de dent-de-lion, de rhub. et de valériane, non moulues	$	.....	8,880	.....	8,880
Glycérine pour la fabrication d'explosifs depuis le (29 nov.)1906)	liv.	864,475	76,594	864,475	76,594
Gommes, savoir :—					
D'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élémie, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque blanche en gomme ou larmes, pour fins de fabrication ; et gomme adragante, gedda et d'épinette	"	1,559,764	288,337	1,559,764	288,337
Gomme de sapotier, à l'état naturel	"	3,255,333	1,033,463	3,255,333	1,033,463

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$		$
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFC., ETC—*Suite.*					
Drogues, teintures, etc.—*Fin.*					
Chanvre, composition lorsque importé par des fabricants de câble pour être employé dans leurs propres fabriques pour la fabrication de câble, O.C. 13 fév. 1902 (jusqu'au 29 nov. 1906)	$	.....	6,204	.....	6,204
Indigo	liv.	14,468	4,316	14,468	4,316
Auxiliaire de l'indigo ou poudre de zinc	"	54,436	1,487	54,436	1,487
Indigo, en pâte et extrait de	"	68,198	11,269	68,198	11,269
Iode, à l'état naturel	"	11,194	22,521	11,194	22,521
Liqueur de fer, solution d'acétate ou de nitrate de fer pour la teinture et l'impression des calicots	$	.....	2,819	.....	2,819
Kalmite ou sel de potasse allemande pour engrais	liv.	1,125,900	5,647	1,125,900	5,647
Laque crue, graines, boutons, bâtons ou écailles	"	182	66	182	66
Nitrate et acétate de plomb non moulus	"	411,865	25,631	411,865	25,631
Rouge de plomb sec, minerai orange, jusqu'au 29 nov. 1906	"	200,115	8,850	200,115	8,850
Litmus, etc., préparés et non préparés	"	40	10	40	10
Bois de campêche, fustet et écorce de chêne moulue	"	158,701	2,652	158,701	2,652
Garance et *munjet* ou garance sauvage moulue ou préparée et tous extraits de	$	.....	2	.....	2
Manganèse, oxyde de	liv	386,404	11,087	386,404	11,087
Mousse d'Islande, et autres mousses	"	447,994	24,601	447,994	24,601
Noix de galle et extrait de	"	6,170	1,218	6,170	1,218
Otto de rose et huile de rose (jusqu'au 29 novembre 1906	once.	1,830	5,858	1,830	5,858
Orseille ou extrait d'orseille et de colbar	liv.	3,134	419	3,134	419
Phosphore	"	4,116	1,415	4,116	1,415
Potasse, caustique	"	140,823	7,749	140,823	7,749
Chlorate de potasse broyé seulement et exempt de tout mélange	"	303,958	21,465	303,958	21,465
Potasse minérale allemande	"	10,223	340	10,223	340
Muriate et bichromate de potasse à l'état naturel	"	1,845,545	60,685	1,845,545	60,685
Prussiate de potasse, rouge et jaune	"	64,233	9,177	64,233	9,177
Vif argent	"	98,368	45,662	98,368	45,662
Quinine, sels de	once.	126,633	21,377	126,633	21,377
Liq. rouge étant un acétate brut d'albumine préparé de l'acide pyroligneux p. la teint. et l'impress. d. calicots	$	.....	145	.....	145
Préservateur de tannage lorsque importé par des tanneurs pour être exclusivement employé dans leurs tanneries dans le cuir tanné, A.C. 1er mars 1899	"	.....	480	.....	480
Safran et safranum, et leurs ext., et safran en gateau	liv.	388	535	388	535
Sel ammoniaque	"	285,980	14,663	285,980	14,663
Salpêtre	"	1,407,714	60,948	1,407,714	60,948
Graines, aromat., à l'état naturel non comest., savoir:— Anis, anis étoilé, carri, coriande, cardomome, cumin, fenouille et fenugrec	$	188,564	10,433	188,564	10,433
Cendre de soude	"	16,603,350	129,432	16,603,350	129,432
Bichromate de soude	"	324,457	13,748	324,457	13,748
Bisulfite de soudre	"	463,218	4,672	463,218	4,672
Soude caustique	"	9,152,904	172,342	9,152,904	172,342
Chlorate de soude	"	44,765	3,016	44,765	3,016
Nitrate de soude	"	17,670,015	417,864	17,670,015	417,864
Nitrite de soude	"	4,755	325	4,755	325
Peroxyde, prussiate et sulfate de soude, (depuis le 29 nov. 1906)	"	31,516	3,374	31,516	3,374
Sel de soude	"	7,424,570	63,072	7,424,570	63,072
Silicate de soude, en cristaux ou solution	"	2,477,035	17,111	2,477,035	17,111
Sulfate de soude, brut, connu comme gâteau salé	"	220,383	942	220,383	942
Sodium, sulfure de, arséniate, biarsénate, chlorure et stannate de soude	"	860,726	9,774	860,726	9,774
Spiritueux, alcohol éthylique lorsque importé par le ministère du Revenu de l'intér. ou par une personne autorisée par le minist. du Revenu, p. être dénaturé.	"	4	9	4	9
Sulfate de fer (couperose)	"	377,113	2,061	377,113	2,061
Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	"	1,977,041	118,800	1,977,041	118,800
Tartre émétique et tartre gris	"	13,030	2,679	13,030	2,679
Cristaux d'acide tartrique	"	117,445	24,253	117,445	24,253
Terre du Japon, gambier ou cachou	"	1,406,412	53,592	1,406,412	53,592
Cristaux d'étain	$	.....	2,663	.....	2,663
Curcuma	liv.	27,062	1,738	27,062	1,738
Bleu d'outre-mer, sec ou en pulpe	"	275,258	16,403	275,258	16,403
Vert-de-gris ou sous acétate de cuivre, sec	"	1,724	277	1,724	277
Zincs, seis de	"	124,128	3,708	124,128	3,708

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ATTICLES MANUFAC., ETC.—*Suite.*			$		$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Blanc de zinc (depuis le 29 nov. 1906)	liv.	162,526	4,460	162,526	4,460
Drogues, à l'état naturel, telles que : écorces, fèves, baies, fleurs, racines, baumes, bulbes, fruits, insectes, graines, gommes et gommes résin., herbes, feuilles, noix, graines de fruits et de pédoncules, qui ne sont pas com. et à l'état nat., dont la val. n'a pas été augmentée par le raffin. ou le broyage ou par aucun procédé de fabric. et auxquels il n'est pas autrem. pourvu	$	.....	72,936	.....	72,936
Total, drogues, etc.		.....	4,500,915	.....	4,500,805
Toiles pour courroies et boyaux, importés par les fabricants de ces articles pour être employés dans leurs fabriques	$	.....	58,366	.....	58,366
Gravures de modes des tailleurs, modistes et couturiers.	"	.....	3,842	.....	3,842
Feutre adhésif pour doublage de navires	"	.....	162	.....	162
Engrais non composés ou non fabriqués, N.A..E.	"	.....	25,044	.....	25,044
Pêcheries, articles pour l'usage des, savoir :—					
Hameçons pour la pêche de grands fonds ou de lacs, n'étant pas moindres que le n° 2·0, non compris les hameçons servant communément aux amateurs	$	.....	19,015	.....	19,015
Ligne à morue, saumon, merlan et maquereau, ficelle à filets p. le maquer., le hareng, le saumon, le phoque, le mulet de mer, et ficelle à filets et à lignes train., et en écheveau, y compris la ficelle à rets à mailler, en pelot.,câbles de tête, merlins tannés et pièces de coton, de chanvre ou de filasse pour rets et seines de grands fonds, lorsqu'ils sont employés exclusivement aux pêcheries, mais non les hameçons, lignes ou filets servant communément aux amateurs	"	.....	510,304	.....	510,304
Total, hameçons, lignes de pêche, etc.		.....	529,319	.....	529,319
Bouées à gaz, articles pour la fabrication de (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	33,966	.....	33,966
Ver coupé de grandeur pour la fabricat. de plaques photographiques sèches lorsque importé par des fabricants de plaques photographiques sèches pour l'usage exclusif de cette fabrication dans leurs propres fabrique	"	.....	6,118	.....	6,118
Attaches en métal pour les gants, agrafes à œillets et œillets et agrafes pour chaussures	"	.....	135,492	.....	135,492
Globes géographiques et astronomiques	"	.....	5,776	.....	5,776
Chauderets et baudruches pour batteurs d'or	"	.....	1,104	.....	1,104
Balayures d'or et d'argent	"	.....	1,309	.....	1,309
Gutta percha	liv.	11	17	11	17
Bandes (non des cordes), bordures, fonds et coiffes et doublures de fonds et coiffes à l'usage des chapeliers, importés par des fabricants de chapeaux pour être employés dans leurs propres fabriques	$	.....	66,551	.....	67,126
Peluche pour chapeliers, de soie ou de coton	"	.....	3,161	.....	3,161
Papier de chanvre fait sur des machines à 4 cylindres et calandré à une épaisseur variant de ·006 à ·008 pcs pour la fabricat. de cartouches de chasse et de guerre, carton-feutre encollé, passé à la presse hydr. et couv. papier ou non, pour la fabrication des bourres, lorsque ces articles sont importés par des fabric'ts de cartouches de chasse et de guerre, et de bourres de fusils d, le but d'être employés à ces fins seulement dans leurs propres fabriques	"	.....	4,247	.....	4,247
Lingotière (jusqu'au 29 novembre 1906)	"	.....	70,991	.....	70,991
Sable ou globules ferrugineux, et potée sèche pour polir le verre et le granit	liv.	127,195	3,851	127,195	3,851
Ivoire à touche de piano	$	.....	98,105	.....	98,105
Vieux cordages et étoupe	qtz.	10,412	40,984	10,412	40,984
Toile de jute venant du métier, non colorée, rasée, pressée, calandrée et finie en aucune façon	vgs.	11,554,630	714,864	11,554,630	471,864
Toile de jute, de lin ou de chanvre unie, teinte ou colorée, toile de jute non pressée ou calandrée, importée par des fabricants de tapis, nattes et paillassons de sangle ou de toile de jute, de hamacs, de ficelle ou de prélarts, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	liv.	3,047,176	321,230	3,047,176	321,230
Caillotis, algues et foin de mer, N.A.E.	qtz.	210	703	210	703
Noir de fumée et noir d'ivoire	liv.	561,177	26,548	561,177	26,548

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTIC. EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFAC., ETC.—*Suite.*			$		$
Bateaux de sauvetage et appareils de sauvetage spécialement importés par des sociétés établies pour encourager le sauvetage de la vie humaine	$	.....	83	.....	83
Jus de limon, à l'état naturel seulement	gall.	45,245	8,635	45,245	8,635
Serge, étoffes moirées ou autres tissus importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques et fabriqués en patrons, ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir les boutons exclusivement	$	.....	6,432	.....	6,432
Capuchons de manille	$	.....	4,357	.....	4,357
Matériaux à être employés au Canada pour la construction de ponts et de tunnels traversant la frontière (depuis le 29 novembre 1906)	$	.....	31,083	.....	31,083
Médailles d'or, d'argent ou de cuivre, et d'autres articles en métaux données en trophées ou prix, et reçus et acceptés à titre de distinction honorifiques, et coupes ou autres prix gagnés dans les concours *bona fide*	$	.....	3,693	.....	3,693
Arçons de selles mexicaines et étriers mexicains en bois.	$	.....	8,418	.....	8,418
Métaux, savoir :—					
Aluminium en lingots, blocs ou barres, bandelettes, feuilles ou plaques	liv.	905,013	218,399	905,013	218,399
Ancres	qtx.	4,384	14,107	4,384	14,107
Bismuth métallique dans son état naturel	liv.	4,830	5,926	4,830	5,926
Culots en laiton pour être employés dans la fabrication de batteries électriques (dep. le 29 nov. 1906)	$	.....	1,188	.....	1,188
Culots en laiton bruts, pour la manuf. d'étuis en papier importés par les fabricants d'étuis ou cartouches en laiton et en papier dans le but d'en faire usage dans leurs propres fabriques	"	.....	68,145	.....	68,145
Laiton, vieux, en morceaux ou en bloc	qtx.	28,802	455,005	28,802	455,005
Laiton en billes, barres et baguettes, en roul. ou autrement, en longueur de pas moins de 6 pds, non ouvré (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	4,258	79,918	4,258	79,918
Laiton en lames, feuilles ou plaques non polies, aplanies ou vernissées (jusq. 29 nov. 1906)	"	4,974	98,521	4,974	98,521
Tuyaux de laiton, non courbés ou autrement ouvrés, de longueurs de pas moins de 6 pieds	liv.	797,140	188,446	797,140	188,446
Total, laiton		.....	891,223	.....	891,223
Métal anglais, en gueuses et en barres	liv.	255	9,960	255	9,960
Tôle du Canada : fer de Russie, plaques étamées et feuilles de fer et d'acier laminées enduites de zinc, spelter ou autres métaux de toute largeur ou épaisseur, N.A.E. (depuis le 19 novembre 1906)	qtx.	43,433	94,739	43,433	94,739
Cuivre, vieux ou en morceaux	"	2,638	36,167	2,638	36,167
" en gueuses et en lingots	"	23,528	484,804	23,528	484,804
" en boulons, barres et baguettes, en rouleaux ou autres en long. de pas moins de 6 pieds, non ouvré	"	89,395	1,801,838	89,395	1,801,838
Cuivre, en lames, feuilles ou plaques, non aplanies ou vernissées, etc	"	22,947	538,194	22,947	538,194
Tuyaux de cuivre en longueurs de pas moins de 6 pieds et non polis, courbés ou autrement ouvrés	liv.	201,457	61,088	201,457	61,088
Cylindres en cuivre p. la fabricat. des calicots importés par les fabric. p. être employés d. leurs prop. fabriq.	$	.....	23,081	.....	23,081
Total, cuivre		.....	2,945,172	.....	2,945,172
Séparateurs de crème et bols d'acier pour	$	.....	404,150	.....	404,150
Séparateurs de crème, articles pour la construction ou la fabrication de—lorsque importés par des manufacturiers de séparateurs de crème pour être employés dans leurs fabriques à la manufacture de séparateurs de crème, A.C., 12 février 1902	$	.....	112,351	.....	112,351
Fer ou acier en feuilles galvanisées (depuis le 29 novembre 1906)	qtx.	51,908	174,235	51,908	174,235
Feuillard, rouleaux, bandes et bandelettes de fer, du calibre 14 et plus mince, galvanisés ou enduit avec d'autres métaux ou non, N.A.E. (dep. le 29 nov. 1906)	"	3,852	6,746	3,852	6,746

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUF., ETC.—*Suite.*			$		$
Métaux, etc.—*Suite.*					
Baguettes en fer ou acier, rondes ou laminées en rouleaux de pas moins de $\frac{3}{8}$ de pce de diamètre, importées par des fabricants de fil métallique pour servir dans leurs manufactures	qtx.	221,006	306,039	221,006	306,039
Tubes en fer laminé, non soudés, de moins de $1\frac{1}{2}$ pce de diamètre, fer à cornière des calibres 9 et 10, d'une largeur n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouces, tubes en fer laqué ou recouvert de cuivre, d'un diamètre n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pce, lesquels doivent tous être coupés de longueur pour la fabr. des couchettes et employés à nulle autre fin, lorsqu'ils sont importés par les fabric. de couchettes en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriq..	$	.....	199,462	.....	199,462
Rebuts de fer et d'acier, vieux et bons seulement à refaçonner, faisant partie ou sauvés de tout navire naufragé dans les eaux soumises à la juridiction du Canada	qtx.	12,000	6,197	12,000	6,197
Poutres, feuilles ou plaques et courbes en fer et acier, et câble-chaînes pour navires en bois, en fer ou composite	"	255,062	391,412	255,062	391,412
Bandages de roues de locomotives en acier à l'état naturel.	"	74,806	178,427	74,806	178,427
Articles manufacturés de fer ou d'acier, d'une classe ou espèces non manufacturée au Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à la construction de bateaux ou navires en fer ou acier	$	.....	88,392	.....	88,392
Plomb à thé	liv.	1,645,018	79,732	1,645,018	79,732
Métaux—Machinerie, savoir :—					
Machines empl. exclusiv. p. l'exploitat. des mines, la fonte et la réduct. des métaux, sav.: mach. à battre la houille, excepté les abatt. à percussion. mach. à laver, tarrières à houille et forets à rotation, forets à noyau, lampes de sûreté, mach. à laver la houille, mach. à coke, m. à sécher le minerai, m. à griller le min., m. électr. ou magnét. p. séparer ou concasser le min. de fer, chem. d'eau de haut fourn., convert. p. le procédé métal. p. le trait. du fer ou du cuivre, m. à faire les briques, m. à broyer au moyen de boul. et d'émeri nat., feuilles cuivre, plaq. ou non mécan. p. l'extr. des mét. préc. au moy. de la chlor. ou du cyan., monit., géants et élév p. l'expl. des mines p. la méth. hydr., coffre à amalg., échant. autom. de min. trém. autom., cribles, classif., répar., cornues, augets, trieurs (*buddles*) et vans à main, pompe à merc. pyromètres, fourn. p. réd. l'or en ling., nettoy. d'amalg., tables à laver des schlam. d. l'expl. d.m. d'or, m. à souffler de haut-fourn., tubes fer f. soudés b. à b. ou à joint. superp., filet accouplé ou non de pas m. de $2\frac{1}{2}$ pcs de dia., imp. p. être empl. excl. p. l'expl. des mines, la fonte d. minér., la réd. ou l'affinage des m. (jusq. 29 nov. 1906)	$	.....	503,606	.....	507,726
Divers art. de mét. comme suit, lorsq. p. l'usage excl. d. les opérat. min. ou métall. sav.:—Mach. à abat. la h., exc. les abat. à perç., mach. à lav., tar. à h. et for. à rotat.. for. à noy., lamp. de sûr. et part. d. mach. à lav. la h., mach. à coke, mach. à séch. le min., mach. à gril. le min., mach. électr. ou magnét. p. sépar. ou conc. le min. de fer, chem. d'eau de h.-f., conv. p. le proc. mét. p. le traitem. du fer ou du cuiv., mach. à faire les briq., mach. à broyer au moy. de boul. et d'émeri nat., f. de cuiv., plaq. ou non, mac. p. l'ext. des mét. préc. au moy. de la chlorin. ou de cyan., monit., géan. et élév. p. l'expl. d. m. par la méth. hydr., cof. à amal., échant. autom. de min., trém. autom., crib.. classif., sépar., cornues, auges, trieurs, (*buddles*) vans à min., pomp. à merc., pyrom., fourn. p. réd. l'or en ling., nett. d'am., tabl. p. lav. des schlam d. l'exp. des m. d'or, mach. à souf. de h.-f., tub. en fer f., soud. b. à b. ou à joints superp., de plus de 7 pcs de diam., et toutes parties intégrantes des machines ci-haut mentionnées (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	384,000	.....	384,005
Et accessoires d'une sorte non fabriquée en Canada pour l'usage exclusif des mineurs d'or d'alluvion..	$	.....	124,552	.....	124,552
D'une classe ou espèce non fabriquée en Canada pour la fabrication de la toile	$	.....	1,228	.....	1,228
Appareils à creuser des puits d'une classe ou espèce non fabriquée au Canada pour forer des puits d'eau et de pétrole non compris la force motrice	$	.....	228,138	.....	228,138

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUF., ETC.—*Suite.*			$		
Métaux, machinerie, etc.—*Suite.*					
Fabricat. du charbon de bois (jusqu'au 29 nov. 1906).	$	.....	2,761	.....	2,761
Tous outils et machines non fabriqués au Canada nécessaires à l'outillage d'une manufacture de fusils pour le gouvernement du Canada	$	.....	7,166	.....	7.166
Matériaux ou parties de, à l'état brut, non finis, et vis, noix, bandes et ressorts à être employés dans la manufacture de carabines dans toute fabrique pour le gouvernement du Canada	$	.....	53,601	.....	53,601
Boules d'acier adoptées comme supports de machineries et de voitures (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	1,988	.....	1 988
Machinerie de toute sorte et fer et acier de construction lorsqu'importés pour la construction et l'équipement de manufactures de sucre de betterave	$	.....	29,340	.....	29,340
Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments aratoires lorsqu'elles sont ébauchées et découpées de plaques d'acier laminées mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	30,768	88,864	30,768	88,864
Fil et feuilles de platine, et platine en barres, plaques ou lingots; alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par des fabr. d'acide sulfurique pour servir dans les mines	$	.....	113,485	.....	113,485
Branches, coulants, anneaux, chaperons, fourches, noix et douilles en cuivre, fer et acier, montures et manchons ou tiges non ouvr. ou non autrem. manufacturés que coupés de longueur convenable p. manches de parapluies, parasols, ombrelles ou cannes, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de parapluies, etc., p. servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols, ombrelles ou cannes.	$	.....	114,202	.....	114,202
Parties accessoires de machines à coudre	$	.....	43,615	.....	43,615
Argent, argent d'Allemagne et nickel, en ling., blocs, barres, bandes, lames, feuilles ou plaq. non ouvrés	liv.	139,212	38,794	139,212	38.794
Tubes d'argent lorsqu'importés par des manuf. d'arg. pour être employés dans leurs propres fabriques à la manufacture d'argenterie, O.C., 12 février 1902 (jusqu'au 29 nov. 1906)	$	.....	131	.....	131
Acier pour scies et hache-paille, ébauché, mais non autrement ouvré	qtx.	13,723	126,328	13,723	126,328
Bandelettes d'acier et fil d'acier plat, importé par les fabricants de rubans dentelés et de clôturage uni pour l'usage dans leurs propres fabriques	"	22	83	22	83
Fil d'acier, ressort d'acier Bessemer, mou, étiré, des calibres 10, 12 et 13, et fil à ressorts d'acier homo, des calibres 11 et 12 importés par des fabricants de sommiers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles	"	4,656	11,849	4,656	11,849
Acier de creuset en feuilles, des calibres 11 à 16, de 2½ à 18 pcs de largeur, importés par des fabricants de couteaux pour faucheuses et moissonneuses pour la manuf. de ces couteaux dans leurs propres fabr.	"	7,873	35,947	7,873	35,947
Acier du cal. n° 20 et au-dessous, mais pas pl. mince que le cal. n° 30, destiné à être employé à la fabric. des lames de corsets, de ress. d'horloges et des lames p. semelles de chauss. imp. par des fabr. de ces articles pour être empl. dans leurs propres manufactures	"	253	823	253	823
Fil d'acier plat, du cal. n° 16 ou plus mince, imp. par des fabric. de crinolines, de garnit. de corset ou de corsages de robes, pour être empl. à leur fabrication dans leurs propres manufactures	"	3,391	19,725	3,391	19,725
Acier estimé à 2½ centins la livre et plus, importé par des fabricants de patins, pour être employé exclusivement à leur fabrication dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	1,287	5,582	1,287	5,582
Acier de moins d'un ½ pce de dia. ou de moins d'un ½ pce carré importé par des fabricants de coutellerie ou de boutons de porte (*knobs*) ou de serrure p. être employés exclusivem. à la fabricat. de ces art. dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906).	"	2,219	5,886	2,219	5,886
Feuillard, barres, bandes, roul. ou bandelettes, feuilles ou plaques de toute dimension, épaisseur ou largeur galvanisé ou enduit d'autres matér. ou non et fonte d'acier d'une plus grande valeur que 3½c. la livre, N.A.P. (depuis le 29 nov. 1906)	"	20,552	148,906	20,552	148,906

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DROITS—ARTICLES MANUFACT., ETC.—*Suite.*			$		$
Métaux, machinerie, etc.—*Suite,*					
Feuillard, fer ou acier du calibre n° 14 et plus mince, N.A.P. (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	66,885	155,481	66,885	155,481
Acier pour manufacture de coutellerie lorsqu'importé par des manufacturiers de coutellerie p. être employé dans leurs propr. fabriques à la manufacture de ces articles, O.C., 13 fév. 1902 (au 29 nov. 1906)	$	.....	14	.....	14
Acier, cal. n° 12 et plus mince, mais pas pl. mince que le cal. n° 30, pour la fabr. de boucles, d'agrafes à fermoir, d'attaches de bois de lit et de roul. de meuble et de grappins ou crampons de chaussure, importés par les fabricants de ces articles, pour être employé à cette fabr. dans leurs pr. manufactures..	qtx.	378	3,640	378	3,640
Acier des cal. n° 24 et 17, en feuilles de 63 pces de longueur et de 18 à 32 pces de largeur, importé par les fabricants de douilles à support de soufflets de voiture pour être employé à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures	"	1,508	3,477	1,508	3,477
Acier pour la fabrication de chaînes à bicycles, importé par les fabricants de chaînes à bicycles pour être employé à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)..	"	360	1,396	360	1,396
Acier pour la fabrication de limes, tarières, mèches, marteaux, haches, hachettes, faulx, faucilles, houes, râteaux à main, hache-paille et hache-foin, moulins à vent et fourches agricoles ou de moisson, importé par des fabricants de ces articles ou d'aucun de ces articles pour être employés à leur fabric. dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	39,607	88,963	39,607	88,963
Tubes d'acier sans joints d'une valeur non moindre que 3½c. la liv. (depuis le 29 nov. 1906)	"	230	3,890	230	3,890
Ressorts en acier p. la fabr. de bandes chirurg., importés par des fabr. de ces articles empl. à la fabr. de ces ressorts dans leurs propres manufactures	liv.	1,454	976	1.454	976
Acier à ressorts plats, billettes d'acier et barres d'acier à essieux, importé par des fabricants de ress. et d'essieux pour voitures, pour être employés exclusivement à la fabric. des ress. et d'ess. p. voit., autres que des voit. de ch. de fer ou tramway, dans leurs propres manufact. (depuis le 29 nov. 1906)	qtx.	38,362	57,539	38,362	57.539
Acier à ress. en spirale p. ch. de fer, importé par des fabricants de ress.à voit. de ch. de fer p. être empl. exclusiv. à la fabr. de ces ressorts dans leurs propr. manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	"	43,276	74,695	43,276	74,695
Tubes de chaudière à vapeur en fer ou en acier forgé N.A.P., tubes et carneaux can. p. chaud. marines (depuis le 29 nov. 1906)	$	.....	103,818	.....	103,818
Stéréotypes, électrotypes et clichés en cellulose pour colonnes de journal en toute autre langue que le français, ou enveloppe de cuivre pour ces clichés composé en tout ou en partie de métal ou de cellulose	pcs car.	383,902	9,457	383,902	9,457
Spelter, zinc, en blocs et en gueuse	qtx.	42,465	269,044	42,465	269,044
Métal à ferrets, uni, verni ou étamé en roul. de pas plus de 1½ pc. de large, lorsqu'imp. p. les fabr. de lac. de chaus. et de cors. p. être empl. dans leurs fabr.	"	30	551	30	551
Etain en blocs, en gueuse et en barres	"	21,981	891,700	21,981	891,700
" feuilles et ferblancs	"	452,562	1,516,777	452,562	1,516,777
Etain	liv.	514,969	64,847	514,969	64,847
Déchets de bandelettes d'étain	"	4,644	248	4,644	248
Total, étain		.....	2,473,572	.....	2,473,572
Fil métallique pour clôture, barbelé en fer ou acier...	qtx.	356,605	815,084	356,605	815,084
Fil d'acier fondu au creuset	liv.	1,680,018	77,501	1,680,018	77,501
Fil de laiton, de zinc, de fer ou d'acier, à pas de vis ou tordu ou aplati ou gaufré, pour être employé avec la machine à cheviller dans la fabrication des chaussures	"	88,442	29,217	88,442	29,217
Fer ou acier galvanisé, des calibres 9, 12, et 13	qtx.	192,012	402,373	192,012	402,373

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROIT—ARTICLES MANUFACT., ETC.—*Suite.*			$		$
Métaux, machinerie, etc.—*Fin.*					
Manœuvres en fil de fer pour navires et bâtiments ..	qtx.	3,645	17,302	3,645	17,302
Métal jaune, en barres, boulons et à doublage.....	"	2,444	41,883	2,444	41,883
Zinc en blocs, en gueuse, en feuilles et en plaques....	"	18,427	126,221	18,427	126,221
Mélasses, le produit de toute colonie britan. ayant droit au bénéfice du tarif préfér. anglais dans les contenants origin. dans lesquels elles ont été placées au lieu de prod. et non après soumis à aucun proc. ou traitement ou mélange, et non destinées à la distillation...	galls.	1,851,560	335,543	1,853,263	335,936
Sirop ou mélasse de canne ou de betterave accusant moins de 35 degrés au polariscope p. l'usage dans la fabrication de nourriture pressée p. bétail, importés par ces fabricants pour être employés dans leurs fabriques seulement, A.C., 19 août 1899.....	liv.	218,585	3,633	218,585	3,633
Total, mélasses et sirops.....		.....	339,176	.....	339,569
Journaux et revues trimestrielles, mensuelles et bi-mensuelles, et journaux littéraires hebdom. non reliés....	$	.....	271,210	.....	271,210
Peignons, laine courte tombée des peignes dans la fabr. des tissus, lainage et loupes de laine torse, N.A.E...	$	.....	331,199	.....	331,199
Farine et tourteaux oléagineux, tourteaux en farine de graine de cotonn. farine et tourt. de noix de palmier..	qtx.	25,658	34,179	25,658	34,179
Huiles, savoir—					
Carbolique ou huile lourde.....	galls.	49,513	8,285	49,513	8,285
Huile de cotonn. lorsqu'imp. par les fabric. de l'annotte liquide, A.C., 15 janvier 1898 (jusq. 29 nov. 1906)..	"	1,812	809	1,812	809
De cocotier et de palmier à l'état naturel.....	"	160,182	123,590	160,182	123,590
De cotonn., raff. (mang.) p. cons. pois., A.C. 4 juin 1902	"	2,288	1,146	2,288	1,146
Gasoline ou naphthe, au-dessous de .775 gravité spécifique à 60 degrés (depuis le 29 nov. 1906).....	"	678,460	86,078	678,460	86,078
Huile d'olive pour la fabrication du savon ou du tabac ou pour la conservation du poisson.....	"	31,532	16,759	31,532	16,759
Pétrole cru, huiles à combustible et à gaz (8233 gravité spécifique).....	"	13,252,968	469,730	13,252,968	469,730
Huile de résine.....	$	.....	38,961	.....	38,961
Total, huiles.....		.....	745,358	.....	745,358
Couvertures ordin., excepté des réceptacles capables de contenir des liquides et contenant des articles sujets à un droit spécifique seulement (dep. le 29 nov. 1906)..	$	.....	234	.....	2,672
Tubes et cônes en papier lorsqu'importés par des filandiers ou tisserands de coton pour être employés à enrouler du fil de coton, A.C., 9 mars 1904.....	$	.....	6,786	.....	6,786
Papier à matrice pour l'usage des imprimeries ((depuis le 29 nov. 1906).....	$	.....	1,821	.....	1,821
Papier photographique basique, uni, vernis, p. la fabric. du papier photogr. albuminé et sensitif, lorsqu'importé par des fabricants de papier sensitif.....	$	.....	19,376	.....	19,376
Appareils philosoph. et scientifiques, ustensiles, instruments et préparations, y compris boîtes et bouteilles les contenant, d'une classe ou espèce qui ne sont pas fabr. au Canada, lorsque spécial. importés de bonne foi p. l'usage et par ordre d'une société ou institution incorp. ou établie seulement pour des fins religieuses, philosophiques, éducationnelles, scientifiques ou littéraires, ou pour l'encouragement des arts, ou p. l'usage ou par l'ordre de collèges, académies, écoles ou séminaires en Canada et non pour vendre.....	$	.....	61,767	.....	61,767
Photographies, n'excédant pas trois, envoyées par des amis et non pour des fins de vente.....	$	.....	98	.....	98

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.		IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACT., ETC.—*Suite.*			$		$
Parties de pianos et d'orgues : Goup. de touches, ressorts d'étouffoir, ress. de sauter., ress. d'appui, vis régul., cuillères, broches de bride, broches d'étouff., broches de contre-arrêt, chev. de bois, chev. centrales allem., chev. de cuivre, croch. d'appui, modill. de cuiv., platine, noix de tige d'étouff., douilles d'étouff. et vis, coquilles, vis de cuiv., plaq. et vis de reb. en cuiv., broches de mart., feutre de vol., feutre de bout, feutre d'étouff., dr. d'app. de mart. de contre-arrêt, feutre de cliq., feutre mince d'étouff., drap serré, drap à couss., feutre de mart., feut. de contr-emart., cuir de bride et peau de daim, lorsque imp par des fabr. de touh. de pianos, act., mart. étouff. et touches d'orgue, pour être empl. excl. à la fabrique de ces artic. dans leurs propres fabriques, A.C., 1901.	$	.....	42,846	.....	42,846
Poix et goudron (de pin), colis de pas moins de 15 gallons.	galls.	149,994	16,657	149,994	16,657
Tresses, unies, osier, manille, coton, poil de chèvre, paille d'Italie, herbe et foin	$	.....	146,317	.....	146,317
Presse à imprimer (rotatives) d'une espèce non faite au Canada	nomb.	75	257,142	75	257,142
Prunelle	$	.....	635	.....	635
Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine ; déchets et rognures de papier, et déchets de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux	qtx.	156,102	314,690	156,102	314,690
Résine en colis ne contenant pas moins de 100 livres	"	144,749	288,616	144,749	288,616
Caoutchouc cru, caoutchouc ou gomme élastique non manufacturé	liv.	2,002,075	1,898,633	2,002,075	1,898,633
Caoutchouc, redissous et substitut de caoutchouc et caoutchouc dur en feuilles	"	2,551,476	460,767	2,551,476	460,767
Caoutchouc en poudre et déchets de caoutchouc	"	917,555	86,955	917,555	86,955
Fil de caoutchouc élastique	"	899	1,640	899	1,640
Total, caoutchouc		5,472,005	2,447,995	5,472,005	2,447,995
Savon, huile de baleine	liv.	39,896	1,087	39,896	1,087
Croisilles et molettes empl. dans la fabricat. de la poterie	$	.....	270	.....	270
Roseaux, carrés ou ronds, et autres en peau crue, têtes, poignées et mèches et tissu de cuir ou en caoutchouc, douilles en acier, en fer ou en nickel pour manches de fouets, importés par des fabricants pour la confection de fouets dans leurs propres fabriques	$	.....	34,150	.....	34,150
Instrum. de chirurg. et de dent., et aiguilles de chirurgiens	$	.....	154,667	.....	154,667
Chardons à foulons	$	.....	258	.....	258
Gournables	M.	1	123	1	123
Térébenthine, crue ou à l'état naturel	liv.	1,131,601	89,983	1,131,601	89,983
Vernis, noir et blanc à l'usage des navires (jusqu'au 29 novembre 1906)	galls.	199	146	199	146
Laine filée dite de Botanie, simple, du numéro 30 et plus fin, sur espolin, filée sèche, d'après ce qui est appelé système français ou belge, non doublée ou tordue, en blanc seulem., lorsque importée par des fabricants de bas en cachemire, pour être employée exclusivem. à la fabrication de tels articles dans leurs propres fabriques, A.C., 6 juin 1901 (jusqu'au 29 novembre 1906)	liv.	86,945	57,856	86,945	57,856
Fil de coton n° 40 et plus fin	"	740,473	277,356	740,473	277,356
Fil de coton poli ou ciré lorsque importé par des manufacturiers de lacets de chauss. pour la manufact. de ces marchand. dans leurs prop. fabriq. A.C., 1er mars 1899	"	20,378	5,405	20,378	5,405
Fil de jute, de lin ou de chanvre p. la confection d'essuie-mains, lorsque importé par des manufacturiers d'essuie-m. de jute, lin ou union p. être employé dans leurs prop. fabriq. à la confection de ces articles. A.C., 14 avril 1902	"	173,736	37,926	173,736	37,926
Poil de chèvre	"	2,307	1,553	2,307	1,553
Laine ou fil de laine peignée, genappé, teint et fini, importé par les fabricants de soutache, cordes, glands et franges	"	40,622	19,434	40,622	19,434
Total, laine filée		1,064,461	399,530	1,064,461	399,530
Total, articles manufacturés		.....	37,434,986	.....	37,442,402

N° 14.—Tableau sommaire des importations—*Suite.*

ARTICLES.		Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
DIVERS ARTICLES.			$		$
Préparat. anatomiques et squelettes ou parties de squel.	$	.....	2,211	.....	2,211
Vêtements et autres effets et meubles de ménage n'étant pas des marchandises appartenant à des sujets anglais décédés à l'étranger, mais domiciliés au Canada ; livres, images (*pictures*), argenterie ou meubles de ménage, effets personnels et articles provenant de legs	$	.....	2,757	.....	2,757
Articles de provenance ou de fabrication canadienne, retournés après avoir été exportés.....	$	.....	882,926	.....	882,926
Articles pour l'usage du gouverneur général.....	$	.....	9,808	.....	10,976
" " personnel des consuls généraux qui sont nés dans les pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont pas engagés dans aucune industrie ou profession.....	$	.....	2,494	.....	3,305
Articles importés par et pour l'usage du gouvernement fédéral ou quelqu'un des ministres, ou par le Sénat et la Chambre des Communes, etc. (jusqu'au 29 novembre 1906).....	$	.....	1,404,450	....	1,403,542
Articles pour l'usage de l'armée et de la marine, sav.:—					
Armes, habillements, instruments pour corps de musique, matériel et munitions de guerre ; aussi, articles consignés directement aux officiers, soldats ou marins à bord des navires de la marine de Sa Majesté, pour leur propre usage ou consommation.....	$	.....	698	.....	698
Articles sortis d'entrepôt p. approvisionnem. de navires..	$	.....	.....	.....	409,102
Articles pour l'Anglo-American Telegraph Company.....	$	.....	27	.....	27
Produits bactériologiques ou sérums pour injections sous-cutanées.....	$	.....	37,151	.....	37,151
Barils ou colis de fabrique canadienne qui ont été exportés remplis de produits canadiens, lorsqu'ils sont renvoyés ou exportés vides et revenant remplis de produits étrangers	$	.....	35,726	.....	35,726
Peaux d'oiseaux et peaux d'animaux étrangers au Canada, pour des fins de taxidermie, non autrement ouvrés que préparés pour les conserver	$	.....	579	.....	579
Echantillons de botanique	$	.....	96	.....	96
Collections de monnaies, médailles et autres collections d'antiquités, y compris collections de timbres-poste ..	$	.....	12,124	.....	12,124
Moules dev't servir de modèle p. l'usage des écol. de dessin.	$	.....	100	.....	100
Vêtements et livres, donations de, aux institut. de charité.	$	.....	7,978	.....	7,978
Café vert, importé directement du pays de production ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni.....	liv.	5,904,337	564,643	5,904,337	564,643
Spécimens d'entomologie.....	$	.....	94	.....	94
Glace	$	.....	2,631	.....	2,631
Modèles d'invention et autres modifications dans les arts, mais ne seront pas considérés comme modèles les articles qui peuvent être montés pour être utilisés.....	$	.....	14,107	.....	14,107
Tableaux à l'huile ou aquarelles par des artistes d'un mérite reconnu ou copies de grands maîtres par ces artistes.	$	.....	370,534	.....	370,534
Tableaux à l'huile ou aquarelles étant la production d'artistes canadiens (jusqu'au 29 novembre 1906).....	$	.....	1,748	.....	1,748
Pain sans levain, A.C.....	$	.....	22,865	.....	22,865
Effets de colons.....	$	.....	5,775,378	.....	5,775,378
Spécimens, modèles et cartes murales représentant des sujets d'histoire natur. p. les universités et musées publics.	$	.....	1,066	.....	1,066
Thé des Indes, noir, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni.....	liv.	7,415,335	1,024,178	7,415,335	1,024,178
Thé des Indes, vert, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni.....	"	336,944	39,414	336,944	39,414
Thé de Ceylan, noir, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni.....	"	7,663,946	1,136,496	7,663,946	1,136,496
Thé de Ceylan, vert, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni	"	1,550,211	217,835	1,550,211	217,835
Thé de Chine, noir, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni	"	490,765	70,706	490,765	70,706
Thé de Chine, vert, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni	"	538,679	84,294	538,679	84,294
Thé du Japon, vert, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni	"	3,952,001	584,164	3,952,001	584,164
Total, thé.....		21,947,881	3,157,087	21,947,881	3,157,087

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.		IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—DIVERS ARTICLES—*Suite.*			$		$
Vaccin et pointes de vaccin sur ivoire	$	.....	5,241	.....	5,241
Monnaies et lingots, excepté la monnaie des Etats-Unis...	$	.....	6,487,698	.....	6,487,698
Or en barre, blocs ou lingots, larmes, feuilles ou plaques non ouvré	$	.....	541,349	.....	541,349
Argent en barres, blocs ou lingots, larmes, feuilles ou plaques, non ouvré	$	.....	487,961	.....	487,961
Total, monnaie, etc		.....	7,517,008	.....	7,517,008
Ménageries	$	.....	59,340	.....	.....
Autres articles	$	.....	22,614	.....	17,673
Total, divers		.....	19,913,481	.....	20,259,373
Total, effets exempts de droits		.....	104,929,348	.....	105,189,353

N° 15.—TABLEAU de la valeur et des droits des articles entrés au Canada pour la consommation durant les neuf mois des exercices 1906 et 1907 respectivement ; aussi la valeur et les droits perçus sur les articles entrés au Canada pour la consommation de l' "Empir Britanniques" et "d'autres pays" pendant les mêmes pér odes.

ARTICLES.	ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.				ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION PENDANT NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
	Neuf mois terminés le 31 mars 1906.		Neuf mois terminés le 31 mars 1907.		Empire Britannique.		Tous autres pays.	
	Valeur.	Droit.	Valeur.	Droit.	Valeur.	Droit.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Ale, bière et porter	268,587	103,964 88	413,156	164,151 85	147,059	38,804 32	266,097	125,347 53
Bière de gingembre	8,945	1,255 89	12,725	1,811 07	11,956	1,657 27	769	153 80
Animaux vivants	651,843	130,812 38	970,441	205,136 56	2,167	433 77	968,274	204,702 79
Articles pour pansements antiseptiques	50,526	9,468 52	71,556	12,839 76	21,197	2,765 36	50,359	10,074 40
Tables de bagatelle	214	72 91	315	110 25	.....	.....	315	110 25
Sacs contenant du ciment	133,847	33,159 41	72,497	15,701 66	22,863	3,770 96	49,634	11,930 70
Poudre à levin	96,721	20,548 20	83,443	17,551 18	54	11 26	83,389	17,539 92
Billes, queues, râteliers pour table de bagatelle	5,365	1,745 70	8,860	2,647 21	3,842	890 91	5,018	1,756 30
Paniers	41,625	13,697 10	55,456	17,689 30	5,217	1,124 40	50,239	16,564 90
Courr. sans fin de t. s., excepté de caoutc. et de cuir	51,063	8,322 38	72,909	13,589 65	49,995	8,334 69	22,914	5,254 96
Ceintures et bandages chirurgiques et suspensoires	18,920	3,610 31	20,666	4,010 37	2,853	409 02	17,813	3,601 35
" de toutes sortes, N.A.E	61,269	17,883 94	78,542	26,174 94	25,413	6,525 50	53,129	19,649 44
Cloches	30,884	9,309 10	31,460	9,429 40	836	169 40	30,624	9,260 00
Billards	25,829	8,708 02	28,793	9,517 70	5,417	1,336 10	23,376	8,181 60
Cirage, encre à souliers, et de cordonniers, et vernis à harnais et à cuir	57,313	13,947 24	64,470	15,808 99	6,279	1,020 18	58,191	14,788 81
Stores en bois, métal ou autres matériaux, excepté en tissu ou papier	1,406	421 80	949	277 90	68	13 60	881	264 30
Bleu, pour la buanderie, de toutes sortes	18,215	3,241 76	23,535	4,028 18	21,030	3,422 14	2,505	606 04
Rateaux	39,767	9,935 00	48,604	12,041 52	1,626	297 02	46,978	11,744 50
Traversins et oreillers	5,814	1,686 30	11,548	3,403 00	863	187 50	10,685	3,215 50
Livres, pub. périodiques et autres imprimés	1,715,828	337,587 07	2,084,897	416,491 48	428,205	54,636 85	1,656,692	361,854 63
Lacets de chaussures et de corse's	93,313	23,434 40	134,019	34,917 80	90,475	20,510 60	43,544	14,407 20
Bottes, souliers et pantouf., exc. en caoutc. et en cuir	91,004	20,454 74	108,636	24,622 98	51,260	9,241 43	57,376	15,381 55
Bretelles et parties de	63,013	20,149 56	76,111	24,671 84	17,569	4,182 14	58,542	20,489 70
Laiton, et articles en	604,726	170,955 16	942,791	231,299 37	106,272	19,822 51	836,519	211,476 86
Céréales, savoir :—								
Arrowroot, biscuit, riz et maccaroni	591,923	196,538 48	613,305	168,112 90	359,711	91,480 74	253,594	76,632 16
Grain, fleur et farine	1,102,228	165,479 25	1,080,256	164,353 99	25,456	3,900 28	1,054,800	160,453 71

Briques, tuiles et argile ouvrée, N.A.É.	329,104	78,306 76	421,501	79,402 31	68,475	10,296 86	353,026	69,105 45
Gommme anglaise, dressine, crème d'encollage, etc..	42,228	4,208 14	44,283	4,384 43	4,123	292 43	40,160	4,092 00
Balais et brosses	222,786	55,731 42	275,426	71,061 59	26,486	4,863 77	248,940	66,197 82
Boutons	213,854	72,646 27	254,850	86,096 43	44,960	12,747 50	209,890	73,348 93
Chandelles	55,833	13,166 05	54,687	12,924 80	8,793	1,402 39	45,894	11,522 41
Jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvré	38,577	5,903 30	50,115	6,572 75	1,994	171 75	48,121	6,401 00
Toile à voiles	4,429	147 64	5,697	219 69	5,007	185 19	690	34 50
Voitures de toutes espèces, wagons de ch. de fer, camions et parties de	1,169,221	352,234 82	1,055,535	316,693 85	34,269	7,512 58	1,021,266	309,181 27
Tapis, N.A.E.	324	84 96						
Balais à tapis	11,768	3,530 40	14,632	4,377 00	126	25 20	14,506	4,351 80
Enregistreurs de monnaie	167,309	50,192 70	147,303	44,190 90			147,303	44,190 90
Celluloïde, articles en	33,624	6,641 60	76,472	9,347 19	11,481	1,715 11	58,991	7,632 08
Ciment	737,407	250,230 80	540,006	165,592 81	243,560	65,190 36	296,446	100,402 45
Craie, préparée	15,355	3,118 60	17,446	3,490 06	1,461	223 60	15,985	3,266 46
Charbon de bois	29,175	4,848 07	17,126	2,730 03	10,480	1,400 36	6,646	1,329 67
Chicorée	9,859	5,341 71	7,163	4,445 08	6,063	3,884 17	1,100	560 91
Vêtements d'église	14,016	2,756 91	13,974	2,728 63	2,001	334 03	11,973	2,394 60
Cidre	754	134 60	1,347	363 55	40	7 50	1,307	356 05
Horloges, clés d'orloge et mouvements	246,858	64,178 17	259,676	72,429 20	12,726	2,964 58	246,950	69,464 62
Tordeuses	13,121	4,592 35	22,949	8,029 05	26	6 00	22,923	8,023 05
Étoffes non caoutchoutées ou rendues imperméables pour la fabrication	20,402	2,040 20	3,148	314 80	3,148	314 80		
Houille bitumineuse et poussière	6,350,750	1,785,100 01	8,056,000	2,093,001 53	87,203	11,509 12	7,968,797	2,081,492 41
Tapis, nattes et fibre de coco	3,081	561 69	9,948	1,842 22	8,046	1,366 72	1,902	475 50
Noix de coco	38,747	6,557 11	48,674	8,449 90	47,113	7,893 51	1,561	556 39
" " desséchées	4,920	2,398 65	2,784	1,353 44	2,405	1,207 24	379	146 20
Pâte de cacao, de chocolat, sucré ou non, beurre de cacao et autres préparations de cacao	405,853	73,919 61	521,951	92,065 52	204,091	27,218 09	317,860	64,847 43
Café, N.A.É.	100,741	15,647 51	106,771	17,215 67	6,454	655 95	100,317	16,559 72
Faux-cols	131,955	43,917 09	127,470	42,472 64	36,296	9,244 29	91,174	33,228 35
Peignes de toilette	170,296	55,141 28	234,911	76,136 74	84,852	21,310 20	150,059	54,826 54
Cuivre rouge et articles en	101,356	25,158 85	121,399	30,711 67	8,657	1,753 12	112,742	28,958 55
Cordages de toutes sortes	183,650	40,092 00	185,225	41,206 88	103,890	20,867 55	81,335	20,339 33
Bouchons de liège, art. en bois et écorce de liège	134,356	26,787 23	146,985	28,811 52	20,701	3,313 69	126,284	25,497 83
Agrafes de corsets, etc	85,160	29,683 67	105,744	36,796 68	2,305	581 49	103,439	36,215 19
Costumes et scènes de théâtre	14,660	2,978 59	13,371	2,744 80	1,291	201 60	12,080	2,543 20
Coton et cotonnades	6,958,079	1,690,048 40	9,427,428	2,212,969 34	6,703,272	1,408,148 16	2,724,156	804,821 18
Crêpes	10,786	1,613 02	10,152	1,499 23	7,929	1,052 96	2,223	446 27
Manchettes	3,538	1,168 10	3,000	972 15	1,069	262 91	1,931	709.24
Galets pour jeu de Curling, N.A.É.								
Rideaux	495,156	135,589 29	527,690	146,658 24	388,417	97,802 77	139,273	48,855 47
Cyclomètres et pédomètres	900	203 83	2,396	532 63	885	154 88	1,511	377 75
Drogues, teintures, prod. chimiques et médicaments.	1,770,335	361,168 59	2,131,442	449,186 51	974,602	163,833 21	1,156,840	285,353 30
Faïence et porcelaine	1,196,213	284,367 56	1,422,880	332,871 54	852,659	142,893 98	570,221	189,977 56
Œufs	48,924	7,816 56	143,184	19,833 12	585	277 20	142,599	19,555 92
Élastique	82,210	21,204 67	105,766	28,316 11	80,012	19,287 28	25,754	9,028 83
Charbons et pointes de charbon p. lumière électr.	35,750	13,336 66	30,566	11,595 93	1,699	601 38	28,867	10,994 55
Appareils électriques, moteurs, etc.	2,679,244	664,596 20	2,451,180	632,044 49	82,999	13,734 90	2,368,181	618,309 59
Broderies, N.A.É	59,619	20,682 64	85,637	29,357 11	38,039	11,718 76	47,598	17,638 35

N° 15.—TABLEAU de la valeur des droits des articles entrés pour la consommation en Canada, etc.—*Suite.*

ARTICLES.	ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.				ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION DURANT NEUF MOIS FINISSANT LE 31 MARS 1907.			
	Neuf mois terminés le 31 mars 1906.		Neuf mois terminés le 31 mars 1907.		Empire britannique.		Tous autres pays.	
	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Roues d'émeri et articles en	29,593	7,392 10	41,086	10,248 81	317	53 40	40,769	10,195 41
Paquets de messageries	760,955	198,018 69	847,802	222,182 80	2,901	691 99	844,901	221,490 81
Articles de fantaisie	2,581,010	853,708 63	2,638,020	876,792 62	1,159,754	320,522 34	1,478,266	556,270 28
Lits de plumes, etc	20,789	4,200 45	14,935	2,889 70	2,027	444 30	12,908	2,445 40
Tiges	325	64 20	174	34 80	.....	.....	174	34 80
Engrais	87,142	8,604 18	145,831	14,500 51	2,631	173 45	143,200	14,327 06
Articles en fibre	31,946	7,965 59	34,321	8,577 30	107	23 80	34,214	8,553 50
Pièces d'artifice	19,404	4,851 00	29,186	7,297 35	1,674	416 85	27,512	6,880 50
Poisson	659,897	101,805 91	735,045	128,716 02	84,098	20,614 14	650,947	108,101 88
Lin, chanvre, jute et articles en	2,157,360	383,381 54	2,840,851	474,484 91	2,582,268	400,494 54	258,583	73,990 37
Façades en fonte	14,576	3,175 42	12,238	2,839 81	2,604	431 31	9,634	2,408 50
Fruits et noix	3,584,069	813,598 22	4,045,764	856,589 72	204,672	54,296 38	3,841,092	802,293 34
Meubles en bois, en fer ou autre matériel	527,759	156,417 70	562,203	165,718 60	36,800	7,906 90	525,403	157,811 70
Fourrures et articles en	1,042,644	184,019 55	1,015,147	181,758 40	385,631	63,140 50	629,516	118,617 90
Fusées, N.A.P	42,675	6,546 13	49,723	7,752 13	38,382	5,467 33	11,341	2,284 80
Verre et verrerie	1,734,755	375,147 34	2,108,571	461,676 52	616,294	96,538 98	1,492,277	365,137 54
Gants et mitaines	886,081	296,427 14	1,228,185	407,035 49	493,075	133,253 47	735,110	273,782 02
Or, argent et articles en	385,477	106,583 54	431,102	122,124 95	159,396	34,477 66	271,706	87,647 29
Graisse à essieux	34,224	6,772 59	54,877	10,941 25	582	76 72	54,295	10,864 53
Poudre à canon et autres matières explosives	367,182	81,278 91	519,368	108,056 30	309,615	49,220 37	209,753	58,835 93
Gutta-percha, et caoutchouc ouvré	567,977	149,512 69	594,671	158,245 08	87,720	16,107 02	506,951	142,138 06
Cheveux et crin et articles en	23,459	6,307 40	26,530	7,194 07	13,679	3,089 30	12,851	4,104 77
Chapeaux d'hommes et de femmes, N.A.E	1,829,488	460,239 40	2,182,152	581,654 04	1,191,422	256,321 47	990,730	325,332 57
Foin	87,277	12,406 00	111,935	12,832 00	.....	.....	111,935	12,832 00
Miel	4,904	1,511 73	20,062	8,183 31	4,227	2,657 25	15,835	5,526 06
Houblon	181,140	52,106 50	160,145	47,604 24	40,362	6,698 55	119,783	40,905 69
Lingotieres, etc	.....	.....	13,214	1,322 37	.....	.....	13,214	1,322 37
Encre	113,695	21,556 21	123,693	23,500 22	20,207	2,679 32	103,486	20,820 90
Fer et acier ouvrés	25,581,039	5,287,670 51	38,444,744	7,828,547 83	7,900,813	964,302 48	30,543,931	6,864,245 35
Ivoire	508	98 19	774	144 47	225	34 67	549	109 80
Gelées, confitures et conserves	89,951	25,979 97	129,373	38,031 72	121,643	36,147 71	7,730	1,884 01

Bijouterie	662,556	198,107 20	925,353	294,946 39	115,810	27,119 38	809,543	267,827 01
Tricots	1,639	437 39	831	211 65	656	150 40	175	61 25
Plomb et plomb ouvré	280,507	42,037 38	416,793	61,300 72	349,910	41,676 42	66,883	19,624 30
Cuir et cuir ouvré	2,054,012	405,924 48	2,859,395	554,176 94	719,760	88,823 72	2,139,635	465,353 22
Chaux	57,526	11,505 20	67,573	13,514 60	.....	.....	67,573	13,514 60
Jus de limon et autres jus de fruits	11,078	2,099 38	21,501	3,667 67	13,797	2,105 47	7,704	1,562 20
Presses lithographiques	36,908	3,411 70	54,180	5,349 85	3,827	314 55	50,353	5,035 30
Pierres " non gravées	5,484	1,398 66	8,698	2,193 28	502	72 20	8,196	2,121 08
Garniture de cardes mécaniques	25,807	4,804 70	14,666	2,963 00	10,215	1,817 08	4,451	1,145 92
Lanternes magiques et vues	8,988	2,349 63	7,668	1,993 63	1,674	303 07	5,994	1,690 56
Malt	52,214	10,855 65	20,649	4,097 94	1,132	62 00	19,517	4,035 94
" extrait de	7,355	1,764 84	11,916	4,198 04	2,077	531 10	9,839	3,666 94
Marble et marble ouvré	127,169	33,087 03	176,450	47,866 43	5,463	1,334 41	170,987	46,532 02
Matelas	4,962	1,462 40	4,477	1,337 00	125	31 40	4,352	1,305 60
Nattes et paillassons	285,247	76,529 25	415,160	111,290 69	376,384	96,621 74	38,776	14,668 95
Métal et métal ouvré	1,068,496	287,035 93	1,421,779	387,223 64	153,557	28,780 76	1,268,222	358,442 88
Lait, condensé	5,582	2,266 92	4,846	2,233, 35	606	187 03	4,240	2,046 32
Substances minérales, N.A.E	195,401	44,844 21	211,847	48,453 26	28,935	4,756 27	182,912	43,696 99
Eaux minérales et gazeuses	114,755	24,100 90	142,179	30,475 00	8,004	1,255 65	134,175	29,219 35
Marqueterie et mosaïque	8,813	2,634 30	21,599	6,108 30	3,771	759 90	17,828	5,348 40
Mucilage	15,569	3,832 27	15,309	3,811 08	906	154 63	14,403	3,656 45
Instruments de musique	393,223	114,808 96	587,886	173,871 32	26,400	5,686 43	561,486	168,184 89
Moutarde et tourteaux de moutarde	81,797	15,533 65	88,638	17,606 61	68,764	11,676 69	19,874	5,929 92
Huiles de toutes sortes, N.A.E	1,900,739	425,459 83	1,980,914	436,724 43	226,647	35,978 88	1,754,267	400,745 55
Prélarts de toutes sort., nat. ou tapis en liège et linol	664,009	145,272 20	936,698	208,551 65	731,917	147,055 65	204,781	61,496 00
Instruments d'optique, de philosophie, de photographie et de mathématique	234,437	56,790 13	270,891	65,790 64	34,449	6,315 00	236,442	59,475 64
Emballages	680,483	133,106 97	1,036,440	208,386 11	467,126	82,387 73	569,314	125,998 38
Peintures à l'huile, aquarelles et pastels	.....	.....	10,012	847 89	5,556	480 40	4,456	367 49
Peintures et couleurs	771,060	117,464 71	876,935	158,204 32	399,166	65,390 95	477,769	92,813 37
Papier et articles en	2,242,190	635,048 69	2,616,355	732,883 21	547,544	113,312 45	2,068,811	619,575 76
Crayons de plomb	132,888	36,039 31	145,735	41,055 88	21,647	5,583 70	124,088	35,472 18
Plumes, porte-plumes et règles	137,797	32,098 33	155,082	37,523 09	29,422	4,790 72	125,660	32,732 37
Parfums, non alcooliques	86,463	24,972 20	113,089	34,834 47	12,377	2,871 03	100,712	31,963 44
Plaques photographiques sèches	44,595	12,514 20	40,979	11,408 50	9,346	1,892 90	31,633	9,515 60
Cadres d'images de photographies	78,542	23,854 90	73,447	22,190 20	9,605	2,158 00	63,842	20,032 20
Marinades	151,542	41,249 92	184,342	49,312 29	131,171	31,020 34	53,171	18,291 95
Plantes et arbres	48,385	11,807 20	56,397	13,747 50	2,437	345 27	53,960	13,402 23
Plâtre de Paris	34,975	12,245 28	59,983	25,004 04	1,724	138 80	58,259	24,865 24
Gravures sur bois, acier ou autre métal	8,821	1,769 27	15,913	3,169 85	326	52 45	15,587	3,117 40
Porte-monnaie, bourses, sacs à tabac, etc	154,404	45,919 20	169,233	52,957 60	40,270	9,152 95	128,963	43,804 65
Polis ou composition, couteaux et autres	48,592	11,970 68	62,683	15,902 45	7,385	1,396 47	55,298	14,505 98
Pommades	4,834	734 40	5,084	860 35	.....	.....	5,084	860 35
Colis posteaux	431,506	104,176 40	474,614	115,650 64	118,768	28,953 04	355,846	86,697 60
Pierres précieuses, N.A.E	42,793	4,226 06	335,343	19,798 43	58,922	3,688 82	276,421	16,109 61
Presses et machines à imprimer et partie de	288,647	28,261 09	280,867	27,315 27	31,947	2,127 30	248,920	25,187 97
Provisions—Beurre, fromage et saindoux	562,776	128,230 08	742,334	146,145 22	73,696	11,011 89	668,638	135,133 33
" Viandes de toutes sortes	1,508,886	368,921 06	1,760,922	394,512 77	85,856	32,350 65	1,675,066	362,162 12
Insignes	7,290	2,466 47	9,510	3,103 32	2,736	731 95	6,774	2,371 37
Rubans, N.A.E	920,799	327,144 33	1,141,276	405,459 73	484,240	171,463 56	657,036	233,996 17

N° 15.—TABLEAU de la valeur et des droits des articles entrés pour la consommation en Canada, etc.—*Fin.*

ARTICLES.	ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.				ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION PENDANT NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
	Neuf mois terminés le 31 mars 1906.		Neuf mois terminés le 31 mars 1907.		De l'empire britannique.		D'autres pays.	
	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Couvertures de voyage, couvertures de genoux, etc.	37,408	8,743 00	26,414	5,861 10	24,320	5,228 50	2,094	632 60
Voiles	1,005	251 25	2,245	517 95	443	67 45	1,802	450 50
Sel	39,349	7,305 91	58,553	12,486 74	62	1 88	58,491	12,484 86
Papier sablé, verré, de silex et d'émerie	71,334	17,733 46	97,978	24,424 69	834	138 69	97,144	24,286 00
Sauces, catsups et soy	83,876	23,620 53	98,895	28,639 25	56,296	13,729 60	42,599	14,909 65
Enveloppes à saucisse	59,563	10,769 20	67,155	12,481 48	17,333	2,483 75	49,822	9,997 73
Graines, N.A.E.	283,207	29,609 94	624,937	62,159 88	89,492	6,642 45	535,445	55,517 43
Navires, et bâtiments, et réparations de	77,155	19,288 75	132,410	32,975 00			132,410	32,975 00
Enseignes de tous matériaux et lettres pour enseignes	46,654	13,648 60	51,391	14,717 40	8,078	1,696 30	43,313	13,021 10
Soie et articles en	3,463,576	919,257 85	3,450,373	956,643 55	1,592,849	412,139 73	1,857,524	544,503 82
Ardoise	85,826	19,825 56	95,520	22,865 32	3,908	793 19	91,612	22,072 13
Savon	344,833	96,635 95	445,295	122,699 37	37,461	8,524 15	407,834	114,175 22
Epices	193,520	24,673 34	203,627	27,227 07	138,372	15,827 64	65,255	11,399 43
Spiritueux	1,621,345	3,654,548 30	1,927,098	3,813,018 98	1,001,999	1,708,731 47	925,099	2,104,287 51
Vins, non mousseux	288,184	176,231 38	319,134	196,413 29	28,878	18,918 05	290,256	177,495 24
" mousseux	198,882	51,541 44	238,692	61,613 63	6,637	1,954 05	232,055	59,659 58
Eponges	35,053	6,354 43	36,450	7,022 31	7,189	1,163 18	29,261	5,859 13
Empois	29,113	10,386 74	34,715	13,265 93	15,965	4,952 91	18,750	8,313 02
Acide stéarique	16,001	2,748 34	10,550	2,110 00			10,550	2,110 00
Tissus (*stockinettes*) p. la fab. de chauss., caoutc., etc.	54,358	7,554 35	51,982	7,666 05	2,625	262 50	49,357	7,403 55
Pierre et articles en	258,663	51,405 83	314,924	64,219 76	75,832	17,858 21	239,092	46,361 55
Paille	48,038	11,862 20	57,412	13,984 31	828	144 03	56,584	13,840 28
Sucre et sirops	7,975,146	1,786,406 51	6,445,270	1,742,232 87	5,895,296	1,539,341 07	549,974	202,891 80
Mélasses	202,933	16,546 00	179,418	16,692 39	214	11 46	179,204	16,680 93
Sucre candi et confiserie	244,897	78,076 17	272,665	81,889 14	173,644	45,076 19	99,021	36,812 95
Glucose, saccharine, sucre et sirop d'érable	34,547	13,876 03	60,802	17,113 79	789	71 77	60,013	17,042 02
Suif	2,821	524 55	5,654	982 65	3,194	490 65	2,460	492 00
Galon-mesure	18,638	4,065 54	23,249	5,241 50	8,112	1,404 77	15,137	3,836 73
Thé (*voir* exempts de droits)	23,327	2,332 43	28,906	2,890 60	224	22 40	28,682	2,868 20
Ferblanc et articles en	156,814	38,291 43	243,578	58,773 12	30,147	5,019 58	213,431	53,753 54
Tabac et tabac manufacturé	504,944	567,762 18	688,041	732,916 46	130,026	135,223 35	558,015	597,693 11
Pipes à tabac	339,844	112,865 08	345,649	112,539 35	204,400	61,198 39	141,249	51,340 96

Lignes de fond, cuillers	26,097	6,441 60	27,267	6,990 84	18,345	4,060 04	8,922	2,930 80
Malles, valises, boîtes à chapeaux, etc	62,158	17,975 10	65,998	18,956 70	12,346	2,670 50	53,652	16,286 20
Térébenthine, esprit de	371,307	18,565 78	295,200	14,758 65	841	40 70	294,359	14,717 95
Ficelle et articles en	17,987	5,357 50	26,561	7,776 90	1,961	396 90	24,600	7,380 00
Parapluies, parasols et ombrelles	35,534	9,021 56	53,513	13,424 19	44,045	10,107 59	9,468	3,316 60
Articles non énumérés	78,896	15,161 50	162,408	30,389 95	41,978	6,021 28	120,430	24,368 67
Vernis, laques du Japon, etc	118,069	32,259 40	105,859	29,368 05	30,859	6,084 89	75,000	23,283 16
Légumes	463,555	124,074 15	515,951	121,240 75	44,567	11,935 54	471,384	109,305 21
Vinaigre	20,799	11,412 35	30,088	17,705 78	24,821	12,201 55	5,267	5,504 23
Déchets ou effilochages de coton, laine, etc	.....	.....	61,698	6,840 79	19,337	1,545 31	42,361	5,295 48
Montres, boîtiers, mouvements, verres, etc	719,385	95,284 09	811,488	117,476 89	23,856	5,346 39	787,632	112,130 50
Cire et manufactures de	74,659	14,047 58	72,640	11,851 96	9,405	1,435 80	63,235	10,416 16
Sangles élastiques	143,527	26,059 30	179,272	32,184 54	55,249	7,265 07	124,023	24,919 47
Fouets, courroies et lanières	5,028	1,492 44	7,241	2,178 43	2,207	497 43	5,034	1,681 00
Corniches de fenêtres, rouleaux de stores, etc	44,288	14,370 43	46,225	14,628 26	9,913	2,261 46	36,312	12,366 80
Bois et bois ouvré (y compris saule et osier)	1,174,773	269,269 78	1,400,499	322,666 37	40,410	7,697 58	1,360,089	314,968 79
Laine et lainages	13,531,442	3,987,421 44	14,890,494	4,379,525 69	12,638,492	3,541,884 67	2,252,002	837,641 02
Zinc et zinc ouvré	8,821	2,141 26	12,556	3,131 16	414	84 82	12,142	3,046 34
Marchandises avariées	16,786	3,722 86	15,105	2,007 78	13,726	1,805 85	1,379	201 93
Colis postaux payés d'avance, droits reçus par les douanes du min. des Postes	15,360	3,072 35	20,461	4,092 06	20,461	4,092 06	.....	.....
Droits supplémentaires	.....	105,498 39	.....	163,864 53	.....	.....	.....	163,864 53
Droit spécial sur articles expédiés au Canada à des prix plus bas que le marché canadien	.....	52,443 46	.....	72,683 31	.....	.....	.....	72,683 31
Total	124,186,638	33,860,870 74	152,065,529	40,290,171 70	55,136,734	13,543,083 28	96,928,795	26,747,088 42

N° 15.—IMPORTATIONS EXEMPTES DE DROITS.

ARTICLES.	ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION DURANT LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.	
	9 mois terminés le 31 mars 1906.	9 mois terminés le 31 mars 1907.	De l'empire britannique.	D'autres pays.
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.
	$	$	$	$
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS.				
PRODUITS DES MINES.				
Argile	164,195	178,240	69,083	109,157
Houille, anthracite	7,610,704	9,487,574	82,344	9,405,230
Gravier et sable	127,906	177,412	30,725	146,687
Minéraux	179,175	290,774	61,199	229,575
Minerais	1,669,697	1,869,268	463,312	1,405,956
Pierres précieuses, non polies	214,568	63,565	26,873	36,692
" diamants non montés, poussière de diamant, etc.	769,886	819,430	284,802	534,628
Sel	233,684	240,841	212,241	28,600
Blanc de céruse	31,936	33,453	28,519	4,934
Autres articles	90,095	162,989	9,062	153,927
Total	11,091,846	13,323,546	1,268,160	12,055,386
PÊCHERIES.				
Poisson de toutes sortes	1,049,292	862,880	862,880	.....
Huile de poisson	44,048	51,808	51,808	.....
Autres articles	5,661	9,358	2,322	7,036
Total	1,099,001	924,046	917,010	7,036
LA FORÊT.				
Bois de liège	55,797	49,254	955	48,299
Ecorce "	.....	5	.....	5
Ivoire végétale	19,957	22,459	.....	22,459
Poteaux de clôtures et traverses de ch. de fer	388,445	291,966	.....	291,966
Bois en grume et bois non équarri	644,085	410,264	61	410,203
Bois de service et de charp., madriers, planches, etc.	2,887,592	4,636,801	38,297	4,598,504
Autres articles	250,078	357,612	.....	357,612
Total	4,245,954	5,768,361	39,313	5,729,048
ANIMAUX.				
Animaux pour l'amélioration de la race	599,686	1,170,251	730,644	439,607
Soies de cochon	84,517	95,530	48,740	46,790
Pelleteries au naturel	2,660,493	2,933,734	243,139	2,690,595
Graisse	269,406	436,396	8,222	428,174
Peaux vertes et salées, non préparées	4,688,225	5,677,425	1,605,395	4,072,030
Peaux crues	162,391	166,017	141,660	24,357
Soie brute	316,296	327,040	.....	327,040
Laine	1,162,382	853,152	642,445	210,707
Autres articles	255,699	292,416	81,699	210,717
Total	10,199,095	11,951,961	3,501,944	8,450,017

N° 15.—Importations exemptes de droits—*Suite.*

ARTICLES.	Entrés pour la consommation.		Entrés pour la consommation durant neuf mois terminés le 31 mars 1907.	
	Neuf mois terminés le 31 mars 1906.	Neuf mois terminés le 31 mars 1907.	De l'empire britannique.	D'autres pays.
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS.	$	$	$	$
PRODUITS AGRICOLES.				
Millet à balais	148,668	167,654	.....	167,654
Fèves de cacao, non grillées, broyées ou moulues	146,104	240,575	75,337	165,238
Fibre du Mexique et végétale	43,803	61,232	11,213	50,019
Fruits verts	660,841	1,579,134	230,506	1,348,628
Chanvre non préparé	717,747	573.615	210,970	362,645
Blé-d'inde	4,352,220	5,175,875	.....	5,175,875
Herbe de manille	690,215	1,141,125	246,530	894,595
Graines	743,942	3,416,842	28,227	3,388,615
Tabac (pour l'accise)	2,053,125	2,848,972	4,745	2,844,227
Autres articles	138,700	314,640	53,165	261,475
Total	9,695,365	15,519,664	860,693	14,658,971
ARTICLES MANUFACTURÉS ET EN PARTIE MANUFACTURÉS.				
Dents artificielles	85,824	68,080	5,234	62,846
Asphalte	101,981	239,811	47	239,764
Cloches pour églises	58,339	43,269	7,024	36,245
Ficelle d'engerbeuse	1,129,208	1,647,780	88,546	1,559,234
Livres, cartes géographiques, etc	495,926	508,922	158,963	349,959
Briques réfractaires pour des fins de fabrication	407,944	349,185	89,977	259,208
Coke	994,873	1,132,680	44,725	1,087,955
Laine de coton et déchets de coton	6,562,530	6,884,658	32,797	6,851,861
Drogues, teintures et préparations chimiques	3,454,729	4,500,805	1,076,981	3,423,824
Toiles pour courroies et boyaux	79,216	58,366	4,090	54,276
Hameçons, rets et seines, etc	420,462	529,319	191,699	337,620
Gutta-percha, caoutchouc à l'état naturel, etc	2,093,896	2,448,012	3,355	2,444,657
Vieux câble et étoupe	33,793	40,984	19,020	21,964
Toile de jute	581,385	714,864	714,241	623
Lin, chanvre ou jute, pour tapis, paillassons, etc	201,230	321,230	300,171	21,059
Métaux—				
Cuivre jaune	599,016	891,223	155,884	735,339
" rouge	2,020,771	2,945,172	99,231	2,845,941
Fer et acier	4,206,949	5,610,519	1,144,708	4,465,811
Etain	1,860,471	2,473,572	1,631,584	841,988
Zinc	102,723	126,221	51,025	75,196
Autres articles fabriqués de plus d'un métal	607,456	930,781	201,441	729,340
Mélasses et sirops (*voir* art. imposables)	306,022	339,569	335,936	3,633
Journaux et revues	235,087	271,210	38,147	233,063
Peignons et loupes de laine, N.A.E	239,418	331,199	269,367	61,832
Tourteaux oléagin., tourteaux et farine de gr. de coton, tourteaux et noix de palmiers	21,018	34,179	2,769	31,410
Huile de noix de coco et de palmier	98,642	123,590	72,781	50,809
Pétrole cru, huiles à combustibles et à gaz	454,628	469,730	.....	469,730
Poix et goudron (de pin)	8,592	16,657	2,033	14,624
Tresses en paille d'Italie et en herbe	126,437	146,317	32,564	113,753
Presses à imprimer (*voir* art. imposables)	306,156	257,142	.....	257,142
Guenilles	250,437	314,690	121,211	193,479
Résine	253,265	288,616	7,464	281,152
Instruments de chirurgie et dentiste	136,494	154,667	22,443	132,224
Laine filées, N.A.E	381,952	399,530	324,225	75,305
Autres articles	1,241,471	1,829,853	278,700	1,551.153
Total	30,158,341	37,442,402	7,528,383	29,914,019

N° 15.—IMPORTATIONS EXEMPTES DE DROITS—*Fin.*

ARTICLES.	ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION DURANT NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.	
	Neuf mois terminés le 31 mars 1906.	Neuf mois terminés le 31 mars 1907.	De l'empire britannique.	D'autres pays.
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS.	$	$	$	$
DIVERS.				
Articles pour l'usage du gouvernement fédéral	1,375,802	1,403,542	1,109,796	293,746
" " de l'armée et de la marine	6,099	698	440	258
Articles sortis d'entrepôt pour approv. de navires	273,996	409,102	28,467	380,635
Café (*voir* Effets imposable)	464,782	564,643	91,574	473,069
Modèles d'inventions	14,016	14,107	98	14,009
Peintures à l'huile et aquarelles	789,003	372,282	249,105	123,177
Effets de colons	4,906,225	5,775,378	1,561,000	4,214,378
Thé (*voir* Effets imposables)	2,854,146	3,157,087	2,438,343	718,744
Monnaies et lingots	4,991,147	7,517,008	171,766	7,345,242
Autres articles	865,988	1,045,526	451,276	594,250
Total	16,541,204	20,259,373	6,101,865	14,157,508
Total, effets exempts de droits	83,030,806	105,189,352	20,217,368	84,971,985
Total, effets imposables	124,186,638	152,065,529	55,136,734	96,928,795
Grand total	207,217,441	257,254,882	75,354,102	181,900,780

N° 16.—TABLEAU GÉNÉRAL indiquant (par pays) les quantités et droits perçus sur les articles importés et entrés pour la consommation au Canada en vertu des dispositions du *Traité français*, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

NOTE.—Les articles mentionnés ci-dessous sont compris dans le tableau général n° 1, partie 2, et le tableau sommaire n° 14, partie I.

ARTICLES.	PAYS D'OÙ IMPORTÉS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.		DROITS.
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Prunes	Autr.-Hongrie. .	130,337	4,038	76,349	2,085	508 98
	France	60,243	3,314	40,043	2,139	266 95
	Etats-Unis			750	18	5 00
	Total	190,580	7,352	117,142	4,233	780 93
Noix : amandes, écalées	Gr.-Bretagne	12,376	2,724	14,060	2,805	466 66
	France	73,828	15,828	89,418	18,811	2,980 60
	Italie			1,004	290	33 46
	Espagne	434,468	101,948	435,460	99,565	14,515 30
	Etats-Unis	12,292	3,037	14,532	3,499	484 40
	Total	532,964	123,537	554,414	124,970	18,480 42
" non écalées	Gr.-Bretagne	4,053	309	4,162	318	83 24
	France	281,386	30,241	328,310	34,717	6,566 20
	Espagne	244,207	27,128	243,326	25,865	4,866 52
	Etats-Unis	125,820	14,538	114,808	13,365	2,296 16
	Total	655,466	72,216	690,606	74,265	13,812 12
Noix du Brésil, non écalées	France			742	96	14 84
	Espagne	43,218	5,689	43,218	5,689	864 36
	Etats-Unis	690	86	2,174	278	43 48
	Total	43,908	5,775	46,134	6,063	922 68
Pistaches, etc., non écalées	Gr.-Bretagne	38,807	1,985	38,807	1,985	776 14
	France	145,607	6,366	92,618	4,349	1,852 36
	Espagne	284,349	14,821	323,139	16,752	6,462 78
	Etats-Unis	72,494	3,431	72,494	3,431	1,449 88
	Total	541,257	26,603	527,058	26,517	10,541 16
Noix (*walnuts*), non écalées	Gr.-Bretagne	5,143	867	4,043	644	80 86
	France	1,662,386	167,511	1,550,488	160,099	31,009 76
	Espagne	27,015	2,717	28,106	2,861	562 12
	Etats-Unis	125,304	13,295	137,593	15,511	2,751 86
	Total	1,819,848	184,390	1,720,230	179,115	34,404 60
" toutes autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne	2,750	579	2,750	579	55 00
	France	32,490	3,182	32,490	3,182	649 80
	Japon	15,950	456	23,450	678	469 00
	Espagne	9,536	801	8,416	722	168 32
	Total	60,726	5,018	67,106	5,161	1,342 12

N° 16.—TABLEAU GÉNÉRAL indiquant (par pays) les quantités et droits perçus sur les articles importés et entrés pour la consommation au Canada en vertu des dispositions du *Traité français*, etc.—*Fin.*

ARTICLES.	PAYS D'OÙ IMPORTÉS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.		DROITS.
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Noix, tout. autr., N.A.P., écalées	Gr.-Bretagne ...	3,150	198	3,150	198	63 00
	France.....	246,059	28,210	206,642	26,822	4,132 84
	Espagne	22,400	1,119	26,611	1,499	532 22
	Etats-Unis.....	6,515	694	7,570	797	151 40
	Total..	278,124	30,221	243,973	29,316	4,879 46
Savon de Marseille	Gr.-Bretagne. ..	6,029	318	7,114	324	71 14
	France..	1,400,608	71,659	1,371,160	70,557	13,711 60
	Etats-Unis.....	11,075	589	11,075	589	110 75
	Total	1,417,712	72,566	1,389,349	71,470	13,893 49
Vins non mousseux, contenant 26 pour 100 ou moins d'alcool.....		Galls.		Galls.		
	Gr.-Bretagne ...	626	1,285	1,323	1,798	330 75
	France.....	99,602	78,820	97,428	81,193	24,357 00
	Italie.....	72	94	63	48	15 75
	Japon.....	20	20	20	20	5 00
	Portugal.....	.....	....	644	250	161 00
	Saint-Pierre	154	295	154	295	38 50
	Espagne.....	79,021	30,065	94,679	34,070	23,669 75
	Etats-Unis.....	157	85	242	120	60 50
Vins, champagne et tous autres vins mousseux :—	Total	179,652	110,664	194,553	117,794	48,638 25
Vins en bouteilles ne contenant pas plus d'une pinte chacune, mais plus d'une chopine, ancienne mesure.....		Douz.		Douz.		
	Gr.-Bretagne. ..	171	2,932	176	2,767	580 80
	France.....	5,351	73,535	5,553	76,324	18,324 90
	Saint-Pierre.. ..	3	21	3	21	9 90
	Espagne	1	6	1	6	3 30
	Etats-Unis.....	44	744	41	700	135 30
Vins en bouteilles ne contenant pas plus d'une chopine, mais plus d'une demie-chopine, ancienne mesure.....	Total.....	5,570	77,238	5,774	79,818	19,054 20
	Gr.-Bretagne ..	333	3,100	259	2,100	427 35
	France.....	19,327	141,610	21,453	145,160	35,397 45
	Etats-Unis.	916	6,579	136	1,163	224 40
	Total	20,576	151,289	21,848	148,423	36,049 20
Vins en bouteilles contenant $\frac{1}{2}$ chopine chacune ou moins..	France.....	1,136	2,486	1,360	3,096	1,115 20
	Etats-Unis.....	.....	.....	3	9	2 46
	Total.....	1,136	2,486	1,363	3,105	1,117 66
Vins en bouteilles contenant plus d'une pinte chacune...		Douz. galls		Douz. galls		
	Gr.-Bretagne ...	....	.....	1 2	35	6 60
	France.....	4 10	12	8 21	108	31 50
	Total..	4 10	12	9 23	143	38 10

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 16.—TABLEAU sommaire indiquant la quantité et la valeur des articles importés et entrés pour la consommation, le taux des droits et le montant perçu en vertu des dispositions du *Traité français*, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

ARTICLES.	TAUX DES DROITS	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.		DROITS.
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
			$		$	$ c.
Pruneaux..... liv.	¾c. la liv.....	190,580	7,352	117,142	4,233	780 93
Noix : amandes, écalées... "	3½c. "	532,964	123,537	554,414	124,970	18,480 42
" non écalées "	2c. "	655,466	72,216	690,606	74,265	13,812 12
Noix du Brésil " .. "	2c. "	43,908	5,775	46,134	6,063	922 68
Pacanes, etc., " .. "	2c. "	541,257	26,603	527,058	26,517	10,541 16
Noix de Galles, " .. "	2c. "	1,819,848	184,390	1,720,230	179,115	34,404 60
Toutes autres noix, N.A.P. "	2c. "	60,726	5,018	67,106	5,161	1,342 12
" écalées. "	2c. "	278,124	30,221	243,973	29,316	4,879 46
Savon, castille..... "	1c. "	1,417,712	72,566	1,389,349	71,470	13,893 49
Vins non mousseux, contenant 26 p. 100 ou moins d'alcool..... galls.	25c. par gall....	179,652	110,664	194,553	117,794	48,638 25
Champagne et tous autres vins mousseux :—						
En bouteilles ne conten. chacune pas plus d'une pinte, mais plus d'une chop. ancienne mesure douz.	$3.30 par douz.	5,570	77,238	5,774	79,818	19,054 20
En bouteilles ne conten. pas plus d'une chopine mais plus d'une ½-ch. ancienne mesure..... "	$1.65 "	20,576	151,289	21,848	148,423	36,049 20
En bouteilles conten. ½ chop. chac. ou moins.. "	82c. "	1,136	2,486	1,363	3,105	1,117 66
En bouteilles contenant plus d'une pinte chac.. "	$3.30 " et $1.65 par gall.	Galls. Doz. 10 4	12	Galls. Doz. 23 9	143	38 10
Total.....	.....	.....	869,367	.....	870,393	203,954 39

RELEVÉ PAR PAYS.

De la valeur des articles importés en vertu du *Traité français*, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

—	Importés.	Entrés pour la consommation.	Droits.
	$	$	$ c.
Grande-Bretagne.....	14,297	13,553	2,941 54
Autriche-Hongrie.....	4,038	2,085	508 98
France.....	622,774	626,644	140,411 00
Italie.....	94	338	49 21
Japon.....	476	698	474 00
Portugal.....	.....	250	161 00
Saint-Pierre.....	316	316	48 40
Espagne.....	184,294	187,029	51,644 67
Etats-Unis.....	43,078	39,480	7,715 59
Total.....	869,367	870,393	203,954 39

N° 17.—TABLEAU des importations au Canada des Antilles anglaises et étrangères (y compris la Guyane), pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

ARTICLES IMPOSABLES.		Des Antilles anglaises et de la Guyane anglaise.		Des Antilles étrangères et de la Guyane étrangère.		Total des Antilles anglaises et de la Guyane.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$		$		$
Animaux, tous autres	$	...	5	...	...	...	5
Arrowroot	liv.	12,211	497	...	...	12,211	497
Sacs, sans coutures	$	...	4	...	...	...	4
Tapis en fibre	"	...	42	...	...	...	42
Noix de coco	nomb.	2,460,416	47,113	...	...	2,460,416	47,113
Cacao, coques, pellic., chocol., etc.	liv.	519	83	...	...	519	83
Café, grillé ou moulu	"	227	48	...	...	227	48
Marchandises avariées	$	...	2,434	...	...	...	2,434
Poisson prép. ou conservé N.A.E.	liv.	326	55	...	...	326	55
Fruits, verts, savoir :—							
Oranges, citrons et jus de, en boites	boites	5,067	7,308	...	...	5,067	7,308
Oranges, citrons, etc., de la contenance en ½ boites	½ boites.	98	100	...	...	98	100
Oranges, citrons, etc., de la contenance en caisses, etc.	pds cub.	340	255	...	...	340	255
Oranges, citrons, etc., de contenance en barils	brls.	7,697	19,675	...	...	7,697	19,675
Tous autres fruits, N.A.E.	$	...	3	...	...	...	3
Fruits en boit. hermét. fermées	liv.	48,287	3,994	...	...	48,287	3,994
Bouteilles en verre	$	...	30	...	...	...	30
Miel	liv.	131,370	4,147	...	...	131,370	4,147
Fer—fonte, rebuts, etc	$	...	5,655	...	...	...	5,655
Gelées, confit. et marmel., N.A.E.	liv.	63	10	...	...	63	10
Etiquettes	$	...	...	...	5	...	5
Plomb vieux et de rebut	qtx.	9	11	...	...	9	11
Jus de limon, N.A.P.	galls.	1,212	611	...	...	1,212	611
Melasses	"	...	...	343,126	51,680	343,126	51,680
Huiles, savoir :—Essentielle	liv.	156	62	...	...	156	62
Colis	$	...	3,961	...	899	...	4,860
Plantes	"	...	2	...	...	...	2
Colis postaux	"	...	9	...	...	...	9
Rubans	"	...	...	...	60	...	60
Epices	liv.	140,251	9,781	...	...	140,251	9,781
Spiritueux	galls.	54 251	18,380	142	64	54,393	18,444
" vins	"	7	42	...	...	7	42
Eponges	$	...	3,025	...	50	...	3,075
Amidon	liv.	112,649	2,644	...	...	112,649	2,644
Paille, herbe, etc	$	...	...	...	100	...	100
Sucre et sirops	liv.	218,577,194	4,437,567	50,612	931	218,627,806	4,438,498
Tabac, etc., savoir :—							
Cigarettes	"	...	...	521	2,417	521	2,417
Cigares	"	318	1,166	87,383	360,832	87,701	361,998
Tabac coupé	"	...	...	300	141	300	141
Tous autres tabacs manufact.	"	...	...	8	20	8	20
Articles non énumérés	$	...	247	...	...	...	247
Légumes, savoir :—							
Pom. de ter., sucr. et ignames	boiss.	36	20	...	...	36	20
Tomates, fraîches	liv.	1,745	72	...	...	1,745	72
Frais, secs ou salés	$	...	135	...	...	...	135
Bois et bois ouvré	"	...	194	...	...	...	194
Tapis, laine, N.A.E.	vgs.	2,156	1,600	...	...	2,156	1,600
Total, articles imposables		...	4,570,987	...	417,199	...	4,988,186

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 17.—TABLEAU des effets importés des Antilles anglaises et étrangères, etc.—*Fin.*

ARTICLES IMPOSABLES.		Des Antilles anglaises et de la Guyane anglaise.		Des Antilles étrangères et de la Guyanne étrangère.		Total des Antilles et de la Guyane.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$		$		$
Vêtement	$		125				125
Articles retournés	"		508				508
Barils de fabrique canadienne retournés	"		2				2
Caroube et farine de caroube	liv.	19,000	380			19,000	380
Livres	$		55				55
Cuivre, vieux et de rebut	qtx.	309	3,336			309	3,336
Gomme de sapotier, à l'état natur.	liv.	34,691	11,434			34,691	11,434
Fèves de cacao, non grillées	"	246,273	34,888			246,273	34,888
Café, vert	"	100,523	8,568			100,523	8,568
Monnaies, or et argent	"		5,394				5,394
Cuivre rouge, vieux et de rebut	qtx.	144	1,819			144	1,819
Extrait de bois de campêche, etc.	liv.	1,849	220			1,849	220
Fruits, verts, savoir :—							
Bananes	pqts.	99,288	89,417			99,288	89,417
Goyaves, etc	$		10,309				10,309
Oranges, citrons, etc., en btes.	boîtes.	3,185	5,303			3,185	5,303
" en ½ boîtes.	½ boîtes.	20	20			20	20
" en caisses, etc., capacité en pieds cubes.		125	75			125	75
Oranges, citrons, etc., en brls.	brls.	11,120	29,922			11,120	29,922
Ananas	nomb.	5,550	317			5,550	317
Peaux crues	$		64,008				64,008
Vieux cordages et étoupes	qtx.	107	370			107	370
Jus de citron à l'état naturel	galls.	39,911	7,598			39,911	7,598
Mélasses	"	1,851,560	335,543			1,851,560	335,543
Palmes, bulbes, etc	$		119				119
Sel	qtx.	82,681	9,965			82,681	9,965
Effets de colons	$		8,147				8,147
Tabac, manufacturé	liv.	25,102	10,000	226,186	107,400	251,288	117,400
Ecailles de tortues et autres	$		58				58
Bois, savoir :—Acajou	pieds.	75	5			75	5
Total, effets exempts de droits			637,905		107,400		745,305
Total, effets imp. et exempts de droits			5,208,892		524,599		5,733,491
Importés par voie de pays étrangers			1,759,688		286,657		2,046,345
Importés directement			3,449,204		237,942		3,687,146

N° 17.—TABLEAU des exportations du Canada aux Antilles anglaises et étrangères (y compris la Guyane pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.)

ARTICLES.	Aux Antilles anglaises et de la Guyane anglaise.		Aux Antilles étrangères et de la Guyane étrangère.		Total des Antilles et de la Guyane.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINES.		$		$		$
Houille ton'x.	1,346	5,260			1,346	5,260
Huiles, pétr. et kérosène (raffi.) galls.	152	41			152	41
Sel liv.	3,000	32			3,000	32
Autres articles $		10,196				10,196
Total, (mines) $		15,529				15,529
LES PÊCHERIES.						
Morue, y compris égrefin, lingue et merlan, frais liv.	100	3			100	3
Morue, salée séche qtx.	158,013	842,188	4,091	17,773	162,104	859,961
" " verte "	636	1,723			636	1,723
" langues et noues brls.	14	135			14	135
Maquereau, frais liv.	2,116	175			2,116	175
" en boîtes "	3,038	418			3,038	418
" saumuré brls.	5,989	60,273	49	520	6,038	60,793
Flétan, frais liv.	55	5			55	5
Harengs, frais ou gelés "	1,800	62			1,800	62
" saumurés brls.	35,204	138,034	523	2,391	35,727	140,425
" fumés liv.	762,972	18,324	11,174	272	774,146	18,596
Poisson de mer, autre, saumuré brls.	4,470	26,679	72	430	4,542	27,109
" en conserve liv.	25,509	1,344			25,509	1,344
Homards, en boîtes "	2,640	765			2,640	765
Saumon, frais "	80	11			80	11
" en boîtes "	1,731	281			1,731	281
" saumuré brls.	882	9,886	32	359	914	10,245
Poisson, tout autre, saumuré "	3	18			3	18
Huile de poisson, morue galls.	909	500			909	500
Autres articles $		3				3
Total, (pêcheries)		1,100,827		21,745		1,122,572
LA FORÊT.						
Billots, pruche M.pds.	10	135			10	135
Lattes M.	50	100			50	100
Planches et madriers M.pds.	11,456	179,116	109	1,461	11,565	180,577
Voliges "	13	212			13	212
Bardeaux M.	6,925	9,635	7	42	6,932	9,677
Douves $		7,923		149		8,072
" autre, et fonds "		9		285		294
Bois de serv., tous autres, N.A.E. "		219				219
Mâts et espars nomb.	122	823	28	32	150	855
Traverses et liens de ch. de fer "	14,746	7,500			14,746	7,500
Total, (forêt)		205,672		1,969		207,641
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.						
Chevaux, âgés de plus d'un an nomb.	18	2,075			18	2,075
Bestiaux " " "	17	937			17	937
Moutons " " "	394	2,785			394	2,785
Volailles $		91				91
Beurre liv.	244,746	67,426	16,049	3,704	260,795	71,130
Fromage "	122,662	16,809	11,239	1 577	133,901	18,386

N° 17.—TABLEAU des exportations du Canada aux Antilles anglaises et étrangères—*Suite.*

ARTICLES.		Des Antilles anglaises et de la Guyane anglaise.		Des Antilles étrangères et de la Guyane étrangère.		Total des Antilles et de la Guyane.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$		$		$
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Fin.*							
Œufs	douz.	1,855	467			1,855	467
Saindoux	liv.	6,857	881			6,857	881
Viandes, savoir :—							
Bacon	"	4,451	575			4,451	575
Bœuf	"	25,387	1,547			25,387	1,547
Jambon	"	3,344	494			3,344	494
Lard	"	77,720	4,410			77,720	4,410
Volailles, prép. ou non prép.	$		124				124
En boîtes	liv.	18,668	1,615			18,668	1,615
Toutes autres, N.A.E.	"	28,639	752			28,639	752
Lait et crème (condensés)	"	33,634	2,637			33,634	2,637
Suif	"	75	7			75	7
Autres articles	"		66				66
Total, animaux			103,698		5,281		108,979
PRODUITS AGRICOLES.							
Pommes, vertes ou mûres	brls.	454	1,399			454	1,399
Baies de toutes sortes	$		20				20
Fruits, en boîtes ou en conserves	"		283				283
" tous autres	"		34				34
Grain :—							
Orge	boiss.	2	3			2	3
Fèves	"	2,570	4,197	13	23	4,583	4,220
Blé-d'inde	"	8	4			8	4
Avoine	"	246,601	96,742			246,601	96,742
Pois (ronds)	"	16,478	16,582	92	117	16,570	16,699
" (fendus)	"	83,479	109,591	110	156	83,589	109,747
Blé	"	15	9			15	9
Son	qtx.	4,682	5,042			4,682	5,042
Farine de blé	brls.	63,213	226,531	310	945	63,523	227,476
" de blé-d'inde	"	315	925			315	925
" d'avoine	"	2	10			2	10
Farine, toute autre	"	12	45			12	45
Foin	tonnes.	649	7,555			649	7,555
Noix	liv.	3,072	176			3,072	176
Paille	tonnes	3	22			3	22
Légumes, en boîtes ou en conserv.	$		17				17
Pommes de terre	boiss.	91,383	62,490			91,383	62,490
Navets	"	388	208			388	208
Tous autres légumes	$		1,064				1,064
Nourritures de céréales de toutes sortes, N.A.E.	"		2,605				2,605
Autres articles	"		198				198
Total, produits agricoles			535,752		1,241		536,993
ARTICLES MANUFACTURÉS.							
Instruments aratoires	$		290				290
Livres, brochures, etc	"		3,023				3,023
Biscuits et pain	qtx.	2,228	20,551			2,228	20,551
Cartouches de fusil, pistolet, etc.	$		15				15
Ciment	"		43				43

N° 17.—TABLEAU des exportations du Canada aux Antilles anglaises et étrangères—*Suite.*

ARTICLES.	Des Antilles anglaises et de la Guyane anglaise.		Des Antilles étrangères et de la Guyane étrangère.		Total des Antilles et de la Guyane.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		$		$		$
Vêtements et hardes $		1,325				1,325
Cordage, câble et ficelle "		22,908				22,908
Cotonnades vgs.	8,576	2,124	7,233	1,330	15,809	3,454
Drogues, produits chim. et médic. $		29,674		404		30,078
Appareils électriques "		101				101
Matières expl. et fulmin., N.A.E. liv.	22	10			22	10
Verre et verrerie, N.A.E $		45				45
Effets de ménage, N.A.E "		5,897				5,897
Caoutchouc, articles en "		340				340
Fer et acier, poêles nomb.	9	263			9	263
" fontes, N.A.E $		304				304
" machinerie, N.A.E "		1,132				1,132
" machines à coudre nomb.	2	80			2	80
" clavigraphes "	2	105			2	105
" ferronnerie, N.A.E $		1,505		160		1,665
" articles en "		12,353				12,353
Lampes et lanternes "		13				13
Cuir, à semelle liv.	200	53			200	53
" à empeigne "	800	106			800	106
" N.A.E "	6,008	1,303			6,008	1,303
" bottes et souliers $		6,441				6,441
" harnais et sellerie "		813				813
Liqueurs, ale et bière galls.	624	224			624	224
" genièvre "	39	52			39	52
" whisky "	2,108	6,947	240	816	2,348	7,763
" vins "	1,234	782			1,234	782
Métaux, N.A.P $		296				296
Instruments de musique, orgues nomb.	4	505			4	505
" " pianos "	1	200			1	200
Huiles, N.A.E galls.	7,726	3,660			7,726	3,660
Papier, à tentures roul.	3,419	93			3,419	93
" N.A.E $		8,610				8,610
Photographies "		6				6
Voiles "		228				228
Savon liv.	607,422	24,704			607,422	24,704
Pierre d'ornement, sav.: granit, marbre, etc., ouvrés $		20				20
Sucre de toutes espèces, N.A.E. liv.	3,879	164			3,879	164
Goudron $		84				84
Ferblanc, ouvré "		61				61
Tabac, cigarettes M.	5	32			5	32
" tout autre liv.	395	205			395	205
Voitures, carrosses nomb.	32	3,129			32	3,129
" " parties de $		165				165
" charrettes nomb.	2	44			2	44
" bicycles "	2	70			2	70
" autres $		2,837				2,837
Bois, barils, vides nomb.	746	680			746	680
" meubles de ménage $		3,043				3,043
" portes, châssis et stores "		174				174
" moulures et garnitures, etc. "		100				100
" pulpe "		677				677
" articles en bois, N.A.E. "		11,146		184		11,330
Lainages "		116				116
Autres articles "		45,210		3		45,213
Total, articles manufacturés		225,081		2,897		227,978

N° 17.—TABLEAU des effets importés des Antilles anglaises et étrangères, etc.—*Fin.*

ARTICLES.		Des Antilles anglaises et de la Guyane anglaise.		Des Antilles étrangères et de la Guyane étrangère.		Total des Antilles et de la Guyane.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
DIVERS ARTICLES.			$		$		$
Fruits secs, N.A.E.	liv.	14,665	927			14,665	927
Riz	"	8,288	265			8,288	265
Peintures	$		50				50
Thé	liv.	3,268	692	70	17	3,338	709
Autres divers articles	$		49				49
Total, divers articles			1,983		17		2,000
Grand total			2,188,542		33,150		2,221,692

N° 18.—TABLEAU indiquant la valeur totale des importations et exportations du Canada et de chaque pays, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

PAYS.	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.		
	Articles imposables.	En franchise	Total.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Total.
Empire britannique.	$	$	$	$	$	$
Grande-Bretagne	49,036,083	15,783,889	64,819,972	98,691,186	6,444,615	105,135,801
Australie	101,831	92,637	194,468	1,984,552	14,416	1,998,968
Bermudes				236,037	7,527	243,564
Afrique anglaise	246	27,976	28,222	1,096,478	620	1,097,098
Indes orientales anglaises	859,240	2,000,890	2,860,130	21,493		21,493
Antilles anglaises	1,537,313	637,079	2,174,392	1,781,243	18,183	1,799,426
Guyane anglaise	3,033,674	826	3,034,500	387,366	1,750	389,116
Honduras anglais		203	203	1,367		1,367
Possessions angl., autres	767	3,276	4,043			
Iles Fidji	185,915		185,915	44,421	25	44,446
Gibraltar				1,200		1,200
Hong-Kong	97,182	7,012	104,194	93,961	14	93,975
Malte				29,179		29,179
Terreneuve	8,798	1,455,784	1,464,582	2,154,420	90,049	2,244,469
Nouvelle-Zélande	9,654	166,432	176,086	653,323	3,466	656,789
Total, empire britannique.	54,870,703	20,176,904	75,046,707	107,176,226	6,580,665	113,756,891
Autres pays.						
Arabie	116	6,275	6,391			
Argentine	3,291	1,494,652	1,497,943	1,968,323	3,230	1,971,553
Autriche-Hongrie	827,974	21,066	849,040	27,064		27,064
Belgique	1,261,237	441,432	1,702,669	1,274,582	583,376	1,857,958
Bolivie				425		425
Brésil	5,911	357,492	363,403	701,827	1,096	702,923
Iles du Cap-Vert				1,291		1,291
Etats de l'Amérique Centrale	37	39,885	39,922	76,298	228	76,526
Chili	386	148,030	148,416	222,743		222,743
Chine	188,941	280,420	469,361	350,783	1,094	351,877
Corée				262		262
Cuba	367,919	107,400	475,319	991,300	1,532	992,832
Danemark	5,137	20,911	26,048	102,887	590	103,477
Antilles danoises	7,000		7,000	15,716	109	15,825
Indes orientales hollandaises	711,533	6,639	718,172			
Antilles hollandaises				528		528
Guyane "				13,077		13,077
Equateur	43		43	4,729		4,729
Egypte	20,655	8,550	29,205	38,663		38,663
France	5,518,020	1,161,329	6,679,349	1,402,832	6,740	1,409,572
Afrique française	438	23,801	24,239	1,344		1,344
Antilles françaises				3,720		3,720
Allemagne	4,040,448	1,442,719	5,483,207	735,823	330,782	1,066,605
Grèce	316,335	189	316,524	311		311
Hawaï	171	18,701	18,872	6,895		6,895
Haïti				24,930		24,930
Hollande	656,266	328,145	984,411	449,262	365,715	814,977
Islande	130	1,437	1,567	62	30	92
Italie	322,930	81,659	404,589	352,184	658	352,842
Japon	871,106	787,308	1,658,414	535,863	2,685	538,548
Madère				33,859		33,859
Mexique	19,035	473,264	492,299	312,563	4,552	317,115
Norvège	57,329	5,371	62,700	170,516	528	171,044
Panama				71,990	75	72,065
Perse	18,139		18,139	58		58
Pérou		20	20	69,065		69,065
Philippines	17,011		17,011	1,196		1,196
Porto-Rico	42,280		42,280	420,642		420,642
Afrique portugaise				2,295		2,295

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 18.—TABLEAU indiquant la valeur totale des importations et exportations du Canada, et à chaque pays, etc.—*Fin.*

PAYS.	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.		
	Articles imposables.	En franchise.	Total.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Total.
Autres pays—Fin.	$	$	$	$	$	$
Portugal	113,301	12,283	125,584	154,538	.....	154,538
Roumanie	66	270	336	16,077	.....	16,077
Russie	34,577	212,163	246,740	241,481	.....	241,481
Saint-Domingue	.....	.....	.....	25,681	5	25,686
Saint-Pierre	11,328	2,768	14,096	88,065	3,189	91,254
Siam	.....	.....	.....	86	.....	86
Fspagne	786,360	109,194	895,554	48,315	.....	48,315
Afrique espagnole	.....	.....	.....	24,619	.....	24,619
Suède	76,491	17,263	93,754	59,996	.....	59,996
Suisse	1,555,309	38,923	1,594,232	1,556	2,815	4,371
Turquie	238,750	119,705	358,455	4,842	.....	4,842
Uruguay	.....	217,969	217,969	91,787	.....	91,787
Etats-Unis de Colombie	.....	.....	.....	31,713	1,156	32,869
Etats-Unis	81,889,753	76,713,878	158,603,631	62,180,439	16,841,041	79,021,480
Venezuela	163	52,233	52,396	13,977	.....	13,977
Total, tous autres pays	99,985,956	84,753,344	184,739,300	73,369,080	18,151,226	91,520,306
Grand total	154,856,659	104,929,348	259,786,007	180,545,306	24,731,891	205,277,197

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

N° 19.—RELEVÉ PAR PAYS,

PAYS.	Importations. Imputable. Valeur.	Importations. En franchise. Valeur.	Importations. Total. Valeur.	Tarif général. Valeur.	Tarif général. Droits.
	$	$	$	$	$ c.
Grande-Bretagne	49,036,083	15,783,889	64,819,972	5,573,663	2,945,557 98
Australie	101,831	92,637	194,468	93,901	32,866 58
Afrique anglaise	246	27,976	28,222	246	39 68
Indes orientales anglaises	859,240	2,000,890	2,860,130	109,757	30,474 59
Antilles anglaises	1,537,313	637,079	2,174,392	24,709	48,124 28
Guyane "	3,033,674	826	3,034,500	21.084	105,606 32
Honduras "		203	203		
Iles Fidji	185,915		185,915	68	10 70
Hong-Kong	97,182	7,012	104,194	91,863	58,122 75
Terreneuve	8,798	1,455,784	1,464,582	7,629	1,153 91
Nouvelle-Zélande	9,654	166,432	176,086	754	314 76
Possessions britanniques, autres	767	3,276	4,043	903	1,467 40
Total, empire britanniques	54,870,703	20,176,004	75,046,707	5,924,577	3,223,738 95
Arabie	116	6,275	6,391	116	28 90
Argentine	3,291	1,494,652	1,497,943	33,771	7,752 75
Autriche-Hongrie	827,974	21,066	849,040	793,398	206,166 65
Belgique	1,261,237	441,432	1,702,669	1,193,782	250,218 48
Brésil	5,911	357,492	363,403	5,911	651 50
Etats de l'Amérique Centrale	37	39,885	39,922	52	10 40
Chili	386	148,030	148,416		
Chine	188,941	280,420	469,361	191,912	113,448 73
Cuba	367,919	107,400	475,319	361,075	341,404 97
Danemark	5,137	20,911	26,048	4,946	1,163 97
Antilles danoises	7,000		7,000	408	164 60
Indes orientales hollandaises	711,533	6,639	718,172	438,324	168,421 81
Equateur	43		43	43	12 90
Egypte	20,655	8,550	29,205	19,320	29,208 85
France	5,518,020	1,161,329	6,679,349	5,508,766	2,209,827 83
Afrique française	438	23,801	24,239		
Allemagne	4,040,488	1,442,719	5,483,207	119,661	27,337 18
Grèce	316,335	189	316,524	295,483	68,350 39
Hawai	171	18,701	18,872	180	65 49
Hollande	656,266	328,145	984,411	670,476	1,309,609 90
Islande	130	1,437	1,567	130	32 50
Italie	322,930	81,659	404,589	375,336	91,831 27
Japon	871,106	787,689	1,658,795	850,204	263,349 85
Mexique	19,035	473,264	492,299	8,480	3,981 80
Norvège	57,329	5,371	62,700	52,399	16,966 07
Perse	18,139		18,139	17,49-	5,014 54
Pérou		20	20	22,413	7,696 30
Philippines	17,011		17,011	9,750	24,854 30
Port-Rico	42,280		42,280	131,557	12,208 09
Portugal	113,301	12,283	125,584	115,770	43,941 45
Roumanie	66	270	336	66	76 15
Russe	34,577	212,163	246,740	35,264	8,449 73
Saint-Pierre	11,328	2,768	14,096	2,295	719 72
Espagne	786,360	109,194	895,554	776,158	197,483 36
Suède	76,491	17,263	93,754	74,792	16,486 02
Suisse	1,555,309	38,923	1,594,232	1,562,740	414.325 49
Turquie	238,750	119,705	358,455	238,153	54,548 72
Etats-Unis	81,889,753	76,713,497	158,603,250	78,821,785	19,035,768 97
Uruguay		217,969	217,969		
Venezuela	163	52,233	52,396	163	32 60
Total, tous autres pays	99,985,956	84,753,344	184,739,300	92,732,577	24,931,612 23
Droits sur articles à plus bas prix que le marché canadien					72,683 31
Droits additionels					163,864 53
Grand total	154,856,659	104,929,348	259,786,007	98,657,154	28,391,899 02

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

IMPOSABLES ET EN FRANCHISE.

ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.		Total, imposables.	Total, en franchise.	Grand total.	
Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Droits.
$	$ c.	$	$ c.	$	$	$	$ c.
42,317,361	8,573,874 59	859,717	303,764 49	48,750,741	15,830,632	64,581,373	11,823,197 06
.....	.....	.....	.....	93,901	93,655	187,556	32,866 58
90,398	18,209 71	.....	.....	90,644	27,976	118,620	18,249 39
713,479	98,011 25	.....	.....	823,236	2,000,975	2,824,211	128,485 84
2,184,315	500,171 00	.....	.....	2,209,024	629,980	2,839,004	638,295 28
2,875,199	687,268 3'	.....	.....	2,896,283	838	2,897,121	792,874 62
.....	.....	.....	.....	.....	203	203	.....
163,600	46,999 67	.....	.....	163,668	.....	163,668	47,010 37
.....	.....	3	1 40	91,866	7,012	98,878	58,124 15
.....	.....	.....	.....	7,629	1,456,102	1,463,731	1,153 91
8,085	1,043 92	.....	.....	8,839	166,719	175,558	1,358 68
.....	.....	.....	.....	903	3,276	4,179	1,467 40
48,352,437	10,015,578 44	859,720	303,765 89	55,136,734	20,217,368	75,354,102	13,543,083 28
.....	.....	.....	.....	116	6,275	6,391	28 90
.....	.....	.....	.....	33,771	1,494,652	1,528,423	7,752 75
.....	.....	32,509	12,318 75	825,907	21,391	847,298	218,485 40
.....	.....	59,914	11,044 46	1,253,696	441,483	1,695,179	261,262 94
.....	.....	.....	.....	5,911	357,492	363,403	651 50
.....	.....	.....	.....	52	39,885	39,937	10 49
.....	.....	.....	.....	.....	148,030	148,030	.....
.....	.....	.....	.....	191,912	280,423	472,335	113,448 73
.....	.....	.....	.....	361,075	74,657	435,732	341,404 97
.....	.....	90	36 00	5,036	20,911	25,947	1,199 97
.....	.....	.....	.....	408	.....	408	164 60
.....	.....	.....	.....	438,324	4,082	442,406	168,421 81
.....	.....	.....	.....	43	.....	43	12 90
.....	.....	.....	.....	19,320	8,695	28,015	29,208 85
.....	.....	23,633	9,749 55	5,532,399	1,167,013	6,699,412	2,219,577 38
.....	.....	.....	.....	.....	23,801	23,801	.....
.....	.....	3,926,896	1,494,609 05	4,046,557	1,428,351	5,474,908	1,521,946 23
.....	.....	.....	.....	295,483	288	295,771	68,350 39
.....	.....	.....	.....	180	18,701	18,881	65 49
.....	.....	697	286 06	671,173	330,817	1,001,990	1,309,895 96
.....	.....	.....	.....	130	1,437	1,567	32 50
.....	.....	85	22 66	375,421	79,084	454,505	91,853 93
.....	.....	.....	.....	850,204	788,180	1,638,384	263,349 85
.....	.....	.....	.....	8,480	473,264	481,744	3,981 80
.....	.....	438	146 00	52,837	5,371	58,208	17,112 07
.....	.....	.....	.....	17,498	.....	17,498	5,014 54
.....	.....	.....	.....	22,413	20	22,433	7,696 30
.....	.....	.....	.....	9,750	38	9,788	24,854 30
.....	.....	.....	.....	131,557	22	131,579	12,208 09
.....	.....	.....	.....	115,770	12,314	128,084	43,941 45
.....	.....	.....	.....	66	270	336	76 15
.....	.....	1,449	289 80	36,713	212,163	248,876	8,739 53
.....	.....	.....	.....	2,295	2,785	5,080	719 72
.....	.....	.....	.....	776,158	109,996	886,154	197,483 36
.....	.....	232	74 00	75,024	17,263	92,287	16,560 02
.....	.....	3,029	1,381 53	1,565,769	38,923	1,604,692	415,707 02
.....	.....	3	1 00	238,156	119,705	357,861	54,549 72
.....	.....	147,243	48,969 49	78,969,028	76,974,001	155,943,029	19,084,738 46
.....	.....	.....	.....	.....	217,969	217,969	.....
.....	.....	.....	.....	163	52,233	52,396	32 60
.....	.....	4,196,218	1,578,928 35	96,928,795	84,971,985	181,900,780	26,510,540 58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72,683 31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	163,864 53
48,352,437	10,015,578 44	5,055,938	1,882,694 24	152,065,529	105,189,353	257,254,882	40,290,171 70

N° 20.—Résumé de la valeur totale des effets exportés

Numéro.	Pays.	Les mines.		Les pêcheries.		La forêt.		Animaux et leurs produits.	
		Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.
	Empire britannique.	$	$	$	$	$	$	$	$
1	Grande-Bretagne	1,127,267	50	2,411,102		11,783,564	99,978	48,313,070	114,799
2	Australie	5,807		216,365		291,845		12,860	
3	Bermudes	50,381		21,529	39	5,490		53,229	122
4	Afrique anglaise	20,217		2,084		86,306		171,228	
5	Indes orient. anglaises			10,957					
6	Antilles	15,529		912,365	8,511	187,723	1,300	91,316	936
7	Guyane anglaise			179,843	108	16,649		11,446	
8	Honduras anglais								
9	Iles Fidji			21,278		11,390		235	
10	Gibraltar								
11	Hong-Kong	350		82,390		1,700			
12	Malte			3,400					
13	Terreneuve	267,044	16,722	29,373		10,484	854	277,088	24,388
14	Nouvelle-Zélande	2,951		44,655		4,921		1,690	
	Total, empire britann.	1,489,546	16,772	3,935,341	8,658	12,400,072	102,132	48,932,162	140,245
	Autres pays.								
15	Argentine	2,882		20,876		1,587,496			
16	Autriche-Hongrie	600							
17	Belgique	332,389		24,715		20,441		32,498	450
18	Bolivie								
19	Brésil			617,662		45,785			
20	Iles du Cap-Vert					1,291			
21	Etats de l'Amér. Centrale			28,357	228			1,961	
22	Chili					182,668			
23	Chine	112,181		18,832		5,940		10,624	
24	Corée								
25	Cuba	21,465		326,861	97	244,566		4,908	
26	Danemark			20,287		400		4,306	
27	Antilles danoises			7,678	92	1,535		5,232	
28	Antilles hollandaises								
29	Guyane hollandaise			12,875				49	
30	Equateur								
31	Egypte					31,110			
32	France	45,003		553,695		65,169		173,604	
33	Afrique française			1,100					
34	Antilles françaises			1,100		434			
35	Allemagne	34,756	3,743	56,784		2,578		95,676	640
36	Grèce								
37	Hawaï			1,660				80	
38	Haïti			23,047					
39	Hollande	262		1,000				72,031	
40	Islande								
41	Italie	4,498		224,227					
42	Japon	28,048		307,624		23,349		10,630	
43	Madère			12,670		21,185			
44	Mexique	35,478		2,237		126,128	4,320	1,299	
45	Norvège				528	22,759		50	
46	Panama			51,747		695		3,004	
47	Perse								
48	Pérou					61,437			
49	Philippines								
50	Porto-Rico			317,712		100,593		18	
51	Afrique portugaise							37	
52	Portugal			140,842		9,950			
53	Roumanie								
54	Russie			192				2,327	
55	Saint Domingue			22,024					
56	Saint-Pierre	17,549	10	93		4,298		34,808	27

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

du Canada pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Produits agricoles.		Manufactures.		Articles divers.		Totaux.		Grands totaux.	Numéro.
Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canatienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.		
$	$	$	$	$	$	$	$	$	
29,940,454	5,820,774	5,036,956	177,441	78,773	225,373	98,691,186	6,438,415	105,129,601	1
54,169	2,344	1,401,006	12,072	2,500	.....	1,984,552	14,416	1,998,968	2
84,602	325	20,617	1,402	189	5,639	236,037	7,527	243,564	3
520,940	.....	295,623	620	80	.....	1,096,478	620	1,097,098	4
157	.....	10,379	.....	.....	.....	21,493	.....	21,493	5
389,397	243	184,814	5,309	99	1,884	1,781,243	18,183	1,799,426	6
146,112	.....	33,316	1,642	.....	.....	387,366	1,750	389,116	7
.....	.....	1,367	.....	.....	.....	1,367	.....	1,367	8
7,064	.....	4,454	25	.....	.....	44,421	25	44,446	9
1,200	.....	.....	.....	.....	.....	1,200	.....	1,200	10
8,593	14	928	.....	.....	.....	93,961	14	93,975	11
25,779	.....	.....	.....	.....	.....	29,179	.....	29,179	12
979,472	5,004	586,719	31,674	4,240	11,207	2,154,420	89,849	2,244,269	13
43,630	218	553,871	3,248	1,605	.....	653,323	3,466	656,789	14
32,201,569	5,828,922	8,130,050	233,433	87,486	244,103	107,176,226	6,574,265	113,750,491	
.....	.....	357,069	3,230	.....	.....	1,968,323	3,230	1,971,553	15
.....	.....	26,464	.....	.....	.....	27,064	.....	27,064	16
164,665	577.793	699,774	5,133	100	.....	1,274,582	583,376	1,857,958	17
.....	.....	425	.....	.....	.....	425	.....	425	18
1,600	.....	36,780	1,096	.....	.....	701,827	1,096	702,923	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,291	.....	1,291	20
.....	.....	45,980	.....	.....	.....	76,298	228	76,526	21
.....	.....	40,075	.....	.....	.....	222,743	.....	222,743	22
107,362	43	95,844	331	.....	.....	350,783	374	351,157	23
.....	.....	262	.....	.....	.....	262	.....	262	24
313,185	514	80,315	921	.....	.....	991,300	1,532	992,832	25
66,424	.....	11,470	590	.....	.....	102,887	590	103,477	26
296	.....	975	.....	.....	17	15,716	109	15,825	27
.....	.....	528	.....	.....	.....	528	.....	528	28
.....	.....	153	.....	.....	.....	13,077	.....	13,077	29
.....	.....	4,729	.....	.....	.....	4,729	.....	4,729	30
727	.....	6,826	.....	.....	.....	38,663	.....	38,663	31
129,774	.....	435,487	6,740	100	.....	1,402,832	6,740	1,409.572	32
.....	.....	244	.....	.....	.....	1,344	.....	1,344	33
945	.....	1,241	.....	.....	.....	3,720	.....	3,720	34
74,463	316,488	471,426	9,911	140	.....	735,823	330,782	1,066,605	35
.....	.....	311	.....	.....	.....	311	.....	311	36
275	.....	4,880	.....	.....	.....	6,895	.....	6,895	37
.....	.....	1,883	.....	.....	.....	24,930	.....	24,930	38
290,803	349,514	85,166	2,589	.....	13,612	449,262	365,715	814,977	39
.....	.....	62	30	.....	.....	62	30	92	40
174	.....	123,285	658	.....	.....	352,184	658	352,842	41
84,743	.....	81,469	2,685	.....	.....	535,863	2,685	538,548	42
.....	.....	4	.....	.....	.....	33,859	.....	33,859	43
43,825	.....	103,496	232	100	.....	312,563	4,552	317,115	44
142,190	.....	5,517	.....	.....	.....	170,516	528	171,044	45
1,375	.....	15,169	75	.....	.....	71,990	75	72,065	46
.....	.....	58	.....	.....	.....	58	.....	58	47
.....	.....	7,628	.....	.....	.....	69,065	.....	69,065	48
.....	.....	1,196	.....	.....	.....	1,196	.....	1,196	49
517	.....	1,802	.....	.....	.....	420,642	.....	420,642	50
1,390	.....	868	.....	.....	.....	2,295	.....	2,295	51
3,390	.....	356	.....	.....	.....	154,538	.....	154,538	52
.....	.....	16,077	.....	.....	.....	16,077	.....	16,077	53
58,591	.....	180,371	.....	.....	.....	241,481	.....	241,481	54
.....	.....	3,657	5	.....	.....	25,681	5	25,686	55
13,696	351	17,521	2,539	100	262	88,065	3,189	91,254	56

N° 20.—Résumé de la valeur des effets exportés du

Numéro.	Pays.	Les mines.		Les pêcheries.		La forêt.		Animaux et leurs produits.	
		Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne	Provenance étrangère.
	AUTRES PAYS—*Fin.*	$	$	$	$	$	$	$	$
57	Siam								
58	Espagne	186		33,090		6,327			
59	Afrique espagnole					24,619			
60	Suède			19,051					
61	Suisse								
62	Turquie			40				21	
63	Uruguay			1,909		84,728			
64	Etats-Unis de Colombie			27,286	1,156			2,145	
65	Etats-Unis	24,067,112	143,802	3,549,375	24,017	18,397,753	4,924	6,035,029	489,757
66	Venezuela			143		2,792			
	Total, autres pays	24,702,409	147,555	6,426,801	26,118	21,076,026	9,244	6,490,337	490,874
	Grands totaux	26,191,955	164,327	10,362,142	34,776	33,476,098	111,376	55,422,499	631,119

A la Gr.-Bretagne, monnaie, $6,200 ; à Terreneuve, monnaie, $200 ; en Chine, monnaie, $720 ; aux Etats-Unis,

Total

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Fin.*

Produits agricoles.		Manufacturés.		Articles divers.		Totaux.		Grands totaux.	Numéro.
Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.	Provenance canadienne.	Provenance étrangère.		
$	$	$	$	$	$	$	$	$	
.....	.....	86	.....	.....	.....	86	.....	86	57
.....	.....	8,712	.....	.....	.....	48,315	.....	48,315	58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,619	.....	24,619	59
6,866	.....	34,069	.....	.....	.....	59,996	.....	59,996	60
.....	.....	1,556	2,815	.....	.....	1,556	2,815	4,371	61
400	.....	4,381	.....	.....	.....	4,842	.....	4,842	62
.....	.....	5,150	.....	.....	.....	91,787	.....	91,787	63
290	.....	1,992	.....	.....	.....	31,713	1,156	32,869	64
2,147,081	201,167	7,924,107	2,134,000	59,982	660,530	62,180,439	3,658,197	65,838,636	65
.....	.....	11,042	.....	.....	.....	13,977	.....	13,977	66
3,655,047	1,445,870	10,957,938	2,173,580	60,522	674,421	73,369,080	4,967,662	78,336,742	
35,856,616	7,274,792	19,087,988	2,407,013	148,008	918,524	180,545,306	11,541,927	192,087,233	
monnaie, $13,182,844						.....	13,189,964	13,189,964	
						180,545,306	24,731,891	205,277,197	

N° 21.—TABLEAU SOMMAIRE des effets exportés du Canada, distinguant ceux de provenance et de manufacture canadienne de ceux des autres pays pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

ARTICLES.		ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.		ARTICLES DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINES.			$		$		$
Arsenic	liv.	245,902	4,918	835	40	246,737	4,958
Asbeste	ton'x.	41,008	1,206,776	.....	.....	41,008	1,206,776
Barytes, moulues ou non moul.	qtx.	1,350	6,750	4	50	1,354	6,800
Houille	ton'x.	1,285,346	3,346,402	58,173	92,359	1,343,519	3,438,761
Chromite (fer chromique)	"	666	7,180	.....	.....	666	7,180
Feldspath	"	10,919	36,550	30	75	10,949	36,625
Quartz aurifère, poussière d'or pépites, etc	$	.....	7,226,954	.....	13,217	.....	7,240,171
Gypse ou plâtre naturel	ton'x.	275,391	315,525	.....	.....	275,391	315,525
Métaux, savoir :—							
Cuivre fin, dans le minérai, matte, regule, etc	liv.	25,966,689	5,096,999	31,997	7,049	25,998,686	5,104,048
Cuivre brun ou commun, ciment de cuivre et cuivre en gueuses	"	153,345	30,954	20,230	3,743	173,575	34,697
Plomb, métallique, dans le minerai, etc	"	18,367,275	633,662	.....	.....	18,367,275	633,662
Plomb en gueuse	"	152,542	5,817	1,038	69	153,580	5,886
Nickel, fin, dans le minerai, matte ou speiss	"	16,217,585	1,587,476	.....	.....	16,217,585	1,587,476
Platine dans les concentrations ou autres formes	onces.	982	17,031	629	12,583	1,611	29,614
Argent métall. dans les concentrations de minér., etc	"	8,814,815	5,507,259	23,150	14,957	8,837,965	5,522,216
Mica	liv.	1,392,097	488,701	4,106	1,597	1,396,203	490,298
Couleurs minérales, oxydes de fer, ocres, etc	"	61,700	537	.....	.....	61,700	537
Eaux minérales	galls.	5,133	2,939	163	40	5,296	2,979
Huile minérale :—							
Pétrole et kérosine, naturelle	"	935	143	.....	.....	935	143
" " raffinée	"	2,232	540	34,351	3,425	36,583	3,965
Total, huiles		3,167	683	34,351	3,425	37,518	4,108
Minéraux, savoir :—							
Antimoine	ton'x.	917	31,477	.....	.....	917	31,477
Fer	"	34,191	65,367	.....	.....	34,191	65,367
Manganèse	"	93	925	.....	.....	93	925
Autres	"	7,805	301,097	.....	.....	7,805	301,097
Total, minéraux		43,006	398,866	.....	.....	43,006	398,866
Plombagine, métal naturel et concentré	qtx.	6	19	.....	.....	6	19
Pyrites	ton'x.	22,214	57,496	.....	.....	22,214	57,496
Sel	liv.	357,906	1,674	4,571,435	12,754	4,929,341	14,428
Sable et gravier	ton'x.	213,441	76,705	.....	.....	213,441	76,705
Pierre :—							
Ornement, granit, marbre, etc., non ouvrée	ton'x.	196	1,271	1	18	197	1,289
A bâtir de taille, calcaire, etc., non ouvrée	"	1,566	444	.....	.....	1,566	444
Pour la fabrication de meules à aiguiser, non ouvrée	"	539	5,248	.....	.....	539	5,248
Total, pierre, etc		2,301	6,963	1	18	2,302	6,981

N° 21.—TABLEAU SOMMAIRE DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.	ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE		ARTICLES DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS	
	Quantité.	Valeur.	Quantité	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINES—*Suite.*		$		$		$
Autres articles $		127,119		2,351		129,470
Total, produit des mines		26,191,955		164,327		26,356,282
LES PÊCHERIES.						
Morue, y compris égrefin, lingue et merlan, frais liv.	62,142	1,294			62,142	1,294
Morue, salée sèche qtx	554,087	3,049,203	701	3,571	554,788	3,052,774
" salée verte "	8,346	36,632			8,346	36,632
" saumurée "	123	615			123	615
" langues et noues brls	1,057	13,844			1,057	13,844
Total, morue		3,101,588		3,571		3,105,159
Maquereau frais liv.	3,287,121	143,179			3,287,121	143,179
" en boîtes "	3,663	493			3,663	493
" saumuré brls	55,039	442,680	428	3,285	55,467	445,965
Total, maquereau		586,352		3,285		589,637
Flétan, frais liv.	1,407,989	58,115	79,175	3,413	1,487,164	61,528
" saumuré brls	1	4			1	4
Total, flétan		58,119		3,413		61,532
Hareng, frais ou gelé liv.	15,775,547	90,907			15,775,547	90,907
" saumuré brls	104,468	448,404	1,950	6,325	106,418	454,729
" en boîtes liv.	119,515	4,494			119,515	4,494
" fumé "	2,911,096	80,386			2,911,096	80,386
Total, hareng		624,191		6,325		630,516
Poisson de mer, autre, frais liv.	6,252,528	357,885			6,252,528	357,885
" saumuré brls	10,357	59,080	526	2,049	10,883	61,129
" en conserves liv.	1,029,001	40,899	158,570	15,883	1,187,571	56,782
Total, poisson de mer, autre		457,864		17,932		475,796
Huîtres, fraîches brls	442	3,449			442	3,449
" en conserves liv.	200	25			200	25
Total huîtres		3,474				3,474
Homard, frais brls	13,445	163,472			13,445	163,472
" en boîtes liv.	5,168,155	1,368,927			5,168,155	1,368,927
Total, homard		1,532,399				1,532,399
Boitte, poisson brls	464	2,786			464	2,786
" moules ou autres "	64,355	122,441			64,355	122,441
Total, boitte		125,227				125,227

N° 21.—TABLEAU SOMMAIRE DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.	ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE		ACTICLES DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE		TOTAL DES EXPORTATIONS	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES PÊCHERIES—*Fin.*		$		$		$
Saumon, frais liv.	1,701,747	156,493			1,701,747	156,493
" fumé "	460	60	360	36	820	96
" en boîtes "	15,352,410	1,992,011			15,352,410	1,992,011
" saumuré brls.	43,740	402,031			43,740	402,031
Total, saumon		2,550,595		36		2,550,631
Saumon ou truite des lacs liv.	418,511	17,480			418,511	17,480
Poisson, tout autre, frais $		971,251		155		971,406
" saumuré brls.	590	5,952		1	590	5,953
Total, poisson, autre		977,203		156		977,359
Huile de poisson, morue galls	93,274	26,761			93,274	26,761
" loup-marin "	64,552	22,694			64,552	22,694
" baleine "	290,181	97,462			290,181	97,462
" autre "	30,510	5,613			30,510	5,613
Total, huiles de poisson	478,517	152,530			478,517	152,530
Fourrures ou peaux, produits du poisson ou d'animaux marins. $		162,190				162,190
Autres articles "		12,930		58		12,988
Total, pêcheries		10,362,142		34,776		10,396,918
LA FORÊT.						
Alcalis, potasse et perlasse brls.	1,033	31,319			1,033	31,319
" lavés $		4,243				4,243
" tous autres "		33,824		113		33,937
Total, alcalis		69,386		113		69,499
Ecorce pour les tanneurs cordes	5,979	30,911	95	570	6,074	31,481
Bois de chauffage "	18,264	49,432			18,264	49,432
Courbes et allonges nomb.	23,414	12,480			23,414	12,480
Bois à latte cordes	5,212	20,001			5,212	20,001
Billots, cèdre, capables d'être conv. en billes à bardeaux "	921	4,647			921	4,647
Billes, orme M. pds	168	2,793			168	2,793
" pruche "	69	580			69	580
" chêne "	42	1,257			42	1,257
" pin "	241	2,505			241	2,505
" épinette blanche "	11,737	146,427			11,737	146,427
" tous autres "	34,222	306,993			34,222	306,993
Total, billes		460,555				460,555

N° 21.—TABLEAU SOMMAIRE DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.	ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.		ARTICLES DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL, EXPORTATIONS.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LA FORÊT—*Suite.*		$		$		$
Bois de service, savoir :—						
Chevrons $		23,549				23,549
Tilleul M pds	6,299	113,154	26	518	6,325	113,672
Madriers, pin cent ét.	25,275	1,624,518			25,275	1,624,518
" épin. et autres "	176,406	6,875,912	5	259	176,411	6,876,171
" bouts de "	8,377	295,539			8,377	295,539
Lattes M.	562,305	1,462,402	366	1,099	562,671	1,463,501
Palis "	70	700			70	700
Piquets "	16,517	95,114			16,517	95,114
Planches et madriers M pds	881,087	15,330,633	300	4,703	881,387	15,335,336
Solives "	33	356			33	356
Voliges "	62,936	760,837			62,936	760,837
Bardeaux M.	636,372	1,340,854			636,372	1,340,854
Douves, autres $		283,720		1,300		285,020
" autres et fonds "		154,702				154,702
Tout autre bois de service, N.A.E. "		348,296		482		348,778
Total, bois de service		28,710,286		8,361		28,718,647
Blocs pour allumettes $		10,830				10,830
Mâts et espars nomb.	1,969	5,407			1,969	5,407
Piolotis $		116,966				116,966
Echalas à houblon, cercles, pot. de télégraphe et autres "		85,015		840		85,855
Pot'x cèdre, épin. rouge et autre "		12,585				12,585
Billes à bard. en pin ou cédre cordes	6,468	24,082			6,468	24,082
Traverses de ch. de fer nomb.	1,169,012	382,372			1,169,012	382,372
Billes à douves cordes	125	484			125	484
Bois de constr., carré, savoir :—						
Frêne tonn.	135	1,877	3	49	138	1,926
Bouleau "	7,938	86,931			7,938	86,931
Orme "	8,679	243,827	864	25,515	9,543	269,342
Erable "	33	582			33	582
Chêne "	8,662	188,217	2,603	58,019	11,265	246,236
Pin rouge, "	4,573	97,073	49	854	4,622	97,927
Pin blanc "	32,967	841,799	657	16.351	33,624	858,150
Tous autres "	1,218	14,669	24	245	1,242	14,914
Total, bois de constr., carré		1,474,975		101,033		1,576,008
Bois, blocs et autres, p. pulpe cordes	452,846	1,998,805	153	459	452,999	1,999,264
Autres articles de la forêt $		6,879				6,879
Total, forêt		33,476.098		111,376		33,587,474
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.						
Animaux—Chevaux âgés d'un an ou moins nomb.	6	300	13	380	19	680
" chevaux âgés de plus d'un an "	2,109	439,878	1,518	384,785	3,627	824,663
" bestiaux âgés d'un an ou moins "	921	10,434			921	10,434
" bestiaux âgés de plus d'un an "	161,220	10,922,105	6	1,130	161,226	10,923,235
" cochons "	454	12,423	2	10	456	12,433

N° 21.—Tableau sommaire des exportations—*Suite.*

Articles.	Articles de provenance canadienne.		Articles de provenance étrangère.		Total, exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Fin.*		$		$		$
Animaux, moutons âgés d'un an ou moins nomb.	199,514	896,888	.....	.....	199,514	896,888
" moutons âgés de plus d'un an "	55,151	405,936	361	12,483	55,512	418,419
Volailles $	.....	57,658	.....	1,110	.....	58,768
Autres "	.....	18,593	.....	3,518	.....	22,111
Total, animaux vivants	.....	12,764,215	.....	403,416	.....	13,167,631
Os qtx.	40,264	31,686	.....	.....	40,264	31,686
Beurre liv.	18,078,508	4,011,609	551,968	104,619	18,630,476	4,116,228
Fromage "	178,141,567	22,006,584	196,133	21,697	178,337,700	22,028,281
Œufs douz.	2,591,205	556,557	5,127	1,415	2,596,332	557,972
Fourrures, préparées $	.....	122,160	.....	9,396	.....	131,556
" non préparées "	.....	2,514,819	.....	34,563	.....	2,549,382
Total, fourrures	.....	2,636,979	.....	43,959	.....	2,680,938
Graisse et graillons liv.	1,911,180	97,052	4,741	261	1,915,921	97,313
Colle, matières $	.....	8,024	.....	23	.....	8,047
Crin "	.....	91,824	.....	1,048	.....	92,872
Peaux et pellet. autr. que fourr. "	.....	2,608,875	.....	8,305	.....	2,617,180
Cornes et sabots "	.....	8,843	.....	3	.....	8,846
Miel liv.	3,625	375	224	36	3,849	411
Saindoux "	196,499	20,461	1,921	186	198,420	20,647
Viandes, savoir : Bacon liv.	75,378,919	9,018,470	6,587	1,112	75,385,506	9,019,582
Bœuf "	1,455,211	102,560	335,426	14,119	1,790,637	116,679
Jambon "	1,831,161	203,652	4,846	749	1,836,007	204,401
Mouton "	64,249	5,833	.....	.....	64,249	5,833
Lard "	479,762	47,293	156,795	12,685	636,557	59,978
Volailles, préparées ou non $	.....	74,057	.....	.....	.....	74,057
Gibier " " "	.....	7,369	.....	.....	.....	7,369
Langues liv.	11,603	1,625	.....	.....	11,603	1,625
En conserves "	3,378,925	413,112	.....	.....	3,378,925	413,112
Toutes autres, N.A.E. "	1,309,915	132,853	3,005	732	1,312,920	133,585
Total, viandes	.....	10,006,824	.....	29,397	.....	10,036,221
Lait et crème, condensés liv.	686,539	46,041	2,597	346	689,136	46,387
Peaux de mouton nomb.	84,084	60,202	.....	.....	84,084	60,202
Queues $	.....	259	.....	.....	.....	259
Suif liv.	178,121	8,990	.....	.....	178,121	8,990
Laine "	1,229,309	330,685	60,821	15,545	1,290,130	346,230
Autres articles $	.....	126,414	.....	863	.....	127,277
Total, animaux et leurs produits	.....	55,422,499	.....	631,119	.....	56,053,618
PRODUITS AGRICOLES.						
Baume $	.....	4,464	.....	.....	.....	4,464
Cidre galls.	14,083	2,197	.....	.....	14,083	2,197
Lin qtx.	6,970	73,006	.....	.....	6,970	73,006
Fruits, savoir :—						
Pommes, sèches liv.	3,718,372	231,550	.....	.....	3,718,372	231,550
" vertes ou mûres brls.	977,961	2,634,608	786	2,194	978,747	2,636,802
Baies de toutes sortes $	.....	118,381	.....	3,838	.....	122,219
En boîtes ou en conserves "	.....	287,305	.....	2,908	.....	290,213
Tous autres, N.A.E. "	.....	79,675	.....	37,410	.....	117,085
Total, fruits	.....	3,351,519	.....	46,350	.....	3,397,869

N° 21.—Tableau sommaire des exportations—*Suite.*

Articles.	Articles de provenance canadienne.		Articles de provenance étrangère.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		$		$		$
Grain et produits du, savor :—						
Orge boiss.	1,198,130	637,571	576,645	291,414	1,774,775	928,985
Fèves "	28,202	48,794	55	129	28,257	48,923
Serrasin "	356,440	196,002			356,440	196,002
Blé-d'inde "	5,979	4,253	3,600,402	2,086,060	3,606,381	2,090,313
Avoine "	4,539,436	1,855,300	198,471	81,491	4,737,907	1,936,791
Pois ronds "	441,579	470,385			441,579	470,385
" fendus "	131,870	172,896			131,870	172,896
Seigle "	41	20	49,950	30,970	49,991	30,990
Blé "	25,480,127	20,397,629	1,394,411	1,186,547	26,874,538	21,584,176
Autres grains "	48,324	8,689			48,324	8,689
Total, grain	32,230,128	23,791,539	5,819,934	3,676,611	38,050,062	27,468,150
Son qtx.	359,900	256,072			359,900	256,072
Farine de blé brls.	1,092,123	4,095,207	56	309	1,092,179	4,095,516
" blé-d'inde "	938	2,709	1	13	939	2,722
" d'avoine "	136,839	544,455			136,839	544,455
Toute autre "	10,159	30,818	12	92	10,171	30,910
Total, fleur et farine	1,240,059	4,673,189	69	414	1,240,128	4,673,603
Foin ton'x.	112,778	1,034,948	78	4,564	112,856	1,039,512
Chanvre qtx.	2,068	13,717			2,068	13,717
Houblon liv.	62,050	5,910	4,950	1,221	67,000	7,131
Malt boiss.	8,394	6,580			8,394	6,580
Sucre d'érable liv.	1,790,091	149,690			1,790,091	149,690
Sirop " galls.	1,281	1,181	56	62	1,337	1,243
Noix liv.	3,233	338	86,286	6,367	89,519	6,705
Graines, sav. :—						
Trèfle boiss.	70,093	439,541	19	139	70,112	439,680
Lin "	121,582	145,244	2,786,912	3,447,737	2,908,494	3,592,981
Herbe "	71,252	65,960			71,252	65,960
Toutes autres $		47,007		1,926		48,933
Total, graines		697,752		3,449,802		4,147,554
Paille ton'x.	1,230	5,336			1,230	5,336
Tabac en feuilles liv.	44,734	6,760	150,944	75,273	195,678	82,033
Arbres, arbrisseaux et plantes $		4,270		611		4,881
Légumes, sav. :—						
En boîtes ou en conserves $		6,360		122		6,482
Pommes de terre boiss.	525,483	377,160	2,797	1,995	528,280	379,155
Navets "	1,195,302	145,250			1,195,302	145,250
Tous autres légumes $		51,801		7,591		59,392
Total, légumes		580,571		9,708		590,279
Nourriture de céréales $		1,132,085		148		1,132,233
Autres articles "		65,492		3,661		69,153
Total, produits agricoles		35,856,616		7,274,792		43,131,408

N° 21.—Tableau sommaire des exportations—*Suite.*

Articles.	Articles de provenance canadienne.		Articles de povenance étrangère.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS.		$		$		$
Instruments aratoires $	.....	2,489,330	.....	8,552	.....	2,497,882
Aluminium en bar., lingots, etc. liv.	4,117,985	811,902	.....	.....	4,117,985	811,902
" articles en, N.A.E. $	.....	1,626	.....	22	.....	1,648
Livres, brochures, cartes, etc.. "	.....	165,945	.....	50,135	.....	216,080
Biscuits et pain ..... qtx.	3,555	28,296	1	22	3,556	28,318
Briques..... M.	568	5,882	13	161	581	6,043
Boutons..... $	.....	2,479	.....	712	.....	3,191
Chandelles..... liv.	231,331	14,889	937	241	232,268	15,130
Cartouches, fusil, carab., pistol. $	.....	72,860	.....	338	.....	73,198
Charbon de bois ..... "	.....	14,232	.....	.....	.....	14,232
Ciment ..... "	.....	5,229	.....	1,526	.....	6,755
Cendres..... "	.....	219	.....	.....	.....	219
Argile, articles en..... "	.....	125	.....	.....	.....	125
Vêtements et hardes ..... "	.....	86,377	.....	15,971	.....	102,348
Coke ..... ton'x.	49,249	224,536	.....	.....	49,249	224,536
Cordage, câbles et ficelle..... $	.....	172,345	.....	11,065	.....	183,410
Cotonnades..... vgs.	2,700,723	355,535	74,702	5,414	2,775,425	360,949
Coton, autre ..... $	.....	37,766	.....	30,984	.....	68,750
Déchets de coton..... Lbs.	1,042,528	36,038	16,550	238	1,059,078	36,276
Drogues, produits chimiques et médicaments, N.A.E..... $	.....	887,704	.....	678,420	.....	1,566,124
Matières tinctoriales..... "	.....	7,500	.....	7,452	.....	14,952
Appareils électriques..... "	.....	19,415	.....	54,042	.....	73,457
Electrotypes..... "	.....	7,395	.....	2,563	.....	9,958
Extrait d'écorce de pruche .... brls.	3,708	46,604	.....	.....	3,708	46,604
Matières explosives et fulminantes, N.A.E..... liv.	314,897	150,519	44,247	16,798	359,144	167,317
Feutre, articles en..... $	.....	613	.....	571	.....	1,184
Engrais ..... "	.....	198,443	.....	1,570	.....	200,013
Fourrures, articles en..... "	.....	21,351	.....	2,840	.....	24,191
Verre et verrerie, N.A.E..... "	.....	8,670	.....	2,396	.....	11,066
Pierres à aiguiser, ouvrées .... "	.....	33,929	.....	316	.....	34,245
Gypse ou plâtre, moulu..... "	.....	2,653	.....	.....	.....	2,653
Chapeaux et casquettes..... "	.....	6,729	.....	3,306	.....	10,035
Effets de ménage, N.A.E..... "	.....	1,205,585	.....	83,119	.....	1,288,704
Glace..... "	.....	17,067	.....	.....	.....	17,067
Caoutchouc, articles en..... "	.....	148,027	.....	21,267	.....	169,294
" rebuts et autres.. liv.	2,103,359	151,331	62,169	6,705	2,165,528	158,036
Fer et acier ouvrés, savoir :—						
Poêles ..... nomb.	754	7,751	312	3,295	1,066	11,046
Fontes, N.A.E..... $	.....	26,501	.....	3,073	.....	29,574
Fer en gueuse..... ton'x.	143	3,432	14	278	157	3,710
Machines, N.A.E..... $	.....	321,030	.....	319,253	.....	640,283
Machines à coudre..... nomb.	1,444	29,708	160	4,049	1,604	33,757
Clavigraphes..... "	4,490	126,986	87	4,060	4,577	131,046
Rebuts de fer ou d'acier..... qtx.	149,184	143,370	35,353	38,804	184,537	182,174
Ferronnerie, N.A.E ..... $	.....	118,843	.....	28,919	.....	147,762
Acier et articles en..... "	.....	332,125	.....	160,673	.....	492,798
Total, fer et acier.....	.....	1,109,746	.....	562,404	.....	1,672,150
Balayures d'orfèvres..... $	.....	67,992	.....	10,691	.....	78,683
Vieux câbles..... qtx.	136,024	480,379	3,807	6,851	139,831	487,230
Lampes et lanternes..... $	.....	7,469	.....	557	.....	8,026

N° 21.—Tableau sommaire des exportations—*Suite.*

Articles.	Articles de provenance canadienne.		Articles de provenance étrangère.		Total, exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Articles manufacturés—*Suite.*		$		$		$
Cuir—						
A semelle liv.	3,266,070	763,523			3,266,070	763,523
A empeignes "	774,597	234,312	90	197	774,687	234,509
N.A.E. "	1,511,119	364,257	23,801	8,308	1,534,920	372,565
Bottes et souliers $		111,558		7,285		118,843
Harnais et sellerie "		7,741		4,169		11,910
Autres articles en "		18,442		3,240		21,682
Total, cuir		1,499,833		23,199		1,523,032
Chaux $		46,662				46,662
Liqueurs—						
Ale et bière galls.	2,577	978	8,473	7,587	11,050	8,565
Eau-de-vie "	2	11	851	3,531	853	3,542
Genièvre "	442	716	22,135	28,881	22,577	29,597
Rhum "			3,469	1,247	3,469	1,247
Whisky "	298,884	962,467	12,879	38,953	311,763	1,001,420
Vins "	1,711	1,197	1,638	6,304	3,349	7,501
Autres spiritueux, N.A.E. "	146,261	32,067	2,356	6,221	148,617	38,288
Total, liqueurs	449,877	997,436	51,801	92,724	501,678	1,090,160
Métaux, N.A.P. $		44,550		13,218		57,768
Mélasses galls.			99,250	24,993	99,250	24,993
Instruments de musique, savoir :—						
Orgues nomb.	3,477	194,289	7	7,495	3,484	201,784
Pianos "	169	37,466	27	8,288	196	45,754
Autres $		2,619		1,237		3,856
Total, instruments de musique		234,374		17,020		251,394
Etoupe qtx.	54	177	144	484	198	661
Tourteaux oléagineux "	287,477	333,225			287,477	333,225
Huile, N.A.E. galls.	654,258	39,675	18,990	5,305	673,284	44,980
Papier à tenture roul.	243,105	20,412	929	225	244,034	20,637
" N.A.E. $		1,657,740		5,630		1,663,370
Photographies "		2,107		295		2,402
Plombagine, articles en "		2,506		55		2,561
Guenilles liv.	13,894,704	183,345	103,834	949	13,998,538	184,294
Voiles $		258				258
Navires vendus à d'autres pays nomb. et tonn.	11—2,035	56,160	2—115	11,800	13—2,150	67,960
Savon liv.	819,212	33,659	6,411	370	825,623	34,029
Amidon "	48,465	2,419			48,465	2,419
Pierres d'ornement, savoir :—						
Granit, marbre, etc., ouvré $		21,339		300		21,639
A bâtir, de taille, calcaire "		2,750				2,750
Total, pierre, etc		24,089		300		24,389
Sucre de toutes sortes, N.A.E. liv.	639,097	18,293	50,186	2,212	689,283	20,505
Sirop de sucrerie galls.	149,764	18,355			149,764	18,355
Goudron $		90,338		541		90,879
Ferblanc, articles en "		8,388		17,283		25,671

N° 21.—Tableau sommaire des exportations—*Suite.*

Articles.		Articles de provenance canadienne.		Articles de provenance étrangère.		Total, exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$		$
Tabac, savoir :—							
Cigares	M.	42	940	40	1,086	82	2,026
Cigarettes	"	119	425	24	131	143	556
Tabac à priser	liv.	1	1			1	1
Tiges et déchets	"	468,791	22,516	227,023	19,880	695,814	42,396
Tout autre, N.A.E.	"	85,500	37,282	41,143	22,441	126,643	59,723
Total, tabac			61,164		43,538		104,702
Filasse	qtx.	621	4,983			621	4,983
Voitures, ravoir :—							
Voitures	nomb.	181	15,300	17	2,210	198	17,510
" parties de	$		12,902		686		13,588
Charettes	nomb.	194	7,229	41	2,005	235	9,234
Charriots	"	134	3,919	31	1,120	165	5,039
Automobiles	"	85	76,267	41	91,875	126	168,142
Bicycles	"	3,622	86,606	36	3,440	3,658	90,046
" parties de	$		26,215		4,348		30,563
Autres voitures	"		54,381		58,026		112,407
Vinaigre	galls,	346	71	28	26	374	97
Bois, savoir :—							
Barils, vides	nomb.	4,410	3,796	22,158	32,878	26,568	36,674
Meubles de ménage	$		138,099		6,221		144,320
Portes, châssis et persiennes	"		80,114				80,114
Allumettes et éclisses	"		38,760		10		38,770
Moulures, garnitures et autr. meubles de ménage	"		10,556				10,556
Seaux, cuves, barattes et autres ustensiles en bois	"		4,530		169		4,699
Boîtes à bobines et bobines	"		45,745		3,388		49,133
Bois à pulpe	"		2,984,945				2,984,945
Autres articles en bois	"		303,392		17,580		320,972
Total, bois			3,609,937		60,246		3,670,183
Lainages	$		29,813		17,986		47,799
Autres articles	"		680,468		317,655		998,123
Total			19,087,988		2,407,013		21,495,001
DIVERS ARTICLES.							
Café	liv.	2,428	204	74,580	11,039	77,008	11,243
Fruits verts, N.A.E.	"			103,854	5,800	103,854	5,800
Riz	"	750	24	64,808	1,641	65,558	1,665
Farine de riz	"	1,551,900	17,870			1,551,900	17,870
Peintures	"		84,711		247,024		331,735
Thé	"			1,859,974	430,201	1,859,974	430,201
Autres divers articles	$		45,199		222,819		268,018
Total			148,008		918,524		1,066,532
LINGOTS ET MONNAIES.							
Monnaie d'or	$				12,634,892		12,634,892
" d'argent	"				552,575		552,575
" de cuivre	"				2,497		2,497
Total					13,189,964		13,189,964

N° 21.—ETAT SOMMAIRE DES EXPORTATIONS—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

Articles.	Articles de provenance canadienne	Articles de provenance étrangère.	Total des exportations.
	$	$	$
Produits des mines	26,191,955	164,327	26,356,282
" des pêcheries	10,362,142	34,776	10,396,918
" de la forêt	33,476,098	111,376	33,587,474
Animaux et leurs produits	55,422,499	631,119	56,053,618
Produits agricoles	35,856,616	7,274,792	43,131,408
Articles manufacturés	19,087,988	2,407,013	21,495,001
Divers articles	148,008	918,524	1,066,532
	180,545,306	11,541,927	192,087,233
Monnaies et lingots	.....	13,189,964	13,189,964
Grand total, exportations	180,545,306	24,731,891	205,277,197

N° 22.—TABLEAU de la valeur des articles exportés du Canada, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1906 et 1907 respectivement; aussi, la valeur des articles exportés à des pays compris dans l'empire britannique et à tous autres pays pendant les neufs mois terminés le 31 mars 1907.

ARTICLES.		NEUF MOIS TENMINÉS LE 31 MARS 1906.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
						Empire Britannique.		Tous autres pays.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
CLASSIFICATION DES MINES.			$		$		$		$
Arsenic	liv.	500	25	246,737	4,958	.....	.....	24,647	4,958
Asbeste	ton'x.	40,241	1,141,763	41,008	1,206,776	9,129	292,620	31,879	914,156
Barytes, moulues et non moulues	qtx.	34,488	14,343	1,354	6,800	4	50	1,350	6,750
Houille	ton'x.	1,370,352	3,418,941	1,343,519	3,438,761	128,315	351,998	1,215,204	3,086,763
Chromite (fer chromique)	"	1,135	13,715	666	7,180	448	4,400	218	2,780
Feldspath	"	7,755	21,433	10,949	36,625	.....	.....	10,949	36,625
Quartz aurifère, poussière d'or, pépites, etc	$	.....	9,905,205	.....	7,240,171	.....	350	.....	7,239,821
Gypse ou plâte, naturel	ton'x.	283,898	313,962	275,391	315,525	33	78	275,358	315,447
Métaux, savoir :—									
*Cuivre fin, dans le minerai, natte, régule, etc	liv.	30,344,063	4,680,431	25,998,686	5,104,048	2,077,969	211,688	23,920,717	4,892,360
Cuivre noir ou commun, cuivré à ciment et cuivre en gueuse	"	390,841	69,037	173,575	34,697	.....	.....	173,575	34,697
*Plomb métallique, dans le minerai, etc	"	11,043,163	381,888	18,367,275	633,662	67,288	2,421	18,299,987	631,241
Plomb en gueuse	"	2,245,239	76,459	153,580	5,886	153,500	5,866	80	20
*Nickel, fin, dans le minerai, natte ou speiss	"	15,922,657	1,411,130	16,217,585	1,587,476	1,951,791	481,164	14,265,794	1,106,312
*Platine dans des concentrations ou autres formes	onces.	8	93	1,611	29,614	.....	.....	1,611	29,614
*Argent métall., dans le minerai, concentrat., etc	"	5,152,824	3,176,567	8,837,965	5,522,216	.....	.....	8,837,965	5,522,216
Mica	liv.	918,385	204,878	1,396,203	490,298	234,434	52,142	1,161,769	438,156
Couleurs minérales, oxydes de fer, ocres, etc	"	535,310	5,880	61,700	537	300	3	61,400	534
Eau minérales	galls.	3,657	2,025	5,296	2,979	900	389	4,396	2,590
Huile, minérale, pétrole et kérosine, crue	"	41,334	3,659	935	143	900	141	35	2
" " raffinée	"	14,760	3,163	36,583	3,965	36,541	3,955	42	10
Total, huiles		56,094	6,822	37,518	4,108	37,441	4,096	77	12

*Ces item indiquent le poids et la valeur du cuivre rouge, plomb, nickel, platine et argent respectivement, non le poids brut du minerai, natte, concentration, etc.

Minerai, savoir :—									
Antimoine	ton'x.	328	802	917	31,477	405	21,207	512	10,270
Fer	"	127,602	310,054	34,191	65,367			34,191	65,367
Manganèse	"	17	1,240	93	925			93	925
Autre	"	8,035	249,790	7,805	301,097	248	48,494	7,557	252,603
Total, minerai		135,982	561,886	43,006	398,866	653	69,701	42,353	329,165
Plombagine, minerai et concentrations	qtx.	2,291	2,694	6	19			6	19
Pyrites	ton'x.	13,968	35,431	22,214	57,496			22,214	57,496
Sel	liv.	10,809,411	31,165	4,929,341	14,428	4,124,561	11,950	804,780	2,478
Sable et gravier	ton'x.	235,107	107,248	213,441	76,705			213,441	76,705
Pierre :—									
D'ornementation, granit, marbre, etc., non ouvrée	ton'x.	2,923	905	197	1,289	25	470	172	819
Pierre de taille, calcaire, etc., non ouvrée	"	339	837	1,566	444			1,566	444
" pour la fabricat. de meules à aiguiser, brute	"	627	6,997	539	5,248			539	5,248
Total, pierre		3,889	8,739	2,302	6,981	25	470	2,277	6,511
Autres articles	$		79,793		129,470		16,932		112,538
Grand total, produits des mines			25,671,553		26,356,282		1,506,318		24,849,964
LES PÊCHERIES.									
Morue, y compris égrefin, lingue et merlan, frais	liv.	403,892	11,002	62,142	1,294	175	6	61,967	1,288
" salée, sèche	qtx.	466,584	2,688,995	554,788	3,052,774	193,065	974,193	361,723	2,078,581
" verte	"	4,367	17,110	8,346	36,632	753	3,003	7,593	33,629
" saumuré	"	1	4	123	615			123	615
" Langues et noues	brls.	1,745	20,327	1,057	13,844	25	182	1,032	13,662
Total, morue			2,737,438		3,105,159		977,384		2,127,775
Maquereau, frais	liv.	612,279	30,927	3,287,121	143,179	2,116	175	3,285,005	143,004
" en boîtes	"	4,316	207	3,663	493	3,038	418	625	75
" saumuré	brls.	23,877	200,062	55,467	445,965	6,083	61,350	49,374	384,615
Total, maquereau			231,196		589,637		61,943		527,694
Flétan, frais	liv.	481,078	19,610	1,487,164	61,528	692	70	1,486,472	61,458
" saumuré	brls.	352	3,164	1	4			1	4
Total, flétan			22,774		61,532		70		61,462

N° 22—TABLEAU indiquant la valeur des articles exportés du Canada, etc.—*Suite.*

ARTICLES.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1906.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
						Empire britannique.		Tous autres pays.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES PÊCHERIES—*Suite.*			$		$		$		$
Hareng, frais ou gelé	liv.	20,864,483	116,685	15,775,547	90,907	1,800	62	15,773,747	90,845
" saumuré	brls.	82,141	300,889	106,418	454,729	55,649	223,407	50,769	231,322
" en boîtes	liv.	73,440	2,732	119,515	4,494	1,290	103	118,225	4,391
" fumé	"	3,361,252	82,281	2,911,096	80,386	880,813	21,154	2,030,283	59,232
Total, hareng			502,587		630,516		244,726		385,790
Poisson de mer, autre, frais	liv.	4,731,008	237,165	6,252,528	357,885			6,252,528	357,885
" saumuré	brls.	1,179	5,889	10,833	61,129	4,564	26,858	6,319	34,271
" en conserve	liv.	631,495	30,616	1,187,571	56,782	77,494	3,435	1,110,077	53,347
Total, poisson de mer, autre			273,670		475,796		30,293		445,503
Huîtres, fraîches	brls.	330	2,010	442	3,449	73	623	369	2,826
" conservées en boîtes	liv.	669	229	200	25	200	25		
Total, huîtres			2,239		3,474		648		2,826
Homards, frais	brls.	16,323	202,967	13,445	163,472	6	126	13,439	163,346
" en boîtes	liv.	6,574,971	1,704,442	5,168,155	1,368,927	1,313,544	340,001	3,854,611	1,028,926
Total, homards			1,907,409		1,532,399		340,127		1,192,272
Boitte, poisson	brls.								
" moules ou autres	"	301	1,758	464	2,786			464	2,786
		49,270	97,829	64,355	122,441	10,755	18,329	53,600	104,112
Total, boitte			99,587		125,227		18,329		106,898

Saumon, frais	liv.	3,884,030	399,485	1,701,747	156,493	818,864	72,845	882,883	83,648
" fumé	"	1,927	197	820	96	200	29	620	67
" en boîtes	"	43,604,414	4,713,053	15,352,410	1,992,011	14,687,446	1,918,965	664,964	73,046
" saumuré	brls.	112,212	257,726	43,740	402,031	1,302	16,695	42,438	385,336
Total, saumon			5,370,461		2,550,631		2,008,534		542,097
Saumon ou truite des lacs	liv.	247,733	8,964	418,511	17,480			418,511	17,480
Poisson, tout autre, frais	$		1,086,846		971,406		520		970,886
" " saumuré	brls.	4,041	27,268	590	5,953	3	18	587	5,935
Total, poisson, tout autre			1,114,114		977,359		538		976,821
Total, poisson			12,270,439		10,069,210		3,662,592		6,386,618
Huile de poisson, morue	galls.	97,383	30,708	93,274	26,761	7,581	2,284	85,693	24,477
" loup-marin	"	13,697	4,072	64,552	22,694	36,499	13,995	28,053	8,699
" baleine	"	207,660	61,326	290,181	97,462	290,181	97,462		
" autre	"	29,058	6,7o3	30,510	5,613	2,984	985	27,526	4,628
Total, huile de poisson		347,798	102,869	478,517	152,530	337,245	114,726	141,272	37,804
Fourrures et peaux d'animaux marins	$		241,441		162,190		143,239		18,951
Autres articles	"		3,329		12,988		3,442		9,546
Grand total, produits des pêcheries			12,618,078		10,396,918		3,943,999		6,452,919
LA FORÊT									
Alcalis, potasse et perlasse	brls.	711	24,489	1,033	31,319	441	18,102	592	13,217
" lavés	$				4,243				4,243
" tous autres	"		45,046		33,937				33,937
Totat, alcalis			69,535		69,499		18,102		51,397
Ecorce pour tanner	cordes	5,180	27,055	6,074	31,481			6,074	31,481
Bois de chauffage	"	25,892	54,924	18,264	49,432	62	186	18,202	49,246
Courbes et allonges	nomb.	19,153	17,184	23,414	12,480			23,414	12,480
Bois à latte	cordes	1,156	4,076	5,212	20,001			5,212	20,001
Billots, cèdre, susceptibles d'être convertis en bardeaux	"	402	4,810	921	4,647			921	4,647

N° 22.—TABLEAU indiquant la valeur des articles exportés du Canada, etc.—*Suite.*

ARTICLES.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1905.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1906.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
						Empire britannique		Tous autres pays	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LA FORÊT—*Suite.*			$		$		$		$
Billots—*Fin.*									
Orme	M. pds.	859	11,618	168	2,793	125	2,329	43	464
Pruche	"	1,888	12,279	69	580	10	135	59	445
Chêne	"	..	.....	42	1,257	.....	.....	42	1,257
Pin	"	1,617	22,857	241	2,505	.....	.....	241	2,505
Epinette blanche	"	5,264	44,390	11,737	146,427	8	82	11,729	146,345
Tous autres	"	38,749	240,714	34,222	306,993	1,961	36,619	32,261	270,374
Total, billots		48,377	331,858	46,479	460,555	2,104	39,165	44,375	421,390
Bois de service, savoir :—									
Chevrons	$	.....	13,141	.....	23,549	.....	15,786	.....	7,763
Tilleuil	M. pds.	1,077	20,752	6,325	113,672	248	5,832	6,077	107,840
Madriers—Pin	cent étal.	26,232	1,511,588	25,275	1,624,518	22,961	1,522,631	2,314	101,887
Epinette blanche et autres	"	136,203	4,651,087	176,411	6,876,171	166,140	6,434,624	10,271	441,547
Bouts de madriers	"	8,343	286,228	8,377	295,539	8,105	279,834	272	15,705
Noyer dur	M. pds.	95	220	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lattes	M.	485,819	1,138,351	562,671	1,463,501	5,289	14,033	557,382	1,449,468
Palis	"	64	625	70	700	.....	.....	70	700
Piquets	"	16,851	105,041	16,517	95,114	765	16,139	15,752	78,975
Madriers et planches	M. pds.	766,424	12,133,858	881,387	15,335,336	101,180	1,746,558	779,919	13,588,778
Solives	"	276	3,641	33	356	.....	.....	33	356
Voliges	"	58,814	660,858	62,936	760,837	38,495	429,003	24,441	331,834
Bardeaux	M	644,020	1,307,341	636,372	1,340,854	8,399	13,347	627,973	1,327,507
Douves autres	nomb.	.....	289,248	.....	285,020	.....	238,958	.....	46,062
Douves, autres et fonds	$	.....	91,719	.....	154,702	.....	32,525	.....	122,177
Tous autres bois de service, N.A.E.	"	.....	310,114	.....	348,778	.....	110,098	.....	238,680
Total, bois de service		.....	22,523,812	.....	28,718,647	.....	10,859,368	.....	17,859,279
Blocs pour allumettes	$	.....	20,658	.....	10,830	.....	9,867	.....	963
Mats et espars	nomb.	585	5,365	1,969	5,407	232	1,585	1,737	3,822

Pilotis	$		128,110		116,966		650		116,316
Poteaux—échalas à houblon, cercles, télégr. et autres	"		73,878		85,855		1,096		84,759
" de cèdre, épinette rouge et autres	"		7,940		12,585				12,585
Billes à bardeaux—en pin ou cèdre	cordes.	3,983	10,250	6,468	24,082			6,468	24,082
Traverses de chemin de fer	nomb.	716,697	186,383	1,169,012	382,372	17,088	8,440	1,151,924	373,932
Billes à douves	cordes.	167	363	125	484			125	484
Bois de construction—carré, savoir :—									
Frêne	ton'x.	531	7,958	138	1,926	138	1,926		
Bouleau	"	10,281	101,618	7,938	86,931	7,897	86,335	41	596
Orme	"	6,642	184,174	9,543	269,342	9,476	266,753	67	2,589
Erable	"			33	582	33	582		
Chêne	"	6,986	143,836	11,265	246,236	11,242	245,770	23	466
Pin rouge	"	665	8,533	4,622	97,927	4,535	95,970	87	1,957
" blanc	"	31,330	669,341	33,624	858,150	33,569	857,320	55	830
Tous autres	"	1,515	22,384	1,242	14,914	763	9,056	479	5,858
Total, bois de construction, carré	"	57,950	1,137,844	68,405	1,576,098	67,653	1,563,712	752	12,296
Bois, blocs et autres, pour la pulpe	cordes.	447,637	1,927,870	452,999	1,999,264			452,999	1,999,264
Autres articles de la forêt	$		14,102		6,879		33		6,846
Grand total, produits de la forêt			26,546,017		33,587,474		12,502,204		21,085,270
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.									
Animaux :—									
Chevaux, âgés d'un an ou moins	nomb.	32	3,115	19	680	3	185	16	495
" de plus d'un an	"	2,800	607,387	3,627	824,663	544	93,003	3,083	731,660
Bestiaux, âgés d'un an ou moins	"	1,548	24,207	921	10,434	56	2,082	865	8,352
" de plus d'un an	"	143,866	9,599,950	161,226	10,923,235	151,287	10,281,698	9,939	641,537
Porcs	"	617	10,689	456	12,433	8	32	448	12,401
Moutons, âgés d'un an ou moins	"	155,146	642,038	199,514	896,888	2,352	13,281	197,162	883,607
" de plus d'un an	"	85,297	504,336	55,512	418,419	35,342	227,075	20,170	191,344
Volailles	$		55,477		58,768		5,551		53,217
Autres	"		36,705		22,111		117		21,994
Total, animaux			11,483,904		13,167,631		10,623,024		2,544,607
Os	qtx.	276,266	22,560	46,264	31,686			40,264	31,686
Beurre	liv.	30,932,767	6,411,230	18,630,476	4,116,228	18,274,637	4,037,112	356,439	79,116
Fromage	"	180,363,459	20,279,251	178,337,700	22,028,281	178,262,784	22,015,391	74,916	12,890
Œufs	douz.	2,827,218	480,654	2,596,332	557,972	2,544,434	546,343	51,898	11,629
Fourrures, préparées	$		40,907		131,556		112,463		19,093
" non préparées	"		1,626,680		2,549,382		1,585,685		963,697
Total, fourrures			1,667,587		2,680,938		1,698,148		982,790

N° 22.—TABLEAU indiquant la valeur des articles exportés du Canada, etc.—*Suite.*

ARTICLES.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1906.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
						Empire britannique.		Tous autres pays.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*			$		$		$		$
Graisse et graillons	liv.	2,304,519	114,604	1,915,921	97,313	70,576	1,496	1,845,345	95,817
Colle matière	$	.....	5,629	.....	8,047	.....	.....	.....	8,047
Crin	"	.....	81,765	.....	92,872	.....	2,900	.....	89,972
Peaux et pelleteries, autres que fourrures	"	.....	2,381,447	.....	2,617,180	.....	27,075	.....	2,590,105
Cornes et sabots	"	.....	10,847	.....	8,846	.....	53	.....	8,793
Miel	liv.	41,202	3,651	3,849	411	904	103	2,945	308
Saindoux	"	7,949	708	198,420	20,647	197,444	20,541	976	106
Viandes, savoir :—									
Bacon	liv.	77,687,683	8,896,756	75,385,506	9,019,582	75,364,734	9,017,241	20,772	2,341
Bœuf	"	2,781,102	181,643	1,790,637	116,679	1,678,908	102,997	111,729	13,682
Jambon	"	3,203,402	352,550	1,836,007	204,401	1,656,637	186,306	179,370	18,095
Mouton	"	72,998	5,883	64,249	5,833	20,703	1,741	43,546	4,092
Lard	"	829,338	60,155	636,557	59,978	517,097	42,825	119,460	17,153
Volailles, préparées et non préparées	$	.....	113,834	.....	74,057	.....	65,279	.....	8,778
Gibier " "	"	.....	3,607	.....	7,369	.....	25	.....	7,344
Langues	liv.	18,529	1,519	11,603	1,625	11,403	1,590	200	35
En boîtes	"	13,182,424	1,300,625	3,378,925	413,112	3,354,530	410,585	24,395	2,527
Toutes autres, N.A.E.	"	1,097,154	113,946	1,312,920	133,585	1,031,747	107,310	281,173	26,275
Total, viandes		.....	11,030,518	.....	10,086,221	.....	9,935,899	.....	100,322
Lait et crème, condensés	liv.	1,528,907	112,438	689,136	46,387	518,817	38,444	170,319	7,943
Huile de saindoux	galls.	50	23	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Peaux de mouton	nomb.	25,028	23,980	84,084	60,202	1,015	1,077	83,069	59,125
Queues	$	.....	456	.....	259	.....	7	.....	252
Suif	liv.	429,921	19,601	178,121	8,990	70,767	4,669	107,354	4,321
Laine	"	1,285,867	324,709	1,290,130	346,230	306,666	64,247	983,464	281,983
Autres articles	$	.....	124,851	.....	127,277	.....	55,878	.....	71,399
Grand total, animaux et leurs produits		.....	54,579,813	.....	56,053,618	.....	49,072,407	.....	6,981,211

PRODUITS AGRICOLES.									
Beaume	$	.....	8,058	.....	4,464	.....	.....	.....	4,464
Cidre	galls.	50,523	7,987	14,083	2,197	14,065	2,193	18	4
Lin	qtx.	101,708	103,645	6,970	73,006	10	125	6,960	72,881
Fruits, savoir :—									
Pommes, sèches	liv.	3,589,812	207,482	3,718,372	231,550	144,947	13,477	3,573,425	218,073
" vertes ou mûres	brls.	1,196,948	4,015,755	978,747	2,636,802	961,772	2,592,952	16,975	43,850
Baies de toutes sortes	$	.....	101,830	.....	122,219	.....	903	.....	121,316
En boîtes ou en conserves	"	.....	238,833	.....	290,213	.....	276,309	.....	13,904
Tous autres, N.A.E	"	.....	179,825	.....	117,085	.....	28,785	.....	88,300
Total, fruits		.....	4,743,725	.....	3,397,869	.....	2,912,426	.....	485,443
Grain, savoir :—									
Orge	boiss.	2,552,038	1,241,503	1,774,775	928,985	1,692,328	884,546	82,447	44,439
Fèves	"	86,015	134,354	28,257	48,923	8,249	14,489	20,008	34,434
Sarrasin	"	414,616	238,173	356,440	196,002	287,934	159,332	68,506	36,670
Blé-d'inde	"	3,908,013	2,078,737	3,606,381	2,090,313	3,579,883	2,075,323	26,498	14,990
Avoine	"	3,902,572	1,360,483	4,737,907	1,936,791	4,427,899	1,813,039	310,008	123,752
Pois, ronds	"	407,376	484,971	441,579	470,385	357,014	329,544	84,565	140,841
" fendus	"	103,792	115,948	131,870	172,896	121,758	159,086	10,112	13,810
Seigle	"	121,028	75,037	49,991	30,990	49,958	30,977	33	13
Blé	"	28,761,523	24,200,748	26,874,538	21,584,176	25,829,876	20,752,604	1,044,662	831,572
Autre grain	"	1,961	2,222	48,324	8,689	1,858	1,370	46,466	7,319
Total, grain		40,258,934	29,932,176	38,050,062	27,468,150	36,356,757	26,220,310	1,693,305	1,247,840
Son	qtx.	588,075	343,823	359,900	256,072	151,262	146,889	208,638	109,183
Farine de blé	brls.	1,130,586	4,642,257	1,092,179	4,095,516	966,198	3,702,663	125,981	392,853
" de maïs	"	1,721	5,397	939	2,722	924	2,661	15	61
" d'avoine	"	100,473	411,122	136,839	544,455	123,075	492,255	13,764	52,200
" toute autre	"	8,974	25,050	10,171	30,910	9,090	28,137	1,081	2,773
Total, farine		1,241,754	5,083,826	1,240,128	4,673,603	1,099,287	4,225,716	140,841	447,887
Foin	ton'x.	138,092	1,034,726	112,856	1,039,512	70,472	698,104	42,384	341,408
Chanvre	qtx.	49	836	2,068	13,717	2,029	13,413	39	304
Houblon	liv.	114,269	11,929	67,000	7,131	62,200	5,931	4,800	1,200
Malt	boiss.	7,494	6,131	8,394	6,580	8,394	6,580	.....	.....
Sucre d'érable	liv.	1,648,329	113,030	1,790,091	149,690	11,581	1,269	1,778,510	148,421
Sirop "	gals.	9,396	6,964	1,337	1,243	1,106	997	231	246
Noix	liv.	44,949	1,718	89,519	6,705	62,879	1,134	26,640	5,571

N° 22.—TABLEAU indiquant la valeur des articles exportés du Canada, etc.—*Suite.*

ARTICLES.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1906.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
						Empire britannique.		Tous autres pays.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*			$		$		$		$
Graines, savoir :—									
Trèfle	boiss.	192,009	1,301,994	70,112	439,680	26,833	186,631	43,279	253,049
Lin	"	311,417	306,579	2,908,494	3,592,981	1,934,142	2,406,507	974,352	1,186,474
Herbe	"	34,491	43,443	71,252	65,960	609	971	70,643	64,989
Toutes autres	$	.....	19,797	.....	48,933	.....	21,588	.....	27,345
Total, graines		.....	1,671,813	.....	4,147,554	.....	2,615,697	.....	1,531,857
Paille	ton'x.	3,327	13,630	1,230	5,336	168	1,319	1,062	4,017
Tabac, en feuille	liv.	409,592	147,742	195,678	82,033	27	4	195,651	82,029
Arbres, arbustes et plantes	$	.....	7,757	.....	4,881	.....	94	.....	4,787
Légumes, savoir :—									
En boîtes ou en conserves	$	.....	25,242	.....	6,482	.....	4,892	.....	1,590
Pommes de terre	boiss.	933,233	510,072	528,280	379,155	170,995	103,547	357,285	275,608
Navets	"	1,075,795	127,038	1,195,302	145,250	6,820	1,556	1,188,482	143,694
Tous autres légumes	$	.....	69,299	.....	59,392	.....	13,212	.....	46,180
Total, légumes		.....	731,651	.....	590,279	.....	123,207	.....	467,072
Nourritures de céréales, toutes sortes, N.A.E	$	.....	969,158	.....	1,132,233	.....	1,041,783	.....	90,450
Autres articles	"	.....	79,495	.....	69,153	.....	13,300	.....	55,853
Grand total, produits agricoles		.....	45,019,820	.....	43,131,408	.....	38,030,491	.....	5,100,917
ARTICLES MANUFACTURÉS.									
Acide sulfurique	liv.	59,393	770	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Instruments aratoires	$	.....	1,831,803	.....	2,497,882	.....	1,100,115	.....	1,397,767

Aluminium en gueuse, barres, feuilles, etc.	liv.	1,971,499	395,170	4,117,985	811,902	878,830	170,868	3,239,155	641,034
" articles en	$		1,462		1,648		1,626		22
Livres, brochures, cartes, etc	"		245,935		216,080		75,172		140,908
Biscuits et pain	qtx.	17,142	29,090	3,556	28,318	2,889	24,226	667	4,092
Briques	M	537	4,438	581	6,043	46	1,238	535	4,805
Boutons	$		4,787		3,191				3,191
Chandelles	liv.	63,347	5,626	232,268	15,130	140,818	8,694	91,450	6,436
Cartouches de fusils et pistolets	$		78,293		73,198		21,673		51,525
Charbon de bois	"		26,535		14,232		1,502		12,730
Ciment	"		4,803		6,755		1,111		5,644
Cendres	"		820		219				219
Argile, articles en	"				125		125		
Vêtements et hardes	"		82,117		102,348		45,477		56,871
Coke	ton'x.	54,936	260,586	49,249	224,536		49,249		224,536
Cordage, câble et ficelle	$		254,943		183,410		41,836		141,574
Cotonnades	vgs.	10,732,375	913,873	2,775,425	360,949	1,132,844	190,487	1,642,581	170,462
Cotons, tous autres	$		27,328		68,750		38,605		30,145
Chiffons de coton	liv	816,061	41,089	1,059,078	36,276	1,000	65	1,058,078	36,211
Drogues, produits chimiques et médicaments, N.A.E.	$		1,251,040		1,566,124		356,986		1,209,138
Matières tinctoriales	"		13,388		14,952		975		13,977
Appareils électriques	"		159,873		73,457		20,371		53,086
Electrotypes	"		3,904		9,958		20		9,938
Extrait d'écorce de pruche	brls.	3,334	44,183	3,708	46,604	3,598	45,174	110	1,430
Matières explosives et fulminanes, N.A.E.	liv.	465,012	60,171	359,144	167,317	178,432	17,423	180,712	149,894
Feutre, articles en	$		812		1,184		25		1,159
Engrais	"		186,851		200,013		28,005		172,008
Fourrures, articles en	"		30,999		24,191		8,283		15,908
Verre et verrerie, N.A.E.	"		12,151		11,066		7,707		3,359
Pierre à aiguiser, ouvrée	"		15,621		34,245		826		33,419
Gypse ou plâtre, moulu	"		1,578		2,653		208		2,445
Chapeaux et casquettes	"		8,540		10,035		7,214		2,821
Effets de ménage, N.A.E	"		1,197,941		1,288,704		85,879		1,202,825
Glace	"		13,112		17,067				17,067
Caoutchouc, articles en	"		241,280		169,294		127,745		41,549
Caoutchouc, déchets et autres	liv.	2,433,446	170,991	2,165,528	158,036	51,224	746	2,114,304	157,290
Fer et acier, et articles en, savoir :—									
Poêles	nomb.	831	9,481	1,066	11,046	660	6,556	406	4,490
Fontes, N.A.E.	$		42,974		29,574		7,808		21,766
Fer en gueuse	ton'x.	607	16,066	157	3,710	90	1,792	67	1,918
Machinerie, N.A.E.	$		656,535		640,283		142,518		497,765
Machines à coudre	nomb.	829	20,373	1,604	33,757	535	9,002	1,069	24,755
Clavigraphes	"	3,373	103,760	4,577	131,046	2,946	77,645	1,631	53,401
Fer et acier de rebut	qtx.	560,656	323,966	184,537	182,174	4,004	2,465	180,533	179,709
Ferronnerie, N.A.E.	$		191,093		147,762		99,753		48,009
Acier et articles en	"		353,342		492,798		171,275		321,523
Total, articles en fer et en acier			1,717,590		1,672,150		518,814		1,153,336

N° 22.—TABLEAU indiquant la valeur des articles exportés du Canada, etc.—*Suite.*

ARTICLES.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1905.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1906.		NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 1907.			
						Empire britannique		Tous autres pays	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$		$		$
Balayures d'orfèvres	$		67,400		78,683		27,091		51,592
Vieux câbles	qtx.	259,892	370,381	139,831	487,230	24,126	83,309	115,705	403,921
Lampes et lanternes	$		5,542		8,026		3,142		4,884
Cuir—									
Semelles	liv.	5,782,134	1,193,232	3,266,070	763,523	3,199,765	748,971	66,305	14,552
Empeigne	"	679,728	152,054	774,687	234,509	774,222	233,765	465	744
N.A.E.	"	662,714	236,499	1,534,920	372,565	1,147,220	325,407	387,700	47,158
Bottes et souliers	$		91,960		118,843		76,024		42,819
Harnais et sellerie	"		8,391		11,910		2,024		9,886
Autres articles en cuir	"		21,992		21,682		14,809		6,873
Total, articles en cuir			1,704,128		1,523,032		1,401,000		122,032
Chaux	$		55,941		46,662		169		46,493
Liqueurs—									
Ale et bière	galls.	8,947	7,756	11,050	8,565	768	379	10,282	8,186
Eau-de-vie	"	492	1,854	853	3,542	1	13	852	3,529
Genièvre	"	19,082	30,369	22,577	29,597	51	93	22,526	29,504
Rhum	"	4,122	1,290	3,469	1,247	538	149	2,931	1,098
Whiskey	"	218,421	700,858	311,763	1,001,420	13,790	39,784	297,973	961,636
Vins	"	7,846	14,245	3,349	7,501	1,672	1,516	1,677	5,985
Autres spiritueux	"	201,860	70,204	148,617	38,288	22,907	16,639	125,710	21,649
Total, liqueurs		460,770	826,576	501,678	1,090,160	39,727	58,573	461,951	1,031,587
Métaux, N.A.E.	$		39,606		57,768		27,344		30,424
Mélasses	galls.	75,806	19,139	99,250	24,993	40,197	10,357	59,053	14,636

Instruments de musique, savoir :—									
Orgues	nomb.	2,890	159,657	3,484	201,784	3,059	168,294	425	33,490
Pianos	"	223	54,897	196	45,754	63	15,360	133	30,394
Autres	$	.....	12,875	.....	3,856	.....	637	.....	3,219
Total, instruments de musique		.....	227,429	.....	251,394	.....	184,291	.....	67,103
Etoupe	qtx.	22	92	198	661	72	284	126	377
Tourteaux oléagineux	"	150,063	185,428	287,477	333,225	193,410	222,250	94,067	110,975
Huiles, N.A.E.	galls.	697,043	55,840	673,248	44,980	32,030	11,823	641,218	33,157
Papier, à tenture	roul.	296,114	31,117	244,034	20,637	208,436	17,429	35,598	3,208
" N.A.E	$	.....	1,546,038	.....	1,663,370	.....	1,459,619	.....	203,751
Photographies	"	.....	3,666	.....	2,402	.....	770	.....	1,632
Plombagine, articles en	"	.....	198	.....	2,561	.....	55	.....	2,506
Guenilles	liv.	12,933,194	160,335	13,998,538	184,294	864,156	35,975	13,134,382	148,319
Voiles	$	.....	150	.....	258	.....	258	.....	.....
Navires vendus à d'autres pays	nomb. et ton'x.	4— 3,284	19,270	13— 2,150	67,960	6— 472	12,060	7 1,678	55,900
Savon	liv.	845,592	36,609	825,623	34,029	652,127	27,522	173,496	6,507
Empois	"	39,020	2,575	48,465	2,419	5,865	289	42,600	2,130
Pierre d'ornement, savoir :—									
Granit et marbre, etc. taillés	$	.....	2,101	.....	21,639	.....	3,669	.....	17,970
Pierre à bâtir, pierre de taille, pierre à chaux, etc.	"	.....	200	.....	2,750	.....	81	.....	2,669
Total, pierre et marbre		.....	2,301	.....	24,389	.....	3,750	.....	20,639
Sucre de toutes espèces, N.A.E.	Lbs.	176,184	7,084	689,283	20,505	616,488	18,031	72,795	2,474
Sirop de sucrerie	galls.	227,503	11,543	149,764	18,355	.....	.....	149,764	18,355
Goudron	$	.....	68,515	.....	90,879	.....	5,976	.....	84,903
Ferblanterie, articles en	"	.....	22,566	.....	25,671	.....	4,067	.....	21,604
Tabac, savoir :—									
Cigares	M.	92	730	82	2,026	60	1,406	22	620
Cigarettes	"	179	521	143	556	129	445	14	111
Tabac à priser	liv.	3	2	1	1	.....	.....	1	1
Tiges et déchets	"	532,833	39,741	695,814	42,396	14,951	4,173	680,863	38,223
Tous autres, N.A.E.	"	209,776	70,589	126,643	59,723	66,316	27,025	60,327	32,698
Total, tabac		.....	111,583	.....	104,702	.....	33,049	.....	71,653
Etoupe	qtx.	204	2,007	621	4,983	.....	.....	621	4,983

N° 22.—Tableau indiquant la valeur des articles exportés du Canada, etc.—*Fin.*

Articles.	Neuf mois terminés de 31 mars 1906.		Neuf mois terminés le 31 mars 1907.		Neuf mois terminés le 31 mars 1907.			
					Empire britannique.		Tous autres pays.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS—*Fin.*		$		$		$		$
Voitures, savoir :—								
Voitures.....nomb.	286	28,248	198	17,510	154	13,102	44	4,408
" parties de..... $	.....	15,389	.....	13,588	.....	7,302	.....	6,286
Charrettes.....nomb.	576	13,198	235	9,234	4	102	231	9,132
Chariots..... "	155	7,942	165	5,039	7	322	158	4,717
Automobiles..... "	69	88,638	126	168,142	61	62,700	65	105,442
Bicycles..... "	2,185	55,747	3,658	90,046	3,279	83,182	379	6,864
" parties de..... $	.....	33,934	.....	30,563	.....	28,874	.....	1,689
Autres voitures..... "	.....	93,328	.....	112,407	.....	11,330	.....	101,077
Vinaigre.....galls.	408	95	374	97	374	97	.....	.....
Bois, savoir :—								
Barils, vides.....nomb.	18,759	29,480	26,568	36,674	2,829	2,706	23,739	33,968
Meubles de ménage..... $	.....	224,557	.....	144,320	.....	128,602	.....	15,718
Portes, châssis et persiennes..... "	.....	135,273	.....	80,114	.....	79,800	.....	314
Allumettes et éclisses..... "	.....	84,525	.....	38,770	.....	37,629	.....	1,141
Moulures, garnitures et autres meubles de ménage.. "	.....	2,995	.....	10,556	.....	10,019	.....	537
Seaux, cuves, barattes et autres ustensiles en bois... "	.....	5,927	.....	4,699	.....	3,424	.....	1,275
Bois à bobines et bobines..... "	.....	75,735	.....	49,133	.....	45,450	.....	3,683
Pâte de bois..... "	.....	2,431,633	.....	2,984,945	.....	559,304	.....	2,425,641
Autres articles en bois..... "	.....	271,026	.....	320,972	.....	254,075	.....	66,897
Total, articles manufacturés.....	.....	3,261,151	.....	3,670,183	.....	1,121,009	.....	2,549,174
Lainages..... $	.....	61,870	.....	47,799	.....	39,265	.....	8,534
Autres articles..... "	.....	948,841	.....	998,123	.....	398,494	.....	599,629
Grand total, articles manufacturés.....	.....	19,530,843	.....	21,495,001	.....	8,363,483	.....	13,131,518

DIVERS ARTICLES.									
Café	liv.	236,485	27,277	77,008	11,243	7,153	1,138	69,855	10,105
Fruits secs, N.A.E.	"	118,828	4,607	103,854	5,800	39,664	2,243	64,190	3,557
Riz	"	14,894	416	65,558	1,665	19,083	521	46,475	1,144
Farine de riz	"	1,913,880	20,685	1,551,900	17,870	1,551,900	17,870	.....	.....
Peintures à l'huile et aquarelles	$	.....	85,159	.....	331,735	.....	262,533	.....	69,202
Thé	liv.	1,637,638	381,915	1,859,974	430,201	131,463	25,573	1,728,511	404,628
Autres articles	$	.....	99,799	.....	268,018	.....	21,711	.....	246,307
Total, divers articles		.....	619,858	.....	1,066,532	.....	331,589	.....	734,943
MONNAIES ET LINGOTS.									
Monnaies et lingots	$	.....	5,071,239	.....	13,189,964	.....	6,400	.....	13,183,564
Grand total		.....	189,657,221	.....	205,277,197	.....	113,756,891	.....	91,520,306

RÉCAPITULATION.

Produits des mines	.....	25,671,553	.....	26,356,282	.....	1,506,318	.....	24,849,964
" pêcheries	.....	12,618,078	.....	10,396,918	.....	3,943,999	.....	6,452,919
" de la forêt	.....	26,546,017	.....	33,587,474	.....	12,502,204	.....	21,085,270
Animaux et leurs produits	.....	54,579,813	.....	56,053,618	.....	49,072,407	.....	6,981,211
Produits agricoles	.....	45,019,820	.....	43,131,408	.....	38,030,491	.....	5,100,917
Articles manufacturés	.....	19,530,843	.....	21,495,001	.....	8,363,483	.....	13,131,518
Divers articles	.....	619,858	.....	1,066,532	.....	331,589	.....	734,943
Total	.....	184,585,982	.....	192,087,233	.....	113,750,491	.....	78,336,742
Monnaies et lingots	.....	5,071,239	.....	13,189,964	.....	6,400	.....	13,183,564
Grand total	.....	189,657,221	.....	205,277,197	.....	113,756,891	.....	91,520,306

N° 23.—TABLEAU indiquant la valeur des marchandises importées et exportées du Canada *via* les Etats-Unis de et à des pays étrangers, indiquant les pays d'où importées et où exportées, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Pays d'où importées et où exportées.	Valeur des marchandises importées de pays étrangers *via* Etats-Unis.	Valeur des marchandises exportées à des pays étrangers *via* les Etats-Unis.
	$	$
Grande-Bretagne	9,314,536	26,839,227
Australie	...	1,143,968
Afrique anglaise	...	154,416
Guyane anglaise	1,197,600	41,678
Antilles anglaises	562,088	316,987
Indes orientales anglaises	1,025,875	...
Nouvelle-Zélande	...	438,543
Autres possessions britanniques	66,092	87,704
Total, empire britannique	15,079,852	29,022,523
Arabie	3,368	...
Argentine	218,146	1,187,922
Autriche	309,712	25,823
Belgique	197,262	140,836
Bolivie	...	1,622
Brésil	159,643	398,994
Bulgarie	...	8,364
Etats de Amérique Centrale	17,708	63,429
Chili	...	27,129
Chine	85,473	10,833
Crète	...	726
Cuba	254,463	247,708
Antilles danoises	94	13,950
Danemark	12,049	114,985
Indes orientales hollandaises	...	2,942
Antilles hollandaises	...	11,124
Equateur	43	3,119
Egypte	12,521	10,589
France	2,130,357	498,171
Afrique française	4,584	15,762
Antilles françaises	...	4,152
Allemagne	1,791,401	657,260
Grèce	80,857	311
Hawaï	631	5,304
Haïti	...	4,449
Hollande	56,116	439,721
Italie	207,739	221,645
Japon	271,369	62,701
Mexique	103,448	80,783
Norvège	18,352	140,794
Panama	...	71,043
Perse	8,629	23
Pérou	...	9,632
Philippines	599	10,436
Porto-Rico	100	109,880
Portugal	22,537	7,198
Roumanie	...	78,595
Russie	23,128	235,629
Servie	...	800
Saint-Domingue	32,000	8,733
Espagne	147,300	6,952
Suède	14,985	39,722
Suisse	649,431	7,508
Tunis	...	9,121
Turquie	124,154	695
Etats-Unis de Colombie	243	21,889
Uruguay	...	24,620
Venezuela	17,848	3,949
Total, autres pays	6,976,290	5,047,216
Grand total	22,056,142	34,069,739

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 24.—TABLEAU comparatif des effets restant en entrepôt en 1905, 1906, et jusqu'au 31 mars 1907.

ARTICLES.		RESTANT EN ENTREPÔT LE 30 JUIN 1905.		RESTANT EN ENTREPÔT LE 30 JUIN 1906.		RESTANT EN ENTREPÔT LE 31 MARS 1907.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$		$		$
Céréales—							
Blé	boiss.	61,351	44,835	40,131	33,778	39,931	33,378
Autres céréales	$		382,550		183,494		99,688
Houille bitumineuse	ton'x.	427,904	927,550	387,138	838,471	319,611	591,439
Coton et cotonnades	$		108,975		115,954		104,502
Drogues	"		96,683		89,420		68,175
Articles de fantaisie	"		7,488		5,520		5,346
Poisson	"		78,792		84,008		80,619
Lin et articles en	"		18,025		21,763		35,493
Fruits et noix	"		162,450		170.086		221,551
Verre et verrerie	"		4,534		10,429		35,722
Fer et acier et articles en	"		242,853		196,428		303,819
Cuir et cuir ouvré	"		10,069		12,005		20,530
Huiles	galls.	1,049,560	113,148	1,003,410	115,067	433,282	63,880
Papier et articles en	$		25,021		28,518		21,785
Soie	"		55,594		40,917		29,348
Spiritueux et vins—							
Eau-de-vie	galls.	175,733	297,792	167,063	285,721	147,081	254,552
Genièvre	"	280,769	139,490	246,750	115,203	182,120	111,200
Rhum	"	65,915	29,613	59,143	37,318	43,179	24,178
Whisky	"	266,417	398,256	259,245	389,983	255,028	410,321
Vins de toutes sortes, excepté les vins mousseux	"	270,045	206,153	270,804	215,403	236,805	193,800
Vins mousseux	$		120,025		111,305		101,991
Sucre au-dessus du n° 16 T. H.	liv.	2,086,781	106,854	1,099,640	30,520	1,079,784	28,211
" au-dessous du n° 16 T.H.	"	207,219,653	3,195,478	119,082,623	1,418,412	135,694,687	975,227
Mélasses	galls.	356,186	91,921	626,156	115,722	44,260	2,196
Tabac manufacturé—							
Cigares	liv.	25,478	104,285	24,934	101,280	30,474	235,198
Cigarettes	"	3,232	4,245	3,178	3,297	4,385	6,646
Tous autres	"	43,916	20,788	66,674	29,906	83,831	32,990
Lainages	$		87,650		198,323		136,383
Tous autres articles	"		1,846,850		1,509,117		1,292,883
Grands totaux			8,977,947		6,497,368		5,522,051

N° 25.—TABLEAU des quantités et valeurs des marchandises reçues de pays étrangers pour transport immédiat à travers le Canada et transbordées au port de Montréal en destination des Etats-Unis et autres pays, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

ARTICLES.	PAYS.	REÇUES DE		EXPÉDIÉES À	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINES.			$		$
Minerai et autres produits des mines	Gr.-Bretagne		36,828		
	Etats-Unis				36,828
	Total		36,828		36,828
LES PÊCHERIES.					
Saumon et autres articles des pêcheries	Gr.-Bretagne		25,020		4,060
	Belgique		33,585		
	Terreneuve		4,800		
	Etats-Unis		4,060		63,405
	Total		67,465		67,465
LA FORÊT.		M. pds.		M. pds.	
Planches et madriers	Etats-Unis	4,035	128,880		
	Gr.-Bretagne			2,761	88,865
	Afrique anglaise			1,111	33,325
	Belgique			79	4,740
	Allemagne			16	480
	France			68	1,470
	Total	4,035	128,880	4,035	128,880
Bois de service et de charp., N.A.P.	Etats-Unis		1,779		15,400
	Gr.-Bretagne		15,400		690
	Afrique anglaise				759
	France				330
	Total		17,179		17,179
Autres produits de la forêt	Gr.-Bretange		1,500		
	Etats-Unis				1,500
	Total		1,500		1,500
Total, produits de la forêt			147,559		147,559
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.		Nombre.		Nombre.	
Chevaux	Etats-Unis	362	36,375	84	5,253
	Gr.-Bretagne	84	5,253	18	4,775
	Afrique anglaise			344	31,600
	Total	446	41,628	446	41,628
Bêtes à cornes	Etats-Unis	12,545	856,560		
	Gr.-Bretagne			12,516	854,420
	Afrique anglaise			29	2,140
	Total	12,545	856,560	12,545	856,560

N° 25.—TABLEAU des quantité et valeur des marchandises reçues de pays étrangers, etc.—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	REÇUES DE		EXPÉDIÉES À	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		Nombre.	$	Nombre.	$
Moutons	Etats-Unis.	176	1,140		
	Afrique anglaise			176	1,140
	Total.	176	1,140	176	1,140
		Liv.		Liv.	
Beurre	Etats-Unis.	313,025	68,437		
	Gr.-Bretagne.			313,025	68,437
	Total.	313,025	68,437	313,025	68,437
Fourrures	Etats-Unis.		227,822		3,500
	Gr.-Bretagne.		500		199,350
	Afrique angl.				25,472
	Total.		228,322		228,322
Saindoux	Etats-Unis.	23,317,469	2,320,626		
	Gr.-Bretagns			22,431,107	2,234,103
	Terrenouve.			446,795	44,678
	Afrique angl.			199,470	19,945
	Allemagne			60,000	6,000
	Belgique			180 097	15,900
	Total.	23,317,469	2,320,626	23,317,469	2,320,626
Fromage	Etats-Unis	536,328	65,475	222,818	33,367
	Belgique	190,680	30,095		
	Gr.-Bretagne	32,138	3,272	536,328	65,475
	Total.	759,146	98,842	759,146	98,842
Lard fumé et jambom	Etats-Unis.	2,806,754	391,557	81,650	9,148
	Gr.-Bretagne.	16,650	1,998	2,638,354	370,971
	Terreneuve.			66,800	8,588
	Afrique angl.			27,600	3,588
	Belgique			9,000	1,260
	Total.	2,823,404	393,555	2,823,404	393,555
Lard	Etats-Unis.	1,772,660	147,096		
	Terreneuve.			1,542,240	124,984
	Gr.-Bretagne			192,060	18,056
	Afrique angl.			38,360	4,056
	Total.	1,772,660	147,096	1,772,660	147,096
Viandes, toutes autres	Etats-Unis.	59,853,446	5,970,174	66,355	7,038
	France.	66,355	7,038	40,690	4,069
	Gr.-Bretagne.			55,576,886	5,551,215
	Terreneuve.			2,215,056	212,809
	Afrique angl.			2,008,814	200,881
	Belgique			12,000	1,200
	Total.	59,919,801	5,977,212	59,919,801	5,977,212

N° 25.—TABLEAU des quantité et valeur des marchandises reçues de pays étrangers, etc.—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	REÇUES DE		EXPÉDIÉS À	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Suif	Etats-Unis	138,716	9,894		
	Gr.-Bretagne			108,243	7,894
	Belgique			30,473	2,000
	Total	138,716	9,894	138.716	9,894
Autres articles	Gr.-Bretagne		127,215		12,623
	Etats-Unis		22,253		133,943
	Belgique		6,728		
	Afrique angl				9,630
	Total		156,196		156,196
Total, animaux et leurs produits			10,299,508		10,299,508
PRODUITS AGRICOLES.					
Fruits de toutes sortes	Etats-Unis		163,988		14,043
	Gr.-Bretagne		13,743		154,052
	France		300		
	Terreneuve				5,901
	Afrique angl				4,035
	Total		178,031		178,031
		Brls.		Brls.	
Farine de blé	Etats-Unis	251,030	1,025,782		
	Afrique angl			43,255	172,180
	Gr.-Bretagne			160,802	642,511
	Terreneuve			46,973	211,091
	Total	251,030	1,025,782	251,030	1,025,782
		Boiss.		Boiss.	
Graines de lin	Gr.-Bretagne	4,507	5,412		
	Etats-Unis			4,507	5,412
	Total	4,507	5,412	4,507	5,412
Autres articles d'agriculture	Gr.-Bretagne		39,912		1,152
	France		4,000		
	Etats-Unis		5,889		63,161
	Belgique		19,249		
	Terreneuve				4,737
	Total		69,050		69,050
Total, produits agricoles			1,278,275		1,278,275

N° 25.—TABLEAU des quantité et valeur des marchandises reçues de pays étrangers, etc.—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	REÇUES DE		EXPÉDIÉES À	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS.			$		$
Cotonnades	Gr.-Bretagne		2,097		442
	Etats-Unis		802		2,132
	Belgique		35		
	Terreneuve				360
	Total		2,934		2,934
Drogues, teintures et prod. chimiques	Gr.-Bretagne		64,331		12,060
	Etats-Unis		40,235		104,526
	Belgique		40,185		
	Allemagne		10		
	Terreneuve				1,509
	Afrique angl				26,666
	Total		144,761		144,761
Poterie et porcelaine	Gr.-Bretagne		16,499		
	Belgique		174,630		
	Etats-Unis				190,734
	Terreneuve				395
	Total		191,129		191,129
Verrerie	Gr.-Bretagne		46,841		3,060
	Belgique		343,751		
	Etats-Unis		27,673		391,769
	Allemagne		550		
	Afrique angl		1,032		5,753
	Terreneuve				19,265
	Total		419.847		419,847
Fer et acier	Gr.-Bretagne		44,531		176,496
	Etats-Unis		307,811		69,406
	Allemagne		67		
	Belgique		24,905		13,000
	Terreneuve				2,284
	Mexique				80
	France				2,650
	Afrique angl				113,398
	Total		377,314		377,314
Cuir et articles en	Etats-Unis		11,447		2,926
	Gr.-Bretagne		2,791		11,447
	Belgique		135		
	Total		14,373		14,373
Tourteaux oléagineux	Etats-Unis		99,315		
	Belgique				95,956
	Gr.-Bretagne				3,359
	Total		99,315		99,315

N° 25.—TABLEAU des quantités et valeur des marchandises reçues de pays étrangers, etc.—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	REÇUES DE		EXPÉDIÉES À	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$
Huiles de toutes sortes	Etats-Unis	262,699	112,422	94,822	38,670
	Gr.-Bretagne	94,154	38,118	209,808	83,402
	Belgique	668	552	22,091	11,500
	Terreneuve	.....	.....	27,000	15,240
	Allemagne	.....	.....	3,800	2,280
	Total	357,521	151,092	357,521	151,092
Papier et articles en	Gr.-Bretagne	.....	46,633	.....	4,883
	Etats-Unis	.....	5,219	.....	60,460
	Belgique	.....	15,992	.....	.....
	France	.....	75	.....	.....
	Afrique angl	.....	.....	.....	160
	Nouv.-Zélande	.....	.....	.....	2,240
	Terreneuve	.....	.....	.....	176
	Total	.....	67,919	.....	67,919
Spiritueux et vins	Gr.-Bretagne	96,977	229,377	926	3,330
	France	1,231	2,297	70	87
	Etats-Unis	3,248	8,057	130,885	366,591
	Belgique	33,604	138,135	.....	.....
	Mexique	.....	.....	3,044	7,610
	Antilles angl	.....	.....	30	75
	Terreneuve	.....	.....	105	173
	Total	135,060	377,866	135,060	377,866
		Liv.		Liv.	
Sucre	Etats-Unis	397,000	9,140	.....	.....
	Gr.-Bretagne	.....	.....	397,000	9,140
	Total	397,000	9,140	397,000	9,140
Glucose	Etats-Unis	875,189	20,919	.....	.....
	Afrique angl	.....	.....	447,205	11,516
	Gr.-Bretagne	.....	.....	427,984	9,403
	Total	875,189	20,919	875,189	20,919
Tabac	Etats-Unis	163,551	36,283	.....	.....
	Gr.-Bretagne	.....	.....	4,585	1,672
	Terreneuve	.....	.....	43,358	18,186
	Belgique	.....	.....	101,035	12,060
	Afrique angl	.....	.....	14,573	4,365
	Total	163,551	36,283	163,551	36,283
Thé	Gr.-Bretagne	1,017,982	257,928	1,050	169
	Indes	1,050	169	.....	.....
	Belgique	9,600	2,880	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	1,027,582	260,808
	Total	1,028,632	260,977	1,028 632	260,977

N° 25.—TABLEAU des quantités et valeur des marchandises reçues de pays étrangers, etc.—*Fin.*

ARTICLES.	PAYS.	REÇUES DE		EXPÉDIÉES À	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURÉS—*Fin.*			$		$
Bois et bois ouvré	Etats-Unis		95,288		16,674
	Belgique		2,400		
	Gr.-Bretagne		11,389		66,208
	Allemagne		975		
	Afrique anglaise				20,018
	Terreneuve				7,152
	Total		110,052		110,052
Autres articles	Etats-Unis		392,491		704,590
	Gr.-Bretagne		412,528		221,877
	Allemagne		1,977		85
	Afrique anglaise				161,449
	France		3,005		5,987
	Mexique		8,871		425
	Amér. du Sud		5,801		
	Belgique		294,863		3,359
	Cuba				15
	Saint-Pierre				25
	Suisse				433
	Terreneuve				21,291
	Total		1,119,536		1,119,536
Total, articles manufacturés			3,403,457		3,403,457

N° 25.—TABLEAU SOMMAIRE de la valeur des marchandises reçues de pays étrangers pour transit immédiat à travers le Canada et transbordement au port de Montréal pour les Etats-Unis et autres pays pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

PAYS D'OU REÇUES.

—	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne.	Terre-neuve.	Belgique.	Afrique anglaise.	Inde anglaise.	Mexique.	Amérique du Sud.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits des mines	36,828										36,828
" des pêcheries	25,020	4,060			4,800	33,585					67,465
" de la forêt	16,900	130,659									147,559
Animaux et leurs produits	138,238	10,117,409	7,038			36,823					10,299,508
Produits agricoles	59,067	1,195,659	4,300			19,249					1,278,275
Articles manufacturés	1,173,063	1,167,102	5,377	3,714		1,013,423	25,937	169	8,871	5,801	3,403,457
Total	1,449,116	12,614,889	16,715	3,714	4,800	1,103,080	25,937	169	8,871	5,801	15,233,092

PAYS OU EXPORTÉES.

—	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	Afrique anglaise.	Belgique.	France.	Allemagne.	Terre-neuve.	Mexique.	Nouvelle-Zélande.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits des mines		36,828								36,828
" des pêcheries	4,060	63,405								67,465
" de la forêt	89,555	16,900	34,084	4,740	1,800	480				147,559
Animaux et leurs produits	9,387,319	192,249	298,452	20,360	4,069	6,000	391,059			10,299,508
Produits agricoles	797,715	82,616	176,215				221,729			1,278,275
Articles manufacturés	606,948	2,209,286	343,325	136,398	8,749	2,365	86,031	8,115	2,240	3,403,457
Total	10,885,597	2,601,284	852,076	161,498	14,618	8,845	698,819	8,115	2,240	15,233,092

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

Etat indiquant par année, la valeur des marchandises transbordées au port de Montréal pour des pays étrangers, de 1886 à 1907 inclusivement.

Valeur totale des marchandises en transit à Montréal pour transbordement aux pays étrangers :—

Exercice terminé 30 juin	1886	$ 5,745,606
" "	1887	7,645,393
" "	1888	8,058,888
" "	1889	10,314,396
" "	1890	12,714,705
" "	1891	13,202,292
" "	1892	9,423,862
" "	1893	9,313,904
" "	1894	8,186,145
" "	1895	8,027,366
" "	1896	14,191,628
" "	1897	11,077,825
" "	1898	9,378,657
" "	1899	10,485,519
" "	1900	13,160,009
" "	1901	10,707,379
" "	1902	11,382,567
" "	1903	11,689,912
" "	1904	15,224,361
" "	1905	14,095,449
" "	1906	22,114,464
Neuf mois terminés le 31 mars	1907	15,233,092

No 26.—TABLEAU indiquant la valeur des marchandises importées et exportées par mer au et du Canada *via* le fleuve Saint-Laurent ; aussi la valeur des marchandises transbordées à Montréal pour des pays étrangers, allant à et venant de la mer, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Total des importations venant de la mer *via* le Saint-Laurent	$ 32,953,704
" des exportations pour "	66,046,556
" des marchandises reçues à Montréal pour transbordement à des ports étrangers.	15,233,002
Total du commerce *via* le Saint-Laurent	$ 114,233,352

PARTIE II

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS

ET DE LA

NAVIGATION

DU

CANADA

POUR

NEUF MOIS DE L'EXERICE TERMINÉ LE 31 MARS 1907

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL (par pays) de la quantité et de la valeur des marchandises sommation et des droits perçus sur ces importations,

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES.			$		$	$ c
Ale, bière et porter, en bouteilles	Gr.-Bretagne....	163,652	147,958	156,404	143,525	37,536 96
	Aut.-Hongrie...	340	199	125	57	30 00
	France.....	85	45	85	45	20 40
	Allemagne.....	1,929	1,437	104	91	24 96
	Suède.....	1,335	1,246	1,008	893	241 92
	Turquie.....	1,040	754	1,052	764	252 48
	Etats-Unis.....	399,514	230,322	390,552	226,128	93,732 44
	Total.....	567,895	381,961	549,330	371,503	131,839 16
" " en fûts ...	Gr.-Bretagne ...	5,710	2,648	7,921	3,534	1,267 36
	Aut.-Hongrie...	625	176	1,944	626	311 04
	Allemagne.....	3,284	1,183	.....	.....	.....
	Etats-Unis	179,471	34,476	175,562	33,379	28,089 92
	Total.	189,090	38,483	185,427	37,539	29,668 32
Bière de gingembre	Gr.-Bretagne ...	.....	21,897	.....	459	91 80
	Etats-Unis	.....	844	.....	769	153 80
	Total	.....	22,741	.....	1,228	245 60
Animaux, vivants, savoir :—		Liv.		Liv.		
Cochons.....	Gr.-Bretagne ...	250	60	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	330	50	330	50	4 95
	Total.....	580	110	330	50	4 95
		Nombre.		Nombre.		
Bêtes à cornes.....	Gr.-Bretagne ...	12	2,500	.....	.....	.....
	Etats-Unis	4,554	64,519	4,554	64,519	13,059 05
	Total....	4,566	67,019	4,554	64,519	13,059 05
Chevaux agés de plus d'un an ; valant $50 et moins (depuis le 29 nov. 1906.....	Gr.-Bretagne ...	3	86	.....	.....	.....
	Terreneuve.....	9	330	9	330	112 50
	Saint-Pierre	1	25	1	25	12 50
	Etats-Unis	901	37,351	901	37,351	11,262 50
	Total.....	914	37,792	911	37,706	11,387 50
Chevaux.....	Gr.-Bretagne....	23	25,598	2	329	65 80
	Terreneuve.....	12	350	12	350	70 00
	Saint-Pierre	9	225	9	225	45 00
	Etats-Unis	16,219	833,960	14,558	607,900	126,625 45
	Total.....	16,263	860,133	14,581	608,804	126,806 25
Moutons.....	Gr.-Bretagne....	441	14,030	.....	.....	.....
	Etats-Unis	73,523	228,380	73,463	227,380	47,052 55
	Total.....	73,964	242,410	73,463	227,380	47,052 55

*Changement de l'exercice.

importées au Canada ; aussi, de la quantité et de la valeur des effets déclarés pour la consommation pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
						156,404	143,525	37,536 96
						125	57	30 00
						85	45	20 40
			1,563	1,161	500 16	1,667	1,252	525 12
						1,008	893	241 92
						1,052	764	252 48
			16	17	5 12	390,568	226,145	93,737 56
			1,579	1,178	505 28	550,909	372,681	132,344 44
						7,921	3,534	1,267 36
						1,944	626	311 04
			9,523	2,730	2,031 57	9,523	2,730	2,031 57
			504	206	107 52	176,066	33,585	28,197 44
			10,027	2,936	2,139 09	195,454	40,475	31,807 41
	11,497	1,565 47					11,956	1,657 27
							769	153 80
	11,497	1,565 47					12,725	1,811 07
Liv.			Liv.			Liv.		
						330	50	4 95
						330	50	4 95
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
						4,554	64,519	13,059 05
						4,554	64,519	13,059 05
3	86	30 00				3	86	30 00
						9	330	112 50
						1	25	12 50
						901	37,351	11,262 50
3	86	30 00				914	37,792	11,417 50
11	769	104 15				13	1,098	169 95
						12	350	70 00
						9	225	45 00
						14,558	607,900	126,625 45
11	769	104 15				14,592	609,573	126,910 40
						73,463	227,380	47,052 55
						73,463	227,380	47,052 55

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Animaux vivants—*Suite.*						
Tous autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne		298		118	23 60
	Antilles angl.		5		5	1 00
	Allemagne		47			
	Etats Unis		39,575		30,600	6,580 05
Articles p. pansements antiseptiques, tels que coton absorbant, laine de coton, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gazes et filasse prép. p. pansements simples ou médicam.	Total		39,925		30,723	6,604 65
	Gr.-Bretagne		21,197		818	163 60
	France		382		382	76 40
	Allemagne		39			
	Etats-Unis		50,034		49,938	9,987 60
	Total		71,652		51,138	10,227 60
Tables de bagatelle	Etats-Unis	Nombre. 9	315	Nombre. 9	315	110 25
Sacs contenant du ciment.	Gr.-Bretagne		22,673		123	30 60
	Belgique		671		671	167 75
	Allemagne		100			
	Etats-Unis		49,674		48,763	11,702 95
	Total		73,118		49,557	11,901 30
Poudre à pâte.	Gr.-Bretagne	Liv. 271	54	Liv. 21	10	1 26
	France	72	27	72	27	4 32
	Etats-Unis	293,614	83,833	292,260	83,362	17,535 60
	Total	293,957	83,914	292,353	83,399	17,541 18
Billes, queues, râteliers, etc., pour tables de bagatelle et de billard	Gr.-Bretagne		3,842		15	5 25
	France		464		464	162 40
	Etats-Unis		4,554		4,554	1,593 90
	Total		8,860		5,033	1,761 55
Paniers de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		5,200		589	176 70
	Hong-Kong		17		17	5 10
	Autr.-Hongrie		848		848	254 40
	Belgique		3,744		3,297	989 10
	Chine		71		71	21 30
	France		1,606		1,606	481 80
	Allemagne		14,136		139	41 70
	Hollande		370		331	99 30
	Japon		12,126		9,996	2,998 80
	Espagne		2		2	0 60
	Etats-Unis		19,466		19,017	5,705 10
	Total		57,586		35,913	10,773 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	180	26 72					298	50 32
							5	1 00
				47	12 53		47	12 53
				177	48 21		30,777	6,628 26
	180	26 72		224	60 74		31,127	6,692 11
	20,369	2,599 10		10	2 66		21,197	2,765 36
							382	76 40
				39	10 40		39	10 40
							49,938	9,987 60
	20,369	2,599 10		49	13 06		71,556	12,839 76
						Nombre. 9	315	110 25
	22,740	3,740 36					22,863	3,770 96
							671	167 75
				100	33 33		100	33 33
				100	26 67		48,863	11,729 62
	22,740	3,740 36		200	60 00		72,497	15,701 66
Liv. 250	44	10 00	Liv.			Liv. 271	54	11 26
						72	27	4 32
						292,260	83,362	17,535 60
250	44	10 00				292,603	83,443	17,551 18
	3,827	885 66					3,842	890 91
							464	162 40
							4,554	1,593 90
	3,827	885 66					8,860	2,647 21
	4,509	901 80		102	40 80		5,200	1,119 30
							17	5 10
							848	254 40
				447	178 80		3,744	1,167 90
							71	21 30
							1,606	481 80
				13,997	5,598 80		14,136	5,640 50
				39	15 60		370	114 90
							9,996	2,998 80
							2	0 60
				449	179 60		19,466	5,884 70
	4,509	901 80		15,034	6,013 60		55,456	17,689 30

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Ceintures de toutes sortes, excepté en caoutchouc et cuir	Gr.-Bretagne		55,951		1,117	247 62
	France		306		306	82 42
	Btats-Unis		22,607		22,608	5,172 54
	Total		78,864		24,031	5,502 58
Ceintures et bandes chirurgiques, ceintures électriques, pessaires et suspensoirs de toutes sortes	Gr.-Bretagne		2,853		499	99 80
	France		445		445	89 00
	Allemagne		581			
	Etats-Unis		16,787		16,787	3,357 40
	Total		20,666		17,731	3,546 20
Ceint. de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		25,466		2,518	881 30
	Aut.-Hongrie		1,834		1,834	641 90
	Chine		21		21	7 35
	France		9,931		9,797	3,428 95
	Allemagne		8,470		254	88 90
	Japon		129		129	45 15
	Suisse		208		208	72 80
	Etats-Unis		32,536		31,849	11,147 15
	Total		78,595		46,610	16,313 50
Cloches et gongs, N.A.E	Gr.-Bretagne		836		22	6 60
	Aut.-Hongrie		34		34	10 20
	Chine		12		12	3 60
	France		116		116	34 80
	Allemagne		723		4	1 20
	Japon		575		453	135 90
	Etats-Unis		29,286		29,277	8,783 10
	Total		31,582		29,918	8,975 40
		Nombre.		Nombre.		
Tables de billard	Gr.-Bretagne	26	5,417	8	689	241 15
	Etats-Unis	529	23,376	529	23,376	8,181 60
	Total	555	28,793	537	24,065	8,422 75
Cirage, encre à chaussure et de cordonnier ; vernis à souliers, harnais et cuir	Gr.-Bretagne		6,421		224	56 00
	France		193		193	49 45
	Etats-Unis		58,132		57,998	14,739 36
	Total		64,746		58,415	14,844 81
Jalousies en bois, métal ou autre matière, non textile ou papier	Gr.-Bretagne		68			
	Japon		511		231	69 30
	Etats-Unis		650		650	195 00
	Total		1,229		881	264 30

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	48,853	8,080 40	.....	25	6 67	.....	49,995	8,334 69
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	306	82 42
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,608	5,172 54
.....	48,853	8,080 40	.....	25	6 67	.....	72,909	13,589 65
.....	2,343	306 29	.....	11	2 93	.....	2,853	409 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	445	89 00
.....	.....	.....	.....	581	154 95	.....	581	154 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,787	3,357 40
.....	2,343	306 29	.....	592	157 88	.....	20,666	4,010 37
.....	21,299	4,899 40	.....	1,596	744 80	.....	25,413	6,525 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,834	641 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	7 35
.....	.....	.....	.....	134	62 52	.....	9,931	3,491 47
.....	.....	.....	.....	8,216	3,834 12	.....	8,470	3,923 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	129	45 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	208	72 80
.....	.....	.....	.....	687	320 60	.....	32,536	11,467 75
.....	21,299	4,899 40	.....	10,633	4,962 04	.....	78,542	26,174 94
.....	814	162 80	.....	.....	.....	.....	836	169 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	10 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	3 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116	34 80
.....	.....	.....	.....	719	287 60	.....	723	288 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	453	135 90
.....	.....	.....	.....	9	3 60	.....	29,286	8,786 70
.....	814	162 80	.....	728	291 20	.....	31,460	9,429 40
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
18	4,728	1,094 95	.....	.....	.....	26	5,417	1,336 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	529	23,376	8,181 60
18	4,728	1,094 95	.....	.....	.....	555	28,793	9,517 70
.....	6,055	964 18	.....	.....	.....	.....	6,279	1,020 18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	193	49 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57,998	14,739 36
.....	6,055	964 18	.....	.....	.....	.....	64,470	15,808 99
.....	68	13 60	.....	.....	.....	.....	68	13 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	231	69 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	650	195 00
.....	68	13 60	.....	.....	.....	.....	949	277 90

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Bleu—Bleu pour la buanderie de toute sorte	Gr.-Bretagne		20,329			
	Chine		1		1	0 25
	Etats-Unis		2,504		2,504	605 79
	Total		22,834		2,505	606 04
Bateaux—Bateaux de plaisance à voiles, esquifs et canots		Nombre.		Nombre.		
	Gr.-Bretagne	14	1,427	3	215	53 75
	Hong-Kong	1	77	1	77	19 25
	Terreneuve	8	122	8	122	30 50
	Japon	1	19	1	19	4 75
	Saint-Pierre	5	73	5	73	18 25
	Etats-Unis	325	46,886	325	46,886	11,721 50
	Total	354	48,604	343	47,392	11,848 00
Traversins et oreillers (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		863			
	Allemagne		10			
	Japon		2		2	0 60
	Etats-Unis		10,673		10,673	3,210 90
	Total		11,548		10,675	3,211 50
Livres imprimés : publications périodiques et revues, N.A.E.	Gr.-Bretagne		208,985		6,344	634 40
	Australie		5		5	0 50
	Terreneuve		24		24	2 40
	Autr.-Hongrie		12		12	1 20
	Belgique		1,502		1,502	150 20
	France		30,712		30,687	3,068 70
Romans ou ouvrages de fiction, ou littérature semblable, non reliés ou brochés, ou en feuilles, y compris tarifs de transport par chemins de fer, ou tarif de télégraphe, reliés en livres ou sous forme de brochures, non compris les annuaires de Noël ou publications connues comme livres d'enfants (jusqu'au 29 nov. 1906)	Allemagne		705			
	Hollande		30		30	3 00
	Italie		50		50	5 00
	Japon		30		30	3 00
	Etats-Unis		676,605		672,828	67,282 80
	Total		918,660		711,512	71,151 20
	Gr.-Bretagne		11,852		466	93 20
	Chine		7		7	1 40
	France		401		401	80 20
	Allemagne		26			
Romans ou ouvrages de fiction, ou littérature semblable, non reliés ou brochés ou en feuilles, non compris les annuaires de Noël, livres, d'enfants, etc., depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis		39,270		39,125	7,825 00
	Total		51,556		39,999	7,999 80
	Gr.-Bretagne		8,163		65	16 25
	Chine		12		12	3 00
	France		2		2	0 50
	Japon		3		3	0 75
	Etats-Unis		25,021		24,875	6,218 75
	Total		33,201		24,957	6,239 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
.....	21,030	3,422 14	.....	.....	.....	.....	21,030	3,422 14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,504	605 79
.....	21,030	3,422 14	.....	.....	.....	.....	23,535	4,028 18
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
11	1,212	193 52	.....	.....	.....	14	1,427	247 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	77	19 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	122	30 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	19	4 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	73	18 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	325	46,886	11,721 50
11	1,212	193 52	.....	.....	.....	354	48,604	12,041 52
.....	863	187 50	.....	.....	.....	.....	863	187 50
.....	.....	.....	.....	10	4 00	.....	10	4 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,673	3,210 90
.....	863	187 50	.....	10	4 00	.....	11,548	3,403 00
.....	196,720	12,276 91	.....	6,665	888 69	.....	209,729	13,800 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	0 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	2 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	1 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,502	150 20
.....	.....	.....	.....	25	3 33	.....	30,712	3,072 03
.....	.....	.....	.....	730	97 33	.....	730	97 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	3 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	5 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	3 00
.....	.....	.....	.....	1,168	155 73	.....	673,996	67,438 53
.....	196,720	12,276 91	.....	8,588	1,145 08	.....	916,820	84,573 19
.....	11,383	1,517 85	.....	5	1 33	.....	11,854	1,612 38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	1 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	401	80 20
.....	.....	.....	.....	26	6 93	.....	26	6 93
.....	.....	.....	.....	128	34 15	.....	39,253	7,859 15
.....	11,383	1,517 85	.....	159	42 41	.....	51,541	9,560 06
.....	8,098	1,214 70	.....	.....	.....	.....	8,163	1,230 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	3 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 75
.....	.....	.....	.....	146	48 67	.....	25,021	6,267 42
.....	8,098	1,214 70	.....	146	48 67	.....	33,201	7,502 62

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Livres—*Suite.*						
Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites et tous ouvrages semblables non signés, et cartes et autres formules ou notes commerciales en blanc imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres imprimés, N.A.E.	Gr.-Bretagne		16,615		866	303 10
	Hong-Kong		29		29	10 15
	Autr.-Hongrie		121		121	42 35
	Chine		25		25	8 75
	France		778		567	198 45
	Allemagne		1,324			
	Hollande		5		5	1 75
	Japon		18		4	1 40
	Suisse				55	19 25
	Etats-Unis		121,869		121,616	42,565 60
	Total		140,784		123,288	43,150 80
Formule de livre de taux, de taux de transport et de télégraphe (depuis le 29 novembre 1906)	Etats-Unis		628		628	157 00
Placards, pancartes et feuilles pliées		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	4,787	969	842	128	126 30
	France	347	69	347	69	52 05
	Hollande	52	10			
	Etats-Unis	72,754	17,541	72,761	17,574	10,914 15
	Total	77,940	18,589	73,950	17,771	11,092 50
Etiquettes pour boîtes à cigares, fruits, légumes, viandes, poisson, confiseries et autres articles ; aussi jetons, billets et étiquettes d'exposition, de prix et autres lithographies et imprimés ou en partie imprimés, N.A.E.	Gr.-Bretagne		7,701		542	189 70
	Hong-Kong		11		11	3 85
	Autr.-Hongrie		129		20	7 00
	Chine		9		9	3 15
	Cuba		5		5	1 75
	France		556		514	179 90
	Allemagne		15,490			
	Hollande		25		25	8 75
	Japon		13		13	4 55
	Portugal		7			
	Espagne				2	0 70
	Suisse		155		112	39 20
	Etats-Unis		85,996		88,023	30,808 05
	Total		110,097		89,276	31,246 60

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
	15,597	3,601 68		186	86 80		16,649	3,991 58
							29	10 15
							121	42 35
							25	8 75
				202	94 26		769	292 71
				1,324	617 88		1,324	617 88
							5	1 75
							4	1 40
							55	19 25
				30	14 00		121,646	42,579 60
	15,597	3,601 68		1,742	812 94		140,627	47,565 42
							628	157 00
Liv.			Liv.			Liv.		
3,885	732	388 50				4,727	860	514 80
						347	69	52 05
						72,761	17,574	10,914 15
3,885	732	388 50				77,835	18,503	11,481 00
	6,644	1,533 12		481	224 46		7,667	1,947 28
							11	3 85
				109	50 86		129	57 86
							9	3 15
							5	1 75
				4	1 86		518	181 76
				15,591	7,275 80		15,591	7,275 80
							25	8 75
							13	4 55
							2	0 70
							112	39 20
				208	97 06		88,231	30,905 11
	6,644	1,533 12		16,393	7,650 04		112,313	40,429 76

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Livres—*Suite.*						
Cartes géographiques et chartes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		6,370		60	12 00
	Hong Kong		5		5	1 00
	Belgique		141		141	35 25
	France		555		555	119 45
	Etats-Unis		12,111		12,111	2,756 30
	Total		19,182		12,872	2,924 00
Journaux ou éditions supplémentaires, ou partie de, en partie imprimés avec l'intention d'être achevés et publiés en Canada	Gr.-Bretagne		2			
	Etats-Unis		547		547	136 75
	Total		549		547	136 75
Annonces et brochures, pancartes enluminées, publications périodiq. d'annonces illustrées, catalog. et listes de prix illustrées, calendriers et almanachs d'annonces illustrés; circulaires d'annonces de médicaments brevetés ou autres, feuilles volantes ou brochures		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	69,433	17,232	11,254	2,632	1,688 10
	Aut.-Hongrie	12	4	12	4	1 80
	Belgique	62	17	62	17	9 30
	France	4,347	1,328	3,582	1,134	537 30
	Allemagne	2,581	1,195			
	Hollande	273	80	273	80	40 95
	Italie	260	33	260	33	39 05
	Japon	50	16	50	16	7 00
	Espagne	31	5	31	5	4 65
	Suisse	101	40	546	52	81 90
Chromos, chromotypes, oléographes ou œuvres artistiques de semblable nature, produits autrement que par le dessein ou la peinture à la main, et ayant des annonces imprimées, lithographiées ou étampées ou y attachées, ou œuvres artistiques, de semblable nature, lithographiées, imprimées ou étampées sur papier ou carton pour des fins de commerce ou d'annonces, N.A.P.	Etats-Unis	406,612	101,849	438 449	107,025	65,767 35
	Total	483,762	121,799	454,519	110,998	68,177 85
	Gr.-Bretagne	588	73			
	Allemagne	216	236			
	Suisse	30	5	30	5	4 50
	Etats-Unis	2,185	634	2,185	624	327 75
	Total	3,019	948	2,215	639	332 25
Musique imprimée, reliée ou en feuilles	Gr.-Bretagne		18,839		1,229	122 90
	Aut.-Hongrie		6		6	0 60
	France		490		490	49 00
	Allemagne		1,411			
	Etats-Unis		72,459		72,395	7,239 50
	Total		93,205		74,120	7,412 00

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
... .	6,384	902 20	.....	. . ....	.....	... .	6,444	914 20
.....	.....	.....	.....	.....	.. ..	.....	5	1 00
.. ..	.....	.....	.....	.....	.. ..	... .	141	35 25
.....	.....	....	.....	.....	.....	....	555	119 45
... .	.....	.....	....	....	.....	.....	12,111	2,756 30
.....	6,384	902 20	..... .	....	... .	.....	19,256	3,826 20
. ...	2	0 34	.....	....	.....	.....	2	0 34
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	547	136 75
.....	2	0 34	.. ....	.....	....	.....	549	137 09
Liv.			Liv.			Liv.		
58,500	14,223	5,850 00	21	18	4 20	69,775	16,873	7,542 30
.. ..	.....	.....	.. ..	.....	.....	12	4	1 80
....	....	.....	....	. .....	.....	62	17	9 30
.....	....	....	.... .	.....	.....	3,582	1,134	537 30
.....	.....	. . ..	2,581	1,195	516 20	2,581	1,195	516 20
....	.....	.....	. ...	.....	.....	273	80	40 95
.....	.....	....	....	.. ..	.....	260	33	39 00
.....	....	.....	.....	.....	.....	50	16	7 50
.....	.. . .	....	.....	..... .	.....	31	5	4 65
....	.... ..	.....	.....	.....	.....	546	52	81 90
.....	.....	.....	195	50	39 00	438,644	107,075	65,806 35
58,500	14,223	5,850 00	2,797	1,263	559 40	515,816	126,484	74,587 25
588	73	58 80	....	.... ..	... .	588	73	58 80
....	.....	....	216	236	43 20	216	236	43 20
.....	.....	.....	.....	.. . .	.....	30	5	4 50
.....	.....	.....	....	..... .	....	2,185	634	327 75
588	73	58 80	216	236	43 20	3,019	948	434 25
.....	16,070	977 04	... .	811	108 13	.....	18,110	1,208 07
.....	.....	.....	... .	.....	....	....	6	0 60
... .	... .	....	.....	..... .	.....	... .	490	49 00
.....	.....	.....	.....	1,411	188 14	....	1,411	188 14
..... .	....	.....	.....	64	8 53	.....	72,459	7,248 03
.. ..	16,070	977 04	. .. .	2,286	304 80	.....	92,476	8,693 84

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Livres—*Fin.*						
Photographies, chromes, chromotypes, artotypes, oléographes, gravures ou impressions ou épreuves d'icelles, et semblables travaux d'art, N.A.P.: impressions photographiques et plans de construction	Gr.-Bretagne		132,536		8,940	1,894 80
	Hong-Kong		42		42	8 65
	Aut.-Hongrie		3,125		2,335	539 30
	Belgique		3,181		3,181	697 10
	Chine		25		25	6 25
	France		15,374		15,318	3,440 60
	Allemagne		95,154			
	Hollande		367		263	56 20
	Italie		3,246		3,246	685 55
	Japon		1,080		1,080	242 05
	Suède		232			
	Suisse		1,799		1,799	359 80
	Turquie		3			
	Etats-Unis		316,718		289,750	63,809 55
	Total		572,882		325,979	71,739 85
Lacets de chaussures et de corsets de toutes sortes	Gr.-Bretagne		91,063		19,780	5,934 00
	Belgique		12,921		13,522	4,056 60
	France		6,401		6,779	2,033 70
	Allemagne		13,047			
	Japon		9		9	2 70
	Suisse		324		324	97 20
	Etats-Unis		9,784		9,470	2,841 00
	Total		133,549		49,884	14,965 20
Bottes, souliers et pantoufles de toutes sortes, excepté en caoutchouc ou en cuir	Gr.-Bretagne		48,759		3,462	865 50
	Hong-Kong		3,538		3,538	884 50
	Aut.-Hongrie		852		852	213 00
	Belgique		516		516	129 00
	Chine		6,206		6,206	1,551 50
	France		5,327		5,327	1,331 75
	Allemagne		6,893		208	52 00
	Japon		572		609	152 25
	Norvège		374		212	53 00
	Saint-Pierre		33		33	8 25
	Suisse		81		81	20 25
	Etats-Unis		54,613		36,647	9,635 40
	Total		107,764		57,691	14,896 40
Bretelles, et leurs accessoires en métal	Gr.-Bretagne		17,441		1,345	470 75
	Hong-Kong		10		10	3 50
	France		7,982		7,982	2,793 70
	Etats-Unis		50,560		50,560	17,696 00
	Total		75,993		59,897	20,963 95

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	105,078	14,726 67	.....	17,647	5,168 13	.....	131,665	21,789 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	8 65
.....	.....	.....	.....	790	230 99	.....	3,125	770 29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,181	697 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	6 25
.....	.....	.....	.....	115	33 33	.....	15,433	3,473 93
.....	.....	.....	.....	94,648	27,692 77	.....	94,648	27,692 77
.....	.....	.....	.....	36	9 60	.....	299	65 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,246	685 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,080	242 05
.....	.....	.....	.....	232	74 00	.....	232	74 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,799	359 80
.....	.....	.....	.....	3	1 00	.....	3	1 00
.....	.....	.....	.....	27,023	7,867 46	.....	316,773	71,677 01
.....	105,078	14,726 67	.....	140,494	41,077 28	.....	571,551	127,543 80
.....	68,507	13,701 40	.....	2,188	875 20	.....	90,475	20,510 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13,522	4,056 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,779	2,033 70
.....	.....	.....	.....	13,047	5,218 80	.....	13,047	5,218 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	2 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	324	97 20
.....	.....	.....	.....	393	157 20	.....	9,863	2,998 20
.....	68,507	13,701 40	.....	15,628	6,251 20	.....	134,019	34,917 80
.....	43,946	7,386 77	.....	314	104 66	.....	47,722	8,356 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,538	884 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	852	213 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	516	129 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,206	1,551 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,327	1,331 75
.....	.....	.....	.....	6,685	2,235 15	.....	6,893	2,287 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	609	152 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	212	53 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	8 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	81	20 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36,647	9,635 40
.....	43,946	7,386 77	.....	6,999	2,339 81	.....	108,636	24,622 98
.....	16,211	3,706 49	.....	3	1 40	.....	17,559	4,178 64
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	3 59
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,982	2,793 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50,560	17,696 00
.....	16,211	3,706 49	.....	3	1 40	.....	76,111	24,671 84

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite*		Qtx.	$	Qtx.	$	$ c.
Cuivre jaune, et articles en :— Cuivre jaune en baguettes, barres, roul. ou autrement, pas moins de 6 pds de longueur (depuis le 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne....	130	2,407	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	3,037	63,848	3,037	63,848	6,384 80
	Total.....	3,167	66,255	3,037	63,848	6,384 80
Clous, broquettes, rivets et contre-rivets ou rondelles..	Gr.-Bretagne....	.....	360	.....	.....	.....
	France.....	.....	201	.....	201	60 30
	Allemagne,.....	.....	1,173	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	.....	3,281	.....	3,281	984 30
	Total.....	.....	5,015	.....	3,482	1,044 60
Pompes	Gr.-Bretagne....	.....	406	.....	5	1 50
	Allemagne.....	.....	913	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	.....	11,241	.....	11,796	3,538 80
	Total.....	.....	12,560	.....	11,801	3,540 30
Lisières, feuilles, plaques non polies, planées ou vernies (depuis le 29 nov. 1906)....	Gr.-Bretagne....	123	2,430	4	118	11 80
	Etats-Unis.	6,426	120,755	6,421	120,644	12,064 40
	Total.....	6,549	123,185	6,425	120,762	12,076 20
		Liv.		Liv.		
Fil métallique, uni.....	Gr.-Bretagne. ..	11,887	2,843	54	17	1 70
	Etats-Unis.	70,154	16,165	69,464	15,899	1,797 06
	Total.....	82,041	19,008	69,518	15,916	1,798 76
Tissu métallique, etc. N.A.E.	Gr.-Bretagne....	.....	32,974	.....	9	2 25
	France.....	.....	1,505	.....	1,505	376 25
	Allemagne.....	.....	262	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	.....	6,228	.....	6,169	1,542 25
	Total.	.....	40,969	.....	7,683	1,920 75
Articles en, N.A.E.....	Gr.-Bretagne....	.....	64,935	.....	5,219	1,565 70
	Indes or. angl..	.....	475	.....	.....	.....
	Hong-Kong.....	.....	28	.....	28	8 40
	Aut.-Hongrie...	.....	2,890	.....	2,878	863 40
	Belgique.....	.....	98	.....	98	29 40
	Chili	.....	110	.....	.....	.....
	Chine	.....	165	.....	165	49 50
	France.....	.....	12,709	.....	12,268	3,680 40
	Allemagne.....	.....	5,646	.....	167	50 10
	Hollande.	.....	70	.....	70	21 00
	Italie.....	.....	153	.....	153	45 90
	Japon.....	.....	4,286	.....	4,269	1,280 70
	Norvège..... ...	.....	40	.....	40	12 00
	Suisse	.....	492	.....	492	147 60
	Turquie.....	.....	543	.....	543	162 90
	Etats-Unis.....	.....	583,432	.....	583,356	175,006 80
	Total..,....	.....	676,072	.....	609,746	182,923 80

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
130	2,407	120 35	.....	.....	.....	130	2,407	120 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,037	63,848	6,384 80
130	2,407	120 35	.....	.....	.....	3,167	66,255	6,505 15
.....	360	72 00	.....	.....	.....	.....	360	72 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	201	60 30
.....	.....	.....	.....	1,173	469 20	.....	1,173	469 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,281	984 30
.....	360	72 00	.....	1,173	469 20	.....	5,015	1,585 80
.....	401	80 20	.....	.....	.....	.....	406	81 70
.....	.....	.....	.....	913	365 20	.....	913	365 20
.....	.....	.....	.....	29	11 60	.....	11,825	3,550 40
.....	401	80 20	.....	942	376 80	.....	13,144	3,997 30
119	2,312	115 60	.....	.....	.....	123	2,430	127 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,421	120,644	12,064 40
119	2,312	115 60	.....	.....	.....	6,544	123,074	12,191 80
Liv.			Liv.			Liv.		
11,833	2,826	196 01	.....	.....	.....	11,887	2,843	197 71
.....	.....	.....	690	266	36 00	70,154	16,165	1,833 66
11,833	2,826	196 01	690	266	36 00	82,041	19,008	2,030 77
.....	32,705	5,570 94	.....	260	86 66	.....	32,974	5,659 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,505	376 25
.....	.....	.....	.....	262	87 34	.....	262	87 34
.....	.....	.....	.....	59	19 66	.....	6,228	1,561 91
.....	32,705	5,570 94	.....	581	193 66	.....	40,969	7,685 35
.....	58,788	11,757 60	.....	342	136 80	.....	64,349	13,460 10
	475	95.00	.....	.....	.....	.....	475	95 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28	8 40
.....	.....	.....	.....	12	4 80	.....	2,890	868 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	98	29 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	165	49 50
.....	.....	.....	.....	386	154 40	.....	12,654	3,834 80
.....	.....	.....	.....	5,479	2,191 60	.....	5,646	2,241 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	21 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	153	45 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,269	1,280 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	12 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	492	147 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	543	162 90
.....	.....	.....	.....	98	39 20	.....	583,454	175,046 00
.....	59,263	11,852 60	.....	6,317	2,526 80	.....	675,326	197,303 20

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Céréales, etc., savoir :—						
Arrowroot	Gr.-Bretagne	13,276	704	....	....	....
	Australie	1,000	56	1,000	56	11 20
	Antilles angl.	12,211	497	199	16	3 20
	France	984	78	984	78	15 60
	Etats-Unis	652	75	652	75	15 00
	Total	28,123	1,410	2,835	225	45 00
Biscuits de toutes espèces non sucrés	Gr.-Bretagne	107,800	8,877	24,916	1,168	292 00
	Hong-Kong	2,280	80	2,280	80	20 00
	Terreneuve	5,159	197	5,159	197	49 25
	Belgique	27	5	27	5	1 25
	Chine	5,274	149	5,274	149	37 25
	Japon	18,975	746	18,975	746	186 50
	Etats-Unis	153,154	9,637	153,852	9,676	2,419 00
	Total	292,669	19,691	210,483	12,021	3,005 25
Biscuits de toutes espèces, sucrés	Gr.-Bretagne	237,309	34,380	7,799	801	220 27
	Hong-Kong	7,955	184	7,955	184	50 60
	Belgique	895	51	895	51	14 02
	Chine	11,639	389	11,639	389	106 97
	France	4,014	1,145	2,366	688	189 20
	Allemagne	30	6	....	....	....
	Japon	3,376	270	3,376	270	74 25
	Etats-Unis	73,228	6,692	73,078	6,693	1,840 82
	Total	338,446	43,117	107,108	9,076	2,496 13
Macaroni et vermicelle	Gr.-Bretagne	18,102	729	18,102	729	182 25
	Hong-Kong	6,222	153	6,222	153	57 17
	Chine	10,754	259	10,754	259	87 45
	France	695,558	37,155	703,576	35,924	9,073 77
	Italie	1,298,539	49,376	1,391,345	52,164	15,107 73
	Japon	16,161	507	16,161	507	154 54
	Etats-Unis	333,398	14,350	335,616	14,439	4,143 18
	Total	2,378,734	102,529	2,481,776	104,175	28,806 09
Riz, nettoyé	Gr.-Bretagne	2,990,922	75,089	86,460	2,657	912 35
	Indes or. angl.	888,610	20,354	....	....	....
	Hong-Kong	1,253,474	26,181	1,242,224	25,913	12,161 58
	Terreneuve	56	2	56	2	0 70
	Chine	2,495,761	50,557	2,532,561	51,618	25,067 63
	Indes or. holl.	....	....	2,240	68	28 00
	Hollande	50,920	1,770	34,792	1,292	290 06
	Japon	73,676	1,770	99,576	2,597	1,125 28
	Etats-Unis	291,399	10,446	365,697	11,865	3,721 81
	Total	8,044,818	186,169	4,363,606	96,012	43,307 41

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
13,407	706	96 52				13,407	706	96 52
						1,000	56	11 20
2,412	99	13 22				2,611	115	16 42
						984	78	15 60
						652	75	15 00
15,819	805	109 74				18,654	1,030	154 74
82,984	7,709	1,238 24				107,900	8,877	1,530 24
						2,280	80	20 00
						5,159	197	49 25
						27	5	1 25
						5,274	149	37 25
						18,975	746	186 50
						153,852	9,676	2,419 00
82,984	7,709	1,238 24				293,467	19,730	4,243 49
229,604	33,628	6,077 69				237,403	34,429	6,297 96
						7,955	184	50 60
						895	51	14 02
						11,639	389	106 97
						2,366	688	189 20
			30	6	2 20	30	6	2 20
						3,376	270	74 25
						73,078	6,693	1,840 82
229,604	33,628	6,077 69	30	6	2 20	336,742	42,710	8,576 02
						18,102	729	182 25
						6,222	153	57 17
						10,754	259	87 45
						703,576	35,924	9,073 77
						1,391,345	52,164	15,107 73
						16,161	507	154 54
						335,616	14,439	4,143 18
						2,481,776	104,175	28,806 09
2,962,585	72,587	21,902 22				3,049,045	75,244	22,814 57
888,610	20,354	6,669 59				888,610	20,354	6,669 59
						1,242,224	25,913	12,161 58
						56	2	0 70
						2,532,561	51,618	25,067 63
						2,240	68	28 00
						34,792	1,292	290 06
						99,576	2,597	1,125 28
						365,697	11,865	3,721 81
3,851,195	92,941	28,571 81				8,214,801	188,953	71,879 22

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Céréales, etc.—*Suite.*						
Riz, non nettoyé, ni décortiqué (jusqu'au 29 nov. 1906).	Gr.-Bretagne....	1,459,462	21,993	179,200	4,568	896 00
	Indes orient. ang	4,928,202	64,409	.....	.....	.....
	Hong-Kong.....	464,578	7,534	464,578	7,534	2,322 89
	Chine	10,236	176	10,236	176	51 18
	Japon.....	1,790,691	48,445	1,800,443	48,755	9,002 22
	Etats-Unis.....	200	6	200	6	1 00
	Total	8,653,369	142,563	2,454,657	61,039	12,273 29
Fleur de riz et de sagou et sagou.....	Gr.-Bretagne...	597,534	9,099	1,960	59	14 75
	Indes or. angl..	233,056	3,170	.....	.....	.....
	Hong-Kong	7,590	146	7,590	146	36 53
	Chine.....	20,663	367	20,663	367	115 30
	Japon.....	2,254	84	2,254	84	21 05
	Etats-Unis.....	16,344	510	16,126	496	159 40
	Total	877,441	13,376	48,593	1,152	347 03
Tapioca	Gr.-Bretagne...	913,196	34,397	2,124	86	21 50
	Indes or. angl..	1,156,498	43,970	152,794	6,406	1,689 52
	Hong-Kong.....	700	6	700	6	1 50
	Chine	3,166	89	3,166	89	22 25
	Etats-Unis.	285,441	13,518	280,601	13,521	3,395 48
	Total	2,359,001	91,980	439,385	20,108	5,130 25
Grain et produits du, savoir :—						
Orge, mondé, perlé, roulé, grillé ou moulu (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne..	57,529	2,055	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	12,437	527	12,437	527	158 10
	Total.....	69,966	2,582	12,437	527	158 10
		Boiss.		Boiss.		
Orge.....	Gr.-Bretagne...	253	294	.....	.....	.....
	Chine	700	328	700	328	98 40
	Etats-Unis.....	442,118	220,436	1,575	1,043	296 70
	Total.	443,071	221,058	2,275	1,371	395 10
Fèves.....	Gr.-Bretagne...	25	41	8	3	2 00
	Hong-Kong.....	564	295	564	295	118 50
	Chine	1,015	578	1,015	578	216 95
	France..... .	13	73	13	73	2 15
	Allemagne.....	1	2	1	2	0 25
	Hollande.....	13	38	13	38	3 25
	Italie.....	183	372	183	372	45 75
	Japon.....	1,171	1,187	1,171	1,187	236 25
	Turquie.....	21	14	21	14	3 75
	Etats-Unis.....	20,791	37,911	21,086	38,404	4,119 30
	Total.....	23,797	40,511	24,075	40,966	4,748 15

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
1,459,462	21,993	4,864 88	.....	.....	.....	1,638,662	26,561	5,760 88
4,989,983	64,602	16,633 28	.....	.....	.....	4,989,983	64,602	16,633 28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	464,578	7,534	2,322 89
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,236	176	51 18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,800,443	48,755	9,002 22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	6	1 00
6,449,445	86,595	21,498 16	.....	.....	.....	8,904,102	147,634	33,771 45
596,788	9,074	1,698 52	.....	.....	.....	598,748	9,133	1,713 27
233,056	3,170	551 63	.....	.....	.....	233,056	3,170	551 63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,590	146	36 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,663	367	115 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,254	84	21 05
.....	.....	.....	218	14	4 67	16,344	510	164 07
829,844	12,244	2,250 15	218	14	4 67	878,655	13,410	2,601 85
949,708	35,912	6,124 15	.....	.....	.....	951,832	35,998	6,145 65
990,408	37,046	6,253 54	.....	.....	.....	1,143,202	43,452	7,943 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	700	6	1 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,166	89	22 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	280,601	13,521	3,395 48
1,940,116	72,958	12,377 69	.....	.....	.....	2,379,501	93,066	17,507 94
57,673	2,070	414 00	.....	.....	.....	57,673	2,070	414 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,437	527	158 10
57,673	2,070	414 00	.....	.....	.....	70,110	2,597	572 10
Boiss.			Boiss.			Boiss.		
253	294	57 50	.....	.....	.....	253	294	57 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	700	328	98 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,575	1,043	296 70
253	294	57 50	.....	.....	.....	2,528	1,665	452 60
17	38	2 55	.....	.....	.....	25	41	4 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	564	295	118 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,015	578	216 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	73	2 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	0 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	38	3 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	183	372	45 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,171	1,187	236 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	14	3 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,086	38,404	4,119 80
17	38	2 55	.....	.....	.....	24,092	41,004	4,750 70

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Céréales, etc.—*Suite.*						
Grain et produits du—*Suite.*						
Sarrasin	Japon	3,048	3,100	3,048	3,100	457 20
	Etats-Unis	419	466	419	466	48 95
	Total	3,467	3,566	3,467	3,566	506 15
Blé-d'inde pour des fins de distillerie	Etats-Unis	967,219	538,942	935,325	524,370	70,149 49
Avoine	Gr.-Bretagne	612	555			
	Etats-Unis	483,942	176,236	5,957	2,645	595 70
	Total	484,554	176,791	5,957	2,645	595 70
Pois, N.A.E	Gr.-Bretagne	205	656	66	229	9 90
	Terreneuve	3	3	3	3	0 30
	Chine	64	31	64	31	8 25
	France	2	6	2	6	0 30
	Allemagne	121	372			
	Turquie	129	158	129	158	19 35
	Etats Unis	5,210	10,832	5,167	10,814	668 00
	Total	5,734	12,058	5,431	11,241	706 10
Seigle	Etats-Unis	114,949	74,419	35,045	24,879	3,504 50
Blé	Gr.-Bretagne	8	10			
	Turquie	24	22	24	22	2 88
	Etats-Unis	1,364,402	1,167,402	24,723	17,703	2,966 76
	Total	1,364,434	1,167,434	24,747	17,725	2,969 64
Son, moulée, etc	Gr.-Bretagne		950		950	190 00
	Etats-Unis		56,577		56,576	11,315 20
	Total		57,527		57,526	11,505 20
		Liv.		Liv.		
Fleur ou farine de sarrasin	Japon	700	20	700	20	3 50
	Etats-Unis	130,104	3,760	130,304	3,765	494 81
	Total	130,804	3,780	131,004	3,785	498 31
		Brls.		Brls.		
Fleur ou farine de blé-d'inde	Etats-Unis	23,777	62,684	23,957	63,325	5,989 25
		Liv.		Liv.		
Farine d'avoine	Gr.-Bretagne	3,944	141			
	Etats-Unis	1,440	46	1,440	46	8 64
	Total	5,384	187	1,440	46	8 64
Avoine roulée	Etats-Unis	10,220	315	12,720	354	76 33

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.	Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.
						3,048	3,100	457 20
						419	466	48 95
						3,467	3,566	506 15
						935,325	524,370	70,149 49
612	555	42 84				612	555	42 84
						5,957	2,645	595 70
612	555	42 84				6,569	3,200	638 54
29	80	2 90	110	347	22 00	205	656	34 80
						3	3	0 30
						64	31	8 25
						2	6	0 30
			121	372	24 20	121	372	24 20
						129	158	19 35
						5,167	10,814	668 00
29	80	2 90	231	719	46 20	5,691	12,040	755 20
						35,045	24,879	3,504 50
8	10	0 64				8	10	0 64
						24	22	2 88
						24,723	17,703	2,966 76
8	10	0 64				24,755	17,735	2,970 28
							950	190 00
							56,576	11,315 20
							57,526	11,505 20
Liv.			Liv.			Liv.		
						700	20	3 50
						130,304	3,765	494 81
						131,004	3,785	498 31
Brls.			Brls.			Brls.		
						23,957	63,325	5,989 25
Liv.			Liv.			Liv.		
3,656	125	16 46				3,656	125	16 46
						1,440	46	8 64
3,656	125	16 46				5,096	171	25 10
						12,720	354	76 33

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Grain et produits du—*Fin.*						
Farine de seigle	Etats-Unis	2,188	6,993	2,206	7,078	1,103 00
Farine de blé	Gr.-Bretagne	97	538			
	Hong-Kong	2	6	2	6	1 20
	Chine	13	49	13	49	7 80
	Hollande	5	21	5	21	3 00
	Etats-Unis	34,011	117,299	33,992	119,042	20,395 20
	Total	34,128	117,913	34,012	119,118	20,407 20
Hominy, maïs concassé évaporé ou séché	Etats-Unis		2,575		2,568	513 60
Nourritures préparées	Gr.-Bretagne		7,369		921	184 20
	Hong-Kong		6		6	1 20
	Chine		8		8	1 60
	France		44		44	8 80
	Allemagne		64			
	Japon		7		7	1 40
	Turquie		344		344	68 80
	Etats-Unis		94,865		93,217	18,643 40
Nourritures préparées en paquets n'excédant pas 25 livres (depuis le 29 novembre 1906)	Total		102,707		94,547	18,909 40
	Gr.-Bretagne		7,153		76	19 00
	Hong-Kong		11		11	2 75
	Japon		26		26	6 50
	Etats-Unis		37,964		39,831	9,957 75
	Total		45,154		39,944	9,986 00
Toutes autres céréales, N.A.E.	Gr.-Bretagne		7,305		73	14 60
	Hong-Kong		308		308	61 60
	Chine		194		199	39 80
	France		400		400	80 00
	Allemagne		83			
	Italie		3		3	0 60
	Japon		71		71	14 20
	Espagne		1		1	0 20
	Turquie		70		70	14 00
	Etats-Unis		41,345		40,940	8,188 00
	Total		49,780		42,065	8,413 00
Grain, fleur et farine, etc., de toutes sortes, avaries par l'eau en transit	Etats-Unis		10		10	2 00
Briques et tuiles, *voir* poterie—						
Briques réf. et doublure de poêle, N.A.E.	Gr.-Bretagne		19,306		575	112 60
	Hong-Kong		4		4	0 40
	Etats-Unis		138,306		138,306	13,730 35
	Total		157,616		138,885	13,843 35

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Brls.	$	$ c.	Brls.	$	$ c.	Brls.	$	$ c.
						2,206	7,078	1,103 00
97	538	38 80				97	538	38 80
						2	6	1 20
						13	49	7 80
						5	21	3 00
						33,992	119,042	20,395 20
97	538	38 80				34,109	119,656	20,446 00
							2,568	513 60
	6,727	938 25					7,648	1,122 45
							6	1 20
							8	1 60
							44	8 80
				64	17 07		64	17 07
							7	1 40
							341	68 80
				33	8 80		93,250	18,652 20
	6,727	938 25		97	25 87		101,371	19,873 52
	6,985	1,222 41					7,061	1,241 41
							11	2 75
							26	6 50
							39,831	9,957 75
	6,985	1,222 41					46,929	11,208 41
	6,876	950 68					6,949	965 28
							308	61 60
							199	39 80
							400	80 60
				83	22 13		83	22 13
							3	0 60
							71	14 20
							1	0 20
							70	14 00
							40,940	8,188 00
	6,876	950 68		83	22 13		49,024	9,385 81
							10	2 00
	18,731	1,850 36					19,306	1,962 96
							4	0 40
							138,3 6	13,730 35
	18,731	1,850 36					157,616	15,693 71

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Briques et tuiles—*Fin.*						
Briques à couteaux	Gr.-Bretagne		812			
	Etats-Unis		255		255	51 00
	Total		1,067		255	51 00
		M.		M.		
Briques pour la construction	Gr.-Bretagne	442	6,597	41	763	155 48
	Etats-Unis	8,053	81,547	8,053	81,547	16,756 62
	Total	8,495	88,144	8,094	82,310	16,912 10
Briques pour pavages	Gr.-Bretagn	30	411			
	Etats-Unis	2,152	22,845	2,152	22,845	4,637 03
	Total	2,182	23,256	2,152	22,845	4,637 03
Tuyaux d'égouts, non vernis	Gr.-Bretagne		973		60	12 00
	Etats-Unis		11,133		11,133	2,226 60
	Total		12,106		11,193	2,238 60
Tuyaux d'égouts, de drainage, d'intérieur de cheminées ou d'aérage, capuchons de cheminées ou d'aérage, capuchons de cheminées et blocs inverses, vernis ou non	Gr.-Bretagne		15,743		1,086	380 10
	France		844		844	295 40
	Etats-Unis		76,871		76,871	26,904 85
	Total		93,458		78,801	27,580 35
Poteries, N. A. E	Gr.-Bretagne		24,602		1,055	228 83
	Hong-Kong		18		18	3 72
	Chine		10		10	2 07
	France		759		759	157 15
	Etats-Unis		20,456		20,389	4,326 51
	Total		45,845		22,231	4,718 28
Gomme anglaise, dressine, crème d'encollage et encollage à émail		Lbs.		Lbs.		
	Gr.-Bretagne	148,294	4,123	46,640	1,161	116 10
	Belgique	11,000	375	11,000	375	37 50
	France	1,075	47	1,075	47	4 70
	Allemagne	67,290	1,857			
	Hollande	194,275	6,229	239,675	7,680	768 00
	Etats-Unis	903,533	29,843	924,202	29,778	2,977 80
	Total	1,320,467	42,474	1,222,592	39,041	3,904 10
Balais et épousettes	Gr.-Bretagne		441		110	22 00
	Hong-Kong		13		13	2 60
	Chine		15		15	3 00
	Japon		41		41	8 20
	Etats-Unis		3,639		3,639	727 80
	Total		4,149		3,818	763 60

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	821	111 73					821	111 73
							255	51 00
	821	111 73					1,076	162 73
M.			M.			M.		
401	5,834	770 89				442	6,597	926 37
						8,053	81,547	16,756 62
401	5,834	770 89				8,495	88,144	17,682 99
30	411	51 37				30	411	51 37
						2,152	22,845	4,637 03
30	411	51 37				2,182	23,256	4,688 40
	913	121 74					973	133 74
							11,133	2,226 60
	913	121 74					12,106	2,360 34
	14,657	3,426 27					15,743	3,806 37
							844	295 40
							76,871	26,904 85
	14,657	3,426 27					93,458	31,006 62
	23,547	3,071 37					24,602	3,300 26
							18	3 72
							10	2 07
							759	157 15
				67	17 87		20,456	4,344 38
	23,547	3,071 37		67	17 87		45,845	7,807 52
Liv.			Liv.			Liv.		
96,212	2,935	172 73	442	27	3 60	143,294	4,123	292 43
						11,000	375	37 50
						1,075	47	4 70
			67,290	1,869	249 20	67,290	1,869	249 20
						239,675	7,680	768 00
			5,871	411	54 80	930,073	30,189	3,032 60
96,212	2,935	172 73	73,603	2,307	307 60	1,392,407	44,283	4,384 43
	331	48 50					441	70 50
							13	2 60
							15	3 0
							41	8 20
							3,639	727 80
	331	48 50					4,149	812 10

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Brosses	Gr.-Bretagne		25,997		2,742	706 85
	Hong Kong		35		35	9 00
	Aut.-Hongrie		538		850	213 25
	Belgique		663		663	165 75
	Chine		64		64	17 10
	France		63,860		63,860	16,585 37
	Allemagne		18,526		56	14 77
	Japon		24,485		23,463	6,161 30
	Suisse		64		64	16 00
	Etats-Unis		137,641		135,645	35,135 21
	Total		271,273		227,442	59,024 60
Boutons pour pantalons, entièrement en métal (jusqu'au 29 nov. 1906)		Grosses.		Grosses.		
	Gr.-Bretagne	23,341	2,451	3,996	442	110 50
	Aut.-Hongrie	950	166	950	166	41 50
	France	636	37	636	37	9 25
	Allemagne	33,551	2,334	3,073	370	92 50
	Etats-Unis	96,340	13,120	96,340	13,120	3,280 00
	Total	154,818	18,108	104,295	14,135	3,533 75
Parties métalliques pour la fabrication de boutons couverts (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		3			
	Allemagne		583			
	Etats-Unis		2,339		2,339	467 80
	Total		2,925		2,339	467 80
Boutons pour chaussures, N.E.S.	Gr.-Bretagne	128	55	10	4	1 00
	Etats-Unis	4,376	442	4,376	442	110 50
	Total	4,504	497	4,386	446	111 50
Boutons, de toutes sortes, N.O.P.	Gr.-Bretagne		42,235		10,191	3,566 85
	Hong Kong		28		28	9 80
	Aut.-Hongrie		25,549		25,459	8,910 65
	Belgique		109		109	38 15
	France		27,171		27,257	9,539 95
	Allemagne		17,492		3,033	1,061 55
	Italie		1,264		1,264	442 40
	Japon		3,214		3,214	1,124 90
	Suisse		223		223	78 05
	Etats-Unis		115,290		115,454	40,408 90
	Total		232,575		186,232	65,181 20
Chandelles—		Liv.		Liv.		
Cire paraffine	Gr.-Bretagne	300	43			
	Allemagne	45	10			
	Etats-Unis	38,555	5,035	38,555	5,035	1,258 75
	Total	38,900	5,088	38,555	5,035	1,258 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	22,534	3,829 49		721	245 33		25,997	4,781 67
							35	9 00
				14	4 43		864	217 74
							663	165 75
							64	17 10
							63,860	16,585 37
				18,470	6,435 32		18,526	6,450 09
							23,463	6,161 30
							64	16 00
				2,096	710 26		137,741	35,845 47
	22,534	3,829 49		21,301	7,395 40		271,277	70,249 49
Grosses.			Grosses.			Grosses.		
19,988	1,986	331 03	47	23	7 66	23,341	2,451	449 19
						950	166	41 50
						636	37	9 25
			30,478	1,964	654 65	33,551	2,334	747 15
						96,340	13,120	3,280 00
19,988	1,986	331 03	30,525	1,987	662 31	154,818	18,108	4,527 09
				3	0 80		3	0 80
				583	155 45		583	155 45
							2,339	467 80
				586	156 25		2,925	624 05
98	48	8 00	20	3	1 00	128	55	10 00
						4,376	442	110 50
98	48	8 00	20	3	1 00	4,504	497	120 50
	26,691	6,125 06		5,541	2,585 80		42,423	12,277 71
							28	9 80
				90	42 00		25,549	8,952 65
							109	38 15
				14	6 52		27,271	9,546 47
				14,252	6,650 89		17,285	7,712 44
							1,264	442 40
							3,214	1,124 90
							223	78 05
				500	233 32		115,954	40,642 22
	26,691	6,125 06		20,397	9,518 53		233,320	80,824 79
Liv.			Liv.			Liv.		
300	43	7 17				300	43	7 17
			45	10	3 33	45	10	3 33
						38,555	5,035	1,258 75
300	43	7 17	45	10	3 33	38,900	5,088	1,269 25

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Chandelles—*Fin.*						
Toutes autres N.A.E.	Gr.-Bretagne	65,296	6,126	53	16	4 00
	France	1,730	206	1,843	218	54 50
	Allemagne	2,788	509	.....	.....	.....
	Japon	1.670	13	1,670	13	3 25
	Etats-Unis	306,545	40,696	301,569	40,041	10,010 25
	Total	378,029	47,550	305,135	40,288	10,072 00
Canne, jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvré, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	1,966	.....	94	14 10
	Hong-Kong	.....	28	.....	28	3 95
	Chine	.....	26	.....	26	3 60
	France	.....	201	.....	201	20 10
	Allemagne	.....	3,760	.....	.....	.....
	Japon	.....	16	.....	16	2 40
	Etats-Unis	.....	44,118	.....	44,118	5,626 30
	Total	.....	50,115	.....	44,483	5,670 45
Toile pour l'usage des bateaux et bâtiments à voiles	Gr.-Bretagne	.....	5,041	.....	678	33 90
	Etats-Unis	.....	690	.....	690	34 50
	Total	.....	5,731	.....	1,368	68 40
Voitures :—						
Boghеis, carosses, charrettes à ressort et véhicules du même genre		Nombre.		Nombre.		
	Gr.-Bretagne	7	3,224	1	304	106 40
	Terreneuve	1	120	1	120	42 00
	Etats-Unis	1,010	69,364	887	63,628	22,269 80
	Total	1,018	72,708	889	64,052	22,418 20
Cutters	Etats-Unis	8	192	8	192	67 20
Voitures de ferme	Etats-Unis	4,346	174,859	4,346	174,859	43,714 75
Voitures de roul., charrettes, camions et voit. même genre	Etats-Unis	870	58,766	870	58,766	14,691 50
Parties de boghies, de voitures et de véhic. de même genre, N.A.E., y compris parties de cutters, voitures d'enfants, et traîneaux, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	2,748	.....	533	186 55
	Terreneuve	.....	15	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	88,334	.....	88,268	30,893 80
	Total	.....	91,097	.....	88,801	31,080 35
Voitures de chemin de fer à voyageurs	Etats-Unis	1	1,700	1	1,700	510 00
Voitures de tramway ou de cheval	Etats-Unis	20	6,485	20	6,485	1,945 50

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$ c.	$ c.	Liv.	$	$ c.
93,801	8,734	1,391 22	.....	.....	.....	93,854	8,750	1,395 22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,843	218	54 50
.....	.....	.....	2,788	509	169 67	2,788	509	169 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,670	13	3 25
.....	.....	.....	580	68	22 66	302,149	40,109	10,032 91
93,801	8,734	1,391 22	3,368	577	192 33	402,304	49,599	11,655 55
.....	1,872	153 70	.....	.....	.....	.....	1,966	167 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28	3 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	3 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	201	20 10
.....	.....	.....	.....	3,760	748 60	.....	3,760	748 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	2 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44,118	5,626 30
.....	1,872	153 70	.....	3,760	748 60	.....	50,115	6,572 75
.....	4,329	151 29	.....	.....	.....	.....	5,007	185 19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	690	34 50
.....	4,329	151 29	.....	.....	.....	.....	5,697	219 69
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
6	2,920	681 07	.....	.....	.....	7	3,224	787 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	120	42 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	887	63,628	22,269 80
6	2,920	681 07	.....	.....	.....	895	66,972	23,099 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	192	67 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,346	174,859	43,714 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	870	58,766	14,691 50
.....	2,215	502 47	.....	.....	.....	.....	2,748	689 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	66	30 80	.....	88,334	30,924 60
.....	2,215	502 47	.....	66	30 80	.....	91,082	31,613 62
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,700	510 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	6,485	1,945 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Voitures—*Fin*						
Voitures, wagons plateformes et wagons fermés	Etats-Unis	455	125,858	455	125,858	37,757 40
Voitures de chemin de fer, parties de	Gr.-Bretagne		13,003			
	Belgique		948			
	Allemagne		56,349			
	Etats-Unis		218,892		218,892	65,667 60
	Total		289,192		218,892	65,667 60
Voitures ou éboueurs	Etats-Unis		35,549		35,549	10,664 70
Traîneaux	Etats-Unis	814	23,813	814	23,813	5,953 25
Brouettes, trucks et charrettes à bras	Etats-Unis	10,989	64,480	11,022	64,457	19,337 10
Bicycles et tricycles	Gr.-Bretagne	150	4,619	5	205	61 50
	Etats-Unis	1,361	20,862	1,358	20,362	6,108 60
	Total	1,511	25,481	1,363	20,567	6,170 10
" " parties de	Gr.-Bretagne		9,950		3,119	935 70
	Allemagne					
	Etats-Unis		34,695		34,695	10,408 50
	Total		44,645		37,814	11,344 20
Voitures et traîn. d'enfants	Gr.-Bretagne		503		85	29 75
	France		8		8	2 80
	Allemagne		7			
	Etats-Unis		46,194		46,194	16,167 90
	Total		46,712		46,287	16,200 45
Balais à tapis	Gr.-Bretagne	144	126			
	Etats-Unis	7,540	14,506	7,540	14,506	4,351 80
	Total	7,684	14,632	7,540	14,506	4,351 80
Registre à monnaie	Etats-Unis	1,076	147,303	1,076	147,303	44,190 90
Celluloïde façonné pour manches de couteaux et de fourchettes, non perforés ni autrement ouvré, aussi billes et cylindres en celluloïde moulés recouverts d'étain ou non, mais non, finis ou autrement ouvrés et ébauchés d'abat-jour en celluloïde	Etats-Unis		946		946	94 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	c.
						455	125,858	37,757 40
	13,003	2,600 60					13,003	2,600 60
				948	379 20		948	379 20
				56,349	22,539 60		56,349	22,539 60
							218,892	65,667 60
	13,003	2,600 60		57,297	22,918 80		289,192	91,187 00
							35,549	10,664 70
						814	23,813	5,953 25
			3	139	55 60	11,025	64,596	19,392 70
145	4,414	882 80				150	4,619	944 30
						1,358	20,362	6,108 60
145	4,414	882 80				1,508	24,981	7,052 90
	6,933	1,386 60					10,052	2,322 30
				31	12 40		31	12 40
							34,695	10,408 50
	6,933	1,386 60		31	12 40		44,778	12,743 20
	418	97 14					503	126 89
							8	2 80
				7	3 27		7	3 27
							46,194	16,167 90
	418	97 14		7	3 27		46,712	16,300 86
144	126	25 20				144	126	25 20
						7,540	14,506	4,351 80
144	126	25 20				7,684	14,632	4,377 60
						1,976	147,303	44,190 90
							946	94 60

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Celluloïde, xylonite, xylolite en feuilles, masses, blocs ou boules, à l'état brut (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		413			
	Allemagne		641			
	Etats-Unis		27,784		27,784	1,389 20
	Total		28,838		27,784	1,389 20
Celluloïde, articles en, N.A.E.	Gr -Bretagne		11,068		1,055	211 00
	Autr.-Hongrie		215		215	43 00
	France		9,484		9,441	1,888 20
	Allemagne		2,706			
	Japon		154		154	30 80
	Suisse		73		73	14 60
	Etats-Unis		17,029		17,014	3,402 80
	Total		40,729		27,952	5,590 40
Ciment, pierre ou chaux hydr.	Etats-Unis	Qtx. 1,192	685	Qtx. 1,192	685	149 01
" Portland	Gr.-Bretagne	783,727	241,443	4,743	1,380	592 87
	Belgique	122,202	31,677	122,202	31,677	15,275 25
	France	40	16	40	16	5 00
	Allemagne	18,276	7,246			
	Japon	12,048	5,923	12,048	5,923	1,506 00
	Etats-Unis	620,308	237,698	619,162	237,191	77,395 63
	Total	1,556,601	524,003	758,195	276,187	94,774 75
" N.A.E., et articles en, N.A.E	Gr.-Bretagne		3,231		268	54 08
	France		10		10	2 00
	Allemagne		477			
	Etats-Unis		12,491		11,953	2,450 50
	Total		16,209		12,231	2,506 58
Craie, préparée	Gr.-Bretagne		1,461		228	45 60
	Autr.-Hongrie		86		86	17 20
	Belgique		20		20	4 00
	France		329		294	58 80
	Allemagne		1,033		49	9 80
	Hollande		59		59	11 80
	Etats-Unis		14,458		14,435	2,887 00
	Total		17,446		15,171	3,034 20
Charbon de bois	Gr.-Bretagne		10,480		45	9 00
	France		424		424	84 80
	Allemagne					
	Japon		62		32	6 40
	Etats-Unis		6,183		6,183	1,236 60
	Total		17,156		6,684	1,336 80

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	.....	.....	.....	413	27 53	.....	413	27 53
.....	.....	.....	.....	641	42 74	.....	641	42 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27,784	1,389 20
.....	.....	.....	.....	1,054	70 27	.....	28,838	1,459 47
.....	9,451	1,326 72	.....	562	149 86	.....	11,068	1,687 58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	215	43 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,441	1,888 20
.....	.....	.....	.....	2,706	721 61	.....	2,706	721 61
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	154	30 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	73	14 60
.....	.....	.....	.....	17	4 53	.....	17,031	3,407 33
.....	9,451	1,326 72	.....	3,285	876 00	.....	40,688	7,793 12
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,192	685	149 01
773,265	238,949	64,136 00	.....	.....	.....	778,008	240,329	64,728 87
.....	.....	.....	.....	.....	.....	122,202	31,677	15,275 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	16	5 00
.....	.....	.....	17,880	7,109	2,980 01	17,880	7,109	2,980 01
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,048	5,923	1,506 00
.....	.....	.....	2,153	875	358 82	621,315	238,066	77,754 45
773,265	238,949	64,136 00	20,033	7,984	3,338 83	1,551,493	523,120	162,249 58
.....	2,867	380 98	.....	96	26 43	.....	3,231	461 49
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	2 00
.....	.....	.....	.....	477	132 60	.....	477	132 60
.....	.....	.....	.....	530	147 63	.....	12,483	2,598 13
.....	2,867	380 98	.....	1,103	306 66	.....	16,201	3,194 22
.....	1,164	159 60	.....	69	18 40	.....	1,461	223 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	86	17 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	4 00
.....	.....	.....	.....	35	9 33	.....	329	68 13
.....	.....	.....	.....	984	262 40	.....	1,033	272 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59	11 80
.....	.....	.....	.....	23	6 13	.....	14,458	2,893 13
.....	1,164	159 60	.....	1,111	296 26	.....	17,446	3,490 06
.....	10,435	1,391 36	.....	.....	.....	.....	10,480	1,400 36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	424	84 80
.....	.....	.....	.....	7	1 87	.....	7	1 87
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	32	6 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,183	1,236 60
.....	10,435	1,391 36	.....	7	1 87	.....	17,126	2,730 03

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Chicorée, à l'état naturel	Gr.-Bretagne	3,907	202			
	Etats-Unis	20	1	20	1	0 60
	Total	3,927	203	20	1	0 60
Chicorée, séchée, grillée ou moulue	Gr.-Bretagne	138,138	5,416	10,680	483	407 21
	Belgique	1,945	67	1,945	67	77 80
	France	1,782	84	1,782	84	71 28
	Allemagne			224	7	6 72
	Etats-Unis	11,006	941	11,006	941	404 51
	Total	152,871	6,508	25,637	1,582	967 52
Vêtements d'église de tous matériaux	Gr.-Bretagne		2,001		1,065	213 00
	Autr.-Hongrie		66		66	13 20
	Belgique		39		39	7 80
	France		9,586		9,586	1,917 20
	Italie		139		139	27 80
	Portugal		32		32	6 40
	Suisse		64		64	12 80
	Etats-Unis		2,047		2,047	409 40
	Total		13,974		13,038	2,607 60
		Galls.		Galls.		
Cidre, clarifié ou purifié	Gr.-Bretagne	78	40	69	25	6 90
	France	92	79	86	102	8 60
	Etats-Unis	1,336	749	1,336	749	133 60
	Total	1,506	868	1,491	876	149 10
Cidre non clarifié ou purifié	Etats-Unis	4,448	483	4,277	456	213 85
Horloges, clés et mouvements d'horloges	Gr.-Bretagne		12,726		2,865	740 25
	Autr.-Hongrie		349		303	82 55
	Belgique		125		125	31 25
	France		8,897		8,692	2,238 35
	Allemagne		30,895		3	0 75
	Hollande		10		10	2 50
	Italie		8		8	2 00
	Suisse		386		386	97 00
	Etats-Unis		206,316		205,663	55,742 85
	Total		259,712		218,055	58,937 50
Tordeuses et parties de, pour l'usage domestique		Nombre.		Nombre.		
	Gr.-Bretagne	4	26			
	Etats-Unis	8,597	22,923	8,597	22,923	8,023 05
	Total	8,601	22,949	8,597	22,923	8,023 05

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
6,689	305	133 78				6,689	305	133 78
						20	1	0 60
6,689	305	133 78				6,709	306	134 38
135,691	5,275	3,343 18				146,371	5,758	3,750 39
						1,945	67	77 80
						1 782	84	71 28
						224	7	6 72
						11,006	941	404 51
135,691	5,275	3,343 18				161,328	6,857	4,310 70
	936	121 03					2,001	334 03
							66	13 20
							39	7 80
							9,586	1,917 20
							139	27 80
							32	6 40
							64	12 80
							2,047	409 40
	936	121 03					13,974	2,728 63
Gallons.			Gallons.			Gallons.		
9	15	0 60				78	40	7 50
						86	102	8 60
						1,336	749	133 60
9	15	0 60				1,500	891	149 70
						4,277	456	213 85
	7,388	1,351 60		2,473	872 73		12,726	2,964 58
				46	15 33		349	97 88
							125	31 25
				205	68 33		8,897	2,306 68
				31,141	11,058 58		31,144	11,059 33
							10	2 50
							8	2 00
							386	97 00
				368	125 13		206,031	55,867 98
	7,388	1,351 60		34,233	12,140 10		259,676	72,429 20
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
4	26	6 00				4	26	6 00
						8,597	22,923	8,023 05
4	26	6 00				8,601	22,949	8,029 05

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Vgs.	$	Vgs.	$	$ c.
Etoffes non caoutchoutés ou rendues imperméables, en laine, coton, soie ou ramie de 60 pouces ou plus de largeur, et ne pesant pas plus de 7 onces par verge carrée, lorsqu'elles sont importées exclusivement pour la fabrication de mackintosh (jusqu'au 29 novembre 1906)	Gr.-Bretagne	19,352	3,148			
		Tonnes.		Tonnes.		
Houille—bitumineuse	Gr.-Bretagne	31,935	82,814	155	373	82 15
	Etats-Unis	4,081,682	8,040,285	3,775,800	7,409,091	2,001,174 03
	Total	4,113,617	8,123,099	3,775,955	7,409,464	2,001,256 18
Houille, poussière de, N.A.E.	Gr.-Bretagne	3,603	5,249	1	3	0 60
	Etats-Unis	635,726	571,499	624,122	559,706	80,318 38
	Total	639,329	576,748	624,123	559,709	80,318 98
Nattes en fibre de coco	Gr.-Bretagne		6,196			
	Indes or. angl.		1,943			
	Antilles angl.		42		42	10 50
	Chine		3		3	0 75
	France		887		887	221 75
	Japon		582		582	145 50
	Etats-Unis		430		430	107 50
	Total		10,083		1,944	486 00
Noix de coco, importées du pays de production par navires, directement à un port canadien.		Nombre.		Nombre.		
	Antilles angl.	2,460,416	47,113	70,218	1,218	351 09
	Hawaï	300	8	300	8	1 50
	Total	2,460,716	47,121	70,518	1,226	352 59
Noix de coco, N.A.E	Etats-Unis	55,489	1,553	55,489	1,553	554 89
		Liv.		Liv.		
Noix de coco, séchées, sucrées ou non	Indes or. angl.	21,660	2,016	2,000	186	100 00
	Chine	21,150	830			
	Etats-Unis	50	2	50	2	2 50
		2,769	354	2,874	377	143 70
	Total	45,629	3,202	4,924	565	246 20
Pâtes de chocolat et de cacao, beurre de coco et de cacao, N.A.E. (jusqu'au 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne	272,225	58,603	2,464	240	98 56
	Terreneuve	8	1	8	1	0 32
	Allemagne	7,986	1,174			
	Hollande	16,827	3,873	16,827	3,873	673 08
	Suisse	521	179	3,065	700	122 60
	Etats-Unis	294,464	53,501	293,701	53,425	11,748 04
	Total	592,031	117,331	316,065	58,239	12,642 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Vgs.	$	$ c.	Vgs.	$	$ c.	Vgs.	$	$ c.
19,352	3,148	314 80	.....	.....	.....	19,352	3,148	314 80
Tonnes.			Tonnes.			Tonnes.		
31,649	81,581	11,117 01	.....	.....	.....	31,804	81,954	11,199 16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,775,800	7,409,091	2,001,174 03
31,649	81,581	11,117 01	.....	.....	.....	3,807,604	7,491,045	2,012,373 19
3,602	5,246	309 36	.....	.....	.....	3,603	5,249	309 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	624,122	559,706	80,318 38
3,602	5,246	309 36	.....	.....	.....	627,725	564,955	80,628 34
.....	6,061	1,029 12	.....	.....	.....	.....	6,061	1,029 12
.....	1,943	327 10	.....	.....	.....	.....	1,943	327 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	10 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	887	221 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	582	145 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	430	107 50
.....	8,004	1,356 22	.....	.....	.....	.....	9,948	1,842 22
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
2,390,198	45,895	7,542 42	.....	.....	.....	2,460,416	47,113	7,893 51
.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	8	1 50
2,390,198	45,895	7,542 42	.....	.....	.....	2,460,716	47,121	7,895 01
.....	.....	.....	.....	.....	.....	55,489	1,553	554 89
Liv.			Liv.			Liv.		
14,370	1,389	451 08	.....	.....	.....	16,370	1,575	551 08
21,150	830	656 16	.....	.....	.....	21,150	830	656 16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	2	2 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,874	377	143 70
35,520	2,219	1,107 24	.....	.....	.....	40,444	2,784	1,353 44
270,337	58,302	7,209 06	.....	.....	.....	272,801	58,542	7,307 62
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	1	0 32
.....	.....	.....	7,986	1,174	425 92	7,986	1,174	425 92
.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,827	3,873	673 08
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,065	700	122 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	293,701	53,425	11,748 04
270,337	58,302	7,209 06	7,986	1,174	425 92	594,388	117,715	20,277 58

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Pâte ou liqueur de cacao et pâte ou liqueur de chocolat en blocs ou gateaux et beurre de cacao (depuis le 29 novembre 1906).	Gr.-Bretagne. .	155,341	42,150	1,873	368	56 19
	Indes or. angl. .	.....	.....	250	25	7 50
	France.....	4,000	431	4,075	444	122 25
	Hollande.....	4,328	1,472	4,328	1,472	129 84
	Suisse.....	3,000	477	3,090	536	92 70
	Etats-Unis.....	127,949	32,333	122,349	30,641	3,370 47
	Total.....	294,618	76,863	135,965	33,486	4,078 95
Pâte ou liqueur de cacao et pâte ou liqueur de chocolat sucrées en blocs ou gateaux ne pesant pas moins de 2 livres (depuis le 29 novembre 1906..... ..	Gr.-Bretagne ...	5,376	1,011	.....	.....	.....
	Allemagne.....	5,000	762	.....	.....	.....
	Suisse...	1,507	276	1,907	353	66 74
	Etats-Unis.....	246,556	45,218	245,056	44,967	8,576 97
	Total.....	258,439	47,267	246,963	45,320	8,643 71
Cacao, coques et pellicules, chocolat et autres préparations de cacao, N. A. E., jusqu'au 29 novembre 1906.....	Gr.-Bretagne. ..	389,661	78,789	6,279	1,592	318 40
	Antilles angl....	519	83	519	83	16 60
	Belgique.....	2,100	428	2,100	428	85 60
	France..	28,638	4,100	23,591	3,339	667 80
	Allemage.. ..	1,465	219	.....	.....	.....
	Hollande.	24,731	8,719	21,723	8,898	1,779 60
	Saint-Pierre	3	1	3	. 1	0 20
	Suisse.....	110,295	34,360	144,642	41,612	8,322 40
	Etats-Unis.	226,504	57,468	223,979	56,954	11,390 80
	Total.....	783,916	184,167	422,836	112,907	22,581 40
Cacao ou chocolat, préparation de, sous forme de poudre (depuis le 29 novembre 1906)....	Gr.-Bretagne ...	35,908	8,736	2,742	719	143 80
	France.....	10,366	1,400	9,981	1,432	286 40
	Allemagne.....	732	128	.. ..	.....	.....
	Hollande.....	9,333	5,365	9,231	5,557	1,111 40
	Suisse	6,220	1,822	6,600	2,055	411 00
	Etats-Unis.....	113,604	36,595	111,564	35,892	7,178 40
	Total.....	176,163	54,046	140,118	45,655	9,131 00
Cacao ou chocolat, préparations de, N. A. E., (depuis le 20 novembre 1906).	Gr.-Bretagne ...	48,802	10,235	29	14	4 90
	France.....	14,678	5,952	12,688	5,266	1,843 10
	Espagne..	.....	.....	112	18	6 30
	Suisse.....	101,069	24,427	58,491	14,723	5,153 05
	Etats-Unis.	6,179	1,244	6,179	1,244	435 40
	Total.....	170,728	41,858	77,499	21,265	7,442 75
Cacao, coques et pellicules (depuis le 29 novembre 1906)....	Hollande.....	432	255	216	127	12 70
	Etats-Unis.....	.....	.....	24	8	0 80
	Total.....	432	255	240	135	13 50

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
155,708	42,058	3,892 70	.....	.....	.....	157,581	42,426	3,948 89
.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	25	7 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,075	444	122 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,328	1,472	129 84
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,090	536	92 70
.....	.....	.....	5,200	1,612	208 00	127,549	32,253	3,878 47
155,708	42,058	3,892 70	5,200	1,612	208 00	296,873	77,156	8,179 65
5,600	1,042	154 00	.....	.....	.....	5,600	1,042	154 00
.....	.....	.....	5,000	762	233 33	5,000	762	233 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,907	353	66 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	245,056	44,967	8,576 97
5,600	1,042	154 00	5,000	762	233 33	257,563	47,124	9,031 04
353,557	71,499	9,533 12	.....	.....	.....	359,836	73,091	9,851 52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	519	83	16 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,100	428	85 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,591	3,339	667 80
.....	.....	.....	1,465	219	58 40	1,465	219	58 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,723	8,898	1,779 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	1	0 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	144,642	41,612	8,322 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	223,979	56,954	11,390 80
353,557	71,499	9,533 12	1,465	219	58 40	777,858	184,625	32,172 92
53,151	10,935	1,640 25	.....	.....	.....	55,893	11,654	1,784 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,981	1,432	286 40
.....	.....	.....	732	128	34 14	732	128	34 14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,231	5,557	1,111 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,600	2,055	411 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	111,564	35,892	7,178 40
53,151	10,935	1,640 25	732	128	34 14	194,001	56,718	10,805 39
87,172	17,213	4,142 69	.....	.....	.....	87,201	17,227	4,147 59
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,688	5,266	1,843 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	112	18	6 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	58,491	14,723	5,153 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,179	1,244	435 40
87,172	17,213	4,142 69	.....	.....	.....	164,671	38,478	11,585 44
.....	.....	.....	.....	.....	.....	216	127	12 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	8	0 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	240	135	13 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Café, vert, N.A.E.	Gr.-Bretagne	3,789	611	3,669	605	60 50
	Brésil	66,275	5,307	66,275	5,307	530 70
	Allemagne	50	5			
	Hollande	1,802	522	1,802	522	52 20
	Turquie	33	4	33	4	0 40
	Etats-Unis	313,200	35,151	312,560	35,095	3,509 50
	Total	385,149	41,600	384,339	41,533	4,153 30
Café, extrait de, N.A.E., ou substituts du café de toutes sortes	Gr.-Bretagne	27,281	5,536	25	9	0 75
	France	9	5	9	5	0 27
	Etats-Unis	55,038	4,750	55,138	4,756	1,654 14
	Total	82,328	10,291	55,172	4,770	1,655 16
Café grillé ou moulu, quand il n'est pas importé directement du pays de production.	Gr.-Bretagne	1,209	241	595	123	24 20
	Etats-Unis	186,210	33,567	182,130	32,425	6,885 10
	Total	187,419	33,808	182,725	32,548	6,909 30
Café grillé ou moulu, et imitations et substituts du café, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,114	233	338	47	6 76
	Antilles angl.	227	48			
	Etats-Unis	194,152	22,115	196,292	22,195	3,925 84
	Total	195,493	22,396	196,630	22,242	3,932 60
Café condensé avec du lait	Etats-Unis		3		3	0 90
Faux-cols de coton ou de toile, xylonite, xyolite ou celluloïde		Douz.		Douz.		
	Gr.-Bretagne	40,342	37,161	1,656	1,801	643 62
	Hong-Kong	3	4	3	4	1 50
	Autr.-Hongrie	30,409	24,954	30,279	24,427	8,907 50
	Belgique	104	146	104	146	51 50
	France	203	258	203	258	91 20
	Allemagne	2,684	2.491	401	431	150 85
	Japon	3,902	1,870	3,902	1,870	658 23
	Suisse	7,418	4,737	7,418	4,737	1,671 05
	Etats-Unis	61,281	56,153	61,589	56,492	20,359 81
	Total	146,346	127,774	105,555	90,166	32,535 26
Peignes de toilette de toutes sortes	Gr.-Bretagne		84,777		8,922	3,122 70
	Hong-Kong		27		27	9 45
	Autr.-Hongrie		1,078		703	246 05
	Chine		182		182	63 70
	France		30,724		29,971	10,489 85
	Allemagne		18,634			
	Japon		175		175	61 25
	Suisse		187		187	65 45
	Etats-Unis		99,079		99,077	34,676 95
	Total		234,863		139,244	48,735 40

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,669	605	60 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	66,275	5,307	530 70
.....	.....	.....	50	5	0 67	50	5	0 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,802	522	52 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	4	0 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	312,560	35,095	3,509 50
.....	.....	.....	50	5	0 67	384,389	41,538	4,153 97
26,819	5,376	536 38	.....	.....	.....	26,844	5,385	537 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	5	0 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	55,138	4,756	1,654 14
26,819	5,376	536 38	.....	.....	.....	81,991	10,146	2,191 54
614	118	16 06	.....	.....	.....	1,209	241	40 26
.....	.....	.....	.....	.....	.....	182,130	32,425	6,885 10
614	118	16 06	.....	.....	.....	183,339	32,666	6,925 36
551	128	8 27	.....	.....	.....	889	175	15 03
227	48	3 03	.....	.....	.....	227	48	3 03
.....	.....	.....	.....	.....	.....	196,292	22,195	3,925 84
778	176	11 30	.....	.....	.....	197,408	22,418	3,943 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90
Douz.			Douz.			Douz.		
36,701	33,241	8,004 17	1,042	1,250	595 00	39,399	36,292	9,242 79
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	4	1 50
.....	.....	.....	130	527	245 93	30,409	24,954	9,153 43
.....	.....	.....	.....	.....	.....	104	146	51 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	203	258	91 20
.....	.....	.....	2,427	2,133	1,020 88	2,828	2,564	1,171 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,902	1,870	658 23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,418	4,737	1,671 05
.....	.....	.....	132	153	71 40	61,721	56,645	20,431 21
36,701	33,241	8,004 17	3,731	4,063	1,933 21	145,987	127,470	42,472 64
.....	72,630	16,650 65	.....	3,273	1,527 40	.....	84,825	21,300 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	9 45
.....	.....	.....	.....	375	175 00	.....	1,078	421 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	182	63 70
.....	.....	.....	.....	753	351 40	.....	30,724	10,841 25
.....	.....	.....	.....	18,634	8,695 96	.....	18,634	8,695 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	175	61 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	187	65 45
.....	.....	.....	.....	2	0 93	.....	99,079	34,677 88
.....	72,630	16,650 65	.....	23,037	10,750 69	.....	234,911	76,136 74

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Cuivre rouge et articles en :— Clous, broquettes, rivets et contre-rivets ou rondelles..	Gr.-Bretagne. ..	.....	631	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	....	1,591	.....	1,591	477 30
	Total	.....	2,222	.....	1,591	477 30
Fil de, uni, étamé ou plaqué.	Gr.-Bretagne ...	Liv. 2,038	545	Liv.	.....	... .
	Etats-Unis.....	136,937	30,194	136,932	30,192	4,090 20
	Total.. ...	138,975	30,739	136,932	30,192	4,090 20
Tissu métallique, etc...	Gr.-Bretagne. ..	.. ..	2,359	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	.....	411	... .	411	102 75
	Total	.. ..	2,770	.....	411	102 75
Tous autres articles, N.A.P.	Gr.-Bretagne ...	.....	3,761	... ...	283	84 90
	Hong-Kong....	.....	1,361	.....	1,361	408 30
	Chili	.....	11	.....	.....	.....
	Chine	.. . .	238	.....	238	71 40
	France..... ..	.....	257	.....	257	77 10
	Allemagne.....	.....	1,239	. ...	.....	.....
	Japon.....	....	140	.....	140	42 00
	Norvège	.....	265	... .	265	79 50
	Etats-Unis.....	... .	78,426	.....	78,409	23,522 70
	Total..	....	85,698	.....	80,953	24,285 90
Cordage en coton de toutes sortes	Gr.-Bretagne ..	Liv. 15,985	2,387	Liv. 1,110	203	50 75
	Etats-Unis.....	74,333	10,488	74,333	10,488	2,622 00
	Total.....	90,318	12,875	75,443	10,691	2,672 75
Cordage et ficelles de toutes sortes, N.A.E. (*voir* Ficelles)...	Gr.-Bretagne. ..	792,614	100,355	17,356	1,540	385 00
	Terreneuve..	341	48	341	48	12 00
	Autr.-Hongrie...	4,248	727	4.248	727	181 75
	France...	408	59	408	59	14 75
	Allemagne.. ...	190	67	.. ..	....	.....
	Norvège.....	5,000	400	5,000	400	100 00
	Etats-Unis.....	500,274	71,216	487,831	69,594	17,398 50
	Total.....	1,303,075	172,872	515,184	72,368	18,092 00
Bouchons de liège et articles en bois ou écorce de liège, N.A.P (jusqu'au 29 nov. 1906)..	Gr -Bretagne. ..	..... .	11,578	.....	10,695	2,139 00
	Terreneuve.....	.....	2	.. ..	2	0 40
	France..... ..	....	1,085	... .	1,071	214 20
	Allemagne.....	.....	532	.....	161	32 20
	Portugal.....	... .	25,692	....	26,476	5,295 20
	Espagne..... ..	.....	29,937	....	41,354	8,270 80
	Suisse.	....	24	.....	24	4 80
	Etats-Unis.....	.....	9,931	.....	9,930	1,986 00
	Total.....	.....	78,781	....	89,713	17,942 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surface.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$ c.	$ c.		$ c.	$ c.
.....	631	126 20	.....	.....	.....	.....	631	126 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,591	477 30
.....	631	126 20	.....	.....	.....	.....	2,222	603 50
Liv.			Liv.			Liv.		
2,038	545	40 92	.....	.....	.....	2,038	545	40 92
.....	.....	.....	.....	.....	.....	136,932	30,192	4,090 20
2,038	545	40 92	.....	.....	.....	138,970	30,737	4,131 12
.....	2,359	397 20	.....	.....	.....	.....	2,359	397 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	411	102 75
.....	2,359	397 20	.....	.....	.....	.....	2,770	499 95
.....	3,478	695 60	.....	.....	.....	.....	3,761	780 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,361	408 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	238	71 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	257	77 10
.....	.....	.....	.....	1,239	495 60	.....	1,239	495 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	140	42 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	265	79 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	78,409	23,522 70
.....	3,478	695 60	.....	1,239	495 60	.....	85,670	25,477 10
Liv.			Liv.			Liv.		
14,715	2,153	430 60	.....	.....	.....	15,825	2,356	481 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	74,333	10,488	2,622 00
14,715	2,153	430 60	.....	.....	.....	90,158	12,844	3,103 35
786,442	99,946	19,989 20	.....	.....	.....	803,798	101,486	20,374 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	341	48	12 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,248	727	181 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	408	59	14 75
.....	.....	.....	190	67	22 33	190	67	22 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,000	400	100 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	487,831	69,594	17,398 50
786,442	99,946	19,989 20	190	67	22 33	1,301,816	172,381	38,103 53
.....	1,039	138 54	.....	.....	.....	.....	11,734	2,277 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,071	214 20
.....	.....	.....	.....	371	98 93	.....	532	131 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,476	5,295 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	41,354	8,270 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	4 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,930	1,986 00
.....	1,039	138 54	.....	371	98 93	.....	91,123	18,180 07

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Bouchons de liège de plus de ¾ de pce de diamètre (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	7,499	5,198	8,177	5,465	408 85
	France	852	102	852	102	42 60
	Allemagne	163	29	163	29	8 15
	Portugal	43,083	12,485	41,672	12,168	2,083 60
	Espagne	104,521	23,677	90,289	21,358	4,514 45
	Etats-Unis	10,960	2,035	11,110	2,131	555 50
	Total.	167,078	43,526	152,263	41,253	7,613 15
Bouchons de liège, de ¾ de pce de diamètre et moins (depuis le 29 nov. 1909)	Portugal	4,922	1,310	4,922	1,310	393 76
	Espagne	4,844	1,720	2,102	679	168 16
	Etats-Unis	571	201	571	201	45 68
	Total.	10,337	3,231	7,595	2,190	607 60
Bouchons et autres articles en bois ou écorce de liège, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		3,500		2,038	407 60
	France		925		925	185 00
	Espagne		3,000		3,000	600 00
	Etats-Unis		1,994		4,994	998 80
	Total.		12,419		10,957	2,191 40
Corsets	Gr.-Bretagne		1,541		148	51 80
	Aut.-Hongrie		15		15	5 25
	Belgique		4,008		4,008	1,402 80
	France		499		499	174 65
	Allemagne		67			
	Etats-Unis		96,536		96,504	33,776 40
	Total		102,666		101,174	35,410 90
Agrafes de corsets, buscs, lames d'acier, et fil métallique pour corsets à bouts garnis ou non.	Gr.-Bretagne		34			
	Etats-Unis		2,314		2,314	809 90
	Total		2,348		2,314	809 90
Costumes et scènes de théâtre	Gr.-Bretagne		1,291		534	106 80
	France		53		53	10 60
	Etats-Unis		13,802		12,027	2,532 60
	Total		15,146		12,614	2,650 00
Coton et coton ouvré :—		Vgs.		Vgs.		
Grosse toile, coton jaune ou blanc, N.A.E.	Gr.-Bretagne	177,428	33,115	3,741	416	93 60
	Terreneuve	20	2	20	2	0 45
	Etats-Unis	235,201	56,982	235,142	56,972	11,744 70
	Total	412,649	90,099	238,903	57,390	11,838 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						8,177	5,465	408 85
						852	102	42 60
						163	29	8 15
						41,672	12,168	2,083 60
						90,289	21,358	4,514 45
						11,110	2,131	555 50
						152,263	41,253	7,613 15
						4,922	1,310	393 76
						2,102	679	168 16
						571	201	45 68
						7,595	2,190	607 60
	1,462	219 30					3,500	626 90
							925	185 00
							3,000	600 00
							4,994	998 80
	1,462	219 30					12,419	2,410 70
	2,093	507 76		30	14 00		2,271	573 56
							15	5 25
							4,008	1,402 80
							499	174 65
				67	31 27		67	31 27
				32	14 92		96,536	33,791 32
	2,093	507 76		129	60 19		103,396	35,978 85
	34	7 93					34	7 93
							2,314	809 90
	34	7 93					2,348	817 83
	757	94 80					1,291	201 60
							53	10 60
							12,027	2,532 60
	757	94 80					13,371	2,744 80
Vgs.			Vgs.			Vgs.		
173,687	32,699	4,904 87				177,428	33,115	4,998 47
						20	2	0 45
						235,142	56,972	11,744 70
173,687	32,699	4,904 87				412,590	90,089	16,743 62

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c
Coton et coton ouvré—*Suite.*						
Broderies blanches	Gr.-Bretagne		476,599		158,763	33,050 40
	Aut.-Hongrie		8,097		8,097	1,760 40
	Belgique		7,299		7,299	1,528 00
	France		74,391		74,303	15,391 65
	Allemagne		32,239			
	Japon		5		5	1 00
	Suisse		437,325		437,728	94,027 00
	Etats-Unis		39,384		38,841	8,220 60
	Total		1,075,339		725,036	153,986 05
		Vgs.		Vgs.		
Tissus de coton jaune non blanchis	Gr.-Bretagne	2,657,526	157,890	162	49	12 25
	Etats-Unis	1,723,561	124,736	1,723,561	124,736	31,184 00
	Total	4,381,087	282,626	1,723,723	124,785	31,196 25
Tissus de coton blanc ou blanchis	Gr.-Bretagne	12,969,623	1,182,360	253,240	30,828	7,707 00
	Aut.-Hongrie	5,121	643	4,921	633	158 25
	Belgique	43,161	3,484	43,161	3,484	871 00
	Chine	510	46	510	46	11 50
	France	42,698	7,099	41,653	6,830	1,707 50
	Allemagne	18,222	2,248	480	228	57 00
	Hollande	631	146	631	146	36 50
	Japon	28,373	1,204	28,373	1,204	301 00
	Suisse	264,868	36,584	259,948	36,469	9,117 25
	Etats-Unis	2,231,673	159,083	2,210,420	157,826	39,456 50
	Total	15,604,880	1,392,897	2,843,337	237,694	59,423 50
Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, N.A.E.	Gr.-Bretagne	27,642,348	2,754,594	320,221	46,970	15,788 50
	Hong-Kong	185	23	185	23	7 78
	Aut.-Hongrie	12,982	1,398	12,982	1,398	463 10
	Belgique	36,595	4,981	30,713	4,046	1,342 92
	Chine	3,110	257	3,110	257	84 50
	France	194,576	50,620	178,273	48,402	16,521 33
	Allemagne	129,594	26,849	1,579	1,718	589 23
	Japon	25,617	2,787	25,617	2,787	953 22
	Suisse	154,994	13,372	155,644	13,587	4,513 97
	Turquie	400	45	400	45	14 62
	Etats-Unis	3,327,738	306,137	3,336,699	307,488	102,860 59
	Total	31,528,139	3,161,063	4,065,423	426,521	143,139 76
Jeans et cotons satinés, importés par des manufacturiers de corsets, etc., pour être employés dans leur fabrique	Gr.-Bretagne	40,630	5,442			
	France	651	454	651	454	90 80
	Etats-Unis	792,342	89,417	792,342	89,417	17,883 40
	Total	853,623	95,313	792,993	89,871	17,974 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	307,761	38,664 88	.....	16,326	4,414 36	.....	482,850	76,136 64
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,097	1,760 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,299	1,528 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74,303	15,391 65
.....	.....	.....	.....	33,803	9,244 02	.....	33,803	9,244 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	437,728	94,027 00
.....	.....	.....	.....	543	144 80	.....	39,384	8,365 40
.....	307,761	38,664 88	.....	50,672	13,803 18	.....	1,083,469	206,454 11
Vgs.			Vgs.			Vgs.		
2,545,143	156,233	23,733 85	517	243	81 00	2,545,822	156,525	23,827 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,723,561	124,736	31,184 00
2,545,143	156,233	23,733 85	517	243	81 00	4,269,383	281,261	55,011 10
12,749,131	1,153,681	197,971 38	8,406	1,269	423 00	13,010,777	1,185,778	206,101 38
.....	.....	.....	200	10	3 33	5,121	643	161 58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	43,161	3,484	871 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	510	46	11 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	41,653	6,830	1,707 50
.....	.....	.....	17,742	2,020	673 37	18,222	2,248	730 37
.....	.....	.....	.....	.....	.....	631	146	36 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,373	1,204	301 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	259,948	36,469	9,117 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,210,420	157,826	39,456 50
12,749,131	1,153,681	197,971 38	26,348	3,299	1,099 70	15,618,816	1,394,674	258,494 58
26,476,164	2,698,961	657,881 40	78,087	14,419	6,508 33	26,874,472	2,760,350	680,178 23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	185	23	7 78
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,982	1,398	463 10
.....	.....	.....	4,513	567	264 60	35,226	4,613	1,607 52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,110	257	84 50
.....	.....	.....	16,604	2,381	1,086 00	194,877	50,783	17,607 33
.....	.....	.....	127,687	24,899	11,295 44	129,266	26,617	11,884 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	25,617	2,787	953 22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	155,644	13,387	4,513 97
.....	.....	.....	.....	.....	.....	400	45	14 62
.....	.....	.....	956	100	45 27	3,337,655	307,588	102,905 86
26,476,164	2,698,961	657,881 40	227,847	42,366	19,199 64	30,769,434	3,167,848	820,220 80
40,630	5,442	702 20	.....	.....	.....	40,630	5,442	702 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	651	454	90 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	792,342	89,417	17,883 40
40,630	5,442	702 20	.....	.....	.....	833,623	95,313	18,676 40

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Coton et coton ouvré—*Suite.*						
Mouchoirs	Gr.-Bretagne		277,450		8,170	2,859 50
	Aut. poss. angl.		3		3	1 05
	Aut.-Hongrie		291		291	101 85
	Belgique		549		549	192 15
	Chine		116		116	40 60
	France		6,118		6,118	2,141 30
	Allemagne		84			
	Japon		1,861		1,861	651 35
	Suisse		23,154		21,929	7,675 15
	Etats-Unis		5,194		5,194	1,817 90
	Total		314,820		44,231	15,480 85
		Liv.		Liv.		
Ouate, à la livre et en feuille.	Gr.-Bretagne	4,771	663	1,725	184	46 00
	Hong-Kong	10	1	10	1	0 25
	Allemagne	450	35			
	Etats-Unis	138,205	16,608	138,205	16,608	4,152 00
	Total	143,436	17,307	139,940	16,793	4,198 25
Fil à tricoter, à border et autres fils de coton	Gr.-Bretagne	251,212	52,642	15,716	2,220	555 00
	Belgique	248	212	248	212	53 00
	France	14	4	14	4	1 00
	Etats-Unis	104,060	27,070	104,060	27,070	6,767 50
	Total	355,534	79,928	120,038	29,506	7,376 50
Chaîne de coton	Gr.-Bretagne		988			
	Etats-Unis		161		161	40 25
	Total		1,149		161	40 25
Sacs sans couture	Gr.-Bretagne		1,150		63	12 60
	Indes or. angl.		4		4	0 80
	Aut. poss. angl.		1		1	0 20
	Aut.-Hongrie		5		5	1 00
	Belgique		13		13	2 60
	Brésil		214		214	42 80
	France		55		55	11 00
	Mexique		24		24	4 80
	Etats-Unis		9,670		9,670	1,934 00
	Venezuela		152		152	30 40
	Total		11,288		10,201	2,040 20
Draps de lit, couvre-pieds et damas de coton, N.A.P.	Gr.-Bretagne		175,550		4,527	1,358 10
	Hong-Kong		22		22	6 60
	Aut.-Hongrie		172		172	51 60
	Chine		258		258	77 40
	France		1,969		1,969	590 70
	Allemagne		690			
	Japon		416		416	124 80
	Suisse		1,432		1,432	429 60
	Turquie		19		19	5 70
	Etats-Unis		12,168		12,168	3,650 40
	Total		192,696		20,983	6,294 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	268,958	64,359 66	.....	.....	.....	.....	277,128	67,219 16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	1 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	291	101 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	549	192 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116	40 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,118	2,141 30
.....	.....	.....	.....	84	39 20	.....	84	39 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,861	651 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,929	7,675 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,194	1,817 90
.....	268,958	64,359 66	.....	84	39 20	.....	313,273	79,879 71
Liv.			Liv.			Liv.		
2,346	393	67 15	700	86	28 67	4,771	663	141 82
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	1	0 25
.....	.....	.....	450	35	11 66	450	35	11 66
.....	.....	.....	.....	.....	.....	138,205	16,608	4,152 00
2,346	393	67 15	1,150	121	40 33	143,436	17,307	4,305 73
234,496	50,341	8,670 53	.....	.....	.....	250,212	52,561	9,225 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	248	212	53 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14	4	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	104,060	27,070	6,767 50
234,496	50,341	8,670 53	.....	.....	.....	354,534	79,847	16,047 03
.....	988	164 67	.....	.....	.....	.....	988	164 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	161	40 25
.....	988	164 67	.....	.....	.....	.....	1,149	204 92
.....	1,087	158 85	.....	.....	.....	.....	1,150	171 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	0 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	2 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	214	42 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55	11 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	4 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,670	1,934 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	152	30 40
.....	1,087	158 85	.....	.....	.....	.....	11,288	2,199 05
.....	170,160	34,032 00	.....	13	5 20	.....	174,700	35,395 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	6 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	172	51 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	258	77 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,969	590 70
.....	.....	.....	.....	690	276 00	.....	690	276 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	416	124 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,432	429 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	5 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,168	3,650 40
.....	170,160	34,032 00	.....	703	281 20	.....	191,846	40,608 10

ARTICLES IMBORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Douz.	$	Douz.	$	$ c.
Coton et coton ouvré—Suite.						
Chemises de coton.	Gr.-Bretagne....	10,614	54,861	124	535	187 25
	Hong-Kong.....	22	79	22	79	27 65
	Autr.-Hongrie..	189	1,116	189	1,116	390 60
	Belgique.....	16	113	16	113	39 55
	Chine.....	3	6	3	6	2 10
	Allemagne.....	214	1,788	212	1,779	622 65
	Hollande.....	35	65	35	65	22 75
	Japon.....	27	128	27	128	44 80
	Etats-Unis.....	19,392	87,354	19,320	87,093	30,482 55
	Total	30,512	145,510	19,948	90,914	31,819 90
Fil à coudre sur bobines.....	Gr.-Bretagne....	.....	136,910	.....	672	168 00
	Belgique.....	.....	8,918	.....	9,042	2,260 50
	Chine.....	.....	2	.....	2	0 50
	France.....	.....	900	.....	900	225 00
	Allemagne.....	.....	693	.....	.....	.....
	Japon.....	.....	25	.....	25	6 25
	Etats-Unis	.....	137,679	.....	136,015	34,003 75
	Total	.....	285,127	.....	146,656	36,664 00
Fil de coton à coudre en écheveaux de 3 à 6 brins.....		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne....	477,807	334,469	.....	.....	.....
	Etats-Unis	823	419	823	419	62 85
	Total	478,630	334,888	823	419	62 85
Coton à crochet sur bobines, sur tubes ou en pelotons..	Gr.-Bretagne...	.....	20,483	.....	.....	.....
	Belgique	.....	399	.....	399	99 75
	France.....	.....	104	.....	104	26 00
	Japon.....	.....	1	.....	1	0 25
	Etats-Unis	.....	15,004	.....	15,004	3,751 00
	Total ...	.....	35,991	.....	15,508	3,877 00
Tous autres fils de coton, N.A.E.....		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne....	3,406	2,203	.....	.....	.....
	Belgique	1,871	1,538	1,365	1,030	257 50
	France.....	866	541	866	541	135 25
	Etats-Unis	2,406	1,131	2,406	1,131	282 75
	Total.....	8,549	5,413	4,637	2,702	675 50
Vêtements, N.A.E.....	Gr.-Bretagne....	.....	271,488	.....	12,189	4,266 15
	Hong-Kong.....	.....	301	.....	301	105 35
	Autr.-Hongrie..	.....	1,720	.....	1,720	602 00
	Chine.....	.....	860	.....	860	301 00
	France.....	.....	17,711	.....	17,711	6,198 85
	Allemagne.....	.....	27,728	.....	142	49 70
	Hollande.....	.....	120	.....	110	38 50
	Italie.....	.....	13	.....	13	4 55
	Japon	.....	2,699	.....	2,113	739 55
	Mexique	.....	49	.....	49	17 15
	Suisse.....	.....	9,680	.....	9,667	3,383 45
	Etats-Unis	.....	256,659	.....	256,477	89,766 95
	Total.....	.....	589,028	.....	301,352	105,473 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.
10,478	54,187	13,127 26	12	39	18 20	10,614	54,761	13,332 71
						22	79	27 65
						189	1,116	390 60
						16	113	39 55
						3	6	2 10
			2	9	4 20	214	1,788	626 85
						35	65	22 75
						27	128	44 80
						19,320	87,093	30,482 55
10,478	54,187	13,127 26	14	48	22 40	30,440	145,149	44,969 56
	136,542	23,308 56		58	19 33		137,272	23,495 89
							9,042	2,260 50
							2	0 50
							900	225 00
				693	231 00		693	231 00
							25	6 25
				177	59 00		136,192	34,062 75
	136,542	23,308 56		928	309 33		284,126	60,281 89
Liv.			Liv.			Liv.		
477,807	334,469	33,446 90				477,807	334,469	33,446 90
						823	419	62 85
477,807	334,469	33,446 90				478,630	334,888	33,509 75
	20,483	3,482 56					20,483	3,482 56
							399	99 75
							104	26 00
							1	0 25
							15,004	3,751 00
	20,483	3,482 56					35,991	7,359 56
Liv.			Liv.			Liv.		
3,406	2,203	380 64				3,406	2,203	380 64
						1,365	1,030	257 50
						866	541	135 25
						2,466	1,131	282 75
3,406	2,203	380 64				8,043	4,905	1,056 14
	254,844	61,764 40		4,797	2,238 60		271,830	68,269 15
							301	105 35
							1,720	602 00
							860	301 00
							17,711	6,198 85
				27,574	12,867 88		27,716	12,917 58
							110	38 50
							13	4 55
							2,113	739 55
							49	17 15
				13	6 07		9,680	3,389 52
				167	77 93		256,644	89,844 88
	254,844	61,764 40		32,551	15,190 48		588,747	182,428 08

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Coton et coton ouvré—*Suite.*						
Blouses et plastrons de chemises	Gr.-Bretagne		6,817		1,009	353 15
	Belgique		127		127	44 45
	France		2,328		2,328	814 80
	Allemagne		935			
	Italie		352		352	123 20
	Japon		33		33	11 55
	Suisse		151		151	52 85
	Etats-Unis		84,568		84,568	29,598 80
	Total		95,311		88,568	30,998 80
Sacs en coton confectionnés à l'aiguille, N.A.E.	Gr.-Bretagne		8,945		113	39 55
	France		6		6	2 10
	Japon		13		13	4 55
	Etats-Unis		30,853		30,894	10,812 90
	Total		39,817		31,026	10,859 10
Mèches de lampe	Gr.-Bretagne		916			
	Hong-Kong		7		7	1 75
	Chine		1		1	0 25
	France		400		400	100 00
	Allemagne		28			
	Etats-Unis		6,196		6,139	1,534 75
	Total		7,548		6,547	1,636 75
Châles	Gr.-Bretagne		501		24	8 40
	France		623		623	186 90
	Allemagne		21			
	Etats-Unis		3		3	0 90
	Total		1,148		650	196 20
		Douz. prs.		Douz. prs.		
Chaussons et bas	Gr.-Bretagne	75,933	99,143	225	418	146 30
	Hong-Kong	5	3			
	Chine	70	43	70	43	15 05
	France	368	964	363	959	335 65
	Allemagne	84,153	118,883			
	Japon	34	22	34	22	7 70
	Suisse	20	95	20	95	33 25
	Etats-Unis	18,186	16,480	18,643	16,881	5,908 35
	Total	178,769	235,633	19,353	18,418	6,446 30
Galon, non teint ou coloré	Gr.-Bretagne		31,127		1,169	292 25
	France		1,510		1,510	377 50
	Allemagne		1,087			
	Japon		21		21	5 25
	Etats-Unis		5,895		5,895	1,473 75
	Total		39,640		8,595	2,148 75

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Vallur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	5,736	1,400 18	.....	72	33 60	.....	6,817	1,786 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	127	44 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,328	814 80
.....	.....	.....	.....	935	436 36	.....	935	436 36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	352	123 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	11 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	151	52 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	84,568	29,598 80
.....	5,736	1,400 18	.....	1,007	469 96	.....	95,311	32,868 94
.....	8,825	2,149 01	.....	7	3 27	.....	8,945	2,191 83
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	2 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	4 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30,894	10,812 90
.....	8,825	2,149 01	.....	7	3 27	.....	39,858	13,011 38
.....	916	157 74	.....	.....	.....	.....	916	157 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	1 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	400	100 00
.....	.....	.....	.....	28	9 34	.....	28	9 34
.....	.....	.....	.....	57	19 00	.....	6,196	1,553 75
.....	916	157 74	.....	85	28 34	.....	7,548	1,822 83
.....	477	106 10	.....	.....	.....	.....	501	114 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	623	186 90
.....	.....	.....	.....	21	8 40	.....	21	8 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90
.....	477	106 10	.....	21	8 40	.....	1,148	310 70
Douz. prs.			Douz. prs.			Douz. prs.		
65,193	83,995	19,760 17	10,586	13,990	6,528 66	76,002	98,403	26,435 13
.....	.....	.....	5	3	1 40	5	3	1 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	43	15 05
.....	.....	.....	5	5	2 33	368	964	337 98
.....	.....	.....	84,136	118,983	55,525 95	84,136	118,983	55,525 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	22	7 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	95	33 25
.....	.....	.....	95	106	49 47	18,738	16,987	5,957 82
65,193	83,995	19,760 17	94,827	133,087	62,107 81	179,373	235,500	88,314 28
.....	29,054	4,892 60	.....	845	281 67	.....	31,068	5,466 52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,510	377 50
.....	.....	.....	.....	1,087	362 33	.....	1,087	362 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	5 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,895	1,473 75
.....	29,054	4,892 60	.....	1,932	644 00	.....	39,581	7,685 35

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Coton et coton ouvré—*Suite.*						
Galon teint ou coloré	Gr.-Bretagne		19,616		2,774	962 82
	France		10		10	3 50
	Allemagne		844			
	Etats-Unis		2,100		2,100	718 73
	Total		22,570		4,884	1,685 05
Essuie-mains	Gr.-Bretagne		86,222		809	242 70
	Autr.-Hongrie		69		69	20 70
	France		67		67	20 10
	Allemagne		59			
	Hollande		1,200		1,200	360 00
	Japon		75		25	7 50
	Suisse		12		12	3 60
	Etats-Unis		1,228		1,216	364 80
	Total		88,932		3,398	1,019 40
Camisoles et caleçons	Gr.-Bretagne		11,431		1,368	478 80
	Chine		6		6	2 10
	France		10,436		10,436	3,652 60
	Allemagne		121			
	Suisse		1,137		1,137	397 95
	Etats-Unis		33,576		33,576	11,751 60
	Total		56,707		46,523	16,283 05
Tissus de cot. non color., blanchis, savoir :—Gaz (*Scrims*) et rideaux de fen., en gaze, batistes, mousselines à carr. pour tabliers, brillantés, cordés, piqués, toile ouv., mousselines unies à rideaux et à moustiques; moussel. suisse, jaconas et percale, et non unis, rayés ou à carreaux		Vgs.		Vgs.		
		1,602,205	145,957	117,222	12,760	3,190 00
	Gr.-Bretagne	1,763	293	1,763	293	73 25
	Autr.-Hongrie	3,876	243	3,876	243	60 75
	Belgique	32,124	3,459	32,124	3,459	864 75
	France	250	82			
	Allemagne	56,186	7,650	56,186	7,650	1,912 50
	Suisse	56,777	5,320	56,777	5,320	1,330 00
	Etats-Unis	1,753,181	163,004	267,948	29,725	7,431 25
	Total					
Tissus de velours, velvantines et peluche, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,177,494	290,224	57,565	16,123	4,836 90
	Autr.-Hongrie	481	190	481	190	57 00
	France	44,407	16,067	43,142	15,599	4,679 70
	Allemagne	93,973	28,122			
	Etats-Unis	226,050	63,311	225,986	63,292	18,987 60
	Total	1,542,405	397,914	327,174	95,204	28,561 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	16,171	3,860 23	.....	758	353 27	.....	19,703	5,176 32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	3 50
.....	.....	.....	.....	844	393 89	.....	844	393 89
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,100	718 73
.....	16,171	3,860 23	.....	1,602	747 16	.....	22,657	6,292 44
.....	83,917	16,783 40	.....	87	34 80	.....	84,813	17,060 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69	20 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	67	20 10
.....	.....	.....	.....	81	32 40	.....	81	32 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,200	360 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	7 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	3 60
.....	.....	.....	.....	12	4 80	.....	1,228	369 60
.....	83,917	16,783 40	.....	180	72 00	.....	87,495	17,874 80
.....	9,701	2,226 50	.....	.....	.....	.....	11,069	2,705 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	2 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,436	3,652 60
.....	.....	.....	.....	121	56 47	.....	121	56 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,137	397 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33,576	11,751 60
.....	9,701	2,226 50	.....	121	56 47	.....	56,345	18,566 02
Vgs.			Vgs.			Vgs.		
1,472,092	131,665	22,636 07	1,718	340	113 33	1,591,032	144,765	25,939 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,763	293	73 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,876	243	60 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	32,124	3,459	864 75
.....	.....	.....	250	82	27 33	250	82	27 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	56,186	7,650	1,912 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	56,777	5,320	1,330 00
1,472,092	131,665	22,636 07	1,968	422	140 66	1,742,008	161,812	30,207 98
1,081,063	266,103	51,137 59	43,827	13,921	5,568 40	1,182,455	296,147	61,542 89
.....	.....	.....	.....	.....	.....	481	190	57 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	43,142	15,599	4,679 70
.....	.....	.....	91,649	26,978	10,791 20	91,649	26,978	10,791 20
.....	.....	.....	64	19	7 60	226,050	63,311	18,995 20
1,081,063	266,103	51,137 59	135,540	40,918	16,367 20	1,543,777	402,225	96,065 99

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Coton et coton ouvré—*Fin.*						
Autres articles faits par les couturières de cotonnade, N.A.E.	Gr.-Bretagne		47,599		6,956	2,434 60
	Hong-Kong		137		137	47 95
	Terreneuve		3		3	1 05
	Aut.-Hongrie		1,051		1,051	367 85
	Belgique		2,327		2,327	814 45
	Chine		39		39	13 65
	France		8,649		8,625	3,018 75
	Allemagne		3,615			
	Japon		531		412	144 20
	Suisse		4,079		4,079	1,427 65
	Etats-Unis		89,610		88,785	31,074 75
	Total		157,640		112,414	39,344 90
Crêpes, noirs	Gr.-Bretagne		7,923		352	70 40
	Hong-Kong		6		6	1 20
	France		946		1,051	210 20
	Allemagne		25			
	Japon		19		19	3 80
	Etats-Unis		1,128		1,128	225 60
	Total		10,047		2,556	511 20
Poignets en coton, toile, xylonite, xyolite ou celluloïde		Paires.		Paires.		
	Gr.-Bretagne	8,577	1,069	510	59	21 85
	Aut.-Hongrie	13,452	1,459	13,452	1,459	532 87
	Allemagne	520	73	95	14	4 90
	Japon	995	77	995	77	26 95
	Suisse	140	31	140	31	10 85
	Etats-Unis	2,538	291	2,538	291	106 14
	Total	26,222	3,000	17,730	1,931	703 56
Rideaux et taies d'oreillers, confectionnés, garnis ou sans garnitures	Gr.-Bretagne		384,905		26,111	9,138 85
	Hong-Kong		3		3	1 05
	Aut.-Hongrie		2,425		2,425	848 75
	Belgique		7,199		7,199	2,519 65
	Chine		16		16	5 60
	France		29,521		29,321	10,262 35
	Allemagne		1,333		426	149 10
	Italie		187		187	65 45
	Japon		721		462	161 70
	Suisse		41,170		41,170	14,409 50
	Turquie		130		130	45 50
	Etats-Unis		56,995		56,995	19,948 25
	Total		524,605		164,445	57,555 75
Cyclomètres et pedomètres	Gr.-Bretagne		885			
	Etats-Unis		1,511		1,511	377 75
	Total		2,396		1,511	377 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit peeçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	37,899	9,136 55		2,416	1,127 47		47,271	12,698 62
							137	47 95
							3	1 05
							1,051	367 85
							2,327	814 45
							39	13 65
				35	16 33		8,660	3,035 08
				3,615	1,687 05		3,615	1,687 05
							412	144 20
							4,079	1,427 65
				399	186 20		89,184	31,260 95
	37,899	9,136 55		6,465	3,017 05		156,778	51,498 50
	7,531	970 69		40	10 67		7,923	1,051 76
							6	1 20
							1,051	210 20
				25	6 67		25	6 67
							19	3 80
							1,128	225 60
	7,531	970 69		65	17 34		10,152	1,499 23
Paires.			Paires.			Paires.		
8,067	1,010	241 06				8,577	1,069	262 91
						13,452	1,459	532 87
			425	59	27 53	520	73	32 43
						995	77	26 95
						140	31	10 85
						2,538	291	106 14
8,067	1,010	241 06	425	59	27 53	26,222	3,000	972 15
	361,926	88,486 94		377	175 93		388,414	97,801 72
							3	1 05
							2,425	848 75
							7,199	2,519 65
							16	5 60
							29,321	10,262 35
				942	439 62		1,368	588 72
							187	65 45
							462	161 70
							41,170	14,409 50
							130	45 50
							56,995	19,948 25
	361,926	88,486 94		1,319	615 55		527,690	146,658 24
	885	154 88					885	154 88
							1,511	377 75
	885	154 88					2,396	532 63

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Drogues, teintures, produits chimiques et médicaments—						
Acides acétiques et pyroligneux, N.A.E., n'excédant pas la force de preuve	Etats-Unis	66	33	66	33	9 90
Acides acétiques et pyroligneux, excédant la force de preuve	Gr.-Bretagne	10,237	7,990	546	536	578 46
	Etats-Unis	320	220	203	118	154 95
	Total	10,557	8,210	749	654	733 41
Acide acétique et pyroligneux à l'état naturel, de toute force, n'excédant pas 30 p. 100	Etats-Unis	14,527	3,612	14,527	3,612	903 00
		Liv.		Liv.		
Acide phosphatique, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,875	230	.....	.....	.....
	Etats-Unis	419,984	22,180	419,984	22,180	5,077 90
	Total	421,859	22,410	419,984	22,180	5,077 90
Acides mélangés, N.A.E.	Gr.-Bretagne	6,489	2,017	.....	.....	.....
	Allemagne	525	263	.....	.....	.....
	Etats-Unis	470,285	13,394	470,285	13,394	3,012 02
	Total	477,299	15,674	470,285	13,394	3,012 02
Acides muriatique et nitrique (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	2,512	202	.....	.....	.....
	Etats-Unis	51,222	2,445	50,392	2,386	477 20
	Total	53,734	2,647	50,392	2,386	477 20
Acide muriatique (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	11,688	488	11,552	488	28 87
Acide nitrique (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	25,311	1,332	35,695	1,348	303 32
Acide sulphurique	Gr.-Bretagne	200	15	.....	.....	.....
	Etats-Unis	732,732	6,877	732,951	6,886	1,684 98
	Total	732,932	6,892	732,951	6,886	1,684 98
Autres acides, N.A.E	Gr.-Bretagne	86,315	20,296	3,650	664	132 80
	Chine	10	1	10	1	0 20
	France	200	50	200	50	10 00
	Allemagne	4,100	936	.....	.....	.....
	Etats-Unis	103,690	7,211	102,695	6,800	1,426 97
	Total	194,315	28,494	106,555	7,515	1,569 97
Albumine de sang, œufs et jaunes d'œufs (depuis le 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne	672	102	.....	.....	.....
	Etats-Unis	57,231	3,342	51,889	2,995	299 50
	Total	57,903	3,444	51,889	2,995	299 50

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	66	33	9 90
9,292	7,194	8,433 55	.....	.....	.....	9,838	7,730	9,012 01
.....	.....	.....	.....	.....	.....	203	118	154 95
9,292	7,194	8,433 55	.....	.....	.....	10,041	7,848	9,166 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,527	3,612	903 00
Liv. 1,875	230	35 33	Liv.	.....	.....	Liv. 1,875	230	35 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	419,984	22,180	5,077 90
1,875	230	35 33	.....	.....	.....	421,859	22,410	5,113 23
6,290	1,970	295 50	199	47	14 10	6,489	2,017	309 60
.....	.....	.....	525	263	78 90	525	263	78 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	470,285	13,394	3,012 02
6,290	1,970	295 50	724	310	93 00	477,299	15,674	3,400 52
2,512	202	26 93	.....	.....	.....	2,512	202	26 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	50,392	2,386	477 20
2,512	202	26 93	.....	.....	.....	52,904	2,588	504 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,552	488	28 87
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,695	1,348	303 32
200	15	2 50	.....	.....	.....	200	15	2 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	732,951	6,886	1,684 98
200	15	2 50	.....	.....	.....	733,151	6,901	1,687 48
84,779	19,675	2,760 96	.....	.....	.....	88,429	20,339	2,893 76
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	1	0 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	50	10 00
.....	.....	.....	4,100	936	263 60	4,100	936	263 60
.....	.....	.....	595	311	93 30	103,290	7,111	1,520 27
84,779	19,675	2,760 96	4,695	1,247	356 90	196,029	28,437	4,687 83
672	102	5 10	.....	.....	.....	672	102	5 10
.....	.....	.....	5,342	347	46 27	57,231	3,342	345 77
672	102	5 10	5,342	347	46 27	57,903	3,444	350 87

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*						
Alun en vrac, moulu ou non, mais non calciné (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	441,807	4,102	441,807	4,102	410 20
Sulphate d'alumine ou tourteaux alumineux (depuis le 29 nov. 1906)	Allemagne	34,888	314	.....	.....	.....
	Etats-Unis	831,021	7,976	802,021	7,700	770 00
	Total	865,909	8,290	802,021	7,700	770 00
Teinture d'aniline, en paquets de moins d'une livre	France	110	410	110	410	82 00
	Etats-Unis	174	41	174	41	8 20
	Total	284	451	284	451	90 20
Cendre, potasse et perlasse en paquets de moins de 25 liv. (depuis le 29 nov. 1906)	Allemagne	56	7	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,370	96	1,370	96	14 40
	Total	1,426	103	1,370	96	14 40
Gélatine et colle de poisson	Gr.-Bretagne	67,989	19,390	9,576	2,081	548 18
	Aut.-Hongrie	14,702	2,458	14,703	2,458	672 20
	France	11,544	1,749	10,657	1,631	409 45
	Allemagne	16,586	3,271	1,100	177	48 68
	Japon	305	38	1,896	392	99 27
	Suède	1,650	265	1,650	265	72 87
	Suisse	6,692	1,037	6,692	1,037	259 25
	Turquie	665	133	665	133	33 25
	Etats-Unis	79,072	32,959	57,488	21,653	5,609 19
	Total	199,206	61,300	104,427	29,827	7,752 34
Colle forte, en poudre et en feuilles	Gr.-Bretagne	565,839	44,764	132,791	7,256	1,862 00
	Aut.-Hongrie	22,202	2,040	87,589	4,754	1,194 20
	Belgique	45,885	2,506	6,149	379	98 15
	France	128,430	13,037	138,610	14,289	3,655 05
	Allemagne	491,406	33,040	.....	.....	.....
	Hollande	61,238	3,417	46,040	3,457	891 95
	Italie	4,000	579	4,000	579	159 22
	Russie	145,180	5,751	159,243	6,320	1,582 65
	Etats-Unis	556,444	53,797	562,233	54,023	14,106 52
	Total	2,020,624	158,931	1,136,655	91,057	23,549 74
Colle, liquide	Gr.-Bretagna	.....	494	.....	26	6 50
	Aut.-Hongrie	.....	125	.....	151	37 75
	France	.....	1,300	.....	1,046	261 50
	Etats-Unis	.....	8,591	.....	8,591	2,215 85
	Total	.....	10,510	.....	9,814	2,521 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$		$	$ c.		$	$ c.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	441,807	4,102	410 20
.....	.....	.....	34,888	314	41 87	34,888	314	41 87
.....	.....	.....	29,000	276	36 80	831,021	7,976	806 80
.....	.....	.....	63,888	590	78 67	865,909	8,290	848 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	110	410	82 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	174	41	8 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	284	451	90 20
.....	.....	.....	56	7	1 40	56	7	1 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,370	96	14 40
.....	.....	.....	56	7	1 40	1,426	103	15 80
58,642	17,903	3,052 35	100	18	6 60	68,318	20,002	3,607 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,703	2,458	672 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,657	1,631	409 45
.....	.....	.....	16,850	3,365	1,132 20	17,950	3,542	1,180 88
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,896	392	99 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,650	265	72 87
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,692	1,037	259 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	665	133	33 25
.....	.....	.....	21,848	11,361	3,921 75	79,336	33,014	9,530 94
58,642	17,903	3,052 35	38,798	14,744	5,060 55	201,867	62,474	15,865 24
457,998	36,661	6,190 39	22,390	1,460	486 65	613,179	45,377	8,539 04
.....	.....	.....	.....	.....	.....	87,589	4,754	1,194 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,149	379	98 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	138,610	14,289	3,655 05
.....	.....	.....	443,177	32,473	11,023 57	443.177	32,473	11,023 57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	46,040	3,457	891 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,000	579	159 22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	159,243	6,320	1,582 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	562,233	54,023	14,106 52
457,998	36,661	6,190 39	465,567	33,933	11,510 22	2,060,220	161,651	41,250 35
.....	468	80 84	.....	.....	.....	.....	494	87 34
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	151	37 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,046	261 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,591	2,215 85
.....	468	80 84	.....	.....	.....	.....	10,282	2,602 44

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*						
Glycerine, N.A.E.	Gr.-Bretagne	847,350	75,465	219	40	8 00
	Etats-Unis	35,301	4,166	35,301	4,166	833 20
Glycerine, importés par des fabricants de matières explosives pour être employées à cette fin dans leurs propres fabriques	Total	882,651	79,631	35,520	4,206	841 20
	Gr.-Bretagne	1,420,264	137,504			
	Mexique	190,366	15,145	54,288	4,319	431 90
	Etats-Unis	8,128	1,129	8,128	1,129	112 90
	Total	1,618,758	153,778	62,416	5,448	544 80
Gommes :—						
Camphre	Gr.-Bretagne	29,632	29,105	50	57	11 40
	Japon	3,480	2,850	3,030	2,377	475 40
	Etats-Unis	2,613	2,515	3,001	2,845	569 00
	Total	35,725	34,470	6,081	5,279	1,055 80
Opium (à l'état naturel)	Gr.-Bretagne	27,467	106,094	3,425	11,252	3,425 00
	Inde or. anglaise	37,200	150,688	21,840	90,366	21,840 00
	Hong-Kong	2,280	8,785	1,080	4,185	1,080 00
	Turquie	500	1,034	500	1,034	500 00
	Etats-Unis	1,491	3,495	1,815	3,741	1,815 00
	Total	68,938	270,096	28,660	110,578	28,660 00
Autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne	75	23			
	Etats-Unis	13,645	2,952	13,645	2,952	590 40
	Total	13,720	2,975	13,645	2,952	590 40
Réglisse en pâte, en rouleaux ou en bâton	Gr.-Bretagne	64,815	6,578	27,281	2,547	557 85
	France	80,400	6,385	80,644	6,413	1,282 60
	Italie	3,094	390	3,094	390	78 00
	Russie	60,731	4,013	73,224	5,098	1,038 27
	Turquie	647,426	48,730	769,661	48,642	10,219 22
	Etats-Unis	698,774	54,852	698,918	54,918	11,408 46
	Total	1,555,240	120,948	1,652,822	118,008	24,584 40
Magnésie	Gr.-Bretagne	64,391	4,565			
	Allemagne	2,933	313			
	Etats-Unis	159,559	4,591	159,079	4,582	916 40
	Total	226,883	9,469	159,079	4,582	916 40
Aliments lactés et autres préparations semblables	Gr.-Bretagne		21,580		26	7 80
	Belgique		324		324	97 20
	France		16		16	4 80
	Suisse		7,347		6,526	1,873 60
	Etats-Unis		34,199		35,809	10,109 15
	Total		63,466		42,701	12,092 55

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
846,247	78,724	10,809 23				846,466	78,764	10,817 23
						35,301	4,166	833 20
846,247	78,724	10,809 23				881,767	82,930	11,650 43
1,529,091	147,543	9,836 25				1,529,091	147,543	9,836 25
						54,288	4,319	431 90
						8,128	1,129	112 90
1,529,091	147,543	9,836 25				1,591,507	152,991	10,381 05
31,774	29,234	4,238 98				31,824	29,291	4,250 38
						3,030	2,377	475 40
						3,001	2,845	569 00
31,774	29,234	4,238 98				37,855	34,513	5,294 78
25,124	99,434	16,749 34				28,549	110,686	20,174 34
13,680	52,806	9,120 00				35,520	143,172	30,960 00
						1,080	4,185	1,080 00
						500	1,034	500 00
						1,815	3,741	1,815 00
38,804	152,240	25,869 34				67,464	262,818	54,529 34
75	23	3 07				75	23	3 07
						13,645	2,952	590 40
75	23	3 07				13,720	2,975	593 47
47,305	4,937	692 42				74,586	7,484	1,250 27
						80,644	6,413	1,282 60
						3,094	390	78 00
						73,224	5,098	1,038 27
						769,661	48,642	10,219 22
						698,918	54,918	11,408 46
47,305	4,937	692 42				1,700,127	122,945	25,276 82
50,211	3,815	542 92	15,680	775	206 67	65,891	4,590	749 59
			2,933	313	83 46	2,933	313	83 46
			480	9	2 40	159,559	4,591	918 80
50,211	3,815	542 92	19,093	1,097	292 53	228,383	9,494	1,751 85
	21,484	4,012 65					21,510	4,020 45
							324	97 20
							16	4 80
							6,526	1,873 60
							35,809	10,109 15
	21,484	4,012 65					64,185	16,105 20

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Onces.	$	Onces.	$	$ c.
Drogues, teintures, etc.—*Fin.*						
Morphine	Gr.-Bretagne	1,257	1,335	.....	.....	.....
	Etats-Unis	266	625	266	625	125 00
	Total	1,523	1,960	266	625	125 00
		Liv.		Liv.		
Opium en poudre	Gr.-Bretagne	108	246	104	358	140 40
	Chine	10	3	10	3	13 50
	Etats-Unis	88	274	88	274	118 80
	Total	206	523	202	635	272 70
Médicaments brevetés sous forme de liquide, contenant de l'alcool	Gr.-Bretagne	.....	7,001	.....	6,947	3,473 50
	Belgique	.....	181	.....	8	4 00
	Chine	.....	15	.....	15	7 50
	France	.....	6,533	.....	7,369	3,684 50
	Allemagne	.....	3,115	.....	107	53 50
	Italie	.....	113	.....	113	56 50
	Japon	.....	16	.....	16	8 00
	Etats-Unis	.....	52,172	.....	51,889	25,944 50
	Total	.....	69,146	.....	66,464	33,232 00
Médicaments brevetés, non autrement énumérés	Gr.-Bretagne	.....	96,981	.....	11,258	2,814 50
	Australie	.....	6	.....	6	1 50
	Hong-Kong	.....	962	.....	962	240 50
	Aut.-Hongrie	.....	127	.....	127	31 75
	Belgique	.....	338	.....	396	99 00
	Chine	.....	2,404	.....	2,404	601 00
	France	.....	24,294	.....	25,387	6,346 75
	Allemagne	.....	2,492	.....	.....	.....
	Hollande	.....	1,579	.....	1,589	397 25
	Italie	.....	111	.....	111	27 75
	Japon	.....	480	.....	480	120 00
	Suisse	.....	186	.....	358	89 50
	Etats-Unis	.....	226,695	.....	223,764	55,941 00
	Total	.....	356,655	.....	266,842	66,710 50
		Liv.		Liv.		
Potasse, bicarbonate de	Gr.-Bretagne	2,800	598	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,674	162	1,674	162	32 40
	Total	4,474	760	1,674	162	32 40
Sels-glaubérites	Gr.-Bretagne	44,800	147	.....	.....	.....
	Etats-Unis	23,415	186	23,415	186	37 20
	Total	68,215	333	23,415	186	37 20
Soda, bicarbonate de	Gr.-Bretagne	2,832,142	29,014	56	5	1 00
	Etats-Unis	481,957	5,313	476,387	5,211	1,042 20
	Total	3,314,099	34,327	476,443	5,216	1,043 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Onces.	$	$ c.	Onces.	$	$ c.	Onces.	$	$ c.
1,257	1,335	178 01				1,257	1,335	178 01
						266	625	125 00
1,257	1,335	178 01				1,523	1,960	303 01
Liv.			Liv.			Liv.		
104	234	93 60				208	592	234 00
						10	3	13 50
						88	274	118 80
104	234	93 60				306	869	366 30
							6,947	3,473 50
							8	4 00
							15	7 50
				114	76 00		7,483	3,760 50
				2,133	1,422 01		2,240	1,475 51
							113	56 50
							16	8 00
							51,889	25,944 50
				2,247	1,498 01		68,711	34,730 01
	84,973	15,126 67		483	161 00		96,714	18,102 17
							6	1 50
							962	240 50
							127	31 75
							396	99 00
							2,404	601 00
							25,387	6,346 75
				2,447	815 67		2,447	815 67
							1,589	397 25
							111	27 75
							480	120 00
							358	89 50
				259	86 35		224,023	56,027 35
	84,973	15,126 67		3,189	1,063 02		355,004	82,900 19
Liv.			Liv.			Liv.		
2,800	598	89 70				2,800	598	89 70
						1,674	162	32 40
2,800	598	89 70				4,474	760	122 10
44,800	147	21 43				44,800	147	21 43
						23,415	186	37 20
44,800	147	21 43				68,215	333	58 63
2,832,086	29,009	3,941 43				2,832,142	29,014	3,942 43
			30	3	0 80	476,417	5,214	1,043 00
2,832,086	29,009	3,941 43	30	3	0 80	3,308,559	34,228	4,985 43

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Drogues, teintures, etc.:—						
Soude caustique en paquets de moins de 25 liv. chacun (depuis le 29 nov. 1906)....	Gr.-Bretagne....	430	9	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	21,519	299	21,519	299	44 85
	Total. ...	21,949	308	21,519	299	44 85
Sodium, hyposulfate...	Gr.-Bretagne....	.....	14	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	.....	2,289	.....	2,289	457 80
	Total.....	.....	2,303	.....	2,289	457 80
Ether sulfurique, chloroforme et solutions de peroxydes d'hydrogène.....	Gr.-Bretagne...	8,653	6,253	583	672	168 00
	Aut.-Hongrie...	1,000	707	1,000	707	176 75
	Allemagne.....	26,645	6,330	4,296	1,243	310 75
	Etats-Unis.....	72,526	10,146	74,606	9,803	2,450 75
	Total.....	108,824	23,436	80,485	12,425	3,106 25
Thorium nitrate.....	Allemagne.....	.....	3,406	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	.....	946	.....	.....	.....
	Total.....	.....	4,352	.....	.....	.....
Vaseline et autres préparations de pétrole pour la toilette, pour médicaments et autres fins.....	Gr.-Bretagne....	.....	152	.....	34	8 50
	France.....	.....	4	.....	4	1 00
	Etats-Unis.....	.....	11,491	.....	11,491	2,872 75
	Total.....	.....	11,647	.....	11,529	2,882 25
Tablettes de levain.....	Etats-Unis.....	7,220	1,900	3,020	778	181 20
Levain comprimé, en paquets, ne pesant pas plus de 50 liv.	Etats-Unis.....	1,872	467	1,872	467	112 32
Levain comprimé, en vrac, ou masse de pas moins de 50 liv	Etats-Unis.....	194,270	40,952	194,270	40,952	5,828 10
Toutes autres drogues, teintures et produits chimiques, etc., N.A.E.....	Gr.-Bretagne....	.....	189,634	.....	23,036	4,607 20
	Hong-Kong.....	.....	35	.....	35	7 00
	Aut.-Hongrie...	.....	243	.....	243	48 60
	Belgique.....	.....	3,283	.....	3,283	656 60
	Chine	.....	58	.....	58	11 60
	France.....	.....	11,002	.....	10,782	2,156 40
	Allemagne.....	.....	36,727	.....	139	27 80
	Hollande.	.....	2,478	.....	2,478	495 60
	Italie.....	.....	53	.....	27	5 40
	Japon	.....	452	.....	200	40 00
	Suède.....	.....	247	.....	247	49 40
	Suisse..	.....	11,893	.....	11,811	2,362 20
	Etats-Unis.....	.....	259,494	.....	252,898	50,579 60
	Total.....	.....	515,599	.....	305,237	61,047 40

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
430	9	0 90	.....	.....	.....	430	9	0 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,519	299	44 85
430	9	0 90	.....	.....	.....	21,949	308	45 75
.....	14	2 10	.....	.....	.....	.....	14	2 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,289	457 80
.....	14	2 10	.....	.....	.....	.....	2,303	459 90
7,714	5,651	913 54	224	35	11 66	8,521	6,358	1,093 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,000	707	176 75
.....	.....	.....	19,569	4,653	1,551 00	23.865	5,896	1,861 75
.....	.....	.....	10	3	1 00	74,616	9,806	2,451 75
7,714	5,651	913 54	19,803	4,691	1,563 66	108,002	22,767	5,583 45
.....	.....	.....	.....	2,711	722 93	.....	2,711	722 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	2.711	722 93	.....	2,711	722 93
.....	118	18 99	.....	.....	.....	.....	152	27 49
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,491	2,872 75
.....	118	18 99	.....	.....	.....	.....	11,647	2,901 24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,020	778	181 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,872	467	112 32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	194,270	40,952	5,828 10
.....	155,256	21,572 83	.....	9,671	2,578 93	.....	187,963	28,758 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	7 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	243	48 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,283	656 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	58	11 60
.....	.....	.....	.....	66	17 60	.....	10,848	2,174 00
.....	.....	.....	.....	38,615	10,297 34	.....	38,754	10,325 14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,478	495 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	5 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	40 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	247	49 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,811	2,362 20
.....	.....	.....	.....	5,812	1,549 90	.....	258,710	52,129 50
.....	155,256	21,572 83	.....	54,164	14,443 77	.....	514,657	97,064 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Poterie et porcelaine—(*Voir* briques et tuiles).						
Bains, cuves et laveuses en faïence, pierre, ciment ou argile, ou d'autre matériel, N.A.E.	Gr.-Bretagne		16,549			
	Etats-Unis		46,223		45,998	15,513 50
	Total		62,772		45,998	15,513 50
Brune ou colorée, et poterie de Rockingham	Gr.-Bretagne		4,509		12	3 60
	Chine		36		36	10 80
	France		113		113	33 90
	Allemagne		332			
	Etats-Unis		4,635		3,588	1,076 40
	Total		9,625		3,749	1,124 70
Décorée, imprimée ou épongée, et toute poterie, N.A.E.	Gr.-Bretagne		105,083		3,708	1,112 40
	Hong-Kong		479		479	143 70
	Aut.-Hongrie		3,571		3,447	1,034 10
	Belgique		347		250	75 00
	Chine		247		247	74 10
	France		1,657		1,657	497 10
	Allemagne		12,544		2,573	771 90
	Italie		73		73	21 90
	Japon		9,120		9,120	2,736 00
	Turkquie		20		20	6 00
	Etats-Unis		22,301		22,109	6,632 70
	Total		155,442		43,683	13,104 90
Dames-jeannes, barattes et jarres	Gr.-Bretagne		136		26	7 80
	Hong-Kong		3		3	0 90
	Etats-Unis		9,203		9,203	2,760 90
	Total		9,342		9,232	2,769 60
Faïence blanche étamée en granit ou fer, poterie coul. crême C.C., ou autres, col.	Gr.-Bretagne		24,230		170	51 00
	France		64		64	19 20
	Allemagne		681			
	Etats-Unis		1,273		1,273	381 90
	Total		26,248		1,507	452 10

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	16,549	3,309 80					16,549	3,309 80
							45,998	15,513 50
	16,549	3,309 80					62,547	18,823 30
	4,497	899 40					4,509	903 00
							36	10 80
							113	33 90
				332	132 80		332	132 80
				1,047	418 80		4,635	1,495 20
	4,497	899 40		1,379	551 60		9,625	2,575 70
	100,810	20,162 00		41	16 40		104,559	21,290 80
							479	143 70
				73	29 20		3,520	1,063 30
				97	38 80		347	113 80
							247	74 10
							1,657	497 10
				9,983	3,993 20		12,556	4,765 10
							73	21 90
							9,120	2,736 00
							20	6 00
				192	76 80		22,301	6,709 50
	100,810	20,162 00		10,386	4,154 40		154,879	37,421 30
	107	21 40		3	1 20		136	30 40
							3	0 90
							9,203	2,760 90
	107	21 40		3	1 20		9,342	2,792 20
	24,505	4,901 00		20	8 00		24,695	4,960 00
							64	19 20
				681	272 40		681	272 40
							1,273	381 90
	24,505	4,901 00		701	280 40		26,713	5,633 50

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Poterie et porcelaine.—*Suite.*						
Articles de table en porcelaine de Chine ou autre argile...	Gr.-Bretagne....		616,392		4,425	1,327 50
	Hong-Kong....		491		491	147 30
	Aut.-Hongrie...		32,062		31,175	9,352 50
	Belgique.....		1,293		61	18 30
	Chine		602		602	180 60
	Danemark.....		252		252	75 60
	France.....		54,204		54,127	16,238 10
	Allemagne.....		102,383		8,026	2,407 80
	Hollande.....		326		324	97 20
	Italie.....		1,633		1,633	489 90
	Japon		50,797		49,668	14,900 40
	Etats-Unis.....		14,438		13,941	4,182 30
	Total		874,873		164,725	49,417 50
Porcelaine de Chine, N.A.E.	Gr.-Bretagne....		28,082		2,153	645 90
	Hong-Kong.....		516		516	154 80
	Aut.-Hongrie....		9,184		8,956	2,686 80
	Belgique.....		341		215	64 50
	Chine		336		336	100 80
	Danemark.....		46		46	13 80
	France		19,917		19,819	5,945 70
	Allemagne.....		38,845		1,783	534 90
	Hollande.....		935		935	280 50
	Italie.....		477		477	143 10
	Japon		20,997		20,427	6,128 10
	Suisse.....		14		.....	.....
	Etats-Unis.....		15,671		15,380	4,614 00
	Total.....		135,361		71,043	21,312 90
Tuiles en terre cuite.....	Gr.-Bretagne ...		24,747		1,887	660 45
	France.....		75		75	26 25
	Allemagne.....		31		.....	.....
	Etats-Unis.....		41,949		41,949	14,682 15
	Total.....		66,802		43,911	15,368 85
Articles en poterie, N.A.E..	Gr.-Bretagne ...		29,508		1,300	390 00
	Hong-Kong.....		12		12	3 60
	Terreneuve.....		3		3	0 90
	Autr.-Hongrie...		2,779		2,779	833 70
	Belgique.....		343		343	102 90
	Chine		78		78	23 40
	France.....		2,362		2,362	708 60
	Allemagne.....		3,587		375	112 50
	Italie		457		457	137 10
	Japon.....		1,187		773	231 90
	Suède.....		24		24	7 20
	Etats-Unis.....		42,296		42,113	12,633 90
	Total.....		82,636		50,619	15,185 70

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	612,177	91,826 55	.....	1,777	710 80	.....	618,379	93,864 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	491	147 30
.....	.....	.....	.....	822	328 80	.....	31,997	9,681 30
.....	.....	.....	.....	1,232	492 80	.....	1,293	511 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	602	180 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	252	75 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54,127	16,238 10
.....	.....	.....	.....	94,778	37,911 20	.....	102,804	40,319 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	324	97 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,633	489 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49,668	14,900 40
.....	.....	.....	.....	574	229 60	.....	14,515	4,411 90
.....	612,177	91,826 55	.....	99,183	39,673 20	.....	876,085	180,917 25
.....	25,595	5,119 00	.....	240	96 00	.....	27,988	5,860 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	516	154 80
.....	.....	.....	.....	228	91 20	.....	9,184	2,778 00
.....	.....	.....	.....	126	50 40	.....	341	114 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	336	100 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46	13 80
.....	.....	.....	.....	48	19 20	.....	19,867	5,964 90
.....	.....	.....	.....	37,090	14,836 00	.....	38,873	15,370 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	935	280 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	477	143 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,427	6,128 10
.....	.....	.....	.....	14	5 60	.....	14	5 60
.....	.....	.....	.....	291	116 40	.....	15,671	4,730 40
.....	25,595	5,119 00	.....	38,037	15,214 80	.....	134,675	41,646 70
.....	23,085	5,552 78	.....	.....	.....	.....	24,972	6,213 23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	75	26 25
.....	.....	.....	.....	31	14 46	.....	31	14 46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	41,949	14,682 15
.....	23,085	5,552 78	.....	31	14 46	.....	67,027	20,936 09
.....	28,037	5,607 40	.....	31	12 40	.....	29,368	6,009 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	3 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,779	833 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	343	102 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	78	23 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,362	708 60
.....	.....	.....	.....	3,212	1,284 80	.....	3,587	1,397 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	457	137 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	773	231 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	7 20
.....	.....	.....	.....	88	35 20	.....	42,201	12,669 10
.....	28,037	5,607 40	.....	3,331	1,332 40	.....	81,987	22,125 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Douz.	$	Douz.	$	$ c.
Œufs	Hong Kong	9,232	584	9,232	584	276 96
	Terreneuve	8	1	8	1	0 24
	Chine	19,559	1,162	19,559	1,162	586 77
	Japon	183	15	183	15	5 49
	Etats-Unis	637,592	142,868	632,122	141,422	18,963 66
	Total	666,574	144,630	661,104	143,184	19,833 12
Corde élastique, ronde ou plate, y comp. les élast. à jarretières	Gr.-Bretagne		80,007		208	72 80
	Hong-Kong		5		5	1 75
	Belgique		479		479	167 65
	France		1,901		1,901	665 35
	Allemagne		128			
	Etats-Unis		23,245		23,246	8,136 10
	Total		105,765		25,839	9,043 65
		M.		M.		
Carbonne ou pointes de carbone, de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne	138	1,671	102	1,167	408 45
	Aut.-Hongrie	42	465	39	420	147 00
	France	148	883	148	883	309 05
	Allemagne	284	4,167			
	Etats-Unis	2,533	23,507	2,283	19,926	6,974 10
	Total	3,145	30,693	2,572	22,396	7,838 60
Appar. de lum. élect., N.A.E., isoloirs de toutes sortes, etc., batteries électriques et galvaniques ; instruments de télégraphe et de téléphone	Gr.-Bretagne		80,957		1.582	429 55
	Aut.-Hongrie		2,258		2,258	571 85
	France		2,209		2,209	578 17
	Allemagne		1,514		147	37 60
	Hollande				905	248 87
	Italie		131		131	32 75
	Suède		4,127		4,127	1,134 93
	Suisse		74		74	18 50
	Etats-Unis		1,927,332		1,900,976	497,559 25
	Total		2,018,602		1,912,409	500,611 47
Moteurs électriques, générateurs, dynamos et douilles	Gr.-Bretagne		2,072		975	243 75
	Aut.-Hongrie		36		36	9 90
	Hollande				915	228 75
	Suisse		473		473	119 40
	Etats-Unis		464,657		454,486	117,276 54
	Total		467,238		456,885	117,878 34
Broderies, N.A.E	Gr.-Bretagne		37,946		16,956	5,934 60
	Aut.-Hongrie		1,951		1,951	682 85
	Belgique		93		93	32 55
	France		6,823		6,496	2,273 60
	Allemagne		7,791		453	158 55
	Japon		4,147		4,147	1,451 45
	Suisse		18,061		17,330	6,065 50
	Etats-Unis		10,538		8,737	3,057 95
	Total		87,350		56,163	19,657 05

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.
						9,232	584	276 96
						8	1	0 24
						19,559	1,162	586 77
						183	15	5 49
						632,122	141,422	18,963 66
						661,104	143,184	19,833 12
	79,789	19,208 07		10	4 66		80,007	19,285 53
							5	1 75
							479	167 65
							1,901	665 35
				128	59 73		128	59 73
							23,246	8,136 10
	79,789	19,208 07		138	64 39		105,766	28,316 11
M.			M.					
13	231	52 46	24	301	140 47	139	1,699	601 38
						39	420	147 00
						148	883	309 05
			283	4,057	1,893 26	283	4,057	1,893 26
			250	3,581	1.671 14	2,533	23,507	8,645 24
13	231	52 46	557	7,939	3,704 87	3,142	30,566	11,595 93
	79,219	12,851 00		126	42 80		80,927	13,323 35
							2,258	571 85
							2,209	578 17
				1,367	467 42		1,514	505 02
							905	248 87
							131	32 75
							4,127	1,134 93
							74	18 50
				77	25 66		1,901,053	497,584 91
	79,219	12,851 00		1,570	535 88		1,993,198	513,998 35
	1,097	167 80					2,072	411 55
							36	9 90
							915	228 75
							473	119 40
							454,486	117,276 54
	1,097	167 80					457,982	118,046 14
	18,248	4,461 06		2,835	1,323 10		38,039	11,718 76
							1,951	682 85
							93	32 55
				109	50 87		6,605	2,324 47
				7,346	3,428 23		7,799	3,586 78
							4,147	1,451 45
				731	341 13		18,061	6,406 63
				205	95 67		8,942	3,153 62
	18,248	4,461 06		11,226	5,239 00		85,637	29,357 11

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Roues d'émeri et articles en émeri	Gr.-Bretagne		317		6	1 50
	Aut.-Hongrie		12		12	3 00
	Allemagne		38			
	Suisse				6	1 50
	Etats-Unis		40,713		40,713	10,178 25
	Total		41,080		40,737	10,184 25
Paquets de mess. de peu de val.	Gr.-Bretagne		2,858		5	13 50
	Aut.-Hongrie		3		3	1 05
	Allemagne		65			
	Etats-Unis		844,833		844,813	221,465 87
	Total		847,759		844,821	221,480 42
Articles de fantaisie, savoir :—Ornements d'albâtre, spath, ambre, terre cuite ou de composition	G.-Bretagne		235		30	9 30
	Hong-Kong		3		3	0 90
	Belgique		2		2	0 70
	France		216		216	71 25
	Allemagne		115			
	Italie		146		146	46 70
	Japon		5		5	1 75
	Etats-Unis		1,808		1,808	603 90
	Total		2,530		2,210	734 50
Ornements en rassade et statuettes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		7,408		4,549	1,528 20
	Aut.-Hongrie		5,000		4,869	1,596 20
	Belgique		191		191	66 85
	France		20,539		21,150	7,001 70
	Allemagne		12,715		423	146 10
	Italie		1,418		1,418	475 05
	Japon		657		450	156 30
	Turquie		335		335	117 25
	Etats-Unis		11,021		10,504	3,469 75
	Total		59,284		43,889	14,557 40
Boîtes de fantaisie, coffrets d'ornem., et pupitres, etc.	Gr.-Bretagne		28,486		3,015	1,055 25
	Hong-Kong		7		7	2 45
	Aut.-Hongrie		1,068		455	159 25
	Chine		46		46	16 10
	France		2,634		2,598	909 30
	Allemagne		29,710			
	Hollande		106		106	37 10
	Japon		5,010		4,353	1,523 55
	Suisse		64		64	22 40
	Etats-Unis		61,352		61,125	21,393 75
	Total		128,483		71,769	25,119 15

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	311	51 90					317	53 40
							12	3 00
			38		12 66		38	12 66
							6	1 50
							40,713	10,178 25
	311	51 90		38	12 66		41,086	10,248 81
	2,896	678 49					2,901	691 99
							3	1 05
			65		17 89		65	17 89
			20		6 00		844,833	221,471 87
	2,896	678 49		85	23 89		847,802	222,182 80
	146	33 31		59	27 53		235	70 14
							3	0 90
							2	0 70
							216	71 25
				115	49 60		115	49 60
							146	46 70
							5	1 75
							1,808	603 90
	146	33 31		174	77 13		2,530	844 94
	1,069	242 25		1,801	810 40		7,419	2,580 85
				131	57 47		5,000	1,653 67
							191	66 85
							21,150	7,001 70
				12.328	5,579 89		12,751	5,725 99
							1,418	475 05
							450	156 30
							335	117 25
				517	209 73		11,021	3,679 48
	1,069	242 25		14,777	6,657 49		59,735	21,457 14
	23,675	5,473 15		2,115	987 00		28,805	7,515 40
							7	2 45
				613	286 07		1,068	445 32
							46	16 10
				36	16 80		2,634	926 10
				29,716	13,864 75		29,710	13,864 75
							106	37 10
							4,353	1,523 55
							64	22 40
				317	147 93		61,442	21,541 68
	23,675	5,473 15		32,791	15,302 55		128.235	45.894 85

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Articles de fantaisie—*Suite.*						
Millerets, bracelets, cordes, franges, glands, etc	Gr.-Bretagne		126,445		24,300	8,505 00
	Hong-Kong		1		1	0 35
	Autr.-Hongrie		3,467		3,435	1,202 25
	Belgique		1,269		1,269	444 15
	Chine		21		21	7 35
	France		26,200		26,165	9,157 75
	Allemagne		95,089		1,172	410 20
	Italie		115		115	40 25
	Japon		8		8	2 80
	Russie		50		50	17 50
	Suisse		4,293		3,151	1,102 85
	Etats-Unis		76,472		75,319	26,361 65
	Total		333,430		135,006	47,252 10
Guipures pour cercueils et franges ou broderies ou chiffons, importés par les fabricants de cercueils ou robes pour telle fabrication (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		91			
	France		996		996	99 60
	Suisse		289		289	28 90
	Etats-Unis		2,068		2,068	206 80
	Total		3,444		3,353	335 30
Boîtes à bijoux, montres, argenterie, articles plaqués et coutellerie	Gr.-Bretagne		1,974		123	43 05
	France		397		397	138 95
	Allemagne		4,296			
	Etats-Unis		13,072		13,068	4,573 80
	Total		19,739		13,588	4,755 80
Articles en os, écaille, corne et ivoire, N.A.E.	Autr.-Hongrie		42		42	14 70
	France		5		5	1 75
	Japon		107		107	37 45
	Etats-Unis		45		45	15 75
	Total		199		199	69 65
Eventails	Gr.-Bretagne		1,688		853	291 80
	Hong-Kong		152		152	52 30
	Autr.-Hongrie		1,815		1,783	561 40
	Belgique		275		275	96 25
	Chine		256		256	87 10
	France		2,189		2,189	756 30
	Allemagne		1,129		244	79 20
	Japon		2,055		1,940	641 25
	Suisse		183		183	64 05
	Etats-Unis		1,577		1,553	535 20
	Total		11,319		9,428	3,164 85

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	58,293	14,015 86		42,417	19,794 60		125,010	42,315 46
							1	0 35
				32	14 93		3,467	1,217 18
							1,269	444 15
							21	7 35
				15	7 00		26,180	9,164 75
				95,202	44,428 03		96,374	44,838 23
							115	40 25
							8	2 80
							50	17 50
				1,142	532 93		4,293	1,635 78
				1,284	599 20		76,603	26,960 85
	58,293	14,015 86		140,092	65,376 69		333,391	126,644 65
	91	6 07					91	6 07
							996	99 60
							289	28 90
							2,068	206 80
	91	6 07					3,444	341 37
	1,239	287 15		505	235 67		1,867	565 87
							397	138 95
				4,296	2,004 80		4,296	2,004 80
				4	1 87		13,072	4,575 67
	1,239	287 15		4,805	2,242 34		19,632	7,285 29
							42	14 70
							5	1 75
							107	37 45
							45	15 75
							199	69 65
	695	143 56		140	65 33		1,688	500 69
							152	52 30
				32	14 93		1,815	576 33
							275	96 25
							256	87 10
							2,189	756 30
				885	370 95		1,129	450 15
							1,940	641 25
							183	64 05
				24	11 20		1,577	546 40
	695	143 56		1,081	462 41		11,204	3,770 82

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Articles de fantaisie—*Suite.*						
Fleurs artificielles	Gr.-Bretagne		124,613		22,671	6,564 95
	Hong-Kong		21		21	5 25
	Aut.-Hongrie		6,073		6,073	1,788 10
	Belgique		1,881		1,881	554 05
	Chine		84		84	21 95
	France		79,512		78,333	22,782 45
	Allemagne		24,053		133	33 25
	Hollande		292		149	44 70
Plumes et articles en plumes, N.A.E., plumes artificielles, fruits, grains, feuilles, fleurs et millerets de fantaisie, propres à garnir des chapeaux, depuis le 29 nov. '06 :	Japon		171		171	46 70
	Etats-Unis		69,370		69,436	19,649 20
	Total		306,070		178,952	51,490 60
	Gr.-Bretagne		13			
	Etats-Unis		158		158	47 40
	Total		171		158	47 40
Plumes de fantaisie, non prép.	Gr.-Bretagne		2,184		1,535	307 00
	France		2,831		2,831	456 85
	Allmagne		1,464			
	Etats-Unis		6,024		6,024	1,102 60
	Total		12,503		10 390	1,866 45
" N.A.E.	Gr.-Bretagne		175,693		22,915	6,874 50
	Aut.-Hongrie		8,866		8,866	2,659 80
	Belgique		428		428	128 40
	Chine		1		1	0 30
	France		80,831		75,037	22,511 10
	Allemagne		22,629		19	5 70
	Hollande		165		165	49 50
	Suisse		85		85	25 50
	Etats-Unis		34,462		34,419	10,325 70
	Total		323,160		141,935	42,580 50
Plumes d'autruche et de vautour préparées	Gr.-Bretagne		16,569		593	177 90
	Aut.-Hongrie		154		154	46 20
	France		2,291		2,291	687 30
	Allemagne		1,151			
	Etats-Unis		72		72	21 60
	Total		20,237		3,110	933 00
Dés, dames ou pions en ivoire ou en os, etc	Gr.-Bretagne		64		3	0 60
	Hong-Kong		10		10	2 00
	Chine		2		2	0 40
	France		51		51	10 20
	Allemagne		111			
	Italie		41		41	8 20
	Japon		119		119	23 80
	Etats-Unis		641		641	128 20
	Total		1,039		867	173 40

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	89,654	17,132 05	.....	12,200	4,766 33	.....	124,525	28,463 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	5 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,073	1,788 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,881	554 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	84	21 95
.....	.....	.....	.....	824	319 47	.....	79,157	23,101 92
.....	.....	.....	.....	23,920	9,050 70	.....	24,053	9,083 95
.....	.....	.....	.....	143	57 20	.....	292	101 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	171	46 70
.....	.....	.....	.....	255	92 07	.....	69,691	19,741 27
.....	89,654	17,132 05	.....	37,342	14,285 77	.....	305,948	82,908 42
.....	13	2 60	.....	.....	.....	.....	13	2 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	158	47 40
.....	13	2 60	.....	.....	.....	.....	171	50 00
.....	649	80 73	.....	.....	.....	.....	2,184	387 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,831	456 85
.....	.....	.....	.....	1,464	390 40	.....	1,464	390 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,024	1,102 60
.....	649	80 73	.....	1,464	390 40	.....	12,503	2,337 58
.....	139,843	27,968 60	.....	13,035	5,214 00	.....	175,793	40,057 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,866	2,659 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	428	128 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 30
.....	.....	.....	.....	5,794	2,317 60	.....	80,831	24,828 70
.....	.....	.....	.....	22,610	9,044 00	.....	22,629	9,049 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	165	49 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	85	25 50
.....	.....	.....	.....	43	17 20	.....	34,462	10,342 90
.....	139,843	27,968 60	.....	41,482	16,592 80	.....	323,260	87,141 90
.....	15,976	3,195 20	.....	.....	.....	.....	16,569	3,373 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	154	46 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,291	687 30
.....	.....	.....	.....	1,151	460 40	.....	1,151	460 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72	21 60
.....	15.976	3,195 20	.....	1,151	460 40	.....	20,237	4,588 60
.....	61	8 14	.....	.....	.....	.....	64	8 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	2 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	51	10 20
.....	.....	.....	.....	111	29 60	.....	111	29 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	41	8 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	119	23 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	641	128 20
.....	61	8 14	.....	111	29 60	.....	1,039	211 14

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Articles de fantaisie—*Suite.*						
Dentelles, cols en dentelle et aut. articles semblables, toile en dentelles, toile de coton, soie ou autres matières	Gr.-Bretagne		665,228		147,136	51,497 60
	Hong-Kong		10		10	3 50
	Autres poss. brit.		173		173	60 55
	Autr.-Hongrie		4,156		3,633	1,271 55
	Belgique		12,010		10,629	3,720 15
	Chine		10		10	3 50
	France		148,285		146,591	51,306 85
	Allemagne		160,451		433	151 55
	Hollande		55		55	19 25
	Japon		1,359		1,359	475 65
	Suisse		38,188		37,937	13,277 95
	Turquie		202		202	70 70
	Etats-Unis		58,220		49,826	17,439 10
	Total		1,088,347		397,994	139,297 90
Chapellerie non ailleurs énumérée	Gr.-Bretagne		8		8	2 80
	Etats-Unis		28		28	7 00
	Total		36		36	9 80
Jouets et poupées de toutes sortes	Gr.-Bretagne		19,367		2,264	756 95
	Indes or. angl.		20		20	7 00
	Hong-Kong		22		22	7 10
	Autr.-Hongrie		12,729		11,962	4,091 80
	Belgique		662		121	42 35
	Chine		156		156	52 55
	France		9,032		8,841	3,012 15
	Allemagne		184,144		1,289	447 55
	Japon		7,754		7,370	2,386 50
	Etats-Unis		89,411		88,482	29,882 55
	Total		323,297		120,527	40,686 50
Tous autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne		3,595		917	320 95
	Autr.-Hongrie		46		46	16 10
	Chine		99		99	34 65
	France		225		225	78 75
	Allemagne		61			
	Japon		773		773	270 55
	Etats-Unis		11,382		11,382	3,983 70
	Total		16,181		13,442	4,704 70
Plumes à lits et autres, non préparées, N.A.E.	Gr.-Bretagne		42			
	Hong-Kong		48		48	9 60
	France		840		840	168 00
	Japon		185		185	37 00
	Etats-Unis		10,804		10,804	1,916 70
	Total		11,919		11,877	2,131 30

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	433,084	103,655 71	.....	71,883	33,545 40	.....	652,103	188,698 71
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	3 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	173	60 55
.....	.....	.....	.....	523	244 07	.....	4,156	1,515 62
.....	.....	.....	.....	1,381	644 47	.....	12,010	4,364 62
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	3 50
.....	.....	.....	.....	283	132 07	.....	146,874	51,438 92
.....	.....	.....	.....	163,627	76,359 70	.....	164,060	76,511 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55	19 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,359	475 65
.....	.....	.....	.....	227	105 93	.....	38,164	13,383 88
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	202	70 70
.....	.....	.....	.....	8,512	3,972 27	.....	58,338	21,411 37
.....	433,084	103,655 71	.....	246,436	115,003 91	.....	1,077,514	357,957 52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	2 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28	7 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	9 80
.....	15,999	3,565 44	.....	1,103	501 60	.....	19,366	4,823 99
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	7 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	7 10
.....	.....	.....	.....	767	344 47	.....	12,729	4,436 27
.....	.....	.....	.....	541	217 47	.....	662	259 82
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	156	52 55
.....	.....	.....	.....	169	78 33	.....	9,010	3,090 48
.....	.....	.....	.....	182,802	84,079 64	.....	184,091	84,527 19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,370	2,386 50
.....	.....	.....	.....	853	384 93	.....	89,335	30,267 48
.....	15,999	3,565 44	.....	186,235	85,606 44	.....	322,761	129,858 38
.....	2,410	562 35	.....	268	125 06	.....	3,595	1,008 36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46	16 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	99	34 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	225	78 75
.....	.....	.....	.....	61	28 46	.....	61	28 46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	773	270 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,382	3,983 70
.....	2,410	562 35	.....	329	153 52	.....	16,181	5,420 57
.....	42	4 20	.....	.....	.....	.....	42	4 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	48	9 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	840	168 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	185	37 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,804	1,916 70
.....	42	4 20	.....	.....	.....	.....	11,919	2,135 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Plumes à lits et autres, préparées, N.A.E.	Gr.-Bretgane		460			
	France		66		66	19 80
	Etats-Unis		397		397	119 10
	Total		923		463	138 90
Plumes, toutes autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,477		367	110 10
	Aut.-Hongrie		78		78	23 40
	France		219		219	65 70
	Etats-Unis		319		319	95 70
	Total		2,093		983	294 90
Tiges de plumes en rouleaux	Etats-Unis		174		174	34 80
Engrais, composés et fabriqués	Gr.-Bretagne		2,631			
	Belgique		212			
	Etats-Unis		142,988		142,988	14,298 80
	Total		145,831		142,988	14,298 80
Articles en fibre (cartavert), en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matières analogues, N.A.E	Gr.-Bretagne		107		69	17 25
	Chine		20		20	5 00
	France		40		40	10 00
	Etats-Unis		34,154		34,154	8,538 50
	Total		34,321		34,283	8,570 75
Pièces d'artifices, pétards et torpilles, de toutes sortes	Gr.-Bretagne		20		59	14 75
	Hong-Kong		1,595		1,595	398 75
	Chine		6,381		6,381	1,595 25
	Japon		223		223	55 75
	Etats-Unis		20,908		20,878	5,219 50
	Total		29,127		29,136	7,284 00
Poisson—						
Morue, égrefin, lingue et merlan frais, importés autrement qu'en barils, etc.		Liv.		Liv.		
	Terreneuve	112	6	112	6	112
	Chine	2,469	279	2,469	279	22 71
	Saint-Pierre	176,554	7,582	16,800	450	84 00
	Etats-Unis	1,145,084	43,228	1,145,084	43,228	8,757 38
	Total	1,324,219	51,095	1,164,465	43,963	8,865 21
Morue, égrefin, lingue et merlan, salés secs	Hong-Kong	22,259	612	21,759	592	155 24
	Chine	67,103	2,301	67,103	2,301	554 79
	Hollande	19,500	885	19,500	885	97 50
	Japon	41,735	2,980	41,735	2,980	328 28
	Saint-Pierre	40,726	1,819			
	Etats-Unis	116,033	6,368	97,607	5,361	645 11
	Total	307,356	14,965	247,704	12,119	1,780 92

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$ c.	$ c.		$	$ c.
	441	88 20		19	7 60		460	95 80
							66	19 80
							397	119 10
	441	88 20		19	7 60		923	234 70
	1,097	219 40		13	5 20		1,477	334 70
							78	23 40
							219	65 70
							319	95 70
	1,097	219 40		13	5 20		2,093	519 50
							174	34 80
	2,631	173 45					2,631	173 45
				212	28 26		212	28 26
							142,988	14,298 80
	2,631	173 45		212	28 26		145,831	14,500 51
	38	6 55					107	23 80
							20	5 00
							40	10 00
							34,154	8,538 50
	38	6 55					34,321	8,577 30
	20	3 35					79	18 10
							1,595	398 75
							6,381	1,595 25
							223	55 75
				30	10 00		20,908	5,229 50
	20	3 35		30	10 00		29,186	7,297 35
			Liv.			Liv		
						112	6	1 12
						2,469	279	22 71
						16,800	450	84 00
						1,145,084	43,228	8,757 38
						1,164,465	43,963	8,865 21
						21,759	592	155 24
						67,103	2,301	554 79
						19,500	885	97 50
						41,735	2,980	328 28
						97,607	5,361	645 11
						247,704	12,119	1,780 92

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Poisson—*Suite.*						
Morue, égrefin, lingue et merlan, salés verts	Etats-Unis	200	16	200	16	2 00
Morue, égrefin, lingue et merlan, fumés	Hong-Kong	100	10	100	10	1 00
	Etats-Unis	63,709	3,297	39,830	2,633	398 30
	Total	63,809	3,307	39,930	2,643	399 30
Morue, égrefin, lingue et merlan, saumurés en barils	Etats-Unis	745	68	745	68	7 45
Flétan, frais, non en barils	Gr.-Bretagne	1,544	140	1,544	140	7 72
	Etats-Unis	789,720	36,448	789,720	36,448	5,407 34
	Total	791,264	36,588	791,264	36,588	5,415 06
Hareng, frais, non en barils	Gr.-Bretagne	18,300	949	..	.....	.....
	Etats-Unis	4,050	82	2,650	47	26 50
	Total	22,350	1,031	2,650	47	26 50
Hareng, saumuré ou salé	Gr.-Bretagne	180,522	7,167	13,440	475	67 20
	Hong-Kong	6,000	231	6,000	231	30 00
	Chine	336	8	336	8	1 68
	Allemagne	9,369	409	.....	.....	.....
	Hollande	275,309	11,997	275,309	11,997	1,376 54
	Japon	1,450	42	1,450	42	7 25
	Norvège	22,040	914	22,040	914	110 20
	Etats-Unis	159,536	8,847	159,536	8,847	797 68
	Total	654,562	29,615	478,111	22,514	2,390 55
Hareng fumé	Etats-Unis	1,757	113	1,757	113	17 57
Maquereau, frais	Etats-Unis	3,699	357	3,699	357	36 99
Maquereau, saumuré	Gr.-Bretagne	16,400	614	.....	.....	.....
	Etats-Unis	113,903	4,546	8,180	717	81 80
	Total	130,303	5,160	8,180	717	81 80
Poisson de mer, autre, frais, non en barils	Hong-Kong	8,822	248	8,822	248	88 22
	Japon	400	31	400	31	2 00
	Etats-Unis	48,919	3,407	48,919	3,407	363 57
	Total	58,141	3,686	58,141	3,686	453 79
Poisson de mer, saumuré, en barils	Etats-Unis	16,140	496	940	89	9 40

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						200	16	2 00
						100	10	1 00
						39,830	2,633	398 30
						39,930	2,643	399 30
						745	68	7 45
						1,544	140	7 72
						789,720	36,448	5,407 34
						791,264	36,588	5,415 06
18,300	949	61 00				18,300	949	61 00
						2,650	47	26 50
18,300	949	61 00				20,950	996	87 50
167,082	6,692	570 77				180,522	7,167	637 97
						6,000	231	30 00
						336	8	1 68
			9,369	409	62 46	9,369	409	62 46
						275,309	11,997	1,376 54
						1,450	42	7 25
						22,040	914	110 20
						159,536	8,847	797 68
167,082	6,692	570 77	9,369	409	62 46	654,562	29,615	3,023 78
						1,757	113	17 57
						3,699	357	36 99
						8,180	717	81 80
						8,180	717	81 80
						8,822	248	88 22
						400	31	2 00
						48,919	3,407	363 57
						58,141	3,686	453 79
						940	89	9 40

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Poisson—*Suite.*						
Poisson de mer, autre, en conserves, N.A.E.	Gr.-Bretagne	14,949	932	.....	.....	.....
	Hong Kong	373	22	373	22	6 60
	Chine	72	7	72	7	2 10
	Etats-Unis	24,422	2,393	18,492	1,370	410 05
	Total	39,816	3,354	18,937	1,399	418 75
		Brls.		Brls.		
Huîtres, fraîches, en écaille	Etats-Unis	2,944	21,322	2,931	21,198	5,299 50
		Galls.		Galls.		
" non en écaille	Etats-Unis	189,239	262,544	189,237	262,540	18,923 70
		Boîtes.		Boîtes.		
Huîtres en boîtes ne contenant pas plus d'une chop.	Gr.-Bretagne	288	26	.....	.....	.....
	Etats-Unis	47,411	4,770	27,227	3,014	816 81
	Total	47,699	4,796	27,227	3,014	816 81
Huîtes en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte.	Etats-Unis	25,557	11,528	23,764	10,169	1,188 20
Huîtres en boîtes contenant plus d'une pinte.	Etats-Unis	33	55	33	55	6 60
		Liv.		Liv.		
Huîtres, préparées ou conservées, N.A.E.	Gr.-Bretagne	102	5	.....	.....	.....
	Hong-Kong	3,610	330	3,610	330	95 25
	Chine	2,858	216	2,858	216	60 45
	France	250	33	250	33	8 25
	Japon	962	90	962	90	24 00
	Etats-Unis	218,075	22,516	300,403	28,014	7,774 25
	Total	225,857	23,190	308,083	28,683	7,962 20
		Brls.		Brls.		
Homards, frais (non vivants).	Etats-Unis	4	63	4	63	15 75
		Liv.		Liv.		
Homards en boîtes, N.A.E.	Etats-Unis	491	111	441	100	27 50
Boitte, fraîche, non en barils.	Etats-Unis	6,000	203	.....	.....	.....
Saumon, frais, non en barils.	Etats-Unis	109,821	7,965	109,821	7,965	1,040 65
" fumé	Etats-Unis	3,017	478	3,017	478	30 17

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
11,003	868	145 83				11,003	868	145 83
						373	22	6 60
						72	7	2 10
						18,492	1,370	410 05
11,003	868	145 83				29,940	2,267	564 58
Brls.			Brls.			Brls.		
						2,931	21,198	5,299 50
Galls.			Galls.			Galls.		
						189,237	262,540	18,923 70
Boîtes.			Boîtes.			Boîtes.		
288	26	5 76				288	26	5 76
						27,227	3,014	816 81
288	26	5 76				27,515	3,040	822 57
Boîtes.						23,764	10,169	1,188 20
						33	55	6 60
Liv.			Liv.			Liv.		
30	3	0 50				30	3	0 50
						3,610	330	95 25
						2,858	216	60 45
						250	33	8 25
						962	90	24 00
						300,403	28,014	7,774 25
30	3	0 50				308,113	28,686	7,962 70
Brls.			Brls.			Brls.		
						4	63	15 75
Liv.			Liv.			Liv.		
						441	100	27 50
						109,821	7,965	1,040 65
						3,017	478	30 17

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Poisson—*Suite.*						
Saumon en boîtes prép. ou en conserves, N.A.E	Italie	12	2	12	2	0 60
	Etats-Unis	411,466	28,444	411,466	28,444	8,003 45
	Total	411,478	28,446	411,478	28,446	8,004 05
Saumon, saumuré ou salé	Italie	119	5	119	5	1 19
	Etats-Unis	3,339	291	3,339	291	33 39
	Total	3,458	296	3,458	296	34 58
Poisson fumé et poisson désossé, N.A.E	Gr.-Bretagne	448	200	.....	.....	.....
	Hong-Kong	6,091	347	6,091	347	60 91
	Chine	930	62	930	62	9 30
	Japon	177	92	177	92	1 77
	Etats-Unis	30,781	1,567	29,485	1,491	294 85
	Total	38,427	2,268	36,683	1,992	366 83
Anchois et sard., conser. dans l'huile ou autrem. en boîtes de ferbl. n'ayant pas plus de 5 p. de longueur, 4 pcs de larg. et 3½ pcs de profond. (jusqu'au 29 nov. 1906)		Boîtes.		Boîtes.		
	Gr.-Bretagne	100	20	.....	.....	.....
	Etats-Unis	12	3	12	3	0 60
	Total	112	23	12	3	0 60
Anchois et sard., conser., dans l'huile ou autrem. en boîtes de ferbl., pesant plus de 20 onces et pas plus de 36 onces (depuis le 29 nov. 1906).	Gr.-Bretagne	3,886	300	.....	.....	.....
	Hong-Kong	48	4	48	4	2 88
	Norvège	150	33	150	33	9 00
	Etats-Unis	39	7	39	7	2 34
	Total	4,123	344	237	44	14 22
Anchois et sardines en ½ btes n'ayant pas plus de 5 pcs de longueur, 4 pcs de largeur et 1⅝ pouce de profondeur jusqu'au 29 nov. 1906)		½ boîtes.		½ boîtes.		
	Gr.-Bretagne	9,298	1,380	10,498	1,511	262 45
	France	3,372	841	3,872	968	96 80
	Hollande	1,500	70	1,000	71	25 00
	Norvège	3,800	472	3,800	472	95 00
	Etats-Unis	3,308	407	2,808	357	70 20
	Total	21,278	3,170	21,978	3,379	549 45
Anchois et sard., conser., dans l'huile ou autrem. en boîtes de ferbl. pesant plus de 12 onces et pas plus de 20 onces (depuis le 29 nov. 1906.)		Boîtes.		Boîtes.		
	Gr.-Bretagne	3,220	305	12	2	0 54
	Hong-Kong	6,882	414	6,882	414	309 69
	France	1,2 0	180	1,980	357	89 10
	Allemagne	500	63	.....	.....	.....
	Japon	336	42	336	42	15 12
	Norvège	1,560	142	1,560	142	70 20
	Etats-Unis	3,118	233	3,838	323	172 71
	Total	16,816	1,379	14,608	1,280	657 36

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
						12	2	0 60
						411,466	28,444	8,003 45
						411,478	28,446	8,004 05
						119	5	1 19
						3,339	291	33 39
						3,458	296	34 58
448	200	2 24				448	200	2 24
						6,091	347	60 91
						930	62	9 30
						177	92	1 77
						29,485	1,491	294 85
448	200	2 24				37,131	2,192	369 07
Boîtes.			Boîtes.			Boîtes.		
100	20	3 34				100	20	3 34
						12	3	0 60
100	20	3 34				112	23	3 94
2,126	195	74 41				2,126	195	74 41
						48	4	2 88
						150	33	9 00
						39	7	2 34
2,126	195	74 41				2,363	239	88 63
½ boîtes.			½ boîtes.			½ boîtes.		
						10,498	1,511	262 45
						3,872	968	96 80
						1,000	71	25 00
						3,800	472	95 00
						2,808	357	70 20
						21,978	3,379	549 45
Boîtes.			Boîtes.			Boîtes.		
6,510	497	162 75				6,522	499	163 29
						6,882	414	309 69
						1,980	357	89 10
			500	63	30 00	500	63	30 00
						336	42	15 12
						1,560	142	70 20
						3,838	323	172 71
6,510	497	162 75	500	63	30 00	21,618	1,840	850 11

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		¼ boîtes.	$	¼ boîtes.	$	$ c.
Poisson—*Suite.*						
Anchois et sardines cons. dans l'huile ou autrement en ¼ de boîtes n'ayant pas plus de 4¾ pcs de long., 3½ de larg. et 1¼ pouce de profondeur (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	350,467	23,469	276,975	18,496	5,539 50
	Aut.-Hongrie	10,000	345	10,000	345	200 00
	France	239,182	17,066	267,901	20,773	5,358 02
	Hollande	4,000	280	4,000	280	80 00
	Norvège	337,890	20,001	292,290	16,704	5,845 80
	Portugal	7,500	321	44,300	2,159	886 00
	Saint-Pierre	6	1	6	1	0 12
	Suède	5,000	308	5,000	308	100 00
	Espagne	9,000	481	9,000	481	180 00
	Etats-Unis	98,651	7,167	110,049	8,017	2,200 98
	Total	1,061,696	69,439	1,019,521	67,564	20,390 42
Anchois et sard., cons. dans l'huile ou autrem., en boîtes de ferblanc, pesant plus de 8 onces et pas plus de 12 onces (depuis le 29 nov. '06.		Boîtes.		Boîtes.		
	Gr.-Bretagne	2,106	170	2,206	166	77 21
	France	3,300	584	1,100	171	38 50
	Japon	32	3	32	3	1 12
	Norvège	7,600	595	9,420	700	329 70
	Espagne	300	49	.....	.....	.....
	Etats-Unis	6	2	6	2	0 21
	Total	13,344	1,403	12,764	1,042	446 74
Anchois et sard., cons. dans l'huile ou autrem., en boîtes de ferbl., pesant 8 onces ou moins (depuis le 29 nov. '06.)	Gr.-Bretagne	316,751	14,751	173,383	9,857	4,334 57
	Hong-Kong	96	8	96	8	2 40
	Belgique	30,000	1,187	30,000	1,187	750 00
	Chine	240	22	240	22	6 00
	France	75,725	5,571	87,713	6,045	2,192 83
	Norvège	232,600	13,746	194,300	11,627	4,857 50
	Portugal	50,400	2,607	52,400	2,896	1,310 00
	Espagne	5,000	434	.....	.....	.....
	Etats-Unis	16,874	1,268	20,306	1,521	507 65
	Total	727,686	39,594	558,438	33,163	13,960 95
Anchois et sardines importés sous toutes autres formes	Gr.-Bretagne	.....	1,390	.....	338	102 85
	Hong-Kong	.....	4	.....	4	1 40
	Belgique	.....	.....	.....	52	15 60
	Chine	.....	21	.....	21	6 30
	France	.....	589	.....	487	150 80
	Italie	.....	175	.....	175	52 50
	Norvège	.....	368	.....	368	115 00
	Suisse	.....	46	.....	46	13 80
	Etats-Unis	.....	617	.....	617	189 85
	Total	.....	3,210	.....	2,108	648 10

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
¼ boîtes.	$	$ c.	¼ boîtes.	$	$ c.	¼ boîtes.	$	$ c.
3,572	209	47 64				280,547	18,705	5,587 14
						10,000	345	200 00
						267,901	20,773	5,358 02
						4,000	280	80 00
						292,290	16,704	5,845 80
						44,300	2,159	886 00
						6	1	0 12
						5,000	308	100 00
						9,000	481	180 00
						110,049	8,017	2,200 98
3,572	209	47 64				1,023,093	67,773	20,438 06
Boîtes.			Boîtes.			Boîtes.		
800	28	16 00				3,006	194	93 21
						1,100	171	38 50
						32	3	1 12
						9,420	700	329 70
						6	2	0 21
800	28	16 00				13,564	1,070	462 74
150,017	5,669	1,875 21	2,500	194	83 33	325,900	15,720	6,293 11
						96	8	2 40
						30,000	1,187	750 00
						240	22	6 00
						87,713	6,045	2,192 83
						194,300	11,627	4,857 50
						52,400	2,896	1,310 00
						20,306	1,521	507 65
150,017	5,669	1,875 21	2,500	194	83 33	710,955	39,026	15,919 49
	948	189 60					1,286	292 45
							4	1 40
							52	15 60
							21	6 30
							487	150 80
							175	52 50
							368	115 00
							46	13 80
							617	189 85
	948	189 60					3,056	837 70

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c
Poisson—*Suite.*						
Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et sard.	Gr.-Bretagne	.....	7,382	.....	40	12 00
	Hong-Kong	.....	430	.....	430	131 55
	Belgique	.....	695	.....	552	166 20
	Chine	.....	567	.....	567	178 95
	France	.....	977	.....	1,492	451 40
	Hollande	.....	695	.....	695	208 50
	Italie	.....	44	.....	44	13 20
	Japon	.....	12	.....	12	3 95
	Norvège	.....	159	.....	707	212 10
	St-Pierre	.....	1	.....	1	0 30
	Etats-Unis	.....	1,512	.....	1,674	510 60
	Total	.....	12,474	.....	6,214	1,888 75
Poisson, tout autre non en barils ou demi-barils, frais.		Liv.		Liv.		
	Hong-Kong	263	17	263	17	2 63
	Chine	120	11	120	11	1 20
	Etats-Unis	195,792	14,218	195,792	14,218	1,819 57
	Total	196,175	14,246	196,175	14,246	1,823 40
" " saumuré.	Gr.-Bretagne	18,000	681	.....	.....	.....
	Etats-Unis	2,300	92	.....	.....	.....
	Total	20,300	773	.....	.....	.....
Frais ou séché, N.A.E., importé en barils ou demi-barils	Chine	1,924	182	1,924	182	19 24
	Etats-Unis	54,200	2,260	17,600	1,445	176 00
	Total	56,124	2,442	19,524	1,627	195 24
Tout autre, saumuré ou salé, en barils	Hong-Kong	406	41	406	41	4 06
	Chine	994	35	994	35	9 94
	Japon	333	76	333	76	3 33
	Etats-Unis	32,696	1,246	5,196	327	51 96
	Total	34,429	1,398	6,929	479	69 29
Préparé ou en conserve, N.A.E.	Gr.-Bretagne	234,750	21,640	1,563	143	42 50
	Guyane angl	326	55	326	55	15 10
	Hong-Kong	10,965	743	10,965	743	200 10
	Chine	42,780	2,446	42,780	2,446	686 25
	France	595	142	960	210	52 75
	Allemagne	50	20	.....	.....	.....
	Italie	252	164	252	164	49 20
	Japon	52,030	3,591	52,030	3,591	979 45
	Norvège	16,666	1,351	5,862	638	179 15
	Etats-Unis	148,196	15,818	135,149	13,827	3,752 60
	Total	506,610	45,970	249,887	21,817	5,957 10

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surfaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Dreit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu,
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	9,261	1,852 20	.....	.....	.....	.....	9,301	1,864 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	430	131 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	552	166 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	567	178 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,492	451 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	695	208 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44	13 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	3 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	707	212 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,674	510 60
.....	9,261	1,852 20	.....	.....	.....	.....	15,475	3,740 95
Liv.			Liv.			Liv.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	263	17	2 63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	120	11	1 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	195,792	14,218	1,819 57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	196,175	14,246	1,823 40
18,000	681	60 00	.....	.....	.....	18,000	681	60 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18,000	681	60 00	.....	.....	.....	18,000	681	60 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,924	182	19 24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	17,600	1,445	176 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,524	1,627	195 24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	406	41	4 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	994	35	9 94
.....	.....	.....	.....	.....	.....	333	76	3 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,196	327	51 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,929	479	69 29
232,055	21,521	3,624 41	.....	.....	.....	233,618	21,664	3,666 91
.....	.....	.....	.....	.....	.....	326	55	15 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,965	743	200 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	42,780	2,446	686 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	960	210	52 75
.....	.....	.....	50	20	6 67	50	20	6 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	252	164	49 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	52,030	3,591	979 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,862	638	179 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	135,149	13,827	3,752 60
232,055	21,521	3,624 41	50	20	6 67	481,992	43,358	9,588 18

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Poisson—*Suite.*						
Huile de morue, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,906	426	.....	.....	.....
	Norvège	2,900	1,187	3,265	1,419	283 80
	Etats-Unis	2,140	839	2,140	839	188 42
	Total	6,946	2,452	5,405	2,258	472 22
Huile de foie de morue	Gr.-Bretagne	1,457	923	3,206	1,219	248 20
	Italie	.....	.....	41	35	7 00
	Norvège	6,365	3,751	6,909	4,267	883 61
	Etats-Unis	3,574	1,734	3,664	1,802	364 43
	Total	11,396	6,408	13,820	7,323	1,503 24
Huile et blanc de baleine, N. A.E.	Gr.-Bretagne	127	93	.....	.....	.....
	Etats-Unis	3,132	2,108	3,132	2,108	445 93
	Total	3,259	2,201	3,132	2,108	445 93
Autres, N.A.E.	Chine	131	26	131	26	5 85
	Etats-Unis	22,372	7,922	22,372	7,922	1,661 35
	Total	22,503	7,948	22,503	7,948	1,667 20
Colis contenant des huîtres ou autre poisson, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	1	.....	1	0 25
	Hong-Kong	.....	15	.....	15	3 75
	Chine	.....	45	.....	45	11 25
	Hollande	.....	1,067	.....	1,067	266 75
	Japon	.....	28	.....	28	7 00
	Norvège	.....	140	.....	140	35 00
	Saint-Pierre	.....	40	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	7,637	.....	7,185	1,796 25
	Total	.....	8,973	.....	8,481	2,120 25
Autres articles provenant des pêcheries, non spécialement prévus	Gr.-Bretagne	.....	9	.....	.....	.....
	Chine	.....	22	.....	22	5 50
	Norvège	.....	7	.....	7	1 40
	Etats-Unis	.....	15,929	.....	15,929	3,370 45
	Total	.....	15,967	.....	15,958	3,377 35
Lin, chanvre et jute — articles en, savoir—						
Sacs de chanvre, toile ou jute	Gr.-Bretagne	.....	24,374	.....	163	32 60
	Indes or. angl.	.....	112,206	.....	.....	.....
	Indes or. holland	.....	164	.....	164	32 80
	France	.....	68	.....	68	13 60
	Allemagne	.....	95	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	23,001	.....	23,001	4,600 20
	Total	.....	159,908	.....	23,396	4,679 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
						3,265	1,419	283 80
						2,140	839	188 42
						5,405	2,258	472 22
127	109	13 68	30	21	5 60	3,363	1,349	267 48
						41	35	7 00
						6,909	4,267	883 61
						3,664	1,802	364 43
127	109	13 68	30	21	5 60	13,977	7,453	1,522 52
127	93	11 63				127	93	11 63
						3,132	2,108	445 93
127	93	11 63				3,259	2,201	457 56
						131	26	5 85
						22,372	7,922	1,661 35
						22,503	7,948	1,667 20
							1	0 25
							15	3 75
							45	11 25
							1,067	266 75
							28	7 00
							140	35 00
							7,185	1,796 25
							8,481	2,120 25
	9	1 35					9	1 35
							22	5 50
							7	1 40
							15,929	3,370 45
	9	1 35					15,967	3,378 70
	24,201	3,405 75		10	2 67		24,374	3,441 02
	102,381	14,033 34					102,381	14,033 34
							164	32 80
							68	13 60
				95	25 33		95	25 33
							23,001	4,600 20
	126,582	17,439 09		105	28 00		150,083	22,146 29

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Lin, chanvre et jute—*Fin.*						
Tapis, nattes de chanvre et jute	Gr.-Bretagne		30,766		1,612	403 00
	Aut.-Hongrie		3,712		3,749	937 25
	Chine		2,075		2,075	518 75
	France		131		391	97 75
	Allemagne		509			
	Japon		3,857		3,857	964 25
	Etats-Unis		3,302		3,302	825 50
	Total		44,352		14,986	3,746 50
Doublures de tapis et coussins d'escalier	Gr.-Bretagne		352			
	Etats-Unis		2,276		2,276	569 00
	Total		2,628		2,276	569 00
Toile à voile, de lin ou chanvre, pour voiles de chaloupes ou navires		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	6,538	1,352	398	112	5 60
	Etats-Unis	400	141	400	141	7 05
	Total	6,938	1,493	798	253	12 65
Toile damas, toile d'escalier, toile diapr., serviettes, dessous de plats, couv. de plateau, couvre-pieds et articles semblables de toile, N.A.E.	Gr.-Bretagne		523,084		11,566	3,469 80
	Hong-Kong		355		355	106 50
	Aut.-Hongrie		11,313		11,313	3,393 90
	Belgique		265		143	42 90
	Chine		166		166	49 80
	France		12,017		12,017	3,605 10
	Allemagne		8,267		1,152	345 60
	Italie		424		424	127 20
	Japon		57,593		56,126	16,837 80
	Suisse		2,226		2,226	667 80
	Etats-Unis		7,057		7,016	2,104 80
	Total		622,767		102,504	30,751 20
Mouchoirs	Gr.-Bretagne		153,061		6,256	2,189 60
	Antilles angl		6		6	2 10
	Hong-Kong		4		4	1 40
	Aut.-Hongrie		175		175	61 25
	Belgique		2,375		2,318	811 30
	Chine		14		14	4 90
	France		3,171		3,171	1,109 85
	Allemagne		2,178		1,276	446 60
	Japon		17,620		17,620	6,167 00
	Suisse		12,413		12,616	4,415 60
	Etats-Unis		1,776		1,776	621 60
	Total		192,793		45,232	15,831 20
Couvertures de chevaux, confectionnées ou autrement fabriquées	Gr.-Bretagne		1,003		63	18 90
	Etats-Unis		1,654		1,639	491 70
	Total		2,657		1,702	510 60

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	29,450	5,070 20					31,062	5,473 20
							3,749	937 25
							2,075	518 75
							391	97 75
				509	169 67		509	169 67
							3,857	964 25
							3,302	825 50
	29,450	5,070 20		509	169 67		44,945	8,986 37
	352	59 74					352	59 74
							2,276	569 00
	352	59 74					2,628	628 74
Liv. 6,140	1,240	41 35	Liv.			Liv. 6,538	1,352	46 95
						400	141	7 05
6,140	1,240	41 35				6,938	1,493	54 00
	510,588	102,117 60		1,707	682 80		523,861	106,270 20
							355	106 50
							11,313	3,393 90
				122	48 80		265	91 70
							166	49 80
							12,017	3,605 10
				7,115	2,846 00		8,267	3,191 60
							424	127 20
							56,126	16,837 80
							2,226	667 80
				41	16 40		7,057	2,121 20
	510,588	102,117 60		8,985	3,594 00		622,077	136,462 80
	146,632	35,174 45		170	79 33		153,058	37,443 38
							6	2 10
							4	1 40
							175	61 25
				57	26 60		2,375	837 90
							14	4 90
							3,171	1,109 85
				902	420 94		2,178	867 54
							17,620	6,167 00
							12,616	4,415 60
							1,776	621 60
	146,632	35,174 45		1,129	526 87		192,993	51,532 52
	940	188 00					1,003	206 90
							1,639	491 70
	940	188 00					2,642	698 60

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Lin, chanvre et jute—*Suite.*						
Essuie-mains	Gr.-Bretagne		154,557		2,338	701 40
	Aut.-Hongrie		1,742		1,742	522 60
	France		49		49	14 70
	Allemagne		1,036			
	Italie		12		12	3 60
	Turquie		77		77	23 10
	Etats-Unis		786		781	234 30
	Total		158,259		4,999	1,499 70
		Vgs.		Vgs.		
Draps de lit	Gr.-Bretagne	5,565	1,495	1,520	660	198 00
Toiles, écrues ou blanchies	Gr.-Bretagne	1,769,387	171,675	44,809	3,069	767 25
	Hong-Kong	150	8	150	8	2 00
	Belgique	470	51	470	51	12 75
	France	4,611	1,219	4,611	1,219	304 75
	Allemagne	92	9			
	Japon	150	19	150	19	4 75
	Etats-Unis	1,254	117	1,254	117	29 25
	Total	1,776,114	173,098	51,444	4,483	1,120 75
Toile de lin, canevas, toile ouvrée, ou autres articles de lin, N.A.E.	Gr.-Bretagne		501,437		24,115	6,028 75
	Hong-Kong		88		88	22 00
	Aut.-Hongrie		150			
	Belgique		1,320		805	201 25
	Chine		35		35	8 75
	France		1,529		1,310	327 50
	Allemagne		2,664			
	Japon		118		118	29 50
	Suisse		288		288	72 00
	Etats Unis		20,046		20,046	5,011 50
	Total		527,675		46,805	11,701 25
Vêtements de toile, N.A.E.	Gr.-Bretagne		7,429		209	73 15
	Hong-Kong		18		18	6 30
	Aut.-Hongrie		23		23	8 05
	France		138		138	48 30
	Allemagne		28		7	2 45
	Japon		715		715	250 25
	Etats-Unis		1,946		1,946	681 10
	Total		10,297		3,056	1,069 60
" blouses et plastrons de chemises de toile	Gr.-Bretagne		2,894			
		Liv.		Liv.		
Fil de lin	Gr.-Bretagne	165,189	116,000	83	66	16 50
	Belgique	40	25	40	25	6 25
	France	816	492	816	492	123 00
	Allemagne	140	103			
	Etats-Unis	4,264	2,467	4,264	2,467	616 75
	Total	170,449	119,087	5,203	3,050	762 50

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	152,757	30,551 40		831	332 40		155,926	31,585 20
							1,742	522 60
							49	14 70
				1,036	414 40		1,036	414 40
							12	3 60
							77	23 10
				5	2 00		786	236 30
	152,757	30,551 40		1,872	748 80		159,628	32,799 90
Vgs. 4,045	835	167 00	Vgs.			Vgs. 5,565	1,495	365 00
1,718,892	167,551	29,105 97	580	37	12 34	1,764,281	170,657	29,885 56
						150	8	2 00
						470	51	12 75
						4,611	1,219	304 75
			92	9	3 00	92	9	3 00
						150	19	4 75
						1,254	117	29 25
1,718,892	167,551	29,105 97	672	46	15 34	1,771,008	172,080	30,242 06
	472,437	75,804 78		962	320 67		497,514	82,154 20
							88	22 00
				515	171 67		1,320	372 92
							35	8 75
							1,310	327 50
				2,771	923 68		2,771	923 68
							118	29 50
							288	72 00
							20,046	5,011 50
	472,437	75,804 78		4,248	1,416 02		523,490	88,922 05
	7,144	1,754 11		76	35 47		7,429	1,862 73
							18	6 30
							23	8 05
							138	48 30
				21	9 80		28	12 25
							715	250 25
							1,946	681 10
	7,144	1,754 11		97	45 27		10,297	2,868 98
	2,894	679 39					2,894	679 39
Liv. 165,106	115.934	19,816 44	Liv.			Liv. 165,189	116,000	19,832 94
						40	25	6 25
						816	492	123 00
			140	103	34 34	140	103	34 34
						4,264	2,467	616 75
165,106	115,934	19,816 44	140	103	34 34	170,449	119,087	20,613 28

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Douz.	$	Douz.	$	$ c.
Lin, chanvre et jute—*Fin.*						
Chemise de toile	Gr.-Bretagne	623	5,464	2	39	13 65
	Aut.-Hongrie	98	791	98	791	276 85
	Suisse	12	71	12	71	24 85
	Etats-Unis	719	6,197	768	6,866	2,403 10
	Total	1,452	12,523	880	7,767	2,718 45
		Liv.		Liv.		
Fil simple, de lin, chanvre et jute, N.A.E.	Gr.-Bretagne	10,499	927	.....	.....	.....
	Etats-Unis	3,004	236	3,004	236	59 00
	Total	13,503	1,163	3,004	236	59 00
Tapisserie, jute	Gr.-Bretagne	.....	22	.....	22	5 50
		Vgs.		Vgs.		
Toile de jute simplement blanchie ou calendrée	Gr.-Bretagne	6,202,398	314,525	321,017	16,786	1,678 60
	Indes anglaises	8,843,411	386,489	.....	.....	.....
	Etats-Unis	189,987	11,515	189,987	11,515	1,151 50
	Total	15,235,796	712,529	511,004	28,301	2,830 10
Autres articles faits de toile par les couturières, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	8,262	.....	1,350	472 50
	Chine	.....	26	.....	26	9 10
	France	.....	319	.....	319	111 65
	Allemagne	.....	635	.....	.....	.....
	Japon	.....	81	.....	81	28 35
	Suisse	.....	246	.....	246	86 10
	Etats-Unis	.....	7,027	.....	7,017	2,455 95
	Total	.....	16,596	.....	9,039	3,163 65
Autres articles en chanvre ou jute, N.A.E., ou de lin chanvre et jute mélangés	Gr.-Bretagne	.....	90,930	.....	3,701	925 25
	Chine	.....	37	.....	37	9 25
	France	.....	2,501	.....	2,501	625 25
	Allemagne	.....	35	.....	.....	.....
	Hollande	.....	19	.....	19	4 75
	Japon	.....	34	.....	29	7 25
	Etats-Unis	.....	12,771	.....	12,771	3,192 75
	Total	.....	106,327	.....	19,058	4,764 50
Parements en fonte de toutes sortes	Gr.-Bretagne	.....	2,604	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	9,634	.....	9,634	2,408 50
	Total	.....	12,238	.....	9,634	2,408 50
		Liv.		Liv.		
Fruits, y compris noix, sav. :— Pommes sèches	Etats-Unis	174,471	11,477	136,711	9,083	2,270 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.	Douz.	$	$ c.
579	4,746	1,132 16	.....	.....	.....	581	4,785	1,145 81
.....	.....	.....	.....	.....	.....	98	791	276 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	71	24 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	768	6,866	2,403 10
579	4,746	1,132 16	.....	.....	.....	1,459	12,513	3,850 61
Liv.			Liv.			Liv.		
10,499	927	154 50	.....	.....	.....	10,499	927	154 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,004	236	59 00
10,499	927	154 50	.....	.....	.....	13,503	1,163	213 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	5 50
Vgs.			Vgs.			Vgs.		
6,083,557	307,090	21,600 49	.....	.....	.....	6,404,574	323,876	23,279 09
8,338,007	363,260	25,151 18	.....	.....	.....	8,338,007	363,260	25,151 18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	189,987	11,515	1,151 50
14,421,564	670,350	46,751 67	.....	.....	.....	14,932,568	698,651	49,581 77
.....	7,029	1,683 19	.....	16	7 47	.....	8,395	2,163 16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	9 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	319	111 65
.....	.....	.....	.....	28	13 07	.....	28	13 07
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	81	28 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	246	86 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,017	2,455 95
.....	7,029	1,683 19	.....	44	20 54	.....	16,112	4,867 38
.....	87,295	14,133 34	.....	170	56 66	.....	91,166	15,115 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37	9 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,501	625 25
.....	.....	.....	.....	35	11 67	.....	35	11 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	4 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29	7 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,771	3,192 75
.....	87,295	14,133 34	.....	205	68 33	.....	106,558	18,966 17
.....	2,604	431 31	.....	.....	.....	.....	2,604	431 31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,634	2,408 50
.....	2,604	431 31	.....	.....	.....	.....	12,238	2,839 81
Liv.			Liv.			Liv.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	136,711	9,083	2,270 75

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Fruits—*Suite.*						
Raisins de Corinthe	Gr.-Bretagne	241,759	9,178	245,098	9,207	2,450 98
	France	109,313	6,132	26,020	1,364	260 20
	Grèce	6,675,843	293,532	6,363,398	272,021	63,633 98
	Espagne	369,139	17,766	401,031	16,596	4,010 31
	Turquie	63,743	3,898	34,590	2,195	345 90
	Etats-Unis	1,218,705	65,159	1,246,244	66,080	12,462 44
	Total	8,708,502	395,665	8,316,381	367,463	83,163 81
" dattes	Gr.-Bretagne	111,592	2,658	107,634	2,581	829 41
	Hong-Kong	262	5	262	5	1 23
	Arabie	2,805	114	2,805	114	28 50
	Chine	896	18	896	18	6 66
	France	4,044	621	4,044	621	30 54
	Perse	760,230	14,961	760,230	14,961	4,224 07
	Espagne	.....	.....	6,892	214	53 50
	Turquie	1,051,125	18,089	1,154,816	19,579	5,791 96
	Etats-Unis	325,053	12,912	371,524	14,408	2,902 54
	Total	2,256,007	49,378	2,409,103	52,501	13,868 41
" figues	Gr.-Bretagne	326,200	7,368	257,466	6,124	1,892 43
	France	8,134	542	8,134	542	135 50
	Poss. franç. afr.	50,904	438	.....	.....	.....
	Grèce	231,242	8,281	214,446	8,385	2,095 15
	Italie	976	46	976	46	7 32
	Perse	129,150	2,073	84,910	1,432	403 82
	Portugal	1,719,079	32,462	1,585,851	29,893	8,084 49
	Espagne	227,218	4,488	147,769	3,028	1,021 83
	Turquie	2,426,531	90,426	2,673,305	88,126	22,053 35
	Etats-Unis	336,182	15,945	337,548	15,934	3,488 86
	Total	5,455,616	162,069	5,310,405	153,510	39,182 75
" prunes	Gr.-Bretagne	48	10	48	10	0 48
	Autr.-Hongrie	192,862	5,773	138,874	3,820	1,134 23
	Chine	70	1	70	1	0 70
	France	62,707	3,631	42,507	2,447	291 59
	Japon	900	16	900	16	9 00
	Etats-Unis	10,282,234	344,674	9,695,433	326,455	96,951 83
	Total	10,538,821	354,105	9,877,832	332,749	98,387 83
" raisins	Gr.-Bretagne	335,235	19,965	265,982	15,617	2,659 82
	Terreneuve	10	1	10	1	0 10
	France	72	15	72	15	0 72
	Grèce	82,112	5,867	85,651	6,547	856 51
	Italie	28,000	1,587	.....	.....	.....
	Espagne	5,635,583	375,928	5,555,724	352,242	55,557 24
	Turquie	740,481	53,870	778,454	54,987	7,784 54
	Etats-Unis	7,745,738	455,392	7,280,085	457,313	72,800 85
	Total	14,567,231	912,625	13,965,978	886,722	139,659 78

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
422	22	2 81				245,520	9,229	2,453 79
						26,020	1,364	260 20
						6,363,398	272,021	63,633 98
						401,031	16,596	4,010 31
						34,590	2,195	345 90
						1,246,244	66,080	12,462 44
422	22	2 81				8,316,803	367,485	83,166 62
						107,634	2,581	829 41
						262	5	1 23
						2,805	114	28 50
						896	18	6 66
						4,044	621	30 54
						760,230	14,961	4,224 07
						6,892	214	53 50
						1,154,816	19,579	5,791 96
						371,524	14,408	2,902 54
						2,409,103	52,501	13,868 41
634	31	3 61				258,100	6,155	1,896 04
						8,134	542	135 50
						214,446	8,385	2,095 15
						976	46	7 32
						84,910	1,432	403 82
						1,585,851	29,893	8,084 49
						147,769	3,028	1,021 83
						2,673,305	88,126	22,053 35
						337,548	15,934	3,488 86
634	31	3 61				5,311,039	153,541	39,186 36
						48	10	0 48
						138,874	3,820	1,134 23
						70	1	0 70
			3,224	136	42 99	45,731	2,583	334 58
						900	16	9 00
						9,695,433	326,455	96,951 83
			3,224	136	42 99	9,881,056	332,885	98,430 82
1,445	133	9 63				267,427	15,750	2,669 45
						10	1	0 10
						72	15	0 72
						85,651	6,547	856 51
						5,555,724	352,242	55,557 24
						778,454	54,987	7,784 54
						7,280,085	457,313	72,800 85
1,445	133	9 63				13,967,423	886,855	139,669 41

ARTICLES IMBORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Fruits—*Suite.*						
Tous autres, secs, N.A.E ...	Gr.-Bretagne ..	11,359	1,058	11,359	1,058	264 50
	Hong-Kong.....	44,115	1,552	44,115	1,552	388 00
	Chine.....	42,685	1,330	42,685	1,330	332 50
	France.....	1,180	218	1,180	218	54 50
	Grèce.....	4,702	167	4,702	167	41 75
	Japon.....	5,731	143	5,731	143	35 75
	Turquie	764	26	764	26	6 50
	Etats-Unis.....	1,431,329	141,736	1,316,216	130,353	32,588 25
	Total.....	1,541,865	146,230	1,426,752	134,847	33,711 75
Noix, amendes écalées.....	Gr.-Bretagne ...	29,971	6,321	30,660	6,160	1,163 81
	Hong-Kong.....	656	30	656	30	32 00
	Chine	39	3	39	3	1 80
	France.....	76,878	16,513	92,468	19,496	3,116 60
	Grèce.....	1,540	387	1,540	387	77 00
	Italie.....	7,504	1,801	8,508	2,091	408 66
	Japon.....	120	4	120	4	6 00
	Espagne.....	458,953	108,407	458,555	105,475	15,656 55
	Etats-Unis.	14,204	3,750	16,444	4,212	571 47
	Total.....	589,865	137,216	608,990	137,858	21,033 89
" " non écalées .	Gr.-Bretagne ...	4,281	342	4,162	318	83 24
	Chine.....	405	17	405	17	12 15
	France.....	296,236	31,800	332,160	35,071	6,681 70
	Italie.....	1,102	43	1,102	43	33 06
	Espagne.....	246,857	27,446	245,976	26,183	4,946 02
	Etats-Unis.	180,917	21,212	169,514	20,017	3,937 34
	Total.....	729,798	80,860	753,319	81,649	15,693 51
Noix du Brésil, non écalées..	Gr.-Bretagne ...	3,460	395	3,460	390	103 80
	France..... ...	3,408	245	4,467	375	126 59
	Espagne	43,218	5,689	44,625	5,796	906 57
	Etats-Unis. .	79,828	9,503	86,368	10,090	2,569 30
	Total.. ..	129,914	15,832	138,920	16,651	3,706 26
Pécanes, non écalées, et pistaches écalées, N.A.E.. .	Gr.-Bretagne ...	38,807	1,985	38,807	1,985	776 14
	Chine..... ...	805	24	805	24	24 15
	France.....	145,607	6,366	92,980	4,387	1,863 22
	Japon	1,229	54	1,229	54	36 87
	Espagne.....	284,349	14,821	323,139	16,752	6,462 78
	Etats-Unis.	336,023	20,055	335,398	20,351	9,337 00
	Total ..	806,820	43,305	792,358	43,553	18,500 16

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						11,359	1,058	264 00
						44,115	1,552	388 00
						42,685	1,330	332 50
						1,180	218	54 50
						4,702	167	41 75
						5,731	143	35 75
						764	26	6 50
						1,316,216	130,353	32,588 25
						1,426,752	134,847	33,711 75
935	242	30 81				31,595	6,402	1,194 62
						656	30	32 00
						39	3	1 80
						92,468	19,496	3,116 60
						1,540	387	77 00
						8,508	2,091	408 66
						120	4	6 00
						458,555	105,475	15,656 55
						16,444	4,212	571 47
935	242	30 81				609,925	138,100	21,064 70
228	33	4 56				4,390	351	87 80
						405	17	12 15
						332,160	35,071	6,681 70
						1,102	43	33 06
						245,976	26,183	4,946 02
						169,514	20,017	3,937 34
228	33	4 56				753,547	81,682	15,698 07
						3,460	390	103 80
						4,467	375	126 59
						44,625	5,796	906 57
						86,368	10,090	2,569 30
						138,920	16,651	3,706 26
						38,807	1,985	776 14
						805	24	24 15
						92,980	4,387	1,863 22
						1,229	54	36 87
						323,139	16,752	6,462 78
						335,398	20,351	9,337 00
						792,358	43,553	18,500 16

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Fruits—*Suite.*						
Noix (walnuts) non écalées...	Gr.-Bretagne....	8,433	1,114	7,690	891	190 27
	France.....	1,730,702	175,326	1,571,514	163,859	31,640 54
	Italie.....	1,808	181	1,808	181	54 24
	Espagne.....	27,015	2,717	28,106	2,861	562 12
	Turquie.....	.....	.....	1,550	243	46 50
	Etats-Unis.....	226,340	23,048	234,810	24,954	5,668 37
	Total . .	1,994,298	202,386	1,845,478	192,989	38,162 04
Toutes autres noix, N.A.E.	Gr.-Bretagne....	75,992	4,195	31,712	1,998	793 45
	Hong-Kong.....	12,219	337	13,719	385	353 66
	Chine..... ..	33,394	1,311	33,394	1,310	867 91
	France.....	142,301	9,319	70,298	6,036	1,583 69
	Italie.....	313,829	18,948	329,351	18,989	8,993 41
	Japon	146,592	5,067	159,579	4,981	3,632 85
	Norvège	4,286	489	4,286	489	128 58
	Espagne	220,641	13,240	186,379	11,392	3,727 58
	Turquie	205	48	1,265	107	27 35
	Etats-Unis	3,131,634	144,115	3,228,028	147,851	73,995 44
	Total.....	4,081,093	197,069	4,058,011	193,538	94,103 92
" " écalées...	Gr -Bretagne....	14,489	1,664	5,812	840	171 98
	Hong-Kong.....	677	36	677	36	27 17
	Chine.....	374	19	201	6	8 59
	France.....	276,180	33,323	229,063	30,688	5,029 68
	Espagne.....	34,759	2,092	30,250	2,203	688 42
	Turquie	1,058	233	1,058	233	44 06
	Etats-Unis	33,556	10,730	34,386	10,786	1,427 33
	Total.....	361,093	48,097	301,447	44,792	7,397 23
		Barils.		Brls.		
Pommes vertes.....	Etats-Unis	43,392	138,544	43,111	137,209	17,244 40
		Liv.		Liv.		
Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.A.E.....	Etats-Unis	175,295	16,123	175,115	16,099	3,502 30
Cerises	Etats-Unis	53,892	6,495	53,742	6,484	1,074 84
		Boiss.		Boiss.		
Atocas.....	Gr.-Bretagne....	1	3	1	3	0 75
	Etats-Unis	26,522	75,041	26,514	75,014	18,753 50
	Total....	26,523	75,044	26,515	75,017	18,754 25
		Liv.		Liv.		
Gadelles.	Etats-Unis	30	4	30	4	0 60
Raisins.....	Gr.-Bretagne....	777,510	52,923	777,510	52,923	15,550 20
	Italie.	14,728	1,205	14,728	1,205	294 56
	Espagne	213,118	17,388	212,598	17,373	4,251 96
	Etats-Unis	1,041,936	64,159	1,040,170	64,039	20,803 40
	Total.....	2,047,292	135,675	2,045,006	135,540	40,900 12

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surface.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$ c.	$ c.	Liv.	$ c.	$ c.
						7,690	891	190 27
						1,571,514	163,859	31,640 54
						1,808	181	54 24
						28,106	2,861	562 12
						1,550	243	46 50
						234,810	24,954	5,668 37
						1,845,478	192,989	38,162 04
5,294	473	90 76				37,006	2,471	884 21
						13,719	385	353 66
						33,394	1,310	867 91
						70,298	6,036	1,583 69
						329,351	18,989	8,993 41
						159,579	4,981	3,632 85
						4,286	489	128 58
						186,379	11,392	3,727 58
						1,265	107	27 35
						3,228,028	147,851	73,995 44
5,294	473	90 76				4,063,305	194,011	94,194 68
8,677	824	277 24				14,489	1,664	449 22
						677	36	27 17
						201	6	8 59
						221,063	30,688	5,029 68
						30,250	2,203	688 42
						1,058	233	44 06
						34,386	10,786	1,427 33
8,677	824	277 24				310,124	45,616	7,674 47
Brls.			Brls.			Brls.		
						43,111	137,209	17,244 40
Liv.			Liv.			Liv.		
						175,115	16,099	3,502 30
						53,742	6,484	1,074 84
Boiss.			Boiss.			Boiss.		
						1	3	0 75
						26,514	75,014	18,753 50
						26,515	75,017	18,754 25
Liv.			Liv.			Liv.		
						30	4	0 60
						777,510	52,923	15,550 20
						14,728	1,205	294 56
						212,598	17,373	4,251 96
						1,040,170	64,039	20,803 40
						2,045,006	135,540	40,900 12

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Boîtes.	$	Boîtes.	$	$ c.
Fruits—*Suite.*						
Oranges, citrons et limons en boîtes, n'excédant pas 2½ pds cubes (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	1,765	4,439	1,765	4,439	441 25
	Antilles angl.	5,067	7,308	55	103	13 75
	Hong-Kong	4	4	4	4	1 00
	Chine	3	4	3	4	0 75
	Italie	20,328	58,961	39,407	102,844	9,851 75
	Mexique	728	862	728	862	182 00
	Turquie	300	621	300	621	75 00
	Etats-Unis	124,113	456,317	124,107	455,949	31,026 75
	Total	152,308	528,516	166,369	564,826	41,592 25
Oranges, citrons et limons, en boîtes, n'excédant pas 1¼ pied cube (jusqu'au 29 nov. 1906)		½ boîtes.		½ boîtes.		
	Antilles angl.	98	100	52	54	6 76
	Italie	84	146	5,413	6,629	703 69
	Etats-Unis	1,214	2,616	1,450	3,395	188 50
	Total	1,396	2,862	6,915	10,078	898 95
Oranges, citrons et limons, en caisses ou autres colis, N.A.E. (jusqu'au 29 nov. 1906)			Capacité en pds cub.		Capacité en pds cub.	
	Gr.-Bretagne	4,094	4,344	4,094	4,344	409 40
	Australie	40	62	40	62	4 00
	Antilles angl.	340	255	.....	.....	.....
	Hong-Kong	1	1	1	1	0 10
	Italie	1,375	1,520	1,375	1,520	137 50
	Japon	1,242	871	1,242	871	124 20
	Mexique	910	431	910	431	91 00
	Etats-Unis	418	652	418	652	41 80
	Total	8,420	8,136	8,080	7,881	808 00
Oranges, citrons et limons, en vrac (jusqu'au 29 nov. 1906)		Nombre.		Nombre.		
	Italie	12,900	194	12,900	194	19 35
Oranges en barils, n'excédant pas la capacité des barils à farine (jusqu'au 29 nov. 1906)		Brls.		Brls.		
	Antilles angl.	7,697	19,675	115	285	63 25
	Etats-Unis	1,263	4,557	1,263	4,557	694 65
	Total	8,960	24,232	1,378	4,842	757 90
Pêches, N.A.E.	Etats-Unis	Liv. 3,497,067	106,000	Liv. 3,492,047	105,631	34,920 47
Prunes	Etats-Unis	Boiss. 59,982	89,122	Boiss. 59,904	88,967	22,217 25
Coins (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis	91	223	91	223	55 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Boîtes.	$	$ c.	Boîtes.	$	$ c.	Boîtes.	$	c.
						1,765	4,439	441 25
5,012	7,205	835 40				5,067	7,308	849 15
						4	4	1 00
						3	4	0 75
						39,407	102,844	9,851 75
						728	862	182 00
						300	621	75 00
						124,107	455,949	31,026 75
5,012	7,205	835 40				171,381	572,031	42,427 65
½ boîtes.				½ boîtes.		½ boîtes.		
46	46	3 99				98	100	10 75
						5,413	6,629	703 69
						1,450	3,395	188 50
46	46	3 99				6,961	10,124	902 94
Capacité en pds cubes.			Capacité en pds cubes.			Capacité en pds cubes.		
						4,094	4,344	409 40
						40	62	4 00
340	255	22 68				340	255	22 68
						1	1	0 10
						1,375	1,520	137 50
						1,242	871	124 20
						910	431	91 00
						418	652	41 80
340	255	22 68				8,420	8,136	830 68
Nombre.			Nombre.			Nombre		
						12,900	194	19 35
Brls.			Brls.			Brls.		
7,539	19,312	2,764 39				7,654	19,597	2,827 64
						1,263	4,557	694 65
7,539	19,312	2,764 39				8,917	24,154	3,522 29
Liv.			Liv.			Liv.		
						3,492,047	105,631	34,920 47
Boiss.			Boiss.			Boiss.		
						59,904	88,967	22,217 25
						91	223	55 75

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fruits—*Fin.*						
Tous autres, verts, N. A. E. jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		7			
	Antilles angl.		3		3	0 60
	Hong-Kong		6		6	1 20
	Etats-Unis		83,640		83,461	16,692 20
	Total		83,656		83,470	16,694 00
		Liv.		Liv.		
Tous autres, verts, N.A. E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	2,838	197	2,838	197	14 19
	Etats-Unis	42,414	1,708	36,554	1,278	182 77
	Total	45,252	1,905	39,392	1,475	196 96
Fruits en boîtes hermétiquement fermées ou autres paq.	Gr.-Bretagne	436,241	25,357	85,407	7,994	1,921 66
	Indes or. angl.	860,800	31,791	21,800	776	490 50
	Antilles angl.	48,287	3,994	10,510	894	236 48
	Hong-Kong	7,747	197	7,747	197	174 31
	Aut.-Hongrie	117	16	117	16	2 63
	Chine	17,847	379	17,847	379	401 56
	France	79,619	9,398	79,121	8,690	1,780 22
	Japon	222	6	222	6	5 00
	Espagne	24,177	2,386	16,287	614	366 46
	Etats-Unis	1,024,923	63,481	871,460	56,475	19,608 12
	Total	2,499,980	137,005	1,110,518	76,041	24,986 94
		Galls.		Galls		
Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux	Gr.-Bretagne	11	42	11	42	21 00
	France	68	190	154	400	245 00
	Etats-Unis	16	79	16	79	38 50
	Total	95	311	181	521	304 50
Meubles—En bois, en fer, ou tous autres matériaux de ménage, de cabine, ou de bureaux, finis ou en pièces détachées	Gr.-Bretagne		36,813		4,488	1,346 40
	Indes or. angl.		78		78	23 40
	Hong-Kong		446		446	133 80
	Terreneuve		37		37	11 10
	Autr.-Hongrie		5,440		5,241	1,572 30
	Belgique		1,188		1,188	356 40
	Chine		2,382		2,382	714 60
	France		7,338		7,078	2,123 40
	Allemagne		1,840		36	10 80
	Italie		2,370		1,984	595 20
	Japon		7,985		7,693	2,307 90
	Etats-Unis		504,366		497,893	149,367 90
	Total		576,283		528,544	158,563 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
		7 0 93					7	0 93
							3	0 60
							6	1 20
							83,461	16,692 20
	7	0 93					83,477	16,694 93
Liv.			Liv.			Liv.		
						2,838	197	14 19
						36,554	1,278	182 77
						39,392	1,475	196 96
327,585	19,450	4,913 78				412,992	27,444	6,835 44
893,700	33,137	13,405 55				915,500	33,913	13,896 05
26,491	1,987	397 37				37,001	2,881	633 85
						7,747	197	174 31
						117	16	2 63
						17,847	379	401 56
			410	64	12 30	79,531	8,754	1,792 52
						222	6	5 00
						16,287	614	366 46
						871,460	56,475	19,608 12
1,247,776	54,574	18,716 70	410	64	12 30	2,358,704	130,679	43,715 94
Galls.			Galls.			Galls.		
						11	42	21 00
						154	400	245 00
						16	79	38 50
						181	521	304 50
	31,541	6,308 20		210	84 00		36,239	7,738 60
							78	23 40
							446	133 80
							37	11 10
				3	1 20		5,244	1,573 50
							1,188	356 40
							2,382	714 60
							7,078	2,123 40
				1,832	732 80		1,868	743 60
							1,984	595 20
							7,693	2,307 90
				73	29 20		497,966	149,397 10
	31,541	6,308 20		2,118	847 20		562,203	165,718 60

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fourrures et articles en, sav.:—						
Pelleteries préparées ou en partie préparées, N.A.E.	Gr.-Bretagne		186,098		76,790	11,518 50
	Aut.-Hongrie		2,687		1,844	276 60
	Belgique		3,636		3,224	483 60
	Chine		1,004		1,004	150 60
	France		124,162		126,412	18,961 80
	Allemagne		251,656		41,278	6,191 70
	Japon		100		100	15 00
	Russie		19,958		19,217	2,882 55
	Etats-Unis		137,279		132,309	19,846 35
Bonnets, chapeaux, manchons, pélerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux, et autres articles en fourrures, N.A.E.	Total		726,580		402,178	60,326 70
	Gr.-Bretagne		193,112		6,877	2,063 10
	Afrique anglaise		51		51	15 30
	Aut.-Hongrie		6,823		6,823	2,046 90
	Belgique		3,532		3,252	975 60
	Chine		24		24	7 20
	France		4,011		3,060	918 00
	Allemagne		3,162		568	170 40
	Russie		1,203		1,203	360 90
	Etats-Unis		70,298		67,821	20,346 30
	Total		282,216		89,679	26,903 70
Fusées, N.A.E.	Gr.-Bretagne		36,696		934	186 80
	Allemagne		249			
	Etats-Unis		11,053		11,092	2,218 40
	Total		47,998		12,026	2,405 20
Verre et verrerie—						
Bulbes de verre pour les lumières électriques	Aut.-Hongrie	Douz. 106,747	10,493	Douz. 106,747	10,493	1,049 30
	Allemagne	11,330	1,772			
	Etats-Unis	303,683	27,099	303,683	27,099	4,247 11
Dames-jeannes en verre, clissées ou non, vides ou pleines, bouteilles, carafes, flacons et fioles	Total	421,760	39,364	410,430	37,592	5,296 41
	Gr.-Bretagne		41,395		2,161	648 30
	Indes or. angl.		30		30	9 00
	Aut.-Hongrie		4,715		4,615	1,384 50
	Belgique		938		938	291 40
	Chine		7		7	2 10
	France		8,100		8,172	2,441 60
	Allemagne		54,928		508	152 40
	Hollande		44,920		44,970	13,940 70
	Italie				1	0 30
	Japon		30		13	3 90
	Portugal		6			
	Saint-Pierre		7		7	2 10
	Suède		12,490		12,490	3,871 90
	Turquie		4		4	1 20
	Etats-Unis		111,600		110,035	34,414 52
	Total		279,170		183,951	57,163 92

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit peeçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	108,766	10,876 60		4,700	940 00		190,256	23,335 10
				541	108 20		2,385	384 80
				132	26 40		3,356	510 00
							1,004	150 60
							126,412	18,961 80
				210,435	42,087 00		251,713	48,278 70
							100	15 00
				1,449	289 80		20,666	3,172 35
				5,275	1,055 00		137,584	20,901 35
	108,766	10,876 60		222,532	44,506 40		733,476	115,709 70
	188,259	37,651 80		188	75 20		195,324	39,799 10
							51	15 30
							6,823	2,046 90
							3,252	975 60
							24	7 20
				951	380 40		4,011	1,298 40
				2,594	1,037 60		3,162	1,208 00
							1,203	360 90
							67,821	20,346 30
	188,259	37,651 80		3,733	1,493 20		281,671	66,048 70
	37,448	5,280 53					38,382	5,467 33
				249	66 40		249	66 40
							11,092	2,218 40
	37,448	5,280 53		249	66 40		49,723	7,752 13
Douz.			Douz.			Douz.		
						106,747	16,493	1,049 30
			11,330	1,772	236 26	11,330	1,772	236 26
						303,683	27,099	4,247 11
			11,330	1,772	236 26	421,760	39,364	5,532 67
	38,306	7,661 20		449	179 60		40,916	8,489 10
							30	9 00
				100	40 00		4,715	1,424 50
							938	291 40
							7	2 10
							8,172	2,441 60
				54,267	22,309 95		54,775	22,462 35
							44,970	13,940 70
							1	0 30
							13	3 90
							7	2 10
							12,490	3,871 90
							4	1 20
				1,646	658 40		111,681	35,072 92
	38,306	7,661 20		56,462	23,187 95		278,719	88,013 07

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Verre et verrerie—*Suite.*						
Jarres et boules de verre, et verrerie de table, taillée, pressée ou moulée, décorée ou non	Gr.-Bretagne		24,844		13,510	7,609 83
	Hong-Kong		6		6	1 80
	Aut.-Hongrie		32,497		31,804	8,951 98
	Belgique		18,678		18,654	5,904 10
	Chine		2		2	0 60
	Danemark		38		38	11 40
	France		11,334		11,401	3,531 50
	Allemagne		12,106		4,550	1,377 12
	Italie		1,048		1,048	314 40
	Japon		210		210	63 00
	Suède		1,412		1,110	33 30
	Turquie		244		244	73 20
	Etats-Unis		181,769		178,700	53,111 33
	Total		284,188		261,277	80,983 56
Cheminée de lampes, abat-jour ou globes et verrerie de table soufflée	Gr.-Bretagne		2,973		821	254 72
	Hong-Kong		13		13	3 90
	Aut.-Hongrie		11,409		10,751	3,348 97
	Belgique		96		96	31 20
	Chine		6		6	1 80
	France		302		361	114 40
	Allemagne		13,421		688	206 40
	Hollande		74		74	22 20
	Japon		83		83	24 90
	Etats-Unis		80,068		80,124	24,979 35
	Total		108,445		93,017	28,987 84
Verres de couleurs de fantaisie ouvragé et émaillé, et verre commémoratif ou autres vitraux de fantaisie, N.A.E.	Gr.-Bretagne		22,604		264	79 20
	Belgique		2,032		2,032	609 60
	France		1,203		1,203	360 05
	Etats-Unis		3,782		3,782	1,125 60
	Total		29,621		7,281	2,174 45
Verre peint ou vitrifié, coupé, verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli	Gr.-Bretagne	Pds carr. 48,525	5,093	Pds carr. 1,201	146	43 80
	Belgique	13,052	853	13,052	853	255 90
	Etats-Unis	18,530	966	18,530	966	289 80
	Total	80,107	6,912	32,783	1,965	589 50
Verre à vitre commun et incolore	Gr.-Bretagne	8,340,462	230,914	142,152	4,075	611 25
	Aut.-Hongrie	103,000	2,358	103,000	2,358	353 70
	Belgique	16,586,571	396,343	16,639,199	397,706	59,655 90
	France	76,900	1,993	76,900	1,993	298 95
	Hollande	126,500	4,147	126,500	4,147	622 05
	Etats-Unis	773,634	20,404	773,634	20,404	3,060 60
	Total	26,007,067	656,159	17,861,385	430,683	64,602 45

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	10,523	2,104 60		747	298 80		24,780	10,013 23
							6	1 80
				274	109 60		32,078	9,061 58
							18,654	5,904 10
							2	0 60
							38	11 40
				42	16 80		11,443	3,548 30
				7,279	2,972 46		11,829	4,349 58
							1,048	314 40
							210	63 00
							1,110	33 30
							244	73 20
				337	134 80		179,037	53,246 13
	10,523	2,104 60		8,679	3,532 46		280,479	86,620 62
	2,062	412 40		136	54 40		3,019	721 52
							13	3 90
				1,233	493 20		11,984	3,842 17
							96	31 20
							6	1 80
							361	114 40
				13,001	5,403 52		13,689	5,609 92
							74	22 20
							83	24 90
				370	148 00		80,494	25,127 35
	2,062	412 40		14,740	6,099 12		109,819	35,499 36
	22,340	4,460 10					22,604	4,539 30
							2,032	609 60
							1,203	360 05
							3,782	1,125 60
	22,340	4,460 10					29,621	6,634 55
Pds car.			Pds car.			Pds car.		
47,324	4,947	989 40				48,525	5,093	1,033 20
						13,052	853	255 90
						18,530	966	289 80
47,324	4,947	989 40				80,107	6,912	1,578 90
8,203,910	226,990	17,024 12				8,346,062	231,065	17,635 37
						103,000	2,358	353 70
						16,639,199	397,706	59,655 90
						76,900	1,993	298 95
						126,500	4,147	622 05
						773,634	20,404	3,060 60
8,203,910	226,990	17,024 12				26,065,295	657,673	81,626 57

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Pds car.	$	Pds car.	$	$ c.
Verre et verrerie—*Suite.*						
Verre uni, opaque, teint ou nuancé, en feuilles	Gr.-Bretagne	85,870	7,169	4,565	330	66 00
	Belgique	47,796	2,622	47,796	2,622	524 40
	Hollande	213	78	213	78	15 60
	Etats-Unis	138,659	8,016	138,659	8,016	1,603 20
	Total	272,538	17,885	191,233	11,046	2,209 20
Glaces, bombées et en feuilles, N.A.E. (dep. le 29 nov. '06.)	Gr.-Bretagne	151,763	10,786	271	47	11 75
	Aut.-Hongrie	1,000	50	1,000	50	12 50
	Belgique	19,984	2,017	19,984	2,017	504 25
	Etats-Unis	161,176	13,070	161,176	13,070	3,267 50
	Total	333,923	25,923	182,431	15,184	3,796 00
Glaces non biseautées, en feuilles ou panneaux de pas plus de 7 pieds carrés chacun, N.A.E.	Gr.-Bretagne	204,072	35,001	.....	.....	.....
	Aut.-Hongrie	8,896	2,474	8,896	2,474	247 40
	Belgique	322,909	63,039	322,909	63,039	6,303 90
	France	61,655	13,418	61,655	13,418	1,341 80
	Hollande	18,546	3,744	18,546	3,744	374 40
	Etats-Unis	29,996	5,444	29,996	5,444	544 40
	Total	646,074	123,120	442,002	88,119	8,811 90
Glaces non biseautées, en feuilles ou panneaux, de plus de 7 pieds carrés chaque et de pas plus de 25 pieds carrés chaque, N.A.E.	Gr.-Bretagne	272,876	49,405	.....	.....	.....
	Aut.-Hongrie	3,697	745	3,697	745	186 25
	Belgique	287,820	51,622	287,820	51,622	13,534 96
	France	39,173	6,032	39,173	6,032	1,508 00
	Hollande	2,340	555	2,340	555	138 75
	Etats-Unis	6,651	852	6,651	852	213 00
	Total	612,557	109,211	339,681	59,806	15,580 96
" " N.A.E.	Gr.-Bretagne	504,369	113,780	36	9	3 15
	Aut.-Hongrie	4,230	1,085	4,230	1,085	379 75
	Belgique	289,812	58,489	291,366	58,912	20,619 20
	France	8,051	1,852	8,051	1,852	648 20
	Allemagne	2,055	470	2,055	470	164 50
	Hollande	3,200	919	3,200	919	321 65
	Etats-Unis	29,130	5,448	29,130	5,448	1,906 80
	Total	840,847	182,043	338,068	68,695	24,043 25
" " biseautées, N.A.E.	Belgique	620	143	620	143	50 05
	Etats-Unis	27	18	27	18	6 30
	Total	647	161	647	161	56 35
Glaces passées au rouleau	Gr.-Bretagne	228,876	17,739	.....	.....	.....
	Etats-Unis	19,657	3,325	19,657	3,325	1,006 35
	Total	248,533	21,064	19,657	3,325	1,006 35

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Pds car.	$	$	Pds car.	$	$ c.	Pds car.	$	$ c.
81,305	6,839	918 57				85,870	7,169	984 57
						47,796	2,622	524 40
						213	78	15 60
						138,659	8,016	1,603 20
81,305	6,839	918 57				272,538	17,885	3,127 77
151,492	10,739	1,879 28				151,763	10,786	1,891 03
						1,000	50	12 50
						19,984	2,017	504 25
						161,176	13,070	3,267 50
151,492	10,739	1,879 28				333,923	25,923	5,675 28
204,172	35,001	2,415 73				204,172	35,001	2,415 73
						8,896	2,474	247 40
						322,909	63,039	6,303 90
						61,655	13,418	1,341 80
						18,546	3,744	374 40
						29,996	5,444	544 40
204,172	35,001	2,415 73				646,174	123,120	11,227 63
273,179	49,463	7,972 53				273,179	49,463	7,972 53
						3,697	745	186 25
						287,820	51,622	13,534 96
						39,173	6,032	1,508 00
						2,340	555	138 75
						6,651	852	213 00
273,179	49,463	7,972 53				612,860	109,269	23,553 49
498,667	112,490	26,012 89				498,703	112,499	26,016 04
						4,230	1,085	379 75
						291,366	58,912	20,619 20
						8,051	1,852	648 20
						2,055	470	164 50
						3,200	919	321 65
						29,130	5,448	1,906 80
498,667	112,490	26,012 89				836,735	181,185	50,056 14
						620	143	50 05
						27	18	6 30
						647	161	56 35
228,876	17,739	3,549 13				228,876	17,739	3,549 13
						19,657	3,325	1,006 35
228,876	17,739	3,549 13				248,533	21,064	4,555 48

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Verre et verrerie—*Suite.*						
Miroirs allemands (minces) non étamés ou pour être étamés	Aut.-Hongrie		849		849	169 80
	Belgique		876		671	134 20
	Allemagne		53			
	Etats-Unis		260			
	Total		2,038		1,520	304 00
Glaces étamées, biseautées ou non, encadrées ou non	Gr.-Bretagne		26,621		1,575	551 25
	Hong-Kong		5		5	1 75
	Aut.-Hongrie		584		584	204 40
	Belgique		30		30	10 50
	France		7,576		7,573	2,650 55
	Allemagne		12,449		799	279 65
	Italie		69		69	24 15
	Japon		4		4	1 40
	Suisse		29		29	10 15
	Etats-Unis		23,723		23,530	8,235 50
	Total		71,090		34,198	11,969 30
Verre à vitre, teint ou nuancé	Gr.-Bretagne		102		47	14 10
	France		141		141	42 30
	Allemagne		660			
	Etats-Unis		1,002		1,002	300 60
Tous autres, et articles en verre non ailleurs énumérés, y compris le verre bombé ou autre verre en feuilles	Total		1,905		1,190	357 00
	Gr.-Bretagne		29,439		9,743	1,948 60
	Hong-Kong		2		2	0 40
	Terreneuve		1		1	0 20
	Aut.-Hongrie		14,909		14,779	2,955 80
	Belgique		5,032		5,032	1,006 40
	Chine		11		11	2 20
	France		7,908		7,908	1,581 60
	Allemagne		11,612		2,768	553 60
	Hollande		237		237	47 40
	Italie		1,420		1,420	28 40
	Suisse		83		83	16 60
	Turquie		72		72	14 40
	Etats-Unis		81,630		81,184	19,655 26
	Total		152,356		123,240	27,810 86
Gants et mit. de toutes sortes	Gr.-Bretagne		492,655		92,464	32,362 40
	Terreneuve		4		4	1 40
	Aut.-Hongrie		72,581		72,335	25,317 25
	Belgique		45,088		45,088	15,780 80
	France		358,645		357,924	125,273 40
	Allemagne		140,184		65	22 75
	Italie		12,440		12,440	4,354 00
	Japon		3		3	1 05
	Norvège		3		3	1 05
	Suisse		2,536		2,397	838 95
	Etats-Unis		105,014		103,482	36,218 70
	Total		1,229,153		686,205	240,171 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
							849	169 80
				205	54 67		876	188 87
				53	14 13		53	14 13
				260	69 33		260	69 33
				518	138 13		2,038	442 13
	24,933	5,754 58		119	55 53		26,627	6,361 36
							5	1 75
							584	204 40
							30	10 50
							7,573	2,650 55
				11,712	5,466 13		12,511	5,745 78
							69	24 15
							4	1 40
							29	10 15
				193	90 07		23,723	8,325 57
	24,933	5,754 58		12,024	5,611 73		71,155	23,335 61
	55	11 00					102	25 10
							141	42 30
				660	264 00		660	264 00
							1,002	300 60
	55	11 00		660	264 00		1,905	632 00
	18,809	2,706 92		822	219 20		29,374	4,874 72
							2	0 40
							1	0 20
				130	34 67		14,909	2,990 47
							5,032	1,006 40
							11	2 20
							7,908	1,581 60
				8,913	2,639 92		11,681	3,193 52
							237	47 40
							1,420	28 40
							83	16 60
							72	14 40
				365	97 33		81,549	19,752 59
	18,809	2,706 92		10,230	2,991 12		152,279	33,508 90
	364,329	83,960 05		36,278	16,929 62		493,071	133,252 07
							4	1 40
				246	114 80		72,581	25,432 05
							45,088	15,780 80
				721	336 47		358,645	125,609 87
				139,995	65,331 00		140,060	65,353 75
							12,440	4,354 00
							3	1 05
							3	1 05
				139	64 87		2,536	903 82
				272	126 93		103,754	36,345 63
	364,329	83,960 05		177,651	82,903 69		1,228,185	407,035 49

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Or et argent, et articles en :—						
Or, argent, aluminium et clinquant en feuilles	Gr.-Bretagne		3,505		411	104 70
	Aut.-Hongrie		176		176	44 00
	Belgique		629			
	France		893		893	223 75
	Allemagne		23,291			
	Etats-Unis		6,527		6,517	1,701 52
	Total		35,021		7,997	2,073 97
Articles en or, N.A.E.	Gr.-Bretagne		687		299	94 95
	France		12		12	3 60
	Allemagne		233			
	Russie		10		10	3 00
	Etats-Unis		6,928		6,928	2,228 25
	Total		7,870		7,249	2,329 80
Electro-plaqués et dorures de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		90,361		2,712	843 20
	Australie		58		58	17 40
	Aut.-Hongrie		1,999		1,999	600 25
	Chine		35		35	10 50
	France		4,522		4,522	1,385 80
	Allemagne		10,385		18	5 40
	Japon		810		728	221 00
	Russie		8		8	2 40
	Etats-Unis		147,682		147,703	47,000 70
	Total		255,860		157,783	50,086 65
Articles en argent sterling ou autre	Gr.-Bretagne		64,600		7,984	2,526 40
	Indes or. angl.		139		139	45 35
	Hong-Kong		4		4	1 40
	Nouv.-Zélande		29			
	Aut.-Hongrie		30		30	10 50
	France		1,870		1,870	613 60
	Allemagne		2,622		73	21 90
	Italie		10		10	3 00
	Japon		542		530	159 00
	Russie		10		10	3 00
	Suisse		51		51	15 30
	Etats-Unis		62,863		62,891	19,909 65
	Total		132,770		73,592	23,309 10
		Liv.		Liv.		
Graisse à essieux	Gr.-Bretagne	88,713	882			
	Allemagne	966	83			
	Etats-Unis	1,279,170	54,167	1,280,368	54,212	10,842 40
	Total	1,368,849	55,132	1,280,368	54,212	10,842 40

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	2,460	381 96		634	211 33		3,505	697 99
							176	44 00
				629	230 63		629	230 63
							893	223 75
				22,851	7,891 28		22,851	7,891 28
				10	3 32		6,527	1,704 85
	2,460	381 96		24,124	8,336 57		34,581	10,792 50
	388	86 12					687	181 07
							12	3 60
				233	93 20		233	93 20
							10	3 00
							6,928	2,228 25
	388	86 12		233	93 20		7,870	2,509 12
	87,417	18,211 37		245	98 00		90,374	19,152 57
							58	17 40
							1,999	600 25
							35	10 50
							4,522	1,385 80
				10,367	4,196 00		10,385	4,201 40
							728	221 00
							8	2 40
				53	21 20		147,756	47,021 90
	87,417	18,211 37		10,665	4,315 20		255,865	72,613 22
	56,613	11,848 48		3	1 20		64,600	14,376 08
							139	45 35
							4	1 40
	29	5 80					29	5 80
							30	10 50
							1,870	613 60
				2,543	1,045 53		2,622	1,067 43
							10	3 00
							530	159 00
							10	3 00
							51	15 30
							62,891	19,909 65
	56,642	11,854 28		2,552	1,046 73		132,786	36,210 11
Liv.			Liv.			Liv.		
83,113	582	76 72				83,113	582	76 72
			966	83	22 13	966	83	22 13
						1,280,368	54,212	10,842 40
83,113	582	76 72	966	83	22 13	1,364,447	54,877	10,941 25

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Poudre à canon et autres matières explosives, etc.:—						
Poudre à fusil et de chasse	Gr.-Bretagne	41,016	16,157	100	12	3 00
	Etats-Unis	51,832	15,637	50,297	15,403	1,508 91
	Total	92,848	31,794	50,397	15,415	1,511 91
Poudre à canon et à mousquet.	Etats-Unis	111	28	111	28	3 33
Poudre à pétarder et à miner.	Gr.-Bretagne	518,200	62,911			
	Etats-Unis	27,410	2,404	27,410	2,404	548 20
	Total	545,610	65,315	27,410	2,404	548 20
Poudre à gros grain, nitro et autres matières explosives.						
	Gr.-Bretagne	22,306	17,472			
	Terreneuve	175	26	175	26	4 37
	Etats-Unis	137,573	19,344	57,573	8,291	1,672 49
	Total	160,054	36,842	57,748	8,317	1,676 86
Cartouches de fusil ou pistolet ou autres munitions, N.A.E.	Gr.-Bretagne		192,137		5,957	1,787 10
	Belgique		666		627	188 10
	France		278		278	83 40
	Etats-Unis		160,176		159,855	47,956 50
	Total		353,257		166,717	50,015 10
Bourres et amorces de fusils, amorces et étuis à cartouch.	Gr.-Bretagne		5,222			
	France		32		32	9 60
	Allemagne		97			
	Etats-Unis		13,839		13,736	4,120 80
	Total		19,190		13,768	4,130 40
Couverts ou étuis à fusils ou pistolets, carnassières, outils à charger, ceintures à cartouches de tout matériel.	Gr.-Bretagne		672		15	4 50
	Etats-Unis		8,950		8,950	2,685 00
	Total		9,622		8,965	2,689 50
Gutta percha et caoutchouc ouvrés—						
Bottes et souliers	Gr.-Bretagne		82		47	11 75
	Hong-Kong		55		55	13 75
	Terreneuve		8		8	2 00
	Chine		42		42	10 50
	France		20		20	5 00
	Etats-Unis		63,702		89,417	22,354 25
	Total		63,909		89,589	22,397 25
Courroies	Gr.-Bretagne		3,465			
	Etats-Unis		25,035		25,035	6,524 96
	Total		28,500		25,035	6,524 96

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
40,916	16,145	818 32				41,016	16,157	821 32
						50,297	15,403	1,508 91
40,916	16,145	818 32				91,313	31,560	2,330 23
						111	28	3 33
518,200	62,911	6,909 33				518,200	62,911	6,909 33
						27,410	2,404	548 20
518,200	62,911	6,909 33				545,610	65,315	7,457 53
67,066	32,633	1,310 55				67,066	32,633	1,310 55
						175	26	4 37
						57,573	8,291	1,672 49
67,066	32,633	1,310 55				124,814	40,950	2,987 41
	186,037	37,207 40					191,994	38,994 50
				39	15 60		666	203 70
							278	83 40
							159,855	47,956 50
	186,037	37,207 40		39	15 60		352,793	87,238 10
	5,222	1,044 40					5,222	1,044 40
							32	9 60
				97	38 80		97	38 80
				13	5 20		13,749	4,126 00
	5,222	1,044 40		110	44 00		19,100	5,218 80
	657	131 40					672	135 90
							8,950	2,685 00
	657	131 40					9,622	2,820 90
	35	5 83					82	17 58
							55	13 75
							8	2 00
							42	10 50
							20	5 00
							89,417	22,354 25
	35	5 83					89,624	22,403 08
	3,465	693 00					3,465	693 00
							25,035	6,524 96
	3,465	693 00					28,500	7,217 96

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Gutta percha, etc.—*Suite.*						
Vêtements ou hardes rendus imperméables au moyen de caoutchouc	Gr.-Bretagne		18,072		986	345 10
	Etats-Unis		11,201		11,201	3,920 35
	Total		29,273		12,187	4,265 45
Boyau, y compris coton ou toile, doublés en caoutchouc	Gr.-Bretagne		3,840		9	3 15
	France		32		32	11 20
	Allemagne		49			
	Etats-Unis		28,570		28,133	9,846 55
	Total		32,491		28,174	9,860 90
Garnitures, nattes et paillassons	Gr.-Bretagne		833		147	51 45
	Aut.-Hongrie		168		168	58 80
	Allemagne		10			
	Etats-Unis		59,867		59,635	20,872 25
	Total		60,878		59,950	20,982 50
Tous autres, non ailleurs énumérés	Gr. Bretagne		60,707		1,959	527 85
	Aut.-Hongrie		4,703		4,200	988 50
	France		3,380		3,298	860 90
	Allemagne		22,587		55	13 75
	Hollande		12		12	3 30
	Suède		7		7	1 75
	Etats-Unis		262,564		262,908	68,670 07
	Total		353,960		272,439	71,066 12
Cheveux et crin, et articles en, non ailleurs énumérés— Millerets, chaînes ou cordes	Gr.-Bretagne		6			
	Etats-Unis		814		814	284 90
	Total		820		814	284 90
		Liv.		Liv.		
Crin frisé ou teint	Gr.-Bretagne	203	355	7	48	9 60
	Aut.-Hongrie	10	29	10	29	5 80
	France	10	4	10	4	0 80
	Allemagne	26	73			
	Etats-Unis	1,549	2,663	1,549	2,663	532 60
	Total	1,798	3,124	1,576	2,744	548 80
Tissus en crin de toutes sortes	Gr.-Bretagne		9,546		504	151 20
	France		18		18	5 40
	Etats-Unis		873		873	261 90
	Total		10,437		1,395	418 50

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	17,714	4,032 29					18,700	4,377 39
							11,201	3,920 35
	17,714	4,032 29					29,901	8,297 74
	3,850	887 55					3,859	890 70
							32	11 20
				49	22 87		49	22 87
							28,133	9,846 55
	3,850	887 55		49	22 87		32,073	10,771 32
	686	154 95					833	206 40
							168	58 80
				10	4 67		10	4 67
							59,635	20,872 25
	686	154 95		10	4 67		60,646	21,142 12
	57,899	9,091 68		860	286 67		60,718	9,906 20
							4,200	988 50
				82	27 33		3,380	888 23
				22,532	7,902 73		22,587	7,916 48
							12	3 30
							7	1 75
				115	38 33		263,023	68,708 40
	57,899	9,091 68		23,589	8,255 06		353,927	88,412 86
	6	1 40					6	1 40
							814	284 90
	6	1 40					820	286 30
Liv.			Liv.			Liv.		
196	307	40 32				203	355	49 92
						10	29	5 80
						10	4	0 80
			26	73	19 47	26	73	19 47
						1,549	2,663	532 60
196	307	40 32	26	73	19 47	1,798	3,124	608 59
	9,008	1,801 60					9,512	1,952 80
							18	5 40
							873	261 90
	9,008	1,801 60					10,403	2,220 10

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Cheveux et crin, et art. en—*Fin*						
Autres articles en, N.A.E.	Gr.-Bretagne		3,799		1,803	631 05
	Hong-Kong		7		7	2 45
	Aut.-Hongrie		1,216		1,201	420 35
	Chine		8		8	2 80
	France		401		401	140 35
	Allemagne		586		70	24 50
	Suisse		41		41	14 35
	Etats-Unis		6,125		6,125	2,143 75
	Total		12,183		9,656	3,379 60
Chapeaux d'hommes et de femmes, N.A.E.—						
Castor, soie ou feutre	Gr.-Bretagne		744,320		16,020	5,088 35
	Hong-Kong		4		4	1 20
	Aut.-Hongrie		3,987		3,987	1,302 75
	Belgique		345		345	103 50
	France		15,913		15,913	4,990 70
	Allemagne		345			
	Italie		22,104		22,195	7,455 00
	Suisse		40		40	12 00
	Etats-Unis		431,606		431,674	136,965 30
	Total		1,218,664		490,178	155,918 80
Paille, herbe, copeaux ou autres matières, N.A.E.	Gr.-Bretagne		418,575		49,373	16,753 80
	Hong-Kong		17		17	5 10
	Aut.-Hongrie		292		292	102 20
	Belgique		2,749		779	233 70
	Chine		34		34	10 20
	Equateur		43		43	12 90
	France		40,342		40,342	13,714 30
	Allemagne		151			
	Italie		38,195		40,039	10,460 45
	Japon		31		31	9 30
	Mexique		886		886	278 80
	Porto-Rico		100		100	30 00
	Espagne		15		15	5 25
	Suisse		3,765		3,765	1,310 80
	Etats-Unis		415,095		415,202	143,543 30
	Total		920,290		550,918	186,470 10
Formes de chapeaux d'hommes et de femmes	Gr.-Bretagne		28,308		390	131 30
	France		508		523	154 05
	Italie		24		24	8 40
	Etats-Unis		13,958		13,958	4,415 60
	Total		42,798		14,895	4,709 35
		Tonnes.		Tonnes.		
Foin	Etats-Unis	6,546	115,230	6,416	111,935	12,832 00

DOC. PARLEMENTAIRE No. 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	1,996	451 68					3,799	1,082 73
							7	2 45
				15	7 00		1,216	427 35
							8	2 80
							401	140 35
				516	240 80		586	265 30
							41	14 35
							6,125	2,143 75
	1,996	451 68		531	247 80		12,183	4,079 08
	728,494	150,852 47					744,514	155,940 82
							4	1 20
							3,987	1,302 75
							345	103 50
							15,913	4,990 70
				345	138 87		345	138 87
							22,195	7,455 00
							40	12 00
							431,674	136,965 30
	728,494	150,852 47		345	138 87		1,219,017	306,910 14
	368,994	77,679 05		331	160 60		418,698	94,593 45
							17	5 10
							292	102 20
							779	233 70
							34	10 20
							43	12 90
							40,342	13,714 30
				151	60 40		151	60 40
							40,039	10,460 45
							31	9 30
							886	278 80
							100	30 00
							15	5 25
							3,765	1,310 80
				47	14 80		415,249	143,558 10
	368,994	77,679 05		529	235 80		920,441	264,384 95
	27,799	5,649 60					28,189	5,780 90
							523	154 05
							24	8 40
							13,958	4,415 60
	27,799	5,649 60					42,694	10,358 95
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
						6,416	111,935	12,832 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Miel en gâteaux ou autrement, et imitations	Gr.-Bretagne	8,031	290	62	8	1 86
	Indes or angl.	131,370	4,147	823	43	24 69
	Hong-Kong	248	5	248	5	7 44
	Chine	738	18	738	18	22 14
	Hawaï	1,200	72	1,200	72	36 00
	Etats-Unis	182,066	15,738	182,264	15,745	5,467 92
	Total	323,653	20,270	185,335	15,891	5,560 05
Houblon	Gr.-Bretagne	213,341	45,793	8,962	1,055	537 72
	Terreneuve	10	1	10	1	0 60
	Aut.-Hongrie	70,153	19,726	59,604	15,902	3,646 24
	Allemagne	16,635	5,533	2,798	755	195 86
	Etats-Unis	609,672	109,483	522,038	94,703	34,698 17
	Total	909,811	180,536	593,412	112,416	39,078 59
Lingotières, moules de verre, etc., (depuis le 29 nov. 1906)	Allemagne		29			
	Etats-Unis		13,185		13,185	1,318 50
	Total		13,214		13,185	1,318 50
Encre à écrire	Gr.-Bretagne		12,711		24	4 80
	Hong-Kong		4		4	0 80
	Chine		7		7	1 40
	France		3,146		3,146	629 20
	Allemagne		8			
	Hollande		94		94	18 80
	Japon		76		76	15 20
	Etats-Unis		30,657		30,857	6,292 70
	Total		46,703		34,208	6,962 90
Encre à imprimer	Gr.-Bretagne		7,482		114	22 80
	Chine		1		1	0 20
	France		348		348	69 60
	Allemange		28			
	Etats-Unis		69,117		68,921	13,784 20
	Total		76,976		69,384	13,876 80
Fer et acier, et fer et acier ouvrés ou les deux combinés : Instruments aratoires, N.A.E., savoir :—		Nombre.		Nombre.		
Scarificateurs et sarcleuses	Gr.-Bretagne	1	22			
	Etats-Unis	1,895	12,920	1,895	12,920	2,584 00
	Total	1,896	12,942	1,895	12,920	2,584 00
Semoirs mécaniques	Gr.-Bretagne	2	56	1	25	5 00
	Etats-Unis	5,267	177,231	5,267	177,231	35,446 20
	Total	5,269	177,287	5,268	177,256	35,451 20
Rouleaux pour fermes ou champs	Etats-Unis	117	8,328	117	8,328	2,082 00

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
7,969	282	159 38				8,031	290	161 24
123,194	3,889	2,463 88				124,017	3,932	2,488 57
						248	5	7 44
						738	18	22 14
						1,200	72	36 00
						182,264	15,745	5,467 92
131,163	4,171	2,623 26				316,498	20,062	8,183 31
154,006	39,306	6,160 23				162,968	40,361	6,697 95
						10	1	0 60
			7,970	2,688	637 60	67,574	18,590	4,283 84
			19,318	5,735	1,727 82	22,116	6,490	1,923 68
						522,038	94,703	34,698 17
154,006	39,306	6,160 23	27,288	8,423	2,365 42	774,706	160,145	47,604 24
				29	3 87		29	3 87
							13,185	1,318 50
				29	3 87		13,214	1,322 37
	12,697	1,703 30					12,721	1,708 10
							4	0 80
							7	1 40
							3,146	629 20
				8	2 13		8	2 13
							94	18 80
							76	15 20
							30,857	6,292 70
	12,697	1,703 30		8	2 13		46,913	8,668 33
	7,368	947 62					7,482	970 42
							1	0 20
							348	69 60
				28	7 47		28	7 47
							68,921	13,784 20
	7,368	947 62		28	7 47		76,780	14,831 89
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
1	22	2 94				1	22	2 94
						1,895	12,920	2,584 00
1	22	2 94				1,896	12,942	2,586 94
1	31	4 13				2	56	9 13
						5,267	177,231	35,446 20
1	31	4 13				5,269	177,287	35,455 33
						117	8,328	2,082 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Instruments aratoires—*Suite.*						
Fourches	Gr.-Bretagne	1,776	791	.....	.....	.....
	Allemagne	63	23	.....	.....	.....
	Etats-Unis	5,978	3,759	5,978	3,759	886 96
	Total	7,817	4,573	5,978	3,759	886 96
Herses	Gr.-Bretagne	4	49	.....	.....	.....
	France	....	.....	2	31	6 20
	Etats-Unis	5,614	82,679	5,614	82,679	16,535 80
	Total	5,618	82,728	5,616	82,710	16,542 00
Moissonneuses avec appareil à engerber	Gr.-Bretagne	1	161	.....	.....	.....
	Etats-Unis	2,877	315,583	2,876	315,360	62,938 25
	Total	2,878	315,744	2,876	315,360	62,938 25
Charge-foin	Etats-Unis	220	10,402	220	10,402	2,600 50
Faneuses	Etats-Unis	82	3,838	82	3,838	959 50
Houes	Gr.-Bretagne	302	60	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,741	553	1,741	553	128 36
	Total	2,043	613	1,741	553	128 36
Râteaux à cheval	Gr.-Bretagne	1	49	.....	.....	.....
	Etats-Unis	696	14,288	696	14,288	2,857 60
	Total	697	14,337	696	14,288	2,857 60
Couteaux à foin ou à paille	Gr.-Bretagne	552	473	.....	.....	.....
	Etats-Unis	5,280	574	5,280	574	133 22
	Total	5,832	1,047	5,280	574	133 22
Tranchants	Etats-Unis	5	23	5	23	5 75
Moissonneuses à pelouse	Gr.-Bretagne	6	101	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,315	6,208	1,315	6,208	2,076 53
	Total	1,321	6,309	1,315	6,208	2,076 53
Etendeurs d'engrais	Etats-Unis	2,262	212,783	2,262	212,783	42,556 60
Faucheuses	Etats-Unis	290	8,815	290	8,815	1,757 38

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
1,776	791	128 20	.....	.....	.....	1,776	791	128 20
.....	.....	.....	63	23	6 90	63	23	6 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,978	3,759	886 96
1,776	791	128 20	63	23	6 90	7,817	4,573	1,022 06
4	49	6 54	.....	.....	.....	4	49	6 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	31	6 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,614	82,679	16,535 80
4	49	6 54	.....	.....	.....	5,620	82,759	16,548 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,876	315,369	62,938 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,876	315,360	62,938 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	220	10,402	2,600 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	82	3,838	959 50
302	60	9 79	.....	.....	.....	302	60	9 79
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,741	553	128 36
302	60	9 79	.....	.....	.....	2,043	613	138 15
1	49	6 54	.....	.....	.....	1	49	6 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	696	14,288	2,857 60
1	49	6 54	.....	.....	.....	697	14,337	2,864 14
552	473	78 83	.....	.....	.....	552	473	78 83
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,280	574	133 22
552	473	78 83	.....	.....	.....	5,832	1,047	212 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	23	5 75
6	101	23 57	.....	.....	.....	6	101	23 57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,315	6,208	2,076 53
6	101	23 57	.....	.....	.....	1,321	6,309	2,100 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,262	212,783	42,556 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	290	8,815	1,757 38

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Instruments aratoires.						
Charrues	Gr.-Bretagne	1	46	1	46	9 20
	Belgique	1	36	1	36	7 20
	Etats-Unis	17,816	498,362	17,816	498,362	99,672 40
	Total	17,818	498,444	17,818	498,444	99,688 80
Instruments à creuser les trous à poteaux	Etats-Unis	687	558	687	558	139 50
Arracheurs de pommes de terre	Gr.-Bretagne	49	2,445			
	Etats-Unis	399	15,674	400	15,702	3,925 50
	Total	448	18,119	400	15,702	3,925 50
Râteaux, N.A.E.	Gr.-Bretagne	26	13			
	Etats-Unis	4,155	1,129	4,155	1,129	259 12
	Total	4,181	1,142	4,155	1,129	259 12
Moissonneuses	Gr.-Bretagne	4	112			
	Etats-Unis	219	10,895	219	10,895	2,168 88
	Total	223	11,007	219	10,895	2,168 88
		Douz.		Douz.		
Faulx	Gr.-Bretagne	57	360			
	Allemagne	50	143			
	Suède	100	308	100	308	77 00
	Etats-Unis	539	3,043	539	3,043	685 65
	Total	746	3,854	639	3,351	762 65
Faucilles ou crochet à moissonner	Gr.-Bretagne	113	229			
	Etats-Unis	50	60	50	60	13 50
	Total	163	289	50	60	13 50
Bêches et pelles et ébauches de bêches et pelles, et fer et acier taillé de forme pour en faire	Gr.-Bretagne	4,734	12,162	13	80	28 00
	Allemagne	5	19			
	Etats-Unis	2,085	13,042	1,784	10,705	3,657 81
	Total	6,824	25,223	1,797	10,785	3,685 81
Parties d'instruments aratoires payant 17½ p. 100 depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		10			
	Etats-Unis		46,225		46,225	8,089 40
	Total		46,235		46,225	8,089 40

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Nombre.	$	$ c	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
						1	46	9 20
						1	36	7 20
						17,816	498,362	99,672 40
						17,818	498,444	99,688 80
						687	558	139 50
49	2,445	407 51				49	2,445	407 51
						400	15,702	3,925 50
49	2,445	407 51				449	18,147	4,333 01
26	13	1 95				26	13	1 95
						4,155	1,129	259 12
26	13	1 95				4,181	1,142	261 07
						219	10,895	2,168 88
						219	10,895	2,168 88
Douz. 57	360	57 07	Douz.			Douz. 57	360	57 07
			40	143	42 90	40	143	42 90
						100	308	77 00
						539	3,043	685 65
57	360	57 07	40	143	42 90	736	3,854	862 62
113	229	35 16				113	229	35 16
						50	60	13 50
113	229	35 16				163	289	48 66
4,721	12,082	2,670 39				4,734	12,162	2,698 39
			5	19	8 25	5	19	8 25
						1,784	10,705	3,657 81
4,721	12,082	2,670 39	5	19	8 25	6,523	22,886	6,364 45
	10	1 25					10	1 25
							46,225	8,089 40
	10	1 25					46,235	8,090 65

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Instruments aratoires—*Suite.*						
Parties d'instruments aratoires payant 20 p. 100...	Gr.-Bretagne		88		36	7 20
	Allemagne		10			
	Etats-Unis		332,734		332,165	66,433 00
	Total		332,832		332,201	66,440 20
Tous autres instruments aratoires, N.A.E.	Gr.-Bretagne		4,258		34	8 50
	France		13		13	3 25
	Allemagne		398			
	Etats-Unis		43,507		43,478	10,869 50
	Total		48,176		43,525	10,881 25
Enclumes et étaux	Gr.-Bretagne		32,445		242	72 60
	Allemagne		191			
	Etats-Unis		27,698		27,698	8,309 40
	Total		60,334		27,940	8,382 00
Boîtes de charrettes ou chariots		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	147,104	1,978			
	Etats-Unis	258,602	7,939	258,602	7,939	2,381 70
	Total	405,706	9,917	258,602	7,939	2,381 70
Essieux, ressorts et parties de ressorts, barres à essieux, N.A.E., ébauches d'essieux en fer ou en acier, pour voitures de chem. de fer, tramways et autres véhicules		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne	29,424	69,445			
	Etats-Unis	29,896	86,756	28,364	84,973	29,740 55
	Total	59,320	156,201	28,364	84,973	29,740 55
Fer ou acier en barres laminées, soit en roul., bottes, baguettes ou barres, y compris les formes rondes, ovales, carrées et plates, N.A.E.	Gr.-Bretagne	495,254	740,256	5,498	10,126	1,924 30
	Belgique	6,325	8,109	6,325	8,109	2,213 75
	Allemagne	300	568			
	Norvège	428	948	428	948	149 80
	Suède	6,723	13,536	6,723	13,536	2,353 05
	Etats-Unis	843,408	1,384,368	843,376	1,384,292	295,181 63
	Total	1,352,438	2,147,785	862,350	1,417,011	301,822 53
Pentures et gonds, N.A.E.	Gr.-Bretagne		211		7	2 10
	Etats-Unis		75,050		75,050	22,515 00
	Total		75,261		75,057	22,517 10
Fontes, fer et acier, non ouvrées, N.A.E.	Gr.-Bretagne		18,945		278	69 50
	Terreneuve		214			
	Etats-Unis		280,026		278,879	74,344 00
	Total		299,185		279,157	74,413 50

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surfaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Dreit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu,
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	52	6 53	.....	.....	.....	.....	88	13 73
.....	.....	.....	.....	10	2 67	.....	10	2 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	332,165	66,433 00
.....	52	6 53	.....	10	2 67	.....	332,263	66,449 40
.....	4,224	642 64	.....	.....	.....	.....	4,258	651 14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	3 25
.....	.....	.....	.....	398	132 65	.....	398	132 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43,478	10,869 50
.....	4,224	642 64	.....	398	132 65	.....	48,147	11,656 54
.....	32,203	6,440 60	.....	.....	.....	.....	32,445	6,513 20
.....	.....	.....	.....	191	76 40	.....	191	76 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27,698	8,309 40
.....	32,203	6,440 60	.....	191	76 40	.....	60,334	14,899 00
Liv. 147,032	1,978	395 60	Liv.	.....	.....	Liv. 147,032	1,978	395 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	258,602	7,939	2,381 70
147,032	1,978	395 60	.....	.....	.....	405,634	9,917	2,777 30
Qtx. 29,424	69,445	15,786 95	Qtx.	.....	.....	Qtx. 29,424	69,445	15,786 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,364	84,973	29,740 55
29,424	69,445	15,786 95	.....	.....	.....	57,788	154,418	45,527 50
489,086	728,957	111,898 07	664	1,173	309 85	495,248	740,256	114,132 22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,325	8,109	2,213 75
.....	.....	.....	300	568	140 00	300	568	140 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	428	948	149 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,723	13,536	2,353 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	843,376	1,384,292	295,181 63
489,086	728,957	111,898 07	964	1,741	449 85	1,352,400	2,147,709	414,170 45
.....	204	40 80	.....	.....	.....	.....	211	42 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	75,050	22,515 00
.....	204	40 80	.....	.....	.....	.....	75,261	22,557 90
.....	18,667	3,248 79	.....	.....	.....	.....	18,945	3,318 29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	278,879	74,344 00
.....	18,667	3,248 79	.....	.....	.....	.....	297,824	77,662 29

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Tôle du Canada, fer de Russie, fer ou acier en feuilles galv., plaques étamées et feuilles de fer et d'acier laminées enduites de zinc, spelter, ou autres métaux, de toute largeur ou épaisseur, N.A.E.	Gr.-Bretagne	178,409	383,408	1,254	3,316	165 80
	Belgique	120	298	120	298	14 90
	Russie	110	749	110	749	37 45
	Etats-Unis	59,233	173,636	59,233	173,636	9,526 27
	Total	237,872	558,091	60,717	177,999	9,744 42
Tuyau de fonte de toute description	Gr.-Bretagne	249,070	302,655	1,042	1,179	416 80
	Etats-Unis	30,435	57,548	30,435	57,548	12,174 00
	Total	279,505	360,203	31,477	58,727	12,590 80
		Ton'x.		Ton'x.		
Vieille fonte	Gr.-Bretagne	7,609	99,686	1,176	13,030	2,940 00
	Guyane anglaise	524	4,588	119	1,100	297 50
	Antilles angl.	8	60	1	9	2 50
	Terreneuve	2	17	2	17	5 00
	Saint-Pierre	3	35	3	35	7 50
	Etats-Unis	5,706	94,300	5,706	94,300	14,265 00
	Total	13,852	198,686	7,007	108,491	17,517 50
		Qtx.		Qtx.		
Chaînes, chaînes en rouleau, chaînons et entraves en fer ou acier de $\frac{5}{16}$ de pouce de diamètre et plus	Gr.-Bretagne	22,148	70,838	6,488	19,216	960 80
	Allemagne	1	5	.....	.....	.....
	Etats-Unis	25,692	88,656	25,666	88,522	5,313 45
	Total	47,841	159,499	32,154	107,738	6,274 25
Chaînes malléables ou chaînons pour lieuses (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	.....	826	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	52,777	.....	52,777	10,555 40
	Total	.....	53,603	.....	52,777	10,555 40
Chaînes, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	18,413	.....	536	160 80
	France	.....	436	.....	436	130 80
	Allemagne	.....	1,519	.....	4	1 20
	Etats-Unis	.....	42,440	.....	42,436	12,730 80
	Total	.....	62,808	.....	43,412	13,023 60
		Liv.		Liv.		
Pointes à chaussures	Gr.-Bretagne	556	21	.....	.....	.....
	Etats-Unis	5,071	526	5,071	526	184 10
	Total	5,627	547	5,071	526	184 10

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.
177,155	380,092	12,670 04	.....	.....	.....	178,409	383,408	12,835 84
.....	.....	.....	.....	.....	.....	120	298	14 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	110	749	37 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	59,233	173,636	9,526 27
177,155	380,092	12,670 04	.....	.....	.....	237,872	558,091	22,414 46
248,028	301,476	67,492 00	.....	.....	.....	249,070	302,655	67,908 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	30,435	57,548	12,174 00
248,028	301,476	67,492 00	.....	.....	.....	279,505	360,203	80,082 80
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
6,433	86,656	10,339 03	.....	.....	.....	7,609	99,686	13,279 03
405	3,488	621 00	.....	.....	.....	524	4,588	918 50
7	51	11 33	.....	.....	.....	8	60	13 83
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	17	5 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	35	7 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,706	94,300	14,265 00
6,845	90,195	10,971 36	.....	.....	.....	13,852	198,686	28,488 86
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
15,660	51,622	1,920 48	.....	.....	.....	22,148	70,838	2,881 28
.....	.....	.....	1	5	0 33	1	5	0 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	25,666	88,522	5,313 45
15,660	51,622	1,920 48	1	5	0 33	47,815	159,365	8,195 06
.....	826	110 97	.....	.....	.....	.....	826	110 97
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52,777	10,555 40
.....	826	110 97	.....	.....	.....	.....	53,603	10,666 37
.....	17,874	3,574 80	.....	3	1 20	.....	18,413	3,736 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	436	130 80
.....	.....	.....	.....	1,515	606 00	.....	1,519	607 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42,436	12,730 80
.....	17,874	3,574 80	.....	1,518	607 20	.....	62,804	17,205 60
Liv.			Liv.			Liv.		
556	21	4 90	.....	.....	.....	556	21	4 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,071	526	184 10
556	21	4 90	.....	.....	.....	5,627	547	189 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Pointes à chaussures et broquettes coupées, petits clous sans tête, et clous à chauss., broq. à double pointe et aut. broq. de fer et d'ac. N.A.E.	Gr.-Bretagne ...	3,200	339	.....	.....	.....
	Etats-Unis	63,021	4,073	63,021	4,073	1,425 55
	Total.....	66,221	4,412	63,021	4,073	1,425 55
		Nombre.		Nombre.		
Locomotives pour chemins de fer, N.A.E.	Gr.-Bretagne....	.....	350	.....	350	122 50
	Etats-Unis	41	204,175	38	179,914	62,969 90
	Total.....	41	204,525	38	180,264	63,092 40
Pompes à incendie.....	Etats-Unis	2	1,953	2	1,953	683 55
Extincteurs chimiques.	Gr.-Bretagne...	.....	7	.....	.....	.....
	Etats-Units	.....	36,063	.....	36,263	12,692 05
	Total.....	.....	36,070	.....	36,263	12,692 05
Machines à gazoline.....	Gr.-Bretagne....	1	620	.....	.....	.....
	France.....	1	363	1	363	90 75
	Etats-Unis	1,484	305,450	1,477	304,552	78,578 15
	Total.....	1,486	306,433	1,478	304,915	78,668 90
Machines à vapeur et chaudières	Gr.-Bretagne....	74	101,333	3	3,162	790 50
	Etats-Unis	1,908	464,888	1,898	463,548	119,731 76
	Total.....	1,982	566,221	1,901	466,710	120,522 26
		Liv.		Liv.		
Ajustage de tuyaux en fer forgé ou acier..	Gr.-Bretagne ...	222,184	9,059	795	158	47 40
	Etats-Unis	5,102,981	329,611	5,102,681	329,592	98,877 60
	Total.....	5,325,165	338,670	5,103,476	329,750	98,925 00
		Ton'x.		Ton'x.		
Ferro-silicium, fonte-blanche et ferro-manganèse.....	Gr-Bretagne....	16,128	651,326	270	22,100	1,105 00
	Aut.-Hongrie...	2,466	72,016	2,466	72,016	3,600 80
Pièces forgées de fer ou d'acier de quelque forme ou dim. que ce soit, ou en quelque phase de façonn. quelle se trouv., N.A.E., et arbres de couche en acier tournés, comp. ou polis, et fer ou acier forgé en barres ou façonnés, N.A.E.	Belgique	48	3,880	48	3,880	194 00
	Etats-Unis	967	52,170	967	52,170	2,399 35
	Total.....	19,609	779,392	3,751	150,166	7,299 15
		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne ...	67,381	3,109	9,530	955	286 50
	Etats-Unis	2,984,726	148,095	2,984,726	148,095	44,428 50
	Total.....	3,052,107	151,204	2,994,256	149,050	44,715 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$.
3,200	339	68 16	.....	.....	.....	3,200	339	68 16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	63,021	4,073	1,425 55
3,200	339	68 16	.....	.....	.....	66,221	4,412	1,493 71
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	350	122 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	179,914	62,969 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	180,264	63,092 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,953	683 55
.....	7	1 60	.....	.....	.....	.....	7	1 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36,263	12,692 05
.....	7	1 60	.....	.....	.....	.....	36,270	12,693 65
1	620	102 73	.....	.....	.....	1	620	102 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	363	90 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,477	304,552	78,578 15
1	620	102 73	.....	.....	.....	1,479	305,535	78,771 63
71	98,171	15,847 97	.....	.....	.....	74	101,333	16,638 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,898	463,548	119,731 76
71	98,171	15,847 97	.....	.....	.....	1,972	564,881	136,370 23
Liv.			Liv.			Liv.		
221,389	8,901	1,780 20	.....	.....	.....	222,184	9,059	1,827 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,102,681	329,592	98,877 60
221,389	8,901	1,780 20	.....	.....	.....	5,324,865	338,651	100,705 20
Tonn.			Tonn.			Tonn.		
12,638	458,937	16,175 37	25	1,772	118 13	12,933	482,809	17,398 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,466	72,016	3,600 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	48	3,880	194 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	967	52,170	2,399 35
12,638	458,937	16,175 37	25	1,772	118 13	16,414	610,875	23,592 65
Liv.			Liv.			Liv.		
57,851	2,154	430 80	.....	.....	.....	67,381	3,109	717 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,984,726	148,095	44,428 50
57,851	2,154	430 80	.....	.....	.....	3,052,107	151,204	45,145 80

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Ferronnerie, savoir : ferrures à l'usage des constructeurs, ébénistes, tapissiers, harnacheurs, selliers et ferrures de caross., y compris étrilles et bottes p. chev., N.A.E..	Gr.-Bretagne....	.....	62,310	.....	1,721	516 30
	Aut.-Hongrie..	.....	123	.....	123	36 90
	France.....	.....	2,032	.....	2,032	609 60
	Allemagne	.....	2,581	.....	.....	.....
	Japon.....	.....	146	.....	146	43 80
	Etats-Unis.....	.....	530,836	.....	530,771	159,231 30
	Total.....	.....	598,028	.....	534,793	160,437 90
Fer à cheval, mule et bœuf ..	Allemagne.. ...	.....	91	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	8,667	.....	8,667	2,600 10
Lingots de fer ou d'acier, lingots dentés, massoq. et semelles, massets, barres puddlées, et loupes et autr. formes, N.A.E., moins finis que les barres de fer ou d'acier, mais plus avancés que le fer en gueuse, les fontes exceptées	Total	.....	8,758	.....	8,667	2,600 10
		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne..	147,529	197,905	44,222	46,926	4,422 20
	Belgique..	96,739	106,418	96,739	106,418	9,673 90
	Etats-Unis.....	138,735	163,231	138,735	163,231	15,181 30
Ponts ou parties de ponts en fer ou en acier pour construction ; colonnes, formes ou sections, forées, découpées, ou à toute autre phase de fabrication que laminées ou fondues, N.A.E.....	Total.....	383,003	467,554	279,696	316,575	29,277 40
	Gr.-Bretagne..	3,049	9,749	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	64,384	184,802	64,384	184,802	64,680 70
	Total.....	67,433	194,551	64,384	184,802	64,680 70
		Ton'x.		Ton'x.		
Fer en gueuse.....	Gr.-Bretagne....	81,931	1,161,045	68	1,327	170 00
	Etats-Unise.....	69,808	1,149,847	68,362	1,121,828	170,905 00
	Total.....	151.739	2,310,892	68,430	1,123,155	171,075 00
Charbon de bois	Etats-Unis.....	30	675	30	675	75 00
Serrures de toutes sortes.....	Gr.-Bretagne ...	.....	4,962	.....	414	124 20
	France	.....	351	.....	351	105 30
	Allemagne.. ...	.....	1,365	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	.....	250,157	.....	250,157	75,047 10
	Total.....	.....	256,835	.....	250,922	75,276 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$ c.	$ c.		$	$ c.
	60,193	12,038 60					61,914	12,554 90
							123	36 90
							2,032	609 60
				2,581	1,032 40		2,581	1,032 40
							146	43 80
							530,771	159,231 30
	60,193	12,038 60		2,581	1,032 40		597,567	173,508 90
				91	36 40		91	36 40
							8,667	2,600 10
				91	36 40		8,758	2,636 50
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
102,922	149,541	7,444 66	385	1,438	51 45	147,529	197,905	11,918 31
						96,739	106,418	9,673 90
						138,735	163,231	15,181 30
102,922	149,541	7,444 66	385	1,438	51 45	383,003	467,554	36,773 51
3,049	9,749	2,273 87				3,049	9,749	2,273 87
						64,384	184,802	64,680 70
3,049	9,749	2,273 87				67,433	194,551	66,954 57
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
81,697	1,157,705	131,577 35				81,765	1,159,032	131,747 35
						68,362	1,121,828	170,905 00
81,697	1,157,705	131,577 35				150,127	2,280,860	302,652 35
						30	675	75 00
	4,548	909 60					4,962	1,033 80
							351	105 30
				1,365	546 00		1,365	546 00
							250,157	75,047 10
	4,548	909 60		1,365	546 00		256,835	76,732 20

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Machines et machineries, etc.:						
Automobiles	Gr.-Bretagne	22	53,221	2	4,880	1,708 00
	France	25	48,667	25	48,614	17,014 90
	Allemagne	.....	3,728	.....	.....	.....
	Suisse	1	1,750	1	1,750	612 50
	Etats-Unis	302	427,254	302	424,957	148,734 95
	Total	350	534,620	330	480,201	168,070 35
Vanneuses	Etats-Unis	1,307	18,202	1,307	18,202	4,550 50
Broyeurs de grain	Etats-Unis	42	1,259	42	1,259	314 75
Moulins à vent	Etats-Unis	519	27,556	519	27,556	6,300 50
Broyeurs de minerais et concasseurs de roches, bocards roul. à collerettes à courroies, forets, comprimeurs d'air, grues, élévateurs, machine à laver ou battre la houille	Gr.-Bretagne	.....	15,784	.....	.....	.....
	Allemagne	.....	1,188	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	98,616	.....	98,616	25,230 69
	Total	.....	115,588	.....	98,616	25,230 69
Machines portatives :						
Machines à hacher le fourrage	Etats-Unis	415	5,023	415	5,023	1,255 75
Manèges	Etats-Unis	12	1,209	12	1,209	302 25
Locomotives portatives	Gr.-Bretagne	2	3,154	.....	.....	.....
	Etats-Unis	531	585,080	528	580,444	146,126 77
	Total	533	588,234	528	580,444	146,126 77
Scieries portatives et moulin à raboter	Etats-Unis	38	38,241	38	38,241	10,021 25
Accessoires de machines à battre tels que mach. à traction et portatives et séparateurs (depuis le 29 novembre 1906)	Etats-Unis	.....	36,653	.....	36,653	7,330 60
Machines à battre et à séparer	Etats-Unis	643	327,652	637	326,439	81,277 20
Toutes autres machines portatives	Gr.-Bretagne	19	322	.....	.....	.....
	Allemagne	2	45	.....	.....	.....
	Norvège	36	254	36	254	63 50
	Etats-Unis	1,002	82,032	999	81,719	20,797 56
	Total	1,059	82,653	1,035	81,973	20,861 06

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
20	46,900	10,716 89	.....	182	84 93	22	51,962	12,509 82
.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	48,614	17,014 90
.....	.....	.....	.....	3,728	1,739 74	.....	3,728	1,739 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,750	612 50
.....	.....	.....	.....	17	7 93	302	424,974	148,742 88
20	46,900	10,716 89	.....	3,927	1,832 60	350	531,028	180,619 84
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,307	18,202	4,550 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	1,259	314 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	519	27,5b6	6,300 50
.....	15,784	2,573 74	.....	.....	.....	.....	15,784	2,573 74
.....	.....	.....	.....	1,188	418 29	.....	1,188	418 29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	98,616	25,230 69
.....	15,784	2,573 74	.....	1,188	418 29	.....	115,588	28,222 72
.....	.....	.....	.....	.....	.....	415	5,023	1,255 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	1,209	302 25
2	3,154	525 67	.....	.....	.....	2	3,154	525 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	528	580,444	146,126 77
2	3,154	525 67	.....	.....	.....	530	583,598	146,652 44
.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	38,241	10,021 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36,653	7,330 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	637	326,439	81,277 20
19	322	50 59	.....	.....	.....	19	322	50 59
.....	.....	.....	2	45	15 00	2	45	15 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	254	63 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	999	81,719	20,797 56
19	322	50 59	2	45	15 00	1,056	82,340	20,926 65

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.* Machines portatives—*Suite.* Parties de mach. portatives..	Etats-Unis. ...	.....	78,257	.....	78,257	19,886 70
Machines à coudre et parties de.....		Nombre.		Nombre.		
	Gr.-Bretagne....	764	14,608	7	187	56 10
	Autr.-Hongrie..	.....	7	.....	.....	.....
	Allemagne.. ...	2	278	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	12,916	244,418	12,551	239,163	71,748 90
	Total	13,682	259,311	12,558	239,350	71,805 00
Vendeuses mécaniques ..	Etats-Unis.	533	16,547	533	16,547	4,234 20
Machines à fondre du caractère et à composer, etc. (depuis le 29 nov. 1906).....	Etats-Unis.	15	59,474	15	59,474	11,894 80
Clavigraphes	Gr. Bretagne....	2	91	.....	.....	.....
	Terreneuve.	2	80	1	50	12 50
	Etats-Unis.	4,419	283,323	4,417	283,209	63,124 73
Machines à carder, filer, visser ou tricoter, importées par des fabricants pour de telles fins (depuis le 29 nov. 1906)	Total	4,423	283,494	4,418	283,259	63,137 23
	Gr.-Bretagne ...	.....	37,253	.....	37,253	3,725 30
	Allemagne.....	.....	1,799	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	.....	118,456	.....	118,456	11,845 60
Toutes autres machines composées entièrement ou en partie de fer ou d'acier, N.A.E	Total	....	157,508	.....	155,709	15,570 90
	Gr.-Bretagne ...	.....	303,934	.....	42,016	10,504 00
	Autr.-Hongrie..	....	266	.. ..	266	66 50
	Belgique.....	.....	162	.....	162	40 50
	France....	.....	4,082	... .	3,907	976 75
	Allemagne	.....	72,762	... .	.....	.....
	Hollande.....	....	779	.....	779	194 75
	Japon.....	.....	110	....	110	27 50
	Suisse.....	.....	160	.....	160	40 00
	Etats-Unis.....	.....	4,658,735	....	4,643,841	1,214,089 69
	Total.... ..	.....	5,040,990	... .	4,691,241	1,225,939 69
Fontes malléables de fer et fontes de fer ou d'acier, N. A.E.....		Qtx.		Qtx.		
	Etats-Unis.	14,620	51,252	14,620	51,252	15,059 20
Clous, carvelles et clous à bordage et de composition.		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne....	18,212	3,795	....	....	... .
	Etats-Unis	2,980	247	2,980	247	37 05
	Total	21,192	4,042	2,980	247	37 05

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	78,257	19,886 70
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
756	14,164	2,832 80	1	257	100 67	764	14,608	2,989 57
.....	.....	.....	.....	7	2 33	.....	7	2 33
.....	.....	.....	2	278	114 80	2	278	114 80
.....	.....	.....	.....	15	5 00	12,551	239,178	71,753 90
756	14,164	2,832 80	3	557	222 80	13,317	254,071	74,860 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	533	16,547	4,234 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	59,474	11,894 80
2	91	15 70	.....	.....	.....	2	91	15 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	50	12 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,417	283,209	63,124 73
2	91	15 70	.....	.....	.....	4,420	283,350	63,152 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37,253	3,725 30
.....	.....	.....	.....	1,799	239 86	.....	1,799	239 86
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	118,456	11,845 60
.....	.....	.....	.....	1,799	239 86	.....	157,508	15,810 76
.....	258,111	40,558 80	.....	3,504	1,200 77	.....	303,631	52,263 57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	266	66 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	162	40 50
.....	.....	.....	.....	175	58 33	.....	4,082	1,035 08
.....	.....	.....	.....	69,984	24,328 00	.....	69,984	24,328 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	779	194 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	110	27 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	160	40 00
.....	.....	.....	.....	4,988	1,447 00	.....	4,648,829	1,215,536 69
.....	258,111	40,558 80	.....	78,651	27,034 10	.....	5,028,003	1,293,532 59
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,620	51,252	15,059 20
Liv.			Liv.			Liv.		
18,212	3,652	365 20	.....	.....	.....	18,212	3,652	365 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,980	247	37 05
18,212	3,652	365 20	.....	.....	.....	21,192	3,899	402 25

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Clous et carv. forgés et pressés, clous à valises à têtes plates, de tonneliers, à boîtes à cigares, hongrois, à fers à cheval et autres clous, N.A.E.	Gr.-Bretagne	37,570	1,821	.....	.....	.....
	Allemagne	100	21	.....	.....	.....
	Norvège	400	25	400	25	7 50
	Etats-Unis	99,744	5,595	99,919	5,585	1,795 20
	Total	137,814	7,462	100,319	5,610	1,802 70
Clous et carvelles coupés et carvelles de chemin de fer	Gr.-Bretagne	2,112	44	.....	.....	.....
	Etats-Unis	4,891,968	90,061	4,891,968	90,061	24,459 85
	Total	4,894,080	90,105	4,891,968	90,061	24,459 85
Clous de fil de fer de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne	2,146	61	112	7	0 67
	Terreneuve	262	8	262	8	1 58
	Etats-Unis	360,054	12,517	355,854	12,408	2,135 07
	Total	362,462	12,586	356,228	12,423	2,137 32
Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments aratoires lorsqu'elles sont ébauchées et découpées de plaques d'acier laminées mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées (depuis le 29 nov. 1906)		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne	22	39	.....	.....	.....
	Etats-Unis	36,158	100,031	36,158	100,031	5,001 55
	Total	36,180	100,070	36,158	100,031	5,001 55
Courroies de poulies pour transmission de force motrice (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	.....	470	.....	470	129 26
Pompes, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	4,411	.....	56	14 00
	France	.....	44	.....	44	11 00
	Allemagne	.....	3,895	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	144,745	.....	144,699	37,794 65
	Total	.....	153,095	.....	144,799	37,819 65
Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, percées ou non, N.A.E., pour voies ferrées, comprenant pour les fins de cet item, toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises ou des voyageurs		Ton'x.		Ton'x.		
	Gr.-Bretagne	8,608	231,557	179	5,406	1,253 00
	Belgique	39	1,193	.....	.....	.....
	Allemagne	345	8,643	.....	.....	.....
	Etats-Unis	63,819	1,626,472	63,819	1,626,472	446,733 00
	Total	72,811	1,867,865	63,998	1,631,878	447,986 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
37,570	1,821	364 20	.....	.....	.....	37,570	1,821	364 20
.....	.....	.....	100	21	8 40	100	21	8 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	400	25	7 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	99,919	5,585	1,795 20
37,570	1,821	364 20	100	21	8 40	137,989	7,452	2,175 30
2,112	44	6 33	.....	.....	.....	2,112	44	6 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,891,968	90,061	24,459 85
2,112	44	6 33	.....	.....	.....	4,894,080	90,105	24,466 18
2,034	54	8 13	.....	.....	.....	2,146	61	8 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	262	8	1 58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	355,854	12,408	2,135 07
2,034	54	8 13	.....	.....	.....	358,262	12,477	2,145 45
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
22	39	1 30	.....	.....	.....	22	39	1 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	36,158	100,031	5,001 55
22	39	1 30	.....	.....	.....	36,180	100,070	5,002 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	470	129 26
.....	4,213	702 97	.....	142	47 33	.....	4,411	764 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44	11 00
.....	.....	.....	.....	3,895	1,399 06	.....	3,895	1,399 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	144,699	37,794 65
.....	4,213	702 97	.....	4,037	1,446 39	.....	153,049	39,969 01
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
8,312	222,461	38,760 70	117	3,690	1,092 00	8,608	231,557	41,105 70
.....	.....	.....	39	1,193	364 00	39	1,193	364 00
.....	.....	.....	345	8,643	3,219 99	345	8,643	3,219 99
.....	.....	.....	.....	.....	.....	63,819	1,626,472	446,733 00
8,312	222,461	38,760 70	501	13,526	4,675 99	72,811	1,867,865	491,422 69

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Ton'x.	$	Ton'x.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Eclisses et coussinets pour voies de chemins de fer....	Gr.-Bretagne ...	549	21,022	3	93	24 00
Cornières, tés, poutres, cannelures, soliveaux, longrines, zèdes, étoiles ou pièces d'autres formes, en fer ou acier laminé, et pièces en forme de goutt., ou autres formes ou sect., empl. dans les ponts et autres const., non découp. ou forées, et n'ayant pas été soumis à des proc. de fabr. plus avanc. que le lam., N. A. E., et ébauche de bar. à œill.	Belgique.....	3	115	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	4,408	193,908	4,408	193,908	35,264 00
	Total.....	4,960	215,045	4,411	194,001	35,288 00
plat, non découp. ou forées.		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne ...	290,789	406,516	1,636	2,174	217 40
	Belgique... ..	79,316	94,314	39,445	47,917	4,791 70
	Allemagne.....	156,439	162,774	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	426,480	634,786	425,599	633,631	63,346 89
Cornières, poutres, cannelures ou sect. ou formes de const. en fer ou acier laminé, non découp. ou forées et n'ayant pas été soumis à des proc. de fabr. pl. avanc. que lam., N.A.E., et ébauche de barr. à œill. pl., non découp. ou forées (dep. le 29 nov. 1906).	Total.....	953,024	1,298,390	466,680	683,722	68,355 99
		Ton'x.		Ton'x.		
	Gr.-Bretagne ...	59,739	77,618	267	355	35 00
	Belgique.....	1,662	1,958	1,056	1,395	139 00
	Allemagne.....	33,463	29,416	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	193,528	306,172	193,528	306,172	29,629 13
	Total.....	288,392	415,164	194,851	307,922	29,803 13
Feuillard, rouleaux, bandes et bandelettes de fer ou acier de 8 pcs ou moins de larg., du calibre 18 et plus épais, N.A.E. (jusq. 29 nov. 1906).		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne...	12,269	20,658	44	27	15 40
	Belgique.....	89	129	89	129	31 15
	Russie.....	1	4	1	4	0 35
	Etats-Unis. ...	19,318	33,588	19,318	33,588	6,761 30
	Total.....	31,677	54,379	19,452	33,748	6,808 20
Feuillard, rouleaux, bandes et bandelettes de fer ou acier de 12 pcs ou moins de larg., du calibre 13 et plus, N.A. E. (depuis le 29 nov. 1906).		Ton'x		Ton'x.		
	Gr.-Bretagne...	7,140	13,089	.....	.....	.....
	Etats-Unis	21,610	38,721	21,600	38,701	7,560 03
	Total.....	28,750	51,810	21,600	38,701	7,560 03
Feuillard, rouleaux, bandes et bandel. de fer ou acier lam., plus mince que le calibre 18, N.A.E. (jusq. 29 nov. 1906).		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne...	5,213	12,191	22	40	2 00
	Belgique.....	511	830	466	742	37 10
	Allemagne.....	422	968	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	19,261	59,253	19,245	59,169	2,958 45
	Total.....	25,407	73,242	19,733	59,951	2,997 55

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Ton'x.	$	$ c.	Ton'x.	$	$ c.	Ton'x.	$	$ c.
546	20,929	2,906 68	.....	.....	.....	549	21,022	2,930 68
.....	.....	.....	3	115	32 00	3	115	32 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,408	193,908	35,264 00
546	20,929	2,905 68	3	115	32 00	4,960	215,045	38,226 68
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
175,739	238,439	15,894 53	113,414	165,903	22,120 40	290,789	406,516	38,232 33
.....	.....	.....	39,871	46,397	6,186 27	79,316	94,314	10,977 97
.....	.....	.....	156,439	162,774	21,703 15	156,439	162,774	21,703 15
.....	.....	.....	881	1,155	154 00	426,480	634,786	63,500 89
175,739	238,439	15,894 53	310,605	376,229	50,163 82	953,024	1,298,390	134,414 34
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
36,633	44,447	3,549 79	22,839	32,816	5,865 28	59,739	77,618	9,450 07
.....	.....	.....	606	563	100 61	1,662	1,958	239 61
.....	.....	.....	33,463	29,416	5,257 68	33,463	29,416	5,257 68
.....	.....	.....	.....	.....	.....	193,528	306,172	29,629 13
36,633	44,447	3,549 79	56,908	62,795	11,223 57	288,392	415,164	44,576 49
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
12,225	20,631	2,852 75	.....	.....	.....	12,269	20,658	2,868 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	89	129	31 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	4	0 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,318	33,588	6,761 30
12,225	20,631	2,852 75	.....	.....	.....	31,677	54,379	9,660 95
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
7,140	13,089	1,517 17	.....	.....	.....	7,140	13,089	1,517 17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,600	38,701	7,560 03
7,140	13,089	1,517 17	.....	.....	.....	28,740	51,790	9,077 20
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
5,077	11,950	398 33	114	201	13 40	5,213	12,191	413 73
.....	.....	.....	45	88	5 88	511	830	42 98
.....	.....	.....	422	968	64 53	422	968	64 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,245	59,169	2,958 45
5,077	11,950	398 33	581	1,257	83 81	25,391	73,158	3,479 69

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	$ c
Fer et acier—*Suite.*						
Feuillards, rouleaux, bandes et bandelettes de fer ou acier laminé, plus mince que le calibre 14, galvanisé ou non (depuis le 29 nov. 1906)....	Gr.-Bretagne....	30	80	30	80	5 94
	Belgique	760	1,659	760	1,659	123 26
	Allemagne.....	22	47	.....	.....	.....
	Etats-Unis	27,967	60,924	27,964	60,884	4,524 68
	Total.....	28,779	62,710	28,754	62,623	4,653 88
Cornières, tés, poutres, cann., longrines ou autres pièces lam. d'aut. formes ou sec, en fer ou acier lam., pas. moins de 35 liv. à la ver. linéal. non déc. ou forés et n'ay. pas été soum. à des proc. de fab. plus avancés que le lam., N.A.E.	Gr.-Bretagne ...	121,053	175,806	657	920	229 95
	Belgique	5,119	6,091	2,707	3,261	947 45
	Allemagne.....	5,150	6,963	.....	.....	.....
	Etats-Unis	327,653	516,029	327,645	515,976	114,675 75
	Total.....	458,975	704,889	331,009	520,157	115,853 15
Feuilles ou plaques de fer ou d'acier laminées, rognées ou non, et lames de fer ou d'acier découpées ou laminées en cannelures, N.A.E.....	Gr.-Bretagne ...	91,097	142,253	2,559	3,875	895 65
	Belgique.....	3,903	5,808	3,903	5,808	1,366 05
	Etats-Unis	182,715	310,829	182,333	309,985	63,816 55
	Total.....	277,715	458,890	188,795	319,668	66,078 25
Plaques de fer ou d'acier laminées, d'au moins 48 pcs de largeur, et d'au moins $\frac{1}{2}$ pce d'épaisseur (depuis le 29 nov. 1906).....	Etats-Unis	3,163	5,000	3,163	5,000	500 00
Plaques de fer ou d'acier laminées d'au moins 30 pcs de largeur et d'au moins $\frac{1}{4}$ de pce d'épaisseur, N.A.E.	Gr.-Bretagne ...	101,561	155,873	1,604	2,734	273 40
	Belgique	1,283	1,815	1,283	1,815	181 50
	Etats-Unis	239,313	385,595	239,313	385,595	38,160 49
	Total.....	342,157	543,283	242,200	390,144	38,615 39
Feuillard de fer ou d'acier laminé du calibre 17 et plus mince, N.A.E., jusqu'au 29 nov. 1906..... ...	Gr.-Bretagne ...	107,748	220,473	1,644	2,929	146 45
	Belgique	4,232	10,469	4,232	10,469	523 45
	Etats-Unis	65,455	159,957	65,355	159,826	7,991 30
	Total	177,435	390,899	71,231	173,224	8,661 20
Feuillards de fer ou d'acier laminé du calibre 14 et plus mince, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Brteagne ...	1,678	3,731	1,678	3,731	279 82
	Belgique.....	5,137	8,976	5,137	8,976	673 20
	Etats-Unis	73,976	170,639	76,501	170,722	12,539 84
	Total.....	80,791	183,346	83,316	183,429	13,492 86
Rouleaux en fer ou acier durci.	Gr.-Bretagne ...	361	1,426	.....	.....	.....
	Etats-Unis	12,175	30,867	12,175	30,867	9,260 10
	Total.....	12,536	32,293	12,175	30,867	9,260 10

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.
						30	80	5 94
						760	1,659	123 26
			22	47	3 13	22	47	3 13
						27,964	60,884	4,524 68
			22	47	3 13	28,776	62,670	4,657 01
117,569	170,997	26,629 83	2,827	3,889	1,361 15	121,053	175,806	28,220 93
			2,412	2,830	990 50	5,119	6,091	1,937 95
			5,150	6,963	2,481 72	5,150	6,963	2,481 72
			8	53	18 55	327,653	516,029	114,694 30
117,569	170,997	26,629 83	10,397	13,735	4,851 92	458,975	704,889	147,334 90
87,818	137,341	20,100 57	720	1,037	336 00	91,097	142,253	21,332 22
						3,903	5,808	1,366 05
						182,333	309,985	63,816 55
87,818	137,341	20,100 57	720	1,037	336 00	277,333	458,046	86,514 82
						3,163	5,000	500 00
99,957	153,139	10,149 22				101,561	155,873	10,422 62
						1,283	1,815	181 50
						239,313	385,595	38,160 49
99,957	153,139	10,149 22				342,157	543,283	48,764 61
104,975	215,514	7,183 89	1,129	2,030	135 33	107,748	220,473	7,465 67
						4,232	10,469	523 45
			100	131	8 73	65,455	159,957	8.000 03
104,975	215,514	7,183 89	1,229	2,161	144 06	177,435	390,899	15,989 15
						1,678	3,731	279 82
						5,137	8,976	673 20
						76,501	170,722	12,539 84
						83,316	183,429	13,492 86
361	1,426	285 20				361	1,426	285 20
						12,175	30,867	9,260 10
361	1,426	285 20				12,536	32,293	9,545 30

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Fer à repasser, de chapeliers et de tailleurs, plaqués en tout ou en partie ou non	Gr.-Bretagne		362			
	Allemagne		185			
	Etats-Unis		10,757		10,757	2,793 35
	Total		11,304		10,757	2,793 35
Armoires de sûreté et portes d'armoires de sûreté et de voûtes	Gr.-Bretagne		182			
	Etats-Unis		138,989		139,016	41,704 80
	Total		139,171		139,016	41,704 80
Vis de fer ou d'acier, communément appelées "vis à bois," N.A.E.		Grosses.		Grosses.		
	Gr.-Bretagne	66	25			
	Allemagne	495	54			
	Etats-Unis	167,045	24,482	167,025	24,482	8,568 70
	Total	167,606	24,561	167,025	24,482	8,568 70
Balances et romaines et machines à essayer la force musculaire	Gr.-Bretagne		2,650		195	58 50
	Hong-Kong		9		9	2 70
	Chine		2		2	0 60
	France		257		257	77 10
	Allemagne		1,063			
	Hollande		477		477	143 10
	Etats-Unis		101,728		101,393	30,417 90
	Total		106,186		102,333	30,699 90
Fer ou acier, en feuilles galvanisées		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne	135,067	433,321	1,184	3,819	190 95
	Belgique	70	173	70	173	8 65
	Etats-Unis	105,458	332,322	105,458	332,322	18,954 30
	Total	240,595	765,816	106,712	336,314	19,153 90
Fer ou acier, en feuilles, cannelées, galvanisées	Gr.-Bretagne	1,565	4,575			
	Etats-Unis	1,248	4,407	1,248	4,407	1,185 55
	Total	2,813	8,982	1,248	4,407	1,185 55
Fer et acier, en feuilles, cannelées, non galvanisées	Gr.-Bretagne	941	1,873			
	Etats-Unis	24	37	24	37	11 10
	Total	965	1,910	24	37	11 10
Patins de toutes sortes et parties de patins		Paires.		Paires.		
	Gr.-Bretagne	1,214	912	900	738	258 30
	Allemagne	47,594	40,257			
	Etats-Unis	23,589	32,104	23,589	32,104	11,236 40
	Total	72,397	73,273	24,489	32,842	11,494 70

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	362	64 31	.....	.....	.....	.....	362	64 31
.....	.....	.....	.....	185	67 40	.....	185	67 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,757	2,793 35
.....	362	64 31	.....	185	67 40	.....	11,304	2,925 06
.....	182	36 40	.....	.....	.....	.....	182	36 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	139,016	41,704 80
.....	182	36 40	.....	.....	.....	.....	139,198	41,741 20
Grosses.			Grosses.			Grosses.		
66	25	5 63	.....	.....	.....	66	25	5 63
.....	.....	.....	495	54	25 20	495	54	25 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	167,025	24,482	8,568 70
66	25	5 63	495	54	25 20	167,586	24,561	8,599 53
.....	2,371	474 20	.....	84	33 60	.....	2,650	566 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	2 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	257	77 10
.....	.....	.....	.....	1,063	425 20	.....	1,063	425 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	477	143 10
.....	.....	.....	.....	277	110 80	.....	101,670	30,528 70
.....	2,371	474 20	.....	1,424	569 60	.....	106,128	31,743 70
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
133,883	429,502	14,316 81	.....	.....	.....	135,067	433,321	14,507 76
.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	173	8 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	105,458	332,322	18,954 30
133,883	429,502	14,316 81	.....	.....	.....	240,595	765,816	33,470 71
1,565	4,575	831 17	.....	.....	.....	1,565	4,575	831 17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,248	4,407	1,185 55
1,565	4,575	831 17	.....	.....	.....	2,813	8,982	2,016 72
941	1,873	374 60	.....	.....	.....	941	1,873	374 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	37	11 10
941	1,873	374 60	.....	.....	.....	965	1,910	385 70
Paires.			Paires.			Paires.		
.....	.....	.....	314	174	81 20	1,214	912	339 50
.....	.....	.....	47,594	40,257	18,786 60	47,594	40,257	18,786 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,589	32,104	11,236 40
.....	.....	.....	47,908	40,431	18,867 80	72,397	73,273	30,362 50

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Lames de fer ou d'acier, découpées ou laminées en cannelures lorsqu'elles sont importées par des fabric. de tuyaux de fer ou d'ac. forgé pour être employées seulem. dans leurs propres manuf. à la fabric. de tuyaux de fer ou d'acier forgé	Gr.-Bretagne	762	1,064			
	Etats-Unis	668,770	964,271	668,770	964,271	48,213 55
	Total	669,532	965,335	668,770	964,271	48,213 55
Poêles de toutes sortes et parties de poêles, N.A.E.	Gr.-Bretagne		821		228	57 00
	Terreneuve		34		10	2 50
	Aut.-Hongrie		5		5	1 25
	France		193		193	48 25
	Allemagne		1,209		3	0 75
	Etats-Unis		431,325		431,010	107,752 50
	Total		433,587		431,449	107,862 25
Baguettes de fer de Suède laminées et bag. d'acier de Suède lam. de moins d'un ¼ pouce de diam., p. la fab. de clous de fers à cheval	Gr.-Bretagne	203	817	203	817	122 55
	Suède	10,434	23,760	10,434	23,760	3,564 00
	Etats-Unis	3,736	9,189	3,736	9,189	1,378 35
	Total	14,373	33,766	14,373	33,766	5,064 90
Aiguilles de chang. de voie et sections p. chemins de fer	Gr.-Bretagne	379	3,488			
	Etats-Unis	9,955	43,062	9,955	43,062	13,431 72
Tubes—						
Tuy. bouilleurs en fer forgé ou acier, y compris tubes ou carnaux cannelés pour chaudières maritim. (jusqu'au 29 nov. 1906)	Total	10,334	46,550	9,955	43,062	13,431 72
	Gr.-Bretagne		45,529		1,039	51 95
	Aut.-Hongrie		20,467		20,467	1,023 35
	Allemagne		4,683			
	Etats-Unis		239,066		239,011	11,950 55
	Total		309,745		260,517	13,025 85
Tubes d'acier laminés sans joints non assemblés ou soudés, d'un diamètre ne dépassant pas 1½ pouce	Gr.-Bretagne		291			
	Etats-Unis		7,661		7,661	766 10
	Total		7,952		7,661	766 10
Tubes en acier sans joints pour bicyclettes	Gr.-Bretagne		7,725		1,178	117 80
	Etats-Unis		3,835		3,835	383 50
	Total		11,560		5,013	501 30
Tubes en acier sans joints, valant non moins de 3c. la liv. (jusq. 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	35	149	35	149	7 45
	Etats-Unis	645	2,896	645	2,896	144 80
	Total	680	3,045	680	3,045	152 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.
762	1,064	35 47				762	1,064	35 47
						668,770	964,271	48,213 55
762	1,064	35 47				669,532	965,335	48,249 02
	630	99 70					858	156 70
							10	2 50
							5	1 25
							193	48 25
				1,206	402 00		1,209	402 75
				142	47 32		431,152	107,799 82
	630	99 70		1,348	449 32		433,427	108,411 27
						203	817	122 55
						10,434	23,760	3,564 00
						3,736	9,189	1,378 35
						14,373	33,766	5,064 90
379	3,488	697 60				379	3,488	697 60
						9,955	43,062	13,431 72
379	3,488	697 60				10,334	46,550	14,129 32
	44,490	1,483 02					45,529	1,534 97
							20,467	1,023 35
				4,683	312 21		4,683	312 21
							239,011	11,950 55
	44,490	1,483 02		4,683	312 21		309,690	14,821 08
	291	14 55					291	14 55
							7,661	766,10
	291	14 55					7,952	780 65
	6,547	436 48					7,725	554 28
							3,835	383 50
	6,547	436 48					11,560	937 78
						35	149	7 45
						645	2,896	144 80
						680	3,045	152 25

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Tubes, laminés ou fondus carré pour servir dans la fabrication d'instruments aratoires (depuis le 26 nov. 1906)	Etats-Unis		3,764		3,764	188 20
Tubes en fer ou acier, uni ou galvanisé, filetés et accouplés, ou non, de plus de 2 pouces de diamètre, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		3,556			
	Etats-Unis		262,713		260,778	39,116 70
	Total		266,269		260,778	39,116 70
Tubes en fer ou acier, uni ou galvanisé et accouplés ou non de plus de 4 pcs de diamètre, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		2,543		34	5 10
	Etats-Unis		85,078		86,190	12,928 50
	Total		87,621		86,224	12,933 60
Tubes en fer ou acier, uni ou galvanisé, filetés ou accouplés, ou non, de 2 pouces ou moins de diamètre, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		3,536		170	59 50
	France		5		5	1 75
	Etats-Unis		77,308		77,275	27,046 25
	Total		80,849		77,450	27,107 50
Tubes en fer forgé ou acier, unis ou galvanisés, filetés ou accouplés, ou non, de 4 pouces ou moins de diamètre, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		3,851		9	3 15
	Etats-Unis		98,450		99,007	34,652 45
	Total		102,301		99,016	34,655 60
Autres boyaux et tubes en fer ou acier forgé, N.A.E.	Gr.-Bretagne		4,442		136	40 80
	Etats-Unis		57,331		57,324	17,197 20
	Total		61,773		57,460	17,238 00
Articles en tôle de fer ou acier galvanisé, N.A.E.	Gr.-Bretagne		2,409			
	Etats-Unis		21,099		21,099	5,485 30
	Total		23,508		21,099	5,485 30
Ustensiles en agate, fer ou acier émaillé	Gr.-Bretagne		16,556		469	164 15
	Aut.-Hongrie		21,033		21,033	7,361 55
	France		501		451	157 85
	Allemagne		13,621		1,138	398 30
	Hollande		659		329	115 15
	Japon		17		17	5 95
	Suède		5,713		5,713	1,999 55
	Suisse		2,122		2,122	742 70
	Etats-Unis		64,137		64,115	22,450 75
	Total		124,359		95,417	33,395 95

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
							3,764	188 20
	3,556	355 60					3,556	355 60
							260,778	39,116 70
	3,556	355 60					264,34	39,472 30
	2,509	250 90					2,543	256 00
							86,190	12,928 50
	2,509	250 90					88,773	13,184 50
	3,366	785 45					3,536	844 95
							5	1 75
							77,275	27,046 25
	3,366	785 45					80,816	27,892 95
	3,842	768 40					3,851	771 55
							99,007	34,652 45
	3,842	768 40					102,858	35,424 00
	4,306	861 20					4,442	902 00
							57,324	17,197 20
	4,306	861 20					61,766	18,099 20
	2,409	414 17					2,409	414 17
							21,099	5,485 30
	2,409	414 17					23,508	5,899 47
	16,062	3,691 84		26	12 13		16,557	3,868 12
							21,033	7,361 55
							451	157 85
				12,483	5,825 40		13,621	6,223 70
				330	154 00		659	269 15
							17	5 95
							5,713	1,999 55
							2,122	742 70
				25	11 66		64,170	22,462 41
	16,062	3,691 84		12,864	6,003 19		124,343	43,090 98

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Articles en fer ou acier émaillé, N.A.E., ustensiles en fer ou en acier noir, uni, étamé ou enduit, et ustensiles en nickel ou aluminium pour la cuisine et les usages domestiques, N.-A.E.	Gr.-Bretagne	.....	4,727	.....	117	35 10
	Chine	.....	11	.....	11	3 30
	France	.....	47	.....	47	14 10
	Allemagne	.....	1,326	.....	.....	.....
	Japon	.....	161	.....	161	48 30
	Etats-Unis	.....	64,171	.....	64,185	19,255 50
	Total	.....	70,443	.....	64,521	19,356 30
Liens en fil métallique pour ballots	Etats-Unis	Paq. de 250 2,456	4,566	Paq. de 250 2,456	4,566	1,369 80
Tissu métallique et treillis en fer ou en acier	Gr.-Bretagne	Liv. 297,773	16,303	Liv. 400	43	12 90
	Etats-Unis	190,180	16,789	190,180	16,789	5,036 70
	Total	487,953	33,092	190,580	16,832	5,049 60
Acier de creuset, coûtant 6c. ou plus la liv. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	333	34	333	34	1 70
	Allemagne	10,729	2,738	.....	.....	.....
	Etats-Unis	62,461	4,304	60,898	3,936	196 80
	Total	73,523	7,076	61,231	3,970	198 50
Ecrans en fil métalliq., portes et châssis	Gr.-Bretagne	.....	3,341	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	5,172	.....	5,172	1,551 60
	Total	.....	8,513	.....	5,172	1,551 60
Rubans et bandes, dentelle pour clôture et fil de fer et d'acier pour clôture, N.A.E.	Gr.-Bretagne	16,786	861	.....	.....	.....
	Etats-Unis	621,019	22,748	621,019	22,748	3,412 20
	Total	637,805	23,609	621,019	22,748	3,412 20
Fil de fer ou d'acier galvanisé, des calibres 9, 12 et 13 (depuis le 29 nov. 1906.)	Allemagne	Qtx. 50,000	1,295	Qtx.	.....	.....
	Etats-Unis	397,496	456,787	347,496	455,394	22,769 70
	Total	447,496	458,082	347,496	455,394	22,769 70
Fil de fer simple nu à plusieurs brins, couvert en coton, toile, soie, caoutchouc ou autres matières, N.A.E.	Gr.-Bretagne	Liv. 113,234	26,775	Liv. 17,639	1,866	559 80
	Autr.-Hongrie	490	153	490	153	45 90
	France	1,289	488	1,289	488	146 40
	Allemagne	80,158	10,503	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,313,921	226,676	1,313,224	226,142	67,842 60
	Total	1,509,092	264,595	1,332,642	228,649	68,594 70

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	4,610	922 00	.....	.....	.....	.....	4,727	957 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	3 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	47	14 10
.....	.....	.....	.....	1,326	530 40	.....	1,326	530 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	161	48 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64,185	19,255 50
.....	4,610	922 00	.....	1,326	530 40	.....	70,457	20,808 70
Rég. de 250			Rég. de 250			Rég. de 250		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,456	4,566	1,369 80
Liv.			Liv.			Liv.		
297,373	16,260	3,252 00	.....	.....	.....	297,773	16,303	3,264 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	190,180	16,789	5,036 70
297,373	16,260	3,252 00	.....	.....	.....	487,953	33,092	8,301 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	333	34	1 70
.....	.....	.....	10,729	2,738	182 54	10,729	2,738	182 54
.....	.....	.....	1,563	368	24 53	62,461	4,304	221 33
.....	.....	.....	12,292	3,106	207 07	73,523	7,076	405 57
.....	3,341	668 20	.....	.....	.....	.....	3,341	668 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,172	1,551 60
.....	3,341	668 20	.....	.....	.....	.....	8,513	2,219 80
16,786	861	86 10	.....	.....	.....	16,786	861	86 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	621,019	22,748	3,412 20
16,786	861	86 10	.....	.....	.....	637,805	23,609	3,498 30
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
.....	.....	.....	50,000	1,295	86 33	50,000	1,295	86 33
.....	.....	.....	50,000	1,393	92 87	397,496	456,787	22,862 57
.....	.....	.....	100,000	2,688	179 20	447,496	458,082	22,948 90
Liv.			Liv.			Liv.		
94,283	24,516	4,903 20	1,312	393	157 20	113,234	26,775	5,620 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	490	153	45 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,289	488	146 40
.....	.....	.....	80,158	10,503	4,201 20	80,158	10,503	4,201 20
.....	.....	.....	133	33	13 20	1,313,357	226,175	67,855 80
94,283	24,516	4,903 20	81,603	10,929	4,371 60	1,508,528	264,094	77,869 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Fil de fer de t. sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne....	1,011,530	38,173	348,118	13,042	2,608 40
	Belgique.....	10,000	254	10,000	254	50 80
	France.....	142	15	142	15	3 00
	Allemagne.....	1,153,911	25,737	.....	.....	.....
	Norvège.....	1,766	103	1,766	103	20 60
	Etats-Unis	6,432,343	167,681	6,432,601	167,903	33,580 60
Corde en fil métl. en torons ou tor., pour f. sécher le lin. susp. des câdres ou autre fil m. t. et c. en fil m., N.A.E.	Total.....,	8,609,692	231,963	6,792,627	181,317	36,263 40
	Gr.-Bretagne ..	2,133,458	154,527	42,973	2,557	639 25
	Belgique.....	305	85	305	85	21 25
	France.....	170	41	170	41	10 25
	Allemagne.....	7,691	726	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	736,814	62,450	725,853	60,992	15,248 00
Ecrous, rondelles, rivets et boulons en fer ou acier, filetés ou non, et ébauches d'écrous, de boulons ou de pentures, et de pentures et tés et long. de t. sortes, N.A.E.	Total.	2,878,438	217,829	769,301	63,675	15,918 75
	Gr.-Bretagne ...	624,809	15,961	60,573	1,333	787 54
	Allemagne.....	2,664	237	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	3,137,650	134,518	3,137,818	134,536	57,168 41
Ferrailles de fer ou d'acier forgé, étant des déchets ou rebuts, y compris les découpures au poinçon, retailles ou rognures de tôle ou plaques de fer ou d'acier qui ont servi ; bouts coupés de barres de ferblanc ou de loupes de fonte ou de rails qui n'ont pas encore servi.....	Total.....	3,765,123	150,716	3,198,391	135,869	57,955 95
		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne. ..	348,342	276,231	4,702	4,420	235 10
	Guyane angl....	1,206	356	384	81	19 20
	Indes or. angl..	839	651	510	536	25 50
	Terreneuve.....	9,830	5,115	9,830	5,115	491 50
	Saint-Pierre	874	608	874	608	43 70
	Etats-Unis.....	148,677	129,566	148,863	129,705	7,443 16
	Total.	509,768	412,527	165,163	140,465	8,258 16
Canifs, cout. à ress. et cout. de poches de toutes sortes..	Gr.-Bretagne....	.....	55,784	.....	117	35 10
	Autr.-Hongrie..	.....	1,426	.....	1,426	427 80
	France.....	.....	182	.....	182	54 60
	Allemagne.....	.....	13,995	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	1,064	.....	1,034	310 20
	Total.....	.....	72,451	.....	2,759	827 70
Coutellerie de table de toutes espèces, N.A.E.....	Gr.-Bretagne ...	.....	180,413	.....	1,793	537 90
	Hong-Kong....	.....	1	.....	1	0 30
	Autr.-Hongrie..	.....	174	.....	174	52 20
	Chine.....	.....	8	.....	8	2 40
	France.....	.....	2,295	.....	2,605	781 50
	Allemagne.....	.....	10,815	.....	20	6 00
	Norvège.....	.....	569	.....	569	170 70
	Suisse.....	.....	102	.....	102	30 60
	Etats-Unis.	.....	26,326	.....	26,316	7,894 80
	Total.....	.....	220,703	.....	31,588	9,476 40

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	c.
655,390	24,990	3,519 14	8,022	141	37 60	1,011,530	38,173	6,165 14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,000	254	50 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	142	15	3 00
.....	.....	.....	1,153,911	25,737	6,863 18	1,153,911	25,737	6,863 18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,766	103	20 60
.....	.....	.....	822	78	20 80	6,433,423	167,981	33,601 40
655,390	24,990	3,519 14	1,162,755	25,956	6,921 58	8,610,772	232,263	46,704 12
2,098,639	152,679	26,071 03	.....	.....	.....	2,141,612	155,236	26,710 28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	305	85	21 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	170	41	10 25
.....	.....	.....	7,691	726	242 01	7,691	726	242 01
.....	.....	.....	.....	.....	.....	725,853	60,992	15,248 00
2,098,639	152,679	26,071 03	7,691	726	242 01	2,875,631	217,080	42,231 79
564,236	14,628	5,662 33	.....	.....	.....	624,809	15,961	6,449 87
.....	.....	.....	2,664	237	105 63	2,664	237	105 63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,137,818	134,536	57,168 41
564,236	14,628	5,662 33	2,664	237	105 63	3,765,291	150,734	63,723 91
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
343,640	271,811	11,282 60	.....	.....	.....	348,342	276,231	11,517 70
822	275	27 40	.....	.....	.....	1,206	356	46 60
329	115	10 97	.....	.....	.....	839	651	36 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,830	5,115	491 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	874	608	43 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	148,863	129,705	7,443 16
344,791	272,201	11,320 97	.....	.....	.....	509,954	412,666	19,579 13
.....	55,536	11,107 20	.....	72	28 80	.....	55,725	11,171 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,426	427 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	182	54 60
.....	.....	.....	.....	14,144	5,657 60	.....	14,144	5,657 60
.....	.....	.....	.....	30	12 00	.....	1,064	322 20
.....	55,536	11,107 20	.....	14,246	5,698 40	.....	72,541	17,633 30
.....	178,252	35,650 40	.....	54	21 60	.....	180,099	36,209 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	174	52 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	2 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,605	781 50
.....	.....	.....	.....	10,795	4,318 00	.....	10,815	4,324 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	569	170 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	102	30 60
.....	.....	.....	.....	10	4 00	.....	26,326	7,898 80
.....	178,252	35,650 40	.....	10,859	4,343 60	.....	220,699	49,470 40

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Toute autre couteller., N.A.E	Gr.-Bretagne		90,399		2,059	617 70
	Hong-Kong		5		5	1 50
	Terreneuve		1		1	0 30
	Autr.-Hongrie		737		737	221 10
	Belgique		81		81	24 30
	Chine		26		26	7 80
	Danemarque		170		170	51 00
	France		1,309		1,309	392 70
	Allemagne		115,539		22	6 60
	Japon		11		11	3 30
Fusils, carabines, y compris les fusils et carabines à vent, qui ne sont point des jouets, mousquets, canons, pistolets, revolvers ou autres armes à feu	Etats-Unis		68,947		67,830	20,349 00
	Total		277,225		72,251	21,675 30
	Gr.-Bretagne		238,809		3,269	980 70
	Belgique		32,047		31,641	9,492 30
	France		3,561		3,554	1,066 20
	Allemagne		535			
	Etats-Unis		297,221		296,319	88,895 70
	Total		572,173		334,783	100,434 90
Baïonnettes, épées, fleurets et masques	Gr.-Bretagne		188		9	2 70
	Hong-Kong		1		1	0 30
	France		80		80	24 00
	Allemagne		367			
	Etats-Unis		1,209		1,002	300 60
	Total		1,845		1,092	327 60
Aiguilles de tous matériaux et de toute espèce, N.A.E	Gr.-Bretagne		39,575		289	86 70
	Aut.-Hongrie		108		108	32 40
	France		156		156	46 80
	Allemagne		2,168			
	Suisse		125		125	37 50
	Etats-Unis		31,888		31,739	9,521 70
	Total		74,020		32,417	9,725 10
Boules d'acier pour usage dans les machineries ou voitures (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne,,		941		690	69 00
	Etats-Unis		4,113		4,113	411 30
	Total		5,054		4,803	480 30
Acier chromaté	Etats-Unis	Qtx. 3,367	15,826	Qtx. 3,367	15,826	2,373 90
Plaques d'acier laminées pour les ponts, ébauchées ou a bords repliés, dite Universal mill lorsqu'elles sont import. par des const. de ponts (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	1,567	2,779			
	Belgique	70	93	70	93	9 30
	Etats-Unis	115,956	163,666	115,956	163,666	16,366 60
	Total	117,593	166,538	116,026	163,759	16,375 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	86,640	17,328 00		1,748	699 20		90,447	18,644 90
							5	1 50
							1	0 30
							737	221 10
							81	24 30
							26	7 80
							170	51 00
							1,309	392 70
				115,792	46,316 80		115,814	46,323 40
							11	3 30
				1,118	447 20		68,948	20,796 20
	86,640	17,328 00		118,658	47,463 20		277,549	86,466 50
	235,440	47,088 00		100	40 00		238,809	48,108 70
				406	162 40		32,047	9,654 70
				7	2 80		3,561	1,069 00
				535	214 00		535	214 00
				15	6 00		296,334	88,901 70
	235,440	47,088 00		1,063	425 20		571,286	147,948 10
	162	32 40		17	6 80		188	41 90
							1	30
							80	24 00
				367	146 80		367	146 80
							1,002	300 60
	162	32 40		384	153 60		1,638	513 60
	39,095	7,819 00		191	76 40		39,575	7,982 10
							108	32 40
							156	46 80
				2,168	867 20		2,168	867 20
							125	37 50
				149	59 60		31,888	9,581 30
	39,095	7,819 00		2,508	1,003 20		74,020	18,547 30
				251	33 47		941	102 47
							4,113	411 30
				251	33 47		5,054	513 77
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
						3,367	15,826	2,373 90
1,567	2,779	185 26				1,567	2,779	185 26
						70	93	9 30
						115,956	163,666	16,366 60
1,567	2,779	185 26				117,593	166,538	16,561 16

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Suite.*						
Plaques d'acier de plus de 12 pcs de larg. dite *Universal Mill* lam. ou à bords repliés lorsq. sont imp. par des c. de ponts (dep. le 29 nov. 1906).	Etats-Unis	46,730	74,789	46,730	74,789	7,370 15
Acier en barres, bandes, feuillard, rouleaux ou bandelettes, feuilles ou plaques. de toute grandeur, épaisseur ou largeur, lorsqu'il vaut plus de 2½ centins la livre, N.A.E. (jusq. 29 nov. 1906).	Gr.-Bretagne	23,266	183,493	373	7,249	362 45
	Belgique	6	262	6	262	13 10
	France	75	1,620	75	1,620	81 00
	Allemagne	452	3,696			
Acier en barres, bandes, feuillard, rouleaux ou bandelettes, feuilles ou plaques, de toute grandeur, épaisseur ou largeur, lorsqu'il vaut plus de 3½ centins la livre, N.A.E. (jusq. 29 nov. 1906).	Etats-Unis	61,459	265,217	61,459	265,217	13,260 85
	Total	85,258	454,288	61,913	274,348	13,717 40
	Gr.-Bretagne	474	2,683	474	2,683	134 15
	Belgique	149	487	149	487	24 35
	France	21	179	21	179	8 95
	Allemagne	203	1,701			
	Suède	121	608	121	608	30 40
	Etats-Unis	60,614	288,863	60,444	286,283	14,314 15
	Total	61,582	294,521	61,209	290,240	14,512 00
Steel wool (jusqu'au 29 nov. 1906)	Allemagne		268			
	Etats-Unis		73		56	5 60
Outils et instruments—	Total		341		56	5 60
Herminettes, couperets, hachettes, coins, masses, mart., leviers, renards et outils de ch. de fer ; pics, pioches et œils et ébauches percées pour ces outils	Gr.-Bretagne		4,758		526	157 80
	Chine		5		5	1 50
	France		4		4	1 20
	Allemagne		3			
	Etats-Unis		56,182		56,362	16,908 60
	Total		60,952		56,897	17,069 10
Haches	Etats-Unis	Douz. 3,115	18,074	Douz. 3,114	18,064	4,320 01
Scies	Gr.-Bretagne		2,583		427	128 10
	Aut.-Hongrie		8		8	2 40
	France		1,319		1,319	395 70
	Allemagne		1,153			
	Norvège		141		141	42 30
	Etats-Unis		161,367		161,029	48,308 70
	Total		166,571		162,924	48,877 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Vallur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.	Qtx.	$	$ c.
						46,730	74,789	7,370 15
22,893	176,244	5,874 92				23,266	183,493	6,237 37
						6	262	13 10
						75	1,620	81 00
			495	3,837	255 80	495	3,837	255 80
						61,459	265,217	13,260 85
22,893	176,244	5,874 92	495	3,837	255 80	85,301	454,429	19,848 12
						474	2,683	134 15
						149	487	24 35
						21	179	8 95
			203	1,701	113 38	203	1,701	113 38
						121	608	30 40
			170	2,580	172 00	60,614	288,863	14,486 15
			373	4,281	285 38	61,582	294,521	14,797 38
				268	35 73		268	35 73
				17	2 27		73	7 87
				285	38 00		341	43 60
	4,232	846 40					4,758	1,004 20
							5	1 50
							4	1 20
				3	1 20		3	1 20
							56,362	16,908 60
	4,232	846 40		3	1 20		61,132	17,916 70
						Douz. 3,114	18,064	4,320 01
	2,131	426 20					2,558	554 30
							8	2 40
							1,319	395 70
				1,153	461 20		1,153	461 20
							141	42 30
				84	33 60		161,113	48,342 30
	2,131	426 20		1,237	494 80		166,292	49,798 20

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fer et acier—*Fin.*						
Outils et instruments—*Fin.*						
Limes et râpes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		9,722		1,419	425 70
	Terreneuve		42		42	12 60
	France		1,093		1,093	327 90
	Allemagne		278			
	Etats-Unis		60,724		60,737	18,221 10
	Total		71,859		63,291	18,987 30
Outils à main ou pour mach. de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		59,698		5,431	1,629 30
	Autr.-Hongrie		55		55	16 50
	Chili		265			
	Chine		1		1	0 30
	France		943		947	284 10
	Allemagne		37,534			
	Italie		19		19	5 70
	Japon		116		116	34 80
	Suède		15		15	4 50
	Suisse		203		203	60 90
	Etats-Unis		803,494		802,354	240,706 20
	Total		902,343		809,141	242,742 30
Lames ou ébauches de couteaux et fourchettes de fer ou d'acier, à l'état brut, sans manches, non repassées à la lime ou à la meule ni autrement ouvrés	Gr.-Bretagne		1,010			
	Etats-Unis		165		165	16 50
	Total		1,175		165	16 50
Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouvrés	Gr.-Bretagne		228,830		6,360	1,908 00
	Hong-Kong		33		33	9 90
	Terreneuve		26		6	1 80
	Aut.-Hongrie		928		759	227 70
	Belgique		102		102	30 60
	Chine		118		118	35 40
	France		12,165		12,118	3,635 40
	Allemagne		50,638		74	22 20
	Hollande		96		96	28 80
	Italie		31		31	9 30
	Japon		922		805	241 50
	Norvège		110		110	33 00
	Suède		8		8	2 40
	Suisse		24		24	7 20
	Etats-Unis		2,737,339		2,725.136	817,540 80
	Total		3,031,370		2,745,780	823,734 00
Ivoire ouvré, N.A.E.	Gr.-Bretagne		155			
	Hong-Kong		70		70	14 00
	Japon		294		294	58 80
	Etats-Unis		255		255	51 00
	Total		774		619	123 80

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LACON SOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	8,288	1,657 60	.....	15	6 00	.....	9,722	2,089 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	12 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,093	327 90
.....	.....	.....	.....	278	111 20	.....	278	111 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60,737	18,221 10
.....	8,288	1,657 60	.....	293	117 20	.....	71,872	20,762 10
.....	52,808	10,561 60	.....	1,358	543 20	.....	59,597	12,734 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55	16 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	947	284 10
.....	.....	.....	.....	37,534	15,013 60	.....	37,534	15,013 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	5 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116	34 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	4 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	203	60 90
.....	.....	.....	.....	1,350	540 00	.....	803,704	241,246 20
.....	52,808	10,561 60	.....	40,242	16,096 80	.....	902,191	269,400 70
.....	1,010	50 50	.....	.....	.....	.....	1,010	50 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	165	16 50
.....	1,010	50 50	.....	.....	.....	.....	1,175	67 00
.....	220,730	44,146 00	.....	1,376	550 40	.....	228,466	46,604 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	9 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	1 80
.....	.....	.....	.....	96	38 40	.....	855	266 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	102	30 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	118	35 40
.....	.....	.....	.....	41	16 40	.....	12,159	3,651 80
.....	.....	.....	.....	47,252	18,900 80	.....	47,326	18,923 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	96	28 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31	9 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	805	241 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	110	33 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	2 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	7 20
.....	.....	.....	.....	3,358	1,343 20	.....	2,728,494	818,884 00
.....	220,730	44,146 00	.....	52,123	20,849 20	.....	3,018,633	888,729 20
.....	155	20 67	.....	.....	.....	.....	155	20 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	14 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	294	58 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	255	51 00
.....	155	20 67	.....	.....	.....	.....	774	144 47

ARTICLES IMBORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Gelées, confitures et marmelades, N.A.E	Gr.-Bretagne	1,746,355	131,146	17,019	1,350	553 12
	Australie	150	11	3,030	84	98 47
	Antilles angl.	63	10	63	10	2 05
	Hong-Kong	1,324	41	1,324	41	43 03
	Terreneuve	33	2	33	2	1 07
	Nouv.-Zélande	8,486	626	8,075	558	262 44
	Chine	893	36	893	36	29 02
	France	2,860	570	2.580	501	83 85
	Allemagne	288	47			
	Hawaï	20	4	20	4	0 65
	Hollande	118	24	118	24	3 83
	Italie	125	34	125	34	4 06
	Japon	324	15	324	15	10 53
	Etats-Unis	53,108	6,950	53,525	7,069	1,739 59
	Total	1,814,147	139,516	87,129	9,728	2,831 71
Bijouterie, N.A.E	Gr.-Bretagne		115,995		14,666	4,726 55
	Indes or. angl.		26		26	8 38
	Hong-Kong		77		77	24 83
	Aut.-Hongrie		18,494		18,059	5,770 05
	Chine		425		425	136 97
	France		14,354		14,391	4,637 93
	Allemagne		71,508		1,959	631 34
	Italie		335		335	108 00
	Japon		598		873	281 35
	Suisse		1,709		1,599	515 32
	Turquie		2,227		2,227	717 71
	Etats-Unis		699,632		697,555	224,856 57
	Total		925,380		752,192	242,415 00
Tricots de toutes espèces, N.A.E	Gr.-Bretagne		656			
	Etats-Unis		175		175	61 25
	Total		831		175	61 25
Plomb et plomb ouvré—						
Vieux, de rebut, en saumon et en bloc		Qtx.		Qtx.		
	Gr.-Bretagne	82,347	290,798	382	1,818	272 70
	Antilles angl.	9	11	9	11	1 65
	Terreneuve	11	24	11	24	3 60
	Etats-Unis	1,679	2,620	1,679	2,620	393 00
	Total	84,046	293,453	2,081	4,473	670 95
En barres et en feuilles	Gr.-Bretagne	12,840	52,939	4	61	15 25
	Etats-Unis	735	3,750	885	3,755	938 75
	Total	13,575	56,689	889	3,816	954 00
Tuyaux		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	44,122	1,945	34,100	1,354	473 90
	Etats-Unis	30,348	1,939	30,758	1,978	688 15
	Total	74,470	3,884	64,858	3,332	1,162 05

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
1,605,493	119,496	35,149 87	.....	.....	.....	1,622,512	120,846	35,702 99
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,030	84	98 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	63	10	2 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,324	41	43 03
.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	2	1 07
1,674	102	37 66	.....	.....	.....	9,749	660	300 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	893	36	29 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,580	501	83 85
.....	.....	.....	288	47	12 48	288	47	12 48
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	4	0 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	118	24	3 83
.....	.....	.....	.....	.....	.....	125	34	4 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	324	15	10 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	53,525	7,069	1,739 59
1,607,167	119,598	35,187 53	288	47	12 48	1,694,584	129,373	38,031 72
.....	94,700	19,696 62	.....	6,341	2,663 00	.....	115,707	27,086 17
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	8 38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	77	24 83
.....	.....	.....	.....	105	42 73	.....	18,164	5,812 78
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	425	136 97
.....	.....	.....	.....	93	37 20	.....	14,484	4,675 13
.....	.....	.....	.....	69,549	29,095 84	.....	71,508	29,727 18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	335	108 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	873	281 35
.....	.....	.....	.....	110	46 00	.....	1,709	561 32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,227	717 71
.....	.....	.....	.....	2,263	950 00	.....	699,818	225,806 57
.....	94,700	19,696 62	.....	78,461	32,834 77	.....	925,353	294,946 39
.....	656	150 40	.....	.....	.....	.....	656	150 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	175	61 25
.....	656	150 40	.....	.....	.....	.....	831	211 65
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
77,494	272,997	27,299 70	.....	.....	.....	77,876	274,815	27,572 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	11	1 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	24	3 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,679	2,620	393 00
77,494	272,997	27,299 70	.....	.....	.....	79,575	277,470	27,970 65
12,821	52,814	8,395 71	.....	.....	.....	12,825	52,875	8,410 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	885	3,755	938 75
12,821	52,814	8.395 71	.....	.....	.....	13,710	56,630	9,349 71
Liv.			Liv.			Liv.		
10,022	591	134 57	.....	.....	.....	44,122	1,945	608 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	30,758	1,978	688 15
10,022	591	134 57	.....	.....	.....	74,880	3,923	1,296 62

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Plomb et plomb ouvré—*Fin.*						
Plomb de chasse, et balles de pl.	Gr.-Bretagne....	85,780	3,718	60	10	3 50
	France.....	120	18	120	18	6 30
	Etats-Unis.	4,050	287	1,640	123	41 70
	Total.....	89,950	4,023	1,820	151	51 50
Plomb ouvré, N.A.E.	Gr.-Bretagne....	.....	16,492	....	9,419	2,825 70
	Hong-Kong.....	....	3	.....	3	0 90
	Aut.-Hongrie...	....	7,987	....	7,987	2,396 10
	Chine.....	.....	101	.....	101	30 30
	France.....	.....	14,815	.....	14,821	4,446 30
	Allemagne.....	.....	397	.....	.....	.....
	Hollande.....	.....	5,409	....	5,409	1,622 70
	Japon.	.....	453	... .	453	135 90
	Portugal.....	.....	3	.....	3	0 90
	Etats-Unis	.....	28,999	..... .	29,218	8,765 40
	Total.....	.....	74,659	.....	67,414	20,224 20
Cuir et cuir ouvré—						
Cuir à semelles de toutes sortes	Gr.-Bretagne ...	504,555	129,265	10,845	2,420	363 00
	Etats-Unis.....	123,096	38,377	123,096	38,377	5,764 78
	Total.....	627,651	167,642	133,941	40,797	6,127 78
Cuir à courroies de toutes sortes	Gr.-Bretagne....	543,490	191,890	....	.....	.....
	Etats-Unis.....	8,080	1,437	8,080	1,437	215 55
	Total.....	551,570	193,327	8,080	1,437	215 55
Cuir à empeignes, non corroyé, ciré ou verni.....	Etats-Unis.....	216	151	216	151	22 65
Peaux de veau, chevreau ou chèvre, agneau et mouton, tannées	Gr.-Bretagne....	700	416	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	9,439	6,352	9,439	6,352	952 80
Peaux de chevreau ou chèvre, agneau et mouton, tannées ou corroyées, cirées ou vernies.	Total.....	10,139	6,768	9,439	6,352	952 80
	Gr.-Bretagne....	57,818	55,078	7,941	4,949	866 07
	Terreneuve	600	105	600	105	18 37
	Belgique.. ...	90	83	90	83	14 52
	France.....	22,818	16,093	22,818	16,093	2,816 27
	Allemagne,.....	1,223	1,632	.....	... .	.....
	Etats-Unis.	147,558	155,450	156,858	165,164	28,904 00
Cuir à gants, tannés ou mégis., teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants dans leurs propres manufactures.	Total.....	230,107	228,441	188,307	186,394	32,619 23
	Gr.-Bretagne ...	4,946	3,804	.....	.....	.....
	Belgique.....	172	41	172	41	4 10
	Allemagne	8,624	8,245	.....	....	.....
	Etats-Unis	467,572	327,441	467,629	325,886	34,595 2
	Total.....	481,314	339,531	467,801	325,927	34,599 30

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
85,720	3,708	824 04	.....	.....	.....	85,780	3,718	827 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	120	18	6 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,640	123	41 70
85,720	3,708	824 04	.....	.....	.....	87,540	3,859	875 54
.....	7,074	1,414 80	.....	26	10 40	.....	16,519	4,250 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,987	2,396 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	101	30 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,821	4,446 30
.....	.....	.....	.....	397	158 80	.....	397	158 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,409	1,622 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	453	135 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29,218	8,765 40
.....	7,074	1,414 80	.....	423	169 20	.....	74,911	21,808 20
493,710	126,845	13,564 84	.....	.....	.....	504,555	129,265	13,927 84
.....	.....	.....	.....	.....	.....	123,096	38,377	5,764 78
493,710	126,845	13,564 84	.....	.....	.....	627,651	167,642	19,692 62
531,209	187,357	18,976 36	.....	.....	.....	531,209	187,357	18,976 36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,080	1,437	215 55
531,209	187,357	18,976 36	.....	.....	.....	539,289	188,794	19,191 91
.....	.....	.....	.....	.....	.....	216	151	22 65
700	416	41 60	.....	.....	.....	700	416	41 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,439	6,352	952 80
700	416	41 60	.....	.....	.....	10,139	6,768	994 40
49,849	50,083	5,991 16	28	46	10 73	57,818	55,078	6,867 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	600	105	18 37
.....	.....	.....	.....	.....	.....	90	83	14 52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,818	16,093	2,816 27
.....	.....	.....	1,223	1,632	380 79	1,223	1,632	380 79
.....	.....	.....	.....	.....	.....	156,858	165,164	28,904 00
49,849	50,083	5,991 16	1,251	1,678	391 52	239,407	238,155	39,001 91
4,946	3,804	254 66	.....	.....	.....	4,946	3,804	254 66
.....	.....	.....	.....	.....	.....	172	41	4 10
.....	.....	.....	8,624	8,245	1,216 56	8,624	8,245	1,216 56
.....	.....	.....	1,054	1,560	230 10	468,683	327,446	34,825 30
4,946	3,804	254 66	9,678	9,805	1,446 66	482,425	339,536	36,300 62

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Cuir et cuir ouvré—*Suite.*						
Cuir à harnais	Gr.-Bretagne	41,403	20,033	1,140	567	99 22
	Etats-Unis	1,530	668	1,530	668	116 92
	Total	42,933	20,701	2,670	1,235	216 14
Déchets de cuir des tanneurs.	Gr.-Bretagne	1,288	428	.....	.....	.....
	Etats-Unis	225,928	9,146	225,928	9,146	1,371 90
	Total	227,216	9,574	225,928	9,146	1,371 90
Cuir à empeignes, y compris le dongola, le cordouan, le kangarou, l'alligator et le chamois, ou autre cuir à empeigne, N.A.E., corroyés, cirés ou vernis	Gr.-Bretagne	92,235	70,470	2,282	2,198	384 65
	Australie	884	296	884	296	51 80
	Terreneuve	.....	100	.....	100	17 50
	France	3,785	2,697	3,785	2,697	471 97
	Allemagne	1,769	1,291	.....	.....	.....
	Japon	2,870	1,916	2,870	1,916	335 30
	Etats-Unis	151,721	148,906	159,391	158,682	27,769 91
	Total	253,264	225,676	169,212	165,889	29,031 13
Cuir vernissé ou émaillé ou maroquin	Gr.-Bretagne	3,752	4,312	170	241	60 25
	Allemagne	78	108	.....	.....	.....
	Etats-Unis	67,656	98,573	67 036	97,766	24,441 50
	Total	71,486	102,993	67,206	98,007	24,501 75
Peaux à maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées	Gr.-Bretagne	25,674	12,651	761	312	46 80
	Etats-Unis	54,692	17,452	54,692	17,452	2,617 80
	Total	80,366	30,103	55,453	17,764	2,664 60
Tous autres cuir et peaux, N.A.E	Gr.-Bretagne	262,816	84,311	.....	.....	.....
	Allemagne	800	788	.....	.....	.....
	Russie	20	21	20	21	3 15
	Etats-Unis	47,018	15,082	47,018	15,082	2,262 30
	Total	310,654	100,202	47,038	15,103	2,265 45
Tous autres cuirs tannés corroyés, cirés, etc., N.A.E.	Gr.-Bretagne	4,651	4,394	394	164	28 70
	France	200	137	200	137	23 97
	Allemagne	608	267	.....	.....	.....
	Etats-Unis	28,479	13,179	28,479	13,179	2,306 55
	Total	33,938	17,977	29,073	13,480	2,359 22

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit peeçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
40,263	19,466	2,331 99	.....	.....	.....	41,403	20,033	2,431 21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,530	668	116 92
40,263	19,466	2,331 99	.....	.....	.....	42,933	20,701	2,548 13
1,288	428	42 80	.....	.....	.....	1,288	428	42 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	225,928	9,146	1,371 90
1,288	428	42 80	.....	.....	.....	227,216	9,574	1,414 70
89,919	68,231	8,306 95	34	41	9 53	92,235	70,470	8,701 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	884	296	51 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	17 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,785	2,697	471 97
.....	.....	.....	1,769	1,291	300 30	1,769	1,291	300 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,870	1,916	335 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	159,391	158,682	27,769 91
89,919	68,231	8,306 95	1,803	1,332	309 83	260,934	235,452	37,647 91
3,452	3,956	617 11	130	115	38 33	3,752	4,312	715 69
.....	.....	.....	78	108	36 00	78	108	36 00
.....	.....	.....	620	807	269 00	67,656	98,573	24,710 50
3,452	3,956	617 11	828	1,030	343 33	71,486	102,993	25,462 19
26,803	13,001	1,300 10	.....	.....	.....	27,564	13,313	1,346 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	54,692	17,452	2,617 80
26,803	13,001	1,300 10	.....	.....	.....	82,256	30,765	3,964 70
245,700	77,743	7,774 30	.....	.....	.....	245,700	77,743	7,774 30
.....	.....	.....	800	788	157 60	800	788	157 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	21	3 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	47,018	15,082	2,262 30
245,700	77,743	7,774 30	800	788	157 60	293,538	93,634	10,197 35
4,257	4,230	511 21	.....	.....	.....	4,651	4,394	539 91
.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	137	23 97
.....	.....	.....	608	267	62 31	608	267	62 31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,479	13,179	2,306 55
4,257	4,230	511 21	608	267	62 31	33,938	17,977	2,932 74

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Cuir et cuir ouvré—*Fin.*						
Cuir ouvré, savoir :						
Bottes et souliers	Gr.-Bretagne		73,547		2,343	615 00
	Hong-Kong		24		24	6 30
	Terreneuve		12		12	3 15
	Aut.-Hongrie		260		260	68 25
	Chine		122		122	32 02
	France		206		206	54 06
	Allemagne		219			
	Norvège		133		133	34 90
	Russie		41		41	10 76
	Etats-Unis		983,359		982,911	257,996 31
	Total		1,057,923		986,052	258,820 75
Harnais et sellerie, N.A.E.	Gr.-Bretagne		27,980		936	280 80
	France		26		26	7 80
	Japon		159		159	47 70
	Etats-Unis		57,890		56,030	16,809 00
	Total		86,055		57,151	17,145 30
Courroies de cuir	Gr.-Bretagne		22,031		564	115 05
	Etats-Unis		28,807		28,809	5,875 63
	Total		50,838		29,373	5,990 68
Tous autres cuirs et peaux crues ouvrées, N.A.E.	Gr.-Bretagne		34,880		8,891	2,222 75
	Hong-Kong		2		2	0 50
	Aut.-Hongrie		449		449	112 25
	France		1,366		1,366	341 50
	Allemagne		3,113		33	8 25
	Japon		1,177		1,177	294 25
	Etats-Unis		180,415		179,585	44,896 75
	Total		221,402		191,503	47,876 24
Chaux	Etats-Unis	Brls. 88,919	67,573	Brls. 88,919	67,573	13,514 60
Jus de limon et jus de fruits alcoolisés ne contenant pas plus que 25 pour 100 de spiritueux de preuve		Galls.		Galls.		
	Gr.-Bretagne	88	162	15	36	9 00
	Etats-Unis	67	114	67	114	40 20
	Total	155	276	82	150	49 20
Jus de limon, et jus de fruits contenant plus que 25 pour 100 de spiritueux de preuve	Gr.-Bretagne			10	21	20 00

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	71,326	12,327 01	.....	3	1 00	.....	73,672	12,943 01
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	6 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	3 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	260	68 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	122	32 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	206	54 06
.....	.....	.....	.....	219	73 00	.....	219	73 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	133	34 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	41	10 76
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	982,911	257,996 31
.....	71,326	12,327 01	.....	222	74 00	.....	1,057,600	271,221 76
.....	27,044	5,408 80	.....	.....	.....	.....	27,980	5,689 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	7 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	159	47 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56,030	16,809 00
.....	27,044	5,408 80	.....	.....	.....	.....	84,195	22,554 10
.....	15,554	2,041 95	.....	.....	.....	.....	16,118	2,157 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,809	5,875 63
.....	15,554	2,041 95	.....	.....	.....	.....	44,927	8,032 63
.....	25,853	4,062 05	.....	94	31 33	.....	34,838	6,316 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	449	112 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,366	341 50
.....	.....	.....	.....	3,080	1,026 66	.....	3,113	1,034 91
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,177	294 25
.....	.....	.....	.....	1	0 33	.....	179,586	44,897 08
.....	25,853	4,062 05	.....	3,175	1,058 32	.....	220,531	52,996 62
Brls.			Brls.			Brls.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	88,919	67,573	13,514 60
Galls.			Galls.			Galls.		
31	47	16 80	.....	.....	.....	46	83	25 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	67	114	40 20
31	47	16 80	.....	.....	.....	113	197	66 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	21	20 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Jus de limon et autres sirops et jus de fruits, N.A.E	Gr.-Bretagne	12,817	12,529	1,626	1,657	331 40
	Antilles angl.	1,212	611	1,212	611	122 20
	France	707	1,376	787	1,195	239 00
	Allemagne	60	60	.....	.....	.....
	Etats-Unis	5,240	6,032	5,554	6,335	1,267 00
	Total	20,036	20,608	9,179	9,798	1,959 60
Presses lithographiques et accessoires de ces presses pour la confection de caractères	Gr.-Bretagne	.....	3,827	.....	2,464	246 40
	Etats-Unis	.....	50,353	.....	50,353	5,035 30
	Total	.....	54,180	.....	52,817	5,281 70
Pierres lithographiques, non gravées	Gr.-Bretagne	.....	502	.....	79	15 80
	Allemagne	.....	5,110	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	3,086	.....	968	193 60
	Total	.....	8,698	.....	1,047	209 40
Garnitures de cardes mécaniques	Gr.-Bretagne	.....	9,873	.....	22	5 50
	Autr.-Hongrie	.....	121	.....	.....	.....
	Belgique	.....	81	.....	81	20 25
	Allemagne	.....	277	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	3,972	.....	3,972	993 00
	Total	.....	14,324	.....	4,075	1,018 75
Lanternes magiques et leurs verres peints	Gr.-Bretagne	.....	1,674	.....	220	55 00
	France	.....	27	.....	27	6 75
	Allemagne	.....	2,308	.....	.....	.....
	Japon	.....	6	.....	6	1 50
	Etats-Unis	.....	3,653	.....	3,653	913 00
	Total	.....	7,668	.....	3,906	976 25
		Boiss.		Boiss.		
Malt (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	529	953	.....	.....	.....
	Terreneuve	1,139	865	.....	.....	.....
	Etats-Unis	24,025	17,381	24,025	17,401	3,612 75
	Total	25,693	19,199	24,025	17,401	3,612 75
		Qtx.		Qtx.		
Malt (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	40	186	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,034	2,116	1,034	2,116	423 19
	Total	1,074	2,302	1,034	2,116	423 19
Extrait de (non alcoolique), pour des fins médicinales et pour la boulangerie (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	.....	1,641	.....	45	11 25
	Etats-Unis	.....	6,426	.....	6,359	1,589 75
	Total	.....	8,067	.....	6,404	1,601 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
11,557	11,425	1,606 07				13,183	13,082	1,937 47
						1,212	611	122 20
						787	1,195	239 00
			60	60	16 00	60	60	16 00
						5,554	6,335	1,267 00
11,557	11,425	1,606 07	60	60	16 00	20,796	21,283	3,581 67
	1,363	68 15					3,827	314 55
							50,353	5,035 30
	1,363	68 15					54,180	5,349 85
	423	56 40					502	72 20
				5,110	1,362 68		5,110	1,362 68
				2,118	564 80		3,086	758 40
	423	56 40		7,228	1,927 48		8,698	2,193 28
	9,776	1,672 58		417	139 00		10,215	1,817 08
				121	40 33		121	40 33
							81	20 25
				277	92 34		277	92 34
							3,972	993 00
	9,776	1,672 58		815	271 67		14,666	2,963 00
	1,454	248 07					1,674	303 07
							27	6 75
				2,308	769 31		2,308	769 31
							6	1 50
							3,653	913 00
	1,454	248 07		2,308	769 31		7,668	1,993 63
Boiss.			Boiss.			Boiss.		
460	946	46 00				460	946	46 00
						24,025	17,401	3,612 75
460	946	46 00				24,485	18,347	3,658 75
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
40	186	16 00				40	186	16 00
						1,034	2,116	423 19
40	186	16 00				1,074	2,302	439 19
	1,596	266 00					1,641	277 25
							6,359	1,589 75
	1,596	266 00					8,000	1,867 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Extrait de (non alcoolique), pour des fins médicales et pour la boulanger. (dep. le 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne	5,375	436	2,385	225	134 25
	Etats-Unis	62,566	3,647	59,284	3,480	2,077 19
	Total	67,941	4,083	61,669	3,705	2,211 44
Marbre et marbre ouvré— Marbre, scié seulement	Gr.-Bretagne		1,125		859	171 80
	France		1,286		1,286	257 20
	Italie		8,111		8,111	1,622 20
	Etats-Unis		71,193		71,193	14,238 60
	Total		81,715		81,449	16,289 80
Non dégrossi au marteau ni dressé au ciseau	Italie		543		543	81 45
	Etats-Unis		5,892		5,892	883 80
	Total		6,435		6,435	965 25
Marbre ouvré, N.A.E.	Gr.-Bretagne		4,338		583	204 05
	Autr.-Hongrie		53		53	18 55
	Chine		3		3	1 05
	France		968		877	306 95
	Allemagne		532			
	Italie		2,311		2,311	808 85
	Etats-Unis		80,186		80,186	28,065 10
	Total		88,391		84,013	29,404 55
Matelas, y compris les matelas de crin à ressorts et autres	Gr.-Bretagne		125		64	19 20
	Chine		2		2	0 60
	Etats-Unis		4,350		4,350	1,305 00
	Total		4,477		4,416	1,324 80
Nattes et paillassons, y compris paillassons de portes et tapis de voitures, N.A.E.	Gr.-Bretagne		375,752		40,379	14,132 65
	Indes or. angl.		645		645	225 75
	Hong-Kong		36		36	12 60
	Nouv.-Zélande		53		53	18 55
	Autr.-Hongrie		4,104		4,141	1,449 35
	Belgique		167		167	58 45
	Chine		60		60	21 00
	Egypte		103		103	36 05
	France		1,155		950	332 50
	Allemagne		9,151			
	Japon		801		801	280 35
	Mexique		31		31	10 85
	Perse		1,097		1,097	383 95
	Russie		118		118	41 30
	Turquie		2,367		2,367	828 45
	Etats-Unis		19,642		19,536	6,837 60
	Total		415,282		70,484	24,669 40

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit percu.
Liv.	$	$	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
2,990	211	119 60				5,375	436	253 85
						59,284	3,480	2,077 19
2,990	211	119 60				64,659	3,916	2,331 04
	266	39 90					1,125	211 70
							1,286	257 20
							8,111	1,622 20
							71,193	14,238 60
	266	39 90					81,715	16,329 70
							543	81 45
							5,892	883 80
							6,435	965 25
	3,755	918 66					4,338	1,122 71
							53	18 55
							3	1 05
							877	306 95
				532	248 27		532	248 27
							2,311	808 85
							80,186	28,065 10
	3,755	918 66		532	248 27		88,300	30,571 48
	61	12 20					125	31 40
							2	0 60
							4,350	1,305 00
	61	12 20					4,477	1,337 00
	333,670	81,485 06		1,601	747 13		375,650	96,364 84
							645	225 75
							36	12 60
							53	18 55
							4,141	1,449 35
							167	58 45
							60	21 00
							103	36 05
				205	95 67		1,155	428 17
				9,151	4,270 56		9,151	4,270 56
							801	280 35
							31	10 85
							1,097	383 95
							118	41 30
							2,367	828 45
				49	22 87		19,585	6,860 47
	333,670	81,485 06		11,006	5,136 23		415,160	111,290 69

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Métal et métal ouvré, N.A.E.—Articles en aluminium, N.A.E.	Gr.-Bretagne		750		94	23 50
	France		1,532		1,532	383 00
	Allemagne		1,439			
	Etats-Unis		16,935		16,983	4,245 75
	Total		20,656		18,609	4,652 25
Métal antifriction	Gr.-Bretagne		9,363		698	97 05
	Etats-Unis		37,574		37,574	4,694 10
	Total		46,937		38,272	4,791 15
Métal anglais, ouvré, non plaqué	Gr.-Bretagne		1,714		663	165 75
	Allemagne		1,557			
	Etats-Unis		12,100		12,100	3,198 90
	Total		15,371		12,763	3,364 65
Statuettes ou ornements en bronze	Gr.-Bretagna		242		199	69 65
	Aut.-Hongrie		44		44	15 40
	France		1,830		1,830	624 80
	Allemagne		1,168			
	Italie		264		264	92 40
	Japon		67		67	20 10
	Etats-Unis		2,940		2,940	911 45
Boucles en fer, acier, laiton ou cuivre, de toutes sortes, N.A.E. (n'étant pas de la bijouterie)	Total		6,555		5,344	1,733 80
	Gr.-Bretagne		5,296		814	244 20
	France		1,815		1,772	531 60
	Allemage		2,455			
	Japon		21		21	6 30
	Etats-Unis		35,062		34,982	10,494 60
Cages d'oiseaux, de perroquets, d'écureuils et de rats, en fil métallique, et leurs parties métalliques	Total		44,649		37,589	11,276 70
	Gr.-Bretagne		4		4	1 40
	Allemagne		25			
	Etats-Unis		4,208		4,208	1,472 80
	Total		4,237		4,212	1,474 20
Composition métallique pour la fabrication de bijouterie et le remplissage des boitiers de montre en or	Etats-Unis		396		396	39 60
Composition métallique, plaquée en barres, lingots pour la fabrication de bijouterie et le remplissage des boitiers de montres en or et du fil d'argent sans soudure (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis		4,929		4,929	492 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	656	104 64					750	128 14
							1,532	383 00
				1,439	479 67		1,439	479 67
							16,983	4,245 75
	656	104 64		1,439	479 67		20,704	5,236 56
	8,665	767 89					9,363	864 94
							37,574	4,694 10
	8,665	767 89					46,937	5,559 04
	1,051	178 23					1,714	343 98
				1,557	584 60		1,557	584 60
							12,100	3,198 90
	1,051	178 23		1,557	584 60		15,371	4,127 48
	19	4 34		24	11 20		242	85 19
							44	15 40
							1,830	624 80
				1,168	537 81		1,168	537 81
							264	92 40
							67	20 10
							2,940	911 45
	19	4 34		1,192	549 01		6,555	2,287 15
	4,455	891 00					5,269	1,135 20
				43	17 20		1,815	548 80
				2,455	982 00		2,455	982 00
							21	6 30
				94	37 60		35,076	10,532 20
	4,455	891 00		2,592	1,036 80		44,636	13,204 50
							4	1 40
				25	11 67		25	11 67
							4,208	1,472 80
				25	11 67		4,237	1,485 87
							396	39 60
							4,929	492 90

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Métaux, N.A.E.—*Suite.*						
Montures, agrafes et fermoirs pour albums, boîtes et bourses, châtelaines ou réticules, n'ayant pas plus de 7 pcs de larg. lorsqu'ils sont importés par des fabric. de bourses, châtelaines ou réticules pour usage dans les fabriques...	Gr.-Bretagne		272			
	Allemagne		179			
	Etats-Unis		12,139		12,134	2,426 80
	Total		12,590		12,134	2,426 80
Ressorts à meubles	Gr.-Bretagne		5			
	Etats-Unis		11,517		11,517	3,455 10
	Total		11,522		11,517	3,455 10
Ferblanc phosphoré et bronze phosphoré, en lingots, barres, feuilles et fil	Gr.-Bretagne		1,361		195	19 50
	Etats-Unis		11,158		11,158	1,115 80
	Total		12,519		11,353	1,135 30
Arrosoirs pour jardins et pelouse	Etats-Unis		1,753		1,753	525 90
Appareils ou parties d'appar. d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole et à l'électricité, y compris les becs en lave ou autres brûleurs, collets, porte-gloire et porte abat-jour	Gr.-Bretagne		18,203		784	235 20
	Hong-Kong		1		1	0 30
	Autr.-Hongrie		3,226		3,005	901 50
	Belgique		170		170	51 00
	Danemark		35		35	10 50
	France		3,237		3,351	1,005 30
	Allemagne		6,503		78	23 40
	Japon		113		113	33 90
	Russie		63		63	18 90
	Etats-Unis		304,291		301,518	90,455 40
	Total		335,842		309,118	92,735 40
Manteaux de cheminées à gaz et becs de gaz incandescent	Gr.-Bretagne		1,172		641	192 30
	Etats-Unis		38,530		38,669	11,600 70
	Total		39,702		39,310	11,793 00
		Nombre.		Nombre.		
Gazomètres	Gr.-Bretagne	197	1,966			
	Etats-Unis	1,850	35,758	1,850	35,758	12,515 30
	Total	2,047	37,724	1,850	35,758	12,515 30

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
				272	72 53		272	72 53
				179	47 73		179	47 73
				5	1 33		12,139	2,428 13
				456	121 59		12,590	2,548 39
	5	1 00					5	1 00
							11,517	3,455 10
	5	1 00					11,522	3,456 10
	1,166	60 09					1,361	79 59
							11,158	1,115 80
	1,166	60 09					12,519	1,195 39
							1,753	525 90
	17,243	3,448 60		68	27 20		18,095	3,711 00
							1	0 30
				152	60 80		3,157	962 30
							170	51 00
							35	10 50
							3,351	1,005 30
				6,259	2,503 60		6,337	2,527 00
							113	33 90
							63	18 90
				1,189	475 60		302,707	90,931 00
	17,243	3,448 60		7,668	3,067 20		334,029	99,251 20
	531	106 20					1,172	298 50
							38,669	11,600 70
	531	106 20					39,841	11,899 20
Nombre.			Nombre.			Nomboe.		
197	1,966	453 64				197	1,966	453 64
						1,850	35,758	12,515 30
197	1,966	453 64				2,047	37,724	12,968 94

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Métal, N.A.E.—*Suite.*						
Argent d'Allemagne du Névada et nickel, articles en, non plaqués	Gr.-Bretagne		6,588		341	102 25
	Aut.-Hongrie		371		371	100 25
	France		167		167	45 10
	Allemagne		49			
	Etats-Unis		21,689		21,689	5,798 70
	Total		28,864		22,568	6,046 30
Ressorts de lampes	Etats-Unis		1,432		1,352	135 20
Lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant et lanternes	Gr.-Bretagne		12,003		1,578	473 40
	Hong-Kong		29		29	8 70
	Aut.-Hongrie		5,942		5,589	1,676 70
	Belgique		67		67	20 10
	Chine		150		150	45 00
	Danemark		90			
	France		15,689		15,687	4,706 10
	Allemagne		31,015		103	30 90
	Hollande		490		490	147 00
	Italie		60		60	18 00
	Japon		601		601	180 30
	Suède		25		25	7 50
	Etats-Unis		305,140		302,856	90,856 80
	Total		371,301		327,235	98,170 50
Articles nickelés, N.A.E.	Gr.-Bretagne		14,999		1,544	477 00
	Autr.-Hongrie		671		649	213 15
	France		1,128		1,134	362 10
	Allemagne		3,509		21	6 30
	Japon		249		249	74 70
Nickel, argent d'Allemagne, etc., en barres, baguettes, feuilles, lisières et plaques n'ayant pas moins de 6 pds de long (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis		114,659		114,125	36,574 70
	Total		135,215		117,722	37,707 95
	Etats-Unis		48,835		48,680	4,868 00
Anodes de nickel	Etats-Unis		19,461		19,461	1,946 10
Echantillons en cuivre, fer, acier ou autre métal	Etats-Unis		9,284		9,284	2,785 20
Epingles, N.A.E.	Gr.-Bretagne		49,060		3,366	1,009 80
	Hong-Kong		5		5	1 50
	Aut.-Hongrie		1,029		1,029	308 70
	France		3,194		3,194	958 20
	Allemagne		5,927		78	23 40
	Japon		4		4	1 20
	Suisse		33		33	9 90
	Etats-Unis		20,638		20,590	6,177 00
	Total		79,890		28,299	8,489 70

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	6,239	1,063 49	.....	8	2 67	.....	6,588	1,168 41
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	371	100 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	167	45 10
.....	.....	.....	.....	49	19 60	.....	49	19 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,689	5,798 70
.....	6,239	1,063 49	.....	57	22 27	.....	28,864	7,132 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,352	135 20
.....	8,972	1,794 40	.....	953	381 20	.....	11,503	2,649 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29	8 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,589	1,676 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	67	20 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150	45 00
.....	.....	.....	.....	90	36 00	.....	90	36 00
.....	.....	.....	.....	2	0 80	.....	15,689	4,706 90
.....	.....	.....	.....	30,920	12,368 00	.....	31,023	12,398 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	490	147 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60	18 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	601	180 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	7 50
.....	.....	.....	.....	33	13 20	.....	302,889	90,870 00
.....	8,972	1,794 40	.....	31,998	12,799 20	.....	368,205	112,764 10
.....	13,186	2,782 31	.....	269	116 06	.....	14,999	3,375 37
.....	.....	.....	.....	13	5 20	.....	662	218 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,134	362 10
.....	.....	.....	.....	3,488	1,424 22	.....	3,509	1,430 52
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	249	74 70
.....	.....	.....	.....	260	104 00	.....	114,385	36,678 70
.....	13,186	2,782 31	.....	4,030	1,649 48	.....	134,938	42,139 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	48,680	4,868 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,461	1,946 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,284	2,785 20
.....	45,340	9,068 00	.....	225	90 00	.....	48,931	10,167 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	1 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,029	308 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,194	958 20
.....	.....	.....	.....	5,837	2,346 80	.....	5,945	2,370 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	9 90
.....	.....	.....	.....	5	2 00	.....	20,595	6,179 00
.....	45,340	9,068 00	.....	6,097	2,438 80	.....	79,736	19,996 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Métaux, N.A.E.—*Suite.*						
Vis, laiton ou autre mét., excepté le fer ou l'ac., N.A.E.	Gr.-Bretagne		754			
	Etats-Unis		12,404		12,404	4,341 40
	Total.		13,158		12,404	4,341 40
Stéréotypes, électrotypes ou planches de celluloïde pour almanachs, calandriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvr. de même nature pour des fins commerc. industr. ou autres N.A.E., et matr. ou coquilles en cuivre pour ces choses		Pcs carr.		Pcs carr.		
	Gr.-Bretagne	14,132	768	738	20	11 07
	France	65	5	65	5	0 97
	Allemagne	2,164	129			
	Etats-Unis	382,814	11,842	382,814	11,842	5,742 37
	Total.	399,175	12,744	383,617	11,867	5,754 41
Stéréotypes, électrot. et planc. de celluloïde p. colonnes de journ., et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde.	Etats-Unis	454,057	3,831	454,057	3,831	861 59
Stéréotypes, matrices ou coq. en cuivre pour ces choses	Etats-Unis	343	37	343	37	3 17
Caractères d'imprimerie, y compris les châssis, coins et lingots de toutes sortes	Gr.-Bretagne		28,760			
	France		75		75	15 00
	Allemagne		74			
	Etats-Unis		59,838		59,838	11,967 60
	Total.		88,747		59,913	11,982 60
Métal pour caractère d'imprimerie	Gr.-Bretagne		571		108	10 80
	France		60		60	6 00
	Allemagne		311			
	Etats-Unis		1,356		1,356	169 95
	Total.		2,298		1,524	186 75
Etain, platine et composition de métal, N.A.E.	Gr.-Bretagne		55		15	4 50
	Chine		15		15	4 50
	France		154		154	46 20
	Japon		2,515		2,515	754 50
	Etats-Unis		748		590	177 00
	Total.		3,487		3,289	986 70
Fil métallique de toutes sortes, N.A.E		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	16,672	380			
	Allemagne	398	306			
	Etats-Unis	49,899	11,940	49,158	11,443	2,288 60
	Total.	66,969	12,626	49,158	11,443	2,288 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surface.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$ c.	$ c.		$ c.	$ c.
.....	754	170 79	.....	.....	.....	....	754	170 79
....	.....	....	....	.....	.....	....	12,404	4,341 40
.....	754	170 79	.....	.....	.....	. .. .	13,158	4,512 19
Pcs carr.			Pcs carr.			Pcs carr.		
12,939	730	129 41	455	18	9 10	14,132	768	149 58
.....	.....	.....	....	.....	....	65	5	0 97
....	... .	.....	2,164	129	43 29	2,164	129	43 29
....	.....	.....	.....	....	.....	382,814	11,842	5,742 37
12,939	730	129 41	2,619	147	52 39	399,175	12,744	5,936 21
.....	.....	.....	....	.....	.....	454,057	3,831	861 59
.....	.....	.....	.....	....	....	343	37	3 17
.....	28,760	3,753 01	.....	....	.....	.....	28,760	3,753 01
.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	75	15 00
.....	.....	.....	.....	74	19 74	.....	74	19 74
.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	59,838	11,967 60
.....	28,760	3,753 01	... .	74	19 74	... .	88,747	15,755 35
....	463	37 37	.....	....	.....	.....	571	48 17
....	....	.....	.....	....	.....	.....	60	6 00
.....	.....	....	.....	....	.....	... .	.....	.....
... .	.....	... .	....	.....	.....	.....	1,356	169 95
.....	463	37 37	. .....	....	....	.....	1,987	224 12
....	40	8 00	....	.....	.....	.....	55	12 50
.....	.....	.. ..	....	....	.....	....	15	4 50
.....	.....	.....	.....	....	.....	....	154	46 20
.....	... .	.....	.....	.....	.....	....	2,515	754 50
....	.. ....	.....	.. ....	158	63 20	.. ..	748	240 20
.....	40	8 00	.....	158	63 20	.....	3,487	1,057 90
Liv.			Liv.			Liv.		
35	6	0 80	16,637	374	99 72	16,672	380	100 52
.....	....	.....	398	306	81 60	398	306	81 60
.....	.....	.....	741	497	132 52	49,899	11,940	2,421 12
35	6	0 80	17,776	1,177	313 84	66,969	12,626	2,603 24

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Métaux, N.A.E.—*Suite.*						
Fil métallique tordu, etc., excepté le fer ou l'acier, N.A.E	Etats-Unis		899		899	224 75
		Liv.		Liv.		
Lait condensé	Gr.-Bretagne	5,688	462	560	43	18 20
	Aut.-Hongrie	50	3	50	3	1 62
	Suisse			810	46	26 33
	Etats-Unis	72,688	5,413	62,104	4,191	2,018 37
	Total	78,426	5,878	63,524	4,283	2,064 52
Substances minérales, N.A.E.—Asbeste, autrement qu'à l'état naturel, et tous articles fabriqués de ce produit	Gr.-Bretagne		10,190		1,596	399 00
	Aut.-Hongrie		321		321	80 25
	France		672		672	168 00
	Allemagne		3,168			
	Etats-Unis		113,158		113,158	28,289 50
	Total		127,509		115,747	28,936 75
Mine de plomb	Gr.-Bretagne		6,503		23	5 75
	Etats-Unis		9,954		10,159	2,539 75
	Total		16,457		10,182	2,545 50
Substances minérales et bitumineuses, N.A.E	Gr.-Bretagne		10,405		981	196 20
	Aut.-Hongrie		99		99	19 80
	Belgique		1,003		1,003	200 60
	France		292		292	58 40
	Allemagne		2,748			
	Japon		62		62	12 40
	Etats-Unis		36,126		35,906	7,181 20
	Total		50,735		38,343	7,668 60
Plombagine, non moulue ni autrement ouvrée	Aut.-Hongrie		929		929	92 90
	Etats-Unis		2,247		2,247	224 70
	Total		3,176		3,176	317 60
Plombagine, moulue et articles de plombagine, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,774		14	3 50
	Etats-Unis		11,928		11,928	2,982 00
	Total		13,702		11,942	2,985 50
Eaux minérales et gazeuses, N.A.E	Gr.-Bretagne		6,420		2,389	477 80
	Hong-Kong				25	5 00
	Aut.-Hongrie		5,803		5,546	1,109 20
	Belgique		283			
	France		38,748		36,194	7,238 80
	Allemagne		34,110			
	Hollande		229		267	53 40
	Japon		909		717	143 40
	Espagne				95	19 00
	Etats-Unis		60,173		55,591	11,118 20
	Total		146,675		100,824	20,164 80

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
							899	224 75
Liv. 8,123	563	168 83	Liv.			Liv. 8,683	606	187 03
						50	3	1 62
						810	46	26 33
						62,104	4,191	2,018 37
8,123	563	168 83				71,647	4,846	2,233 35
	8,594	1,379 82					10,190	1,778 82
							321	80 25
							672	168 00
				3,168	1,056 01		3,168	1,056 01
							113,158	28,289 50
	8,594	1,379 82		3,168	1,056 01		127,509	31,372 58
	6,464	1,052 13					6,487	1,057 88
							10,159	2,539 75
	6,464	1,052 13					16,646	3,597 63
	8,632	1,210 10		833	222 13		10,446	1,628 43
							99	19 80
							1,003	200 60
							292	58 40
				2,748	732 82		2,748	732 82
							62	12 40
				220	58 66		36,126	7,239 86
	8,632	1,210 10		3,801	1,013 61		50,776	9,892 31
							929	92 90
							2,247	224 70
							3,176	317 60
	1,798	287 64					1,812	291 14
							11,928	2,982 00
	1,798	287 64					13,740	3,273 14
	5,511	751 79		79	21 06		7,979	1,250 65
							25	5 00
							5,546	1,109 20
				60	16 00		60	16 00
							36,194	7,238 80
				35,288	9,410 15		35,288	9,410 15
							267	53 40
							717	143 40
							95	19 00
				417	111 20		56,008	11,229 40
	5,511	751 79		35,844	9,558 41		142,179	30,475 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Marqueterie de tous matériaux.	Gr.-Bretagne ...	...	3,771	...	57	17 10
	Italie ...	...	998	...	1,100	330 00
	France ...	...	318	...	318	95 40
	Etats-Unis. ...	...	16,410	...	16,410	4,923 00
	Total ...	...	21,497	...	17,885	5,365 50
Mucilage. ...	Gr.-Bretagne...	...	906	...	7	1 92
	Etats-Unis. ...	...	14,403	...	14,403	3,656 45
	Total ...	...	15,309	...	14,410	3,658 37
Instruments de musique, sav.:— Instruments en cuivre pour corps de musique...	Gr.-Bretagne...	...	10,894	...	359	89 75
	Hong-Kong. ...	...	4	...	4	1 00
	Aut.-Hongrie...	...	2,807	...	2,807	701 75
	Belgique.. ...	...	218	...	218	54 50
	France ...	...	8,033	...	7,550	1,887 50
	Allemagne...	...	1,094	...	...	...
	Iselande ...	...	130	...	130	32 50
	Suisse ...	...	234	...	234	58 50
	Etats-Unis ...	...	8,126	...	7,885	1,971 25
	Total ...	...	31,540	...	19,187	4,796 75
		Nombre.		Nombre.		
Orgues de salon ...	Gr.-Bretagne...	3	185	2	90	27 00
	France ...	1	108	1	108	32 40
	Etats-Unis ...	202	13,077	200	12,983	3,894 90
	Total ...	206	13,370	203	13,181	3,954 30
Orgues à tuyaux...	Etats-Unis ...	2	1,750	2	1,750	525 00
Parties d'orgues...	Gr.-Bretagne...	...	753	...	...	...
	Etats-Unis...	...	12,055	...	12,055	3,013 75
	Total ...	...	12,808	...	12,055	3,013 75
Phonographes, gramaphones et graphophones, et registres et parties de (depuis le 29 nov. '06) ...	Gr.-Bretagne...	...	3,703	...	430	129 00
	France ...	...	1,389	...	1,389	416 70
	Japon...	...	52	...	52	15 60
	Etats-Unis. ...	...	81,273	...	81,273	24,381 90
	Total ...	...	86,417	...	83,144	24,943 20
Pianos ...	Gr.-Bretagne ...	26	3,971	1	105	31 50
	Aut.-Hongrie...	1	225	1	225	67 50
	Allemagne ...	3	708	...	...	...
	Etats-Unis. ...	1,038	206,172	1,036	204,872	61,461 60
	Total ...	1,068	211,076	1,038	205,202	61,560 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surfaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu,
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	3,714	742 80	.....	.....	.....	.....	3,771	759 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,100	330 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	318	95 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,410	4,923 00
.....	3,714	742 80	.....	.....	.....	.....	21,599	6,108 30
.....	899	152 71	.....	.....	.....	.....	906	154 63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,403	3,656 45
.....	899	152 71	.....	.....	.....	.....	15,309	3,811 08
.....	11,411	1,831 72	.....	12	4 00	.....	11,782	1,925 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,807	701 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	218	54 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,550	1,887 50
.....	.....	.....	.....	1,084	361 38	.....	1,084	361 38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	130	32 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	234	58 50
.....	.....	.....	.....	241	80 33	.....	8,126	2,051 58
.....	11,411	1,831 72	.....	1,337	445 71	.....	31,935	7,074 18
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
1	95	19 00	.....	.....	.....	3	185	46 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	108	32 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	12,983	3,894 90
1	95	19 00	.....	.....	.....	204	13,276	3,973 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,750	525 00
.....	753	116 92	.....	.....	.....	.....	753	116 92
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,055	3,013 75
.....	753	116 92	.....	.....	.....	.....	12,808	3,130 67
.....	3,273	654 60	.....	.....	.....	.....	3,703	783 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,389	416 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52	15 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	81,273	24,381 90
.....	3,273	654 60	.....	.....	.....	.....	86,417	25,597 80
22	3,223	644 60	3	643	257 20	26	3,971	933 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	225	67 50
.....	.....	.....	3	708	283 20	3	708	283 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,036	204,872	61,461 60
22	3,223	644 60	6	1,351	540 40	1,066	209,776	62,745 60

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Instruments de musique—*Suite.*						
Pianos, parties de	Gr.-Bretagne		80			
	France		3,062		3,062	765 50
	Allemagne		3,625			
	Etats-Unis		101,450		101,450	25,362 50
	Total		108,217		104,512	26,128 00
Pianos et orgues mécaniques (depuis le 28 novembre 1906)	Etats-Unis	Nombre. 73	13,543	Nombre. 73	13,543	4,062 90
Autres instruments de musique, N.A.E.	Gr.-Bretagne		5,807		873	261 90
	Hong-Kong		115		115	34 50
	Autr.-Hongrie		2,498		2,258	677 40
	Chine		74		74	22 20
	France		1,402		1,800	540 00
	Allemagne		63,272		328	98 40
	Italie		341		341	102 30
	Japon		52		52	15 60
	Etats-Unis		38,312		36,661	10,998 30
	Total		111,873		42,502	12,750 60
Moutarde, moulue	Gr.-Bretagne	Liv. 281,461	68,210	Liv. 2,425	263	72 32
	France			2	4	1 10
	Etats-Unis	201,987	11,485	201,419	11,497	2,998 27
	Total	483,448	79,695	203,846	11,764	3,071 69
Moutarde française, liquide	Gr.-Bretagne		25		20	7 00
	France		464		543	190 05
	Etats-Unis		7,010		7,830	2,740 50
	Total		7,499		8,393	2,937 55
Huiles :—						
Minérales—						
Pétrole et kérosine, distillés, purifiés ou raffinés, naphte et pétrole, N.A.E.	Gr.-Bretagne	Galls. 11,224	2,419	Galls. 2,720	478	68 00
	Terreneuve	124	11	124	11	3 10
	Norvège	40	6	40	6	1 00
	Etats-Unis	6,435,577	530,486	6,867,323	575,872	171,683 28
	Total	6,446,965	532,952	6,870,207	576,367	171,755 38
Produits du pétrole, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,048	593	1,048	593	26 20
	Norvège	30	6	30	6	0 75
	Etats-Unis	1,603,218	183,083	1,594,819	181,218	39,870 65
	Total	1,604,296	183,682	1,595,897	181,817	39,897 60
Pétrole cru, huiles à gaz (autres que la benzine ou la gazoline)	Etats-Unis	10,146	1,214	10,146	1,214	152 62

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	80	13 34					80	13 34
							3,062	765 50
				3,625	1,208 33		3,625	1,208 33
							101,450	25,362 50
	80	13 34		3,625	1,208 33		108,217	27,349 67
						Nombre. 73	13,543	4,062 90
	2,016	403 20		2,918	1,167 20		5,807	1,832 30
							115	34 50
				171	68 40		2,429	745 80
							74	22 20
							1,800	540 00
				61,554	24,621 60		61,882	24,720 00
							341	102 30
							52	15 60
				1,003	401 20		37,664	11,399 50
	2,016	403 20		65,646	26,258 40		110,164	39,412 20
Liv. 277,821	68,476	11,596 17	Liv.			Liv. 280,246	68,739	11,668 49
						2	4	1 10
						201,419	11,497	2,998 27
277,821	68,476	11,596 17				481,667	80,240	14,667 86
	5	1 20					25	8 20
							543	190 05
							7,830	2,740 50
	5	1 20					8,398	2,938 75
Galls.			Galls.			Galls.		
9,287	1,962	150 28				12,007	2,440	218 28
						124	11	3 10
						40	6	1 00
						6,867,323	575,872	171,683 28
9,287	1,962	150 28				6,879,494	578,329	171,905 66
						1,048	593	26 20
						30	6	0 75
						1,594,819	181,218	39,870 65
						1,595,897	181,817	39,897 60
						10,146	1,214	152 62

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Huiles—Minérales—*Suite.*						
Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole, de houille, de schiste, ou de lignite, coûtant plus de trente cents le galon	Gr.-Bretagne	3,070	396	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,926	793	1,820	648	129 60
	Total	4,996	1,189	1,820	648	129 60
Huiles animales—						
Huiles de saindoux	Etats-Unis	14,403	5,451	13,623	5,060	12 65
Huile de pied de bœuf	Gr.-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....
	Chine	30	15	30	15	3 75
	Etats-Unis	15,382	11,316	15,362	11,316	2,829 00
	Total	15,412	11,331	15,392	11,331	2,832 75
Autre huile animale, N.A.E	Etats-Unis	3,031	1,548	3,119	1,558	311 60
Huiles végétales—						
De ricin	Gr.-Bretagne	50,823	25,694	78	59	11 80
	Autr.-Hongrie	100	97	100	97	19 40
	France	286	184	548	258	51 60
	Italie	855	832	1,291	656	131 20
	Etats-Unis	537	515	537	515	103 00
	Total	52,601	27,322	2,554	1,585	317 00
Graine de coton	Gr.-Bretagne	15,831	6,674	.....	.....	.....
	Etats-Unis	987,869	376,766	980,302	376,978	75,395 60
	Total	1,003,700	383,440	980,302	376,978	75,395 60
Graine de lin, crue ou bouillie (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	268,602	107,005	2,550	1,038	259 50
	Terreneuve	15	9	15	9	2 25
	Norvège	50	25	50	25	6 25
	Etats-Unis	96,227	29,159	96,227	29,159	7,289 75
	Total	364,894	136,198	98,842	30,231	7,557 75
		Liv.		Liv.		
Graine de lin, crue ou bouillie (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	880,347	40,792	2,000	94	24 00
	Etats-Unis	262,095	13,405	262,095	13,405	3,193 98
	Total	1,142,442	54,197	264,095	13,499	3,217 98

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
2,834	323	48 45				2,834	323	48 45
						1,820	648	129 60
2,834	323	48 45				4,654	971	178 05
						13,623	5,060	1,265 00
42	67	10 05				42	67	10 05
						30	15	3 75
						15,362	11,316	2,829 00
42	67	10 05				15,434	11,398	2,842 80
						3,119	1,558	311 60
50,760	25,649	3,509 13				50,838	25,708	3,520 93
						100	97	19 40
						548	258	51 60
						1,291	656	131 20
						537	515	103 00
50,760	25,649	3,509 13				53,314	27,234	3,826 13
15,831	6,674	939 20				15,831	6,674	939 20
			10	5	1 33	980,312	376,983	75,396 93
15,831	6,674	939 20	10	5	1 33	996,143	383,657	76,336 13
260,495	107,172	17,862 10				263,045	108,210	18,121 60
						15	9	2 25
						50	25	6 25
						96,227	29,159	7,289 75
260,495	107,172	17,862 10				359,337	137,403	25,419 85
Liv.			Liv.			Liv.		
838,553	39,341	7,031 26				840,553	39,435	7,055 26
						262,095	13,405	3,193 98
838,553	39,341	7,031 26				1,102,648	52,840	10,249 24

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Huiles—*Suite.*						
Olive, N.A.E.	Gr.-Bretagne	12,060	15,937	1,747	1,988	397 60
	Belgique	968	318	968	318	63 60
	Chine	9	9	9	9	1 80
	France	20,743	25,410	21,384	23,171	4,634 20
	Allemagne	140	40	140	40	8 00
	Italie	13,818	14,042	14,489	14,406	2,881 20
	Espagne	400	397	300	199	39 80
	Turquie	12	15	12	15	3 00
	Etats-Unis	15,890	12,435	15,929	12,914	2,582 80
	Total	64,040	68,603	54,978	53,060	10,612 00
		Liv.		Liv.		
Menthe anglaise (depuis le 29 nov. 1906	Gr.-Bretagne	3	20	.....	.....	.....
	Hong-Kong	7	6	7	6	1 20
	Chine	28	15	28	15	3 00
	Etats-Unis	1,135	2,664	1,135	2,664	532 80
	Total	1,173	2,705	1,170	2,685	537 00
		Galls.		Galls.		
Graine de sésame	Hong-Kong	60	32	60	32	8 00
	Chine	188	25	188	25	6 25
	Japon	5	1	5	1	0 25
	Etats-Unis	524	397	524	397	99 25
	Total	777	455	777	455	113 75
Huile végétale, N.A.E.	Gr.-Bretagne	15,117	8,359	1,001	638	127 60
	Hong-Kong	7,454	4,690	7,454	4,690	938 00
	Belgique	500	568	500	568	113 60
	Chine	29,126	17,570	29,126	17,570	3,514 00
	Hollande	42	34	42	34	6 80
	Japon	266	81	266	81	16 20
	Norvège	40	16	40	16	3 20
	Etats-Unis	29,222	17,781	26,935	16,220	3,244 00
	Total	81,767	49,099	65,364	39,817	7,963 40
Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole, et coûtant moins que 25 cents par gallon	Gr.-Bretagne	4,277	1,121	2,560	548	64 00
	Etats-Unis	1,900,680	247,734	1,900,025	247,631	47,501 02
	Total	1,904,957	248,855	1,902,585	248,179	47,565 02
Toutes autres huiles à lubrifier, N.A.E.	Gr.-Bretagne	32,330	11,457	891	489	97 80
	Belgique	26	58	26	58	11 60
	France	.....	.....	12	33	6 60
	Allemagne	107	118	.....	.....	.....
	Japon	2	4	2	4	0 80
	Norvège	260	106	260	106	21 20
	Etats-Unis	447,580	96,889	432,061	92,264	18,452 80
	Total	480,305	108,632	433,252	92,954	18,590 80

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
9,912	13,234	1,803 18				11,659	15,222	2,200 78
						968	318	63 60
						9	9	1 80
						21,384	23,171	4,634 20
						140	40	8 00
			84	83	22 13	14,573	14,489	2,903 33
						300	199	39 80
						12	15	3 00
						15,929	12,914	2,582 80
9,912	13,234	1,803 18	84	83	22 13	64,974	66,377	12,437 31
Liv.			Liv.			Liv.		
3	20	3 00				3	20	3 00
						7	6	1 20
						28	15	3 00
						1,135	2.664	532 80
3	20	3 00				1,173	2,705	540 00
Galls.			Galls.			Galls.		
						60	32	8 00
						188	25	6 25
						5	1	0 25
						524	397	99 25
						777	455	113 75
14,035	7,606	1,076 19				15,036	8,244	1,203 79
						7,454	4,690	938 00
						500	568	113 60
						29,126	17,570	3,514 00
						42	34	6 80
						266	81	16 20
						40	16	3 20
						26,935	16,220	3,244 00
14,035	7,606	1,076 19				79,399	47,423	9,039 59
117	21	2 13				2,677	569	66 13
						1,900,025	247,631	47,501 02
117	21	2 13				1,902,702	248,200	47,567 15
14,480	5,321	695 76				15,371	5,810	793 56
						26	58	11 60
						12	33	6 60
			107	118	31 47	107	118	31 47
						2	4	0 80
						260	106	21 20
						432,061	92,264	18,452 80
14,480	5,321	695 76	107	118	31 47	447,839	98,393	19,318 03

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Huiles—*Fin.*						
Essentielles	Gr.-Bretagne	4,020	5,710	1,363	1,947	194 70
	Antilles angl.	156	62	156	62	6 20
	Chine	2	4	2	4	0 40
	France	2,905	5,016	2,918	5,051	505 10
	Allemagne	1,551	1,089	...	...	...
	Italie	3,996	3,619	3,996	3,619	361 90
	Suisse	901	771	1,038	948	94 80
	Etats-Unis	118,082	101,339	111,640	97,926	9,792 60
	Total	131,613	117,610	121,113	109,557	10,955 70
		Galls.		Galls.		
Toutes autres huiles, N.A.E.	Gr.-Bretagne	6,303	2,815	1,113	244	48 80
	Hong-Kong	2	2	2	2	0 40
	Chine	209	52	209	52	10 40
	France	220	565	221	571	114 20
	Allemagne	870	1,476	...	...	...
	Hollande	900	248	900	248	49 60
	Norvège	...	...	120	81	16 20
	Suisse	2	5	2	5	1 00
	Etats-Unis	37,859	13,844	35,498	12,845	2,569 00
	Total	46,365	19,007	38,065	14,048	2,809 60
Toiles cirées et soies huilées et galon ou autres tissus caoutchoutés, tontissés ou enduits de caoutchouc, N.A.E.	Gr.-Bretagne	...	40,447	...	1,723	516 90
	France	...	90	...	90	27 00
	Allemagne	...	505	...	...	...
	Etats-Unis	...	162,509	...	162,431	48,729 30
	Total	...	203,551	...	164,244	49,273 20
		Vgs carr.		Vgs carr.		
Prélarts, émaillés, pour voitures, parquets, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoléum	Gr.-Bretagne	2,271,889	689,757	5,889	2,025	607 50
	Belgique	...	...	224	53	15 90
	France	800	81	800	81	24 30
	Etats-Unis	151,314	41,208	152,375	41,545	12,467 10
	Total	2,424,003	731,046	159,288	43,704	13,114 80
Instruments d'optique, de philosophie, et de mathématique, N.A.E	Gr.-Bretagne	...	34,308	...	3,166	791 50
	Autr.-Hongrie	...	35	...	26	6 50
	France	...	16,630	...	16,576	4,144 00
	Allemagne	...	19,199	...	102	25 50
	Hollande	...	162	...	162	40 50
	Japon	...	42	...	42	10 50
	Suisse	...	173	...	173	43 25
	Etats-Unis	...	151,970	...	146,677	36,669 25
	Total	...	222,519	...	166,924	41,731 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
2,581	3,664	214 01	76	99	13 20	4,020	5,710	421 91
.....	.....	.....	.....	.....	.....	156	62	6 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	4	0 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,918	5,051	505 10
.....	.....	.....	1,551	1,089	145 20	1,551	1,089	145 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,996	3,619	361 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,038	948	94 80
.....	.....	.....	6,471	3,381	450 82	118,111	101,307	10,243 42
2,581	3,664	214 01	8,098	4,569	609 22	131,792	117,790	11,778 93
Galls.			Galls.			Galls.		
5,335	2,566	341 79	.....	.....	.....	6,448	2,810	390 59
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	0 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	209	52	10 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	221	571	114 20
.....	.....	.....	870	1,476	393 60	870	1,476	393 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	900	248	49 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	120	81	16 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	5	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,498	12,845	2,569 00
5,335	2,566	341 79	870	1,476	393 60	44,270	18,090	3,544 99
.....	40,630	8,126 00	.....	112	44 80	.....	42,465	8,687 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	90	27 00
.....	.....	.....	.....	505	202 00	.....	505	202 00
.....	.....	.....	.....	76	30 40	.....	162,507	48,759 70
.....	40,630	8,126 00	.....	693	277 20	.....	205,567	57,676 40
Vgs carr.			Vgs carr.			Vgs carr.		
2,263,160	687,339	137,725 25	239	88	35 20	2,269,288	689,452	138,367 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	224	53	15 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	800	81	24 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	152,375	41,545	12,467 10
2,263,160	687,339	137,725 25	239	88	35 20	2,422,687	731,131	150.875 25
.....	29,920	5,113 30	.....	969	323 00	.....	34,055	6,227 80
.....	.....	.....	.....	9	3 00	.....	35	9 50
.....	.....	.....	.....	54	18 00	.....	16,630	4,162 00
.....	.....	.....	.....	17,668	5,889 31	.....	17,770	5,914 81
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	162	40 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	10 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	173	43 25
.....	.....	.....	.....	1,426	475 33	.....	148,103	37,144 58
.....	29,920	5,113 30	.....	20,126	6,708 64	.....	216,970	53,552 94

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Lunettes et lorgnons	Gr.-Bretagne		394		84	25 20
	Chine		3		3	0 90
	France		1,074		1,074	322 20
	Allemagne		464			
	Etats-Unis		12,401		12,358	3,707 40
	Total		14,336		13,519	4,055 70
" " et parties métalliques de	France		61		61	12 20
	Etats-Unis		39,523		39,523	7,904 60
	Total		39,584		39,584	7,916 80
Emballages	Gr.-Bretagne		418,967		141,047	28,209 40
	Australie		392		45	9 00
	Indes or. anglaise		1,216		362	72 40
	Guyane angl.		1,390		1,528	305 60
	Ant. anglaises		1,452		1,038	207 60
	Hong-Kong		2,519		2,499	499 80
	Terreneuve		1			
	Nouv.-Zéalande		260		93	18 60
	Arabie		2		2	0 40
	Aut.-Hongrie		4,378		4,214	842 80
	Belgique		5,949		5,511	1,102 20
	Brésil		390		390	78 00
	Etats de l'Am. C.		37		52	10 40
	Chine		3,488		3,616	723 20
	Cuba		871		682	136 40
	Danemark		19		27	5 40
	Egypte		13		9	1 80
	France		86,068		83,474	16,694 80
	Allemagne		14,498		691	138 20
	Grèce		7,847		7,710	1,542 00
	Hawaï		14		23	4 60
	Hollande		104,702		88,390	17,678 00
	Italie		2,308		2,484	496 80
	Japon		6,212		6,164	1,232 80
	Mexique		4		4	0 80
	Norvège		128		133	26 60
	Iles Philippines		182		164	32 80
	Portugal		3		151	30 20
	Russie		34		23	4 60
	Espagne		13,220		15,183	3,036 60
	Saint-Pierre		60		61	12 20
	Suède		472		491	98 20
	Suisse		876		711	142 20
	Turquie		1,150		1,210	242 00
	Etats-Unis		223,857		214,029	42,805 80
	Venezuela		11		11	2 20
	Total		902,990		582,222	116,444 40

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	310	62 00	.....	.....	.....	.....	394	87 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,074	322 20
.....	.....	.....	.....	464	185 60	.....	464	185 60
.....	.....	.....	.....	44	17 60	.....	12,402	3,725 00
.....	310	62 00	.....	508	203 20	.....	14,337	4,320 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	61	12 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,523	7,904 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,584	7,916 80
.....	254,727	37,474 38	.....	382	101 86	.....	396,156	65,785 64
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45	9 00
.....	835	113 33	.....	.....	.....	.....	1,197	185 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,528	305 60
.....	490	65 78	.....	.....	.....	.....	1,528	273 38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,499	499 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	10	1 50	.....	.....	.....	.....	103	20 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 40
.....	.....	.....	.....	84	22 40	.....	4,298	865 20
.....	.....	.....	.....	344	91 73	.....	5,855	1,193 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	390	78 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52	10 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,616	723 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	682	136 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	5 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	1 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	83,474	16,694 80
.....	.....	.....	.....	13,743	3,664 92	.....	14,434	3,803 12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,710	1,542 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	4 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	88,390	17,678 00
.....	.....	.....	.....	2	0 53	.....	2,486	497 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,164	1,232 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	0 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	133	26 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	164	32 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	151	30 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	4 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15,183	3,036 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	61	12 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	491	98 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	711	142 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,210	242 00
.....	.....	.....	.....	61	16 26	.....	214,090	42,822 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	2 20
.....	256,062	37,654 99	.....	14,616	3,897 70	.....	852,900	157,997 09

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*						
Emballages payant 25 pour 100 en vertu du tarif général (depuis le 29 nov. 1906)			$		$	$ c.
	Gr.-Bretagne		11,390		6,282	1,570 50
	Australie		34		34	8 50
	Indes orient. ang		254		19	4 75
	Guyane angl		908		293	73 25
	Antilles angl		191		159	39 75
	Hong-Kong		7		7	1 75
	Nouv.-Zélande		1		1	0 25
	Autr.-Hongrie		45		32	8 00
	Belgique		4		4	1 00
	Chine		19		19	4 75
	Cuba		16		26	6 50
	Antilles dan				77	19 25
	France		3,361		6,396	1,599 00
	Allemagne		20		7	1 75
	Hollande		1,889		2,734	683 50
	Italie		8		3	0 75
	Japon		4		4	1 00
	Perse		1		1	0 25
	Portugal		5		7	1 75
	Porto-Rico				210	52 50
	Espagne		1,589		2,773	693 25
	Suisse		17		1	0 25
	Etats-Unis		41,263		38,020	9,505 00
Emballages payant 32½ pour 100 en vertu du tarif général (depuis le 29 nov. 1906)	Total		61,026		57,109	14,277 25
	Gr.-Bretagne		37,797		17,730	5,762 35
	Australie		2		9	2 92
	Indes or. angl		70			
	Guyane angl				16	5 20
	Antilles angl		20		53	17 22
	Hong-Kong		798		749	243 42
	Nouv.-Zélande					
	Aut.-Hongrie		40		57	18 53
	Belgique				11	3 57
	Chine		2,142		2,139	695 17
	Cuba		12		12	3 90
	Danemark		17		3	0 97
	France		7,945		16,208	5,267 68
	Allemagne		278		7	2 27
	Hollande		13,386		30,615	9,949 97
	Italie		149		106	34 45
	Japon		82		86	27 95
	Norvège				8	2 60
	Saint-Pierre		2		2	0 65
	Espagne		1,523		3,248	1,055 60
	Suède		26		60	19 50
	Suisse				8	2 60
	Turquie		25		25	8 12
	Etats-Unis		16,363		16,284	5,292 30
Peintures, à l'huile ou aquarelles, les droits n'excédant pas $50 (depuis le 29 nov. 1906)	Total		80,677		87,436	28,416 94
	Gr.-Bretagne		5,556		4,900	382 00
	Autr.-Hongrie		2,467		2,467	198 30
	Allemagne		10			
	Hollande		50		50	4 00
	Italie		97		97	8 70
	Etats-Unis		1,832		1,812	146 50
	Total		10,012		9,326	739 50

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	6,349	1,111 35		3	1 00		12,634	2,682 85
							34	8 50
	180	31 50					199	36 25
	325	56 87					618	130 12
	117	20 47					276	60 22
							7	1 75
							1	0 25
							32	8 00
							4	1 00
							19	4 75
							26	6 50
							77	19 25
							6,396	1,599 00
				38	12 66		45	14 41
							2,734	683 50
							3	0 75
							4	1 00
							1	0 25
							7	1 75
							210	52 50
							2,773	693 25
							1	0 25
							38,020	9,505 00
	6,971	1,220 19		41	13 66		64,121	15,511 10
	31,614	6,322 80		37	16 03		49,381	12,101 18
							9	2 92
	78	15 60					78	15 60
							16	5 20
							53	17 22
							749	243 42
	15	3 00					15	3 00
				6	2 60		63	21 13
							11	3 57
							2,139	695 17
							12	3 90
							3	0 97
							16,208	5,267 68
				229	99 23		236	101 50
							30,615	9,949 97
							106	34 45
							86	27 95
							8	2 60
							2	0 65
							3,248	1,055 60
							60	19 50
							8	2 60
							25	8 12
				4	1 72		16,288	5,294 02
	31,707	6,341 40		276	119 58		119,419	34,877 92
	656	98 40					5,556	480 40
							2,467	198 30
				10	3 33		10	3 33
							50	4 00
							97	8 70
				20	6 66		1,832	153 16
	656	98 40		30	9 99		10,012	847 89

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c
Peintures et couleurs—						
Brocart, poudres de bronze et peinture d'or liquide (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		125		3	0 75
	Allemagne		15,978			
	Etats-Unis		4,810		4,555	1,138 75
	Total		20,913		4,558	1,139 50
Brocart et poudres de bronze (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		432			
	Aut.-Hongrie		154			
	Chine		4		4	1 10
	France		43		43	11 82
	Allemagne		3,674			
	Etats-Unis		2,832		2,817	774 76
	Total		7,139		2,864	787 68
Peinture d'or liquide (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		206		11	2 75
	Allemagne		1,120			
	Etats-Unis		3,035		3,035	758 75
	Total		4,361		3,046	761 50
		Liv		Liv.		
Couleurs sèches, N.A.E.	Gr.-Bretagne	334,336	19,007	44,072	1,649	343 97
	Aut.-Hongrie	160	42	160	42	9 45
	Chine	50	7	50	7	1 40
	France	1,816	534	1,816	534	110 20
	Allemagne	61,297	6,338	2,766	18	4 05
	Italie	713	14	713	14	2 80
	Japon	10	1	10	1	0 20
	Suisse	351	276	497	706	141 20
	Etats-Unis	1,459,185	89,403	1,449,819	88,871	18,866 18
	Total	1,857,918	115,622	1,499,903	91,842	19,479 45
Blanc de plomb sec	Gr.-Bretagne	5,380,104	262,282	126,247	6,284	1,885 20
	France	53,435	688	6,900	423	126 90
	Allemagne	1,096	50			
	Etats-Unis	70,425	6,841	72,625	6,937	2,081 10
	Total	5,505,060	269,861	205,772	13,644	4,093 20
Blanc de plomb moulu dans l'huile	Gr.-Bretagne	217,559	11,535	10,304	489	171 15
	Etats-Unis	17,095	663	17,095	663	232 05
	Total	234,654	12,198	27,399	1,152	403 20
Rouge de plomb et minium orange	Gr.-Bretagne	416,206	20,375	49,650	3,910	195 50
	Allemagne	116,307	5,592			
	Etats-Unis	145,048	10,089	145,048	10,089	504 45
	Total	677,561	36,056	194,698	13,999	699 95

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	90	15 01	.....	32	10 66	.....	125	26 42
.....	.....	.....	.....	15,974	5,324 67	.....	15,974	5,324 67
.....	.....	.....	.....	255	85 00	.....	4,810	1,223 75
.....	90	15 01	.....	16,261	5,420 33	.....	20,909	6,574 84
.....	445	66 75	.....	.....	.....	.....	445	66 75
.....	.....	.....	.....	154	56 46	.....	154	56 46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43	11 82
.....	.....	.....	.....	3,674	1,347 19	.....	3,674	1,347 19
.....	.....	.....	.....	15	5 49	.....	2,832	780 25
.....	445	66 75	.....	3,843	1,409 14	.....	7,152	2,263 57
.....	95	14 25	.....	111	37 00	.....	217	54 00
.....	.....	.....	.....	1,120	373 33	.....	1,120	373 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,035	758 75
.....	95	14 25	.....	1,231	410 33	.....	4,372	1,186 08
Liv.			Liv.			Liv.		
285,794	16,979	2,406 34	1,799	273	77 26	331,665	18,901	2,827 57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	160	42	9 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	7	1 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,816	534	110 20
.....	.....	.....	56,563	6,081	1,707 19	59,329	6,099	1,711 24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	713	14	2 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	1	0 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	497	706	141 20
.....	.....	.....	13,993	589	164 80	1,463,812	89,460	19,030 98
285,794	16,979	2,406 34	72,355	6,943	1,949 25	1,858,052	115,764	23,835 04
4,649,982	220,433	44,086 60	.....	.....	.....	4,776,229	226,717	45,971 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,900	423	126 90
.....	.....	.....	1,096	50	20 00	1,096	50	20 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	72,625	6,937	2,081 10
4,649,982	220,433	44,086 60	1,096	50	20 00	4,856,850	234,127	48,199 80
194,711	10,444	2,509 30	.....	.....	.....	205,015	10,933	2,680 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	17,095	663	232 05
194,711	10,444	2,509 30	.....	.....	.....	222,110	11,596	2,912 50
366,546	16,465	548 86	.....	.....	.....	416,196	20,375	744 36
.....	.....	.....	116,367	5,592	372 80	116,307	5,592	372 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	145,048	10,089	504 45
366,546	16,465	548 86	116,307	5,592	372 80	677,551	36,056	1,621 61

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Peintures et couleurs—*Suite.*						
Ocres et argiles ocreuses et terre de Sienne à l'état nat.	Gr.-Bretagne....	331,955	4,053	120,020	900	159 65
	France.....	249,069	2,618	249,069	2,618	501 30
	Allemagne.....	51,066	1,127	.....	.....	.....
	Italie	6,276	100	6,276	100	17 30
	Etats-Unis.....	618,180	7,296	615,620	7,279	1,324 25
	Total.....	1,256,546	15,194	990,985	10,897	2,002 50
Blanc de zinc.....	Gr.-Bretagne....	1,147,669	52,481	768,717	41,380	2,069 00
	Aut.-Hongrie...	107,000	7,201	107,000	7,201	360 05
	Belgique.....	275,540	11,998	275,540	11,998	599 90
	France.....	100	13	100	13	0 65
	Allemagne.....	586,696	26,804	4,710	55	2 75
	Hollande.....	39,800	1,982	39,800	1,982	99 10
	Etats-Unis.....	1,655,298	73,572	1,633,470	71,912	3,595 60
	Total.....	3,812,103	174,051	2,829,337	134,541	6,727 05
Oxydes, encollage secs réfractaires, terre d'ombre et terre de Sienne brûlée, N.A.E.	Gr.-Bretagne ...	571,217	11,918	17,796	169	42 25
	Belgique.....	4,410	212	4,410	212	47 70
	Allemagne.....	30,686	1,157	.....	.....	.....
	Italie	6,725	254	6,725	254	63 50
	Etats-Unis.	1,079,068	11,324	1,073,990	11,309	2,781 21
Peintures et coul., matières à encoller et à abreuver le bois, peinture anti-corrosive et anti-salissante, communém. employée pour carènes de navires, N.A.E.	Total.....	1,692,106	24,865	1,102,921	11,944	2,934 66
	Gr.-Bretagne ...	487,757	36,168	16,545	2,064	548 37
	Terreneuve.....	326	22	326	22	5 50
	France.....	3,086	537	3,086	537	136 75
	Allemagne.....	10,471	1,924	.....	.....	.....
	Italie...	9,680	160	9,680	160	40 00
	Japon.....	12	4	12	4	1 00
	Norvège.....	1,600	70	1,600	70	17 50
	Etats-Unis	2,980,391	160,609	2,978,219	160,660	41,468 19
	Total.....	3,493,323	199,494	3,009,468	163,517	42,217 31
Peintures, matières à encoller et abreuver le bois (depuis le 29 nov. 1906).	Gr.-Bretagne....	123,715	6,216	.....	.....	.....
	Etats-Unis.....	115,226	10,520	112,371	9,958	2,673 25
	Total.....	238,941	16,736	112,371	9,958	2,673 25
Vert de Paris, sec.....	Gr.-Bretagne ...	35,900	11,115	.....	.....	.....
	Etats-Unis.	3,114	720	3,114	720	72 00
	Total.	39,014	11,835	3,114	720	72 00
Peintures et couleurs broyées dans l'alcool et tous vernis et laques à l'alcool.....		Galls.		Galls.		
	Gr.-Bretagne. ..	32	91	2	3	2 00
	Etats-Unis.....	812	2,262	812	2,262	839 55
	Total.....	844	2,353	814	2,265	841 55

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
211,935	3,153	396 65	.....	.....	.....	331,955	4,053	556 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	249,069	2,618	501 30
.....	.....	.....	51,066	1,127	284 67	51,066	1,127	284 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,276	100	17 30
.....	.....	.....	2,560	17	4 53	618,180	7,296	1,328 78
211,935	3,153	396 65	53,626	1,144	289 20	1,256,546	15,194	2,688 35
367,702	10,428	347 58	11,250	673	44 86	1,147,669	52,481	2,461 44
.....	.....	.....	.....	.....	.....	107,000	7,201	369 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	275,540	11,998	599 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	13	0 65
.....	.....	.....	581,986	26,749	1,783 26	586,696	26,804	1,786 01
.....	.....	.....	.....	.....	.....	39,800	1,982	99 10
.....	.....	.....	21,828	1,660	110 67	1,655,298	73,572	3,706 27
367,702	10,428	347 58	615,064	29,082	1,938 79	3,812,103	174,051	9,013 42
529,197	11,348	1,859 05	.....	.....	.....	546,993	11,517	1,901 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,410	212	47 70
.....	.....	.....	30,686	1,157	385 57	30,686	1,157	385 57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,725	254	63 50
.....	.....	.....	7,178	32	9 65	1,081,168	11,341	2,790 86
529,197	11,348	1,859 05	37,864	1,189	395 22	1,669,982	24,481	5,188 93
465,490	33,683	5,698 34	560	40	14 66	482,595	35,787	6,261 37
.....	.....	.....	.....	.....	.....	526	22	5 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,086	537	136 75
.....	.....	.....	10,471	1,924	650 65	10,471	1,924	650 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	4	1 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,680	160	40 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,600	70	17 50
.....	.....	.....	335	98	32 63	2,978,554	160,758	41,500 82
465,490	33,683	5,698 34	11,366	2,062	697 94	3,486,324	199,262	48,613 59
126,735	6,201	1,085 21	.....	.....	.....	126,735	6,201	1,085 21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	112,371	9,958	2,673 25
126,735	6,201	1,085 21	.....	.....	.....	239,106	16,159	3,758 46
35,900	11,115	700 24	.....	.....	.....	35,900	11,115	700 24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,114	720	72 00
35,900	11,115	700 24	.....	.....	.....	39,014	11,835	772 24
Galls.			Galls.					
30	88	22 50	.....	.....	.....	32	91	24 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	812	2,262	839 55
30	88	22 50	.....	.....	.....	844	2,353	864 05

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Peintures et couleurs—*Suite.*						
Mastic	Gr.-Bretagne	8,752	254			
	Etats-Unis	221,563	3,438	221,563	3,438	688 10
Papier et articles en, N.A.E.—	Total.	230,315	3,692	221,563	3,438	688 10
Papiers albuminés et autres auxquels on a fait subir une préparation chimique, pour l'usage des photographes	Gr.-Bretagne		11,117		28	8 40
	Allemagne		161			
	Etats-Unis		58,386		58,288	17,486 40
	Total		69,664		58,316	17,494 80
Sacs de papier, imprimé ou non	Gr.-Bretagne		1,353		67	16 87
	Allemagne		1,153			
	Etats-Unis		18,045		18,037	4,743 20
	Total		20,551		18,104	4,760 07
		Paquets.		Paquets.		
Cartes à jouer	Gr.-Bretagne	264,616	36,152	3,135	412	193 00
	Hong-Kong	110	5	110	5	8 80
	Chine	50	1	50	1	4 00
	France	426	43	426	43	34 08
	Allemagne	527	71			
	Japon	11	4	11	4	0 66
	Etats-Unis	257,816	28,497	266,808	29,582	18,083 98
	Total	523,556	64,773	270,540	30,047	18,324 52
Carton, carton de pâte, en feuilles ou coupés de mesure, N.A.E.	Gr.-Bretagne		5,038		6	2 10
	France		6		6	2 10
	Allemagne		1,112			
	Etats-Unis		44,569		44,439	13,715 75
	Total		50,725		44,451	13,719 95
		M.		M.		
Enveloppes	Gr.-Bretagne	11,760	12,164	34	74	25 90
	Hong-Kong	36	12	36	12	4 20
	Belgique	1	3	1	3	1 05
	Chine	6	2	6	2	0 70
	France	132	281	132	281	98 35
	Allemagne	979	1,067			
	Japon	94	63	94	63	22 05
	Etats-Unis	49,539	39,233	49,368	39,120	13,692 00
	Total	62,547	52,825	49,671	39,555	13,844 25
Feutre et carton de paille	Gr.-Bretagne		1,391		1,009	252 25
	Terreneuve		2		2	0 50
	Belgique		1,137		1,137	284 25
	France		456		456	114 00
	Etats-Unis		191,047		189,933	47,483 25
	Total		194,033		192,537	48,134 25

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
4,272	186	23 74	.....	.....	.....	4,272	186	23 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	221,563	3,438	688 10
4,272	186	23 74	.....	.....	.....	225,835	3,624	711 84
.....	11,089	2,046 80	.....	.....	.....	.....	11,117	2,055 20
.....	.....	.....	.....	161	64 40	.....	161	64 40
.....	.....	.....	.....	98	39 20	.....	58,386	17,525 60
.....	11,089	2,046 80	.....	259	103 60	.....	69,664	19,645 20
.....	1,286	206 16	.....	.....	.....	.....	1,353	223 03
.....	.....	.....	.....	1,153	391 28	.....	1,153	391 28
.....	.....	.....	.....	8	2 67	.....	18,045	4,745 87
.....	1,286	206 16	.....	1,161	393 95	.....	20,551	5,360 18
Paquets.			Paquets.					
251,487	34,669	10,831 75	.....	.....	.....	254,622	35,081	11,024 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	110	5	8 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	1	4 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	426	43	34 08
.....	.....	.....	527	71	42 16	527	71	42 16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	4	0 66
.....	.....	.....	.....	.....	.....	266,808	29,582	18,083 98
251,487	34,669	10,831 75	527	71	42 16	522,554	64,787	29,198 43
.....	4,986	1,112 78	.....	46	21 46	.....	5,038	1,136 34
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	2 10
.....	.....	.....	.....	1,112	454 03	.....	1,112	454 03
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44,439	13,715 75
.....	4,986	1,112 78	.....	1,158	475 49	.....	50,595	15,308 22
Milles.			Milles.					
11,126	11,939	2,742 79	590	151	70 46	11,750	12,164	2,839 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	12	4 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	3	1 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	2	0 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	132	281	98 35
.....	.....	.....	979	1,067	497 97	979	1,067	497 97
.....	.....	.....	.....	.....	.....	94	63	22 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	49,368	39,120	13,692 00
11,126	11,939	2,742 79	1,569	1,218	568 43	62,366	52,712	17,155 47
.....	382	61 64	.....	.....	.....	.....	1,391	313 89
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,137	284 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	456	114 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	189,933	47,483 25
.....	382	61 64	.....	.....	.....	.....	192,919	48,195 89

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Roul. de 8 verges.	$	Roul. de 8 verges.	$	$ c.
Papier et articles en—*Suite.*						
Papiers teints ou à tentures, y compris bordures	Gr.-Bretagne	92,382	21,577	2,725	691	241 85
	Belgique	3,642	323	3,642	323	113 05
	France	6,486	1,329	6,486	1,329	465 15
	Allemagne	61,638	8,593			
	Japon	1,570	517	1,570	517	180 95
	Etats-Unis	1,111,884	127,224	1,232,202	131,302	45,955 70
	Total	1,277,602	159,563	1,246,625	134,162	46,956 70
Carton cuir et cuiroïde et articles en	Gr.-Bretagne		64			
	Norvège		594		594	148 50
	Etats-Unis		28,846		28,894	7,223 50
	Total		29,504		29,488	7,372 00
Carton de pâte et non de paille	Gr.-Bretagne		1,906		33	3 30
	France		2,079		2,079	385 20
	Etats-Unis		38,425		38,507	6,069 20
	Total		42,410		40,619	6,457 70
Papier-toile Union pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, glacé ou fini	Etats-Unis		1,107		1,107	166 05
Papier-toile Union pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, glacé ou fini	Gr.-Bretagne		58		30	6 00
	France		45		45	9 00
	Etats-Unis		326		326	65 20
	Total		429		401	80 20
Blocs non imprimés, articles en papier mâché, N.A.E., et articles de papier, N.A.E.	Gr.-Bretagne		136,815		21,045	7,365 75
	Hong-Kong		620		620	217 00
	Autr.-Hongrie		4,130		3,302	1,155 70
	Belgique		8,652		8,577	3,001 95
	Chine		1,149		1,149	402 15
	France		11,689		9,785	3,424 75
	Allemagne		36,041		749	262 15
	Hollande		43		43	15 05
	Italie		65		65	22 75
	Japon		4,336		4,342	1,519 70
	Suisse		5		5	1 75
	Suède		937		937	327 95
	Espagne		2		2	0 70
	Etats-Unis		444,556		444,232	155,481 20
	Total		649,040		494,853	173,198 55
Patrons de bottes et souliers, en papier (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis		650		650	97 50
Papier à imprimer ne coûtant pas plus de 2¼c. la liv., A.C.	Etats-Unis	Liv. 254,951	5,235	Liv. 254,951	5,235	785 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Roul. de 8 verges.	$	$ c.	Roul. de 8 verges.	$ c.	$ c.	Roul. de 8 verges.	$	$ c.
91,180	21,231	4,818 60	744	131	61 13	94,649	22,053	5,121 58
						3,642	323	113 05
						6,486	1,329	465 15
			61,638	8,593	4,010 03	61,638	8,593	4,010 03
						1,570	517	180 95
			2,121	447	208 60	1,234,323	131,749	46,164 30
91,180	21,231	4,818 60	64,503	9,171	4,279 76	1,402,308	164,564	56,055 06
	64	9 60					64	9 60
							594	148 50
							28,894	7,223 50
	64	9 60					29,552	7,381 60
	1,873	156 87					1,906	160 17
							2,079	385 20
							38,507	6,069 20
	1,873	156 87					42,492	6,614 57
							1,107	166 05
				28	7 47		58	13 47
							45	9 00
							326	65 20
				28	7 47		429	87 67
	114,537	26,433 18		1,974	921 20		137,556	34,720 13
							620	217 00
				833	388 73		4,135	1,544 43
				75	35 00		8,652	3,036 95
							1,149	402 15
				1,364	636 53		11,149	4,061 28
				35,070	16,366 13		35,819	16,628 28
							43	15 05
							65	22 75
							4,342	1,519 70
							5	1 75
							937	327 95
							2	0 70
				838	391 06		445,070	155,872 26
	114,537	26,433 18		40,154	18,738 65		649,544	218,370 38
							650	97 50
Liv.			Liv.			Liv. 254,951	5,235	785 25

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Papier et papier ouvré—*Suite.*						
Papier à imprimer, N.A.E.	Gr.-Bretagne	2,046,951	131,287	64,284	2,932	733 00
	Chine	480	8	480	8	2 00
	France	2,000	129	2,000	129	32 25
	Allemagne	46,945	4,137			
	Hollande	17,116	814	15,222	685	171 25
	Italie	4,000	344	4,000	344	86 00
	Norvège	1,136	50	1,136	50	12 50
	Etats-Unis	4,013,718	263,152	3,983,766	262,564	65,641 00
	Total	6,132,346	399,921	4,070,888	266,712	66,678 00
Papier réglé, à bordure et en boîte	Gr.-Bretagne		42,222		1,074	375 90
	Hong-Kong		43		43	15 05
	Belgique		18,751		18,751	6,562 85
	Chine		16		16	5 60
	France		2,889		2,889	1,011 15
	Allemagne		1,796			
	Hollande		232		232	81 20
	Japon		20		20	7 00
	Suède		64		64	22 40
	Etats-Unis		111,567		111,114	38,889 90
	Total		177,600		134,203	46,971 05
Carton de paille, en feuilles ou rouleux	Gr.-Bretagne	47,500	555	47,500	555	138 75
	Japon	5,000	79	5,000	79	19 75
	Etats-Unis	259,386	5,124	259,386	5,124	1,281 00
	Total	311,886	5,758	311,886	5,758	1,439 50
Stores de fenêtres de papier de toutes sortes	Etats-Unis		164		164	57 40
Papier à envelopper	Gr.-Bretagne	246,542	8,895	18,360	655	163 75
	Hong-Kong	3,212	56	3,212	56	14 00
	Aut.-Hongrie	53,471	803	53,471	803	200 75
	Belgique	76,876	4,883	76,876	4,883	1,220 75
	Chine	2,686	60	2,686	60	15 00
	Allemagne	10,941	605	4,445	271	67 75
	Hollande	1,173	363	1,173	363	90 75
	Japon	708	28	708	28	7 00
	Norvège	24,591	757	24,591	757	189 25
	Suisse	35,231	1,635	35,231	1,635	408 75
	Etats-Unis	953,043	34,633	948,105	34,369	8,592 25
	Total	1,408,474	52,718	1,168,858	43,880	10,970 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
1,966,488	127,131	20,347 92	3,153	291	97 00	2,033,925	130,354	21,177 92
.....	.....	.....	.....	.....	.....	480	8	2 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,000	129	32 25
.....	.....	.....	43,653	3,660	1,220 00	43,653	3,660	1,220 00
.....	.....	.....	1,894	129	43 00	17,116	814	214 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,000	344	86 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,136	50	12 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,983,766	262,564	65,641 00
1,966,488	127,131	20,347 92	48,700	4,080	1,360 00	6,086,076	397,923	88,385 92
.....	41,108	9,475 07	.....	40	18 66	.....	42,222	9,869 63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43	15 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	18,751	6,562 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	5 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,889	1,011 15
.....	.....	.....	.....	1,796	838 14	.....	1,796	838 14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	232	81 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	7 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64	22 40
.....	.....	.....	.....	453	211 40	.....	111,567	39,101 30
.....	41,108	9,475 07	.....	2,289	1,068 20	.....	177,600	57,514 32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	47,500	555	138 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,000	79	19 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	259,386	5,124	1,281 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	311,886	5,758	1,439 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	164	57 40
229,527	8,298	1,340 50	.....	.....	.....	247,887	8,953	1,504 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,212	56	14 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	53,471	803	200 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	76,876	4,883	1,220 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,686	60	15 00
.....	.....	.....	6,496	334	111 34	10,941	605	179 09
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,173	363	90 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	708	28	7 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,591	757	189 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,231	1,635	408 75
.....	.....	.....	2,277	188	62 67	950,382	34,557	8,654 92
229,527	8,298	1,340 50	8,773	522	174 01	1,407,158	52,700	12,484 51

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Papier et articles en—*Fin.*						
Toutes autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne		136,884		7,687	1,921 75
	Hong-Kong		17		17	4 25
	Autr.-Hongrie		912		776	194 00
	Belgique		27,992		27,968	6,992 00
	Chine		496		496	124 00
	Danemark		441		441	110 25
	France		7,716		7,718	1,929 50
	Allemagne		6,348		107	26 75
	Hollande		7,167		7,147	1,786 75
	Italie		1,142		1,142	285 50
	Japon		3,707		3,712	928 00
	Norvège		4,752		4,314	1,078 50
	Suède		6,889		6,889	1,722 25
	Suisse		126		126	31 50
	Etats-Unis		431,515		430,956	107,739 00
	Total		636,104		499,496	124,874 00
Crayon de plomb, en bois ou autrement	Gr.-Bretagne		21,638		13,072	3,392 52
	Hong-Kong		10		10	2 50
	Aut.-Hongrie		997		997	250 57
	Belgique		66			
	Chine		7		7	1 85
	France		484		484	121 70
	Allemagne		36,831		1,336	334 00
	Hollande		2		2	0 55
	Japon		85,626		85,180	22,188 37
	Etats-Unis					
	Total		145,661		101,088	26,292 06
Plumes, porte-plumes et règles de toutes sortes	Gr.-Bretagne		29,412		661	169 62
	Hong-Kong		28		28	7 12
	Aut.-Hongrie		252		252	66 82
	Belgique		2			
	Chine		19		19	5 20
	France		470		434	111 97
	Allemagne		1,343			
	Japon		5		5	1 30
	Etats-Unis		123,569		123,552	32,051 56
	Total		155,100		124,951	32,413 59
Parfums non alcooliques, savs.—Huile à cheveux, poudre et eaux dentifrices, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, N.A.E., pour la chevelure, la bouche ou la peau	Gr.-Bretagne		12,522		1,489	455 95
	Hong-Kong		3		3	0 90
	Chine		15		15	4 40
	France		19,812		19,750	6,196 50
	Allemagne		600		3	0 90
	Japon		217		217	70 25
	Etats-Unis		80,675		80,078	25,420 65
	Total		113,844		101,555	32,149 55

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	128,684	20,634 71		553	184 33		136,924	22,740 79
							17	4 25
				136	45 33		912	239 33
				22	7 33		27,990	6,999 33
							496	124 00
							441	110 25
							7,718	1,929 50
				6,292	2,097 40		6,399	2,124 15
				20	6 66		7,167	1,793 41
							1,142	285 50
							3,712	928 00
				438	146 00		4,752	1,224 50
							6,889	1,722 25
							126	31 50
				1,768	589 33		432,724	108,328 33
	128,684	20,634 71		9,229	3,076 38		637,409	148,585 09
	4,074	657 28		4,491	1,531 40		21,637	5,581 20
							10	2 50
							997	250 57
				66	24 20		66	24 20
							7	1 85
							484	121 70
				35,589	12,408 43		36,925	12,742 43
							2	0 55
				427	142 51		85,607	22,330 88
	4,074	657 28		40,573	14,106 54		145,735	41,055 88
	28,529	4,545 98		204	68 00		29,394	4,783 60
							28	7 12
							252	66 82
				2	0 73		2	0 73
							19	5 20
				36	12 00		470	123 97
				1,343	476 56		1,343	476 56
							5	1 30
				17	6 23		123,569	32,057 79
	28,529	4,545 98		1,602	563 52		155,082	37,523 09
	10,691	2,330 65		194	83 53		12,374	2,870 13
							3	0 90
							15	4 40
				52	20 80		19,802	6,217 30
				597	249 94		600	250 84
							217	70 25
							80,078	25,420 65
	10,691	2,330 65		843	354 27		113,089	34,834 47

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Plaques photographiques sèches	Gr.-Bretagne		9,346		237	71 10
	France		101		52	15 60
	Allemagne		208			
	Etats-Unis		31,324		31,324	9,397 20
	Total		40,979		31,613	9,483 90
Cadres de gravures et de photog. de quelque matière que ce soit.	Gr.-Bretagne		10,685		1,652	495 60
	Aut.-Hongrie		241		243	72 90
	France		1,332		1,457	437 10
	Allemagne		8,767			
	Hollande		334		329	98 70
	Italie		39		39	11 70
	Japon		434		408	122 40
	Norvège		1		1	0 30
	Etats-Unis		52,699		52,569	15,770 70
	Total		74,532		56,698	17,009 40
Marinades en bouteilles, jarres ou autres récipients		Galls.		Galls.		
	Gr.-Bretagne	144,563	130,399	402	423	148 05
	Indes or. angl.	72	115	72	115	40 25
	Hong-Kong	169	40	169	40	14 00
	Terreneuve	1	1	1	1	0 35
	Chine	1,322	339	1,324	340	119 00
	France	5,273	3,054	4,613	2,200	770 00
	Hollande	2	1	2	1	0 35
	Italie	2	3	2	3	1 05
	Japon	790	87	790	87	30 45
	Espagne	1,860	911	1,864	914	319 90
	Turquie	165	51	165	51	17 85
	Etats-Unis	17,810	17,962	20,289	20,433	7,151 55
	Total	172,029	152,963	29,693	24,608	8,612 80
Marinades en barils	Gr.-Bretagne	689	406	20	5	1 75
	Hong-Kong	169	19	169	19	6 65
	Chine	2,296	307	2,296	307	107 45
	France	713	351	13	6	2 10
	Allemagne	10	12			
	Grèce	880	254	880	254	88 90
	Japon	3,749	877	3,749	877	306 95
	Espagne	2,590	1,396	2,821	1,551	542 85
	Turquie	100	14	100	14	4 90
	Etats Unis	63,775	19,470	63,792	19,735	6,907 25
	Total	74,971	23,106	73,840	22,768	7,968 80
Olives dans la saumure, (depuis le 26 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	226	323	10	10	3 00
	Chine	54	21	54	21	6 30
	France	496	316	532	342	102 60
	Italie	165	137	165	137	41 10
	Espagne	4,784	3,357	4,784	3,357	1,007 10
	Turquie	140	126	140	126	37 80
	Etats-Unis	3,169	2,180	3,496	2,403	720 90
	Total	9,034	6,460	9,181	6,396	1,918 80

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	9,109	1,821 80	.....	.....	.....	.....	9,346	1,892 90
.....	.....	.....	.....	49	19 60	.....	101	35 20
.....	.....	.....	.....	208	83 20	.....	208	83 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31,324	9,397 20
.....	9,109	1,821 80	.....	257	102 80	.....	40,979	11,408 50
.....	7,594	1,518 80	.....	359	143 60	.....	9,605	2,158 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	243	72 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,457	437 10
.....	.....	.....	.....	8,713	3,485 20	.....	8,713	3,485 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	329	98 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39	11 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	408	122 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 30
.....	.....	.....	.....	83	33 20	.....	52,652	15,803 90
.....	7,594	1,518 80	.....	9,155	3,662 00	.....	73,447	22,190 20
Galls.			Galls.			Galls.		
143,881	129,134	30,492 56	.....	.....	.....	144,283	129,557	30,640 61
.....	.....	.....	.....	.....	.....	72	115	40 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	169	40	14 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	0 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,324	340	119 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,613	2,200	770 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	0 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	3	1 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	790	87	30 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,864	914	319 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	165	51	17 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,289	20,433	7,151 55
143,881	129,134	30,492 56	.....	.....	.....	173,574	153,742	39,105 36
1,422	798	188 53	.....	.....	.....	1,442	803	190 28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	169	19	6 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,296	307	107 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	6	2 10
.....	.....	.....	10	12	5 60	10	12	5 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	880	254	88 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,749	877	306 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,821	1,551	542 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	14	4 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	63,792	19,735	6,907 25
1,422	798	188 53	10	12	5 60	75,272	23,578	8,162 93
470	626	125 20	.....	.....	.....	480	636	128 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	54	21	6 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	532	342	102 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	165	137	41 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,784	3,357	1,007 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	140	126	37 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,496	2,403	720 90
470	626	125 20	.....	.....	.....	9,651	7,022	2,044 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Plantes et arbres, savoir :—						
Pommiers	France	85	16	85	16	2 55
	Etats-Unis	73,302	5,457	73,302	5,457	2,199 06
	Total	73,387	5,473	73,387	5,473	2,201 61
Cerisiers	Etats-Unis	24,635	4,107	24,635	4,107	739 05
Gadeliers	Etats-Unis	14,069	340	14,069	340	68 00
Plantes de fleuristes, savoir : Palmes, fougères, plantes à caoutchouc (ficus), gladiolus, cannas, dahlias et pivoines (dep. le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		111			
	Autr.-Hongrie		111		111	27 75
	Hollande		1,028		1,028	257 00
	Japon		249		88	22 00
	Etats-Unis		2,433		2,433	608 25
	Total		3,932		3,660	915 00
Arbres à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, arbustes et plantes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,214		204	40 80
	Antilles angl.		2		2	0 40
	Belgique		2,946		2,835	567 00
	France		1,514		1,514	302 80
	Allemagne		89			
	Hollande		3,849		3,849	769 80
	Japon		10		10	2 00
	Etats-Unis		22,760		22,748	4,549 60
	Total		32,384		31,162	6,232 40
Groseillers	Gr.-Bretagne	22,800	1,036	6,000	234	46 80
	Etats-Unis	4,604	224	4,604	224	44 80
	Total	27,404	1,260	10,604	458	91 60
Pêchers	Etats-Unis	62,012	3,601	62,012	3,601	1,860 36
Poiriers	Etats-Unis	4,262	527	4,262	527	127 86
Pruniers	Etats-Unis	15,445	1,253	15,445	1,253	463 35
Framboisiers	Etats-Unis	20,797	274	20,797	274	54 80

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
						85	16	2 55
						73,302	5,457	2,199 06
						73,387	5,473	2,201 61
						24,635	4,107	739 05
						14,069	340	68 00
	111	16 65					111	16 65
							111	27 75
							1,028	257 00
							88	22 00
							2,433	608 25
	111	16 65					3,771	931 65
	1,010	129 83					1,214	170 63
							2	0 40
				111	29 60		2,946	596 60
							1,514	302 80
				89	23 73		89	23 73
							3,849	769 80
							10	2 00
				12	3 20		22,760	4,552 80
	1,010	129 83		212	56 53		32,384	6,418 76
16,800	802	100 26				22,800	1,036	147 06
						4,604	224	44 80
16,800	802	100 26				27,404	1,260	191 86
						62,012	3,601	1,860 36
						4,262	527	127 86
						15,445	1,253	463 35
						20,797	274	54 80

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite*			$		$	$ c.
Plants et arbres—*Fin.*						
Rosiers	Gr.-Bretagne	655	74	100	10	2 00
	Aut.-Hongrie	861	59	861	59	11 80
	Belgique	2,000	156	2,000	156	31 00
	France	5,000	22	5,000	22	4 24
	Allemagne	500	109			
	Hollande	9,520	579	9,520	579	115 80
	Etats-Unis	21,630	2,326	21,630	2,326	465 20
	Total	40,166	3,325	39,111	3,152	630 40
Cognassiers	Etats-Unis	740	82	740	82	22 20
Plâtre de Paris, ou gypse, moulu, non calciné		Brls.		Brls.		
	Gr.-Bretagne	143	577			
	Etats-Unis	1,889	1,042	1,889	1,042	156 30
	Total	2,032	1,619	1,889	1,042	156 30
Plâtre de Paris ou gypse, calciné ou manufacturé		Qtx.		Qtx.		
	Gr. Bretagne	823	1,147	300	480	37 50
	Etats-Unis	197,671	57,217	197,671	57,217	24,708 94
	Total	198,494	58,364	197,971	57,697	24,746 44
Plaques gravées sur bois ou sur acier ou autre métal et clichés tirés de ces plaques, y compris les planches d'acier des graveurs, polies, gravées ou pour être gravées	Gr.-Bretagne		326		71	14 20
	Etats-Unis		15,587		15,587	3,117 40
	Total		15,913		15,658	3,131 60
Portefeuilles et bourses, réticules et boîtes d'instruments de musique	Gr.-Bretagne		40,409		3,045	961 95
	Hong-Kong		5		5	1 75
	Aut.-Hongrie		3,695		3,665	1,210 70
	Belgique		29			
	France		6,837		6,809	2,242 90
	Allemagne		20,560		219	65 70
	Italie		10		10	3 50
	Japon		2,362		2,295	726 55
	Suisse		276		276	82 80
	Etats-Unis		96,231		96,010	30,988 80
	Total		170,414		112,334	36,284 65
Poudres ou composition à polir les couteaux, N.A.E	Gr.-Bretagne		7,364		1,825	471 52
	Belgique		42		42	10 50
	France		410		410	102 50
	Allemagne		1,252			
	Espagne		46		46	11 50
	Etats-Unis		54,320		53,509	13,944 23
	Total		63,434		55,832	14,540 25

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
555	64	8 53	.....	.....	.....	655	74	10 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	861	59	11 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,000	156	31 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,000	22	4 40
.....	.....	.....	500	109	29 07	500	109	29 07
.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,520	579	115 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,630	2,326	465 20
555	64	8 53	500	109	29 07	40,166	3,325	668 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7 40	82	22 20
Brls.			Brls.			Brls.		
143	577	57 70	.....	.....	.....	143	577	57 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,889	1,042	156 30
143	577	57 70	.....	.....	.....	2,032	1,619	214 00
Qtx.			Qtx.			Qtx.		
523	667	43 60	.....	.....	.....	823	1,147	81 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	197,671	57,217	24,708 94
523	667	43 60	.....	.....	.....	198,494	58,364	24,790 04
.....	255	38 25	.....	.....	.....	.....	326	52 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15,587	3,117 40
.....	255	38 25	.....	.....	.....	.....	15,913	3,169 85
.....	35,417	7,439 92	.....	1,803	749 33	.....	40,265	9,151 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	1 75
.....	.....	.....	.....	30	12 00	.....	3,695	1,222 70
.....	.....	.....	.....	29	13 53	.....	29	13 53
.....	.....	.....	.....	27	12 69	.....	6,836	2,255 50
.....	.....	.....	.....	19,372	8,347 91	.....	19,591	8,413 61
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	3 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,295	726 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	276	82 80
.....	.....	.....	.....	221	97 66	.....	96,231	31,086 46
.....	35,417	7,439 92	.....	21,482	9,233 03	.....	169,233	52,957 60
.....	5,415	873 96	.....	145	50 99	.....	7,385	1,396 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	10 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	410	102 50
.....	.....	.....	.....	1,252	424 25	.....	1,252	424 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46	11 50
.....	.....	.....	.....	39	13 00	.....	53,548	13,957 23
.....	5,415	873 96	.....	1,436	488 24	.....	62,683	15,902 45

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Pommades françaises ou parfums de fleurs, etc., en boîtes de pas moins de 10 livres, chacune	France	550	775	550	775	116 25
	Etats-Unis	2,949	3,777	2,949	3,777	566 55
	Total	3,499	4,552	3,499	4,552	682 80
" " tous autres.	France	40	34	40	34	11 90
	Etats-Unis	573	498	573	498	165 65
	Total	613	532	613	532	177 55
Colis postaux	Gr.-Bretagne		118,759		11,573	3,316 15
	Antilles angl.		9		9	3 23
	Belgique		1		1	0 25
	France		654		654	149 84
			103		84	32 08
	Allemagne		18		18	5 77
	Italie		10		10	2 98
	Portugal		15		15	3 05
	Suisse		355,045		355,011	86,485 37
	Etats-Unis					
	Total		474,614		367,375	89,998 72
Pierre précieuses, N.A.E., polies mais non montées, percées ou autrement manufacturées, et imitation de			56,433		47,511	2,950 66
	Gr.-Bretagne		189			
	Indes or. angl.		4,016		4,016	240 96
	Aut.-Hongrie		7,051		7,051	283 06
	Belgique		52,509		51,150	3,169 00
	France		11,907		3,255	195 30
	Allemagne		51,957		51,957	3,217 49
	Hollande		365		365	21 90
	Italie		45,934		45,713	2,781 78
	Etats-Unis					
	Total		230,361		211,018	12,860 15
Diamants non montés (depuis le 29 nov. 1906)			2,300		2,300	115 00
	Gr.-Bretagne		1,069		1,069	53 45
	Aut.-Hongrie		98,989		98,989	4,949 45
	Hollande		1,029		1,029	51 45
	Italie		1,595		1,595	79 75
	Etats-Unis					
Presses et machines à imprimer, machines à plier, outils et instruments de reliure, de réglage, de reliure et machines à couper le papier, N.A.E.	Total		104,982		104,982	5,249 10
	Gr.-Bretagne		31,947		787	78 70
	Allemagne		8,870			
	Etats-Unis		240,050		240,041	24,004 10
	Total		280,867		240,828	24,082 80

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						550	775	116 25
						2,949	3,777	566 55
						3,499	4,552	682 80
						40	34	11 90
						573	498	165 65
						613	532	177 55
	106,133	25,223 22		1,053	410 44		118,759	28,949 81
							9	3 23
							1	0 25
							654	149 84
				19	8 17		103	40 25
							18	5 77
							10	2 98
							15	3 05
				34	10 09		355,045	86,495 46
	106,133	25,223 22		1,106	428 70		474,614	115,650 64
	8,860	600 73		62	8 26		56,433	3,559 65
	189	14 17					189	14 17
							4,016	240 96
							7,051	283 06
				1,359	136 80		52,509	3,305 80
				8,652	907 02		11,907	1,102 32
							51,957	3,217 49
							365	21 90
				221	22 20		45,934	2,803 98
	9,049	614 90		10,294	1,074 28		230,361	14,549 33
							2,300	115 00
							1,069	53 45
							98,989	4,949 45
							1,029	51 45
							1,595	79 75
							104,982	5,249 10
	28,361	1,675 40		2,799	373 20		31,947	2,127 30
				8,870	1,182 67		8,870	1,182 67
				9	1 20		240,050	24,005 30
	28,361	1,675 40		11,678	1,557 07		280,867	27,315 27

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Provisions, N.A.E—						
Beurre	Gr.-Bretagne	55,239	13,533	7,360	1,712	294 40
	Australie	218,943	47,172	174,591	43,764	6,983 64
	Terreneuve	21	1	21	1	0 84
	Nouv.-Zélande	33,712	8,347	.....	.....	.....
	Etats-Unis	560,433	87,999	34,657	9,239	1,386 28
	Total	868,348	157,052	216,629	54,716	8,665 16
Fromage	Gr.-Bretagne	21,643	4,731	10,999	2,096	329 97
	Chine	40	1	40	1	1 20
	France	46,647	9,973	44,893	9,570	1,346 79
	Allemagne	.....	.....	52	40	15 75
	Hollande	10,485	1,648	10,485	1,648	314 55
	Italie	91,863	17,190	94,353	17,613	2,830 59
	Norvège	1.457	259	1,457	259	43 71
	Saint-Pierre	60	17	60	17	1 80
	Suède	2,867	539	3,095	575	92 85
	Suisse	37,787	11,101	27,145	9,034	814 35
	Turquie	4,032	437	4,032	437	120 96
	Etats-Unis	662,208	84,084	154,912	29,135	4,647 36
	Total	879,089	129,980	351,996	70,431	10,559 88
Saindoux	Gr.-Bretagne	55,906	5,828	21,567	2,210	431 34
	Chine	62	3	62	3	1 24
	Etats-Unis	6,036,340	584,275	5,987,443	575,470	119,748 86
	Total	6,092,308	590,106	6,009,072	577,683	120,181 44
Saindoux, mélange de saindoux et substances similaires, cotolène et stéarine animale de toutes sortes, N.A.E	Gr.-Bretagne	31,211	3,292	9,931	970	198 62
	Etats-Unis	206,532	17,427	188,352	15,591	3,767 04
	Total	237,743	20,719	198,283	16,561	3,965 66
Viandes, savoir :—						
Lard séché et jambon, épaules et flancs	Gr.-Bretagne	11,599	2,242	882	169	17 64
	Hong-Kong	1,103	81	1,103	81	22 06
	Chine	588	54	588	54	11 76
	Etats-Unis	5,190,578	650,225	5,162,912	643,290	103,258 24
	Total	5,203,868	652,602	5,165,485	643,594	103,309 70
Bœuf salé, en barils	Gr.-Bretagne	15,200	973	15,200	973	304 00
	Terreneuve	1,042	56	1,042	56	20 84
	Etats-Unis	3,211,332	131,718	2,253,312	91,176	45,066 24
	Total	3,227,574	132,747	2,269,554	92,205	45,391 08

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	c.
28,589	6,963	857 67				35,949	8,675	1,152 07
						174,591	43,764	6,983 64
						21	1	0 84
30,912	7,537	927 36				30,912	7,537	927 36
						34,657	9,239	1,386 28
59,501	14,500	1,785 03				276,130	69,216	10,450 19
10,115	2,503	202 30				21,114	4,599	532 27
						40	1	1 20
						44,893	9,570	1,346 79
						525	46	15 75
						10,485	1,648	314 55
						94,353	17,613	2,830 59
						1,457	259	43 71
						60	17	1 80
						3,095	575	92 85
						27,145	9,034	814 35
						4,032	437	120 96
						154,912	29,135	4,647 36
10,115	2,503	202 30				362,111	72,934	10,762 18
34,339	3,618	492 68				55,906	5,828	924 02
						62	3	1 24
						5,987,443	575,470	119,748 86
34,339	3,618	492 68				6,043,411	581,301	120,674 12
21,280	2,322	293 07				31,211	3,292	491 69
						188,352	15,591	3,767 04
21,280	2,322	293 07				219,563	18,883	4,258 73
10,717	2,073	157 98				11,599	2,242	175 62
						1,103	81	22 06
						588	54	11 76
						5,162,912	643,290	103,258 24
10,717	2,073	157 98				5,176,202	645,667	103,467 68
						15,200	973	304 00
						1,042	56	20 84
						2,253,312	91,176	45,066 24
						2,269,554	92,205	45,391 08

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Provisions—Viandes—*Suite.*						
Conserves de viande, volaille et de gibier	Gr.-Bretagne	29,726	5,807	1,677	299	78 50
	Australie	65,245	4,526	34,415	2,698	693 55
	Hong-Kong	1,880	116	1,880	116	30 10
	Nouv.-Zélande	2,322	315	108	15	4 12
	Chine	7,322	637	7,322	637	169 02
	France	12,030	2,264	10,425	2,256	584 77
	Allemagne	1,620	238			
	Japon	1,514	101	1,514	101	26 60
	Norvège	1,324	231	6,484	457	125 67
	Etats-Unis	202,891	28,062	189,450	26,648	6,807 86
	Total	325,874	42,297	253,275	33,227	8,520 19
Extraits et thé de bœuf non médicamentés, et soude	Gr.-Bretagne		17,319		1,543	398 25
	Australie		158		104	28 35
	Nouv.-Zélande				11	2 75
	France		1,070		1,252	340 97
	Allemagne		37			
	Etats-Unis		33,297		32,542	8,435 22
	Total		51,881		35,452	9,205 54
Mouton et agneau, frais	Australie	1,028,551	47,535	990,556	45,377	24,529 97
	Etats-Unis	30,478	3,154	45,733	3,870	1,251 48
	Total	1,059,029	50,689	1,036,289	49,247	25,781 45
Lard, en barils, saumuré	Gr.-Bretagne	78,700	6,930	78,700	6,930	1,574 00
	Terreneuve	950	86	950	86	19 00
	Etats-Unis	7,831,780	634,752	7,595,848	615,099	151,916 96
	Total	7,911,430	641,768	7,675,498	622,115	153,509 96
Volaille et gibier, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,362		366	73 20
	Australie		41		41	8 20
	Hong-Kong		557		557	111 40
	Autr.-Hongrie		4		4	80
	Chine		256		256	51 20
	Japon		154		154	30 80
	Etats-Unis		40,363		38,812	7,762 40
	Total		42,737		40,190	8,038 00
Viandes séchées ou fumées, et conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,597	315	454	112	9 08
	Hong-Kong	32,402	2,562	32,402	2,562	648 04
	Chine	57,129	4,462	57,129	4,462	1,142 58
	Japon	1,564	139	1,564	139	31 28
	Etats-Unis	1,029,766	136,574	1,024,276	140,338	20,485 52
	Total	1,122,458	144,052	1,115,825	147,613	22,316 50

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit peeçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
29,968	5,502	943 36	45	15	5 26	31,690	5,816	1,029 12
						34,415	2,698	693 55
						1,880	116	30 10
2,536	392	68 60				2,644	407	72 72
						7,322	637	169 02
						10,425	2,256	584 77
			1,620	238	79 33	1,620	238	79 33
						1,514	101	26 60
						6,484	457	125 67
			6	2	0 67	189,456	26,650	6,808 53
32,504	5,894	1,013 96	1,671	255	82 26	287,450	39,376	9,619 41
	14,812	2,486 31					16,355	2,884 56
							104	28 35
							11	2 75
							1,252	340 97
			37	12 33			37	12 33
			36	13 10			32,578	8,448 32
	14,812	2,486 31		73	25 43		50,337	11,717 28
						990,556	45,377	24,529 97
						45,733	3,870	1,251 48
						1,036,289	49,247	25,781 45
						78,700	6,930	1,574 00
						950	86	19 00
						7,595,848	615,099	151,916 96
						7,675,498	622,115	153,509 96
	740	92 52					1,106	165 72
							41	8 20
							557	111 40
							4	80
							256	51 20
							154	30 80
							38,812	7,762 40
	740	92 52					40,930	8,130 52
1,143	203	16 61				1,597	315	25 69
						32,402	2,562	648 04
						57,129	4,462	1,142 58
						1,564	139	31 28
						1,024,276	140,338	20,485 52
1,143	203	16 61				1,116,968	147,816	22,333 11

ARTICLES IMBORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Viandes—*Fin.*						
Autres viandes fraîches	Etats-Unis	208,763	21,687	169,792	20,584	5,093 76
Autres viandes salées, N.A.F.	Gr.-Bretagne	248	23	248	23	4 96
	Chine	7,961	620	7,961	620	159 22
	Etats-Unis	474,567	51,945	465,217	52,002	9,304 34
	Total	482,776	52,588	473,426	52,645	9,468 52
Insignes	Gr.-Bretagne		2,736		883	309 05
	France		20		20	7 00
	Allemagne		4			
	Etats-Unis		6,750		6,750	2,362 50
	Total		9,510		7,653	2,678 55
Rubans	Gr.-Bretagne		485,049		448,682	157,038 70
	Hong-Kong		15		15	5 25
	Autr.-Hongrie		5,255		5,255	1,839 25
	Belgique		15,803		14,695	5,143 25
	Cuba		60		60	21 00
	France		276,792		276,797	96,878 95
	Allemagne		34,644		3,510	1,228 50
	Italie		508		508	177 80
	Japon		552		552	193 20
	Espagne		72		72	25 20
	Suisse		224,299		237,075	82,976 25
	Etats-Unis		87,354		83,941	29,379 35
	Total		1,130,403		1,071,162	374,906 70
Couvertures de voyage et couv. de genoux de toute espèce	Gr.-Bretagne		24,432		2,715	814 50
	Aut.-Hongrie		196		196	58 80
	France		65		65	19 50
	Allemagne		44			
	Japon		22		22	6 60
	Etats-Unis		1,767		1,767	530 10
	Total		26,526		4,765	1,429 50
Voiles pour chaloupes et nav.	Gr.-Bretagne		433			
	Terreneuve		10		10	2 50
	Norvège		800		800	200 00
	Etats-Unis		1,002		1,002	250 50
	Total		2,245		1,812	453 00
		Liv.		Liv.		
Sel, gros, N.A.E	Etats-Unis	12,231,955	25,309	12,231,9 5	25,309	6,115 98
Sel fin, en grenier	Etats-Unis	3,340,990	7,732	3,340,990	7,732	1,670 51

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						169,792	20,584	5,093 76
						248	23	4 96
						7,961	620	159 22
						465,217	52,002	9,304 34
						473,426	52,645	9,468 52
	1,853	422 90					2,736	731 95
							20	7 00
				4	1 87		4	1 87
							6,750	2,362 50
	1,853	422 90		4	1 87		9,510	3,103 32
	9,144	2,100 08		26,399	12,319 53		484 225	171,458 31
							15	5 25
							5,255	1,839 25
							14,695	5,143 25
							60	21 00
				89	41 54		276,886	96,920 49
				31,069	14,499 15		34,579	15,727 65
							508	177 80
							552	193 20
							72	25 20
							237,075	82,976 25
				3,413	1,592 73		87,354	30,972 08
	9,144	2,100 08		60,970	28,452 95		1,141,276	405,159 73
	21,140	4,228 00		465	186 00		24,320	5,228 50
							196	58 80
							65	19 50
				44	17 60		44	17 60
							22	6 60
							1,767	530 10
	21,140	4,228 00		509	203 60		26,414	5,861 10
	433	64 95					433	64 95
							10	2 50
							800	200 00
							1,062	250 50
	433	64 95					2,245	517 95
Liv.						Liv.		
						12,231,955	25,309	6,115 98
						3,340,990	7,732	1,670 51

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Sel, N.A.E., en sacs, barils et autres emballages	Gr.-Bretagne	2,500	62	2,500	62	1 88
	Allemagne	16,500	21	.....	.....	.....
	Etats-Unis	6,248,630	25,404	6,242,490	25,429	4,681 87
	Total	6,267,630	25,487	6,244,990	25,491	4,683 75
Papier sablé, verré, de silex et d'émeri et toile d'émeri	Gr.-Bretagne	.....	834	.....	7	1 75
	Etats-Unis	.....	97,582	.....	97,144	24,286 00
	Total	.....	98,416	.....	97,151	24,287 75
		Galls.		Galls.		
Sauces et catsups, en bouteilles.	Gr.-Bretagne	34,885	53,106	2,214	2,473	865 55
	Indes or. angl.	92	114	42	54	18 90
	Hong-Kong	406	108	406	108	37 80
	Chine	1,838	527	1,838	527	184 45
	France	115	120	168	173	60 55
	Italie	855	396	855	396	138 60
	Japon	20	11	20	11	3 85
	Etats-Unis	27,704	33,691	26,641	30,593	10,707 55
	Total	65,915	88,073	32,184	34,335	12,017 25
" " en vrac	Gr.-Bretagne	942	578	.....	.....	.....
	Hong-Kong	1,217	229	1,217	229	80 15
	Chine	3,672	537	3,672	537	187 95
	France	230	48	230	48	16 80
	Japon	1,779	277	1,779	277	96 95
	Etats-Unis	16,186	6,479	14,559	4,791	1,676 85
	Total	24,026	8,148	21,457	5,882	2,058 70
" soy	Gr.-Bretagne	5	7	.....	.....	.....
	Hong-Kong	1,433	240	1,433	240	84 00
	Chine	7,042	983	7,042	983	344 05
	Japon	17,284	4,156	17,284	4,156	1,454 60
	Etats-Unis	303	107	303	107	37 45
	Total	26,067	5,493	26,062	5,486	1,920 10
Envelopes à saucisses, N.A.E.	Gr.-Bretagne	.....	16,560	.....	945	189 00
	Australie	.....	773	.....	773	154 60
	Autr.-Hongrie	.....	155	.....	155	31 00
	Danemark	.....	316	.....	316	63 20
	Allemagne	.....	500	.....	.....	.....
	Hollande	.....	2,318	.....	1,268	253 60
	Norvège	.....	75	.....	75	15 00
	Etats-Unis	.....	47,508	.....	47,508	9,501 60
	Total	.....	68,205	.....	51,040	10,208 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Vallur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,500	62	1 88
.....	.....	.....	16,500	21	16 50	16,500	21	16 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,242,490	25,429	4,681 87
.....	.....	.....	16,500	21	16 50	6,261,490	25,512	4,700 25
.....	827	136 94	.....	.....	.....	.....	834	138 69
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	97,144	24,286 00
.....	827	136 94	.....	.....	.....	.....	97,978	24,424 69
Galls.			Galls.			Galls.		
33,351	52,114	12,382 44	.....	.....	.....	35,565	54,587	13,247 99
50	60	15 00	.....	.....	.....	92	114	33 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	406	108	37 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,838	527	184 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	168	173	60 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	855	396	138 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	11	3 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,641	30,593	10,707 55
33,401	52,174	12,397 44	.....	.....	.....	65,585	86,509	24,414 69
1,147	1,011	244 13	.....	.....	.....	1,147	1,011	244 13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,217	229	80 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,672	537	187 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	230	48	16 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,779	277	96 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,559	4,791	1,676 85
1,147	1,011	244 13	.....	.....	.....	22,604	6,893	2,302 83
5	7	1 63	.....	.....	.....	5	7	1 63
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,433	240	84 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,042	983	344 05
.....	.....	.....	.....	.....	.....	17,284	4,156	1,454 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	303	107	37 45
5	7	1 63	.....	.....	.....	26,067	5,493	1,921 73
.....	15,615	2,140 15	.....	.....	.....	.....	16,560	2,329 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	773	154 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	155	31 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	316	63 20
.....	.....	.....	.....	500	135 33	.....	500	133 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,268	253 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	75	15 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	47,508	9,501 60
.....	15,615	2,140 15	.....	500	133 33	.....	67,155	12,481 48

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Graines, savoir :—						
Graines de jardin, de champ et autres, pour des fins agricoles ou autres, N.A.E., en grenier ou grosses quantités	Gr.-Bretagne		59,806		25,916	2,591 60
	Hong-Kong		132		132	13 20
	Argentine		3,291		3,291	329 10
	Aut.-Hongrie		47		47	4 70
	Belgique		899		899	89 90
	Chine		365		365	36 50
	Danemark		1,787		1,787	178 70
	France		6,400		6,400	640 00
	Allemagne		12,943		5,849	584 90
	Hollande		2,701		2,658	265 80
	Italie		9		9	90
	Japon		38		38	3 80
	Turquie		2,149		2,628	262 80
	Etats-Unis		326,800		319,402	31,940 20
	Total		417,364		369,421	36,942 10
Graines de fléole et de trèfle (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		24,747		6,735	673 50
	France		2,508		2,508	250 80
	Allemagne		650		6,364	636 40
	Etats-Unis		162,378		160,832	16,083 20
	Total		190,313		176,439	17,643 90
Graines de jardin, de champ et autres, pour des fins agricoles ou autres, N.A.E., en petits papiers ou paquets	Gr.-Bretagne		3,799		481	120 25
	Aut.-Hongrie		33		33	8 25
	France		120		120	30 00
	Allemagne		1,575		109	27 25
	Hollande		104		104	26 00
	Japon		2		2	50
	Etats-Unis		3,756		3,732	933 00
	Total		9,389		4,581	1,145 25
Racines bulbeuses, N.A.E.	Gr.-Bretagne		809		10	2 00
	Etats-Unis		6,758		6,758	1,351 60
Navires construits en pays étrangers, sur demande de licence de cabotier canadien (jusqu'au 29 nov. 1906)	Total		7,567		6,768	1,353 60
	Japon		3,984		3,984	996 00
	Etats-Unis		108,256		108,256	27,064 00
Navires construits en pays étrangers s'ils sont enregistrés comme navires anglais depuis le 1er sept. 1902 sur demande de licence canadienne (depuis le 29 nov. 1906)	Total		112,240		112,240	28,060 00
		Nombre.		Nombre.		
	Etats-Unis	5	8,190	5	8,190	2,047 50
Navires, etc., réparations aux (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis		2,285		2,285	445 75

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LACONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	34,089	1,712 73	.....	.....	.....	.....	60,605	4,304 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	132	13 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,291	329 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	47	4 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	899	89 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	365	36 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,787	178 70
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,400	640 00
.....	.....	.....	.....	9,155	1,220 70	.....	15,004	1,805 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,658	265 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	3 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,628	262 80
.....	.....	.....	.....	183	24 40	.....	319,585	31,964 60
.....	34,089	1,712 73	.....	9,338	1,245 10	.....	412,848	39,899 93
.....	18,012	900 60	.....	.....	.....	.....	24,747	1,574 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,508	250 80
.....	.....	.....	.....	680	90 67	.....	7,044	727 07
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	160,832	16,083 20
.....	18,012	900 60	.....	680	90 67	.....	195,131	18,635 17
.....	3,262	490 06	.....	56	18 66	.....	3,799	628 97
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	8 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	120	30 00
.....	.....	.....	.....	1,466	488 70	.....	1,575	515 95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	104	26 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	50
.....	.....	.....	.....	26	8 66	.....	3,758	941 66
.....	3,262	490 06	.....	1,548	516 02	.....	9,391	2,151 33
.....	799	119 85	.....	.....	.....	.....	809	121 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,758	1,351 60
.....	799	119 85	.....	.....	.....	.....	7,567	1,473 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,984	996 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	108,256	27,064 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	112,240	28,060 00
						Nombre.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	8,190	2,047 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,285	443 75

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Navires et bâtiments, dragueurs, chalans, yachts, bateaux et autres embarcations construits en dehors du Canada de tous matériaux destinés pour l'usage ou le service dans les eaux canadiennes (dep. le 29 nov. '06)	Etats-Unis	11	9,695	11	9,695	2,423 75
Enseignes de tous mat., avec ou sans cadres, et lettres de tous matériaux pour les enseignes ou autres usages semblables	Gr.-Bretagne		8,217		765	229 50
	Hong-Kong		6		6	1 80
	Autr.-Hongrie		4		4	1 20
	Chine		25		25	7 50
	France		54		54	16 20
	Allemagne		161			
	Hollande		5		5	1 50
	Japon		29		29	8 70
	Norvège		135		138	41 40
	Russie		3		3	0 90
	Etats-Unis		43,840		42,783	12,834 90
	Total		52,479		43,812	13,143 60
Soies et soieries :						
Soieries, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,057,588		763,029	228,908 70
	Hong-Kong		1,075		1,075	322 50
	Aut.-Hongrie		25,923		15,761	4,728 30
	Belgique		4,949		4,896	1,468 80
	Chine		15,915		15,915	4,774 50
	France		447,388		445,905	133,771 50
	Allemagne		63,872		1,365	409 50
	Italie		21,096		21,096	6,328 80
	Japon		318,450		307,721	92,316 30
	Suisse		338,698		341,126	102,337 80
Draps de soie, y compris satin lorsque importé par des fabricants de cercueils ou robes d'enterrement pour être employé dans de telles fabriques (jusqu'au 29 nov. '06)	Etats-Unis		114,993		113,450	34,035 00
	Total		2,409,947		2,031,339	609,401 70
	Gr.-Bretagne		735		274	27 40
	France		2,854		2,854	285 40
Drap de soie, y compris satin lorsque importé par des fabricants d'articles de cou pour hommes pour être employé exclusivement dans la fabrication de tels articles dans leur propre fabrique (jusqu'au 29 nov. 1906).	Allemagne		8,236			
	Suisse		1,207		1,207	120 70
	Etats-Unis		889		889	88 90
	Total		13,921		5,224	522 40
	Gr.-Bretagne		62,362		17,096	1,709 60
	Aut.-Hongrie		7,999		7,999	799 90
	Belgique		468		392	39 20
	France		18,150		19,648	1,964 80
	Allemagne		44,757		52	5 20
	Hollande		1,365		1,365	136 50
	Italie		1,161		1,161	116 10
	Japon		637		637	63 70
	Suisse		55,323		55,871	5,587 10
	Etats-Unis		43,560		43,560	4,356 00
	Total		235,782		147,781	14,778 10

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
						11	9,695	2,423 75
	7,289	1,457 80		18	7 20		8,072	1,694 50
							6	1 80
							4	1 20
							25	7 50
							54	16 20
				161	64 40		161	64 40
							5	1 50
							29	8 70
							13	41 40
							3	0 90
				111	44 40		42,894	12,879 30
	7,289	1,457 80		290	116 00		51,391	14,717 40
	271,034	50,797 65		23,050	9,220 00		1,057,113	288,926 35
							1,075	322 50
				10,511	4,204 40		26,272	8,932 70
							4,896	1,468 80
							15,915	4,774 50
				241	96 40		446,146	133,867 90
				61,064	24,425 60		62,429	24,835 10
							21,096	6,328 80
							307,721	92,316 30
				41	16 40		341,167	102,354 20
				1,350	540 00		114,800	34,575 00
	271,034	50,797 65		96,257	38,502 80		2,398,630	698,702 15
				461	61 47		735	88 87
							2,854	285 40
				8,494	1,132 54		8,494	1,132 54
							1,207	120 70
							889	88 90
				8,955	1,194 01		14,179	1,716 41
	39,583	2,638 92		5,683	757 73		62,362	5,166 25
							7,999	799 90
							392	39 20
				17	2 27		19,665	1,967 07
				46,523	6,202 98		46,575	6,208 18
							1,365	136 50
							1,161	116 10
							637	63 70
							55,871	5,587 10
							43,560	4,356 00
	39,583	2,638 92		52,223	6,962 98		239,587	24,380 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Soies et soieries—*Suite.*						
Mouchoirs	Gr.-Bretagne		46,136		13,316	4,660 60
	Hong-Kong		649		649	227 15
	Autres poss. brit.		121		121	42 35
	Chine		2,562		2,562	896 70
	France		998		998	349 30
	Allemagne		100			
	Japon		61,590		64,296	22,503 60
	Suisse		1,837		1,853	648 55
	Etats-Unis		2,348		2,348	821 80
	Total		116,341		86,143	30,150 05
Matinées et chemises-corsages	Gr.-Bretagne		18,089		971	346 43
	Hong-Kong		4		4	1 50
	France		1,681		1,681	588 85
	Allemagne		2,454			
	Japon		1,182		1,182	414 38
	Etats-Unis		5,499		5,499	1,939 22
	Total		28,909		9,337	3,290 38
Vêtements	Gr.-Bretagne		125,675		11,353	4,002 63
	Hong-Kong		590		590	212 90
	Aut.-Hongrie		462		462	161 70
	Chine		1,694		1,694	602 78
	France		8,246		8,246	2,915 80
	Allemagne		7,745			
	Italie		136		136	47 60
	Japon		27,250		26,153	9,195 63
	Suisse		3,673		3,673	1,352 95
	Etats-Unis		26,603		26,425	9,254 19
	Total		202,074		78,732	27,746 18
Soie grège ou filée, moulinée seulement, trame et organzine dévidée, non teinte		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	8,451	17,271			
	Etats-Unis	1,424	5,043	1,424	5,043	756 45
	Total	9,875	22,314	1,424	5,043	756 45
Soie à coudre et broderie, soie torse	Gr.-Bretagne		22,038		416	104 00
	Hong-Kong		11		11	2 75
	Chine		31		31	7 75
	France		79		38	9 50
	Allemagne		222			
	Japon		5		5	1 25
	Suisse		83		83	20 75
	Etats-Unis		11,973		11,973	2,993 25
	Total		34,442		12,557	3,139 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	32,569	7,807 69		42	19 60		45,927	12,487 89
							649	227 15
							121	42 35
							2,562	896 70
							998	349 30
				100	46 67		100	46 67
							64,296	22,503 60
							1,853	648 55
							2,348	821 80
	32,569	7,807 69		142	66 27		118,854	38,024 01
	16,889	4,189 47		134	62 56		17,994	4,598 46
							4	1 50
							1,681	588 85
				2,454	1,145 17		2,454	1,145 17
							1,182	414 38
							5,499	1,939 22
	16,889	4,189 47		2,588	1,207 73		28,814	8,687 58
	112,379	27,770 07		2,039	962 54		125,771	32,735 24
							590	212 90
							462	161 70
							1,694	602 78
							8,246	2,915 80
				7,745	3,649 17		7,745	3,649 17
							136	47 60
							26,153	9,195 63
							3,673	1,352 95
				178	87 38		26,603	9,341 57
	112,379	27,770 07		9,962	4,699 09		201,073	60,215 34
Liv.			Liv.			Liv.		
8,451	17,271	1,727 10				8,451	17,271	1,727 10
						1,424	5,043	756 45
8,451	17,271	1,727 10				9,875	22,314	2,483 55
	21,870	3,748 46					22,286	3,852 46
							11	2 75
							31	7 75
				41	13 67		79	23 17
				222	74 00		222	74 00
							5	1 25
							83	20 75
							11,973	2,993 25
	21,870	3,748 46		263	87 67		34,690	6,975 38

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Soies et soieries—*Suite.*						
Châles	Gr.-Bretagne		926		286	85 80
	Hong-Kong		51		51	15 30
	Aut.-Hongrie		187		187	56 10
	Chine		132		132	39 60
	France		608		608	182 40
	Allemagne		116			
	Italie		2,373		2,373	711 90
	Japon		303		303	90 90
	Suisse		930		930	295 28
	Etats-Unis		1,497		1,497	449 10
	Total		7,123		6,367	1,926 38
		Douz.		Douz.		
Chemises	Gr.-Bretagne	35	911			
	Japon	27	292	27	292	102 20
	Etats-Unis	10	196	10	196	68 60
	Total	72	1,399	37	488	170 80
Soies et soieries, non ailleurs énumérées, ou dont la soie est la partie la plus de valeur, N.A.E.	Gr.-Bretagne		60,169		12,390	4,506 24
	Hong-Kong		342		342	124 55
	Aut.-Hongrie		337		337	126 37
	Belgique		44		44	16 33
	Chine		603		603	223 15
	France		10,772		9,140	3,351 73
	Allemagne		7,016		16	5 60
	Italie		1,621		1,621	603 45
	Japon		23,112		21,683	7,839 30
	Suisse		900		900	331 38
	Turquie		404		404	151 50
	Etats-Unis		23 993		21,535	7,845 38
	Total		129,313		69,015	25,124 98
		Douz. prs.		Douz. prs.		
Chaussettes et bas	Gr.-Bretagne	910	7,380	18	140	49 00
	France	37	664	37	664	232 40
	Allemagne	237	1,794			
	Etats-Unis	39	497	27	349	122 15
	Total	1,223	10,335	82	1,153	403 55
Camisoles et caleçons	Gr.-Bretagne		1,044		149	52 15
	Japon		6		6	2 10
	Suisse		884		884	309 40
	Etats-Unis		418		418	146 30
	Total		2,352		1,457	509 95

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	590	118 00		50	20 00		926	223 80
							51	15 30
							187	56 10
							132	39 60
							608	182 40
				116	46 40		116	46 40
							2,373	711 90
							303	90 90
							930	295 28
							1,497	449 10
	590	118 00		166	66 40		7,123	2,110 78
Douz.			Douz.			Douz.		
35	911	219 23				35	911	219 23
						27	292	102 20
						10	196	68 60
35	911	219 23				72	1,399	390 03
	46,895	13,234 17		3,551	1,696 80		62,836	19,437 21
							342	124 55
							337	126 37
							44	16 33
							603	223 15
				1,559	736 52		10,699	4,088 25
				7,148	3,522 49		7,164	3,528 09
							1,621	603 45
							21,683	7,839 30
							900	331 38
							404	151 50
				578	285 38		22,113	8,130 76
	46,895	13,234 17		12,836	6,241 19		128,746	44,600 34
Douz. prs.			Douz. prs.			Douz. prs.		
886	7,195	1,678 17	6	45	21 00	910	7,380	1,748 17
						37	664	232 40
			237	1,794	837 20	237	1,794	837 20
			12	148	69 06	39	497	191 21
886	7,195	1,678 17	255	1,987	927 26	1,223	10,335	3,008 98
	895	206 70					1,044	258 85
							6	2 10
							884	309 40
							418	146 30
	895	206 70					2,352	716 65

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Vgs.	$	Vgs.	$	$ c.
Soies et soieries—*Fin.*						
Velours et velvantines, articles en peluche, N.A.E....	Gr.-Bretagne..	277,666	166,587	42,255	27,525	8,257 50
	France.....	54,588	39,066	55,476	39,786	11,935 80
	Allemagne.....	40,271	23,523	.....	.....	.....
	Hollande..	747	547	747	547	164 10
	Suisse	177	316	177	316	94 80
	Etats-Unis.....	12,051	10,147	12,041	10,144	3,043 20
	Total.....	385,500	240,186	110,696	78,318	23,495 40
Ardoises et articles en—		Carrés.		Carrés.		
Ardoises à toiture.	Gr.-Bretagne.'..	95	660	50	190	47 50
	Etats-Unis	14,307	51,166	14,307	51,166	10,602 18
	Total.....	14,402	51,826	14,357	51,356	10,649 68
Ardoises d'écoliers.....	Gr.-Bretagne ...	.....	2,230	....	1,655	413 75
	Autr -Hongrie..	.....	128	. ....	76	19 00
	France.....	.....	53	....	53	13 25
	Allemagne.....	.. ....	796	.....	.....	.....
	Etats-Unis.. ...	....	14,472	.....	14,472	3,618 00
	Total.....	... .	17,679	....	16,256	4,064 00
Crayons d'ardoise	Belgique.....	....	68	.....	.....	.....
	Allemagne.. ...	.....	1,928	... .	....	....
	Etats-Unis	.....	499	.....	499	124 75
	Total	.....	2,495	.....	499	124 75
Ardoises, et articles en, N.A.E.....	Gr.-Bretagne....	.....	1,018	.....	104	31 20
	Etats-Unis	.....	22,652	.. ..	22,612	6,783 60
	Total ...	....	23,670	....	22,716	6,814 80
Savon :—		Liv.		Liv.		
Commun ou de buanderie....	Gr -Bretagne ...	54,475	2,89_	28,809	1,670	288 09
	Terreneuve	40	2	40	2	0 40
	France.....	20,089	895	20,089	895	200 89
	Etats-Unis.	1,504,223	85,926	1,467,961	82,531	14,679 61
	Total.....	1,578,827	89,715	1,516,899	85,098	15,168 99
De Marseille, marbré ou blanc	Gr.-Bretagne ...	11,125	736	12,098	736	170 82
	France.....	1,419,765	72,828	1,385,991	71,613	14,008 22
	Italie..... ..	15,782	1,520	16,001	1,537	320 02
	Etats-Unis	37,675	3,486	37,675	3,486	642 75
	Total.....	1,484,347	78,570	1,451,765	77,372	15,141 81
Commun, mou ou liquide...	Terreneuve.....	65,725	2,003	672	28	9 80
	Etats-Unis	69,283	3,245	68,583	2,708	947 80
	Total... .	135,008	5,248	69,255	2,736	957 60

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Vgs.	$	$ c.	Vgs.	$	$ c.	Vgs.	$	$ c.
198,415	118,136	22,807 75	39,130	21,789	8,715 60	279,800	167,450	39,780 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	55,476	39,786	11,935 80
.....	.....	.....	41,636	24,031	9,612 40	41,636	24,031	9,612 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	747	547	164 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	177	316	94 80
.....	.....	.....	16	3	1 20	12,051	10,147	3,044 40
198,415	118,136	22,807 75	80,776	45,823	18,329 20	389,887	242,277	64,632 35
Carrés.			Carrés.			Carrés.		
45	470	22 50	.....	.....	.....	95	660	70 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,307	51,166	10,602 18
45	470	22 50	.....	.....	.....	14,402	51,826	10,672 18
.....	575	95 44	.....	.....	.....	.....	2,230	509 19
.....	.....	.....	.....	26	8 67	.....	102	27 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	53	13 25
.....	.....	.....	.....	702	234 00	.....	702	234 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,472	3,618 00
.....	575	95 44	.....	728	242 67	.....	17,559	4,402 11
.....	.....	.....	.....	68	22 68	.....	68	22 68
.....	.....	.....	.....	1,938	646 00	.....	1,938	646 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	499	124 75
.....	.....	.....	.....	2,006	668 68	.....	2,505	793 43
.....	914	182 80	.....	.....	.....	.....	1,018	214 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,612	6,783 60
.....	914	182 80	.....	.....	.....	.....	23,630	6,997 60
Liv.			Liv.			Liv.		
26,316	1,223	172 38	.....	.....	.....	55,125	2,893	460 47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	2	0 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,089	895	200 89
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,467,961	82,531	14,679 61
26,316	1,223	172 38	.....	.....	.....	1,543,215	86,321	15,341 37
112	6	1 12	.....	.....	.....	12,210	742	171 94
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,385,991	71,613	14,008 22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,001	1,537	320 02
.....	.....	.....	.....	.....	.....	37,675	3,486	642 75
112	6	1 12	.....	.....	.....	1,451,877	77,378	15,142 93
65,053	1,975	456 32	.....	.....	.....	65,725	2,003	466 12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	68,583	2,708	947 80
65,053	1,975	456 32	.....	.....	.....	134,308	4,711	1,413 92

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Savon—*Fin.*						
A harnais	Gr.-Bretagne	1,117	152	12	6	1 50
	Etats-Unis	9,659	1,243	9,659	1,243	313 43
	Total	10,776	1,395	9,671	1,249	314 93
De toilette	Gr.-Bretagne		28,699		294	102 90
	Chine		1		1	0 35
	France		6,812		6,547	2,291 45
	Allemagne		1,342			
	Japon		164		164	57 40
	Etats-Unis		101,719		102,395	35,838 25
	Total		138,737		109,401	38,290 35
Savon, N.A.E., y compris de pierre ponce, d'argent et de minerai, sapolio et autres articles semblables	Gr.-Bretagne	33,116	2,406	777	35	12 25
	Australie	2,240	93	2,240	93	32 55
	France	175	59	175	59	20 65
	Etats-Unis	924,270	58,258	1,007,733	65,402	22,890 70
	Total	959,801	60,816	1,010,925	65,589	22,956 15
Pearline et autres poudres saponifères	Gr.-Bretagne	1,900	167			
	Etats-Unis	1,613,473	65,427	1,664,325	67,907	21,335 55
	Total	1,615,373	65,594	1,664,325	67,907	21,335 55
Epices—						
Gingembre et épices de toutes sortes, N.A.E., non moulus	Gr.-Bretagne	725,191	73,264	114,739	13,042	1,630 25
	Afrique anglaise	3,852	195	3,852	195	24 38
	Indes or. angl.	284,509	28,647	28,561	3,619	452 37
	Antilles angl.	131,566	8,606	28,899	1,896	237 00
	Hong-Kong	2,084	78	2,084	78	9 75
	Chine	89,612	4,230	75,392	3,360	420 00
	France	2,913	130	2,913	130	16 25
	Hollande	2,688	235	2,688	235	29 37
	Japon	23,188	1,356	23,188	1,356	169 50
	Etats-Unis	473,606	39,401	472,036	39,302	4,913 19
	Total	1,739,209	156,142	754,352	63,213	7,902 06
Gingembre et épices de toutes sortes, N.A.E., moulus	Gr.-Bretagne	56,229	9,051	3,992	512	126 65
	Indes or. angl.	2,752	102	2,752	102	26 07
	Antilles angl.	417	92			
	Hong-Kong	288	6	288	6	1 95
	Chine	177	21	177	21	6 66
	France	200	24	200	24	6 00
	Etats-Unis	150,534	12,924	150,866	12,876	3,597 78
	Total	210,657	22,220	158,275	13,541	3,765 11

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit percu.
Liv.	$	$	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
1,105	146	24 34				1,117	152	25 84
						9,659	1,243	313 43
1,105	146	24 34				10,776	1,395	339 27
	28,336	6,519 26		278	129 74		28,908	6,751 90
							1	0 35
				1	0 47		6,548	2,291 92
				1,342	626 28		1,342	626 28
							164	57 40
				3	1 40		102,398	35,839 65
	28,336	6,519 26		1,624	757 89		139,361	45,567 50
33,579	2,435	562 36				34,356	2,470	574 61
						2,240	93	32 55
						175	59	20 65
						1,007,733	65,402	22,890 70
33,579	2,435	562 36				1,044,504	68,024	23,518 51
2,650	198	40 32				2,650	198	40 32
						1,664,325	67,907	21,335 55
2,650	198	40 32				1,666,975	68,105	21,375 87
574,934	57,565	5,156 86				689,673	70,607	6,787 11
						3,852	195	24 38
273,947	27,051	2,467 32				302,508	30,670	2,919 69
102,370	6,634	570 48				131,269	8,530	807 48
						2,084	78	9 75
						75,392	3,360	420 00
						2,913	130	16 25
						2,688	235	29 37
						23,188	1,356	169 50
			536	80	13 33	472,572	39,382	4,926 52
951,251	91,250	8,194 66	536	80	13 33	1,706,139	154,543	16,110 05
51,896	8,398	1,514 54				55,888	8,910	1,641 19
						2,752	102	26 07
477	92	15 33				477	92	15 33
						288	6	1 95
						177	21	6 66
						200	24	6 00
						150,866	12,876	3,597 78
52,373	8,490	1,529 87				210,648	22,031	5,294 98

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Epices—*Fin.*						
Gingembre confit	Gr.-Bretagne	22,571	3,074	14,378	1,309	392 70
	Hong-Kong	19,228	1,067	19,228	1,067	320 10
	Chine	83,952	4,341	83,952	4,341	1,302 30
	Japon	480	21	480	21	6 30
	Etats-Unis	5,450	754	5,450	754	226 20
	Total	131,681	9,257	123,488	7,492	2,247 60
Muscade et macis (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	42,673	6,658	2,345	422	105 50
	Indes or. angl.	14,170	2,563	8,767	1,264	316 00
	Antilles angl.	616	112	176	33	8 25
	Etats-Unis	5,942	1,419	5,942	1,419	354 75
	Total	63,401	10,752	17,230	3,138	784 50
Muscade et macis en entier ou non moulus (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	34,401	4,563	10	2	0 40
	Indes or. angl.	1,220	164	.....	.....	.....
	Antilles angl.	7,592	971	7,592	971	194 20
	Italie	1,500	302	1,500	302	60 40
	Etats-Unis	2,063	328	2,063	328	65 60
	Total	46,776	6,328	11,165	1,603	320 60
Muscade et macis moulus (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	3,980	664	.....	.....	.....
	Etats-Unis	1,755	706	1,755	706	211 80
	Total	5,735	1,370	1,755	706	211 80
Spiritueux et vins, savoir:						
Acétate et acétone d'amyl (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	.....	447	.....	447	134 10
	Etats-Unis	.....	4,220	.....	4,220	1,266 00
	Total	.....	4,667	.....	4,667	1,400 10
Alcool éthylique, ou la substance appelée alcool, oxyde hydrate d'alcool, ou esprit de vin		Galls.		Galls.		
	Gr.-Bretagne	10	6	.....	.....	.....
	Chine	18	8	18	8	43 20
	Allemagne	96	88	.....	.....	.....
	Etats-Unis	152,034	31,775	7	62	16 80
	Total	152,158	31,877	25	70	60 00
Alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprits pyroxyliques, esprit de bois ou alcool méthylique	Gr.-Bretagne	31	12	31	12	74 40
	Allemagne	4	3	.....	.....	.....
	Etats-Unis	10	13	6	7	14 40
	Total	45	28	37	19	88 80
Absinthe	Gr.-Bretagne	124	223	254	396	609 60
	France	2,435	3,911	2,488	3,834	5,971 20
	Suisse	317	532	284	313	681 60
	Etats Unis	16	27	4	18	9 60
	Total	2,892	4,693	3,030	4,561	7,272 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
6,930	1,590	318 00				21,308	2,899	710 70
						19,228	1,067	320 10
						83,952	4,341	1,302 30
						480	21	6 30
						5,450	754	226 20
6,930	1,590	318 00				130,418	9,082	2,565 60
41,524	6,399	1,066 50				43,869	6,821	1,172 00
5,403	1,299	216 50				14,170	2,563	532 50
440	79	13 32				616	112	21 57
						5,942	1,419	354 75
47,367	7,777	1,296 32				64,597	10,915	2,080 82
29,616	3,919	489 92				29,626	3,921	490 32
1,220	164	20 50				1,220	164	20 50
						7,592	971	194 20
						1,500	302	60 40
						2,063	328	65 60
30,836	4,083	510 42				42,001	5,686	831 02
3,980	664	132 80				3,980	664	132 80
						1,755	706	211 80
3,980	664	132 80				5,735	1,370	344 60
							447	134 10
							4,220	1,266 00
							4,667	1,400 10
Galls.			Galls.			Galls.		
			10	6	32 00	10	6	32 00
						18	8	43 20
			96	88	307 20	96	88	307 20
						7	62	16 80
			106	94	339 20	131	164	399 20
						31	12	74 40
			4	3	12 80	4	3	12 80
						6	7	14 40
			4	3	12 80	41	22	101 60
						254	396	609 60
						2,488	3,834	5,971 20
						284	313	681 60
						4	18	9 60
						3,030	4,561	7,272 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Arack ou esprit de palme....	Gr.-Bretagne....	170	67	170	67	408 00
	Italie.....	.....	.....	14	34	33 60
	Turquie.....	165	84	181	120	434 40
	Etats-Unis.....	2	10	2	10	4 80
	Total.....	337	161	367	231	880 80
Eau-de-vie, y compris eau-de-vie artificielle et imitations.	Gr.-Bretagne ...	9,242	13,548	11,002	16,783	26,404 80
	Australie.....	170	396	76	181	182 40
	Aut.-Hongrie...	137	93	192	129	460 80
	Danemark	.....	.....	4	16	9 60
	France	252,318	441,254	275,626	464,627	661,502 40
	Allemagne.....	6	15	.....	.....	.....
	Italie.....	.....	.....	25	35	60 00
	Portugal.....	27	29	27	29	64 80
	Saint-Pierre ...	16	38	6	11	14 40
	Espagne.....	69	154	243	573	583 20
	Turquie	120	124	120	124	288 00
Cordiaux et liquides de toutes sortes, N.A.E., ; mescal, pulque, sorbets au rhum, schie.'am et autr. schnapps : tafia, angostura et amers ou breuvage alcooliques de ce genre	Etats-Unis.	638	1,623	554	1,463	1,329 60
	Total.....	262,743	457,274	287,875	483,971	690,900 00
	Gr.-Bretagne....	3,154	8,571	3,105	8,955	7,452 00
	Antilles angl....	.....	.....	1	10	2 40
	Hong-Kong.....	8,879	6,717	7,856	6,337	18,854 40
	Aut.-Hongrie....	464	826	281	397	674 40
	Belgique.....	.....	.....	8	32	19 20
	Chine	3,195	2,468	3,195	2,468	7,668 00
	Danemark	56	193	26	82	62 40
	France	11,623	49,650	12,419	44,546	29,805 60
	Allemagne.....	751	1,223	.....	.....	.....
	Hollande.....	396	1,050	586	1,394	1,406 40
	Italie.....	1,432	3,502	763	1,678	1,831 20
	Norvège.....	209	461	231	496	554 40
	Espagne.....	176	1,341	23	146	55 20
	Suède	202	970	33	69	79 20
	Etats-Unis.	1,101	4,630	1,260	6,138	3,024 00
	Total.... ..	31,638	81,602	29,787	72,748	71,488 80
Genièvre de toutes sortes, N. A.E.....	Gr.-Bretagne....	74,771	88,793	69,590	75,833	167,016 00
	France..... ...	.....	.....	25	32	60 00
	Allemagne.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Hollande.....	476,207	223,887	513,833	235,328	1,233,199 20
	Saint-Pierre	26	42	26	42	62 40
	Etats-Unis.....	770	384	816	430	1,958 40
	Total.....	551,774	313,106	584,290	311,665	1,402,296 00
Rhum.....	Gr.-Bretagne....	34,365	23,790	39,073	23,221	93,775 20
	Guyane angl...	40.293	10,126	42,405	8,924	101,772 00
	Antilles angl....	13,918	7,943	17,933	9,727	43,039 20
	Aut.-Hongrie...	.....	.....	41	16	98 40
	Antilles dan....	142	64	39	20	93 60
	France.....	14,571	15,884	15,582	15,923	37,396 80
	Saint-Pierre	80	210	80	210	192 00
	Etats-Unis.....	3,202	1,661	2,955	1,440	7,092 00
	Total.....	106,571	59,678	118,108	59,481	283,459 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
						170	67	408 00
						14	34	33 60
						181	120	434 40
						2	10	4 80
						367	231	880 80
						11,002	16,783	26,404 80
						76	181	182 40
						192	129	460 80
						4	16	9 60
						275,626	464,627	661,502 40
			11	24	35 20	11	24	35 20
						25	35	60 00
						27	29	64 80
						6	11	14 40
						243	573	583 20
						120	124	288 00
						554	1,463	1,329 60
			11	24	35 20	287,886	483,995	690,935 20
						3,105	8,955	7,452 00
						1	10	2 40
						7,856	6,337	18,854 40
						281	397	674 40
						8	32	19 20
						3,195	2,468	7,668 00
						26	82	62 40
						12,419	44,546	29,805 60
			251	450	803 20	251	450	803 20
						586	1,394	1,406 40
						763	1,678	1,831 20
						231	496	554 40
						23	146	55 20
						33	69	79 20
			9	31	28 80	1,269	6,169	3,052 80
			260	481	832 00	30,047	73,229	72,320 80
						69,590	75,833	167,016 00
						25	32	60 00
			16	9	51 20	16	9	51 20
						513,833	235,328	1,233,199 20
						26	42	62 40
						816	430	1,958 40
			16	9	51 20	584,306	311,674	1,402,347 20
						39,073	23,221	93,775 20
						42,405	8,924	101,772 00
						17,933	9,727	43,039 20
						41	16	98 40
						39	20	93 60
						15,582	15,923	37,396 80
						80	210	192 00
						2,955	1,440	7,092 00
						118,108	59,481	283,459 20

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Whiskey	Gr.-Bretagne	501,300	831,860	514,265	831,636	1,234,236 00
	Antilles angl	.....	.....	87	16	208 80
	Chine	25	10	25	10	60 00
	France	897	3,002	142	436	340 80
	Allemagne	3	4	.....	.....	.....
	Saint-Pierre	6	17	6	17	14 40
	Etats-Unis	3,270	8,317	2,674	6,014	6,417 60
	Total	505,501	843,210	517,199	838,129	1,241,277 60
Tous autres spiritueux ou liqueurs alcooliques, N.A.E.	Gr.-Bretagne	87	113	65	130	156 00
	Hong-Kong	1,315	808	1,315	808	3,156 00
	Aut.-Hongrie	193	130	39	16	93 60
	Chine	11,137	7,435	11,105	7,414	26,652 00
	France	811	1,843	87	195	208 80
	Allemagne	27	26	.....	.....	.....
	Japon	654	420	654	420	1,569 60
Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelques autres ou à d'autres ingrédients et étant connus et désignés comme anodins, élixirs, essence, extraits, lotions, teintures ou médicaments, ou vins, médicam. (soi-disant), ou ess. de fruits, à l'éther ou à l'alc., N.A.E.	Etats-Unis	138	204	137	179	328 80
	Total	14,362	10,979	13 402	9,162	32,164 80
	Gr.-Bretagne	695	5,053	662	4,800	3,028 80
	Chine	72	53	72	53	188 70
	France	243	2,925	238	2,429	1,299 90
	Allemagne	117	256	.....	.....	.....
	Etats-Unis	993	7,560	944	7,432	4,495 20
	Total	2,120	15,847	1,916	14,714	9,012 60
Vins médic. ou médicamentés ne contenant pas plus de 40 p. 100 de spirit. de preuve..	Gr.-Bretagne	6	8	6	8	9 00
	France	508	2,860	2,342	5,632	2,893 00
Parfums alcooliques et spirit parfumés, tafia, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevel. ou la peau, dentifr. et autres préparat. pour la toilette, contenant des spirit. d'aucune sorte, en bouteilles, flacons ou autres colis contenant plus de 4 onces chacun	Etats-Unis	41	518	41	518	250 50
	Total	555	3,386	2,389	6,158	3,152 50
	Gr.-Bretagne	450	6,473	363	6,202	3,101 00
	Antilles ang	11	267	11	267	133 50
	Aut.-Hongrie	44	1,333	44	1,333	666 50
	Chine	1	5	1	5	2 50
	Belgique	1	11	.....	.....	.....
	France	1,062	23,183	1,123	22,772	11,386 00
	Allemagne	532	4,434	75	1,621	810 50
	Suisse	1	39	1	39	19 50
	Etats-Unis	965	13,678	966	13,698	6,849 00
	Total	3,067	49,423	2,584	45,937	22,968 50

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surface.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit pe çu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$ c.	$ c.	Galls.	$ c.	$ c.
						514,265	831,636	1,234,236 00
						87	16	208 80
						25	10	60 00
						142	436	340 80
			3	4	9 60	3	4	9 60
						6	17	14 40
						2,674	6,014	6,417 60
			3	4	9 60	517,202	838,133	1,241,287 20
						65	130	156 00
						1,315	808	3,156 00
						39	16	93 60
						11,105	7,414	26,652 00
						87	195	208 80
			27	26	86 40	27	26	86 40
						654	420	1,569 60
						137	179	328 80
			27	26	86 40	13,429	9,188	32,251 20
						662	4,800	3,028 80
						72	53	188 70
						238	2,429	1,299 90
			117	256	476 80	117	256	476 80
						944	7,432	4,495 20
			117	256	476 80	2,033	14,970	9,489 40
						6	8	9 00
						2,342	5,632	2,893 00
						41	518	250 50
						2,389	6,158	3,152 50
			89	222	148 00	452	6,424	3,249 00
						11	267	133 50
						44	1,333	666 50
						1	5	2 50
			1	11	7 33	1	11	7 33
						1,123	22,772	11,386 00
			465	2,988	1,991 65	540	4,609	2,802 15
						1	39	19 50
						966	13,698	6,849 00
			555	3,221	2,146 98	3,159	49,158	25,115 48

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Parfums alcooliques et spirit. parfumés en bouteilles, ou flacons contenant plus de 4 onces chacun		230	4,299	162	3,818	1,916 00
	Gr.-Bretagne	29	44	45	70	136 00
	Antilles ang.	1,980	30,815	2,047	31,161	17,377 20
	France	45	345	11	54	48 00
	Allemagne	1	112	1	112	47 20
	Suisse	942	15,507	953	15,488	8,482 40
	Etats-Unis					
	Total	3,227	51,122	3,219	50,703	28,006 80
Vermouth ne contenant pas plus de 36 pour 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. 1906)		344	379	331	468	297 90
	Gr.-Bretagne	8,105	11,041	5,706	6,895	5,135 40
	France	11	108			
	Allemagne	350	384	157	155	141 30
	Hollande	1,913	2,025	2,252	2,679	2,026 80
	Italie	8	22	8	22	7 20
	St-Pierre			47	84	42 30
	Etats-Unis					
	Total	10,731	13,959	8,501	10,303	7,650 90
Vermouth ne contenant pas plus de 40 pour 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	63	82	177	234	117 00
	France	3,075	2,801	3,638	4,370	2,185 00
	Italie	1,641	2,058	1,388	1,771	885 50
	Espagne			5	6	3 00
	Etats-Unis	139	419	149	430	215 00
	Total	4,918	5,360	5,357	6,811	3,405 50
Vermouth contenant plus de 36 pour 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne			82	77	196 80
	France			61	89	146 40
	Total			143	166	343 20
Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé	Gr.-Bretagne	353	711	298	673	917 10
	Allemagne	10	50			
	Etats-Unis	118	652	118	652	478 80
	Total	481	1,413	416	1,325	1,395 90
Vins de gingembre ne contenant pas plus de 26 p. 100 de spiritueux de preuve (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	835	634	728	554	655 20
Vins de gingembre ne contenant pas plus de 40 pour 100 de spiritueux de preuve (depuis le 29 nov 1906)	Gr.-Bretagne	350	323	1,158	1,112	556 60

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
			1	5	5 87	163	3,823	1,921 87
						45	70	136 00
						2,047	31,161	17,377 20
			43	382	341 33	54	436	389 33
						1	112	47 20
						953	15,488	8,482 40
			44	387	347 20	3,263	51,090	28,354 00
						331	468	297 90
						5,706	6,895	5,135 40
						157	155	141 30
						2,252	2,679	2,026 80
						8	22	7 20
						47	84	42 30
						8,501	10,303	7,650 90
						177	234	117 00
						3,638	4,370	2,185 00
						1,388	1,771	885 50
						5	6	3 00
						149	430	215 00
						5,357	6,811	3,405 50
						82	77	196 80
						61	89	146 40
						143	166	343 20
						298	673	917 10
			10	50	52 00	10	50	52 00
						118	652	478 80
			10	50	52 00	426	1,375	1,447 90
						728	554	655 20
						1,158	1,112	556 00

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Vins de gingembre contenant plus de 40 p. 100 de spiritueux de preuve (depuis le 29 nov. 1906	Chine	39	26	39	26	93 60
	Etats-Unis	42	30	42	30	100 80
	Total	81	56	81	56	194 40
Vins de toutes sortes, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, citrons, fraises, framboises, sureau de gadelles						
Contenant 25 p. 100 ou moins de spiritueux	Gr.-Bretagne	1,227	2,207	1,741	2,639	687 55
	Australie	3	8	3	8	3 15
	Hong-Kong	57	38	57	38	25 65
	Aut.-Hongrie	118	377	137	386	150 05
	Belgique	4	14			
	Chine	181	58	181	58	62 65
	France	103,517	81,383	101,687	83,765	26,193 35
	Allemagne	3,527	7,676	98	101	54 80
	Grèce			46	12	15 10
	Hollande	69	49	148	129	75 70
	Italie	8,344	4,064	6,680	3,632	2,745 20
	Japon	837	366	732	321	273 30
	Portugal	673	530	829	422	258 85
	Saint-Pierre	174	343	174	343	57 90
	Espagne	80,903	31,224	95,828	34,872	24,197 60
	Suisse	8	6	8	6	3 80
	Turquie	54	64	54	64	32 70
	Etats-Unis	15,163	8,560	15,425	8,725	6,437 75
	Total	214,859	136,957	223,828	135,521	61,275 10
Contenant plus de 26 et pas plus de 27 p. 100	Gr.-Bretagne	306	184	547	319	248 86
	Hong-Kong	484	107	484	107	167 62
	Chine	666	125	666	125	223 98
	France	244	192	296	182	137 48
	Italie	678	265	1,516	528	582 88
	Japon	1,106	450	1,106	450	444 68
	Portugal	107	116	58	85	41 74
	Espagne	1,415	871	1,317	879	632 46
	Etats-Unis	42	43	123	195	92 94
	Total	5,048	2,353	6,113	2,870	2,572 64
Contenant plus de 27 et pas plus de 28 p. 100	Gr.-Bretagne	1,009	616	651	453	337 71
	Hong-Kong	862	179	862	179	320 92
	Chine	4,434	857	4,434	857	1,631 64
	France	77	113	67	55	37 27
	Allemagne	23	20			
	Italie	2,365	982	2,485	994	1,068 55
	Japon	2,135	989	2,153	1,027	975 53
	Portugal			81	52	40 71
	Espagne	1,047	1,167	2,661	2,080	1,448 91
	Etats-Unis	531	341	449	258	216 59
	Total	12,483	5,264	13,843	5,955	6,077 83

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
						39	26	93 60
						42	30	100 80
						81	56	194 40
			66	189	97 60	1,807	2,828	785 15
						3	8	3 15
						57	38	25 65
						137	386	150 05
			4	14	6 93	4	14	6 93
						181	58	62 65
						101,687	83,765	26,193 35
			4,796	9,172	5,267 44	4,894	9,273	5,322 24
						46	12	15 10
						148	129	75 70
						6,680	3,632	2,745 20
						732	321	273 30
						829	422	258 85
						174	343	57 90
						95,828	34,872	24,197 60
						8	6	3 80
						54	64	32 70
			31	16	16 73	15,456	8,741	6,454 48
			4,897	9,391	5,388 70	228,725	144,912	66,663 80
						547	319	248 86
						484	107	167 62
						666	125	223 98
						296	182	137 48
						1,516	528	582 88
						1,106	450	444 68
						58	85	41 74
						1,317	879	632 46
						123	195	92 94
						6,113	2,870	2,572 64
						651	453	337 71
						862	179	320 92
						4,434	857	1,631 64
						67	55	37 27
			23	20	17 50	23	20	17 50
						2,485	994	1,068 55
						2,153	1,027	975 53
						81	52	40 71
						2,661	2,080	1,448 91
						449	258	216 59
			23	20	17 50	13,866	5,975	6,095 33

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Vins de toutes sortes, excepté les vins mousseux—*Suite.*						
Contenant plus de 28 et pas plus de 29 p. 100...	Gr.-Bretagne....	103	270	529	602	360 46
	Hong-Kong.....	3,363	742	3,273	726	1,330 62
	Chine.....	7,054	1,358	7,059	1,359	2,807 76
	France.....	126	235	545	484	330 50
	Italie.....	1,442	710	942	516	475 08
	Japon.....	5,238	2,681	5,187	2,638	2,554 98
	Portugal.....	321	257	330	336	213 00
	Espagne.....	2,657	2,573	3,647	3,431	2,269 28
	Etats-Unis.....	1,118	1,030	820	692	486 40
	Total.....	21,422	9,856	22,332	10,784	10,828 08
Contenant plus de 29 et pas plus de 30 p. 100...	Gr.-Bretagne....	195	258	501	673	387 27
	Hong-Kong.....	2,783	519	2,673	500	1,139 01
	Chine.....	5,357	1,081	5,357	1,081	2,306 39
	France.....	111	179	70	147	70 00
	Italie.....	70	28	242	131	128 84
	Japon.....	6,120	2,892	6,138	2,887	3,137 16
	Portugal.....	484	362	312	276	198 24
	Espagne.....	4,515	4,108	4,573	4,950	3,177 01
	Etats-Unis.....	449	277	603	446	356 91
	Total.....	20,084	9,704	20,469	11,091	10,900 83
Contenant plus de 30 et pas plus de 31 p. 100...	Gr.-Bretagne....	584	803	1,260	1,568	974 40
	Hong-Kong.....	765	151	810	162	372 60
	Chine.....	3,700	765	3,700	765	1,709 50
	France.....	1,150	1,391	1,136	978	747 80
	Italie.....	.....	.....	129	127	89 70
	Japon.....	3,875	1,897	3,793	1,861	2,075 50
	Portugal.....	2,182	3,284	1,725	2,230	1,359 09
	Espagne.....	11,391	13,385	10,125	12,110	7,683 00
	Etats-Unis.....	952	777	756	584	477 60
	Total.....	24,599	22,453	23,434	20,385	15,489 10
Contenant plus de 31 et pas plus de 32 p. 100...	Gr.-Bretagne....	3,199	3,800	3,327	3,970	2,621 61
	Australie.....	1	2	1	2	1 03
	Hong-Kong.....	422	181	444	121	227 22
	Chine.....	636	157	636	157	320 58
	France.....	389	573	685	1,075	617 05
	Italie.....	603	322	.....	.....	.....
	Japon.....	2,680	1,472	2,840	1,611	1,704 50
	Portugal.....	3,977	5,255	4,508	5,024	3,445 64
	Espagne.....	10,388	11,722	12,050	12,925	9,059 00
	Etats-Unis.....	1,664	1,281	2,015	1,520	1,322 45
	Total.....	23,959	24,765	26,506	26,405	19,319 08

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
						529	602	360 46
						3,273	726	1,330 62
						7,059	1,359	2,807 76
						545	484	330 50
						942	516	475 08
						5,187	2,638	2,554 98
						330	336	213 00
						3,647	3,431	2,269 28
						820	692	486 40
						22,332	10,784	10,828 08
						501	673	387 27
						2,673	500	1,139 01
						5,357	1,081	2,306 39
						70	147	70 00
						242	131	128 84
						6,138	2,887	3,137 16
						312	276	198 24
						4,573	4,950	3,177 01
						603	446	356 91
						20,469	11,091	10,900 83
						1,260	1,568	974 40
						810	162	372 60
						3,700	765	1,709 50
						1,136	978	747 80
						129	127	89 70
						3,793	1,861	2,075 50
						1,725	2,230	1,359 00
						10,125	12,110	7,683 00
						756	584	477 60
						23,434	20,385	15,489 10
						3,327	3,970	2,621 61
						1	2	1 03
						444	121	227 22
						636	157	320 58
						685	1,075	617 05
						2,840	1,611	1,704 50
						4,508	5,024	3,445 64
						12,050	12,925	9,059 00
						2,015	1,520	1,322 45
						26,506	26,405	19,319 08

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Vins de toutes sortes, excepté les vins mousseux—*Suite.*						
Contenant plus de 32 et pas plus de 33 p. 100 de spiritueux	Gr.-Bretagne	957	1,618	2,203	2,960	1,901 38
	Hong-Kong	90	17	90	17	46 50
	Terreneuve	12	41	12	41	17 81
	Chine	441	85	441	85	228 36
	France	440	912	568	810	504 28
	Italie	60	168	35	35	26 60
	Japon	440	222	440	222	269 00
	Portugal	5,522	6,261	5,119	6,883	4,419 64
	Espagne	12,535	14,069	13,582	14,912	10,721 32
	Etats-Unis	2,067	1,209	2,207	1,436	1,446 02
	Total	22,564	24,602	24,697	27,401	19,580 91
Contenant plus de 33 et pas plus de 24 p. 100 de spiritueux	Gr.-Bretagne	1,298	2,760	1,895	3,788	2,064 95
	Hong-Kong	90	18	90	18	49 50
	Terreneuve	33	107	33	107	48 27
	Chine	147	33	147	33	81 93
	France	355	637	398	817	440 12
	Portugal	9,098	11,685	8,170	10,841	7,255 60
	Espagne	8,499	11,215	9,441	12,032	8,235 69
	Etats-Unis	2,084	1,361	1,864	1,231	1,282 66
	Total	21,604	27,816	22,033	28,867	19,458 72
Contenant plus de 34 et pas plus de 35 p. 100 de spiritueux	Gr.-Bretagne	2,196	4,886	1,824	3,947	2,132 58
	Antilles angl.	5	30	5	30	11 60
	Terreneuve	26	125	26	125	51 02
	Chine	36	8	36	8	21 12
	France	278	610	415	719	431 50
	Portugal	2,654	3,832	3,431	5,989	3,580 82
	Espagne	5,370	8,219	5,687	8,05[illegible]	5,374 94
	Etats-Unis	1,545	1,158	1,313	1,000	982 76
	Total	12,110	18,868	12,737	19,877	12,586 34
Contenant plus de 35 p. 100 et pas plus de 36 p. 100	Gr.-Bretagne	2,365	3,842	1,979	3,536	2,149 25
	Hong-Kong	15	3	15	3	9 15
	Terreneuve	20	80	20	80	35 00
	Chine	132	40	132	40	84 60
	France	27	54	250	345	241 00
	Japon	6	1	6	1	3 60
	Portugal	2,561	5,104	2,982	5,877	3,403 20
	Espagne	1,098	2,313	2,102	3,720	2,272 10
	Etats-Unis	497	339	549	495	450 45
	Total	6,721	11,776	8,035	14,097	8,648 35
Contenant plus de 36 p. 100 et pas plus de 37 p. 100	Gr.-Bretagne	771	1,793	807	1,829	1,016 76
	Antilles angl.	2	12	.....	.....	.....
	Chine	287	81	287	81	190 76
	France	30	93	91	160	100 78
	Portugal	898	1,269	1,189	1,980	1,283 62
	Espagne	353	617	498	977	581 74
	Total	2,341	3,865	2,872	5,027	3,173 66

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
						2,203	2,960	1,901 38
						90	17	46 50
						12	41	17 81
						441	85	228 36
						568	810	504 28
						35	35	26 60
						440	222	269 00
						5,119	6,883	4,419 64
						13,582	14,912	10,721 32
						2,207	1,436	1,446 02
						24,697	27,401	19,580 91
						1,895	3,788	2,064 95
						90	18	49 50
						33	107	48 27
						147	33	81 93
						398	817	440 12
						8,170	10,841	7,255 60
						9,441	12,032	8,235 69
						1,864	1,231	1,282 66
						22,038	28,867	19,458 72
						1,824	3,947	2,132 58
						5	30	11 60
						26	125	51 02
						36	8	21 12
						415	719	431 50
						3,431	5,989	3,580 82
						5,687	8,059	5,374 94
						1,313	1,000	982 76
						12,737	19,877	12,586 34
						1,979	3,535	2,149 25
						15	3	9 15
						20	80	35 00
						132	40	84 60
						250	345	241 00
						6	1	3 60
						2,982	5,877	3,403 20
						2,102	3,720	2,272 10
						549	495	450 45
						8,035	14,097	8,648 35
						807	1,829	1,016 76
						287	81	190 76
						91	160	100 78
						1,189	1,980	1,283 62
						498	977	581 74
						2,872	5,027	3,173 66

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Spiritueux et vins—*Suite.*						
Vins de toutes sortes, excepté les vins mouss., etc.—*Suite.*						
Conten. plus de 37 p. 100 et pas plus de 38 p. 100.	Gr.-Bretagne ...	264	840	25	122	51 85
	Chine	176	55	176	55	123 86
	France.....	.....	.....	46	152	73 66
	Portugal.....	177	373	146	640	281 06
	Espagne.....	59	58	113	278	152 33
	Total....	676	1,326	506	1,247	682 76
Contenant plus de 38 p. 100 et pas plus de 39 p. 100	Gr.-Bretagne....	267	576	.....	.....	....
	Chine	141	31	141	31	99 54
	Total	408	607	141	31	99 54
Contenant plus de 39 p. 100 et pas plus de 40 p. 100.....	Gr.-Bretagne ...	2	7	2	7	3 44
	Hong-Kong.....	33	12	33	12	25 71
	Chine	157	46	157	46	118 99
	France	20	26	20	26	21 20
	Italie.....	183	74	183	74	144 81
Champagne et tous autres vins mousseux :—	Total	395	165	395	165	314 15
En bouteilles contenant chacune pas plus d'une pinte et plus d'une chopine, anc. mesure de vin..		Douz.		Douz.		
	Gr.-Bretagne ...	323	5,441	248	3,966	1,178 10
	Aut.-Hongrie...	46	473	46	473	293 70
	Belgique.....	1	5	1	5	4 80
	France.....	5,501	74,774	5,651	77,253	18,927 00
	Allemagne.. ...	201	1,492	.....	.....	... .
	Italie.....	21	100	24	109	111 90
	Saint-Pierre .. .	5	37	3	21	9 90
	Espagne..... ..	1	6	1	6	3 30
	Etats-Unis.. ..	65	1,134	61	1,075	313 80
En bouteilles contenant pas plus d'une chopine et plus d'une demi-chopine, ancienne mesure de vin....	Total.....	6,164	83,462	6,035	82,908	20,842 50
	Gr.-Bretagne. ..	429	3,906	289	2,331	546 15
	Belgique.....	1	4	1	4	2 85
	France.....	19,543	142,709	21,559	145,736	35,745 15
	Allemagne.....	263	1,279	.....	.....	... .
	Etats-Unis.	952	6,711	178	1,321	341 10
	Total.. ..	21,188	154,609	22,027	149,392	36,635 25
En bouteilles contenant chacune une demi-chopine ou moins.....	France...	1,136	2,486	1,376	3,118	1,134 92
	Etats-Unis.	. . ..	.....	3	9	2 46
	Total.....	1,136	2,486	1,379	3,127	1,137 38
En bouteilles contenant plus d'une pinte.....		Douz. gal.		Douz. gal.		
	Gr.-Bretagne....	....	.....	1 2	35	6 60
	France.....	4 10	12	8 21	108	31 50
	Total.....	4 10	12	9 23	143	38 10

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Galls.	$	$ c.	Galls.	$ c.	$ c.	Galls.	$	$ c.
						25	122	51 85
						176	55	123 86
						46	152	73 66
						146	640	281 06
						113	278	152 33
						506	1,247	682 76
						141	31	99 54
						141	31	99 54
						2	7	3 44
						33	12	25 71
						157	46	118 99
						20	26	21 20
						183	74	144 81
						395	165	314 15
			Douz. 21	271	200 80	Douz. 269	4,237	1,378 90
						46	473	293 70
						1	5	4 80
						5,651	77,253	18,927 00
			226	1,659	1,658 00	226	1,659	1,658 00
						24	109	111 90
						3	21	9 90
						1	6	3 30
						61	1,075	313 80
			247	1,930	1,858 80	6,282	84,838	22,701 30
			4	34	22 40	293	2,365	568 55
						1	4	2 85
						21,559	145,736	35,745 15
			280	1,158	1,079 20	280	1,158	1,079 20
						178	1,321	341 10
			284	1,192	1,101 60	22,311	150,584	37,736 85
						1,376	3,118	1,134 92
						3	9	2 46
						1,379	3,127	1,137 38
						Douz. gal. 1 2	35	6 60
						8 21	108	31 50
						9 23	143	38 10

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Eponges	Gr.-Bretagne		5,131		1,350	270 00
	Antilles angl.		3,025		791	158 20
	Aut.-Hongrie		486			
	Cuba		50			
	France		1,622		1,622	324 40
	Allemagne		104			
	Etats-Unis		27,398		27,535	5,507 00
	Total		37,816		31,298	6,259 60
Empois, y compris la fécule, l'amidon de blé-d'inde, etc.		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	201,268	11,372	4,304	241	64 56
	Indes or. angl.	222,096	3,619			
	Antilles angl.	112,649	2,644			
	Hong-Kong	50,750	837	50,750	837	761 25
	Chine	43,338	757	43,338	757	650 07
	France			140	5	2 10
	Allemagne	5,500	300			
	Hollande	88,103	1,839	88,103	1,839	1,321 55
	Japon	3,605	429	3,605	429	54 08
	Etats-Unis	411,792	15,287	411,684	15,420	6,175 22
	Total	1,139,101	37,084	601,924	19,528	9,028 83
Acide stéarique	Etats-Unis	98,493	10,550	98,493	10,550	2,110 00
Tissus pour la fabrication de chaussures caoutchout., lorsqu'ils sont importés par des fabricants de chaussures caoutchoutées pour être employés exclusivement dans leurs fabriques	Gr.-Bretagne		2,625			
	Etats-Unis		49,357		49,357	7,403 55
Pierre et articles en—	Total		51,982		49,357	7,403 55
Dalles, granit, pierre de taille, brute, grès et toute autre pierre à bâtir, non dégrossies au marteau ni dressées au ciseau		Ton'x.		Ton'x.		
	Gr.-Bretagne	42	368	30	195	29 25
	Etats-Unis	14,332	58,090	14,332	58,090	8,713 50
	Total	14,374	58,398	14,362	58,285	8,742 75
Granit, dalles et pierre de taille dressée, et toute autre pierre à bâtir dressée, excepté le marbre	Gr.-Bretagne	145	1,247			
	Etats-Unis	12,208	77,720	12,208	77,720	15,544 00
	Total	12,353	78,967	12,208	77,720	15,544 00
Granit, scié seulement	Gr.-Bretagne	38	220			
	Etats-Unis	5,090	31,711	5,090	31,711	6,342 20
	Total	5,128	31,931	5,090	31,711	6,342 20

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	3,461	502 12	.....	5	1 33	.....	4,816	773 45
.....	1,582	231 53	.....	.....	.....	.....	2,373	389 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,622	324 40
.....	.....	.....	.....	104	27 73	.....	104	27 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27,535	5,507 00
.....	5,043	733 65	.....	109	29 06	.....	36,450	7,022 31
Liv.			Li.			Liv.		
190,614	11,268	1,906 14	.....	.....	.....	194,918	11,509	1,970 70
222,096	3,619	2,220 96	.....	.....	.....	222,096	3,619	2,220 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	50,750	837	761 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	43,338	757	650 07
.....	.....	.....	.....	.....	.....	140	5	2 10
.....	.....	.....	5,500	300	110 00	5,500	300	110 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	88,103	1,839	1,321 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,605	429	54 08
.....	.....	.....	.....	.....	.....	411,684	15,420	6,175 22
412,710	14,887	4,127 10	5,500	300	110 00	1,020,134	34,715	13,265 93
.....	.....	.....	.....	.....	.....	98,493	10,550	2,110 00
.....	2,625	262 50	.....	.....	.....	.....	2,625	262 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49,357	7,403 55
.....	2,625	262 50	.....	.....	.....	.....	51,982	7,666 05
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
12	113	11 30	.....	.....	.....	42	308	40 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14,332	58,090	8,713 50
12	113	11 30	.....	.....	.....	14,374	58,398	8,754 05
145	1,247	166 27	.....	.....	.....	145	1,247	166 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,208	77,720	15,544 00
145	1,247	166 27	.....	.....	.....	12,353	78,967	15,710 27
38	220	29 33	.....	.....	.....	38	220	29 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,090	31,711	6,342 20
38	220	29 33	.....	.....	.....	5,128	31,931	6,371 53

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Pierre et articles en—*Fin.*						
Granit, articles en, N.A.E.	Gr.-Bretagne		65,455		349	122 15
	Italie		164		164	57 40
	Etats-Unis		4,054		4,054	1,418 90
	Total		69,673		4,567	1,598 45
Meules non montées, et de pas moins de 36 pouces de diamètre	Gr.-Bretagne		4,937		500	75 00
	Etats-Unis		29,250		29,250	4,387 50
	Total		34,187		29,750	4,462 50
Meules, N.A.E.	Gr.-Bretagne		140			
	France		13		13	3 25
	Etats-Unis		6,440		6,440	1,610 00
	Total		6,593		6,453	1,613 25
Blocs pour pavage	Gr.-Bretagne		1,874		63	12 60
	France		131		131	26 20
	Etats-Unis		13,023		13,023	2,604 60
	Total		15,028		13,217	2,643 40
Articles en pierre, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,649		408	122 40
	Hong-Kong		2		2	0 60
	Aut.-Hongrie		32		32	9 60
	Belgique		224		224	67 20
	Chine		9		9	2 70
	France		486		486	145 80
	Allemagne		406		26	7 80
	Japon		7		7	2 10
	Etats-Unis		17,332		16,660	4,998 00
	Total		20,147		17,854	5,356 20
		Ton'x.		Ton'x.		
Paille	Etats-Unis	79	679	79	679	136 00
Tapis, paillassons et nattes	Gr.-Bretagne		409			
	Hong-Kong		107		107	26 75
	Chine		2,056		2,056	514 00
	Allemagne		96			
	Japon		32,518		32,340	8,085 00
	Etats-Unis		4,956		4,937	1,234 25
	Total		40,142		39,440	9,860 00

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	65,106	16,235 38					65,455	16,357 53
							164	57 40
							4,054	1,418 90
	65,106	16,235 38					69,673	17,833 83
	4,437	443 70					4,937	518 70
							29,250	4,387 50
	4,437	443 70					34,187	4,906 20
	140	23 56					140	23 56
							13	3 25
							6,440	1,610 00
	140	23 56					6,593	1,636 81
	1,811	241 47					1,874	254 07
							131	26 20
							13,023	2,604 60
	1,811	241 47					15,028	2,884 87
	756	151 20		485	194 00		1,649	467 60
							2	0 60
							32	9 60
							224	67 20
							9	2 70
							486	145 80
				380	152 00		406	159 80
							7	2 10
				672	268 80		17,332	5,266 80
	756	151 20		1,537	614 80		20,147	6,122 20
Ton'x.			Ton'x.			Ton'x.		
						79	679	136 00
	409	68 31					409	68 31
							107	26 75
							2,056	514 00
				96	32 00		96	32 00
							32,340	8,085 00
				19	6 32		4,956	1,240 57
	409	68 31		115	38 32		39,964	9,966 63

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Paille, articles en, non ailleurs énumérés	Gr.-Bretagne		312		83	16 60
	Belgique		168			
	Chine		3		3	0 60
	France		747		725	145 00
	Allemagne		7,977			
	Hollande		5,650		5,650	1,130 00
	Japon		157		157	31 40
	Suède		377		377	75 40
	Etats-Unis		1,428		1,425	285 00
	Total		16,819		8,420	1,684 00
Sucres, sirops et mélasses :—						
Sucres au-dessus du n° 16, T. H., en coul., et tous autres sucres raffinés de toutes espèces, qualités ou types		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	22,212,937	662,076	401,436	10,730	4,717 97
	Guyane anglaise	499,735	9,410			
	Ant. anglaises	796,759	21,161			
	Hong-Kong	1,760	39	1,760	39	20 68
	Aut.-Hongrie	11,023	283	11,023	283	129 62
	Belgique	11,000	343	11,000	343	129 25
	Chine	30,120	907	108,170	3,812	1,271 00
	Danemark	5,924	296	5,924	296	69 60
	Allemagne	200	6			
	Porto-Rico	100	3	100	3	1 18
	Etats-Unis	306,268	12,560	128,984	5,789	1,515 61
Sucre, N.A.E., non au-dessus du n° 16, T.H., en couleur, égouts de sucre ou pompage égouttés pendant le transport, mélade ou mélado concentré, tous fonds de cuves et toutes concrétions	Total	23,875,826	707,084	668,397	21,295	7,854 91
	Afrique anglaise					
	Guyane "	141,634,037	3,006,841	420,751	9,000	3,096 72
	Antilles angl.	75,545,756	1,400,134	119,032	2,268	876 07
	Iles Fidji	10,707,708	185,847			
	Hong-Kong	303	6	303	6	2 23
	Argentine			1,008,921	30,480	7,423 65
	Belgique	662,550	13,673	662,550	13,673	4,876 36
	Chine	674	17	674	17	4 96
	Indes or. holl.	39,791,610	711,214	22,868,850	437,937	168,330 46
	Pérou			1,045,693	22,413	7,696 30
	Porto-Rico	50,512	928	50,512	928	371 75
	Etats-Unis	170,551	2,471	170,551	2,471	1,255 25
Sirops et mélasses de toutes sortes, N.A.E., le produit de la canne à sucre ou de la betterave, N.A.E., et toutes imitations ou toutes substances de ces sirops et mélasses	Total	268,563,701	5,321,131	26,347,837	519,193	193,933 75
	Gr.-Bretagne	49,334	1,948			
	Antilles angl.	907	21	907	21	4 54
	Hong-Kong	60	1	60	1	0 45
	Chine	1,495	18	1,495	18	7 48
	Indes or. holl.	150	6	150	6	0 75
	Japon	108	6	108	6	0 82
	Etats-Unis	1,561,038	32,212	1,504,294	31,493	9,804 44
	Total	1,613,092	34,212	1,507,014	31,545	9,818 48

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	229	32 37	.....	.....	.....	.....	312	48 97
.....	.....	.....	.....	168	44 80	.....	168	44 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	725	145 00
.....	.....	.....	.....	7,949	2,119 71	.....	7,949	2,119 71
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,650	1,130 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	157	31 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	377	75 40
.....	.....	.....	.....	3	0 80	.....	1,428	285 80
.....	229	32 37	.....	8,120	2,165 31	.....	16,769	3,881 68
Liv.			Liv.			Liv.		
24,327,221	651,993	203,748 6	3,584	122	59 49	24,732,241	662,845	208,526 09
499,735	9,410	4,177 77	.....	.....	.....	499,735	9,410	4,177 77
795,630	21,161	6,640 2	.....	.....	.....	795,630	21,161	6,640 29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,760	39	20 68
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,023	283	129 62
.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,000	343	129 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	108,170	3,812	1,271 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,924	296	69 60
.....	.....	.....	200	6	3 32	200	6	3 32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	3	1 18
.....	.....	.....	.....	.....	.....	128,984	5,789	1,515 61
25,622,586	682,564	214,566 69	3,784	128	62 81	26,294,767	703,987	222,484 41
3,571,693	90,398	18,209 71	.....	.....	.....	3,571,693	90,398	18,209 71
133,973,530	2,861,701	682,385 26	.....	.....	.....	134,394,281	2,870,701	685,481 98
111,545,940	2,072,693	568,188 83	.....	.....	.....	111,664,972	2,074,961	569,064 90
9,228,032	163,600	46,999 67	.....	.....	.....	9,228,032	163,600	46,999 67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	303	6	2 23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,008,921	30,480	7,423 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	662,550	13,673	4,876 36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	674	17	4 96
.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,868,850	437,937	168,330 46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,045,693	22,413	7,696 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	50,512	928	371 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	170,551	2,471	1,255 25
258,319,195	5,188,392	1,315,783 47	.....	.....	.....	284,667,032	5,707,585	1,509,717 22
50,874	2,153	212 76	.....	.....	.....	50,874	2,153	212 76
.....	.....	.....	.....	.....	.....	907	21	4 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	60	1	0 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,495	18	7 48
.....	.....	.....	.....	.....	.....	150	6	0 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	108	6	0 82
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,504,294	31,493	9,804 44
50,874	2,153	212 76	.....	.....	.....	1,557,888	33,698	10,031 24

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Sucres, sirops etc.—*Suite.*						
Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de la canne sans aucun mélange d'autres ingrédients, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs, du point de production, et qu'elle n'a été soumise ensuite à aucun procédé de traitement ou de mélange, accusant au polariscope 40 degrés ou plus	Terreneuve	655	214	655	214	11 46
	Cuba	40,167	3,495	142,596	15,592	2,495 42
	Antilles dan.	31,042	6,936	1,725	311	51 75
	Porto-Rico	271,917	41,249	666,935	130,316	11,752 66
	Etats-Unis	88,169	31,073	96,515	32,985	2,381 10
Sucre candi, brun ou blanc, et confiserie, y compris les gommes sucrées et écorces candies, et le maïs crevé	Total	431,950	82,967	902,426	179,418	16,692 39
		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	1,489,781	174,909	58,788	8,390	3,098 08
	Hong-Kong	32,239	805	32,239	805	323 18
	Aut.-Hongrie	1,312	212	1,312	212	80 76
	Belgique	13,150	482	15,279	534	195 18
	Chine	41,837	1,288	41,837	1,288	527 58
	France	51,393	11,191	47,777	10,691	3,917 87
	Allemagne	133	102			
	Hawaï	1,217	46	1,217	46	17 34
	Hollande	10	10	10	10	3 50
	Italie	942	377	4,629	525	197 90
	Japon	1,636	123	1,636	123	47 23
	Espagne	250	53	250	53	19 80
	Suisse	3,172	1,780	2,480	1,243	435 97
	Turquie	19,070	1,383	19,070	1,383	542 32
	Etats-Unis	551,072	81,453	562,575	82,811	30,779 80
Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, et tous sirops contenant quelque mélange	Total	2,207,214	274,214	789,099	108,114	40,186 61
	Gr.-Bretagne	21,926	1,027	646	19	3 23
	Etats-Unis	2,655,863	57,720	2,655,293	57,766	16,587 55
	Total	2,677,789	58,747	2,655,939	57,785	16,590 78
Matière saccharine ou tout produit en contenant plus d'un ½ pour cent	Gr.-Bretagne	250	94	200	83	16 60
	Aut.-Hongrie	100	77	100	77	15 40
	France	500	134	500	134	26 80
	Allemagne	100	76			
	Suisse	100	162	100	162	32 40
	Etats-Unis	1,060	543	1,060	543	108 60
	Total	2,110	1,086	1,960	999	199 80
Sucre d'érable, et sirop d'érable	Gr.-Bretagne					
	France			52	5	1 00
	Etats-Unis	8,579	1,158	11,441	1,250	250 00
	Total	8,579	1,158	11,493	1,255	251 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
						655	214	11 46
						142,596	15,592	2,495 42
						1,725	311	51 75
						660,935	130,316	11,752 66
						96,515	32,985	2,381 10
						902,426	179,418	16,692 39
Liv.			Liv.			Liv.		
1,431,699	164,449	41,654 93				1,490,487	172,839	44,753 01
						32,239	805	323 18
						1,312	212	80 76
						15,279	534	195 18
						41,837	1,288	527 58
						47,777	10,691	3,917 87
			133	102	47 60	133	102	47 60
						1,217	46	17 34
						10	10	3 50
						4,629	525	197 90
						1,636	123	47 33
						250	53	19 80
						2,480	1,243	435 97
						19,070	1,383	542 32
						562,575	82,811	30,779 80
1,431,699	164,449	41,654 93	133	102	47 60	2,220,931	272,665	81,889 14
14,000	665	49 00				14,646	684	52 23
						2,655,293	57,766	16,587 55
14,000	665	49 00				2,669,939	58,450	16,639 78
50	11	1 47				250	94	18 07
						100	77	15 40
						500	134	26 80
			100	76	20 27	100	76	20 27
						100	162	32 40
						1,060	543	108 60
50	11	1 47	100	76	20 27	2,110	1,086	221 54
27	11	1 47				27	11	1 47
						52	5	1 00
						11,441	1,250	250 00
27	11	1 47				11,520	1,266	252 47

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Suif	Gr.-Bretagne	33,960	3,194	2,240	231	46 20
	Etats-Unis	34,861	2,460	34,861	2,460	492 00
	Total	68,821	5,654	37,101	2,691	538 20
Galon, de toute espèce de matér.	Gr.-Bretagne		8,112		328	82 00
	Allemagne		619			
	Etats-Unis		14,518		14,509	3,627 25
	Total		23,249		14,837	3,709 25
Thé de Ceylan, noir	Etats-Unis	5,354	874	5,354	874	87 40
Thé de Ceylan, vert	Gr.-Bretagne	330	121	330	121	12 10
	Etats-Unis	102,744	11,841	102,744	11,841	1,184 10
	Total	103,074	11,962	103,074	11,962	1,196 20
Thé des Indes, noir	Etats-Unis	1,049	156	14,242	1,380	138 00
Thé des Indes, vert	Etats-Unis	15,066	1,646	8,935	1,121	112 10
Thé de Chine, noir	Etats-Unis	635	139	635	139	13 90
Thé de Chine, vert	Etats-Unis	1,822	372	1,822	372	37 20
Thé du Japon, vert	Etats-Unis	92,859	7,198	92,598	7,198	719 80
Thé, autres pays, noir	Gr.-Bretagne	430	103	430	103	10 30
	Russie	100	74	100	74	7 40
	Etats-Unis	39,152	5,261	38,814	5,144	514 40
	Total	39,682	5,438	39,344	5,321	532 10
" " vert	Etats-Unis	1,225	539	1,225	539	53 90
Ferblanterie unie, vernie ou lithographiée, et tous articles de ferblanterie, N.A.E.	Gr.-Bretagne		29,865		1,747	436 75
	Indes or angl.		10		10	2 50
	Hong-Kong		137		137	34 25
	Terreneuve		2		2	0 50
	Aut.-Hongrie		181		181	45 25
	Belgique		38		1	0 25
	Chine		41		41	10 25
	France		2,209		2,175	543 75
	Allemagne		4,590		12	3 00
	Hollande		36		28	7 00
	Japon		140		140	35 00
	Portugal		1		1	0 25
	Suisse		71		71	17 75
	Etats-Unis		206,160		206,031	51,507 75
	Total		243,481		210,577	52,644 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
31,720	2,963	444 45				33,960	3,194	490 65
						34,861	2,460	492 00
31,720	2,963	444 45				68,821	5,654	982 65
	7,747	1,310 67		37	12 10		8,112	1,404 77
				619	206 48		619	206 48
				9	3 00		14,518	3,630 25
	7,747	1,310 67		665	221 58		23,249	5,241 50
						5,354	874	87 40
						330	121	12 10
						102,744	11,841	1,184 10
						103,074	11,962	1,196 20
						14,242	1,380	138 00
						8,935	1,121	112 10
						635	139	13 90
						1,822	372	37 20
						92,598	7,198	719 80
						430	103	10 30
						100	74	7 40
						38,814	5,144	514 40
						39,344	5,321	532 10
						1,225	539	53 90
	27,948	4,444 58		303	101 00		29,998	4,982 33
							10	2 50
							137	34 25
							2	0 50
							181	45 25
				37	12 10		38	12 35
							41	10 25
				34	11 10		2,209	554 85
				4,578	1,526 00		4,590	1,529 00
							28	7 00
							140	35 00
							1	0 25
							71	17 75
				101	34 09		206,132	51,541 84
	27,948	4,444 58		5,053	1,684 29		243,578	58,773 12

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Tabac et tabac manufacturé—						
Cigarettes	Gr.-Bretagne	18,198	44,533	16,782	39,610	60,248 50
	Aut. poss. angl.	289	469	404	605	1,363 25
	Chine	2	1	2	1	6 25
	Cuba	521	2,417	687	2,875	2,779 75
	Egypte	8,684	20,539	8,123	19,208	29,171 00
	France	134	129	134	129	434 25
	Allemagne	25	57	27	107	107 75
	Russie	54	60	54	60	177 00
	Saint-Pierre	15	29	15	29	52 25
	Turquie	74	103	74	103	247 75
	Etats-Unis	488	1,654	528	1,720	2,014 00
	Total	28,484	69,991	26,830	64,447	96,601 75
Cigares	Gr.-Bretagne	1,056	1,988	261	975	1,026 75
	Indes or. angl.	970	4,115	1,232	4,902	4,921 50
	Antilles angl.	318	1,166	318	1,166	1,245 50
	Hong-Kong	239	262	287	307	937 75
	Chine	274	371	415	476	1,364 00
	Cuba	87,383	360,832	83,423	341,198	335,568 50
	Allemagne	709	1,050			
	Hollande	78	109	78	109	261 25
	Mexique	650	1,603	832	1,874	2,964 50
	Philippines	10,063	16,829	7,475	9,586	24,821 50
	Etats-Unis	4,484	19,781	5,014	22,725	20,723 25
	Total	106,224	408,106	99,335	383,318	393,834 50
Tabac haché	Gr.-Bretagne	109,654	87,982	104,131	77,362	57,272 05
	Hong-Kong	4,082	634	3,991	621	2,195 05
	Aut.-Hongrie	1,477	630	1,477	630	812 35
	Belgique	8	3	8	3	4 40
	Chine	12,070	1,955	12,610	2,007	6,935 50
	Cuba	300	141	705	605	387 75
	France	770	470	770	470	423 50
	Japon	352	51	352	51	193 60
	Roumanie	113	50	113	50	62 15
	Russie	3,931	1,757	3,881	1,742	2,134 55
	Saint-Pierre	130	58	130	58	71 50
	Turquie	82	46	82	46	45 10
	Etats-Unis	166,424	85,849	175,487	91,310	96,517 85
	Total	299,393	179,626	303,737	174,955	167,055 35
Tabac à priser	Gr.-Bretagne	190	117	190	117	95 00
	Aut.-Hongrie	11	2	11	2	5 50
	France	511	246	822	381	411 00
	Allemagne	100	22			
	Roumanie	22	6	22	6	11 00
	Turquie	11	2	11	2	5 50
	Etats-Unis	42,206	18,995	42,550	19,196	21,275 00
	Total	43,051	19,390	43,606	19,704	21,803 00

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.			Total.			
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						16,782	39,610	60,248 50
						404	605	1,363 25
						2	1	6 25
						687	2,875	2,779 75
						8,123	19,208	29,171 00
						134	129	434 25
			25	57	119 00	52	164	226 75
						54	60	177 00
						15	29	52 25
						74	103	247 75
						528	1,720	2,014 00
			25	57	119 00	26,855	64,504	96,720 75
						261	975	1,026 75
						1,232	4,902	4,921 50
						318	1,166	1,245 50
						287	307	937 75
						415	476	1,364 00
						83,423	341,198	335,568 50
			709	1,050	3,185 99	709	1,050	3,185 99
						78	109	261 25
						832	1,874	2,964 50
						7,475	9,586	24,821 50
						5,014	22,725	20,723 25
			709	1,050	3,185 99	100,044	384,368	397,020 49
						104,131	77,362	57,272 05
						3,991	621	2,195 05
						1,477	630	812 35
						8	3	4 40
						12,610	2,007	6,935 50
						705	605	387 75
						770	470	423 50
						352	51	193 60
						113	50	62 15
						3,881	1,742	2,134 55
						130	58	71 50
						82	46	45 10
						175,487	91,310	96,517 85
						303,737	174,955	167,055 35
						190	117	95 00
						11	2	5 50
						822	381	411 00
			100	22	66 67	100	22	66 67
						22	6	11 00
						11	2	5 50
						42,550	19,196	21,275 00
			100	22	66 67	43,706	19,726	21,869 67

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite*			$		$	$ c.
Tabac et tabac manufact.—*Fin.*						
Tout autre tabac manufacturé, N.A.E.	Gr.-Bretagne	13,350	5,029	11,836	4,361	5,918 00
	Cuba	8	20	8	20	4 00
	Etats-Unis	87,073	38,668	88,646	40,101	44,323 00
	Total	100,431	43,717	100,490	44,482	50,245 00
Tabac étranger en feuille, à l'état naturel, non fabriqué.	Etats-Unis	13	6	13	6	5 20
Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, portes-cig. et porte-cigarettes et boîtes pour les contenir, nécessaires de fumeurs et leurs étuis et blague à tabac	Gr.-Bretagne		199,238		108,414	37,944 90
	Hong-Kong		82		82	28 70
	Autr.-Hongrie		49,610		45,217	15,825 95
	Belgique		400		400	140 00
	Chine		199		199	69 65
	France		44,869		44,691	15,641 85
	Allemagne		9,445		536	187 60
	Japon		200		170	59 50
	Suisse		100		100	35 00
	Turquie		16		16	5 60
	Etats-Unis		33,781		33,602	11,760 70
	Total		337,940		233,427	81,699 45
Lignes de fond, cuillers, hameçons pour pêcher à la mouche, plombs, émeril, et amorces de pêche des sportmen et hameçons, N.A.E.	Gr.-Bretagne		18,345		190	57 00
	Etats-Unis		8,922		8,922	2,930 80
	Total		27,267		9,112	2,987 80
Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs en tapis, sacs ou paniers à outils, portemanteaux, portefeuilles à hameçons et leurs parties, N.A.E.	Gr.-Bretagne		12,127		964	289 20
	Hong-Kong		43		43	12 90
	Aut.-Hongrie		642		642	192 60
	Belgique		45		45	13 50
	Chine		38		38	11 40
	France		584		584	175 20
	Allemagne		1,930		24	7 20
	Hollande		179		179	53 70
	Japon		54		54	16 20
	Etats-Unis		50,878		50,180	15,054 00
	Total		66,520		52,753	15,825 90
Térébenthine, esprit de, (jusqu'au 12 février 1900)	Gr.-Bretagne	Galls. 1,312	841	Galls. 1,123	759	37 95
	Etats-Unis	452,282	294,359	452,282	294,359	14,717 95
	Total	453,594	295,200	453,405	295,118	14,755 90

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
						11,836	4,361	5,918 00
						8	20	4 00
						88,646	40,101	44,323 00
						100,490	44,482	50,245 00
						13	6	5 20
	91,186	21,023 05		4,718	2,201 74		204,318	61,169 69
							82	28 70
				4,991	2,329 14		50,208	18,175 09
							400	140 00
							199	69 65
				817	381 28		45,508	16,023 13
				9,426	4,398 80		9,962	4,586 40
							170	59 50
							100	35 00
							16	5 60
				1,084	505 89		34,686	12,266 59
	91,186	21,023 05		21,036	9,816 85		345,649	112,539 35
	18,038	3,956 24		117	46 80		18,345	4,060 04
							8,922	2,930 80
	18,038	3,956 24		117	46 80		27,267	6,990 84
	10,836	2,167 20		503	201 20		12,303	2,657 60
							43	12 90
							642	192 60
							45	13 50
							38	11 40
							584	175 20
				1,906	762 40		1,930	769 60
							179	53 70
							54	16 20
							50,180	15,054 00
	10,836	2,167 20		2,409	963 60		65,998	18,956 70
Galls.			Galls.			Galls.		
189	82	2 75				1,312	841	40 70
						452,282	294,359	14,717 95
189	82	2 75				453,594	295,200	14,758 65

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Ficelle, articles en, savoir: hamacs et filets pour jeu de paume, puises de sportsmen et autres articles, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,961		21	6 30
	Aut.-Hongrie		114		114	34 20
	France		175		175	52 50
	Etats-Unis		24,563		24,311	7,293 30
	Total		26,813		24,621	7,386 30
Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux	Gr.-Bretagne		44,038		538	188 30
	Hong-Kong		16		16	5 60
	Aut.-Hongrie		8		8	2 80
	France		272		272	95 20
	Allemagne		24			
	Japon		490		453	158 55
	Etats-Unis		8,711		8,711	3,048 85
	Total		53,559		9,998	3,499 30
Articles non énumérés	Gr.-Bretagne		41,529		3,512	702 40
	Australie		50		50	10 00
	Ant. anglaises		247		162	32 40
	Hong-Kong		304		304	60 80
	Aut.-Hongrie		385		347	69 40
	Belgique		439		439	87 80
	Chine		676		676	135 20
	Indes or. holl.		149		149	29 80
	France		3,837		3,828	765 60
	Allemagne		4,314		718	143 60
	Hawaï		27		27	5 40
	Hollande		92		92	18 40
	Japon		1,349		1,349	269 80
	Norvège		91		91	18 20
	Etats-Unis		109,035		108,474	21,694 80
	Total		162,524		120,218	24,043 60
Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs en poudre, siccatifs liquides et huile pour finir, N.A.E.		Galls.			Galls.	
	Gr.-Bretagne	12,715	30,617	60	171	47 22
	Hong-Kong	23	15	23	15	27 50
	France	95	250	95	250	69 70
	Allemagne	59	194	40	107	29 40
	Hollande	1	11	1	11	2 10
	Etats-Unis	40,896	74,543	40,890	74,545	23,151 86
	Total	53,789	105,630	41,109	75,099	23,328 08
Légumes, savoir:—		Nombre.		Nombre.		
Melons	Gr.-Bretagne	17	9			
	Etats-Unis	532,471	37,902	532,741	37,892	9,461 10
	Total	532,488	37,911	532,741	37,892	9,461 10

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	1,927	385 40	.....	13	5 20	.....	1,961	396 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	114	34 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	175	52 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24,311	7,293 30
.....	1,927	385 40	.....	13	5 20	.....	26,561	7,776 90
.....	43,491	9,913 69	.....	.....	.....	.....	44,029	10,101 99
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	5 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	2 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	272	95 20
.....	.....	.....	.....	24	11 20	.....	24	11 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	453	158 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,711	3,048 85
.....	43,491	9,913 69	.....	24	11 20	.....	53,513	13,424 19
.....	37,451	5,097 41	.....	388	103 47	.....	41,351	5,903 28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	10 00
.....	111	14 80	.....	.....	.....	.....	273	47 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	304	60 80
.....	.....	.....	.....	38	10 13	.....	385	79 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	439	87 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	676	135 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	149	29 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,828	765 60
.....	.....	.....	.....	3,583	955 47	.....	4,301	1,099 07
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	5 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	92	18 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,349	269 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	91	18 20
.....	.....	.....	.....	619	165 07	.....	109,093	21,859 87
.....	37,562	5,112 21	.....	4,628	1,234 14	.....	162,408	30,389 95
Galls.			Galls.			Galls.		
12,805	30,673	6,010 17	.....	.....	.....	12,865	30,844	6,057 39
.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	15	27 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	95	250	69 70
.....	.....	.....	19	87	29 80	59	194	59 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	11	2 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	40,890	74,545	23,151 86
12,805	30,673	6,010 17	19	87	29 80	53,933	105,859	29,368 05
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
17	9	1 50	.....	.....	.....	17	9	1 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	532,741	37,892	9,461 10
17	9	1 50	.....	.....	.....	532,758	37,901	9,462 60

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Boiss.	$	Boiss.	$	$ c.
Légumes—*Suite.*						
Pommes de terre	Gr.-Bretagne	2,252	1,126			
	Hong-Kong	4	2	4	2	0 60
	Terreneuve	18	10	18	10	2 70
	Chine	21	11	21	11	3 15
	Japon	230	70	230	70	34 50
	Etats-Unis	94,521	71,065	94,219	70,817	14,610 70
	Total	97,046	72,284	94,492	70,910	14,651 65
Patates sucrées et légumes	Australie	132	86	132	86	13 20
	Antilles angl.	36	20			
	Fidji	107	68	107	68	10 70
	Hong-Kong	544	209	544	209	54 40
	Chine	1,112	462	1,112	462	111 20
	Japon	47	38	47	38	4 70
	Etats-Unis	26,596	23,209	26,547	23,115	2,654 70
	Total	28,574	24,092	28,489	23,978	2,848 90
Tomates, fraîches (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis	32,417	53,233	32,412	53,215	11,803 90
Tomates, fraîches (depuis le 29 nov. 1906)		Liv.		Liv.		
	Antilles angl.	1,745	72	1,745	72	21 60
	Etats-Unis	42,266	4,722	41,954	4,683	931 24
Tomates et autres légumes, y compris maïs et fèves cuites, en boîtes ou autres colis, N.A.E.	Total	44,011	4,794	43,699	4,755	952 84
	Gr.-Bretagne	57,305	4,525	17,162	1,546	257 43
	Hong Kong	58,569	1,273	58,569	1,273	878 54
	Aut.-Hongrie	96	5	96	5	1 44
	Belgique	21,628	1,530	20,043	1,384	300 65
	Chine	99,303	2,312	94,600	1,931	1,419 00
	France	501,699	49,686	541,724	55,211	8,125 86
	Allemagne	40	8			
	Italie	4,736	175	4,736	175	71 04
	Japon	41,927	1,995	41,927	1,995	628 90
	Espagne	3,062	204	3,062	204	45 93
	Etats-Unis	624,105	40,670	578,946	34,488	8,684 20
	Total	1,412,470	102,383	1,360,865	98,212	20,412 99
Tomates fraîches ou salées sèches, N.A.E.	Gr.-Bretagne		34,882		34,754	9,200 00
	Australie		8		8	2 00
	Antilles angl.		135		135	40 50
	Hong-Kong		3,875		3,875	1,053 35
	Terreneuve		60		60	15 00
	Aut.-Hongrie		94		94	28 20
	Chine		7,487		7,487	2,073 55
	France		278		278	74 10
	Allemagne		546		94	28 20
	Hollande		2,566		2,566	769 80
	Italie		241		241	60 95
	Japon		9,120		9,120	2,496 30
	Russie		31		31	7 75
	Espagne		8,859		8,859	2,253 10
	Turquie		18		18	5 40
	Etats Unis		157,236		155,937	42,272 65
	Total		225,436		223,557	60,380 85

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Boiss.	$	$ c.	Boiss.	$	$ c.	Boiss.	$	$ c.
12	46	1 20				12	46	1 20
						4	2	0 60
						18	10	2 70
						21	11	3 15
						230	70	34 50
						94,219	70,817	14,610 70
12	46	1 20				94,504	70,956	14,652 85
						132	86	13 20
36	20	2 40				36	20	2 40
						107	68	10 70
						544	209	54 40
						1,112	462	111 20
						47	38	4 70
						26,547	23,115	2,654 70
36	20	2 40				28,525	23,998	2,851 30
						32,412	53,215	11,803 90
Liv.			Liv.			Liv.		
						1,745	72	21 60
						41,954	4,683	931 24
						43,699	4,755	952 84
36,012	2,286	360 12	250	10	5 00	53,424	3,842	622 55
						58,569	1,273	878 54
						96	5	1 44
						20,043	1,384	300 65
						94,600	1,931	1,419 00
			237	33	4 74	541,961	55,244	8,130 60
			40	8	0 80	40	8	0 80
						4,736	175	71 04
						41,927	1,995	628 90
						3,062	204	45 93
						578,946	34,488	8,684 20
36,012	2,286	360 12	527	51	10 54	1,397,404	100,549	20,783 65
	98	15 30					34,852	9,215 30
							8	2 00
							135	40 50
							3,875	1,053 35
							60	15 00
							94	28 20
							7,487	2,073 55
							278	74 10
				726	265 60		820	293 80
							2,566	769 80
							241	60 95
							9,120	2,496 30
							31	7 75
							8,859	2,253 10
							18	5 40
				196	71 86		156,133	42,344 51
	98	15 30		922	337 46		224,577	60,733 61

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	$ c.
Vinaigre, de toute force n'excédant pas la force de preuve..	Gr.-Bretagne....	55,766	20,263	1,898	443	284 70
	Hong-Kong	314	52	314	52	47 10
	Chine	467	84	471	86	70 65
	France.....	1,962	465	1,434	374	215 10
	Allemagne.....	8,870	606	.....	.....	.....
	Japon	123	24	123	24	18 45
	Saint-Pierre	8	3	8	3	1 20
	Etats-Unis.	20,192	3,109	17,984	2,838	2,697 60
	Total..... .	87,702	24,606	22,232	3,820	3,334 80
Vinaigre, excédant la force de preuve	Gr,-Bretagne....	6,332	4,860	304	210	368 27
	France..	73	103	597	92	134 29
	Allemagne.....	500	86	.....	.. ....	.....
	Etats-Unis.....	41	147	1,616	1,158	332 94
	Total.....	6,946	5,136	2,517	1,460	835 50
Déchet ou effilochure de coton, laine ou autres articles de laine filée ou fil, etc. (depuis le 29 nov. 1906.....		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne ..	198,513	19,337	14,975	1,028	128 50
	Etats-Unis.	774,392	42,381	773,992	42,361	5,295 48
	Total	972,905	61,718	788,967	43,389	5,423 98
Montres	Gr.-Bretagne....	.....	9,294	....	7,484	2,052 00
	Aut.-Hongrie...	.....	5,277	.....	5,277	1,410 15
	Chine	....	45	.....	45	15 75
	France.....	.....	2,748	. ..	2,647	718 65
	Allemagne..	.....	1,267	. .....	615	211 55
	Roumanie.....	.....	10	.....	10	3 00
	Russie..	.....	31	.... . .	31	7 75
	Suisse.....	... .	10,375	. ...	10,300	2,690 30
	Etats-Unis.	.....	22,610	.....	22,559	5,949 85
	Total.....	....	51,657	.. ..	48,968	13,059 00
Boîtiers de montres...	Gr.-Bretagne....	....	1,495	.....	1,395	418 50
	Aut.-Hongrie...	.. . . ..	1,401	..... .	1,388	416 40
	France.....	.....	804	.....	804	241 20
	Allemagne.....	.... ..	118	.....	37	11 10
	Suisse	.....	9,224	.....	9,224	2,767 20
	Etats-Unis.	... .	38,723	.....	38,723	11,616 90
	Total	.....	51,765	....	51,571	15,471 30
Mouvements et rouages de montres.....	Gr.-Bretagne....	.....	8,540	....	7,919	962 70
	Aut.-Hongrie....	.....	17,186	.....	17,186	1,862 15
	France..	.....	11,214	....	11,214	1,303 05
	Allemagne.. ...	... .	1,121	.....	455	51 60
	Suisse	... .	104,520	.....	104,481	12,688 35
	Etats-Unis.	. .. .	554,572	....	554,572	68,006 80
	Total.....	.. ..	697,153	... .	695,827	84,874 60

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surfaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu,
Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.	Galls.	$	$ c.
54,320	19,470	5,432 00				56,218	19,913	5,716 70
						314	52	47 10
						471	86	70 65
						1,431	374	215 10
			8,870	606	1,774 00	8,870	606	1,774 00
						123	24	18 45
						8	3	1 20
						17,984	2,838	2,697 60
54,320	19,470	5,432 00	8,870	606	1,774 00	85,422	23,896	10,540 80
5,766	4,646	6,069 48				6,070	4,856	6,437 75
						597	92	134 29
			500	86	260 00	500	86	260 00
						1,616	1,158	332 94
5,766	4,646	6,069 48	500	86	260 00	8,783	6,192	7,164 98
Liv.			Liv.			Liv.		
177,328	17,834	1,337 65	6,210	475	79 16	198,513	19,337	1,545 31
						773,992	42,361	5,295 48
177,328	17,834	1,337 65	6,210	475	79 16	972,505	61,698	6,840 79
	1,502	274 71		308	105 67		9,294	2,432 38
							5,277	1,410 15
							45	15 75
				101	33 85		2,748	752 50
				652	237 33		1,267	448 88
							10	3 00
							31	7 75
				75	25 00		10,375	2,715 30
				51	17 00		22,610	5,966 85
	1,502	274 71		1,187	418 85		51,657	13,752 56
	54	10 80		46	13 40		1,495	447 70
				13	5 20		1,401	421 60
							804	241 20
				139	55 60		176	66 70
							9,224	2,767 20
							38,723	11,616 90
	54	10 80		198	79 20		51,823	15,561 30
	560	49 23		61	8 13		8,540	1,020 06
							17,186	1,862 15
							11,214	1,303 00
				1,166	162 60		1,621	214 20
				39	5 20		104,520	12,693 55
							554,572	68,006 80
	560	49 23		1,266	175 93		697,653	85,099 76

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Verres de montres et clef de m.	Gr.-Bretagne		4,527		667	171 45
	Aut.-Hongrie		64		64	16 00
	France		1,640		1,640	430 10
	Allemagne		706			
	Suisse		1,371		1,371	390 50
	Etats-Unis		2,047		1,937	497 30
	Total		10,355		5,679	1,505 35
		Liv.		Liv.		
Cire d'abeilles	Gr.-Bretagne	6,119	2,247			
	Etats-Unis	38,134	12,555	38,134	12,555	1,255 50
	Total	44,253	14,802	38,134	12,555	1,255 50
Cire, paraffine	Gr.-Bretagne	4,723	286	5	1	0 25
	France	800	68	800	68	17 00
	Allemagne	504	82			
	Etats-Unis	48,732	5,476	48,844	5,446	1,361 50
	Total	54,759	5,912	49,649	5,515	1,378 75
Cire à cacheter (depuis le 29 novembre 1906)	Gr.-Bretagne		1,794			
	Etats-Unis		1,108		1,108	277 00
	Total		2,902		1,108	277 00
Cire végétale ou minérale (depuis le 29 novembre 1906)	Gr.-Bretagne	54	24			
	Allemagne	200	28			
	Japon	380	48	380	48	4 80
	Etats-Unis	77,668	16,955	68,579	13,601	1,360 10
	Total	78,302	17,055	68,959	13,649	1,364 90
Cire et articles en, N.A.E.	Gr.-Bretagne		5,400		2,064	412 80
	Hong-Kong		15		15	3 00
	Autr.-Hongrie		107		107	21 40
	Belgique		25		25	5 00
	Chine		4		4	0 80
	France		173		173	34 60
	Allemagne		397			
	Japon		33		33	6 60
	Etats-Unis		32,019		29,022	5,804 40
	Total		38,173		31,443	6,288 60
Sangle élastique et non élastiq.	Gr.-Bretagne		55,249		960	192 00
	Aut.-Hongrie		136		136	27 20
	France		3,617		3,617	723 40
	Allemagne		1,723			
	Etats-Unis		118,547		118,547	23,709 40
	Total		179,272		123,260	24,652 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
	623	110 80		3,237	1,164 00		4,527	1,446 25
							64	16 00
							1,640	430 10
				706	246 46		706	246 46
							1,371	390 50
				110	36 66		2,047	533 96
	623	110 80		4,053	1,447 12		10,355	3,063 27
Liv.			Liv.			Liv.		
758	154	8 10				758	154	8 10
						38,134	12,555	1,255 50
758	154	8 10				38,892	12,709	1,263 60
4,718	285	42 75				4,723	286	43 00
						800	68	17 00
			504	82	27 33	504	82	27 33
			150	40	13 33	48,994	5,486	1,374 83
4,718	285	42 75	654	122	40 66	55,021	5,922	1,462 16
	1,794	269 10					1,794	269 10
							1,108	277 00
	1,794	269 10					2,902	546 10
54	24	1 20				54	24	1 20
			200	28	3 73	200	28	3 73
						380	48	4 80
			821	117	15 60	69,400	13,718	1,375 70
54	24	1 20	1,021	145	19 33	70.034	13,818	1,385 43
	5,059	696 20		9	2 40		7,132	1,111 40
							15	3 00
							107	21 40
							25	5 00
							4	0 80
							173	34 60
				688	183 47		688	183 47
							33	6 60
				90	24 00		29,112	5,828 40
	5,059	696 20		787	209 87		37,289	7,194 67
	54,263	7,050 14		86	22 93		55,249	7,265 07
							136	27 20
							3,617	723 40
				1,723	459 47		1,723	459 47
							118,547	23,709 40
	54,263	7,050 14		1,809	482 40		179,272	32,184 54

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Fouets de toute espèce, y compris les lanières et les mèches.	Gr.-Bretagne		2,207		22	6 70
	Aut.-Hongrie		54		54	18 90
	France		7		7	2 35
	Etats-Unis		4,973		4,973	1,659 75
	Total		7,241		5,056	1,687 70
Corniches de fenêtres et rouleaux de fenêtres de toutes sortes	Gr.-Bretagne		33			
	Etats-Unis		6,848		6,848	2,054 40
	Total		6,881		6,848	2,054 40
Stores ou rouleaux de stores	Gr.-Bretagne		4,650			
	Japon		35		35	12 25
	Etats-Unis		29,072		29,072	10,175 20
	Total		33,757		29,107	10,187 45
Stores en pièce ou coupés et ourlées ou montés sur rouleaux, N.A.E.		Vgs carr.		Vgs carr.		
	Gr.-Bretagne	41,131	5,230			
	Etats-Unis	2,602	357	2,602	357	124 95
	Total	43,733	5,587	2,602	357	124 95
Bois et bois ouvré—						
Barils contenant du pétrole ou ses produits, ou tout mélange dont le pétrole est une des parties, quand le contenu est soumis à un droit spécifique.		Nombre.		Nombre.		
	Gr.-Bretagne	130	130	30	30	7 20
	Norvège	1	1	41	41	8 20
	Etats-Unis	20,476	21,234	20,202	20,961	4,087 85
	Total	20,607	21,365	20,273	21,032	4,103 25
Cannes à pêche	Gr.-Bretagne		4,308		24	7 20
	Etats-Unis		9,016		9,016	2,704 80
	Total		13,324		9,040	2,712 00
Manches de toutes espèces, noyer dur	Gr.-Bretagne		1		1	0 25
	Aut.-Hongrie		25		25	6 25
	France		50		50	12 50
	Etats-Unis		28,128		28,044	7,011 00
	Total		28,204		28,120	7,030 00
Manches de toutes espèces, frêne	Etats-Unis		5,832		5,832	1,458 00
Bières et cercueils et parties métalliques d'iceux	Chine		42		42	10 50
	Etats-Unis		16,308		16,308	4,077 00
	Total		16,350		16,350	4,087 50

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
.....	2,185	490 73	.....	.....	.....	.....	2,207	497 43
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54	18 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	2 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,973	1,659 75
.....	2,185	490 73	.....	.....	.....	.....	7,241	2,178 43
.....	33	6 60	.....	.....	.....	.....	33	6 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,848	2,054 40
.....	33	6 60	.....	.....	.....	.....	6,881	2,061 00
.....	4,650	1,063 82	.....	.....	.....	.....	4,650	1,063 82
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	12 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29,072	10,175 20
.....	4,650	1,063 82	.....	.....	.....	.....	33,757	11,251 27
Pds car.			Pds car.			Pds car.		
41,131	5,230	1,191 04	.....	.....	.....	41,131	5,230	1,191 04
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,602	357	124 95
41,131	5,230	1,191 04	.....	.....	.....	43,733	5,587	1,315 99
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
100	100	13 34	.....	.....	.....	130	130	20 54
.....	.....	.....	.....	.....	.....	41	41	8 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,202	20,961	4,087 85
100	100	13 34	.....	.....	.....	20,373	21,132	4,116 59
.....	4,284	856 80	.....	.....	.....	.....	4,308	864 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,016	2,704 80
.....	4,284	856 80	.....	.....	.....	.....	13,324	3,568 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	6 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	12 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,044	7,011 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,120	7,030 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,832	1,458 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	10 50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,308	4,077 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,350	4,087 50

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Bois et bois ouvré—*Suite.*						
Manches de pelles en bois à p. en D. (dep. le 29 nov. '06).	Etats-Unis		16,489		16,489	2,473 35
Formes de bois	Etats-Unis		26,403		26,403	6,600 75
Moulures unies, dorées ou autrement ouvrées	Gr.-Bretagne		626			
	Japon		6			
	Etats-Unis		68,303		68,303	17,075 75
	Total		68,935		68,303	17,075 75
		Nombre.		Nombre.		
Râteaux, foin	Gr.-Bretagne	81	15			
	Etats-Unis	5,710	728	5,710	728	169 90
	Total	5,791	743	5,710	728	169 90
Vitrines et parties métalliques d'icelles	Gr.-Bretagne	250	1,091	1	5	1 75
	Allemagne	3	18			
	Etats-Unis	1,431	16,638	1,427	16,554	5,793 90
	Total	1,684	17,747	1,428	16,559	5,795 65
Ustensiles en bois, seaux, cuves, barattes; planches à laver, pilons et rouleaux	Gr.-Bretagne		27			
	France				16	3 20
	Allemagne		36			
	Etats-Unis		8,485		8,495	1,699 00
	Total		8,548		8,511	1,702 20
Ustensiles en bois, seaux et cuves	Chine		3		3	0 75
	Etats-Unis		12,556		12,576	3,144 00
	Total		12,559		12,579	3,144 75
Bois et bois ouvré, N.A.E.	Gr.-Bretagne		24,950		4,549	1,137 25
	Guyane angl.				87	21 75
	Indes or. angl.		77		77	19 25
	Antilles angl.		194		194	48 50
	Hong-Kong		319		319	79 75
	Terreneuve		3		3	0 75
	Aut.-Hongrie		308		308	77 00
	Belgique		734		476	119 00
	Chine		505		505	126 25
	Danemark		14		14	3 50
	France		3,789		3,760	940 00
	Allemagne		9,505		102	25 50
	Hollande		6		14	3 50
	Italie		20		20	5 00
	Japon		2,326		1,856	464 00
	Norvège		670		670	167 50
	Russie		264		264	66 00
	Espagne				2	0 50
	Etats-Unis		807,967		807,833	201,958 25
	Total		851,651		821,053	205,263 25

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
	$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
							16,489	2,473 35
							26,403	6,600 75
	626	104 33					626	104 33
							68,303	17,075 75
	626	104 33					68,929	17,180 08
Nombre.			Nombre.			Nombre.		
81	15	2 50				81	15	2 50
						5,710	728	169 90
81	15	2 50				5,791	743	172 40
234	1,006	230 46				235	1,011	232 21
			3	18	8 40	3	18	8 40
						1,427	16,554	5,793 90
234	1,006	230 46	3	18	8 40	1,665	17,583	6,034 51
	18	2 67		9	2 40		27	5 07
							16	3 20
				36	9 60		36	9 60
							8,495	1,699 00
	18	2 67		45	12 00		8,571	1,716 87
							3	0 75
							12,576	3,144 00
							12,579	3,144 75
	19,122	3,294 24		597	199 00		24,268	4,630 49
							87	21 75
							77	19 25
							194	48 50
							319	79 75
							3	0 75
							308	77 00
				65	21 67		541	140 67
							505	126 25
							14	3 50
				44	14 67		3,804	954 67
				9,689	3,229 49		9,791	3,254 99
							14	3 50
							20	5 00
							1,856	464 00
							670	167 50
							264	66 00
							2	0 50
				119	39 77		807,952	201,998 02
	19,122	3,294 24		10,514	3,504 60		850,689	212,062 09

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		M. pds.	$	M. pds.	$	$ c
Bois et bois ouvré—*Fin.*						
Planches, madriers et voliges, sciés, rabotés ou aplanis sur une face ou sur deux faces, si leurs bords sont embouvetés ou à rainure et languette	Gr.-Bretagne	3	68			
	Australie	1	27	1	27	6 75
	Allemagne	1	35			
	Etats-Unis	3,379	70,128	3,379	70,128	17,532 00
	Total	3,384	70,258	3,380	70,155	17,538 75
Bois de service et bois de construction, ouvrés, N.A.E.	Gr.-Bretagne	5	291	5	291	58 20
	Etats-Unis	691	14,082	691	14,082	2,816 40
	Total	696	14,373	696	14,373	2,874 60
Parapluies, parasols, et poignées ou manches d'ombrelles, N.A.E.	Gr.-Bretagne		3,162		531	106 20
	Aut.-Hongrie		34		34	6 80
	Allemagne		416			
	Etats-Unis		8,537		8,504	1,700 80
	Total		12,149		9,069	1,813 80
Placage de bois, de pas plus de $\frac{3}{32}$ de pouce d'épaisseur	Gr.-Bretagne		341			
	Etats-Unis		165,308		165,308	17,164 75
	Total		165,649		165,308	17,164 75
Bâtons et cannes de toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		5,024		64	19 20
	Aut.-Hongrie		355		355	106 50
	France		18		18	5 40
	Allemagne		64			
	Japon		237		141	42 30
	Etats-Unis		9,751		9,751	2,925 30
	Total		15,449		10,329	3,098 70
Bois de pulpe	Gr.-Bretagne		421			
	Aut.-Hongrie		603		603	150 75
	Allemagne		126			
	Norvège		1,375		1,375	343 75
	Etats-Unis		33,435		33,435	8,358 75
	Total		35,960		35,413	8,853 25
Bambou ou osier, et tous articles en tels matériaux, N.A.E.	Gr.-Bretagne		10			
Laines et lainages ouvrés :—		Liv.		Liv.		
Couvertures	Gr.-Bretagne	302,006	90,937	4,996	1,655	579 25
	Chine	175	23	175	23	8 05
	France	170	79	170	79	27 65
	Allemagne	160	85			
	Etats-Unis	15,279	5,099	15,179	5,074	1,775 90
	Total	317,790	96,223	20,520	6,831	2,390 85

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu
M. pds.	$	$ c.	M. pds.	$	$ c.	M. pds.	$	$ c.
3	68	11 90				3	68	11 90
						1	27	6 75
			1	35	11 67	1	35	11 67
						3,379	70,128	17,532 00
3	68	11 90	1	35	11 67	3,384	70,258	17,562 32
						5	291	58 20
						691	14,082	2,816 40
						696	14,373	2,874 60
	2,521	350 72		110	29 33		3,162	486 25
							34	6 80
				416	110 92		416	110 92
				33	8 80		8,537	1,709 60
	2,521	350 72		559	149 05		12,149	2,313 57
	341	20 40					341	20 40
							165,308	17,164 75
	341	20 40					165,649	17,185 15
	4,960	992 00					5,024	1,011 20
							355	106 50
							18	5 40
				64	25 60		64	25 60
							141	42 30
							9,751	2,925 30
	4,960	992 00		64	25 60		15,353	4,116 30
	421	70 16					421	70 16
							603	150 75
				126	42 00		126	42 00
							1,375	343 75
							33,435	8,358 75
	421	70 16		126	42 00		35,960	8,965 41
				10	3 33		10	3 33
Liv.			Liv.			Liv.		
304,172	91,457	21,075 02	147	44	20 54	309,315	93,156	21,674 81
						175	23	8 05
						170	79	27 65
			160	85	39 67	160	85	39 67
						15,179	5,074	1,775 90
304,172	91,457	21,075 02	307	129	60 21	324,999	98,417	23,526 08

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Vgs.	$	Vgs.	$	$ c.
Laines et lainages ouvrés:—*Suite.*						
Draps de casimirs, etc	Gr.-Bretagne	2,970,980	2,083,855	63,727	42,967	15,038 45
	Aut.-Hongrie	3,430	1,865	3,430	1,865	652 75
	Belgique	9,910	9,725	10,110	9,181	3,213 35
	France	128,333	73,630	128,967	73,548	25,741 80
	Allemagne	88,904	47,265	738	430	150 50
	Hollande	1,810	1,146	793	668	233 80
	Etats-Unis	8,515	6,810	8,661	7,082	2,478 70
	Total	3,211,912	2,224,296	216,426	135,741	47,509 35
Habits et pardessus	Gr.-Bretagne	1,566,753	1,063,728	4,432	3,756	1,314 60
	Belgique	67	72	121	164	57 40
	France	3,394	2,898	3,394	2,898	1,014 30
	Allemagne	18,862	15,706	253	160	56 00
	Hollande	1,356	1,908	1,356	1,908	667 80
	Etats-Unis	1,328	614	1,328	614	214 90
	Total	1,591,760	1,084,926	10,884	9,500	3,325 00
Tweeds	Gr.-Bretagne	3,143,417	1,698,677	41,134	19,554	6,843 90
	Belgique	1,317	894	1,838	1,012	354 20
	France	5,441	3,715	5,441	3,715	1,300 25
	Allemagne	17,744	8,656	.....	.....	.....
	Hollande	1,717	1,094	1,717	1,094	382 90
	Etats-Unis	5,752	2,129	5,752	2,129	745 15
	Total	3,175,388	1,715,165	55,882	27,504	9,626 40
Feutre, N.E.A	Gr.-Bretagne	12,000	8,178	286	230	80 50
	Allemagne	382	217	.....	.....	.....
	Etats-Unis	11,503	14,096	11,489	14,089	4,931 15
	Total	23,885	22,491	11,775	14,319	5,011 65
Flanelles	Gr.-Bretagne	452,600	82,681	35,175	8,921	3,122 35
	Belgique	325	81	325	81	28 35
	France	22,882	5,510	22,692	5,460	1,911 00
	Allemagne	7,043	1,613	.....	.....	.....
	Japon	50	12	50	12	4 20
	Suisse	80	63	80	63	22 05
	Etats-Unis	5,874	1,554	5,874	1,554	543 90
	Total	488,854	91,514	64,196	16,091	5,631 85
Effets tricotés, y compris les vêtements de dessous tricotés, N.A.E	Gr.-Bretagne	.....	239,696	.....	10,642	3,724 70
	Australie	.....	34	.....	34	11 90
	Aut.-Hongrie	.....	32	.....	32	11 20
	Belgique	.....	1,651	.....	1,651	577 85
	Danemark	.....	1,423	.....	1,423	498 05
	France	.....	6,140	.....	5,886	2,060 10
	Allemagne	.....	34,322	.....	101	35 35
	Suisse	.....	3,090	.....	3,090	1,081 50
	Etats-Unis	.....	26,705	.....	26,642	9,324 70
	Total	.....	313,093	.....	49,501	17,325 35

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Vgs.	$	$ c.	Vgs.	$	$ c.	Vgs.	$	$ c.
2,953,172	2,051,115	615,334 50	11,464	9,393	4,383 40	3,028,363	2,103,475	634,756 35
						3,430	1,865	652 75
						10,110	9,181	3,213 35
						128,967	73,548	25,741 80
			92,567	49,679	23,183 60	93,305	50,109	23,334 10
						793	668	233 80
			365	329	153 53	9,026	7,411	2,632 23
2,953,172	2,051,115	615,334 50	104,396	59,401	27,720 53	3,273,994	2,246,257	690,564 38
1,569,907	1,060,174	318,052 20	4,129	3,124	1,457 86	1,578,468	1,067,054	320,824 66
						121	164	57 40
						3,394	2,898	1,014 30
			19,448	14,956	6,979 44	19,701	15,116	7,035 44
						1,356	1,908	667 80
						1,328	614	214 90
1,569,907	1,060,174	318,052 20	23,577	18,080	8,437 30	1,604,368	1,087,754	329,814 50
3,090,002	1,671,185	501,355 50	11,436	6,236	2,910 14	3,142,572	1,696,975	511,109 54
						1,838	1,012	354 20
						5,441	3,715	1,300 25
			18,591	8,896	4,151 60	18,591	8,896	4,151 60
						1,717	1,094	382 90
						5,752	2,129	745 15
3,090,002	1,671,185	501,355 50	30,027	15,132	7,061 74	3,175,911	1,713,821	518,043 64
11,230	7,762	2,296 47	484	186	86 81	12,000	8,178	2,463 78
			382	217	101 26	382	217	101 26
			14	7	3 27	11,503	14,096	4,934 42
11,230	7,762	2,296 47	880	410	191 34	23,885	22,491	7,499 46
412,319	71,583	16,525 16	5,218	1,784	832 53	452,712	82,288	20,480 04
						325	81	28 35
			190	50	23 33	22,882	5,510	1,934 33
			7,043	1,613	752 74	7,043	1,613	752 74
						50	12	4 20
						80	63	22 05
						5,874	1,554	543 90
412,319	71,583	16,525 16	12,451	3,447	1,608 60	488,966	91,121	23,765 61
	217,140	49,996 74		12,575	5,868 33		240,357	59,589 77
							34	11 90
							32	11 20
							1,651	577 85
							1,423	498 05
				254	118 53		6,140	2,178 63
				34,221	15,969 97		34,322	16,005 32
							3,090	1,081 50
				63	29 40		26,705	9,354 10
	217,140	49,996 74		47,113	21,986 23		313,754	89,308 32

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$	$ c.
Laines et lainages ouvrés—*Suite.*						
Couvres-pointes et couvre-pieds	Gr.-Bretagne	3,729	11,186	111	258	90 30
	France	4	4	4	4	1 40
	Etats-Unis	1,761	2,413	1,761	2,413	844 55
	Total	5,494	13,603	1,876	2,675	936 25
Châles	Gr.-Bretagne		52,734		1,480	463 30
	Aut.-Hongrie		620		620	186 00
	Chine		143		143	42 90
	France		1,139		1,139	341 70
	Allemagne		14,111		11	3 30
	Italie		48		48	14 40
	Suisse		462		462	138 60
	Etats-Unis		502		484	150 45
	Total		69,759		4,387	1,310 65
		Douz.		Douz.		
Chemises de flanelle	Gr.-Bretagne	1,810	12,882	25	154	53 90
	Chine	1	12	1	12	4 20
	Allemagne	78	484			
	Etats-Unis	189	1,299	189	1,299	454 65
	Total	2,078	14,677	215	1,465	512 75
		Dz. paires.		Dz. paires.		
Chaussettes et bas de laine filée, de poil d'alpaca, de chèvre, etc., etc.	Gr.-Bretagne	449,592	878,170	2,680	5,319	1,861 65
	Hong-Kong	14	13	14	13	4 55
	Aut.-Hongrie	20	20			
	France	1,198	3,723	1,198	3,723	1,303 05
	Allemagne	39,805	71,209			
	Suède	36	251	36	251	87 85
	Suisse	36	68	36	68	23 80
	Etats-Unis	7,992	12,734	7,282	10,868	3,803 70
	Total	498,693	966,188	11,246	20,242	7,084 60
Camisoles et caleçons	Gr.-Bretagne		100,157		3,729	1,305 15
	Aut.-Hongrie		288		288	100 80
	Belgique		731		731	255 85
	France		7,242		7,242	2,534 70
	Allemagne		5,156		27	9 45
	Suisse		1,341		1,341	469 35
Laine filée, coûtant 30c. la liv. et plus, lorsqu'elle est importée en bobines, fuseaux, ou écheveaux par des fabricants de lainages pour servir à la fabrication de leurs produits	Total		16,511		16,511	5,778 85
			131,426		29,869	10,454 15
		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	1,120,545	572,072	6,979	4,097	819 40
	Belgique	7,274	4,802	7,274	4,802	960 40
	France	210	85	210	85	17 00
	Allemagne	1,769	1,156			
	Etats-Unis	4,670	1,156	4,670	1,156	231 20
	Total	1,134,468	579,271	19,133	10,140	2,028 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.	Nombre.	$	$ c.
3,618	10,928	2,550 25	.....	.....	.....	3,729	11,186	2,640 55
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	4	1 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,761	2,413	844 55
3,618	10,928	2,550 25	.....	.....	.....	5,494	13,603	3,486 50
.....	48,589	10,021 28	.....	3,220	1,324 57	.....	53,289	11,809 15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	620	186 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	143	42 90
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,139	341 70
.....	.....	.....	.....	14,576	5,870 30	.....	14,581	5,873 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	48	14 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	462	138 60
.....	.....	.....	.....	18	7 87	.....	502	158 32
.....	48,589	10,021 28	.....	17,808	7,202 74	.....	70,784	18,564 67
Douz.			Douz.			Douz.		
1,842	13,167	3,161 59	.....	.....	.....	1,867	13,321	3,215 49
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	12	4 20
.....	.....	.....	78	484	225 86	78	484	225 86
.....	.....	.....	.....	.....	.....	189	1,299	454 65
1,842	13,167	3,161 59	78	484	225 86	2,135	15,116	3,900 20
Douz. prs.			Douz. prs.			Douz. prs.		
438,836	859,046	200,579 70	7,463	14,579	6,803 53	448,979	878,944	209,244 88
.....	.....	.....	.....	.....	.....	14	13	4 55
.....	.....	.....	20	20	9 33	20	20	9 33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,198	3,723	1,303 05
.....	.....	.....	39,886	71,436	33,336 65	39,886	71,436	33,336 65
.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	251	87 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	68	23 80
.....	.....	.....	1,250	2,475	1,155 00	8,532	13,343	4,958 70
438,836	859,046	200,579 70	48,619	88,510	41,304 51	498,701	967,798	248,968 81
.....	95,389	21,982 66	.....	1,039	484 87	.....	100,157	23,772 68
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	288	100 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	731	255 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,242	2,534 70
.....	.....	.....	.....	5,129	2,393 53	.....	5,156	2,402 98
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,341	469 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,511	5,778 85
.....	95,389	21,982 66	.....	6,168	2,878 40	.....	131,426	35,315 21
Liv.			Liv.			Liv.		
1,139,335	579,409	74,950 15	763	417	111 20	1,147,077	583,923	75,880 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,274	4,802	960 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	210	85	17 00
.....	.....	.....	1,769	1,156	308 27	1,769	1,156	308 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,670	1,156	231 20
1,139,335	579,409	74,950 15	2,532	1,573	419 47	1,161,000	591,122	77,397 62

ARTICLES IMPORTÉS	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Lainages, articles en—*Suite.*						
Laine filée, N.A.E.	Gr.-Bretagne	139,590	90,339	6,308	2,106	631 80
	Belgique	279	127	3	2	0 60
	France	1,019	658	1,019	658	197 40
	Allemagne	26,271	17,060			
	Etats-Unis	3,810	1,365	3,237	780	234 00
	Total	170,969	109,549	10,567	3,546	1,063 80
Tous autres tissus composés en tout ou en partie de laine filée, N.A.E.	Gr.-Bretagne		3,573,239		435,441	152,404 35
	Terreneuve		23		23	8 05
	Aut.-Hongrie		6,686		6,686	2,340 10
	Belgique		30,420		28,337	9,917 95
	France		893,760		892,124	312,243 40
	Allemagne		86,174		1,779	622 65
	Hollande		1,388		1,388	485 80
	Italie		122		122	42 70
	Japon		291		291	101 85
	Suisse		19,978		19,817	6,935 95
	Etats-Unis		55,517		51,427	17,999 45
Lainages, savoir: Draps italiens, lustrines, poil de chèvre et alpaca (depuis le 29 nov. 1906)	Total		4,667,598		1,437,435	503,102 25
	Gr. Bretagne		399,416		3,265	1,142 75
	France		2,734		2,669	934 15
Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, draps italiens, alpacas, draps d'Orléans, cachemire, henriettes, serges, étamine à pavillon, drap de religieuse, bengaline, étoffe cordée, croisée, en bourre de soie ou jacquard, composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, ne pesant pas plus de 7 onces par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état cru ou non finis, pour être teints ou finis en Canada	Allemagne		97			
	Etats-Unis		523		523	183 05
	Total		402,770		6,457	2,259 95
		Vgs carr.		Vgs carr.		
	Gr.-Bretagne	110,093	23,385	303	138	34 50
	France	110,323	26,136	91,849	23,925	5,981 25
	Etats-Unis	476	119	476	119	29 75
	Total	220,892	49,640	92,628	24,182	6,045 50
Vêtements pour femmes et enfants	Gr.-Bretagne		143,475		7,522	2,632 70
	Aut.-Hongrie		133		133	46 55
	Belgique		104		104	36 40
	France		2,298		2,298	804 30
	Allemagne		210,236		166	58 10
	Japon		112		112	39 20
	Suisse		550		269	94 15
	Etats-Unis		88,385		85,299	29,854 65
	Total		445,293		95,903	33,566 05

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit perçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
111,078	73,258	14,651 60	11,820	9,889	3,955 60	129,206	85,253	19,239 00
						3	2	0 60
						1,019	658	197 40
			26,271	17,070	6,828 00	26,271	17,070	6,828 00
			573	585	234 00	3,810	1,365	468 00
111,078	73,258	14,651 60	38,664	27,544	11,017 60	160,309	104,348	26,733 00
	3,038,845	911,653 50		60,297	28,138 60		3,534,583	1,092,196 45
							23	8 05
							6,686	2,340 10
							28,337	9,917 95
				2,194	1,023 87		894,318	313,267 27
				84,508	39,437 17		86,287	40,059 82
							1,388	485 80
							122	42 70
							291	101 85
				161	75 13		19,978	7,011 08
				4,106	1,916 12		55,533	19,915 57
	3,038,845	911,653 50		151,266	70,590 89		4,627,546	1,485,346 64
	398,501	89,663 50		325	151 67		402,091	90,957 92
				65	30 34		2,734	964 49
				97	45 27		97	45 27
							523	183 05
	398,501	89,663 50		487	227 28		405,445	92,150 73
Vgs carr.			Vgs carr.			Vgs carr.		
163,723	31,891	5,315 70				164,026	32,029	5,350 20
						91,849	23,925	5,981 25
						476	119	29 75
163,723	31,891	5,315 70				256,351	56,073	11,361 20
	102,657	30,797 10		33,551	15,657 13		143,730	49,086 93
							133	46 55
							104	36 40
							2,298	804 30
				210,070	98,032 23		210,236	98,090 33
							112	39 20
				281	131 14		550	225 29
				2,926	1,365 47		88,225	31,220 12
	102,657	30,797 10		246,828	115,185 97		445,388	179,549 12

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*			$		$	$ c.
Lainages, articles en—*Suite.*						
Vêtements et articles d'habillements composés en tout ou en partie de laine filée, etc., N.A.E.	Gr.-Bretagne		367,213		21,403	7,491 05
	Hong-Kong		162		162	56 70
	Aut.-Hongrie		912		839	293 65
	Belgique		561		561	196 35
	Chine		509		509	178 15
	France		5,262		4,424	1,548 40
	Allemagne		75,033			
	Japon		518		518	181 30
	Russie		312		112	39 20
	Suisse		2,915		2,859	1,000 65
	Etats-Unis		139,918		138,682	48,538 70
	Total		593,315		170,069	59,524 15
		Vg		Vgs.		
Tapis de Bruxelles	Gr.-Bretagne	205,251	161,716	421	422	147 70
	Aut.-Hongrie	976	294	976	294	102 90
	Allemagne	369	367			
	Etats-Unis	212	227	212	227	79 45
	Total	206,808	162,604	1,609	943	330 05
" tapisserie	Gr.-Bretagne	695,405	280,431	1,976	1,338	468 30
	Belgique	93	132	93	132	46 20
	France	250	91	250	91	31 85
	Allemagne	288	229	278	224	78 40
	Etats-Unis	353	163	353	163	57 05
	Total	696,389	281,046	2,950	1,948	681 80
" en laine, N.A.E.	Gr.-Bretagne	1,011,969	609,254	13,369	11,404	3,991 40
	Indes or. angl.	231	746	231	746	261 10
	Antilles ang.	2,156	1,600	2,156	1,600	560 00
	Aut.-Hongrie	2,721	2,505	2,721	2,505	876 75
	Belgique	761	451	761	451	157 85
	France	2,414	2,135	2,414	2,135	747 25
	Allemagne	6,046	4,547	68	129	45 15
	Perce	20	7	20	7	2 45
	Turquie	3,052	7,780	3,052	7,780	2,723 00
	Etats-Unis	1,758	1,998	1,758	1,998	699 30
	Total	1,031,128	631,023	26,550	28,755	10,064 25
Feutre pressé de toute espèce, n'étant ni rempli ni recouvert d'aucun tissu		Liv.		Liv.		
	Gr.-Bretagne	111,696	44,906	3,762	1,648	360 05
	Aut.-Hongrie	252,444	78,119	237,894	73,623	15,954 75
	Belgique	145	93	145	93	21 00
	France	7,963	4,531	7,963	4,531	974 80
	Allemagne	91,921	29,036	1 196	726	181 50
	Russie	15	12	15	12	2 40
	Etats-Unis	163,626	26,407	163,626	26,407	5,851 40
	Total	627,810	183,104	414,601	107,040	23,345 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit percu.
Liv.	$	$	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
.....	332,046	99,613 80	.....	19,892	9,282 93	.....	373,341	116,387 78
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	162	56 70
.....	.....	.....	.....	73	34 07	.....	912	327 72
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	561	196 35
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	509	178 15
.....	.....	.....	.....	838	391 07	.....	5,262	1,939 47
.....	.....	.....	.....	75,137	35,063 73	.....	75,137	35,063 73
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	518	181 30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	112	39 20
.....	.....	.....	.....	56	26 13	.....	2,915	1,026 78
.....	.....	.....	.....	1,196	558 14	.....	139,878	49,096 84
.....	332,046	99,613 80	.....	97,192	45,356 07	.....	599,307	204,494 02
Vgs.			Vgs.			Vgs.		
221,835	173,989	42,017 64	120	90	42 00	222,376	174,501	42,207 34
.....	.....	.....	.....	.....	.....	976	294	102 90
.....	.....	.....	369	367	171 27	369	367	171 27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	212	227	79 45
221,835	173,989	42,017 64	489	457	213 27	223,933	175,389	42,560 96
694,447	280,028	68,111 18	47	27	12 60	696,470	281,393	68,592 08
.....	.....	.....	.....	.....	.....	93	132	46 20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	91	31 85
.....	.....	.....	10	5	2 34	288	229	80 74
.....	.....	.....	.....	.....	.....	353	163	57 05
694,447	280,028	68,111 18	57	32	14 94	697,454	282,008	68,807 92
997,081	596,203	145,356 06	2,055	897	418 60	1,012,505	608,504	149,766 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	231	746	261 10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,156	1,600	560 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,721	2,505	876 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	761	451	157 85
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,414	2,135	747 25
.....	.....	.....	5,978	4,418	2,061 72	6,046	4,547	2,106 87
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	7	2 45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,052	7,780	2,723 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,758	1,998	699 30
997,081	596,203	145,356 06	8,033	5,315	2,480 32	1,031,664	630,273	157,900 63
Liv.			Liv.			Liv.		
108,042	43,355	6,247 44	443	190	56 27	112,247	45,193	6,663 76
.....	.....	.....	14,550	4,496	1,198 96	252,444	78,119	17,153 71
.....	.....	.....	.....	.....	.....	145	93	21 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,963	4,531	974 80
.....	.....	.....	61,609	21,632	6,236 10	62,805	22,358	6,417 60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	12	2 40
.....	.....	.....	.....	.....	.....	163,626	26,407	5,851 40
108,042	43,355	6,247 44	76,602	26,318	7,491 33	599,245	176,713	37,084 67

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.		ENTRÉS POUR		
				Tarif général.		
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Droit.
EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	$ c.
Lainages, articles en—*Fin.*						
Effilochure	Gr.-Bretagne	224,735	22,987			
	Etats-Unis	26,938	1,547	26,938	1,547	309 40
	Total	251,673	24,534	26,938	1,547	309 40
Laine, savoir :—						
Leicester, costwold, Lincolnshire, laine longue de South-Down ou laines lustrées et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada :						
Pompons faits de laines filées telles que mentionnées dans l'item précédent	Gr.-Bretagne		6			
Zinc, articles en, N.A.E.	Gr.-Bretagne		414		214	53 50
	Autr.-Hongrie		59		59	14 75
	Belgique		53		53	13 25
	France		162		162	40 50
	Allemagne		128			
	Etats-Unis		11,740		11,738	2,934 50
	Total		12,556		12,226	3,056 50
Marchandises avariées, en vertu des articles 49 à 43 des Statuts revisés, chap. 22	Gr.-Bretagne		11,292		524	227 01
	Antilles ang		2,434			
	Etats-Unis		1,379		1,379	201 93
	Total		15,105		1,903	428 94
Colis postaux payés d'avance, Droits perçus par les douanes du ministère des postes	Gr.-Bretagne		20,461		20,461	4,092 06
Droit spécial sur des articles expédiées au Canada à des prix plus bas que le commerce local habituel						72,683 31
Droits additionnels, perçus plus tard, etc						163,864 53
	Total, effets imposables		154,856,659		98,657,154	28,391,899 02

DES IMPORTATIONS—*Suite.*

LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.			Tarif de surtaxe.			Total.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit peeçu.
Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.	Liv.	$	$ c.
224,735	22,987	3,071 80	.....	.....	.....	224,735	22,987	3,071 80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,938	1,547	309 40
224,735	22,987	3,071 80	.....	.....	.....	251,673	24,534	3,381 20
.....	6	0 60	.....	.....	.....	.....	6	0 60
.....	194	29 32	.....	6	2 00	.....	414	84 82
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59	14 75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	53	13 25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	162	40 50
.....	.....	.....	.....	128	42 67	.....	128	42 67
.....	.....	.....	.....	2	0 67	.....	11,740	2,935 17
.....	194	29 32	.....	136	45 34	.....	12,556	3,131 16
.....	10,768	1,239 75	.....	.....	.....	.....	11,292	1,466 76
.....	2,434	339 09	.....	.....	.....	.....	2,434	339 09
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,379	201 93
.....	13,202	1,578 84	.....	.....	.....	.....	15,105	2,007 78
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,461	4,092 06
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72,683 31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	163,864 53
.....	48,352,437	10,015,578 44	.....	5,055,938	1,882,694 24	.....	152,065,529	40,290,171 70

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS— PRODUITS DES MINES.		Nombre.	$	Nombre.	$
Pierres à meules, en blocs bruts et non ouvrées, non liées ni préparées pour être liées en meules de moulins	France	16	125	16	125
	Etats-Unis	15	120	15	120
	Total	31	245	31	245
Craie, argile à porcelaine ou de Cornwall, pierre de Cliff, feldspath et pierre crayeuse, moulus ou non moulus	Gr.-Bretagne		810		810
	Etats-Unis		6,566		6,566
	Total		7,376		7,376
Argiles, savoir:—		Qtx.		Qtx.	
Terre à porcelaine	Gr.-Bretagne	146,831	51,377	146,831	51,377
	Etats-Unis	55,350	27,395	55,350	27,395
	Total	202,181	78,772	202,181	78,772
Argile réfractaire	Gr.-Bretagne		16,368		16,368
	Etats-Unis		68,676		68,676
	Total		85,044		85,044
Argile cimolée	Gr.-Bretagne		210		210
	Etats-Unis		97		97
	Total		307		307
Argiles, toutes autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne		1,128		1,128
	Etats-Unis		12,989		12,989
	Total		14,117		14,117
Houille, anthracite, et poussière de houille anthracite		Tonneaux.		Tonneaux.	
	Gr.-Bretagne	22,920	82,344	22,920	82,344
	Etats-Unis	1,991,926	9,405,230	1,991,926	9,405,230
	Total	2,014,846	9,487,574	2,014,846	9,487,574
Eméri, en grenier, broyé ou moulu	G.-Bretagne		2,451		2,451
	Etats-Unis		18,047		18,047
	Total		20,498		20,498
		Qtx.		Qtx.	
Silex, pierre à fusil et silex moulu	Gr.-Bretagne	1,755	1,425	1,755	1,425
	France	5,797	2,458	5,797	2,458
	Etats-Unis	41,412	31,336	41,412	31,336
	Total	48,964	35,219	48,964	35,219
Fossiles	Etats-Unis		230		230

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LES MINES—*Suite.*			$		$
Terre à foulon en grenier seulement et non préparée pour la toilette ni pour d'autres fins	Gr.-Bretagne	.....	2,312	.....	2,312
	Etats-Unis	.....	2,171	.....	2,171
	Total	.....	4,483	.....	4,483
		Qtx.		Qtx.	
Gannister (sable réfractaire)	Gr.-Bretagne	9,830	1,840	9,830	1,840
	Etats-Unis	999	378	999	378
	Total	10,829	2,218	10,829	2,218
		Tonneaux.		Tonneaux.	
Gravier et sable	Gr.-Bretagne	4,725	30,725	4,725	30,725
	France	2,813	4,790	2,813	4,790
	Allemagne	10	146	10	146
	Etats-Unis	164,152	141,751	164,152	141,751
	Total	171,700	177,412	171,700	177,412
Gypse, naturel (sulfate de chaux)	Gr.-Bretagne	7	208	7	208
	Etats-Unis	9,182	23,202	9,182	23,202
	Total	9,189	23,410	9,189	23,410
Pierre ponce, brute ou pulvérisée	Gr.-Bretagne	.....	16	.....	16
	France	.....	109	.....	109
	Italie	.....	17	.....	17
	Etats-Unis	.....	5,603	.....	5,603
	Total	.....	5,745	.....	5,745
		Qtx.		Qtx.	
Minéraux, savoir : Alumine ou oxide d'alumine	Gr.-Bretagne	11,200	33,581	11,200	33,581
	Belgique	17,922	60,639	17,922	60,639
	Allemagne	2,101	7,302	2,101	7,302
	Etats-Unis	50,822	104,659	50,822	104,659
	Total	82,045	206,181	82,045	206,181
Cryolite ou kryolite	Allemagne	.....	1	.....	1
	Etats-Unis	6,315	35,359	6,315	35,359
	Total	6,315	35,360	6,315	35,360
Litharge	Gr.-Bretagne	6,885	27,618	6,885	27,618
	Allemagne	3,655	16,664	3,655	16,664
	Etats-Unis	771	4,901	771	4,901
	Total	11,311	49,183	11,311	49,183
Nickel	Etats-Unis	1	50	1	50

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LES MINES—*Suite.*			$		$
Eaux minér., naturelles, non en bouteilles.	Japon	30	1	30	1
	Etats-Unis	6,076	1,236	6,076	1,236
	Total	6,106	1,237	6,106	1,237
Minéralogie, échantillons	Etats-Unis		562		562
Minéraux et métaux, de toutes sortes, y compris le minerai de cobalt		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	2,254	490	2,254	490
	Australie	62	118	62	118
	Terreneuve	9,184,990	462,704	9,184,990	462,704
	Espagne	605,260	88,795	605,260	88,795
	Etats-Unis	7,616,429	1,317,161	7,616,429	1,317,161
	Total	17,408,995	1,869,268	17,408,995	1,869,268
Phosphate en pierre (engrais)	Etats-Unis		30,950		30,950
Pierres précieuses, brutes (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		26,873		26,873
	Aut.-Hongrie		146		146
	France		16,710		16,710
	Allemagne		7,436		7,436
	Etats-Unis		12,400		12,400
	Total		63,565		63,565
Diamants, non montés, ou poussière de diamant, et diamants noirs pour forets	Gr.-Bretagne		284,802		284,802
	Aut.-Hongrie		686		686
	Belgique		82,809		82,809
	France		252,607		252,607
	Hollande		122,708		122,708
	Italie		1,832		1,832
	Etats-Unis		73,986		73,986
	Total		819,430		819,430
Sel, importé du Royaume-Uni ou des possessions britann., ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	1,062,486	200,338	1,062,486	200,338
	Antilles ang	82,681	9,965	82,681	9,965
	Terreneuve	19,300	1,938	19,300	1,938
	Italie	3,288	822	3,288	822
	Portugal	36,685	5,481	36,685	5,481
	Espagne	132,920	8,288	132,920	8,288
	Saint-Pierre	700	193	700	193
	Etats-Unis	56,539	13,816	56,539	13,816
	Total	1,394,599	240,841	1,394,599	240,841
Pierre de rebut non sciée, martellée ou ciselée, impropre pour dalles, pierre à bâtir ou pavage (depuis le 29 nov. 1906).	Etats-Unis	Tonneaux. 40,558	17,847	Tonneaux. 40,558	17,847

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	EXPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS— LES MINES— *Fin.*.		Qtx.	$	Qtx.	$
Silex ou quartz cristallisé	Belgique	1,340	1,585	1,340	1,585
	Allemagne	441	364	441	364
	Etats-Unis	10,183	11,020	10,183	11,020
	Total	11,964	12,969	11,964	12,969
Blanc de céruse ou blanc d'Espagne, blanc de dorure et blanc de Paris	Gr.-Bretagne	119,830	28,519	119,830	28,519
	Etats-Unis	8,188	4,934	8,188	4,934
	Total	128,018	33,453	128,018	33,453
LES PÊCHERIES.					
Ambre gris	Etats-Unis		343		343
Peaux et déchets de poisson	Etats-Unis		302		302
Peaux et fourrures non préparées, le produit d'animaux marins	Aut. poss. angl.		1,561		1,561
	Terreneuve		76		76
	Total		1,637		1,637
Nacre de perle, non ouvrée	Gr.-Bretagne		597		597
	Etats-Unis		3,144		3,144
	Total		3,741		3,741
Ecailles de tortue et autres	Indes or. angl.		30		30
	Antilles angl.		58		58
	Allemagne		22		22
	Etats-Unis		2,556		2,556
	Total		2,666		2,666
Tortues	Etats-Unis		606		
		Liv.		Liv.	
Fanons de baleine, non ouvrés	Etats-Unis	6	35	6	35
Naissain et huîtres pour la reproduction importés dans le but d'être mis dans des eaux canadiennes	Etats-Unis		28		28
Spécialement de Terreneuve.					
Poisson— Morue, égrefin, lingue et merlan, frais	Terreneuve	15,165	1,595	15,165	1,595
		Qtx.		Qtx.	
" " " secs, salés ou fumés	Terreneuve	124,377	616,121	124,377	616,121
" " " saumurés	Terreneuve	1,480	8,182	1,480	8,182

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—LES PÊCHERIES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Spécialement de Terreneuve—Fin.					
Poisson—*Fin.*					
Flétan, frais	Terreneuve	1,081	78	1,081	78
Hareng, frais	Terreneuve	1,369,400	26,996	1,369,400	26,996
" saumuré	Terreneuve	7,802,108	121,599	7,802,108	121,599
Homard, en conserves, en boîtes	Terreneuve	104,948	29,428	104,948	29,428
Saumon, frais	Terreneuve	179,980	14,168	179,980	14,168
" fumé	Terreneuve	146	15	146	15
" en boîtes	Terreneuve	2,018	229	2,018	229
" saumuré	Terreneuve	767,865	39,547	767,865	39,547
Tout autre, frais	Terreneuve		463		463
" saumuré	Terreneuve	136,882	4,459	136,882	4,459
Huile de poisson, savoir :—		Galls.		Galls.	
Morue	Terreneuve	98,517	31,457	98,517	31,457
Phoque	Terreneuve	54,665	16,884	54,665	16,884
Autre	Terreneuve	12,622	3,467	12,622	3,467
LA FORÊT.					
Liège	Gr.-Bretagne		955		955
	France		621		621
	Allemagne		39		39
	Pertugal		6,619		6,619
	Espagne		550		550
	Etats-Unis		40,470		40,470
	Total		49,254		49,254
Ecorce, savoir :					
Liège	Etats-Unis		5		5
		Cordes.		Cordes.	
Pruche	Etats-Unis	24	114	24	114
Chêne pour les tanneurs	Etats-Unis	305	277	305	277

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS— LES FORÊTS—*Suite.*		Cordes.	$	Cordes.	$
Manches de pelles en bois à poignées (D) (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis		24,451		24,451
Jantes en noyer dur, ébauchées seulement, non rabotées, polies ou autrement ouvrées	Etats-Unis		25,849		25,849
Billes à manches d'outils, billes à fonçures, à douves et à bardeaux	Etats-Unis		55,480		55,480
Billes de noyer dur	Etats-Unis		11,985		11,985
Noyer dur débité pour rais de roues	Etats-Unis		1,704		1,704
Rais de roues en noyer dur, tournés bruts, non façonnés à tenons ou onglets, rainures, tenons ronds, ni aplatis, dégrossis, coupés de longueur et polis	Etats-Unis		150,604		150,604
Moyeux de roues, balustrades, blocs à faire des formes, des fûts de fusils, des fonçures, et tous blocs ou pièces similaires, avivés ou sciés seulement	Etats-Unis		12,090		12,090
Ivoire végétal	Etats-Unis		22,459		22,459
Poteaux de clôtures et traverses de chemin de fer	Etats-Unis		291,966		291,966
Bois en grume, et bois non équarri, non manufacturé	Gr.-Bretagne		61		61
	Japon		4,413		4,413
	Etats-Unis		405,790		405,790
	Total		410,264		410,264
Bois de service et de charpente, sciés en madriers et planches, lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés que sciés ou fendus ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conserv. que ce soit, savoir :—					
Buis	Etats-Unis		50		50
		Pieds.		Pieds.	
Cerisier, châtaignier, gommier, noyer dur et bois blanc	Gr.-Bretagne	100	5	100	5
	Australie	124,368	4,657	124,368	4,657
	Etats-Unis	9,161,271	386,303	9,161,271	386,303
	Total	9,285,739	390,965	9,285,739	390,965
Acajou	Gr.-Bretagne	61,552	6,680	61,552	6,680
	Australie	17,810	999	17,810	999
	Antilles ang	75	5	75	5
	Etats-Unis	1,517,550	176,766	1,517,550	176,766
	Total	1,596,987	184,450	1,596,987	184,450

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LA FORÊT—*Suite.*		Pieds.	$	Pieds.	$
Bois de service et de charpente—*Suite.*					
Chêne	Australie	2,281	212	2,281	212
	Japon	366,790	14,520	366,790	14,520
	Etats-Unis	35,391,882	1,380,478	35,391,882	1,380,478
	Total	35,760,953	1,395,210	35,760,953	1,395,210
Pin résineux	Etats-Unis	40,191,594	1,288,791	40,191,594	1,288,791
Bois rouge	Etats-Unis	96,097	3,383	96,097	3,383
Bois de rose	Australie	18,063	1,901	18,063	1,901
	Etats-Unis	1,271	362	1,271	362
	Total	19,334	2,263	19,334	2,263
Cèdre d'Espagne	Etats-Unis	36,545	4,332	36,545	4,332
Sycamore	Etats-Unis	7,872	289	7,872	289
Noyer	Etats-Unis	708,893	38,821	708,893	38,821
Frêne blanc	Etats-Unis	1,580,509	80,552	1,580,509	80,552
Bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge et bois satiné	Gr.-Bretagne		717		717
	Australie		247		247
	Hong-Kong		706		706
	Chine		660		660
	Etats-Unis		24,148		24,148
	Total		26,478		26,478
Bois de charpente pour navires, N.A.E.	Gr.-Bretagne		510		510
	Etats-Unis		814		814
	Total		1,324		1,324
Bois de charpente, équarri ou avivé sur deux faces ou créosoté	Terreneuve		40		40
	Chine		1,649		1,649
	Etats-Unis		38,720		38,720
	Total		40,409		40,409
Bois de service, sciés ou fendus, lorsqu'ils ne sont pas autrem. ouvrés que varlop. d'un côté seulement ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservat.		M. pds.		M. pds.	
	Australie	15	1,498	15	1,498
	Terreneuve	1,025	19,396	1,025	19,396
	Etats-Unis	38,375	938,187	38,375	938,187
	Total	39,415	959,081	39,415	959,081

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LA FORÊT—*Fin.*		M. pds.	$	M. pds.	$
Bois de service et de charpente—*Fin.*					
Bois de pin et d'épinette de lambrissage.	Etats-Unis	377	3,510	377	3,510
		M.		M.	
Lattes	Terreneuve	288	720	288	720
	Etats-Unis	271	1,018	271	1,018
	Total	559	1,738	559	1,738
Bardeaux	Terreneuve	3	4	3	4
	Etats-Unis	4,639	10,358	4,639	10,358
	Total	4,642	10,362	4,642	10,362
Douves, non courbées ou assemblées, en bois de toute espèce	Etats-Unis	5,101	204,793	5,101	204,793
Bran de scie des bois suivants :—Amarenthe, cocoboral, buis, cerisier, châtaignier, noyer, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de santal, cycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois satiné, frêne blanc, plaqueminier ou cornouillier	Etats-Unis	.....	2,466	.....	2,466
		Cordes.		Cordes.	
Bois de chauffage	Etats-Unis	26,680	72,592	26,680	72,592
ANIMAUX ET LEURS PRODUITS.					
Animaux pour l'amélioration de la race, savoir :—		Nombre.		Nombre.	
Chevaux	Gr.-Bretagne	1,332	696,372	1,332	696,372
	France	30	11,947	30	11,947
	Etats-Unis	523	395,139	538	396,839
	Total	1,885	1,103,458	1,900	1,105,158
Bestiaux	Gr.-Bretagne	91	13,950	91	13,950
	Etats-Unis	142	15,705	151	16,605
	Total	233	29,655	242	30,555
Moutons	Gr.-Bretagne	523	14,385	523	14,385
	Etats-Unis	7	230	7	230
	Total	530	14,615	530	14,615
Porcs	Gr.-Bretagne	46	2,075	46	2,075
	Etats-Unis	20	434	20	434
	Total	66	2,509	66	2,509

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre.	$
Animaux pour l'amélior. de la race—*Suite.*					
Chiens	Gr.-Bretagne	81	3,457	81	3,457
	Allemagne	1	90	1	90
	Etats-Unis	212	6,690	212	6,690
	Total	294	10,237	294	10,237
vres	Etats-Unis	19	151	19	151
Volailles de pure race	Gr.-Bretagne	62	405	62	405
	Etats-Unis	1,928	6,621	1,928	6,621
	Total	1,990	7,026	1,990	7,026
Animaux entrés au Canada, temporairement et pour une période n'excédant pas trois mois, dans le but de les exhiber ou pour concourir dans les prix offerts par un comice agricole ou autres, savoir :—					
Chevaux	Etats-Unis	5	500		
Tous autres, N.A.E	Etats-Unis		300		
Abeilles	Etats-Unis		55		55
		Qtx.		Qtx.	
Os bruts, non ouvrés, brûlés, calcinés et cendre d'os	Gr.-Bretagne	14	166	14	166
	Terreneuve	16,155	8,984	16,155	8,984
	France	330	1,978	330	1,978
	Etats-Unis	1,362	4,391	1,362	4,391
	Total	17,861	15,519	17,861	15,519
Poussière d'os, noir animal ou os calcinés et cendre d'os	Gr.-Bretagne	3	22	3	22
	Etats-Unis	24,156	35,426	24,156	35,426
	Total	24,159	35,448	24,159	35,448
		Liv.		Liv.	
Soies de cochons	Gr.-Bretagne	60,253	48,740	60,253	48,740
	Belgique	660	300	660	300
	Chine	6,600	3,569	6,600	3,569
	France	5,218	4,339	5,218	4,339
	Allemagne	4,421	6,273	4,421	6,273
	Russie	1,260	2,098	1,260	2,098
	Etats-Unis	44,679	30,211	44,679	30,211
	Total	123,091	95,530	123,091	95,530
Corde de boyaux non travaillée, pour fouets et autres cordes	Gr.-Bretagne		748		748
	Allemagne		288		288
	Etats-Unis		326		326
	Total		1,362		1,362

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*			$		$
Jaunes d'œufs (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis		809		809
Pelleteries de toutes espèces non préparées d'aucune manière, N.A.E.	Gr.-Bretagne		215,687		215,687
	Australie		3,345		3,345
	Terreneuve		21,156		21,156
	Nouv.-Zélande		2,951		2,951
	Chine		1,000		1,000
	France		41,280		41,280
	Allemagne		506,384		506,384
	Mexique		100		100
	Russie		146,542		146,542
	Etats-Unis		1,995,289		1,995,289
	Total		2,933,734		2,933,734
		Liv.		Liv.	
Graisse, degras et oléostarine	Gr.-Bretagne	236,202	7,606	236,202	7,606
	Allemagne	163,577	3,538	163,577	3,538
	Etats-Unis	1,048,062	48,441	1,048,062	48,441
	Total	1,447,841	59,585	1,447,841	59,585
Graisse brute, déchets de gras animal, pour la fabrication du savon et des huiles seulement	Gr.-Bretagne	10,113	616	10,113	616
	Etats-Unis	6,496,765	376,195	6,496,765	376,195
	Total	6,506,878	376,811	6,506,878	376,811
		Qtx.		Qtx.	
Guano et autres engrais animaux	Terreneuve	2,780	4,075	2,780	4,075
	Allemagne	725	2,135	725	2,135
	Turquie	190	602	190	602
	Etats-Unis	1,894	7,326	1,894	7,326
	Total	5,589	14,138	5,589	14,138
		Liv.		Liv.	
Crin, nettoyé ou non, mais non frisé ou autrement ouvré	Gr.-Bretagne	24,084	2,411	24,084	2,411
	Aut.-Hongrie	4,026	398	4,026	398
	Nouv.-Zélande	180	608	180	608
	France	47,692	3,286	47,692	3,286
	Allemagne	27,818	1,604	27,818	1,604
	Italie	2,443	513	2,443	513
	Etats-Unis	509,353	39,195	509,353	39,195
	Total	615,596	48,015	615,596	48,015
Crin de cheval non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin.	Gr.-Bretagne	30,508	40,204	30,508	40,204
	Belgique	1,233	571	1,233	571
	Allemagne	2,000	2,860	2,000	2,860
	Russie	60	40	60	40
	Etats-Unis	23,289	19,527	23,289	19,527
	Total	57,090	63,202	57,090	63,202

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*			$		$
Poil pour chapeliers, séparé de la peau	Gr.-Bretagne		20,930		20,930
	Belgique		748		748
	France		17		17
	Etats-Unis		29,063		29,063
	Total		50,758		50,758
Peaux crues, soit salées à sec ou saumurées, et queues d'animaux non préparées	Gr.-Bretagne		1,233,755		1,233,755
	Australie		19,474		19,474
	Afrique ang		17,135		17,135
	Indes or. ang		231,052		231,052
	Antilles ang		64,008		64,008
	Terreneuve		4,487		4,487
	Nouv.-Zélande		35,484		35,484
	Argentine		1,477,270		1,477,270
	Belgique		38,291		38,291
	Chine		69,378		69,378
	Danemark		6,234		6,234
	Egypte		7,450		7,450
	France		413,750		413,750
	Poss. franç. afr		23,801		23,801
	Allemagne		98,940		98,940
	Hollande		51,179		51,179
	Italie		5,988		5,988
	Mexique		14,838		14,838
	Norvège		42		42
	Russie		52,245		52,245
	Espagne		196		196
	Saint-Pierre		70		70
	Turquie		115,901		115,901
	Etats-Unis		1,491,342		1,491,342
	Uruguay		205,115		205,115
	Total		5,677,425		5,677,425
Sabots, lames de cornes, cornes et bouts de cornes bruts, non polis et autrement ouvrés que nettoyés	Etats-Unis		69		69
		Liv.		Liv.	
Ivoire, non ouvré	Gr.-Bretagne	1	5	1	5
	Allemagne	100	863	100	863
	Etats-Unis	607	5,738	607	5,738
	Total	708	6,606	708	6,606
Sangsues	Gr.-Bretagne		21		21
	Etats-Unis		244		244
	Total		265		265
		Onces.		Onces.	
Musc, en vessies ou en grumeaux	Gr.-Bretagne	2	33	2	33
	Chine		8		8
	Etats-Unis	135	2,075	135	2,075
	Total	137	2,116	137	2,116

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS. ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Pelleteries, au naturel	Gr.-Bretagne		112,277		112,277
	Nouvelle-Zélande		29,383		29,383
	France		7,409		7,409
	Etats-Unis		16,948		16,948
	Total		166,017		166,017
Pigeons voyageurs, faisans et cailles	Gr.-Bretagne		992		992
	Etats-Unis		1,374		1,374
	Total		2,366		2,366
Plumes d'oies à l'état naturél ou déplumées	Gr.-Bretagne		2		2
	Etats-Unis		358		358
	Total		360		360
Présure, crue et préparée	Gr.-Bretagne		131		131
	Danemark		9,725		9,725
	Allemagne		5,482		5,482
	Hollande		2,900		2,900
	Suède		228		228
	Etats-Unis		20,298		20,298
	Total		38,764		38,764
Soie, au naturel, telle que dévidée du cocon, n'étant pas doublée, tordue ou travaillée d'aucune manière		Liv.		Liv.	
	Japon	9,772	39,877	9,772	39,877
	Etats-Unis	69,287	287,163	69,287	287,163
	Total	79,059	327,040	79,059	327,040
Soie en gomme ou filée, importée par des fabricants de tricots de soie pour être employée à cette fabrication dans leurs propres manufactures	Gr.-Bretagne	313	1,188	313	1,188
	Etats-Unis	1,229	5,887	1,229	5,887
	Total	1,542	7,075	1,542	7,075
Cocons de soie et déchets de soie	Gr.-Bretagne		1,389		1,389
	Danemark		1,417		1,417
	Etats-Unis		1,141		1,141
	Total		3,947		3,947
Enveloppes à saucisse, non nettoyées	Danemark		1,293		1,293
	Etats-Unis		249		249
	Total		1,542		1,542

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES DIVERS—*Suite.*			$		$
Laine, non autrement préparée que lavée, N.A.E.	Gr-Bretagne	2,446,983	532,387	2,446,983	532,387
	Australie	125,563	31,777	125,563	31,777
	Afrique anglaise	84,951	10,691	84,951	10,691
	Terreneuve	200	40	200	40
	Nouvelle-Zélande	291,163	67,550	291,163	67,550
	Belgique	2,440	619	2,440	619
	Chine	45,444	6,362	45,444	6,362
	France	231,508	69,805	231,508	69,805
	Italie	10,074	2,041	10,074	2,041
	Mexique	570	97	570	97
	Suisse	3,527	782	3,527	782
	Etats-Unis	686,368	131,001	686,368	131,001
	Total	3,928,791	853,152	3,928,791	853,152
PRODUITS AGRICOLES.					
Roseaux de bambou, coupés de longueurs seulement pour cannes ou pour manches de parapluies, de parasols ou d'ombrelles et bambous non manufacturés	Gr.-Bretagne		291		291
	Japon		3,545		3,545
	Etats-Unis		3,152		3,152
	Total		6,988		6,988
Millet à balai	Etats-Unis		167,654		167,654
Joncs et rotins, non ouvrés	Gr.-Bretagne		1,908		1,908
	Allemagne		274		274
	Etats-Unis		7,914		7,914
	Total		10,096		10,096
Fèves de cacao non rôties, broyées ou moulues	Gr.-Bretagne	259,365	39,974	259,365	39,974
	Indes or. anglaises	2,560	475	2,860	475
	Antilles "	246,273	34,888	246,273	34,888
	Hollande	81,762	14,842	81,762	14,842
	Espagne	20,000	3,730	20,000	3,730
	Etats-Unis	977,238	146,666	977,238	146,666
	Total	1,587,498	240,575	1,587,498	240,575
Esparto ou herbe espagnole, ou autres herbes et pulpe d'herbe, y compris les herbes décoratives, séchées, mais non colorées ou autrement ouvrées	Etats-Unis	Qtx. 149	1,384	Qtx. 149	1,384
Fibre du Mexique ou fibrile de Tampico	Gr.-Bretagne	123	1,781	123	1,781
	Australie	12	213	12	213
	Belgique	43	375	43	375
	France	26	233	26	233
	Etats-Unis	3,425	27,368	3,425	27,368
	Total	3,629	29,970	3,629	29,970
Fibre de lin et étoupe de lin	Gr.-Bretagne	412	1,829	412	1,829
	Etats-Unis	521	1,706	521	1,706
	Total	933	3,535	933	3,535

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Fibre de légumes, N.A.E.	Gr.-Bretagne	472	4,832	472	4,832
	Indes or. anglaises	287	2,558	287	2,558
	Belgique	63	657	63	657
	France	28	291	28	291
	Allemagne	125	1,223	125	1,223
	Etats-Unis	3,684	18,166	3,684	18,166
	Total	4,659	27,727	4,659	27,727
Plante de fleuriste, savoir :— Palmes, bulbes, cornes, tubercules, rhizomes, araucarie, spirée et muguets	Gr.-Bretagne		1,174		1,174
	Antilles anglaises		119		119
	Hong-Kong		260		260
	Belgique		2,593		2,593
	Chine		1,804		1,804
	France		7,804		7,804
	Allemagne		14,121		14,121
	Hollande		48,415		48,415
	Japon		3,225		3,225
	Etats-Unis		26,417		26,417
	Total		105,932		105,932
		Régimes.		Régimes.	
Fruits, verts, savoir :— Bananes	Australie	5	10	5	10
	Antilles anglaises	99,288	89,417	99,288	89,417
	Etats de l'A. Cent.	2,674	2,674	2,674	2,674
	Hawaï	246	176	246	176
	Etats-Unis	755,771	725,392	755,771	725,392
	Total	857,984	817,669	857,984	817,669
		Boîtes.		Boîtes.	
Oranges, citrons et limons (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	491	1,006	491	1,006
	Antilles anglaises	3,185	5,303	3,185	5,303
	France	600	791	600	791
	Hawaï	3	6	3	6
	Italie	23,891	35,348	21,468	32,743
	Mexique	6,614	10,441	6,614	10,441
	Espagne	1,344	2,595	1,344	2,595
	Etats-Unis	243,200	473,266	243,200	473,266
	Total	279,328	528,756	276,905	526,151
		½ boîtes.		½ boîtes.	
" " "	Antilles anglaises	20	20	20	20
	Chine	662	338	662	338
	Italie	911	695	911	695
	Japon	58,067	13,205	58,067	13,205
	Etats-Unis	1,809	3,229	1,809	3,229
	Total	61,469	17,487	61,469	17,487

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Pds cubes.	$	Pds cubes.	$
Fruits, verts—*Suite.*					
Oranges, citrons et limons (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	177,959	94,077	177,959	94,077
	Antilles anglaises	125	75	125	75
	Italie	28,250	13,389	28,250	13,389
	Espagne	8,587	4,111	8,587	4,111
	Etats-Unis	700	380	700	380
	Total	215,621	112,032	215,621	112,032
		Brls.		Brls.	
" " "	Antilles anglaises	11,120	29,922	11,120	29,922
	Etats-Unis	2,027	5,086	2,027	5,086
	Total	13,147	35,008	13,147	35,008
		Nombre.		Nombre.	
Ananas	Australie	1,000	48	1,000	48
	Antilles anglaises	5,550	317	5,550	317
	Hong-Kong	48	2	48	2
	Hawaï	24,776	3,063	24,776	3,063
	Etats-Unis	416,668	37,126	416,668	37,126
	Total	448,042	40,556	448,042	40,556
Goyaves, mangues, figues, bananes-grenades et pamplemousses	Antilles anglaises		10,309		10,309
	Chine		171		171
	Hawaï		35		35
	Japon		2		2
	Etats-Unis		19,205		19,205
	Total		29,722		29,722
Baies, savoir:—Bluets, fraises et framboises sauvages	Etats-Unis		509		509
Tourteaux de coton, faits de marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite mais pas quand elle a été traitée avec des alcalins		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	1,347	10,344	1,347	10,344
	Etats-Unis	1,223	6,795	1,223	6,795
	Total	2,570	17,139	2,570	17,139
Chanvre, non préparé	Gr.-Bretagne	23,095	193,900	23,095	193,900
	Nouv.-Zélande	2,280	17,070	2,280	17,070
	Belgique	223	1,728	223	1,728
	Mexique	21,018	139,203	21,018	139,203
	Russie	224	1,606	224	1,606
	Etats-Unis	28,197	220,108	28,197	220,108
	Total	75,037	573,615	75,037	573,615
		Boiss.		Boiss.	
Maïs, N.A.E	Etats-Unis	9,911,301	5,175,875	9,911,301	5,175,875

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Jute en tiges et jute	Gr.-Bretagne	2,880	15,889	2,880	15,889
	Etats-Unis	1,338	6,794	1,338	6,794
	Total	4,218	22,683	4,218	22,683
		Liv.		Liv.	
Caroube et farine de caroube	Antilles ang	19,000	380	19,000	380
	Etats-Unis	6,332	277	6,332	277
	Total	25,332	657	25,332	657
		Qtx.		Qtx.	
Herbe de manille	Gr.-Bretagne	24,194	246,530	24,194	246,530
	Mexique	45,100	266,211	45,100	266,211
	Etats-Unis	71,956	628,384	71,956	628,384
	Total	141,250	1,141,125	141,250	1,141,125
Osiers et bambous non ouvrés	Gr.-Bretagne		1,185		1,185
	Belgique		48		48
	Etats-Unis		565		565
	Total		1,798		1,798
Feuilles de palmier, non manufacturées	Etats-Unis		1,046		1,046
		Liv.		Liv.	
Riz non nettoyé, non décortiqué ou en paille (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne			1,171,588	21,615
	Chine	907,350	16,311	907,350	16,311
	Japon	3,927,510	101,035	3,927,510	101,035
	Total	4,834,860	117,346	6,006,448	138,961
Arbres de semis pour greffage, savoir:—Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers	France		2,646		2,646
	Etats-Unis		3,178		3,178
	Total		5,824		5,824
		Liv.		Liv.	
Graine, savoir:—D'arnotto	Gr.-Bretagne	36	18	36	18
	Etats-Unis	5,374	481	5,374	481
	Total	5,410	499	5,410	499
Betteraves et choux de Siam	Gr.-Bretagne	84,319	6,687	84,319	6,687
	Danemark	2,759	323	2,759	323
	France	134,480	8,732	134,480	8,732
	Allemagne	152,775	10,924	152,775	10,924
	Hollande	336	35	336	35
	Etats-Unis	75,789	5,421	75,789	5,421
	Total	450,458	32,122	450,458	32,122

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Carottes	Gr.-Bretagne	4,789	1,038	4,789	1,038
	France	4,585	694	4,585	694
	Allemagne	94	16	94	16
	Hollande	38	4	38	4
	Etats-Unis	6,887	1,284	6,887	1,284
	Total	16,393	3,036	16,393	3,036
Chanvre	Allemagne	2,100	77	2,100	77
	Hollande	17,730	729	17,730	729
	Etats-Unis	152,311,644	3,350,584	152,311,644	3,350,584
	Total	152,331,474	3,351,390	152,331.474	3,351,390
Navets	Gr.-Bretagne	168,042	15,408	168,042	15,408
	France	8,130	743	8,130	743
	Allemagne	15	3	15	3
	Etats-Unis	2,761	349	2,761	349
	Total	178,948	16,503	178,948	16,503
Moutarde	Gr.-Bretagne	28,244	1,281	28,244	1,281
	Etats-Unis	20,988	1,054	20,988	1,054
	Total	49,232	2,335	49,232	2,335
Fèves de semence, de Bretagne	Gr.-Bretagne	8,057	515	8,057	515
Pois " "	Gr.-Bretagne	17,245	1,742	17,245	1,742
Navette, pour semence	Gr.-Bretagne	24,661	1,071	24,661	1,071
	France	400	16	400	16
	Hollande	70,100	4,265	70,100	4,265
	Etats-Unis	64,020	2,616	64,020	2,616
	Total	159,181	7,968	159,181	7,968
Champignons	Gr.-Bretagne		467		467
	France		7		7
	Etats-Unis		258		258
	Total		732		732
Tabac non ouvré, pour fins d'accise, sous l'Acte du Revenu de l'Intérieur	Gr.-Bretagne	23,671	3,777	13,192	2,349
	Antilles angl.	25,102	10,000	5,209	2,396
	Belgique	34,775	5,983	35,185	6,034
	Cuba	226,186	107,400	234,764	73,571
	Indes or. holland.	17,047	2,557		
	Allemagne	338,829	49,661	233,541	33,078
	Hollande	41,867	10,953	51,985	13,472
	Mexique	165	73	165	73
	Turquie	3,530	1,615	3,530	1,615
	Etats-Unis	13,874,806	2,771,066	13,769,905	2,716,384
	Total	14,585,972	2,963,085	14,347,476	2,848,972

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Arbres, N.A.E	France				
	Etats-Unis		419		41
			1,713		1,713
	Total		2,132		2,132
ARTICLES MANUFACTURÉS ET EN PARTIE MANUFACTURÉS.					
Cartes marines	Gr.-Bretagne		999		999
	France		6		6
	Etats-Unis		102		102
	Total		1,107		1,107
Intérieurs d'albums en papier	Etats-Unis		172		172
Membres artificiels	EtatsUnis		14,190		14.190
Dents artificielles	Gr.-Bretagne		5,234		5,234
	Etats-Unis		62,846		62,846
	Total		68,080		68,080
Cendre, potasse et perlasse, en paquets de pas moins de 25 livres		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	2,240	110	2,240	110
	Belgique	56,081	1,577	56,081	1,577
	Allemagne	2,000	84	2,000	84
	Etats-Unis	66,790	3,520	66,790	3,520
	Total	127,111	5,291	127,111	5,291
Asphaltum ou asphalte		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	27	47	27	47
	Mexique	59	146	59	146
	Etats-Unis	262,931	239,618	262,931	239,618
	Total	263,017	239,811	263,017	239,811
Peaux d'astracan ou de Russie, et carrés ou tapis de pied de peaux de chèvre de Chine, totalement ou partiellement mégissées, mais non teintes	Gr.-Bretagne		10,957		10,957
	Aut.-Hongrie		6,912		6,912
	Chine		18,604		18,604
	Allemagne		2,230		2,230
	Russie		4,481		4,481
	Etats-Unis		27,317		27,317
	Total		70,501		70,501
Cloches importées pour l'usage des églises.	Gr.-Bretagne		7,024		7,024
	France		15,358		15,358
	Etats-Unis		20,887		20,887
	Total		43,269		43,269

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Ficelles d'engerbage de chavre, jute, manille ou agavé, et en man. et agavé mél.	Gr.-Bretagne	773,077	88,546	773,077	88,546
	Etats-Unis	14,903,232	1,559,234	14,903,232	1,559,234
	Total	15,676,309	1,647,780	15,676,309	1,647,780
Ficelle d'engerbage et articles pour la manufacture de	Gr.-Bretagne		4,780		4,780
	Belgique		138		138
	Etats-Unfs		263,082		263,082
	Total		268,000		268,000
Blanc fixe et blanc satiné	Gr.-Bretagne	15,680	117	15,680	117
	Belgique	43,986	526	43,986	526
	Allemagne	37,338	388	37,338	388
	Etats-Unis	463,280	5,377	463,280	5,377
	Total	560,284	6,408	560,284	6,408
Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les cylindres de cuivre à imprimer lorsqu'ils sont importés par des fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier à tenture pour usage dans leurs propres fabriques	Gr.-Bretagne		6,219		6,219
	Etats-Unis		2,522		2,522
	Total		8,741		8,741
Scories de hauts-fourneaux	Gr.-Brteagne		1,855		1,855
	Etats-Unis		15		15
	Total		1,870		1,870
Toile à bluteau	Gr.-Bretagne		49		49
	Suisse		123		123
	Etats-Unis		17,946		17,946
	Total		18,118		18,118
Poix animale, à l'état naturel seulement	Etats-Unis		1,246		1,246
Livres, savoir : Bibles, livres de prières, psautiers et livres d'hymnes et opuscules religieux	Gr.-Bretagne		74,147		74,147
	Autr.-Hongrie		141		141
	Belgique		7,082		7,082
	Chine		39		39
	France		12,792		12,792
	Allemagne		1,597		1,597
	Italie		500		500
	Russie		16		16
	Suisse		403		403
	Etats-Unis		51,026		51,026
	Total		147,743		147,743

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Livres imprimés par tout gouv. ou par toute association scientifique, pour la diffusion des sciences et des lettres, et rapports officiels annuels d'associations religieuses ou de bienfais., et publiés comme résultats de leurs trav. et fournis à leurs membres pend. leurs délibérations, mais non pour des fins de négoce ou de commerce.	Gr.-Bretgane		2,188		2,188
	Australie		25		25
	Antilles angl.		55		55
	Allemagne		21		21
	Etats-Unis		983		983
	Total		3,272		3,272
Livres pour l'instruction des sourds-muets et aveugles	Gr.-Bretagne		32		32
	France		89		89
	Etats-Unis		81		81
	Total		202		202
Livres non imprimés ou réimp. au Canada, qui sont compris et servent de manuels dans le progrès des études des universités, collèges ou écoles normales constitués en corporation au Canada ; livres spécialement imprimés pour l'usage *bona fide* des instituts d'artisans constitués en corporation, des bibliothèques publiques, des bibliothè. d'universités, de collèges et d'écoles ou pour la bibliothèque d'une association de médecine, de droit, littéraire, scientifique ou artistique, et qui sont la propriété des autorités de cette bibliothèq. et non la propriété de particuliers.	Gr.-Bretagne		67,956		67,956
	Belgique		29		29
	Chine		27		27
	France		10,927		10,927
	Allemagne		3,564		3,564
	Italie		242		242
	Japon		27		27
	Etats-Unis		147,122		147,122
	Total		229,894		229,894
Livres reliés ou non, qui ont été imprimés depuis plus de douze ans.	Gr.-Bretagne		5,314		5,314
	Australie		5		5
	Terreneuve		75		75
	France		11,479		11,479
	Allemagne		10		10
	Italie		97		97
	Etats-Unis		1,668		1,668
	Total		18,648		18,648

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Livres sur l'application des sciences aux industries de toutes sortes, y compris les livres sur l'agriculture, l'horticulture, les forêts, la pêche et les pêcher., les mines, la métallurgie, l'architecture, l'électric., et autres branches du génie civil, la menuis., la constr. de navires, la mécaniq., la teint., le blanchiss. des tissus, la tannerie, la fabr. de tissus, et autres arts mécaniq., et tous les livres traitant de l'ind. en gén., aussi, les livres impr. en toutes autres langues que l'anglais et le franç., ou en deux langues autres que l'anglais et le franç., ou en trois langues ou plus..	Gr.-Bretagne		7,641		7,641
	Aut.-Hongrie		91		91
	Belgique		480		480
	Chine		148		148
	France		2,653		2,653
	Allemagne		1,978		1,978
	Islande		1,437		1,437
	Italie		75		75
	Japon		775		775
	Suisse		27		27
	Etats-Unis		88,360		88,360
	Total		103,665		103,665
Manuscrits et cartes d'assurances	Gr.-Bretagne		1,525		1,525
	Etats-Unis		3,973		3,973
	Total		5,498		5,498
Toile pour relieurs	Gr.-Bretagne		21,978		21,978
	Allemagne		2,577		2,577
	Etats-Unis		13,519		13,519
	Total		38,074		38,074
		M.		M.	
Briques réfractaires pour fins de fabrication	Gr.-Bretagne	6,602	89,977	6,602	89,977
	Etats-Unis	9,281	259,208	9,281	259,208
	Total	15,883	349,185	15,883	349,185
		Vgs.		Vgs.	
Bougran pour la fabrication de chapeaux et de formes de chapeaux	Gr.-Bretagne	47,133	5,630	47,133	5,630
	Aut.-Hongrie	1,100	201	1,100	201
	France	160	34	160	34
	Allemagne	18,455	2,341	18,455	2,341
	Etats-Unis	24,175	3,457	24,175	3,457
	Total	91,023	11,663	91,023	11,663

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Frange d'or et d'argent	Gr.-Bretagne		91		91
	France		2,656		2,656
	Etats-Unis		939		939
	Total		3,686		3,686
		Grosses.		Grosses.	
Boutons de chaussures en papier mâché	Gr.-Bretagne	3,600	64	3,600	64
	Etats-Unis	58,465	1,594	58,465	1,594
	Total	62,065	1,658	62,065	1,658
Toile et tissus non gommés pour la fabric. des bandages pneumatiques de bicycles, lorsqu'ils sont importés par des fabric. de bandages de bicycles pour être empl. exclusivement à la fabr. de bandages de bicycles dans leurs propres manufact. (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis		8,670		8,670
Capelines, chap. de paille d'Italie non finis	Gr.-Bretagne		16		16
	Italie		6		6
	Suisse		239		239
	Etats-Unis		1,966		1,966
	Total		2,227		2,227
		Nombre.		Nombre.	
Carbones de plus de 6 pcs de circonférence pour l'usage de manufact. canadiennes	Etats-Unis	383,011	74,992	383,011	74,992
Corde de boyau, pour instruments de musique	Gr.-Bretagne		301		301
	Chine		1		1
	Allemagne		3,500		3,500
	Italie		35		35
	Etats-Unis		1,077		1,077
	Total		4,914		4,914
Celluloïde, xylonite, ou xyolite, en feuilles et en masses, blocs ou boules, à l'état brut	Gr.-Bretagne		15,825		15,825
	Autr.-Hongrie		215		215
	Allemagne		2,028		2,028
	Etats-Unis		32,346		32,346
	Total		50,414		50,414
Chronomètres et bousoles pour les navires	Gr.-Bretagne		2,289		2,289
	Norvège		25		25
	Etats-Unis		1,673		1,673
	Total		3,987		3,987
Pelures de cit. et oranges dans la saumure	Gr.-Bretagne		64		64
	Chine		2		2
	Italie		119		119
	Etats-Unis		29		29
	Total		214		214

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PLYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS— ARTICLES MANUFACTURÉS— *Suite.*		Galls.	$	Galls.	$
Goudron et poix de houille	Gr.-Bretagne	468,151	20,389	468,151	20,389
	Terreneuve	45	8	45	8
	Etats-Unis	1,682,649	93,674	1,682,649	93,674
	Total	2,150,845	114,071	2,150,845	114,071
		Ton'x.		Ton'x.	
Coke	Gr.-Bretagne	7,595	44,725	7,595	44,725
	Etats-Unis	392,941	1,087,955	392,941	1,087,955
	Total	400,536	1,132,680	400,536	1,132,680
		Liv.		Liv.	
Couleurs métalliques, savoir : oxydes de cobalt, étain et cuivre rouge, N.A.E.	Gr.-Bretagne	11,600	4,909	11,600	4,909
	Allemagne	54,771	20,029	54,771	20,029
	Etats-Unis	130,777	40,651	130,777	40,651
	Total	197,148	65,589	197,148	65,589
Vases sacrés, importés pour l'usage des églises	Gr.-Bretagne		1,156		1,156
	France		10,987		10,987
	Allemagne		100		100
	Italie		382		382
	Etats-Unis		4,694		4,694
	Total		17,319		17,319
Fibre de coco et fibre de coco filée	Gr.-Bretagne	940	64	940	64
	Etats-Unis	159,931	8,144	159,931	8,144
	Total	160,871	8,208	160,871	8,208
Déchets de coton, non teints, etc	Gr.-Bretagne	668,331	31,907	668,331	31,907
	Allemagne	262,452	10,559	262,452	10,559
	Japon	20,160	828	20,160	828
	Etats-Unis	3,841,051	209,875	3,841,051	209,875
	Total	4,791,994	253,169	4,791,994	253,169
Laine de coton ou coton brut	Grande-Bretagne	7,445	890	7,445	890
	Chine	116,672	14,584	116,672	14,584
	Etats-Unis	61,338,643	6,616,015	61,338,643	6,616,015
	Total	61,462,760	6,631,489	61,462,760	6,631,489
Creusets en argile ou plombagine	Gr.-Bretagne		5,784		5,784
	Etats-Unis		21,487		21,487
	Total		27,271		27,271
Creusets en platine (depuis le 29 nov. 1906.	Etats-Unis		482		482

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		Nombre.	$	Nombre.	$
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*					
Galets pour le jeu de curling	Gr.-Bretagne	2,887	14,787	2,887	14,787
Forets diamantés pour la recherche de minerais, ne compren. par la force motrice	Terreneuve		200		200
	Etats-Unis	7	21,481	7	21,481
	Total	7	21,681	7	21,681
Drogues, teintures, préparations chimiques et médicaments :—					
Acide, boracique		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	157,271	8,048	157,271	8,048
	France	214	16	214	16
	Italie	661	21	661	21
	Etats-Unis	1,756	234	1,756	234
	Total	159,902	8,319	159,902	8,319
Acide, hydro-fluo-silicique	Etats-Unis	400	11	400	11
Acide, oxalique	Gr.-Bretagne	34,718	2,088	34,718	2,088
	Belgique	53,640	3,669	53,640	3,669
	Allemagne	26,578	1,426	26,578	1,426
	Hollande	4,789	408	4,789	408
	Etats-Unis	57,401	3,412	57,401	3,412
	Total	177,126	11,003	177,126	11,003
Acide, tannique et albumine de sang	Gr.-Bretagne		1,254		1,254
	Allemagne		209		209
	Etats-Unis		6,781		6,781
	Total		8,244		8,244
Alazarine naturelle et artificielle	Etats-Unis	17,237	4,593	17,237	4,593
Alun, en vrac seulement, moulu ou non et tourteaux d'alun	Gr.-Bretagne	1,349,561	10,470	1,349,561	10,470
	Belgique	43,014	1,165	43,014	1,165
	Allemagne	67,878	1,393	67,878	1,393
	Etats-Unis	1,422,058	13,877	1,422,058	13,877
	Total	2,882,511	26,905	2,882,511	26,905
Sulphate d'alumine	Gr.-Bretagne	1,939,351	12,399	1,939,351	12,399
	Belgique	53,218	596	53,218	596
	Allemagne	47,905	464	47,905	464
	Etats-Unis	516,959	5,922	516,959	5,922
	Total	2,557,433	19,381	2,557,433	19,381
Ammoniaque, nitrate d'	Gr.-Bretagne	35,786	2,054	35,786	2,054
	Etats-Unis	7,264	746	7,264	746
	Total	43,050	2,800	43,050	2,800

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS— ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Sulphate d'ammoniaque	Gr.-Bretagne	350,381	9,406	350,381	9,406
	Etats-Unis	95,814	3,176	93,614	3,066
	Total	446,195	12,582	443,995	12,472
Teintures d'aniline et de coaltar, en vrac ou en colis de pas moins d'une livre	Gr.-Bretagne	115,256	22,200	115,256	22,200
	Aut.-Hongrie	227	84	227	84
	Belgique	20,895	4,032	20,895	4,032
	France	2,285	1,135	2,285	1,135
	Allemagne	443,080	98,059	443,080	98,059
	Suisse	100,551	25,275	100,551	25,275
	Etats-Unis	450,052	111,886	450,052	111,886
	Total	1,132,346	262,671	1,132,346	262,671
Sels anilins et arsénate d'aniline	Gr.-Bretagne	128,381	11,216	128,381	11,216
	Allemagne	22,558	2,024	22,558	2,024
	Etats-Unis	19,779	1,780	19,779	1,780
	Total	170,718	15,020	170,718	15,020
Huile aniline, naturelle	Gr.-Bretagne,,	3,245	358	3,245	358
	Etats-Unis	2,729	442	2,729	442
	Total	5,974	800	5,974	800
Annatto, liquide ou solide	Gr.-Bretagne	1,248	234	1,248	234
	Danemark	14,580	1,814	14,580	1,814
	Etats-Unis	59,305	7,906	59,305	7,906
	Total	75,133	9,954	75,133	9,954
Antimoine ou régule d'antimoine, non moulu, pulvérisé ou autrement ouvré	Gr.-Bretagne	159,919	36,042	159,919	36,042
	Belgique	20,160	4,369	20,160	4,369
	Allemagne	600	250	600	250
	Etats-Unis	47,489	11,220	47,489	11,220
	Total	228,168	51,881	228,168	51,881
Sels d'antimoine	Gr.-Bretagne	80,143	17,986	80,143	17,986
	Allemagne	7,792	930	7,792	930
	Etats-Unis	5,282	696	5,282	696
	Total	93,217	19,612	93,217	19,612
Tartre brut	Etats-Unis	4,413	894	4,413	894
Arsenic	Gr.-Bretagne	7,788	414	7,788	414
	Belgique	24,953	2,680	24,953	2,680
	Allemagne	38,656	1,337	38,656	1,337
	Etats-Unis	24,446	1,685	24,446	1,685
	Total	95,843	6,116	95,843	6,116

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Effets exempts de droits—Articles manufacturés—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Oxide arsenieux (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	252,473	16,011	252,473	16,011
Fèves, savoir :—Noix vomique, crue seulement	Etats-Unis	2,445	64	2,445	64
De tonka, crue seulement	Etats-Unis	2,838	1,614	2,838	1,614
Vanille, crue seulement	Gr.-Bretagne	56	150	56	150
	Etats-Unis	13,650	25,285	13,650	25,285
	Total	13,706	25,435	13,706	25,435
Bichlorure d'étain (dep. le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	7,008	862	7,008	862
Borax, moulu ou non, en vrac de pas moins de 25 livres	Gr.-Bretagne	1,828,091	64,469	1,828,091	64,469
	Allemagne	11,500	428	11,500	428
	Italie	40,320	505	40,320	505
	Etats-Unis	246,295	8,418	246,295	8,418
	Total	2,126,206	73,820	2,126,206	73,820
Soufre naturel, en roul., ou en poudre, et soufre en rouleaux ou en poudre	Gr.-Bretagne	10,814,826	102,634	10,814,826	102,634
	Belgique	50,000	259	50,000	259
	Italie	455,266	5,629	455,266	5,629
	Japon	2,241,860	19,012	2,241,860	19,012
	Etats-Unis	12,292,663	149,905	12,292,663	149,905
	Total	25,854,615	277,439	25,854,615	277,439
Brome	Etats-Unis	2,233	567	2,233	567
Poix de Bourgogne	Etats-Unis	2,294	93	2,294	93
Bois de campêche et sumac et extrait de	Gr.-Bretagne	48,755	2,182	48,755	2,182
	Allemagne	6,506	253	6,506	253
	Italie	90,198	2,691	90,198	2,691
	Etats-Unis	513,204	12,205	513,204	12,205
	Total	658,663	17,331	658,663	17,331
Chloralum ou chlorure d'aluminium	Etats-Unis	3,514	70	3,514	70
Chlorure de chaux en paquets de pas moins de 25 livres	Gr.-Bretagne	4,169,803	42,159	4,169,803	42,159
	Autr.-Hongrie	22,325	194	22,325	194
	Belgique	201,855	1,841	201,855	1,841
	Allemagne	73,803	676	73,803	676
	Etats-Unis	607,214	7,243	607,214	7,243
	Total	5,075,000	52,113	5,075,000	52,113

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Cochenil	Gr.-Bretagne	36	6	36	6
	Etats-Unis	597	254	597	254
	Total	633	260	633	260
Cuivre, précipité de, à l'état naturel	Gr.-Bretagne	5,850	988	5,850	988
	Etats-Unis	680	79	680	79
	Total	6,530	1,067	6,530	1,067
Crème de tartre en cristaux	Gr.-Bretagne	112,956	16,168	112,956	16,168
	France	778,458	114,538	778,458	114,538
	Etats-Unis	177,388	29,096	177,388	29,096
	Total	1,068,802	159,802	1,068,802	159,802
Cyanure de potasse	Gr.-Bretagne	46,092	6,450	46,092	6,450
	Allemagne	5	11	5	11
	Etats-Unis	62,819	13,221	62,819	13,221
	Total	108,916	19,682	108,916	19,682
Sang de dragon	France	25	18	25	18
	Etats-Unis	234	133	234	133
	Total	259	151	259	151
Peintures préparées brevetées.	Gr.-Bretagne	220	120	220	120
	Etats-Unis	2,223	967	2,223	967
	Total	2,443	1,087	2,443	1,087
Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, employées pour teindre ou tanner, N.A.E	Gr.-Bretagne	272,770	3,412	272,770	3,412
	Indes or. angl.	2,240	112	2,240	112
	Etats-Unis	664,327	14,123	664,327	14,123
	Total	939,337	17,647	939,337	17 647
Extrait de bois de campêche, de fustet et d'écorce de chêne et quebracho	Gr.-Bretagne	3,735,508	106,794	3,735,508	106,794
	Antilles anglaises	1,849	220	1,849	220
	Belgique	15,327	789	15,327	789
	France	25,431	1,694	25,431	1,694
	Allemagne	102,663	2,854	102,663	2,854
	Etats-Unis	13,008,441	326,368	13,008,441	326,368
	Total	16,889,219	438,719	16,889,219	438,719
Produits fermentés pour être employés dans la fabrication du beurre	Etats-Unis	.....	39	.....	39

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Effets exempts de droits—Articles manufacturés—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Fleurs, feuilles et racines—					
Racines médicinales, savoir :—D'orcanette, à l'état naturel, écrasée ou moulue, d'aconit, de calomel, de digitale, de ginseng, de jalap, d'ipécacuanha, d'iris, de réglisse, de salsepareille, de scille, de dent-de-lion, de rhubarbe et de valériane, non moul.	Gr.-Bretagne		3,355		3,355
	Chine		35		35
	France		738		738
	Allemagne		123		123
	Hollande		3		3
	Italie		24		24
	Japon		12		12
	Etats-Unis		4,590		4,590
	Total		8,880		8,880
Glycérine pour la fabrication d'explosifs (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	541,071	50,089	541,071	50,089
	Mexique	322,291	26,377	322,291	26,377
	Etats-Unis	1,113	128	1,113	128
	Total	864,475	76,594	864,475	76,594
Gommes, savoir :—					
D'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élémie, kaurie, mastic, sandaraque, Sénégal et laque blanche en gomme ou larmes, pour fins de fabrication ; et gomme adragante, gedde et d'épine-vinette	Gr.-Bretagne	48,400	8,005	48,400	8,005
	Australie	3,859	561	3,859	561
	Antilles angl.	56,000	5,362	56,000	5,362
	Nouv.-Zélande	82,545	11,873	82,545	11,873
	Belgique	304	111	304	111
	Allemagne	158	50	158	50
	Etats-Unis	1,368,498	262,375	1,368,498	262,375
	Total	1,559,764	288,337	1,559,764	288,337
Chicle ou gomme sappato, à l'état naturel	Antilles angl.	34,691	11,434	34,691	11,434
	E.-U. d'Amérique.	25,123	7,057	25,123	7,057
	Etats-Unis	3,195,519	1,014,972	3,195,519	1,014,972
	Total	3,255,333	1,033,463	3,255,333	1,033,463
Chanvre, composition pour blanchir, lorsque importée par des fabricants de câble pour être employée dans leurs propres fabriques pour la fabrication de câble, A.C., 13 fév. 1902 (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis		6,204		6,204
Indigo	Gr.-Bretagne	2,143	1,128	2,143	1,128
	Etats-Unis	12,325	3,188	12,325	3,188
	Total	14,468	4,316	14,468	4,316

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Auxiliaires de l'indigo ou poudre de zinc.	Gr.-Bretagne	2,527	82	2,527	82
	Belgique	2,855	160	2,855	160
	France	5,129	578	5,129	578
	Allemagne	27	10	27	10
	Etats-Unis	43,898	657	43,898	657
	Total	54,436	1,487	54,436	1,487
Indigo en pâte et extrait d'	Gr.-Bretagne	559	32	559	32
	Etats-Unis	67,639	11,237	67,639	11,237
	Total	68,198	11,269	68,198	11,269
Iodine, à l'état naturel	Gr.-Bretagne	6,585	12,125	6,585	12,125
	Etats-Unis	4,609	15,396	4,609	10,396
	Total	11,194	22,521	11,194	22,521
Liqueur de fer, solution d'acétate ou de nitrate de fer pour la teinture ou l'impression des calicots	Gr.-Bretagne		166		166
	Allemagne		7		7
	Etats-Unis		2,646		2,646
	Total		2,819		2,819
Kaïnite, ou sel de potasse allemande pour engrais	Etats-Unis	1,125,900	5,647	1,125,900	5,647
Laque crue, en graines et en palettes, en gomme et laque plate	Etats-Unis	182	66	182	66
Nitrate et acétate de plomb, non moulus.	Gr.-Bretagne	344,468	21,283	344,468	21,283
	Belgique	3,826	276	3,826	276
	Allemagne	17,920	1,070	17,920	1,070
	Hollande	9,238	507	9,238	507
	Etats-Unis	36,413	2,495	36,413	2,495
	Total	411,865	25,631	411,865	25,631
Rouge de plomb sec, orange, min. et blanc de zinc (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	200,115	8,850	200,115	8,850
Tournesols et tous lichens, préparés et non préparés	Etats-Unis	40	10	40	10
Bois de campêche et fustet, moulus et écorce de chêne moulue	Gr.-Bretagne	11,721	285	11,721	285
	Etats-Unis	146,980	2,367	146,980	2,367
	Total	158,701	2,652	158,701	2,652
Garance et munjeet, moulus ou préparés et tous leurs extraits	Etats-Unis		2		2

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Effets exempts de droits—Articles manufacturés—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Manganèse, oxyde de	Gr.-Bretagne	48,817	1,067	48,817	1,067
	Belgique	11,954	341	11,954	341
	France	7	1	7	1
	Allemagne	12,408	608	12,408	608
	Etats-Unis	313,218	9,070	313,218	9,070
	Total	386,404	11,087	386,404	11,087
Mousse d'Islande, et autres mousses	Gr.-Bretagne	362	15	362	15
	France	1,060	75	1,060	75
	Allemagne	300	9	300	9
	Japon	100	2	100	2
	Etats-Unis	446,172	24,500	446,172	24,500
	Total	447,994	24,601	447,994	24,601
Noix de galle et extrait de	Gr.-Bretagne	4,924	985	4,924	985
	Etats-Unis	1,246	233	1,246	233
	Total	6,170	1,218	6,170	1,218
Essence de rose et huile de roses (jusqu'au 29 nov. 1906)		Onces.		Onces.	
	Gr.-Bretagne	757	1,662	757	1,662
	Turquie	197	799	197	799
	Etats-Unis	876	3,397	876	3,397
	Total	1,830	5,858	1,830	5,858
		Liv.		Liv.	
Poudre, ou extrait d'orseille	Etats-Unis	3,134	419	3,134	419
Phosphore	Gr.-Bretagne	227	97	227	97
	Etats-Unis	3,889	1,318	3,889	1,318
	Total	4,116	1,415	4,116	1,415
Potasse caustique	Gr.-Bretagne	6,568	332	6,568	332
	Belgique	5,795	212	5,795	212
	Allemagne	8,282	516	8,282	516
	Etats-Unis	120,178	6,689	120,178	6,689
	Total	140,823	7,749	140,823	7,749
Chlorate de potasse, broyé seulement et exempt de tout mélange	Gr.-Bretagne	29,680	1,960	29,680	1,960
	Belgique	14,941	1,075	14,941	1,075
	Allemagne	40	4	40	4
	Etats-Unis	259,297	18,426	259,297	18,426
	Total	303,958	21,465	303,958	21,465
Potasse minérale allemande	Belgique	4,893	201	4,893	201
	Etats-Unis	5,330	139	5,330	139
	Total	10,223	340	10,223	340

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Exportés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Muriate et bichromate de potasse à l'état naturel	Gr.-Bretagne	592,784	34,574	592,784	34,574
	Allemagne	846,650	16,292	846,650	16,292
	Etats-Unis	406,111	9,819	406,111	9,819
	Total	1,845,545	60,685	1,845,545	60,685
Prussiate de potasse, rouge et jaune	Gr.-Bretagne	16,351	1,888	16,351	1,888
	Belgique	10,941	1,143	10,941	1,143
	France	4,537	569	4,537	569
	Allemagne	20,501	4,343	20,501	4,343
	Hollande	11,213	1.030	11,213	1,030
	Etats-Unis	690	204	690	204
	Total	64,233	9,177	64,233	9,177
Vif argent	Gr.-Bretagne	12	4	12	4
	Allemagne	7	6	7	6
	Saint-Pierre	44	18	44	18
	Etats-Unis	98,305	45,634	98,305	45,634
	Total	98,368	45,662	98,368	45,662
		Onces.		Onces.	
Quinine, sels de	Gr.-Bretagne	81,624	12,672	81,624	12,672
	France	5,220	1,105	5,220	1,105
	Allemagne	10,580	1,561	10,580	1,561
	Suisse	1,080	192	1,080	192
	Etats-Unis	28,129	5,847	28,129	5,847
	Total	126,633	21,377	126,633	21,377
Liqueur rouge, étant un acétate brut d'allumine préparé de l'acide pyroligneique pour la teinture et l'impression des calicots	Etats-Uuis		145		145
"Safety bate" et "Tannin Preserver" lorsqu'importés par les tanneurs pour usage exclusif dans leurs propres tanneries pour tanner le cuir, A.C. 1er mars 1889	Etats-Unis		480		480
		Liv.		Liv.	
Safran et safranum, et leurs extraits, et safran en gâteaux	Etats-Unis	388	535	388	535
Sel ammoniaque	Gr.-Bretagne	246,642	12,243	246,642	12,243
	Allemagne	3,466	379	3,466	379
	Etats-Unis	35,872	2,041	35,872	2,041
	Total	285,980	14,663	285,980	14,663
Salpêtre	Gr.-Bretagne	219,806	9,588	219,806	9,588
	Allemagne	369,711	15,735	369,711	15,735
	Etats-Unis	818,197	35,625	818,197	35,625
	Total	1,407,714	60,948	1,407,714	60,948

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$		$
Effets exempts de droits—Articles manufacturés—*Suite.*					
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Graines aromatiques à l'état naturel, non comest., savoir:—Anis étoilé, carvi, cor., card., cumid, fenouil et fenu-grec	Gr.-Bretagne	55,004	1,351	55,004	1,351
	France	56,918	4,444	56,918	4,444
	Allemagne	2,245	237	2,245	237
	Hollande	7,135	415	7,135	415
	Etats-Unis	67,262	3,986	67,262	3,986
	Total	188,564	10,433	188,564	10,433
Soude, cendre de	Gr.-Bretagne	13,609,416	105,274	13,609,416	105,274
	Etats-Unis	2,993,934	24,158	2,993,934	24,158
	Total	16,603,350	129,432	16,603,350	129,432
Soude, bichromate de	Gr.-Bretagne	158,947	8,712	158,947	8,712
	Belgique	46,650	2,416	46,650	2,416
	Etats-Unis	118,860	2,620	118,860	2,620
	Total	324,457	13,748	324,457	13,748
Soude, bisulfite de	Gr.-Bretagne	57,767	648	57,767	648
	Etats-Unis	405,451	4,024	405,451	4,024
	Total	463,218	4,672	463,218	4,672
Soude caustique	Gr.-Bretagne	8,043,354	147,704	8,043,354	147,704
	Allemagne	501	75	501	75
	Etats-Unis	1,109,049	24,563	1,109,049	24,563
	Total	9,152,904	172,342	9,152,904	172,342
Soude, chlorate de	Gr.-Bretagne	8,960	597	8,960	597
	Belgique	2,205	151	2,205	151
	Etats-Unis	33,600	2,268	33,600	2,268
	Total	44,765	3,016	44,765	3,016
Soude, nitrate de	Gr.-Bretagne	49,388	1,425	49,388	1,425
	Belgique	4,130	247	4,130	247
	Chili	6,167,800	148,030	6,167,800	148,030
	Allemagne	71,009	2,863	71,009	2,863
	Etats-Unis	11,377,688	265,299	11,377,688	265,299
	Total	17,670,015	417,864	17,670,015	417,864
Soude, nitrite de	Gr.-Bretagne	748	46	748	46
	Etats-Unis	4,007	279	4,007	279
	Total	4,755	325	4,755	325

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Drogues, teintures, etc. —*Suite.*					
Soude, péroxyde et sulfure de (depuis le 29 novembre 1906)	Gr.-Bretagne	9,513	811	9,513	811
	Etats-Unis	22,003	2,563	22,003	2,563
	Total	31,516	3,374	31,516	3,374
Soude, sel de	Gr.-Bretagne	2,773,288	16,959	2,773,288	16,959
	Etats-Unis	4,651,282	46,113	4,651,282	46,113
	Total	7,424,570	63,072	7,424,570	63,072
Soude, silicate de, en cristaux ou en solution	Gr.-Bretagne	974,500	7,123	974,500	7,123
	Etats-Unis	1,502,535	9,988	1,502,535	9,988
	Total	2,477,035	17,111	2,477,035	17,111
Sulfate de soude à l'état naturel, connu sous le nom de sel en pain	Gr.-Bretagne	6,567	138	6,567	138
	Allemagne	1,130	8	1,130	8
	Etats-Unis	212,686	796	212,686	796
	Total	220,383	942	220,383	942
Sodium, sulfure de, arséniate, biarséniate, chlorure et stannate de soude	Gr.-Bretagne	28,987	693	28,987	693
	Belgique	15,285	183	15,285	183
	Allemagne	100,734	1,116	100,734	1,116
	Etatc-Unis	715,720	7,782	715,720	7,782
	Total	860,726	9,774	860,726	9,774
Spiritueux, alcool éthylique, lorsque importée par le ministère du Revenu de l'Intérieur ou par une personne autorisée par le ministre du Revenu de l'Intérienr pour falsifier l'alcool (depuis le 29 novembre 1906	Allemagne	Galls. 4	9	Galls. 4	9
Sulfate de fer (couperose)	Gr.-Bretagne	91,532	316	91,532	316
	Etats-Unis	285,581	1,745	285,581	1,745
	Total	377,113	2,061	377,113	2,061
Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	Gr.-Bretagne	1,118,124	68,787	1,118,124	68,787
	Allemagne	69	9	69	9
	Etats-Unis	858,848	50,004	858,848	50,004
	Total	1,977,041	118,800	1,977,041	118,800
Tartre émétique et tartre gris	Gr.-Bretagne	178	51	178	51
	Belgique	672	141	672	141
	Allemagne	11,780	2,381	11,780	2,381
	Etats-Unis	400	106	400	106
	Total	13,030	2,679	13,030	2,679

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Drogues, teintures, etc.—*Suite.*					
Cristaux d'acide tartarique	Gr.-Bretagne	18,367	4,114	18,367	4,114
	Aut.-Hongrie	2,240	471	2,240	471
	Belgique	10,241	2,048	10,241	2,048
	France	4,480	953	4,480	953
	Allemagne	37,305	7,249	37,305	7,249
	Etats-Unis	44,812	9,418	44,812	9,418
	Total	117,445	24,253	117,445	24,253
Terre du Japon, gambier ou cachou	Gr.-Bretagne	90,525	3,819	90,525	3,819
	Etats-Unis	1,315,887	49,773	1,315,887	49,773
	Total	1,406,412	53,592	1,406,412	53,592
Cristaux d'étain	Gr.-Bretagne	.....	587	.....	587
	Etats-Unis	.....	2,076	.....	2,076
	Total	.....	2,663	.....	2,663
Curcuma	Gr.-Bretagne	5,846	276	5,846	276
	Etats-Unis	21,216	1,462	21,216	1,462
	Total	27,062	1,738	27,062	1,738
Bleu d'outre-mer, sec ou en pulpe	Gr.-Bretagne	42,531	2,970	42,531	2,970
	Autr.-Hongrie	16,800	1,135	16,800	1,135
	Belgique	110	41	110	41
	Allemagne	953	207	953	207
	Etats-Unis	214,864	12,050	214,864	12,050
	Total	275,258	16,403	275,258	16,403
Vert-de-gris ou sous-acétate de cuivre	Gr.-Bretagne	244	42	244	42
	France	1,120	161	1,120	161
	Etats-Unis	360	74	360	74
	Total	1,724	277	1,724	277
Zinc, sels de	Etats-Unis	60,259	1,268	60,259	1,268
	Belgique	10,337	124	10,337	124
	Allemagne	121	38	121	38
	Etats-Unis	53,411	2,278	53,411	2,278
	Total	124,128	3,708	124,128	3,708
Zinc, blanc de (du 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne	162,526	4,460	162,526	4,460

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Drogues, à l'état naturel, telles que: écorses, fèves, baies, racines, baumes, bulbes, fruits, insectes, graines, gommes et pommes résineuses, herbes, feuilles, noix, graines de fruits et de pédoncules, qui ne sont pas comestibles, et à l'état naturel, dont la val. n'a pas augmenté par le raffinage ou le broyage ou par aucun procédé de fabr. et auxq. il n'est pas autre. pourvu	Gr.-Bretagne		7,005		7,005
	Hong-Kong		55		55
	Aut.-Hongrie		1,058		1,058
	Belgique		2		2
	Chine		128		128
	France		759		759
	Allemagne		1,090		1,090
	Hollande		451		451
	Japon		75		75
	Suisse		55		55
	Etats-Unis		62,258		62,258
	Total		72,936		72,936
Toiles pour courroies et boyaux importés par les fabricants de ces articles pour être employés dans leurs fabriques	Gr.-Bretagne		4,090		4,090
	Etats-Unis		54,276		54,276
	Total		58,366		58,366
Gravures de modes, de tailleurs, modistes et couturiers	Gr.-Bretagne		130		130
	France		846		846
	Etats-Unis		2,866		2,866
	Total		3,842		3,842
Feutre, adhésif, pour doublage de navires	Gr.-Bretagne		130		130
	Etats-Unis		32		32
	Total		162		162
Engrais non composés ou non fabriqués, N.A.E.	Gr.-Bretagne		3,252		3,252
	Etats-Unis		21,792		21,792
	Total		25,044		25,044
Pêcheries, articles pour l'usage des, sav.:—Hameçons pour la pêche de grands fonds ou lacs, n'étant pas plus petits que le n° 20, non compris les hameçons servant communément aux amateurs	Gr.-Bretagne		13,210		13,210
	Norvège		545		545
	Suisse		5,012		5,012
	Etats-Unis		248		248
	Total		19,015		19,015

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Effets exempts de droits—Articles manufacturés—*Suite.*			$		$
Pêcheries, etc.—*Suite.*					
Ligne à morue, à saumon, à merl. et maquer.; ficelle à filets pour le maquereau, le hareng, le saumon, le phoque, le mulet de mer, et à la ligne traînante, en échev., y compris la ficelle à rets à mailler, en pelotons, et câbles de tête, merlins tannés, et pièces de coton, de chanvre ou de filasse p. rets et seines de pêche de grands fonds, lorsqu'elles sont employées exclusivem. aux pêcheries, mais non les hameçons, lignes ou filets servant communément aux amateurs..	Gr.-Bretagne		176,015		176,015
	Terreneuve		2,474		2,474
	Autr.-Hongrie		1,119		1,119
	Belgique		389		389
	Allemagne		69		69
	Japon		5,180		5,180
	Norvège		1,246		1,246
	Etats-Unis		323,812		323,812
	Total		510,304		510,304
Bouées à gaz, articles pour la fabrication de (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		4,729		4,729
	France		7,960		7,960
	Etats-Unis		21,277		21,277
	Total		33,966		33,966
Verre coupé de grandeur pour la fabrication de plaques sèches pour des fins photographiques lorsque importé par des fabricants de telles plaques sèches pour être employé exclusivement à de telles fins dans leurs propres fabriques.	Gr.-Bretagne		1,101		1,101
	Belgique		4,597		4,597
	Etats-Unis		420		420
	Total		6,118		6,118
Attaches en métal pour les gants, agrafes et œillets, et œillets et agrafes p. chaussures	Gr.-Bretagne		11,642		11,642
	Autr.-Hongrie		222		222
	France		3,427		3,427
	Allemagne		3,838		3,838
	Italie		726		726
	Etats-Unis		115,637		115,637
	Total		135,492		135,492
Globes, géographiques, topographiques et astronomiques	Gr.-Bretagne		96		96
	France		169		169
	Etats-Unis		5,511		5,511
	Total		5,776		5,776
Chauderets et baudruches pour batteurs d'or	Gr.-Bretagne		10		10
	Etats-Unis		1,094		1,094
	Total		1,104		1,104

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Balayures, d'or et d'argent	Etats-Unis		1,309		1,309
Gutta-percha	Etats-Unis	Liv. 11	17	Liv. 11	17
Bandes (non des cordes, bordures, fonds et coiffes et doublures de fonds et coiffes à l'usage des chapeliers, importés par des fabricants de chapeaux, pour être employés dans leurs propres fabriques	Gr.-Bretagne		27,457		27,642
	Autr.-Hongrie		274		274
	France		2,428		2,428
	Allemagne		9,718		9,845
	Japon		1,361		1,361
	Suisse		627		627
	Etats-Unis		24,686		24,949
	Total		66,551		67,126
Peluche pour chapeliers, de soie ou coton	Gr.-Bretagne		644		644
	France		565		565
	Etats-Unis		1,952		1,952
	Total		3,161		3,161
Papier de chanvre fait par des machines à 4 cylind. et caland. à une épaiss. variant de ·006 à ·008 pouce pour la fabricat. de cart. de chasse et de guerre, cart. feut., encollé, passé à la presse hydr. et couv. de papier ou non, pour la fabrication de bourres, lorsque ces articles sont import. par des fabric. de cartouche de chasse et de bourres de fus., dans le but d'être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques	Etats-Unis		4,247		4,247
Lingotières (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		39,976		39,976
	Etats-Unis		31,015		31,015
	Total		70,991		70,991
Sable ou globules ferrugineux et potée sèche, pour polir le verre et le granit	Gr.-Bretagne	Liv. 67,179	1,148	Liv. 67,179	1,148
	Japon	1,000	4	1,000	4
	Etats-Unis	59,016	2,699	59,016	2,699
	Total	127,195	3,851	127,195	3,851
Ivoires à touches de pianos	Gr.-Bretagne		20,572		20,572
	France		7,694		7,694
	Allemagne		36,250		36,250
	Etats-Unis		33,589		33,589
	Total		98,105		98,105

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Vieux cordage et étoupe	Gr.-Bretagne	3,719	17,007	3,719	17,007
	Guyane anglaise	80	150	80	150
	Antilles anglaises	27	220	27	220
	Terreneuve	352	1,643	352	1,643
	Belgique	203	204	203	204
	Norvège	591	1,320	591	1,320
	Pérou	20	20	20	20
	Saint-Pierre	329	992	329	992
	Etats-Unis	5,091	19,428	5,091	19,428
	Total	10,412	40,984	10,412	40,984
Toile de jute venant du métier, non colorée, rasée, pressée, calandrée et finie en aucune façon		Vgs.		Vgs.	
	Gr.-Bretagne	8,672,458	584,085	8,672,458	584,085
	Antilles anglaises	2,872,258	130,156	2,872,258	130,156
	Etats-Unis	9,914	623	9,914	623
	Total	11,554,630	714,864	11,554,630	714,864
Fil de jute, de lin ou de chanvre uni, teint ou coloré, toile de jute non pressée ou calandrée, importée par des fabricants de tapis, nattes et paillassons, de sangle ou de toile de jute, de hamacs, de ficelle ou de prélarts pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	2,784,092	300,171	2,784,092	300,171
	Etats-Unis	263,084	21,059	263,084	21,059
	Total	3,047,176	321,230	3.047,176	321,230
Varech, algues et foin de mer, N.A.E		Qtx.		Qtx.	
	Chine	7	27	7	27
	Allemagne	2	42	2	42
	Japon	177	536	177	536
	Etats-Unis	24	98	24	98
	Total	210	703	210	703
Noir de fumée et noir d'ivoire		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	4,892	232	4,892	232
	Allemagne	19,379	704	19,379	704
	Suède	18,000	408	18,000	408
	Etats-Unis	518,906	25,204	518,906	25,204
	Total	561,177	26,548	561,177	26,548
Bateaux de sauvetage et appareils de sauvetage importés spécialement par des sociétés établies pour encourager le sauvetage de la vie humaine	Etats-Unis		83		83
Jus de limon à l'état naturel seulement		Galls.		Galls.	
	Gr.-Bretagne	334	482	334	482
	Antilles anglaises	39,911	7,598	39,911	7,598
	Etats-Unis	5,000	555	5,000	555
	Total	45,245	8,635	45,245	8,635

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS— ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Lastings, étoffes moirées ou autres tissus, importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques, et fabriques de patrons ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir des boutons exclusivement	Gr.-Bretagne		185		185
	Autr.-Hongrie		82		82
	Allemagne		4,757		4,757
	Etats-Unis		1,408		1,408
	Total		6,432		6,432
Capuchons de manille	Gr.-Bretagne		30		30
	France		217		217
	Italie		1,404		1,404
	Suisse		377		377
	Etats-Unis		2,329		2,329
	Total		4,357		4,357
Matériaux pour être employés au Canada pour la constructions de ponts et tunnels traversant la frontière (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis		31,083		31,083
Médailler d'or, d'argent ou de cuivre, et autres articles en métaux, donnés en trophées ou prix et reçus et acceptés à titre de distinction honorifique, et coupes ou autres prix gagnés dans des concours *bonâ fide*	Gr.-Bretagne		2,069		2,069
	Denemark		50		50
	Grèce		50		50
	Etats-Unis		1,524		1,524
	Total		3,693		3,693
Arçons de selles mexicaines et étriers mexicains en bois	Etats-Unis		8,418		8,418
Métaux, savoir: Aluminum en lingots, blocks ou barres, bandelettes, feuilles ou plaques		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	264	226	264	226
	Allemagne	3,285	1,607	3,285	1,607
	Etats-Unis	901,464	216,566	901,464	216,566
	Total	905,013	218,399	905,013	218,399
Ancres		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	2,978	9,083	2,978	9,083
	Terreneuve	134	125	134	125
	Norvège	75	300	75	300
	Etats-Unis	1,197	4,599	1,197	4,599
	Total	4,384	14,107	4,384	14,107

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Métaux—*Suite.*					
Bismuth métalliq., dans son état naturel	Gr.-Bretagne.....	4,504	5,480	4,504	5,480
	Etats-Unis.....	326	446	326	446
	Total	4,830	5,926	4,830	5,926
Culots en cuivre adoptés pour l'usage dans la fabrication de batteries électriques (depuis le 20 nov. 1906).....	Etats-Unis.....	... .	1,188	....	1,188
Culots en cuivre brut, pour la manufacture d'étuis ou cartouches en cuivre ou en papier, importés par les fabricants d'étuis ou cartouches en cuivre et en papier, dons le but d'en faire usage dans leurs propres fabriques.....	Gr.-Bretagne.....	.....	48,437	....	48,437
	Etats-Unis.....	.....	19,708	....	19,708
	Total.....	.....	68,145	....	68,145
		Qtx.		Qtx.	
Cuivre jaune, en morceaux et en lingots	Gr.-Bretagne.....	2,352	36,769	2,352	36,769
	Guyane angl.....	32	576	32	576
	Indes or. angl.....	277	2,760	277	2,760
	Terreneuve.....	224	2,184	224	2,184
	Belgique.....	21	421	21	421
	Allemagne.....	218	6,042	218	6,042
	Hollande	292	4.064	292	4,064
	Etats-Unis -.....	25,386	402,189	25,386	402,189
	Total.....	28,802	455,005	28,802	455,005
Cuivre jaune en billes, barres et baguet., en rouleaux ou autrement en long. de pas moins de 6 pds, non ouvré jusqu'au 29 nov. 1906).	Gr.-Bretagne.....	58	1,153	58	1,153
	Etats-Unis.....	4,200	78,765	4,200	78,765
	Total.....	4,258	29,918	4,258	79,918
Cuivre jaune en lames, feuilles ou plaques, non polies, aplanies ou vernissées (jusqu'au 29 nov. 1906).....	Gr.-Bretagne.....	150	2,904	150	2,904
	Etats-Unis..	4,824	95,617	4,824	95,617
	Total.....	4,974	98,521	4,974	98,521
		Liv.		Liv.	
Tuyaux de cuivre jaune, non courbés ou autrement ouvrés, de longueur de pas moins de 6 pieds.....	Gr.-Bretagne.....	284,138	61,101	284,138	61,101
	Etats-Unis..	513,002	127,345	513,002	127,345
	Total.....	797,140	188,446	797,140	188,446
		Qtx.		Qtx.	
Métaux anglais, en gueuse ou en barres.	Etats.Unis.....	255	9,960	255	9,960
Tôles du Canada, fer de Russie, plaques et feuilles de fer et d'acier enduites de zinc, de spelter ou autres métaux, de toute largeur ou épaisseur, N.A.E. (dep. le 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne.....	43,433	94,739	43,433	94,739

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—PRODUITS AGRICOLES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Métaux—*Suite.*					
Cuivre rouge, vieux et en morceaux....	Indes or. angl.....	144	1,819	144	1,819
	Terreneuve.....	1	28	1	28
	Etats-Unis.....	2,493	34,320	2,493	34,320
	Total.....	2,638	36,167	2,638	36,167
Cuivre rouge, en gueuse ou en lingots...	Gr.-Bretagne.....	1,602	38,394	1,602	38,394
	France.....	551	9,232	551	9,232
	Etats-Unis.....	21,375	437,178	21,375	437,178
	Total.....	23,528	484,804	23,528	484,804
Cuivre rouge en boul,, barres et baguet., en rouleaux ou autrement, en lougueur de pas moins de 6 pieds, non ouvré...	Gr.-Bretagne.....	62	1,338	62	1,338
	Etats-Unis.....	89,333	1,800,500	89,333	1,800,500
	Total.....	89,395	1,801,838	89,395	1,801,838
Cuivre rouge en lames, feuilles ou plaques, non aplanies ou vernisées, etc...	Gr.-Bretagne.....	958	24,005	958	24,005
	Belgique.....	18	445	18	445
	Etats-Unis.....	21,971	513,744	21,971	513,744
	Total.....	22,947	538,194	22,947	538,194
Tuyaux de cuivre rouge en longueurs de pas moins de 6 pieds et non polis, courbés ou autrement ouvrés.....		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne.....	50,943	13,240	50,943	13,240
	France.....	600	158	600	158
	Etats-Unis.....	149,914	47,690	149,914	47,690
	Total.....	201,457	61,088	201,457	61,088
Cylindres en cuivre p. la fabrication des calicots, importés par les fabricants de calicot pour être employés dans leurs propres manufactures.....	Gr.-Bretagne.....	.....	20,407	.....	20,407
	Etats-Unis.....	.....	2,674	.....	2,674
	Total.....	.....	23,081	.....	23,081
Séparateurs de crême et bols en acier pour.....	Gr.-Bretagne.....	.....	111,546	.....	111,546
	Belgique	.....	7,609	.....	7,609
	Norvège.....	.....	1,520	.....	1,520
	Suède.....	.....	975	.....	975
	Suisse.....	.....	2,852	.....	2,852
Articles qui entrent dans la constr. de séparateurs de crême ou la fabric. de—lorsqu'importés par des manufactur. de séparateurs de crême p. être empl. dans leurs propres fabr. à la manufact. de séparateurs de crême. A.C., 12 fév. 1902.....	Etats-Unis.....	.....	279,648	.....	279,648
	Total.....	.....	404,150	.....	404,150
	Gr.-Bretagne.....	.....	3,226	.....	3,226
	Allemagne.....	.....	324	.....	324
	Norvège.....	.....	88	.....	88
	Suède.....	.....	7,582	.....	7,582
	Etats-Unis.....	.....	101,131	.....	101,131
	Total.....	.....	112,351	.....	112,351

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Métaux—*Suite.*					
Feuilles de fer ou d'acier galvanisées (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	51,908	174,235	51,908	174,235
Feuillard, rouleaux, bandes et bandelettes, du calibre 14 et plus mince, galvanisé ou couvert d'autre métal ou non, N.A.P. (depuis le 29 nov. 1906).	Gr.-Bretagne	3,852	6,746	3,852	6,746
Baguettes en fer ou en acier, rondes ou laminées, en rouleaux de pas moins de $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre, importées par les fabricants de fils métalliques pour servir dans leurs manufactures	Gr.-Bretagne	2,071	3,113	2,071	3,113
	Suisse	1,569	2,861	1,569	2,861
Tubes de fer laminé, non soudés, de moins de $1\frac{1}{2}$ pce de diam., fer angul. des calibres 9 et 10, d'une largeur n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pce, tubes en fer laqué ou recouv. de cuivre d'un diam n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pce, lesquels doivent tous être coupés de long. pour la fabric. de couchettes et empl. à nulle autre fin, lorsqu'ils sont empl. pour la fabricat. de couchettes en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriques	Etats-Unis	217,366	300,065	217,366	300,065
	Total	221,006	306,039	221,006	306,039
	Gr.-Bretagne		72,122		72,122
	Etats-Unis		127,340		127,340
Rebuts de fer et d'acier, vieux et bons seulement à refaçonner, faisant partie ou sauvés de tout navire naufragé dans les eaux soumises à la juridiction du Canada	Total		199,462		199,462
	Gr.-Bretagne	11,900	6,026	11,900	6,026
	Saint-Pierre	100	171	100	171
Poutres, feuilles ou plaques et courbes en fer ou acier, et câbles-chaînes pour navires en bois, en fer, en acier ou composites	Total	12,000	6,197	12,000	6,197
	Gr.-Bretagne	27,768	45,986	27,768	45,986
	Belgique	50	74	50	74
	Etats-Unis	227,244	345,352	227,244	345,352
	Total	255,062	391,412	255,062	391,412
Bandages de roues de locomotives et wagons en acier	Gr.-Bretagne	1,291	4,010	1,291	4,010
	Allemagne	66,038	150,100	66,038	150,100
Articles manufacturés de fer ou d'acier ou de cuivre, d'une classe ou espèce non manufacturés en Canada lorsqu'ils sont importés pour servir à la construction ou l'équipement de bateaux ou navires	Etats-Unis	7,477	24,317	7,477	24,317
	Total	74,806	178,427	74,806	178,427
	Gr.-Bretagne		34,752		34,752
	Norvège		50		50
	Etats-Unis		53,590		53,590
	Total		88,392		88,392
		Liv.		Liv.	
Plomb, à thé	Gr.-Bretagne	1,183,719	57,031	1,183,719	57,031
	Etats-Unis	461,299	22,701	461,299	22,701
	Total	1,645,018	79,732	1,645,018	79,732

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Machines, savoir :					
Machines empl. exclus. p. l'expl. des mines, la fonte et la réduction des mét., sav.: Machines à abat. la h., excep. les abat. à perç., mach. à haver, tar. à h. et forets à houille rotat., forets à noy., lampes de sûr., mach. à lav. la h., mach. à coke, mach. à séch. le min., mach. à grill. le min., mach. électr. ou magnét. pour sépar. ou concent. le min. de fer, chem. d'eau de h.-four, conv. pour le proc. mét. pour le traitem. du fer ou du cuiv., mach. à faire les briques., mach. à broyer au moyen de boul. et d'émeri nat., feuilles de cuivre, plaq. ou non, mécan. p. l'ext. des mét. préc. au moy. de la chlorin. ou de cyan., monit., géan. et élév. p. l'expl. des mines par la méth. hydraul., cof. à amal. échant. autom. de min., trém. autom., crib., classif., séparat., corn., auge, trieurs (*buddles*) et vans à min., pompes à merc., pyrom., fourn. pour réd. l'or en ling., nettoy. d'amalg., tabl. pour laver des schlam. dans l'expl. des min. d'or, mach. souffl. de h.-fourn., tubes en fer forgé, soud. bout à bout ou à joints superp., filet. ou accoup. ou non de pas moins de 2½ pcs de diam., imp. pour être empl. exclus. d. l'expl. des mines, la fonte des min., la red. ou l'affin. des mét. (jusq. 29 nov. '06)	Gr.-Bretagne	.....	18,911	.....	18,911
	Allemagne	.....	3,306	.....	5,014
	Etats-Unis	.....	481,389	.....	483,801
	Total	.....	503,606	.....	507,726
Divers métaux manufacturés devant servir à l'exploitation des mines et des opérations métallurgiques, tels que : Machines à abat. la ho'lle, exc. les abat. à perç., mach. à haver, tar. à h. et forets à h. rotat., forets à noy., lamp. de sûr., mach électr. ou magnét. pour sépar. ou conc. le min. de fer, chem. d'eau de h.-four, conv. pour le proc. mét. p. le traitem. du fer ou du cuiv., feuill. de cuiv., plaq. ou non. mécan. p. l'ext. des mét. préc. au moy. de la chlorin. ou de cyan., cof. à amal., échant. autom. de min., trém. autom., orn., auge, trieurs *(buddles)* et vans à min., pompes à merc., pyrom., nett. d'amalg., tabl. p. lav. des schlam. dans l'exp. des min. d'or, mach. souffl. de h.-fourn., tubes en fer forgé, soud. bout à bout ou à joints superp., filet. ou accoup. ou non de plus de 4 pouces de diamêtre et les parties intégrales de toute machinerie mentionnée dans cet item (depuis le 29 novembre 1906)	Gr.-Bretagne	.....	11,291	.....	11,291
	Allemagne	.....	181	.....	181
	Etats-Unis	.....	372,533	.....	372,533
	Total	.....	384,005	.....	384,005

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES DIVERS—*Suite.*			$		$
Machinerie—*Suite.*					
Et des mach. d'une espèce non fabriq. en Canada, pour l'usage exclusif dans les mines d'or dans l'alluvion	Gr.-Bretagne		180		180
	Etats-Unis		124,372		124,372
	Total		124,552		124,552
D'une espèce non fabriquée en Canada pour la fabrication de la toile	Gr.-Bretagne		640		640
	Etats-Unis		588		588
	Total		1,228		1,228
A creuser des puits et appar. d. classe ou espèce non fabriquée en Canada pour forer, pour l'eau ou de l'huile, ne comprenant pas la force motrice	Gr.-Bretagne		5,512		5,512
	Etats-Unis		222,626		222,626
	Total		228,138		228,138
Machine pour faire le charbon de bois (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis		2,761		2,761
Tous outils et machineries non fabriqués au Canada, nécessaires à toute fabrique à être établie au Canada pour la fabrication de fusil pour le gouvernement du Canada	Gr.-Bretagne		476		476
	Etats-Unis		6,690		6,690
	Total		7,166		7,166
Matériaux ou partie de, bruts, non finis, et vis, noix, bandes et ressorts pour être employés dans des carabines à être manufacturés dans de tels manufactures pour le gouvernement du Canada	Gr.-Bretagne		30,159		30,159
	Etats-Unis		23,442		23,442
	Total		53,601		53,601
Boules d'acier pour l'usage de machineries et de voitures (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		1,988		1,988
Machines et fer de construction pour les fabricants de sucre de betteraves	Gr.-Bretagne		915		915
	Allemagne		12,476		12,476
	Etats-Unis		15,949		15,949
	Total		29,340		29,340
Plaques de charrues, oreilles, plaques de côtés et autres pour instruments aratoires lorsqu'elles sont ébauchées et découpées de plaques d'acier laminées mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées (depuis le 29 nov. 1906)		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	728	1,792	728	1,792
	Etats-Unis	30,040	87,072	30,040	87,072
	Total	30,768	88,864	30,768	88,864

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LES MINES—*Suite.*			$		$
Fil et feuil. de plat., et plati. en barres, band., feuilles ou plaques, alam., bas., conden., tubes et tuy. de plati. lorsq. sont imp. par des fabric. d'ac. sulfurique, pour servir dans leurs usines...	Gr.-Bretagne		2,271		2,271
	Allemagne		4		4
Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourch., noix et douilles en cuivre, fer ou acier ; montures et manches ou tiges non ouvrés ou non autrement manuf. que coupés de longueur conv. pour manches de parapluies, parasols, ombrelles ou cannes, lorsqu'ils sont imp. par les fabricants de parapluies, etc., pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles ou cannes	Etats-Unis		111,210		111,210
	Total		113,485		113,485
	Gr.-Bretagne		39,680		39,680
	Autr.-Hongrie		2,421		2,421
	France		19		19
	Allemagne		14,462		14,462
	Japon		131		131
	Etats-Unis		57,489		57,489
	Total		114,202		114,202
Parties access. de machines à coudre	Gr.-Bretagne		70		70
	Etats-Unis		43,545		43,545
	Total		43,615		43,615
Argent, argent d'Allemagne et nickel, en lingots, blocs, barres, bandes, lames, feuilles ou plaques non ouvrés.		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	2,833	798	2,833	798
	Etats-Unis	136,379	37,996	136,379	37,996
Tubes d'argent lorsque import. par des manufact. d'arg. pour être employés dans leurs prop. fabriq. à la manufac. de l'argenterie, A.C. 12 fév. 1902 (jusqu'au 29 nov. 1906)	Total	139,212	38,794	139,212	38,794
	Etats-Unis		131		131
Acier pour scies et hache-paille, ébauchés mais non autrement ouvrés		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	877	6,600	877	6,600
	Etats-Unis	12,846	119,728	12,846	119,728
Ruban d'acier et fil d'acier plats importés par des fabricants de bandes métalliques à pointes ou unies pour clôtures, devant servir dans leurs propre-manufactures	Total	13,723	126,328	13,723	126,328
	Etats-Unis	22	83	22	83
Fil d'acier, ressorts d'ac. Bessemer mou étiré, des calibres 10, 12 et 13, et fils à ressorts d'acier homo, des calibres 11 et 12, importés par des fabricants de sommiers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles	Gr.-Bretagne	512	1,394	512	1,394
	Belgique	67	139	67	139
	Etats-Unis	4,077	10,316	4,077	10,316
	Total	4,656	11,849	4,656	11,849

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LES FORÊTS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Métaux—*Suite.*					
Acier de creuset en feuilles des calibres 11 à 16, de 2½ à 18 pouces de largeur, importé par les fabricants de couteaux pour faucheuses et moissonneuses, pour la manufacture de ces couteaux dans leurs propres fabriques	Gr.-Bretagne	3,999	19,865	3,999	19,865
Acier du calibre n° 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le calibre n° 30, dest. à être empl. à la fabrication de lames de corsets, de ressorts d'horloges et des lames pour semelles de chaussures, importé par des fabricants de ces articles pour être employé dans leurs propres manufactures	Etats-Unis	3,874	16,082	3,874	16,082
	Total	7,873	35,947	7,873	35,947
Fil d'acier plat du calibre n° 16 ou plus mince imp. par des fabricants de crinolines, de garnitures de corsets ou de corsages de robes, pour être employé à leur fabrication dans leurs propres manufactures	Gr.-Bretagne	251	754	251	754
	Etats-Unis	2	69	2	69
	Total	253	823	253	823
Acier estimé à 2½ centins la livre et plus, importé par des fabricants de patins, pour être employé exclusivement à leur fabrication dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	1,087	3,549	1,087	3,549
	Etats-Unis	2,304	16,176	2,304	16,176
	Total	3,391	19,725	3,391	19,725
Acier de moins d'un ½ pce de diam. ou de moins de ½ pce carré, imp. par des fabr. de coutellerie ou de boutons de portes (*knobs*) ou de serrures, pour être empl. exclusiv. à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	338	1,303	338	1,303
	Etats-Unis	949	4,279	949	4,279
	Total	1,287	5,582	1,287	5,582
Barres de fer ou d'acier lam., rouleaux, bandes ou bandelettes, feuilles ou plaq. de toute dimension, épaiss. ou largeur, galvanisé et couvert de tout matériel ou non et fonte d'acier d'une plus gr. valeur que 3½c. la livre, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	1,532	3,978	1,532	3,978
	Etats-Unis	687	1,908	687	1,908
	Total	2,219	5,886	2,219	5,886
Feuillard de fer ou d'acier laminé, du calibre 14 et plus mince, N.A.E. (depuis le 29 nov. 1906]	Gr.-Bretagne	20,552	148,906	20,552	148,906
Acier pour la fabrication de coutellerie importé par des fabricants de coutellerie pour être employé dans leurs propres fabriques à la fabrication de tels articles, A.C., 13 février 1902 (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	66,885	155,481	66,885	155,481
	Etats-Unis	.....	14	.....	14
Acier du cal. n° 12 et plus mince, mais pas plus mince que le cal. n° 30, pour la fabric. de boucles d'agrafes à ferm., d'attaches de couchettes et de roulettes de meubles, ou de grappins ou crampons de chaussures imp. par les fabricants de ces articles, pour être employé à cette fabrication dans leurs propres manufactures	Etats-Unis	378	3,640	378	3,640

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—LES PÊCHERIES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Métaux—*Suite.*					
Acier des calibres 24 et 17, en feuilles de 63 pcs de longueur et de 18 à 22 pcs de largeur importé par des fabricants de douilles coudées, pour être employé à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures	Etats-Unis	1,508	3,477	1,508	3,477
Acier pour la fabrication de chaînes à bicyclettes, importé par des fabricants de chaînes à bicyclettes pour être employé à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures, (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis	360	1,396	360	1,396
Acier pour la fabrication de limes, tarières, mèches, marteaux, haches, hachettes, faulx, faucilles, houes, râteaux à mains, coupe-paille et coupe-foin, moulins à vent et fourches agricoles ou de moisson, importé par des fabricants de ces articles ou d'aucun de ces articles, pour être employé à leur fabrication dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	6,860	20,035	6,860	20,035
	Belgique	236	620	236	620
	Allemagne	406	1,822	406	1,822
	Etats-Unis	32,105	66,486	32,105	66,486
	Total	39,607	88,963	39,607	88,963
Tubes d'acier sans joints d'une valeur non moindre que 3½c. la livre (depuis le 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	230	3,890	230	3,890
Ressorts en acier pour la fabrication de bandanges chirurgicaux, importé par des fabricants de ces articles pour être employé exclusivement à la fabrication de ces ressorts dans leurs propres manufactures		Liv.		Liv.	
	Etats-Unis	1,454	976	1,454	976
Acier à ressorts plats, billettes d'acier et barres d'acier à essieux, importé par des fabricants de ressorts de voitures, ou d'essieux à voitures, pour être employé exclusivement à la fabrication de ressorts et d'essieux pour voitures, autres que des voitures de ch. de fer ou tramways dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)		Qtx.		Qtx.	
	Gr.-Bretagne	6,156	11,304	6,156	11,304
	Etats-Unis	32,206	46,235	32,206	46,235
	Total	38,362	57,539	38,362	57,539
Acier à ressorts en spirale pour ch. de fer, importé par des fabricants de ressorts à voitures de ch. de fer, pour être exclusivement à la fabrication de ces ressorts dans leurs propres manufactures (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	69	107	69	107
	Etats-Unis	43,207	74,588	43,207	74,588
	Total	43,276	74,695	43,276	74,695

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—			$		$
PRODUITS DES MINES.					
Métaux—*Suite.*					
Tuyaux bouill. en fer forgé ou acier sans joints, N.A.E., tubes et carneaux cannulés pour chaudières marines (depuis le 29 nov. 1906	Gr.-Bretagne		37,385		37,385
	Aut.-Hongrie		680		680
	Allemagne		3,747		3,747
	Etats-Unis		62,006		62,006
	Total		103,818		103,818
Stéréotypes, électrotypes et clichés en celluloïde pour colonnes de journaux, en toute autre langue que le français ou l'anglais, et pour livres et leurs supports, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces clichés, compos. en tout ou en partie de métal ou de celluloïde.		Pcs carr.		Pcs carr.	
	Gr.-Bretagne	25,792	851	25,792	851
	Etats-Unis	358,110	8,606	358,110	8,606
	Total	383,902	9,457	383,902	9,457
		Qtx.		Qtx.	
Spelter, zinc, en blocs et en gueuses	Gr.-Bretagne	10,129	67,301	10,129	67,301
	Belgique	3,586	21,890	3,586	21,890
	Allemagne	6,409	39,818	6,409	39,818
	Hollande	559	3,285	559	3,285
	Mexique	480	2,738	480	2,738
	Etats-Unis	21,302	134,012	21,302	134,012
Métal à ferrets, uni, vernissé ou étamé, en roul. de pas plus de 1½ pce de largeur, lorsqu'il est imp. par des fabricants de lacets pour souliers et corsets, pour être employé dans leurs fabriques	Total	42,465	269,044	42,465	269,044
	Etats-Unis	30	551	30	551
Etain en lingots, en gueuses et en barres	Gr.-Bretagne	8,794	354,890	8,794	354,890
	Australie	336	13,724	336	13,724
	Indes or. angl.	2,158	82,535	2,158	82,535
	Etats-Unis	10,693	440,551	10,693	440,551
	Total	21,981	891,700	21,981	891,700
Etain en feuilles et ferblanc	Gr.-Bretagne	351,900	1,174,010	351,900	1,174,010
	Etats-Unis	100,662	342,767	100,662	342,767
	Total	452,562	1,516,777	452,562	1,516,777
		Liv.		Liv.	
Tain	Gr.-Bretagne	64,512	6,425	64,512	6,425
	Belgique	1,773	905	1,773	905
	Allemagne	10,733	4,326	10,733	4,326
	Etats-Unis	437,951	53,191	437,951	53,191
	Total	514,969	64,847	514,969	64,847
Déchet de bandelette d'étain	Etats-Unis	4,644	248	4,644	248

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LES MINES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Métaux—*Suite.*					
Fil barbelé pour clôtures, en fer ou acier	Etats-Unis	356,605	815,084	356,605	815,084
		Liv.		Liv.	
Fil d'acier fondu au creuset	Gr.-Bretagne	1,539,520	65,150	1,539,520	65,150
	Aut.-Hongrie	4,020	1,467	4,020	1,467
	Allemagne	20,489	4,643	20,489	4,643
	Etats-Unis	115,989	6,241	115,989	6,241
Fil de laiton, de zinc, de fer ou d'acier, à pas de vis ou tordu, ou aplati ou gaufré, pour être employé avec la machine à cheviller dans la fabrication des chaussures	Total	1,680,018	77,501	1,680,018	77,501
	Etats-Unis	88,442	29,217	88,442	29,217
		Qtx.		Qtx.	
Fer ou acier galvanisé des calibres nos 9, 12 et 13	Gr.-Brteagne	4,839	12,127	4,839	12,127
	Belgique	45	90	45	90
	Allemagne	21,463	53,773	21,463	53,773
	Etats-Unis	165,665	336,383	165,665	336,383
	Total	192,012	402,373	192,012	402,373
Manœuvres en fil de fer pour navires et bateaux	Gr.-Bretagne	3,236	15,237	3,236	15,237
	Terreneuve	2	7	2	7
	Etats-Unis	407	2,058	407	2,058
	Total	3,645	17,302	3,645	17,302
Métal jaune, en barres, boulons et à doublage	Gr.-Bretagne	1,631	27,803	1,631	27,803
	Belgique	45	309	45	309
	Allemagne	262	3,584	262	3,584
	Etats-Unis	506	10,187	506	10,187
	Total	2,444	41,883	2,444	41,883
Zinc en blocs, en gueuses, en feuilles et en plaques	Gr.-Bretagne	7,429	50,797	7,429	50,797
	Terreneuve	65	228	65	228
	Belgique	5,477	36,109	5,477	36,109
	Allemagne	1,369	9,184	1,369	9,184
	Saint-Pierre	30	121	30	121
	Etats-Unis	4,057	29,782	4,057	29,782
Mélasses provenant de tout pays d'allégeance britannique ayant droit au bénéfice du tarif préférentiel britannique dans les colis primitifs du pays de production et qu'elles n'ont pas été soumises à aucun procédé de traitement ou de mélange ; mais non pour la distillation	Total	18,427	126,221	18,427	126,221
		Galls.		Galls.	
	Antilles angl	1,851,560	335,543	1,853,263	335,936
Sirop ou mélasses de canne ou de betterave, accusant au-dessous de 35 degrés par le polariscope, pour servir à la manufacture de nourriture comprimée pour le bétail, lorsqu'importés par des manufacturiers de cette nourriture pour être employés exclusivement à cette manufacture dans leurs propres fabriq., A.C. 19 août 1899.		Liv.		Liv.	
	Etats-Unis	218,585	3,633	218,585	3,63

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	EXPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LES MINES—*Fin.*.			$		$
Journaux et revues trimestrielles, mensuelles et bi-mensuelles, et journaux littéraires, non reliés	Gr.-Bretagne		38,147		38,147
	France		768		768
	Japon		11		11
	Etats-Unis		232,284		232,284
	Total		271,210		271,210
Peignons, laine courte tombée des peignes dans les fabriques de tissus laineux, et loupes de laine torse, N.A.E.	Gr.-Bretagne		269,367		269,367
	Belgique		5,120		5,120
	France		17,531		17,531
	Etats-Unis		39,181		39,181
	Total		331,199		331,199
Tourteaux oléagineux et farine de tourteaux et farine de graine de coton, et tourteaux et farine de noix de palmier		Qtx.		Qtz.	
	Gr.-Bretagne	2,306	2,769	2,306	2,769
	Etats-Unis	23,352	31,410	23,352	31,410
	Total	25,658	34,179	25,658	34,179
Huiles, savoir :—		Galls.		Galls.	
Carbolique ou huile lourde	Gr.-Bretagne	38,725	5,883	38,725	5,883
	Etats-Unis	10,788	2,402	10,788	2,402
	Total	49,513	8,285	49,513	8,285
Huile de graine de coton, quand importée par des fabricants d'ornotte, A.C. du 15 janvier 1898 (jusqu'au 29 nov. 1906)	Etats-Unis	1,812	809	1,812	809
De cocotier et de palmier, à l'état naturel	Gr.-Bretagne	78,106	56,843	78,106	56,843
	Australie	13,629	11,133	13,629	11,133
	Indes or. anglaises	6,209	4,805	6,209	4,805
	Etats-Unis	62,238	50,809	62,238	50,809
	Total	160,182	123,590	160,182	123,590
Huile de graine de coton raffinée pour conserves de poisson, A.C., 4 juin 1902.	Etats-Unis	2,288	1,146	2,288	1,146
Gazoline ou napthte au-dessous de 755 gravité spécifique à 60 degré (depuis le 29 nov. 1906)	Etats-Unis	678,460	86,078	678,460	86,078
Olive, pour la fabrication du savon ou du tabac, ou pour conserves de poisson	France	112	138	112	138
	Allemagne	2,100	513	2,100	513
	Etats-Unis	29,320	16,108	29,320	16,108
	Total	31,532	16,759	31,532	16,759
Pétrole à l'état naturel pour combustible et huiles pour gaz, 8233 gravité spécifique	Etats-Unis	13,252,968	469,730	13,252,968	469,730

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LA FORÊT—*Suite.*			$		$
Huiles—*Suite.*					
Huile de résine	Gr.-Bretagne		4,173		4,173
	Etats-Unis		34,788		34,788
	Total		38,961		38,961
Couverts ordinaires, excepté les réceptacles capables de contenir des liquides, contenant des effets sujets à un droit spécifique seulement (depuis le 29 nov.'06	Gr.-Bretagne		185		1,712
	Antilles anglaises				1
	France				114
	Grèce				92
	Hollande				22
	Italie				22
	Japon				2
	Espagne				257
	Etats-Unis		49		450
	Total		234		2,672
Tubes et cônes en papier lorsqu'ils sont importés par des fabricants de laine filée ou de cotonnade pour être empl. à y enrouler de la laine—A.C., 9 mars 1904	Gr.-Bretagne		228		228
	Etats-Unis		6,558		6,558
	Total		6,786		6,786
Papier à matrices adapté pour l'usage dans les impressions (dep. le 29 nov. '06)	Etats-Unis		1,821		1,821
Papier basique ordinaire à photographie, induit de baryte pour albuminer ou sensibiliser lorsqu'il est importé par les fabricants de papier sensibilisé	Gr.-Bretagne		50		50
	France		577		577
	Allemagne		150		150
	Etats-Unis		18,599		18,599
	Total		19,376		19,376
Appareils, ustensils et préparations physiques et scientifiques, y compris boîtes et bouteilles d'une classe ou espèce non fabriqués au Canada, lorsque importés spécialement et de bonne foi pour l'usage et par ordre d'une société ou institution imcorporée ou établie seulement pour des fins religieuses, pbilosophiques, éducationnelles, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des arts ou pour l'usage et par ordre de tout collège, académie, école ou séminaire en Canada et non pour vendre	Gr.-Bretagne		18,106		18,106
	Indes or. anglaise		49		49
	Aut.-Hongrie		29		29
	Belgique		23		23
	Egypte		500		500
	France		1,558		1,558
	Allemagne		11,484		11,484
	Suisse		23		23
	Etats-Unis		29,995		29,995
	Total		61,767		61,767

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Photographies, n'excédant pas 3, envoyées par des amis et non p. des fins de vente.	Gr.-Bretagne		1		1
	Etats-Unis		97		97
	Total		98		98
Pianos, art. pour la fabr. de :—Goupilles de touch., ress. d'étouffoir, ressorts de sautereau, ress. d'appui, vis régul., cuillères, broche de bride, broche d'étouffe., broche de contre-arrêt, chev. de bois, chev. cent. allem., chev. de cuiv., cr. d'appui, modil. de cuiv., plat., noix d'étouff., douilles d'ét. et vis, coquille, vis de cuiv., pl. et vis de rebord en cuivre, br. de mart., feutre de vol., feutre de bouts, feut. d'étouff., drap d'appui de mart., feutre de contre-arrêt, feutre de cliquet, feutre mince d'ét., drap serré, drap à couss., feutre de mart.; feutre de c.-marteau, cuir de bride, peau de daim, lorsq. imp. par des fabr. de touches de p., actions mart., étouff., et touches d'orgue pour être empl. excl. à la fabr. de ces art. dans leurs propres fabriques (A.C., 6 juin 1906)	Gr.-Bretagne		6,082		6,082
	France		21		21
	Allemagne		13,115		13,115
	Etats-Unis		23,628		23,628
	Total		42,846		42,846
		Galls.		Galls.	
Poix et goudron (de pin) en colis de pas moins de 15 gallons	Gr.-Bretagne	35,755	2,033	35,755	2,033
	Etats-Unis	114,239	14,624	114,239	14,624
	Total	149,994	16,657	149,994	16,657
Tresses unies, osier, manille, coton, mohair, paille d'Italie, herbe ou foin	Gr.-Bretagne		32,564		32,564
	Autr.-Hongrie		34		34
	Belgique		57		57
	Chine		2,760		2,760
	France		4,021		4,021
	Allemagne		4,741		4,741
	Italie		3,437		3,437
	Japon		943		943
	Suisse		5,430		5,430
	Etats-Unis		92,330		92,330
	Total		146,317		146,317
		Nombre.		Nombre.	
Presses à imprimer (rotatoire) d'une classe ou espèce non faite en Canada	Etats-Unis	75	257,142	75	257,142
Prunelle	Gr.-Bretagne		635		635

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$
Chiffons de cot., de toile, de jute, de chanv. et de laine ; déch. et rogn. de papier, et dech. de t. s., exc. les déch. de minerai..	Gr.-Bretagne.....	66,415	121,211	66,415	121,211
	Belgique.....	1,489	1,537	1,489	1,537
	France.....	367	2,182	367	2,182
	Allemagne.....	15,790	30,316	15,790	30,316
	Portugal.....	37	183	37	183
	Espagne.....	2,794	929	2,794	929
	Etats-Unis.....	69,210	158,332	69,210	158,332
	Total.....	156,102	314,690	156,102	314,690
Résine, en colis ne contenant pas moins de 100 liv.....	Gr.-Bretagne.....	4,213	7,464	4,213	7,464
	Etats-Unis.....	140,536	281,152	140,536	281,152
	Total.....	144,749	288,616	144,749	288,616
		Liv.		Liv.	
Caoutchouc cru, caoutchouc ou gomme élastique non manufacturé.....	Gr.-Bretagne.....	1,615	1,633	1,615	1,633
	Autr.-Hongrie.....	2,189	1,795	2,189	1,795
	France.....	352	335	352	335
	Etats-Unis.....	1,997,919	1,894,870	1,997,919	1,894,870
	Total.....	2,002,075	1,898,633	2,002,075	1,898,633
Caoutchouc, redissous, et substitut de caoutchouc, et caoutchouc dur en feuilles.	Gr.-Bretagne.....	5,745	1,513	5,745	1,513
	Indes or. anglaises.	833	173	833	173
	Terreneuve.....	664	36	664	36
	France.....	90	94	90	94
	Etats-Unis.....	2,544,144	458,951	2,544,144	458,951
	Total.....	2,551,476	460,767	2,551,476	460,767
Caoutchouc en poudre et déchets de caoutchouc.....	Gr.-Bretagne.....	125,750	13,204	125,750	13,204
	Etats-Unis.....	791,805	73,751	791,805	73,751
	Total.....	917,555	86,955	917,555	86,955
Fil de caoutchouc, élastique.....	Etats-Unis.....	899	1,640	899	1,640
Savon d'huile de baleine.....	Gr.-Bretagne.....	19,142	390	19,142	390
	Etats-Unis.....	20,754	697	20,754	697
	Total.....	39,896	1,087	39,896	1,087
Croisilles et molettes employées dans la fabrication de la poterie.....	Etats-Unis.....	.....	270	.....	270
Centres en roseau, carré ou rond, et en cuir cru, têtes, poign. et mèches en tissu de cuir ou en caout., douilles en acier, en fer ou en nick. pour manches de fouets, lorsq. sont import. par des fabric. de fouets pr la confection de fouets dans leurs propres fabriques.....	Gr.-Bretagne.....	.....	258	.....	258
	Etats-Unis.....	.....	33,892	.....	33,892
	Total.....	.....	34,150	.....	34,150

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—LA FORÊT—*Fin.*			$		$
Instruments de chirurgiens et de dentistes, et aiguilles de chirurgiens	Gr.-Bretagne		22,443		22,443
	France		2,885		2,885
	Allemagne		11,202		11,202
	Etats-Unis		118,137		118,137
	Total		154,667		154,667
Chardons à foulons	Gr.-Bretagne		224		224
	Etats-Unis		34		34
	Total		258		258
		M.		M.	
Gournables	Etats-Unis	1	123	1	123
		Lbs.		Lbs.	
Térébenthine, crue ou naturelle	Gr.-Bretagne	8,803	574	8,803	574
	Etats-Unis	1,122,798	89,409	1,122,798	89,409
	Total	1,131,601	89,983	1,131,601	89,983
		Galls.		Galls.	
Vernis noir et blanc, à l'usage des navires (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne	45	18	45	18
	Etats-Unis	154	128	154	128
	Total	199	146	199	146
Laine filée dite de Botanie, en numéros 30 et plus fins, sur espolin, filée sèche d'après ce qui est appelé système français ou belge, non doublée ou tordue, en blanc seulement, lorsque importée par des fabricants de bas en cachemire, pour être employée exclusivement à la fabrication de tels articles dans leurs propres fabriques—(A.C., 6 juin 1901 (jusqu'au 29 novembre 1906)		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	86,827	57,789	86,827	57,789
	Etats-Unis	118	67	118	67
	Total	86,945	57,856	86,945	57,856
Fil de coton n° 40 et plus fin	Gr.-Bretagne	609,905	211,101	609,905	211,101
	France	6,327	3,066	6,327	3,066
	Allemagne	12,975	9,012	12,975	9,012
	Etats-Unis	111,266	54,177	111,266	54,177
Fil de coton, verni ou glacé, lorsque importé par des fabricants de lacets de chaussures pour la fabrication de tels articles dans leurs propres fabriques.—A. C., 1er mars 1899	Total	740,473	277,356	740,473	277,356
	Allemagne	20,190	4,893	20,190	4,893
	Etats-Unis	188	512	188	512
Fil de jute, de lin ou de chanvre pour la confection d'essuie-mains, lorsque importé par des fabricants de jute, lin ou union, pour être employé dans leurs propres fabriques à la confection de ces articles.—A.C., 14 avril 1902	Total	20,378	5,405	20,378	5,405
	Gr.-Bretagne	167,351	36,774	167,351	36,774
	Etats Unis	6,385	1,152	6,385	1,152
	Total	173,736	37,926	173,736	37,926

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ARTICLES EXEMPTS DE DROITS—ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*			$		$
Fil mohair	Gr.-Bretagne	1,401	1,283	1,401	1,283
	Etats-Unis	906	270	906	270
	Total	2,307	1,553	2,307	1,553
Laine ou fil de laine, genappé, teint et fini, importé par les fabricants de soutaches, cordes, glands et franges	Gr.-Bretagne	35,838	17,278	35,838	17,278
	Etats-Unis	4,784	2,156	4,784	2,156
	Total	40,622	19,434	40,622	19,434
ARTICLES DIVERS.					
Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes	Gr.-Bretagne		332		332
	France		572		572
	Allemagne		97		97
	Etats-Unis		1,210		1,210
	Total		2,211		2,211
Vêtements et autres effets et meubles de ménage, n'étant pas des marchandises appartenant à des sujets anglais décédés à l'étranger, mais domiciliés en Canada; livres, images *(pictures)*, argenterie ou meubles de ménage, effets personnels et articles provenant de legs	Gr.-Bretagne		2,150		2,150
	Indes or. anglaises		50		50
	Antiles anglaises		125		125
	Etats-Unis		432		432
	Total		2,757		2,757
Effets de provenance ou de fabrication canadienne, retournés après avoir été exportés	Gr.-Bretagne		412,478		412,478
	Australie		2,265		2,265
	Guyane anglaise		50		50
	Antilles anglaises		458		458
	Terreneuve		2,782		2,782
	Nouvelle-Zélande		1,723		1,723
	Argentine		17,382		17,382
	Chine		80		80
	Danemark		5		5
	France		2,024		2,024
	Allemagne		25		25
	Hawaï		5,916		5,916
	Saint-Pierre		28		28
	Etats-Unis		424,856		424,856
	Uruguay		12,854		12,854
	Total		882,926		882,926
Articles pour l'usage du Gouverneur général	Gr.-Bretagne		9,144		9,565
	France		45		792
	Etats-Unis		619		619
	Total		9,808		10,976

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS—ANIMAUX ET LEURS PRODUITS—*Suite.*			$		$
Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre industrie ou profession	Gr.-Bretagne		301		301
	Belgique		100		100
	Cuba				282
	Egypte				73
	France		154		610
	Allemagne		166		177
	Hollande		55		80
	Japon		28		28
	Norvège		10		10
	Etats-Unis		1,680		1,680
	Total		2,494		3,305
Articles importés par et pour l'usage du gouvernement fédéral, ou quelqu'un des ministères ou pour le Sénat et la Chambre des Communes, etc. (jusqu'au 29 nov. 1906)	Gr.-Bretagne		1,112,009		1,109,786
	Indes or. angl.				10
	Belgique		729		729
	Cuba				661
	France		26,493		26,531
Articles pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir :—	Allemagne		15,391		15,391
	Hollande		134		134
Armes, habillements, instruments pour corps de musique, matériel et munitions de guerre : aussi, articles consignés directement aux officiers, soldats et marins à bord des navires de la marine de Sa Majesté pour leur propre usage ou consommation	Suède		122		122
	Etats-Unis		249,572		250,178
	Total		1,404,450		1,403,542
	Gr.-Bretagne		440		440
	Etats-Unis		258		258
	Total		698		698
Articles sortis d'entrepôt pour approvisionnement des navires	Gr.-Bretagne				26,646
	Australie				1,018
	Indes or. angl.				75
	Guyane anglaise				12
	Antilles angl.				111
	Terreneuve				318
	Nouv.-Zélande				287
	Aut.-Hongrie				325
	Chine				3
	Cuba				143
	Egypte				108
	France				4,070
	Allemagne				369
	Grèce				7
	Hollande				106
	Italie				8
	Japon				489
	Philippines				38
	Porto-Rico				22
	Portugal				31
	Espagne				545
	Saint-Pierre				17
	Etats-Unis				374,354
	Total				409,102

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS — ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Articles pour la Cie de télégraphe Anglo Américaine	Etats-Unis		27		27
Produits bactériologiques ou sérums pour injections sous cutanées	Gr.-Bretagne		3,510		3,510
	France		3,494		3,494
	Etats-Unis		30,147		30,147
Barils ou colis de fabrique canadienne qui ont été exportés remplis de produits canadiens, lorsqu'ils sont renvoyés ou exportés vides et revenant emplis de produits étrangers	Total		37,151		37,151
	Gr.-Bretagne		2,272		2,272
	Antilles angl		2		2
	Terreneuve		186		186
	Belgique		36		36
	Saint-Pierre		15		15
	Etats-Unis		33,215		33,215
	Total		35,726		35,726
Peaux d'oiseaux, et peaux d'animaux étrangers au Canada, pour des fins de taxidermie, non autrement ouvrées que préparées pour les conserver	Gr.-Bretagne		292		292
	Etats-Unis		287		287
	Total		579		579
Echantillons de botanique	Allemagne		50		50
	Etats-Unis		46		46
	Total		96		96
Collections de monnaies, médailles et autres collections d'antiquités, y compris collections de timbres-poste	Gr.-Bretagne		6,339		6,339
	Belgique		102		102
	Egypte		600		600
	France		218		218
	Allemagne		235		235
	Grèce		139		139
	Hollande		967		967
	Italie		200		200
	Etats-Unis		3,324		3,324
	Total		12,124		12,124
Mou'es devant servir de modèles pour l'usage des écoles de dessin	Gr.-Bretagne		77		77
	France		6		6
	Etats-Unis		17		17
	Total		100		100
Vêtements et livres, donations de, aux instructions de charité	Gr.-Bretagne		2,434		2,434
	France		38		38
	Etats-Unis		5,506		5,506
	Total		7,978		7,978

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS. ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$
Café vert importé directement des pays de production ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni	Gr.-Bretagne	661,346	78,934	661,346	78,934
	Indes or. anglaises	17,568	2,154	17,568	2,154
	Antilles anglaises	100,523	8,568	100,523	8,568
	Honduras angl	2,027	203	2,027	203
	Poss. ang., autres	9,900	1,715	9,900	1,715
	Arabie	32,380	6,275	32,380	6,275
	Brésil	4,048,501	357,492	4,048,501	357,492
	Etats de l'A. Cent.	263,399	30,154	263,399	30,154
	Indes or. danoises	30,356	4,082	30,356	4,082
	Hawaï	80,600	9,495	80,600	9,495
	Mexique	79,335	12,590	79,335	12,590
	Turquie	4,200	748	4,200	748
	Venezuela	574,202	52,233	574,202	52,233
	Total	5,904,337	564,643	5,904,337	564,643
Spécimens d'entomologie	Etats-Unis		94		94
Glace	Etats-Unis		2,631		2,631
Modèles d'inventions et autres améliorat. dans les arts, mais ne seront pas considérés comme modèles les articles qui peuvent être montés pour être utilisés	Gr.-Bretagne		98		98
	Etats-Unis		14,009		14,009
	Total		14,107		14,107
Tableaux à l'huile ou aquarelles par des artistes d'un mérite reconnu, ou copies des grands maîtres par ces artistes	Gr.-Bretagne		248,580		248,580
	Autr.-Hongrie		491		491
	Belgique		2,000		2,000
	France		2,945		2,945
	Allemagne		490		490
	Hollande		59,896		59,896
	Italie		1,296		1,296
	Suisse		1,248		1,248
	Etats-Unis		53,588		53,588
	Total		370,534		370,534
Tableaux à l'huile ou aquarelles étant la production d'artistes canadiens	Gr.-Bretagne		525		525
	France		390		390
	Etats-Unis		833		833
	Total		1,748		1,748
Pain sans levain, A. C	Etats-Unis		22,865		22,865

N° 1.—Tableau général des importations—*Suite.*

Articles importés.	Pays.	Importés.		Entrés pour la consommation.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS. ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Effets de colons	Gr.-Bretagne		1,536,006		1,536,006
	Australie		425		425
	Afrique anglaise		150		150
	Indes or. anglaises.		3,010		3,010
	Guyane anglaise		50		50
	Antilles anglaises		8,097		8,097
	Hong-Kong		5,762		5,762
	Terreneuve		7,500		7,500
	Aut.-Hongrie		510		510
	Belgique		122,877		122,877
	Chine		1,330		1,330
	Danemark		50		50
	France		6,470		6,470
	Allemagne		8,353		8,353
	Hawaï		10		10
	Hollande		900		900
	Italie		1,625		1,625
	Japon		1,545		1,545
	Mexique		450		450
	Norvège		225		225
	Roumanie		270		270
	Russie		5,135		5,135
	Saint-Pierre		1,160		1,160
	Suède		75		75
	Suisse		1,270		1,270
	Turquie		40		40
	Etats-Unis		4,062,083		4,062,083
	Total		5,775,378		5,775,378
Spécimens, modèles et cartes murales représentant des sujets d'histoire naturelle pour les universités et les musées publics	Gr.-Bretagne		5		5
	Allemagne		460		460
	Etats-Unis		601		601
	Total		1,066		1,066
Thé des Indes, noir, importé directement ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne	1,867,095	305,024	1,867,095	305,024
	Indes or. anglaises.	5,548,240	719,154	5,548,240	719,154
	Total	7,415,335	1,024,178	7,415,335	1,024,178
Thé des Indes, vert, importé directement, etc	Gr.-Bretagne	56,248	8,334	56,248	8,334
	Indes or. anglaises.	280,696	31,080	280,696	31,080
	Total	336,944	39,414	336,944	39,414
Thé de Ceylan, noir, importé directement, etc	Gr.-Bretagne	3,308,862	510,419	3,308,862	510,419
	Indes or. anglaises.	4,355,084	626,077	4,355,084	626,077
	Total	7,663,946	1,136,496	7,663,946	1,136,496
Thé de Ceylan, vert, importé directement, etc	Gr.-Bretagne	414,742	56,087	414,742	56,087
	Indes or. anglaises.	1,135,469	161,748	1,135,469	161,748
	Total	1,550,211	217,835	1,550,211	217,835

N° 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES IMPORTÉS.	PAYS.	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
EFFETS EXEMPTS DE DROITS. ARTICLES MANUFACTURÉS—*Suite.*			$		$
Thé de Chine, noir, importé directement, etc	Gr.-Bretagne	Liv. 47,423	7,774	Liv. 47,423	7,774
	Hong-Kong	878	123	878	123
	Chine	442,464	62,809	442,464	62,809
	Total	490,765	70,706	490,765	70,706
Thé de Chine, vert, importé directement, etc	Gr.-Bretagne	42,210	5,698	42,210	5,698
	Chine	496,469	78,596	496,469	78,596
	Total	538,679	84,294	538,679	84,294
Thé du Japon, vert, importé directement, etc	Gr.-Bretagne	46,559	6,825	46,559	6,825
	Japon	3,905,442	577,339	3,905,442	577,339
	Total	3,952,001	584,164	3,952,001	584,164
Vaccin et pointes de vaccin sur ivoire	Gr.-Bretagne		4		4
	Etats-Unis		5,237		5,237
	Total		5,241		5,241
Monnaies et lingots, excepté la monnaie des Etats-Unis	Gr.-Bretagne		165,574		165,574
	Indes or. anglaises		310		310
	Antilles "		5,394		5,394
	Japon		57		57
	Etats-Unis		6,316,363		6,316,363
	Total		6,487,698		6,487,698
Or en barres, blocs ou lingots, larmes, feuilles ou plaques, non ouvrés	Gr.-Bretagne		43		43
	France		217		217
	Etats-Unis		541,089		541,089
	Total		541,349		541,349
Argent	Gr.-Bretagne		341		341
	Hong-Kong		104		104
	Etats-Unis		487,516		487,516
	Total		487,961		487,961
Ménageries	Etats-Unis		59,340		
Autres articles	Gr.-Bretagne		3,876		3,876
	France		5,000		5,259
	Italie		2,000		2,000
	Etats-Unis		11,738		6,538
	Total		22,614		17,673
	Total, effets exempts de droits		104,929,348		105,189,353

N° 1.—Tableau général des importations—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

Totaux.	Provinces.	Importés.	Entrés pour la consommation.							
			Tarif général.		Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.		Total.	
		Valeur.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.
		$	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Total, effets imposables	Ontario	66,691,107	47,886,785	12,298,866 98	15,488,990	3,214,236 42	2,052,267	810,590 95	65,428,042	16,323,694 35
	Québec	50,074,251	23,774,636	7,679,561 54	22,670,650	4,745,333 52	2,480,601	851,260 03	48,925,887	13,276,155 09
	Nouvelle-Ecosse	5,842,148	2,576,551	952,040 89	3,049,921	618,827 31	82,258	37,791 82	5,708,730	1,608,660 02
	N.-Brunswick	3,900,832	2,371,936	938,145 62	1,413,742	279,226 32	128,396	52,363 83	3,914,074	1,269,735 77
	Manitoba	14,347,498	11,342,570	3,172,248 74	2,840,475	574,188 44	195,341	80,029 62	14,378,386	3,826,466 80
	Col.-Britannique	9,673,500	6,766,799	2,280,656 55	2,495,611	497,873 82	97,559	41,986 07	9,359,969	2,820,516 44
	Ile du P.-Ed.	198,810	130,440	57,142 98	67,030	14,397 13	5,344	2,441 01	202,814	73,981 12
	Territ. du N.-O.	3,367,917	3,051,999	816,849 49	320,840	70,252 78	13,600	5,999 25	3,386,439	893,101 52
Colis postaux anglais payés d'avance	Yukon	740,135	734,977	192,294 17	5,178	1,242 70	572	231 66	740,727	193,768 53
		20,461	20,461	4,092 06					20,461	4,092 06
		154,856,659	98,657,154	28,391,899 02	48,352,437	10,015,578 44	5,055,938	1,882,694 24	152,065,529	40,290,171 70
Effets exempts de droits	Ontario	46,699,988							46,814,616	
	Québec	38,287,653							38,411,483	
	Nouvelle-Ecosse	4,994,092							5,018,753	
	N.-Brunswick	4,206,510							4,177,990	
	Manitoba	4,803,101							4,775,649	
	Col.-Britannique	3,291,439							3,343,107	
	Ile du P.-Ed.	168,757							168,757	
	Territ. du N.-O.	2,055,635							2,055,537	
	Yukon	422,173							423,461	
		104,929,348							105,189,353	

Grands totaux.....	Ontario.....	113,391,095	47,886,785	12,298,866 98	15,488,990	3,214,236 42	2,052,267	810,590 95	112,242,658	.....			
	Québec.....	88,361,904	23,774,636	7,679,561 54	22,670,650	4,745,333 52	2,480,601	851,290 03	87,337,370	.....			
	Nouvelle-Ecosse.	10,836,240	2,576,551	952,040 89	3,049,921	618,827 31	82,258	37,791 82	10,727,483	.....			
	N.-Brunswick...	8,107,342	2,371,936	938,145 62	1,413,742	279,226 32	128,396	52,363 83	8,092,064	.....			
	Manitoba	19,150,599	11,342,570	3,172,248 74	2,840,475	574,188 44	195,341	80,029 62	19,154,035	.....			
	Col.-Britannique.	12,964,939	6,766,799	2,280,656 55	2,495,611	497,873 82	97,559	41,986 07	12,703,076	.....			
	Ile du Prince-E.	367,567	130,440	57,142 98	67,030	14,397 13	5,344	2,441 01	371,571	.....			
	Territ. du N.-O.	5,423,552	3,051,999	816,849 49	320,840	70,252 78	13,600	5,999 25	5,441,976	.....			
Colis postaux anglais payés d'avance	Yukon	1,162,308	734,977	192,294 17	5,178	1,242 70	572	231 66	1,164,188	.....			
	.....	20,461	20,461	4,092 06	.....	.....	.....	.....	20,461	.....			
		259,786,007	98,657,154	28,391,899 02	48,352,437	10,015,578 44	5,055,938	1,882,694 24	257,254,882	40,290,171 70			

N° 2.—RÉSUMÉ PAR PAYS,

PAYS.	IMPORTÉS.				
	Imposables.	Exempts de droits.	Total.	Tarif général.	
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Droits.
	$	$	$	$	$ c.
Grande-Bretagne	49,036,083	15,783,889	64,819,972	5,573,663	2,945,557 98
Australie	101,831	92,637	194,468	93.901	32,866 58
Afrique anglaise	246	27,976	28,222	246	39 68
Indes orientales anglaises	859,240	2,000,890	2,860,130	109,757	30,474 59
Antilles anglaises	1,537,313	637,079	2,174,392	24,709	48,124 28
Guyane anglaise	3,033,674	826	3,034,500	21,084	105,606 32
Honduras		203	203		
Iles Fidji	185,915		185,915	68	10 70
Hong-Kong	97,182	7,012	104,194	91,863	58,122 75
Terreneuve	8,798	1,455,784	1,464,582	7,629	1,153 91
Nouvelle-Zélande	9,654	166,432	176,086	754	314 76
Possessions anglaises, toutes autres	767	3,276	4,043	903	1,467 40
Total, empire anglaise	54,870,703	20,176,004	75,046,707	5,924,577	3,223,738 95
Arabie	116	6,275	6,391	116	28 90
Argentine	3,291	1,494,652	1,497,343	33,771	7,752 75
Autriche-Hongrie	827,974	21,066	849,040	793,398	206,166 65
Belgique	1,261,237	441,432	1,702,669	1,193,782	250,218 48
Brésil	5,911	357,492	363,403	5,911	651 50
Etats de l'Amérique Centrale	37	39,885	39,922	52	10 40
Chili	386	148,030	148,416		
Chine	188,941	280,420	469,361	191,912	113,448 73
Cuba	367,919	107,400	475,319	361,075	341,404 97
Danemark	5,137	20,911	26,048	4,946	1,163 97
Antilles danoises	7,000		7,000	408	164 60
Indes orientales hollandaises	711,533	6,639	718,172	438,324	168,421 81
Equateur	43		43	43	12 90
Egypte	20,655	8,550	29,205	19,320	29,208 85
France	5,518,020	1,161,329	6,679,349	5,508,766	2,209,827 83
Afrique française	438	23,801	24,239		
Allemagne	4,040,488	1,442,719	5,483,207	119,661	27,337 18
Grèce	316,335	189	316,524	295,483	68,350 39
Hawaï	171	18,701	18,872	180	65 49
Hollande	656,266	323,145	984,411	670,476	1,309,609 90
Islande	130	1,437	1,567	130	32 50
Italie	322,930	81,659	404,589	375,336	91,831 27
Japon	871,106	787,689	1,658,795	850,204	263,349 85
Mexique	19,035	473,264	492,299	8,480	3,981 80
Norvège	57,329	5,371	62,700	52,399	16,966 07
Perse	18,139		18,139	17,498	5,014 54
Perou		20	20	22,413	7,696 30
Philippines	17,011		17,011	9,750	24,854 30
Porto-Rico	42,280		42,280	131,557	12,208 09
Portugal	113,301	12,283	125,584	115,770	43,941 45
Roumanie	66	270	336	66	76 15
Russie	34,577	212,163	246,740	35,264	8,449 73
Saint-Pierre	11,328	2,768	14,096	2,295	719 72
Espagne	786,360	109,194	895,554	776,158	197,483 36
Suède	76,491	17,263	93,754	74,792	16,486 02
Suisse	1,555,309	38,923	1,594,232	1,562,740	414,325 49

IMPOSABLES ET EXEMPTS DE DROITS.

ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel.		Tarif de surtaxe.		Total, imposables.	Total, exempts de droits.	Grand total.	
Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Droits.
$	$ c.	$	$ c.	$	$	$	$ c.
42,317,361	8,573,874 59	859,717	303,764 49	48,750,741	15,830,632	64,581,373	11,823,197 06
				93,901	93,655	187,556	32,866 58
90,398	18,209 71			90,644	27,976	118,620	18,249 39
713,479	98,011 25			823,236	2,000,975	2,824,211	128,485 84
2,184,315	590,171 00			2,209,024	629,980	2,839,004	638,295 28
2,875,199	687,268 30			2,896,283	838	2,897,121	792,874 62
					203	203	
163,600	46,999 67			163,668		163,668	47,010 37
		3	1 40	91,866	7,012	98,878	58,124 15
				7,629	1,456,102	1,463,731	1,153 91
8,085	1,043 92			8,839	166,719	175,558	1,358 68
				903	3,276	4,179	1,467 40
48,352,437	10,015,578 44	859,720	303,765 89	55,136,734	20,217,368	75,354,102	13,543,083 28
				116	6,275	6,391	28 90
				33,771	1,494,652	1,528,423	7,752 75
		32,509	12,318 75	825,907	21,391	847,298	218,485 40
		59,914	11,044 46	1,253,696	441,483	1,695,179	261,262 94
				5,911	357,492	363,403	651 50
				52	39,885	39,937	10 40
					148,030	148,030	
				191,912	280,423	472,335	113,448 73
				361,075	74,657	435,732	341,404 97
		90	36 00	5,036	20,911	25,947	1,199 97
				408		408	164 60
				438,324	4,082	442,406	168,421 81
				43		43	12 90
				19,320	8,695	28,015	29,208 85
		23,633	9,749 55	5,532,399	1,167,013	6,699,412	2,219,577 38
					23,801	23,801	
		3,926,896	1,494,609 05	4,046,557	1,428,351	5,474,908	1,521,946 23
				295,483	288	295,771	68,350 39
				180	18,701	18,881	65 49
		697	286 06	671,173	330,817	1,001,990	1,309,895 96
				130	1,437	1,567	32 50
		85	22 66	375,421	79,084	454,505	91,853 93
				850,204	788,180	1,638,384	263,349 85
				8,480	473,264	481,744	3,981 80
		438	146 00	52,837	5,371	58,208	17,112 07
				17,498		17,498	5,014 54
				22,413	20	22,433	7,696 30
				9,750	38	9,788	24,854 30
				131,557	22	131,579	12,208 09
				115,770	12,314	128,084	43,941 45
				66	270	336	76 15
		1,449	289 80	36,713	212,163	248,876	8,739 53
				2,295	2,785	5,080	719 72
				776,158	109,996	886,154	197,483 36
		232	74 00	75,024	17,263	92,287	16,560 02
		3,029	1,381 53	1,565,769	38,923	1,604,692	415,707 02

N° 2.—RÉTUMÉ PAR PAYS

PAYS.	IMPORTÉS.				
	Imposable.	Exempts de droits.	Total.	Tarif général.	
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Droits.
	$	$	$	$	$ c.
Turquie	238,750	119,705	358,455	238,153	54,548 72
Etats-Unis	81,889,753	76,713,497	158,603,250	78,821,785	19,035,768 97
Uruguay	...	217,969	217,969	...	...
Venezuela	163	52,233	52,396	163	32 60
Total, autres pays	99,985,956	84,753,344	184,739,300	92,732,577	24,931,612 23
Droits sur articles plus bas que le taux du commerce local	...	...	...	...	72,683 31
Droits additionnels	...	...	...	...	163,864 53
Grands totaux	154,856,659	104,929,348	259,786,007	98,657,154	28,391,899 02

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

IMPOSABLES ET EXEMPTS DE DROITS—*Fin.*

ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.

Tarif préférentiel		Tarif de surtaxe.		Total imposables.	Total exempts de droits.	Grand total.	
Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Droit.
$	$ c.	$	$ c.	$	$	$	$ c.
.....	.....	3	1 00	238,156	119,705	357,861	54,549 72
.....	.....	147,243	48,969 49	78,969,028	76,974,001	155,943,029	19,084,738 46
.....	.....	.....	.....	.....	217,969	217,969	.....
.....	.....	.....	.....	163	52,233	52,396	32 60
.....	.....	4,196.218	1,578,928 35	96,928,795	84,971,985	181,900,780	26,510,540 58
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72,683 31
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	163,864 53
48,352,437	10,015,578 44	5,055,938	1,882,694 24	152,065,529	105,189,35[illegible]	257,254,882	40,290,171 70

N 3.—TABLEAU GÉNÉRAL (par pays) de la quantité et de la valeur des effets exportés du Canada, distinguant les articles de provenance et de manufactures canadienne de ceux des autres pays, pour les neuf mois terminés le 30 juin 1907.

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINRS.		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Arsenic	Etats-Unis	245,902	4,918	835	40	246,737	4,958
		Ton'x.		Ton'x.		Tons.	
Asbeste	Gr.-Bretagne	9,129	292,620			9,129	292,620
	Autr.-Hongrie	20	600			20	600
	Belgique	3,098	96,341			3,098	96,341
	France	1,192	32,416			1,192	32,416
	Allemagne	541	20,065			541	20,065
	Italie	175	3,751			175	3,751
	Japon	32	1,076			32	1,076
	Etats-Unis	26,821	759,907			26,821	759,907
	Total	41,008	1,206,776			41,008	1,206,776
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Barytes, moulues et non moulues	Gr.-Bretagne			4	50	4	50
	Etats-Unis	1,350	6,750			1,350	6,750
	Total	1,350	6,750	4	50	1,354	6,800
		Ton'x.		Ton'x.		Ton'x.	
Houille	Gr.-Bretagne	2,683	8,429			2,683	8,429
	Bermudes	12,702	50,133			12,702	50,133
	Afrique angl.	7,157	19,937			7,157	19,937
	Antilles "	1,346	5,260			1,346	5,260
	Terreneuve	104,039	265,814	388	2,425	104,427	268,239
	Argentine	1,048	2,882			1,048	2,882
	Belgique	228	684			228	684
	Cuba	4,752	16,981			4,752	16,981
	France	443	1,329			443	1,329
	Allemagne	888	2,664			888	2,664
	Hollande	75	262			75	262
	Italie	249	747			249	747
	Mexique	11,831	35,478			11,831	35,478
	Saint-Pierre	5,892	17,549			5,892	17,549
	Espagne	62	186			62	186
	Etats-Unis	1,131,951	2,918,067	57,785	89,934	1,189,736	3,008,001
	Total	1,285,346	3,346,402	58,173	92,359	1,343,519	3,438,761
Chromite (fer chromique)	Gr.-Bretagne	448	4,400			448	4,400
	Etats-Unis	218	2,780			218	2,780
	Total	666	7,180			666	7,180
Felspath	Etats-Unis	10,919	36,550	30	75	10,949	36,625
Quartz aurifère, poussière d'or, pépites, etc	Hong-Kong		350				350
	Etats-Unis		7,226,604		13,217		7,239,821
	Total		7,226,954		13,217		7,240,171

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
les mines—*Suite.*		Ton'x.	$	Ton'x.	$	Ton'x.	$
Gypse ou plâtre naturel..	Terreneuve.....	33	78	.....	.....	33	78
	Etats-Unis.....	275,358	315,447	.....	.....	275,358	315,447
	Total.....	275,391	315,525	.....	.....	275,391	315,525
Métaux, savoir :—							
Cuivre fin, dans le minerai, matte, régule, etc.....		Liv.		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne....	2,077,969	211,688	.....	.....	2,077,969	211,688
	Etats-Unis.....	23,888,720	4,885,311	31,997	7,049	23,920,717	4,892,360
	Total.....	25,966,689	5,096,999	31,997	7,049	25,998,686	5,104,048
Cuivre brun ou commun, ciment de cuivre et cuivre en gueuse...	Allemagne.....	37,250	6,891	20,230	3,743	57,480	10,634
	Etats-Unis.....	116,095	24,063	.....	.....	116,095	24,063
	Total.....	153,345	30,954	20,230	3,743	173,575	34,697
Plomb, métalliq., dans le minerai, etc.....	Australie.....	67,288	2,421	.....	.....	67,288	2,421
	Belgique.....	3,250,806	132,707	.....	.....	3,250,806	132,707
	Etats-Unis.....	15,049,181	498,534	.....	.....	15,049,181	498,534
	Total.....	18,367,275	633,662	.....	.....	18,367,275	633,662
Plomb en gueuse.....	Australie.....	85,282	3,261	.....	.....	85,282	3,261
	Terreneuve.....	.....	.....	958	49	958	49
	Nouv.-Zélande..	67,260	2,556	.....	.....	67,260	2,556
	Etats-Unis.....	.....	.....	80	20	80	20
	Total.....	152,542	5,817	1,038	69	153,580	5,886
Nickel, fin, dans le minerai, matte ou speiss.	Gr.-Bretagne....	1,951,791	481,164	.....	.....	1,951,791	481,164
	Etats-Unis.....	14,265,794	1,106,312	.....	.....	14,265,794	1,106,312
	Total.....	16,217,585	1,587,476	.....	.....	16,217,585	1,587,476
Platine dans des concentrations, ou autres formes.....		Onces.		Onces.		Onces.	
	Etats-Unis.....	982	17,031	629	12,583	1,611	29,614
Argent métallique dans des concentrations de minerai, etc.....	Belgique.....	74,187	50,243	.....	.....	74,187	50,243
	Chine.....	151,447	94,984	.....	.....	151,447	94,984
	Japon.....	42,730	26,972	.....	.....	42,730	26,972
	Etats-Unis.....	8,546,451	5,335,060	23,150	14,957	8,569,601	5,350,017
	Total.....	8,814,815	5,507,259	23,150	14,957	8,837,965	5,522,216
Mica.....		Liv.		Liv.		Liv.	
	Gr.-Bretagne....	234,434	52,142	.....	.....	234,434	52,142
	France.....	9,050	2,212	.....	.....	9,050	2,212
	Etats-Unis.....	1,148,613	434,347	4,106	1,597	1,152,719	435,944
	Total.....	1,392,097	488,701	4,106	1,597	1,396,203	490,298

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINES.—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Couleur minérale, oxyde de fer, ocres, etc.	Gr.-Bretagne	300	3			300	3
	Etats-Unis	61,400	534			61,400	534
	Total	61,700	537			61,700	537
		Galls.		Galls.		Galls.	
Eau minérale	Bermude	446	248			446	248
	Terreneuve	454	141			454	141
	Etats-Unis	4,233	2,550	163	40	4,396	2,590
	Total	5,133	2,939	163	40	5,296	2,979
Huiles :—							
Minérale, pétrole et kérosine, crues	Terreneuve	900	141			900	141
	Etats-Unis	35	2			35	2
	Total	935	143			935	143
Minérale, pétrole et kérosine, raffinées	Gr.-Bretgane	210	21			210	21
	Antilles angl.	152	41			152	41
	Terreneuve	1,870	478	34,309	3,415	36,179	3,893
	Saint-Pierre			42	10	42	10
	Total	2,232	540	34,351	3,425	36,583	3,965
		Ton'x,		Ton'x.		Ton'x.	
Minerais, savoir :— Antimoine	Gr.-Bretagne	405	21,207			405	21,207
	Belgique	512	10,270			512	10,270
	Total	917	31,477			917	31,477
Fer	Etats-Unis	34,191	65,367			34,191	65,367
Manganèse	Etats-Unis	93	925			93	925
Autres	Gr.-Bretagne	248	48,494			248	48,494
	Belgique	534	42,144			534	42,144
	France	65	6,532			65	6,532
	Allemagne	51	5,080			51	5,080
	Etats-Unis	6,907	198,847			6,907	198,847
	Total	7,805	301,097			7,805	301,097
		Qtx.				Qtx.	
Plombagine, à l'état naturel, etc	Etats-Unis	6	19			6	19
		Ton'x.				Ton'x.	
Pyrites	Etats-Unis	22,214	57,496			22,214	57,496

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES MINES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Sel	Gr.-Bretagne	2,240	20			2,240	20
	Afrique angl.	44,800	280			44,800	280
	Antilles angl.	3,000	32			3,000	32
	Terreneuve	39,000	390	3,913,301	10,833	3,952,301	11,223
	Nouv.-Zélande	122,220	395			122,220	395
	Etats-Unis	146,646	557	658,134	1,921	804,780	2,478
	Total	357,906	1,674	4,571,435	12,754	4,929,341	14,428
		Ton'x.				Ton'x.	
Sable et gravier	Etats-Unis	213,441	76,705			213,441	76,705
Pierre d'ornement, granit, marbre, etc., non ouvrés	Gr.-Bretagne	25	470			25	470
	Etats-Unis	171	801	1	18	172	819
	Total	196	1,271	1	18	197	1,289
" à bâtir, de taille, calcaire, etc., non ouvrée	Etats-Unis	1,566	444			1,566	444
" pour la fabrication de pierre à aiguiser, brut	Etats-Unis	539	5,248			539	5,248
Autres articles	Gr.-Bretagne		6,609				6,609
	Australie		125				125
	Antilles angl.		10,196				10,196
	Terreneuve		2				2
	Chine		216				216
	Cuba		21,465				21,465
	France		2,514				2,514
	Allemagne		56				56
	Etats-Unis		85,936		2,351		88,287
	Total		127,119		2,351		129,470
LES PÊCHERIES.							
		Liv.				Liv.	
Morue, y compris égrefin, lingue et merlan frais	Bermudes	75	3			75	3
	Antilles angl.	100	3			100	3
	Etats-Unis	61,967	1,288			61,967	1,288
	Total	62,142	1,294			62,142	1,294
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Morue salée, sèche	Gr.-Bretagne	27,690	93,582			27,690	93,582
	Bermudes	3,348	18,474			3,348	18,474
	Afrique angl.	31	169			31	169
	Guyane angl.	32,584	156,906			32,584	156,906
	Antilles angl.	124,728	681,711	701	3,571	125,429	685,282
	Malte	560	3,400			560	3,400
	Terreneuve	3,423	16,380			3,423	16,380
	Brésil	95,632	617,542			95,632	617,542
	Etats de l'A. C.	4,083	25,210			4,083	25,210
	Chine	648	4,180			648	4,180

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES PÊCHERIES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	Qtx.	$
Morue salée, sèche—*Suite.*	Cuba	58,535	311,410			58,535	311,410
	Antilles dan.	881	4,543			881	4,543
	Danemark	175	1,136			175	1,136
	Guyane holland.	3,098	12,630			3,098	12,630
	France	64	350			64	350
	Afrique franç.	112	600			112	600
	Antilles franç.	112	600			112	600
	Haïti	4,094	23,047			4,094	23,047
	Italie	41,501	222,974			41,501	222,974
	Madère	2,016	12,600			2,016	12,600
	Mexique	258	809			258	809
	Panama	6,462	41,960			6,462	41,960
	Porto-Rico	50,540	282,362			50,540	282,362
	Portugal	23,559	140,842			23,559	140,842
	San-Domingue	4,870	22,024			4,870	22,024
	Espagne	8,091	33,090			8,091	33,090
	Turquie	5	40			5	40
	Uruguay	168	629			168	629
	E.-U. de Colomb.	3,703	23,466			3,703	23,466
	Venezuela	29	143			29	143
	Etats-Unis	53,087	296,394			53,087	296,394
	Total	554,087	3,049,203	701	3,571	554,788	3,052,774
" verte	Gr.-Bretagne	117	1,280			117	1,280
	Guyane angl.	227	576			227	576
	Antilles angl.	409	1,147			409	1,147
	Cuba	118	530			118	530
	Porto-Rico	1,499	7,326			1,499	7,326
	Etats-Unis	5,976	25,773			5,976	25,773
	Total	8,346	36,632			8,346	36,632
" saumuré	Etats-Unis	123	615			123	615
		Brls.		Brls.		Brls.	
" langues et noues	Bermudes	11	47			11	47
	Antilles angl.	14	135			14	135
	Etats-Unis	1,032	13,662			1,032	13,662
	Total	1,057	13,844			1,057	13,844
		Liv.		Liv.		Liv.	
Maquereau, frais	Antilles angl.	2,116	175			2,116	175
	Saint-Pierre	100	6			100	6
	Etats-Unis	3,284,905	142,998			3,284,905	142,998
	Total	3,287,121	143,179			3,287,121	143,179
" en boîtes	Antilles angl.	3,038	418			3,038	418
	Etats-Unis	625	75			625	75
	Total	3,663	493			3,663	493

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES PÊCHERIES.		Brls.	$	Brls.	$	Brls.	$
Maquereau, saumuré	Bermudes	100	1,035			100	1,035
	Guyane anglaise	1,013	10,743	12	108	1,025	10,851
	Antilles angl.	4,751	47,776	213	1,646	4,964	49,422
	Terreneuve	4	42			4	42
	Etats d'Am. C	258	2,582	30	228	288	2,816
	Cuba	33	405			33	405
	Antill. d'anoises	38	433	10	75	48	508
	Guyane holland.	1	12			1	12
	Italie	8	96			8	96
	Panama	742	7,761			742	7,761
	Porto-Rico	63	558			63	558
	Saint-Pierre	3	26			3	26
	Etats-U. de Col.	272	2,935	154	1,156	426	4,091
	Etats-Unis	47,753	368,276	9	72	47,762	368,348
	Total	55,039	442,680	428	3,285	55,467	445,965
		Liv.		Liv.		Liv.	
Flétant, frais	Australie	300	21			300	21
	Bermudes	337	44			337	44
	Antilles angl.	55	5			55	5
	Etats-Unis	1,407,297	58,045	79,175	3,413	1,486,472	61,458
	Total	1,407,989	58,115	79,175	3 413	1,487,164	61,528
		Brls.		Brls.		Brls.	
" saumuré	Etats-Unis	1	4			1	4
		Liv.		Liv.		Liv.	
Hareng, frais ou gelé	Antilles angl.	1,800	62			1,800	62
	Japon	1,500	50			1,500	50
	Etats-Unis	15,772,247	90,795			15,772,247	90,795
	Total	15,775,547	90,907			15,775,547	90,907
		Brls.		Brls.		Brls.	
" saumuré	Gr.-Bretagne	656	2,115			656	2,115
	Australie	76	685			76	685
	Bermudes	223	890			223	890
	Afrique angl.	10	50			10	50
	Guyane anglaise	1,617	6,671			1,617	6,671
	Antilles angl.	33,257	130,018	330	1,345	33,587	131,363
	Hong-Kong	19,427	81,477			19,427	81,477
	Terreneuve	53	156			53	156
	Etats de l'A. C.	36	118			36	118
	Chine	2,073	11,519			2,073	11,519
	Cuba	520	2,128			520	2,128
	Antilles danoises	423	1,891			423	1,891
	Afrique franç.	100	500			100	500
	Antilles "	100	500			100	500
	Hawaï	1,094	1,660			1,094	1,660
	Italie	38	300			38	300
	Japon	13,710	101,975			13,710	101,975
	Panama	47	210			47	210
	Porto-Rico	6,212	26,789			6,212	26,789
	Uruguay	20	80			20	80
	Etats-U. de Col.	14	60			14	60
	Etats-Unis	24,762	78,612	1,620	4,980	26,382	83,592
	Total	104,468	448,404	1,950	6,325	106,418	454,729

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
les pêcheries—*Suite.*			$		$		$
Hareng, en boîtes	Bermudes	336	24			336	24
	Terreneuve	50	4			50	4
	Nouv.-Zélande	904	75			904	75
	Cuba	1,050	27			1,050	27
	Saint-Pierre	100	6			100	6
	Etats-Unis	117,075	4,358			117,075	4,358
	Total	119,515	4,494			119,515	4,494
" fumé	Gr.-Bretagne	60,140	1,594			60,140	1,594
	Australie	1,360	95			1,360	95
	Bermudes	17,591	366			17,591	366
	Afrique anglaise	4,500	105			4,500	105
	Guyane "	103,905	2,621			103,905	2,621
	Antilles angl.	659,067	15,703			659,067	15,703
	Terreneuve	34,250	670			34,250	670
	Etats de l'A. C.	7,345	133			7,345	133
	Cuba	49,640	1,294			49,640	1,294
	Antilles danoises	9,424	228			9,424	228
	Guyane anglaise	1,750	44			1,750	44
	Madère	3,000	70			3,000	70
	Panama	7,620	198			7,620	198
	Porto-Rico	19,051	492			19,051	492
	Saint-Pierre	590	16			590	16
	Etats-U. de Col.	2,000	45			2,000	45
	Etats-Unis	1,929,863	56,712			1,929,863	56,712
	Total	2,911,096	80,386			2,911,096	80,386
Autres poiss. de mer, frais	Chine	10,200	100			10,200	100
	Allemagne	13,620	545			13,620	545
	Etats-Unis	6,228,708	357,240			6,228,708	357,240
	Total	6,252,528	357,885			6,252,528	357,885
		Brls.		Brls.		Brls.	
" saumuré	Bermudes	4	19			4	19
	Guyane angl.	75	345			75	345
	Antilles angl.	3,893	24,399	502	1,935	4,395	26,334
	Terreneuve	90	160			90	160
	Etats de l'Am. C.	20	120			20	120
	Cuba	15	100	20	97	35	197
	Antilles danoises	65	392	4	17	69	409
	Guyane danoise	3	21			3	21
	Panama	6	18			6	18
	Porto-Rico	26	185			26	185
	Etats-U. de Col.	6	30			6	30
	Etats-Unis	6,154	33,291			6,154	33,291
	Total	10,357	59,080	526	2,049	10,883	61,129
		Liv.		Liv.		Liv.	
en conserves	Gr.-Bretagne	36,207	966			36,207	966
	Bermudes	3,285	151	500	39	3,785	190
	Guyane anglaise	415	27			415	27
	Antilles angl.	24,969	1,303	125	14	25,094	1,317
	Terreneuve	11,993	935			11,993	935
	Chine	206,600	1,160			206,600	1,160

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Les pêcheries—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Aut. poissons de mer—*Fin.*	Cuba	36,485	1,006			36,485	1,006
	Mexique	350	25			350	25
	Norvège			5,300	528	5,300	528
	Etats-Unis	708,697	35,326	152,645	15,302	861,342	50,628
	Total	1,029,001	40,899	158,570	15,883	1,187,571	56,782
		Brls.		Brls.		Brls.	
Huîtres fraîches	Gr.-Bretagne	56	529			56	529
	Afrique angl.	10	45			10	45
	Terreneuve	7	49			7	49
	Cuba	7	50			7	50
	Saint-Pierre	6	18			6	18
	Etats-Unis	356	2,758			356	2,758
	Total	442	3,449			442	3,449
		Liv.				Liv.	
" conservées en boîtes	Terreneuve	200	25			200	25
		Brls.		Brls.		Brls.	
		6	126			6	126
Homard frais	Gr.-Bretgane	13,439	163,346			13,439	163,346
	Etats-Unis						
		13,445	163,472			13,445	163,472
		Liv.		Liv.		Liv.	
" en boîtes	Gr.-Bretagne	1,276,426	331,811			1,276,426	331,811
	Australie	2,800	572			2,800	572
	Bermudes	48	12			48	12
	Afrique angl.	48	14			48	14
	Indes or. angl.	1,400	270			1,400	270
	Guyane angl.	1,560	494			1,560	494
	Antilles angl.	1,080	271			1,080	271
	Terreneuve	30,182	6,557			30,182	6,557
	Argentine	83,502	20,876			83,502	20,876
	Belgique	99,004	24,715			99,004	24,715
	Cuba	48	14			48	14
	Danemark	52,922	13,922			52,922	13,922
	France	2,020,802	545,029			2,020,802	545,029
	Allemagne	54,594	14,321			54,594	14,321
	Hollande	3,600	900			3,600	900
	Mexique	6,290	1,403			6,290	1,403
	Russie	768	192			768	192
	Saint-Pierre	110	21			110	21
	Suède	74,027	19,061			74,027	19,061
	Uruguay	4,800	1,200			4,800	1,200
	Etats-Unis	1,454,144	387,272			1,454,144	387,272
	Total	5,168,155	1,368,927			5,168,155	1,368,927
		Brls.		Brls.		Brls.	
Boitte, poisson	Etats-Unis	464	2,786			464	2,786
Mollusques et autres	Gr.-Bretagne	10,755	18,329			10,755	18,329
	Etats-Unis	53,600	104,112			53,600	104,112
	Total	64,355	122,441			64,355	122,441

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Qua'tité	Valeur.	Quantité.	Value.
LES PÊCHERIES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Lix.	$
Saumon, frais	Gr.-Bretagne	811,976	72,260			811,976	72,260
	Australie	600	60			600	60
	Bermudes	208	34			208	34
	Afrique angl.	6,000	480			6,000	480
	Antilles angl.	80	11			80	11
	Allemagne	87,338	9,128			87,338	9,128
	Japon	30,000	750			30,000	750
	Etats-Unis	765,545	73,770			765,545	73,770
	Total	1,701,747	156,493			1,701,747	156,493
" fumé	Australie	200	29			200	29
	Etats-Unis	260	31	360	36	620	67
	Total	460	60	360	36	820	96
" en boîtes	Gr.-Bretagne	12,207,053	1,622,017			12,207,053	1,622,017
	Australie	1,655,921	214,878			1,655,921	214,878
	Bermudes	236	47			236	47
	Afrique angl.	15,600	1,221			15,600	1,221
	Indes or. angl.	136,750	10,687			136,750	10,687
	Antilles angl.	1,731	281			1,731	281
	Iles Fidji	270,329	21,278			270,329	21,278
	Hong-Kong	12,000	913			12,000	913
	Terreneuve	61,200	3,575			61,200	3,575
	Nouv.-Zélande	326,626	44,068			326,626	44,068
	Chine	19,236	1,351			19,236	1,351
	Cuba	128,572	9,503			128,572	9,503
	France	52,800	6,750			52,800	6,750
	Allemagne	10	1			10	1
	Italie	7,152	857			7,152	857
	Japon	102,480	2,133			102,480	2,133
	Etats-Unis	354,714	52,451			354,714	52,451
	Total	15,352,410	1,992,011			15,352,410	1,992,011
		Brls.		Brls.		Brls.	
" saumuré	Gr.-Bretagne	371	6,436			371	6,436
	Bermudes	49	373			49	373
	Guyane angl.	131	1,334			131	1,334
	Antilles angl.	751	8,552			751	8,552
	Brésil	10	120			10	120
	E. de l'Am. C.	13	194			13	194
	Chine	41	378			41	378
	Antilles dan.	17	191			17	191
	Danemark	209	4,150			209	4,150
	Guyane angl.	15	168			15	168
	Allemagne	1,618	32,789			1,618	32,789
	Hollande	5	100			5	100
	Japon	32,754	199,023			32,754	199,023
	Panama	133	1,600			133	1,600
	E.-U. de Col.	51	750			51	750
	Etats-Unis	7,572	145,873			7,572	145,873
	Total	43,740	402,031			43,740	402,031
		Liv.		Liv.		Liv.	
Saumon ou truite des lacs.	Etats-Unis	418,511	17,480			418,511	17,480

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LES PÊCHERIES—*Suite.*			$		$		$
Poisson, tout autre, frais..	Bermudes		8				8
	Nouv.-Zélande		512				512
	Chine		144				144
	Cuba		294				294
	Danemark		879				879
	Japon		1,268				1,268
	Etats-Unis		968,146		155		968,301
	Total		971,251		155		971,406
		Brls.		Brls.		Brls.	
" " saumuré.	Antilles angl	3	18			3	18
	Cuba	15	100			15	100
	Danemark	20	200			20	200
	Japon	150	1,500			150	1,500
	Etats-Unis	402	4,134		1	402	4,135
	Total	590	5,952		1	590	5,953
Huile de poisson—		Galls.		Galls.		Galls.	
Morue	Gr.-Bretagne	3,152	964			3,152	964
	Guyane angl	250	126			250	126
	Antilles angl	659	374			659	374
	Terreneuve	3,520	820			3,520	820
	Etats-Unis	85,693	24,477			85,693	24,477
	Total	93,274	26,761			93,274	26,761
Phoque	Gr.-Bretagne	36,499	13,995			36,499	13,995
	Etats-Unis	28,053	8,699			28,053	8,699
	Total	64,552	22,694			64,552	22,694
Baleine	Gr.-Bretagne	290,101	97,437			290,101	97,437
	Australie	80	25			80	25
	Total	290,181	97,462			290,181	97,462
Autres	Gr.-Bretagne	2,984	985			2,984	985
	Etats-Unis	27,526	4,628			27,526	4,628
	Total	30,510	5,613			30,510	5,613
Peaux ou fourrures, le produit de poissons ou d'animaux marins	Gr.-Bretagne		143,239				143,239
	Etats-Unis		18,951				18,951
	Total		162,190				162,190
Autres articles	Gr.-Bretagne		3,437				3,437
	Bermudes		2				2
	Antilles angl		3				3
	France		1,566				1,566
	Japon		925				925
	Etats-Unis		6,997		58		7,055
	Total		12,930		58		12,988

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
la forêt.		Brls.	$	Brls.	$	Brls.	$
Cendre, potasse et perlasse	Gr.-Bretagne	441	18,102			441	18,102
	Chine	315	4,410			315	4,410
	France	44	1,738			44	1,738
	Etats-Unis	233	7,069			233	7,069
	Total	1,033	31,319			1,033	31,319
Lessive	Etats-Unis		4,243				4,243
Toutes autres	Saint-Pierre		25				25
	Etats-Unis		33,799		113		33,912
	Total		33,824		113		33,937
Ecorce pour les tanneurs	Etats-Unis	Cordes. 5,979	30,911	Cordes. 95	570	Cordes. 6,074	31,481
Bois de chauffage	Gr.-Bretagne	60	180			60	180
	Terreneuve	2	6			2	6
	Saint-Pierre	129	325			129	325
	Etats-Unis	18,073	48,921			18,073	48,921
	Total	18,264	49,432			18,264	49,432
Courbes et allonges	Saint-Pierre	Nombre. 50	33	Nomb.		Nombre. 50	33
	Etats-Unis	23,364	12,447			23,364	12,447
	Total	23,414	12,480			23,414	12,480
Bois à lattes	Etats-Unis	Cordes. 5,212	20,001	Cordes.		Cordes. 5,212	20,001
Billots— Cèdre, capable d'être converti en bardeaux	Etats-Unis	Cordes. 921	4,647	Cordes.		Cordes. 921	4,647
Orme	Gr.-Bretagne	M. pds. 125	2,329	M. pds.		M. pds. 125	2,329
	Etats-Unis	43	464			43	464
	Total	168	2,793			168	2,793
Pruche	Antilles angl	10	135			10	135
	Etats-Unis	59	445			59	445
	Total	69	580			69	580
Chêne	Etats-Unis	42	1,257			42	1,257

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LA FORÊT—*Suite.*		M. pds.	$	M. pds.	$	M. pds.	$
Billots—*Suite.*							
Pin	Etats-Unis	241	2,505			241	2,505
Epinette blanche	Bermudes	8	82			8	82
	Etats-Unis	11,729	146,345			11,729	146,345
	Total	11,737	146,427			11,737	146,427
Tous autres	Gr.-Bretagne	1,961	36,619			1,961	36,619
	Etats-Unis	32,261	270,374			32,261	270,374
	Total	34,222	306,993			34,222	306,993
Bois de service, savoir :—							
Voliges	Gr.-Bretagne		15,786				15,786
	Norvège		7,763				7,763
	Total		23,549				23,549
Tilleul	Gr.-Bretagne	248	5,832			248	5,832
	France	153	6,145			153	6,145
	Allemagne	12	200			12	200
	Etats-Unis	5,886	100,977	26	518	5,912	101,495
	Total	6,299	113,154	26	518	6,325	113,672
		C. étal.		C. étal.		C. étal.	
Madriers, pin	Gr.-Bretagne	22,956	1,521,931			22,956	1,521,931
	Afrique anglaise	5	700			5	700
	Allemagne	12	2,376			12	2,376
	Etats-Unis	2,302	99,511			2,302	99,511
	Total	25,275	1,624,518			25,275	1,624,518
Epinette et autres	Gr.-Bretagne	165,640	6,414,045			165,640	6,414,045
	Australie	500	20,579			500	20,579
	Argentine	448	21,985			448	21,985
	Belgique	110	4,412			110	4,412
	Brésil	330	13,188			330	13,188
	Cuba	112	4,466			112	4,466
	France	1,424	53,728			1,424	53,728
	Portugal	260	9,950			260	9,950
	Espagne	96	4,053			96	4,053
	Uruguay	31	1,530			31	1,530
	Etats-Unis	7,455	327,976	5	259	7,460	328,235
	Total	176,406	6,875.912	5	259	176,411	6,876,171
Madriers, bouts	Gr.-Bretagne	8,091	279,327			8,091	279,327
	Australie	14	507			14	507
	France	27	969			27	969
	Espagne	5	147			5	147
	Etats-Unis	240	14,589			240	14,589
	Total	8,377	295,539			8,377	295,539

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LA FORÊT—*Suite.*		M.	$	Bois.	$	M.	$
Lattes	Gr.-Bretagne	2,150	5,345			2,150	5,345
	Australie	1,383	3,863			1,383	3,863
	Bermudes	207	321			207	321
	Antilles angl.	50	100			50	100
	Terreneuve	2	6			2	6
	Nouv.-Zélande	1,497	4,398			1,497	4,398
	Chili	384	1,318			384	1,318
	Afrique espag.	167	504			167	504
	Etats-Unis	556,465	1,446,547	366	1,099	556,831	1,447,646
	Total	562,305	1,462,402	366	1,099	562,671	1,463,501
Palis	Etats-Unis	70	700			70	700
Piquets	Gr.-Bretagne	533	12,545			533	12,545
	Australie	232	3,594			232	3,594
	Chili	10	195			10	195
	Afrique espag.	23	352			23	352
	Etats-Unis	15,719	78,428			15,719	78,428
	Total	16,517	95,114			16,517	95,114
		M. pds.		M. pds.		M. pds.	
Madriers et planches	Gr.-Bretagne	68,169	1,215,421			68,169	1,215,421
	Australie	15,540	259,965			15,540	259,965
	Afrique anglaise	5,112	75,405			5,112	75,405
	Bermudes	20	324			20	324
	Antilles angl.	9,759	162,587			9,759	162,587
	Guyane anglaise	1,697	16,529			1,697	16,529
	Iles Fidji	347	7,850			347	7,850
	Hong-Kong	92	1,700			92	1,700
	Terreneuve	432	6,727			432	6,727
	Nouv.-Zélande	12	50			12	50
	Argentine	70,392	1,503,389			70,392	1,503,389
	Belgique	1,491	16,029			1,491	16,029
	Brésil	1,792	32,597			1,792	32,597
	Iles du Cap Vert	63	1,130			63	1,130
	Chili	11,790	180,502			11,790	180,502
	Chine	62	1,530			62	1,530
	Cuba	14,620	239,096			14,620	239,096
	Ant. danoise	109	1,461			109	1,461
	Danemark	10	400			10	400
	Egypte	2,184	31,110			2,184	31,110
	Japon	1,635	23,344			1,635	23,344
	Madère	986	21,100			986	21,100
	Mexique	1,840	30,976	288	4,320	2,128	35,296
	Panama	41	615			41	615
	Pérou	4,073	61,437			4,073	61,437
	Porto-Rico	6,125	98,490			6,125	98,490
	Espagne	66	2,127			66	2,127
	Afrique espag.	1,000	23,763			1,000	23,763
	Saint-Pierre	154	2,319			154	2,319
	Uruguay	3,258	64,252			3,258	64,252
	Etats-Unis	658,071	11,245,616	12	383	658,083	11,245,999
	Venezuela	145	2,792			145	2,792
	Total	881,087	15,330,633	300	4,703	881,387	15,335,336

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
LA FORÊT—*Suite.*		M. pds.	$		$	M. pds.	$
Bois de service—*Suite.*							
Solives	Etats-Unis	33	356			33	356
Voliges	Gr.-Bretagne	38,466	428,614			38,466	428,614
	Bermudes	10	105			10	105
	Antilles angl.	13	212			13	212
	Terreneuve	6	72			6	72
	Argentine	3,419	53,114			3,419	53,114
	Cuba	5	60			5	60
	Norvège	793	11,904			793	11,904
	Panama	4	80			4	80
	Porto-Rico	42	546			42	546
	Uruguay	920	15,285			920	15,285
	Etats-Unis	19,258	250,845			19,258	250,845
	Total	62,936	760,837			62,936	760,837
		M.		M.		M.	
Bardeaux	Australie	1,280	3,337			1,280	3,337
	Bermudes	70	81			70	81
	Antilles angl.	6,925	9,635			6,925	9,635
	Terreneuve	104	244			104	244
	Nouv.-Zelande	20	50			20	50
	Iles du Cap-Vert	80	105			80	105
	Antilles danoises	7	42			7	42
	Porto-Rico	785	1,402			785	1,402
	Etats-Unis	627,101	1,325,958			627,101	1,325,958
	Total	636,372	1,340,854			636,372	1,340,854
Douves, autres	Gr.-Bretagne		223,132				223,130
	Afrique angl.		138				133
	Bermudes		3,802				3,800
	Antilles angl.		6,6.3		1,300		7,923
	Iles Fidji		3,540				3,549
	Nouv.-Zélande		423				423
	Argentine		7,710				7,712
	Cuba		603				608
	Antilles franç.		149				142
	Mexique		14,983				14,983
	Saint-Pierre		200				200
	Uruguay		3,661				3,661
	Etats-Unis		18,756				18,756
	Total		283,720		1,300		285,020
Douves, autres et fonds.							
	Gr.-Bretagne		32,008				32,008
	Antilles angl.		9				9
	Terreneuve		508				508
	Antilles franç.		285				285
	Norvège		3,092				3,092
	Saint-Pierre		202				202
	Etats-Unis		118,598				118,598
	Total		154,702				154,702

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité	Valeur.
LA FORÊT—*Suite.*			$		$		$
Bois de service—*Suite.*							
Tous autres bois de service, N.A.E.	Gr.-Bretagne		98,512		44		98,556
	Bermudes		709				709
	Afrique angl.		9,173				9,173
	Antilles angl.		219				219
	Terreneuve		1,441				1,441
	Argentine		1,298				1,298
	Chili		653				653
	Allemagne		2				2
	Saint-Pierre		557				557
	Etats-Unis		235,732		438		236,170
	Total		348,296		482		348,778
Eclisses à allumettes	Gr.-Bretagne		9,867				9,867
	Etats-Unis		963				963
	Total		10,830				10,830
		Nombre.				Nombre.	
Mâts et espars	Bermudes	3	40			3	40
	Guyane angl.	6	120			6	120
	Antilles angl.	116	703			116	703
	Terreneuve	107	722			107	722
	Iles du Cap-Vert	11	56			11	56
	Cuba	24	72			24	72
	Antilles danoises	28	32			28	32
	Madère	54	85			54	85
	Mexique	2	250			2	250
	Porto-Rico	4	8			4	8
	Saint-Pierre	148	472			148	472
	Etats-Unis	1,466	2,847			1,466	2,847
	Total	1,969	5,407			1,969	5,407
Pilotis	Terreneuve		650				650
	Etats-Unis		116,316				116,316
	Total		116,966				116,966
Echalas à houblon, cercles, pot. de télég. et autres.	Gr.-Bretagne		1,005				1,005
	Bermudes		26				26
	Terreneuve		65				65
	Mexique		1,838				1,838
	Porto-Rico		48				48
	Saint-Pierre		165				165
	Etats-Unis		81,868		840		82,708
	Total		85,015		840		85,855
Poteaux, cèdre, épinette et autres	Etats-Unis		12,585				12,585
		Cordes.				Cordes.	
Billes à bardeaux de pin ou de cèdre	Japon	1	5			1	5
	Etats-Unis	6,467	24,077			6,467	24,077
	Total	6,468	24,082			6,468	24,082

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
DE LA FORÊT—*Suite.*		Nombre.	$		$	Nombre.	$
Traverses et liens de ch. de fer	Gr.-Bretagne	115	50	.....	.....	115	50
	Afrique angl.	2,227	890	.....	.....	2,227	890
	Antilles angl.	14,746	7,500	.....	.....	14,746	7,500
	Mexique	177,120	78,081	.....	.....	177,120	78,081
	Etats-Unis	974,804	295,851	.....	.....	974,804	295,851
	Total	1,169,012	382,372	.....	.....	1,169,012	382,372
Billes à douves	Etats-Unis	Cordes. 125	484	.....	.....	Cordes. 125	484
Bois de const., carré, sav. :		Ton'x.		Ton'x.		Ton'x.	
Frêne	Gr.-Bretagne	135	1,877	3	49	138	1,926
Bouleau	Gr.-Bretagne	7,897	86,335	.....	.....	7,897	86,335
	Etats-Unis	41	596	.....	.....	41	596
	Total	7,938	86,931	.....	.....	7,938	86,931
Orme	Gr.-Bretagne	8,612	241,238	864	25,515	9,476	266,753
	France	67	2,589	.....	.....	67	2,589
	Total	8,679	243,827	864	25,515	9,543	269,342
Erable	Gr -Bretagne	33	582	.....	.....	33	582
Chêne	Gr.-Bretagne	8,639	187,751	2,603	58,019	11,242	245,770
	Etats-Unis	23	466	.....	.....	23	466
	Total	8,662	188,217	2,603	58,019	11,265	246,236
Pin rouge	Gr.-Bretagne	4,486	95,116	.....	.....	4,486	95,116
	Terreneuve	.....	.....	49	854	49	854
	Etats-Unis	87	1,957	.....	.....	87	1,957
	Total	4,573	97,073	49	854	4,622	97,927
Pin blanc	Gr.-Bretagne	32,912	840,969	657	16,351	33,569	857,320
	Cuba	17	269	.....	.....	17	269
	Etats-Unis	38	561	.....	.....	38	561
	Total	32,967	841,799	657	16,351	33,624	858,150
Tous autres	Gr.-Bretagne	762	9,046	.....	.....	762	9,046
	Terreneuve	1	10	.....	.....	1	10
	Etats-Unis	455	5,613	24	245	479	5,858
	Total	1,218	14,669	24	245	1,242	14,914
Bois, blocs et autres, pour la pulpe	Etats-Unis	Cordes. 452,846	1,998,805	Cordes. 153	459	Cordes. 452,999	1,999,264

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
la forêt—*Fin.*			$		$		$
Autres produits de la forêt	Terreneuve		33				33
	Porto-Rico		99				99
	Etats-Unis		6,747				6,747
	Total		6,879				6,879
animaux et leurs produits.							
Animaux :		Nombre.		Nombre		Nombre.	
Chevaux âgés d'un an ou plus	Terreneuve	3	185			3	185
	Etats-Unis	3	115	13	380	16	495
	Total	6	300	13	380	19	680
Chevaux âgés de plus d'un an	Gr.-Bretagne	140	20,425	1	750	141	21,175
	Bermudes	6	800			6	800
	Afrique angl	311	62,200			311	62,200
	Antilles angl	18	2,075			18	2,075
	Terreneuve	68	6,753			68	6,753
	Etats-Unis	1,566	347,625	1,517	384,035	3,083	731,660
	Total	2,109	439,878	1,518	384,785	3,627	824,663
Bestiaux âgés d'un an ou moins	Afrique angl	1	30			1	30
	Terreneuve	55	2,052			55	2,052
	Saint-Pierre	41	77			41	77
	Etats-Unis	824	8,275			824	8,275
	Total	921	10,434			921	10,434
Bestiaux âgés de plus d'un an	Gr.-Bretagne	149,340	10,200,137			149,340	10,200,137
	Afrique angl	131	9,170			131	9,170
	Bermudes	12	540			12	540
	Antilles angl	17	937			17	937
	Terreneuve	1,787	70,914			1,787	70,914
	France	1,550	113,250			1,550	113,250
	Hollande	685	47,950			685	47,950
	Saint-Pierre	338	8,717			338	8,717
	Etats-Unis	7,360	470,490	6	1,130	7,366	471'620
	Total	161,220	10,922,105	6	1,130	161,226	10,923,235
Cochons	Terreneuve	8	32			8	32
	Chine	3	75			3	75
	Saint-Pierre	107	1,089			107	1,089
	Etats-Unis	336	11,227	2	10	338	11,237
	Total	454	12,423	2	10	456	12,433
Moutons âgés d'un an ou moins	Gr.-Bretagne	2,352	13,281			2,352	13,281
	Saint-Pierre	138	316			138	316
	Etats-Unis	197,024	883,291			197,024	883,291
	Total	199,514	896,888			199,514	896,888

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRES.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX, ETC.—*Suite.*		Nombre.	$	Nomb.	$	Nombre.	$
Moutons âgés de plus d'un an	Gr.-Bretagne	32,881	213,905			32,881	213,905
	Afrique angl.	17	170			17	170
	Antilles angl.	394	2,785			394	2,785
	Terreneuve	2,050	10,215			2,050	10,215
	Mexique	3	150			3	150
	Saint-Pierre	416	1,422			416	1,422
	Etats-Unis	19,390	177,289	361	12,483	19,751	189,772
	Total	55,151	405,936	361	12,483	55,512	418,419
Volailles	Gr.-Bretagne		396				396
	Australie		50				50
	Bermudes		1,150				1,150
	Antilles angl.		91				91
	Terreneuve		3,864				3,864
	Japon		45				45
	Porto-Rico		18				18
	Saint-Pierre		898				898
	Etats-Unis		51,146		1,110		52,256
	Total		57,658		1,110		58,768
Autres animaux	Gr.-Bretagne		112				112
	Bermudes		5				5
	Saint-Pierre		21				21
	Etats-Unis		18,455		3,518		21,973
	Total		18,593		3,518		22,111
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Os	Belgique	265	610			265	610
	Etats-Unis	39,999	31,076			39,999	31,076
	Total	40,264	31,686			40,264	31,686
		Liv.		Liv.		Liv.	
Beurre	Gr.-Bretagne	17,243,390	3,805,925	404,221	73,080	17,647,611	3,879,005
	Afrigue angl.	1,450	265			1,450	265
	Bermudes	129,098	33,900			129,098	33,900
	Antilles angl.	214,641	59,313			214,641	59,313
	Guyane angl.	30,105	8,113			30,105	8,113
	Terreneuve	251,132	56,516			251,132	56,516
	Etats de l'A. C.	6,564	1,928			6,564	1,928
	Chine	19,445	5,041			19,445	5,041
	Cuba	3,410	1,034			3,410	1,034
	Antilles dan.	15,901	3,664			15,901	3,664
	Guyane holland.	148	40			148	40
	Japon	41,549	9,062			41,549	9,062
	Mexique	1,584	484			1,584	484
	Panama	10,228	3,004			10,228	3,004
	Saint-Pierre	85,407	17,615			85,407	17,615
	Turquie	84	21			84	21
	E.-U. de Colomb.	7,288	2,145			7,288	2,145
	Etats-Unis	17,084	3,539	147,747	31,539	164,831	35,078
	Total	18,078,508	4,011,609	551,968	104,619	18,630,476	4,116,228

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Qua'tité	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX, ETC.—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Fromage	Gr.-Bretagne	177,442,106	21,909,879	196,003	21,679	177,638,109	21,931,558
	Australie	1,199	245			1,199	245
	Afrique angl.	123,840	18,261			123,840	18,261
	Bermudes	65,131	9,080			65,131	9,080
	Antilles angl.	100,495	13,666			100,495	13,666
	Guyane angl.	22,167	3,143			22,167	3,143
	Terreneuve	306,301	37,748			306,301	37,748
	Nouv.-Zélande	5,542	1,690			5,542	1,690
	Chine	10,690	2,206			10,690	2,206
	Antilles dan.	11,174	1,568			11,174	1,568
	Guyane holland.	65	9			65	9
	Allemagne	341	54			341	54
	Hollande	394	116			394	116
	Japon	4,532	1,071			4,532	1,071
	Mexique	3,402	630			3,402	630
	Saint-Pierre	2,412	318			2,412	318
	Etats-Unis	41,776	6,900	130	18	41,906	6,918
	Total	178,141,567	22,006,584	196,133	21,697	178,337,700	22,028,281
		Douz.		Douz.		Douz.	
Œufs	Gr.-Bretagne	2,434,508	521,656			2,434,508	521,656
	Afrique angl.	66,900	14,645			66,900	14,645
	Bermudes	18,302	4,591			18,302	4,591
	Antilles angl.	1,825	459			1,825	459
	Guyane angl.	30	8			30	8
	Terreneuve	22,869	4,984			22,869	4,984
	Cuba	1,000	465			1,000	465
	Saint-Pierre	11,485	2,117			11,485	2,117
	Etats-Unis	34,286	7,632	5,127	1,415	39,413	9,047
	Total	2,591,205	556,557	5,127	1,415	2,596,332	557,972
Fourrures préparées	Gr.-Bretagne		111,062		1,401		112,463
	Allemagne				307		307
	Etats-Unis		11,098		7,688		18,786
	Total		122,160		9,396		131,556
" non préparées	Gr.-Bretagne		1,583,227		2,241		1,585,468
	Terreneuve		217				217
	Belgique		20				20
	France		56,764				56,764
	Allemagne		645		333		978
	Norvège		50				50
	Etats-Unis		873,896		31,989		905,885
	Total		2,514,819		34.563		2,549,382
		Liv.		Liv.		Liv.	
Graisse et graillons	Gr.-Bretagne	33,076	1,121			33,076	1,121
	Terreneuve	37,500	375			37,500	375
	Belgique	52,498	2,448			52,498	2,448
	Allemagne	611,161	46,199			611,161	46,199
	Hollande	292,669	19,632			292,669	19,632
	Etats-Unis	884,276	27,277	4,741	261	889,017	27,538
	Total	1,911,180	97,052	4,741	261	1,915,921	97,313

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX, ETC.—*Suite.*			$		$		$
Colle	Etats-Unis		8,024		23		8,047
Crin	Gr.-Bretanne		2,800		100		2,900
	Etats-Unis		89,024		948		89,972
	Total		91,824		1,048		92,872
Peaux, autres que fourrures	Gr.-Bretagne		17,466				17,466
	Terneuve		9,609				9,609
	Belgique		21,465		450		21,915
	France		3,570				3,570
	Allemagne		10,457				10,457
	Hollande		3,189				3,189
	Etats-Unis		2,543,119		7,855		2,550,974
	Total		2,608,875		8,305		2,617,180
Cornes et sabots	Gr -Bretagne		50		3		53
	Allemagne		2				2
	Etats-Unis		8,791				8,791
	Total		8,843		3		8,846
		Liv.		Liv.		Liv.	
Miel	Gr.-Bretagne	650	71			650	71
	Afrique angl	24	4			24	4
	Terreneuve	30	4	200	24	230	28
	Etats-Unis	2,921	296	24	12	2,945	308
	Total	3,625	375	224	36	3,849	411
Saindoux	Gr.-Bretagne	184,961	19,159			184,961	19,159
	Bermudes	370	36	460	38	830	74
	Antilles angl	6,857	881			6,857	881
	Terreneuve	4,256	380	540	47	4,796	427
	Etats-Unis	55	5	921	101	976	106
	Total	196,499	20,461	1,921	186	198,420	20,647
Viandes, savoir :—							
Lard séché	Gr.-Bretagne	75,326,704	9,012,496			75,326,704	9,012,496
	Bermudes	2,124	323			2,124	323
	Afrique angl	13,909	1,390			13,909	1,390
	Ant. anglaises	4,451	575			4,451	575
	Terreneuve	17,546	2,457			17,546	2,457
	Etats de l'A. C.	207	33			207	33
	Allemagne	12,000	862			12,000	862
	Etats-Unis	1,978	334	6,587	1,112	8,565	1,446
	Total	75,378,919	9,018,470	6,587	1,112	75,385,506	9,019,582

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX, ETC—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Viandes—*Suite.*							
Bœuf	Gr.-Bretagne	889,437	59,496			889,437	59,496
	Bermudes	2,131	132	2,200	84	4,331	266
	Antilles angl.	11,387	646	14,000	901	25,387	1,547
	Terreneuve	457,761	29,922	301,992	11,766	759,753	41,688
	Allemagne	12,400	1,500			12,400	1,500
	Saint-Pierre	8,158	698			8,158	698
	Etats-Unis	73,937	10,116	17,234	1,368	91,171	11,484
	Total	1,455,211	102,560	335,426	14,119	1,790,637	116,679
Jambons	Gr.-Bretagne	1,634,899	183,809			1,634,899	183,809
	Bermudes	2,264	339			2,264	339
	Ant. anglaises	3,344	494			3,344	494
	Terreneuve	13,795	1,427	2,335	237	16,130	1,664
	Cuba	600	99			600	99
	France	70	10			70	10
	Japon	714	142			714	142
	Saint-Pierre	453	73	221	27	674	100
	Etats-Unis	175,022	17,259	2,290	485	177,312	17,744
	Total	1,831,161	203,652	4,846	749	1,836,007	204,401
Moutons	Bermudes	353	39			353	39
	Terreneuve	20,350	1,702			20,350	1,702
	Saint-Pierre	2,305	282			2,305	282
	Etats-Unis	41,241	3,810			41,241	3,810
	Total	64,249	5,833			64,249	5,833
Lard	Gr.-Bretagne	131,078	12,012			131,078	12,012
	Bermudes	10,110	1,428			10,110	1,428
	Afrique angl.	53,500	5,350			53,500	5,350
	Antilles angl.	77,320	4,375	400	35	77,720	4,410
	Terreneuve	89,631	7,311	155,058	12,314	244,689	19,625
	Belgique	24,660	2,465			24,660	2,465
	Saint-Pierre	8,945	857			8,945	857
	Etats-Unis	84,518	13,495	1,337	336	85,855	13,831
	Total	479,762	47,293	156,795	12,685	636,557	59,978
Volailles, habillées ou non	Gr.-Bretagne		54,159				54,159
	Bermudes		775				775
	Afrique angl.		800				800
	Antilles		124				124
	Terreneuve		9,421				9,421
	Saint-Pierre		112				112
	Etats-Unis		8,666				8,666
	Total		74,057				74,057
Gibier, habillé ou non	Gr.-Bretagne		25				25
	Etats-Unis		7,344				7,344
	Total		7,369				7,369

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
ANIMAUX, ETC.—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Viandes—*Fin.*							
Langues	Gr.-Bretagne	11,403	1,590			11,403	1,590
	Mexique	200	35			200	35
	Total	11,603	1,625			11,603	1,625
" en boîtes	Gr.-Bretagne	3,105,768	372,933			3,105,768	372,933
	Afrique angl.	214,169	33,562			214,169	33,562
	Antilles angl.	18,668	1,615			18,668	1,615
	Terreneuve	15,925	2,475			15,925	2,475
	France	25	5			25	5
	Afrique portug.	370	37			370	37
	Russie	23,270	2,327			23,270	2,327
	Etats-Unis	730	158			730	158
	Total	3,378,925	413,112			3,378,925	413,112
" toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne	947,886	100,825			947,886	100,825
	Bermudes	125	19			125	19
	Afrique anglaise	22,920	3,299			22,920	3,299
	Antilles angl.	28,639	752			28,639	752
	Terreneuve	32,177	2,415			32,177	2,415
	Cuba	411	59			411	59
	Danemark	44,918	1,843			44,918	1,843
	Allemagne	88,436	4,605			88,436	4,605
	Saint-Pierre	1,690	70			1,690	70
	Etats-Unis	142,713	18,966	3,005	732	145,718	19,698
	Total	1,309,915	132,853	3,005	732	1,312,920	133,585
Lait et crème, condensé	Gr.-Bretagne	92,155	7,069			92,155	7,069
	Australie	480	35			480	35
	Afrique angl.	294,080	22,082			294,080	22,082
	Guyane angl.	2,400	168			2,400	168
	Antilles angl.	31,234	2,469			31,234	2,469
	Terreneuve	98,468	6,621			98,468	6,621
	Chine	101,880	3,255			101,880	3,255
	Cuba	40,000	3,251			40,000	3,251
	Danemark	14,350	533			14,350	533
	Japon	9,000	310			9,000	310
	Saint-Pierre	500	38			500	38
	Etats-Unis	1,992	210	2,597	346	4,589	556
	Total	686,539	46,041	2,597	346	689,136	46,387
		Nombre.		Nomb.		Nombre.	
Peaux de moutons	Gr.-Bretagne	1,015	1,077			1,015	1,077
	Etats-Unis	83,069	59,125			83,069	59,125
	Total	84,084	60,202			84,084	60,202
Queues	Gr.-Bretagne		7				7
	Etats-Unis		252				252
	Total		259				259

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Animaux, etc.—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Suif	Gr.-Bretagne	48,125	2,451			48,125	2,451
	Antilles angl.	75	7			75	7
	Terreneuve	22,567	2,211			22,567	2,211
	Belgique	67,475	2,586			67,475	2,586
	Hollande	28,500	1,144			28,500	1,144
	Saint-Pierre	881	65			881	65
	Etats-Unis	10,498	526			10,498	526
	Total	178,121	8,990			178,121	8,990
Laine	Gr.-Bretagne	223,347	41,653	60,821	15,545	284,168	57,198
	Terreneuve	22,498	7,049			22,498	7,049
	Etats-Unis	983,464	281,983			983,464	281,983
	Total	1,229,309	330,685	60,821	15,545	1,290,130	346,230
Autres articles	Gr.-Bretagne		42,796				42,796
	Australie		12,530				12,530
	Bermudes		22				22
	Guyane angl.		14				14
	Antilles ang.		52				52
	Iles Fidji		235				235
	Terreneuve		229				229
	Belgique		2,904				2,904
	Chine		47				47
	Danemark		1,930				1,930
	France		5				5
	Allemagne		31,352				31,352
	Hawaï		80				80
	St-Pierre		23				23
	Etats-Unis		34,195		863		35,058
	Total		126,414		863		127,277
Produits agricoles.							
Baume	Allemagne		489				489
	Etats-Unis		3,975				3,975
	Total		4,464				4,464
		Galls.		Galls.		Galls.	
Cidre	Gr.-Bretagne	14,050	2,188			14,050	2,188
	Terreneuve	15	5			15	5
	Etats-Unis	18	4			18	4
	Total	14,083	2,197			14,083	2,197
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Lin	Gr.-Bretagne	10	125			10	125
	Etats-Unis	6,960	72,881			6,960	72,881
	Total	6,970	73,006			6,970	73,006

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES—*Suite*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Fruits, savoir :—							
Pommes sèches	Gr.-Bretagne	125,000	11,477			125,000	11,477
	Bermudes	50	5			50	5
	Terreneuve	19,897	1,995			19,897	1,995
	Belgique	27,500	575			27,500	575
	France	8,820	1,058			8,820	1,058
	Allemagne	377,250	22,456			377,250	22,456
	Hollande	3,159,855	193,984			3,159,855	193,984
	Total	3,718,372	231,550			3,718,372	231,550
		Brls.		Brls.		Brls.	
" vertes ou mûres	Gr.-Bretagne	933,769	2,511,195	52	156	933,821	2,511,351
	Afrique angl.	9,572	23,967			9,572	23,967
	Bermudes	1,095	2,965			1,095	2,965
	Ant. anglaises	441	1,365			441	1,365
	Indes or. angl.	45	119			45	119
	Guyane anglaise	13	34			13	34
	Iles Fidji	86	329			86	329
	Hong-Kong	2	17			2	17
	Terreneuve	16,644	52,438			16,644	52,438
	Nouv.-Zélande	53	367			53	367
	Belgique	2,727	8,257			2,727	8,257
	Chine	71	304			71	304
	Cuba	542	1,679			542	1,679
	Danemark	728	1,552			728	1,552
	France	3,146	10,744			3,146	10,744
	Allemagne	217	566			217	566
	Hollande	255	555			255	555
	Italie	174	174			174	174
	Japon	6	37			6	37
	Mexique	350	1,101			350	1,101
	Norvège	1,450	3,050			1,450	3,050
	Russie	100	400			100	400
	Saint-Pierre	349	791	7	32	356	823
	Suède	745	1,850			745	1,850
	Etats-Unis	5,381	10,752	727	2,006	6,108	12,758
	Total	977,961	2,634,608	786	2,194	978,747	2,636,802
Baies de toutes sortes	Gr.-Bretagne		30				30
	Bermudes		1				1
	Ant. anglaises		20				20
	Terreneuve		850		2		852
	Saint-Pierre		2				2
	Etats-Unis		117,478		3,83		121,314
	Total		118,381		3,838		122,219
En boîtes ou en conserves	Gr.-Bretagne		270,675		40		270,715
	Bermudes		4,080		39		4,119
	Afrique angl.		245				245
	Indes or. angl.		38				38
	Ant. anglaises		278		5		283
	Terreneuve		729		159		888
	Nouv.-Zélande		21				21
	Belgique		1,524				1,524
	Chine		152				152
	Cuba		2,680				2,680
	Egypte		25				25

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES—*Suite*			$		$		$
Fruits, savoir :—							
En boîtes ou en conserves	France		210				210
	Allemagne		72				72
	Hollande		1,119				1,119
	Saint-Pierre		251				251
	Turquie		400				400
	Etats-Unis		4,806		2,665		7,471
	Total		287,305		2,908		290,213
Tous autres, N.A.E.	Gr.-Bretagne		21,426		5		21,431
	Bermudes		11		72		83
	Afrique angl.		1,304				1,304
	Ant. anglaises		34				34
	Iles Fidji		420				420
	Hong-Kong				14		14
	Terreneuve		831		4,443		5,274
	Nouv.-Zélande		225				225
	Belgique		8,717				8,717
	Chine		46		16		62
	Danemark		500				500
	France		8,880				8,880
	Allemagne		7,028				7,028
	Hollande		4,756				4,756
	Saint-Pierre		134		253		387
	Suède		3,536				3,536
	Etats-Unis		21,827		32,607		54,434
	Total		79,675		37,410		117,085
Grain et produits du, sav.:		Boiss.		Boiss.		Boiss.	
Orge	Gr.-Bretagne	1,115,979	593,277	576,345	291,264	1,692,324	884,541
	Bermudes	2	2			2	2
	Ant. anglaises	2	3			2	3
	Belgique	16,699	11,245			16,6 9	11,245
	Mexique	46,354	24,786			46,354	24,786
	Etats-Unis	19,094	8,258	300	150	19,394	8,408
	Total	1,198,130	637,571	576,645	291,414	1,774,775	928,985
Fèves	Gr.-Bretagne	3,849	7,396			3,849	7,396
	Bermudes	757	1,223			757	1,223
	Afrique anglaise	129	218			129	218
	Antilles angl.	1,900	3,266			1,900	3,266
	Guyane angl.	670	931			670	931
	Terreneuve	920	1,425	24	30	944	1,455
	Chine	4	10			4	10
	Cuba	5,173	9,667			5,173	9,667
	Ant. danoises	13	23			13	23
	France	4,321	5,666			4,321	5,666
	Etats-Unis	10,466	18,969	31	99	10,497	19,068
	Total	28,202	48,794	55	129	28,257	48,923

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Produits agricoles, etc.—*Suite.*		Boiss.	$	Boiss.	$	Boiss.	$
Grain—*Suite.*							
Sarrasin	Gr.-Bretagne	287,226	158,941			287,226	158,941
	Afrique angl	703	387			703	387
	Terreneuve	5	4			5	4
	Belgique	55,541	29,855			55,541	29,855
	Etats-Unis	12,965	6,815			12,965	6,815
	Total	356,440	196,002			356,440	196,002
Blé-d'inde	Gr.-Bretagne	5,936	4,218	3,573,909	2,071,083	3,579,845	2,075,301
	Antilles angl	8	4			8	4
	Terreneuve	16	12	14	6	30	18
	Allemagne			25,739	14,681	25,739	14,681
	Etats-Unis	19	19	740	290	759	309
	Total	5,979	4,253	3,600,402	2,086,060	3,606,381	2,090,313
Avoine	Gr.-Bretagne	3,853,295	1,566,996	50,452	18,667	3,903,747	1,585,663
	Australie	530	188			530	188
	Bermudes	50,258	23,146			50,258	23,146
	Afrique angl	3,313	1,338			3,313	1,338
	Guyane angl	41,050	18,243			41,050	18,243
	Antilles ang	205,551	78,499			205,551	78,499
	Terreneuve	223,450	105,962			223,450	105,962
	Belgique	2,352	941			2,352	941
	Cuba	28,669	10,694			28,669	10,694
	Allemagne	1,061	371			1,061	371
	Mexique	2,470	1,402			2,470	1,402
	Porto-Rico	60	52			60	52
	Portugal	1,176	470			1,176	470
	Saint-Pierre	1,013	421			1,013	421
	Etats-Unis	125,188	46,577	148,019	62,824	273,207	109,401
	Total	4,539,436	1,855,300	198,471	81,491	4,737,907	1,936,791
Pois, ronds	Gr.-Bretagne	325,897	295,435			325,897	295,435
	Bermudes	132	215			132	215
	Afrique angl	681	918			681	918
	Guyane angl	225	375			225	375
	Antilles angl	16,253	16,207			16,253	16,207
	Terreneuve	13,826	16,394			13,826	16,394
	Belgique	276	345			276	345
	Antilles danoises	92	117			92	117
	France	24,211	47,295			24,211	47,295
	Mexique	35	42			35	42
	Etats-Unis	59,951	93,042			59,951	93,042
	Total	441,579	470,385			441,579	470,385
Pois, fendus	Gr.-Bretagne	27,860	35,109			27,860	35,109
	Bermudes	311	465			311	465
	Afrique angl	6,011	8,655			6,011	8,655
	Guyane angl	32,182	42,822			32,182	42,822
	Antilles angl	51,297	66,769			51,297	66,769
	Terreneuve	3,993	5,146			3,993	5,146
	Nouv.-Zélande	104	120			104	120
	Antilles danoises	110	156			110	156
	France	1,097	1,448			1,097	1,448

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Produits agricoles, etc.—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	Qtx.	$
Grain—*Suite.*							
Pois, fendus—*Fin.*	Panama	304	419			304	419
	E.-U. de la Col.	40	50			40	50
	Etats-Unis	8,561	11,737			8,561	11,737
	Total	131,870	172,896			131,870	172,896
Seigle	Gr.-Bretagne			49,950	30,970	49,950	30,970
	Terreneuve	8	7			8	7
	Saint-Pierre	33	13			33	13
	Total	41	20	49,950	30,970	49,991	30,990
Blé	Gr.-Bretagne	24,432,786	19,566,017	1,345,481	1,144,956	25,778,267	20,710,973
	Australie	1,833	917			1,833	917
	Bermudes	9	5			9	5
	Afrique angl	49,712	40,660			49,712	40,660
	Antilles angl	15	9			15	9
	Terreneuve	40	40			40	40
	Belgique	105,784	88,714			105,784	88,714
	Chine	27,283	23,451			27,283	23,451
	France	55,928	45,942			55,928	45,942
	Allemagne			48,930	41,591	48,930	41,591
	Japon	1,800	1,525			1,800	1,525
	Etats-Unis	804,937	630,349			804,937	630,349
	Total	25,480,127	20,397,629	1,394,411	1,186,547	26,874,538	21,584,176
Autre grain	Gr.-Bretagne	1,733	1,120			1,733	1,120
	Terreneuve	125	250			125	250
	Etats-Unis	46,466	7,319			46,466	7,319
	Total	48,324	8,689			48,324	8,689
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Son	Gr.-Bretagne	131,624	127,146			131,624	127,146
	Bermudes	6,349	6,206			6,349	6,206
	Afrique angl	570	565			570	565
	Guyane angl	10	11			10	11
	Antilles angl	4,672	5,031			4,672	5,031
	Terreneuve	8,037	7,930			8,037	7,930
	Belgique	2,819	2,223			2,819	2,223
	France	500	500			500	500
	Allemagne	26,572	19,953			26,572	19,953
	Hollande	3,520	1,780			3,520	1,780
	Mexique	5,700	4,592			5,700	4,592
	Porto-Rico	25	29			25	29
	Portugal	3,650	2,920			3,650	2,920
	Saint-Pierre	6	8			6	8
	Etats-Unis	165,846	77,178			165,846	77,178
	Total	359,900	256,072			359,900	256,072

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES —*Suite.*		Brls.	$	Brls.	$	Brls.	$
Farine de blé	Gr.-Bretagne	633,493	2,352,444			633,493	2,352,444
	Australie	4,870	17,020			4,870	17,020
	Bermudes	2,674	11,335			2,674	11,335
	Afrique angl.	81,572	331,549			81,572	331,549
	Guyane angl.	13,481	51,004			13,481	51,004
	Antilles angl	49,732	175,527			49,732	175,527
	Iles Fidji	948	4,083			948	4,083
	Gibraltar	357	1,200			357	1,200
	Hong-Kong	2,308	8,565			2,308	8,565
	Malte	7,715	25,779			7,715	25,779
	Terreneuve	169,047	724,154			169,047	724,154
	Nouv.-Zélande	1	3			1	3
	Brésil	400	1,600			400	1,600
	Chine	24,419	82,168			24,419	82,168
	Danemark	8,536	27,311			8,536	27,311
	Egypte	234	702			234	702
	Indes or. franç.	310	945			310	945
	Hollande	27,813	76,918			27,813	76,918
	Japon	27,668	83,058			27,668	83,058
	Mexique	340	1,560			340	1,560
	Norvège	23,124	75,176			23,124	75,176
	Afrique portug.	352	1,390			352	1,390
	Russie	7,948	24,112			7,948	24,112
	Suède	448	1,480			448	1,480
	St-Pierre	599	3,228			599	3,228
	Etats-Unis	3,734	12,896	56	309	3,790	13,205
	Total	1,092,123	4,095,207	56	309	1,092,179	4,095,516
Farine de maïs	Gr.-Bretagne	4 0	1,125			400	1,125
	Bermudes	21	51			21	51
	Antilles angl.	315	925			315	925
	Terreneuve	188	560			188	560
	St-Pierre	12	40			12	40
	Etats-Unis	2	8	1	13	3	21
	Total	938	2,709	1	13	939	2,722
Farine d'avoine	Gr.-Bretagne	122,177	488,699			122,177	488,699
	Afrique angl.	20	50			20	50
	Antilles angl.	2	10			2	10
	Terreneuve	876	3,496			876	3,496
	Danemark	2,425	8,887			2,425	8,887
	Allemagne	660	2,640			660	2,640
	Hollande	650	2,690			650	2,690
	Norvège	7,061	26,162			7,061	26,162
	Russie	2,937	11,731			2,937	11,731
	Etats-Unis	31	90			31	90
	Total	136,839	544,455			136,839	544,455
Farine, toute autre	Gr.-Bretagne	8,231	25,558			8,231	25,558
	Antilles angl.	12	45			12	45
	Terreneuve	847	2,534			847	2,534
	Etats-Unis	1,069	2,681	12	92	1,081	2,773
	Total	10,159	30,818	12	92	10,171	30,910

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quan'té.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Produits agricoles —*Suite.*		Ton'x.	$	Ton'x.	$	Ton'x.	$
Foin	Gr.-Bretagne	64,591	655,259	.....	.....	64,591	655,259
	Bermudes	3,570	15,037	.....	.....	3,570	15,037
	Afrique angl.	56	565	.....	.....	56	565
	Guyane angl.	133	1,633	.....	.....	133	1,633
	Antilles angl.	516	5,922	.....	.....	516	5,922
	Terreneuve	1,606	19,688	.....	.....	1,606	19,688
	Cuba	3,121	29,048	.....	.....	3,121	29,048
	France	130	1,404	.....	.....	130	1,404
	Allemagne	40	480	.....	.....	40	480
	Hollande	68	680	.....	.....	68	680
	Mexique	591	5,904	.....	.....	591	5,904
	Porto-Rico	14	254	.....	.....	14	254
	Panama	46	644	.....	.....	46	644
	St-Pierre	257	3,325	.....	.....	257	3,325
	Etats-Unis	38,039	295,105	78	4,564	38,117	299,669
	Total	112,778	1,034,948	78	4,564	112,856	1,039,512
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Chanvre	Gr.-Bretagne	2,029	13,413	.....	.....	2,029	13,413
	France	29	284	.....	.....	29	284
	Etats-Unis	10	20	.....	.....	10	20
	Total	2,068	13,717	.....	.....	2,068	13,717
		Liv.		Liv.		Liv.	
Houblon	Gr.-Bretagne	61,050	5,700	.....	.....	61,050	5,700
	Terreneuve	1,000	210	150	21	1,150	231
	Etats-Unis	.....	.....	4,800	1,200	4,800	1,200
	Total	62,050	5,910	4,950	1,221	67,000	7,131
		Boiss.		Boiss.		Boiss.	
Malt	Terreneuve	8,394	6,580	.....	.....	8,394	6,580
		Liv.		Liv.		Liv.	
Sucre d'érable	Gr.-Bretagne	11,556	1,266	.....	.....	11,556	1,266
	Terreneuve	25	3	.....	.....	25	3
	Etats-Unis	1,778,510	148,421	.....	.....	1,778,510	148,421
	Total	1,790,091	149,690	.....	.....	1,790,091	149,690
		Galls.		Galls.		Galls.	
Sirop d'érable	Gr.-Bretagne	644	554	.....	.....	644	554
	Australie	302	302	.....	.....	302	302
	Terreneuve	160	141	.....	.....	160	141
	Etats-Unis	175	184	56	62	231	246
	Total	1,281	1,181	56	62	1,337	1,243
		Liv.		Liv.		Liv.	
Noix	Gr.-Bretagne	.....	.....	56,000	600	56,000	600
	Bermudes	.....	.....	1,349	140	1,349	140
	Antilles angl.	133	9	2,939	167	3,072	176
	Terreneuve	.....	.....	2,458	218	2,458	218
	Etats-Unis	3,100	329	23,540	5,242	26,640	5,571
	Total	3,233	338	86,286	6,367	89,519	6,705

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES—*Suite*			$				$
Graines—							
Tréfle	Gr.-Bretagne	22,506	152,967			22,506	152,967
	Terreneuve	9	47			9	47
	Nouv.-Zélande	4,318	33,617			4,318	33,617
	Danemark	1,735	12,641			1,735	12,641
	France	832	5,678			832	5,678
	Allemagne	2,905	17,916			2,905	17,916
	Hollande	126	878			126	878
	Etats-Unis	37,662	215,797	19	139	37,681	215,936
	Total	70,093	439,541	19	139	70,112	439,680
Lin	Gr.-Bretagne	120,132	143,504	1,814,010	2,263,003	1,934,142	2,406,507
	Belgique			487,349	577,793	487,349	577,793
	Allemagne			208,173	260,216	208,173	260,216
	Hollande			277,380	346,725	277,380	346,725
	Etats-Unis	1,450	1,740			1,450	1,740
	Total	121,582	145,244	2,786,912	3,447,737	2,908,494	3,592,981
Herbes	Gr.-Bretagne	609	971			609	971
	France	187	660			187	660
	Allemagne	3,769	2,067			3,769	2,067
	Hollande	1,210	962			1,210	962
	Etats-Unis	65,477	61,300			65,477	61,300
	Total	71,252	65,960			71,252	65,960
Toutes autres	Gr.-Bretagne		20,849				20,849
	Terreneuve		115				115
	Nouv.-Zélande		624				624
	Belgique		3,300				3,300
	Chine		50				50
	Saint-Pierre		2				2
	Etats-Unis		22,067		1,926		23,993
	Total		47,007		1,926		48,933
		Ton'x.		Ton'x.		Ton'x.	
Pailles	Gr.-Bretagne	111	996			111	996
	Guyane anglaise	2	12			2	12
	Ant. anglaises	1	10			1	10
	Terreneuve	54	301			54	301
	Etats-Unis	1,062	4,017			1,062	4,017
	Total	1,230	5,336			1,230	5,336
		Liv.		Liv.		Liv.	
Tabac, en feuilles	Gr.-Bretagne	27	4			27	4
	Hollande			3,879	2,789	3,879	2,789
	Etats-Unis	44,707	6,756	147,065	72,484	191,772	79,240
	Total	44,734	6,760	150,944	75,273	195,678	82,033

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Qua'tité	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES—*Suite*			$		$		$
Arbres, arbrisseaux et plantes	Gr.-Bretagne		53		30		83
	Terreneuve		11				11
	Chine		48				48
	France		5				5
	Allemagne		24				24
	Etats-Unis		4,129		581		4,710
	Total		4,270		611		4,881
Légumes, en boîtes ou en conserves	Gr.-Bretagne		3,115				3,115
	Bermudes		127		39		166
	Afrique angl		340				340
	Antilles "		17				17
	Terreneuve		1,254				1,254
	Cuba		12				12
	Mexique		60				60
	Etats-Unis		1,435		83		1,518
	Total		6,360		122		6,482
		Bois.		Boiss		Boiss.	
Pommes de terre	Australie	1,937	941			1,937	941
	Bermudes	27,892	16,466			27,892	16,466
	Antill. anglaises	49,418	34,019			49,418	34,019
	Guyane angl	41,965	28,471			41,965	28,471
	Iles Fidji	3,084	1,841			3,084	1,841
	Hong-Kong	11	11			11	11
	Terreneuve	37,820	14,752			37,820	14,752
	Nouv.-Zélande	8,868	7,046			8,868	7,046
	Chine	369	279			369	279
	Cuba	323,833	259,302	1,001	514	324,834	259,816
	Hawaï	367	275			367	275
	Mexique	5,693	4,378			5,693	4,378
	Panama	495	312			495	312
	Porto-Rico	240	170			240	170
	Saint-Pierre	14,325	4,407			14,325	4,407
	Etats-U. de Col	225	240			225	240
	Etats-Unis	8,941	4 250	1,796	1,481	10,737	5,731
	Total	525,283	377,160	2,797	1,995	528,280	379,155
Navets	Gr.-Bretagne	530	64			530	64
	Bermudes	1,016	412			1,016	412
	Antill. anglaises	388	208			388	208
	Terreneuve	4,886	872			4,886	872
	Saint-Pierre	1,518	261			1,518	261
	Etats-Unis	1,186,964	143,433			1,186,964	143,433
	Total	1,195,302	145,250			1,195,302	145,250
Tous autres légumes	Gr.-Bretagne		2,514				2,514
	Australie				2,344		2,344
	Afrique angl		34				34
	Antilles "		1,038		25		1,063
	Guyane "		1,804		35		1,839
	Bermudes		1				1
	Iles Fidji		346				346

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGERE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
PRODUITS AGRICOLES —*Suite.*			$		$		$
Tous autres légumes—*Fin.*	Terreneuve		4,844		9		4,853
	Nouv.-Zélande				218		218
	Chine		130		27		157
	Cuba		103				103
	Porto-Rico		12				12
	Saint-Pierre		810		66		876
	Etats-Unis		40,165		4,867		45,032
	Total		51,801		7,591		59,392
Nourriture de céréales, toutes sortes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		887,410				887,410
	Australie		34,801				34,801
	Afrique angl		109,245				109,245
	Bermudes		834				834
	Antilles angl		30				30
	Guyana angl		2,575				2,575
	Terreneuve		5,165		116		5,281
	Nouv.-Zélande		1,607				1,607
	Belgique		2,992				2,992
	Chine		44				44
	Danemark		15,533				15,533
	Allemagne		401				401
	Hollande		6,481				6,481
	Japon		123				123
	Norvège		37,802				37,802
	Russie		22,348				22,348
	Etats-Unis		4,694		32		4,726
	Total		1,132,085		148		1,132,233
Autres articles	Gr.-Bretagne		11,218				11,218
	Afrique angl		900				900
	Bermudes		212				212
	Antilles angl		152		46		198
	Iles Fidji		45				45
	Terreneuve		727				727
	Belgique		5,977				5,977
	Chine		680				680
	Saint-Pierre		3				3
	Etats-Unis		45,578		3,615		49,193
	Total		65,492		3,661		69,153
MANUFACTURES.							
Instruments aratoires	Gr.-Bretagne		300,350		3,950		304,300
	Australie		603,289				603,289
	Afrique angl		75,515				75,515
	Antilles angl		290				290
	Terreneuve		2,067		16		2,083
	Nouv.-Zélande		114,638				114,638
	Argentine		238,662				238,662
	Autr.-Hongrie		23,994				23,994
	Belgique		6,404				6,404
	Bolivie		11				11
	Brésil		108				108
	Chili		7,569				7,569
	Cuba		108				108
	Danemark		6,001				6,001
	France		385,770		30		385,800
	Allemagne		399,176				399,176

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Instruments aratoires—*Fin.*	Hollande		70,552				70,552
	Italie		28,236				28,236
	Mexique		5				5
	Norvège		2,630				2,630
	Perse		23				23
	Pérou		345				345
	Russie		172,211				172,211
	Roumanie		15,545				15,545
	Saint-Pierre				2		2
	Espagne		8,644				8,644
	Suède		13,359				13,359
	Turquie		66				66
	Etats-Unis		13,762		4,554		18,316
	Total		2,489,330		8,552		2,497,882
Alluminium, en gueuse, barres, lingots, etc.		Liv.				Liv.	
	Gr.-Bretagne	878,830	170,868			878,830	170,868
	Belgique	2,317,546	463,845			2,317,546	463,845
	Allemagne	2,002	668			2,002	668
	Etats-Unis	919,607	176,521			919,607	176,521
	Total	4,117,985	811,902			4,117,985	811,902
Aluminium, fabriqué sous d'autres formes	Australie		1,037				1,037
	Nouv.-Zélande		589				589
	Etats-Unis				22		22
	Total		1,626		22		1,648
Livres, brochures, cartes géographiques, etc	Gr.-Bretagne		49,630		4,929		54,559
	Australie		1,650				1,650
	Afrique angl		981		75		1,056
	Bermudes		541		15		556
	Indes or. angl		411				411
	Antilles angl		2,813		70		2,883
	Guyane angl		140				140
	Terreneuve		12,407		1,151		13,558
	Nouv.-Zélande		101		258		359
	Argentine		125				125
	Belgique		180				180
	Chine		612				612
	Co é		175				175
	Cuba		651				651
	Egypte		276				276
	France		135		100		235
	Allemagne		138				138
	Hawaï		10				10
	Haïti		870				870
	Islande				30		30
	Italie		7,488		640		8,128
	Japon		1,362				1,362
	Porto-Rico		13				13
	Russie		7				7
	Saint-Pierre		20		2		22
	Etats-Unis		85,209		42,865		128,074
	Total		165,945		50,135		216,080

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	Qtx.	$
Biscuits et pain	Gr.-Bretagne	1	5			1	5
	Afrique angl	19	168			19	168
	Bermudes	239	1,663			239	1,663
	Antilles angl	2,095	18,962			2,095	18,962
	Guyane angl	133	1,589			133	1,589
	Terreneuve	402	1,839			402	1,839
	Belgique	468	1,920			468	1,920
	Saint-Pierre	49	532			49	532
	Etats-Unis	149	1,618	1	22	150	1,640
	Total	3,555	28,296	1	22	3,556	28,318
		M.		M.		M.	
Briques	Bermudes	5	50			5	50
	Terreneuve	41	1,188			41	1,188
	Etats-Unis	492	4,464	13	161	505	4,625
	Venezuela	30	180			30	180
	Total	568	5,882	13	161	581	6,043
Boutons	Japon				255		255
	Allemagne				386		386
	Etats-Unis		2,479		71		2,550
	Total		2,479		712		3,191
		Liv.		Liv.		Liv.	
Bougies	Terreneuve	10,818	875			10,818	875
	Nouv.-Zélande	130,000	7,819			130,000	7,819
	Etats-Unis	90,513	6,195	937	241	91,450	6,436
	Total	231,331	14,889	937	241	232,268	15,130
Cartouches de fusil et de pistolet	Gr.-Bretagne		10,452		35		10,487
	Australie		8,189				8,189
	Antilles angl		15				15
	Terreneuve		1,598		169		1,767
	Nouv.-Zélande		1,215				1,215
	Argentine		5				5
	Brésil		6				6
	Cuba		74				74
	Equateur		76				76
	Italie		5				5
	Mexique		2,971				2,971
	Panama		91				91
	Perou		361				361
	Afrique portug		93				93
	Etats-Unis		47,709		134		47,843
	Total		72,860		338		73,198
Charbon de bois	Gr -Bretagne		1,502				1,502
	Allemagne		700				700
	Mexique		300				300
	Etats-Unis		11,730				11,730
	Total		14,232				14,232

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Ciment	Antilles angl.		43				34
	Terreneuve.		412		626		1,068
	Cuba.		1,500				1,500
	Mexique.		750				750
	Porto-Rico.		45				45
	Saint-Pierre				900		900
	Etats-Unis.		2,449				2,449
	Total		5,229		1,526		6,755
Escarbilles	Etats-Unis.		219				219
Argile, articles en	Bermudes.		125				125
Vêtements et hardes	Gr.-Bretagne		11,077		1,382		12,459
	Australie		12,651				12,651
	Afrique angl.		10				10
	Bermudes.		822				822
	Antilles angl.		1,214		19		1,233
	Guyane angl.		92				92
	Terreneuve.		15,837		1,640		17,477
	Nouv.-Zélande		733				733
	Autr.-Hongrie		12				12
	Belgique.		100				100
	Chine		544				544
	Allemagne.		55		15		70
	France.		6		510		516
	Hollande				637		637
	Italie		30		18		48
	Mexique.		11,268				11,268
	Saint-Pierre		33				33
	Etats-Unis.		31,893		11,750		43,643
	Total		86,377		15,971		102,348
		Ton'x.		Ton'x.	$	Ton'x.	
Coke	Mexique.	100	450			100	450
	Etats-Unis.	49,149	224,086			49,149	224,086
	Total	49,249	224,536			49,249	224,536
Cordage, câble et ficelle	Gr.-Bretagne		10,397		232		10,629
	Bermudes.		1,072				1,072
	Antilles angl.		19,287				19,287
	Afrique angl.		2,518				2,518
	Guyane angl.		3,621				3,621
	Terreneuve.		1,596		2,961		4,557
	Nouv.-Zélande		152				152
	Argentine		20,257				20,257
	Belgique.		364				364
	France		18				18
	Mexique		12,858				12,858
	Saint-Pierre		12				12
	Etats-Unis.		100,193		7,872		108,065
	Total		172,345		11,065		183,410

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Vgs.	$	Vgs.	$	Vgs.	$
Cotonnades	Gr.-Bretagne	76,737	18,338	42,255	3,279	118,992	21,617
	Australie	345,113	36,801			345,113	36,801
	Afrique anglaise	34,808	9,600			34,808	9,600
	Bermudes	100	25			100	25
	Ant. anglaises	8,576	2,124			8,576	2,124
	Honduras angl.	3,618	685			3,618	685
	Terreneuve	143,567	28,111			143,567	28,111
	Nouv.-Zélande	478,070	91,524			478,070	91,524
	Brésil	24,562	6,879			24,562	6,879
	Etats de l'A. C.	38,680	8,336			38,680	8,336
	Chine	1,042,591	72,041			1,042,591	72,041
	Chili	8,568	2,325			8,568	2,325
	Cuba	202	123			202	123
	Ant. danoises	2,081	500			2,081	500
	Danemark	2,374	780			2,374	780
	Guyane angl.	307	100			307	100
	Equateur	7,696	1,766			7,696	1,766
	Antilles franç.	4,845	730			4,845	730
	Allemagne	28,126	7,674			28,126	7,674
	Haytï	3,611	1,013			3,611	1,013
	Hollande	408	1,182			408	1,182
	Mexique	70,521	15,886			70,521	15,886
	Norvège	7,319	1,450			7,319	1,450
	Panama	117,759	11,387			117,759	11,387
	Afrique portug.	4,718	775			4,718	775
	Portugal	790	239			790	239
	Russie	5,430	1,100			5,430	1,100
	San Domingue	6,796	1,892			6,796	1,892
	Saint-Pierre	9,776	2,030			9,776	2,030
	Etats-U. de Col.	5,887	1,040			5,887	1,040
	Uruguay	19,635	3,046			19,635	3,046
	Etats-Unis	165,412	18,398	32,447	2,135	197,859	20,533
	Venezuela	32,040	7,635			32,040	7,635
	Total	2,700,723	355,535	74,702	5,414	2,775,425	360,949
Cotons, autres	Gr.-Bretagne		3,984		26,167		30,151
	Australie		1,270				1,270
	Afrique anglaise		976				976
	Indes or. angl.		404				404
	Terreneuve		5,477		75		5,552
	Nouv.-Zélande		252				252
	Argentine		278				278
	Brésil		546				546
	Chili		505				505
	Cuba		1,320				1,320
	Danemark		1,980				1,980
	France		3				3
	Allemagne		2,165				2,165
	Grèce		234				234
	Hollande		284				284
	Mexique		781				781
	Portugal		117				117
	San Domingue		765				765
	Saint-Pierre		13				13
	Etats-Unis		16,065		4,742		20,807
	Venezuela		347				347
	Total		37,766		30,984		68,750

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Fin.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Déchets de coton	Gr.-Bretagne			1,000	65	1,000	65
	Belgique	481,226	14,699			481,226	14,699
	Etats-Unis	561,302	21,339	15,550	173	576,852	21,512
	Total	1,042,528	36,038	16,550	238	1,059,078	36,276
Drogues, produits chimiq. et médicaments	Gr.-Bretagne		238,622		525		238,547
	Australie		46,527				46,527
	Afrique anglaise		8,278		80		8,358
	Bermudes		240		80		320
	Indes or. angl.		50				50
	Ant. anglaises		15,145		73		15,218
	Guyane anglaise		14,456				14,456
	Honduras angl.		172				172
	Iles Fidji				25		25
	Hong-Kong		878				878
	Terreneuve		29,297		1,021		30,318
	Nouv.-Zélande		2,117				2,117
	Argentine		17,598				17,598
	Belgique		46,747				46,747
	Bolivie		361				361
	Brésil		2,932				2,932
	Etats de l'Am. C.		1,352				1,352
	Chili		487				487
	Chine		5,317				5,317
	Cuba		18,251				18,251
	Ant. danoises		24				24
	Guyane holland.		53				53
	Equateur		1,031				1,031
	France		89		40		129
	Antilles franç.		327				327
	Allemagne		15,743		4,642		20,385
	Hollande		3,666				3,666
	Japon		4,991				4,991
	Mexique		12,969				12,969
	Pérou		2,096				2,096
	Iles Philippines		765				765
	Roumanie		5				5
	Siam		86				86
	Saint-Pierre		34		13		47
	Etats-U. de Col		165				165
	Etats-Unis		397,134		671,921		1,069,055
	Venezuela		299				299
	Total		887,704		678,420		1,566,124
Teintures	Terreneuve		975				975
	Allemagne				14		14
	Etats-Unis		6,525		7,438		13,963
	Total		7,500		7,452		14,952

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quan'té.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		$	$		$	$	$
Appareils électriques	Gr.-Bretagne		4,295		11,385		15,680
	Australie		108				108
	Antilles angl.		6		95		101
	Terreneuve		627		20		647
	Nouv.-Zélande		3,835				3,835
	Argentine		1,203				1,203
	Brésil		224				224
	Chine		128				128
	Cuba		158				158
	France				270		270
	Allemagne				167		167
	Japon		850				850
	Saint-Pierre		169		2		171
	Etats-Unis		7,812		42,103		49,915
	Total		19,415		54,042		73,457
Electrotypes	Gr.-Bretagne		20				20
	Etats-Unis		7,375		2,563		9,938
	Total		7,395		2,563		9,958
		Brls.				Brls.	
Extrait d'écorce de pruche	Gr.-Bretagne	3,484	43,794			3,484	43,794
	Terreneuve	114	1,380			114	1,380
	France	110	1,430			110	1,430
	Total	3,708	46,604			3,708	46,604
		Liv.		Liv.		Liv.	
Matières explosives et fulminates, N.A.E.	Gr.-Bretagne			100	10	100	10
	Antilles angl.	22	10			22	10
	Terreneuve	177,110	17,208	1,200	195	178,310	17,403
	Saint-Pierre	800	108			800	108
	Etats-Unis	136,965	133,193	42,947	16,593	179,912	149,786
	Total	314,897	150,519	44,247	16,798	359,144	167,317
Feutre, articles en	Gr.-Bretagne				25		25
	Etats-Unis		613		546		1,159
	Total		613		571		1,184
Engrais	Gr.-Bretagne		27,705				27,705
	Terreneuve		300				300
	Hawaï		3,843				3,843
	Japon		3,518				3,518
	Etats-Unis		163,077		1,570		164,647
	Total		198,443		1,570		200,013

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quan'té.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Fourrures, articles en....	Gr.-Bretagne....		6,827		81		6,908
	Terreneuve.....		1,208		167		1,375
	France.....		377				377
	Allemagne.....		236				236
	Saint-Pierre....		7				7
	Suède.....		350				350
	Etats-Unis.....		12,346		2,592		14,938
	Total.....		21,351		2,840		24,191
Verre et verreries, N.A.E.	Gr.-Bretagne....		4,072		67		4,139
	Australie.....		52				52
	Afrique angl.....		935				935
	Bermudes.....		5		112		117
	Antilles angl....		45				45
	Terreneuve.....		2,210		134		2,344
	Nouv.-Zélande....		75				75
	Belgique.....		50		72		122
	Allemagne.....		250		17		267
	Saint-Pierre....		21				21
	Etats-Unis.....		955		1,994		2,949
	Total.....		8,670		2,396		11,066
Pierre à aiguiser.....	Terreneuve.....		826				826
	Cuba.....		227				227
	Mexique.....		148				148
	Panama.....				40		40
	Saint-Pierre.....		7				7
	Etats-Unis.....		32,721		276		32,997
	Total.....		33,929		316		34,245
Gypse ou plâtre, moulu..	Terreneuve.....		208				208
	Saint-Pierre.....		3				3
	Etats-Unis.....		2,442				2,442
	Total.....		2,653				2,653
Chapeaux et casquettes..	Gr.-Bretagne....		226		912		1,138
	Terreneuve.....		5,773		303		6,076
	Saint-Pierre.....		20				20
	Etats-Unis.....		710		2,091		2,801
	Total.....		6,729		3,306		10,035
Effets de ménage, N.A.E.	Gr.-Bretagne....		65,776		2,971		68,747
	Australie.....		1,023				1,023
	Afrique angl.....		500				500
	Bermudes.....		1,341				1,341
	Antilles angl.....		5,892		5		5,897
	Terreneuve.....		8,151		120		8,271
	Nouv.-Zélande....		100				100
	Autr.-Hongrie....		800				800
	Belgique.....		190				190
	hine.....		376				376
	Cuba.....		913				

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Manufactures—*Suite.*			$		$		$
Effets de ménage—*Fin.*	Danemark		350				350
	France		1,768		80		1,848
	Allemagne		1,255		480		1,735
	Mexique		1,250				1,250
	Russie		50				50
	Saint-Pierre		5				5
	Uruguay		1,500				1,500
	Etats-Unis		1,114,345		79,463		1,193,808
	Total.		1,205,585		83,119		1,288,704
Glace	Etats-Unis		17,067				17,067
Caoutchouc, articles	Gr.-Bretagne		29,525		313		29,838
	Australie		34,558				34,558
	Afrique angl.		498				498
	Bermudes		41		337		378
	Antilles angl.		340				340
	Iles Fidji		119				119
	Terreneuve		13,787		17		13,804
	Nouv.-Zélande		48,210				48,210
	Argentine		240				240
	Belgique		82				82
	Chine		1,308				1,308
	Allemagne				125		125
	Italie		681				681
	Japon		58				58
	Roumanie		527				527
	Russie		117				117
	Turquie		345				345
	Etats-Unis		17,591		20,475		38,066
	Total.		148,027		21,267		169,294
		Liv.		Liv.		Liv.	
Caoutchouc, rebut et autre	Gr.-Bretagne	50,830	616			50,830	616
	Nouv.-Zelande	394	130			394	130
	Etats-Unis	2,052,135	150,585	62,169	6,705	2,114,304	157,290
	Total.	2,103,359	151,331	62,169	6,705	2,165,528	158,036
		Nombre.		Nombre		Nombre.	
Fer et acier ouvrés, sav.:— Poêles	Gr.-Bretagne	9	70			9	70
	Afrique angl.	2	77			2	77
	Bermudes	6	171			6	171
	Antilles angl.	9	263			9	263
	Terreneuve	634	5,975			634	5,975
	Belgique	3	138			3	138
	Chine	3	110			3	110
	Saint-Pierre	28	236			28	236
	Etats-Unis	60	711	312	3,295	372	4,006
	Total.	754	7,751	312	3,295	1,066	11,046

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Fer et acier—*Suite.*							
Fontes, N.A.E.	Gr.-Bretagne		235		25		260
	Afrique angl.		336				336
	Antilles angl.		304				304
	Terreneuve		6,661		247		6,908
	Saint-Pierre		22				22
	Etats-Unis		18,943		2,801		21,744
	Total		26,561		3,073		29,574
		Tonn'x.		Tonn'x.		Tonn'x.	
Fer en gueuse	Gr.-Bretagne	90	1,792			90	1,792
	Etats-Unis	53	1,640	14	278	67	1,918
	Total	143	3,432	14	278	157	3,710
Mécanisme, N.A.E.	Gr.-Bretagne		41,353		12,684		54,037
	Australie		45,334		56		45,390
	Afrique angl.		16,083				16,083
	Indes or. angl.		85				85
	Antilles angl.		1,094				1,094
	Guyane angl.		38				38
	Iles Fidji		1,095				1,095
	Terreneuve		19,737		250		19,987
	Nouv.-Zélande		4,709				4,709
	Argentine		23,161		696		23,857
	Belgique		3,543				3,543
	Brésil		11,358		273		11,631
	Chili		3,564				3,564
	Chine		280				280
	Cuba		841				841
	France		2,125				2,125
	Afrique franç.		244				244
	Allemagne		3,284				3,284
	Hollande				75		75
	Japon		3,242				3,242
	Mexique		3,538		194		3,732
	Panama		2,500				2,500
	Russie		340				340
	San Domingue		1,000				1,000
	Saint-Pierre				1		1
	Espagne		45				45
	Uruguay		604				604
	Etats-Unis		131,833		305,024		436,857
	Total		321,030		319,253		640,283
		Nombre.		Nombre		Nombre.	
Machines à coudre	Gr.-Bretagne	28	691	44	621	72	1,312
	Bermudes	1	50			1	50
	Antilles angl.	2	80			2	80
	Terreneuve	459	7,533	1	27	460	7,560
	Allemagne	181	4,060			181	4,060
	Mexique	300	4,930			300	4,930
	Etats-Unis	473	12,364	115	3,401	588	15,765
	Total	1,444	29,708	160	4,049	1,604	33,757

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Manufactures—*Suite.*		Nombre.	$	Nomb.	$	Nombre.	$
Fer et acier—*Suite.*							
Clavigraphes	Gr.-Bretagne	2,934	76,942			2,934	76,942
	Bermudes	1	135			1	135
	Antilles angl.	2	105			2	105
	Terreneuve	9	463			9	463
	Argentine	30	1,634			30	1,634
	Belgique	550	17,460			550	17,460
	Etats de l'A. C.	1	54			1	54
	Chine			1	50	1	50
	Equateur	3	150			3	150
	France	333	8,580			333	8,580
	Allemagne	231	6,930			231	6,930
	Hollande	144	4,320			144	4,320
	Italie	180	5,400			180	5,400
	Japon	1	100			1	100
	Panama	1	56			1	56
	Saint-Pierre			1	25	1	25
	Etats-Unis	70	4,657	85	3,985	155	8,642
	Total	4,490	126,986	87	4,060	4,577	131,046
		Qtx.		Qtx.		Qtx.	
Rebuts de fer ou d'acier.	Gr.-Bretagne	4,004	2,465			4,004	2,465
	Chine	649	975			649	975
	Japon	536	713			536	713
	Etats-Unis	143,995	139,217	35,353	38,804	179,348	178,021
	Total	149,184	143,370	35,353	38,804	184,537	182,174
Ferronnerie, N.A.E.	Gr.-Bretagne		19,737		12,193		31,930
	Australie		5,569				5,569
	Afrique angl.		832				832
	Bermudes		103				103
	Antilles angl.		1,505				1,505
	Terreneuve		17,127		867		17,994
	Nouv.-Zélande		41,820				41,820
	Argentine		3,556		34		3,590
	Chine		44				44
	Cuba		18				18
	Danemark		1,028				1,028
	Antilles danoises		160				160
	France		51				51
	Allemagne		630		62		692
	Islande		62				62
	Japon		1,051				1,051
	Norvège		875				875
	Pérou		128				128
	Russie		2,144				2,144
	Saint-Pierre		589		179		768
	Suède		831				831
	Suisse				1,300		1,300
	Etats-Unis		20,983		14,284		35,267
	Total		118,843		28,919		147,762

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Manufactures—*Suite.*			$		$		$
Fer et acier—*Fin.*							
Acier et acticles en N. A.E	Gr.-Bretagne		47,194		4,237		51,431
	Australie		20,979				20,979
	Afrique angl.		15,361				15,361
	Bermudes		177		147		324
	Indes or. angl.		1,278				1,278
	Antilles angl.		7 648		335		7,983
	Guyane angl.		4,328		42		4,370
	Iles Fidji		860				860
	Terreneuve		49,419		437		49,856
	Nouv.-Zélande		17,161		1,672		18,833
	Argentine		524				524
	Belgique		30		3		33
	Chine		428				428
	Cuba		355				355
	Danemark		90		590		680
	Equateur		1,129				1,129
	Egypte		408				408
	Allemagne		396		50		446
	Hollande		139				139
	Italie		104				104
	Japon		1,290		900		2,190
	Mexique		3,455				3,455
	Philippines		431				431
	Russie		72				72
	Saint-Pierre		908		342		1,250
	Espagne		21				21
	Suède		2,295				2,295
	Turquie		2,344				2,344
	Etats-Unis		153,301		151,918		305,219
	Total		332,125		160,673		492,798
Balayures d'orfèvres	Gr.-Bretagne		26,948		143		27,091
	Etats-Unis		41,044		10,548		51,592
	Total		67,992		10,691		78,683
		Qtx.				Qtx.	
Vieux câble	Gr.-Bretagne	23,870	82,455			23,870	82,455
	Nouv.-Zélande	256	854			256	854
	Belgique	128	140			128	140
	Hollande	340	217			340	217
	Etats-Unis	111,430	396,713	3,807	6,851	115,237	403,564
	Total	136,024	480,379	3,807	6.851	139,831	487,230
Lampes et lanternes	Gr.-Bretagne		2,090				2,090
	Australie		18				18
	Indes or. angl.		67				67
	Antilles angl.		13				13
	Terreueuve		516				516
	Nouv.-Zélande		438				438
	France				78		78
	Saint-Pierre		75				75
	Etats-Unis		4,252		479		4,731
	Total		7,469		557		8,026

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Cuir à semelles	Gr.-Bretagne	3,062,189	714,780			3,062,189	714,780
	Afrique angl.	36,310	9,026			36,310	9,026
	Ant. anglaises	200	53			200	53
	Terreneuve	91,566	22,166			91,566	22,166
	Nouv.-Zélande	9,500	2,946			9,500	2,946
	Autr.-Hongrie	6,100	1,547			6,100	1,547
	Belgique	26,071	6,481			26,071	6,481
	Saint-Pierre	50	10			50	10
	Suisse	3,750	1,125			3,750	1,125
	Turquie	2,890	726			2,890	726
	Etats-Unis	27,444	4,663			27,444	4,663
	Total	3,266,070	763,523			3,266,070	763,523
Cuir à empeignes	Gr.-Bretagne	762,229	229,989			762,229	229,989
	Afrique anglaise	5,658	1,779			5,658	1,779
	Antilles angl.	800	106			800	106
	Terreneuve	5,535	1,891			5,535	1,891
	Allemagne	75	75			75	75
	Etats-Unis	300	472	90	197	390	669
	Total	774,597	234,312	90	197	774,687	234,509
Cuir, N.A.S.	Gr.-Bretagne	1,043,793	297,212	15,722	4,928	1,059,515	302,140
	Australie	1,197	454			1,197	454
	Afrique anglaise	4 230	338			4,230	338
	Antilles angl.	2,865	592			2,865	592
	Guyane anglaise	3,143	711			3,143	711
	Terreneuve	74,150	19,399			74,150	19,399
	Nouv.-Zélande	2,120	1,773			2,120	1,773
	Belgique	12,183	3,503			12,183	3,503
	France	1,000	1,607			1,000	1,607
	Allemagne	36,000	1,620			36,000	1,620
	Etats-Unis	330,438	37,048	8,079	2,380	338,517	40,428
	Total	1,511,119	364,257	23,801	8,308	1,534,920	372,565
Bottes et souliers	Gr.-Bretagne		4,346		301		4,647
	Australie		473				473
	Afrique anglaise		764				764
	Bermudes		545				545
	Ant. anglaises		5,417				5,417
	Guyane anglaise		1,024				1,024
	Terreneuve		58,919				58,919
	Nouv.-Zélande		4,235				4,235
	Belgique		4,765				4,765
	Chine		5				5
	Cuba		5				5
	France		441				441
	Allemagne		11				11
	Hollande		259				259
	Italie		7,848				7,848
	Saint-Pierre		6,052				6,052
	Suède		6				6
	Etats-Unis		16,443		6,984		23,427
	Total		111,558		7,285		118,843

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Qua'tité	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Cuir—*Suite.*							
Harnais et sellerie	Gr.-Bretagne		687				687
	Bermudes		175				175
	Antilles angl		813				813
	Terreneuve		349				349
	Etats-Unis		5,717		4,169		9,886
	Total		7,741		4,169		11,910
Autres articles de	Gr.-Bretagne		11,083		2,108		13,191
	Australie		941				941
	Terreneuve		677				677
	France		20				20
	Allemagne		388				388
	Etats-Unis		5,333		1,132		6,465
	Total		18,442		3,246		21,682
Chaux	Gr.-Bretagne		164				164
	Terreneuve		5				5
	Hawaï		240				240
	Japon		804				804
	Saint-Pierre		16				16
	Etats-Unis		45,433				45,433
	Total		46,662				46,662
		Galls.		Galls.		Galls.	
Liqueur—Ale et bière	Gr.-Bretagne			104	130	104	130
	Antilles angl	624	224			624	224
	Terreneuve	40	25			40	25
	Chine			18	25	18	25
	Saint-Pierre	16	15	8	9	24	24
	Etats-Unis	1,897	714	8,343	7,423	10,240	8,137
	Total	2,577	978	8,473	7,587	11,050	8,565
Eau-de-vie	Nouv.-Zélande			1	13	1	13
	Chine			5	30	5	30
	France			259	512	259	512
	Etats-Unis	2	11	586	2,976	588	2,987
	Total	2	11	851	3,531	853	3,542
Genièvre	Antilles angl	39	52			39	52
	Terreneuve			12	41	12	41
	Chine	77	106	71	127	148	233
	Etats-Unis	326	558	22,052	28,713	22,378	29,271
	Total	442	716	22,135	28,881	22,577	29,597
Rhum	Terreneuve			538	149	538	149
	Chine			9	26	9	26
	Japon			5	29	5	29
	Saint-Pierre			2,794	596	2,794	596
	Etats-Unis			123	447	123	447
	Total			3,469	1,247	3,469	1,247

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Liqueur—*Fin.*							
Whisky	Gr.-Bretagne	7,182	19,085	107	262	7,289	19,347
	Australie	2,787	8,578			2,787	8,578
	Afrique anglaise	865	2,685	2	9	867	2,694
	Bermudes	85	235			85	235
	Indes or. angl.	78	262			78	262
	Antilles angl	2,093	6 894			2,093	6,894
	Guyane anglaise	15	53			15	53
	Honduras angl.	178	510			178	510
	Iles Fidji	226	799			226	799
	Terreneuve	150	368	19	32	169	400
	Nouv.-Zélande			3	12	3	12
	Argentine	205	600			205	600
	Bolivie	15	53			15	53
	Brésil	164	550			164	550
	Etats de l'A. C.	11,053	35,735			11,053	35,735
	Chili	1,104	3,504			1,104	3,504
	Chine	246	808	9	20	255	828
	Cuba	3,836	13,166			3,836	13,166
	Ant. danoises	132	448			132	448
	" hollande	108	368			108	368
	Egypte	1,640	5,512			1,640	5,512
	France	935	3,149			935	3,149
	Allemagne	1,197	2,421			1,197	2,421
	Hawaï	220	787			220	787
	Japon	554	1,574	1	5	555	1,579
	Mexique	2,700	9,215			2,700	9,215
	Pérou	1,308	4,408			1,308	4,408
	Saint-Pierre	2	6	55	93	57	99
	Suède	114	228			114	228
	E.-U. de Colom.	235	787			235	787
	Etats-Unis	259,041	838,258	12,683	38,520	271,724	876,778
	Venezuela	416	1,421			416	1,421
	Total	298,884	962,467	12,879	38,953	311,763	1,001,420
Vins	Gr.-Bretagne	57	66			57	66
	Antilles angl.	930	619			930	619
	Guyane anglaise	304	163			304	163
	Terreneuve	180	116	201	552	381	668
	France			38	169	38	169
	Allemagne			14	103	14	103
	Japon			14	33	14	33
	Espagne	1	2			1	2
	Etats-Unis	239	231	1,371	5,447	1,610	5,678
	Total	1,711	1,197	1,638	6,304	3,349	7,501
Autres spirit., N.A.E.	Gr.-Bretagne	22,833	16,423			22,833	16,423
	Terreneuve			74	216	74	216
	Chine			7	29	7	29
	France			134	261	134	261
	Allemagne	15,095	4,556			15,095	4,556
	Etats-Unis	108,333	11,088	2,141	5,715	110,474	16,803
	Total	146,261	32,067	2,356	6,221	148,617	38,288

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Métaux, N.A.E.	Gr.-Bretagne		20,798		960		21,758
	Australie		1,411				1,411
	Afrique anglaise		2,086				2,086
	Antilles angl.		296				296
	Terreneuve		1,093		209		1,302
	Nouv.-Zélande		491				491
	France		500				500
	Allemagne		285				285
	Hollande		140				140
	Japon		1,833				1,833
	Mexique		469				469
	Porto-Rico		72				72
	Saint-Pierre		5		23		28
	Etats-Unis		15,071		12,026		27,097
	Total		44,550		13,218		57,768
		Galls.		Galls.		Galls.	
Mélasses	Terreneuve			40,197	10,357	40,197	10,357
	Saint-Pierre			798	221	798	221
	Etats-Unis			58,255	14,415	58,255	14,415
	Total			99,250	24,993	99,250	24,993
		Nombre.		Nomb.		Nombre.	
Instrum. de musique, sav.: Orgues	Gr.-Bretagne	2,647	141,115	1	50	2,648	141,165
	Australie	142	11,585			142	11,585
	Afrique anglaise	134	8,833			134	8,833
	Indes or. angl.	1	90			1	90
	Antilles	4	505			4	505
	Terreneuve	24	1,106	1	50	25	1,156
	Nouv.-Zélande	105	4,960			105	4,960
	Allemagne	233	12,264			233	12,264
	Hollande	62	3,330			62	3,330
	Italie	12	360			12	360
	Etats-Unis	113	10,141	5	7,395	118	17,536
	Total	3,477	194,289	7	7,495	3,484	201,784
Pianos	Gr.-Bretagne	11	4,020			11	4,020
	Australie	43	9,262			43	9,262
	Afrique angl.	1	248			1	248
	Bermudes	2	600			2	600
	Antilles angl.	1	200			1	200
	Terreneuve	5	1,030			5	1,030
	Japon	1	440			1	440
	Etats-Unis	105	21,666	27	8,288	132	29,954
	Total	169	37,466	27	8,288	196	45,754
Autres	Gr.-Bretagne		335		213		548
	Terreneuve		89				89
	Danemark		849				849
	Saint-Pierre		5				5
	Etats-Unis		1,341		1,024		2,365
	Total		2,619		1,237		3,856

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Qtx.	$	Qtx.	$	Qtx.	$
Etoupe	Gr.-Bretagne	44	132			44	132
	Bermudes	2	6			2	6
	Terreneuve	8	39	18	107	26	146
	Saint-Pierre			1	2	1	2
	Etats-Unis			125	375	125	375
	Total	54	177	144	484	198	661
Tourteaux oléagineux	Gr.-Bretagne	193,400	222,225			193,400	222,225
	Terreneuve	10	25			10	25
	Belgique	91,796	108,704			91,796	108,704
	Etats-Unis	2,271	2,271			2,271	2,271
	Total	287,477	333,225			287,477	333,225
		Galls.		Galls.		Galls.	
Huile, N.A.E.	Gr.-Bretagne	12,681	5,232			12,681	5,232
	Afrique angl.	32	12			32	12
	Antilles angl.	230	96	5,643	1,490	5,873	1,586
	Guyane angl.	1,321	540	4,532	1,534	5,853	2,074
	Terreneuve	3,228	2,053	4,363	866	7,591	2,919
	Saint-Pierre	54	11	44	21	98	32
	Etats Unis	636,712	31,731	4,408	1,394	641,120	33,125
	Total	654,258	39,675	18,990	5,305	673,248	44,980
		Rouleaux.		Roul.		Rouleaux.	
Papier à tenture	Gr.-Bretagne	634	89	14	16	648	105
	Australie	87,597	6,602			87,597	6,602
	Antilles angl.	2,144	43			2,144	43
	Guyane angl	1,275	50			1,275	50
	Terreneuve	48,157	3,056			48,157	3,056
	Nouv.-Zélande	68,615	7,573			68,615	7,573
	Etats-Unis	34,683	2,999	915	209	35,598	3,208
	Total	243,105	20,412	929	225	244,034	20,637
Papier, N.A.E.	Gr.-Bretagne		920,272		77		920,349
	Australie		333,326				333,326
	Afrique angl.		26,397				26,397
	Bermudes		2,227				2,227
	Indes or. angl.		1,334				1,334
	Antilles angl.		7,433		95		7,528
	Guyane angl.		1,082				1,082
	Terreneuve		27,689				27,689
	Nouv.-Zélande		139,687				139,687
	Argentine		17,731				17,731
	Brésil		5,242				5,242
	Etats de l'Am. C		322				322
	Chili		3,621				3,621
	Chine		1,718				1,718
	Cuba		12,961				12,961
	Equateur		525				525
	Italie		50				50
	Japon		37,328		878		38,206
	Mexique		6,627				6,627
	Panama		1,135				1,135
	Perse		35				35

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Qua'tité	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Papier, N.A.E.—*Fin*....	Porto-Rico		540				540
	Saint-Pierre		25				25
	Etats-Unis		109,273		4,580		113,853
	Venezuela		1,160				1,160
	Total		1,657,740		5,630		1,663,370
Photographies	Gr.-Bretagne		583		146		729
	Antilles angl		6				6
	Terreneuve		35				35
	Grèce		5				5
	Italie		12				12
	Japon		3				3
	Etats-Unis		1,463		149		1,612
	Total		2,107		295		2,402
Plombagine, et articles en	Nouv.-Zélande				55		55
	Etats-Unis		2,506				2,506
	Total		2,506		55		2,561
		Liv.		Liv.		Liv.	
Guenilles	Gr.-Bretagne	826,576	35,633			826,576	35,633
	Terreneuve	37,580	342			37,580	342
	Belgique	4,399	670	656	20	5,055	690
	Japon	62,954	2,160			62,954	2,160
	Etats-Unis	12,963,195	144,540	103,178	929	13,066,373	145,469
	Total	13,894,704	183,345	103,834	949	13,998,538	184,294
Voiles	Bermudes		10				10
	Antilles angl		228				228
	Terreneuve		20				20
	Total		258				258
		Nombre. / ton'x.		Nombre. / ton'x.		Nombre. / ton'x.	
Navires vendus à d'autres pays	Terreneuve	6 472	12,060			6 472	12,060
	Chili	1 600	18,500			1 600	18,500
	Mexique	1 40	6,000			1 40	6,000
	Saint-Pierre	1 150	2,600			1 150	2,600
	Suède	2 773	17,000			2 773	17,000
	Etats Unis			2 115	11,800	2 115	11,800
	Total	11 2,035	56,160	2 115	11,800	13 2,150	67,960

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Savon	Gr.-Bretagne	444	62			444	62
	Australia	2,400	360			2,400	360
	Afrique angl.	9,200	535			9,200	535
	Bermudes	1,680	75			1,680	75
	Antilles angl.	599,286	24,423			599,286	24,423
	Guyane angl.	8,136	281			8,136	281
	Terreneuve	27,045	1,335	336	41	27,381	1,376
	Nouv.-Zélande	3,600	410			3,600	410
	Egypte	25	7			25	7
	Japon	160,653	6,007			160,653	6,007
	Mexique	750	90			750	90
	Etats-Unis	5,993	74	6,075	329	12,068	403
	Total	819,212	33,659	6,411	370	825,623	34,029
Amidon	Gr.-Bretagne	4,373	199			4,373	199
	Terreneuve	1,492	90			1,492	90
	Belgique	42,000	2,100			42,000	2,100
	Etats-Unis	600	30			600	30
	Total	48,465	2,419			48,465	2,419
Pierre d'ornement, sav.:—Granit, marbre, etc., ouvrée	Gr.-Bretagne		2,920		159		3,079
	Bermudes		242				242
	Antilles angl.		10				10
	Guyane angl.		10				10
	Terreneuve		247		81		328
	Cuba		15,969				15,969
	France		48				48
	Etats-Unis		1,893		60		1,953
	Total		21,339		300		21,639
Pierre à bâtir, sav.:—Pierre de taille, pierre à chaux, etc., non ouvrée.	Terreneuve		81				81
	Etats-Unis		2,669				2,669
	Total		2,750				2,750
Sucre de toutes espèces, N.A.E.	Gr.-Bretagne	558,852	15,613	3,426	137	562,278	15,750
	Antilles angl.			3,531	148	3,531	148
	Guyane angl.			348	16	348	16
	Terreneuve	9,500	370	40,831	1,747	50,331	2,117
	Japon	5,440	313			5,440	313
	Etats-Unis	65,305	1,997	2,050	164	67,355	2,161
	Total	639,097	18,293	50,186	2,212	689,283	20,505
		Galls.				Galls.	
Sirop de sucrerie	Etats Unis	149,764	18,355			149,764	18,355

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Goudron	Terreneuve		1,021		273		1,294
	Afrique angl.		4,598				4,598
	Antilles angl.		84				84
	Italie		72,564				72,564
	Etats-Unis		12,071		268		12,339
	Total		90,338		541		90,879
Ferblanterie, articles en.	Gr.-Bretagne		922		9		931
	Bermudes		30				30
	Antilles angl.		61				61
	Terreneuve		2,497		548		3,045
	Brésil		2,140				2,140
	Saint-Pierre		89		84		173
	Turquie		900				900
	Etats-Unis		1,749		16,642		18,391
	Total		8,388		17,283		25,671
		M.		M.		M.	
Tabac, savoir: cigares	Gr.-Bretagne			20	545	20	545
	Terreneuve	40	861			40	861
	Cuba			19	521	19	521
	Etats-Unis	2	79	1	20	3	99
	Total	42	940	40	1,086	82	2,026
Cigarettes	Gr.-Bretagne	5	14			5	14
	Australie	100	300			100	300
	Bermudes			11	49	11	49
	Antilles angl.			5	32	5	32
	Terreneuve			8	50	8	50
	Etats-Unis	14	111			14	111
	Total	119	425	24	131	143	556
		Liv.		Liv.		Liv.	
Tabac à priser	Etats-Unis	1	1			1	1
Tiges et déchets	Gr.-Bretagne	863	135	6,304	3,195	7,167	3,330
	Australie	557	102	7,227	741	7,784	843
	Belgique	122,865	12,931	38,151	2,718	161,016	15,649
	Allemagne	55,212	3,591	12,846	1,030	68,058	4,621
	Hollande	2,432	228	52,951	1,832	55,383	2,060
	Etats-Unis	286,862	5,529	109,544	10,364	396,406	15,893
	Total	468,791	22,516	227,023	19,880	695,814	42,396

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Tous autres	Gr.-Bretagne	27,193	12,872	8,600	5,000	35,793	17,872
	Australie	1,753	664	125	125	1,878	789
	Guyane angl.	395	205			395	205
	Terreneuve	27,704	8,045	546	114	28,250	8,159
	Hollande	4,531	599	660	45	5,191	644
	Mexique	87	28			87	28
	Saint-Pierre	7,964	2,383			7,964	2,383
	Etats-Unis	15,873	12,486	31,212	17,157	47,085	29,643
	Total	85,500	37,282	41,143	22,441	126,643	59,723
Filasse	Etats-Unis	Qtx. 621	4,983			Qtx. 621	4,983
Voitures, savoir :—		Nombre.		Nomb.		Nombre.	
Voitures	Gr.-Bretagne	22	2,159			22	2,159
	Australie	1	140			1	140
	Afrique angl	74	5,594			74	5,594
	Bermudes	1	40			1	40
	Antilles angl	32	3,129			32	3,129
	Terreneuve	24	2,040			24	2,040
	Argentine	8	1,009			8	1,009
	Belgique	1	250			1	250
	Allemagne	1	122			1	122
	Mexique	1	100			1	100
	Etats-Unis	16	717	17	2,210	33	2,927
	Total	181	15,300	17	2,210	198	17,510
" parties de	Gr.-Bretagne		50				50
	Australie		2,034				2,034
	Afrique angl		2,530				2,530
	Bermudes		30				30
	Antilles angl		165				165
	Terreneuve		1,759		356		2,115
	Nouv.-Zélande		378				378
	Argentine		5,770				5,770
	Etats-Unis		186		330		516
	Total		12,902		686		13,588
Chariots	Antilles angl	2	44			2	44
	Terreneuve	2	58			2	58
	Argentine	168	5,842			168	5,842
	Etats-Unis	22	1,285	41	2,005	63	3,290
	Total	194	7,229	41	2,005	235	9,234
Grosses voitures	Gr.-Bretagne	2	152			2	152
	Terreneuve	5	170			5	170
	Argentine	3	300			3	300
	Pérou	2	290			2	290
	Etats-Unis	122	3,007	31	1,120	153	4,127
	Total	134	3,919	31	1,120	165	5,039

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*		Nombre.	$	Nombre	$	Nombre.	$
Voitures—*Fin.* Automobiles	Gr.-Bretagne	6	11,880	4	10,537	10	22,417
	Australie	21	12,961	3	4,580	24	17,541
	Afrique angl.	12	6 995			12	6,995
	Indes or. angl.	8	5,895			8	5,895
	Nouv.-Zélande	7	9,852			7	9,852
	Argentine	1	748			1	748
	Brésil	7	6,305			7	6,305
	France			2	3,383	2	3,383
	Japon	1	745			1	745
	Russie	6	4,200			6	4,200
	Etats-Unis	16	16,686	32	73,375	48	90,061
	Total	85	76,267	41	91,875	126	168,142
Bicycles	Gr.-Bretagne	13	735	12	2,778	25	3,513
	Australie	2,938	73,928			2,938	73,928
	Indes or. angl.	8	151			8	151
	Antilles angl.	2	70			2	70
	Terreneuve	5	165			5	165
	Nouv.-Zélande	301	5,355			301	5,355
	Etats de l'A. C.	7	181			7	181
	Chine	18	475			18	475
	Cuba	1	25			1	25
	Japon	302	4,800			302	4,800
	Etats-Unis	27	721	24	662	51	1,383
	Total	3,622	86,606	36	3,440	3,658	90,046
Bicycles, parties de	Gr.-Bretagne		642		374		1,016
	Australie		19,043		3,599		22,642
	Nouv.-Zélande		4,909		307		5,216
	Argentine		7				7
	Belgique		784				784
	Chine		80				80
	Danemark		20				20
	France		35				35
	Allemagne		108				108
	Japon		503				503
	Etats-Unis		84		68		152
	Total		26,215		4,348		30,563
Autres voitures	Gr.-Bretagne		2,548		200		2,748
	Australie		3,270				3,270
	Afrique angl.		628				628
	Antilles angl.		2,837				2,837
	Terreneuve		122				122
	Nouv.-Zélande		1,725				1,725
	Argentine		10,948		2,500		13,448
	France		83				583
	Etats-Unis		31,720		55,326		87,046
	Total		54,381		58,026		112,407

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Manufactures—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	Galls.	$
Vinegar	Gr.-Bretagne	.....	.....	18	18	18	18
	Bermudes	346	71	10	8	356	79
	Total	346	71	28	26	374	97
Bois, sav.:—		Nombre.		Nomb.		Nombre.	
Barils, vides—	Gr.-Bretagne	13	95	348	811	361	906
	Antilles angl.	697	631	49	49	746	680
	Terreneuve	1,722	1,120	.....	.....	1,722	1,120
	Belgique	.....	.....	322	865	322	865
	Allemagne	.....	.....	79	189	79	189
	Etats-Unis	1,978	1,950	21,360	30,964	23,338	32,914
	Total	4,410	3,796	22,158	32,878	26,568	36,674
Meubles de ménage	Gr.-Bretagne	.....	54,041	.....	859	.....	54,900
	Australie	.....	3,925	.....	.....	.....	3,925
	Afrique angl.	.....	49,145	.....	225	.....	49,370
	Bermudes	.....	1,799	.....	25	.....	1,824
	Antilles angl.	.....	3,003	.....	36	.....	3,039
	Guyane anglaise	.....	4	.....	.....	.....	4
	Terreneuve	.....	15,435	.....	34	.....	15,469
	Nouv.-Zélande	.....	71	.....	.....	.....	71
	Argentine	.....	250	.....	.....	.....	250
	Belgique	.....	150	.....	.....	.....	150
	Chine	.....	291	.....	.....	.....	291
	Cuba	.....	47	.....	.....	.....	47
	Egypte	.....	308	.....	.....	.....	308
	France	.....	70	.....	.....	.....	70
	Allemagne	.....	90	.....	30	.....	120
	Saint-Pierre	.....	77	.....	.....	.....	77
	Etats-Unis	.....	9,393	.....	5,012	.....	14,405
	Total	.....	138,099	.....	6,221	.....	144,320
Portes, châssis et persiennes	Gr.-Bretagne	.....	64,474	.....	.....	.....	64,474
	Australie	.....	64	.....	.....	.....	64
	Afrique anglaise	.....	13,948	.....	.....	.....	13,948
	Bermudes	.....	1,140	.....	.....	.....	1,140
	Antilles angl.	.....	174	.....	.....	.....	174
	Hollande	.....	116	.....	.....	.....	116
	Etats-Unis	.....	198	.....	.....	.....	198
	Total	.....	80,114	.....	.....	.....	80,114
Allumettes et éclisses	Gr.-Bretagne	.....	37,224	.....	.....	.....	37,224
	Bermudes	.....	273	.....	.....	.....	273
	Terreneuve	.....	132	.....	.....	.....	132
	Porto-Rico	.....	1,010	.....	.....	.....	1,010
	Saint-Pierre	.....	45	.....	.....	.....	45
	Etats-Unis	.....	76	.....	10	.....	86
	Total	.....	38,760	.....	10	.....	38,770

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Bois—*Suite.*							
Moulures, garnit. et aut. menbles de ménage	Gr.-Bretagne		7,926				7,926
	Bermudes		12				12
	Antilles angl.		100				100
	Terreneuve		1,676				1,676
	Nouv.-Zélande		305				305
	Saint-Pierre		36				36
	Etats-Unis		501				501
	Total		10,556				10,556
Seaux, cuves, barattes et autres ustensiles en bois	Gr.-Bretagne		1,503		108		1,611
	Australie		70				70
	Afrique angl.		810				810
	Terreneuve		402				402
	Nouv.-Zélande		531				531
	France		560				560
	Hollande		64				64
	Etats-Unis		590		61		651
	Total		4,530		169		4,699
Bois à bobines et bobines	Gr.-Bretagne		44,970		480		45,450
	Etats-Unis		775		2,908		3,683
	Total		45,745		3,388		49,133
Bois à pulpe	Gr.-Bretagne		558,60				558,609
	Bermudes		18				18
	Antilles angl.		677				677
	France		22,446				22,446
	Italie		125				125
	Japon		2,579				2,579
	Mexique		3,043				3,043
	Etats-Unis		2,397,448				2,397,448
	Total		2,984,945				2,984,945
Autres articles en	Gr.-Bretagne		119,843		1,995		121,838
	Australie		59,872		2,424		62,296
	Afrique angl.		15,752		165		15,917
	Indes or. angl.		352				352
	Ant. anglaises		10,309		17		10,326
	Bermudes		390				390
	Guyane angl.		770		50		820
	Iles Fidji		1,469				1,469
	Terreneuve		10,475		116		10,591
	Nouv.-Zélande		29,215		861		30,076
	Argentine		4,866				4,866
	Belgique		30		673		703
	Brésil		185				185
	Chine		354		24		378
	Cuba		2,974		400		3,374
	Danemark		370				370
	France		2,911		155		3,066
	Ant. françaises		184				184
	Allemagne		498				498

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
MANUFACTURES—*Suite.*			$		$		$
Bois—*Fin.*							
Autres articles en—*Fin.*	Italie		213				213
	Japon		72				72
	Mexique		471		38		509
	Norvège		562				562
	Panama				35		35
	Porto-Rico		24				24
	Russie		130				130
	Saint-Pierre		114		20		134
	Etats-Unis		40,987		10,607		51,594
	Total		303,392		17,580		320,972
Lainages	Gr.-Bretagne		2,570		16,083		18,653
	Afrique angl		30				30
	Bermudes		25				25
	Antilles angl		116				116
	Terreneuve		19,630		811		20,441
	Aut.-Hongrie		4				4
	Danemark		2				2
	France				132		132
	Allemagne				715		715
	Saint-Pierre		20				20
	Etats-Unis		7,416		245		7,661
	Total		29,813		17,986		47,799
Autres articles	Gr.-Bretagne		151,076		38,731		189,807
	Australie		32,586		547		33,133
	Afrique angl		10,222		66		10,288
	Bermudes		6,113		629		6,742
	Antilles angl		38,206		2,845		41,051
	Guyane angl		4,159				4,159
	Iles Fidji		112				112
	Hong-Kong		50				50
	Terreneuve		105,618		4,481		110,099
	Nouv.-Zélande		2,983		70		3,053
	Argentine		1,755				1,755
	Aut.-Hongrie		107				107
	Belgique		3,514		782		4,296
	Brésil		305		823		1,128
	Chine		9,844				9,844
	Corée		87				87
	Cuba		10,629				10,629
	Antilles dan		3				3
	Equateur		52				52
	Egypte		315				315
	France		2,765		1,020		3,785
	Allemagne		2,037		1,886		3,923
	Grèce		72				72
	Hollande		70				70
	Italie		169				169
	Japon		5,133		585		5,718
	Madère		4				4
	Mexique		5,894				5,894
	Porto-Rico		98				98
	San Domingue				5		5
	Saint-Pierre		1,168		4		1,172
	Suisse		431		1,515		1,946
	Etats-Unis		284,891		263,666		548,557
	Total		680,468		317,655		998,123

N° 3.—Tableau général des exportations—*Suite.*

Articles exportés.	Pays.	De provenance canadienne.		De provenance étrangère.		Total des exportations.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Maunufactures—*Suite.*		Galls.	$	Galls.	$	Galls.	$
Divers articles, savoir :—							
Café	Gr.-Bretagne			4,150	830	4,150	830
	Bermudes	80	11			80	11
	Terreneuve	1,640	103	1,283	194	2,923	297
	Saint-Pierre	608	80	362	39	970	119
	Etats-Unis	100	10	68,785	9,976	68,885	9,986
	Total	2,428	204	74,580	11,039	77,008	11,243
Fruits secs, N.A.E.	Etats-Unis			6,816	316	6,816	316
	Bermude			18,183	1,000	18,183	1,000
	Antilles angl			14,665	927	14,665	927
	Saint-Pierre			30	4	30	4
	Etats-Unis			64,160	3,553	64,160	3,553
	Total			103,854	5,800	103,854	5,800
Riz	Antilles angl			8,288	265	8,288	265
	Terreneuve	750	24	10,045	232	10,795	256
	Etats-Unis			46,475	1,144	46,475	1,144
	Total	750	24	64,808	1,641	65,558	1,665
Farine de riz	Gr.-Bretagne	1,551,900	17,870			1,551,900	17,870
Tableaux	Gr.-Bretagne		49,553		212,731		262,284
	Antilles angl		50				50
	Terreneuve		199				199
	Belgique		100				100
	France		100				100
	Hollande				13,612		13,612
	Mexique		100				100
	Etats-Unis		34,609		20,681		55,290
	Total		84,711		247,024		331,735
é	Gr.-Bretagne			46,224	9,812	46,224	9,812
—	Bermudes			25,557	4,639	25,557	4,639
	Antilles angl			3,268	692	3,268	692
	Terreneuve			56,414	10,430	56,414	10,430
	Antilles dan			70	17	70	17
	Saint-Pierre			1,822	219	1,822	219
	Etats-Unis			1,726,619	404,392	1,726,619	404,392
	Total			1,859,974	430,201	1,859,974	430,201
Autres divers articles	Gr.-Bretagne		11,350		2,000		13,350
	Australie		2,500				2,500
	Afrique angl		80				80
	Bermudes		178				178
	Antilles angl		49				49
	Terreneuve		3,914		35		3,949
	Nouv.-Zélande		1,605				1,605
	Allemagne		140				140
	Saint-Pierre		20				20
	Etats-Unis		25,363		220,784		246,147
	Total		45,199		222,819		268,018

N° 3.—TABLEAU GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS—*Suite.*

ARTICLES EXPORTÉS.	PAYS.	DE PROVENANCE CANADIENNE.		DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
DIVERS—*Suite.*			$		$		$
Monnaies en or	Chine				720		720
	Etats-Unis				12,634,172		12,634,172
	Total				12,634,892		12,634,892
Monnaies en argent	Gr.-Bretagne				6,200		6,200
	Terreneuve				200		200
	Etats-Unis				546,175		546,175
	Total				552,575		552,575
Monnaies en cuivre	Etats-Unis				2,497		2,497
Grant total, expor at.			180,545,306		24,731,891		205,277,197

N° 4.—RÉSUMÉ de la valeur totale des exportations (par pays).

Pays.	De provenance canadienne.	De provenance étrangère.	Total.
		$	$
Grande-Bretagne	98,691,186	6,438,415	105,129,601
Australie	1,984,552	14,416	1,998,968
Bermudes	236,037	7,527	243,564
Afrique anglaise	1,096,478	620	1,097,098
Indes orientales anglaises	21,493		21,493
Antilles anglaises	1,781,243	18,183	1,799,426
Guyane anglaise	387,366	1,750	389,116
Honduras anglais	1,367		1,367
Iles Fidji	44,421	25	44,446
Gibraltar	1,200		1,200
Hong-Kong	93,961	14	93,975
Malte	29,179		29,179
Terreneuve	2,154,420	89,849	2,244,269
Nouvelle-Zélande	653,323	3,466	656,789
Total, empire britannique	107,176,226	6,574,265	113,750,491
Argentine	1,968,323	3,230	1,971,553
Autriche-Hongrie	27,064		27,064
Belgique	1,274,582	583,376	1,857,958
Bolivie	425		425
Brésil	701,827	1,096	702,923
Ile du Cap Vert	1,291		1,291
Etats de l'Amérique Centrale	76,298	228	76,526
Chili	222,743		222,743
Chine	350,783	374	351,157
Corée	262		262
Cuba	991,300	1,532	992,832
Danemark	102,887	590	103,477
Antilles danoises	15,716	109	15,825
Antilles hollandaises	528		528
Guyane hollandaise	13,077		13,077
Equateur	4,729		4,729
Egypte	38,663		38,663
France	1,402,832	6,740	1,409,572
Afrique française	1,344		1,344
Antilles françaises	3,720		3,720
Allemagne	735,823	330,782	1,066,605
Grèce	311		311
Hawaï	6,895		6,895
Haïti	24,930		24,930
Hollande	449,262	365,715	814,977
Islande	62	30	92
Italie	352,184	658	352,842
Japon	535,863	2,685	538,548
Madère	33,859		33,859
Mexique	312,563	4,552	317,115
Norvège	170,516	528	171,044
Panama	71,990	75	72,065
Perse	58		58
Pérou	69,065		69,065
Philippines	1,196		1,196
Porto-Rico	420,642		420,642
Afrique portugaise	2,295		2,295
Portugal	154,538		154,538
Roumanie	16,077		16,077
Russie	241,481		241,481
Saint-Domingue	25,681	5	25,686
Saint-Pierre	88 065	3,189	91,254
Siam	86		86

N° 4—RÉSUMÉ de la valeur totale des exportations (par pays)—*Fin.*

Pays.		De provenance canadienne.	De provenance canadienne.	Total.
			$	$
Espagne		48,315		48,315
Afrique espagnole		24,619		24,619
Suède		59,996		59,996
Suisse		1,556	2,815	4,371
Turquie		4,842		4,842
Uruguay		91,787		91,787
Etats-Unis de Colombie		31,713	1,156	32,869
Etats-Unis		62,180,439	3,658,197	65,838,636
Venezuela		13,977		13,977
Total, autres pays		73,369,080	4,967,662	78,336,742
A la Grande-Bretagne	monnaies 6,200			
A Terreneuve	" 200			
A la Chine	" 720			
Aux Etats-Unis	" 13,182,844			
	13,189,964		13,189,964	13,189,964
Grand total, exportations		180,545,306	24,731,891	205,277,197

N° 5.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers, *venant de la mer*,

CHARGÉS.

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	BRITANNIQUES. Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	CANADIENS. Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	Equipage.
1	Advocate-Harb., N.-E										
2	Alma N.-B										
3	Amherst N.-E						6	615	1,171		25
4	Annapolis-Royal. "						10	1,397	1,569	1,877	55
5	Apple-River "										
6	Arichat "						67	1,683			400
7	Aspey-Bay "										
8	Baddeck "	1	56	50		5					
9	Baie-Verte N.-B										
10	Barrington N.-E						1	99	225		5
11	Barton "						7	647	274		38
12	Bathurst N.-B						2	186	182		10
13	Bayfield N.-E										
14	Bear-River "						9	1,431	736		54
15	Beliveau-Cove "						3	414	161		17
16	Bridgetown "						2	162	324	242	9
17	Bridgewater "						3	290	500		17
18	Bouctouche N.-B						1	99			5
19	Campbelltown "						2	292	651		10
20	Campobello "						35	413	16		69
21	Canning N.-E										
22	Canso "	4	221	287		17	12	1,093	1,344		81
23	Caraquet N.-B						1	99	75		6
24	Cardigan I.P.-E										
25	Charlottetown "	9	17,856	187		610	35	25,692	5,165		1,293
26	Chatham N.-B						10	552	937		38
27	Chemainus C.-B	1	61	115		6					
28	Chester N.-E										
29	Cheticamp "						9	294	29		28
30	Cheverie "						2	248			10
31	Chicoutimi Qué.	1	1,802	690		27					
32	Church-Point N.-E						2	196	135		10
33	Clark's-Harbour "										
34	Clementsport "						11	1,189	145	217	65
35	Crofton C.-B	2	2,477	1,850		43	9	4,185	7,497		115
36	Dalhousie N.-B										
37	Dawson T.Y.										
38	Digby N.-E						5	525	737		25
39	Dorchester N.-B						3	506	215	7,474	16
40	Douglas C.-B										
41	Economy N.-E										
42	English Bay Qué.										
43	Five-Islands N.-E										
44	Fredericton N.-B						3	354	645		15
45	Freeport N.-E						1	46	1		4
46	Gabarouse "										
47	Gaspé Qué.						3	446	1,103		19
48	Georgetown I.P.-E						4	193			21
49	Glace-Bay N.-E										
50	Halifax "	280	542,002	117,130		15.282	234	74,157	44,540		3,686
51	Hantsport "						2	469			11
52	Harbor-au-Bouche "						1	30			3
53	Harvey N.-B										
54	Hillsboro "										
55	Ingonish N.-E	3	625	5		38					
56	Isaacs-Harbour "						1	99	204		6

entrés à chaque port et port secondaire, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1907.

ETRANGERS.					LÈGES.									
					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ETRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
....	....	....	....	....	....	....	....	10	2,499	64	5	1,050	28	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	554	20	2
5	2,396	1.915	....	53	....	....	....	....	....	....	5	3,452	76	3
1	191	265	318	6	....	....	....	4	827	24	4	2,041	39	4
....	....	....	....	....	....	....	....	12	2,359	67	18	3,994	98	5
....	....	....	....	....	....	....	....	30	450	180	12	1,046	70	6
....	....	....	....	....	16	689	81	....	....	....	....	....	....	7
....	....	....	....	....	167	30,444	2,312	....	....	....	14	9,927	227	8
....	....	....	....	....	1	1,285	19	....	....	....	4	3,942	66	9
....	....	....	....	....	....	....	....	1	278	6	20	1,370	341	10
....	....	....	....	....	....	....	....	36	3,551	180	....	....	....	11
....	....	....	....	....	4	6,253	97	....	....	....	4	4,183	59	12
....	....	....	....	....	....	....	....	4	396	24	....	....	....	13
....	....	....	....	....	....	....	....	6	1,302	39	....	....	....	14
....	....	....	....	....	....	....	....	9	957	46	....	....	....	15
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	16
2	815	1,056	....	15	....	....	....	13	5,209	101	18	10,830	199	17
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	917	20	18
....	....	....	....	....	4	6,389	100	2	652	14	2	1,920	33	19
189	5,739	17	....	76	....	....	....	133	16,745	886	166	4,523	672	20
....	....	....	....	....	....	....	....	2	526	15	....	....	....	21
....	....	....	....	....	....	....	....	66	5,924	1,101	59	4,887	1,018	22
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	23
....	....	....	....	....	1	41	5	....	....	....	....	....	....	24
....	....	....	....	....	....	....	....	2	47	10	2	136	9	25
2	1,314	1.000	....	2	14	23,32	375	....	....	....	12	12,848	206	26
2	464	27	1	2	3	5,063	51	3	477	42	8	3,756	64	27
....	....	....	....	....	....	....	....	4	60	20	1	96	23	28
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	29
....	....	....	....	....	....	....	....	4	2,938	20	10	7,595	61	30
....	....	....	....	....	3	7,079	89	....	....	....	7	7,761	132	31
....	....	....	....	....	....	....	....	5	551	26	....	....	....	32
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	296	72	33
....	....	....	....	....	....	....	....	4	489	24	....	....	....	34
5	5,396	7,360	....	86	....	....	....	6	409	47	20	1,180	101	35
....	....	....	....	....	3	5,220	84	2	796	15	23	21,237	332	36
6	3,222	619	....	149	....	....	....	....	....	....	....	....	....	37
1	75	1	....	20	....	....	....	1	736	12	8	2,296	105	38
1	161	....	2,750	5	....	....	....	3	294	15	....	....	....	39
4	34	420	....	10	....	....	....	13	517	70	15	141	39	40
....	....	....	....	....	....	....	....	1	99	5	....	....	....	41
....	....	....	....	....	1	184	20	....	....	....	....	....	....	42
....	....	....	....	....	....	....	....	1	108	5	....	....	....	43
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	44
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	45
....	....	....	....	....	....	....	....	1	96	21	....	....	....	46
....	....	....	....	....	1	262	8	1	374	8	4	3,905	69	47
....	....	....	....	....	11	350	45	....	....	....	1	41	4	48
....	....	....	....	....	1	45	3	....	....	....	....	....	....	49
64	29,336	21,007	....	1,203	32	61,478	2,524	147	16,302	1,408	65	41,179	1,446	50
1	219	....	....	3	6	36	79	12	1,816	61	27	11,596	355	51
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	52
....	....	....	....	....	1	2,272	26	9	1,980	50	1	89	4	53
....	....	....	....	....	6	8,652	158	7	1,164	38	45	28,591	607	54
....	....	....	....	....	2	140	10	....	....	....	....	....	....	55
....	....	....	....	....	....	....	....	1	98	4	3	1,117	55	56

N° 5.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers,

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CHARGÉS.									
		BRITANNIQUES.					CANADIENS.				
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.
57	Jordan-Bay....N.-E.	....	....	....	....	....	1	78	18	3	4
58	Kentville..... "	....	....	....	....	....	1	98	....	....	4
59	Kingsport..... "	....	....	....	....	....	2	463	....	....	12
60	Ladner.....C.-B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
61	Ladysmith..... "	1	1,267	50	....	24	1	49	5	....	7
62	La Have..... N.-E.	....	....	....	....	....	49	3,715	3,606	....	651
63	L'Ardoise..... "	13	244	41	....	67	....	....	....	....	....
64	Liscombe..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
65	Liverpool..... "	....	....	....	....	....	10	1,078	850	400	53
66	Lockport..... "	....	....	....	....	....	23	1,242	1,201	....	246
67	Lords'-Cove.....N.-B.	....	....	....	....	....	8	551	5	....	44
68	Louisbourg.....N.-E.	11	8,410	14,490	....	176	7	618	528	....	36
69	Lunenburg..... "	....	....	....	....	....	157	13,671	14,364	....	1,888
70	Mahone-Bay..... "	....	....	....	....	....	28	2,485	2,042	....	382
71	Main-à-Dieu..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
72	Maitland..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
73	Margaretsville..... "	1	60	....	....	3	....	....	....	....	....
74	Meteghan.....N.-B.	....	....	....	....	....	7	642	262	....	40
75	Moncton..... "	....	....	....	....	....	6	1,336	2,832	....	41
76	Montague.....I.P.-E.	1	48	2	....	5	1	89	164	....	5
77	Montréal..... Qué.	237	854,322	415,995	33,307	20,951	19	12,328	913	....	415
78	Murray Harbour I.P.-E	....	....	....	....	....	17	349	256	....	76
79	Musquash..... N.-B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
80	Nanaïmo..... C.-B.	....	....	....	....	....	7	314	364	....	48
81	New Campbellton N.-E	6	264	151	....	25	....	....	....	....	....
82	Newcastle..... N.-B.	....	....	....	....	....	2	367	744	....	11
83	New-London..I.P.-E.	....	....	....	....	....	4	67	25	....	17
84	New Westminster C.-B.	....	....	....	....	....	17	1,158	675	....	159
85	North-East Hab'r N.-E.	1	928	180	....	20	6	90	31	....	34
86	North-Head.....N.-B.	....	....	....	....	....	108	18,262	183	....	838
87	Northport.....N.-E.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
88	North-Sydney..... "	92	29,025	723	....	2,830	20	9,531	7,877	....	358
89	Parrsboro'.....N.-E.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
90	Paspébiac..... Qué.	1	317	528	....	8	6	961	1,110	....	40
91	Percé..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
92	Pictou.....N.-E.	....	....	....	....	....	8	1,071	1,505	....	41
93	Port-George..... "	1	60	....	....	3	....	....	....	....	....
94	Port-Greville..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
95	Port-Hastings..... "	2	2,940	....	....	42	2	697	....	....	26
96	Port-Hawkesbury "	13	21,752	....	....	735	80	29,269	....	....	1,721
97	Port-Hood..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
98	Port-Latour..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
99	Port-Medway..... "	....	....	....	....	....	1	99	42	....	19
100	Port-Morien..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
101	Port-Mulgrave..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
102	Port-Simpson.....C.-B.	....	....	....	....	....	22	6,955	27	151	255
103	Port-Wade.....N.-E.	....	....	....	....	....	6	618	3	5	31
104	Port-Williams..... "	....	....	....	....	....	1	321	....	....	8
105	Prince-Rupert...C.-B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
106	Pubnico..... N.-E.	....	....	....	....	....	23	1,426	1,504	....	298
107	Pugwash..... "	....	....	....	....	....	2	410	761	....	12
108	Québec..... Qué.	210	815,016	43,911	2,396	22,522	2	441	710	....	14
109	Richibucto.....N.-B.	....	....	....	....	....	4	404	....	....	21
110	Rimouski..... Qué.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
111	Rivière Bourgeois N.-E	....	....	....	....	....	39	1,006	266	....	279
112	Rivière Hébert..... "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

de la mer, entrés à chaque port et port secondaire, etc.—*Suite.*

ETRANGERS.					LÈGES.									
					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ETRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	2	158	8	..	.....	.....	57
....	.....	.....	.....	..	...	.....	.....	3	185	11	....	.....	.....	58
1	296	.....	.....	5	....	.....	.....	2	550	15	....	.....	.....	59
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	164	16	....	.....	.....	60
6	8,415	3,764	....	115	11	23,195	302	59	11,172	701	25	27,218	511	61
....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	17	1,996	92				62
.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	63
....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	1,651	224	64
42	3,464	2,830	...	762	....	.....	.....	15	2,578	91	13	975	98	65
15	1,119	535	.....	265	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66
9	86	18	8	18	....	.....	.....	69	1,576	192	114	1,141	228	67
2	201	150	.....	17	62	123,589	1,979	41	17,304	635	72	89,910	1,344	68
..	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	22	2,872	171	10	2,878	178	69
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	470	29	....	.....	.....	70
..	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	1	10	3	....	.....	.....	71
....	.....	.....	....	.....	...	.....	.....	11	2,329	67	1	410	8	72
....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	73
....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	16	2,101	82	....	.....	.....	74
1	315	559	.....	6	...	.....	.....	4	396	20	....	.....	.....	75
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	78	5	....	.....	.....	76
10	15,155	19,521	3,662	219	21	49,364	722	..	.....	.....	.....	.....	.....	77
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	78
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	162	14	7	893	26	79
17	24,449	272	17	410	16	37,872	357	23	2,213	205	80	99,541	2,787	80
....	.....	.....	.....	.....	55	3,023	545	....	.....	.....	.....	.....	.....	81
1	382	159	.....	9	6	9,541	146	3	719	20	14	11,018	197	82
....	.....	.....	..	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	83
....	.....	.....	....	.....	3	6,137	76	12	1,055	90	32	3,466	209	84
6	455	80	..	116	....	.....	.....	1	98	4	2	164	40	85
1	20	8	.....	2	...	.....	.....	6	630	32	14	432	113	86
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,989	28	87
24	33,855	67,390	.....	546	248	38,445	2,469	73	15,817	783	154	25,200	2,430	88
....	.....	.....	.....	.....	5	10,005	128	34	8,167	167	19	13,313	280	89
1	1,082	400	.....	15	1	154	6	9	3,244	67	9	6,920	112	90
....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	2	630	15	6	5,516	97	91
3	1,629	1,567	.....	28	1	2,044	24	1	98	5	3	1,409	29	92
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	93
....	.....	.....	..	.....	....	.....	.....	27	8,828	190	....	.....	.....	94
7	6,326	.....	.....	120	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	95
40	9,250	.....	.....	1,735	..	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....	96
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	745	33	....	.....	.....	97
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	290	70	98
....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	1	249	7	6	521	119	99
....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	2	156	10	2	932	28	100
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	407	24	10	813	183	101
17	916	13	106	94	....	.....	.....	66	28,941	1,886	7	181	35	102
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	.....	...	1	52	18	103
....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	104
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	5,647	380	....	.....	.....	105
35	2,498	792	.....	563	163	8,761	1,800	.	.....	.....	.....	.....	.....	106
....	.....	.....	.....	.....	2	3,302	49	....	.....	.....	3	5,151	68	107
3	2,218	896	28	35	13	28,169	586	2	1,034	38	10	10,799	148	108
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1,303	36	109
....	.....	.....	.....	.....	22	35,126	517	....	.....	.....	....	.....	.....	110
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	111
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	1,869	78	7	1,406	27	112

N° 5.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers,

Numéro	PAYS D'OU ILS VIENNENT.	CHARGÉS.									
		BRITANNIQUES.					CANADIENS.				
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
113	Rivière du Loup, Qué.										
114	Rustico ..... I.P.-E.						2	84	4		25
115	St. Andrews ... N.-B.						12	1,453	1,749		126
116	Sainte-Anne .... N.-E.										
117	Saint-George ... N.-B.						4	344		4	24
118	Saint-Jean ... ... "	135	448,279	146,058	50,922	11,577	168	21,150	25,507	5,724	1,208
119	Saint-Martin ... "										
120	Saint-Pierre .... N.-E.	3	47			13					
121	St. Stephen. .... N.-B.						36	616	28		75
122	Sackville ..... "						17	2,674			92
123	Salmon-River ... N.-E.						19	581	279		103
124	Sandy-Cove..... "										
125	Shédiac ..... N.-B.										
126	Sheet-Harbour. .N.-E.										
127	Shelburne..... "						50	2,715	2,289		445
128	Sherbrooke.. ... "										
129	Shippegan..... "	1	99	180		6	1	99	150		6
130	Souris ... .I.P.-E.						11	395	76		90
131	Stickeen .. ... C.-B.						3	765	156	190	65
132	Summerside ...I.P.-E.						5	1,028	1,194		29
133	Sydney .....N.-E.	15	24,029	43,033		367	24	12,716	8,876		500
134	Trois-Rivières ... Qué.	1	2,527	3,001		35					
135	Truro ....N.-E.										
136	Tusket..... "						1	195	197		6
137	Tusket-Wedge... "						25	288	233		91
138	Union-Bay .. ...C.-B.										
139	Vancouver ..... "	177	206,803	59,879	49,771	16,321	85	33,430	2,237	388	2,170
140	Victoria.. ... ... "	110	139,229	14,278	3,745	10,195	149	71,739	4,949	74	4,896
141	Walton .. ..N.-E.										
142	Westport.. ..... "						2	202	321		8
143	Weymouth .... "						8	805	414		42
144	Windsor ..... "	1	79			3	8	1,124			39
145	Wolfville..... "						6	783			27
146	Yarmouth..... . "	80	56,826	1,476	378	5,600	264	65,397	12,861	623	5,862
	Total	1414	3,177,671	864,290	140,519	107,556	2093	448,943	172,974	17,372	30,229

venant de la mer, entrés à chaque port et port secondaire, etc.—*Fin.*

LÈGES.														
ETRANGERS.					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ETRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
....	.. ....	.....	.. .	.....	1	2,800	30	2	2,445	32	3	2,516	41	113
...	...	...	...	...	...	...	...	..	... ..	...	...	... ...	.. ...	114
161	20,601	2,507	.....	1,500	..	.....	...	10	388	24	216	7,984	872	115
1	699	5	....	17	26	3,162	205	.. .	.....	...	9	6,836	142	116
1	243	308	.....	5	...	.....	.....	18	352	42	98	3,034	202	117
169	262,972	17,347	16,749	10,086	39	41,119	620	220	18,687	487	285	33,457	1,082	118
....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	12	1,005	52	2	445	9	119
...	...	...	.. ..	...	...	...	...	...	...	...	...	...	.....	120
18	1,301	2,052	. ...	58	....	.....	....	83	7,022	415	95	1,469	292	121
2	240	.....	.....	8	....	.....	.....	1	123	6	....	.....	.....	122
...	.... ..	... ...	..	....	...	.....	.....	3	213	15	....	.....	.....	123
...	.....	... ..	...	...	...	.....	....	...	....	.....	1	33	2	124
2	927	.....	1,854	21	....	.....	...	....	.....	... ..	2	1,170	17	125
...	.....	.....	.....	....	1	1,633	26	.	.....	.. .	1	570	20	126
87	7,374	2,658	....	1,659	....	.....	.....	6	2,119	48	43	3,603	803	127
....	.....	.....	...	...	...	.....	.....	...	.....	..	3	1,753	36	128
...	.....	.....	.....	....	...	.....	.....	...	.....	.....	...	.....	.....	129
...	... .	.....	...	.....	1	29	4	5	490	30	1	89	18	130
....	.... ..	.....	.....	.....	...	.....	.....	....	.. ..		....	....	.....	131
...	...	.....	.....	.....	...	.....	.....	...	.....	.....	...	.....	.....	132
80	203,590	419,544	.....	2,283	25	18,020	412	24	20,923	484	26	29,286	480	133
2	4,511	4,480	.. ..	52	12	27,054	418	...	... .	.....	3	6,333	78	134
...	.....	.....	.....	.....	...	.....	... ..	1	98	4	....	.....	.....	135
5	437	348	.....	90	..	.....	.....	2	294	11	14	1,665	231	136
4	457	430	.....	89	2	1,092	18	...	.....	.....	2	1,888	28	137
....	.....	.....	.....	.....	44	107,919	1,456	29	23,988	569	42	46,059	709	138
285	184,666	32,346	2,931	11,480	23	51,567	1,187	113	38,466	2,397	46	29,615	1,390	139
336	366,945	10,484	8,897	17,219	50	147,122	5,298	72	14,025	1,109	173	222,421	9,290	140
...	.....	.....	.....	.....	...	....	.....	13	6,606	75	8	4,998	42	141
....	.....	.....	....	....	...	.....	.....	...	.....	.....	...	.....	.....	142
1	394	.... ..	....	7	....	.... ..	.....	9	2,121	58	7	4,237	66	143
3	2,234	.....	. ..	15	....	.... ..	.... .	38	25,640	169	36	28,768	507	144
...	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	...	.....	.....	...	.....	.....	145
73	4,945	2,469	.....	1,353	....	.... ..	.....	107	10,030	1,797	27	8,429	311	146
1754	1,224,029	627,619	37,337	53,390	1140	939,446	25,466	1897	370,709	18,658	2376	960,670	32,999	

N° 6.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers, *venant de la mer*,

RÉSUMÉ

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CHARGÉES.									
		BRITANNIQUES.					CANADIENS.				
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
1	Grande-Bretagne	623	2,343,206	616,607	85,476	62,588	1	99	160		6
2	Australie	21	52,204	5,695	5,187	2,214					
3	Afrique anglaise	1	2,872	228		47					
4	Guynne anglaise	23	35,090	31,208		944					
5	Antilles anglaises	44	58,392	46,546	4,353	1,606	54	7,707	10,564	580	441
6	Terreneuve	187	69,429	11,401		4,350	141	34,847	21,877	168	1,626
7	Nouvelle-Zélande	7	13,784	4,379	4,301	243					
8	Argentine										
9	Belgique	36	169,940	23,091	906	2,860					
10	Brésil										
11	Chili										
12	Chine	3	9,129	6,159	85	339					
13	Cuba et Porto-Rico						6	1,100	1,323	80	38
14	Antilles danoises						1	114	120		7
15	Danemark										
16	Indes orient. holland	1	2,943	6,000		44					
17	Antilles hollandaises						1	99	175		5
18	France	9	24,591	1,066	131	825					
19	Allemagne	1	2,739	4,000		29					
20	Hollande	2	3,975	3,078		75					
21	Islande										
22	Italie	4	6,693	7,887		116					
23	Japon	25	87,591	28,366	37,745	4,159					
24	Ports méditerrannéens	1	1,951	100		24					
25	Mexique	7	13,637	6,358		315					
26	Norvège et Suède										
27	Panama										
28	Pérou										
29	Portugal	1	98	120		7					
30	Afrique portugaise										
31	Russie										
32	La mer										
33	Pêcheries de mer	53	3,643	1,198		737	718	30,949	14,863		7,209
34	Espagne	5	5,829	3,902		106	7	686	973		45
35	Afrique espagnole										
36	Saint-Pierre	5	280	251		22	13	577	29		48
37	Etats-Unis	355	269,655	56,650	2,335	25,906	1,151	372,765	122,885	16,544	20,804
38	Uruguay										
	Total	1,414	3,177,671	864,290	140,519	107,556	2,093	448,943	172,974	17,372	30,229

entrés aux ports du Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

PAR PAYS.

ÉTRANGERS.					LÈGES.									
					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ÉTRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Équipage.	Numéro.
28	34,232	32,210	1,854	520	292	243,969	6,103	2	2,320	31	86	91,278	1,453	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	3	7,384	101	.....	.....	.....	10	10,121	140	3
2	2,505	5,921	.....	42	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
45	24,397	15,645	2,725	841	1	1,065	25	3	1,884	26	5	4,328	66	5
89	202,094	421.011	.....	2,337	276	39,357	2,580	119	50,954	1,662	24	10,234	309	6
.....	.....	.....	.....	.....	1	1,047	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,115	14	5	5,196	74	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,629	17	3	3,257	48	9
.....	.....	.....	.....	.....	12	5,572	140	2	426	15	11	10,017	155	10
.....	.....	.....	.....	.....	4	8,839	109	.....	.....	.....	1	2,097	26	11
11	52,414	800	2,529	1,152	17	48,777	3,146	.....	.....	.....	1	1,289	17	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	716	20	1	1,052	22	13
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	130	9	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,651	19	15
1	2,419	5,136	.....	35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17
1	1,590	2,794	.....	23	2	3,444	56	.....	.....	.....	9	6,980	181	18
5	8,475	4,310	3,690	118	4	4,396	70	.....	.....	.....	1	832	14	19
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	3,230	54	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	970	29	21
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	6,057	81	22
20	76,405	1,601	4,126	2,126	6	15,014	196	1	2,804	45	4	6,303	110	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24
.....	.....	.....	.....	.....	11	27,088	470	1	2,674	49	4	8,726	100	25
.....	.....	.....	.....	.....	8	10,917	157	.....	.....	.....	12	9,373	158	26
.....	.....	.....	.....	.....	2	5,864	68	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27
1	1,111	1,340	.....	16	2	4,268	60	.....	.....	.....	2	3,314	43	28
.....	.....	.....	.....	.....	1	1,506	23	.....	.....	.....	2	917	20	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,330	18	.....	.....	.....	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2,088	26	31
.....	.....	.....	.....	.....	17	23,895	1,354	1	873	35	6	5,566	384	32
298	23,427	7,350	.....	7,542	274	33,997	3,318	372	21,125	4,813	237	19,210	4,115	33
4	9,779	21,950	.....	113	2	2,181	32	2	559	15	3	2,460	44	34
.....	.....	.....	.....	.....	2	4,027	52	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35
21	8,400	267	.....	446	4	343	33	16	1,296	81	25	5,168	306	36
1,228	776,781	107,284	22,413	38,079	199	446,496	7,355	1,372	281,004	11,817	1,907	736,576	24,965	37
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2,250	31	38
1,754	1,224,029	627,619	37,337	53,390	1,140	939,446	25,466	1,897	370,709	18,658	2,376	960,670	32,999	..

N° 6.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers,

RÉCAPITU

—	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	FRET.		Equipage.
			Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
Chargés—					
Britanniques	1,414	3,177,671	864,290	140,519	107,556
Canadiens	2,093	448,943	172,974	17,372	30,229
Etrangers	1,754	1,224,029	627,619	37,337	53,390
Total	5,261	4,850,643	1,664,883	195,228	191,175
Grand total					

venant de la mer, entrés aux ports du Canada, etc.—*Fin.*

LATION.

—	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
			Poids, tonneaux,	Jaugeage, tonneaux.	
Lèges—					
Britanniques	1,140	939,446			25,466
Canadiens	1,897	370,709			18,658
Etrangers	2,376	960,670			32,999
	5,413	2,270,825			77,123
	10,674	7,121,468	1,664,883	195,228	268,298

N° 7. —TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers, *allant à la mer*,

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CHARGÉS.									
		BRITANNIQUES.					CANADIENS.				
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
1	Alberton .... I.P.-E.						1	83	71		5
2	Advocate-Harb'r, N.-E.						10	3,168	5,575		72
3	Alma.....N.-B.										
4	Amherst .....N.-E.										
5	Annapolis-Royal.. "	1	1,079	2,000	2,400	16	24	5,665	11,346	13,621	158
6	Apple-River.. ... "						16	3,004	5,220		83
7	Arichat..... "						6	385			22
8	Aspey-Bay..... "	2	87	150		8					
9	Baddeck... .. . "						2	104	106		7
10	Baie-Verte..... . "	1	1,285		2,954	21					
11	Barrington..... "										
12	Barton..... "						36	3,486		7,261	187
13	Bathurst.. .....N.-B.	5	9,099			140	8	1,375			49
14	Bayfield.. .... .N.-E.										
15	Bear-River.. .... "	1	397		1,020	8	16	2,996		6,752	103
16	Belliveau-Cove ... "						10	1,065	2	2,002	53
17	Bridgetown ... . "						1	99		100	6
18	Bridgewater..... "	1	199	350		7	45	11,117	19,278		303
19	Bouctouche.....N.-B.										
20	Campbellton..... "	8	12,544			195	12	3,416			65
21	Campobello ..... "						31	352	32		62
22	Canning.....N.-E.						3	848			23
23	Canso..... ... "	1	33	30		3	9	797	555	90	49
24	Cardigan.....I.-P.E.	2	96	90		9	1	64	30		4
25	Charlottetown... "	14	19,472	692		697	50	41,560	3,939	367	1,789
26	Chatham .. ..N.-B.	21	24,416		67,090	398	6	1,763		72,129	42
27	Chemainus .....C.-B.	6	10,433		14,501	85	3	1,912	7	2,219	65
28	Chester.....N.-E.						2	496	873		13
29	Chéticamp ..... "						7	234	60		24
30	Cheverie..... "						6	1,139	1,398		36
31	Chicoutimi .....Qué.	4	9,177	12,525		117					
32	Church-Point....N.-E.						7	849		1,787	38
33	Clarks-Harbour... "										
34	Clementsport..... "						16	1,720	3,956	5,934	94
35	Crofton... .... C.-B.						1	86	160		6
36	Dalhousie.....N.-B.	2	3,200		8,464	49	5	1,567		2,607	36
37	Digby.....N.-E.						7	1,160		2,542	41
38	Dorchester.....N.-B.						7	730		1,000	36
39	Douglas.....C.-B.						8	205	2,550		32
40	English-Bay.....Qué.										
41	Five-Islands.....N.-E.						2	261	460		10
42	Frédéricton .....N.-B.						3	354		660	15
43	Freeport.. .....N.-E.						1	46	38		4
44	Gaspé .....Qué.	6	4,501	850	4,300	99	13	2,152	520	3,550	82
45	Georgetown....I.P.-E.	8	240	237		34	1	931	1,212		22
46	Grand-River.... "	5	192	205		19					
47	Halifax .... N.-E.	287	567,922	162,557		17,279	297	80,219	42,188		4,391
48	Hantsport. . .. "						17	4,438	7,136		92
49	Harvey..... ... N.-B.	1	2,272	4,544	2,483	26	10	2,085	4,111	2,474	61
50	Hillsboro.. ..... "	6	8,652	21,700		104	7	1,164	1,761		38
51	Ingonish .. ..N.-E.	2	46	15		7					
52	Isaac-Harbour ... "										
53	Jordan-Bay .... "						1	192	3	160	7
54	Kentville.. ..... "						6	381	500		22
55	Kingsport..... "						6	1,881			44

sortis de chaque port et port secondaire, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

ETRANGERS.					LÈGES.									
					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ETRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jauge, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
														1
7	1,448	2,630		39										2
2	554	1,100		18										3
7	4,842	8,900		109										4
6	4,100	7,701	9,241	69										5
19	4,253	7,800		106										6
								43	860	258	4	341	74	7
								12	549	96				8
14	9,807	21,310		218				115	19,929	1,842				9
7	5,721		14,530	98										10
											20	1,370	344	11
														12
5	4,491			65										13
								5	495	30				14
4	1,516		2,742	29										15
														16
														17
20	12,888	22,649		208										18
3	1,267			28										19
23	21,723			317										20
57	1,270	22	2	171										21
														22
								68	6,119	1,140	60	5,037	1,054	23
														24
1	116	84	1	7	1	500	29							25
15	12,873		31,456	220										26
5	6,242	10	11,144	74				3	295	33	4	188	32	27
								4	59	18	1	96	13	28
														29
7	3,716	6,390		51										30
9	10,941	22,004		173										31
														32
											4	296	72	33
														34
								3	862	25	22	2,008	116	35
15	13,687		23,868	207										36
3	1,107		1,853	23										37
														38
10	100	1,500		20				5	232	28	9	75	23	39
					1	184	20							40
														41
														42
														43
7	5,673		7,380	102										44
1	41	27		4										45
														46
99	50,706	53,817		1,755	5	7,539	202	6	1,601	43	11	5,536	229	47
4	1,014	1,771		20	5	30	65				14	3,126	217	48
1	89	178	195	4										49
45	23,591	61,747		602										50
					1	267	21	28	1,076	280				51
											1	104	23	52
								1	98	22				53
														54
1	296			5										55

N° 7.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CHARGÉS.									
		BRITANNIQUES.					CANADIENS.				
		Nombre de navire.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
				Poids, tonneaux.	Jaugage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
56	Ladner.....C.-B.										
57	Ladysmith..... "	26	42,532	67,645		611	29	5,642	3,636		330
58	LaHave. ....N.-E.						10	2,221	4,034		65
59	Arichat..... "										
60	Liscombe..... "	2	3,740		1,629	48	2	338	529		12
61	Liverpool..... "						41	5,753	3,470	6,835	232
62	Lockeport..... "						12	831	640		139
63	Lord-Cove.....N.-B.						58	638	659		120
64	Louisburg. ....N.-E.	80	151,789	314,525		2,189	25	14,906	25,555		418
65	Lunenburg..... "	1	99	70		6	49	6,063	10,692		298
66	Mahone-Bay..... "						12	1,276	2,260		78
67	Maitland..... "						15	3,246	5,013		89
68	Meteghan..... "						17	1,495		3,411	87
69	Moncton..... N.-B.						9	1,156	2,518		48
70	Montague.....I.P.-E	2	75	86		9	2	156	174	38	11
71	Montreal.....Qué.	251	894,800	886,061	62,300	21,506	27	21,148	18,775		601
72	Murray-Harb. ..I.P.-E.										
73	Musquash..... N.-B.						3	147	2	390	8
74	Nanaimo .....C.-B.	38	32,083	20,705		1,056	48	5,401	5,603		387
75	New-Campbellt'n.N.-E	12	772	1,157		58					
76	New-Castle.....N.-B.	7	10,691		22,400	165	14	3,027		6,750	86
77	New-Westminster.C.-B	3	5,195	5,800	6,134	73	16	1,659	469		102
78	Northeast-Harb'r.N.-E						7	509	10	726	35
79	North-Head. ....N.-B.						22	2,342	144		120
80	Northport ..... N.-E.										
81	North-Sydney ... "	193	48,071	30,611		3,998	38	13,550	19,516		440
82	Parrsboro.. ..... "	7	14,500	27,500		169	20	7,452	11,364		106
83	Paspébiac ..... .Qué.	3	713	827		24	25	6,004	618	15,372	171
84	Percé..... "						2	630		700	14
85	Pictou..... ....N.-E.	1	2,043	1,000		22	4	398	398		22
86	Port-Greville.....N.-E.						30	9,329	16,095		207
87	Port-Hastings ... "	2	2,035			40	4	410			26
88	Port-Hawkesbury "	11	19,911			544	84	238,238			1,684
89	Port-La-Tour ... "										
90	Port-Medway.... "						3	628	1,116	153	19
91	Port-Morien ..... "										
92	Port-Mulgrave.. .. "						10	1,012	540		60
93	Port-Simpson ....C.-B.						25	8,655	9,667	1	186
94	Port-Wade .....N.-E.						4	396	1,045	1,540	20
95	Port-Williams. .. "						1	277			7
96	Prince-Rupert ...C.-B.						1	517	45		14
97	Pubnico .....N.-E.						98	3,213			875
98	Pugwash..... "	6	10,889		18,787	163					
99	Quebec.....Qué.	132	467,748	75,588	60,984	14,551	3	680	35	1,251	21
100	Richibouctou....N.-B.						11	1,471			58
101	Rimouski .....Qué.	20	32,828		34,657	479					
102	Rivière Bourgeois,N.-E										
103	" Hébert .. "						32	3,703		4,141	143
104	Rivière-du-Loup..Qué.	2	4,586	1,762	10,440	54	2	2,445		3,277	30
105	Rustico..... I.P.-E.										
106	St. Andrews.....N.-B.						6	35	39		12
107	Sainte-Anne.....N.-E.	1	83	85		18	3	2,616		3,500	90
108	Saint-George ....N.-B.						13	339	76	492	34
109	Saint-Jean..... "	99	287,017	117,280	272,981	6,035	263	28,647	928	75,286	1,055
110	Saint-Martin . .. "						16	1,525		4,374	74

étrangers, *allant à la mer*, sortis de chaque port, etc.—*Suite.*

ÉTRANGERS.					LÈGES.									
					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ÉTRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
								2	68	8				56
26	41,748	68,898		640				16	3,143	246	10	4,065	126	57
								14	913	174				58
								9	163	47				59
											9	874	195	60
46	5,712	3,130	3,250	800				1	149	6	9	775	73	61
18	1,278	690		297										62
98	1,191	1,325		194				13	971	70	8	61	16	63
48	102,347	233,682		1,120	4	749	77	27	1,655	229	32	9,583	482	64
4	3,432	6,007		58				58	4,172	634	7	600	137	65
								1	76	15				66
3	1,197	1,524		19										67
														68
1	103	210		5										69
														70
7	12,038	16,560	65	157										71
								6	100	23				72
7	654		1,519	24				8	167	28				73
136	135,871	152,551		4,845				37	2,202	303	24	5,520	641	74
								40	1,557	380				75
16	12,125		25,000	210										76
29	2,984	2,516	3,500	129				20	1,128	168	5	241	23	77
6	455	80		116							2	164	40	78
1	8	10		2				96	16,727	762	14	444	114	79
4	4,145		5,300	55										80
32	28,992	24,689		567	42	16,307	881	40	18,601	727	150	45,603	2,481	81
21	16,074	33,266		305										82
15	11,789		28,216	148										83
10	8,974		9,800	145										84
6	3,894	3,894		68							1	1,327	26	85
														86
5	2,543			75										87
41	6,057			706										88
											4	290	70	89
											6	521	119	90
1	466	800		17										91
2	125	140		25				1	78	18	9	751	165	92
5	532	930	1	19				68	29,126	1,999	18	536	105	93
1	16	1	5	2										94
														95
								11	7,056	454				96
31	2,335	713		585										97
4	4,276		6,629	70										98
20	26,540	15,091	15,221	376	2	5,092	81	1	54	3	4	6,204	81	99
6	1,636			46										100
														101
								22	391	119				102
8	1,654		1,770	42										103
3	2,515	550	3,800	39										104
								4	120	41				105
247	14,155	2,129	876	1,336							126	13,175	1,077	106
8	5,924	6,000		130	1	64	13	21	309	200				107
91	3,390	5,053	1,126	230				10	115	26	15	407	101	108
437	283,714	8,221	117,511	10,796				125	4,612	961	15	5,483	178	109
3	445		1,030	9										110

N° 7 —TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers,

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CHARGÉS.									
		BRITANNIQUES.					CANADIENS.				
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
111	Saint-Pierre...N.-E.										
112	St-Stephen.....N.-B.						72	1,313	718		144
113	Sackville..... "						7	811			37
114	Salmon-River....N.-E.						6	372		1,044	26
115	Shédiac.....N.-B.										
116	Sheet-Harbour...N.-E.	2	1,732	2,150		32	4	481	700		25
117	Shelburne..... "	1	299		440	8	44	7,659	4,722	6,466	256
118	Sherbrooke..... "						3	835	557	212	22
119	Shippegan.....N.-B.	1	99			6					
120	Souris..... I.P.-E.	3	102	101		11	6	567	222	232	35
121	Stickeen.....C.-B.										
122	Summerside....I.P.-E.	1	500	126		29	9	4,344	343		178
123	Sydney.....N.-E.	141	52,083	81,667		1,346	39	23,517	36,984		595
124	Trois-Rivières....Que.	12	27,054	10,726	10,907	418					
125	Truro..... N.-E.						5	866	729		29
126	Tusket..... "						9	1,412	3,160		51
127	Tusket-Wedge..... "						11	1,200	1,259		44
128	Union-Bay.....C.-B.	47	118,152	58,956		1,680	15	22,575	19,996		308
129	Vancouver..... "	118	194,800	59,434	77,123	11,491	82	38,437	7,607	1,056	2,867
130	Victoria..... "	82	79,008	1,716	1,166	8,061	116	60,415	2,465	700	3,930
131	Walton..... N.-E.						17	8,553	11,085		98
132	Weymouth..... "						21	3,823		9,843	130
133	Windsor..... "						58	30,674	54,990		275
134	Yarmouth..... "	75	53,284	2,562	548	5,250	108	64,338	12,555	692	4,974
	Total.....	1766	3,234,655	1,974,085	683,648	100,471	2468	867,845	416,844	273,737	30,949

allant à la mer, sortis de chaque port, etc.—*Fin.*

ÉTRANGERS.					LÈGES.									
					BRITANNIQUES.			CANADIENS.			ETRANGERS.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
								1	18	5	1	90	5	111
69	1,105	581	240	521				39	6,390	306	44	1,697	178	112
2	346			10										113
								8	152	46				114
5	2,676		5,352	54										115
4	2,533	3,300		84										116
87	7,387	2,658		1,644				31	914	204	44	3,935	825	117
4	2,097		782	48										118
														119
								6	105	34	5	424	88	120
								3	765	65				121
														122
31	34,470	48,776		473	2	545	59	1	873	33	70	184,141	2,055	123
4	8,259	14,738	14,776	122	1	2,527	35				1	2,585	25	124
														125
6	904	951		96							13	1,198	225	126
12	6,193	5,714		203										127
38	46,249	25,366		685	2	4,704	68	14	4,597	220	8	5,213	92	128
269	181,674	19,474	18,567	7,981	36	36,381	1,926	101	27,197	1,791	116	36,435	3,743	129
257	203,375	2,764	1,570	12,203	65	150,060	6,073	123	40,868	2,915	236	361,145	13,886	130
7	4,528	7,719		35										131
10	6,124		13,425	98										132
50	40,462	82,241		630							1	331	20	133
14	12,982	14,776		188				151	3,937	1,012	167	10,548	3,143	134
2653	1,521,770	1,037,358	381,743	54,224	168	224,949	9,550	1422	211,644	18,087	1324	722,543	32,732	

N° 8.—Tableau des navires britanniques, canadiens et étrangers, *allant à la mer*,

RÉSUMÉ

Numéro.	PAYS DE DESTINATION.	CHARGÉS.									
		Britanniques.					Canadiens.				
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
1	Grande-Bretagne	614	1,997,183	1,134,843	553,965	50,430	1	1,629	2,800		17
2	Australie	27	64,759	10,029	30,615	2,216					
3	Afrique anglaise	15	39,930	36,255	10,213	631					
4	Indes or. anglaises	1	2,744	680		33					
5	Antilles anglaises	56	33,719	45,476		2,540	66	19,714	27,357	9,562	646
6	Possess. angl., autres						1	377		798	8
7	Gibraltar						1	249		453	8
8	Terreneuve	422	102,577	56,445		6,417	225	85,878	81,542	13	2,876
9	Nouvelle-Zélande	6	12,087	7,034	1,922	204					
10	Argentine	2	2,722	4,500	2,400	49	11	8,165	7,834	5,498	124
11	Açores, Madère et Iles du Cap-Vert	5	13,832	4,195		175	3	618	1,101		19
12	Belgique	21	98,723	123,833	2,604	1,632					
13	Brésil	5	1,189	1,457		40	4	1,926	830	1,763	39
14	Chili	5	9,455	6,175	8,463	77	1	1,262		2,219	16
15	Chine	12	31,433	8,955	1,478	598	2	5,607	1,800		89
16	Cuba et Porto-Rico	2	2,027	350	1,500	43	74	16,674	15,701	20,178	535
17	Antilles Danoises						1	114		260	6
18	Egypte	2	3,726	600	4,500	53					
19	France	9	18,813	12,857	1,524	478					
20	Allemagne	8	13,994	11,543	4,855	192					
21	Hollande	2	4,825	4,413		71					
22	Italie										
23	Japon	20	60,346	22,703	21,127	3,611					
24	Mexique	25	53,811	53,918	2,943	984					
25	Norvège et Suède	6	8,599		9,078	122					
26	Pérou	2	4,373	1,070	3,450	56					
27	Portugal	2	253	450		13	6	805	1,435	720	41
28	La mer	48	4,008	2,706		878	243	10,771	543		2,492
29	Espagne	4	3,508	2,500	1,693	60	1	388	776	931	8
30	Saint-Pierre	11	650	1,124		51	21	1,453	885	586	100
31	E.-U. de Colombie						1	199	100		8
32	Etats-Unis	434	645,369	419,974	21,318	28,817	1,804	710,480	271,446	230,756	23,895
33	Uruguay						2	1,536	2,694		22
	Total	1,766	3,234,655	1,974,085	683,648	100,471	2,468	867,845	416,844	273,737	30,949

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

sortis des ports du Canada pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

PAR PAYS.

Etrangers.					LÈGES.									
					Britanniques.			Canadiens.			Etrangers.			
Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret. Poids, tonneaux.	Quantité de fret. Jaugeage, tonneaux.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Numéro.
184	174,892	89,832	198,780	2,777	11	31,308	514	....	.....	.....	4	5,760	82	1
5	7,107	1,000	3,663	95	5	10,371	209	....	.....	.....	....	.....	.....	2
2	4,692	4	4,487	53	2	2,747	37	....	.....	.....	....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
31	14,237	19,100	.....	582	5	3,202	110	9	808	53	12	3,638	136	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
37	35,622	27,534	.....	501	19	6,197	441	76	23,862	1,098	116	188,812	2,512	8
.....	.....	.....	.....	.....	3	5,730	100	....	.....	.....	....	.....	.....	9
46	47,310	38,116	31,563	647	....	.....	...	...	.....	.....	...	.....	.....	10
2	2,703	1,400	.....	35	....	.....	..	....	.....	..	...	.....	....	11
2	2,290	2,832	.....	31	....	.....	....	....	.....	..	...	.....	.....	12
3	3,012	3,485	2,146	45	....	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	.....	13
5	11,523	3,701	10,187	124	3	5,926	80	1	1,262	16	....	.....	.....	14
4	10,262	3,020	.....	118	11	33,429	2,649	...	.....	..	....	.....	.....	15
17	11,250	7,042	9,351	204	...	.....	.....	.	.....	.....	.	.....	...	16
.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	17
.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	18
5	5,530	4,601	1,087	92	...	.....	..	....	.....	...	....	.....	....	19
2	4,354	3,707	65	50	....	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	.....	20
.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	1	689	15	21
4	5,414	11,086	.....	85	....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	22
7	17,441	5,563	2,116	319	...	.....	.....	..	.....	.....	18	72,748	2,026	23
.....	.....	.....	.....	.....	1	2,744	34	...	.....	.....	.....	.....	.....	24
9	9,526	5,687	525	178	....	.....	.....	....	.....	.....	2	3,484	57	25
2	2,917	.....	5,035	38	....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	26
4	2,800	160	3,483	46	....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	27
269	24,097	9,862	.....	6,229	40	3,358	898	781	43,385	7,922	224	45,872	10,813	28
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	1	317	8	1	3,387	31	29
32	11,326	3,164	1	592	1	184	20	1	98	11	6	2,116	112	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31
1,977	1,109,448	792,479	107,308	41,322	67	119,753	4,458	553	141,912	8,979	640	396,037	16,948	32
4	4,017	3,983	1,946	61	...	.....	.....	...	.....	.....	....	.....	.....	33
2,653	1,521,770	1,037,358	381,743	54,224	168	224,949	9,550	1,422	211,644	18,087	1,324	722,543	32,732	

N° 8.—TABLEAU des navires britanniques, canadiens et étrangers, *allant à la mer*,

RÉCAPITU

—	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	QUANTITÉ DE FRET.		Equipage.
			Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
Chargés—					
Britanniques	1,766	3,234,655	1,974,085	683,648	100,471
Canadiens	2,468	867,845	416,844	273,737	30,949
Etrangers	2,653	1,521,770	1,037,358	381,743	54,224
Total	6,887	5,624,270	3,428,287	1,339,128	185,644
Grand total					

sortis des ports du Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

LATION.

—	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
			Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
Lèges—					
Britanniques	168	224,949			9,550
Canadiens	1,422	211,644			18,087
Etrangers	1,324	722,543			32,732
	2,914	1,159,136			60,369
	9,801	6,783,406	3,428,287	1,339,128	246,013

N° 9.—ETAT sommaire des navires de long cours qui sont arrivés et partis de chaque port pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

RÉCAPITULATION PAR PORTS ET PORTS SECONDAIRES.

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	NAVIRES ENTRÉS.						NAVIRES SORTIS.					
	Britanniques.		Etrangers.		Total.		Britanniques.		Etrangers.		Total.	
	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.
Advocate-Harbour, N.-E.	10	2,499	5	1,050	15	3,549	10	3,168	7	1,448	17	4,616
Alberton, I.P.-E							1	83			1	83
Alma, N.-B			2	554	2	554			2	554	2	554
Amherst, N.-E	6	615	10	5,848	16	6,463			7	4,842	7	4,842
Annapolis-Royal, N.-E	14	2,224	5	2,232	19	4,456	25	6,744	6	4,100	31	10,844
Apple-River, N.-E	12	2,359	18	3,994	30	6,353	16	3,004	19	4,253	35	7,257
Arichat, N.-E	97	2,133	12	1,046	109	3,179	49	1,245	4	341	53	1,586
Aspy-Bay, N.-E.	16	689			16	689	14	636			14	636
Baddeck, N.-E	168	30,500	14	9,927	182	40,427	117	20,033	14	9,807	131	29,840
Baie-Verte, N.-B	1	1,285	4	3,942	5	5,227	1	1,285	7	5,721	8	7,006
Barrington, N.-E.	2	377	20	1,370	22	1,747			20	1,370	20	1,370
Barton, N.-E	43	4,198			43	4,198	36	3,486			36	3,486
Bathurst, N.-B	6	6,439	4	4,183	10	10,622	13	10,474	5	4,491	18	14,965
Bayfield, N.-E	4	396			4	396	5	495			5	495
Bear-River, N.-E.	15	2,733			15	2,733	17	3,398	4	1,516	21	4,909
Belliveau-Cove, N.-E	12	1,371			12	1,371	10	1,065			10	1,065
Bridgetown, N.-E.	2	162			2	162	1	99			1	99
Bridgewater, N.-E.	16	5,499	20	11,645	36	17,144	46	11,316	20	12,888	66	24,204
Buctouche, N.-B.	1	99	2	917	3	1,016			3	1,267	3	1,267
Campbellton, N.-B.	8	7,333	2	1,920	10	9,253	20	15,960	23	21,723	43	37,683
Campobello, N.-B	168	17,158	355	10,262	523	27,420	31	352	57	1,270	88	1,622
Canning, N.-E	2	526			2	526	3	848			3	848
Canso, N.-E	82	7,238	59	4,887	141	12,125	78	6,949	60	5,037	138	11,986
Caraquet, N.-B	1	99			1	99						
Cardigan, I.P.-E	1	41			1	41	3	160			3	160
Charlottetown, I.P.-E	46	43,595	2	136	48	43,731	65	61,532	1	116	66	61,648
Chatham, N.-B	24	23,872	14	14,162	38	38,034	27	26,179	15	12,873	42	39,052
Chemainus, C.-B	7	5,601	10	4,220	17	9,821	12	12,640	9	6,430	21	19,070
Chester, N.-E	4	60	1	96	5	156	6	555	1	96	7	651
Cheticamp, N.-E.	9	294			9	294	7	234			7	234
Cheverie, N.-E.	6	3,186	10	7,595	16	10,781	6	1,139	7	3,716	13	4,855
Chicoutimi, Que.	4	8,881	7	7,761	11	16,642	4	9,177	9	10,941	13	20,118

Church-Point, N.-E	7	747			7	747	7	849			7	849
Clark's-Harbour, N.-E			4	296	4	296			4	296	4	296
Clementsport, N.-E	15	1,678			15	1,678	16	1,720			16	1,720
Crofton, C.-B	17	7,071	25	6,576	42	13,647	4	948	22	2,008	26	2,956
Dalhousie, N.-B	5	6,016	23	21,237	28	27,253	7	4,767	15	13,687	22	18,454
Dawson, T.Y			6	3,222	6	3,222						
Digby, N.-E	6	1,261	9	2,371	15	3,632	7	1,160	3	1,107	10	2,267
Dorchester, N.-B	6	800	1	161	7	961	7	730			7	730
Douglas, C.-B	13	517	19	175	32	692	13	437	19	175	32	612
Economy, N.-E	1	99			1	99						
English-Bay, Qué	1	184			1	184	1	184			1	184
Five-Islands, N.-E	1	108			1	108	2	261			2	261
Fredericton, N.-B	3	354			3	354	3	354			3	354
Freeport, N.-E	1	46			1	46	1	46			1	46
Gabarouse, N.-E	1	96			1	96						
Gaspé, Qué	5	1,082	4	3,905	9	4,987	19	6,653	7	5,673	26	12,326
Georgetown, I.P.-E	15	543	1	41	16	584	9	1,171	1	41	10	1,212
Glace-Bay, N.-E	1	45			1	45						
Grand-River, I.P.-E							5	192			5	192
Halifax, N.-E	693	693,939	129	70,515	822	764,454	595	657,281	110	56,242	705	713,523
Hantsport, N.-E	20	2,321	28	11,815	48	14,136	22	4,468	18	4,140	40	8,608
Havre aux Bouches, N.-E	1	30			1	30						
Harvey, N.-B	10	4,252	1	89	11	4,341	11	4,357	1	89	12	4,446
Hillsboro, N.-B	13	9,816	45	28,591	58	38,407	13	9,816	45	28,591	58	38,407
Ingonish, N.-E	5	765			5	765	31	1,389			31	1,389
Isaac-Harbour, N.-E	2	197	3	1,117	5	1,314			1	104	1	104
Jordan-Bay, N.-N	3	236			3	236	2	290			2	290
Kentville, N.-E	4	283			4	283	6	381			6	381
Kingsport, N.-N	4	1,013	1	296	5	1,309	6	1,881	1	296	7	2,177
Ladner, C.-B	3	164			3	164	2	68			2	68
Ladysmith, C.-B	72	35,683	31	35,633	103	71,316	71	51,317	36	45,813	107	97,130
La Have, N.-E	66	5,711			66	5,711	24	3,134			24	3,134
L'Ardoise, N.-E	13	244			13	244	9	163			9	163
Liscombe, N.-E			11	1,651	11	1,651	4	4,078	9	874	13	4,952
Liverpool, N.-E	25	3,656	55	4,439	80	8,095	42	5,882	55	6,487	97	12,369
Lockeport, N.-E	23	1,242	15	1,119	38	2,361	12	831	18	1,278	30	2,109
Lord's-Cove, N.-B	77	2,127	123	1,227	200	3,354	71	1,609	106	1,252	177	2,861
Louisburg, N.-E	121	149,921	74	90,111	195	240,032	136	169,099	80	111,930	216	281,029
Lunenburg, N.-E	179	16,543	10	2,878	189	19,421	108	10,334	11	4,032	119	14,366
Mahone-Bay, N.-E	33	2,955			33	2,955	13	1,352			13	1,352
Main-à-Dieu, N.-E	1	10			1	10						
Maitland, N.-E	11	2,329	1	440	12	2,769	15	3,246	3	1,197	18	4,443
Margaretsville, N.-E	1	60			1	60						
Meteghan, N.-E	23	2,743			23	2,743	17	1,495			17	1,495
Moncton, N.-B	10	1,732	1	315	11	2,047	9	1,156	1	103	10	1,259
Montague, I P.-E	3	215			3	215	4	231			4	231
Montréal, Qué	277	916,014	10	15,155	287	931,169	278	915,948	7	12,038	285	927,986
Murray-Harbour, I.P.-E	17	349			17	349	6	100			6	100
Musquash, N.-B	6	162	7	893	13	1,055	11	314	7	654	18	968
Nanaïmo, C.-B	46	40,399	97	123,990	143	164,389	123	39,686	160	141,391	283	181,077

N° 9.—ETAT SOMMAIRE des navires de long cours qui sont arrivés et partis de chaque port pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Fin.*

RÉCAPITULATION PAR PORTS ET PORTS SECONDAIRES.

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	NAVIRES ARRIVÉS.						NAVIRES SORTIS.					
	Britanniques.		Etrangers.		Total.		Britanniques.		Etrangers.		Total.	
	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.
New-Campbellton, N.-E.	71	3,287			71	3,287	52	2,329			52	2,329
Newcastle, N.-B.	11	10,627	15	11,400	26	22,027	21	13,718	16	12,125	37	25,843
New-London, I.P.-E.	4	67			4	67						
New-Westminster, C.-B.	32	8,350	32	3,466	64	11,816	39	7,982	34	3,225	73	11,207
North-East-Harbour, N.-E.	8	1,116	8	619	16	1,735	7	509	8	619	15	1,128
North-Head, N.-B.	114	18,892	15	452	129	19,344	118	19,069	15	452	133	19,521
Northport, N.-E.			2	1,989	2	1,989			4	4,145	4	4,145
North-Sydney, N.-E.	433	92,818	178	59,055	611	151,873	313	96,529	182	74,595	495	171,124
Parrsboro, N.-O.	39	18,172	19	13,313	58	31,485	27	21,952	21	16,074	48	38,026
Paspébiac, Qué	17	4,676	10	8,002	27	12,678	28	6,717	15	11,789	43	18,506
Percé, Qué	2	630	6	5,516	8	6,146	2	630	10	8,974	12	9,604
Pictou, N.-E.	10	3,213	6	3,038	16	6,251	5	2,441	7	5,221	12	7,662
Port-George, N.-E.	1	60			1	60						
Port-Greville, N.-E.	27	8,828			27	8,828	30	9,329			30	9,329
Port-Hastings, N.-E.	4	3,637	7	6,326	11	9,963	6	2,445	5	2,543	11	4,988
Port-Hawkesbury, N.-E.	93	51,021	40	9,250	133	60,271	95	258,149	41	6,057	136	264,206
Port-Hood, N.-E.	3	745			3	745						
Port-LaTour, N.-E.			4	290	4	290			4	290	4	290
Port-Medway, N.-E.	2	348	6	521	8	869	3	628	6	521	9	1,149
Port-Morien, N.-E.	2	156	2	932	4	1,088			1	466	1	466
Port-Mulgrave, N.-E.	4	407	10	813	14	1,220	11	1,090	11	876	22	1,966
Port-Simpson, C.-B.	88	35,896	24	1,097	112	36,993	93	37,781	23	1,068	116	38,849
Port-Wade, N.-R.	6	618	1	52	7	670	4	396	1	16	5	412
Port-Williams, N.-E.	1	321			1	321	1	277			1	277
Prince Rupert, C.-B.	9	5,647			9	5,647	12	7,573			12	7,573
Pubnico, N.-E.	186	10,187	35	2,498	221	12,685	98	3,213	31	2,335	129	5,548
Pugwash, N.-E.	4	3,712	3	5,151	7	8,863	6	10,889	4	4,276	10	15,165
Québec, Qué.	227	844,660	13	13,017	240	857,677	138	473,574	24	32,744	162	506,318
Richibouctou, N.-B.	4	404	4	1,303	8	1,707	11	1,471	6	1,636	17	3,107
Rimouski, Qué.	22	35,126			22	35,126	20	32,828			20	32,828
Rivière Bourgeoise, N.-E.	39	1,006			39	1,006	22	391			22	391
Rivière Hébert, N.-E.	19	1,869	7	1,400	26	3,269	32	3,703	8	1,654	40	5,357

Rivière du Loup	3	5,245	3	2,516	6	7,761	4	7,031	3	2,515	7	9,546
Rustico	2	84			2	84	4	120			4	120
St. Andrew's, N.-B	22	1,841	377	28,585	399	30,426	6	35	373	27,330	379	27,365
Sainte-Anne, N.-E	26	3,162	10	7,535	36	10,697	26	3,072	8	5,924	34	8,996
Saint-George, N.-B	22	696	99	3,277	121	3,973	23	454	106	3,797	129	4,251
Saint-Jean, N.-B	562	529,235	454	296,429	1,016	825,664	487	320,276	452	289,197	939	609,473
Saint-Martin, N.-B	12	1,005	2	445	14	1,450	16	1,525	3	445	19	1,970
Saint-Pierre, N.-E	3	47			3	47	1	18	1	90	2	108
St. Stephen, N.-B	119	7,635	113	2,770	232	10,408	111	7,703	113	2,802	224	10,505
Sackville, N.-B	18	2,797	2	240	20	3,037	7	811	2	346	9	1,157
Salmon-River, N.-E	22	794			22	794	14	524			14	524
Sandy-Cove, N.-E			1	33	1	33						
Shédiac, N.-B			4	2,097	4	2,097			5	2,676	5	2,676
Sheet-Harbour, N.-E	1	1,633	1	570	2	2,203	6	2,213	4	2,533	10	4,746
Shelburne, N.-E	56	4,834	130	10,977	186	15,811	76	8,872	131	11,322	207	20,194
Sherbrooke, N.-E			3	1,753	3	1,753	3	835	4	2,097	7	2,932
Shippegan, N.-B	2	198			2	198	1	99			1	99
Souris, I.P.-E	17	914	1	89	18	1,003	15	774	5	424	20	1,198
Stickine, C.-B	3	765			3	765	3	765			3	765
Summerside, I.P.-E	5	1,028			5	1,028	10	4,844			10	4,844
Sydney, N.-E	88	75,688	106	232,876	194	308,564	183	77,018	101	218,611	284	295,629
Trois-Rivières, Qué	13	29,581	5	10,844	18	40,425	13	29,581	5	10,844	18	40,425
Truro, N.-E	1	98			1	98	5	866			5	866
Tusket, N.-E	3	489	19	2,102	22	2,591	9	1,412	19	2,102	28	3,514
Tusket-Wedge, N.-E	27	1,380	6	2,345	33	3,725	11	1,200	12	6,193	23	7,393
Union-Bay, C.-B	73	131,907	42	46,059	115	177,966	78	150,028	46	51,462	124	201,490
Vancouver, C.-B	398	330,266	331	214,281	729	544,547	337	296,815	325	218,109	662	514,924
Victoria, C.-B	381	372,115	509	589,366	890	961,481	386	330,351	493	564,520	879	894,871
Walton, N.-E	13	6,606	8	4,998	21	11,604	17	8,553	7	4,528	24	13,081
Westport, N.-E	2	202			2	202						
Weymouth, N.-E	17	2,926	8	4,631	25	7,557	21	3,823	10	6,124	31	9,947
Windsor, N.-E	47	26,843	39	31,002	86	57,845	58	30,674	51	40,793	109	71,467
Wolfville, N.-E	6	783			6	783						
Yarmouth, N.-E	451	132,253	100	13,374	551	145,627	334	121,559	181	23,530	515	145,089
Total	6,544	4,936,769	4,130	2,184,699	10,674	7,121,468	5,824	4,539,093	3,977	2,244,313	9,801	6,783,406

N° 10.- -NATIONALITÉ des navires de long cours arrivés et partis pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

RÉSUMÉ PAR NATIONALITÉ.

ARRIVÉS.			PARTIS.		
Sous quel pavillon.	Nombre.	Tonnes.	Sous quel pavillon.	Nombre.	Tonnes.
Grande-Bretagne	6,544	4,936,769	Grande-Brtagne	5,824	4,539,093
Autriche-Hongrie	1	1,437	Autriche-Hongrie	1	1,437
Belgique	2	2,123	Chili	1	1,778
Chili	1	2,097	Danemark	26	24,932
Danemark	21	19,500	France	62	34,074
France	76	36,039	Allemagne	25	54,591
Allemagne	21	48,554	Hollande	3	4,602
Hollande	2	3,887	Italie	21	23,361
Italie	16	18,070	Japon	41	155,580
Japon	41	157,578	Norvège-Suède	591	784,430
Norvège-Suède	568	755,655	Pérou	1	1,111
Pérou	1	1,111	Portugal	1	115
Portugal	1	115	Russie	18	11,207
Russie	11	5,329	Etats-Unis	3,186	1,147,095
Etats-Unis	3,368	1,133,204			
Total	10,674	7,121,468	Total	9,801	6,783,406

DESCRIPTION DES NAVIRES.

—	Arrivés.						Partis.					
	A vapeur.		A voiles.		Total.		—	A vapeur.		A voiles.		Total.	
	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.		Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.	Nombre	Tonneaux.
Britanniques...	3,107	4,537,257	3,437	399,512	6,544	4,936,769	Britanniques.	2,861	4,140,064	2,963	399,029	5,824	4,539,093
Etrangers.....	2,350	1,854,719	1,780	329,980	4,130	2,184,699	Etrangers....	2,094	1,856,849	1,883	387,464	3,977	2,244,313
Total.....	5,457	6,391,976	5,217	729,492	10,671	7,121,468	Total	4,955	5,996,913	4,846	786,493	9,801	6,783,406

N° 11.—ÉTAT SOMMAIRE des navires de longs cours entrés et sortis, au Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

NATIONALITÉ.	NAVIRES DE LONG COURS, ENTRÉS.					NAVIRES DE LONG COURS, SORTIS.					TOTAL, NAVIRES DE LONG COURS ENTRÉS ET SORTIS.				
	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Quantité de fret.		Equipage.
			Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.				Poids, tonneaux.	Jaugeage, tonneaux.	
Britannique	2,554	4,117,117	864,290	140,519	133,022	1,934	3,459,604	1,974,085	683,648	110,021	4,488	7,576,721	2,838,375	824,167	243,043
Canadienne.....	3,990	819,652	172,974	17,372	48,887	3,890	1,079,489	416,844	273,737	49,036	7,880	1,899,141	589,818	291,109	97,923
Etrangère.....	4,130	2,184,699	627,619	37,337	86,389	3,977	2,244,313	1,037,358	381,743	86,956	8,107	4,429,012	1,664,977	419,080	173,345
Total	10,674	7,121,468	1,664,883	195,228	268,298	9,801	6,783,406	3,428,287	1,339,128	246,013	20,475	13,904,874	5,093,170	1,534,356	514,311

N° 12.—ETAT SOMMAIRE de tous les navires arrivés et partis (à part ceux engagés dans le cabotage) pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

	NAVIRES DE LONG COURS, ENTRÉS ET SORTIS.			NAVIGUANT DANS LES EAUX INTÉRIEURES ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS.			GRANDS TOTAUX DES NAVIRES (À PART CEUX ENGAGÉS DANS LE CABOTAGE) ENTRÉS ET SORTIS.		
	Nombre de navires.	Tonnage enregistré	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré	Equipage.
Britanniques	4,488	7,576,721	243,043	.....	.....	.....	4,488	7,576,721	243,043
Canadiens	7,880	1,899,141	97,923	22,774	9,683,268	386,058	30,654	11,582,409	483,981
Etrangers	8,107	4,429,012	173,345	17,156	7,007,749	192,415	25,263	11,436,761	365,760
Total	20,475	13,904,874	514,311	39,930	16,691,017	578,473	60,405	30,595,891	1,092,784

N°13—RELEVÉ du nombre et du tonnage des navires à voiles et à vapeur, *venant de la* gers, distinguant la nationalité des navires employés au commerce

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Advocate-Harbour, N.-E.—										
Etats-Unis..... A voiles.	10	2,499	5	1,050	....	.....	....	.....	....	.....
Alma, N.-B.—										
Etats-Unis..... A voiles.	....	.....	2	554	....	.....	....	.....	....	.....
Amherst, N.-E.—										
Etats-Unis.....A vapeur.	....	.....	....	.....	7	4,842	....	.....	....	.....
" ..... A voiles.	6	615	3	1,006	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	615	3	1,006	7	4,842	....	.....	....	.....
Annapolis-Royal, N.-E.—										
Grande-Bretagne.... A voiles.	....	.....	....	.....	1	830	....	.....	....	.....
Antilles anglaises.... "	1	348	....	.....	1	886	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico. . "	1	289	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis... ..... "	12	1,587	3	516	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	14	2,224	3	516	2	1,716	....	.....	....	.....
Apple-River, N.-E.—										
Etats-Unis..... A voiles.	12	2,359	18	3,994	....	.....	....	.....	....	.....
Arichat, N.-E.—										
Etats-Unis..... A voiles.	7	782	12	1,046	....	.....	....	.....	....	.....
" "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	90	1,350	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	97	2,133	12	1,046	....	.....	....	.....	....	.....
Aspy-Bay, N.-E.—										
Terreneuve.....A vapeur.	1	267	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... A voiles.	1	34	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	14	388	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	16	689	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Baddeck, N.-E.—										
Grande-Bretagne... A vapeur.	....	.....	....	.....	2	1,329	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	6	1,600	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ..... A voiles.	1	56	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vapeur.	....	.....	....	.....	11	7,593	....	.....	....	.....
" ..... A voiles.	....	.....	1	1,005	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer... A vapeur.	86	26,230	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voiles.	75	2,614	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	168	30,500	1	1,005	13	8,922	....	.....	....	.....
Baie-Verte, N.B.—										
Grande-Bretagne... A vapeur.	1	1,285	....	.....	2	2,704	....	.....	....	.....
" ... A voiles.	....	.....	....	.....	2	1,238	....	.....	....	.....
Total.....	1	1,285	....	.....	4	3,942	....	.....	....	.....

ET LA NATIONALITÉ DES NAVIRES.

mer, entrés à chacun des ports secondaires sous-mentionnés au Canada, de pays étran- avec chaque pays, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	15	3,549
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	2,554
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	4,842
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	1,621
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	16	6,463
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	830
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,234
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	289
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	15	2,103
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	19	4,456
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	30	6,353
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	1,046
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	783
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	90	1,350
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	109	3,179
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	267
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	34
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	388
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	16	689
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,329
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	1,600
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	56
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	7,593
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,005
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	86	26,230
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	75	2,614
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	182	40,427
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	3,989
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,238
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	5,227

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Barrington, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	2	377	8	499	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	12	871	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	2	377	20	1,370	....	.....	....	.....	....	.....
Barton, N.-E.—										
Etats-Unis..... .....A voil.	43	4,198	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Bathurst, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	3	4,228	....	.....	1	2,668	....	.....	....	.....
Norvège et Suède.....A voil.	....	.....	....	.....	3	1,515	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	1	2,025	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	186	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	6,439	....	.....	4	4,183	....	.....	....	.....
Bayfield, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	4	396	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Bear River, N.-E.—										
Cuba et Porto Rico....A voil.	1	249	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	14	2,484	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	15	2,733	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Belliveau's-Cove, N.-E—										
Antilles anglaises.....A voil.	1	158	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	11	1,213	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	12	1,371	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Bridgetown, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	2	162	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Bridgewater, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	1	793	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	1,037	....	.....	1	895	....	.....	....	.....
France..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Italie.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	....	.....	4	1,964	....	.....	....	.....
" .....A voil.	15	4,462	9	3,512	....	.....	....	.....	....	.....
Rép. Argentine..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	16	5,499	9	3,512	6	3,652	....	.....	....	.....
Bouctouche, N.-B.—										
Portugal.....A voil.	....	.....	....	.....	2	917	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	1	99	....	.....	2	917	....	.....	....	.....
Campbellton, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	3	4,037	....	.....	1	1,371	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	2,352	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	4	944	1	549	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	8	7,333	1	549	1	1,371	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navire.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	876
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	871
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	1,747
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	43	4,198
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	6,896
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	1,515
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,025
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	186
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	10,622
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	396
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	249
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	2,484
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	15	2,733
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	158
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	1,213
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	1,371
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	162
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,234	....	.....	.....	....	.....	2	2,027
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,932
...	.....	....	.....	....	.....	1	778	....	.....	.....	....	.....	1	778
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,196	....	.....	.....	....	.....	1	1,196
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	1,964
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Portugaise....	1	115	25	8,089
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,158	....	.....	.....	....	.....	1	1,158
...	.....	....	.....	....	.....	4	4,366	....	.....	.....	1	115	36	17,144
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	917
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	1,016
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	5,408
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,352
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	1,493
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	9,253

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Campobello, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	116	16,660	330	9,999	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	52	498	25	263	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	168	17,158	355	10,262	....	.....	....	.....	....	.....
Canning, N.-E.—										
Etats-Unis .....A voil.	2	526	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Canso, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	1	90	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	9	671	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	1	42	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis ..... "	5	511	21	1,623	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	66	5,924	38	3,264	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	82	7,238	59	4,887	....	.....	....	.....	....	.....
Caraquet, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cardigan, I.P.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	1	41	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Charlottetown, I. P.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	1	249	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	31	40,752	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	12	2,547	1	20	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	2	47	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	46	43,595	1	20	....	.....	....	.....	....	.....
Chatham N.-B.—										
Grande-Bretagne .....A vap.	12	19 849	....	.....	3	5,762	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	3	1,799	....	.....	....	.....
Hollande..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis .....A vap.	2	3 471	....	.....	2	1,288	....	.....	....	.....
" .....A voil.	4	471	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	6	81	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	24	23,872	....	.....	8	8,849	....	.....	....	.....
Chemainus, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	4	538	8	672	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	5 063	1	1,781	....	.....	....	.....	....	.....
Pérou..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	7	5,601	9	2,453	....	.....	....	.....	....	.....
Chester, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	4	60	1	96	....	.....	....	.....	....	.....
Cheticamp, N.-E.—										
Saint-Pierre.....A voil.	9	294	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cheverie, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	6	3,186	10	7,595	....	.....	....	.....	....	.....
Chicoutimi Qué.—										
Grande-Bretagne .....A vap.	3	7 375	....	.....	3	3,420	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	3	2,794	....	.....	....	.....
Portugal.....A vap.	1	1,506	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	4	8 881	....	.....	6	6,214	....	.....	....	.....
Church-Point, N.-E.—										
Etats-Unis .....A voil.	7	717	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur. *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	446	26,659
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	77	761
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	523	27,420
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	526
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	90
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	671
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	42
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	26	2,134
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	104	9,188
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	141	12,125
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	41
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	249
...	.....	1	116	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	116
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	31	40,752
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	2,567
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	47
...	.....	1	116	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	48	43,731
1	1,991	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	16	27,602
...	.....	....	.....	1	851	....	.....	2	1,188	.....	....	.....	6	3,838
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	2	1,283	.....	....	.....	2	1,283
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	4,759
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	471
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	81
1	1,991	....	.....	1	851	....	.....	4	2,471	.....	....	.....	38	38,034
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	1,210
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	6,844
...	.....	....	.....	1	1,767	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,767
...	.....	....	.....	1	1,767	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	9,821
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	156
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	294
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	16	10,781
1	1,547	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	12,342
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	2,794
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,506
1	1,547	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	16,642
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	747

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Clark's-Harbour, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles.	....	.....	1	83	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer... "	....	.....	3	213	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	....	.....	4	296	....	.....	....	.....	....	.....
Clementsport, N.-E.—										
Etats-Unis..... A voiles.	15	1,678	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Crofton, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vapeur.	17	7,071	20	1,180	3	3 482	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	2	1,914	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	17	7,071	22	3,094	3	3,482	....	.....	....	.....
Dalhousie, N.-B.—										
Grande-Bretagne... A vapeur.	3	5,220	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ... A voiles.	....	.....	....	.....	7	7,579	....	.....	....	.....
Belgique..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	2	2,123
Brésil..... "	....	.....	....	.....	4	4,051	....	.....	....	.....
France..... "	....	.....	....	.....	1	860	....	.....	....	.....
Italie..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	2	796	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Africque anglaise... "	....	.....	....	.....	2	1,308	....	.....	....	.....
Islande..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	5	6,016	....	.....	14	13,798	....	.....	2	2,123
Dawson, T.Y.—										
Etats-Unis.....A vapeur.	....	.....	4	2,137	....	.....	....	.....	....	.....
" ..... Barges.	....	.....	2	1,085	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	....	.....	6	3 222	....	.....	....	.....	....	.....
Digby, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voiles.	1	736	....	.....	1	607	....	.....	....	.....
Brésil..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	5	525	7	913	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	1,261	7	913	1	607	....	.....	....	.....
Dorchester, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voiles.	6	800	1	161	....	.....	....	.....	....	.....
Douglas, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vapeur.	13	517	19	175	....	.....	....	.....	....	.....
Economy, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles.	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
English-Bay, Qué.—										
Saint-Pierre.....A vapeur.	1	184	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Five-Islands, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles.	1	108	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Frédéricton, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voiles.	3	354	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Freeport, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles	1	46	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Gabarouse, N.-E.—										
Pêcheries de mer....A voiles.	1	96	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	83
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	213
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	296
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	15	1,678
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	40	11,733
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,914
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	42	13,647
1	1,299	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	6,519
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	7,579
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2,123
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	4,051
1	201	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,061
...	...	...	...	...	...	3	3,479	...	...	...	...	...	3	3,479
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	796
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,308
2	337	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	337
4	1,837	...	...	...	...	3	3,479	...	...	...	...	...	28	27,253
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	2,137
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,085
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	3,222
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,343
...	...	...	...	...	...	1	851	...	...	...	...	...	1	851
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	12	1,438
...	...	...	...	...	...	1	851	...	...	...	...	...	15	3,632
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	961
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	32	692
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	99
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	184
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	108
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	354
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	46
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	96

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Gaspé, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	1	99	....	.....	3	3,330	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	199	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil..... "	1	262	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège et Suède..... "	....	.....	....	.....	1	575	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	2	522	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	5	1,082	....	.....	4	3,905	....	.....	....	.....
Georgetown, P.-E.-I.—										
Terreneuve.....A voil.	11	350	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	1	41	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheriesc de mer..... "	4	193	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	15	543	1	41	....	.....	....	.....	....	.....
Glace-Bay, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	1	45	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Halifax. N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	120	374,970	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	3	1,818	....	.....	....	.....
Antilles anglaises.....A vap.	11	9,013	....	.....	28	10,805	....	.....	....	.....
" .....A voil.	7	954	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve.....A vap.	41	39,032	....	.....	1	686	....	.....	....	.....
" .....A voil.	100	8,608	1	88	....	.....	....	.....	....	.....
Belgique.....A vap.	7	37,191	....	.....	1	1,134	....	.....	....	.....
Brésil.....A voil.	2	395	....	.....	1	1,156	....	.....	....	.....
Cuba et Porto Rico ...A vap.	....	.....	....	.....	1	1,052	....	.....	....	.....
" ....A voil.	4	825	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
France.....A vap.	2	3,444	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	609	....	.....	....	.....
Uruguay..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Hollande.....A vap.	....	.....	....	.....	1	1,947	....	.....	....	.....
Italie.....A voil.	1	1,950	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège et Suède.....A vap.	....	.....	....	.....	1	1,260	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	576	....	.....	....	.....
Portugal..... "	1	98	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Islande..... "	....	.....	....	.....	1	486	....	.....	....	.....
Saint-Pierre.....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	43	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne.....A vap.	....	.....	....	.....	1	1,499	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	97	119.201	6	1,593	18	16,271	1	1,437	....	.....
" .....A voil.	129	25,510	16	4,238	1	299	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	3	5,766	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
De la mer..... "	18	24,768	....	.....	1	699	....	.....	....	.....
Guyane anglaise..... "	22	33,342	....	.....	1	1,138	....	.....	....	.....
Poss. brit. Danoise.....A vap.	1	114	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Ports de la Méditerran. A vap.	1	1,951	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine.....A voil.	....	.....	....	.....	2	1,653	....	.....	....	.....
Espagne d'Afrique.....A vap.	1	1,755	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Poss. brit. Afrique sud. A voil.	....	.....	....	.....	3	3,754	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	124	5,009	12	1,079	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	693	693,939	36	7,087	67	46,842	1	1,437	....	.....
Hantsport, N.-E.—										
Etats-Unis.....A vap.	6	36	14	3,117	6	4,194	....	.....	....	.....
" .....A voil.	14	2,285	8	4,504	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	20	2,321	22	7,621	6	4,194	....	.....	....	.....
Harbour Au Bouche, N.-E.—										
Saint-Pierre.....A voil.	1	30	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
													4	3,429
													1	199
													1	262
													1	575
													2	522
													9	4.987
													11	350
													1	41
													4	193
													16	584
													1	45
													120	374,870
													3	1,918
													39	19,818
													7	954
													42	39,718
													101	8,696
													8	8,325
													3	1,551
													1	1,052
													4	825
		1	1,170										3	4,614
													1	609
						1	982						1	982
													1	1,947
													1	1,950
													1	1,260
													1	576
													1	98
													1	486
		16	6,400										16	6 400
													2	132
													1	1,499
													122	138,502
1	324	1	1,406										148	31,777
													3	5,766
		5	4,867										24	30,334
													23	34,480
													1	114
													1	1,951
													2	1,653
													1	1,755
													3	3,754
													136	6,088
1	324	23	13,843			1	982						822	764,454
													26	7,347
													22	6,789
													48	14,136
													1	30

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Harvey, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil	9	1,980	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique espagnole.....A vap.	1	2,272	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	10	4,252	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Hillsboro, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	6	8,652	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	....	.....	35	24,417	....	.....	....	.....
" .....A voil.	7	1,164	10	4,174	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	13	9,816	10	4,174	35	24,417	....	.....	....	.....
Ingonish, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	3	231	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A vap.	2	534	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	5	765	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Isaacs-Harbour, N.-E.—										
Brésil.....A voil.	....	.....	....	.....	1	917	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	2	197	2	200	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	2	197	2	200	1	917	....	.....	....	.....
Jordan-Bay, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	3	236	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Kentville N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	4	283	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Kingsport, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	4	1,013	1	296	....	.....	....	.....	....	.....
Ladner, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	3	164	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Ladysmith, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	69	28,939	11	6,748	13	23,058	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	1,352	7	5,827	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	1	2,648	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Japon..... "	1	2,744	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	72	35,683	18	12,575	13	23,058	....	.....	....	.....
La Have, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	3	296	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico..... "	1	176	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	22	2,506	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles hollandaises..... "	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	39	2,634	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	66	5,711	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
L'Ardoise, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	13	244	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Liscombe, N.-E.—										
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	....	.....	1	700	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	1	77	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	9	874	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	....	.....	10	951	1	700	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
													10	2,069
													1	2,272
													11	4,341
													6	8,652
													35	24,417
													17	5,338
													58	38,407
													3	231
													2	534
													5	765
													1	917
													4	397
													5	1,314
													3	236
													4	283
													5	1,309
													3	164
													93	58,745
													8	7,179
													1	2,648
													1	2,744
													103	71,316
													3	296
													1	176
													22	2,506
													1	99
													39	2,634
													66	5,711
													13	244
													1	700
													1	77
													9	874
													11	1,651

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Liverpool, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	....	.....	1	96	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	25	3,656	37	2,886	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles danoises..... "	....	.....	.....	.....	1	130	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	16	1,327	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	25	3,656	54	4,309	1	130	....	.....	....	.....
Lockeport, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	2	197	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	99	5	462	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	20	946	10	657	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	23	1,242	15	1,119	....	.....	....	.....	....	.....
Lord's-Cove, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	22	1,484	33	264	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	55	643	90	963	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	77	2,127	123	1,227	....	.....	....	.....	....	.....
Louisbourg, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	1	2,327	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	1,304	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	32	23,363	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	17	1,348	2	201	....	.....	....	.....	....	.....
Allemagne.....A vap.	1	2,739	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre.....A voil.	1	78	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	48	115,764	.....	.....	39	85,281	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	414	3	294	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	1	1,811	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise..... "	.....	.....	.....	.....	1	2,362	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A voil.	16	773	29	1,973	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	121	149,921	34	2,468	40	87,643	....	.....	....	.....
Lunenburg, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	20	2,866	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	10	977	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil..... "	1	177	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne..... "	6	587	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etat-Unis.....A vap.	.....	.....	.....	.....	1	686	....	.....	....	.....
" .....A voil.	23	3,134	1	344	....	.....	....	.....	....	.....
Uruguay.....A vap.	.....	.....	.....	.....	1	1,268	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A voil.	119	8,802	7	580	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	179	16,543	8	924	2	1,954	....	.....	....	.....
Mahone-Bay, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	3	295	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	2	198	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	7	668	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	21	1,794	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	33	2,955	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Main-à-Dieu, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	1	10	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Maitland, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	.....	.....	1	440	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	11	2,329	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	11	2,329	1	440	....	.....	....	.....	....	.....
Margaretville, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	60	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	96
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	62	6,542
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	130
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	16	1,327
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	80	8,095
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	197
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	561
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	30	1,603
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	38	2,361
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	55	1,745
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	145	1,606
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	200	3,354
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,327
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,304
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	32	23,363
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	19	1,549
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,739
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	73
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	87	201,045
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	708
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,811
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,362
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	45	2,746
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	195	240,032
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20	2,866
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	977
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	177
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	587
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	686
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	24	3,478
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,268
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	126	9,382
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	189	19,421
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	295
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	198
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	668
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	1,794
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	33	2,955
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	10
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	440
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11	2,329
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	12	2,769
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	60

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Mitighan, N.-E.—										
Antilles anglaises....A voiles.	1	59	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	22	2,684	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	23	2,743	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Moncton, N.-B.—										
Antilles anglaises....A voiles.	1	158	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	9	1,574	1	315	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	10	1,732	1	315	....	.....	....	.....	....	.....
Montague, I.P.-E.—										
Terreneuve..... ...A voiles.	1	48	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	1	78	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	89	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	3	215	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Montréal, Qué.—										
Grande-Bretagne...A vapeur.	227	838,780	....	.....	2	3,423	....	.....	....	.....
Antilles anglaises... "	6	9,465	....	.....	1	1,634	....	.....	....	.....
" ..A voiles.	1	197	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve.....A vapeur.	22	14,003	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	1	79	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Belgique.....A vapeur.	8	28,122	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
France..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Allemagne..... "	....	.....	....	.....	1	2,177	....	.....	....	.....
Hollande..... "	1	1,988	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Italie..... "	2	3,815	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	2	4,279	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	....	.....	1	351	....	.....	....	.....
R. Mexique.....A vapeur.	4	7,871	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Guyane anglaise.... "	1	1,748	....	.....	1	1,367	....	.....	....	.....
Afrique " .... "	2	5,667	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	277	916,014	....	.....	6	8,952	....	.....	....	.....
Murray-Harbour, I.P.-E.—										
Pêcheries de mer.. ..A voiles.	17	349	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Musquash, N.-B.—										
Etats-Unis..... ..A voiles.	6	162	7	893	....	.....	....	.....	....	.....
Nanaïmo, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vapeur.	43	33,853	60	38,552	21	45,533	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	1	1,564	4	3,915	....	.....	....	.....	....	.....
Japon.....A vapeur.	1	1,718	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Panama..... "	1	3,264	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	46	40,399	64	42,467	21	45,533	....	.....	....	.....
New-Campbellton, N.-E.—										
Terreneuve.....A voiles.	15	527	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	2	119	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer. ..A vapeur.	4	200	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ...A voiles.	50	2,441	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	71	3,287	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Newcastle, N.-B.—										
Grande-Bretagne. ...A vapeur.	6	9,541	....	.....	2	2,516	....	.....	....	.....
" ....A voiles.	....	.....	....	.....	8	6,072	....	.....	....	.....
Norvège et Suède.. . "	....	.....	....	.....	1	542	....	.....	....	.....
Espagne..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	5	1,086	1	364	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	11	10,627	1	364	11	9,130	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	59
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	2,684
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	23	2,743
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	158
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	1,889
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	2,047
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	48
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	78
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	89
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	215
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	229	842,203
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	11,099
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	197
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	14,003
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	79
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	28,122
1	1590	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,590
3	4613	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	6,790
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,988
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	3,815
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	4,279
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	351
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	7,871
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	3,115
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	5,667
4	6203	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	287	931,169
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	349
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	1,055
...	.....	3	10,158	4	11,196	....	.....	....	.....	Hollandaise...	1	2,588	134	148,110
										Japonaise....	2	6,230		
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	5,479
...	.....	1	3,114	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	4,832
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	3,264
...	.....	....	.....	1	2,704	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,704
...	.....	4	13,272	5	13,900	....	.....	....	.....	.....	3	8,818	143	164,389
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	15	527
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	119
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	200
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	50	2,441
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	71	3,287
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Hollandaise..	1	1,299	9	13,356
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	382	.....	....	.....	9	6,454
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	542
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	225	.....	....	.....	1	225
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	1,450
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	2	607	.....	1	1,299	26	22,027

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
New-London, I.P.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	4	67	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
New-Westminster, C.-B.—										
Chili..... "	1	2,196	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	17	3,402	31	1,579	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil-	5	2,449	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A vap.	9	303	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	32	8,350	31	1,579	....	.....	....	.....	....	.....
North-East-Harbor, N.-E.—										
Itaile.....A voil.	1	928	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	98	1	77	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	6	90	7	542	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	8	1,116	8	619	....	.....	....	.....	....	.....
North-Head, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	105	18,620	2	14	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	9	272	13	438	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	114	18,892	15	452	....	.....	....	.....	....	.....
Northport, N.-E—										
Grande-Bretagne .....A voil.	....	.....	....	.....	2	1,989	....	.....	....	.....
Sydney-Nord, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	2	4,463	....	.....	3	3,967	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	1,065	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	137	53,229	....	.....	15	24,453	....	.....	....	.....
" .....A voil.	233	14,645	8	683	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil..... "	6	1,124	....	.....	1	926	....	.....	....	.....
Saint-Pierre .....A vap.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	9	619	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne.....A vap.	2	2,181	....	.....	1	1,916	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	559	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	13	12,680	....	.....	8	10,841	....	.....	....	.....
" .....A voil.	4	587	26	2,283	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	24	1,666	79	6,841	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	433	92,818	113	9,807	28	42,103	....	.....	....	.....
Parrsboro, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	3	6,036	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Belgique.....A voil,	1	1,629	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	2	3,969	....	.....	18	13,014	....	.....	....	.....
" .....A voil.	33	6,538	1	299	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	39	18,172	1	299	18	13,014	....	.....	....	.....
Paspébiac, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	5	4,133	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	3	445	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	1	249	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil..... "	1	154	....	.....	2	1,525	....	.....	....	.....
France..... "	....	.....	....	.....	1	857	....	.....	....	.....
Norvège et Suède..... "	....	.....	....	.....	1	534	....	.....	....	.....
Espagne..... "	1	317	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	11	3,511	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	17	4,676	....	.....	9	7,049	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	67
...	...	...	...	1	1,887	...	...	...	...	...	...	...	1	2,196
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,887
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	48	4,981
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	2,449
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	303
...	...	...	...	1	1,887	...	...	...	...	...	...	...	64	11,816
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	928
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	175
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	632
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	16	1,735
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	107	18,634
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	22	710
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	129	19,344
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,989
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	8,430
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,065
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	152	77,682
1	80	4	184	...	...	...	...	...	...	...	...	...	246	15,592
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	2,050
...	...	14	5,600	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	5,600
...	...	5	379	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	998
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	4,097
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	559
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	23,521
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	30	2,870
...	...	13	902	...	...	...	...	...	...	...	...	...	116	9,409
1	80	36	7,065	...	...	...	...	...	...	...	...	...	611	151,873
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	6,036
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,629
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20	16,983
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	34	6,837
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	58	31,485
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	4,133
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	445
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	249
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	1,679
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	857
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	534
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	317
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11	3,511
...	...	...	...	...	...	...	...	1	953	...	...	...	1	953
...	...	...	...	...	...	...	...	1	953	...	...	...	27	12,078

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Percé, Qué.—										
Grande-Pretagne.....A vap.					1	775				
" .....A voil.					3	2,660				
Norvère et Suède.....A vap.					1	1,106				
" A voil.					1	975				
Etats-Unis..... "	2	630								
Total.....	2	630			6	5,516				
Pictou, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	2,044								
" .....A voil.					2	1,347				
Espagne..... "										
Etats-Unis..... "	9	1,169	2	683						
Total.....	10	3,213	2	683	2	1,347				
Port-George, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	60								
Port-Greville, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	27	8,828								
Port-Hastings, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	2,538			2	4,543				
Terreneuve..... "	1	524								
Etats-Unis..... "	1	402			4	1,466				
" .....A voil.	1	173			1	317				
Total.....	4	3,637			7	6,326				
Port-Hawkesbury, N.-E.—										
Grande-Bretage.....A vap.	1	2,538			2	4,543				
Antilles anglaises.....A voil.	6	1,776								
Terreneuve.....A vap.	1	524								
" .....A voil.	4	236								
Saint-Pierre..... "	3	253								
Etats-Unis.....A vap.	31	40,076			5	1,793				
" .....A voil.	19	3,539								
Pêcheries de mer..... "	28	2,079	33	2,914						
Total.....	93	51,021	33	2,914	7	6,336				
Port-Hood, N.-E.—										
Terreneuve.....A vap.	1	524								
Etats-Unis.....A voil.	2	221								
Total.....	3	745								
Port-La-Tour, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.			4	290						
Port-Medway, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	249	6	521						
Pêcheries de mer..... "	1	99								
Total.....	2	348	6	521						
Port-Morien, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.					1	466				
Saint-Pierre.....A voil.	2	156								
Etats-Unis.....A vap.					1	466				
Total.....	2	156			2	932				

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
													1	775
													3	2,660
													1	1 106
													1	975
													2	630
													8	6,146
													1	2,044
								1	272				3	1,619
						1	736						1	736
													11	1,852
						1	736	1	272				16	6,251
													1	
													27	8,828
													3	7,081
													1	524
													5	1,868
													2	490
													11	9,963
													3	7,081
													6	1,776
													1	524
													4	236
													3	253
													36	41,869
													19	3,539
													61	4,993
													133	60,271
													1	524
													2	221
													3	745
													4	290
													7	770
													1	99
													8	869
													1	466
													2	156
													1	466
													4	1,088

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Port-Mulgrave, N.-E —										
Terreuve.....A voil.	4	407	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	7	568	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	3	245	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	4	407	10	813	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Simpson, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	68	29,256	21	665	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	20	6,640	3	432	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	88	35,896	24	1,097	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Wade, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	6	618	1	52	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Williams, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	321	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Prince-Rupert, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	9	5,647	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pubnico, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	71	5,968	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	92	2,793	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	3	277	14	1,125	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	20	1,149	21	1,373	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	186	10,187	35	2,498	....	.....	....	.....	....	.....
Pugwash, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	2	3,302	....	.....	2	4,042	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	1,109	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	2	410	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	4	3,712	....	.....	3	5,151	....	.....	....	.....
Québec, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	168	704,165	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	2	2,194	....	.....	....	.....
Antilles anglaises.....A vap.	1	2,246	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	377	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve.....A vap.	3	587	....	.....	1	2,668	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	107	....	.....	....	.....
Belgique.....A vap.	21	104,627	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil.....A voil.	1	249	....	.....	1	591	....	.....	....	.....
France.....A vap.	9	24,591	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	1,018	....	.....	....	.....
Allemagne.....A vap.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Hollande..... "	1	1,987	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Italie.....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège..... "	....	.....	....	.....	1	1,268	....	.....	....	.....
Espagne.....A vap.	2	3,815	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	97	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	1	785	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	1	507	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	18	1,134	1	26	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	227	844,660	2	533	7	7,846	....	.....	....	.....
Richibouctou, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	2	853	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	4	404	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	4	404	....	.....	2	853	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe		Toutes autres nationalités.			Total	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	407
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	568
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	245
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	1,220
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	89	29,921
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23	7,072
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	112	36,993
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	670
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	321
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	5,647
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	71	5,968
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	92	2,793
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	17	1,402
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	41	2,522
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	221	12,685
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	7,344
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,109
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	410
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	8,863
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	168	704,165
...	...	...	...	...	...	1	1,471	...	...	...	...	...	3	3,666
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,246
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	377
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	3,255
1	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	207
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	104,627
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	840
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	24,591
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,018
1	1,685	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,685
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,987
...	...	...	...	...	...	1	1,382	...	...	...	...	...	1	1,382
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,268
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	3,815
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	97
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	785
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	507
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	19	1,160
2	1,785	...	...	...	...	2	2,853	...	...	...	...	...	240	857,677
1	165	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	1,018
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	404
1	285	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	285
2	450	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	1,707

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Rimouski, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	10	19,813	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Allemagne.....A voil.	4	4,396	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège et Suède.....A vap.	5	7,688	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	3,229	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	22	35,126	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Rivière Bourgeois, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	39	1,006	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Rivière Hébert, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	19	1,869	7	1,400	....	.....	....	.....	....	.....
Rivière du Loup, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	....	.....	....	.....	1	1,142	....	.....	....	.....
Norvège..... "	....	.....	....	.....	1	1,022	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	1	2,800	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
République Argentine..A voil.	1	1,115	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Possessions portugaises en Afrique..... "	1	1,330	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	3	5,245	....	.....	2	2,164	....	.....	....	.....
Rustico, I.P.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	2	84	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
St. Andrews, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	3	221	230	26,140	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	19	1,620	147	2,445	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	22	1,841	377	28,585	....	.....	....	.....	....	.....
Sainte-Anne, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	2	88	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	3	2,616	....	.....	10	7,535	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A voil.	21	458	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	26	3,162	....	.....	10	7,535	....	.....	....	.....
Saint-George, N.-B.—										
Etats-Unis .....A vap.	4	344	23	376	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	18	352	76	2,901	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	22	696	99	3,277	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Jean, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	136	426,793	....	.....	2	2,020	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	2	1,041	....	.....	....	.....
Antilles anglaises.....A vap.	21	31,548	....	.....	17	12,923	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	626	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil.....A vap.	2	3,637	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico.....A voil.	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	19	22,653	137	237,209	2	3,727	....	.....	....	.....
" .....A voil.	287	35,318	287	35,835	1	598	....	.....	....	.....
Afrique anglaise.....A vap.	2	4,589	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Islande.....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	90	3,873	1	52	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	562	529,235	425	273,096	24	20,309	....	.....	....	.....
St. Martins, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	12	1,005	2	445	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—***Suite.***

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	19,813
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	4,396
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	7,688
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	3,229
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	22	35,126
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	39	1,006
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26	3,269
1	352	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	352
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,142
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,022
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,800
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,115
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,330
1	352	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	7,761
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	84
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	233	26,361
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	166	4,065
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	399	30,426
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	88
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	10,151
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	458
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	36	10,697
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	27	720
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	94	3,253
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	121	3,973
1	1,991	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	139	430,804
1	208	...	...	...	...	...	...	1	293	...	...	...	4	1,542
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	38	44,471
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	626
...	...	...	...	...	...	...	...	1	385	...	...	...	2	484
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	3,637
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	99
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	158	263,589
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	575	71,751
1	147	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	4,589
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	147
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	91	3,925
3	2,346	...	...	...	...	...	...	2	678	...	...	...	1,016	825,664
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	1,450

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Saint-Pierre, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	3	47	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Stephen, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	41	6,228	47	867	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	78	1,410	66	1,903	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	119	7,638	113	2,770	....	.....	....	.....	....	.....
Sackville, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	18	2,797	2	240	....	.....	....	.....	....	.....
Salmon-River, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	8	568	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	14	226	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	22	794	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Sandy-Cove, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	....	.....	1	33	....	.....	....	.....	....	.....
Shédiac, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	2	1,201	....	.....	....	.....
Afrique du sud..... "	....	.....	....	.....	1	548	....	.....	....	.....
Total.....	....	.....	....	.....	3	1,749	....	.....	....	.....
Sheet-Harbour, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	....	.....	....	.....	1	570	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	1 633	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	1	1 633	....	.....	1	570	....	.....	....	.....
Shelburne, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	1	1,584	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	76	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve.....	....	.....	6	490	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	1	244	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	15	1,681	41	3,422	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	39	1,493	82	6,821	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	56	4,834	130	10,977	....	.....	....	.....	....	.....
Sherbrooke, N.E.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	1	534	....	.....	....	.....
Terreneuve.....A vap.	....	.....	....	.....	1	697	....	.....	....	.....
France.....A voil.	....	.....	....	.....	1	522	....	.....	....	.....
Total.....	....	.....	....	.....	3	1,753	....	.....	....	.....
Shippegan, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne..... "	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	2	198	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Souris, I.-P.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	1	29	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	5	490	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	11	395	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	17	914	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Stikine, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	3	765	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	47
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	88	7,095
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	144	3,313
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	232	10,408
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	3,037
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	568
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	226
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	794
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	33
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	348	.....	....	.....	3	1,549
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	548
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	348	.....	....	.....	4	2,097
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	570
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,633
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	2,203
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,584
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	76
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	490
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	244
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	56	5,103
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	121	8,314
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	186	15,811
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	534
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	697
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	522
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	1,753
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	198
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	29
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	490
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	484
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	1 003
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	765

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Summerside, I.P.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	5	1,028	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Sydney, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	5	6,351	....	.....	7	12,257	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	2	3,860	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	37	30,316	....	.....	68	180,944	....	.....	....	.....
" .....A voil.	16	965	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	1	76	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne.....A vap.	1	1,600	....	.....	3	7,863	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	17	23,459	....	.....	16	30,069	....	.....	....	.....
" .....A voil.	6	1,194	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	3	7,867	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	88	75,688	....	.....	94	231,133	....	.....	....	.....
Trois-Rivières, P.Q.—										
Grande-Bretagne..... A vap.	13	29,581	....	.....	4	8,259	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	13	29,581	....	.....	4	8,259	....	.....	....	.....
Truro, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	98	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Tusket, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	3	489	14	1,665	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	5	437	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	3	489	19	2,102	....	.....	....	.....	....	.....
Tusket-Wedge, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	2	1,092	4	1,012	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A vap.	1	4	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	24	284	1	124	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	27	1,380	5	1,136	....	.....	....	.....	....	.....
Union-Bay, C.-B.—										
Russie.....A vap.	....	.....	....	.....	1	2,088	....	.....	....	.....
Japon..... "	5	13,356	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	58	96,391	21	10,072	7	15,840	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	4,056	11	12,659	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	4	10,040	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Panama..... "	1	2,600	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pérou..... "	1	2,598	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chili..... "	1	2,866	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	73	131,907	32	22,731	8	17,928	....	.....	....	.....
Vancouver, C.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	4	23,069	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A vap.	4	8,163	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chili..... "	1	1,998	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Danemark.....A vap.	....	.....	1	1,651	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique..... "	1	3,113	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	1,340	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pérou..... "	1	1,670	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles danoises.....A vap.	1	2,943	....	.....	1	2,419	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	297	152,199	257	189,009	7	8,173	....	.....	....	.....
" .....A voil.	28	7,484	4	138	....	.....	....	.....	....	.....
Australie.....A vap.	11	27,308	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Nouvelle-Zélande..... "	5	9,777	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Japon.....Avap.	25	87,591	....	.....	1	1,065	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	812	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	1,028
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	18,608
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	3,860
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	105	211,260
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	16	965
...	.....	9	984	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	1,060
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	9,463
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	33	53,528
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	1,194
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	7,867
...	.....	2	659	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	659
...	.....	1	100	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	100
...	.....	12	1,743	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	194	308,564
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	37,840
1	2,585	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,585
1	2,585	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	40,425
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	98
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	2,154
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	437
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	2,591
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,209	....	.....	.....	....	.....	7	3,313
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	4
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	25	408
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,209	....	.....	.....	....	.....	33	3,725
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,088
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	13,356
...	.....	....	.....	1	2,575	....	.....	....	.....	Japonaise....	1	2,825	88	127,703
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	16,715
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	10,040
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,600
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,598
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,866
...	.....	....	.....	1	2,575	....	.....	....	.....	.....	1	2,825	115	177,966
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	23,069
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	8,163
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,998
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,651
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	3,113
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,340
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,670
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	5,362
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	561	349,381
...	.....	....	.....	3	4,995	....	.....	....	.....	.....	....	.....	35	12,617
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	27,308
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	9,777
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	26	88,656
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	812

N° 13.—Relevé du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Vancouver—*Suite.*										
Chine.....A vap.	1	1,863	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	18	1,748	56	6,019	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	398	330,266	318	196,817	10	12,469	....	.....	....	.....
Victoria, C.-B.—										
Grande-Bretagne....A vap.	11	54,231	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voiles.	5	8,964	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Australie.....A vap.	10	24,896	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Nouvelle-Zélande.... "	2	4,007	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voiles.	1	1,047	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chine.....A vap.	19	56,043	11	52,414	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	..	.....	1	1,289	....	.....	....	.....	....	.....
Japon.....A vap.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	1	2,943	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chili..... "	1	1,779	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pérou..... "	....	.....	....	.....	1	1,547	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	307	213,910	438	348,018	4	7,834	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	7	3,039	5	3,954	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	17	1,256	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	381	372,115	455	405,675	5	9,381	....	.....	....	.....
Walton, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles.	13	6,606	8	4,998	....	.....	....	.....	....	.....
Westport, N.-E.—										
Etats-Unis..... "	2	202	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Weymouth, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voiles.	....	.....	....	.....	3	2,529	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico. . "	1	178	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	16	2,748	5	2,102	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	17	2,926	5	2,102	3	2,529	....	.....	....	.....
Windsor, N.-E.—										
Terreneuve..... ....A voiles.	3	325	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	1	331	26	18,836	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	44	26,518	12	11,835	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	47	26,843	13	12,166	26	18,836	....	.....	....	.....
Wolfville, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles.	6	783	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Yarmouth, N.-E.—										
Antilles anglaises...A voiles.	1	144	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
France..... "	....	.....	....	.....	1	965	....	.....	....	.....
Allemagne..... "	....	.....	....	.....	1	832	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	156	112,610	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	40	7,965	6	2,803	....	.....	....	.....	....	.....
République Argentine "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise..... "	....	.....	....	.....	1	911	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	254	11,534	88	4,269	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	451	132,253	94	7,072	3	2,708	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *venant de la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,863
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	74	7,767
...	...	...	...	3	4,995	...	...	...	...	...	...	...	729	544,547
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11	54,231
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	8,964
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	24,896
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	4,007
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,047
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	30	108,457
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,289
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Japonaise....	19	75,593	19	75,593
...	...	...	...	1	1,940	...	...	...	...	"	1	184	2	2,124
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,943
...	...	...	...	2	4,135	...	...	...	...	...	...	...	2	4,135
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Chilienne....	1	2,097	2	3,876
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Péruvienne...	1	1,111	2	2,658
...	...	...	...	6	16,504	...	...	...	...	Japonnaise...	18	72,746	773	659,012
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	12	6,993
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	17	1,256
...	...	...	...	9	22,579	...	...	...	...	...	40	151731	890	961,481
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	11,604
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	202
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	2,529
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	178
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	4,850
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	25	7,557
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	325
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	27	19,167
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	56	38,353
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	86	57,845
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	783
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	144
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	965
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	832
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	156	112,610
...	...	...	...	...	...	1	1,209	...	...	...	...	...	47	11,977
...	...	...	...	...	...	2	2,385	...	...	...	...	...	2	2,385
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	911
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	342	15,803
...	...	...	...	...	...	3	3,594	...	...	...	...	...	551	145,627

N° 14.—TABLEAU SOMMAIRE des nationalités des navires *venant de la mer*,

PAYS D'OU ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ											
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.		Danoise.	
	Navires.	Tonnage enreg'tré.	Navires.	Tonnage enreg'tré.	Navires.	Tonnage enreg'tré.	Navires.	Tonnage enreg'tré.	Navires.	Tonnage enreg'tré.	Navires.	Tonnage enreg'tré.
Grande-Bretagne	918	2 589,594			97	110,619					7	7,553
Australie	21	52,204										
Afrique anglaise	4	10,256			8	8,883					1	285
Guyane "	23	35,090			2	2,505						
Antilles anglaises	102	69,048	1	440	49	28,285						
Terreneuve	723	194,587	18	1,558	88	210,021					2	180
Nouvelle-Zélande	8	14,831										
Argentine	1	1,115			2	1,653						
Belgique	37	171,569			1	1,134			2	2123		
Brésil	14	5,998			10	9,166						
Chili	4	8,839										
Chine	20	57,906	12	53 703								
Cuba et Porto-Rico	9	1,816			1	1,052						
Danemark			1	1,651								
Indes danoises	1	114			1	130						
" or. danoises	1	2,943			1	2,419						
" danoises	1	99										
France	11	28,035			6	4,831					2	1,791
Allemagne	5	7,135			2	3,009					4	6,298
Hollande	2	3,975			1	1,947						
Islande					1	,486					3	484
Italie	4	6,693										
Japon	32	105,409			2	1,877						
Ports, Méditerrannée	1	1,951										
Mexique	19	43,399										
Norvège et Suède	8	10,917			12	9,373						
Panama	2	5,864										
Pérou	2	4,268			1	1,547						
Portugal	2	1,604			2	917						
Afrique portugaise	1	1,330										
Russie					1	2,088						
De la mer	18	24,768			1	699						
Pêcheries de mer	1,417	89,714	519	40,976								
Espagne	16	9,255			5	11,278						
Afrique espagnole	2	4,027										
Saint-Pierre	38	2,496	1	89								
Etats-Unis	3,077	1 369,920	2,816	1,034,787	273	340,468	1	1,437			2	2 909
Uruguay					1	1,268						
Total	6,544	4,936,769	3,368	1,133,204	568	755,655	1	1,437	2	2123	21	19,500

de chaque pays, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

DES NAVIRES.

Français.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistr.	Navires.	Tonnage enregistr.	Navires.	Tonnage enregistr.	Navires.	Tonnage enregistr.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistr.	Navires.	Tonnage enregistr.
....	.....	1	851	2	2,705	6	2,483	Hollandaise.....	1	1,299	1,032	2 715,104
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	...	.....	21	52,204
....	.....	....	.....	....	.....	1	953	.....	...	.....	14	20.377
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	...	.....	25	37,595
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	...	.....	152	97,773
4	184	....	.....	....	.....	1	385	.....	....	.....	836	406,915
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	14.831
....	.....	....	.....	3	3,543	....	.....	.....	....	.....	6	6,311
....	.....	....	.....	1	851	....	.....	.....	....	.....	40	174,826
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	25	16,015
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Chilienne.....	1	2,097	5	10,936
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	32	111,609
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	2,868
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,651
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	244
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	5,362
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
1	1,170	....	.....	1	778	....	.....	.....	....	.....	21	36,605
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	16,442
....	.....	....	.....	....	.....	2	1,283	.....	....	.....	5	7,205
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	970
....	.....	....	.....	5	6,057	....	.....	.....	....	.....	9	12.750
1	3,114	1	1,940	....	.....	....	.....	Japonaise.....	20	75,777	56	188,117
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,951
....	.....	4	8,726	....	.....	....	.....	.....	....	.....	23	52,125
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	20,290
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	5,864
....	.....	1	1,767	....	.....	....	.....	Péruvienne.....	1	1,111	5	8,693
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	2,521
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,330
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,088
5	4,867	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	24	30,334
16	1,661	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1 952	132,351
....	.....	....	.....	1	736	1	225	.....	....	.....	23	21,494
....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	4,027
45	13,479	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	84	16,064
4	11,564	14	35,270	2	2 418	....	.....	Portugaise..... 1 115 Hollandaise.... 1 2,588 Japonaise..... 21 81,801			6,212	2,883,277
....	.....	....	.....	1	982	....	.....	.....	....	.....	2	2,250
76	36,039	21	48,554	16	18,070	11	5,329	.....	46	164,788	10,674	7,121,468

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires à voiles et à vapeur, mentionnés, à destination de pays étrangers, avec indication de la les neuf mois terminés

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Advocate-Harbour, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	10	3,168	7	1,448	....	.....	....	.....	....	.....
Alberton, I.P.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	1	83	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Alma, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	....	.....	2	554	....	.....	....	.....	....	.....
Amherst, N.-E.—										
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	....	.....	7	4,842	....	.....	....	.....
Annapolis-Royal, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	7	1,548	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico..... "	8	2,779	1	310	....	.....	....	.....	....	.....
Portugal..... "	1	318	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne..... "	1	388	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	7	632	1	15	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	1	1,079	....	.....	3	2,924	....	.....	....	.....
Total.....	25	6,744	2	325	3	2,924	....	.....	....	.....
Rivière-aux-Pommes, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	16	3,004	19	4,253	....	.....	....	.....	....	.....
Arichat, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	6	385	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	43	860	4	341	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	49	1,245	4	341	....	.....	....	.....	....	.....
Aspey-Bay, N.-E.—										
Saint-Pierre.....A voil.	2	87	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A vap.	1	267	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	11	282	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	14	636	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Baddeck, N.-E.—										
Terreneuve.....A vap.	10	2,670	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	104	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	....	.....	13	8,802	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	1	1,005	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A vap.	43	14,500	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	62	2,759	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	117	20,033	1	1,005	13	8,802	....	.....	....	.....
Baie-Verte, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	1,285	....	.....	2	2,704	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	5	3,017	....	.....	....	.....
Total.....	1	1,285	....	.....	7	5,721	....	.....	....	.....
Barrington, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	....	.....	1	91	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	1	67	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	18	1,212	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	....	.....	20	1,370	....	.....	....	.....	....	.....
Barton, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	36	3,486	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

ET NATIONALITÉ DES NAVIRES.

allant à la mer, partis de chacun des ports et ports secondaires ci-dessus nationalité des navires employés au commerce avec chaque pays, pour le 31 mars 1906.

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	4,616
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	83
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	554
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	4,842
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	1,548
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	3,089
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	318
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	388
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	647
...	.....	....	.....	....	.....	1	851	....	.....	.....	....	.....	5	4,854
...	.....	....	.....	....	.....	1	851	....	.....	.....	....	.....	31	10,844
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	35	7,257
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	385
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	47	1,201
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	53	1,586
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	87
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	267
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	282
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	636
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	2,670
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	104
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	8,802
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,005
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	43	14,500
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	62	2,759
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	131	29,840
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	3,989
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	3,017
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	7,006
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	91
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	67
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	1,212
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	1,370
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	36	3,486

N° 15.—Tableau du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Bathurst, N.-B.—										
Grande-Bretagne...A vap.	5	9,099			1	2,668				
" ....A voiles.					3	1,515				
Etats-Unis..... "	8	1,375	1	308						
Total.....	13	10,474	1	308	4	4,183				
Bayfield, N.-E.—										
Terreneuve.....A voiles.	5	495								
Bear River, N.-E.—										
Antilles anglaises....A voiles.	1	168								
Cuba et Porto-Rico... "	1	191	1	527						
Espagne..... "	1	397								
Etats-Unis..... "	13	2,037	2	382						
Argentine..... "	1	600	1	607						
Total.....	17	3,393	4	1,516						
Belliveau, Anse, N.-E.—										
Antilles anglaises....A voiles.	1	158								
Etats-Unis..... "	9	907								
Total.....	10	1,065								
Bridgetown, N.-E.—										
Etats-Unis..... ....A voiles.	1	99								
Bridgewater, N.-E.—										
Antilles anglaises....A voiles.	1	249								
Terreneuve..... "	1	420								
Brésil..... "					2	1,992				
Cuba et Porto-Rico... "	4	1,286	1	473	1	367				
Etats-Unis..... ....A vap.					4	1,964				
" .....A voiles.	35	7,612	5	1,855						
Uruguay..... "	1	499								
Argentine..... "	1	632			2	1,783				
Açores, Madère et Iles du Cap Verte..... "	3	618								
Total.....	46	11,316	6	2,328	9	6,106				
Bouctouche, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A voiles.					2	780				
Norvège et Suède... "					1	487				
Total.....					3	1,267				
Campbellton, N.-B.—										
Grande-Bretagne...A vap.	7	12,071			3	4,167				
" .....A voiles.					8	6,776				
Etats-Unis..... "	13	3,889	2	820						
Australie..... "										
Argentine..... "					3	3,552				
Total.....	20	15,960	2	820	14	14,495				
Campobello, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	2	60	34	1,083						
" .....A voiles.	29	292	23	187						
Total.....	31	352	57	1,270						
Canning, N.-E.—										
Cuba et Porto-Rico. .A voiles.	3	848								

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		6	11,767
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		3	1,515
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		9	1,683
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		18	14,965
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		5	495
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	168
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		2	718
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	397
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		15	2,419
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		2	1,207
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		21	4,909
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	158
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		9	907
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		10	1,065
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	99
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	249
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	420
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		2	1,992
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		6	2,126
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		4	1,964
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		40	9,467
...	...	...	...	...	...	1	778	...	...	...	...		2	1,277
...	...	...	...	...	...	3	3,561	...	...	...	...		6	5,976
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Portugaise....	1	115	4	733
...	...	...	...	...	...	4	4,339	...	...	...	1	115	66	24,204
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		2	780
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	487
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		3	1,267
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		10	16,238
2	495	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		10	7,271
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		15	4,709
...	...	...	...	...	...	...	...	2	2,721	...	...		2	2,721
...	...	...	...	...	...	3	3,192	...	...	...	...		6	6,744
2	495	...	...	...	...	3	3,192	2	2,721	...	...		43	37,683
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		36	1,143
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		52	479
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		88	1,622
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		3	848

N° 15.—Tableau du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Canso, N.-E.—										
Terreneuve.....A vap.	1	67	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	5	358	2	145	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis ..... "	4	405	3	225	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	68	6,119	55	4,667	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	78	6,949	60	5,037	....	.....	....	.....	....	.....
Cardigan, I.P.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	2	96	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	1	64	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	3	160	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Charlottetown, I.P.-E.—										
Terreneuve.....A vap.	29	20,430	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	116	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	3	234	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	31	40,752	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	65	61,532	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chatham, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	15	24,335	....	.....	4	5,379	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	3	1,799	....	.....	....	.....
France.....A vap.	....	.....	1	588	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A voil.	6	1,763	1	373	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine ..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	6	81	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	27	26,179	2	961	7	7,178	....	.....	....	.....
Chemainus, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	5	945	6	208	....	.....	....	.....	....	.....
Chili.....A voil.	4	6,851	1	1,781	....	.....	....	.....	....	.....
Australie.....A vap.	1	2,002	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	2,842	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	12	12,640	7	1,989	....	.....	....	.....	....	.....
Chester, N.-E.—										
Etats-Unis .....A voil.	2	496	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer ..... "	4	59	1	96	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	555	1	96	....	.....	....	.....	....	.....
Chéticamp, N.-E.—										
Saint-Pierre .....A voil.	7	234	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cheverie, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	6	1,139	7	3,716	....	.....	....	.....	....	.....
Chicoutimi, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	4	9,177	....	.....	3	3,420	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	2	2,177	....	.....	....	.....
France.....A vap.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	1	617	....	.....	....	.....
Total.....	4	9,177	....	.....	6	6,214	....	.....	....	.....
Church-Point, N.-E.—										
Cuba et Porto-Rico ... A voil.	2	358	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis ..... "	5	491	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	7	849	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	67
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	503
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	630
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	123	10,786
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	138	11,986
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	96
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	64
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	160
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	29	20,430
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	116
...	...	1	116	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	350
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	31	40,752
...	...	1	116	...	...	...	...	...	...	...	...	...	66	61,648
1	1,991	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20	31,705
...	...	...	...	...	...	...	...	3	892	...	...	...	6	2,691
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	588
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	2,136
.	...	...	...	...	...	...	...	2	1,851	...	...	...	2	1,851
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	81
1	1,991	...	...	...	...	...	...	5	2,743	...	...	...	42	39,052
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11	1,153
...	...	...	...	1	2,095	...	...	...	...	...	...	...	6	10,727
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2,002
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2,842
...	...	...	...	1	2,346	...	...	...	...	...	...	...	1	2,346
...	...	...	...	2	4,441	...	...	...	...	...	...	...	21	19,070
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	496
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	155
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	651
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	234
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	4,855
2	3,137	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	15,734
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2,177
1	1,590	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,590
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	617
3	4,727	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	20,118
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	358
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	491
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	849

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires	Tonnage enregistré.
Clark's-Harbour, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	...	.....	4	296	....	.....	....	.....	...	.....
Clementsport, N.-E.—										
Etats-Unis..... A voil.	16	1,720	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Crofton, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	3	299	21	1,239	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	649	1	769	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	4	948	22	2,008	....	.....	....	.....	....	.....
Dalhousie, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	2	3,200	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	6	5,595	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	146	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil..... "	....	.....	....	.....	1	1,020	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	4	1,421	2	919	....	.....	....	.....	....	.....
Australie..... "	....	.....	....	.....	1	1,059	....	.....	....	.....
Total.....	7	4,767	2	919	8	7,674	....	.....	....	.....
Digby, N.-E.—										
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	2	289	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	7	1,160	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	7	1,160	2	289	....	.....	....	.....	....	.....
Dorchester, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	7	730	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Douglas, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	13	437	19	175	....	.....	....	.....	....	.....
English-Bay, Qué.—										
Saint-Pierre.....A vap.	1	184	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cinq-Iles, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	2	261	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Frédéricton, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	3	354	....	.....	...	.....	....	.....	....	.....
Freeport, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	1	46	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Gaspé, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	2	2,158	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	3	2,826	....	.....	....	.....
Brésil..... "	2	410	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico.....A vap.	1	1,828	....	.....	1	1,377	....	.....	....	.....
" ...A voil.	1	249	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Portugal..... "	3	352	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	10	1,656	3	1,470	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	19	6,653	3	1,470	4	4,203	....	.....	....	.....
Georgetown, I.P.-E.—										
Antilles anglaises.....A vap.	1	931	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve.....A voil.	8	240	1	41	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	9	1,171	1	41	....	.....	....	.....	....	.....
Grand-River, I.P.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	5	192	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	296
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	16	1,720
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	..	...	24	1,538
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	.	...	2	1,418
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26	2,956
2	3,696	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	6,896
2	375	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	5,970
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	146
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,020
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	2,340
...	...	...	...	...	...	1	1,023	...	...	...	...	...	2	2,082
4	4,071	...	...	...	...	1	1,023	...	...	...	...	...	22	18,454
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	289
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	1,160
...	...	...	...	...	...	1	818	...	...	...	...	...	1	818
...	...	...	...	...	...	1	818	...	...	...	...	...	10	2,267
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	730
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	32	612
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	184
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	261
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	354
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	46
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2,158
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	2,826
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	410
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	3,205
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	249
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	352
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	3,126
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26	12,326
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	931
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	281
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	1,212
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	192

N° 15.—Tableau du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
		Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Halifax, N.-E.—											
Grande-Bretagne	A vap.	96	287,026	....	.....	5	4,305	1	1,437	....	.....
"	A voil.	....	.....	....	.....	2	926	....	.....	....	.....
Antilles anglaises	A vap.	31	28,795	....	.....	29	12,434	....	.....	....	.....
Terreneuve	"	38	37,268	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
"	A voil.	98	8,159	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Belgique	"	....	.....	....	.....	2	2,290	....	.....	....	.....
Brésil	"	2	413	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto Rico	A vap.	1	1,078	....	.....	3	2,493	....	.....	....	.....
"	A voil.	1	246	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
France	A vap.	2	3,444	....	.....	1	1,329	....	.....	....	.....
Hollande	"	1	2,263	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège et Suède	A voil.	....	.....	....	.....	2	2,073	....	.....	....	.....
Saint-Pierre	A vap.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis	A vap.	131	241,525	8	3,259	13	10,742	....	.....	....	.....
"	A voil.	98	19,396	7	2,486	....	.....	....	.....	....	.....
E.-U. de Colombie	"	1	199	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine	"	....	.....	....	.....	1	1,214	....	.....	....	.....
Mexique	Steam.	9	17,538	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afriqu. anglaise	"	2	5,667	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer	"	1	93	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
"	A voil.	83	4,171	16	1,427	....	.....	....	.....	....	.....
Total		595	657,281	31	7,172	58	57,806	1	1,437	....	.....
Hantsport, N.-E.—											
Cuba et Porto Rico	A voil.	1	335	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis	A vap.	5	30	14	3,126	....	.....	....	.....	....	.....
"	A voil.	15	2,454	4	1,014	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine	"	1	1,649	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total		22	4,468	18	4,140	....	.....	....	.....	....	.....
Harvey, N.-B.—											
Grande-Bretagne	A vap.	1	2,272	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis	A voil.	10	2,085	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Total		11	4,357	1	89	....	.....	....	.....	....	.....
Hillsboro, N.-B.—											
Grande-Bretagne	A vap.	6	8,652	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis	"	....	.....	....	.....	35	24,417	....	.....	....	.....
"	A voil.	7	1,164	10	4,174	....	.....	....	.....	....	.....
Total		13	9,816	10	4,174	35	24,417	....	.....	....	.....
Ingonish, N.-E.—											
Terreneuve	A vap.	1	267	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
"	A voil.	2	46	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer	"	28	1,076	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total		31	1,389	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Isaac-Harbour, N.-E.—											
Pêcheries de mer	A voli.	....	.....	1	104	....	.....	....	.....	....	.....
Baie Jordan, N.-E.—											
Antilles anglaises	A voil.	1	192	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer	"	1	98	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total		2	290	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Kentville, N.-E.—											
Etats-Unis	A voil.	6	381	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
													102	292,768
						1	982			Hollandaise	1	715	4	2,623
													60	41,229
													38	37,268
													98	8,159
													2	2,290
													2	413
													4	3,571
													1	246
		1	1,406										4	6,179
													1	2,263
													2	2,073
		16	6,400										16	6,400
													152	255,526
1	324												106	22,206
													1	199
													1	1,214
													9	17,538
													2	5,667
													1	93
													99	5,598
1	324	17	7,806			1	982				1	715	705	713,523
													1	335
													19	3,156
													19	3,468
													1	1,649
													40	8,608
													1	2,272
													11	2,174
													12	4,446
													6	8,652
													35	24,417
													17	5,338
													58	38,407
													1	267
													2	46
													28	1,076
													31	1,389
													1	104
													1	192
													1	98
													2	290
													6	381

N° 15.—Tableau du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Kingsport, N.-E.—										
Cuba et Porto-Rico...A voil.	2	501	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	4	1,380	1	296	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	1,881	1	296	....	.....	....	.....	....	.....
Ladner, C.-B.—										
Eats-Unis.....A vap.	2	68	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Ladysmith, C.-B.—										
Allemagne.....A vap.	1	2,661	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Açores, Madère et Iles du Cap-Vert..... "	1	2,736	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	65	37,660	11	6,740	18	32,246	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	130	7	6,827	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	2	5,687	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chine..... "	1	2,443	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	71	51,317	18	13,567	18	32,246	....	.....	....	.....
La Have, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	2	198	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	3	297	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico..... "	2	198	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	5	788	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Uruguay..... "	1	1,037	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	11	616	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	24	3,134	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
L'Ardoise, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	9	163	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Liscombe, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	2,018	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
France..... "	1	1,722	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A voil.	2	338	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	9	874	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	4	4,078	9	874	....	.....	....	.....	....	.....
Liverpool, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	3	2,084	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	6	1,079	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	1	149	9	775	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico..... "	4	680	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	31	3,974	7	653	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	36	2,975	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	42	5,882	52	4,403	3	2,084	....	.....	....	.....
Lockeport, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	2	196	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	....	.....	1	78	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico..... "	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	2	81	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	9	536	15	1,119	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	12	831	18	1,278	....	.....	....	.....	....	.....
Lord's-Cove, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	16	1,052	27	202	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A vap.	55	557	79	1,050	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	71	1,609	106	1,252	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
													2	501
													5	1,676
													7	2,177
													2	73
													1	2,661
													1	2,736
													94	76,646
													8	6,957
													2	5,687
													1	2,443
													107	97,130
													2	198
													3	297
													2	198
													5	788
													1	1,037
													11	616
													24	3,134
													9	163
													1	2,018
													1	1,722
													2	338
													9	874
													13	4,952
													3	2,084
													6	1,079
													10	924
													4	680
													38	4,627
													36	2,975
													97	12,369
													2	196
													1	78
													1	99
													2	81
													24	1,655
													30	2,109
													43	1,254
													134	1,697
													177	2,861

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Louisbourg, N.-E.—										
Grande-Bretagne....A vap.	2	4,073			3	1,399				
Antilles anglaises.... "	26	15,295			2	3,715				
" ....A voiles.	29	2,469	11	1,040						
France.....A vap.	2	3,031								
Saint-Pierre..... "	1	98								
" .....A voiles.	1	99								
Espagne..... .....A vap.	1	1,506								
Etats-Unis..... "	55	138,973			45	104,124				
" .....A voiles.	1	95	3	278						
Afrique anglaise.....A vap.	1	2,711								
Pêcheries de mer....A voiles.	17	749	16	1,374						
Total.....	136	169,099	30	2,692	50	109,238				
Lunenburg, N.-E.—										
Antilles anglaises....A vap.					1	686				
" ....A voiles.	3	348								
Terreneuve..... "	19	1,882								
Cuba et Porto-Rico.. "	24	3,045								
Portugal..... "	4	388								
Etats-Unis..... "	15	2,032	1	344						
Argentine..... "					2	2,402				
Pêcheries de mer.... "	43	2,639	7	600						
Total.....	108	10,334	8	944	3	3,088				
Mahone Bay, N.-E.—										
Antilles anglaises....A voiles.	4	495								
Cuba et Porto-Rico.. "	1	99								
Etats-Unis..... "	7	682								
Pêcheries de mer.... "	1	76								
Total.....	13	1,352								
Maitland, N.-E.—										
Etats-Unis..... ....A voiles.	15	3,246	3	1,197						
Meteghan, N.-E.—										
Cuba et Porto Rico. .A voiles.	2	320								
Etats-Unis..... "	15	1,175								
Total.....	17	1,495								
Moncton, N.-B.—										
Etats-Unis..... ....A voiles.	9	1,156	1	103						
Montague, I.P.-E.—										
Terreneuve..... ..A voiles.	2	75								
Saint-Pierre..... "	2	156								
Total.....	4	231								
Montréal, Qué.—										
Grande-Bretagne....A vap.	215	769,966			2	4,543				
Terreneuve..... "	31	23,148			1	1,893				
" .....A voiles.	1	79								
Belgique.....A vap.	19	93,758								
Cuba et Porto-Rico.. "					1	1,377				
France..... "	1	2,700								
Allemagne..... "	1	2,628			1	2,177				
Hollande ..... "	1	2,562								
Mexique..... "	5	9,847								
Afrique anglaise..... "	4	11,260								
Uruguay.....A voiles.										
Total.....	278	915,948			5	9,990				

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	5,472
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	28	19,010
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	40	3,509
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	3,031
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	98
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,506
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	100	243,097
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	373
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,711
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	33	2,123
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	216	281,029
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	686
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	348
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	19	1,882
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	24	3,045
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	388
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	16	2,376
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	2,402
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	50	3,239
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	119	14,366
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	495
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	682
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	76
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	1,352
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	4,443
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	320
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	15	1,175
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	1,495
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	1,259
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	75
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	156
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	231
1	1,106	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	218	775,615
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	32	25,041
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	79
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	19	93,758
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,377
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,700
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	4,805
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,562
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	9,847
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	11,260
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	942	.....	....	.....	1	942
1	1,106	....	.....	....	.....	....	.....	1	942	.....	....	.....	285	927,986

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Murray-Harbour, I.P.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	6	100	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Musquash, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voil.	3	147	7	654	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	8	167	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	11	314	7	654	....	.....	....	.....	....	.....
Nanaïmo, C.-B.—										
Açores, Madère et Iles du Cap-Vert.....A vap.	3	8,478	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	85	19,778	41	36,170	21	44,737	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	4	3,915	....	.....	....	.....	....	.....
Chine.....A vap.	3	7,791	....	.....	1	2,419	....	.....	....	.....
Mexique..... "	1	1,210	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chili..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	31	2,429	77	8,965	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	123	39,686	122	49,050	22	47,156	....	.....	....	.....
New-Campbellton, N.-E.—										
Terreneuve.....A voil.	12	772	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	40	1,557	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	52	2,329	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Newcastle, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	7	10,691	....	.....	1	1,293	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	10	9,294	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	14	3,027	1	364	1	317	....	.....	....	.....
Total.....	21	13,718	1	364	12	10,904	....	.....	....	.....
New-Westminster, C.-B.—										
Chili.....A voil.	1	2,196	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Japon..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Nouvelle-Zélande..... "	1	1,789	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	24	3,026	28	1,117	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	4	668	4	146	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.....A vap.	9	303	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	39	7,982	32	1,263	....	.....	....	.....	....	.....
North-East-Harbour, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	5	475	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	2	34	8	619	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	7	509	8	619	....	.....	....	.....	....	.....
North-Head, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	110	18,900	2	14	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	8	169	13	438	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	118	19,069	15	452	....	.....	....	.....	....	.....
Northport, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	4	4,145	....	.....	....	.....
North-Sydney, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	4	7,651	....	.....	4	5,760	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	151	66,069	....	.....	24	39,140	....	.....	....	.....
" .....A voil.	125	14,032	28	2,465	....	.....	....	.....	....	.....
Hollande.....A vap.	....	.....	....	.....	1	689	....	.....	....	.....
Italie..... "	....	.....	....	.....	1	1,581	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	55	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Espagne.....A vap.	....	.....	....	.....	1	3,387	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	317	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	100
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	801
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	167
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	18	968
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Hollandaise..	1	2,588	4	11,066
...	...	3	9,476	8	21,954	...	...	...	...	Japonaise....	2	6,230	160	138,345
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Péruvienne..	1	1,111	5	5,026
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	10,210
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,210
...	...	1	3,826	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	3,826
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	108	11,394
...	...	4	13,302	8	21,954	...	...	...	...	...	4	9,929	283	181 077
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	12	772
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	40	1,557
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	52	2,329
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	11,984
...	...	...	...	...	...	...	...	3	857	...	...	...	13	10,151
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	16	3,708
...	...	...	...	...	...	...	...	3	857	...	...	...	37	25,843
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Chilienne....	1	1,778	2	3,974
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Japonaise ...	1	184	1	184
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,789
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	52	4,143
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	814
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	303
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1,962	73	11,207
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	475
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	653
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	15	1,128
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	112	18,914
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	607
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	133	19,521
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	4,145
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	13,411
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	175	105,209
1	80	3	148	...	...	...	...	...	...	...	...	...	157	16,725
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	689
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1,581
...	...	14	5,600	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	5,600
...	...	3	294	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	349
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	3,387
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	317

N° 15.—Tableau du nombre et du tonnage des navires

Ports et ports secondaires, et pays d'où ils viennent.	Nationalité									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
North-Sydney, N.-E.—*Fin.*										
Etats-Unis.....A vap.	6	6,558	....	.....	3	4,197	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	248	8	683	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	23	1,599	77	6,645	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	313	96,529	113	9,793	34	54,754	....	.....	....	.....
Parrsboro, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	7	14,500	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	1,629	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	....	.....	18	13,014	....	.....	....	.....
" .....A voil.	19	5,823	1	299	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	27	21,952	1	299	18	13,014	....	.....	....	.....
Paspébiac, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	12	9,210	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	4	596	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Brésil..... "	4	962	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	20	5,159	2	1,626	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	28	6,717	2	1,626	12	9,210	....	.....	....	.....
Percé, Qué.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	....	.....	....	.....	2	1,881	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	8	7,093	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	2	630	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	2	630	....	.....	10	8,974	....	.....	....	.....
Pictou, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	2,043	....	.....	1	834	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	4	2,553	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap	....	.....	....	.....	1	1,327	....	.....	....	.....
" .....A voil.	4	398	1	507	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	5	2,441	1	507	6	4,714	....	.....	....	.....
Port-Greville, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	30	9,329	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Hastings, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	1,633	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve.....A voil.	2	240	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto Rico.... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	1	402	....	.....	4	1,508	....	.....	....	.....
" .....A voil.	2	170	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	2,445	....	.....	4	1,508	....	.....	....	.....
Port-Hawkesbury, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	1,633	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles anglaises.....A voil.	2	245	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	3	273	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico.... "	1	249	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	32	246,974	....	.....	5	1,816	....	.....	....	.....
" .....A voil.	28	6,934	1	222	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	28	1,841	34	2,984	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	95	258,149	35	3,206	5	1,816	....	.....	....	.....
Port-La-Tour, N.-E.—										
Pêcheries de mer.....A voil.	....	.....	4	290	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Medway, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	3	628	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	6	521	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	3	628	6	521	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	10,755
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	931
...	.....	14	3,926	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	114	12,170
1	80	34	9,968	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	495	171,124
1	1,333	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	15,833
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	1,428	.....	....	.....	2	3,057
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	13,014
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	6,122
1	1,333	....	.....	....	.....	....	.....	1	1,428	.....	....	.....	48	38,026
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	953	.....	....	.....	13	10,163
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	596
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	962
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	6,785
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	953	.....	....	.....	43	18,506
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,881
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	7,093
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	630
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	9,604
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	2,877
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	2,553
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,327
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	905
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	7,662
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	30	9,329
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,633
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	240
...	.....	....	.....	1	1,035	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,035
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	1,910
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	170
...	.....	....	.....	1	1,035	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	4,988
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,633
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	245
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	273
...	.....	....	.....	1	1,035	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,284
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	37	248,790
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	29	7,156
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	62	4,825
...	.....	....	.....	1	1,035	....	.....	....	.....	.....	....	.....	136	264,206
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	290
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	628
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	521
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	1,149

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Port-Morien, N.-E.—										
Etats-Unis....A vap.	....	.....	....	.....	1	466	....	.....	....	.....
Port-Mulgrave, N.-E.—										
Terreneuve....A voil.	10	1,012	....	.....	....	.....	....	.....	...	.....
Etats-Unis..... "	....	.....	2	125	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	1	78	9	751	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	11	1,090	11	876	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Simpson, C.-B.—										
Etats-Unis....A vap.	72	30,748	19	529	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voil.	21	7,033	4	539	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	93	37,781	23	1.068	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Wade, N.-E.—										
Etats-Unis....A voil.	4	396	1	16	....	.....	....	.....	....	.....
Port-Williams, N.-E.—										
Cuba et Porto-Rico.... "	1	277	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Prince-Rupert, C.-B.—										
Etats-Unis....A vap.	12	7,573	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pubnico, N.-E.—										
Terreneuve....A vap.	....	.....	1	90	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis....A voil.	....	.....	8	649	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	98	3,213	22	1,596	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	98	3,213	31	2,335	....	.....	....	.....	....	.....
Pugwash, N.-E.—										
Grande-Bretagne....A vap.	6	10,889	....	.....	3	3,167	....	.....	....	.....
" ....A voil.	....	.....	....	.....	1	1,109	....	.....	....	.....
Total.....	6	10,889	....	.....	4	4,276	....	.....	....	.....
Québec, Qué.—										
Grande-Bretagne....A vap.	110	459,901	....	.....	7	11,530	....	.....	....	.....
" ....A voil.	....	.....	....	.....	2	1,882	....	.....	....	.....
Terreneuve ....A vap.	4	2,000	....	.....	3	6,097	....	.....	....	.....
" ....A voil.	4	243	....	.....	1	107	....	.....	....	.....
France....A vap.	3	7,916	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Allemagne..... "	....	.....	....	.....	1	2,177	....	.....	....	.....
Portugal....A voil.	....	.....	....	.....	1	576	....	.....	....	.....
Espagne....A vap.	1	1,506	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Gibraltar....A voil.	1	249	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Possessions britanniques (toutes autres)....A voil.	1	377	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	....	.....	....	.....	1	591	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer....A vap.	1	545	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voil.	13	837	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	138	473,574	....	.....	16	22,960	....	.....	....	.....
Richibouctou, N.-B.—										
Grande-Bretagne....A voil.	....	.....	....	.....	1	384	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	11	1,471	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	11	1,471	....	.....	1	384	....	.....	....	.....
Rimouski, Qué.—										
Grande-Bretagne....A vap.	10	19,813	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Allemagne....A voil.	4	4,416	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège et Suède....A vap.	4	6,618	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voil.	2	1,981	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	20	32,828	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	466
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	1,012
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	125
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	829
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	1,966
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	91	31,277
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	25	7,572
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	116	38,849
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	412
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	277
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	7,573
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	90
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	649
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	120	4,809
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	129	5,548
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	14,056
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,109
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	15,165
3	4,708	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	120	476,139
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,882
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	8,097
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	350
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	7,916
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,177
1	100	....	.....	2	2,124	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	2,800
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,506
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	249
...	.....	....	.....	....	.....	2	2,852	....	.....	.....	....	.....	1	377
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	3,443
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	545
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	837
4	4,808	....	.....	2	2,124	2	2,852	....	.....	.....	....	.....	162	506,318
3	715	....	.....	....	.....	....	.....	2	537	.....	....	.....	6	1,636
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	1,471
3	715	....	.....	....	.....	....	.....	2	537	.....	....	.....	17	3,107
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	19,813
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	4,416
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	6,618
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,981
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	32,828

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Rivière Bourgeois, N.-E.—										
Pêcheries de mer....A voiles.	22	391	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Rivière Hébert, N.-E.—										
Etats-Unis..... ....A voiles.	32	3,703	8	1,654	....	.....	....	.....	....	.....
Rivière du Loup, Qué.—										
Grande-Bretagne....A vap.	2	4,586	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" ....A voiles.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Belgique..... ... "	1	1330	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	1	1,115	....	.....	2	2,163	....	.....	....	.....
Total.....	4	7,031	....	.....	2	2,163	....	.....	....	.....
Rustico, I.P.-E.—										
Pêcheries de mer ....A voiles.	4	120	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
St. Andrews, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	1	6	233	25,867	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	5	29	140	1,463	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	35	373	27,330	....	.....	....	.....	....	.....
Sainte-Anne, N.-E.—										
Terreneuve.....A voiles.	2	147	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	3	2,616	....	.....	7	4,893	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	1	1,031	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	21	309	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	26	3,072	1	1,031	7	4,893	....	.....	....	.....
Saint-George, N.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	23	376	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	19	405	80	3,211	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	4	49	3	210	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	23	454	106	3,797	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Jean, N.-B.—										
Grande-Bretagne.. ..A vap.	81	243,539	....	.....	3	3,446	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	....	.....	6	4,313	....	.....	....	.....
Antilles anglaises.... "	2	591	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico.. "	7	2,242	2	550	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	20	35,340	137	235,861	1	2,428	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	260	26,629	294	36,319	....	.....	....	.....	....	.....
Indes occid. danoises. "	1	114	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise.....A vap.	3	7,751	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Uruguay.....A voiles.	....	.....	....	.....	1	1,088	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer.... "	113	4,070	1	52	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	487	320,276	434	272,782	11	11,275	....	.....	....	.....
Saint-Martins, N.-B.—										
Etats-Unis..... ..A voiles.	16	1,525	3	445	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voiles.	....	.....	1	90	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer .... "	1	18	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	1	18	1	90	....	.....	....	.....	....	.....
St-Stephen, N.-B.—										
Etats-Unis..... .....A vap.	111	7,703	44	829	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voiles.	....	.....	..69	1,973	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	111	7,703	113	2,802	....	.....	....	.....	....	.....
Sackville, N.-B.—										
Etats-Unis.....A voiles.	7	811	2	346	....	.....	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	22	391
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	40	5,357
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	4,586
1	352	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	352
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,330
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	3,278
1	352	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	9,546
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	120
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	234	25,873
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	145	1,492
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	379	27,365
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	147
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	7,509
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,031
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	21	309
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	34	8,996
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	23	376
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	99	3,616
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	259
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	129	4,251
1	1,990	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Hollandaise.	1	1,299	86	250,274
2	355	....	.....	....	.....	1	818	2	678	.....	....	.....	11	6,164
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	591
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	2,792
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	158	273,629
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	554	62,948
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	114
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	7,751
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,088
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	114	4,122
3	2,345	....	.....	....	.....	1	818	2	678	.....	1	1,299	939	609,473
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	19	1,970
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	90
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	18
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	108
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	155	8,532
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	69	1,973
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	224	10,505
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	9	1,157

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Rivière-au-Saumon, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	6	372	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	8	152	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	14	524	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Shediac, N.-B.—										
Grande-Bretagne.....A voil.	....	.....	....	.....	4	2,328	....	.....	....	.....
Sheet-Harbour, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	1	1,633	....	.....	1	570	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico..... "	1	246	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	3	297	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	1	37	2	209	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	6	2,213	2	209	1	570	....	.....	....	.....
Shelburne, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	4	600	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	2	274	3	243	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	2	575	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	34	6,838	18	1,525	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	36	1,160	108	8,979	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	76	8,872	131	11,322	....	.....	....	.....	....	.....
Sherbrooke, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	....	.....	....	.....	2	1,041	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	....	.....	2	1,056	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	3	835	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	3	835	....	.....	4	2,097	....	.....	....	.....
Shippegan, N.-B.—										
Espagne.....A voil.	1	99	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Souris, I.P.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	3	102	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	6	567	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	6	105	5	424	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	15	774	5	424	....	.....	....	.....	....	.....
Stickeen, C.-B.—										
Etats-Unis.....A vap.	3	765	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Summerside, I.P.-E.—										
Terreneuve.....A vap.	10	4,844	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Sydney, N.-E.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	9	16,400	....	.....	4	6,744	....	.....	....	.....
Terreneuve..... "	30	25,341	....	.....	74	173,041	....	.....	....	.....
" .....A voil.	120	6,626	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Belgique.....A vap.	1	1,804	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Allemagne..... "	2	4,289	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Italie..... "	....	.....	....	.....	3	3,833	....	.....	....	.....
Saint-Pierre..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	9	607	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	3	2,841	....	.....	15	33,762	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	190	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	3	6,015	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	1	1,643	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise..... "	4	11,262	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	183	77,018	....	.....	96	217,380	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navire.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	372
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	152
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	524
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	348	.....	....	.....	5	2,676
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	2,203
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,754	....	.....	.....	....	.....	1	1,754
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	246
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	297
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	246
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,754	....	.....	.....	....	.....	10	4,746
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	600
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	517
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	575
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	52	8,363
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	144	10,139
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	207	20,194
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,041
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	1,056
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	835
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	2,932
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	99
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	102
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	6	567
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	529
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	1,198
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	765
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	4,844
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	23,144
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	104	198,382
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	120	6,626
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,804
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	4,289
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	3,833
...	.....	2	800	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	800
...	.....	2	232	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	839
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	36,603
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	190
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	6,015
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,643
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	11,262
...	.....	1	199	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	199
...	.....	5	1,231	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	284	295,629

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Trois-Rivières, Qué.—										
Grande-Bretagne....A vap.	13	29,581	....	.....	4	8,259	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A voil.	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	13	29,581	....	.....	4	8,259	....	.....	....	.....
Truro, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	5	866	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Tusket, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	2	294	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	7	1,118	6	904	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	....	.....	13	1,198	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	9	1,412	19	2,102	....	.....	....	.....	....	.....
Tusket-Wedge, N.-E.—										
République Argentine..A voil.	1	672	....	.....	1	1,235	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	1	420	3	1,118	....	.....	....	.....	....	.....
Uruguay..... "	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	9	108	5	462	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	11	1,200	8	1,580	1	1,235	....	.....	....	.....
Union-Bay, C.-B.—										
Belgique.....A vap.	1	3,161	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Açores, Madère et Iles du Cap-Vert..... "	1	2,618	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	2,744	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Egypte..... "	1	1,863	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Australie..... "	3	7,819	....	.....	1	2,304	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	47	84,320	21	9,850	4	6,781	....	.....	....	.....
" .....A voil.	6	8,112	13	14,800	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique.....A vap.	4	10,571	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pérou..... "	1	2,518	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chine..... "	9	23,774	....	.....	3	7,843	....	.....	....	.....
Japon..... "	1	2,153	....	.....	2	4,484	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	3	375	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	78	150,028	34	24,650	10	21,412	....	.....	....	.....
Vancouver, C.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	4	22,049	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	4,854	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Nouvelle-Zélande.....A vap.	4	8,014	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Australie..... "	12	29,982	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	1	2,264	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Japon.....A vap.	19	58,193	1	2,932	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	....	.....	1	821	....	.....	....	.....	....	.....
Egypte.....A vap.	1	1,863	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique..... "	1	2,943	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Norvège et Suède..... "	....	.....	8	10,450	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	256	151,948	249	187,868	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	15	5,110	6	1,043	....	.....	....	.....	....	.....
Pérou..... "	1	1,855	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise.....A vap.	1	1,279	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chili.....A voil.	1	1,670	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chine.....A vap.	1	3,032	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	17	1,759	55	6,306	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	337	296,815	320	209,420	....	.....	....	.....	....	.....
Victoria, C.-B.—										
Grande-Bretagne.....A vap.	8	41,763	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Antilles anglaises..... "	1	2,453	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Australie.....A vap.	10	24,896	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	3	5,325	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Nouvelle-Zélande.....A vap.	4	8,014	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Afrique anglaise.....A voil.	2	2,747	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	17	37,840
1	2,585	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,585
1	2,585	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	18	40,425,
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	866
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	294
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	2,022
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	13	1,198
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	28	3,514
...	.....	....	.....	....	.....	2	2,169	....	.....	.....	....	.....	4	4,076
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	1,538
...	.....	....	.....	....	.....	1	1,209	....	.....	.....	....	.....	1	1,209
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	570
...	.....	....	.....	....	.....	3	3,378	....	.....	.....	....	.....	23	7,393
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	3,161
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,618
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,744
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,863
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	10,123
...	.....	....	.....	1	2,575	....	.....	....	.....	.....	....	.....	73	103,526
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	19	22,912
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	10,571
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,518
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	31,617
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Japonaise ...	1	2,825	4	9,462
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	375
...	.....	....	.....	1	2,575	....	.....	....	.....	.....	1	2,825	124	201,490
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	22,049
...	.....	....	.....	2	3,729	....	.....	....	.....	.....	....	.....	5	8,583
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	8,014
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	12	29,982
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,264
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	61,125
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	821
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,863
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,943
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	10,450
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	505	339,817
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	21	6,153
...	.....	1	1,651	1	1,266	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	4,772
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	1,279
...	.....	....	.....	1	2,043	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	3,713
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	3,032
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	72	8,065
...	.....	1	1,651	4	7,038	....	.....	....	.....	.....	....	.....	662	514,924
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	8	41,763
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,453
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	24,896
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	5,325
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	8,014
...	.....	....	.....	1	2,346	....	.....	....	.....	.....	....	.....	3	5,093

N° 15.—TABLEAU du nombre et du tonnage des navires

PORTS ET PORTS SECONDAIRES, ET PAYS D'OÙ ILS VIENNENT.	NATIONALITÉ									
	Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et suédoise.		Autrichienne.		Belge.	
	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
Victoria, C.-B.—*Suite.*										
Chine.....A vap.	11	33,429	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Japon..... "	....	.....	1	6,195	....	.....	....	.....	....	.....
Mexique..... "	1	2,744	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Chili.....A voil.	4	7,188	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	322	197,663	444	392,577	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	5	3,044	4	3,481	1	1,537	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	15	1,085	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	386	330,351	449	402,253	1	1,537	....	.....	....	.....
Walton, N.-E.—										
Etats-Unis.....A voil.	17	8,553	7	4,528	....	.....	....	.....	....	.....
Weymouth, N.-E.—										
Cuba et Porto-Rico....A voil.	6	1,447	4	1,706	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis..... "	13	1,270	1	394	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	2	1,106	....	.....	5	4,024	....	.....	....	.....
Total.....	21	3,823	5	2,100	5	4,024	....	.....	....	.....
Windsor, N.-E.—										
Etats-Unis.....A vap.	....	.....	1	331	31	22,331	....	.....	....	.....
" .....A voil.	58	30,674	19	18,131	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	58	30,674	20	18,462	31	22,331	....	.....	....	.....
Yarmouth, N.-E.—										
Antilles anglaises.....A voil.	2	295	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Cuba et Porto-Rico....A voil.	1	100	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Etats-Unis.....A vap.	155	112,014	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
" .....A voil.	21	2,822	3	1,461	....	.....	....	.....	....	.....
Argentine..... "	4	2,391	....	.....	8	8,167	....	.....	....	.....
Pêcheries de mer..... "	151	3,937	167	10,548	....	.....	....	.....	....	.....
Total.....	334	121,559	170	12,009	8	8,167	....	.....	....	.....

à voiles et à vapeur, *allant à la mer*, etc.—*Suite.*

DES NAVIRES.

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Toutes autres nationalités.			Total.	
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	11	33,429
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Japonaise....	18	72,748	19	78,943
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	2,744
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	4	7,188
...	.....	....	.....	5	12,043	....	.....	....	.....	Japonaise ...	19	73,593	790	675,876
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	8,062
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	15	1,085
...	.....	....	.....	6	14,389	....	.....	....	.....	.....	37	146,341	879	894,871
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	24	13,081
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	10	3,153
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	14	1,664
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	7	5,130
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	31	9,947
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	32	22,662
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	77	48,805
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	109	71,467
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2	295
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1	100
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	155	112,014
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	24	4,283
...	.....	....	.....	....	.....	3	3,354	....	.....	.....	....	.....	15	13,912
...	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	318	14,485
...	.....	....	.....	....	.....	3	3,354	....	.....	.....	....	.....	515	145,089

TABLEAU SOMMAIRE des navires de long cours, entrés le 31 mars

Numéro.	PAYS DE DESTINATION.	NATIONALITÉ									
		Britannique.		Etats-Unis.		Norvégienne et Suédoise.		Australienne		Belge.	
		Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.
1	Grande-Bretagne	626	2,030,120			146	143,972	1	1,437		
2	Australie	32	75,130			2	3,363				
3	Afrique anglaise	17	42,677								
4	Indes orient. anglaises	1	2,744								
5	Antilles anglaises	136	57,443	11	1,040	32	16,835				
6	Possessions britanniq., autr.	1	377								
7	Gibraltar	1	249								
8	Terreneuve	742	218,514	46	3,928	103	220,278				
9	Nouvelle-Zélande	9	17,817								
10	Argentine	13	10,887	1	607	28	28,055				
11	Açores, Madère et Iles du Cap-Vert	8	14,450								
12	Belgique	21	98,723			2	2,290				
13	Brésil	9	3,115			3	3,012				
14	Chili	10	17,905	1	1,781						
15	Chine	25	70,469			4	10,262				
16	Cuba et Porto-Rico	76	18,701	9	3,566	6	5,614				
17	Antilles danoises	1	114								
18	Egypte	2	3,726								
19	France	9	18,813	1	588	2	1,946				
20	Allemagne	8	13,994			2	4,354				
21	Hollande	2	4,825			1	689				
22	Italie					4	5,414				
23	Japon	20	60,346	3	9,948	2	4,484				
24	Mexique	26	56,555								
25	Norvège et Suède	6	8,599	8	10,450	3	2,560				
26	Pérou	2	4,373								
27	Portugal	8	1,058			1	576				
28	Saint Pierre	34	2,385								
29	Pêcheries de mer	1,112	61,522	778	65,844						
30	Espagne	6	4,213			1	3,387				
31	Etats-Unis	2,858	1,617,514	2,328	1,049,343	248	326,251				
32	Etats-Unis de Colombie	1	199								
33	Uruguay	2	1,536			1	1,088				
	Total	5,824	4,539,093	3,186	1,147,095	591	784,430	1	1,437		

et sortis, pour chaque pays, pendant les neuf mois terminés 1907.

DES NAVIRES (PAVILLONS).

Danoise.		Française.		Allemande.		Italienne.		Russe.		Autres nationalités.			Total.		
Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Noms.	Navires.	Tonnage enregistré.	Navires.	Tonnage enregistré.	Numéro.
21	20,253	....	....	2	3,729	3	3,554	13	5,693	Holland'se.	2	2,014	814	2,210,772	1
..	.....	....	.....	....	.....	1	1,023	2	2,721	....	..	....	37	82,237	2
..	.....	....	.....	2	4,692	....	.....	....	.....	... .	..	.....	19	47,369	3
..	.....	....	....	....	.....	....	... .	....	...	.....	..	.....	1	2,744	4
..	.....	....	....	....	.....	....	.. .	...	.....	.....	..	.....	179	75,318	5
..	.....	....	... .	....	... .	....	.....	....	... ..	.....	..	....	1	377	6
..	.....	....	.....	....	.....	....	.. .	.. .	.....	.....	..	.....	1	249	7
1	80	3	148	....	.....	....	....	....	....	....	..	.....	895	442,948	8
..	... ...	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	..	....	9	17,817	9
..	.....	....	....	....	.....	15	16,797	2	1,851	.....	..	.....	59	58,197	10
..	.....	....	....	....	.....	....	.....	....	.....	Holland'se. 1	2,588	}	10	17,153	11
										Portugaise. 1	115	}			
..	.....	....	.....	....	.....	....	...	....	.....	.....	..	.....	23	101,013	12
..	.....	....	.....	....	.....	....	...	....	.....	.....	..	.....	12	6,127	13
..	.....	1	3,826	2	4,138	....	.....	....	.....	Chilienne..	1	1,778	15	29,428	14
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	..	...	29	80,731	15
..	.....	...	.....	2	2,070	....	....	....	... .	.....	..	...	93	29,951	16
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.. .	.....	..	.....	1	114	17
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	....	.....	..	.....	2	3,726	18
1	1,590	1	1,406	....	.....	....	.....	...	.....	.....	..	.	14	24,343	19
..	.....	....	.....	....	.....	....	. . .	....	.....	....	..	. .	10	18,348	20
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	...	. ..	. .. .	..	.....	3	5,514	21
..	.....	...	.....	...	.....	..	.....	..	...	... .	..	.....	4	5,414	22
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	Japanaise..	20	75,757	45	150,535	23
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	... . .	..	.....	26	56,555	24
..	.....	...	.....	..	.....	...	.. .	....	.....	.. ..	..	.....	17	21,609	25
..	.....	1	1,651	1	1,266	....	.....	....	... ..	.....	..	... ..	4	7,290	26
1	100	....	.....	2	2,124	....	....	....	.... .	....	..	.....	12	3,858	27
..	.....	38	13,442	...	.....	....	.....	....	.....	.....	..	.....	72	15,827	28
..	.....	15	4,125	....	.....	....	... ..	....	.....	.. ..	..	..... .	1,905	131,491	29
..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	..	.....	7	7,600	30
2	2,909	3	9,476	14	36,572	....	.... .	....	....	Japanaise..	21	79,823	} 5,475	3,122,999	31
										Péruvienne	1	1,111	}		
..	..... .	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	.....	..	.....	1	199	32
..	....	....	.....	....	... .	2	1,987	1	942	....	..	...	6	5,553	33
26	24,932	62	34,074	25	54,591	21	23,361	18	11,207	.....	47	163,186	9,801	6,783,406	

N° 17.—TABLEAU indiquant le genre, le nombre et le tonnage des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant sur les rivières et les lacs entre le Canada et les Etats-Unis (sans compter les passages d'eau) arrivés à chaque port ou ports secondaires, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

NAVIRES ARRIVÉS.

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CANADIENS.						ETATS-UNIS.					
		A vapeur.			A voiles.			A vapeur.			A voiles.		
		Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
1	Algoma-Mills.....Ont.	12	6,777	299	1	381	7	67	31,826	911	81	37,542	574
2	Amherstburg..... "	44	3,199	217	38	1,558	121	392	123,737	3,882	107	42,887	478
3	Bath ..... "	60	29,885	2,255	1	91	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4	Belleville..... "	35	12,857	631	29	6,114	156	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5	Bowmanville..... "	1	373	30	4	792	24	2	286	8	.....	.....	.....
6	Bridgeburg..... "	.....	.....	.....	.....	.....	.....	254	7,997	762	418	169,702	803
7	Brighton..... "	73	36,874	2,624	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	285	9
8	Brockville..... "	156	160,505	8,743	2	2,058	18	52	37,192	3,418	42	14,572	255
9	Bruce-Mines..... "	19	6,587	336	2	467	13	5	3,291	123	.....	.....	.....
10	Cardinal..... "	7	472	54	2	200	5	5	125	28	3	300	12
11	Chatham..... "	94	18,777	1,117	.....	.....	.....	3	346	23	11	2,904	66
12	Chicoutimi.....Qué.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	281	5
13	Chippawa.....Ont.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	227	28	1	128	5
14	Clarenceville.....Qué.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	59	8	7	714	14
15	Cobourg.....Ont.	76	36,137	2,743	8	1,857	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....
16	Cockburn-Island..... "	14	1,556	127	2	665	11	7	1,409	63	11	2,439	66
17	Collingwood ..... "	19	16,435	666	.....	.....	.....	22	22,090	353	6	3,375	41
18	Cornwall..... "	531	157,292	12,992	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	Cutler..... "	13	4,591	216	1	379	7	41	16,187	546	27	11,715	209
20	Dawson .....T.Y.	1	364	29	.....	.....	.....	22	8,686	886	10	3,514	11
21	Deseronto..... .....Ont.	136	46,381	3,162	25	7,419	159	1	874	14	9	1,442	39
22	Dunnville..... "	11	172	59	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
23	Fort-Francis..... "	18	1,936	134	.....	.....	.....	32	860	218	.....	.....	.....

24	Fort-William	"	60	79,752	986	1	1,225	8	163	354,611	3,163	6	4,833	44
25	Forty-Mile	T.Y.	1	364	29				25	10,593	1,042	13	5,039	14
26	Gananoque	Ont.	220	38,042	2,622	19	2,404	90	242	14,271	1,455	14	1,355	55
27	Georgeville	Qué.	147	44,992	1,340									
28	Goderich	Ont.	16	3,834	285				20	8,216	778	4	1,084	22
29	Hamilton	"	1	373	25				1	632	21			
30	Ingersoll	"	24	840	149									
31	Iroquois	"	10	879	92				107	1,037	245	3	887	16
32	Kenora	"	13	548	72				16	240	96			
33	Kincardine	"	1	450	30	1	127	5	20	8,158	745	2	551	12
34	Kingston	"	542	430,208	20,538	142	32,832	801	245	64,989	2,402	72	7,634	293
35	Kingsville	"	1	219	10				2	292	22			
36	Lamington	"	5	1,095	50				38	1,672	304			
37	Little-Current	"	26	7,865	407	2	577	14	33	13,340	942	20	8,851	140
38	Meaford	"							6	4,790	83	5	1,661	37
39	Michipicoten	"	25	11,756	507	2	2,424	15						
40	Midland	"	102	82,741	1,610	16	4,203	109	33	34,308	522	15	7,379	98
41	Montréal	Qué.	83	30,939	1,396	70	33,975	422	58	58,687	1,014	145	25,821	450
42	Morrisburg	Ont.	14	967	103				18	772	91	1	317	6
43	Munro's-Point	N.-E.							11	7,593	178	1	1,005	9
44	Napanee	Ont.				18	2,559	97				2	345	12
45	Nelson	C.-B	2,370	799,935	44,235	1,763	895,725	7,052						
46	Niagara	Ont.	531	304,496	16,073									
47	Oakville	"				2	420	12						
48	Oshawa	"				1	197	5						
49	Ottawa	"	203	48,510	2,026	352	41,709	1,332				63	6,479	136
50	Owen-Sound	"	22	13,372	504	1	305	7	40	25,815	562	23	11,791	161
51	Parry-Sound	"	58	42,142	1,269	4	1,276	27	72	123,961	1,383	17	8,595	121
52	Penetanguishene	"	10	2,156	115	2	731	14	6	3,240	87			
53	Philipsburg	Qué.										18	1,747	36
54	Picton	Ont.	39	16,807	1,073	17	3,068	98						
55	Point Edward	Ont.	116	56,657	1,441	6	506	24	76	12,137	580	16	5,550	77
56	Port-Arthur	"	197	259,781	6,566				185	245,914	3,556	5	4,313	40
57	" Burwell	"	20	698	126				131	196,767	3,848			
58	" Colborne	"	38	3,945	315	4	2,559	29	35	13,882	341	9	2,861	27
59	" Dalhousie	"	9	1,480	84	1	341	6	3	1,943	46			
60	" Dover	"	1	17	6				2	23	13			
61	" Hope	"	81	41,293	2,192	3	591	16						
62	" Stanley	"	16	10,908	470				358	484,784	11,736			
63	Prescott	"	67	22,532	1,647	3	2,848	24	198	109,812	2,396	14	3,767	77
64	Québec	Qué.	31	8,420	351	11	4,920	50	17	14,229	273	194	30,598	459
65	Queenston	Ont.	8	4,865	250									
66	Rainy-River	"	74	2,407	420				4	20	12			
67	Rockport	"	102	33,786	2,450				3	804	68	16	289	38
68	Rondeau	"	13	1,401	116				89	66,346	1,647			
69	Rykerts	C.-B	1	43	4									
70	Sainte-Anne	N.-E.							9	6,484	149	1	1,051	10
71	Saint-Jean	Qué.	3	320	20	94	9,965	264	79	5,663	580	934	92,231	1,852
72	Sackville	N.-B				18	2,914	98				2	240	8

N° 17.—TABLEAU indiquant le genre, le nombre et le tonnage des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant sur les rivières et les lacs, etc.—*Fin.*

NAVIRES ARRIVÉS.

Numéro.	Ports et ports secondaires.	Canadiens.						Etats-Unis.					
		A vapeur.			A voiles.			A vapeur.			A voiles.		
		Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
73	Sarnia.....Ont.	233	60,326	2,674	30	12,475	132	520	283,852	17,830	80	28,501	263
74	Sault Sainte-Marie ..... "	766	304,366	12,738	18	32,553	139	251	54,143	2,822	36	16,949	250
75	Smith's-Falls ..... "	34	5,729	204	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
76	Sorel.....Qué.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	187	19,232	436
77	Southampton.....Ont.	1	172	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
78	Thessalon..... "	12	979	70	.....	.....	.....	25	8,461	311	18	7,567	126
79	Trois-Rivières.....Qué.	11	4,092	135	17	6,136	36	3	1,601	30	503	53,608	1,016
80	Toronto.....Ont.	697	524,194	27,027	84	29,663	529	48	10,612	584	12	3,946	72
81	Trenton..... "	13	4,764	225	1	196	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
82	Walkervllle..... "	108	37,545	1,827	1	332	7	165	72,283	3,135	16	4,040	73
83	Wallaceburg..... "	41	2,651	243	5	460	21	158	66,333	4,445	6	1,814	28
84	West-Dock..... "	53	8,398	384	9	270	25	74	14,961	1,153	11	653	41
85	Whitby ..... "	.....	.....	.....	8	1,933	45	.....	.....	.....	.....	.....	.....
86	Wiarton..... "	172	19,194	1,589	.....	.....	.....	3	375	11	.....	.....	.....
87	Windsor.....	101	36,858	1,810	15	1,187	54	493	119,132	4,054	123	38,197	487
	Total.....	8,863	3,962,273	197,376	2,856	1,155,587	12,188	4,997	2,782,970	86,026	3,344	702,581	9,629

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

No. 17.—TABLEAU SOMMAIRE des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant dans les eaux de l'intérieur, arrivés à des ports du Canada pendant les neuf mois terminés le 30 mars 1907.

RÉCAPITULATION.

——	Nombre de navires	Tonnage enregistré.	Equipage.
Canadiens—A vapeur	8,863	3,962,273	197,376
A voile	2,856	1,155,587	12,188
Etats-Unis—A vapeur	4,997	2,782,970	86,026
A voile	3,344	702,581	9,629
Total	20,060	8,603,411	305,219

Description des navires.	Nombre de navires	Tonnage enregistré
A vapeur—Equipage	9,453	3,926,784
A Aubes	2,890	2,035,590
Roues à l'arrière	1,517	782,869
Voiliers—Goélettes	1,223	417,830
Sloops	59	1,189
Barges	4,918	1,439,149
Total	20,060	8,603,411

N° 18.—TABLEAU indiquant le genre, le nombre et le tonnage des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant sur les rivières et les lacs entre le Canada et les Etats-Unis (sans compter les passages d'eau), partis de chaque port ou port secondaire pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

NAVIRES PARTIS

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CANADIENS.						ETATS-UNIS.					
		A vapeur.			A voiles.			A vapeur.			A voiles.		
		Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.
1	Algoma Mills, Ont.	12	6,777	300	1	381	7	67	31,826	899	81	37,542	575
2	Amherstburg, Ont.	44	3,199	217	38	1,558	121	392	123,737	3,882	107	42,887	478
3	Bath, Ont.	4	1,172	85	1	190	6						
4	Belleville, Ont.	27	8,159	433	27	6,302	160						
5	Bowmanville, Ont.	1	373	30	3	594	18	2	286	8			
6	Bridgeburg, Ont.							254	7,997	762	418	169,702	803
7	Brighton, Ont.	70	35,547	2 515							2	190	7
8	Brockville, Ont.	150	151,325	8,675	15	4,344	32	42	39,377	3,520	37	10,917	209
9	Bruce Mines, Ont.	5	255	19	3	407	13	5	3,291	123			
10	Cardinal, Ont.	7	472	54	2	200	5	5	125	28	3	300	12
11	Chatham, Ont.	97	18,232	1,095				2	312	20	11	2,904	63
12	Chicoutimi, Qué.	1	262	12									
13	Chippawa, Ont.							6	227	28	1	128	5
14	Clarenceville, Qué.							1	55	8	7	727	14
15	Cobourg, Ont.	30	14,087	1,036	10	2,442	66						
16	Cockburn Islands, Ont.	14	1,556	127	2	665	11	7	1,409	63	11	2,439	66
17	Colborne, Ont.	2	587	43	1	294	6						
18	Collingwood, Ont.	66	45,176	2,116				23	19,434	339	6	2,864	42
19	Cornwall, Ont.	231	4,612	705									
20	Cutler, Ont.	16	5,453	236	2	760	14	41	16,187	545	27	11,715	199
21	Dawson, T.Y.	1	364	28				19	7,936	765	18	4,495	39
22	Deseronto, Ont.	73	13,527	791	28	7,253	164				13	1,897	55

23	Dunnville, Ont.	9	129	60									
24	Fort-Francis, Ont.	18	1,936	134				32	860	218			
25	Fort-William, Ont.	79	128,038	2,398				160	341,236	3,081	6	4,833	44
26	Forty-Mile, T.Y.	1	364	28	1	67	1	19	7,740	762	11	4,083	11
27	Gananoque, Ont.	180	10,811	964	13	1,739	62	235	14,157	1,430	17	1,080	63
28	Georgeville, Qué.	147	44,992	1,340									
29	Goderich, Ont.	5	3,688	138				20	8,216	778	4	1,084	22
30	Hamilton, Ont.	5	4,588	106									
31	Ingersol, Ont.	24	871	150	1	338	5						
32	Iroquois, Ont.	5	372	43				92	1,415	330	2	602	12
33	Kenora, Ont.	10	357	68				15	225	90			
34	Kincardine							20	8,158	745	2	551	12
35	Kingston, Ont.	605	287,082	22,374	169	43,426	954	240	57,123	1,594	80	10,315	350
36	Kingsville, Ont.	1	219	10				2	292	22			
37	Leamington, Ont.	5	1,095	50				38	1,672	304			
38	Little-Current, Ont.	24	7,085	392	2	577	14	33	13,340	982	20	8,851	140
39	Meaford, Ont.							4	2,557	57	2	656	15
40	Michipicoten, Ont.	11	11,246	207	1	1,212	8						
41	Midland, Ont.	100	75,781	1,552	16	4,203	117	32	33,375	546	15	7,379	85
42	Montréal, Qué.	81	30,742	1,374	70	33,995	422	54	53,134	951	142	25,372	440
43	Morrisburg, Ont.	8	652	64				11	421	72	1	317	6
44	Munroe-Point, N.-E.							13	8,802	209	1	1,005	9
45	Napanee, Ont.				13	1,915	71				2	345	12
46	Nelson, B.C.	2.370	799,935	37,183	1,763	895,725	7,052						
47	Niagara, Ont.	266	127,989	6,603									
48	Oakville, Ont.				2	420	12						
49	Oshawa, Ont.				1	197	5						
50	Ottawa, Ont.	203	48,509	2,026	350	55,077	1,354				66	6,835	150
51	Owen-Sound, Ont.	45	30,156	1,272	3	735	21	42	26,842	499	22	11,256	154
52	Parry-Sound, Ont.	33	27,921	117	1	381	7	79	126,210	1,669	31	16,276	218
53	Penetanguishene, Ont.	10	2,156	115	2	731	14	6	3,240	87			
54	Philipsburg, Qué.										18	1,747	36
55	Picton, Ont.	13	4,403	290	12	2,035	69						
56	Point-Edward, Ont.	149	60,986	1,634	2	322	10	105	12,962	643	14	3,765	56
57	Port-Arthur, Ont.	118	150,448	3,764				197	257,535	3,759	4	2,824	32
58	Port-Burwell, Ont.	20	1,050	149				133	201,321	3,964			
59	Port-Colborne, Ont.	44	10,160	375	6	2,815	39	23	2,305	156	11	3,830	26
60	Port-Dalhousie, Ont.	13	5,410	153				10	9,544	161			
61	Port-Dover, Ont.	2	691	25				2	23	13			
62	Port-Hope, Ont.	81	41,293	2,192	3	591	17						
63	Port-Stanley, Ont.	13	7,658	283				367	496,492	12,028			
64	Prescott, Ont.	77	25,768	1,827	9	4,285	52	196	110,210	2,494	13	3,518	71
65	Québec, Qué.	17	5,809	195	17	5,153	160	13	11,511	220	222	32,408	506
66	Queenston, Ont.	171	122,311	6,443									
67	Rainy-River, Ont.	74	2,407	420				4	20	12			
68	Rockport, Ont.	62	4,326	455				3	804	68	16	289	38
	Rondeau, Ont.	13	1,401	108				90	67,344	1,622			
70	Rykerts, C.-B.	1	43	4									
71	Sainte-Anne, N.-E.							10	7,509	220	1	1,031	10

N° 18.—TABLEAU indiquant le genre, le nombre et le tonnage des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant sur les rivières et les lacs, etc.—*Fin.*

NAVIRES PARTIS.

Numéro.	PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	CANADIENS.						ETATS-UNIS.					
		A vapeur.			A voiles.			A vapeur.			A voiles.		
		Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
72	Saint-Jean, Qué	3	320	22	102	9,617	281	82	4,851	600	1,363	136,196	3,314
73	Sarnia, Ont.	203	23,436	1,537	33	12,788	148	527	280,211	17,933	85	30,691	377
74	Sackville, N.-B				7	811	37				2	346	10
75	Sault Ste-Marie, Ont.	839	378,786	15,994	13	27,396	103	251	54,143	2,822	36	16,949	250
76	Smith's-Falls, Ont.	35	2,695	210									
77	Sorel, Qué										185	18,627	421
78	Southampton, Ont.	1	60	6									
79	Thessalon, Ont.	12	1,495	106				25	8,461	315	18	7,567	126
80	Trois-Rivières, Qué	15	5,223	186	26	8,739	127	3	1,601	30	510	54,301	1,020
81	Toronto, Ont	644	482,701	24,998	69	24,866	431	46	10,370	558	9	2,953	54
82	Trenton, Ont.	6	1,208	50	7	1,152	30						
83	Walkerville, Ont.	41	18,503	791	2	702	14	144	53,345	2,766	16	3,901	58
84	Wallaceburg, Ont.	67	4,211	334	10	1,780	39	158	66,333	4,445	5	901	20
85	West-Dock, Ont.	53	8,398	384	9	270	25	74	14,961	1,153	11	653	41
86	Whitby, Ont.				7	1,563	38						
87	Wiarton, Ont.	169	19,095	1,577				3	227	22			
88	Windsor, Ont.	116	43,826	2,281	12	2,425	54	505	141,601	4,105	126	35,252	459
	Total	8,168	3,391,970	164,078	2,887	1,173,438	12,416	4,984	2,774,902	85,525	3,831	747,296	11,235

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

N° 18.—TABLEAU sommaire des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant dans les eaux de l'intérieur, partis des ports du Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

RÉCAPITULATION.

—	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.
Canadiens—A vapeur	8,168	3,391,970	164,078
" A voiles	2,887	1,173,438	12,416
Etats-Unis—A vapeur	4,984	2,774.902	85,525
" A voiles	3,831	747,296	11,235
Total	19,870	8,087,606	273,254

DESCRIPTION DES NAVIRES.

Description des navires.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.
A vapeur—A hélice	9,218	3,789,776
" A aubes	2,426	1,597,830
" Roue à l'arrière	1,508	779,266
A voiles—Goélettes	1,233	416,738
" Sloops	90	1,556
" Barges	5,395	1,502,440
Total	19,870	8,087,606

N° 19.—TABLEAU indiquant le nombre et le tonnage des navires canadiens et des Etats-Unis naviguant sur les rivières et les lacs entre le Canada et les Etats-Unis (sans compter les passages d'eau) arrivés et partis pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

—	CANADIENS.			ETATS-UNIS.			TOTAL.		
	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage enregistré.	Equipage.
Arrivés	11,719	5,117,860	209,564	8,341	3,485,551	95,655	20,060	8,603,411	305,219
Partis	11,055	4,565,408	176,494	8,815	3,522,198	96,760	19,870	8,087,606	273,254
Total	22,774	9,683,268	386,058	17,156	7,007,749	192,415	39,930	16,691,017	578,473

N° 10.—TABLEAU des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage du Canada, arrivés aux ports et ports secondaires ci-dessous mentionnés, et partis de ces ports, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

VAPEURS.

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	NAVIRES ARRIVÉS.						NAVIRES PARTIS.					
	BRITANNIRUES.			ETRANGERS.			BRITANNIQUES.			ETRANGERS.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Algoma-Mills, Ont	3	1,325	69				1	360	11			
Alma, N.-B	2	158	12				2	158	12			
Amherst, N.-E	1	110	7									
Amherstburg, Ont	49	3,727	239				49	3,727	239			
Annapolis-Royal, N.-E	52	2,679	351				52	2,679	351			
Antigonish, N.-E	18	756	90				18	756	90			
Arichat, N.-E	847	50,820	6,776				236	14,160	1,888			
Baddeck, N.-E	66	17,722	870				66	17,722	870			
Baie-Verte, N.-B	1	1,285	21	2	2,704	41	1	1,285	21	2	2,704	41
Barrington, N.-E	359	59,792	4,500				358	59,955	4,509			
Bath, Ont	252	54,797	4,563				9	970	69			
Bathurst, N.-B	7	343	35				6	294	30			
Bear-River, N.-E	47	3,206	279				42	2,389	259			
Belleville, Ont	337	142,009	9,929				75	9,543	907			
Bowmanville, Ont	149	74,032	4,607				149	74,032	4,607			
Bridgetown, N.-E	2	98	14				2	98	14			
Bridgewater, N.-E	70	7,139	629				64	6,408	567			
Brighton, Ont	185	94,923	6,571				93	42,676	2,929			
Brockville, Ont	403	302,042	18,107				144	148,300	8,318			
Bruce-Mines, Ont	183	74,590	3,826				24	3,287	212			
Bouctouche, N.-E	1	92	8	1	344	12	1	12	3	1	344	12
Campbellton, N.-B	47	28,288	1,300	3	5,193	65	46	24,682	1,342	1	2,397	22
Campobello, N.-B	37	6,314	296									
Canning, N.-E	38	2,736	304				38	2,736	304			
Canso, N.-E	550	58,040	5,715				547	57,655	5,697			
Cardinal, Ont	3	267	28				3	267	28			
Charlottetown, I.P.-E	410	189,350	9,385				416	191,355	9,636	5	2,086	67
Chatham, N.-B	38	8,363	349	12	6,849	175	33	7,264	320	12	6,849	175

Chatham, Ont.	77	14,980	812				69	14,762	896			
Chemainus, C.-B.	79	7,914	740				86	8,573	783			
Chester, N.-E.	108	8,108	634				108	8,189	632			
Cheticamp, N.-E.	22	1,663	172				23	1,741	180			
Cheverie, N.-E.				1	344	12				1	344	12
Chicoutimi, Qué.	1	1,802	24	2	3,180	45						
Clarenceville, Qué.	12	1,584	48				15	1,980	60			
Clark's-Harbour, N.-E.	159	8,580	1,191				161	8,673	1,305			
Clementsport, N.-E.	8	560	48				8	560	48			
Cobourg, Ont.	126	65,116	4,669				75	37,021	2,811			
Colborne, Ont.	59	18,096	1,301				21	7,674	618			
Collingwood, Ont.	210	92,116	4,257				157	58,189	2,726			
Cornwall, Ont.	1	374	6	8	1,402	56	1	374	6	8	1,402	56
Courtright, Ont.	67	58,722	1,499				55	49,473	1,247			
Crapaud, I.-P.-E.	30	8,564	294				31	8,858	304			
Crofton, C.-B.	281	43,739	2,997				290	46,577	3,103			
Cutler, Ont.	48	25,625	1,190				25	9,483	467			
Dalhousie, N.-B.	2	1,052	56	1	2,398	25	2	2,546	59			
Dawson, T.Y.	135	52,152	2,644				135	52,253	2,398			
Deseronto, Ont.	222	99,410	6,983				26	3,833	262			
Digby, N.-E.	249	119,764	7,397				249	116,103	7,290			
Douglas, C.-B.	4	213	24				6	329	41			
Dundee, Qué.	210	7,980	630				210	7,980	630			
Dunville, Ont.	1	17	3				2	31	8			
English-Bay, Qué.	13	2,250	247				13	2,250	247			
Esquimaux, Pointe aux, Qué.	34	9,410	800				34	9,410	800			
Fort-William, Ont.	325	426,690	10,575				308	394,609	8,419			
Fortymile, T.Y.	29	10,052	494				30	10,313	508			
Freeport, N.-E.	22	1,071	149				21	1,012	244			
Gaberouse, N.-E.	47	18,577	774				46	18,549	768			
Gananoque, Ont.	317	123,226	8,106				40	5,131	300			
Gaspé, Qué.	74	51,263	2,139				74	51,263	2,139			
Georgetown, I.P.-E.	197	34,766	4,144				198	34,822	4,153			
Glace-Bay, N.-E.	25	11,129	445				25	11,129	445			
Goderich, Ont.	47	26,522	1,170				48	23,214	1,208			
Grand-Harbour, N.-B.	3	79	10				3	79	10			
Guysborough, N.-E.	158	13,992	1,388				161	14,158	1,407			
Halifax, N.-E.	808	357,492	15,081	37	24,962	596	749	392,639	17,251	40	28,311	919
Hamilton, Ont.	728	345,000	24,163				725	339,740	24,089			
Hantsport, N.-E.	3	126	17				2	55	21	5	3,495	77
Harvey, N.-B.	7	306	36				7	306	35			
Hillsborough, N.-B.	26	1,134	145				26	1,134	145			
Ingersoll, Ont.	13	594	85				11	463	67			
Ingonish, N.-E.	2	534	42				2	534	42			
Inverness, N.-E.	17	1,326	136				17	1,326	136			
Iroquois, Ont.	156	82,337	5,381				156	82,337	5,381			
Isaac's-Harbour, N.-E.	111	14,989	1,678				111	15,019	1,679			
Kaslo, C.-B.	487	135,724	8,709				487	135,724	8,709			
Kenora, Ont.	34	9,376	523				36	9,450	539			
Kincardine, Ont.	34	12,461	925				34	12,461	925			

N° 20.—TABLEAU des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage, etc.—*Suite.*

NAVIRES À VAPEUR—*Suite.*

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	ARRIVÉS.						PARTIS					
	BRITANNIQUES.			ETRANGERS.			BRITANNIQUES.			ETRANGERS.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Kingsport, N.-E	4	288	32				3	216	24			
Kingston, Ont	757	287,171	16,688				408	84,259	4,470			
Kingsville, Ont	28	5,125	282				28	5,125	282			
Ladner, C.-B	138	10,058	943				144	10,324	976			
Ladysmith, C.-B	817	113,079	7,604				833	142,860	7,888			
LaHave, N.-E	123	12,811	1,156				117	12,643	1,095			
L'Ardoise, N.-E	1	24	3				1	24	3			
Liscombe, N.-N	1	1,722	28	1	2,119	25				1	700	15
Little-Current, Ont	254	121,386	6,656				163	70,181	3,905			
Liverpool, N.-E	125	46,643	2,425	1	362	19	123	46,001	2,392	1	362	19
Lockeport, N.-E	82	46,223	2,272				82	46,223	2,272			
Lord's-Cove, N.-B	88	7,354	519				100	8,159	579			
Louisburg, N.-E	126	95,143	2,551	43	37,019	719	119	91,451	2,376	34	19,544	510
Lunenburg, N.-E	124	50,838	2,596				123	51,706	2,628			
Mabou, N.-E	20	811	97	14	5,068	182	20	748	101	14	5,068	180
Iles de la Madeleine, Qué	63	6,179	939				63	6,226	942			
Mahone, Baie, N.-E	55	4,384	334				50	3,989	304			
Main-à-Dieu, N.-E	3	98	17				3	98	17			
Maitland, N.-E	8	576	64				8	576	64			
Margaree, N.-E	18	1,404	144				18	1,404	144			
Meaford, Ont	155	99,882	4,133				97	54,355	2,342			
Michipicoten, Ont	39	30,000	752				54	31,312	1,076	93	61,312	1,828
Midland, Ont	67	44,018	1,040				65	43,592	1,021			
Montague, I.P.-E	63	4,892	625				63	4 892	625			
Montréal, Qué	2,563	1,083,600	51,534	144	256,038	3,628	2,564	1,077,304	51,471	140	256,371	3,569
Morrisburg, Ont	338	140,734	9,219				338	140,734	9,219			
Murray-Harbour, I.P.-E	38	2,964	380				36	2,808	360			
Musquash, N.-B	8	281	33				8	281	33			
Nanaimo, C.-B	1,471	343,508	20,283				1,425	341,076	19,859			
Napanee, Ont	12	1,066	120				12	1,097	118			

New-Westminster, C.-B	610	68,191	4,921				5,890	70,775	4,921			
Niagara, Ont							265	178,998	9,554			
North East Harbour, N.-E	73	4,179	612				73	4,179	612			
North Head, N.-B	5	252	19				4	161	17			
North Sydney, N.-E	277	99,436	3,914	108	113,980	2,087	264	83,404	3,590	105	106,304	1,993
Oshawa, Ont	142	59,313	3,296				142	59,313	3,296			
Ottawa, Ont	169	18,563	1,601				203	48,530	2,026			
Owen-Sound, Ont	513	319,369	13,729				498	289,385	10,879			
Parrsboro', N.-E	64	6,344	640				58	5,768	580			
Parry-Sound, Ont	566	273,637	12,631				551	260,597	11,890			
Paspebiac, Qué	90	46,869	2,140				89	46,841	2,136			
Penetanguishene, Ont	10	2,156	115	6	3,240	87						
Percé, Qué	65	46,750	1,875				65	46,750	1,875			
Picton, Ont	327	78,010	8,550				123	10,307	1,267			
Pictou, N.-E	303	93,376	6,309	29	33,103	637	302	93,052	6,304	27	32,282	602
Point-Edward, Ont	50	61,234	1,232				41	46,358	955			
Port-Arthur, Ont	297	380,526	9,493				564	488,410	12,280			
Port-Burwell, Ont	13	1,006	84				9	662	51			
Port-Colborne, Ont	60	49,928	1,023				20	6,351	171			
Port-Credit, Ont	5	465	30				5	465	30			
Port-Dalhousie, Ont	342	106,422	4,164				336	100,046	5,061			
Port-Dover, Ont	3	716	27				2	52	12			
Port-Hastings, N. E	107	24,310	1 119	7	6,705	129	107	24,310	1,119	7	6,705	129
Port-Hawkesbury, N.-E	205	62,693	2,603	66	91,344	1,584	207	62,764	2,640	66	91,344	1,584
Port-Hood, N.-E	77	5,611	668	1	398	15	77	6,259	681	1	398	15
Port-Hope, Ont	143	76,355	5,410				143	76,355	5,410			
Port-La Tour, N.-E	112	6,532	921	2	1,030	56	111	6,459	901	1	354	32
Port-Medway, N.-E	1	29	3									
Port-Morien, N.-E	33	13,362	532	6	3,052	94	32	12,913	514	4	1,864	59
Port-Mulgrave, N.-E	609	43,955	4,377				638	45,916	4,576			
Port-Simpson, C.-B	279	88,885	5,239				281	85,182	4,125			
Port-Stanley, Ont	11	1,436	71				16	4,617	215			
Prescott, Ont	558	298,596	20,500				207	204,722	11,678			
Prince-Rupert, C.-B	86	24,675	1,553				84	22,772	1,470			
Pubnico, N.-E	71	5,968	650									
Pugwash, N.-E	5	6,265	122				2	1,662	36			
Québec, Qué	479	706,561	25,564	40	69,580	939	571	1,069,869	33,672	32	54,555	723
Queenston, Ont	165	118,982	6,290									
Rainy-River, Ont	35	11,725	630				35	11,725	630			
Richibouctou, N.-B	3	144	13				4	156	16			
Rimouski, Qué	10	19,813	290	5	7,688	115	10	19,813	287	4	6,618	94
Rivière Hébert, N.-E	17	812	100				17	814	98			
Rivière-du-Loup, Qué	1	1,785	23				1	1,785	23			
Rockport, Ont	153	34,252	1,724				119	34,993	2,512			
Rondeau, Ont							1	123	12			
Rykerts, C.-B	1	43	4				1	43	4			
Sackville, N.-B	1	49	6				1	49	6			
Sandy-Cove, N.-E	32	754	140				24	768	96			
Sarnia, Ont	182	108,915	3,844				166	84,341	3,167			
Sault Ste-Marie, Ont	608	531,727	17,429				477	361,465	11,696			

N° 20.—TABLEAU des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage, etc.—*Suite.*

NAVIRES A VAPEUR—*Suite.*

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	ARRIVÉS.						PARTIS.					
	BRITANNIQUES.			ETRANGERS.			BRITANNIQUES.			ETRANGERS.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Shediac, N. B	134	82,008	4,288									
Sheet Harbour, N.-E	44	4,765	698				41	4,447	659			
Shelburne, N.-E	81	47,965	2,329	1	331	20	80	46,856	2,306			
Sherbrooke, N.-E	32	6,538	306	1	344	12	31	6,527	303			
Smith's Falls, Ont	137	23,982	2,100				137	23,858	1,896			
Souris, I.P.-E	87	9,109	1,496				85	8,914	1,469			
Southampton, Ont	11	2,583	186				11	2,695	192			
Stratford, Ont	172	19,194	1,589	3	375	11	169	19,095	1,577	3	227	22
Saint-André, N.-B	29	3,813	193				30	3,938	201			
Saint-George, N.-B	13	898	73				15	1,068	85			
Saint-Jean, N.-B	633	227,508	12,003	17	17,324	341	698	438,316	18,046	22	18,087	397
Saint-Jean, Qué	26	4,350	334				26	4,350	334			
Saint-Martin, N.-B	17	839	74				17	839	74			
Saint-Pierre, N.-E	22	5,343	393				21	4,676	373			
Saint-Stephen, N.-B	96	8,323	586				96	8,181	586			
Summerside, I.P.-E	188	111,985	5,436				178	107,141	5,228			
Sydney, N.-E	350	229,765	6,704	232	390,676	5,754	361	236,082	6,988	238	405,958	5,880
Thessalon, Ont	112	53,059	2,750				95	40,352	2,140			
Trois-Rivières, Qué	383	452,423	16,097	7	12,783	169	376	450,314	16,023	7	12,783	169
Toronto, Ont	1,267	508,740	29,757				1,161	407,960	27,079			
Trenton, Ont	151	75,899	5,242				6	1,215	45			
Truro, N.-E	21	1,512	168				21	1,512	168			
Tusket, N.-E	1	110	7				1	110	7			
Tusket Wedge, N.-E	1	4	3				1	4	3			
Union Bay, C.-B	539	80,042	5,643				548	79,373	5,733			
Vancouver, C.-B	2,822	463,976	35,574				2,946	494,164	41,571			
Vernon River Bridge, I.P.-E	17	1,998	170				17	4,998	170			
Victoria, C.-B	1,600	471,480	39,006	3	5,362	101	1,613	508,803	38,044	10	22,524	355
Walkerville, Ont	58	37,911	1,113				120	55,425	2,049			

Wallaceburg, Ont.	49	7,104	337				36	3,044	188			
West-Bay, N.-E.	30	3,150	210				30	3,150	210			
West-Dock, Ont.	51	9,695	491				51	9,695	491			
Westport, N.-E.	119	5,775	719				108	5,243	623			
Weymouth, N.-E	39	1,795	261				39	1,890	264			
Whitby, Ont.	190	51,028	2,868				77	4,620	263			
White-Horse, T.Y.	106	41,411	2,260				97	38,429	2,028			
Whycocomagh, N.-E	56	14,575	493				56	14,575	493			
Windsor, N.-E.	3	206	16	7	3,591	87						
Windsor, Ont.	208	91,953	3,312				157	70,703	2,428			
Wolfville, N.-E.	23	1,626	182				23	1,626	182			
Yarmouth, N.-E.	230	58,243	1,760	11	3,796	144	229	57,523	1,720	13	4,778	172
Total	35,690	13,212,481	700,787	822	1,112,684	17,982	37,300	12,116,733	610,690	898	1,156,070	19,728

NAVIRES À VOILES.

Advocate-Harbour, N.-E.	47	3,570	160				45	2,721	151			
Alberton, I.P.-E.	43	2,296	213				38	2,101	185			
Alma, N.-B.	39	2,980	153				36	2,886	141			
Amherst, N.-E.	2	147	7				9	873	42	3	1,006	18
Amherstburg, Ont.	20	758	60				20	758	60			
Annapolis-Royal, N.-E.	62	7,171	235	2	2,059	31	55	4,043	193			
Antigonish, N.-E.	3	118	7				3	118	7			
Apple-River, N.-E.	33	2,811	134				26	1,501	101			
Arichat, N.-E	224	11,200	1,120				197	11,820	990			
Baddeck, N.-E.	5	346	22				5	346	22			
Baie-Verte, N.-B.				2	1,238	23				5	3,017	57
Barrington, N.-E.	107	3,305	379				92	3,361	341			
Barton, N.-E.	11	345	34				12	524	41			
Bath, Ont.	3	124	8				5	372	17			
Bathurst, N.-B.	50	5,023	231				38	1,393	146			
Bayfield, N.-E.	2	117	8				1	18	3			
Bear-River, N.-E	6	1,862	31				9	2,032	52			
Belleville, Ont.	36	1,497	110				36	1,450	101			
Belliveau's-Cove, N.-E.	35	1,364	110				33	1,448	109			
Bowmanville, Ont.							1	198	6			
Bridgetown, N.-E.	35	1,808	109				36	1,871	115			
Bridgewater, N.-E.	86	10,504	371	1	1,134	18	60	7,300	252	1	1,134	13
Brighton, Ont.							1	95	3			
Bruce-Mines, Ont.	8	1,320	42				5	785	27			
Buctouche, N.-E.	53	3,288	175				59	3,483	203			
Campbellton, N.-B	40	4,832	183	17	15,540	230	33	2,346	134	1	1,059	16
Campobello, N.-B.	76	1,921	222				92	2,457	255			
Canning, N.-E.	22	1,673	65				21	1,352	57			
Canso, N.-E.	509	19,080	2,170				511	22,498	2,316			
Caraquet, N.-B	73	2,256	263				75	2,329	266			

N° 20.—Tableau des navires britanniques et étrangers, engagés dans le cabotage, etc.—*Suite.*

NAVIRES À VOILES—*Suite.*

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	ARRIVÉS.						PARTIS.					
	Britanniques.			Étrangers.			Britanniques.			Étrangers.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Cardigan, I.P.-E	18	1,112	73				17	1,057	69			
Cardinal, Ont	3	464	8				3	464	8			
Charlottotown, I.P.-E	523	31,531	1,712				523	31,659	1,716			
Chatham, N.-B	223	11,072	740	1	317	7	208	8,271	662	1	851	15
Chatham, Ont	22	4,298	145				22	4,298	144			
Chester, N.-E	114	5,830	407				108	5,159	382			
Cheticamp, N.-E	37	947	144				21	730	82			
Cheverie, N.-E	15	1,022	52				15	3,069	48	4	4,331	17
Chicoutimi, Qué				1	281	4						
Church-Point, N.-E	7	596	32				6	479	24			
Clarenceville, Qué	20	130	40				26	165	52			
Clark's-Harbour, N.-E	109	4,509	361				115	4,790	381			
Clementsport, N.-E	10	625	58				8	474	38			
Cobourg, Ont	1	195	6				3	783	18			
Cocagne, N.-B	2	74	5				2	74	5			
Colborne, Ont	2	338	10				1	44	4			
Collingwood, Ont	2	3,616	15				1	308	6			
Courtright, Ont	6	1,422	30				8	2,341	37			
Crapaud, I.P.-E	31	2,022	119				31	2,022	119			
Crofton, C.-B	204	123,288	659				202	121,990	653			
Cutler, Ont	4	1,133	25				3	860	18			
Dalhousie, N.-B	51	4,206	196	2	2,391	34	48	2,744	171	14	14,749	209
Dawson, T.Y	42	6,676	47				39	6,414	44			
Deseronto, Ont	57	2,889	156				53	2,768	148			
Digby, N.-E	213	9,908	1,678				203	9,703	1,618			
Dorchester, N.-B	8	653	31				7	744	29	1	161	5
Economy, N.-E	18	1,075	49				17	1,096	51			
Esquimaux, Pointe-aux, Qué	15	795	71				15	795	71			
Five-Islands, N.-E	48	2,335	150				50	3,128	151			
Fort-William, Ont	14	15,834	117				18	20,844	150			

Forty-Mile, T. Y	4	1,704	4				4	1,704	4			
Freeport, N.-E	129	3,908	721				122	4,731	757			
Gaberouse, N.-E	43	3,599	183				44	3,687	203			
Gananoque, Ont	13	3,849	59				6	235	16			
Gaspé, Qué	85	9,793	475				77	6,305	402			
Georgetown, I.P.-E	88	4,191	310				92	4,432	323			
Glace-Bay, N.-E	158	7,895	510				151	7,550	487			
Goderich, Ont	12	1,449	56				10	1,200	46			
Grand-Harbour, N.-B	228	4,968	546				210	4,962	502			
Grand-River, I.P.-E	34	1,454	115				29	1,249	98			
Guysboro', N.-E	14	746	47				7	424	26			
Halifax, N.-E	1,775	89,115	7,102	3	1,926	29	1,655	87,150	6,614	9	6,463	99
Hamilton, Ont	2	116	6				2	116	6			
Hantsport, N.-E	17	2,609	66	2	544	13	17	3,516	83	5	3,017	29
Harbour-aux-Bouches, N.-E	13	456	36				11	398	31			
Harvey, N.-B	15	1,556	58				14	1,458	55			
Hillsboro, N.-B	9	706	34				9	706	34			
Ingersoll, Ont	1	338	5				1	338	5			
Ingonish, N.-E	5	194	22				5	194	22			
Isaac-Harbour, N.-E	57	4,180	241				50	3,702	215			
Jordan-Bay, N.-E	20	1,332	96				19	1,241	75			
Kentville, N.-E	34	929	81				27	698	64			
Kincardine, Ont	13	1,048	48				14	1,185	53			
Kingsport, N.-E	21	2,326	76				18	1,432	58			
Kingston, Ont	319	128,305	1,870				267	103,751	1,544			
Kingsville, Ont	1	261	7				1	261	7			
Ladysmith, C.-B	112	75,466	410				114	68,029	417			
LaHave, N.-E	106	9,026	472				123	8,787	576			
L'Ardoise, N.-E	27	1,103	106				30	1,352	115			
Lisconbe, N.-E	21	1,426	85				18	1,058	78			
Little-Current, Ont	7	1,903	51				7	1,903	51			
Liverpool, N.-E	149	13,420	659	2	1,538	27	148	11,617	607			
Lockeport, N.-E	33	1,900	135				36	2,004	156			
Londonderry, N.-E	9	494	27				9	494	27			
Lord's-Cove, N.-B	23	520	53				24	524	56			
Louisburg, N.-E	158	18,361	693				151	17,737	674	2	190	29
Lunenburg, N.-E	340	23,533	1,496	1	1,133	13	349	24,648	1,553			
Mabou, N.-E	61	2,867	201				61	2,803	197			
Iles de la Madeleine, Qué	86	3,980	350				74	3,437	299			
Mahone-Bay, N.-E	57	4,040	257				50	3,627	250			
Main-à-Dieu, N.-E	23	542	67				18	438	53			
Maitland, N.-E	19	1,162	58				18	1,035	53			
Malpèque, I.P.-E	18	983	72				16	879	62			
Margaree, N.-E	9	391	31				8	340	28			
Margaretsville, N.-E	22	969	65				18	806	55			
Meaford, Ont	1	181	6				2	362	12			
Meteghan, N.-E	66	2,888	248	2	1,706	18	70	3,855	258	1	1,200	14
Michipicoten, Ont	4	4,848	28									
Middleton, N.-E	9	225	20				8	200	18			
Midland, Ont	5	918	32				6	1,111	40			

N° 20.—TABLEAU des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage, etc.—*Suite.*

NAVIRES À VOILES—*Suite.*

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	ARRIVÉS.						PARTIS.					
	BRITANNIQUES.			ETRANGERS.			BRITANNIQUES.			ETRANGERS.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Moncton, N.-B.	48	2,404	195				42	2,556	189			
Montague, I.P.-E.	72	3,904	255				71	3,826	251			
Montréal, Qué.	1,466	406,193	5,947				1,472	407,838	6,052			
Murray-Harbour, I.P.-E.	30	1,023	80				32	1,111	87			
Musquash, N.-B.	51	1,131	138				44	1,299	115			
Nanaïmo, C.-B.	21	1,707	65				18	1,670	56			
Napanee, Ont.	15	456	38				19	978	59			
New-Campbellton, N.-E.	2	168	10				2	168	10			
Newcastle, N.-B.	101	7,610	414				71	3,819	266			
New-Glasgow, N.-E.	24	951	80				24	951	80			
New-London, I.P.-E.	18	987	70				20	997	77			
New-Westminster, C.-B.	52	12,242	107	1	1,778	13	52	12,231	105			
North-East-Harbour, N.-E	30	1,229	97				25	858	80			
North-Head, N.-B.	89	2,624	253				111	3,080	284			
Northport, N.-E.	22	587	45				22	587	45			
North-Sydney, N.-E.	346	21,628	1,594	2	202	24	496	29,441	2,125	4	1,185	32
Ottawa, Ont.	258	43,531	1,053	194	18,477	373	352	41,709	1,332	63	6,479	136
Owen-Sound, Ont.	5	1,852	35				3	735	21			
Parsboro, N.-E.	369	58,780	1,149				385	61,723	1,282			
Parry-Sound, Ont.	26	7,094	181				30	8,380	208			
Paspébiac, Qué.	114	18,452	534	4	3,811	41	123	7,655	541	1	1,082	10
Penetanguishene, Ont.	2	731	14									
Percé, Qué.	29	1,898	132	1	926	14	29	1,898	132			
Philipsburg, Ont.				18	1,747	36				18	1,747	36
Picton, Ont.	21	1,166	54				23	1,640	66			
Pictou N.-E.	287	15,979	854	2	779	16	296	17,069	982	4	1,691	30
Point-Edward, Ont.	5	473	21				8	849	35			
Port-Arthur, Ont.	10	10,082	83				12	11,531	98			
Port-Colborne, Ont.	4	1,212	27				4	2,569	34			
Port-Credit, Ont.	5	129	13				1	22	2			

Port-Dalhousie, Ont							1	341	6			
Port-George, N.-E	5	268	15				6	318	18			
Port-Greville, N.-E	37	4,225	145				30	2,305	100			
Port-Hastings, N.-E	283	14,539	969	1	1,035	17	283	14,539	969			
Port-Hawkesbury, N.-E	306	17,509	1,492				291	17,477	1,212			
Port-Hill, I.P.-E	2	174	9				2	174	9			
Port-Hood, N.-E	105	6,997	410				109	7,244	432			
Port-Hope, Ont	1	198	6				1	198	6			
Port-La Tour, N.-E	84	2,009	376				78	1,916	328			
Port-Medway, N.-E	28	2,196	113				29	2,042	134			
Port-Morien, N.-E	11	770	43				13	926	53			
Port-Mulgrave, N.-E	46	2,220	171				39	1,463	137			
Port-Simpson, C.B	14	553	68				14	181	40			
Port-Stanley, Ont	2	602	13									
Port-Wade, N.-E	12	480	65	5	226	62	10	544	62	5	223	58
Port-Williams, N.-E	19	1,202	64				19	1,246	63			
Prescott, Ont	40	19,948	244				45	22,480	274			
Pubnico, N.-E	92	2,793	290				93	2,933	334			
Pugwash, N.-E	56	3,430	181				52	1,690	165			
Québec, Qué	363	28,159	1,243	124	15,387	285	331	25,372	1,123	57	6,541	130
Richibucto, N.-E	107	6,707	395				95	5,154	286			
Rimouski, Qué				7	7,625	112				6	6,397	98
Rivière Bourgeois, N.-E	59	1,855	225				60	2,028	254			
Rivière Hébert, N.-E	82	7,036	293				67	4,866	222			
Rustico, I.P.-E	13	707	52				10	644	38			
Sackville, N.-B	20	1,503	75				31	3,160	113			
Salmon River, N.-E	14	465	46				11	519	38			
Sandy Cove, N.-E	31	907	81				34	975	115			
Sarnia, Ont	57	14,908	356				55	14,191	330			
Sault Ste-Marie, Ont	7	9,653	50				9	12,386	66			
Shediac, N-B	61	2,767	171									
Sheet Harbour, N.-E	47	2,679	176				35	2,172	124			
Shelburne, N.-E	105	9,754	502				88	7,197	436			
Sherbrooke, N.-E	32	2,163	124				30	1,609	110			
Shippegan, N.-B	57	1,672	225				67	2,062	251			
Sorel, Qué				187	19,232	436				185	18,627	421
Souris, I.P.E	112	5,846	430				83	4,181	313	1	312	8
Southampton, Ont	17	1,551	67				17	1,546	67			
Saint-André, N.-B	131	2,674	294				149	4,617	342			
Saint-George, N.-B	19	907	54	5	388	70	15	751	49			
Saint-Jean, N.-B	1,116	89,476	3,657				1,103	116,660	3,448			
Saint-Jean, Qué	8	313	20				15	480	35			
Saint-Martin N.-B	113	8,726	416				107	7,693	376			
Saint-Pierre, N.-E	74	2,220	370				68	2,040	340			
Saint-Stephen, N.-B	96	3,157	226				98	3,185	228			
Summerside, I.P.-E	211	12,500	731				209	13,164	727			
Sydney, N.-E	494	31,884	1,971	2	207	14	346	24,577	1,353			
Trois-Rivières, Qué	27	8,382	150				21	3,207	92			
Tidnish, N.-E	9	298	22				8	254	20			

N° 20.—TABLEAU des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage, etc.—*Suite.*

NAVIRES À VOILES—*Suite.*

PORTS ET PORTS SECONDAIRES.	ARRIVÉS.						PARTIS.					
	BRITANNIQUES.			ETRANGERS.			BRITANNIQUES.			ETRANGERS.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Tignish, I.P.-E.	21	933	113				20	913	113			
Toronto, Ont	142	6,415	382				155	9,519	434			
Tracadie, N.-B	48	1,744	150				45	1,403	143			
Trenton, Ont	20	1,047	65				20	883	64			
Truro, N.-E	46	3,266	142				42	2,498	117			
Tusket, N.-E	8	1,015	40				2	92	8			
Tusket Wedge, N.-E	15	670	51	4	1,644	56	13	620	45			
Union Bay, C.-B	51	36,242	155				49	35,055	149			
Vancouver, C.-B	146	111,520	729				148	107,653	728			
Vernon River Bridge, I.P.-E	15	887	63				14	839	58			
Victoria, C.-B	70	22,166	264	1	2,346	27	69	20,177	236	3	5,826	84
Walkerville, Ont	15	2,727	79				14	2,217	66			
Wallace, N.-E	55	2,949	154				55	2,900	156			
Wallaceburg, Ont	11	1,144	48				16	2,039	82			
Walton, N.-E	27	3,578	83	1	481	4	25	2,006	75			
West Bay, N.-E	11	747	41				11	747	41			
West Dock, Ont	5	497	23				5	497	23			
Westport, N.-E	115	3,629	468				107	3,636	469			
Weymouth, N.-E	26	2,269	100				23	1,007	75			
Whitby, Ont	6	846	25				10	1,251	25			
White Horse, T.Y	18	2,480	36				23	3,090	46			
Whycocomagh, N.-E	19	1,099	66				19	1,099	66			
Windsor, N.-E	112	8,306	329	7	6,251	43	103	5,760	286	1	5,060	227
Windsor, Ont	26	4,210	124				28	1,933	111			
Wolfville, N.-E	23	1,109	61				30	2,079	91			
Yarmouth, N.-E	220	11,936	2,397	1	1,197	15	286	9,693	4,848	2	1,512	21
Total	17,342	1,977,120	68,976	603	113,546	2,105	16,943	1,908,926	69,007	397	93,860	1,812

N° 20.—Tableau des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage du Canada—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

—	Vapeurs.			A voiles.			Total.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage.
Arrivés—									
Britanniques....	35,690	13,212,481	700,787	17,342	1,977,120	68,976	53,032	15,189,601	769,763
Etrangers	822	1,112,684	17,982	603	113,546	2,105	1,425	1,226,230	20,087
Total.....	36,512	14,325,165	718,769	17,945	2,090,666	71,081	54,457	16,415,831	789,850
Partis—									
Britanniques....	37,300	12,116,733	610,690	16,943	1,908,926	69,007	54,243	14,025,659	679,697
Etrangers	898	1,156,070	19,728	397	93,860	1,812	1,295	1,249,930	21,540
Total.....	38,198	13,272,803	630,418	17,340	2,002,786	70,819	55,538	15,275,589	701,237

N° 20.—Tableau des navires britanniques et étrangers engagés dans le cabotage du Canada—*Fin.*

DESCRIPTION DES NAVIRES.

—	Arrivés.		Partis.		Total.	
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.
Vapeurs—						
A hélice.....	28,909	10,353,516	32,338	10,164,506	61,247	20,518,022
A aubes.....	6,521	3,679,965	4,786	2,819,953	11,307	6,499,918
Roue à l'arrière.....	1,082	291,684	1,074	288,344	2,156	580,028
Total des vapeurs.....	36,512	14,325,165	38,198	13,272,803	74,710	27,597,968
A voiles—						
Navires	14	21,051	9	14,515	23	35,566
Barques.....	53	47,028	47	43,603	100	90,631
Petites barques.....	13	4,634	14	5,030	27	9,664
Bricks	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Brigantins..	25	4,876	17	2,855	42	7,731
Goélettes	13,917	954,628	13,460	923,781	27,377	1,878,409
Sloops	916	38,570	958	41,523	1,874	80,093
Barges, bateaux, etc.....	3,007	1,019,879	2,835	971,479	5,842	1,991,358
Total, voiliers.....	17,945	2,090,666	17,340	2,002,786	35,285	4,093,452
Grand total	54,457	16,415,831	55,538	15,275,589	109,995	31,691,420

N° 21.—Tableau indiquant le genre, le nombre et le tonnage des navires construits et enregistrés; aussi le nombre, le tonnage et la valeur de ceux vendus à d'autres pays, à chaque port et port secondaire du Canada, pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Ports et ports secondaires.	Construits.						Enregistrés.						Vendus à d'autres pays.		
	A vapeur.		A voiles.		Total.		A vapeur.		A voiles.		Total.				
	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	Valeur.
															$
Arichat, N.-E			4	99	4	99			4	99	4	99			
Barrington, N.-E							1	15	8	139	9	154			
Canso, N.-E			3	41	3	41			3	41	3	41	2	100	3,405
Charlottetown, I.P.-E			3	100	3	100	2	75	6	247	8	322	5	723	17,985
Chatham, N.-B			1	13	1	13			1	13	1	13			
Chatham, Ont							2	51			2	51			
Clark's-Harbour, N.-E	1	15	7	86	8	101									
Collingwood, Ont	3	5,239	1	1,226	4	6,465	2	1,128			2	1,128			
Digby, N.-E			1	85	1	85			1	85	1	85			
Halifax, N.-E	7	185	4	175	11	360							1	81	2,600
Hamilton, Ont									2	2,031	2	2,031			
Kingston, Ont	9	384			9	384	9	384			9	384			
Liverpool, N.-E	1	31	3	487	4	518									
Lockeport, N.-E	1	28			1	28	1	28			1	28			
Lunenburg, N.-E			9	674	9	674			9	786	9	786	6	489	14,200
Maitland, N.-E			2	350	2	350			2	350	2	350			
Midland, Ont	3	7,115			3	7,115	3	5,517			3	5,517			
Montréal, Qué	14	1,745	9	2,713	23	4,458	14	1,745	10	2,856	24	4,601			
New-Westminster, C.-B	5	408	1	143	6	551	6	431	1	143	7	574			
Ottawa, Ont	5	2,335	2	628	7	2,963	5	945	2	550	7	1,495			
Parrsboro, N.-E			2	451	2	451			2	451	2	451			
Peterborough, Ont	4	91			4	91	4	62			4	62			
Port-Arthur, Ont			3	375	3	375	5	236	2	1,003	7	1,239			
Port-Hawkesbury, N.-E	1	20			1	20	1	20			1	20			
Québec, Qué	4	119	6	504	10	423	7	238	10	1,134	17	1,372			
Saint-Jean, N.-B			1	31	1	31	2	16	2	71	4	87			
Saint-André, N.-B	1	10	3	78	4	88	2	17	5	122	7	139			
Shelburne, N.-E			5	613	5	613			5	613	5	613			

Sorel, Qué.	....	....	1	122	1	122	....	....	1	110	1	110	....	....	....
Sydney, N.-E	....	....	7	161	7	161	....	....	7	161	7	161	....	....	....
Toronto, Ont.	12	3,552	2	345	14	3,897	12	1,975	2	300	14	2,275	....	....	....
Vancouver, C.-B.	36	977	2	30	38	1,007	52	1,657	2	30	54	1,687	1	145	1,500
Victoria, C.-B.	5	164	1	5	6	169	2	2,709	2	1,447	4	4,156	2	2,317	28,500
White-Horse, T.Y.	....	....	2	318	2	318	....	....	2	318	2	318	....	....	....
Windsor, N.-E.	....	....	2	320	2	320	....	....	3	440	3	440	....	....	....
Winnipeg, Man.	3	420	....	....	3	420	3	420	....	....	3	420	....	....	....
Yarmouth, N.-E.	3	117	24	277	27	394	4	149	24	277	28	426	....	....	....
Total	118	22,955	111	10,250	229	33,205	139	17,818	118	13,817	257	31,635	17	3,855	68,190

INDEX DES IMPORTATIONS.

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
A	Page, part. 1	Page, part. 2
Abat-jour pour lumière électrique, en verre	102	116
" en métal	120	184
" de fenêtres	142	284
Abeilles ..... En fr.	150	308
Absinthe	134	246
Acajou ..... En fr.	149	305
Accise, articles pour fins d' ..... "	154	324
Acétate de plomb ..... "	154	328
" amylique ..... "	134	246
Acide, acétique	92	60
" hydro-fluo-silicique ..... En fr	153	323
" boracique ..... "	153	323
" mélangé, N.A.E.	92	60
" muriatique et nitrique	92	60
" à l'état naturel	92	60
" oxalique ..... En fr.	153	323
" phosphatique	92	60
" pour des fins chimiques et médicaments ..... En fr.	92	60
" pyroligneux	92	60
" stéarique	138	262
" sulfurique	92	60
" tannique ..... En fr.	153	323
" tartrique en cristaux ..... "	154	333
Aciers, autres, N.A.E.	92	60
Acier à bandage	157	341
" à bords laminés	108	136
" aiguilles de ch. de fer	114	156
" baguett. rond. laminées .. En fr.	112	156
" barres d'acier	116	166
" de creuset ..... En fr.	158	345
" " en feuilles ..... "	158	345
" chromaté	116	164
" de navires naufragés .... En fr.	116	162
" écrous et rondelles	114	162
" en feuilles	108	138
" en lingots	108	142
" en morceaux	108	142
" épaves ..... En fr.	157	341
" fonte	108	140
" laminé à froid, poli, etc	112	152
" non énuméré	140	276
" ouvré	116	162
" pelles et bêches ..... "	158	345
" p. attaches de bois de lit .. En fr.	159	345
" pour hache-paille ..... En fr.	158	344
" p. la fabric. de poignées. "	158	345
" " serrures .. "	158	345
" " joints tubulaires coudés ..... En fr.	159	346
" pour chemins de fer	110	148
" " aiguilles ..... En fr	116	164
" " colonnes	118	142
" " limes ..... En fr.	159	346
" " coutellerie, etc ..... "	159	345
" " marteaux ..... "	159	346
" " navires ..... "	157	341
" " ombrelles, etc ..... "	158	344

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
A	Page, part. 1	Page, part. 2
Acier pour patins ..... En fr.	158	345
" " plaques de ponts	116	164
" " scies ..... En fr.	158	344
" " bandages de roues de locomotives ... "	157	341
Acier à rails	110	148
" " ..... En fr.	110	148
Aconit, racine d', non moulue . En fr.	153	327
Accessoires d'engerbeuse	152	318
" de machines à coudre, en fer	158	344
Adragante, gomme ..... En fr.	153	327
Affiches	92	10
Agneau, frais	138	228
Agrafes de gants ..... En fr.	155	335
" de bourses	120	184
Air, compresseurs d'	108	144
Aiguilles de toutes sortes	116	164
" de chirurgiens ..... En fr.	161	353
" à tricoter	116	164
" de ch. de fer	114	156
" pour machines à coudre	116	164
" pour machines à tricoter	116	104
Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier	114	156
Albâtre, ornements d'	96	76
Albums, intérieurs d' ; papier .. En fr.	152	317
Albumine de sang	92	60
" ..... En fr.	153	323
Alcalis, potasse, perl. et soude	92	62
" " " En fr.	152	317
Alcool	134	246
" de bois	134	246
" amylique	134	246
Ale, bière et porter, en bouteilles	80	2
" " en fûts	80	2
Algues marines ..... En fr.	157	337
Aliments lactés	94	64
Alizarine ..... En fr.	153	323
Alpaca ..... "	144	294
Alumine ..... "	148	301
" sulfate d' ..... "	92	62
Aluminum, aluminium, etc	120	182
" " En fr.	104	122
" chlorure	153	325
" lingots, etc ..... En fr.	156	338
Alun ..... "	153	323
" en pains ..... "	92	62
Amandes écalées	100	106
" non écalées	100	106
Amaranthe, sciure d'	150	307
Ambre, gomme ..... En fr.	153	327
" gris ..... "	148	303
" ornements d'	96	76
Amers alcooliques	134	248
Amidon	138	262
Ammoniaque, esprit d'	136	252
" sel ..... En fr.	154	334
" sulfate d' ..... "	153	324

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
A	Page, part. 1	Page, part. 2
Ammoniaque, nitrate d'..... Fn fr.	153	323
Amorces	104	124
" pour étuis à cartouches.....	155	336
Ananas.....En fr.	151	314
Anatomiques, préparations.... "	162	354
Anchois dans l'huile	98	90
" autres	98	90
Ancres.....En fr.	156	338
Anglo-Am. Tel. Co., art. pour. "	162	356
Angustura	134	248
Aniline, arséniate d'.....En fr.	153	324
" huile..... "	153	324
" teintures d'.....	92	62
" " en vrac...En fr.	153	324
Anilins, sels..... "	153	324
Animaux, engrais d'.....En fr.	150	309
" peaux d'..... "	162	356
" pour des fins d'exposition..... "	150	308
" pour l'am. de la race. "	150	307
" vivants	80	2
" " N.A.E.....	80	4
Anis, étoilé.....En fr.	154	331
" graine d'..... "	154	331
Anneaux pour ombrelles..... "	158	344
Annonces, almanachs d'.....	82	12
" brochures	82	12
" calendriers.....	82	12
" illustrées.....	82	12
" images.....	82	14
" œuvres artistiques.....	82	12
" N.A.E.....	82	12
" placards.....	82	10
" publications périodiques...	82	12
Anodes en nickel.....En fr.	120	186
Anodins, alcooliques.....	134	250
Antilope, peaux d', tannées, etc.....	118	172
Antimoine.....En fr.	153	324
" sel d' "	153	324
Antiquités, collections d'..... "	162	354
Appareils d'éclairage au gaz, au pétrole, lumière électrique.	96	74
" philos. pour sociétés. En fr.	160	350
" p. écoles, collèges, etc. "	96	74
" pour engerber.....	152	318
Aquarelles par des artistes can. En fr.	162	357
" autres..... "	162	357
Arack.....	134	248
Arbres, cerisiers.....	128	220
" cognassiers.....	128	222
" de pelouse, etc.....	128	220
" d'ornement.....	128	220
" forestiers.....En fr.	128	222
" fruitiers, à ombrage, etc.....	128	220
" pêchers.....	128	220
" plantes pour le greffage. En fr.	151	315
" poiriers.....	128	220
" pommiers.....	128	220
" pruniers.....	128	120
" N.A.E.....	151	317
Arbustes, N.A.E.....	128	220
" gadelliers.....	126	200
" framboisiers.....	128	220
" groseillers.....	128	220
" mûriers.....	128	220

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
A	Page, part. 1	Page, part. 2
Arbustes, rosiers.....	128	222
Arçons de selles ..... En fr.	156	338
Ardoise à écrire.....	132	242
" articles en.....	132	242
" à toiture.....	132	242
" crayons.....	132	242
" d'écoliers et à écrire.....	132	242
" manteaux de cheminées....	132	220
Argent d'Allemagne, articles en.....	120	186
" " bandes. En fr..	120	186
" " laminé ou en feuilles. En fr.	120	186
" " non plaqué....	120	186
" en feuilles.....	104	122
" en lingots.....En fr.	163	359
" monnaied', excep. É.-U. "	163	359
" " E.-U..... "	163	359
" nickel.....	158	344
" pour fins de fabrication.....	120	186
" du Névada.....	120	186
Argile à porcelaine.....En fr.	148	300
" autre..... "	148	300
" ocreuse.....	126	208
" ouvrée.....	84	26
" réfractaire.....En fr.	148	300
" " articles en.....	148	300
" terre à pipe.....En fr.	148	300
Armée, articles pour l'..... "	162	355
Armes à feu.....	116	164
Arnotto, liquide.....En fr.	153	324
" graine d'..... "	151	315
Arrowroot.....	84	18
Arrosoirs de pelouse, etc.....	120	184
Arséniate d'aniline.....En fr.	154	324
Arséniate de soude..... "	154	332
Arsenic..... "	153	324
Articles C.C.....	94	70
" approvisionnements de nav..	162	355
" de fantaisie, autres.....	96	76
" divers.....	163	359
" en argent massif.....	104	122
" en celluloïde.....	86	34
" en pierre.....	94	70
" divers autres.....En fr.	165	339
" en porcelaine de Chine.....	94	72
" en poterie, faïence, etc.....	94	72
" en bois.....	142	286
" exportés et retournés.....	162	354
" granités, en fer et émaillés..	114	158
" non énumérés.....	140	276
" plaqués ou dorés.....	104	122
" p. l'Anglo-Am. Teleg. Co...	162	356
" pour le gouv. fédéral..En fr.	162	355
" pour l'armée et la marine ...	162	355
" pour le gouvern. gén..Fn fr.	162	354
" pour les consuls génér. "	162	355
" pour les pansements antiseptiques.....	80	4
" pour tanneurs.....En fr.	153	326
" pour teindre, N.A.E. "	153	326
" vernissés.....	140	276
" " et étampés.....	140	276
" verrerie de table.....	102	116
Artotypes.....	82	14
Arucaria.....En fr.	151	313

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
A		
Asbeste, et articles d'	122	190
Asphalte ... En fr.	152	317
Atocas	102	108
Astracan ... En fr.	152	317
Attaches en mét. pour les gants. "	155	335
" métalliques p. ballots. "	114	160
Automobiles	108	144
Avoine	84	22
" roulée	84	22
B		
Bacon	130	226
Baguettes de fer de Suède pour clous.	112	156
" de fer ou d'acier	157	341
" galvanisées	157	341
" rondes laminées, fil métallique ... En fr.	157	341
" rondes lamin., d'acier "	157	341
Baies imposables	102	334
Baies pour la teinture ... En fr.	155	334
" sauvages ... "	151	314
" à l'état naturel	155	334
Bains en faïence	94	70
Balais	84	26
" à tapis	86	32
Balances	112	154
" et romaines	110	150
Balayures d'or et d'argent ... En fr.	155	335
Baleines de corsets	90	46
Bananes ... En fr.	151	313
Bandages en métal ... "	157	341
Band. de roues de locomotives, etc ... "	157	341
Band. de roues de bicycles ... "	152	321
Bandages herniaires	80	6
Bandelettes de caoutchouc pour garnitures de mach. à carder ... En fr.	161	352
Bandelettes de fer	112	150
Bandes de chapeaux ... En fr.	155	336
Bardeaux ... "	149	337
Barattes en bois	142	286
" poterie	94	70
Barils de pétrole	142	284
" " retournés ... En fr.	162	356
Barres de chemin de fer, en fer	110	148
Barres de chemin de fer, en acier	110	148
" d'acier	116	116
" de fer	116	166
" plates	110	150
Bas de coton	92	54
" de laine	144	292
" de plomb	118	170
" de soie	132	240
Bateaux, canots, etc	80	8
" de sauvetage ... En fr.	156	337
Batiste	90	48
Batteries électriques, etc	96	74
" " cap. pour	156	339
" galvaniques	96	74
Bambou—roseau de ... En fr.	151	312
Baumes, à l'état naturel ... "	154	344
Baudruches pour batteurs d'or ... "	155	335
Bay-rum	134	250
B		
Baïonnettes	116	164
Bêches	106	134
Bengaline	146	276
Bêtes à cornes	78	2
Bengalines non finies, etc	144	294
Bêtes à cornes	82	2
Beurre	128	226
" de cacao, etc	88	38
Bibles ... En fr.	152	313
Bicarbonate de potasse	94	66
" de soude ... En fr.	94	66
Bichromate de potasse ... "	154	330
" de soude ... "	154	331
Bicycles	86	32
" parties de	86	32
" tubes pour	114	154
Bière de gingembre	80	2
" en barils	80	2
" en bouteilles	80	2
" en fûts	80	2
Bière	80	2
Bijouterie	116	170
Billes, queues, etc	80	4
Billets à ordre, formules de	82	10
" de banque	82	10
" non signés	82	10
Billettes de fer	108	142
" de noyer dur ... En fr.	149	305
Binarséniate de soude ... "	154	332
Biscuits, non sucrés	84	18
" sucrés	84	18
Bismuth ... En fr.	156	339
Blanc de céruse ... "	148	303
" de doreurs ... "	148	303
" fixe ... "	152	318
" de Paris ... En fr.	148	303
" de plomb, en pâte	148	303
" " sec	124	256
" satiné ... En fr.	152	318
Blanchets et cylindres ... "	152	318
Blagues à tabac	140	274
Blé	84	22
" farine	84	22
Blé-d'inde ... En fr.	84	22
" farine de	84	22
Bleu d'outremer ... En fr.	154	333
" pour la buanderie	80	8
Blocs de bois ... En fr.	84	26
" de plomb	118	170
" inverses	84	26
" pour pavage	138	264
Blouses, coton	92	54
" soie	132	238
" toile	100	100
Bluets ... En fr.	151	314
Bobèches électriques	96	94
Bobines à coton	92	54
Bocards ... En fr.	152	304
Bœuf, salé	130	226
" extrait ou thé de	130	228
Bogheis	86	30
Bois à douves ... En fr.	139	307
" blanc ... "	149	305
" bran de scie ... "	150	307
" créosoté ... "	149	306

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
B		
Bois de campêche, extrait de...En fr.	153	325
" de campêche, moulu..... "	142	286
" de chauffage..... "	150	307
" de liège	149	304
" de plaqueminier... .....En fr.	150	307
" de pulpe.	144	288
" de rose..... .. ..En fr.	149	306
" sciure de	150	307
" de santal.....	149	306
" de service, N.A.E.....	149	305
" de service, rond, non manufacturé.....En fr.	142	288
" de service, scié, non trav. "	142	288
" de teck .... "	149	306
" en grume .... "	149	306
" lignum vitæ..... . . "	149	306
" " sciure . ..... "	150	307
" fendu, vulcanisé... .. ... "	149	305
" lambrissage..... "	149	307
" moulures, dorées.....	142	286
" " unies.....	142	286
" N.A.E	142	286
" ouvré, N.A.E.....	142	286
" placages	144	288
" planches et madriers.....	149	205
" " .....En fr.	149	305
" rouge..... .... "	149	306
" " sciure de..... "	150	307
" satiné..... "	150	307
" sciure de..... . "	150	307
" scié, ou équarri ..... "	149	306
" scié, non façonné..... "	149	306
" traverses de chem. de fer. "	149	305
" vis à bois.....	112	150
Boîtes à chapeaux	140	274
" à bijoux.....	96	78
" de fantaisie	90	76
" d'ornement.....	96	76
" en ferblanc.....	140	270
" d'instruments à musique ...	128	222
Boitte, salée	98	88
Bols d'acier pour les séparateurs de crème.....	106	128
Bonnets..... .....En fr.	106	118
Bonnets de fourrure	102	114
Bonneterie, coton.	90	46
" laine	144	288
" soie..... ..	132	236
Borax. ....En fr.	153	325
Bordures à l'usage des chapeliers "	155	336
Bottes, en caoutchouc et gutta-percha.	104	124
" et soul., gutta-percha et caout.	82	14
" et souliers en cuir.....	118	176
" fil de fer pour.....En fr.	159	348
Bouchons de liège	90	44
Boucles en métal...	120	182
" acier pour .....En fr.	159	345
" en cuivre... ... ... "	120	182
" en fer, etc..... ...	120	182
Boules de verre	102	116
" acier pour machine, etc.... .	116	164
" " " En fr.	152	343
Bougran .... "	152	320
Boulons en fer ....*. ..	114	162
Bourres de fusil	104	124
Bourses.	128	222
Boussoles ..... En fr.	152	321
Bouteilles de verre	102	114
Boutons, articles pour couvrir les. En f	156	338
" à pantalons.....	84	28
" à souliers, papier mâché. En f.	152	321
" de portes, acier pour..En fr.	158	345
" tous autres, N.A.E... ...	84	26
Bouts de cornes ... .En fr.	150	310
" en caoutchouc pour fouets "	142	284
Boyau pour fouets	150	348
Boyaux en caoutchouc.....	104	126
Bracelets.....	96	78
Branches en cuivre ou en fer pour ombrelles ....En fr.	158	344
Bran de scie .. .. "	150	307
Bretelles	82	14
Breuvages alcooliques, N.A.S.....	134	248
Briques à couteaux.....	84	26
" et tuiles.....	84	26
" pour construction	84	26
" pour pavage.....	84	26
" réfractaires	84	26
" réfr., pour la fabricat..En fr.	152	320
Brocard	124	206
Broderies	90	48
" N.A.E.....	96	74
" or et argent	104	122
Brome ....En fr.	153	325
Bronze ou métal hollandais	120	182
" phosphoré	120	184
" en poudre	124	206
" statues	120	182
" statuettes	120	182
Broquettes.....	82	16
Brosses	84	28
Brouettes	86	32
Broyeurs de grain.....	108	144
Brûleurs en métal.....	120	184
" incandescents.....	120	184
Buis	149	305
Buis, sciure de.....En fr.	150	307
Bulbes, fleurs..... "	150	313
" à l'état naturel..... "	154	334
" de verre pour lumière électrique	102	114
C		
Cabiai, peaux de, tannées.....	116	158
Câble métallique, fer et acier.....	114	162
Câbles-chaînes pour navires	158	341
Câbles, télégraphes, lumière électriq., etc.	96	14
Cacao, autres préparations	88	40
" fèves, pulpes et fibres....En fr.	151	312
" pâte	88	38
" " autres préparations	88	40
" nattes en fibre de.....	88	38
Cachou..... ....En fr.	154	333
Cadres de gravures	126	218
Café condensé.....	90	42
" extrait de, ou substitut de café..	90	42
" grillé ou moulu.....	90	42

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
C	Page, part. 1	Page, part. 2
Café grillé ou moulu et imitations	90	42
" substituts pour, N.A.E.	90	42
" vert	90	42
" " En fr.	162	357
Cages d'oiseaux	120	182
" d'écureuils	120	182
Cailles En fr.	150	311
Caillotis "	155	337
Caisses de charrettes ou chariots	106	138
Caleçons, coton	92	56
" laine	144	292
" soie	132	240
Calendriers d'annonces	82	12
Calicots, fabricat. de roul. en cuivre pour En fr.	156	340
" liqueur de fer pour. "	154	328
" " rouge pour. "	154	330
Camions	86	32
Camisoles, coton	92	56
" soie	132	240
" laine	144	292
Camomille, fleurs de En fr.	155	334
Campêche, extrait de bois de "	153	326
Camphre	94	64
Canots	80	8
Canevas	100	100
Canifs, couteaux à ressort et couteaux de poche	116	162
Cannes	144	288
" à pêche	142	284
" de toutes sortes, N.A.S.	142	284
Canons	116	164
Caoutchouc En fr.	161	352
" bandelettes "	156	315
" bottes et souliers	104	124
" boyaux en	104	126
" courroies, etc	104	124
" emballages, nattes, etc	104	126
" non ouvré En fr.	161	352
" ouvré, autres	104	124
" recouvert En fr.	161	352
" substituts "	161	362
" têtes de fouets en "	161	352
" vêtements rendus imperméables au moyen de	104	126
" vêtements imperméables à la surface	104	126
Caoutchouc, autres articles en	104	326
Capelines En fr.	152	321
Capsules à percussion	104	124
" et bourres de fusil	104	124
Capuchons de manille En fr.	156	338
Carabines	116	164
Caractères d'imprimerie	122	188
" métal pour	122	188
Carafes	102	114
Cardamome, graine de En fr.	154	331
Carnassières	104	124
Cartes à jouer	126	110
" commerciales, en blanc	80	8
" géographiques	82	12
" illustrées	82	12
Cartes imprimées, étampées, etc	82	14
" marines	82	12
" " amirauté En fr.	152	317

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
C	Page, part. 1	Page, part. 2
Cartes, pancartes enluminées	82	10
" d'assurances	152	320
" pour sourds et muets En fr.	152	319
Carton, de Bristol et de pâte, N.A.S.	126	210
" cuir	126	212
" de paille	126	210
" " feuilles ou rouleaux	126	214
" de pâte	126	210
" en feuilles ou coupé	126	210
" feutre, bourres de fusil En fr.	126	310
Cartouches	104	124
" ceintures à	104	124
" de fusil, etc	104	124
" et étuis à cartouches	104	124
Carvelles, de composition	110	146
" coupées	110	148
" forgées et pressées	110	148
Cachemire	144	290
Casimirs	144	294
Catalogues	82	12
Catsups	130	222
Cèdre d'Espagne En fr.	149	306
" rouge "	149	307
" sciure de "	150	306
Ceintures chirurgiques	80	6
" de toutes sortes	80	6
" électriques	80	6
Celluloïde, planches pour livres	159	347
" en feuilles, masses, etc En fr.	86	32
" moulée, etc	86	32
Centres, cuir cru En fr.	161	352
Ceps de vignes	138	268
Cercueils	142	284
" garnitures pour	96	78
Céréales	84	13
" avariées	84	24
" N.A.E	84	18
Cerises	102	108
Cerisier, arbres	128	220
" bois de service En fr.	149	305
" sciure de bois de "	150	307
Chaînes, colorées	90	50
" de coton, N.A.E	90	50
" " non colorées	90	50
" " colorées	90	50
" " sur ensouples	90	50
" en crin	106	126
" fer ou acier	108	138
Chaînes non colorées	09	50
Chaînons pour lieuses	108	138
Châles de coton	92	54
" de laine	144	292
" de soie	132	240
Chambre des Com., art. pour la En fr.	162	355
Champagne	136	260
Champignons, blanc de	151	316
Chandelles de blanc de baleine	86	28
" de cire	86	28
" de suif	86	28
" autres, N.A.E	86	28
Chanvre, déchets de En fr.	161	252
" composition "	154	327
" fil de "	100	102
" non préparé "	151	314

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
C	Page, part. 1	Page, part. 2
Chanvre, papier de...En fr.	155	336
" tapis et nattes en...	100	98
" toile à voile de...	100	98
Chapeaux, articles pour fabricants de...En fr.	155	336
Chapeaux de castor, soie et feutre...	106	128
" de paille...	106	128
" en fourrure...	102	114
" N.A.E...	102	114
" non finis... En fr.	152	321
" formes de...	106	126
Chapeliers, bandes, bordures, p. En fr.	155	336
" bouts de côtés pour. "	155	336
" doublures pour...	155	336
" fers à repasser pour...	112	164
" peluche pour...	155	336
" poil pour...	150	310
Chapellerie, N.A.E...	96	82
Charbon de bois...	86	34
" mach. à fabriquer le	158	342
Charbons et pointes de charbon...	94	74
Charbons pour lumière électrique...	94	74
Chardons à foulon...En fr	148	301
Charpie, etc,, antiseptique...	80	4
Charrettes à bras...	86	32
" à ressorts...	86	30
" de ferme...	86	30
Charrues à sellette...	106	130
Châssis d'imprimerie...	122	188
Châtaignier, bois de service...En fr.	149	305
" sciure de...	150	307
Chaude soudante au rouge cerise. En fr.	108	270
Chauderets pour batteurs d'or. "	155	335
Chaudières...	108	140
" pour navires...	114	156
Chaussettes et bas de coton...	92	54
" de laine, N.A.E..	144	292
" de soie, N.A.E...	132	240
Chaux...	118	176
" chlorure de...En fr.	153	325
" hydraulique...	86	34
" sulfate de...En fr.	148	301
Cheminées de lampes, en verre...	102	116
" à gaz...	120	184
Chemises de coton...	92	52
" laine tricotée...	144	292
" soie...	132	240
" toile...	100	102
Chemises—corsages, coton...	92	54
" " soie...	142	298
" " toile...	132	238
Chêne...En fr.	149	306
" écorce de... "	149	304
" " extrait d'... "	153	326
" " moulue... "	154	328
Chèques...	82	10
Cheval, couvertures de, taillées...	100	98
" clous de fers à...	110	148
" drap pour colliers de...	150	309
" fers à...	108	112
Chevaux...	80	2
" pour l'amélioration de la race...En fr.	150	307
" pour les exhiber... "	150	308

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
C	Page, part. 1	Page, part. 2
Cheveux, tresses, chaînes ou cordes.	106	126
Chèvres, pour l'amél. de la race. En fr.	150	308
Chicorée, grillée ou moulue, etc...	88	36
" naturelle ou verte, etc...	88	36
Chicle, à l'état naturel...En fr.	153	327
Chiens, pour l'amél. de la race.. "	150	308
Chiffons et déchets... "	161	352
" pour cercueils...	96	78
Chloral...En fr.	153	325
Chlorate de potasse... "	154	329
Chloroforme...	94	68
Chlorure de chaux...En fr.	153	325
" soude... "	154	331
Chocolat...	88	40
" préparations en poudre...	88	40
Chromos...	72	14
Chromotypes...	82	14
Chronomètres...En fr.	154	322
Cidre, clarifié ou purifié...	88	36
" non clarifié...	88	36
Cigares...	140	272
Cigarettes...	140	272
Ciment, N.S.A...	86	34
" articles en...	86	34
" hydraulique...	86	34
" de Portland ou romain...	86	34
Cirage...	80	6
" à souliers...	80	6
" pour harnais, etc...	80	6
Cire d'abeilles...	142	282
" à cacheter...	142	282
" paraffine...	142	282
" " chandelles...	76	28
" articles en, N.A.E...	142	282
Citrons...	102	110
" ...En fr.	151	313
" en saumure, destinés à être candis...	153	321
" jus de...	118	176
Clefs, de montres...	142	282
Clavigraphes...En fr.	110	146
Clinquant... "	104	122
Cloches...	80	6
" pour les églises...En fr.	152	317
Clôture, ruban dentelé pour...	114	160
Clous, à bordage...	110	148
" à fer à cheval...	108	140
" à baguettes...	112	156
" à tête plate...	110	148
" coupés...	110	148
" composition...	110	146
" de fil de fer...	110	148
" de maréchal...	110	148
" en cuivre jaune...	82	16
" " rouge...	90	44
" forgés ou pressés...	110	146
" lames de fer ou d'acier pour fabrication des...	110	148
" pour boîtes à cigares...	110	148
Cobalt, oxydes de...En fr.	153	322
" minerai de... "	148	302
Cobourg...	144	294
Cochenille...En fr.	153	326
Cochons...	80	2
" pour l'amélior. de la race. En fr.	150	307

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
C	Page, part. 1	Page, part. 2
Cocoboral ..... En fr.	150	307
Cocons de soie ..... "	150	311
Coffres de sûreté, en fer	112	154
" " portes pour...	112	154
Cognassiers	128	222
Coings	102	110
Coins	122	188
Coke ..... En fr.	153	322
Colle de poisson	92	52
Colis postaux	128	224
" payés d'avance de la Grande-Bretagne.	146	298
Colis postaux et messageries... En fr.	96	76
Collections d'antiquités	162	354
" de médailles	162	356
" de monnaies	162	356
" de timbres-poste.... En fr.	162	356
Colle forte en feuilles, etc	92	62
" liquide	92	62
Collets de dentelle	96	82
Cologne, eau de, en bouteilles.	134	250
Colombo ..... En fr.	153	327
Comm., Chambre des, art. pour "	164	335
Compteurs à gaz	120	184
Compteurs de caisse mécaniques.	86	32
Comprimeurs d'air	108	144
Confiserie	138	268
" étiquettes pour	82	10
Confitures	116	170
Conserves	116	100
Constructions en fer	110	150
Consuls généraux, articles pour. En fr.	162	355
Contre-rivets en cuivre jaune	82	19
" " rouge	90	44
Cordages de toutes sortes	90	44
Corde de boyau ..... En fr.	152	321
" p. inst. de mus. "	152	321
" pour fouets, etc. "	142	284
" fer ou acier	112	150
Corde de coton	92	56
" crin	106	126
" fantaisie	96	78
" fouets ..... En fr.	142	284
Cordes à linge en fil métallique	114	162
Cordiaux	134	248
Coriandre, graine de ..... En fr.	154	331
Cornes ..... "	150	310
" articles de fantaisie	96	78
" bouts de ..... En fr.	150	310
" en lames ..... "	150	310
Corniches de fenêtres, etc	142	284
Cornières en fer	110	150
" pour navires ..... En fr.	157	341
Cornouiller, sciure de	150	307
Cornwall, pierre de ..... En fr.	148	300
Corsets	90	46
" agrafes de	90	46
" buscs, etc	90	46
" fil métallique, etc	158	345
" fil d'acier pour. ..... En fr.	158	345
" lames d'acier, etc	158	348
Costumes et décors de théâtre.....	90	46
Cotes de commerce	92	10
Côtés de viande	130	226
Cotolène	130	226

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
C	Page, part. 1	Page part. 2
Coton, à chemise	92	52
" absorbant	80	4
" autres articles	92	58
" bandelettes de, pour machines à carder ..... En fr.	156	316
" blanchi, non imprimé	92	58
" blouses	92	54
" batistes	92	54
" chaîne de	92	54
" châles de	92	54
" chiffons de ..... En fr.	153	322
" cotonnades, imprim. ou teint..	92	58
" " non colorées	92	58
" à crochet	92	52
" couvre-pieds de	92	50
" et corde de coton tressée.....	92	50
" fil de	92	52
" fil de, pour fabriques...Fn fr.	161	353
" huile de graine de	124	196
" laine de ..... En fr.	153	323
" mouchoirs	90	50
" non blanchi	92	52
" ouvré	90	48
" " N.A.E.	90	48
" plaids de	161	351
" sacs en, sans couture	90	50
" " cousus	92	54
" satiné	90	48
" tiretaine	90	48
" vêtements de	92	52
Cotonnades	92	48
Cotons brillantés	92	56
Cotons ouatés, non teints	92	56
" " teints, etc	92	56
Couchettes, tubes en fer pour.....	157	341
Coulants pour ombrelles..... En fr.	158	341
Couleurs et peintures	124	206
" en pâte	124	206
" blanches, sèches, etc.....	124	206
" métalliques ..... En fr.	153	322
" préparées ou broyées... ...	126	208
" sèches, N.A.E.	124	206
Coupe-papier	128	224
Couperose ..... En fr.	154	332
Couperets	116	166
Coupes, données comme prix... En fr.	158	316
Courbes pour navires ..... "	162	330
Courroies	80	6
" en caoutchouc	104	124
" en cuir	118	176
" toutes autres	80	6
Courtes-pointes en coton	144	292
Coussinets d'escaliers	100	98
Coussinets de brosses à cheveux. En fr.	110	150
Coussinets de ch. de fer	110	150
Couteaux à couper le foin, la paille....	106	132
" ac. p. En fr.	159	346
" à ressorts	114	162
" de poche	116	162
" plaqués	114	162
Couteliers, acier pour..... En fr.	159	345
Coutellerie de table	116	162
" plaq. en tout ou en partie.	96	78
" N.A.E.	116	162

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
C		
Coutils, coton	90	48
" pour corsetiers	90	48
Couverts contenant des march. En fr.	160	350
Couvertures de voyage	130	230
" toute sorte	130	230
" laine	144	248
" cheval, taillées	100	98
Couvre-pieds	144	292
Craie, préparée	86	34
" pierre crayeuse En fr.	148	300
Crampons à glace, acier pour "	159	345
Crayons de plomb	126	216
Crème d'encollage	84	26
" de tartre En fr.	153	326
Crêpe noir	92	58
Creusets en plombagine En fr.	153	322
" argile	153	322
Crin, articles en, autres	106	128
" frisé	106	126
" de cheval En fr.	150	309
" matelas	120	180
" non frisé En fr.	106	126
" tissu en	106	126
" végétal	106	126
Crinolines, fil d'acier pour En fr.	158	345
Cristaux d'étain "	156	333
Croisilles pour poterie "	161	352
Cruches, poterie	94	70
Cryolithe ou kryolithe En fr.	148	301
Cuillers pour la pêche	140	274
Cuir à courroies	118	172
" " fil pour En fr.	118	172
" aligator	118	174
" carton-cuir	126	212
" cirage	80	6
" de Cordoue	118	174
" cuiroïde	126	212
" de chevreau	118	172
" dongola	118	174
" émaillé	118	174
" empeignes	118	174
" gants	118	172
" kangarou	117	174
" non corroyé	118	172
" ouvré, N.A.E	118	176
" peaux de maroquin vernies	118	174
" peaux de mouton	118	172
" semelles	118	172
" textiles pour fouets En fr.	124	209
" tout autre, N.A.E	118	174
" veau, chevreau, agneau, etc., non tanné	118	172
" veau, chevreau, agneau, etc., tanné	118	172
" vernissé	118	174
" vernissé ou émaillé, etc	118	174
Cuivre jaune, articles en, N.A.E	82	16
" baguettes en En fr	156	339
" branches "	156	339
" culots "	156	339
" clous, rivets et cont.-riv.	82	16
" en barres et boulons	156	339
" " En fr.	156	339
" en lames ou en feuilles En fr.	156	334
Cuivre jaune, feuilles ou plaq. En fr.	82	16
" fil métallique	82	16
" fil de laiton pour bottes et souliers En fr.	159	348
" lames, pour filets d'imprimerie	82	16
" pompes	82	16
" tissu métallique	82	16
" tuyaux passés à la filière	156	339
" uni et enjolivé En fr.	82	16
" vieux, etc "	156	339
Cuivre rouge, articles en, N.A.E	90	40
" bandes de	156	340
" barres, bag., boulons, etc. En fr.	156	340
" clous, rivets et c.-rivets	90	44
" en gueuse En fr.	156	340
" lames, feuilles ou plaques En fr.	156	340
" fil	82	16
" oxyde de En fr.	153	322
" patrons	90	44
" pompes En fr.	82	16
" précipité de "	153	326
" sous-acétate de "	154	333
" sulfate de "	154	332
" tissu métallique	90	44
" tuyaux de En fr.	156	340
" vieux et en morceaux	156	340
Culots en cuivre En fr.	156	339
Curmin, graine de "	154	331
Curcuma "	154	333
Cutters et traîneaux	96	30
Cuves	142	286
Cyanogène En fr.	153	326
Cyclomètres	92	58
D		
Daim, peaux de, tannées	118	174
Dahlias	128	220
Dalles de pierre, marbre, etc	138	262
Damar, gomme En fr.	153	327
Damas de lin	100	98
Damas de lin ou de coton et de lin	92	50
" tapis de	155	337
Dames	96	80
" pions, etc	96	80
Dames-jeannes, verre	102	114
" poterie	94	70
" ou cruches	100	70
Dattes	100	104
Décors de théâtre	90	40
Déchets de coton En fr.	153	322
" de bandelettes d'étain "	159	347
" de cuir des tanneurs	118	174
" p. la fabric. du papier En fr.	161	352
Degras	150	309
Dentelles, cols en dentelle, etc	96	82
Dent-de-lion	161	353
Dents artificielles	152	317
Dés, en os ou en ivoire	96	80
Dessins	82	14
" de construction	82	14

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
D		
Dessus de plats	100	98
" d'oreillers	80	8
Détritus de poisson En fr.	148	303
Diamants "	148	302
" noirs "	148	302
" non montés "	148	302
" poussière de "	148	302
Digitale, feuilles de "	153	327
Dynamos électriques "	96	74
Disques pour rouleaux "	152	318
Divers articles	163	359
Doeskins, laine	144	290
Dorures	104	122
Doublures pour chapeliers En fr.	155	336
" de cheminées	84	26
" d'habits	144	294
" pour poêles	84	24
" pour tapis	100	98
Douilles pour ombrelles En fr.	144	288
" fer et nickel, pour fouets	161	352
Douves de bois En fr.	149	307
Dragueurs	149	307
Draps de lits, caoutchoutés	100	100
" coton	92	50
Draps de lits, toile	100	100
" religieuses	144	294
Drap d'Orléans	144	294
" pour relieurs En fr.	153	300
" huilé	124	200
" italien, non fini, etc	144	294
Dressine	84	26
Droit spécial	146	298
Droits additionnels	146	298
Drogues, etc., toutes autres	94	68
" " En. fr.	153	323
" à l'état naturel, etc "	154	334
E		
Eau de Cologne en bouteilles	134	250
Eaux de lavande	134	250
Eau-de-vie	134	248
Eaux gazeuses	122	190
Eaux minérales, à l'état naturel. En fr.	122	192
" N.A.E.	122	192
Eaux pour la chevelure, dentifrices, etc.	126	216
" pour la toilette	132	244
Ebène En fr.	149	306
" sciure d'	150	307
Ebénistes, ferronnerie à l'usage des	108	142
Ecailles, articles de fantaisie	96	78
" de tortue et autres En fr.	148	303
" de tortue "	148	303
Echantillons de botanique "	162	356
" d'entomologie "	162	357
" de minéralogie "	148	302
Eclisses pour chemins de fer	149	305
Ecoles, articles pour les En fr.	164	326
Ecorce de bois de liège "	149	304
" " fabriquée	90	44
" de chêne pour les tanneurs En fr.	149	304
" de pruche "	149	304
" de quinquina "	153	326
" pour tanneurs "	149	304

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
E		
Ecorce à l'état naturel	155	334
Ecorces candies	138	268
Ecrans	114	160
" en fil métallique	114	160
Ecrins à bijoux, etc	96	78
Effets de colons En fr.	162	358
" de sujets décédés à l'étr "	162	354
Effets non caoutchoutés, pour makintoshs	88	38
Effets provenant de legs	162	354
" tricotés	116	156
Effilochages	142	298
Eglises, cloches pour En fr.	152	317
Egrefin	96	84
" de Terre-Neuve En fr.	148	303
Elastique	94	74
Electriques, appareils pour lumières	96	74
" batteries	96	74
" charbons pour lumières	94	74
" électromètres et moteurs	96	74
Electro-plaqués, articles	104	122
Electrotypes et matrices pour	122	188
" de livres	159	347
" " En fr.	159	347
Elixirs	134	250
Emballages	124	302
" de poisson	100	96
Embarcations const. hors du Can	132	236
Embouchures de pipes	114	274
Emeri, en blocs En fr.	148	300
" toile d'	130	232
" papier d'	130	232
" roues d'	96	76
Empois	138	262
Enclumes	106	136
Encollage à émail	84	26
" crème d'	84	26
Encre à écrire	106	130
" à imprimer	80	6
" de cordonniers	80	6
Engrais	96	84
" animal En fr.	150	309
" végétal "	154	324
Enseignes et lettres pour	132	236
En-têtes de comptes	80	10
Enveloppes	126	210
Enveloppes à saucisses	130	232
" " non nett. En fr.	130	226
Epaules de viande	128	208
Epées	116	164
Epices, moulues	134	244
" non moulues	134	244
Epine-vinette, gomme d' En fr.	153	327
Epingles	120	186
Eponges	138	226
Equerres, en fer	108	126
Esprit aromatique	136	252
Esprit de nitre	136	252
" de palme	134	248
" de térébenthine	140	274
" de vin	134	246
Esquifs	80	8
Essences contenant des spiritueux	134	250
" de fruits à l'éther	134	250
Essieux	159	346

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
E		
Essuie-mains de coton	92	56
" de lin, etc	160	100
Estampes de mode....En fr.	155	334
Etain, platine	159	347
" déchets....En fr.	159	347
" en cristaux	156	333
" en feuilles	159	347
" oxyde....En fr.	153	322
" saum., gueus. et barr., etc. "	159	347
Etamine à pavillon	144	294
Etaux	106	136
Ether, nitreux	134	252
Ether, sulfurique	94	68
Ethyl	134	246
Etiquettes imprimées	82	10
Etoffes à pardessus	144	290
" moirées....En fr.	144	284
" à robes	144	294
" à mackintosh	88	38
" croisées	144	294
Etoupe....En fr.	151	312
" de lin "	151	312
Etriers en bois	156	338
Etrilles	108	142
Etuis à cigares	140	274
" de fusils et pistolets	104	124
Eventails	96	78
Extraits contenant des spiritueux	134	250
" de bœuf	130	228
" de campêche et sumac. En fr.	153	325
" d'écorce de chêne "	153	326
" de fustet "	153	326
" de garance "	154	329
" d'indigo "	154	328
" de malt	120	178
" de noix de galle....En fr.	154	329
" d'orseille "	154	329
" de quebroco "	153	326
" de safran "	154	330
" de safranum "	154	330
" de viandes	130	228
" de violette....En fr.	154	330
Extincteurs chimiques "	108	140
Extracteurs de pommes de terre	106	134
F		
Faïence blanche, couleur crème, etc	94	70
" " granitée	94	70
Faisans....En fr.	150	311
Fanaux de côté	120	186
Fanons de baleine....En fr.	148	203
Farine avariée	84	24
" d'avoine	84	22
" de blé	84	24
" de blé-d'inde	84	22
" d'empois	132	262
" de riz	84	20
" de sagou	84	20
" de sarrasin	84	22
" de seigle	84	24
" de tourteaux oléagineux, tourteaux de graine de cotonnier et de noix de palmier. En fr.	160	349

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
F		
Faucheuses	106	132
" couteaux, ac. p....En fr.	158	345
Faulx et faucilles	106	134
Faux-cols en toile ou en coton, xylonite	90	42
Fibrilles....En fr.	151	312
Feldspath "	148	300
Fer, acétate, solution "	154	328
" à bandage	112	150
" à côtes	110	150
" en gueuse, N.A.E	108	142
" " au charbon de bois	108	142
" en maquettes	118	142
" en morceaux	116	162
" en saumons	116	142
Fer et acier, baguettes rondes En fr.	157	341
de creuset, en feuilles....En fr.	158	345
lingots, etc	108	142
martelé à froid ou poli, etc	108	140
pour agrafes à fermoir....En fr.	158	345
pour chaînes de bicycles, etc....En fr.	159	346
pour couteaux de faucheuses et moissonneuses....En fr.	158	345
pour grappins à glace En fr.	159	345
pour limes "	159	346
pour marteaux...En fr.	159	346
pour scies "	158	344
pour vaisseaux "	157	341
pour parasols "	158	344
rails	110	138
de rebut	108	138
" ....En fr.	157	341
aiguilles de croisement	114	156
" N.A.E	116	164
" de chirurgie En franc.	161	353
" à tricoter	110	146
aiguilles de mac. à coud	110	146
" de mac. à tricot	110	146
ajustages de tuyaux	114	156
arbres de couche	108	140
anneaux pour ombrelles En fr.	158	344
appareils pour engerber	152	318
armes à feu	116	164
articles non énumérés	114	162
baguettes laminées	108	136
" de f. de Suède	112	156
" lamin., Suède	112	156
" " rondes En fr.	112	156
balances	112	154
bandages	152	321
bandages et roues de locomotives....En fr.	157	341
bandelettes	112	150
barres laminées	108	136
barres, acier	116	166
" à essieux	159	346

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
F	Page, part. 1	Page, part. 2
Fer et acier, barres de chemin de fer..	110	148
" ébauches d'essieux.	106	136
" martelées	108	140
" non finies	114	154
" ovales	108	140
" plates	108	140
" puddlées	108	112
batteuses	110	144
baïonnettes	116	164
bocards	108	144
bols d'acier.....En fr..	156	330
boulons	114	162
bouts de rails d'acier coupés, etc	116	162
bouts de rails d'acier	116	162
branches d'ombr'lles. En fr..	158	344
broquettes coupées	108	140
câble	114	162
canifs, couteaux à ressort et couteaux de poche	116	162
carabines et fusils	116	164
carvelles, composition	110	146
" coupées	110	148
" forgées ou pressées	110	148
" de ch. de fer	110	148
chaînes	108	138
chapeaux pour ombrelles.....En fr..	158	344
charrues	106	134
chaudières	108	110
chèvres	108	144
chromaté	116	164
clôture, fil barbelé	159	348
" ruban dentelé	159	348
" uni	159	348
clous	110	146
" à bordage	110	148
" composition	110	146
" coupés	110	148
" de maréchal	110	148
" à souliers	108	140
" de fer à cheval	110	148
" fil de fer	110	148
" forgés	116	162
coffres de sûreté	112	154
coins	116	166
cornières laminées	110	150
" lits en fer. En fr.	157	341
" p. navires. "	157	341
coulants d'ombrelles "	158	344
coupe-papier	128	224
hache-paille	158	344
courbes, navires....En fr.	162	330
couteaux à foin	106	132
coutellerie de table	116	162
" N.A.E	116	162
déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer	116	162
douilles.....En fr.	116	162
ébauches	110	150
" de barres à œill.	110	150
" de boulons	114	162
" d'écrous	114	162

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
F	Page, part. 1	Page, part. 2
Fer et acier ébauches de pentures	108	138
éclisses de ch. de fer	110	150
écrans, portes en fil mét.	114	160
enclumes et étaux	106	136
écrous forgés	106	136
émaillé	114	160
en feuilles	112	154
" cannelées	112	154
" galvanisées	112	156
" rognures	112	154
" pour nav. En fr.	157	341
" p. pelles, etc. "	162	328
" p. patins "	158	345
engerber, appareils pour	152	318
en gueuse	108	142
affiné au charbon de bois	108	142
en maquette	108	142
en morceaux	108	138
équerres	108	138
essieux	106	136
" parties de	106	136
étrilles	108	162
étendeurs d'engrais	106	132
étoiles	110	150
faucheuses, couteaux de	158	345
faucilles	106	134
faulx	159	346
fer à côtes	110	150
fer à cheval	110	148
" à lames	112	156
" laminé	116	164
" " baguettes. En fr.	157	351
ferro-manganèse	108	140
" silicium	108	140
ferronnerie	108	142
fers à repasser	112	154
" de chapeliers et de tailleurs	112	154
" de tailleurs	112	154
feuillard	112	150
" ou fer en lames	112	150
" En fr.	156	341
fil à clôture barbelé	159	348
fil calibre 16.....En fr.	159	348
fil de fer galvanisé, etc.	159	348
fil de fer galvanisé. En fr.	159	348
fil de fer recouvert	114	160
fleurets	116	164
fonte	108	136
" blanche cristalline	108	140
fontes	110	136
" malléables	110	141
forgés pour essieux	106	136
forets	108	144
forgés pour voitures	110	148
forgés ou fer forgé, N.A.E	110	148
formes de construction	110	150
" spéciales	108	142
fourches en fonte " 2 et 3 fourchons " 4, 5 et 6 "	106	132
ourchettes pour ombrelles En fr.	158	344
galvanisés	112	154

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
F	Page, part. 1	Page, part. 2
Fer et acier, garnitures de maisons	104	106
haches	116	166
hachettes	116	166
hameçons...En fr.	155	334
herminettes	116	166
herses	106	132
houes	106	132
instruments aratoires	106	130
" de chirurgie	161	353
" et outils	116	168
lames	112	156
" de couteaux, etc	116	158
leviers	116	166
limes	116	168
" acier pour...En fr.	159	346
lingots d'acier	108	142
" et maquettes	108	142
lisières	112	158
lieuses	108	138
lisses	110	148
locomotives	108	140
" bandages. En fr.	157	341
longrines	110	150
loupes	110	150
" acier	108	142
machines à coudre	110	146
" à broyer le roc	108	144
" à battre	110	154
" à imprimer	128	224
" à incendie	108	140
" locomotives	108	140
" à plier	128	206
" de relieurs	128	206
" à régler	128	206
" à miner. En fr.	159	322
" à vapeur, autres de navires	103	130
	108	130
" dite "wire grip" En fr.	160	317
	157	315
" faucheuses	106	124
" mécanigraphes	110	134
" " En fr.	158	315
" vendeuses mécaniques dites *slot*	110	136
" à éprouver la force	112	142
machines portatives	116	134
" pour navires	108	130
" autres	110	136
manèges	110	144
marteaux	116	166
" de forgerons	116	166
massets	108	142
massets d'acier	108	142
manchons de voitures	116	166
massoques	108	142
mâts de navires. En fr.	157	341
mécanismes, N.A.E	110	146
moissonneuses	106	132
" à pelouse	106	132
moulins à scier et à raboter	110	144
moulins à vent	108	144
mousquets	116	164
non énumérés	116	168

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
F	Page, part. 1	Page part.
Fer et acier, oreilles de charrues	110	148
outils d'artisans	116	168
outils de mines...En fr.	153	343
" de taillanderie	116	168
" de voie	116	166
" et instruments	116	168
patins	112	154
pelles	106	134
" ébauches	106	134
" et bêches...En fr.	106	133
pentures	108	138
" et gonds, N.A.E.	108	138
pics	116	166
pinces	116	166
pioches	116	166
plaques de côté	110	148
" de poêles	115	156
" en fonte	115	156
" et fourn. de poêle	115	156
" gravées	128	222
" navires...En fr.	128	222
" ou feuilles	112	152
" " En fr.	158	345
plat	112	152
poêles	112	152
pointes	112	152
" coupées	110	148
pompes	110	148
pompes à incendie	108	140
ponts	108	142
portes pour coffres de sûreté et voûtes	112	154
pour manœuvres en fil de fer...En fr.	160	348
p. manufactures de chaussures...En fr.	112	154
poutrelles	110	150
poutres	110	150
" p. navires..En fr.	157	341
pour ouvrage en fil de fer, etc...En fr.	159	348
presses à imprimer	128	224
râpes	116	168
râteaux à cheval	106	132
râteaux, N.A.E	106	134
rebuts de fer et d'acier	116	150
" de vaisseaux naufragés...En fr.	157	341
" fonte	110	156
rebuts forgés	108	136
renards	116	166
ressorts	120	184
" pour meubles	120	184
" acier pour..En fr.	159	346
ressorts de wagons	106	136
" d'horlogerie	158	345
rivets	114	162
fer pour rivets...En fr.	114	162
rognures	112	156
ronds	114	162
rondelles	114	162
rouleaux de ferme	106	130
ruban dentelé et uni, etc.	114	160
Russie, fer de	108	138
" " ...En fr.	156	339

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
F	Page, part. 1	Page, part. 2
Fer et acier, sabres	116	164
sarcleurs	106	130
saumons de fer, N.A.E.	110	138
scies	116	166
sections spéciales, etc.	108	142
semoirs mécaniques	106	130
séparateurs	110	144
serrures	108	142
socs de charrues	110	148
solives	110	150
tarières pour plantage de poteaux	106	134
tôle à chaudière	106	134
" à clous	108	132
" du Canada	108	138
tôle pour ponts	108	138
tous autres, N.A.E.	106	130
terne doux	108	138
tés	110	150
tubes de fer laminés pour lits...En fr.	157	341
" non soudés	114	156
" soudés à joints superposés	114	158
tuyaux bouilleurs	114	156
" en fonte	108	138
" en fer forgé	114	156
" vernissés, etc., pour lits..En fr.	157	341
" autres	157	341
vaisseaux, en fonte	157	341
vanneuses	108	144
vis	112	154
" N.A.E.	112	154
Fer forgé	108	140
" laminé	108	138
" rebuts, fonte	112	154
" rond	112	150
Ferblanc ..... En fr.	140	270
" articles en	140	270
" chapeaux pour ombrelles...En fr.	158	344
" en feuilles, décoré	159	347
" phosphoré	120	184
Ferblanterie	140	270
" vernissée	104	118
Ferments	153	326
Ferrailles	108	138
Ferro-manganèse	108	140
Ferronnerie de maison	108	142
" de harnacheur	108	142
" pour garniture de maison	108	142
" pour voiture	108	142
Ferro-silicon	108	140
Fers à cheval, mule et bœuf	108	142
" à repasser	112	154
Feuillard	112	152
Feuille de belladone ..... En fr.	158	209
" de buchu ..... "	158	309
" de ciguë ..... "	158	309
" de jusquiame ..... "	151	315
" de palmier	151	315
" de séné ..... En fr.	151	315
" d'or et d'argent	104	122
" et clinquant	104	122

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
F	Page, part. 1	Page part.
Feuilles à l'état naturel ..... En fr.	15^5_1	334
" de digitale ..... "	15^5_2	315
" pliées	8^2	10
" de fer ou d'acier p. nav. En fr.	11^0	130
Feutre adhésif pour navires ..... "	15^5	334
" à toiture	14^4	296
" carton pour bourres...En fr.	15^4	336
" chapeaux	10^6	128
" drap de, N.A.E	14^4	290
" imprimé	14^4	296
" pressé	14^4	296
Feutre, tout autre	14^4	296
Fèves	8^4	20
" cuites, en boîtes	14^0	274
" de cacao ..... En fr.	15^1	312
" de caroube	15^1	315
" de semence de la G.-B...En fr.	15^1	316
" de vanille	15^5	325
" noix vomique	15^3	325
" tonka	15^3	325
" à l'état naturel ..... En fr.	15^5	334
" graines de la G.-B	15^1	316
Fibre, cartavert	9^6	84
" du Mexique ..... En fr.	15^1	312
" de Tampico ..... "	15^2	312
" végétale ..... "	15^1	312
" durcie	9^6	84
" vulcanisée	9^6	84
" de cocotier ..... En fr.	15^3	322
" " tissée ..... "	15^3	322
Ficelle à voile	100	98
" de manille	15^2	318
" d'agavé	15^2	318
" d'engerbage ..... En fr.	152	318
" N.A.E	90	44
" pour fabrication	140	276
" pour les engerbeuses mécaniques...En fr.	102	318
" pour les engerb., art. pour.	152	318
" pour pêcheries ..... En fr.	155	335
Figues	100	104
Figues-bananes ..... En fr.	151	314
Fil à tricoter	90	50
" de coton ..... En fr.	92	52
" " n° 40 et plus fin ..... "	161	352
" " à coudre, en écheveaux	92	52
" " " N.A.E	92	52
" " " sur bobines	92	52
" " coloré, etc	92	52
" " non coloré, etc	92	52
" " de laine	92	52
" " poli pour lacets de chauss	161	353
" " p. l'us. des manuf...En fr.	92	52
" de caoutchouc pour la fabrication de tissus ....En fr.	161	352
" de jute	100	102
" de lin	100	100
" de lin et de chanvre ..... En fr.	100	100
" mohair ..... "	161	354
" pour bonneterie, non teint	100	96
" pour bonneterie, teint	100	96
" pour câbles	114	162
" pour cages	120	182
" pour galon ..... En fr.	92	54
" pour tissus élastiques ..... "	161	352

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
F		
Fil métallique—Fer	114	162
" " En fr.	153	345
" à chaussures "	155	335
" de fer à clôture, barbelé	159	348
" " dentelé et uni	114	160
" de fer à clous	114	162
" baguettes à l'usage des fabr.. En fr.	157	341
" " d'acier "	157	341
" cuivre jaune	82	16
" " " zinc, etc., tordu. En fr.	156	339
" d'acier de creuset "	114	160
" " Bessemer p. som. élast "	158	344
" " Homo " "	158	344
" de bronze	120	184
" de cuivre rouge	90	44
" de platine En fr.	122	188
" de fer galvanisé	112	154
" " En fr.	156	341
" n° 16 "	90	44
" plat à clôture	114	160
" pour manœuvres de navires. En fr.	160	348
" pour matelas "	158	344
" pour filets	122	188
" recouvert	114	160
" tissu métallique En fr.	114	160
" de toutes sortes, N.A.E	114	160
Filets et rets	155	335
" pour jeu de tennis	140	276
Fioles en verre	102	114
Flacons	102	114
Flanelles de laine	144	2 0
Flétan, frais ou saumuré	98	86
" de Terre-Neuve En fr.	148	304
Fleurets	116	164
Fleuristes, plantes de En fr.	151	313
Fleurs artificielles	96	80
" à l'état naturel En fr.	155	334
" parfums de, en boîtes	128	224
" de sagou	84	20
Foin	106	128
" attache	106	132
" charge	106	132
" de mer En fr.	155	337
Fonte blanche cristalline	108	140
Fontes malléables de fer	110	146
" autres	110	146
Forets diamantés En fr.	153	323
Formes en bois	142	286
" de construction	110	150
" de chapeaux	106	128
Fossiles En fr.	148	300
Fouets	142	284
" art. pour la confect. des. En fr.	128	220
Fougères	128	220
Fourches agricoles, acier pour.. En fr.	159	346
" en fonte, non façonnées	116	168
" pour ombrelles En fr.	116	168
Fourrures, articles en	102	114
" préparées	102	114
Fraises, N.A.E	102	108
" sauvages En fr.	151	214
Framboises	102	108
" En fr.	151	314
Framboisiers	128	220
Franges	96	78
Franges d'or et d'argent En fr.	152	320
Frêne blanc "	149	306
" manches de "	142	284
Fromage	128	226
Fruits secs	100	102
" artificiels	96	80
" conservés dans l'eau-de-vie	102	112
" en boîtes	102	112
" étiquettes pour	82	10
" secs	100	102
" verts	151	313
" " drogues En fr.	155	334
Fusées, N.A.E	102	114
Fusils à air comprimé	116	164
Fustet moulu En fr.	154	328
G		
Gaïac En fr.	149	306
Galets pour le jeu de curling "	153	323
Galon	92	54
" caoutchouté	124	200
" non teint	92	54
" de toute espèce	140	270
Gambier En fr.	154	333
Gannister (sable réfractaire) "	148	301
Gants, cuir à	118	172
" de toutes sortes	104	120
" et mitaines de toutes sortes	104	120
Garance En fr.	154	328
Garance de l'Inde "	154	328
Garniture de cardes mécaniques	118	178
" pour éclairage électrique	120	184
Gaz, appareils d'éclairage au	120	184
" bouées à, art. pour	155	335
Gaze de coton	80	4
Gazoline	160	349
" machines à	108	140
Gazomètres	120	184
Gélatine	92	62
Gelées	116	170
Genièvre, toutes sortes	134	248
Gentiane non moulue	153	327
Gibier	130	228
Gilets en laine	144	290
Gingembre, non moulu	134	244
" bière de	80	2
" confit	134	246
" moulu	153	327
" en conserves	134	246
" vin de	136	252
Ginseng, racine de En fr.	153	327
Glace "	162	357
Glaces, étamées	104	120
" biseautées	104	118
" ébauchées, passées au rouleau	104	118
" étamées, N.A.E	104	120
" sans tain	104	120
Gladiolus	128	220
Glands En fr.	96	78
Globes, astronomiques "	155	335
" géographiques	155	335
" de verre, pour lanternes, etc	102	116
Globules ou sable ferrugineux	155	336

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
G	Page, part. 1	Page, part. 2
Globules ou sable ferrugineux..En fr.	155	336
Glucose, sirop ou sucre de	138	268
Glycérine	94	64
" pour mat. expl.	94	64
" "	153	327
Gomme, anglaise	84	26
" arabique ..... En fr.	153	327
" assa fœtida, à l'état nat. "	94	64
" australienne ..... "	153	327
" élimée	053	327
" copale ..... En fr.	153	327
" laque blanche	153	327
" d'épine-vinette ..... En fr.	155	308
" de sapotier	153	327
" gedda ..... En fr.	153	327
" sucrée	138	268
" toutes autres, N.A.E	92	58
Gommes ..... En fr.	155	334
Gommiers ..... "	149	305
" sciure de	150	307
Gonds et pentures, N.A.E	80	6
Gongs, N.A.E	80	6
Goudron ..... En fr.	153	322
" et poix ..... "	153	322
" houille	153	322
" " ..... En fr.	153	322
" teinture de ..... "	153	324
" pin et poix ..... "	153	322
Gournables ..... "	161	353
Gouvernem., articles pour le.. "	162	355
Gouv. général " ... "	162	354
Goyaves ..... "	151	314
Grain, avarié	84	24
" artificiel	96	80
" et produits du	84	20
Graines, drog. à l'état naturel. En fr.	155	334
" de betteraves	151	315
Graine de fenouil ..... "	154	331
" fenugrec ..... "	154	331
" ciguë ..... "	154	331
" colza ..... "	154	331
Graines aromatiques ..... "	154	331
Anis étoilé ..... "	154	331
Carvi et coriandre ..... "	154	331
Cumin et cardamome ..... "	154	331
Fenouil et fenugrec ..... "	154	331
Graines de jardin	130	234
" de lin	151	316
" de betterave à sucre...En fr.	151	315
" de carotte ..... "	151	316
" des champs	151	315
" de fruits ..... En fr.	155	334
" de jardin, champs et autres..	130	234
" mangold	151	315
" de moutarde ..... En fr.	151	316
" de navet ..... "	151	316
" de rabiole ..... "	151	316
" de semence pour fins agricoles.	130	234
" de trèfle	130	234
" en petits paquets	130	234
" pour des fins agricoles	130	234
" autres, N.A.E	130	234
Graisse à essieux	104	122
" à savon	150	309
" laine brute, "Degras". En fr.	150	309
Graisse pour la fabric. du savon En fr.	150	309
Granit	138	262
" articles en	138	264
Graphophones	122	192
Grattoirs de rues	86	32
Gravier ..... En fr.	148	301
Gravures	82	10
" d'annonces	82	10
" de modes ..... En fr.	82	10
Grenades ..... "	151	314
Grès	132	262
Groseilles	102	108
Groseilliers	128	220
Guano ..... En fr.	150	309
Grues	108	144
Gutta-percha, ouvré	104	124
" à l'état naturel..En fr.	155	326
Gypse calciné	128	222
" moulu	128	222
" naturel ..... En fr.	148	301
H		
Habits en laine	144	290
" fourrure	102	114
" étoffe à	100	100
Haches	116	166
" acier pour ..... En fr.	159	346
Hameçons ..... "	155	334
" parties d'	140	274
Hamacs	140	276
" laine filée et toile pour..	155	337
Harnais et parties de	118	174
" cuir à	118	174
" cirage pour	80	6
" de cuir	118	176
Hareng	96	86
" de Terre-Neuve ..... En fr.	148	304
Henriettes	144	294
Herbe, articles en	106	128
" à l'état naturel ..... En fr.	155	334
" manille ..... "	151	315
" esparto ou espagnole... "	151	312
" chapeaux, bonnets, etc. ...	106	128
" de fantaisie ..... En fr.	106	128
" tresses en ..... "	161	351
Herminettes	116	166
Herses	106	132
Homard, frais	98	88
" de Terre-Neuve	148	304
" en boîtes	98	88
" frais et en boîtes ..... En fr.	98	88
Hominy	84	24
Horloges	88	36
" boîtes d'	88	36
" clefs et mouvements d'	88	36
" ressorts d', etc	88	36
" " acier pour...En fr.	158	345
Houblon	106	130
Houes	106	132
" acier pour ..... En fr.	159	346
Houille, anthracite ..... "	148	300
" " poussière	148	300
" bitumineuse	88	38

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
H		
Houille, poussière	122	190
Huile aniline ..... En fr.	153	324
" animale	124	196
" " N.A.E.	124	196
" à cheveux	126	216
" à combustible et à gaz	100	349
" à lubrifier	124	198
" autres, N.A.E.	124	200
" baleine	100	96
" blanc de baleine	100	96
" carbolique ou lourde ... En fr.	160	349
" cocotier ..... "	160	349
" de pied de bœuf	124	196
" de rose ..... En fr.	154	329
" de saindoux	124	196
" éclairage	124	196
" essentielle	124	200
" foie de morue	100	96
" graine de coton ..... En fr.	160	349
" " ..... En fr.	160	349
" graine de lin	124	196
" " de sésame	124	198
" kérosine	124	194
" lubrifier, moins que 25c. le gall.	124	198
" " autre	124	200
" minérale	124	194
" lourde	160	349
" naphte	124	194
" olive	100	349
" " pour savon	160	349
" " pour les fabriques .. En fr.	160	349
" palmier ..... "	160	349
" pétrole	124	194
" " produits du	124	194
" phoque ..... En fr.	100	96
" " de Terre-Neuve	149	304
" poisson, morue	100	96
" p., mor., de Terre-Neuve. En fr.	149	304
" " N.A.E.	100	96
" pomme de terre	160	276
" pour finir	140	276
" produits du lignite	124	194
" " du schiste	124	194
" raffinée	124	196
" résine ..... En fr.	160	350
" ricin	124	196
" saindoux	124	196
" siccative	124	196
" Terre-Neuve ..... En fr.	149	304
" toutes autres, N.A.E	196	96
" " " ... En fr.	160	349
" végétales	124	198
" vernis	126	208
Huiles	124	194
" ..... En fr.	160	349
Huîtres en boîtes	96	88
" fraîches, dans l'écaille	98	88
" sans écaille, à la mesure	98	88
" préparées ou conservées	98	88
I		
Illustrations et gravures d'insectes pour écoles ..... En fr.	164	232
Indiennes	90	46
Indigo ..... En fr.	154	327
" auxiliaire ..... "	154	328
" extraits ..... "	154	328
" pâte ..... "	154	328
Insectes, à l'état naturel ..... "	155	334
Insignes	130	230
Instruments à creuser	106	134
" aratoires	106	130
" " N.A.E.	106	136
" " parties de	106	134
" de chirurgie	161	363
" de dentistes	161	353
" " ..... En fr.	161	353
" de musique, N.A.E.	122	192
" " pour les écoles d'aveugles ..... En fr.	122	192
" d'optique	124	200
" de photographie	124	200
" de physique, N.A.E.	124	200
" de relieurs	128	224
" pour corps de musique	122	192
" pour ouvrages en relief	128	224
" de téléphone et de télég.	96	74
Intérieur de cheminée	84	26
Intersections pour chemin de fer	114	156
Iode, à l'état naturel ..... En fr.	154	328
Ipécacuana, non moulu ..... "	153	327
Iris, non moulu ..... "	153	327
Iris, racine d' ..... "	153	327
Isoloirs de paratonnerre	96	74
" de télégraphe	96	74
" de verre	96	74
Ivoire, articles de fantaisie	96	78
" noir d' ..... En fr.	155	338
" non ouvré ..... "	150	310
" ouvré, N.A.E	116	168
" placages ..... En fr.	155	337
" pointes de vaccin sur ... "	163	359
" végétal ..... "	149	305
" touches de pianos	155	336
J		
Jaconas suisse	90	48
Jalap, non moulu ..... En fr.	153	327
Jalousies, etc	80	6
Jambons	130	226
Jantes, en noyer ..... En fr.	149	305
Jarres en verre	102	116
" terre	94	70
Jaunes d'œufs ..... En fr.	150	309
Jeannettes et coutils pour corsetiers	90	48
Jonc fendu	86	20
Jonc et rotin ..... En fr.	86	30
Jouets de toutes sortes	96	82
Journaux ..... En fr.	160	349
" et revues ..... "	160	349
" littéraires ..... "	160	349
Journaux partiellement imprimés	82	12
Jus de citron et de fruits	118	176
" à l'état naturel .. En fr.	156	337
" de limon	118	176
Jute ..... En fr.	151	315
" à tricoter, non teint	100	98
" " non teint ..... En fr.	152	318

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
J		
Jute, autres articles, N.A.E.	100	102
" chiffons...En fr.	161	352
" en tige ... "	151	315
" ficelle d'engerbeuse	152	818
" filé, N.A.E.	100	102
" " ...En fr.	155	337
" fil uni ... "	161	353
" nattes	100	98
" tapis	100	98
" tapisserie	100	102
" toile pour sacs seulement. En fr.	100	96
" toile non finie	100	102
" " non finie...En fr.	155	337
K		
Kaïnite... En fr.	154	328
Kaurie, gomme ... "	153	327
Kérosine, huile de	124	194
Kryolithe ...En fr.	148	301
Kelp, ou cendre de varech ... "	155	337
L		
Lacets pour chaussures et corsets	82	14
" en or et en argent	104	122
Lainages, feutre	144	290
" ouvrés	144	290
" tissus	144	290
" tricotés	144	280
" vêtements	144	288
Laine, à tapis	144	296
" autre, N.A.E	144	296
" de coton...En fr.	153	322
" filée, à tricoter	163	353
" filée dite de la Botanie	161	353
" filée, ouvrages en	146	258
" peignée	161	364
" filée pour galons, cordes, glands et franges...En fr.	163	333
" leicester ou lustrée	142	268
Lait condensé, etc	122	190
Lames de couteaux	116	168
" de corsets, acier pour	158	345
" pour semelles de chauss En fr.	158	345
Lampes, de mineurs ... "	120	186
" en métal	120	186
Lanières de fouets	142	284
Lanternes magiques	118	178
" en métal	120	186
Laque du Japon	140	276
" à l'état naturel...En fr.	154	328
" plate ... "	140	276
Laques	140	276
" à l'alcool	126	208
Lard, en barils	130	228
" séché	130	228
Lattes...En fr.	149	307
Laves ou autres brûleurs	120	184
Légumes	140	276
" en boîtes	140	278
" préparés ou en conserves	140	278
Lettres de change, formules de	82	10
" pour enseignes	132	236
Levain en paquets	94	68
L		
Levain comprimé	94	68
Leviers	116	166
Lieuses	152	318
Liège, bois de...En fr.	149	304
" écorce de ... "	149	304
" écorce de, ouvrée "	90	44
" ouvré "	20	44
Lignes pour la pêche "	155	335
Lignes de fond	140	274
Limes	116	188
" acier p. la fabrication des. En fr.	159	346
Lin, toile de	100	102
" huile de graine de	124	196
" autres articles, N.A.E	100	102
" filé	100	102
" fibre de...En fr.	151	312
" graine de	151	316
" " ...En fr.	151	316
" étoupe de "	151	312
Lingotières	106	130
" ...En fr.	155	336
Lingots d'imprimerie	122	188
Lingue	96	84
" de Terre-Neuve...En fr.	148	303
Linons de coton	92	56
Linoléum	124	200
Liqueur de fer...En fr.	154	328
" rouge "	154	330
Liqueurs alcooliques, N.A.E	134	250
" spiritueux, etc	134	248
Lis de la vallée ...En fr.	151	313
Listes de prix	82	12
Litharge...En fr.	148	301
Lithographies	82	12
Litmus...En fr.	154	328
Lits, fil d'acier pour. "	159	345
Livres, associations de bienfaisance "	152	320
" en toute langue autre que l'anglais et le français	152	320
" de poche	128	222
" de prières...En fr.	152	318
" d'hymmes et de psaumes "	152	318
" en relief "	152	319
" imprimés, reliures, etc.	80	8
" imprimés depuis plus de 12 ans...En fr.	152	319
" romans "	80	8
" pour bibliothèque...En fr.	152	319
" pour l'avancement des sciences "	153	299
" pour aveugles	152	319
" pour l'avanc. des sciences	152	319
" pour sourds-muets "	152	319
" pour collèges. "	152	319
Locomotives	108	140
" bandages de roues. "	157	341
Lotions, alcooliques	134	250
Loupes de fer	108	142
Lumières d'avant	120	186
Lumières é ectr., bulbes pour	102	114
Lumières, gaz, de côté et d'avant	120	186
Lunettes	124	202
" parties de	124	204
Lustres	144	294

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
M	Page, part. 1	Page, part. 2
Macaroni et vermicelle	84	18
Macis	134	246
Machines	108	140
" à coudre	110	146
" " et accessoires de	158	344
" à composer, etc	110	146
" à battre	110	144
" à hacher le fourrage	110	144
" à imprimer	128	224
" à incendie	108	140
" à miner En fr.	157	342
" à haver la houille "	108	144
" à fondre les minéraux "	157	342
" à plier	128	224
" de relief	128	224
" de relieurs	128	224
" à raboter	110	144
" à régler	128	224
" autres	128	224
" à vapeur, locomotives	108	110
" de navires	110	131
" non fabriquées en Canada pour la fabrication de la toile En fr.	157	343
" portatives	110	144
" " autres	110	144
" pour essayer la force muse.	112	154
" pour graver les roul . En fr.	128	204
" pour tisser	110	146
" autres	110	146
" vendeuses mécaniques	110	146
Magnésie	94	64
Maïs	84	22
" N.A.E	151	314
" amidon de	132	262
" concassé, séché, etc	84	24
" en boîtes	140	270
" farine de	84	22
Malt	118	178
" extrait de	120	178
Manches, ombrelles, etc	144	288
" de pelles En fr.	142	286
" " "	149	305
Manchettes, de toile ou coton	92	58
Manchons en fourrure	102	114
Manèges	110	144
Manganèse, oxyde de En fr.	154	329
Mangues "	151	314
Manteaux en fourrure	102	114
Manuscrits En fr.	152	320
Maquereau	98	86
Maquettes, fer ou acier	108	132
Marbre en blocs	120	180
" brut	120	180
" scié	120	180
" ouvré, N.A.E	120	180
Marchandises avariées	146	298
Marinades	128	218
" dans la saumure ou le sel	128	218
" en barils, etc	128	218
Marine, articles pour la En fr.	162	355
Marmelades	116	170
Marqueterie à parquet	122	192
Marteaux	116	166
" acier pour	159	346

Articles.	Tableau sommaire	Tableau général.
M	Page, part. 1	Page. part. 2
Maquettes, fer ou acier	108	142
Masques	116	164
Masses de fer ou d'acier	116	166
Mastic	126	110
Mastic, gomme En fr.	153	328
Matelas de crin et à ressorts	120	180
" ressorts pour En fr.	158	344
Mathématiques, instruments, N.A.E	124	200
Matières explosives (*voir* Poudre à canon)	104	124
Matières à encoler et abreuver	126	208
" imprimées	82	14
Mâts de navires En fr.	158	321
Matrices pour stéréotypes	122	188
" " En fr.	159	347
Mèches de lampes	92	54
Médailles, collections de En fr.	162	356
" commémoratives "	162	356
" d'or, d'argent, etc	156	338
" gagnées comme prix. En fr.	156	338
Médicaments brevetés "	94	66
" contenant des spiritueux	134	230
Mélado	138	266
Mélasses, concentrées	128	266
" au-dessous de 35 degrés. En fr.	160	348
Melons	140	276
Membres artificiels En fr.	152	317
Ménageries	163	359
Merlan	96	84
" Terre-Neuve En fr.	148	303
Mescal	134	248
Métal anglais, en gueuses et en barres En fr.	120	182
" anglais, articles en	120	182
" " En fr.	156	339
" à ferrets	156	347
" Babbit (antifriction)	120	182
" bronze ou hollandais	120	182
" bronze phosphoré	120	182
" allemand, etc	120	182
" à étiquettes En fr.	159	347
" composition	120	182
" " N.A.E	120	182
Métal, N.A.E., et articles en	128	188
" jaune En fr.	160	348
" pour caractères d'imprimerie	122	188
" pour épingles	120	182
" pour plaques, gravées	122	188
Métaux, minerais de En fr.	156	338
Méthyl	124	246
Meubles de bureau	102	112
" de ménage	102	112
" en fer	102	112
Meules	138	264
Miel	106	130
Milice canad., art. pour la En fr.	162	355
Milleret	96	78
Millet à balais En fr.	151	312
Mine de plomb	122	190
Minéraux En fr.	148	301
" broyeurs de	108	114
Minéralogie, échantillons de. . En fr.	148	282
Ministères, articles pour les "	162	355
Miroirs allemands	104	120
Mitaines, de toutes sortes	104	120

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
M		
Modèles d'inventions.. ....En fr.	162	357
" d'histoire naturelle	162	358
Moissonneuses.....	106	132
" à pelouse.....	106	132
Monnaies, collections de... ...En fr.	162	356
" d'or et d'argent ... "	162	359
Montres, rouages de	142	280
" boîtiers	142	280
" verres ou clefs.....	142	282
" mouvements de	142	280
" vitrines	142	286
Montures de pipes	140	274
Morphine	94	66
Morue.....	96	84
" de Terre-Neuve	148	303
Mouchoirs de coton	90	50
" de soie.....	132	238
" de toile.....	100	98
Moules, comme modèles .....En fr.	162	356
Moulins à raboter.....	110	144
" à scier	110	144
" à vent	108	144
Moulures dorées, etc.	142	286
" en bois, unies	142	286
Mousquets.....	116	164
Mousse d'Islande et autres mousses ....En fr.	154	329
Mousselines	92	56
Moustiquaires	92	56
Moutarde, tourteaux de.....	122	194
" française, liquide.....	122	194
" graine de. .....En fr.	151	316
" moulue, etc....	122	194
Mouton.....	130	228
Moutons.	80	2
" pour l'amél. de la race. En fr.	150	307
" peaux tannées.	108	172
Moteurs électriques.....	96	74
Moyeux de roues, poteaux, etc. En fr.	149	305
Mucilage.....	122	192
Munitions, N.A.E.	104	124
Munjeet.....En fr.	154	328
Mûres.....	102	108
Muriate de potasse.... .....En fr.	154	330
Musc ..... "	150	310
Muscades..	134	246
Musique imprimée....	82	12
N		
Nacre de perle ....En fr.	148	303
Naissains et huîtres pour la reproduction... ... .En fr.	148	304
Naphte ..... "	124	194
" ..... "	160	349
" de bois	134	246
Nappes, de toutes sortes..... ...	100	98
Nattes de chanvre....	100	98
" de caoutchouc.....	104	126
" de jute	100	98
" en fibre de coco	88	38
" liège.....	124	200
Navires	152	355
" approvisionnements ....En fr.	162	355
" articles pour.. ..... "	157	341
Navires, articles pour réparations aux.	132	234
" demandant des permis de cabotage.....	130	234
" bois, N.A.E., pour.....En fr.	149	306
" construits au dehors du Can.	132	236
" fil métallique pour agrès. En fr.	160	348
" poutr., feuilles, plaq., etc. "	160	348
Nécessaire de fumeur.....	140	274
Nickel.....En fr.	148	301
" anodes...	120	186
" articles nickelés.....	120	186
" et argent d'Allemagne laminé et en feuilles.....En fr.	158	344
" et argent d'Allemagne, non plaqués	158	344
Nitrate de soude..... .....En fr.	154	331
" de plomb..... .....En fr.	154	331
Nitre, esprit de..... ...	130	252
Nitro-glycérine.....	104	124
Noir de fumée..... .....En fr.	155	337
Noix.....	100	102
" à l'état naturel .....En fr.	155	335
" du Brésil	100	106
" de coco, N.A.E.....	88	38
" do séchées	86	40
" de coco, importat. directes.....	86	40
" de galle.....En fr.	154	329
" fruits secs, tous autres.....	100	96
" autres, écalées.....	100	108
" vomiques, fèves de.....En fr.	153	325
Nourritures préparées..... "	84	24
Noyer..... "	149	306
Noyer dur .. .. "	149	305
" billes.... ..... "	149	305
" bois de service, scié pour rais de roues. "	148	305
" pour manches	142	234
" rais, tournés bruts...En fr.	149	305
" sciure de..... "	150	307
O		
Obligations, non signées.....	92	10
Ocres	126	208
" argiles ocreuses.....	126	208
Œufs.....	94	74
Œuvres artistiques, annonces, etc....	80	12
Oléographes	82	14
" d'annonces..... ...	82	12
Oléostéarine ....En fr.	150	309
Olives dans la saumure..	128	218
Orcanette, à l'état naturel.....	153	327
Opium, à l'état naturel.....	94	64
" en poudre.....	94	66
Or, articles en	104	122
" alluvion, acc. p. min. d'....En fr.	157	342
" en feuilles	104	122
" en lingots.....En fr.	163	359
" et argent, non monnayé.... "	163	359
Oranges.....	102	110
" ....En fr.	151	313
" destinées à être candies. En fr.	102	110
" minium.....	126	206
Orcanette, racine d'.....	153	327
Oreillers.....	80	8

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
O		
Organsine, soie	132	238
Orge	84	20
" mondée et perlée, etc	84	20
Orgues, à anches	122	192
" et parties	161	351
" à tuyaux	122	192
" de salon	122	192
Ornements, composition, etc	96	76
" d'albâtre	96	76
" bronze	120	182
" rassades	96	76
Orseille, extrait, etc ... En fr.	154	229
Os, articles de fantaisie	96	78
" cendre d' ... En fr.	150	803
" articles en, N.A.E	96	78
" crus ... En fr.	150	308
" dés en	96	80
" poussière d' ... En fr.	150	308
Osier, articles en	144	288
" ... En fr.	151	315
" tresses en "	151	315
Otto de roses "	154	329
Ouate teinte, etc	90	50
" non colorée, etc	90	50
Outillage de mines ... En fr.	157	343
Outils et instruments	116	168
" à charger	104	124
" de relieurs	128	224
" paniers à	140	274
" de voie	116	165
Oxalique, acide ... En fr.	153	323
Oxydes	126	208
" arsenieux	153	325
" de cobalt, zinc, etc ... En fr.	153	322
" d'aluminium	148	301
" cuivre ... En fr.	153	322
" hydratés	134	246
" manganèse ... En fr.	154	329
P		
Paconias	128	220
Pécanes, etc	100	106
Paille	138	264
" carton de	126	214
" chapeaux de	106	128
" ouvrée, N.A.E	138	266
" tapis de	138	264
" tresses ... En fr.	138	264
Paillassons, chanvre	100	98
" caoutchouc	104	126
" et nattes, N.A.E	120	180
" jute	100	98
" paille	138	264
Pain sans levain ... En fr.	162	357
Palmiers	128	220
" ... En fr.	151	313
" feuilles de, non manuf. "	151	315
" tourteaux "	160	349
" farine de noix de "	160	349
Pamplemousses "	151	314
Pancartes	82	12
Paniers, de toutes sortes, N.A.E	80	4
" à outils	140	274
Pansements antiseptiques ... En fr.	80	4

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
P		
Pantoufles, N.A.E	92	14
Papeteries	126	114
Papier, albuminé	126	210
" blocs-notes, non imprimés	126	212
" à bordure	126	214
" à cartouches ... En fr.	155	336
" à écrire	126	210
" à envelopper	126	214
" à imprimer	126	212
" à matrices	160	350
" à note et à écrire	126	212
" à tentures	126	212
" calandré	126	212
" cartes à jouer	126	210
" cômes en	150	360
" coupe-papier	128	224
" de chanvre pour étuis de cartouches ... En fr.	155	336
" de toutes sortes, N.A.S	126	216
" enveloppes	126	214
" et articles en	126	210
" goudronné	126	210
" intérieurs d'album ... En fr.	152	317
" mâché	152	317
" non goudronné	126	210
" papeterie, enveloppes, etc	126	214
" patrons, bottes et souliers	126	212
" pour les photographies	162	350
" réglé, bordé et en boîtes	126	214
" sablé	130	232
" sacs, etc	126	219
" toile Union, non glacé	126	212
" " glacé	126	212
Paquets de messageries	96	76
Parapluies de toutes sortes	140	276
" fournitures pour ... En fr.	158	344
" poignées ou manches	144	288
Parasols, de toutes sortes	140	276
" manches	144	288
" matériaux pour ... En fr.	158	344
Parements en fonte	100	102
Parfums en boîtes	126	211
" alcooliques	134	250
" non alcooliques	134	250
" français	126	211
Pastels et peintures	124	204
Pâtes	126	216
" de chocolat, etc	88	38
" de toilette	126	216
Patins	112	154
" acier pour ... En fr.	158	345
Patrons en métal	120	186
Peaux à maroquin, tannées	118	174
" d'agneau	118	172
" d'astracan ou de Russie	152	317
" chamois	118	174
" de chevreuil, tannées	118	174
" de chèvres	118	172
" d'oiseaux ... En fr.	162	356
" de moutons, tannées	118	172
" de poisson ... En fr.	148	303
" " non préparées	148	303
" de saucisses	150	311
" de veaux, préparées	118	172
" non préparées ... En fr.	150	309

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
P	Page, part. 1	Page, part. 2
Peaux, pelleteries ..... En fr.	148	303
" pour batteurs d'or..... "	155	335
" salées ..... "	150	310
" saumurées..... "	150	310
" séchées..... "	150	310
" tannées, N.S.A.....	118	174
" vertes..... ..... En fr.	150	310
Pécanes.....	100	106
Pêcheries, produits des, N.A.S.....	100	96
" art. pour l'usage des. En fr.	100	96
Pêches..... .... "	102	110
Pêchers.....	168	220
" ....En fr.	151	315
Pédomètres	82	58
Peignes.....	90	42
Peignons .... En fr.	160	349
Peintures	82	14
" métalliques ..... En fr.	126	208
" anticorrosives.	126	208
" à abreuver le bois.....	126	208
" à l'épreuve du feu.....	126	208
" broyées dans l'alcool, etc...	126	208
" " dans le vernis, etc.	126	208
" " dans l'huile, etc...	126	208
" d'artistes canadiens En fr..	162	357
" liquides, N.A.E	126	208
" mélangées	126	208
" minérales	126	208
" N.A.S.	126	208
" noir d'ivoire .....En fr.	155	337
" noir de fumée..... "	150	308
" or liquide.....	124	206
" satinée, blanche.....En fr.	152	318
" p. des artist. de mérite "	152	357
" préparées ou broyées....	126	208
" autres.	126	208
Pèlerines en fourrure..... ..	102	114
Pelles.....	106	134
" manches de, en bois.....	142	286
Pelleteries.....	102	114
" non préparées .... En fr.	150	309
" N.S.A. ..... "	148	303
Peluche de chapeliers..... "	155	336
" de coton.....	92	56
" de soie.....	132	242
Pelures d'orange dans la saumure....	153	321
Pentures et gonds, fer ou acier.	114	162
Pansements antiseptiques.....	108	136
Perlasse	92	62
" ....En fr.	152	317
Perline.....	132	241
Peroxydes d'hydrogène, solutions de.	94	68
Persis ....En fr.	154	329
Pessaires.....	80	6
Pétards	96	84
Petits clous sans tête.....	108	140
Petits sacs	196	274
Pétrole.....	124	194
" produits du.....	120	184
Phonographes, etc...	122	192
Phosphates (engrais) .....En fr.	148	302
Phosphore	155	329
Photographies.....	82	14
" non à vendre....En fr.	160	350
" cadres de.....	126	218

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
P	Page, part. 1	Page, part. 2
Pianos.....	122	192
" parties de.....	161	351
Pics	116	166
Pièces d'artifice	96	94
Pierres à aiguiser.....	138	264
" à bâtir.....	138	262
" à fusil..... ..... En fr.	148	300
" à meules..... "	148	300
" à porc. ou de Cornwall. "	148	300
" brutes	148	302
" craie et pierres cray....En fr.	138	262
" crayeuses .... "	148	300
" dalles.....	138	262
" de taille	138	262
" granit et pierre de taille.....	138	262
" jeu de galets..... En fr.	163	323
" " N.A.S.... "	138	262
" lithographiques	118	178
" ouvrées, N.A.S..... ..	138	264
" ponce.....En fr.	148	301
" pour construction	138	262
" pour poterie.....	148	300
" précieuses, polies.....	128	224
" " non polies. En fr.	148	300
" " brutes..... "	148	302
" " imitations de.....	128	224
" taillées.....	138	264
Pigeons..... .... En fr.	150	311
Pilons en bois...	142	286
Pin de lambrissage.....	149	307
Pin résineux.....En fr.	161	351
" sciure de..... "	150	307
Pinces.....	116	166
Pipes à tabac..... ..	140	274
Piquets et palis.....En fr.	148	281
Piqués de coton	92	56
Pioches	116	166
Pions, dames, etc.....	96	80
Pistaches de terre.....	100	106
Pistolets.....	116	164
Placage de bois.....	144	288
" d'ivoire.....En fr.	157	317
Placards	82	10
Plans de construction.....	82	14
Planches et madriers.....	149	306
" à laver	142	286
" sciées, non façonnées.....	142	288
Plantes et arbres	126	220
Plaqués.....	104	122
Plaques de côté.....	110	148
" .....En fr.	158	343
Plaques de poêles.....	112	156
" autres	112	152
" étamées	108	138
" de charrues.....	110	148
" de ponts.....	116	164
" gravées	128	222
" photographiques sèches.....	126	218
" " En fr.	155	335
" pour navires..... "	158	343
Plaqueminier, bois de.. ..... "	150	307
Platine	122	188
Platine, alambics, bassins, etc. En fr.	153	322
" fil de ..... "	158	344
Plâtre de Paris, calciné.....	128	222

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
P	Page, part. 1	Page, part. 2
Plâtre de Paris non calciné	128	222
Plomb, acétate de ... En fr.	154	328
" blanc de, en pâte	118	172
" " sec	124	206
" " moulu dans l'huile	126	206
" boulets de	118	172
" crayons	126	216
" de chasse	118	172
" en barres, en blocs et en feuilles	118	170
" nitrate de ... En fr.	154	328
" ouvré, N.A.S	118	172
" rouge de, sec	126	206
" " ... En fr.	154	328
" tuyaux de	118	170
" à thé ... En fr.	157	341
" vieux, de rebut et en feuilles	118	170
Plombagine	122	190
" articles en	122	190
" creusets en ... En fr.	153	322
Plumes artificielles	96	80
" manches de, etc	126	216
" d'oies	150	311
" " ... En fr.	150	311
" de lit	96	82
" de fantaisie	96	80
" d'autruche et de vautour, préparées	96	80
" d'autruche et de vautour, non préparées	96	80
Poêles et parties de	112	156
Poil pour chapeliers ... En fr.	150	310
Pointes	108	140
" à chaussures	108	138
Poiriers	128	220
" ... En fr.	151	315
Pois	84	22
Poisson	96	84
" de Terre-Neuve ... En fr.	148	303
" colis	100	96
" fumé	98	90
" de mer, autre, frais	98	90
" " en conserves	98	86
" " saumuré	98	86
" dans l'huile	98	94
" désossé	98	90
" détritus et peaux de ... En fr.	148	303
" étiquettes pour	82	10
" flétan, frais	98	86
" flétan, saumuré	98	86
" frais, N.S.A	98	94
" hameçons ... En fr.	140	274
" hareng, frais	98	86
" " fumé	98	86
" " saumuré ou salé	98	86
" huile de morue	100	96
" " de foie de morue raffinée	100	96
" " de morue, loup-marin et autres ... En fr.	100	96
" huîtres, fr., en boîtes, etc	98	88
" maquereau, frais	98	86
" " saumuré	98	86
" morue, égrefin, etc., frais	96	84
" " fumés	98	86
" " salés	98	86

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
P	Page, part. 1	Page, part. 2
Poisson, morue, égrefin, etc., salés secs	98	86
" " saumurés	98	86
" peaux de, saumurées ... En fr.	148	303
" autre, conservé et préparé	100	94
Poix, animale ... En fr.	152	318
" de Bourgogne ... "	153	325
" de houille ... "	149	306
" de pin résineux	161	351
" et goudron (de pin)	149	306
Pommades	126	216
" françaises, en boîtes	128	224
" toutes autres	128	224
Pommes de terre	140	278
" arrache	106	134
" sucrées	140	278
" séchées	100	102
" vertes	102	108
Pommiers	126	200
Pommiers	128	220
Pompes à incendie	108	140
" à vapeur	108	140
" de fer	110	148
" de cuivre	82	16
" d'arrosoir de jardin	120	184
Ponts en fer	108	142
" " ou acier ou parties de	108	142
" intern., matériaux pour ... En fr.	156	338
Popcorn	138	268
Porcelaine	94	72
" argile à ... En fr.	148	300
" de Chine	94	72
" de table	94	72
" pierre à	148	300
Porte-cigares, etc	140	274
Porter, en bouteilles	80	2
" en fûts	80	2
Portefeuilles	128	222
Portemanteaux	140	274
Portes d'arm. de sûreté et de voûte	112	154
Potasse	92	62
" ... En fr.	152	317
" bicarbonate de	94	66
" caustique ... En fr.	154	329
" cyanure de "	153	326
" bichromate de	154	330
" chlorate de chaux "	154	329
" " en cristaux "	154	329
" minérale, allemande "	154	329
" muriate de "	154	330
" prussiate de "	154	330
" allemande, sel de "	154	328
Poteaux de clôture "	149	305
Potée sèche pour polir "	155	336
Poterie, brune ou colorée, etc	94	70
" décorée, etc	94	70
" de Rockingham	94	70
" granit blanc	94	70
" poreuse et creuse	94	70
" autres articles, N.S.A	94	70
Poudre, à canon, à pétarder et miner	104	124
" à canon et mousquets	104	124
" à gros grains	104	124
" à fusil, à carabine, de chasse	104	124
" à pétarder et à miner	104	124
" en boîtes	126	216

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
P	Page, part. 1	Page, part. 2
Poudres dentifrices et autres	126	216
" à pâte	80	4
" saponifères	132	244
" à polir les couteaux	128	322
Poulies	110	148
Poupées de toutes sortes	96	82
Poutres en fer	110	150
" laminées	110	150
" pour navires ...En fr.	157	341
Poussière de houille anthracite. "	148	300
Prélarts en pièces, etc	124	200
" pour parquets	124	200
Préparations anatomiques...En fr.	162	354
" parfumées	126	211
Préservateur de tannage	154	330
Presses d'imprimerie	128	224
" " rot ...En fr.	161	151
" lithographiques	118	178
Présure ...En fr.	156	311
Prix gagnés dans les concours. "	156	3g8
Produits agricoles "	153	326
" fermentés	153	326
" bactériologiques...En fr.	162	356
" chimiques	92	60
" ...En fr.	153	323
" tous autres, N.A.E	94	68
Provisions, N.S.A	128	226
Pruche, écorce de...En fr.	149	304
Prunelle "	161	351
Prunes, sèches	102	110
" vertes	102	110
Pruniers	128	202
" ...En fr.	151	220
Psautiers "	152	318
Publications périodiques d'annonces illustrées	82	12
Publications périodiques. N.S.A	80	8
Puises de sportmen	140	276
Pulqué	134	248
Pulpe de bois	144	288
" d'herbe	151	312
Pupitres	96	76
Q		
Quartz cristallisé...En fr.	148	303
Queues, non préparées	150	310
" etc., pour table de bag. et de billard	80	4
Quinine, sulfate de...En fr.	154	330
R		
Racine de gentiane...En fr.	153	327
" de rhubarbe "	153	327
Racines médicinales "	153	327
" bulbeuses "	130	224
" de jalap "	153	327
" à l'état naturel...En fr.	154	334
Rails de chemin de fer, en fer	110	148
" " en acier	110	148
" " " En fr.	159	346
Rainette "	150	311
Rais "	149	305
Raisins	102	108

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
R	Page, part. 1	Page, part. 2
Raisins de Corinthe, séchés	100	104
" " verts	102	108
" " vins de	128	202
Rames, formes de	149	305
Râpes	116	168
Râteaux à foin	142	286
" cheval	106	132
Râteaux, N.S.A	106	134
Réglisse	94	64
Réglisse, racine de...En fr.	153	327
" extrait de, en pâte	153	327
Rebuts de fer ou d'acier	157	341
Registres à monnaie	86	32
Résine...En fr.	161	352
Ressorts	161	362
" à meubles	120	184
" d'horlogerie	158	345
" de lampe	120	186
" de voitures	159	346
" en spirale pour ch. de fer	159	346
Rets de pêche...En fr.	155	334
Rets, pour le jeu de paume	140	276
Revolvers	116	164
Revues littéraires ...En fr.	160	349
Rhizomes "	151	313
Rhum	134	248
Rhum, sorbets au	134	248
Rideaux	92	58
Rivets en cuivre jaune	82	16
" " rouge	94	44
" fer ou acier	114	162
Riz	84	18
" ...En fr.	151	316
" farine de	84	20
" non nettoyé	80	20
" (*paddy*)	84	20
Romans	80	8
Romaines	112	154
Rondelles en fer ou acier	114	162
Roseaux pour fouets...En fr.	161	352
" de bambou ...En fr.	151	312
" non manufacturés "	151	312
Rosiers	128	222
Rotin fendu	86	30
" non manufacturé..En fr.	151	312
Roues d'émeri	86	76
Rouge de plomb sec	126	206
" " ...En fr.	154	328
Rouleaux pour ferme	106	130
Ruban d'acier à pointes et uni pour clôture	110	136
Rubans de soie	130	230
" N.A.S	130	230
S		
Sable...En fr.	148	301
Sable ou globules ferrugineux "	155	336
" réfractaire	148	301
Sabres "	116	164
Sabots	150	310
Saccharine	138	268
Sacs contenant du ciment	80	4
" de chanvre, toile ou jute	100	96
" de tapis	140	274

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
S	Page, part. 1	Page, part. 2
Sacs de cuir	118	172
" de papier	126	210
" en coton, N.S.A	92	54
" " sans couture	90	50
" en toile		
" montures, agrafes	100	96
Safran....En fr.	154	330
" extrait de "	154	330
" tourteaux "	154	330
Safranum "	154	330
" extrait de	154	333
Saindoux fondu	138	226
Salpêtre....En fr.	154	330
Salsepareille "	153	327
Sandaraque, gomme "	153	328
Sang de dragon "	153	326
Sangle élastique	142	282
" non élastique	142	282
Sangsues....En fr.	150	310
Sappate, gomme "	153	327
Sapolio	132	244
Sarcleurs	106	130
Sardines, à l'huile	98	90
" autres	98	90
Sarrasin	84	22
" fleur ou farine de	84	22
Sauces	130	242
Saule, articles en	144	288
Saule et osier	144	288
Saumon, frais	98	88
" en boîtes	98	88
" " de Terre-Neuve.En fr.	149	250
" frais "	149	250
" fumé	98	88
" saumuré	98	88
" saumuré....En fr.	149	250
Savon, brun, jaune et commun	132	242
" à harnais	132	244
" de huile de baleine....En fr.	161	352
" de Marseille et blanc	132	242
" mou et liquide	132	242
" parfumé	132	244
" ponce, d'argent et minéral	132	244
" poudre	132	244
" N.A.E	132	244
Schiedam schnapps et autres	134	248
Schiste, produit du	120	172
Scieries portatives	110	144
Scies	116	166
" acier pour....En fr.	158	344
Sections de ponts, fer ou acier	110	150
Scille "	153	327
Scories de hauts-fourneaux "	153	318
" portatives, etc	110	144
Sciure de bois....En fr.	150	307
Seaux	142	286
Sections spéciales, fer	108	142
Seigle	84	22
" farine	84	24
Seines pour les pêcheries....En fr.	155	335
Sel ammoniaque "	154	330
" de soude "	154	332
" du R.-U. ou pr les pêcheries "	148	302
" en pains "	154	332
" fin	130	230

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
S	Page, part. 1	Page, part. 2
Sel fin en vrac	130	230
" gros, N.S.A	130	230
Sels de potasse allemande....En fr.	154	329
" zinc "	154	328
" glaubérites "	94	66
Selleries et parties de	118	176
Semis de champignons....En fr.	151	316
Semoirs mécaniques	106	130
Sénat, articles pour le....En fr.	162	355
Sénégal, gomme du....En fr.	153	327
Séparateurs	110	144
" de crème et bols d'ac. pour	156	340
" " articles pour	156	340
Serges	144	294
" étoffes moirées pour boutons	156	338
Sérums....En fr.	162	356
Serrures	108	142
" acier pour....En fr.	158	345
Serviettes en toile	100	98
Sésame, huile de	124	198
Siccatifs	140	276
" vernis, liquides	140	276
Sièges de selle, etc....En fr.	156	338
Sienne, terre de	126	208
Silex....En fr.	148	300
" papier de	139	222
" pierres, moulues....En fr.	148	303
Sirops	138	266
" de fruits, sucrés, N.S.A	118	178
" de betteraves	138	266
" de canne	138	266
" d'érable	138	268
" de maïs	138	268
" ou mél. p. nour. pressée..En fr.	160	348
Sociétés littér., articles pour..En.fr.	162	356
" scientifiques, livres imprimés par des....En fr.	162	356
Sodium hyposulfate "	94	68
" sulfate de "	154	332
Soie à coudre	132	238
" art. de cou en, pour hommes	132	236
" et articles en	144	294
" blouses, etc	132	238
" broderie en	132	238
" caleçons	132	240
" mouchoirs	132	238
" en gomme ou filée	132	238
" huilée	124	200
" rubans	132	236
" châles	132	240
" chemises	132	240
" camisoles, etc	132	240
" brute....En fr.	150	311
" bourre de....En fr.	132	232
" chapeaux	106	128
" cocons de....En fr.	150	311
" à robes	132	236
" grège....En fr.	132	238
" " pour fabric....En fr.	150	311
" organsine	132	238
" torse	132	238
" tous autres articles en, N.S.A	132	236
" velours et peluche	132	242
Soies de cochons....En fr.	150	308
Sommiers à ressorts	120	180

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
S	Page, part. 1	Page, part. 2
Son	84	22
Soude, bicarbonate de	154	332
" bichromate de En fr.	154	331
" bisulfate de "	154	331
" caustique "	94	68
" " "	154	331
" cendre de "	154	331
" chlorate et stannate de "	154	332
" hyposulfite "	94	68
" nitrate de "	154	331
" nitrite de "	154	331
" peroxyde de "	154	332
" sel de "	154	332
" silicate de "	154	332
" sulfate de "	154	332
Soufre "	153	325
Soupes	130	22
Soy	130	232
Spath, ornements de	96	76
Spelter En fr.	159	347
Spirée	151	313
Spiritueux méthyliques	134	246
" de bois	134	246
" de vin	134	246
" parfumés	134	250
" pyroxyliques	134	246
Squelettes En fr.	162	354
Stannate de soude "	156	312
Statuettes	96	76
" bronze	120	182
Stéarine animale	130	226
Stéréotypes de livres	159	347
Stéréotypes, N.S.A	159	347
" En fr.	159	347
" pour journaux, etc	122	188
Stores	80	6
" rouleaux de	142	284
" en papier	126	214
Substances bitumineuses	122	190
" minérales, N.S.A	122	190
Sucre candi	138	268
" de canne, concentré	138	266
" " autre	138	266
" d'érable	138	268
" raffiné	138	268
" de raisin	138	268
" sirops	138	266
" non au-dessus du n° 16 T.H	138	266
Suif	140	270
Sulfate d'ammoniaque En fr.	153	324
" de cuivre "	154	332
" de chaux "	148	301
" de fer "	154	332
" de soude "	154	332
Sulfure de sodium "	154	332
Sumac, extrait de "	153	325
Sycomore "	149	306
" sciure de "	150	307
Suspensoires "	08	6
T		
Tabac, manufacturé	172	140
" blagues à	140	274
Tabac, cigarettes	140	272

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
T	Page, part. 1	Page, part. 2
Tabac, cigares	140	272
" en feuilles, échantillons	140	274
" haché	140	272
" pour l'accise En fr.	154	334
Tabac, pipes, porte-cigares, etc., de toutes sortes	140	274
Tabac à priser En fr.	140	272
Tableaux à l'huile, p. des art. can. "	162	357
" autres "	162	357
Tables de bagatelle	80	4
" de billard	80	6
Tablettes de levain	94	68
" comprimé	94	68
Tablier de voyage	130	230
Tafia	134	248
Taies d'oreillers	92	58
Tain En fr.	159	347
Tapioca	84	20
Tapis, Bruxelles	144	298
" chaîne de coton	144	298
" " colorés	144	298
" chanvre	100	98
" Damas	92	50
" de poil de chèvre de Chine	152	317
" deux et trois brins	92	50
" droguets	144	298
" en fibre de coco	88	38
" feutre	144	290
" Hollande	146	290
" jute	157	337
" laine, trois brins	144	296
" liège	124	200
" N.A.S	88	38
" Turquie et imitation	144	296
" tapisserie	144	296
" trois brins, façon d'Ecosse	144	296
" vénitien	144	296
Tapisserie de jute	100	102
" tapis	144	296
Taraxacum En fr.	153	327
Tarières et mêches de, acier p. "	161	326
Tartre, brut "	153	324
" crème de "	153	326
" émétique "	154	332
" gris "	154	332
Teck, bois de, d'Afrique "	149	306
" sciure de	150	307
Teinture contenant des spiritueux	133	324
Teinture, drogues, produits chimiques, etc En fr.	153	324
Teinture d'aniline	92	63
" " et coaltar En fr.	153	324
" " brevetée "	153	326
Télégraphe, instruments de	96	74
" isoloirs de	96	74
Téléphones	96	74
Tennis, jeu de, filets pour, etc	140	274
Térébenthine, esprit de	140	274
" à l'état naturel En fr.	161	353
Terre à foulon	148	301
Terre cuite, ornements en	96	76
Terre d'ombre	126	208
Terre du Japon En fr.	154	333
Terre-Neuve, poisson de "	148	303
Terne doux	108	138

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
T		
Têtes en caoutchouc, p. fouets. En fr.	163	352
Thé	140	270
" importé directement. En fr.	162	358
Thé, Ceylan	140	250
" " En fr.	164	338
" Chine	140	250
" " En fr.	164	338
" Inde	140	250
" " En fr.	164	338
" Japon	140	259
" " En fr.	164	338
" autres pays	140	250
" " En fr.	164	338
Thorium, nitrate	94	68
Tiges de plumes pour corsets, enroulées	96	84
Tiretaine, coton	90	48
Tissu moiré En fr.	144	294
Tissus de coton, de couleur	98	48
" de coton imprimés ou teints	90	48
" de laine	144	290
" de peluche	92	56
" de velours	90	48
" métallique	114	160
" " cuivre rouge	90	44
" " cuivre jaune	82	16
" (stockinettes)	138	262
Toile à bluteau En fr.	152	318
" cirée pour voitures	124	200
" " pour tables	124	200
" chiffons En fr.	161	352
" de coton	90	46
" d'émeri, verre, etc	130	232
" d'escalier	100	98
" diaprée	100	98
" de jute, blanchie seulement, etc.	155	337
" pour bandages de bicycles. En fr.	152	321
" pour l'usage des bateaux "	86	30
" pour prélarts "	155	337
" de lin, canevas, etc	100	100
" écrue ou blanche	100	100
" ouvrée	100	98
" pour courroies et boyaux. En fr.	155	324
" pour relieurs	152	320
" à voiles	86	30
Tôle à chaudière	108	140
Tôle d'acier ébauch. ou à bords laminés dite *Universal Mill*	116	164
Tôle du Canada	108	138
" " En fr.	156	339
" d'acier	116	164
" de fer	112	152
Tomates, fraîches	140	278
" en boîtes	140	278
Tordeuses	88	36
Torpilles	96	84
Tortues	148	303
Tortue, écailles de. En fr.	148	303
Tourteaux alumineux "	160	349
" et farine de lin "	160	349
" oléagineux, graine de cotonnier et noix de palmier "	160	349
" de coton "	151	314
Traîneaux	86	32
Traîneaux parties de	86	32
" d'enfants	86	32
Traites, formules de	82	10
Transport, taux de (livres)	82	10
Traverses de chemins de fer... En fr.	114	156
Traversins et oreillers	80	8
Tresses en paille de Toscane et en herbe En fr.	161	351
Tresses en cheveux	106	126
" unies, etc	101	351
Treillis de fer ou d'acier	114	160
Tricot de coton	90	50
" de laine	144	290
Tricycles	86	32
" parties de	86	32
Tubes d'argent pour argenterie	158	344
Tubes pour bicycles	114	156
" cannelés	114	156
Tuf calcaire En fr.	146	281
Tuiles d'égouts, non galvanisées	84	26
" d'intérieur de cheminées	84	26
" et autres articles en poterie	94	72
" pour égouts	84	26
" pour toitures	132	242
Tuyaux bouilleurs	114	156
" En fr.	159	347
Tuyaux de cuivre jaune "	156	339
" de cuivre rouge "	156	340
" de fer pour chaudière	114	156
" " à joints superposés	159	347
" " forgé	188	138
" " non soudés	114	156
" " " En fr.	159	346
" " platine "	158	344
" " autres	114	158
" d'égouts	84	26
" " galvanisés ou non	84	26
" d'intérieur de cheminées ou ventouses	44	26
" en fonte	144	290
Tweeds	144	290
U		
Universités, etc., modèles pour. En fr.	162	358
Ustensiles en agate, etc	114	158
" en bois	142	288
" en alluminium	114	160
V		
Vaccin En fr.	163	359
" pointe de	163	359
Valériane En fr.	163	327
Valises	140	274
Vanille, fèves de En fr.	153	325
Vanneuses	108	144
Vaseline	94	68
Vases sacrés En fr.	153	322
Végétal, engrais "	150	309
Végétale, fibre "	151	313
Végétales, fibres, naturelles "	151	313
Véhicules	86	30
Velours de coton	92	56
" de soie	132	212

DOC. PARLEMENTAIRE No 11

INDEX DES IMPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
V	Page, part. 1	Page, part. 2
Velantines	92	56
Vendeuses mécaniques	110	146
Vermicelle	84	18
Vermouth	134	252
Vernis	140	276
" pour l'usage des navires..En fr.	161	353
" à l'alcool	126	208
" pour harnais	80	6
Verre, articles en	102	114
" autre, articles en	104	120
" à vitre, commun	102	116
" biseauté	104	118
" blanc, dépoli	102	116
" bombé	104	120
" " N.A.E	104	118
" boules de	102	116
" coloré, non figuré, etc	102	116
" commémoratif	112	116
" coupé	102	116
" figuré, émaillé, etc	102	116
" de montres	142	282
" nuancé, en feuilles	102	118
" peint et vitrifié	102	116
" uni, de couleur, etc	102	116
Verrerie de table	102	116
Vert-de-gris...En fr.	154	333
Vert de Paris	126	208
Vêtements	92	52
" dons de...En fr.	162	351
" en caoutchouc	104	126
" en coton	92	56
" d'église	88	36
" en laine	144	294
" en soie	132	288
" en toile, N.A.S	100	100
Vêtements, mackintoshs	88	38
" pour colons...En fr.	162	358
" pour l'armée et la marine, etc. "	162	355
" sujets décéd. à l'étr. "	162	354
" de dessous, tricotés	144	290
" de dessus, p. femmes, etc.	144	294
Viandes	130	226
" en boîtes	130	228
" fumées	130	228
" N.A.S	130	228
" préparées, etc	130	228
" séchées	130	228
Vieux cordages et étoupe ...En fr.	155	337
Vieille fonte	108	138
Vif-argent	154	330
Vin de gingembre	136	252
Vin, esprit de	134	246
Vins médicamentés	134	250
Vins, excepté les vins mousseux	136	254
Vins et spiritueux	136	254
" mousseux	136	260
" non mousseux	136	254
Vinaigre	142	280
Vis, N.A.S	120	188
" à bois	112	154
Vitrines	142	286
Vitriol, bleu...En fr.	156	332
Voiles de bateaux, etc	130	230
Voitures, bogheis, etc	86	30
" de chemin de fer	86	30
" " parties de	86	30
" d'enfants	86	32
" et camions de ferme	86	30
" parties de	86	30
" de fermes et charrettes	86	30
Volailles	150	308
" conserves de	130	228
" de pure race...En fr.	150	308
" N.A.E	130	228
W		
Wagons de chemin de fer	86	30
Whisky	134	250
X		
Xylonite ou xyolite, faux-cols de	86	34
" " manchettes de	86	34
Xyolite, xylonite, etc...En fr.	152	321
Y		
Yams, frais ou salés, secs	132	236
Z		
Z's	110	150
Zinc, articles en, N.A.S	146	298
" blanc	126	208
" en feuilles...En fr.	161	328
" en gueuse "	161	328
" en saumon "	161	328
" oxydes de "	155	308
" poussière de "	154	328
" sel de "	154	333

INDEX DES EXPORTATIONS.

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
A	Page, part. 1	Page, part. 2
Acier, et articles en acier	196	408
Alcalis, potasse et perlasse	192	376
" lavés	192	376
" tous autres	192	376
Ale et bière	192	410
Allonges et courbes	192	376
Allumettes et éclisses	193	380
Aluminum	196	398
Animaux et leurs produits	196	382
" autres	194	383
Antimoine, minerai d'	190	368
Appareils électriques	196	403
Aratoires, instruments	196	397
Arbres, arbrisseaux, etc	195	396
Argent, métallique, dans des concentrations de minerai, etc	190	367
Argile, articles en	196	400
Arsenic	190	366
Asbeste (amiante)	190	366
Automobiles	198	418
Avoine	195	391
B		
Bacon	194	385
Baies de toutes sortes	194	389
Balayures d'orfèvres	196	408
Barattes, etc	198	420
Bardeaux	193	379
Barils, vides	198	419
Barytes	190	366
Baume	194	388
Bestiaux âgés d'un an ou moins	193	382
" âgés de plus d'un an	193	382
Bêtes à cornes	193	382
Beurre	194	383
Bicycles	198	418
" parties de	198	418
Bière et ale	197	410
Billes à bardeaux	193	380
Billes à douves	193	381
Billots, savoir :—		
Cèdre	193	376
Chêne	192	376
Epinette blanche	192	377
Orme	192	376
Pin	192	377
Pruche	192	376
Tous autres, N.A.S	192	377
Biscuit et pain	196	399
Blé	195	392
" farine de	195	395
Blé-d'inde	195	391
" en boîtes	195	391
" en conserves	195	391
Blocs de bois, etc., pour la pulpe	193	380
" pour allumettes	193	380
Bœuf	194	386
Bois à bobines, etc	198	420
" de chauffage	192	376

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
B	Page, part. 1	Page, part. 2
Bois, savoir :—		
Allumettes et éclisses	198	419
Articles en bois	198	420
Barils, vides	198	419
Bobines, etc	198	420
Lattes	192	376
Meubles de ménage	198	419
Moulures, garnitures et autres meubles de ménage	198	420
Portes, châssis et persiennes	198	419
Pour la pulpe	193	381
Pulpe	198	420
Seaux, cuves, barattes et autres ustensiles en bois	198	420
Autres articles en, N.A.S	198	420
Bois de service, savoir :—		
Bardeaux	193	379
Bouts de madriers	193	377
Chevrons	193	379
Douves, étalons	193	379
" autres et fonds	193	379
Lattes	193	378
Madriers, pin	193	377
" épinette et autre	193	377
Noyer dur	193	378
Perches	193	378
Piquets	193	378
Planches et madriers	193	377
Solives	193	379
Tilleul	193	377
Voliges	193	377
Tous autres, N.A.S	193	380
Bois de construction, carré, savoir :—		
Bouleau	193	381
Chêne	193	381
Erable	193	381
Frêne	193	381
Orme	193	381
Pin, rouge	193	381
" blanc	193	381
Pilotis	193	381
Tous autres	193	381
Boîtes, douves pour	193	379
Boitte, poisson	191	373
Bottes et souliers	197	409
Bougies	196	399
Bouleau, bois carré	193	381
Boutons	196	399
Briques	196	399
Brochures	196	398
C		
Câbles, etc	196	400
Café	198	422
Caoutchouc	196	405
Carrosses	198	417
" parties de	198	417
Cartes géographiques	196	398
Cartouches, fusil, etc	196	399

INDEX DES EXPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
C		
Cèdre, douves en	192	376
" billots de	192	376
" poteaux de	193	380
Cendres	196	400
Chandelles	196	399
Chanvre	195	394
Chapeaux et casquettes	196	404
Charbon de bois	196	399
Charrettes	198	417
Châssis et persiennes	198	419
Chaux	197	410
Chêne, billots	192	376
" bois carré	193	381
Chevaux, âgés d'un an ou moins	193	382
Chevaux âgés de plus d'un an	193	382
Chevrons	193	377
Cidre	194	388
Cigares et cigarettes	198	416
Ciment	196	400
Clavigraphes	196	407
Cochons	193	382
Coke	196	400
Colle, matière	194	385
Cordage, câble et ficelle	196	400
Cornes et sabots	194	385
Cotonnades	196	401
Coton, déchets de	196	402
Couleurs minérales, oxydes de fer, ocres, etc	190	368
Courbes et allonges	192	376
Crème condensée	194	387
Crin	194	385
Cuir, articles en	197	410
Cuir, savoir :—		
A empeignes	197	409
A semelles	197	409
Bottes et souliers	197	409
Harnais et sellerie	197	410
Autres articles en	197	410
Cuivre fin, dans le minerai, matte, régule de	190	367
" brun ou commun	190	367
" ciment	190	367
" en gueuse	190	367
" monnaie, de	198	423
Cuves, etc	198	420
D		
Déchets de coton	196	402
Divers articles, autres	198	422
Douves, étalons	193	379
" autres	193	379
" autres et fonds	193	379
" billes à	193	381
" en cèdre	193	379
" pour boîtes à sucre	193	379
Drogues	196	402
" produits chimiques, etc	196	402
E		
Eau minérale	190	368
Eau-de-vie	197	410
Echalas à houblon	193	380
Ecorce pour les tanneurs	192	376
" de pruche, extrait	196	403
Effets de ménage	196	404
Electrotypes	196	403
Empois	197	415
Engrais	196	403
Epinette blanche, madriers	193	377
" billots	192	377
" rouge, poteaux	193	380
Erable, bois carré	193	381
Etoupe	197	413
Extrait d'écorce de pruche	196	403
F		
Farine de blé	195	393
" de blé-d'inde	195	393
" d'avoine	195	393
" de riz	196	422
" toute autre	195	393
Feldspath	190	366
Ferblanterie	198	416
Fer et acier, ouvrés, savoir :—		
Chromique	190	366
Fontes, N.S.A	196	406
En gueuse	196	406
Machines à coudre	196	406
Mécanismes, N.S.A	196	406
Minerai	190	368
Poêles	196	406
Rebuts de fer	196	407
Tout autre, et ferronnerie, N.A.S.	196	407
Ferronnerie, tout autre, N.A.S	196	407
Feutre, articles en	196	403
Fèves	195	390
Ficelle	196	400
Filasse	198	417
Foin	195	394
Flétan	191	371
Fonds, douves, etc	193	379
Fontes, N.A.S	196	406
Fourrures	196	404
" non préparées	194	384
" préparées	194	384
" peaux, le produit du poisson ou d'animaux marins	192	375
Fromage	194	484
Fruits, savoir :—		
Baies de toutes sortes	194	389
En boîtes ou en conserves	194	389
Pommes sèches	194	389
" vertes	194	389
Secs, N.A.S	198	422
Tous autres, N.A.S	194	390
Fulminates et matières explosives	196	403
G		
Garnitures et autres meubles de ménage	198	419
Genièvre	197	410
Gibier et volailles, habillés ou non	194	386
Glace	196	405
Goudron	197	416
Graillons et graisse	194	384

INDEX DES EXPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
G		
Grain et produits du, savoir :—		
Avoine	195	391
Blé	195	392
Blé-d'inde	195	391
" en boîtes	195	391
Farine de blé	195	392
" de blé-d'inde	199	375
" d'avoine	195	393
" toute autre	195	392
Fèves	195	390
Orge	195	390
Pois, ronds	195	391
" fendus	195	391
Sarrasin	195	391
Son	195	392
Seigle	195	392
Autres	195	393
Graines de trèfle	195	395
" d'herbe	195	395
" de lin	195	395
" autres	195	395
Graisse et graillons	194	384
Granit, etc., ouvré	197	415
" non ouvré	190	369
Gravier et sable	190	369
Guenilles	197	414
Gypse ou plâtre, naturel	190	367
" " moulu	196	404
H		
Hareng en boîtes ou conserves	191	371
Hardes et vêtements	196	400
Harnais et selles	197	410
Homards	191	373
Houblon	195	394
Houille	190	366
Huile de poisson	192	375
" N.A.S	197	413
" minér., pétrole et kérosine, crue	190	368
" " " " raffinée	190	368
" de morue	192	375
" de loup-marin	192	375
" de baleine	192	375
I		
Instruments aratoires	196	398
Instruments de musique, savoir :—		
Orgues	197	412
Pianos	197	412
Tous autres	197	412
J		
Jambons	194	386
K		
Kérosine, huile de	190	368
L		
Lainages	198	421
Laine	194	388

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
L		
Lait condensé	194	387
Lampes et lanternes	196	408
Langues	194	387
" et noues	198	417
Lard	194	386
Lard séché	194	386
Lattes	193	378
" bois à	192	376
Lavures d'orfèvres	196	408
Légumes, en boîtes ou en conserves	195	396
" en conserves	195	396
" pommes de terre	195	396
" autres	195	396
Liens de chemins de fer	193	381
Lin	194	388
Lingots et monnaies	198	423
Lingue	191	369
Liqueurs, savoir :—		
Ale et bière	197	410
Eau-de-vie	197	410
Genièvre	197	411
Rhum	197	410
Vins	197	311
Whisky	197	411
Autres spiritueux, N.S.A	196	398
Livres, broch., cartes géograph., etc	196	398
M		
Machines à coudre	196	406
Madriers, bouts de	193	377
" épinette et autres	193	377
" pin	193	377
Maisons, garnitures de	196	404
Malt	195	394
Manganèse, minerai de	190	368
Maquereau	191	370
Marbre et pierre, non ouvrés	190	369
" ouvrés	198	419
Matières explosives et fulminantes, etc	196	403
Mâts et espars	193	370
Mécanismes, N.S.A	196	406
Médicaments, etc	196	402
Mélasses	197	412
Ménage, meubles de	198	419
Métaux, autres que le fer et l'acier	197	412
Meubles de ménage	198	419
Mica, à l'état naturel	190	367
" taillé	194	385
" moulu	194	385
Miel	194	385
Minerais, savoir :—		
Fer	190	368
Fer chromique	190	366
Manganèse	190	368
Monnaie d'or	198	423
Monnaies et lingots	198	423
Morue, etc	191	369
Moules	191	373
Moulures, etc	198	420
Moutons, âgés d'un an ou moins	194	382
" âgés de plus d'un an	194	383
" peaux de	194	387

INDEX DES EXPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
N		
Navets	195	396
Navires vendus à d'autres pays	197	414
Nickel, fin, dans le min., matte ou speiss	190	367
Noix	195	394
Nourriture de céréales	195	397
O		
Ocres	190	368
Œufs	194	384
Or, quartz aurif., pous. d'or, pép., etc.	190	366
Orge	195	390
Orgues	197	412
Orme, billes	192	376
" bois carré	193	381
Os	194	383
Oxydes, etc	190	368
Œufs	194	304
P		
Paille	195	395
Pain	196	399
Papier à tenture	197	413
Peaux, autres que les fourrures	194	385
Peaux d'animaux marins	192	375
Peaux de moutons	194	387
Peaux de poissons, etc	192	375
Peaux et cornes, autres que les fourr.	194	385
Perches	193	378
Persiennes, portes et châssis	198	419
Pétrole, etc	190	368
Photographies	197	414
Pianos	197	412
Pierre à bâtir, de taille, calcaire, etc., non ouvrée	190	369
Pierre à bâtir, de taille, calcaire, etc., ouvrée	197	415
Pierre calcaire, etc	190	369
Pierre d'ornement, granit, marbre, etc., non ouvrés	190	369
" ouvrés	190	369
Pierres à aiguiser	196	404
Pierres d'ornement	190	369
Peintures	198	422
Pilotis et bois à pilotis	193	378
Pin, madriers	193	377
" billes	192	377
Pin, bois de construction, rouge, carré	193	381
" " " blanc "	193	381
Piquets	193	378
Planches et madriers	193	378
Plantes, etc	195	396
Platine	190	367
Plâtre, etc., à l'état naturel	190	367
" moulu	196	404
Plombagine, à l'état naturel	190	368
" articles en	197	414
Plomb, métallique, etc	190	367
Poêles	196	405
Pois ronds	195	391
" fendus	195	391
Poisson, savoir :—		
Boitte	191	373
Flétan, frais	191	371

Articles.	Tableau sommaire. Page, part. 1	Tableau général. Page, part. 2
P		
Poisson, savoir—*Fin.*		
Flétan, saumuré	191	371
Hareng, frais ou gelé	191	371
" en boîtes	191	371
" fumé	191	371
" saumuré	191	371
Homard, frais	191	373
" en conserves	191	371
Huiles, savoir :—		
Loup-marin	190	366
Morue	190	366
Autres	197	413
Huîtres, fraîches	191	373
" en boîtes	191	333
Langues et noues	191	370
Maquereau, frais	191	370
" en boîtes	191	373
" saumuré	191	373
Morue, égref., ling. et merl., frais	191	373
" salés secs	191	373
" saumurés	191	373
Moules, ou autres	191	373
Poisson de mer, autre, frais	191	372
" " en conserves	191	373
" " saumuré	191	373
Saumon, frais	192	374
" en boîtes	192	374
" fumé	192	374
" ou truite de lac	192	374
" saumuré	192	374
Tous autres, frais	192	375
" saumurés	192	375
Poteaux, cèdre et épinette rouge	193	380
Pommes de terre	195	396
Pommes, sèches	194	389
Pommes, vertes ou mûres	194	389
Portes, châssis et persiennes	198	419
Potasse et perlasse	192	376
Poteaux de télégraphe	193	380
" autres	193	380
Produits agricoles, autres	195	397
Produits chimiques, etc	196	402
" de la forêt	193	382
Pruche, extrait d'écorce de	196	403
" billes de	192	386
Pulpe	198	420
" bois de	193	381
Pyrites	190	368
Q		
Quartz aurifère, etc	190	366
Queues	194	387
R		
Rhum	197	410
Riz	198	420
" farine de	198	420
S		
Sable et gravier	190	369
Saindoux	194	385
" huile de	192	394

INDEX DES EXPORTATIONS—*Suite.*

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
S	Page, part. 1	Page, part. 2
Sarrasin	195	391
Saumon	192	374
Savon	197	515
Seaux, etc	198	420
Seigle	195	392
Sel	190	369
Sellerie et harnais	197	410
Sirop de sucrerie	197	415
Solives	193	389
Son	195	392
Spiritueux, N.A.S	197	411
Sucre d'érable	195	394
Sucre de toutes espèces, N.A.S	195	294
Suif	194	388
T		
Tabac, savoir :—		
A priser	198	416
Cigares et cigarettes	198	416
En feuilles	195	395
Tiges et déchets	198	416
Tout autre, N.A.S	198	417
Teintures	196	402
Thé	198	422
Tiges et déchets, tabac	198	416
Tilleul	193	377
Tourteaux oléagineux	197	413
Traverses et liens de chemins de fer	193	381
Télégraphe, poteaux de	193	380
Truite saumonée	192	374

Articles.	Tableau sommaire.	Tableau général.
V	Page, part. 1	Page, part. 1
Verre et verrerie	196	404
Vêtements et hardes	196	400
Viandes, savoir :—		
Bacon	194	385
Bœuf	194	386
En conserves	194	387
Fraîches, autres	130	230
Gibier	194	386
Jambons	194	386
Langues	194	387
Lard	194	386
Lard, séché	194	386
Mouton	194	386
Toutes autres, N.A.E	194	387
Volailles, etc., habillées ou non habillées	194	386
Vieux câble	196	408
Vieux fer	196	407
Vinaigre	198	419
Vins	197	411
Voiles	197	414
Voitures	198	417
" de rouage	86	30
" parties de	198	417
" autres	198	417
Volailles et autres animaux	194	383
" gibier, habillés ou non	194	386
" non habillées	194	386
Voliges	193	377
W		
Wagons	198	417
Whisky	197	411